This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07591729 8

LE GRAND
VOCABULAIRE
FRANÇOIS.

LE GRAND VOCABULAIRE FRANÇOIS,

CONTENANT

1°. L'explication de chaque mot conſidéré dans ſes diverſes acceptions grammaticales, propres, figurées, ſynonymes & relatives.

2°. Les lois de l'Orthographe ; celles de la Proſodie, ou Prononciation, tant familière qu'oratoire ; les Principes généraux & particuliers de la Grammaire ; les Règles de la Verſification, & généralement tout ce qui a rapport à l'Éloquence & à la Poëſie.

3°. La Géographie ancienne & moderne ; le Blaſon, ou l'Art héraldique ; la Mythologie ; l'Hiſtoire naturelle des Animaux, des Plantes & des Minéraux ; l'Expoſé des Dogmes de la Religion, & des Faits principaux de l'Hiſtoire Sacrée, Eccléſiaſtique & Profane.

4°. Des détails raiſonnés & philoſophiques ſur l'Économie, le Commerce, la Marine, la Politique, la Juriſprudence Civile, Canonique & Bénéficiale ; l'Anatomie, la Médecine, la Chirurgie, la Chimie, la Phyſique, les Mathématiques, la Muſique, la Peinture, la Sculpture, la Gravure, l'Architecture, *&c. &c.*

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

TOME VINGT-NEUVIÈME.

ASTOR LIBRARY
NEW-YORK

A PARIS,

Hôtel de Thou, rue des Poitevins, Quartier S. André-des-Arts.

M. DCC. LXXIII.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

LE GRAND VOCABULAIRE FRANÇOIS.

TURNÈRE ; ſubſtantif féminin. *Turnera.* Genre de plante à fleur monopétale, en forme d'entonnoir & profondément découpée ; le calice de cette fleur a deux cornes : le piſtil ſort de ce calice ; il eſt attaché comme un clou à la partie inférieure de cette fleur, & il devient dans la ſuite un fruit preſque rond, ou en forme de toupie, qui s'ouvre en trois parties, & qui renferme des ſemences arrondies, & attachées à de petits filamens ou à un placenta.

Miller en compte deux eſpèces, qui ſont l'une & l'autre originaires des contrées chaudes de l'Amérique. La première eſpèce a été trouvée par le P. Plumier à la Martinique, & a pris ſon nom de *Turnera*, de celui du Docteur Turner, Médecin Anglois qui vivoit ſous le règne de la Reine Éliſabeth, & qui a mis au jour un Herbier, où il décrit ſurtout les plantes d'uſage.

L'autre eſpèce a été découverte par M. Hainſloane, Chevalier Baronnet, qui l'a deſſinée dans ſon Hiſtoire Naturelle de la Jamaïque, ſous le nom de *Ciſtus urticæ folio, flore luteo, vaſculis trigonis.* Mais ces deux ſortes ont été obſervées par le Docteur Guillaume Honſtoun, dans pluſieurs parties de l'Amérique.

TURNHOUT ; petite ville des Pays-Bas, dans la Campine, avec une Collégiale, dont le Chapitre fut fondé en 1398, par Marie de Brabant, Ducheſſe de Gueldres. Cette ville a été bâtie par Henri IV Duc de Brabant, vers l'an 1212. Les Eſpagnols furent taillés en pièces près de-là en 1596, par le Prince Maurice de Naſſau. Le quartier de Turnhout eſt de la dépendance de

la ville d'Anvers, & comprend quinze villages.

TURPITUDE; ſubſtantif féminin. *Turpitudo.* Infamie, ignominie procédant de quelque action honteuſe. *En droit on ne croit pas celui qui allégue ſa propre turpitude. Il y a de la turpitude dans ſa façon d'agir. Cela prouve ſa turpitude.*

On dit, *découvrir la turpitude de quelqu'un, d'une famille;* pour dire, découvrir quelque choſe qui doit faire honte à un homme, à une famille. *Il paſſoit pour un homme de qualité, mais on découvrit ſa turpitude. C'eſt une affaire dont on découvrira la turpitude.*

TURQUESTAN, ou TURKESTAN; pays d'Aſie qui eſt borné au nord par la rivière de Jemba; à l'eſt par les États du Contaiſch, grand Kan des Calmoucks; au ſud par le pays de Charasm, & la grande Bucharie; à l'oueſt, par la Mer Caſpienne. Il peut avoir environ ſoixante-dix lieues d'Allemagne de longueur, & un peu moins en largeur; mais ſes limites étoient beaucoup plus étendues avant que Gingiskan ſe fût rendu le maître de toute la grande Tartarie. Le Turqueſtan dans ſon état actuel, eſt partagé entre deux Kans de Tartares, tous deux Mahométans, ainſi que leurs ſujets. Le fleuve Sihon traverſe tout le pays du ſud-oueſt au nord-oueſt. La Capitale ſe nomme auſſi *Turqueſtan.*

TURQUETTE. *Voyez* HERNIOLE.

TURQUIE; vaſte Empire qui s'étend en Europe, en Aſie & en Afrique: c'eſt un des plus grands du monde. On lui donne ordinairement huit cens lieues de l'oueſt à l'eſt, & ſept cens du nord au ſud. La Turquie Européenne s'étend depuis le trente-

quatrième degré juſqu'au quarante-ſixième de longitude entre le trente-ſixième degré & le quarante-neuvième de latitude. Les monts Caſtagnas la partagent en ſeptentrionale & en méridionale. La ſeptentrionale comprend la Valaquie, la Moldavie, la Beſſarabie, la Croatie, la Boſnie, la Dalmatie, la Servie, la Bulgarie & la Romanie ou Rumélie. La Turquie méridionale, qui comprend l'ancienne Grèce, contient ſept grandes parties, qui ſont l'Albanie, l'Epire, la Macédoine, la Janna, la Livadie, la Morée & les îles de l'Archipel. La Turquie aſiatique comprend cinq grandes parties, la Natolie, la Georgie, la Turcomanie, le Diarbeck & la Sourie ou Syrie. On y comprend quelquefois l'Arabie & l'Arménie; mais ces parties ne dépendent preſque pas du grand Seigneur. Dans l'Afrique le Sultan poſſede l'Egypte, quelque choſe dans l'Abiſſinie & dans la Barbarie. Il y a pluſieurs de ces pays tant en Europe qu'en Aſie que le Turc ne poſſede pas tout ſeul, mais conjointement avec d'autres Princes. Conſtantinople eſt la capitale de toute la Turquie. Les Turcs tirent leur origine des Scythes qui demeuroient autrefois dans la grande Tartarie, en Aſie. Une branche de cette nation établit au treizième ſiècle un petit royaume dans la Natolie ou Aſie mineure, dont la capitale fut Cogny ou Icone. Au commencement du quatorzième ſiècle Othoman ou Oſman, Chef des Princes turcs d'aujourd'hui, s'empara de la plus grande partie de la Natolie, & établit ſa réſidence à Burſe, qu'il rendit la capitale de ſon Royaume. Ses ſucceſſeurs firent de grandes conquêtes ſur les Grecs

& renversèrent enfin leur monarchie l'an 1553 en se rendant maîtres de Constantinople. Ce fut le Sultan Mahomet II qui l'enleva à Constantin Paléologue, dernier Empereur des Grecs.

On appelle *Sultan, grand Turc, grand Seigneur*, le Chef de cet Empire. On lui donne aussi le titre de *Hautesse*. Son gouvernement est despotique & absolu. Il dispose de ses sujets comme d'autant d'esclaves. Leurs biens lui appartiennent, de manière qu'ils n'héritent qu'avec son agrément. Sa volonté leur tient lieu de loi. Cependant quelque absolue que soit l'autorité des Sultans, ils se voient assez souvent exposés à être détrônés par leurs sujets révoltés, sur-tout par le corps des Janissaires. Les Turcs suivent la religion dont le faux prophète Mahomet est l'auteur ; ils sont de la secte d'Omar, & regardent comme hérétiques les Persans, qui sont de celle d'Ali, quoique Mahométans comme eux. Les Turcs observent la circoncision, suivant l'usage des Arabes, c'est-à-dire qu'ils ne circoncisent leurs enfans que lorsqu'ils sont déjà grands. Les prières fréquentes que les Turcs font cinq fois le jour, sur-tout le Vendredi, qui est chez eux le jour le plus solennel de la semaine ; les pélerinages, les aumônes, l'abstinence du vin, & particulièrement leur jeûne du ramadan, qui dure un mois entier, paroissent être des pratiques imitées de la religion chrétienne. Le jeûne du ramadan s'observe dans le neuvième mois de l'année. C'est comme notre carême. Il peut arriver dans toutes les saisons : l'année des Turcs étant lunaire, & par conséquent moindre de onze jours que le nôtre, son commencement n'est pas fixe. On ne peut observer ce jeûne plus rigoureusement que font les Turcs. Ils ne le rompent qu'au soir, & s'abstiennent pendant ce temps d'eau-de-vie & de tabac, quoiqu'ils en usent ordinairement. On punit de mort ou au moins de la bastonnade ceux qui violent ce précepte. Après ce jeûne vient leur grand Beïram, qui est comme notre fête de Pâques. Ils le célèbrent par des réjouissances publiques.

Les Turcs font beaucoup d'aumônes, & leurs hôpitaux sont d'une structure magnifique. Ils sont obligés d'aller une fois en leur vie à la Mecque, ville d'Arabie où Mahomet est né. Le Mufti en dispense les gens de qualité à condition qu'ils y enverront une personne à leur place, & feront quelques aumônes. Il n'y a guère que le petit peuple qui y aille. On en voit quelquefois des troupes de cinquante mille. Le grand Seigneur donne à ces caravanes un chef pour empêcher les désordres qui pourroient arriver.

Outre le grand Mufti, qui est le chef de la religion mahométane & l'interprête de l'alcoran, il y a d'autres Muftis qui ont sous eux des Imans. Ceux-ci sont comme les Curés dans nos Paroisses, & les Muftis tiennent lieu d'Evêques chez les Turcs. Il n'y a point d'appel des Muftis au grand Mufti. Ce qui rend le grand Mufti puissant, c'est sa résidence à la Cour du grand Seigneur. Dans les Mosquées, qui sont les Temples des Mahométans, il y a plusieurs Ministres. Les Hodgiats, qui lisent la loi, font l'office de Docteurs & de Prédicateurs ; les Muezins sont ceux qui du haut des tours des Mosquées appellent le peuple à la prière. Outre ces Ministres, il y a chez les Turcs des Der-

vis : ce ſont des eſpèces de Religieux qui renoncent au monde pour mener une vie auſtère & retirée ; ils peuvent néanmoins ſe marier ; & malgré leur extérieur mortifié, ils s'abandonnent ſouvent aux vices les plus groſſiers. Les Turcs laiſſent à leurs ſujets liberté de conſcience. La Turquie européenne ſur-tout eſt pleine de Chrétiens grecs, de Juifs, de Proteſtans & même de Catholiques.

Cet Empire eſt diviſé en vingt-quatre gouvernemens, dix-huit en Aſie, cinq en Europe, & un en Afrique. On appelle les Gouverneurs *Bachas* ou *Beglerbeys*.

Le nom de Bacha ou Pacha ſe donne à tous les Grands de la Porte, c'eſt-à dire de la Cour de Conſtantinople, qui ſont dans les grands emplois. On en diſtingue de pluſieurs claſſes. La première comprend les grands Officiers. Le grand Viſir, qui eſt le Lieutenant Général de l'Empire & des armées eſt le premier de cette claſſe ; il garde le ſceau du grand Seigneur & préſide à tous les divans ou conſeils. Le ſecond eſt le Caïmacan ou Lieutenant du grand Viſir. Il eſt Gouverneur de Conſtantinople, & fait toutes les fonctions de grand Viſir lorſque celui-ci eſt abſent. Le troiſième eſt le Bacha de la mer ou Capitan Bacha. Il eſt Amiral de la flotte Othomane. Le quatrième eſt l'Aga ou Colonel général des Janiſſaires. Les Janiſſaires ſont en grand nombre, & forment la meilleure milice des Turcs pour l'infanterie, comme les Spahis pour la cavalerie. Les Janiſſaires ſont exempts d'impôts, & ont de grands privilèges. Les Spahis vivent du produit des fiefs qu'ils reçoivent du Sultan à proportion de leurs ſervices.

La ſeconde claſſe de Bachas ſont les Beglerbeys ou Gouverneurs généraux des Provinces ; ils ont ſous eux des Sangiacs-beys, qui ſont Gouverneurs de Provinces particulières & Chefs d'une milice fort brave qu'on appelle *Sangiacs*.

Le principal étendard chez les Turcs eſt une ou pluſieurs queues de cheval teintes en rouge, attachées à une pique, ſurmontées de quelque tiſſu de crin & d'une groſſe boule de cuivre doré. Les Beys font porter une de ces queues ; les Bachas deux jointes enſemble ; les grands Beglerbeys trois ; le grand Viſir cinq, & le grand Seigneur ſept lorſqu'il eſt en campagne. On diſtingue quelquefois les Bachas par le nombre de queues dont leur étendard eſt compoſé, & on les appelle *Bachas à trois queues, à deux queues*, &c.

On diſtingue deux ſortes de Turcs : les Turcs originaires & les étrangers qui embraſſent leur religion. On nomme *Renégats*, les Chrétiens que la misère, l'ambition ou l'avarice portent à apoſtaſier. Les autres ſont des eſclaves achetés dans leur enfance & élevés dans le Mahométiſme. Ce ſont pour la plupart des Tartares, entre leſquels on choiſit ceux qui ont du génie pour les inſtruire dans les Sciences, & ils parviennent quelquefois aux premières charges de l'Etat ; les autres ſont dreſſés aux exercices militaires, & forment enſuite les milices célèbres des Janiſſaires & des Spahis.

Les Turcs en général ſont de belle taille, graves, ſobres ; ils paroiſſent avoir peu de goût pour les Sciences & les Arts. Achmet III a néanmoins permis d'établir à Conſtantinople deux Imprimeries, l'une pour le turc & l'arabe, & l'autre pour les

ouvrages grecs & latins. Leur loi leur permet d'avoir juſqu'à quatre femmes, & autant de concubines qu'ils en peuvent nourrir; mais elle leur défend les jeux de haſard & le vin. Ils font un très-fréquent uſage du bain. Les Turcs d'Europe ſont robuſtes; ils ont de la ſincérité, & ſont très-polis entre eux; mais fiers & durs à l'égard des Chrétiens.

La Turquie fournit quantité de ſoie, de laine, de poil de chèvre & de chameau, de coton brut & filé, de lin, de cire, d'huile, de bétail, de cendres & de bois. La ſituation de l'Empire qui du côté de l'Aſie confine avec la Perſe & l'Arabie heureuſe eſt fort avantageuſe au commerce. Les Turcs tirent de ce pays là beaucoup de marchandiſes qui ſe tranſportent dans les ports de l'Archipel, & ſe diſtribuent enſuite aux autres Nations de l'Europe. Ces marchandiſes ſont d'un côté des ſoies, des toiles de Perſe & des Indes, des draps d'or, des pierreries & des drogues médicinales; de l'autre ce ſont des parfums, des baumes & du café qui viennent de l'Arabie heureuſe par la mer Rouge.

Les manufactures des Turcs ſont les tanneries, les pelleteries pour toutes ſortes d'uſages & les chagrins. La teinture des ſoies, des laines & des peaux y eſt dans la dernière perfection pour l'éclat & la durée des couleurs. C'eſt de ces laines dont ils font leurs tapiſſeries; & s'ils avoient des deſſeins bien entendus, on ne pourroit rien voir au monde de plus beau que leurs ouvrages en ce genre.

Les marchandiſes que les Nations européennes fourniſſent aux Turcs ne ſont point d'un aſſez grand prix pour pouvoir être échangées avec les leurs ſans un retour conſidérable en argent comptant. Les Anglois, les François & les Vénitiens ſont obligés de fournir beaucoup de comptant pour la balance.

La Porte ayant reconnu l'avantage qu'elle retiroit de ſon commerce avec les Nations de l'Europe, a tâché de le faciliter. Dans cette vue elle a accordé des privilèges par les Traités qu'elle a faits avec leurs Souverains, qui depuis tiennent des Ambaſſadeurs à Conſtantinople pour veiller à l'obſervation de ces Traités. Ces Ambaſſadeurs ont ſous eux des Conſuls de leurs Nations dans les Echelles, principalement de l'Aſie, & depuis le Caire juſqu'à Alep, auſſi bien que dans les Villes méditerranées & dans les ports de mer, comme à Smyrne, à Tripoli de Sourie, à Saïde, à Alexandrie & autres.

On ne lève en Turquie qu'un ſeul droit d'entrée fort modique, après quoi tout le pays eſt ouvert aux marchandiſes. Les déclarations fauſſes n'emportent même ni confiſcation ni augmentation de droits. Tout le contraire ſe pratique en Europe; les peines fiſcales y ſont très-ſévères.

Un des fléaux de la *Turquie* qui dépend uniquement du climat, eſt la peſte, dont le ſiége principal eſt en Égypte. On a imaginé dans les États de l'Europe un moyen admirable pour arrêter le progrès du mal; on forme une ligne de troupes autour du pays infecté, pour empêcher toute communication; on fait faire une quarantaine aux vaiſſeaux ſuſpects; on parfume les hardes, les lettres qui viennent des lieux peſtiférés. Les Turcs n'ont à cet égard aucune police, quoiqu'ils voient les Chrétiens dans la même

ville échapper au danger, dont ils ſont eux ſeuls la victime. La doctrine d'un deſtin rigide qui règle tout fait en *Turquie* du Magiſtrat un ſpectateur tranquille. Il penſe mal à propos que Dieu a déjà tout fait, & que lui n'a rien à faire.

Nous parlons des différentes provinces & villes de Turquie ſous les noms qui leur ſont propres.

TURQUIN; adjectif. Il ſe joint toujours avec bleu, & ſignifie foncé, couvert. *Il a un habit bleu turquin.*

TURQUOISE; ſubſtantif féminin. Sorte de pierre précieuſe de couleur bleue, & qui n'eſt point tranſparente.

M. de Réaumur prétend que les pierres appelés *turquoiſes*, ne ſont autre choſe que des dents d'animaux marins ou terreſtres, devenues foſſiles & comme pétrifiées: ce que l'on reconnoît, dit cet Académicien, par leur forme extérieure, par leur conſiſtance, & par leur tiſſu intérieurement filamenteux & percé d'alvéoles ou d'ouvertures pour le paſſage des nerfs.

Toutes les diverſes parties oſſeuſes des animaux, peuvent également ſe changer en turquoiſes: il ſuffit pour cela qu'elles ſoient enſevelies dans une terre où ſe filtre un fluide cuivreux qui les impregne & les pénètre, en un mot qui en augmente la dureté, la peſanteur ſpécifique, & en change la couleur en un beau bleu. En effet, on voit à Paris dans l'immenſe collection du cabinet d'Hiſtoire Naturelle du Roi, une main toute convertie en turquoiſe.

L'Hiſtoire porte que J. Caſſianus de Pulto, avoit l'art de faire avec l'ivoire foſſile appelé *Mammoth*, en Ruſſie, des turquoiſes artificielles. Il paroît que Henckel a connu ce même ſecret de colorer en bleu des os endurcis par leur ſéjour dans la terre, ſans cependant avoir pu leur donner la véritable dureté des turquoiſes. On ſait que MM. Duhamel & Guettard ont trouvé auſſi le moyen de colorer en rouge les os des animaux vivans, en leur faiſant avaler avec leur nourriture, ſoit de la gaude, ſoit de la garence, ſoit de l'orſeille.

M. Mortimer, Secrétaire de la Société de Londres, a fait voir à cette Académie, un morceau de turquoiſe, qui, n'ayant aucun tiſſu oſſeux, laiſſe préſumer qu'il peut y avoir des pierres cuivreuſes ou des jaſpes colorés en bleu, mamelonnés, & qui méritent par préférence de porter le nom de véritables turquoiſes. L'échantillon de turquoiſe de M. Mortimer avoit douze pouces de longueur, cinquante-trois de largeur, & près de treize d'épaiſſeur. Le chevalier Hansſloane avoit dans ſa collection un morceau de turquoiſe preſqu'auſſi beau, & de la même nature.

Dans le dernier ſiècle on faiſoit un commerce aſſez conſidérable de la turquoiſe. Les Joailliers ſont auſſi dans l'uſage de diſtinguer cette pétrification en turquoiſe orientale & turquoiſe occidentale.

La première tire plus ſur le bleu céleſte que ſur le vert: elle eſt dure, ſuſceptible d'un aſſez beau poli opaque; on l'appelle auſſi *turquoiſe de vieille roche*. On l'apporte de Nécapour, ville ſituée à trois journées de Meched en Perſe: on en apporte auſſi de Turquie.

Celle qui eſt occidentale, & que l'on nomme auſſi *turquoiſe de nouvelle roche*, eſt peu dure, & tire plus ſur le vert que ſur le bleu: elle eſt remplie d'onglets ou taches

laiteuſes. On nous l'apporte d'Eſpagne, d'Allemagne & du Bas-Languedoc, où il s'en trouve beaucoup.

On n'eſt pas encore bien d'accord ſur ce qui doit caractériſer la beauté, la qualité & le prix des turquoiſes. Les uns les veulent d'un beau bleu Turquin, les autres d'un vert de Saxe. M. Wallerius dit qu'une belle turquoiſe de la groſſeur d'une noiſette, eſt eſtimée dans le commerce deux cents rixdales, ce qui fait environ 750 livres argent de France.

Lorſque la couleur des turquoiſes s'affoiblit extérieurement, il ſuffit d'en uſer la ſurface, ou de la mettre quelques inſtans au bain de cendres; par ce moyen on avive l'intenſité de ſa couleur, & enſuite on lui donne le poli par le moyen de la roue des Lapidaires.

TURSAN; petit pays de France en Gaſcogne. Il eſt borné au nord par les Landes, au levant par le bas Armagnac, au midi par le Béarn, au couchant par la Chaloſſe. Le Turſan renferme la ville épiſcopale d'Aire & celle de S. Sever.

TURTLE; ſubſtantif maſculin. On donne ce nom à des eſpèces de tortues de mer, de l'iſle de Tabago: elles ſont plus grandes que les tortues ordinaires. Il y en a une eſpèce qu'on nomme *Turtle vert*, qui eſt regardée comme ſacrée parmi les Américains. Ils l'appellent *poiſſon de Dieu*, à cauſe de l'effet merveilleux que ſa chair, diſent-ils, produit dans le corps humain, lorſqu'on a avalé quelque breuvage empoiſonné. Les habitans de Guinée l'eſtiment auſſi comme un remède infaillible contre la gonorrhée, & généralement contre tous les maux vénériens. Sa chair a le goût tantôt du veau, & tantôt du bœuf; ſa graiſſe eſt verte, & ſe mange comme de la moelle.

TUSCULANES; adjectif féminin pluriel qui s'emploie auſſi ſubſtantivement. C'eſt le titre que Cicéron a donné à un de ſes ouvrages qu'il a nommé *Queſtions tuſculanes*, qui ſont des diſputes ſur divers lieux communs de la Philoſophie morale. Comme la maiſon de campagne où l'on ſuppoſe que cet ouvrage fut compoſé, ou qu'on regarde comme la ſcène des diſputes qu'il contient, ſe nommoit *Tuſculum*, l'Auteur en a pris occaſion d'appeler ce recueil *Queſtions tuſculanes*. C'eſt ainſi que M. Huet, alors Abbé d'Aulnay, & depuis Evêque d'Avranches, a donné à un de ſes livres qu'il avoit compoſés dans cette Abbaye, le nom de *Queſtiones alnetanæ*. Au reſte les *Tuſculanes* de Cicéron forment cinq livres, dont le premier eſt ſur le mépris de la mort, le ſecond ſur la patience ou la force d'eſprit pour ſupporter les afflictions, le troiſième ſur l'adouciſſement des peines, le quatrième ſur les autres paſſions de l'ame, & le cinquiéme enſeigne que la vertu ſuffit pour rendre l'homme heureux. M. l'abbé d'Olivet de l'Académie Françoiſe, a donné une fort belle traduction des *Tuſculanes*.

TUSCULUM; nom d'une ancienne ville d'Italie dans le Latium. Elle étoit ſituée au nord d'Albe, & à douze lieues de Rome, ſur une colline fort élevée. Silius Italicus dit qu'elle fut bâtie par Télégone, fils d'Ulyſſe & de Circé.

TUSSILAGE; ſubſtantif maſculin. *Tuſſilago*. Plante qui croît aux lieux humides & gras. Sa racine eſt longue, menue, blanche, tendre & rampante: elle pouſſe pluſieurs petites tiges à la hauteur d'environ un pied, creuſes en dedans, coton-

nées, rougeâtres, revêtues de petites feuilles ſans queue, longues, pointues, placées alternativement, leſquelles ſoutiennent chacune en leur ſommet, une belle fleur ronde, radiée, jaune, reſſemblante à celle du piſſenlit, avec cinq étamines capillaires. A la fleur ſuccèdent pluſieurs ſemences oblongues, applaties, garnies chacune d'une aigrette. Cette fleur s'épanouit à l'entrée du Printemps, elle dure peu. Après les fleurs, naiſſent les feuilles qui ſont grandes, larges, anguleuſes, preſque rondes, vertes en-deſſus, blanchâtres & cotonneuſes en-deſſous, d'un goût amer, gluant, à peu-près comme l'artichaux.

Si on cultive cette plante dans les jardins, en un lieu ombrageux & humide, tel qu'il convient à ſa nature, elle s'y multiplie & y trace ſingulièrement. On fait ſurtout uſage de ſes fleurs en Médecine, pour le rhume, pour adoucir les âcretés, déterger les ulcères de la poitrine, & faciliter l'expectoration. En un mot, les feuilles & les fleurs de tuſſilage ſont conſacrées pour ainſi dire aux maladies du poumon. On fait fumer les feuilles aux aſthmatiques en guiſe de tabac. Dans les Pharmacies on eſt dans l'uſage de tenir un ſyrop, une conſerve, & une eau diſtillée de tuſſilage.

TUTELAIRE; adjectif des deux genres. *Cuſtos.* Qui tient ſous ſa garde, ſous ſa protection. Il n'eſt guère uſité qu'en parlant des Anges, des Saints.

C'eſt une opinion ancienne dans le Chriſtianiſme, & fondée ſur l'Ecriture, qu'il y a des Anges *tutélaires* des royaumes, des villes, & même des perſonnes. Les Catholiques croyent que chaque Fidelle a depuis le moment de ſa naiſſance un de ces Anges tutélaires attaché à ſa perſonne, pour le défendre des tentations, le préſerver des périls, & l'exciter à l'obſervation de la Loi, & cette croyance eſt un des motifs du culte religieux qu'ils rendent aux Anges.

Le P. Antoine Macedo, Jéſuite Portugais de Coimbre, a publié un grand ouvrage *in-folio* ſur tous les Saints tutélaires de tous les Royaumes, Provinces & grandes Villes du monde Chrétien, intitulé, *Divi tutelares orbis Chriſtiani*, & imprimé à Lisbonne en 1687.

On appeloit chez les Païens, *Dieux tutélaires*, certains Dieux qu'ils regardoient comme Protecteurs de la République, des villes, des familles, &c. *Minerve étoit la Divinité tutélaire d'Athènes.*

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, la troiſième longue, & la quatrième très-brève.

TUTELINA; nom d'une Divinité Romaine qui veilloit à la conſervation des moiſſons & des fruits de la terre déjà recueillis. On lui avoit érigé des Statues, des Autels, & un Temple qui étoit ſur le Mont-Aventin.

TUTELLE; ſubſtantif féminin. *Tutela.* Autorité donnée par la Loi ou par le Magiſtrat, pour avoir ſoin de la perſonne & des biens d'un mineur.

On diſtingue en droit trois ſortes de tutelle; la teſtamentaire, la légitime & la dative; la première eſt celle qui eſt déférée par le teſtament du père ou de la mère; la tutelle légitime, celle qui eſt déférée par la Loi au plus proche parent, ou, à ſon défaut, au plus proche voiſin; la dative, celle qui eſt donnée par le Juge, après avoir pris l'avis des parens.

Les

Les tutelles teſtamentaires & légitimes ont encore lieu dans quelques pays; mais elles ont beſoin d'être confirmées par le Juge; c'eſt pourquoi l'on dit communément qu'en France toutes les tutelles ſont datives.

Le père & la mère ſont cependant tuteurs naturels de leurs enfans & peuvent gérer ſans être nommés par le Juge.

On peut nommer un ou pluſieurs tuteurs à une même perſonne, lui donner des tuteurs honoraires & des tuteurs onéraires, donner au tuteur un Conſeil, ſans l'avis duquel il ne puiſſe rien faire, exiger du tuteur caution, s'il n'eſt pas ſolvable.

La fonction de tuteur étant un office public & civil, on ne peut pas y nommer une femme, à moins que ce ne ſoit la mère ou l'aïeule; on préſume que dans ces perſonnes la tendreſſe ſupplée ce qui pourroit leur manquer d'ailleurs, mais on ne peut pas les contraindre d'accepter la tutelle.

Tout tuteur nommé ou confirmé par le Juge, doit prêter ſerment de bien adminiſtrer avant de s'immiſcer dans l'adminiſtration.

Celui que l'on veut nommer tuteur, peut ſe faire décharger de la tutelle, s'il a quelque excuſe légitime; ces cauſes ſont le grand nombre d'enfans; il en falloit trois à Rome, quatre en Italie, & cinq dans les provinces; l'âge de ſoixante-dix ans; la grande pauvreté; l'exercice de quelque magiſtrature, même municipale; un procès avec le mineur; le défaut de ſavoir lire & écrire; l'inimitié capitale; une infirmité ordinaire; l'abſence pour le ſervice public; la profeſſion des armes ou des arts libéraux.

Il y a des excuſes qui ne ſont que pour un temps, comme la Charge de deux tutelles, la minorité de vingt-cinq ans, la recette des deniers publics, une maladie actuelle.

Le premier ſoin du tuteur doit être de veiller à l'éducation du pupille ou mineur.

Il doit auſſi adminiſtrer fidellement & diligemment les biens, & pour cet effet, commencer par faire faire inventaire, faire vendre les meubles, placer les deniers oiſifs, &, faute de le faire dans un délai compétent, il en doit les intérêts, & même les intérêts des intérêts; il doit écrire jour par jour ſa recette & ſa dépenſe, &, la tutelle finie, en rendre compte.

Dans quelques pays, comme en Normandie, ceux qui nomment le tuteur ſont reſponſables de ſa ſolvabilité; ailleurs ils n'en ſont point garans, à moins qu'il n'y ait eu du dol de leur part. En pays de droit écrit la tutelle finit à la puberté; en pays coutumier, à la majorité ſeulement, à moins que le mineur ne ſoit plutôt émancipé.

La tutelle finit auſſi par la mort du mineur, & par celle du tuteur, & par la mort civile de l'un ou de l'autre.

Elle finit encore, lorſque le tuteur eſt déchargé de la tutelle à cauſe de quelque excuſe légitime qu'il a, ou lorſqu'il eſt deſtitué comme ſuſpect, ſoit pour ſes mauvaiſes mœurs, ſoit pour malverſations.

TUTELLE PERPÉTUELLE, s'eſt dit chez les Romains, de celle où étoient autrefois les femmes, même pubères & majeures.

Suivant la loi des douze tables, les femmes orphelines non mariées

demeuroient perpétuellement ſous la tutelle, ſoit de leur frere, ſoit de leur plus proche parent paternel.

La Loi Attilia ordonna que le Préteur & la plus grande partie des Tribuns donnaſſent des tuteurs aux femmes & aux pupilles qui n'en avoient pas.

Il y avoit néanmoins cette différence entre les tuteurs des pupilles & ceux des femmes pubères, que les premiers avoient la geſtion des biens de leurs mineurs, au lieu que les tuteurs des femmes interpoſoient ſeulement leur autorité.

Quand la femme ſe marioit, elle paſſoit de la main ou puiſſance de ſon tuteur, en celle de ſon mari, ainſi elle étoit dans une tutelle perpétuelle.

Mais la Loi *Claudia* ôta les tutelles légitimes des femmes, & ne ſoumit à la tutelle que celles qui étoient pupilles & impubères; & à l'égard des femmes mariées les droits du mari furent reſtreints; il lui fut défendu d'aliéner la dot ſans le conſentement de ſa femme, & l'on permit à celle-ci de diſpoſer de ſes paraphernaux.

On dit, qu'*un homme a un privilége qui l'exempte de tutelle & de curatelle;* pour dire, qu'il a un privilége qui le diſpenſe d'être tuteur & curateur.

On dit proverbialement d'un homme qui eſt gêné & contraint par quelque perſonne qui a pris autorité ſur lui, en ſorte qu'il ne peut pas faire librement ce qu'il veut, qu'*il eſt comme en tutelle*, qu'*on le tient en tutelle.*

TUTEUR, TUTRICE; ſubſtantif. Celui ou celle que le Magiſtrat ou la Loi autoriſent pour avoir ſoin de la perſonne & des biens d'un mineur. *Il n'y a que les mères ou aïeules qui puiſſent être tutrices.* Voyez TUTELLE.

On appelle *tuteur onéraire*, celui qui eſt véritablement chargé de la geſtion de la tutelle. Et *tuteur honoraire*, celui qui eſt nommé par honneur ſeulement, pour aſſiſter de ſes conſeils le mineur & ſon tuteur onéraire. Ces tuteurs honoraires ne ſont pas obligés de ſe mêler de l'adminiſtration des biens du mineur, & quand ils ne l'ont pas fait, ils ne ſont pas comptables; cependant ils peuvent auſſi gérer, à moins que cela ne leur ait été défendu expreſſément, & quand ils l'ont fait, ils ſont comptables comme les autres.

On appelle *protuteur*, celui qui, ſans avoir été nommé tuteur, en tient néanmoins lieu, & devient comptable, comme s'il étoit véritablement tuteur; tel eſt le ſecond mari d'une femme qui étoit tutrice de ſes enfans. Et l'on appelle *ſubrogé tuteur*, celui qui eſt nommé à l'effet d'aſſiſter à la levée du ſcellé, à l'inventaire & à la vente des meubles; lorſque le conjoint ſurvivant eſt tuteur de ſes enfans, on nomme en ce cas un ſubrogé tuteur pour ſervir de contradicteur vis-à-vis du père ou de la mère dont les intérêts peuvent être différens de celui des enfans.

En termes de jardinage, on appelle *tuteur*, une forte perche que l'on met à terre à côté d'un arbre, & à laquelle on l'attache pour le ſoutenir, ou pour le redreſſer.

TUTIE; *voyez* SPODE.

TUTLINGEN; ville d'Allemagne dans la Souabe, au Duché de Wirtemberg près du Danube.

TUTOIEMENT; ſubſtantif maſculin. Terme dont on ſe ſert pour

marquer l'action de tutoyer. *En France le tutoiement n'eſt guère en uſage que de maître à valet ou entre des amis intimes.*

TUTOYÉ, ÉE; participe paſſif. *Voy.* TUTOYER.

TUTOYER; verbe actif de la premiere conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Uſer du mot de *tu* & de *toi* en parlant à quelqu'un. *Elle ne veut pas que ſon mari la tutoie.*

Les deux premières ſyllabes ſont brèves & la troiſième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

L'*e* féminin qui termine le ſingulier du préſent de l'indicatif, *&c.* s'unit à la ſyllabe précédente, & la rend longue.

On prononce *tutayer.*

TUTRICE; *voyez* TUTEUR.

TUTUCURIN; ville d'Aſie, aux Indes orientales ſur la côte de la Pêcherie. Elle appartient aux Hollandois qui y ont bâti un fort, & qui y font un commerce conſidérable.

TWEDALE; province de l'Écoſſe méridionale, ainſi appelée à cauſe de la rivière de Twède qui la traverſe. Elle a environ neuf lieues de longueur & ſix de largeur. Elle eſt fertile & abonde en pâturages. Péébles en eſt la capitale.

TWÉDE; (la) rivière qui ſépare l'Angleterre de l'Écoſſe, & qui ſe jette dans la mer auprès de Berwick.

TUY; ville forte & épiſcopale d'Eſpagne dans la Galice, ſur les frontières du Portugal, à vingt-cinq lieues, ſud, de Compoſtelle.

TUYAU; ſubſtantif maſculin. *Canalis.* Tube ou canal de fer, de plomb, de fer blanc, d'étain, de cuivre, de bois, de terre cuite, *&c. Tuyau d'orgue. Tuyau de fontaine. Tuyau de fer blanc. C'eſt de la proportion des tuyaux avec les réſervoirs & les ajutages, que dépend la beauté des eaux jailliſſantes.*

TUYAU, ſe dit auſſi de l'ouverture d'une cheminée depuis le manteau juſqu'en haut. *Le tuyau de cette cheminée n'eſt pas aſſez large.*

On appelle *tuyau dévoyé*, un tuyau de cheminée qui eſt détourné de ſon aplomb.

TUYAU, ſe dit encore de l'ouverture & du canal d'un privé. *Le tuyau eſt engorgé.*

TUYAU, ſe dit auſſi du bout creux de la plume des oiſeaux, de la tige de leur plume. *C'eſt avec les tuyaux de plumes d'oie qu'on fait ordinairement les cure dents & les plumes à écrire.*

TUYAU, ſe dit encore de la tige du blé & des autres plantes qui ont la tige creuſe.

TUYAU DE MER, ſe dit en termes de Conchyliologie, d'un genre de coquillages ainſi nommés, parce qu'ils ſont ſemblables en quelque ſorte à un chalumeau. Il y en a de pluſieurs eſpèces qui varient un peu pour la figure. M. d'Argenville fait de ce genre de coquillage la troiſième famille des *univalves.*

Cet Auteur en donne cinq eſpèces différentes. Dans la première, il met les tuyaux de mer appelés *dentales rayés & dentales polis*: ceux-ci ſont des eſpèces d'antales. Dans la ſeconde, les *droits*; dans la troiſième, ceux qui ſont ſemblables à une corne un peu courbée, ceux qui ſont en forme de racines, les tuyaux appelés *dentales*, en forme d'une racine de biſtorte; ceux qui ont la forme de raie; ceux qui ſont faits comme des dents de chiens, ou comme des dents d'élé-

phant; ceux qui ſont de couleur blanche, & enfin ceux qui tirent ſur le vert. Il compoſe la quatrième eſpèce du *pinceau de mer*, ou l'arroſoir venant de l'île d'Amboine; & la cinquième eſpèce, des *tuyaux de mer*, appelés *antales*, dont les uns ſont blancs & les autres jaunes; les antales les plus eſtimés viennent des Indes orientales.

Tous les tuyaux de mer dont nous parlons, vivent ordinairement ſolitaires & ſéparés, & non point en colonies comme les vermiſſeaux de mer.

L'arroſoir eſt parmi les tuyaux l'eſpèce la plus diſtinguée: il eſt remarquable par ſa forme toute droite, & par la ſingularité de ſa tête, qui eſt percée en arroſoir. Des Auteurs l'appellent *Phallus*, c'eſt-à dire, un *priape*.

On lui donne le nom de *pinceau de mer*, parceque ſa tête eſt garnie d'une fraiſe, & d'un gland percé de petits trous, remplis d'une infinité de filets qui reſſemblent aſſez aux poils d'un pinceau. Auſſi tôt que ce teſtacée eſt hors de l'eau, tous ces filets tombent, & l'on voit alors un tuyau blanc, mince & creux, qui va en diminuant juſqu'à l'autre extrémité, formant quelques replis d'eſpace en eſpace. Ce ſont les Hollandois qui nous apportent cette coquille de leurs colonies des grandes Indes, mais nous ne l'avons jamais entière: on n'y rencontre point cette extrémité pyramidale que l'on ſoupçonne être adhérente ſur la roche en ſerpentant. Quelques-uns penſent auſſi que cette eſpèce de tuyau n'a point de tête, ni de fraiſe perforée, lorſqu'il eſt dans l'état d'accroiſſement; mais que l'animal donne ce caractère à ſa coquille, lorſqu'il a atteint la grandeur que la nature lui a preſcrite.

TUYÈRE; ſubſtantif féminin. Ouverture à la partie poſtérieure d'un fourneau, où l'on place les tuyaux ou becs des ſoufflets.

TYCHO-BRAHÉ, Aſtronome, le plus grand Obſervateur qu'il y ait eu, eſt le premier qui par l'exactitude & le nombre de ſes obſervations, ait donné lieu au renouvellement de l'Aſtronomie: toutes les théories, les tablettes & les découvertes de Kepler ſont fondées ſur ſes obſervations. Il naquit le 13 Décembre 1546 à Kundſtrup, dans la province de Scanie, d'une famille illuſtre qui ſubſiſte encore dans la Suède. En 1559 il alla étudier à Copenhague: il fut étonné en voyant arriver l'éclipſe de ſoleil du 21 Août 1560, ſuivant la prédiction des Aſtronomes; dès ce moment il conçut le deſir de pouvoir à ſon tour faire de ſemblables prédictions. Il ſe mit à étudier la ſphère, & à conſulter ſouvent les Ephémérides de *Stadius*. En 1562 on l'envoya à Leipſic pour étudier en droit, avec un gouverneur qui ne pouvoit ſouffrir de voir ſon élève s'occuper d'Aſtronomie: celui-ci étoit obligé d'acheter, aux dépens de ſes plaiſirs, les moyens de s'inſtruire en ſecret: un petit globe céleſte de la groſſeur du poing, lui ſervoit à connoître les conſtellations & à les obſerver, quand le gouverneur étoit endormi: dans un mois il avoit appris à diſtinguer toutes celles qui paroiſſoient alors ſur l'horiſon de Leipſic; les Ephémérides lui ſervoient à reconnoître les planètes & à ſuivre leurs mouvemens: il voulut enſuite connoître les principes ſur leſquels ces Ephémérides étoient

conſtruites ; il ſe procura les tables d'Alphonſe & de Copernic ; il s'en rendit l'uſage familier, & il ne tarda pas à reconnoître qu'elles s'écartoient ſouvent beaucoup de l'obſervation, & que les Ephémérides de *Stadius*, les ſeules qu'on eut alors, n'étoient pas toujours exactes ; il vit ſurtout au mois d'Août 1563 que la conjonction de Jupiter & de Saturne avoit été mal annoncée, & que les tables n'y étoient pas conformes : ce fut alors qu'il conçut le projet de faire de meilleures obſervations. Il fit connoiſſance avec *Scultetus* qui faiſoit à Leipſic des inſtrumens de Mathématiques : il acheta de lui un rayon aſtronomique à la façon de *Gemmafriſius*, avec lequel il paſſoit en ſecret des nuits entières à obſerver ; les obſervations qu'il fit avec ce petit inſtrument, exiſtent encore, & il en avoit compoſé un recueil ſéparé.

Après avoir été trois ans à Leipſic, Tycho retourna dans ſon pays à l'occaſion de la mort de ſon oncle. Mais voyant que ſes parens faiſoient peu de cas de ſes occupations, il s'éloigna d'eux, & revint en 1566 à Wittemberg, où il faiſoit tranquillement diverſes obſervations, lorſque la peſte l'obligea de ſe retirer à Roſtoch dans le Meklembourg. Il obſerva au mois d'Avril 1567 une éclipſe de ſoleil, qu'il compte pour la première qu'il eût obſervée dans les règles.

En 1569 Tycho vint à Augsbourg, & ſe lia avec Hainzelius, Sénateur de cette ville, qui avoit du goût pour l'Aſtronomie : il chercha des ouvriers dans l'intention de faire un quart de-cercle où l'on pût diſtinguer chaque minute de degré ; le Sénateur ſe chargea des frais, & fit placer dans ſa maiſon de campagne à Gekinga, un quart-de-cercle de bois de quatorze pieds de rayon. Tycho fit faire auſſi un ſextant de bois de quatre pieds de rayon.

En 1571 retourné dans ſa patrie, il trouva un de ſes oncles nommé *Billeus*, plus éclairé & plus favorable aux Sciences, qui connoiſſant le mérite de ſon neveu, lui donna un endroit commode à Herritz-Wadt près de Kundſtrup, pour y travailler à ſes obſervations : Tycho y forma un laboratoire, & après avoir obſervé quelques temps avec ſon rayon aſtronomique ; il fit faire enſuite un ſextant ſemblable à celui qu'il avoit laiſſé à Augsbourg.

Ce fut-là que le 11 Novembre 1572 il apperçut cette étoile ſingulière de la conſtellation de Caſſiopée, dont il fit des obſervations aſſidues, qui furent d'abord imprimées à Copenhague, & qu'il a données enſuite plus au long dans ſes progymnaſmes. Sa réputation fit ſouhaiter à beaucoup de perſonnes qu'il voulût donner quelques leçons dans l'Univerſité de Copenhague, ſur des choſes que perſonne ne connoiſſoit comme lui : il s'y refuſa long-temps ; mais enfin le Roi s'y étant intéreſſé, il s'y rendit en 1574, & y démontra les théories ſur leſquelles étoient fondées les tables aſtronomiques.

Il alla voir en 1575 le Landgrave Guillaume à Caſſel, où il y avoit un Obſervatoire célèbre ; il vint enſuite à Bâle, & de là à Veniſe, d'où il revint à Copenhague, avec le deſſein de retourner s'établir à Bâle. Dans ces entrefaites, le Roi *Frédéric I*, à qui le Landgrave avoit fait connoître le rare mérite de Tycho, lui écrivit de venir le joindre, & lui offrit la protection la plus marquée ; pour le

mettre à portée de ſuivre le cours de ſes travaux, il lui donna l'île *d'Huenne*, en Latin *Venuſia*, ſituée vis-à-vis de Copenhague, ſe chargea des frais du bâtiment, des machines & des ouvriers qui lui ſeroient néceſſaires. On y bâtit un château appellé *Uranibourg*, en forme de carré de ſoixante pieds en tout ſens, dont on peut voir la deſcription dans le livre qui a pour titre, *Aſtronomiæ inſtauratæ mechanica*, imprimé en 1598. On y joignit les inſtrumens les plus grands & les plus parfaits, au nombre de vingt-huit, dont le même ouvrage contient les figures & les deſcriptions; il y en avoit qui étoient diviſés, non-ſeulement en minutes, mais même de dix en dix ſecondes; il y employa tout ce que la magnificence d'un ſi généreux Prince lui accorda, & tout ce que ſes propres revenus lui fournirent: ſes obſervations commencèrent en 1582.

Tycho ne pouvant ſuffire à l'immenſité des travaux qu'il ſe propoſoit de ſuivre, attira auprès de lui des gens capables de le ſeconder: il forma des élèves à ſes frais; & il y avoit ſans ceſſe des Obſervateurs attentifs & des Calculateurs aſſidus, qui travailloient ſous ſes ordres.

Dans l'eſpace de quinze ans qu'il obſerva dans cette île, Tycho établit les fondemens de toute l'Aſtronomie; il détermina les lieux de 777 étoiles fixes, chacune par pluſieurs obſervations: le ſoleil, les planètes, les comètes, les parallaxes, les réfractions, tout fut obſervé & fixé d'une manière auſſi exacte que nouvelle.

Les hommes les plus habiles ſe faiſoient un plaiſir d'aller voir cet Aſtronome incomparable, & tout le monde y étoit très-bien accueilli. Le Roi d'Écoſſe allant épouſer la Princeſſe Anne, ſœur du Roi de Dannemarck, paſſa dans l'île d'Huenne avec toute ſa Cour, & fut ſi enchanté des travaux & des ſuccès de Tycho, qu'il compoſa ſon éloge en vers Latins, tel qu'on l'a imprimé dans les progymnaſmes.

Tant de gloire & de mérite devoit faire des envieux. La mort du Roi Fréderic leur procura les moyens de réuſſir dans leurs manœuvres. Ils commencèrent à exagérer les beſoins de l'Etat, & ils firent enfin révoquer les penſions dont Tycho jouiſſoit: alors ne pouvant plus ſuffire aux dépenſes de ſes obſervations, & prévoyant qu'on lui ôteroit encore ſon île d'Huenne, il fit tranſporter une partie de ſes inſtrumens à Copenhague, & ne laiſſa à Uranibourg que les plus lourds & les plus difficiles à tranſporter. Mais la rage de ſes perſécuteurs n'étant pas aſſouvie, un Miniſtre nommé *Walchendorp* (ſon nom doit être connu, pour être réſervé à l'infamie, & devoué à l'exécration des Savans de tous les âges), lui fit défenſe de continuer à Copenhague ſes travaux d'Aſtronomie ou de Chimie: Tycho fut donc obligé de fréter un bâtiment de tranſport, où il mit ſa famille, ſes inſtrumens, ſes livres, & abandonna pour toujours ſon ingrate patrie au milieu de l'été, dans l'année 1597.

Il paſſa d'abord à Roſtoch, & de-là près de Hambourg au château de Wandesbourg, chez Henri de Rantzow, qui lui avoit offert un aſyle: ce fut-là qu'il publia en 1598 la deſcription de ſes inſtrumens, *Aſtronomiæ inſtauratæ me-*

chanica, dédiée à l'Empereur *Rodolphe II.*

Ce Prince qui connoiſſoit le mérite de ce célèbre fugitif, l'attira près de lui à Prague en 1599, lui donna une penſion conſidérable, & enſuite un château éloigné de cinq milles de Prague, ſur le bord du Liſar. Tycho s'y retira avec ſa famille; il y attira Kepler auſſi-bien que deux de ſes Obſervateurs, *Melchior Joſtelius* & *Chriſtian Longomontanus*, qui furent dans la ſuite profeſſeurs de Mathématiques, l'un à Wittemberg, l'autre à Copenhague.

Cependant la ſolitude & les incommodités de ce ſéjour lui ayant fait déſirer de retourner à Prague, l'Empereur acheta pour lui une maiſon commode, & lui donna Kepler pour le ſeconder dans les obſervations & les calculsqu'il vouloit continuer: il reprenoit ces exercices avec une vigueur nouvelle, lorſqu'il fut enlevé par une maladie aiguë, le 24 Octobre 1601.

TYCOKZIN; ville de Pologne dans la Podlaquie, ſur la rivière de Narew, à neuf lieues, nord-oueſt, de Bielsk.

TYDÉE, fils d'Oenée, Roi d'Etolie, s'étoit refugié à la Cour d'Adraſte, Roi d'Argos, pour ſe faire expier du meurtre de ſes oncles Alcathoüs & Lycopée, ou ſelon d'autres, de ſon frère qui s'appeloit *Ménalippe:* il s'y trouva avec Polinice qui venoit implorer le ſecours de ce Prince contre la perfidie de ſon frère Étéocle qui l'avoit exclu des droits qu'il avoit au royaume de Thèbes. L'un & l'autre avoient reçu d'Adraſte l'accueil le plus favorable, & peu de temps après, ce Prince, pour obéir à un oracle, leur fit épouſer ſes deux filles. Argie l'aînée fut donnée à Polynice, & Déypile à Tydée. Le beau-père & les deux gendres prirent enſuite des meſures pour le rétabliſſement de Polynice ſur le trône de Thèbes. On eſſaya d'abord les voies de la douceur; & Tydée ſe chargea d'aller trouver Étéocle, pour tâcher de l'amener à des ſentimens d'équité. Il refuſa fiérement d'entendre à aucune propoſition; il s'en fallut même aſſez peu que Tydée ne fût inſulté dans un repas, où les principaux Thébains avoient été invités; mais il ſut ſe faire reſpecter par un défi généreux qu'il fit aux plus braves d'entre eux, en leur donnant le choix du genre de combat. Il vainquit par le ſecours de Pallas, tous ceux qui oſerent ſe préſenter, & reprit le chemin d'Argos. Les Thébains que la honte & la colère animoient également, dreſſerent ſur ſon paſſage une embuſcade de cinquante hommes choiſis dans leur jeuneſſe: Tydée ſeul contre tous, les égorgea tous, à l'exception d'un ſeul qu'il chargea de porter à Étéocle la nouvelle de ce combat.

Adraſte inſtruit du peu de ſuccès des négociations de Tydée, & de l'indigne complot qu'on avoit formé pour le faire périr, déclara la guerre à Étéocle, & engagea dans ſon parti Capanée, Hippomedon, Parthénopée & Amphiaraüs; ces quatre guerriers joints à Polynice, Adraſte & Tydée, furent nommés par excellence les ſept chefs, & commandèrent ſéparément chacun un corps d'armée. Tydée fut conſidéré comme le plus brave. Cependant il périt dans cette guerre ainſi que les autres chefs, à la réſerve d'Adraſte. *Voyez* ADRASTE & EPIGONES.

TYMBALE ; *voyez* TIMBALE.

TYMPAN ; ſubſtantif maſculin & terme d'Anatomie. Partie de l'oreille qui eſt une membrane liſſe, mince & tranſparente, dont la circonférence eſt enchâſſée dans une rainure oſſeuſe de l'os temporal, & ſous laquelle paſſe une branche de nerf de la cinquième paire. Le tympan termine le conduit auditif & le ſépare de la caiſſe. *Voy.* TAMBOUR.

TYMPAN, ſe dit en termes d'Imprimerie, d'une eſpèce de châſſis compoſé de quatre barres de bois ou de fer, ſur leſquelles eſt collée une peau de parchemin. *C'eſt ſur le tympan qu'on étend la feuille de papier prête à paſſer ſous la preſſe.*

TYMPAN, ſe dit en termes d'Architecture, de l'eſpace du fronton qui eſt compris entre les trois corniches qui l'environnent. *Quelquefois le tympan eſt liſſe & quelquefois il eſt orné de ſculpture en bas relief.*

On appelle *tympan d'arcade*, une table triangulaire placée dans les encoignures d'une arcade. Les plus ſimples tympans de cette eſpèce n'ont qu'une table renfoncée, ornée quelquefois de branches de laurier, d'olivier, de chêne, *&c.* ou de trophées, feſtons, *&c.* comme au château de Trianon, & ils conviennent aux ordres dorique & ïonique. Les tympans les plus riches ſont décorés de figures volantes, comme des renommées, ainſi qu'on en voit aux arcs de triomphe antiques, ou de figures aſſiſes, telles que ſont des vertus, comme dans l'Egliſe du Val-de-Grâce.

TYMPAN, ſe dit auſſi d'un panneau de menuiſerie renfermé entre des moulures.

TYMPAN, en Mécanique & en Horlogerie, ſe dit d'un pignon enté ſur ſon arbre, & qui engrène dans les dents d'une roue.

TYMPANISÉ, ÉE; participe paſſif. *Voyez* TYMPANISER.

TYMPANISER ; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Décrier hautement & publiquement quelqu'un, déclamer contre lui. *C'eſt lui qui dans ſes vers nous a tympaniſés. On le tympaniſa à l'audience. Elle ſe fit tympaniſer dans cette ville.*

La première ſyllabe eſt moyenne, les deux ſuivantes ſont brèves, & la quatrième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Les temps ou perſonnes qui ſe terminent par un *e* féminin ont la ſyllabe précédente longue.

TYMPANITE ; ſubſtantif féminin. Hydropiſie sèche, ou plutôt enflure du bas ventre cauſée par des vents qui y ſont retenus.

On peut regarder la tympanite comme le dernier degré des flatuoſités, ou de la colique venteuſe : elle ſe manifeſte par l'élévation & le gonflement extraordinaire du ventre qui ſe tend quelquefois comme un tambour.

Ce gonflement ordinairement inférieur à celui que produit l'aſcite, ne change ni de figure ni de volume : on n'y touche point de fluctuation, ainſi que dans l'aſcite. On y remarque d'ailleurs des alternatives d'augmentation & de diminution, qu'on n'obſerve pas dans l'épanchement aqueux, dont les progrès ſont plus lents & plus conſtans. D'ailleurs la tumeur du ventre dans la tympanite, n'a pas le ſentiment de peſanteur qu'on éprouve dans l'aſcite, & la raiſon n'en eſt pas difficile à trouver : le ventre eſt encore dans la maladie dont nous parlons,

plus

plus élevé dans la région épigaſtrique & vers l'ombilic. Il rend quelquefois un ſon obſcur lorſqu'on le frappe, & il a plus de reſſort que dans l'hydropiſie.

La *tympanite* eſt accompagnée de douleurs, tant au ventre ou aux environs du nombril, qu'au dos; de la perte de l'appétit, du ſommeil & de l'embonpoint; & quelquefois du vomiſſement. Les malades ſe plaignent d'un grand accablement; ils ont pour la plupart, la toux sèche & la reſpiration gênée, avec des inégalités dans le pouls qui d'ailleurs eſt plein & dur. Ils font de vains efforts pour rendre des vents, & ſont tourmentés par la conſtipation. Dans les derniers temps ils rejettent tout ce qu'on leur fait prendre, & tombent même dans une vraie affection iliaque. L'air n'eſt pas toujours renfermé dans l'eſtomac & les boyaux: il eſt quelquefois dans la capacité du ventre, ou dans l'un & l'autre lieu. Lorſque l'eſtomac eſt le principal ſiége de la maladie, on a de la peine à avaler; ce qu'il y a cependant de ſingulier, eſt que les alimens paſſent, & que le ſeul air eſt retenu. La reſpiration enfin eſt plus gênée: on a des palpitations, des anxiétés, des éblouiſſemens, des rougeurs au viſage, &c.

Les hypocondriaques & les hiſtériques, les néphrétiques & les goutteux; ceux qui ont le ventre pareſſeux, & dont les pertes de ſang ſont ſupprimées, ſont les plus ſujets aux maladies venteuſes: elles ſont ſouvent le produit des crudités acides & nidoreuſes. On ſait qu'il y a beaucoup d'alimens qui engendrent des vents: tels ſont les différens légumes, les fruits cucurbitacés, le poiſſon, *&c.* le froid aux jambes peut auſſi y donner lieu. Les enfans, les femmes, & ſurtout les accouchées, les vieillards & les gens de lettres, ſont encore très-expoſés aux flatuoſités & à la tympanite: cette dernière ſuccède quelquefois aux grandes maladies, aux pertes de ſang exceſſives, aux fièvres intermittentes mal traitées; *&c.*

La tympanite, maladie toujours redoutable & quelquefois très-longue, eſt tout auſſi rébelle que l'aſcite. La ſoif, l'oppreſſion, la chaleur éthique, l'enflure des jambes, l'accablement du corps & de l'eſprit, les anxiétés, les défaillances, les extrémités froides, *&c.* en ſont les ſignes les plus fâcheux. Elle eſt abſolument incurable lorſque l'énorme dilatation des boyaux a entraîné la perte de leur reſſort; car cette maladie commencé par le ſpaſme & finit par l'atonie autant qu'on peut en juger par ce qui la précède, par les accidens qui l'accompagnent & par les moyens de la guérir qui ont le plus réuſſi. Si elle dure long-temps, elle ne manque point de ſe joindre à l'aſcite, & cette complication en rend le traitement plus difficile.

La cure de la tympanite doit avoir beaucoup de rapport avec celle des autres flatuoſités; mais comme c'en eſt le dernier degré, il lui faut des ſecours proportionnés. Les délayans, les lubrifians & les tempérans y ſont employés avec ſuccès; les laxatifs, tels que l'huile d'amandes douces, la manne, les eaux de Sedlitz & autres minérales purgatives n'y ſont pas inutiles; mais les vomitifs n'y réuſſiſſent pas. Les ſtomachiques, les fortifians & les carminatifs, tels que la ſauge, la germandrée, l'aunée, le vin d'Alicante, l'extrait de genièvre, l'éli-

xir de propriété, *&c.* peuvent être utiles lorſqu'on a préparé les premières voies par les remèdes précédens. On peut uſer encore des anti-ſpaſmodiques, comme de la méliſſe, du caſtoréum, de l'aſſa-fœtida, de l'eau de fleur d'orange, *&c.* les apéritifs, & ſur tout les diurétiques, tels que le ſel de tartre, le tartre vitriolé, le ſel de duobus, celui de genêt, le ſavon, les martiaux, les eaux de Vals, celles de Forges, de Paſſy, *&c.* ſont les remèdes dont on doit beaucoup attendre.

On ne doit pas négliger les lavemens adouciſſans, laxatifs & térébenthinés; on les rend même quelquefois ſtimulans avec le tabac, le vin émétique, *&c.* on uſe encore des fomentations émollientes & diſcuſſives comme d'acceſſoires qui peuvent ſeconder l'action des autres remèdes.

On propoſe enfin la ponction. Il n'eſt pas douteux qu'elle ne convienne lorſque les vents ſont répandus dans la capacité du ventre, & qu'on ne laiſſe périr bien des malades qu'on auroit pu ſauver par ce moyen. Il eſt vrai qu'on eſt arrêté par la difficulté de connoître ce cas; mais qu'a-t-on à ménager lorſque la maladie eſt ſans reſſource?

TYMPANON; ſubſtantif maſculin. Sorte d'inſtrument de muſique monté avec des cordes de fil de fer ou de laiton, & qu'on touche avec deux petites baguettes de bois. *Jouer du tympanon.*

TYNDARIDES; ſubſtantif maſculin pluriel & terme de Mythologie. On a ainſi appellé Caſtor & Pollux, fils de Tyndare, Roi de Sparte. *Voyez* CASTOR.

TYPE; ſubſtantif maſculin. *Typus.* Modèle, figure originale. En ce ſens il n'eſt uſité que dans le didactique. *Selon les Platoniciens, les idées de Dieu ſont les types de toutes les choſes créées.*

En parlant de l'ancien Teſtament par rapport au nouveau, *type* ſe dit de ce qui eſt regardé comme la figure, le ſymbole des myſtères de la loi nouvelle.

M. Gale diſtingue les types en hiſtoriques & en prophétiques. Les derniers ſont ceux dont les anciens Prophètes ſe ſont ſervis dans leurs inſpirations. Les premiers ſont ceux dans leſquels des choſes arrivées ou des cérémonies inſtituées ſous l'ancien Teſtament ont figuré d'avance, pronoſtiqué ou annoncé Jeſus-Chriſt, ou des choſes qui ont rapport à lui dans le nouveau Teſtament.

Les anciens Pères de l'Egliſe, auſſi bien que les Critiques modernes, ſont extrêmement partagés ſur la nature & l'uſage des types, & ſur les repréſentations typiques qui ſe trouvent dans l'ancien Teſtament, & c'eſt ce qui fait une des grandes difficultés que l'on a à entendre les anciennes prophéties, & à concilier l'ancien Teſtament avec le nouveau.

On ne peut diſconvenir en effet qu'il n'y ait eu des types inſtitués par la ſageſſe divine pour être les ombres & les figures des choſes à venir; & quoique les hommes ſoient tombés à cet égard dans bien des excès, & que pluſieurs ſe ſoient imaginé voir des types par-tout, comme Origène qui trouvoit des myſtères juſques dans les chaudrons du tabernacle, on doit ſe contenter des plus ſenſibles & des plus frappans, ou de ceux dont l'application a déjà été faite par une autorité ſupérieure en fait de religion; mais il n'en faut point propoſer ſans les prouver autant qu'il eſt poſſible, & ſans faire voir que ce ſont en effet

des types, afin de juſtifier la ſolidité du raiſonnement des Apôtres qui en ont tiré des argumens.

Un Auteur moderne ſoutient que non-ſeulement les Pères de l'Egliſe, mais auſſi S. Paul lui-même, étoient d'opinion que toute la religion chrétienne étoit contenue dans l'ancien Teſtament, & accomplie dans l'hiſtoire & dans la loi des Juifs, & que ce Teſtament & cette Loi ne devoient être regardés que comme les types & les ombres du Chriſtianiſme. Dans cette vue il cite l'Épître aux Hébreux & celle aux Coloſſiens ; il ajoute que les lois rituelles de Moïſe n'étant que des types & des ombres des choſes réelles à venir doivent être conſidérées comme des prophéties accomplies. C'eſt auſſi le ſentiment de M. Whiſton & d'autres ; & le premier Auteur pour appuyer davantage ſon raiſonnement cite Jeſus-Chriſt lui-même, qui en ſaint Mathieu confirme les prophéties légales en diſant qu'*il eſt venu accomplir la loi.* Mais c'eſt abuſer viſiblement de l'Écriture que d'employer ces paſſages à prouver que tout y eſt type & figure ; car lorſque ſaint Paul dit que Jeſus-Chriſt eſt la fin de la loi, *finis legis Chriſtus*, il ne s'agit pas de ſavoir ſi Jeſus-Chriſt y eſt figuré & prédit ; il eſt ſimplement queſtion de montrer qu'il eſt le ſeul auteur de la juſtice que la loi ne pouvoit donner. Quand il dit aux Coloſſiens que tout ce qui a été fait n'a été fait que pour Jeſus-Chriſt, *omnia in ipſo conſtant*, & ne ſubſiſte qu'en lui, il établit la divinité de Jeſus-Chriſt, & il en donne pour preuve que tout ce qui exiſte n'exiſte que par l'opération de ſa toute-puiſſance. De même quand Jeſus-Chriſt dit qu'*il eſt venu accomplir la loi*, cela s'entend des vérités de pratique qu'il venoit confirmer par ſes exemples & par ſa doctrine, & non ſimplement des figures qu'il venoit accomplir, comme ſi tout eût été type ſous l'ancienne loi.

Cette affectation des figuriſtes a donné lieu à quelques Écrivains peu favorables à la religion d'obſerver que ſi les partiſans anciens & les modernes du ſens typique euſſent formé le deſſein de décrier le Chriſtianiſme, ils n'auroient pu mieux y réuſſir qu'en traveſtiſſant ainſi toutes choſes en types & en prophéties. Il ne faut pas s'étonner, ajoutent-ils, que les Athées & les Déiſtes inſultent à la crédulité des Chrétiens, & qu'ils rejettent des preuves fondées ſur de pareilles abſurdités.

Mais on peut répondre à ces Écrivains que l'exemple des figuriſtes ne peut tirer à conſéquence contre la ſolidité des véritables preuves de la religion. Car il n'eſt pas difficile de reconnoître, à moins qu'on ne veuille s'aveugler ſoi même, la réalité de ce qu'on appelle *types*. Il eſt évident qu'il y en avoit beaucoup ſous l'ancien Teſtament, tels étoient les ſacrifices, la perſonne du grand Prêtre, l'arche de Noé, *&c.* tels étoient les deux verges ou bâtons dont il eſt parlé dans Zacharie, telle étoit la femme adultère d'Oſée, ſes enfans, *&c.* par ces types & par d'autres ſemblables Dieu & les Prophètes ont deſſein d'annoncer des événemens futurs ; mais il faut obſerver ou que le Prophète avertit en même temps le Lecteur de prendre ces choſes pour types, qu'il le met en état de les entendre de cette manière, & qu'il ne l'abandonne pas à ſes propres conjectures après l'événement ou

l'accompliſſement de ces prophéties; ou que les Apôtres ont expliqué ces types conformément à la tradition des Juifs, & qu'en montrant qu'ils avoient été accomplis en Jeſus-Chriſt, ils en ont tiré des argumens victorieux en faveur de la religion.

En effet les Apôtres ont cité, en parlant de Jeſus-Chriſt & des myſtères de la loi nouvelle, un grand nombre de paſſages de l'ancien Teſtament dans leurs écrits; mais ils ne les ont pas tous cités dans le même ſens. Ils en ont cité quelques-uns dans le ſens que la ſageſſe divine avoit intention d'exprimer en dictant les livres ſaints; mais ils en ont cité auſſi ſans qu'ils paruſſent avoir une deſtination particulière & directe de Dieu pour les vérités auxquelles ils les appliquoient. On en trouve pluſieurs qu'ils n'ont appliqués à Jeſus-Chriſt qu'à cauſe des traits de convenance & de reſſemblance qui en autoriſoient l'alluſion & l'application, & qui avoient donné lieu aux Juifs de les entendre du Meſſie. C'eſt le ſentiment de pluſieurs Pères, & entr'autres de S. Cyrille contre Julien.

TYPE, eſt auſſi le nom que l'on a donné à un édit de l'Empereur Conſtans II, publié en 648 pour impoſer un ſilence général aux Orthodoxes, auſſi-bien qu'aux Monothélites ſur la queſtion qu'on agitoit alors s'il falloit reconnoître en Jeſus-Chriſt deux opérations ou volontés comme le ſoutenoient les Catholiques, ou s'il falloit n'y en admettre qu'une ſeule comme le vouloient les Monothélites.

On l'appela *type* parceque c'étoit une eſpèce de formulaire de foi, ou plutôt un réglement auquel tout le monde devoit conformer ſa conduite en s'abſtenant de parler des matières controverſées.

Le véritable auteur du type étoit Paul, Patriarche de Conſtantinople & Monothélite, qui crut aſſez ſervir ſon parti en forçant par autorité les Catholiques à n'oſer publier leur foi, eſpérant que l'erreur feroit aſſez de progrès tant qu'on ne la combattroit pas. En conſéquence il inſinua à l'Empereur Conſtans de ſupprimer l'ecthèſe d'Héraclius, & de publier un édit pour impoſer ſilence aux Orthodoxes & aux Monothélites, & ſur-tout aux premiers qui ſe plaignoient vivement de l'ecthèſe comme favorable au Monothéliſme; mais on ſent que cette prétendue voie de pacification étoit injuſte, & qu'elle opprimoit la vérité ſous prétexte d'éteindre les diſputes. On croit cependant que Conſtans avoit donné cette loi à bonne intention, puiſque dans le type même après avoir ordonné le ſilence aux deux partis, il ordonne qu'on s'en tienne aux ſaintes Écritures, aux cinq Concile œcuméniques & aux ſimples paſſages des Pères, dont la doctrine eſt la règle de l'Égliſe, ſans y ajouter, en ôter ni les expliquer ſelon des ſentimens particuliers; mais quelles que fuſſent les intentions de l'Empereur, il eſt certain que celles des Monothélites étoient d'en abuſer & de s'en prévaloir contre les Catholiques. Auſſi le Pape Théodore ne tarda-t-il point à prononcer la ſentence de dépoſition contre le Patriarche Paul. Le type fut examiné dans le Concile de Latran tenu en 649, & l'on y prononça anathême contre tous ceux qui admettoient l'impiété du type & de l'ecthèſe. *Voyez* ECTHÈSE.

TYPE, ſe dit auſſi dans l'art numiſma-

tique des figures de divinités, de génies & autres ſymboles qui ſont ſur les médailles.

On ſe ſert quelquefois, & ſurtout en Aſtronomie, du mot *type* au lieu de deſcription géographique. *Le type des éclipſes eſt d'un grand ſecours.*

La première ſyllabe eſt brève, & la ſeconde très-brève.

TYPHÉE ou TYPHON; nom d'un géant qui étoit fils du Tartare & de la Terre ſelon Héſiode, ou plutôt de Junon ſeule. Cette Déeſſe indignée de ce que Jupiter avoit enfanté Minerve ſans aide ni compagnie, frappa la terre de ſa main, & en reçut les plus fortes vapeurs qui en ſortirent, & ce fut de ces vapeurs que naquit Typhon. Sa taille étoit prodigieuſe; car d'une main il touchoit l'orient, & de l'autre l'occident. Sa tête s'élevoit juſqu'aux étoiles; ſes yeux étoient tout de feu; il vomiſſoit des flammes par la bouche & par les narines; ſon corps étoit couvert de plumes entortillées de ſerpens, & ſes cuiſſes & ſes jambes avoient la figure de deux gros dragons. Ce monſtre ſe préſenta avec les autres géans pour combattre & pour détrôner les Dieux auxquels il fit ſi grande peur qu'ils furent contraints de s'enfuir en Égypte, où ils prirent de nouvelles formes. Enfin Apollon le tua à coups de flèches, ou, ſelon d'autres, Jupiter le foudroya & le précipita ſous le mont Gibel.

TYPHON; ſubſtantif maſculin. Nom qu'on donne à une eſpèce de trombe. *Voyez* TROMBE.

TYPIQUE; adjectif des deux genres & terme didactique. *Typicus.* Symbolique, allégorique. *Le ſens typique de l'écriture.*

TYPOGRAPHIE; ſubſtantif féminin. *Typographia.* L'art de l'Imprimerie. *Il entend la Typographie.*

TYPOGRAPHIQUE; adjectif des deux genres. *Typographicus.* Qui a rapport à la Typographie. *Caractères typographiques. Cet ouvrage eſt rempli de fautes typographiques.*

On appelle *bureau typographique*, une invention moderne, par le moyen de laquelle on apprend à lire en faiſant à peu près les mêmes opérations qu'un compoſiteur d'imprimerie.

TYPOLITE; ſubſtantif féminin. Quelques naturaliſtes appellent ainſi des pierres ſur leſquelles on voit des empreintes de ſubſtances du regne végétal ou du regne animal.

On trouve dans pluſieurs pays des pierres ſur leſquelles on remarque diſtinctement des empreintes des plantes; c'eſt ordinairement dans des pierres feuilletées qu'on les rencontre; les ardoiſes ou pierres ſchiſteuſes qui accompagnent communément les mines de charbon de terre, ſont très-fréquemment remplies de différentes plantes, & ſurtout de celles qui croiſſent dans les forêts, telles que les fougeres, les capillaires, les roſeaux, la prêle que l'on y diſtingue parfaitement. Scheuchzer & d'autres naturaliſtes, nous ont fait de longues énumérations des plantes qui ſe trouvent de cette manière. Mais une obſervation très-digne de réflexion, c'eſt que les plantes dont on trouve les empreintes ſur des pierres de nos contrées, ſont ſouvent tout à-fait étrangères à nos climats, & leurs analogues vivans ne ſe rencontrent que dans d'autres parties du monde. M. de Juſſieu ayant eu occaſion d'obſerver des pierres empreintes qui ſe trouvent à Saint-Chaumont en Lyonnois,

trouva que les plantes qu'il y voyoit reſſembloient ſi peu à toutes celles qui croiſſent dans cette province & dans celles des environs, qu'il crut herboriſer dans un monde tout nouveau. *Voy. les Mémoires de l'Académie royale des Sciences, année* 1718.

Les naturaliſtes qui attribuent au déluge univerſel tous les changemens arrivés à notre globe, n'ont pas manqué de le regarder comme l'auteur des pierres empreintes que l'on rencontre dans le ſein de la terre. Scheuchzer a été plus loin; ayant trouvé des pierres chargées des empreintes de quelques végétaux ſemblables à des épis de blé dans l'état où ils ſont au printemps, il a cru devoir conclure que le déluge étoit arrivé dans cette ſaiſon; mais il ſera très-difficile d'expliquer par le déluge la raiſon pourquoi la plupart des plantes que l'on trouve empreintes ſont exotiques ou étrangeres au climat où on les rencontre aujourd'hui; il faut pour cela ſuppoſer que les climats ont changé, ainſi que les plantes qu'ils produiſoient autrefois; d'ailleurs le peu de durée du déluge ne permet point de croire que les eaux ayent apporté ces plantes d'Aſie ou d'Amérique, vu qu'elles n'auroient point eu le temps de faire un auſſi long voyage, & que les végétaux ne flottent point avec beaucoup de rapidité.

Les feuilles & les plantes dont on voit les empreintes, ſont ordinairement détruites & décompoſées, & l'on ne trouve plus que le limon durci qui a pris leur place, & auquel elles ont ſervi de moules. La plupart de ces feuilles empreintes ſont étendues; il eſt rare d'en voir qui ſoient roulées ou pliées, d'où quelques naturaliſtes n'ont pas manqué de conclure qu'elles avoient dû nager ſur l'eau; mais cette raiſon n'eſt rien moins que déciſive, vu qu'une eau agitée peut aiſément rouler & plier des feuilles ou des plantes.

Il ne faut point confondre avec les typolites ou pierres empreintes dont nous venons de parler, celles qui ſe trouvent dans le Tuf, & qui ne ſont produites que par incruſtation, c'eſt à-dire, par le dépôt qui s'eſt fait des parties terreuſes contenues dans des eaux qui ſont tombées ſur des feuilles ou des plantes.

A l'égard des typolites ou pierres qui portent des empreintes d'animaux, les plus ordinaires ſont celles ſur leſquelles on voit des poiſſons, telles que celles qui ſe trouvent ſur une pierre feuilletée blanchâtre à Papenheim. On doit auſſi placer dans ce nombre la pierre ſchiſteuſe chargée d'empreintes de poiſſons, qui ſe trouve près d'Eisben, dans le comté de Mansfeld, laquelle eſt une vraie mine de cuivre.

TYR; nom d'une ancienne & fameuſe ville d'Aſie, dans la Phénicie, ſur le bord de la mer, au midi de Sidon.

Peu de villes anciennes ont joui d'une plus grande célébrité que celle de Tyr. Reine des mers, ſuivant l'expreſſion des écrivains ſacrés, peuplée d'habitans dont l'opulence égaloit celle des Princes, elle ſembloit embraſſer l'univers par l'étendue de ſon commerce; ſes vaiſſeaux parcouroient toutes les côtes de l'Afrique & de l'Europe, celles de la mer Rouge ou du golfe Perſique par terre; ſes négocians trafiquoient au-delà de l'Euphrate, qui fut longtemps le terme des connoiſſances géographiques des anciens. Le nom-

bre de ſes colonies l'a miſe au rang des Métropoles les plus illuſtres. Pluſieurs, comme Utique & Carthage ont joué des grands rôles; d'autres comme Cadix, ſubſiſtent encore avec éclat.

Tyr n'étoit pas moins guerrière que commerçante; cet immenſe négoce qui fit ſa gloire, & dont l'ingénieux auteur de Télémaque nous offre un magnifique tableau, étoit ſoutenu par des troupes nombreuſes de terre & de mer. De fréquentes révolutions firent ſuccéder plus d'une fois à ſes proſpérités les plus affreux malheurs. Salmanaſar l'humilia, Nabuchodonoſor l'a détruiſit preſque. Rétablie ſous Cyrus, & plus brillante que jamais ſous les Rois de Perſe, elle paya chérement l'honneur d'arrêter Alexandre dans ſa courſe; un ſiége meurtrier en fit un monceau de ruines, comme on le verra tout-à-l'heure dans l'hiſtoire des Rois de Tyr.

Le premier Roi de Tyr dont il ſoit fait mention dans les hiſtoriens cités par Joſephe & par Théophile d'Ephèſe, eſt *Abibal* ou *Abeimal*. On ne connoît ni les actions ni la durée du règne de ce Prince. On ſait ſeulement qu'il eut pour ſucceſſeur ſon fils Hiram ou plutôt Hirom qui régna en même temps que David & Salomon. Ce Prince eut des liaiſons particulières avec David, & même il lui envoya l'an 1042 avant Jésus-Christ, des Charpentiers & d'autres ouvriers pour lui bâtir un palais: preuve de la ſupériorité que les Phéniciens avoient alors ſur les autres peuples dans l'architecture.

Après la mort de David, Hiram envoya des Ambaſſadeurs à Salomon pour le féliciter ſur ſon avénement au trône d'Iſraël. Salomon de ſon côté, le pria de lui envoyer quelques ouvriers pour l'aider dans la conſtruction du temple de Jéruſalem. Hirom lui fit une réponſe obligeante & lui accorda ce qu'il demandoit. Joſephe rapporte que les originaux des lettres que ces Princes s'écrivirent dans cette occaſion, ſe conſervoient encore de ſon temps dans les archives de la ville de Tyr.

Le même hiſtorien nous apprend qu'Hirom aggrandit la ville de Tyr du côté de l'orient, en y joignant par de grandes jetées dans la mer, le temple de Jupiter Olympien conſtruit dans une île voiſine. Il conſacra en outre à ce Dieu une colonne d'or.

Ce Prince fit auſſi conſtruire deux Temples ſuperbes, l'un en l'honneur d'Hercule & l'autre en l'honneur d'Aſtartes. D'ailleurs il embellit la ville de Tyr de pluſieurs autres ouvrages de la plus grande magnificence.

Tatien qui parle après Théodote, Hyſicrate & Mochus, trois hiſtoriens Phéniciens, nous dit que Salomon épouſa la fille d'Hirom, & que cette Princeſſe l'engagea à adorer la Déeſſe des Sidoniens.

Hirom mourut à l'âge de cinquante-trois ans, après en avoir régné trente-quatre. Il eut pour ſucceſſeur ſon fils Baléaſar ou Baſor qui régna ſept années, ſelon Joſephe, & dix-ſept ſelon Theophile.

Abdaſtartus ſuccéda à Baléaſar ſon pere. Suivant Joſephe, il régna neuf ans, & douze ſuivant Théophile. Il fut, dit-on tué par les quatre fils de ſa nourrice dont l'aîné uſurpa la couronne & la porta pendant douze ans.

Aſtartus, frere d'Abdaſtartus, remit le ſceptre dans ſa famille, &

mourut à l'âge de ſoixante-ſix ans, après en avoir régné douze. Il eut pour ſucceſſeur ſon frere Aſtarimus, lequel après avoir auſſi régné pendant douze années, fut tué par ſon frere Phelles qui monta ſur le trône à l'âge de cinquante ans : mais celui-ci ne jouit pas long-temps du fruit de ſon crime, il fut maſſacré le huitième mois de ſon règne par Ithobal, fils d'Aſtarimus & Grand Prêtre de la Déeſſe Aſtarté.

Ithobal vécut, ſelon Joſephe, ſoixante-huit ans & en régna trente-deux. Cet hiſtorien donne à ce Prince le titre de *Roi de Tyr & de Sidon*, ce qui prouve qu'alors ces deux villes ne compoſoient qu'un ſeul & même Royaume.

Ithobal bâtit Botrys en Phénicie, & Auzates en Afrique. Ce Prince étoit pere de la fameuſe Jézabel qui épouſa Achab, Roi d'Iſraël.

Badezor, fils & ſucceſſeur d'Ithobal, vécut, ſelon Joſephe, quarante-cinq ans & en régna ſix. Il tranſmit la Couronne à ſon fils Mettinus qui mourut à l'âge de trente-deux ans, après en avoir régné neuf.

Ce Prince laiſſa quatre enfans dont deux garçons, Pigmalion & Barca ; & deux filles, Eliſe & Anne.

Pigmalion monta ſur le trône immédiatement après la mort de ſon pere. Il n'avoit alors que 16 ans. Sa ſœur Eliſe plus connue dans l'hiſtoire ſous le nom de Didon, avoit épouſé Sichée ſon parent qui étoit extrêmement riche. Pigmalion fit mourir ce Prince dans le deſſein de s'emparer de ſes biens ; mais Didon ſut tromper la cruelle avarice de ſon frère ; elle s'enfuit avec les tréſors de Sichée, & après pluſieurs courſes elle aborda en Afrique où elle fonda Carthage, cette ville fameuſe qui devint aſſez puiſſante pour diſputer à Rome l'empire du monde. Cet événement ſe trouve rapporté à la ſeptième année des quarante que régna Pigmalion, ſelon l'hiſtorien Joſephe.

Le Roi dont il eſt parlé dans l'hiſtoire après Pigmalion, eſt Élulée pendant le règne duquel Salmanaſar, Roi d'Aſſyrie, attaqua Tyr avec une flotte de ſoixante galères que lui avoient fournies les villes de Sidon, d'Acé & de Tſor : mais les Tyriens diſſipèrent cette flotte, & ce fut inutilement que Salmanaſar tint leur ville bloquée pendant cinq ans.

Après Élulée qui régna trente ans, Ithobal II monta ſur le trône. Nabuchodonoſor étoit alors Roi de Babylone. Il vint aſſiéger Tyr l'an 581 avant Jésus-Christ ; mais cette ville ſe défendit ſi courageuſement, qu'il ne put la prendre qu'au bout de treize ans. Ce Prince, pour ſe venger de la réſiſtance opiniâtre qu'on lui avoit oppoſée, fit paſſer au fil de l'épée tous les Tyriens qui lui tombèrent entre les mains, & détruiſit preſqu'entièrement leur ville. Le Roi Ithobal fut enveloppé dans le maſſacre.

Dans la ſuite Nabucodonoſor donna à Baal la royauté de Tyr. Ce Baal régna dix ans. Après ſa mort, les Babyloniens pour tenir les Tyriens dans une plus grande dépendance, voulurent qu'ils n'euſſent plus que des Gouverneurs à temps auxquels on donna le nom de *Sophetim*, d'où il s'eſt formé le nom latin *Suffetes*, des *Juges* : cette eſpèce de gouvernement ſubſiſta juſqu'au commencement de la monarchie des Perſes, que les Tyriens furent rétablis dans leurs anciens priviléges

priviléges par Cyrus, ſelon les uns, ou par Darius, fils d'Hiſtaſpes, ſuivant d'autres; ils recouvrèrent la liberté d'avoir un Roi qu'ils conſervèrent tant que la monarchie des Perſes ſubſiſta: faiſant preſque ſeuls ſous ces Princes tout le commerce de l'orient, ils égalèrent bientôt la grandeur, les richeſſes & la magnificence dont avoit joui leur ville avant que Nabuchodonoſor l'eût attaquée.

Tyr étoit ſous la domination des Perſes, lorſqu'arriva dans cette ville la révolution rapportée par Juſtin, mais dont cet hiſtorien ne nous a pas donné l'époque. Les eſclaves, dans la vue de s'affranchir des rigueurs de la ſervitude, formèrent le complot de maſſacrer tous leurs maîtres, & ils l'exécutèrent, à l'exception d'un ſeul qui épargna ſon maître nommé *Straton*, & qui le tint caché dans un lieu fort ſecret: ces eſclaves épousèrent enſuite leurs maîtreſſes & devinrent maîtres de toute la ville; mais lorſqu'il fallut convenir de celui qui les gouverneroit, ils ne purent s'accorder dans leur choix: après avoir long-temps diſputé entr'eux, ils convinrent de déférer la royauté à celui qui appercevroit le premier le lever du ſoleil. L'eſclave qui avoit épargné Straton & ſa famille, alla lui faire part de cette réſolution; ſon maître reconnoiſſant ſon humanité, lui dit ce qu'il falloit faire pour être proclamé Roi. Au milieu de la nuit, tous étant aſſemblés dans la campagne, cet eſclave, ſuivant le conſeil de ſon maître, tourna le dos à l'Orient, pendant que tous les autres le tournoient à l'Occident: ſes camarades le traitèrent d'inſenſé de vouloir découvrir le lever du ſoleil à l'Occident; mais leurs railleries ne lui firent point changer ſa poſition. Au point du jour, pendant que tous regardoient à l'Orient pour découvrir le ſoleil au premier inſtant qu'il paroîtroit, l'eſclave inſtruit par Straton leur montra la réflexion de la lumiere du ſoleil ſur les endroits les plus élevés de la ville: ſes camarades ne purent ſe perſuader que ce ſtratagême fût de ſon invention; ils lui demandèrent qui en étoit l'auteur: il leur avoua qu'il le tenoit de ſon maître à qui il avoit conſervé la vie. Les eſclaves comprirent alors la ſupériorité des perſonnes nées libres au-deſſus de celles qui avoient toujours vécu dans la ſervitude, & que ſi ces derniers l'emportoient au-deſſus de leurs maîtres, c'étoit uniquement en malice & non en ſageſſe & en prudence; ils ſurent gré à leur camarade d'avoir épargné ſon maître, & jugeant que Straton leur avoit été conſervé par la volonté des Dieux, ils le proclamèrent Roi. Ses deſcendans ſe maintinrent ſur le trône de Tyr, & Azelmélich l'occupoit quand Alexandre aſſiégea cette ville.

Ce conquérant ayant vaincu l'an 333 avant l'ère vulgaire, Darius Codomanus à Iſſus en Cilicie, prit la route de la Phénicie.

Les Tyriens lui envoyèrent une ambaſſade avec des préſens pour lui, & des rafraîchiſſemens pour ſon armée. Ils vouloient bien l'avoir pour ami mais non pour maître; de ſorte que quand il témoigna vouloir entrer dans leur ville pour y offrir un ſacrifice à Hercule qui en étoit le Dieu tutelaire, on lui en refuſa l'entrée. Alexandre indigné réſolut de les forcer par un ſiége, & eux de leur côté, ſe diſposèrent à faire la réſiſtance la plus vigou-

reuſe ; mais comme nous l'avons dit, ils payèrent chèrement l'honneur d'arrêter ce Monarque dans ſa courſe. Leur ville étoit entourée d'une forte muraille de cent cinquante pieds de haut que les flots de la mer baignoient ; mais ce qui leur avoit particulièrement enflé le courage, c'eſt que les Carthaginois maîtres de la mer & fameuſe colonie de Tyr, dont les Ambaſſadeurs ſe trouvoient alors dans cette ville pour y offrir à Hercule, ſelon la coutume ancienne, un ſacrifice annuel, s'étoient engagés à leur envoyer du ſecours.

Auſſi tôt les ouvriers qui étoient en grand nombre dans la ville, furent occupés à fabriquer & à préparer toutes ſortes de machines de guerre ; on arma la jeuneſſe, & tous les moyens qu'on crut propres à retarder les progrès de l'ennemi, furent mis en œuvre avec autant de zèle que d'activité.

Alexandre, outre l'affront qu'il prétendoit avoir reçu, & dont il vouloit ſe venger, croyoit avoir d'autres raiſons encore pour s'emparer de Tyr. Il penſoit qu'il ne pourroit aiſément attaquer l'Égyte, tandis que les Perſes ſeroient maîtres de la mer, ni pourſuivre en ſûreté Darius, s'il laiſſoit derrière lui des pays ſuſpects ou ennemis ; mais que s'il venoit à bout de ſoumettre cette ville, toute la Phénicie étant alors en ſon pouvoir, il ôteroit aux Perſes la moitié de leur armée navale qui étoit compoſée de la flotte de cette province, & réduiroit bientôt l'île de Chypre & l'Égypte qui ne pourroient lui réſiſter dès qu'il ſeroit devenu maître de la mer.

Cependant comme le peu qu'il avoit de vaiſſeaux étoit éloigné, & que le ſiége d'une ſi forte ville pouvoit traîner en longueur & différer pour long-temps ſes autres entrepriſes, il crut devoir tenter d'abord les voies d'accommodement. Il envoya donc des Hérauts pour engager les Tyriens à la paix ; mais ces fiers Inſulaires violant le droit des gens, tuèrent tous ces Hérauts & les jetèrent du haut des murs dans la mer. Alexandre outré de cette abomination, ne ſongea plus qu'à en tirer une vengeance prompte & éclatante.

Il étoit impoſſible d'approcher de la ville pour y donner aſſaut, à moins de faire une chauſſée qui allât du continent à l'île où elle étoit ſituée, & cette entrepriſe avoit des difficultés qui paroiſſoient inſurmontables. Le petit bras de mer qui ſéparoit l'île de la terre ferme, étoit expoſé au vent du couchant, lequel y excitoit fréquemment des tempêtes furieuſes ; de ſorte que la violence des vagues devoit entraîner en un moment tous les ouvrages & ruiner tous les travaux. D'ailleurs la ville étant battue des flots de tous côtés, on ne pouvoit ni y planter des échelles ni y dreſſer des batteries que de loin ſur des navires, & le mur qui s'avançoit dans la mer par la partie inférieure, empêchoit qu'on ne pût y aborder : mais toutes ces conſidérations ne furent point capables de rebuter Alexandre qui étoit réſolu d'emporter cette ville à quelque prix que ce fût. Il donna tous ſes ſoins à conſtruire une digue pour laquelle le mont Liban qui n'étoit pas éloigné, lui fournit les bois néceſſaires.

Les ſoldats ſe portoient avec ardeur à l'ouvrage, animés par la préſence du Prince qui donnoit ordre à tout lui-même, & qui habile dans l'art de manier & gagner l'eſprit des ſoldats, excitoit les uns par

des louanges, les autres par de legères réprimandes qu'il aſſaiſonnoit de bonté & qu'il accompagnoit de promeſſes. On avança aſſez vîte d'abord, parce qu'il n'étoit pas difficile d'enfoncer les pieux dans la vaſe qui ſervoit aux pierres de mortier & de ciment, & que l'endroit où l'on travailloit étant encore éloigné de la ville, le travail ſe continuoit ſans interruption. Mais à meſure qu'on s'éloignoit du rivage, la difficulté augmentoit, parce que la mer ſe trouvoit plus profonde, & que les ouvriers étoient fort incommodés des traits qu'on leur tiroit du haut des murs. Les ennemis qui étoient maîtres de la mer, s'avançant ſur des chalouppes, & raſant de côté & d'autre la digue, empêchoient qu'on ne pût la continuer commodément. Ajoutant l'inſulte à leurs attaques, ils crioient aux Macédoniens, » qu'il faiſoit beau voir » ces conquérans ſi renommés par » tout le monde, porter des fardeaux ſur leur dos comme des » bêtes de charge, & ils leur demandoient d'un ton railleur, ſi » Alexandre étoit plus grand que » Neptune, & s'il prétendoit l'emporter ſur lui.

Ces traits piquans ne faiſoient qu'enflammer le courage des ſoldats. La chauſſée parut enfin hors de l'eau & commença à s'applanir ſur une largeur aſſez conſidérable, & à s'approcher de la ville. Alors les aſſiégés voyant avec effroi la grandeur du travail dont la mer leur avoit dérobé la connoiſſance, venoient avec des eſquifs reconnoître la digue qui n'étoit pas encore bien liée: ces eſquifs étoient chargés de Frondeurs, d'Archers & de gens qui lançoient des javelots & même du feu, & répandus à droite & à gauche autour de la digue, ils tiroient de tous côtés ſur les travailleurs: pluſieurs y furent bleſſés ſans ſe pouvoir garantir des coups, parce qu'il étoit facile d'avancer & de retirer ces eſquifs comme on vouloit; tellement qu'ils furent contraints de quitter l'ouvrage pour ſonger à ſe défendre. On s'aviſa donc de tendre des peaux & des voiles pour couvrir les ouvriers, & de faire deux tours de bois à la tête du travail pour empêcher les approches de l'ennemi.

D'un autre côté les Tyriens firent une deſcente ſur le rivage, hors de la vue du camp, où ils mirent à terre quelques ſoldats qui taillèrent en pieces ceux qui portoient la pierre, & ſur le mont Liban il y eut auſſi des payſans Arabes qui trouvant les Macédoniens écartés, en tuèrent près de trente & n'en firent guère moins de priſonniers. Ces petites pertes obligèrent Alexandre de ſéparer ſes troupes en différens corps.

Les aſſiégés s'aviſèrent d'ailleurs de toutes ſortes d'inventions & de ſtratagêmes pour ruiner les travaux des ennemis. Ils prirent un vaiſſeau de charge, & l'ayant rempli de ſarment & d'autres matières sèches & légères, ils firent une large enceinte vers la proue où ils enfermèrent toutes ces choſes avec du ſoufre, de la poix & d'autres matières qui prennent aiſément feu. Au milieu de cette enceinte, ils plantèrent deux mâts, à chacun deſquels ils attachèrent des antennes où pendoient des chaudrons pleins d'huile & d'autres choſes ſemblables. Ils chargèrent enſuite le derrière du navire de pierre & de ſable pour faire élever la proue, & ayant choiſi un vent propre, le traînèrent en mer avec leurs galères. Quand ils furent

près des tours, les mirent le feu au corps & se tirèrent vers la pointe de la digue. Aussitôt les matelots qui étoient dedans se sauvent à la nage. La flamme prend aux tours avec grande violence, aussi bien qu'aux autres ouvrages qui étoient à la tête de la chaussée ; & les antennes poussées avec violence de côté & d'autre, versent l'huile dans le feu & accroissent l'embrasement. Et de peur que les Macedoniens n'accourussent pour l'éteindre, les galères tyriennes tiroient continuellement vers les tours des dards enflammés & des torches ardentes, de sorte qu'on n'osoit en approcher. Plusieurs des Macedoniens périrent misérablement sur la digue percés de traits ou brûlés par le feu : les autres, quittant leurs armes, se précipitèrent dans la mer. Mais comme ils nageoient, les Tyriens qui aimoient mieux les prendre vifs que de les tuer, leur estropioit les mains à grands coups de pierres & de gros bâtons, & les enlevoient après les avoir mis hors de défense. Les assiegés en même temps, sortant de la ville avec de petits bateaux, rasoient les bords de la digue & en arrachèrent les pieux : ils brulèrent aussi le reste des machines.

Alexandre, qui voyoit tous ses desseins presqu'entièrement renversés, ne se laissa point décourager ni abattre par tous ces contretems & par toutes ces pertes. On travailla avec une nouvelle ardeur à réparer les ruines de la digue ; & il fit construire & placer de nouvelles machines avec une promptitude incroyable qui étonna les ennemis. Il se trouvoit partout, & conduisoit les différens travaux. Sa présence & sa capacité les avançoient encore plus que ne faisoient tant de mains qui y étoient employées. L'ouvra prochoit beaucoup de sa fin & choit presqu'au mur de la ville qu'il s'éleva tout-à coup un ve pétueux, qui poussa les vague tre la digue avec tant de viol que tout ce qui la lioit se lâch le flot passant à travers les pi la rompit par le milieu. Quan amas de pierres qui soutem mer fut renversé, le reste f comme dans un abîme.

Tout autre qu'Alexandre eût renoncé à l'entreprise, & il dél en effet s'il ne lèveroit point le mais réfléchissant que si le p qu'il avoit formé contre Tyr meuroit sans succès, la réput de ses armes en souffriroit, il r courage & inspira une nouvelle fiance à ses troupes qui travaill avec une ardeur incroyable à blir la digue.

Ce Prince cependant sentoit qu'il ne pourroit ni achever ce g ouvrage, ni prendre la ville, que les Tyriens seroient maîtr e la mer. Il songea donc à rassem à Sidon le peu de galères qui étoient restées. Dans ce temp les Rois d'Arade & de Biblos, avoient appris que leurs villes éto au pouvoir d'Alexandre, ayant qu l'armée navale des Perses, vin le trouver avec leur flotte & des Sidoniens, qui faisoient en quatre-vingts voiles. Il lui arriva presqu'en même temps dix gal de Rhodes, trois de Soles & Malles, dix de Lycie & une Macédoine à cinquante rames. de temps après, les Rois de Cyp voyant que l'armée des Perses a été battue près de la ville d'Issu qu'Alexandre étoit maître de Phénicie, vinrent se joindre à

avec plus de ſix-vingts galères.

Avec cette armée navale, le Roi de Macédoine fit voile vers Tyr en bataille rangée. Il étoit à la pointe de l'aîle droite qui s'étendoit en pleine mer, & avec lui les Rois de Cypre & de Phénicie; Cratère commandoit à gauche. Les Tyriens d'abord avoient réſolu de livrer bataille: mais lorſqu'ils eurent appris la jonction de ces troupes, & qu'ils virent paroître l'armée en un ſuperbe appareil; car Alexandre avoit fait halte pour attendre ſon aîle gauche, ils renfermèrent toutes leurs galères dans leurs ports pour en empêcher l'abord. Le Prince ne voyant paroître perſonne, s'avança plus près de la ville, & comme il vit qu'il ne pouvoit forcer le port qui étoit du côté de Sidon, parceque l'entrée en étoit étroite & défendue par un grand nombre de galères qui avoient toutes la proue tournée en haute mer; il ſe contenta d'en couler à fond trois qui étoient dehors & vint après mouiller l'ancre avec toute ſa flotte aſſez près de la digue, le long du rivage où il y avoit abri pour ſes navires.

Pendant tous ces mouvemens, la nouvelle digue avançoit beaucoup. Les travailleurs jetoient des arbres entiers dans la mer avec toutes leurs branches, & les chargeoient après de groſſes pierres, ſur leſquelles ils mettoient d'autres arbres qu'ils couvroient d'une terre graſſe qui leur ſervoit de mortier; puis là deſſus entaſſant encore des arbres & des pierres, le tout venoit à ſe lier en un corps. On donna à la digue plus de largeur qu'auparavant, afin que les tours qui étoient bâties au milieu fuſſent hors de la portée des traits lancés de deſſus les vaiſſeaux qui viendroient raſer les bords des travaux. D'autre côté les aſſiégés faiſoient des efforts extraordinaires & mettoient tout en uſage pour empêcher la continuation de l'ouvrage. Mais ce qui leur ſervoit le plus, c'étoit leurs plongeurs, qui, nageant entre deux eaux, venoient ſans être apperçus juſqu'à la digue, & avec des crocs amenoient à eux les branches qui ſortoient en dehors, & les tirant de force, ils entraînoient avec elles tout ce qu'il y avoit deſſus. Par là l'ouvrage fut encore retardé: mais après bien des délais, la patience des ouvriers ayant ſurmonté tous les obſtacles, il fut enfin achevé & conduit à ſa dernière perfection. On plaça ſur la digue des machines de toutes ſortes pour battre les murs à coups de bélier, & lancer ſur les aſſiégés des traits, des pierres & des torches enflammées.

En même temps Alexandre envoya la flotte de Cypre commandée par Andromaque ſe poſter devant le port qui regarde Sidon, & celle de Phénicie devant le port qui étoit au delà de la digue du côté de l'Egypte, vers l'endroit où ſa tente étoit dreſſée, & il ſe mit en état d'attaquer la ville de toutes parts. Les Tyriens ſe préparerent à une vigoureuſe défenſe. Du côté de la digue ils avoient dreſſé des tours ſur le mur qui étoit d'une hauteur extraordinaire & larges à proportion, le tout bâti de grandes pierres liées enſemble avec du plâtre.

L'approche n'étoit guère plus facile aux autres endroits, parceque le pied du mur étoit défendu par de groſſes pierres qui en empêchoient l'abord. Il fallut donc auparavant les tirer, ce qui ne put ſe faire ſans un travail pénible & dangereux. D'ailleurs les Tyriens venoient avec des galères couvertes cou-

l'accompliſſement de ces prophéties; ou que les Apôtres ont expliqué ces types conformément à la tradition des Juifs, & qu'en montrant qu'ils avoient été accomplis en Jeſus-Chriſt, ils en ont tiré des argumens victorieux en faveur de la religion.

En effet les Apôtres ont cité, en parlant de Jeſus-Chriſt & des myſtères de la loi nouvelle, un grand nombre de paſſages de l'ancien Teſtament dans leurs écrits; mais ils ne les ont pas tous cités dans le même ſens. Ils en ont cité quelques-uns dans le ſens que la ſageſſe divine avoit intention d'exprimer en dictant les livres ſaints; mais ils en ont cité auſſi ſans qu'ils paruſſent avoir une deſtination particulière & directe de Dieu pour les vérités auxquelles ils les appliquoient. On en trouve pluſieurs qu'ils n'ont appliqués à Jeſus-Chriſt qu'à cauſe des traits de convenance & de reſſemblance qui en autoriſoient l'alluſion & l'application, & qui avoient donné lieu aux Juifs de les entendre du Meſſie. C'eſt le ſentiment de pluſieurs Pères, & entr'autres de S. Cyrille contre Julien.

Type, eſt auſſi le nom que l'on a donné à un édit de l'Empereur Conſtans II, publié en 648 pour impoſer un ſilence général aux Orthodoxes, auſſi-bien qu'aux Monothélites ſur la queſtion qu'on agitoit alors s'il falloit reconnoître en Jeſus-Chriſt deux opérations ou volontés comme le ſoutenoient les Catholiques, ou s'il falloit n'y en admettre qu'une ſeule comme le vouloient les Monothélites.

On l'appela *type* parceque c'étoit une eſpèce de formulaire de foi, ou plutôt un réglement auquel tout le monde devoit conformer ſa conduite en s'abſtenant de parler des matières controverſées.

Le véritable auteur du type étoit Paul, Patriarche de Conſtantinople & Monothélite, qui crut aſſez ſervir ſon parti en forçant par autorité les Catholiques à n'oſer publier leur foi, eſpérant que l'erreur feroit aſſez de progrès tant qu'on ne la combattroit pas. En conſéquence il inſinua à l'Empereur Conſtans de ſupprimer l'ecthèſe d'Héraclius, & de publier un édit pour impoſer ſilence aux Orthodoxes & aux Monothélites, & ſur-tout aux premiers qui ſe plaignoient vivement de l'ecthèſe comme favorable au Monothéliſme; mais on ſent que cette prétendue voie de pacification étoit injuſte, & qu'elle opprimoit la vérité ſous prétexte d'éteindre les diſputes. On croit cependant que Conſtans avoit donné cette loi à bonne intention, puiſque dans le type même après avoir ordonné le ſilence aux deux partis, il ordonne qu'on s'en tienne aux ſaintes Écritures, aux cinq Concile œcuméniques & aux ſimples paſſages des Pères, dont la doctrine eſt la règle de l'Égliſe, ſans y ajouter, en ôter ni les expliquer ſelon des ſentimens particuliers; mais quelles que fuſſent les intentions de l'Empereur, il eſt certain que celles des Monothélites étoient d'en abuſer & de s'en prévaloir contre les Catholiques. Auſſi le Pape Théodore ne tarda-t-il point à prononcer la ſentence de dépoſition contre le Patriarche Paul. Le type fut examiné dans le Concile de Latran tenu en 649, & l'on y prononça anathême contre tous ceux qui admettoient l'impiété du type & de l'ecthèſe. *Voyez* Ecthèse.

Type, ſe dit auſſi dans l'art numiſma-

tique des figures de divinités, de génies & autres ſymboles qui ſont ſur les médailles.

On ſe ſert quelquefois, & ſurtout en Aſtronomie, du mot *type* au lieu de deſcription géographique. *Le type des éclipſes eſt d'un grand ſecours.*

La première ſyllabe eſt brève, & la ſeconde très-brève.

TYPHÉE ou TYPHON; nom d'un géant qui étoit fils du Tartare & de la Terre ſelon Héſiode, ou plutôt de Junon ſeule. Cette Déeſſe indignée de ce que Jupiter avoit enfanté Minerve ſans aide ni compagnie, frappa la terre de ſa main, & en reçut les plus fortes vapeurs qui en ſortirent, & ce fut de ces vapeurs que naquit Typhon. Sa taille étoit prodigieuſe; car d'une main il touchoit l'orient, & de l'autre l'occident. Sa tête s'élevoit juſqu'aux étoiles; ſes yeux étoient tout de feu; il vomiſſoit des flammes par la bouche & par les narines; ſon corps étoit couvert de plumes entortillées de ſerpens, & ſes cuiſſes & ſes jambes avoient la figure de deux gros dragons. Ce monſtre ſe préſenta avec les autres géans pour combattre & pour détrôner les Dieux auxquels il fit ſi grande peur qu'ils furent contraints de s'enfuir en Égypte, où ils prirent de nouvelles formes. Enfin Apollon le tua à coups de flèches, ou, ſelon d'autres, Jupiter le foudroya & le précipita ſous le mont Gibel.

TYPHON; ſubſtantif maſculin. Nom qu'on donne à une eſpèce de trombe. *Voyez* TROMBE.

TYPIQUE; adjectif des deux genres & terme didactique. *Typicus.* Symbolique, allégorique. *Le ſens typique de l'écriture.*

TYPOGRAPHIE; ſubſtantif féminin. *Typographia.* L'art de l'Imprimerie. *Il entend la Typographie.*

TYPOGRAPHIQUE; adjectif des deux genres. *Typographicus.* Qui a rapport à la Typographie. *Caractères typographiques. Cet ouvrage eſt rempli de fautes typographiques.*

On appelle *bureau typographique*, une invention moderne, par le moyen de laquelle on apprend à lire en faiſant à peu près les mêmes opérations qu'un compoſiteur d'imprimerie.

TYPOLITE; ſubſtantif féminin. Quelques naturaliſtes appellent ainſi des pierres ſur leſquelles on voit des empreintes de ſubſtances du regne végétal ou du regne animal.

On trouve dans pluſieurs pays des pierres ſur leſquelles on remarque diſtinctement des empreintes des plantes; c'eſt ordinairement dans des pierres feuilletées qu'on les rencontre; les ardoiſes ou pierres ſchiſteuſes qui accompagnent communément les mines de charbon de terre, ſont très-fréquemment remplies de différentes plantes, & ſurtout de celles qui croiſſent dans les forêts, telles que les fougeres, les capillaires, les roſeaux, la prêle que l'on y diſtingue parfaitement. Scheuchzer & d'autres naturaliſtes, nous ont fait de longues énumérations des plantes qui ſe trouvent de cette manière. Mais une obſervation très-digne de réflexion, c'eſt que les plantes dont on trouve les empreintes ſur des pierres de nos contrées, ſont ſouvent tout à-fait étrangères à nos climats, & leurs analogues vivans ne ſe rencontrent que dans d'autres parties du monde. M. de Juſſieu ayant eu occaſion d'obſerver des pierres empreintes qui ſe trouvent à Saint-Chaumont en Lyonnois,

trouva que les plantes qu'il y voyoit reſſembloient ſi peu à toutes celles qui croiſſent dans cette province & dans celles des environs, qu'il crut herboriſer dans un monde tout nouveau. *Voy. les Mémoires de l'Académie royale des Sciences, année* 1718.

Les naturaliſtes qui attribuent au déluge univerſel tous les changemens arrivés à notre globe, n'ont pas manqué de le regarder comme l'auteur des pierres empreintes que l'on rencontre dans le ſein de la terre. Scheuchzer a été plus loin; ayant trouvé des pierres chargées des empreintes de quelques végétaux ſemblables à des épis de blé dans l'état où ils ſont au printemps, il a cru devoir conclure que le déluge étoit arrivé dans cette ſaiſon; mais il ſera très-difficile d'expliquer par le déluge la raiſon pourquoi la plupart des plantes que l'on trouve empreintes ſont exotiques ou étrangeres au climat où on les rencontre aujourd'hui; il faut pour cela ſuppoſer que les climats ont changé, ainſi que les plantes qu'ils produiſoient autrefois; d'ailleurs le peu de durée du déluge ne permet point de croire que les eaux ayent apporté ces plantes d'Aſie ou d'Amérique, vu qu'elles n'auroient point eu le temps de faire un auſſi long voyage, & que les végétaux ne flottent point avec beaucoup de rapidité.

Les feuilles & les plantes dont on voit les empreintes, ſont ordinairement détruites & décompoſées, & l'on ne trouve plus que le limon durci qui a pris leur place, & auquel elles ont ſervi de moules. La plupart de ces feuilles empreintes ſont étendues; il eſt rare d'en voir qui ſoient roulées ou pliées, d'où quelques naturaliſtes n'ont pas manqué de conclure qu'elles avoient dû nager ſur l'eau; mais cette raiſon n'eſt rien moins que déciſive, vu qu'une eau agitée peut aiſément rouler & plier des feuilles ou des plantes.

Il ne faut point confondre avec les typolites ou pierres empreintes dont nous venons de parler, celles qui ſe trouvent dans le Tuf, & qui ne ſont produites que par incruſtation, c'eſt à-dire, par le dépôt qui s'eſt fait des parties terreuſes contenues dans des eaux qui ſont tombées ſur des feuilles ou des plantes.

A l'égard des typolites ou pierres qui portent des empreintes d'animaux, les plus ordinaires ſont celles ſur leſquelles on voit des poiſſons, telles que celles qui ſe trouvent ſur une pierre feuilletée blanchâtre à Papenheim. On doit auſſi placer dans ce nombre la pierre ſchiſteuſe chargée d'empreintes de poiſſons, qui ſe trouve près d'Eisben, dans le comté de Mansfeld, laquelle eſt une vraie mine de cuivre.

TYR; nom d'une ancienne & fameuſe ville d'Aſie, dans la Phénicie, ſur le bord de la mer, au midi de Sidon.

Peu de villes anciennes ont joui d'une plus grande célébrité que celle de Tyr. Reine des mers, ſuivant l'expreſſion des écrivains ſacrés, peuplée d'habitans dont l'opulence égaloit celle des Princes, elle ſembloit embraſſer l'univers par l'étendue de ſon commerce; ſes vaiſſeaux parcouroient toutes les côtes de l'Afrique & de l'Europe, celles de la mer Rouge ou du golfe Perſique par terre; ſes négocians trafiquoient au-delà de l'Euphrate, qui fut longtemps le terme des connoiſſances géographiques des anciens. Le nom-

bre de ſes colonies l'a miſe au rang des Métropoles les plus illuſtres. Pluſieurs, comme Utique & Carthage ont joué des grands rôles; d'autres comme Cadix, ſubſiſtent encore avec éclat.

Tyr n'étoit pas moins guerrière que commerçante; cet immenſe négoce qui fit ſa gloire, & dont l'ingénieux auteur de Télémaque nous offre un magnifique tableau, étoit ſoutenu par des troupes nombreuſes de terre & de mer. De fréquentes révolutions firent ſuccéder plus d'une fois à ſes proſpérités les plus affreux malheurs. Salmanaſar l'humilia, Nabuchodonoſor l'a détruiſit preſque. Rétablie ſous Cyrus, & plus brillante que jamais ſous les Rois de Perſe, elle paya chérement l'honneur d'arrêter Alexandre dans ſa courſe; un ſiége meurtrier en fit un monceau de ruines, comme on le verra tout-à-l'heure dans l'hiſtoire des Rois de Tyr.

Le premier Roi de Tyr dont il ſoit fait mention dans les hiſtoriens cités par Joſephe & par Théophile d'Ephèſe, eſt *Abibal* ou *Abeimal*. On ne connoît ni les actions ni la durée du règne de ce Prince. On ſait ſeulement qu'il eut pour ſucceſſeur ſon fils Hiram ou plutôt Hirom qui régna en même temps que David & Salomon. Ce Prince eut des liaiſons particulières avec David, & même il lui envoya l'an 1042 avant Jésus-Christ, des Charpentiers & d'autres ouvriers pour lui bâtir un palais: preuve de la ſupériorité que les Phéniciens avoient alors ſur les autres peuples dans l'architecture.

Après la mort de David, Hiram envoya des Ambaſſadeurs à Salomon pour le féliciter ſur ſon avénement au trône d'Iſraël. Salomon de ſon côté, le pria de lui envoyer quelques ouvriers pour l'aider dans la conſtruction du temple de Jéruſalem. Hirom lui fit une réponſe obligeante & lui accorda ce qu'il demandoit. Joſephe rapporte que les originaux des lettres que ces Princes s'écrivirent dans cette occaſion, ſe conſervoient encore de ſon temps dans les archives de la ville de Tyr.

Le même hiſtorien nous apprend qu'Hirom aggrandit la ville de Tyr du côté de l'orient, en y joignant par de grandes jetées dans la mer, le temple de Jupiter Olympien conſtruit dans une île voiſine. Il conſacra en outre à ce Dieu une colonne d'or.

Ce Prince fit auſſi conſtruire deux Temples ſuperbes, l'un en l'honneur d'Hercule & l'autre en l'honneur d'Aſtartes. D'ailleurs il embellit la ville de Tyr de pluſieurs autres ouvrages de la plus grande magnificence.

Tatien qui parle après Théodote, Hyſicrate & Mochus, trois hiſtoriens Phéniciens, nous dit que Salomon épouſa la fille d'Hirom, & que cette Princeſſe l'engagea à adorer la Déeſſe des Sidoniens.

Hirom mourut à l'âge de cinquante-trois ans, après en avoir régné trente-quatre. Il eut pour ſucceſſeur ſon fils Baléaſar ou Baſor qui régna ſept années, ſelon Joſephe, & dix-ſept ſelon Theophile.

Abdaſtartus ſuccéda à Baléaſar ſon pere. Suivant Joſephe, il régna neuf ans, & douze ſuivant Théophile. Il fut, dit-on tué par les quatre fils de ſa nourrice dont l'aîné uſurpa la couronne & la porta pendant douze ans.

Aſtartus, frere d'Abdaſtartus, remit le ſceptre dans ſa famille, &

mourut à l'âge de ſoixante-ſix ans, après en avoir régné douze. Il eut pour ſucceſſeur ſon frere Aſtarimus, lequel après avoir auſſi régné pendant douze années, fut tué par ſon frere Phelles qui monta ſur le trône à l'âge de cinquante ans : mais celui-ci ne jouit pas long-temps du fruit de ſon crime, il fut maſſacré le huitième mois de ſon règne par Ithobal, fils d'Aſtarimus & Grand Prêtre de la Déeſſe Aſtarté.

Ithobal vécut, ſelon Joſephe, ſoixante-huit ans & en régna trente-deux. Cet hiſtorien donne à ce Prince le titre de *Roi de Tyr & de Sidon*, ce qui prouve qu'alors ces deux villes ne compoſoient qu'un ſeul & même Royaume.

Ithobal bâtit Botrys en Phénicie, & Auzates en Afrique. Ce Prince étoit pere de la fameuſe Jézabel qui épouſa Achab, Roi d'Iſraël.

Badezor, fils & ſucceſſeur d'Ithobal, vécut, ſelon Joſephe, quarante-cinq ans & en régna ſix. Il tranſmit la Couronne à ſon fils Mettinus qui mourut à l'âge de trente-deux ans, après en avoir régné neuf.

Ce Prince laiſſa quatre enfans dont deux garçons, Pigmalion & Barca ; & deux filles, Eliſe & Anne.

Pigmalion monta ſur le trône immédiatement après la mort de ſon pere. Il n'avoit alors que 16 ans. Sa ſœur Eliſe plus connue dans l'hiſtoire ſous le nom de Didon, avoit épouſé Sichée ſon parent qui étoit extrêmement riche. Pigmalion fit mourir ce Prince dans le deſſein de s'emparer de ſes biens ; mais Didon ſut tromper la cruelle avarice de ſon frère ; elle s'enfuit avec les tréſors de Sichée, & après pluſieurs courſes elle aborda en Afrique où elle fonda Carthage, cette ville fameuſe qui devint aſſez puiſſante pour diſputer à Rome l'empire du monde. Cet événement ſe trouve rapporté à la ſeptième année des quarante que régna Pigmalion, ſelon l'hiſtorien Joſephe.

Le Roi dont il eſt parlé dans l'hiſtoire après Pigmalion, eſt Élulée pendant le règne duquel Salmanaſar, Roi d'Aſſyrie, attaqua Tyr avec une flotte de ſoixante galères que lui avoient fournies les villes de Sidon, d'Acé & de Tſor : mais les Tyriens diſſipèrent cette flotte, & ce fut inutilement que Salmanaſar tint leur ville bloquée pendant cinq ans.

Après Élulée qui régna trente ans, Ithobal II monta ſur le trône. Nabuchodonoſor étoit alors Roi de Babylone. Il vint aſſiéger Tyr l'an 581 avant Jésus-Christ ; mais cette ville ſe défendit ſi courageuſement, qu'il ne put la prendre qu'au bout de treize ans. Ce Prince, pour ſe venger de la réſiſtance opiniâtre qu'on lui avoit oppoſée, fit paſſer au fil de l'épée tous les Tyriens qui lui tombèrent entre les mains, & détruiſit preſqu'entièrement leur ville. Le Roi Ithobal fut enveloppé dans le maſſacre.

Dans la ſuite Nabucodonoſor donna à Baal la royauté de Tyr. Ce Baal régna dix ans. Après ſa mort, les Babyloniens pour tenir les Tyriens dans une plus grande dépendance, voulurent qu'ils n'euſſent plus que des Gouverneurs à temps auxquels on donna le nom de *Sophetim*, d'où il s'eſt formé le nom latin *Suffetes*, des *Juges* : cette eſpèce de gouvernement ſubſiſta juſqu'au commencement de la monarchie des Perſes, que les Tyriens furent rétablis dans leurs anciens priviléges

priviléges par Cyrus, ſelon les uns, ou par Darius, fils d'Hiſtaſpes, ſuivant d'autres; ils recouvrèrent la liberté d'avoir un Roi qu'ils conſervèrent tant que la monarchie des Perſes ſubſiſta: faiſant preſque ſeuls ſous ces Princes tout le commerce de l'orient, ils égalèrent bientôt la grandeur, les richeſſes & la magnificence dont avoit joui leur ville avant que Nabuchodonoſor l'eût attaquée.

Tyr étoit ſous la domination des Perſes, lorſqu'arriva dans cette ville la révolution rapportée par Juſtin, mais dont cet hiſtorien ne nous a pas donné l'époque. Les eſclaves, dans la vue de s'affranchir des rigueurs de la ſervitude, formèrent le complot de maſſacrer tous leurs maîtres, & ils l'exécutèrent, à l'exception d'un ſeul qui épargna ſon maître nommé *Straton*, & qui le tint caché dans un lieu fort ſecret: ces eſclaves épousèrent enſuite leurs maîtreſſes & devinrent maîtres de toute la ville; mais lorſqu'il fallut convenir de celui qui les gouverneroit, ils ne purent s'accorder dans leur choix: après avoir long-temps diſputé entr'eux, ils convinrent de déférer la royauté à celui qui appercevroit le premier le lever du ſoleil. L'eſclave qui avoit épargné Straton & ſa famille, alla lui faire part de cette réſolution; ſon maître reconnoiſſant ſon humanité, lui dit ce qu'il falloit faire pour être proclamé Roi. Au milieu de la nuit, tous étant aſſemblés dans la campagne, cet eſclave, ſuivant le conſeil de ſon maître, tourna le dos à l'Orient, pendant que tous les autres le tournoient à l'Occident: ſes camarades le traitèrent d'inſenſé de vouloir découvrir le lever du ſoleil à l'Occident; mais leurs railleries ne lui firent point changer ſa poſition. Au point du jour, pendant que tous regardoient à l'Orient pour découvrir le ſoleil au premier inſtant qu'il paroîtroit, l'eſclave inſtruit par Straton leur montra la réflexion de la lumiere du ſoleil ſur les endroits les plus élevés de la ville: ſes camarades ne purent ſe perſuader que ce ſtratagême fût de ſon invention; ils lui demandèrent qui en étoit l'auteur: il leur avoua qu'il le tenoit de ſon maître à qui il avoit conſervé la vie. Les eſclaves comprirent alors la ſupériorité des perſonnes nées libres au-deſſus de celles qui avoient toujours vécu dans la ſervitude, & que ſi ces derniers l'emportoient au-deſſus de leurs maîtres, c'étoit uniquement en malice & non en ſageſſe & en prudence; ils ſurent gré à leur camarade d'avoir épargné ſon maître, & jugeant que Straton leur avoit été conſervé par la volonté des Dieux, ils le proclamèrent Roi. Ses deſcendans ſe maintinrent ſur le trône de Tyr, & Azelmélich l'occupoit quand Alexandre aſſiégea cette ville.

Ce conquérant ayant vaincu l'an 333 avant l'ère vulgaire, Darius Codomanus à Iſſus en Cilicie, prit la route de la Phénicie.

Les Tyriens lui envoyèrent une ambaſſade avec des préſens pour lui, & des rafraîchiſſemens pour ſon armée. Ils vouloient bien l'avoir pour ami mais non pour maître; de ſorte que quand il témoigna vouloir entrer dans leur ville pour y offrir un ſacrifice à Hercule qui en étoit le Dieu tutelaire, on lui en refuſa l'entrée. Alexandre indigné réſolut de les forcer par un ſiége, & eux de leur côté, ſe diſposèrent à faire la réſiſtance la plus vigou-

reuſe ; mais comme nous l'avons dit, ils payèrent chèrement l'honneur d'arrêter ce Monarque dans ſa courſe. Leur ville étoit entourée d'une forte muraille de cent cinquante pieds de haut que les flots de la mer baignoient ; mais ce qui leur avoit particulièrement enflé le courage, c'eſt que les Carthaginois maîtres de la mer & fameuſe colonie de Tyr, dont les Ambaſſadeurs ſe trouvoient alors dans cette ville pour y offrir à Hercule, ſelon la coutume ancienne, un ſacrifice annuel, s'étoient engagés à leur envoyer du ſecours.

Auſſi tôt les ouvriers qui étoient en grand nombre dans la ville, furent occupés à fabriquer & à préparer toutes ſortes de machines de guerre ; on arma la jeuneſſe, & tous les moyens qu'on crut propres à retarder les progrès de l'ennemi, furent mis en œuvre avec autant de zèle que d'activité.

Alexandre, outre l'affront qu'il prétendoit avoir reçu, & dont il vouloit ſe venger, croyoit avoir d'autres raiſons encore pour s'emparer de Tyr. Il penſoit qu'il ne pourroit aiſément attaquer l'Égyte, tandis que les Perſes ſeroient maîtres de la mer, ni pourſuivre en ſûreté Darius, s'il laiſſoit derrière lui des pays ſuſpects ou ennemis ; mais que s'il venoit à bout de ſoumettre cette ville, toute la Phénicie étant alors en ſon pouvoir, il ôteroit aux Perſes la moitié de leur armée navale qui étoit compoſée de la flotte de cette province, & réduiroit bientôt l'île de Chypre & l'Égypte qui ne pourroient lui réſiſter dès qu'il ſeroit devenu maître de la mer.

Cependant comme le peu qu'il avoit de vaiſſeaux étoit éloigné, & que le ſiége d'une ſi forte ville pouvoit traîner en longueur & différer pour long temps ſes autres entrepriſes, il crut devoir tenter d'abord les voies d'accommodement. Il envoya donc des Hérauts pour engager les Tyriens à la paix ; mais ces fiers Inſulaires violant le droit des gens, tuèrent tous ces Hérauts & les jetèrent du haut des murs dans la mer. Alexandre outré de cette abomination, ne ſongea plus qu'à en tirer une vengeance prompte & éclatante.

Il étoit impoſſible d'approcher de la ville pour y donner aſſaut, à moins de faire une chauſſée qui allât du continent à l'île où elle étoit ſituée, & cette entrepriſe avoit des difficultés qui paroiſſoient inſurmontables. Le petit bras de mer qui ſéparoit l'île de la terre ferme, étoit expoſé au vent du couchant, lequel y excitoit fréquemment des tempêtes furieuſes ; de ſorte que la violence des vagues devoit entraîner en un moment tous les ouvrages & ruiner tous les travaux. D'ailleurs la ville étant battue des flots de tous côtés, on ne pouvoit ni y planter des échelles ni y dreſſer des batteries que de loin ſur des navires, & le mur qui s'avançoit dans la mer par la partie inférieure, empêchoit qu'on ne pût y aborder : mais toutes ces conſidérations ne furent point capables de rebuter Alexandre qui étoit réſolu d'emporter cette ville à quelque prix que ce fût. Il donna tous ſes ſoins à conſtruire une digue pour laquelle le mont Liban qui n'étoit pas éloigné, lui fournit les bois néceſſaires.

Les ſoldats ſe portoient avec ardeur à l'ouvrage, animés par la préſence du Prince qui donnoit ordre à tout lui-même, & qui habile dans l'art de manier & gagner l'eſprit des ſoldats, excitoit les uns par

des louanges, les autres par de legères réprimandes qu'il aſſaiſonnoit de bonté & qu'il accompagnoit de promeſſes. On avança aſſez vîte d'abord, parce qu'il n'étoit pas difficile d'enfoncer les pieux dans la vaſe qui ſervoit aux pierres de mortier & de ciment, & que l'endroit où l'on travailloit étant encore éloigné de la ville, le travail ſe continuoit ſans interruption. Mais à meſure qu'on s'éloignoit du rivage, la difficulté augmentoit, parce que la mer ſe trouvoit plus profonde, & que les ouvriers étoient fort incommodés des traits qu'on leur tiroit du haut des murs. Les ennemis qui étoient maîtres de la mer, s'avançant ſur des chaloupes, & raſant de côté & d'autre la digue, empêchoient qu'on ne pût la continuer commodément. Ajoutant l'inſulte à leurs attaques, ils crioient aux Macédoniens, » qu'il faiſoit beau voir » ces conquérans ſi renommés par » tout le monde, porter des fardeaux ſur leur dos comme des » bêtes de charge, & ils leur demandoient d'un ton railleur, ſi » Alexandre étoit plus grand que » Neptune, & s'il prétendoit l'emporter ſur lui.

Ces traits piquans ne faiſoient qu'enflammer le courage des ſoldats. La chauſſée parut enfin hors de l'eau & commença à s'applanir ſur une largeur aſſez conſidérable, & à s'approcher de la ville. Alors les aſſiégés voyant avec effroi la grandeur du travail dont la mer leur avoit dérobé la connoiſſance, venoient avec des eſquifs reconnoître la digue qui n'étoit pas encore bien liée: ces eſquifs étoient chargés de Frondeurs, d'Archers & de gens qui lançoient des javelots & même du feu, & répandus à droite & à gauche autour de la digue, ils tiroient de tous côtés ſur les travailleurs: pluſieurs y furent bleſſés ſans ſe pouvoir garantir des coups, parce qu'il étoit facile d'avancer & de retirer ces eſquifs comme on vouloit; tellement qu'ils furent contraints de quitter l'ouvrage pour ſonger à ſe défendre. On s'aviſa donc de tendre des peaux & des voiles pour couvrir les ouvriers, & de faire deux tours de bois à la tête du travail pour empêcher les approches de l'ennemi.

D'un autre côté les Tyriens firent une deſcente ſur le rivage, hors de la vue du camp, où ils mirent à terre quelques ſoldats qui taillèrent en pieces ceux qui portoient la pierre, & ſur le mont Liban il y eut auſſi des payſans Arabes qui trouvant les Macédoniens écartés, en tuèrent près de trente & n'en firent guère moins de priſonniers. Ces petites pertes obligèrent Alexandre de ſéparer ſes troupes en différens corps.

Les aſſiégés s'aviſèrent d'ailleurs de toutes ſortes d'inventions & de ſtratagêmes pour ruiner les travaux des ennemis. Ils prirent un vaiſſeau de charge, & l'ayant rempli de ſarment & d'autres matières sèches & légères, ils firent une large enceinte vers la proue où ils enfermèrent toutes ces choſes avec du ſoufre, de la poix & d'autres matières qui prennent aiſément feu. Au milieu de cette enceinte, ils plantèrent deux mâts, à chacun deſquels ils attachèrent des antennes où pendoient des chaudrons pleins d'huile & d'autres choſes ſemblables. Ils chargèrent enſuite le derrière du navire de pierre & de ſable pour faire élever la proue, & ayant choiſi un vent propre, le traînèrent en mer avec leurs galères. Quand ils furent

près des tours, ils mirent le feu au brûlot & le tirèrent vers la pointe de la digue. Auſſi-tôt les matelots qui étoient dedans ſe ſauvent à la nage. La flamme prend aux tours avec grande violence, auſſi bien qu'aux autres ouvrages qui étoient à la tête de la chauſſée; & les antennes pouſſées avec violence de côté & d'autre, verſent l'huile dans le feu & accroiſſent l'embraſement. Et de peur que les Macédoniens n'accouruſſent pour l'éteindre, les galères tyriennes tiroient continuellement vers les tours des dards enflammés & des torches ardentes, de ſorte qu'on n'oſoit en approcher. Pluſieurs des Macédoniens périrent miſérablement ſur la digue percés de traits ou brûlés par le feu: les autres, quittant leurs armes, ſe précipitèrent dans la mer. Mais comme ils nâgeoient, les Tyriens qui aimoient mieux les prendre vifs que de les tuer, leur eſtropioit les mains à grands coups de pierres & de gros bâtons, & les enlevoient après les avoir mis hors de défenſe. Les aſſiégés en même temps, ſortant de la ville avec de petits bateaux, raſoient les bords de la digue & en arrachèrent les pieux: ils brulêrent auſſi le reſte des machines.

Alexandre, qui voyoit tous ſes deſſeins preſqu'entièrement renverſés, ne ſe laiſſa point décourager ni abattre par tous ces contretems & par toutes ces pertes. On travailla avec une nouvelle ardeur à réparer les ruines de la digue; & il fit conſtruire & placer de nouvelles machines avec une promptitude incroyable qui étonna les ennemis. Il ſe trouvoit partout, & conduiſoit les différens travaux. Sa préſence & ſa capacité les avançoient encore plus que ne faiſoient tant de mains qui y étoient employées. L'ouvrage approchoit beaucoup de ſa fin & touchoit preſqu'au mur de la ville, lorſqu'il s'éleva tout-à coup un vent impétueux, qui pouſſa les vagues contre la digue avec tant de violence, que tout ce qui la lioit ſe lâcha, & le flot paſſant à travers les pierres, la rompit par le milieu. Quand cet amas de pierres qui ſoutenoit la mer fut renverſé, le reſte fondit comme dans un abîme.

Tout autre qu'Alexandre eût alors renoncé à l'entrepriſe, & il délibéra en effet s'il ne lèveroit point le ſiége: mais réfléchiſſant que ſi le projet qu'il avoit formé contre Tyr demeuroit ſans ſuccès, la réputation de ſes armes en ſouffriroit, il reprit courage & inſpira une nouvelle confiance à ſes troupes qui travaillèrent avec une ardeur incroyable à rétablir la digue.

Ce Prince cependant ſentoit bien qu'il ne pourroit ni achever ce grand ouvrage, ni prendre la ville, tant que les Tyriens ſeroient maîtres de la mer. Il ſongea donc à raſſembler à Sidon le peu de galères qui lui étoient reſtées. Dans ce temps-là les Rois d'Arade & de Biblos, qui avoient appris que leurs villes étoient au pouvoir d'Alexandre, ayant quitté l'armée navale des Perſes, vinrent le trouver avec leur flotte & celle des Sidoniens, qui faiſoient en tout quatre-vingts voiles. Il lui arriva auſſi preſqu'en même temps dix galères de Rhodes, trois de Soles & de Malles, dix de Lycie & une de Macédoine à cinquante rames. Peu de temps après, les Rois de Cypre, voyant que l'armée des Perſes avoit été battue près de la ville d'Iſſus & qu'Alexandre étoit maître de la Phénicie, vinrent ſe joindre à lui

avec plus de ſix-vingts galères.

Avec cette armée navale, le Roi de Macédoine fit voile vers Tyr en bataille rangée. Il étoit à la pointe de l'aîle droite qui s'étendoit en pleine mer, & avec lui les Rois de Cypre & de Phénicie; Cratère commandoit à gauche. Les Tyriens d'abord avoient réſolu de livrer bataille: mais lorſqu'ils eurent appris la jonction de ces troupes, & qu'ils virent paroître l'armée en un ſuperbe appareil; car Alexandre avoit fait halte pour attendre ſon aîle gauche, ils renfermèrent toutes leurs galères dans leurs ports pour en empêcher l'abord. Le Prince ne voyant paroître perſonne, s'avança plus près de la ville, & comme il vit qu'il ne pouvoit forcer le port qui étoit du côté de Sidon, parceque l'entrée en étoit étroite & défendue par un grand nombre de galères qui avoient toutes la proue tournée en haute mer; il ſe contenta d'en couler à fond trois qui étoient dehors & vint après mouiller l'ancre avec toute ſa flotte aſſez près de la digue, le long du rivage où il y avoit abri pour ſes navires.

Pendant tous ces mouvemens, la nouvelle digue avançoit beaucoup. Les travailleurs jetoient des arbres entiers dans la mer avec toutes leurs branches, & les chargeoient après de groſſes pierres, ſur leſquelles ils mettoient d'autres arbres qu'ils couvroient d'une terre graſſe qui leur ſervoit de mortier; puis là deſſus entaſſant encore des arbres & des pierres, le tout venoit à ſe lier en un corps. On donna à la digue plus de largeur qu'auparavant, afin que les tours qui étoient bâties au milieu fuſſent hors de la portée des traits lancés de deſſus les vaiſſeaux qui viendroient raſer les bords des travaux. D'autre côté les aſſiégés faiſoient des efforts extraordinaires & mettoient tout en uſage pour empêcher la continuation de l'ouvrage. Mais ce qui leur ſervoit le plus, c'étoit leurs plongeurs, qui, nageant entre deux eaux, venoient ſans être apperçus juſqu'à la digue, & avec des crocs amenoient à eux les branches qui ſortoient en dehors, & les tirant de force, ils entraînoient avec elles tout ce qu'il y avoit deſſus. Par là l'ouvrage fut encore retardé: mais après bien des délais, la patience des ouvriers ayant ſurmonté tous les obſtacles, il fut enfin achevé & conduit à ſa dernière perfection. On plaça ſur la digue des machines de toutes ſortes pour battre les murs à coups de bélier, & lancer ſur les aſſiégés des traits, des pierres & des torches enflammées.

En même temps Alexandre envoya la flotte de Cypre commandée par Andromaque ſe poſter devant le port qui regarde Sidon, & celle de Phénicie devant le port qui étoit au delà de la digue du côté de l'Egypte, vers l'endroit où ſa tente étoit dreſſée, & il ſe mit en état d'attaquer la ville de toutes parts. Les Tyriens ſe préparerent à une vigoureuſe défenſe. Du côté de la digue ils avoient dreſſé des tours ſur le mur qui étoit d'une hauteur extraordinaire & larges à proportion, le tout bâti de grandes pierres liées enſemble avec du plâtre.

L'approche n'étoit guère plus facile aux autres endroits, parceque le pied du mur étoit défendu par de groſſes pierres qui en empêchoient l'abord. Il fallut donc auparavant les tirer, ce qui ne put ſe faire ſans un travail pénible & dangereux. D'ailleurs les Tyriens venoient avec des galères couvertes ſou-

per les cables des ancres qui tenoient attachés les navires, de ſorte qu'Alexandre fut contraint de couvrir de même pluſieurs vaiſſeaux à trente rames, & de les mettre de travers pour ſervir de rempart aux ancres contre l'abord des galères tyriennes. Ils ne laiſſoient pas encore de les venir couper ſubtilement par le moyen de leurs plongeurs. Ce qui obligea à la fin de les attacher avec des chaînes de fer. Après on tira ces pierres avec des cables, & les ayant enlevées avec des machines, on les jetoit au fond de la mer où elles ne pouvoient plus nuire. Le bas du mur étant ainſi nettoyé, il fut aiſé d'en approcher les navires. Les Tyriens furent donc inveſtis de tous côtés, & on les attaquoit tout à la fois par mer & par terre.

Les Macédoniens avoient joint deux à deux des galères à quarante rangs, en telle ſorte que les proues tenoient enſemble, & que les poupes éloignées l'une de l'autre, autant qu'il falloit pour faire que les pièces de bois qui ſeroient entre deux n'euſſent pas trop de portée. On jeta enſuite d'une poupe à l'autre des antennes qu'on attacha enſemble avec des ais en travers pour placer les ſoldats dans cet eſpace. Ces galères ainſi équipées, devoient tirer à couvert contre ceux qui défendoient les murs de la ville, parceque les proues leur ſervoient de parapet. Alexandre les fit avancer au milieu de la nuit pour entourer la place & donner un aſſaut général. Les Tyriens déſeſpérés ne ſavoient plus que faire, quand tout à coup le ciel ſe couvrit de nuées ſi épaiſſes qu'elles interceptèrent le peu de clarté qui reſtoit à cette heure, & qui auroit été néceſſaire aux troupes du Roi de Macédoine pour combattre en bon ordre. La mer émue s'enfla peu à peu, & les vagues agitées par la violence des vents, eurent bientôt excité une horrible tempête. Les vaiſſeaux s'entrechoquèrent ſi rudement que les cables qui les tenoient attachés enſemble, ſe lâchèrent ou ſe briſèrent, les planches tombèrent dans la mer & entraînèrent les ſoldats avec elles. Le déſordre fut général. Il fallut enfin tous les efforts des rameurs pour ramener les galères à bord; mais la plupart furent fracaſſées.

Dans le même temps arrivèrent à Tyr trente Ambaſſadeurs de Carthage; mais au lieu d'annoncer le ſecours qu'on avoit fait eſpérer aux aſſiégés, ils n'apportèrent que des excuſes fondées ſur la néceſſité où ſe trouvoit leur République d'employer ſes forces pour la défenſe de ſon propre pays. En effet ceux de Syracuſe ravageoient alors toute l'Afrique avec une puiſſante armée & s'étoient campés aſſez près des murs de Carthage. Les Tyriens fruſtrés ainſi de leurs eſpérances, ne perdirent cependant pas courage. Ils prirent ſeulement la ſage précaution de faire paſſer la plupart de leurs femmes & de leurs enfans à Carthage, pour ſe mettre en état de ſe défendre en déſeſpérés, & de ſouffrir plus courageuſement tout ce qui pourroit arriver, quand ils auroient mis en ſûreté ce qu'ils avoient au monde de plus cher.

Il y avoit dans la ville une ſtatue de bronze d'Apollon qui étoit d'une grandeur énorme. Ce coloſſe avoit été autrefois dans la ville de Géle en Sicile. Les Carthaginois l'ayant priſe, environ l'an 412 avant J. C., en avoient fait préſent à la ville de

Tyr, qu'ils regardoient toujours comme la mère de Carthage. Les Tyriens l'avoient placée dans leur ville & elle y étoit adorée. Pendant le ſiége, un des habitans publia qu'Apollon lui avoit apparu la nuit & lui avoit dit qu'il alloit abandonner Tyr pour aller joindre Alexandre. Le peuple perſuadé qu'un pareil diſcours venoit d'un traître qui favoriſoit le parti du Roi de Macédoine, courut après lui pour le lapider. Les Magiſtrats arrêtèrent cette fureur, & donnèrent à ce malheureux le temps de ſe réfugier dans l'aſyle d'Hercule. Cependant pour plus grande ſûreté contre ſa prédiction & pour empêcher leur Apollon de s'enfuir, ils l'enchaînèrent à l'autel d'Hercule, Dieu tutélaire de leur ville : & afin de lui faire trouver cette violence plus ſupportable, ils employèrent des chaînes d'or.

Dans le même temps une ſuperſtition plus criminelle fit propoſer de rétablir un ſacrifice diſcontinué depuis pluſieurs ſiècles, qui étoit d'immoler un enfant de condition libre à Saturne. Carthage qui avoit reçu de ſes fondateurs cet uſage barbare, le garda juſqu'à ſa deſtruction ; & ſi les anciens qui avoient la principale autorité dans Tyr ne s'y fuſſent oppoſés, il y auroit été rétabli à la honte de la raiſon & de l'humanité.

Les Tyriens ſe voyant toujours à la veille d'être forcés, réſolurent d'attaquer la flotte de Cypre qui étoit à l'ancre du côté de Sidon. Ils prirent le temps que les matelots des ennemis étoient écartés çà & là, & qu'Alexandre étoit retiré dans ſa tente ſur le bord de la mer. Ils ſortirent ſur le midi avec treize galères remplies de ſoldats choiſis & exercés aux combats de mer, & vinrent à force de rames fondre ſur les vaiſſeaux ennnemis. Ils en trouvèrent une partie vide & l'autre qu'on avoit remplie à la hâte. Ils en coulèrent quelques-uns à fond, & en firent échouer pluſieurs contre le rivage. La perte auroit été plus conſidérable, ſi Alexandre, au premier bruit qu'il eut de la ſortie des Tyriens, n'étoit promptement accouru avec ſa flotte. Ils ne l'attendirent pas, & ſe retirèrent dans le port après avoir auſſi perdu quelques-uns de leurs vaiſſeaux.

Le danger devenant tous les jours plus preſſant, les aſſiégés inventoient ſans ceſſe de nouveaux moyens de ſe défendre & de repouſſer l'ennemi. Mais le moment fatal arriva : Alexandre, après avoir donné deux jours à ſes troupes pour ſe repoſer, fit avancer ſa flotte & ſes machines pour l'aſſaut général. L'attaque & la défenſe furent encore plus vives qu'elles ne l'avoient été juſques-là. Le courage croiſſoit à proportion du danger.

Animés par les motifs les plus puiſſans, les uns & les autres firent des prodiges de bravoure. Alexandre s'expoſa lui-même au plus grand péril où jamais ſon courage l'eût porté. Il monta ſur une des tours les plus élevées qui ſervoient à l'attaque, & là il tua à coups de javelot pluſieurs de ceux qui défendoient la muraille : puis les joignant de plus près, il renverſa dans la ville ou dans la mer, les uns à coups d'épée, les autres avec ſon bouclier, parceque la tour d'où il combattoit touchoit preſque au mur. Il y paſſa bientôt par le moyen des pontons, & il ſe rendit maître de deux tours & de l'eſpace qui étoit entre deux. Déjà les béliers avoient fait brèche en pluſieurs endroits, l'armée na-

vale avoit forcé le port, & quelques-uns des Macédoniens s'étoient ſaiſis des tours qu'ils trouvèrent abandonnées. Les Tyriens voyant les ennemis maîtres de leur rempart, ſe retirerènt vers la place d'Agenor, où ils firent ferme : mais Alexandre, ſurvenant avec ſon Régiment des Gardes, en tua une partie & chaſſa l'autre.

Quelques-uns ſe réfugièrent dans les temples & d'autres s'étant enfermés dans leurs maiſons, montèrent ſur les toîts, d'où ils accablèrent les Macédoniens de pierres & de tout ce qui leur tomboit ſous la main. Alexandre irrité de cette défenſe, ordonna à ſes ſoldats de n'épargner que ceux qui ſe ſeroient réfugiés dans les temples & de mettre le feu aux maiſons : il périt huit mille perſonnes dans le ſac de cette ville ; toutes les femmes, tous les enfans & autres, tant Tyriens qu'étrangers, au nombre de trente mille, furent vendus comme eſclaves : les jeunes gens, au nombre de deux mille, furent attachés à des croix le long du rivage. Alexandre ſe porta à cet excès de cruauté indigne d'un conquérant, pour ſe venger de la réſiſtance qu'il avoit trouvée dans cette ville ; mais dans la ſuite il excuſa cette barbarie, en diſant que les habitans de Tyr étant deſcendus d'eſclaves qui avoient égorgé leurs maîtres, ce ſupplice étoit celui qui leur convenoit. Aucun des habitans de Tyr n'échappa à la mort ou à l'eſclavage, excepté ceux qui, au commencement du ſiége, avoient été envoyés à Carthage, & quinze mille autres ou environ que les Sidoniens, qui étoient dans la flotte d'Alexandre, avoient cachés dans leurs vaiſſeaux & emmenés à Sidon.

Alexandre, maître de Tyr, entra dans le temple d'Hercule où s'étoient réfugiés Azelmélich, Roi de Tyr, & les Carthaginois qui avoient été envoyés pour faire au nom de leur République les offrandes ordinaires à ce Dieu ; ils furent les ſeuls à qui il laiſſa la liberté, Azelmélich fut même maintenu dans ſa dignité ; quant aux Ambaſſadeurs de Carthage, ils furent renvoyés chez eux, avec ordre de dire à leur République qu'Alexandre leur déclaroit la guerre & qu'il la porteroit inceſſamment dans leur pays : ce Prince s'occupa enſuite à rendre aux Dieux des actions de grâces ; après avoir fait ôter à la ſtatue d'Apollon les chaînes d'or dont les Tyriens ſuperſtitieux l'avoient chargée pendant le ſiége, il offrit à Hercule des ſacrifices, fit célébrer des jeux en ſon honneur, lui conſacra la machine qui avoit ſervi à faire brêche à la muraille ; il lui offrit auſſi un vaiſſeau tyrien qui lui avoit été déjà conſacré & qu'il avoit pris ; il y mit une inſcription de ſa façon ou qu'il avoit fait compoſer, mais qu'Arrien n'a pas cru mériter d'être rapportée.

La ville de Tyr fut priſe au mois d'Hecatonbéon, de l'an 333 avant Jeſus-Chriſt, après un ſiége de ſept mois.

Peu de tems après le départ d'Alexandre, les quinze mille habitans que les Sidoniens avoient ſauvés du carnage, & les femmes & les enfans qui pendant le ſiége avoient été envoyés à Carthage, revinrent & rebâtirent les édifices que le feu avoit conſumés & détruits ; l'ouvrage étoit déjà bien avancé, lorſqu'Alexandre à ſon retour d'Egypte paſſa par cette ville, où il fit quelque ſéjour ; il y offrit à Hercule un grand cratère d'or, & trente autres d'argent ; il y fit auſſi faire des jeux,

& repréſenter différens ſpectacles.

De la domination des Rois de Syrie, ſucceſſeurs de ce conquérant, elle paſſa ſous celle des Romains. Leur empire doux & tranquille favoriſoit le commerce ; Tyr en profita pour ſe relever ; on la vit reparoître avec honneur, & devenir la principale ville de Syrie. Dans les ſiècles ſuivans, elle éprouva ſous les Sarraſins & les Princes Chrétiens, la même alternative de revers & de ſuccès. Enfin Saladin s'en étant rendu maître en 1188, la démolit de fond en comble, enſorte qu'il n'en reſte plus aujourd'hui que des ruines.

TYRAN ; ſubſtantif maſculin. *Tyrannus.* Celui qui a uſurpé, envahi la puiſſance ſouveraine dans un Etat. *Denis le tyran.*

TYRAN, ſe dit auſſi des Princes légitimes lorſqu'ils gouvernent avec cruauté, avec injuſtice, & ſans aucun reſpect des Lois divines & humaines.

De tous les fléaux qui affligent l'humanité, il n'en eſt point de plus funeſte qu'un tyran ; uniquement occupé du ſoin de ſatisfaire ſes paſſions, & celles des indignes miniſtres de ſon pouvoir, il ne regarde ſes ſujets que comme de vils eſclaves, comme des êtres d'une eſpèce inférieure, uniquement deſtinés à aſſouvir ſes caprices, & contre leſquels tout lui ſemble permis. Lorſque l'orgueil & la flatterie l'ont rempli de ces idées, il ne connoît de Loix que celles qu'il impoſe. Ces Loix biſarres dictées par ſon intérêt & ſes fantaiſies, ſont injuſtes, & varient ſuivant les mouvemens de ſon cœur. Dans l'impoſſibilité d'exercer tout ſeul ſa tyrannie, & de faire plier les peuples ſous le joug de ſes volontés déréglées, il eſt forcé de s'aſſocier des Miniſtres corrompus ; ſon choix ne tombe que ſur des hommes pervers qui ne connoiſſent la juſtice que pour la violer ; la vertu, que pour l'outrager ; les Loix, que pour les éluder. La guerre étant pour ainſi dire déclarée entre le Tyran & ſes Sujets, il eſt obligé de veiller ſans ceſſe à ſa propre conſervation, il ne la trouve que dans la violence, il la confie à des Satellites, il leur abandonne ſes Sujets & leurs poſſeſſions pour aſſouvir leur avarice & leur cruauté, & pour immoler à ſa ſûreté les vertus qui lui font ombrage. *Cuncta ferit, dum cuncta timet.* Les Miniſtres de ſes paſſions deviennent eux-mêmes les objets de ſes craintes, il n'ignore pas qu'on ne peut ſe fier à des hommes corrompus par les ſoupçons, les remords ; les terreurs l'affligent de toutes parts, il ne connoît perſonne digne de ſa confiance, il n'a que des complices, il n'a point d'amis. Les peuples épuiſés, dégradés, avilis par le Tyran, ſont inſenſibles à ſes revers, les Lois qu'il a violées ne peuvent lui prêter leurs ſecours ; envain reclame-t'il la patrie, en eſt-il une où regne un tyran ?

Si l'univers a vu quelques tyrans heureux jouir paiſiblement du fruit de leurs crimes, ces exemples ſont rares, & rien n'eſt plus étonnant dans l'hiſtoire qu'un tyran qui meurt dans ſon lit. Tibere après avoir inondé Rome du ſang des Citoyens vertueux, devint odieux à lui-même ; il n'oſe plus contempler les murs témoins de ſes proſcriptions, il ſe bannit de la ſociété dont il a rompu les liens, il n'a pour compagnie que la terreur, la honte & les remords. Tel eſt le triomphe qu'il remporte ſur les

Lois ! Tel eſt le bonheur que lui procure ſa politique barbare ! Il mène une vie cent fois plus affreuſe que la mort la plus cruelle. Caligula, Néron, Domitien, ont fini par groſſir eux-mêmes les flots de ſang que leur cruauté avoit répandus ; la couronne du Tyran eſt à celui qui veut la prendre. Thalès interrogé quelle choſe lui paroiſſoit la plus ſurprenante ? C'eſt, répondit-il, un vieux tyran, parce que les tyrans ont autant d'ennemis qu'il y a d'hommes ſous leur domination.

On appelle encore *Tyrans*, tous ceux qui abuſent de leur autorité contre le droit & la raiſon. *Il y a dans ce pays une quantité de Seigneurs qui ſont de petits tyrans. Cet Intendant eſt le tyran de la Province.*

On dit d'un homme qui dans la compagnie dont il eſt s'attribue plus d'autorité qu'il ne lui appartient, qu'*il eſt le tyran de ſa compagnie.*

On dit auſſi d'un homme qui exerce durement ſon autorité dans ſa famille, qu'*il eſt le tyran de ſa famille, de ſon domeſtique, de ſa femme.*

On dit figurément que *l'uſage eſt le tyran des langues*, pour dire, que malgré les règles de la Grammaire, l'uſage eſt ce qui décide des expreſſions d'une langue, & ce qu'il faut ſuivre.

TYRAN, ſe dit auſſi figurément des paſſions qui maîtriſent l'ame. *L'avarice & l'ambition ſont des tyrans qui ne nous laiſſent aucun repos quand ils nous ont aſſervis.*

Amour, impitoyable amour,
Tyran dont tout ſe plaint ; tyran que tout adore.
DESHOUL.

Les deux ſyllabes ſont brèves au ſingulier, mais la ſeconde eſt longue au pluriel.

TYRANNIE ; ſubſtantif féminin. Gouvernement d'un tyran, d'un uſurpateur. *Pluſieurs Citoyens vouloient opprimer la République, & aſpiroient à la tyrannie, Rome gémiſſoit ſous la tyrannie des Triumvirs.*

TYRANNIE, ſe dit auſſi du Gouvernement d'un Prince injuſte, cruel & violent. *Il exerçoit la plus horrible tyrannie ſur ſes Sujets.*

TYRANNIE, ſe dit encore de toute ſorte d'oppreſſion & de violence. *Cette Province ſe plaint des tyrannies de l'Intendant. Le Roi réprima la tyrannie de ces Officiers. De toutes les tyrannies, la plus inſupportable eſt celle d'un vieux mari jaloux.*

TYRANNIE, ſe dit figurément du pouvoir que certaines choſes ont ordinairement ſur les hommes. *La prévention exerce une tyrannie ſur l'eſprit. L'amour eſt accoutumé à s'oppoſer à la tyrannie de l'uſage. L'éloquence exerce une douce tyrannie ſur l'auditeur. La beauté, diſoit Socrate, eſt une courte tyrannie. Heureuſe tyrannie que celle des paſſions, qui ſont les plaiſirs de la vie.*

Par quelle tyrannie, amour, as-tu voulu
Exercer ſur mon cœur un pouvoir abſolu.

TYRANNIQUE ; adjectif des deux genres. *Tyrannicus.* Qui tient de la tyrannie, qui eſt injuſte, violent, contre droit & raiſon. *Gouvernement tyrannique. Empire tyrannique. Loi tyrannique.*

TYRANNIQUEMENT ; adverbe. *Tyrannicè.* D'une manière tyrannique. *Gouverner tyranniquement.*

TYRANNISÉ, ÉE ; participe paſſif. *Voyez* TYRANNISER.

TYRANNISER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Traiter tyranniquement. *Ce Prince tyranniſe ſes Sujets. On l'accuſa d'avoir tyranniſé les peuples durant l'adminiſtration que le Roi lui avoit confiée.*

TYRANNISER, ſe dit auſſi des choſes morales. *L'ambition le tyranniſe. L'avarice tyranniſe cruellement ceux qui en ſont les eſclaves. Il s'eſt enfin délivré de la paſſion qui le tyranniſoit.*

Les trois premières ſyllabes ſont brèves, & la quatrième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Les temps ou perſonnes qui ſe terminent par un *e* féminin, ont la pénultième ſyllabe longue.

TYRIEN, ENNE; adjectif & ſubſtantif. Qui a rapport à Tyr, qui eſt de Tyr. *Voyez* TYR.

TYRRHÈNES, ou TYRRHÉNIENS; (Les) ce nom paroît avoir été dans l'origine celui des habitans d'une partie de la Macédoine, qui s'étend juſqu'au Strymon, & qu'Hérodote appelle *Creſtonie* à cauſe de ſa Capitale *Creſtona*; inſenſiblement il reçut cette acception plus générale, il devint ſynonyme du nom *Pélaſge*; Thucydide les confondoit enſemble, & quelques vers de Sophocle cités par Denis d'Halicarnaſſe, nous donnent lieu de penſer que cette confuſion étoit ordinaire chez les Athéniens. Des Pélaſges de la Grèce, il paſſa bientôt à ceux d'Italie, c'eſt-à-dire, aux peuples d'origine Grecque, plus anciens que les Colonies Helléniques; on les nommoit tantôt *Italiotes*, tantôt *Tyrrhènes*, & c'eſt ce qu'on peut remarquer dans Denis d'Halicarnaſſe, qui voulant prouver aux Grecs que les Romains n'étoient point barbares, attribue ſans réſerve aux Pélaſges d'Italie tout ce que les anciens ont débité ſur ceux de la Grèce. Par une ſuite de ce ſyſtême qui le jette quelquefois dans de fauſſes interprétations, il a changé le nom de *Creſtona* en celui de *Cortona*, & confond les *Tyrrhènes* de la Creſtonie avec ceux de la Toſcane, malgré la précaution qu'Hérodote avoit eue de déſigner ces derniers par leur voiſinage avec l'Ombrie.

Cette erreur de Denis d'Halicarnaſſe a fait illuſion à tous les Critiques, & produit de faux ſyſtêmes ſur l'origine de Toſcans. Comme par une ſuite de la première mépriſe on avoit donné le nom de *Tyrrhéniens* à tous les Pélaſges répandus en Italie, & qu'il ſe trouvoit ſur les côtes de Toſcane pluſieurs de ces Cités Pélaſgiques, entr'autres celle des Agylliens, très-connue des Grecs; ceux-ci peu à peu s'accoutumèrent à déſigner tous les Toſcans ſous le même nom. Ils les regardèrent comme des *Tyrrhéniens*, & par conſéquent comme des Pélaſges; parce que ne les connoiſſant pas eux-mêmes, il étoit naturel qu'ils les confondiſſent avec ces peuples enclavés dans leur territoire, & qui ne ceſſoient d'entretenir quelque relation avec la Grèce; mais ni les Toſcans, ni même les Romains, n'ont jamais connu ces dénominations. Si quelques Poëtes Latins s'en ſervent, ce n'eſt que pour imiter les Grecs, & par la même licence qui rend les termes *d'Auſonie* & *d'Heſperie* communs dans nos Poëtes François.

TYRTÉE, Poëte Grec, né, à ce que l'on croit, à Athènes, fit une grande figure dans la ſeconde guerre de *Meſſene*. Il excelloit à célébrer la valeur guerrière. Les Spartiates avoient reçu pluſieurs échecs qui leur avoient abattu le cœurage.

L'Oracle de Delphes leur ordonna de demander aux Athéniens un homme capable de les aider de ſes avis & de ſes lumières. Tyrtée leur fut envoyé. A peine les Lacédémoniens eurent-ils entendu ſes vers, qui ne reſpiroient que la patrie & le mépris de la mort, qu'ils attaquèrent les Meſſéniens avec fureur, & la victoire qu'ils remportèrent en cette occaſion, termina à leur avantage une guerre qu'ils ne pouvoient plus ſoutenir. Ils accordèrent à Tyrtée le droit de bourgeoiſie, titre qui ne ſe prodiguoit pas à Lacédémone, & qui par-là devenoit infiniment honorable. Le peu qui nous reſte de ſes Poëſies, fait connoître que ſon ſtyle étoit plein de force & de nobleſſe. Il paroît lui-même tranſporté de l'ardeur dont il vouloit enflammer l'eſprit de ſes auditeurs.

TZÉNOGAR, ville de Ruſſie dans le royaume d'Aſtracan ſur le Wolga, à trois werſtes d'Aſtracan.

TZETZÈS, (Iſaac) Littérateur Grec, vivoit vers l'an 1170. Il nous reſte de lui de bons *Commentaires* ſur le Poëte *Lycophron*, que *Potter* a inſérés tout au long dans la belle édition qu'il donna de ce Poëte à Oxford en 1697, *in-fol.*

TZETZÈS, (Jean) Poëte Grec, frère du précédent, mourut vers la fin du douzième ſiècle. A l'âge de quinze ans on le mit ſous des maîtres qui lui apprirent les Belles-Lettres, la Philoſophie, la Géométrie, & même la Langue hébraïque. On aſſure qu'il ſavoit par cœur toute l'Ecriture-Sainte. Il dit lui-même que Dieu n'avoit pas créé un homme qui eût été doué d'une mémoire plus excellente que la ſienne, mais peut-être y a-t-il là un peu d'enthouſiaſme ou de vanité poëtique. On a de lui, 1°. *des Allégories* ſur Homere, qu'il dédia à *Irene*, femme de l'Empereur *Manuel Comnène*. 2°. *Hiſtoire mêlée* en treize chiliades, en vers libres, pleines d'inutilités inſipides, écrites d'un ſtyle emphatique. 3°. *Des Epigrammes*, & d'autres Poëſies en grec. 4°. Des *Ouvrages* de Grammaire & de Critique, & des *Scholies ſur Héſiode*. 5°. Des Commentaires ſur le Poëme de *Lycophron*, appelé l'*Alexandre* ou le *Caſſandre*. Il a renfermé dans cet ouvrage une infinité de choſes utiles pour entendre l'Hiſtoire & la Fable. Ils peuvent ſervir même à l'intelligence de divers endroits obſcurs & difficiles qui ſe rencontrent dans les autres Auteurs.

U

; ſubſtantif maſculin. La vingt-unième lettre de l'alphabet françois & la cinquième voyelle. *U eſt bref dans prudent, & il eſt long dans flûte.*

On met un tréma ſur l'*u*, lorſqu'on veut montrer qu'il ne ſe lie point avec la voyelle précédente, comme dans les mots *Saül & Eſaü.*

Voyez d'ailleurs ce que nous diſons de cette lettre au mot *orthographe.*

UBEDA ; ville conſidérable d'Eſpagne, dans l'Andalouſie, à deux lieues, nord-eſt, de Baéça, & à ſoixante-trois lieues, ſud-eſt, de Madrid.

UBERLINGEN ; ville libre & impériale d'Allemagne, au cercle de Souabe, ſur le Lac de Conſtance, à quatre lieues, nord-eſt, de Conſtance. Il s'y fait un commerce conſidérable de blé.

UBIENS ; (les) ancien peuple de Germanie qui habitoit un pays d'une grande étendue au midi du Mein. Cette rivière les ſéparoit des Helvétiens, des Marcomans & des Séduſiens.

UBIQUISTE ; ſubſtantif maſculin. Terme uſité dans l'Univerſité de Paris, en parlant d'un Docteur en Théologie qui n'eſt attaché à aucune maiſon particulière, telles que les maiſons de Sorbonne, de Navarre, &c.

UBIQUISTES, ou UBIQUITAIRES ; (les) Luthériens qui croyoient qu'en conſéquence de l'union hypoſtatique de l'humanité avec la divinité, le corps de J. C. ſe trouve partout où la divinité ſe trouve.

Les Sacramentaires & les Luthériens ne pouvoient s'accorder ſur la préſence de J. C. dans l'Euchariſtie : les Sacramentaires nioient la préſence réelle de J. C. dans l'Euchariſtie, parcequ'il étoit impoſſible qu'un corps fût dans pluſieurs lieux à la fois. Cluſtré & quelques autres répondirent que cela étoit faux ; que l'humanité de J. C. étant unie au verbe, ſon corps étoit partout avec le verbe.

Melanchon oppoſoit aux Ubiquiſtes que cette doctrine confondoit les deux natures de J. C. le faiſant immenſe ſelon ſon humanité, & même ſelon ſon corps, & qu'elle détruiſoit le myſtère de l'Euchariſtie, auquel on ôtoit ce qu'il avoit de particulier, ſi J. C. comme homme, n'y étoit préſent que de la manière dont il eſt dans le bois ou dans la pierre.

UCIENJEN ; ville conſidérable de la Chine près du Lac Poyang & de la rivière de Can, dans la province de Nanking. Il s'y fait un commerce conſidérable de porcelaine.

UDINE ; ville archiépiſcopale & conſidérable d'Italie, Capitale du Frioul, à vingt-deux lieues, nord-

eſt, de Veniſe. Elle appartient aux Vénitiens.

UGENTO; petite ville épiſcopale d'Italie, au Royaume de Naples, dans la Terre d'Otrante, à cinq lieues, ſud-eſt, de Gallipoli.

UGHELLI, (Ferdinand) né à Florence en 1595, entra dans l'Ordre de Cîteaux. Il eut divers emplois honorables dans ſon Ordre, & devint Abbé de Trois-Fontaines à Rome, Procureur de la province & Conſulteur de la Congrégation de l'*Index*. Son humilité lui fit refuſer les Évêchés qui lui furent offerts par les Souverains Pontifes; mais il accepta les penſions qu'*Alexandre VII & Clément IX* lui donnèrent. Ce ſavant mourut à Rome en 1670, à 75 ans, auſſi eſtimé pour ſes connoiſſances que pour ſes vertus. On a de lui un Ouvrage important & plein de recherches, ſous le titre d'*Italia Sacra*, dans lequel il a exécuté ſur les Évêchés d'Italie ce que Sainte Marthe avoit fait pour les Égliſes de France. Il y en a deux Éditions, l'une de Rome *in*-fol. en 9 vol. imprimés depuis 1643 juſqu'en 1662; l'autre de Veniſe *in*-fol. 10 vol. dont le premier eſt de l'an 1717, & le dernier de 1722. Cette Édition eſt fort augmentée & perfectionnée, & l'on y a ajouté une table dans le dixième volume, mais elle eſt remplie de fautes d'impreſſion.

UGONIUS, (Mathias) Évêque de Famagouſte en Chypre, au commencement du ſeizième ſiècle. On a de lui, 1°. *Un Traité de la Dignité Patriarchale* en forme de Dialogue, imprimé à Breſſe, l'an 1507. 2°. *Un Traité des Conciles* appelés *Synoda Ugonia*, imprimé à Veniſe l'an 1563. C'eſt un des meilleurs Ouvrages & des plus rares qui ſe ſoient faits dans le ſeizième ſiècle ſur ce ſujet. On prétend qu'il fut ſupprimé ſecrettement par la Cour de Rome, parcequ'elle crut appercevoir dans ce livre des maximes quelquefois oppoſées à ſes uſages & des paſſages favorables aux libertés de l'Egliſe de France. Pluſieurs Bibliographes l'ont annoncé ſous ces différentes dates 1531, 1532, 1534, 1535 & 1538; mais c'eſt la même édition. Le feuillet ſeul du titre a été changé.

UKERMUNDE; ville d'Allemagne dans la Poméranie, à l'embouchure de la rivière d'Uker dans le Groſſehaff.

UKRAINE; contrée d'Europe, bornée au nord par la Pologne & la Moſcovie, à l'eſt par la Moſcovie, au ſud par la petite Tartarie & le pays des Tartares d'Oczakow, à l'oueſt par la Moldavie. C'eſt un des meilleurs pays d'Europe. Preſque tout y vient ſans être cultivé. Les Polonois l'appeloient autrefois *une terre de lait & de miel*; mais les guerres l'ont entiérement ruiné, & l'ont rendu preſque déſert. Il appartient aux Polonois & aux Moſcovites. Ces derniers en poſſèdent la plus grande partie. Les peuples qui l'habitent ſont appelés *Coſaques*.

ULCANNI ou ULCAMA; Royaume d'Afrique, dans l'Éthiopie occidentale, entre Arder & Bénin, vers le nord-eſt. On en tire des eſclaves qu'on revend aux Hollandois & aux Portugais, qui les tranſportent en Amérique.

ULCÉRATION; ſubſtantif féminin. *Ulceratio*. Terme de Médecine & de Chirurgie. Formation d'ulcère. *Ses crachats indiquent qu'il y a ulcération aux poumons.*

ULCÈRE; ſubſtantif maſculin. *Ul-*

cus. Ouverture dans les chairs ou dans quelques autres parties du corps, cauſée par la corroſion d'humeurs âcres & malignes.

Quand il ſurvient un ulcère dans un bon tempérament, & qu'il eſt aiſé à guérir, on le nomme *ſimple.*

Lorſqu'il eſt accompagné d'autres ſymptômes, comme d'une cacochymie qui retarde beaucoup, ou empêche la guériſon, on le nomme *ulcère compliqué.*

Un *ulcère ſimple* n'eſt accompagné que d'éroſion, mais les *ulcères compliqués* qui ſurviennent aux perſonnes ſujettes au ſcorbut, à l'hydropyſie, aux écrouelles, peuvent être accompagnés de douleur, de fièvre, de convulſions, d'un flux abondant de matière qui amaigrit le malade, d'inflammation & d'enflûre de la partie, de calloſité des bords de l'ulcère, de carie des os, *&c.*

On appelle *ulcère putride* ou *ſordide*, celui dont les bords ſont enduits d'une humeur viſqueuſe & tenace, & qui eſt auſſi accompagné de chaleur, de douleur, d'inflammation, d'une grande abondance d'humeurs qui ſe jettent ſur la partie. Avec le temps l'*ulcère* devient fétide, & quelquefois la partie ſe gangrène. Les fièvres putrides donnent ſouvent lieu à ces ſortes d'*ulcères.*

On appelle *ulcère phagédénique*, un ulcère rongeant qui détruit les parties voiſines tout à l'entour, tandis que ſes bords demeurent tuméfiés.

La manière de traiter les ulcères en Chirurgie, dépend de la nature & de la qualité de l'ulcère. En général on mondifie l'ulcère de toutes les ordures qui peuvent s'oppoſer à la réunion des bords, on corrige la maſſe des humeurs par les altérans, les purgatifs, les remèdes appropriés au mal, dont les ulcères tirent leur origine. On ronge les chairs fongueuſes par les cauſtiques & par le fer, on rafraîchit les bords calleux, & on les unit par des bandages; mais il faut toujours les rappeler à une bonne ſuppuration, ſans quoi les ulcères ne ſe tariſſent point, & les accidens qui en réſultent augmentent de plus en plus.

Ainſi quand on a mondifié l'ulcère, rafraîchi les bords, rongé les fongus, conſumé les chairs baveuſes, débridé les carnoſités, ouvert les clapiers, nettoyé les ſinus, on applique deſſus de doux ſuppuratifs; & quand avec le régime & la diète on eſt parvenu à établir une ſuppuration louable, on traite l'ulcère comme une ſimple plaie, & l'on en procure la cicatrice de la même manière.

ULCÉRÉ, ÉE; participe paſſif. *Voy.* ULCÉRER.

On dit, *une conſcience ulcérée*; pour dire, une conſcience chargée de crimes, & preſſée de remords depuis long-temps.

On dit auſſi, *un cœur ulcéré*; pour dire, un cœur qui garde du reſſentiment.

ULCÉRER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Ulcerare.* Cauſer un ulcère, entamer enſorte qu'il ſe forme un ulcère dans la partie affectée. *L'arſenic ulcère toujours les parties auxquelles il s'attache. L'âcreté de l'humeur lui a ulcéré la gorge.*

ULCÉRER, ſignifie figurément, cauſer de la haine dans le cœur par quelque action qui offenſe, y cauſer une profonde bleſſure qui eſt de

nature à durer. Il ne ſe dit guère que des perſonnes unies par la parenté, ou qui l'étoient par l'amitié. *Ce reproche lui a ulcéré le cœur. Queſt-ce qui a pu vous ulcérer contr'elle ?*

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, & la troiſième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Le pénultième *e* des temps qui ſe terminent par un *e* féminin, prend le ſon de l'*e* ouvert, & alonge la ſyllabe.

ULEMA; ſubſtantif maſculin & terme de relation. Nom générique, par lequel on déſigne en Turquie le Corps des Miniſtres de la religion. Cette eſpèce d'hiérarchie, s'il eſt permis de s'exprimer de la ſorte, tient beaucoup plus au gouvernement politique qu'à la religion, qui n'a preſque ni rits ni cérémonies extérieures. Le Muphti, qui repréſente Mahomet, eſt le Chef de l'Ulema. Sa Juridiction s'étend partout l'Empire pour ce qui regarde la religion & la juriſprudence. Il a ſous lui deux Cadileskers, dont l'un eſt le Chef de la Juſtice en Aſie, & l'autre l'eſt en Europe. Après eux ſont les Mollahs qu'on pourroit comparer à nos Métropolitains; les Cadis qui ſont comme nos Evêques; les Emaums, dont les fonctions ont de la reſſemblance avec celles de nos Curés; & les Imans, qui ſont comme nos ſimples Prêtres. Il y a cette différence pourtant que ces mêmes Miniſtres de la Religion Muſulmane en Turquie, compoſent auſſi toute la magiſtrature; & que leur juridiction ſpirituelle eſt fort peu de choſe en comparaiſon de celle qu'ils exercent à titre de Juges & de Magiſtrats.

ULLA; bourg d'Eſpagne dans la Galice, près de la ſource d'une rivière de même nom qui ſe jette dans la mer, à trois lieues, ſud, de Compoſtelle.

ULLOA, (Louis d') de Tauro, Poëte Eſpagnol ſous le Roi Philippe IV. Baillet dit dans ſes *Jugemens des Savans*, que c'étoit un de ces Poëtes facétieux & plaiſans dont la Cour de Philippe IV étoit remplie. Son talent pour le comique ou le burleſque, ne l'empêchoit pas de s'exercer quelquefois dans le ſérieux & d'y réuſſir. Ses Ouvrages ont été imprimés en Eſpagne.

ULM; ville libre & impériale d'Allemagne, dans le cercle de Suabe, ſur le Danube à quatorze lieues, oueſt, d'Augsbourg, & dix-neuf, ſud-eſt, de Stutgard, ſous le vingt, ſeptième degré, quarante-quatre minutes de longitude, & le quarante huitième, vingt-cinq minutes de latitude.

La ville d'Ulm a été ainſi nommée à cauſe de la grande quantité d'ormes qui l'environnoient; ce n'étoit qu'un petit bourg du temps de Charlemagne, & ce Prince en fit donation à l'Abbaye de Reichnaw: l'Empereur Lothaire II ruina ce bourg pendant la guerre qu'il ſoutint contre Conrard & Frédéric, Duc de Suabe, qui lui diſputoient la Couronne: ceux du pays le rebâtirent, l'aggrandirent & l'entourèrent de murailles vers l'an 1200; enſuite Frédéric II le gratifia de pluſieurs priviléges, & Frédéric III en fit une ville impériale qui eſt la première de Suabe & la dépoſitaire de toutes les Archives du cercle. On y fait un grand commerce de toiles, de futaine, de laine & de fer. Le territoire qui en dépend a douze lieues de long ſur huit de large, & comprend les Seigneuries de

de Grislengen, de Langenau, de Lipheim, d'Albeck & de Wain. Le Sénat eſt compoſé de quarante-un Magiſtrats. Les Catholiques n'y ont que deux Egliſes : il ne faut pas confondre cette ville avec Ulm, bailliage dans l'Electorat de Mayence, près du Rhingow.

ULMEN ; petite ville d'Allemagne, au cercle du Bas-Rhin, dans l'Archevêché de Mayence, ſur les frontières du Duché de Deux-Ponts.

ULSTER, ou ULTONIE ; province d'Irlande bornée au nord par l'Océan ſeptentrional, au midi, par la province de Leinſter ; au levant par le canal de Saint-George ; & au couchant par l'Océan occidental ; de ſorte qu'elle eſt environnée de trois côtés par la mer. Sa longueur eſt d'environ cent ſeize milles ; ſa largeur d'environ cent milles, & ſon circuit, en comptant tous les tours & retours, d'environ quatre cent ſoixante milles.

Cette province a de grands lacs, d'épaiſſes forêts, un terroir fertile en grains & en pâturages, & des rivières profondes & poiſſonneuſes, ſurtout en ſaumons.

La contrée d'*Ulſter* étoit anciennement partagée entre les *Erdini* qui occupoient Fermanagh & les environs ; les *Venicui* qui avoient une partie du Comté de Dunnegal, les *Robogini* qui poſſédoient Londonderry, Antrim & partie de Tyronne, les *Volentii* qui demeuroient autour d'Armagh, les *Darni* qui habitoient aux environs de Down & les parties occidentales.

Tir Oven ſoumit tout ce pays aux Anglois, qui le diviſent actuellement en dix Comtés. Cinq de ces Comtés, ſavoir, Louth, Down, Antrim, Londonderry & Dunnegal confinent à la mer ; les cinq autres, ſavoir, Tyronne, Armagh, Fermanagh, Monaghan & Cavan ſont dans les terres. La ville de Londonderry eſt regardée pour être la Capitale.

Ulſter donne le titre de *Comte* au frère ou à un des fils du Roi d'Angleterre, qui eſt d'ailleurs créé Duc d'Yorck. Il y a dans cette province un Archevêché, ſix Evêchés, dix villes qui ont des marchés publics, quatorze autres de commerce, trente-quatre villes ou bourgs qui députent au Parlement d'Irlande, deux cent quarante Paroiſſes, & pluſieurs châteaux qui ſervent à la défenſe du pays.

Toute la province d'Ulſter étant tombée à la Couronne ſous le règne de Jacques I par un acte de proſcription contre les rébelles, on établit une Compagnie à Londres pour former de nouvelles colonies dans cette contrée. La propriété des terres fut diviſée en portions médiocres, dont la plus grande ne contenoit pas plus de deux milles acres. On y fit paſſer des Tenanciers d'Angleterre & d'Ecoſſe. Les Irlandois furent éloignés de tous les lieux capables de défenſe, & cantonnés dans le pays plat. On leur enſeigna l'agriculture & les arts. On pourvut à leur ſûreté dans des habitations fixes. On impoſa des punitions pour le pillage & le vol. Ainſi la plus ſauvage & la plus déſordonnée des provinces de l'Irlande, l'Ulſter, devint bientôt celle où le règne des lois & d'une heureuſe culture parut le mieux établi.

Jacques I ne ſouffrit plus dans ce pays-là & dans toute l'étendue de l'île d'autre autorité que celle de la loi, qui garantiſſoit à l'avenir le peuple du pays de toute tyrannie. La valeur des droits que les nobles

exigeoient auparavant de leurs vaſſaux fut fixée, & toute autre exaction arbitraire défendue ſous les plus rigoureuſes peines.

Telles furent les meſures par leſquelles Jacques I introduiſit l'humanité & la juſtice dans une nation qui n'étoit jamais ſortie juſqu'alors de la plus profonde barbarie & de la plus odieuſe férocité.

ULTÉRIEUR, EURE; adjectif. Terme dont on ſe ſert en Géographie. Il ſignifie ce qui eſt au-delà, & il eſt oppoſé à *citérieur*. On l'applique à quelque partie d'un pays ſitué de l'autre côté d'une rivière, montagne ou autres limites qui partagent ce pays en deux parties. C'eſt ainſi que le mont Atlas diviſe l'Afrique en *citérieure* & *ultérieure*, c'eſt-à-dire, en deux parties, dont l'une eſt en-deçà du mont Atlas par rapport à l'Europe, & dont l'autre eſt au-delà de cette montagne.

En termes de négociations, on appelle *demandes ultérieures*, les demandes qui ſe font après les premières propoſitions. *On ſe réſerve la liberté d'ajouter des demandes ultérieures aux demandes préliminaires.*

ULTRAMONTAIN, AINE; adjectif. *Ultramontanus*. Qui eſt ſitué au-delà des Alpes par rapport à celui qui parle. *Pays ultramontain.*

Il ſignifie encore, qui habite au-delà des Alpes. *Auteur ultramontain.* Et en ce ſens on l'emploie auſſi ſubſtantivement. *Les Ultramontains.* Il faut pourtant remarquer que dans cette acception, *ultramontain* ne ſe dit guère ni à l'adjectif ni au ſubſtantif que quand on parle de ceux d'entre les Italiens qui ont écrit ſur la puiſſance eccléſiaſtique.

Les opinions des Ultramontains, c'eſt-à-dire des Théologiens & des Canoniſtes italiens, tels que Belarmin, Panorme & d'autres qui prétendent que le Pape eſt ſupérieur au Concile général, que ſon jugement eſt infaillible ſans l'acceptation des autres Egliſes, *&c.* ne ſont point reçues en France.

Les Peintres, & ſur-tout ceux d'Italie, appellent *Ultramontains* tous ceux qui ne ſont point de leur pays. Le Pouſſin eſt le ſeul des Peintres ultramontains dont ceux d'Italie paroiſſent envier le mérite.

ULTZEN; ville d'Allemagne dans la principauté de Zell, ſur l'Ilmenow, à dix lieues de Lunebourg.

ULUG-BEIG, Prince, neveu de Tamerlan, & qui vers l'an 1430 régnoit aux Indes. La capitale de ſon Empire étoit Samarkande, ſituée à 39 degrés 37 minutes de latitude, & ſa domination s'étendoit ſur les deux rives du fleuve Oxus. Nous avons de lui un catalogue célèbre des longitudes & des latitudes des étoiles.

Ce Prince raſſembla dans ſa capitale des Aſtronomes de différens pays, & ſur-tout de la Perſe; il fit conſtruire des inſtrumens propres à déterminer les mouvemens céleſtes mieux qu'on ne l'avoit jamais fait; lui-même environné de ſes Mathématiciens obſervoit aſſiduement, & n'épargnoit rien pour ſe procurer en Aſtronomie de nouvelles connoiſſances. Gravius dans la Préface des Tables Géographiques d'Ulug-Beig raconte qu'il avoit ouï-dire à Conſtantinople que parmi un grand nombre d'inſtrumens ce Prince avoit un quart de cercle auſſi haut que la voûte du Temple de ſainte Sophie à Conſtantinople, c'eſt-à-dire de 180 pieds romains; il y a lieu de croire que c'étoit un gnomon ſemblable à ceux

de Florence, de Bologne & de Paris.

Ulug-Beig compoſa auſſi des Tables aſtronomiques pour le méridien de Samarkande, tant ſur ſes obſervations que ſur celles de Salaheddin qui en avoit formé l'entrepriſe. On dit que ces Tables étoient ſi exactes, qu'elles différoient peu de celles de Tycho-Brahé.

Le grand ouvrage de ce Prince eſt ſon Catalogue d'étoiles dreſſé à Samarkande l'an de l'hégire 841 ou 1437 de J. C. & dont voici le titre: *Tabulæ longitudinis & latitudinis ſtellarum fixarum ex obſervationibus Ulug-Beighi, Tamerlanis M. nepotis, regionum ultra citraque Gihum principis potentiſſimi. Ex tribus invicem collatis M. SS. perſicis, jam primum luce & latio donavit, & commentariis illuſtravit* Thomas Hyde, *A. M. è Colleg. Reg. Oxon. in calce acceſſerunt* Mohammedistizini *Tabulæ declinationum & rectarum aſcenſionum. Additur Eleuchus nominum ſtellarum.* 1665. On en a fait en Angleterre une nouvelle édition.

Ce Catalogue n'eſt qu'une partie d'un plus grand ouvrage d'Aſtronomie, dont le manuſcrit ſe conſerve à Oxford, & dont il ſeroit à ſouhaiter que nous puiſſions avoir la traduction entière.

La Table géographique d'Ulug-Beig où ſe trouvent les longitudes & les latitudes des principaux lieux de la terre, comptées du méridien des îles Fortunées ou Canaries, a été publiée en perſan & en latin avec celle de Naſireddin par Jean Gravius, à Londres 1652.

Nous avons encore de ce Prince un ouvrage ſur les époques les plus célèbres des Orientaux, publié avec des Commentaires par Gravius, à Londres 1650. Il fut tué en 1450 à l'âge de cinquante-huit ans. On trouve pluſieurs détails ſur ſa vie dans la Préface de ſes Tables par M. Hyde & dans Herbelot.

ULYSSE, Roi de l'île d'Itaque, fils de Laërte & d'Anticlée, contrefit l'inſenſé pour ne point aller au ſiége de Troye; mais Palamède mit pour l'éprouver ſon fils Télémaque encore enfant devant le ſoc de la charrue qu'il faiſoit tirer ſur le ſable par des animaux différens qu'il avoit attelés enſemble pour prouver ſa démence. Ulyſſe de crainte de bleſſer ſon fils leva la charrue. Cette attention découvrit ſa feinte, & il fut contraint de partir. Il rendit de grands ſervices aux Grecs par ſa prudence & ſes artifices. Ce fut lui qui alla chercher Achille chez Lycomède, où il le trouva déguiſé en femme. Il le découvrit en préſentant aux Dames de la Cour des bijoux, parmi leſquels il y avoit des armes, ſur leſquelles ce jeune Prince ſe jeta auſſi-tôt. Ulyſſe enleva le palladium avec Diomède, & contribua par ſon courage à la priſe de Troye. En retournant à Itaque, il courut pluſieurs dangers ſur mer, & lutta pendant dix années contre ſa mauvaiſe fortune. Il fit naufrage dans l'île de Circée, où cette enchantereſſe eut un fils de lui appelé *Télégone*. Pour le retenir elle changea tous ſes compagnons en bêtes ſauvages. Mais il ſortit enfin de cette île, & il fit naufrage dans celle de la nymphe Calypſo, qui le retint auprès d'elle; enſuite ſon vaiſſeau ſe briſa auprès de l'île des Cyclopes, où Polyphême dévora quatre de ſes compagnons, l'enferma avec le reſte dans ſon antre, d'où ce Prince ſortit heureuſement. Ulyſſe évita par ſon adreſſe l'enchantement des ſyrenes; & lorſ-

qu'il ſortit d'Éolie, Éole pour marque de ſa bienveillance lui donna des peaux où les vents étoient enfermés; mais ſes compagnons ouvrirent ces peaux par curioſité; les vents s'échappèrent & firent un déſordre épouvantable. L'orage jeta Ulyſſe ſur les côtes d'Afrique lorſqu'il étoit ſur le point de rentrer dans ſa patrie. Il fit enfin naufrage pour la dernière fois, perdit ſes vaiſſeaux & ſes compagnons, ſe ſauva ſur un morceau de bois, & arriva à Itaque dans un état ſi triſte, qu'il ne fut reconnu de perſonne; il ſe mit cependant parmi les amans de Pénélope pour tendre l'arc qu'on avoit propoſé, & dont Pénélope devoit être le prix. Il en vint à bout, ſe fit reconnoître, rentra dans le ſein de ſa famille, & tua tous ſes rivaux. Quelque temps après il ſe démit de ſes États entre les mains de Télémaque, parcequ'il avoit appris de l'Oracle qu'il mourroit de la main de ſon fils. Il fut en effet tué par Télégone qu'il avoit eu de Circée. On le mit au nombre des demi-Dieux. Les aventures d'Ulyſſe ſont le ſujet de l'Odyſſée d'Homère.

UMA; ville de Suède dans la Bothnie occidentale, à l'embouchure de la rivière d'Uma, dans le golfe de Bothnie. Cette rivière donne ſon nom à une partie de la Laponie ſuédoiſe, dans laquelle elle prend ſa ſource.

UMAGO; ville d'Italie dans l'Iſtrie, ſur la côte occidentale, entre le golfe Largone & l'embouchure du Quieto. Elle appartient aux Vénitiens.

UMBLE; ſubſtantif maſculin. On a donné ce nom à trois eſpèces de poiſſons qui ont beaucoup de rapport au ſaumon & à la truite. La première eſpèce d'umble a juſqu'à deux coudées de longueur; elle ſe trouve dans le lac de Genève, de même que la ſeconde eſpèce, qui porte le nom d'*umble chevalier*, peut-être parcequ'elle eſt beaucoup plus grande & plus belle que la première. La troiſième eſpèce d'umble eſt la plus petite; elle ne pèſe pas plus de deux livres.

On prononce *omble*.

UMBRIATICO; petite ville épiſcopale d'Italie au royaume de Naples, dans la Calabre citérieure, ſur le Lipuda, à ſept lieues, nord-oueſt, de S. Severina.

UMBU; ſubſtantif maſculin. Eſpèce de prunier du Bréſil: ſon tronc eſt court, foible & diviſé en un grand nombre de petites branches tortillées; ſes feuilles ſont étroites & verdâtres; ſa fleur eſt blanchâtre; ſon fruit d'un blanc jaunâtre; ſa pulpe eſt dure, excepté dans les temps pluvieux. Ce fruit eſt fort âcre au goût, & très rafraîchiſſant. La racine de l'umbu eſt tubercu-laire & de bon goût.

UN, UNE; adjectif numéral. *Unus*. Le premier de tous les nombres. *Un, deux, trois. Un Prince. Une dame. Un éléphant. Une fontaine.*

UN, eſt auſſi quelquefois ſubſtantif maſculin, pour ſignifier le chiffre qui marque un. *Un en chiffre arabe ſe figure ainſi* (1) *& en chiffre romain ainſi* (I). *Si vous placez un* 1 *devant un* 2 *cela fera douze.*

UN, ſignifie auſſi ſeul, qui n'admet point de pluralité. *Dieu eſt un. La religion eſt une.*

On dit, *la vérité eſt toujours une*; pour dire, qu'elle n'eſt jamais contraire à elle-même.

On dit quelquefois dans le ſtyle familier, *c'eſt tout un*; pour dire, il n'importe, cela eſt égal. *Qu'il*

parle ou qu'il ſe taiſe ce m'eſt tout un, c'eſt tout un.

UN, s'oppoſe quelquefois à autre; alors on y joint l'article, & il tient lieu d'un ſubſtantif. *Je ne les ai trouvés ni l'un ni l'autre. Nous parlerons à l'un & à l'autre. Ils y étoient l'un & l'autre. Ils coururent l'un après l'autre. Ils ſe plaignent l'un de l'autre. Les uns vouloient la guerre & les autres la paix. De ces deux terres, l'une eſt fertile en bled & l'autre en vin.*

On dit auſſi dans le ſtyle familier, *les uns & les autres*; pour dire, tout le monde ſans diſtinction. *Il ſera toujours la dupe des uns & des autres. Il eſt dans l'uſage de dire des injures aux uns & aux autres.*

On dit, *un à un*; pour dire, l'un après l'autre & un ſeul à la fois. *Il faut cueillir ces fruits un à un. Nous ne pouvons ſortir qu'un à un.*

On dit familièrement, *ſur les une heure*; pour dire, vers une heure, aux environs d'une heure. Et dans cette phraſe, on prononce *les* comme ſi la première ſyllabe *d'une* étoit aſpirée.

On dit populairement, *il m'en a donné d'une*; pour dire, il m'a attrapé, & m'a dit une menterie, il m'a fait une fourberie.

L'UN PORTANT L'AUTRE, L'UNE PORTANT L'AUTRE; façon de parler adverbiale, pour dire, faiſant compenſation de ce qui eſt moindre dans l'un avec qui eſt meilleur dans l'autre.

UN, ſe prend quelquefois indéfiniment pour marquer quelqu'un indéterminément. *J'ai vu un homme qui diſoit..... Un homme vous dira que....*

On dit auſſi, *c'eſt un Céſar, c'eſt un Cicéron*, pour dire, c'eſt un homme auſſi intrépide que Céſar, auſſi éloquent que Ciceron.

UN, ſe met quelquefois pour tout, & pour quiconque. Ainſi on dit, *un Chrétien doit faire cela*; pour dire, tout Chrétien, quiconque eſt Chrétien. *Un homme peut-il raiſonner de cette manière* ? pour dire, quiconque eſt homme. Et, *un jardin bien cultivé, une terre bien cultivée doit produire*, &c. tout jardin, toute terre, *&c.*

UNANIME; adjectif des deux genres. *Unanimis.* Qui eſt d'une commune voix, d'un commun accord. *Un mouvement unanime. Une réſolution unanime. Les peuples ſe ſoumirent à ſes lois par un conſentement unanime.*

Les trois premières ſyllabes ſont brèves & la quatrième très-brève.

UNANIMEMENT; adverbe. *Unanimiter.* D'une commune voix, d'un commun ſentiment. *Voilà ce qu'ils demandoient unanimement. Les Cardinaux réſolurent unanimement de.....*

UNANIMITÉ; ſubſtantif féminin. *Unanimitas.* Conformité de ſentiment. *Il y a eu une parfaite unanimité dans l'aſſemblée.*

UNAU; ſubſtantif maſculin. Sorte d'animal quadrupède qui a des rapports de reſſemblance avec l'*ai* & les autres *pareſſeux*, mais qui en diffère cependant par des caractères aſſez conſidérables pour donner lieu de le regarder comme une eſpéce différente des pareſſeux. L'unau a le front plus élevé, les oreilles plus apparentes que l'ai : ſon poil eſt tout différent, ſes viſcères ſont autrement conformés; mais une différence bien frappante, c'eſt que l'unau a quarante-ſix côtes, tandis que l'ai n'en a que vingt-huit. Ce nombre de quarante-ſix côtes, dans un animal dont le corps eſt ſi court, eſt, dit M. de Buffon, une eſpèce d'excès ou d'erreur de la na-

ture ; car de tous les animaux, même les plus grands, & de ceux dont le corps eſt le plus long relativement à leur groſſeur, aucun n'a tant de chevrons à ſa charpente. L'*éléphant* n'a que quarante côtes, le *cheval* trente ſix, le *blaireau* trente, le *chien* vingt ſix, l'*homme* vingt-quatre, *&c.* Cette différence dans la conſtruction de l'*unau* & de l'ai, ſuppoſe plus de diſtance entre ces deux eſpèces, qu'il n'y en a entre celle du chien & du chat, qui ont le même nombre de côtes ; car les différences extérieures ne ſont rien en comparaiſon des différences intérieures : celles-ci ſont, pour ainſi dire, les cauſes des autres qui n'en ſont que les effets.

L'intérieur dans les êtres vivans, ajoute M. de Buffon, eſt le fond du deſſein de la nature : c'eſt la forme conſtituante, c'eſt la vraie figure ; l'extérieur n'eſt que la ſurface & même la draperie, car dans l'examen comparé des animaux, combien ne voit-on pas que cet extérieur, ſouvent très-différent, recouvre un intérieur parfaitement ſemblable ; & qu'au contraire la moindre différence intérieure en produit de très-grandes à l'extérieur, & change même les habitudes naturelles, les facultés, les attributs de l'animal ? Combien n'y en a-t il pas qui ſont armés, couverts, ornés de parties excédentes, & qui cependant pour l'organiſation intérieure, reſſemblent en entier à d'autres qui en ſont dénués.

L'unau, ſuivant les remarques qu'a faites M. le Marquis de Montmirail ſur celui qu'il a élevé dans ſa ménagerie, quoique peſant & d'une allure aſſez maladroite, marchoit plus vîte que l'*ai* & les autres *pareſſeux* : ſa nourriture ordinaire étoit du pain, des pommes, des racines, & ſa boiſſon du lait : ſa ſituation naturelle, & qu'il paroiſſoit préférer à toutes les autres, étoit de ſe ſuſpendre à une branche le corps renverſé vers la terre ; quelquefois même il dormoit dans cette poſition, les quatre pattes accrochées ſur un même point, ſon corps décrivant un arc : la force des muſcles de cet animal eſt incroyable ; mais elle lui devient inutile lorſqu'il marche, car ſon allure n'en eſt ni moins contrainte, ni moins vacillante. On trouve cet animal dans l'île de Marignan.

UNDERSVEN ; petite ville de Suiſſe au canton de Berne, entre le lac de Thoun & celui de Brientz.

UNDERVALD ; nom du ſixieme des treize cantons de Suiſſe. Il eſt borné au nord par le canton de Lucerne & par une partie du lac des quatre cantons, au midi par le canton de Berne, dont il eſt ſéparé par le mont Brunick, à l'orient par de hautes montagnes qui le ſéparent du canton d'Uri, & à l'occident par le canton de Lucerne encore.

Il eſt partagé en deux vallées qu'on peut nommer l'une *ſupérieure*, & l'autre *inférieure*. Ce partage fait par la nature a donné lieu au partage du gouvernement ; car quoi que pour les affaires du dehors les deux vallées ne faſſent qu'un ſeul canton, cependant chacune a ſon gouvernement particulier, ſon conſeil, ſes Officiers, & même ſes terres. La vallée ſupérieure ſe diviſe en ſix communautés, & la vallée inférieure en quatre. Le terroir des deux vallées eſt le même & ne diffère preſque point de celui des cantons de Lucerne & d'Uri. Quoique les deux vallées aient chacune leur corps & leur conſeil à part, elles

ont établi pour les affaires du dehors un Conſeil général, dont les membres ſe tirent des conſeils de chaque Communauté.

Le Canton *d'Underwald* eſt un Canton Catholique.

UNGARISCHBROD, petite ville de Moravie dans le cercle de Bradiſch. Elle appartient au Comte de Kaunitz & il y a des eaux minérales.

UNGH; (l') rivière de la haute Hongrie, qui a ſa ſource ſur les frontières de la Pologne, dans les monts Krapacks, & ſon embouchure dans le Bodrog au Comté de Zemplin.

UNGHVAR; ville de la haute Hongrie, chef-lieu d'un Comté de même nom, ſur la rivière d'Ungh, à 19 lieues, eſt, de Caſſovie.

UNGUIS; ſubſtantif maſculin. Mot emprunté du latin. Nom que l'on donne à deux petits os, placés un dans chaque orbite, dont ils forment une partie dans le grand angle de l'œil. On les a appelés ainſi, parce qu'ils ſont fort plats, d'une ſubſtance compacte & un peu tranſparente, & que leur figure ne reſſemble pas mal à celle d'un ongle, lorſqu'on les conſidére dans l'orbite joints aux autres os. On leur donne auſſi le nom de *lacrymaux*, parce qu'ils entrent dans la compoſition du conduit lacrymal.

La face externe qui eſt celle qu'on apperçoit dans l'orbite, eſt très-polie & un peu concave. Tout le long du bord antérieur de cette face, on apperçoit une petite gouttière percée d'une infinité de petits trous. C'eſt le commencement du canal lacrymal. L'angle antérieur & inférieur de cet os ſe plonge le long du canal, & en forme la partie poſtérieure.

La face interne de l'os unguis eſt un peu convexe & raboteuſe; elle eſt appliquée ſur les cellules de l'os ethmoïde.

Ces os s'articulent avec le coronal, l'ethmoïde, les os maxillaires & les cornets inférieurs du nez.

Ils ſervent à former la partie interne de l'orbite, à couvrir les cellules de l'os ethmoïde, & à faire en partie le conduit lacrymal.

UNI, IE; adjectif & participe paſſif, *Voyez* UNIR.

En termes de Manége on appelle *galop uni*, celui dans lequel la jambe de derrière ſuit exactement la jambe de devant qui entame.

On appelle *Provinces Unies*, les provinces qui compoſent la République de Hollande.

On dit d'une toile, qu'*elle eſt unie*, quand il n'y a point de nœuds, & qu'elle eſt également ſerrée partout. Et on dit que *du fil eſt uni*, pour dire, qu'il eſt filé également.

On dit auſſi qu'*un habit, du linge, un lit eſt tout uni*; pour dire, qu'il n'y a aucun ornement deſſus, comme galons, dentelle, frange, broderie, dorure, *&c. Il porte toujours du linge uni. Il avoit un habit tout uni.*

On dit figurément, qu'*un homme eſt tout uni*; pour dire, que c'eſt un homme ſimple & ſans façon.

UNI, eſt auſſi adverbe & ſignifie uniment. *Cela eſt filé bien uni.*

On dit auſſi adverbialement *à l'uni*; pour dire, de nouveau. *Ce terrain eſt fort inégal, mais dans peu il ſera à l'uni.*

Différences relatives entre *uni*, *plain*.

Ce qui eſt *uni* n'eſt pas raboteux. Ce qui eſt *plain* n'a ni enfoncemens ni élévations.

Le marbre le plus *uni* eſt le plus beau. Un pays où il n'y a ni monta-

gnes ni vallées eſt un pays *plain*.

UNIÈME; adjectif numéral de tout genre. Nombre d'ordre qui ne s'emploie qu'avec les nombres de vingt, trente, quarante, cinquante, ſoixante, quatre-vingt, cent & mille. *C'eſt le vingt-unième jour de ſa maladie. Il entre dans la cent unième année de ſon âge.*

UNIFORME; adjectif des deux genres. *Uniformis.* Qui eſt tout pareil, tout ſemblable, qui n'a rien de différent. *La plupart des Coutumes du Royaume ſont uniformes ſur ce point. La croyance des Communions Proteſtantes n'eſt pas uniforme.*

On appelle *ſtyle uniforme*, un ſtyle qui ne ſe dément point dans tout le corps d'un ouvrage. *Le ſtyle de Térence eſt uniforme.*

On dit, qu'*un ouvrage eſt trop uniforme*, & quelquefois ſimplement qu'*il eſt uniforme*; pour dire, qu'il n'eſt pas aſſez varié dans les endroits où il devroit l'être.

On appelle *conduite uniforme*, une conduite toujours égale, qui ne ſe dément point, où l'on ſuit les mêmes principes.

On appelle *mouvement uniforme*, le mouvement d'un corps qui parcourt des eſpaces égaux en temps égaux: tel eſt au moins ſenſiblement le mouvement d'une aiguille de montre ou de pendule.

C'eſt dans le mouvement *uniforme* que l'on cherche ordinairement la meſure du temps. En voici la raiſon: comme le rapport des parties du temps nous eſt inconnu en lui-même, l'unique moyen que nous puiſſions employer pour découvrir ce rapport, c'eſt d'en chercher quelqu'autre plus ſenſible & mieux connu, auquel nous puiſſions le comparer; on aura donc trouvé la meſure du temps la plus ſimple, ſi on vient à bout de comparer de la manière la plus ſimple qu'il ſoit poſſible, le rapport des parties du temps avec celui de tous les rapports que l'on connoît le mieux. De-là il réſulte que le mouvement *uniforme* eſt la meſure du temps la plus ſimple: car d'un côté le rapport des parties d'une ligne droite eſt celui que nous ſaiſiſſons le plus facilement; & de l'autre il n'y a point de rapports plus aiſés à comparer entr'eux, que les rapports égaux. Or dans le mouvement *uniforme*, le rapport des parties du temps eſt égal à celui des parties correſpondantes de la ligne parcourue. Le mouvement *uniforme* nous donne donc tout à la fois le moyen, & de comparer le rapport des parties du temps, au rapport qui nous eſt le plus ſenſible, & de faire cette comparaiſon de la manière la plus ſimple; nous trouvons donc dans le mouvement *uniforme*, la meſure la plus ſimple du temps.

On appelle *habit uniforme*, ou ſubſtantivement *un uniforme*, un habit fait ſuivant le modèle preſcrit à une compagnie, à un régiment. Les troupes n'ont commencé à avoir des *uniformes* que du tems de Louis XIV. Comme elles avoient auparavant des armures de fer qui les couvroient entièrement ou preſque entièrement, *l'uniforme* n'auroit pu ſervir à les diſtinguer comme aujourd'hui. Les officiers François ſont obligés, par une Ordonnance de 1737, de porter toujours l'habit *uniforme* pendant le temps qu'ils ſont en campagne ou en garniſon, afin qu'ils ſoient plus aiſément connus des ſoldats. Sa Majeſté a auſſi depuis obligé ſes Officiers généraux de porter un *uniforme*, par lequel

on diſtingue les Maréchaux-de-camp des Lieutenans généraux. Cet *uniforme* qui les fait connoître, peut ſervir utilement pour les faire reſpecter, & leur faire rendre par toutes les troupes les honneurs dûs à leurs dignités.

UNIFORMÉMENT ; adverbe. *Uniformiter.* D'une manière uniforme. *C'eſt un fait que tous les Auteurs Latins ont rapporté uniformément.*

UNIFORMITÉ ; ſubſtantif féminin. *Uniformitas.* Rapport, reſſemblance entre pluſieurs choſes. *Uniformité de ſentimens. Uniformité d'avis. Uniformité de langage. Il n'y a point d'uniformité dans leur doctrine.*

UNIMENT ; adverbe. *Æquabiliter.* Également & toujours de même ſorte. *De la toile travaillée uniment.*

UNIMENT, ſignifie auſſi, ſimplement, ſans façon. *Elle s'habille fort uniment. Parler uniment. Vivre uniment.*

UNION ; ſubſtantif féminin. *Unio.* Jonction de deux ou de pluſieurs choſes enſemble. *L'union de l'ame avec le corps.*

En termes de Pratique, on appelle *contrat d'union*, un contrat par lequel les créanciers d'un homme obéré s'uniſſent pour agir de concert, & empêcher que les biens du débiteur ne ſoient conſommés en frais.

On appelle *union hypoſtatique*, l'union du verbe divin avec la nature humaine dans une même perſonne.

UNION, ſe dit auſſi de la jonction de deux ou de pluſieurs choſes qui de leur nature étoient ſéparées. *L'union de deux terres.*

En ce ſens, on appelle *union d'égliſes, de bénéfices*, la jonction d'une égliſe ou d'un bénéfice à un autre, faite par l'Évêque ou autre Supérieur légitime, ſelon la forme preſcrite par les Canons & les Ordonnances du Souverain.

Comme l'union en général d'une Égliſe ou d'un Bénéfice, eſt l'extinction ou l'aliénation d'un titre Eccléſiaſtique ou choſe Sainte, elle ne peut être permiſe & ne peut ſe faire qu'en grande connoiſſance de cauſe, & dans le cas d'une néceſſité ou d'une utilité évidente. C'eſt l'intérêt public & non celui des Particuliers que l'on ſe propoſe dans ces unions. Afin de conſtater cette néceſſité ou utilité & cet intérêt public, les Lois civiles & canoniques exigent pluſieurs formalités. Les principales ſont une information préalable *de commodo & incommodo*, c'eſt-à-dire, des avantages ou des inconvéniens de l'union, & la convocation des parties intéreſſées. On met au nombre des parties intéreſſées, l'Archevêque ou Evêque comme ordinaire, les Patrons, les Titulaires & les Peuples qui ſont à portée de recevoir quelques ſecours ſpirituels ou temporels du Bénéfice.

Conformément à l'Edit de 1606, l'Archevêque ou Evêque, peut procéder aux unions de Bénéfice. Le Pape n'en peut faire aucune en France, ſuivant l'article 49 de nos Libertés : mais il peut, ſuivant le même article, donner reſcrits délégatoires, à l'effet d'unions qu'on entend faire ſelon la forme contenue au Concile de Conſtance, & non autrement, & ce avec le conſentement du Patron & de ceux qui y ont intérêt.

S'il s'agiſſoit de l'union d'un Bénéfice à la Menſe épiſcopale, l'Évêque ne pourroit pas alors en être juge, parceque ce ſeroit ſa propre cauſe : il faudroit en ce cas demander au Pape qu'il nommât des Com-

miſſaires du lieu pour procéder à l'union.

Le Roi ſeul peut unir les Bénéfices conſiſtoriaux & autres qui ſont à ſa nomination. Sa Majeſté accorde à cet effet des Lettres Patentes. La formalité de ces lettres eſt également néceſſaire pour les unions qui peuvent intéreſſer le Public. L'enregiſtrement ne s'en fait qu'après les informations preſcrites par les Ordonnances.

Les Commanderies de Malthe s'uniſſent entr'elles par décret du Grand-Maître ; mais à l'égard des cures de cet ordre, l'union ne peut s'en faire que par l'Évêque, du conſentement du Grand-Maître, & ſur Lettres-Patentes du Roi enregiſtrées.

L'Ordonnance de Blois, art. 22, ne permet d'unir aux Cures & aux Séminaires que des Bénéfices ſéculiers ; mais l'Edit de 1606 porte, que l'Evêque pourra unir à des Cures, des Bénéfices tant ſéculiers que réguliers.

L'union des Bénéfices libres aux Bénéfices en patronage, eſt réprouvée par le Concile de Trente ; mais celle des Bénéfices exempts à des Bénéfices ſujets à l'Evêque eſt permiſe, & pour lors les Bénéfices exempts perdent leur exemption.

L'union des Bénéfices ſimples aux Hôpitaux eſt une des plus favorables.

Lorſque des parties intéreſſées s'oppoſent à l'union des Bénéfices, la conteſtation ſe porte devant l'Official. L'oppoſition du Procureur général ou de ſes Subſtituts, doit être portée devant le Juge royal.

Les Univerſités, ainſi qu'il a été jugé pluſieurs fois, ne ſont point parties capables pour s'oppoſer aux unions des Bénéfices, ſous prétexte de l'expectative des Gradués.

C'eſt au Miniſtère public & aux Parties intéreſſées à interjeter appel comme d'abus d'une union dans laquelle les formalités ordinaires n'ont point été ſuivies. L'Evêque ſucceſſeur a également cette action, parcequ'il n'eſt pas tenu des faits de ſon prédéceſſeur, quoique celui-ci ait donné ſon conſentement à l'union. Le tems n'en couvre point les défauts eſſentiels ; cependant il fait préſumer qu'elle eſt régulière dans ſon origine. Si les défauts ſont légers & peu importans, ils ſont ſuffiſamment purgés par une preſcription de quarante années, laquelle étant appuyée d'un titre qu'on ſuppoſe bon en lui-même, doit mettre les Égliſes à l'abri d'être inquiétées par les dévolutaires.

La déſunion des Bénéfices demande les mêmes formalités que celles preſcrites pour l'union. C'eſt aux Intéreſſés & aux Perſonnes publiques à la demander. Alors les Bénéfices déſunis reprennent leur nature, leurs qualités, leurs charges, leurs revenus & leurs priviléges.

UNION, ſignifie figurément, concorde, ſociété, correſpondance. *Le frère & la ſœur vivent dans la plus grande union. Il n'y a point d'union dans cette famille. L'union conjugale. C'eſt un régiment où il y a beaucoup d'union entre les Officiers.*

On appelle *eſprit d'union*, un eſprit de paix & de concorde.

On appelle *filles de l'Union chrétienne*, une communauté de veuves & de filles vertueuſes inſtituées pour l'inſtruction des filles nouvellement converties, & l'éducation de celles qui leur ſont confiées. La première communauté de l'union chrétienne commença en 1661, au village de

Charonne, d'où elle fut transférée à Paris en 1685. Un pieux Eccléſiaſtique leur donna des conſtitutions qui furent approuvées par le Cardinal de Vendôme, Légat *à latere* de Clément IX. Ces filles font deux années d'épreuve ; après lequel tems elles s'engagent par les trois vœux ſimples de chaſteté, d'obéiſſance & de pauvreté, auxquels elles ajoutent un quatrième vœu, celui d'union. Leur habillement eſt un manteau noir de laine, de crépon ou d'étamine. Elles portent une croix d'argent ſur la poitrine. Cette Congrégation a pour armes un cœur enflammé, ſurmonté d'une croix avec ces paroles pour deviſe : *In charitate Dei & patientia Chriſti.*

En termes de Manége, on appelle *union*, l'enſemble d'un cheval.

On dit en Peinture, *union de couleurs* ; pour dire, l'accord des couleurs qui conviennent bien enſemble, & qui ſont bien aſſorties par rapport à la lumière du tableau.

Les Artiſtes qui ont bien entendu l'accord des couleurs, ne les ont pas employées toutes pures dans leurs draperies, excepté dans quelques figures ſur la première ligne ; mais ils ſe ſont ſervis de couleurs rompues & compoſées, dont ils ont fait une eſpèce de muſique pour les yeux, en mêlant celles qui ont de la ſympathie les unes avec les autres. C'eſt ce mêlange ſavant qui forme l'harmonie des tons, & qui fait que l'œil trouve de quoi ſe repaître agréablement.

Différences relatives entre *union*, *jonction*.

L'*union* regarde particulièrement deux différentes choſes qui ſe trouvent bien enſemble. La *jonction* regarde proprement deux choſes éloignées qui ſe rapprochent l'une de l'autre.

Le mot d'*union* renferme une idée d'accord ou de convenance. Celui de *jonction* ſemble ſuppoſer une marche ou quelque mouvement.

On dit l'*union* des couleurs, & la *jonction* des armées ; l'*union* de deux voiſins, & la *jonction* de deux rivières.

Ce qui n'eſt pas *uni* eſt diviſé. Ce qui n'eſt pas *joint* eſt ſéparé.

On s'*unit* pour former des corps de ſociété. On ſe *joint* pour ſe raſſembler & n'être pas ſeuls.

Union s'emploie ſouvent au figuré : mais on ne ſe ſert de *jonction* que dans le ſens littéral.

L'*union* ſoutient les familles, & fait la puiſſance des États. La *jonction* des ruiſſeaux forme les grands fleuves.

UNIQUE ; adjectif des deux genres. Seul. *C'eſt l'unique bien qui lui reſte. Le fils unique de l'Impératrice de Ruſſie. Monſieur étoit frère unique de Louis XIV. L'étude de la géométrie eſt ſon unique occupation.*

On dit de certaines charges, qu'*elles ſont uniques* ; pour dire, que ceux qui en ſont revêtus n'ont point de collègues.

On appelle figurément & par exagération, *unique*, celui qui eſt infiniment au-deſſus des autres, & auquel les autres ne peuvent être comparés. *Il étoit l'unique ſavant qu'il y eût alors.*

On dit auſſi d'un homme qui excelle en quelque choſe, qu'*il eſt unique en ſon eſpèce.*

On le dit auſſi par dériſion d'un ridicule & d'un extravagant ; pour dire, qu'il n'a pas ſon ſemblable.

En termes de l'Écriture Sainte,

on dit, l'*unique néceſſaire*; pour dire, l'affaire du ſalut.

Différences relatives entre *unique*, *ſeul*.

Une choſe eſt *unique* lorſqu'il n'y en a point d'autre de la même eſpèce. Elle eſt *ſeule* lorſqu'elle n'eſt pas accompagnée.

Un enfant qui n'a ni frère ni ſœur eſt *unique*. Un homme abandonné de tout le monde reſte *ſeul*.

Rien n'eſt plus rare que ce qui eſt *unique*. Rien n'eſt plus ennuyant que d'être toujours *ſeul*.

UNIQUEMENT ; adverbe. *Unicè*. Singulièrement, excluſivement à toute autre choſe, &c. *Il eſt uniquement attaché aux devoirs de ſon état*.

UNIQUEMENT, ſignifie auſſi au-deſſus de tout, préférablement à tout. *Il a une femme qu'il aime uniquement*.

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, la troiſième très-brève & la dernière moyenne.

On prononce *unikemant*.

UNIR ; verbe actif de la ſeconde conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme RAVIR. *Unire*. Joindre deux ou pluſieurs choſes enſemble. *Unir enſemble deux Évêchés. Dans cette guerre l'Angleterre & la Hollande avoient uni leurs forces maritimes. Après la mort de ce Prince, ſes états furent unis à la Couronne*.

En termes de Manége, on dit, *unir un cheval*; pour dire, le mettre enſemble.

UNIR, ſe dit figurément des perſonnes qui ont quelques liaiſons enſemble. *L'amitié & le ſang les uniſſent. C'eſt l'intérêt qui les unit. L'amour les uniſſoit. Unir deux maiſons par un mariage*.

UNIR, ſignifie auſſi rendre égal, ôter les inégalités, les hauts & les bas, polir, aplanir la ſuperficie de quelque choſe qui eſt raboteux. *Unir une allée. Unir un parquet*.

La première ſyllabe eſt brève & la ſeconde dont le *r* final ſe prononce, eſt longue. *Voyez* VERBE.

UNISSON ; ſubſtantif maſculin & terme de Muſique. Union de deux ſons qui ſont au même degré, dont l'un n'eſt ni plus grave ni plus aigu que l'autre, & dont l'intervalle étant nul, ne donne qu'un rapport d'égalité.

Si deux cordes ſont de même matière, égales en longueur, en groſſeur & également tendues, elles ſeront à *l'uniſſon*. Mais il eſt faux que deux ſons à *l'uniſſon* ſe confondent ſi parfaitement, & ayent une telle identité, que l'oreille ne puiſſe les diſtinguer; car ils peuvent différer de beaucoup quant au tymbre & quant au degré de force. Une cloche peut être à *l'uniſſon* d'une corde de guittarre, une vielle à *l'uniſſon* d'une flûte, & l'on n'en confondra point les ſons.

Le zéro n'eſt plus un nombre ni *l'uniſſon* un intervalle, mais *l'uniſſon* eſt à la ſérie des intervalles, ce qu'eſt le zéro à la ſérie des nombres; c'eſt le terme d'où ils partent, c'eſt le point de leur commencement.

Ce qui conſtitue *l'uniſſon*, c'eſt l'égalité du nombre des vibrations faites en temps égaux par deux ſons. Dès qu'il y a inégalité entre le nombre de ces vibrations, il y a intervalle entre les ſons qui les donnent.

On s'eſt beaucoup tourmenté pour ſavoir ſi *l'uniſſon* étoit une conſonnance. Ariſtote prétend que non, Muris aſſure que ſi, & le Pere Merſenne ſe range à ce dernier avis: comme cela dépend de la définition

du mot conſonnance, on ne voit pas quelle diſpute il peut y avoir là deſſus. Si l'on n'entend par ce mot conſonnance qu'une union de deux ſons agréables à l'oreille, *l'uniſſon* ſera conſonnance aſſurément ; mais ſi l'on y ajoute de plus une différence du grave à l'aigu, il eſt clair qu'il ne le ſera pas.

Une queſtion plus importante eſt de ſavoir quel eſt le plus agréable à l'oreille, de *l'uniſſon* ou de l'intervalle conſonnant, tel, par exemple que l'octave ou la quinte. Tous ceux qui ont l'oreille exercée à l'harmonie préfèrent l'accord des conſonnances à l'identité de *l'uniſſon ;* mais tous ceux qui ſans habitude de l'harmonie, n'ont, ſi l'on peut parler ainſi, nul préjugé dans l'oreille, portent un jugement contraire : *l'uniſſon* ſeul leur plaît, ou tout au plus l'octave ; tout autre intervalle leur paroît diſcordant ; d'où il s'enſuivroit ceſemble, que l'harmonie la plus naturelle, & par conſéquent la meilleure, eſt à l'*uniſſon*.

C'eſt une obſervation connue de tous les Muſiciens, que celle du frémiſſement & de la réſonnance d'une corde au ſon d'une autre corde montée à *l'uniſſon* de la première ou même à ſon octave, ou même à l'octave de ſa quinte, *&c.*

Voici comme on explique ce phénomène.

Le ſon d'une corde A met l'air en mouvement ; ſi une autre corde B ſe trouve dans la ſphère du mouvement de cet air, il agira ſur elle. Chaque corde n'eſt ſuſceptible dans un temps donné, que d'un certain nombre de vibrations. Si les vibrations dont la corde B eſt ſuſceptible ſont égales en nombre à celles de la corde A, l'air ébranlé par l'une agiſſant ſur l'autre, & la trouvant diſpoſée à un mouvement ſemblable à celui qu'il a reçu, le lui communique. Les deux cordes marchant ainſi de pas égal, toutes les impulſions que l'air reçoit de la corde A, & qu'il communique à la corde B, ſont coïncidentes avec les vibrations de cette corde, & par conſéquent augmenteront ſon mouvement, loin de le contrarier : ce mouvement ainſi ſucceſſivement augmenté, ira bientôt juſqu'à un frémiſſement ſenſible. Alors la corde B rendra du ſon ; car toute corde ſonore qui frémit, ſonne & ce ſon ſera néceſſairement à *l'uniſſon* de celui de la corde A.

Par la même raiſon l'octave aiguë frémira & réſonnera auſſi, mais moins fortement que *l'uniſſon*, parce que la coïncidence des vibrations & par conſéquent l'impulſion de l'air y eſt moins fréquente de la moitié ; elle l'eſt encore moins dans la douzième ou quinte redoublée, & moins dans la dix-ſeptieme ou tierce majeure triplée, dernière des conſonnances qui frémiſſe & réſonne ſenſiblement & directement ; car quant à la tierce mineure & aux ſixtes, elles ne réſonnent que par combinaiſon.

Toutes les fois que les nombres des vibrations dont deux cordes ſont ſuſceptibles en temps égal, ſont commenſurables, on ne peut douter que le ſon de l'une ne communique à l'autre quelque ébranlement par aliquote commune ; mais cet ébranlement n'étant plus ſenſible au-delà des quatre accords précédens, il eſt compté pour rien dans tout le reſte.

Il paroît par cette explication, qu'un ſon n'en fait jamais réſonner un autre qu'en vertu de quelque *uniſſon ;* car un ſon quelconque donne toujours *l'uniſſon* de ſes aliquotes ;

mais comme il ne ſauroit donner *l'uniſſon* de ſes multiples, il s'enſuit qu'une corde ſonore en mouvement, n'en peut jamais faire réſonner ni frémir une plus grave qu'elle.

UNITAIRE; ſubſtantif maſculin. On donne ce nom à une ſecte d'hérétiques qui reconnoiſſent un Dieu, mais qui rejettent le myſtère de la Trinité. *Voyez* ANTITRINITAIRE.

UNITÉ; ſubſtantif féminin. *Unitas.* Principe des nombres, & qui eſt oppoſé à pluralité. *Pluſieurs unités ſont un nombre. La douzaine eſt compoſée de douze unités.* Quelquefois il ne renferme qu'oppoſition à pluralité. *L'unité de l'Egliſe. L'unité de la foi. L'unité de Dieu.*

UNITÉ, en termes de Poëſie dramatique, ſe dit d'une règle qu'ont établie les critiques, par laquelle on doit obſerver dans tout drame, une *unité* d'action, une *unité* de temps & une *unité* de lieu; c'eſt ce que M. Deſpréaux a exprimé par ces deux vers;

Qu'en *un* lieu, qu'en *un* jour *un ſeul* fait accompli
Tienne juſqu'à la fin le théâtre rempli.

C'eſt ce qu'on appelle *la regle des trois unités.*

L'*unité d'action* conſiſte en ce que le drame ne roule que ſur une action principale & ſimple, autant qu'il ſe peut: nous ajoutons cette exception; car il n'eſt pas toujours d'une néceſſité abſolue que cela ſoit ainſi, & pour mieux entendre ceci, il eſt à propos de diſtinguer avec les anciens deux ſortes de ſujets propres à la tragédie; ſavoir le ſujet ſimple, & le ſujet mixte ou compoſé: le premier eſt celui qui étant un & continué, s'achève ſans un manifeſte changement, au contraire de ce qu'on attendoit, & ſans aucune reconnoiſſance. Le ſujet mixte ou compoſé eſt celui qui s'achemine à la fin avec quelque changement oppoſé à ce qu'on attendoit, ou quelque reconnoiſſance, ou tous deux enſemble. Telles ſont les définitions qu'en donne Corneille, d'après Ariſtote. Quoique le ſujet ſimple puiſſe admettre un incident conſidérable qu'on nomme *épiſode*, pourvu que cet incident ait un rapport direct & néceſſaire à l'action principale, & que le ſujet mixte qui par lui-même eſt aſſez intrigué, n'ait pas beſoin de ce ſecours pour ſe ſoutenir; cependant dans l'un & dans l'autre l'action doit être une & continue, parce qu'en la diviſant, on diviſeroit & on affoibliroit néceſſairement l'intérêt & les impreſſions que la tragédie ſe propoſe d'exciter. L'art conſiſte donc à n'avoir en vue qu'une ſeule & même action, ſoit que le ſujet ſoit ſimple, ſoit qu'il ſoit compoſé, à ne la pas ſurcharger d'incidens, à n'y ajouter aucune épiſode qui ne ſoit naturellement liée avec l'action, rien n'étant ſi contraire à la vraiſemblance, que de vouloir réunir & rapporter à une même action un grand nombre d'incidens qui pourroient à peine arriver en pluſieurs ſemaines. » C'eſt par la beauté des ſentimens, par la violence » des paſſions, par l'élégance des » expreſſions, dit M. Racine dans » ſa préface de Bérénice, que l'on » doit ſoutenir la ſimplicité d'une » action, plutôt que par cette multiplicité d'incidens, par cette » foule de reconnoiſſances amenées comme par force, refuge » ordinaire des Poëtes ſtériles » qui ſe jettent dans l'extraordi-

» naire en s'écartant du naturel. »

Cette ſimplicité d'action qui contribue infiniment à ſon *unité*, eſt admirable dans tous les poëtes Grecs; les Anglois & entr'autres Shakeſpear, n'ont point connu cette regle ; ſes tragédies de *Henri VI*, de *Richard III*, de *Macbeth*, ſont des hiſtoires qui comprennent les événemens d'un règne tout entier. Nos Auteurs dramatiques, quoiqu'ils ayent pris moins de licence, ſe ſont pourtant donné quelquefois celle ou d'embraſſer trop d'objets, comme on le peut voir dans quelques tragédies modernes, ou de joindre à l'action principale des épiſodes qui par leur inutilité ont refroidi l'intérêt, ou par leur longueur l'ont tellement partagé, qu'il en eſt réſulté deux actions au lieu d'une. Corneille & Racine n'ont pas entièrement évité cet écueil. Le premier, par ſon épiſode de l'amour de Dircé pour Théſée, a défiguré ſa tragédie d'Œdipe; lui-même a reconnu que dans Horace l'action eſt double, parce que ſon Héros court deux périls différens dont l'un ne s'engage pas néceſſairement dans l'autre, puiſque d'un péril public qui intéreſſe tout l'État, il tombe dans un péril particulier où il n'y va que de ſa vie. La pièce auroit donc pu finir au quatrieme acte, le cinquième formant pour ainſi dire, une nouvelle tragédie. Auſſi *l'unité* d'action dans le poëme dramatique dépend-elle beaucoup de *l'unité* de péril pour la tragédie, & de *l'unité* d'intrigue pour la comédie, ce qui a lieu non ſeulement dans le plan de la fable, mais auſſi dans la fable étendue & remplie d'épiſodes.

Les épiſodes y doivent entrer ſans en corrompre *l'unité*, ou former une double action : il faut que les différens membres ſoient ſi bien unis & liés enſemble, qu'ils n'interrompent point cette *unité* d'action ſi néceſſaire au corps du poëme, & ſi conforme au précepte d'Horace qui veut que tout ſe réduiſe à la ſimplicité & à *l'unité* de l'action.

Sit quodvis ſimplex duntaxat & unum.

C'eſt ſur ce fondement qu'on a reproché à Racine qu'il y avoit duplicité d'action dans Andromaque & dans Phèdre; & à conſidérer ces pièces ſans prévention, on ne peut pas dire que l'action principale y ſoit entièrement *une* & dégagée, ſurtout dans la dernière où l'épiſode d'Aricie n'influe que foiblement ſur le dénouement de la pièce même, en admettant la raiſon que le Poëte allègue dans la préface, pour juſtifier l'invention de ce perſonnage. Une des principales cauſes pour laquelle nos tragédies en général ne ſont pas ſi ſimples que celles des anciens, c'eſt parce que nous y avons introduit la paſſion de l'amour qu'ils en avoient exclue. Or cette paſſion étant naturellement vive & violente, elle partage l'intérêt & nuit par conſéquent très-ſouvent à *l'unité* d'action.

L'*unité de temps* eſt établie par Ariſtote dans ſa poëtique, où il dit expreſſément que la durée de l'action ne doit point excéder le temps que le ſoleil emploie à faire ſa révolution, c'eſt-à-dire, l'eſpace d'un jour naturel. Quelques critiques veulent que l'action dramatique ſoit renfermée dans un jour artificiel, ou l'eſpace de douze heures; mais le plus grand nombre penſe que l'action qui fait le ſujet d'une pièce de théâtre, doit être bornée à l'eſpace de vingt-quatre heures, ou

comme on dit communément, que ſa durée commence & finiſſe entre deux ſoleils; car on ſuppoſe qu'on préſente aux ſpectateurs un ſujet de fable ou d'hiſtoire, ou tiré de la vie commune pour les inſtruire ou les amuſer; & comme on n'y parvient qu'en excitant les paſſions, ſi on leur laiſſe le temps de ſe refroidir, il eſt impoſſible de produire l'effet qu'on ſe propoſoit. Or en mettant ſur la ſcène une action qui vraiſemblablement, ou même néceſſairement, n'auroit pu ſe paſſer qu'en pluſieurs années la vivacité des mouvemens ſe rallentit; or ſi l'étendue de l'action vient à excéder de beaucoup celle du temps, il en réſulte néceſſairement de la confuſion, parceque le ſpectateur ne peut ſe faire illuſion juſqu'à penſer que des événemens en ſi grand nombre ſe ſeroient terminés dans un ſi court eſpace de temps. L'art conſiſte donc à proportionner tellement l'action & ſa durée, que l'une paroiſſe être réciproquement la meſure de l'autre; ce qui dépend ſurtout de la ſimplicité de l'action; car ſi l'on en réunit pluſieurs ſous prétexte de varier & d'augmenter le plaiſir, il eſt évident qu'elles ſortiront des bornes du temps preſcrit, & de celles de la vraiſemblance. Dans le Cid, par exemple, Corneille fait donner dans un même jour trois combats ſinguliers & une bataille, & termine la journée par l'eſpérance du mariage de Chimène avec Rodrigue, encore tout fumant du ſang du Comte de Gormas, père de cette même Chimène, ſans parler des autres incidens qui naturellement ne pouvoient arriver en auſſi peu de temps, & que l'hiſtoire met effectivement à deux ou trois ans les uns des autres. Guillain de Caſtro, Auteur Eſpagnol, dont Corneille avoit emprunté le ſujet du Cid, l'avoit traité à la manière de ſon temps & de ſon pays, qui permettant qu'on fit paroître ſur la ſcène un Héros qu'on voyoit, comme dit M. Deſpréaux,

Enfant au premier acte & barbon au dernier;

n'aſſujettiſſoit point les auteurs dramatiques à la règle des vingt-quatre heures, & Corneille pour vouloir y ajuſter un événement trop vaſte, a péché contre la vraiſemblance. Les anciens n'ont pas toujours reſpecté cette règle; mais nos premiers dramatiques François & les Anglois l'ont violée ouvertement. Parmi ces derniers, Shakeſpear ſurtout, comme nous l'avons dit, ſemble ne l'avoir pas ſeulement connue, & on lit à la tête de quelques-unes de ſes pièces que la durée de l'action eſt de trois, dix, ſeize années & quelquefois davantage. Ce n'eſt pas qu'en général on doive condamner les auteurs qui pour plier un événement aux règles du théâtre, négligent la vérité hiſtorique, en rapprochant comme en un même point des circonſtances éparſes qui ſont arrivées en différens temps, pourvu que cela ſe faſſe avec jugement & en matière peu connue ou peu importante. « Car le poëte, diſent Meſ-» ſieurs de l'Académie françoiſe » dans leurs ſentimens ſur le Cid, » ne conſidère dans l'hiſtoire que » la vraiſemblance des événemens, » ſans ſe rendre eſclave des circonſ-» tances qui en accompagnent la » vérité, de manière que pourvu » qu'il ſoit vraiſemblable que plu-» ſieurs actions ſe ſoient auſſi bien » pu faire conjointement que ſépa-

» rément

» rément, il eſt libre au poëte de » les rapprocher, ſi par ce moyen » il peut rendre ſon ouvrage plus » merveilleux ». Mais la liberté à cet égard ne doit point dégénérer en licence, & le droit qu'ont les poëtes de rapprocher les objets éloignés, n'emporte pas avec ſoi celui de les entaſſer & de les multiplier de manière que le temps preſcrit ne ſuffiſe pas pour les développer tous, puiſqu'il en réſulteroit une confuſion égale à celle qui regneroit dans un tableau où le peintre auroit voulu réunir un plus grand nombre de perſonnages que ſa toile ne pouvoit naturellement en contenir. Car de même qu'ici les yeux ne pourroient rien diſtinguer ni démêler avec netteté; là l'eſprit du ſpectateur & ſa mémoire ne pourroient ni concevoir clairement, ni ſuivre aiſément une foule d'événemens pour l'intelligence & l'exécution deſquels la meſure du temps qui n'eſt que de vingt-quatre heures au plus, ſe trouveroit trop courte. Le poëte eſt même à cet égard beaucoup moins gêné que le peintre, celui-ci ne pouvant ſaiſir qu'un coup d'œil, un inſtant marqué de la durée de l'action; mais un inſtant ſubit & preſque indiviſible.

L'*unité du lieu* eſt une règle dont on ne trouve nulle trace dans Ariſtote & dans Horace, mais qui n'en eſt pas moins fondée dans la nature. Rien ne demande une ſi exacte vraiſemblance que le poëme dramatique: comme il conſiſte dans l'imitation d'une action complette & bornée, il eſt d'une égale néceſſité de borner encore cette action à un ſeul & même lieu afin d'éviter la confuſion, & d'obſerver encore la vraiſemblance en ſoutenant le ſpectateur dans une illuſion qui ceſſe bientôt dès qu'on veut lui perſuader que les perſonnages qu'il vient de voir dans un lieu, vont agir à dix ou vingt lieues de ce même endroit, & toujours ſous ſes regards, quoiqu'il ſoit bien ſûr que lui-même n'a pas changé de place. Que *le lieu de la ſcène ſoit fixe & marqué*, dit M. Deſpréaux; voilà la loi. En effet, ſi les ſcènes ne ſont préparées, amenées & enchaînées les unes aux autres de manière que tous les perſonnages puiſſent ſe rencontrer ſucceſſivement & avec bienſéance dans un endroit connu; ſi les divers incidens d'une pièce exigent néceſſairement une trop grande étendue de terrain; ſi enfin le théâtre repréſente pluſieurs lieux différens les uns après les autres, le ſpectateur trouve toujours ces changemens incroyables, & ne ſe prête point à l'imagination du poëte qui choque à cet égard les idées ordinaires, & pour parler plus nettement, le bon ſens. Pour connoître combien cette unité de lieu eſt indiſpenſable dans la tragédie, il ne faut que comparer quelques pièces où elle eſt abſolument négligée, avec d'autres où elle eſt obſervée exactement; & ſur le plaiſir qui réſulte de celles-ci, & l'embarras ou la confuſion qui naiſſent des autres, il eſt aiſé de prononcer que jamais règle n'a été plus judicieuſement établie; avant Corneille elle étoit comme inconnue ſur notre théâtre; la lecture des Auteurs Italiens & Eſpagnols qui la violoient impunément, ayant à cet égard comme à beaucoup d'autres, gâté nos poëtes. Hardi, Rotrou, Mairet & les autres qui ont précédé Corneille, tranſportent à tout moment la ſcène d'un lieu dans un

autre. Ce défaut eſt encore plus dans Shakeſpear, le père des tragiques anglois : dans une même pièce la ſcène eſt tantôt à Londres, tantôt à York, & court pour ainſi dire d'un bout à l'autre de l'Angleterre. Dans une autre elle eſt au centre de l'Ecoſſe dans un acte, & dans le ſuivant elle eſt ſur la frontière. Corneille connut mieux les règles ; mais il ne les reſpecta pas toujours, & lui-même en convient dans l'examen du Cid, où il reconnoît que quoique l'action ſe paſſe dans Séville, cependant cette détermination eſt trop générale, & qu'en effet le lieu particulier change de ſcène en ſcène. Tantôt c'eſt le palais du Roi, tantôt l'appartement de l'Infante, tantôt la maiſon de Chimène, & tantôt une rue ou une place publique. Or non-ſeulement le lieu général, mais encore le lieu particulier doit être déterminé, comme un palais, un veſtibule, un temple ; & ce que Corneille ajoute qu'*il faut quelquefois aider au théâtre & ſuppléer favorablement à ce qui ne peut s'y repréſenter*, n'autoriſe point à porter, comme il l'a fait en cette matière, l'incertitude & la confuſion dans l'eſprit des ſpectateurs. La duplicité de lieu ſi marquée dans Cinna, puiſque la moitié de cette pièce ſe paſſe dans l'appartement d'Emilie & l'autre dans le cabinet d'Auguſte, eſt inexcuſable ; à moins qu'on n'admette un lieu vague, indéterminé, comme un quartier de Rome, ou même toute cette ville pour le lieu de la ſcène. N'étoit-il pas plus ſimple d'imaginer un grand veſtibule commun à tous les appartemens du palais, comme dans Polyeucte & dans la mort de Pompée ? Le ſecret qu'exigeoit la conſpiration n'eût point été un obſtacle, puiſque Cinna, Maxime & Emilie auroient pu là comme ailleurs, s'en entretenir en les ſuppoſant ſans témoin ; circonſtance qui n'eût point choqué la vraiſemblance, & qui auroit peut être augmenté la ſurpriſe dans l'Andromaque de Racine. Oreſte dans le palais même de Pyrrhus, forme le deſſein d'aſſaſſiner ce Prince, & s'explique aſſez hautement avec Hermione, ſans que le ſpectateur en ſoit choqué. Toutes les autres tragédies du même poëte ſont remarquables par cette unité de lieu, qui ſans effort & ſans contrainte, eſt partout exactement obſervée, & particulièrement dans Britannicus, dans Phèdre & dans Iphigénie. S'il ſemble s'en être écarté dans Eſther, on ſait aſſez que c'eſt parceque cette pièce demandoit du ſpectacle ; au reſte toute l'action eſt renfermée dans l'enceinte du palais d'Aſſuérus. Celle d'Athalie ſe paſſe auſſi toute entière dans un veſtibule extérieur du temple, proche de l'appartement du grand Prêtre, & le changement de décoration qui arrive à la cinquième ſcène du dernier acte, n'eſt qu'une extenſion de lieu abſolument néceſſaire, & qui préſente un ſpectacle myſtérieux.

UNITIF, IVE; adjectif & terme de dévotion myſtique, & qui n'eſt guère uſité qu'au féminin en cette phraſe, *vie unitive*, pour déſigner l'état parfait où l'ame demeure unie à Dieu dans l'exercice paiſible du pur amour. *Les myſtiques diſent qu'il y a trois ſortes de vie dans le Chrétien, la purgative, l'illuminative, & l'unitive.*

UNIVALVE; adjectif des deux genres, qui s'emploie auſſi ſubſtantivement. Il ſe dit des poiſſons teſta-

cées, dont la coquille n'eſt compoſée que d'une pièce.

Les univalves ſont la première claſſe des coquillages, tant marins & foſſiles, que fluviatiles & terreſtres. On en connoît, dit M. d'Argenville, quinze familles qui ſont marines, ſept parmi les fluviatiles, ſix qui ſont terreſtres, & quatorze parmi les foſſiles. On peut auſſi ſoudiviſer les univalves en trois ſections principales, leſquelles renferment 1°. les univalves proprement dites, & qui ne ſont aucunement turbinés, ni contournés en ſpirale à l'intérieur; mais qui ont ou la figure d'un toît, tels que les *lepas*, ou une forme de tuyau, tel que l'*arroſoir*, &c. 2°. les univalves qui ſans être turbinés, ſont cependant contournés en ſpirale à l'intérieur, tels ſont les *nautiles*, les *porcelaines*, les *cornes d'Ammon*, &c. 3°. & les univalves qui ſont turbinés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, tels ſont les *buccins*, &c.

UNIVERS; ſubſtantif maſculin. *Mundus.* Le monde entier, ou l'aſſemblage du ciel & de la terre, & de tout ce qui s'y trouve renfermé. *Dieu a créé l'univers. La Providence gouverne l'univers.*

UNIVERS, ſe prend dans un ſens particulier pour la terre. *Achille a rempli l'univers de ſon nom. L'éclat de ſa gloire étonnoit l'univers. Tout l'univers obéit à l'amour.*

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, & la troiſième longue.

Différences relatives entre *Monde*, *Univers*.

Monde ne renferme dans ſa valeur que l'idée d'un être ſeul quoique général, c'eſt ce qui exiſte. *Univers* renferme l'idée de pluſieurs êtres, ou plutôt celle de toutes les parties du monde, c'eſt tout ce qui exiſte. Le premier de ces mots ſe prend quelquefois dans un ſens particulier, comme quand on dit l'ancien & le nouveau *monde*; & dans un ſens figuré, comme quand on dit en ce *monde* & en l'autre, le beau *monde*, le grand *monde*, le *monde* poli. Le ſecond ſe prend toujours à la lettre, & dans un ſens qui n'excepte rien, c'eſt pourquoi il faut ſouvent joindre le mot TOUT avec celui de *monde*, mais il n'eſt pas néceſſaire de donner cette épithète au mot d'*univers*. On diroit par exemple, que le Soleil échauffe tout le *monde*, & qu'il eſt le foyer de l'*univers*.

UNIVERSALISTE; ſubſtantif maſculin. Nom qu'on a donné parmi les Proteſtans à ceux d'entre leurs Théologiens, qui ſoutiennent qu'il y a une grâce univerſelle & ſuffiſante offerte à tous les hommes pour opérer leur ſalut. De ce nombre ſont ſurtout les Arméniens, qui à leur tour ont donné le nom de *particulariſte* à leurs adverſaires.

UNIVERSALITÉ; ſubſtantif féminin. *Univerſalitas.* Généralité, ce qui renferme les différentes eſpèces. *L'univerſalité des êtres. L'univerſalité des connoiſſances humaines.*

UNIVERSALITÉ, eſt auſſi un terme de droit, qui ſignifie totalité. *L'univerſalité des droits, des biens de la ſucceſſion.*

UNIVERSALITÉ, eſt encore un terme de Logique, pour dire, la qualité d'une propoſition univerſelle. *L'univerſalité de cette propoſition.*

UNIVERSEL, ELLE; adjectif. *Univerſalis.* Général, qui s'étend à tout, qui s'étend partout. *L'eſtime univerſelle. Un uſage univerſel. Des maux univerſels. Des connoiſſances univerſelles.*

UNIVERSEL, ſignifie auſſi ce qui em-

braſſe, ce qui renferme, ce qui comprend tout. *Eſprit univerſel. Science univerſelle.*

On dit qu'*un homme eſt univerſel*, pour dire, qu'il a une grande étendue de connoiſſances.

On dit en termes de phyſique, *l'eſprit univerſel*, pour dire, la matière la plus ſubtile & la plus agitée. *L'eſprit univerſel anime tout, & donne le mouvement à tout.*

UNIVERSEL, eſt auſſi ſubſtantif en termes de Logique, & il ſe dit de ce qu'il y a de commun dans les individus d'un même genre, d'une même eſpèce. Ainſi l'on dit, *l'univerſel à parte rei.* En ce ſens ſon pluriel eſt *univerſaux.* On diſtingue cinq univerſaux, *le genre, l'eſpèce, la différence, le propre & l'accident.*

On appelle encore *univerſaux*, les Lettres circulaires que le Roi de Pologne adreſſe aux Seigneurs & aux Etats du Royaume pour la convocation de la Diète, ou pour les inviter à quelqu'aſſemblée relative aux intérêts de la République.

Lorſque le trône eſt vacant, le Primat de Pologne a auſſi le droit d'adreſſer des *univerſaux* ou Lettres de convocation aux différens Palatinats, pour aſſembler la diète qui doit procéder à l'élection d'un nouveau Roi.

Voyez GÉNÉRAL, pour les différences relatives qui en diſtinguent *univerſel.*

UNIVERSELLEMENT ; adverbe. *Univerſaliter.* Généralement. *C'eſt une doctrine univerſellement reçue. Il fut univerſellement applaudi.*

UNIVERSITÉ ; ſubſtantif féminin. *Univerſitas.* Corps de Profeſſeurs & d'Ecoliers établis par autorité publique, pour enſeigner, & pour apprendre les Langues, les Belles-Lettres & les Sciences.

Le nom d'*univerſité* vient *ab Univerſitate Magiſtrorum & Scholarium*, ou ſelon d'autres, de l'univerſalité des Sciences qu'elles enſeignent. Leur origine eſt du douzième ſiècle. Celle de Paris & celle de Bologne en Italie, ſont les plus anciennes.

On diſtingue quatre facultés. Celle des Arts pour les langues, la réthorique & la philoſophie ; celle de Médecine ; celle de Droit pour le droit canon & pour le droit civil ; celle de Théologie pour le dogme & la morale.

Les degrés ſont ceux de Bachelier, de Licencié & de Docteur.

Chaque Univerſité a pour chef un Recteur & un Chancelier, & chaque faculté a ordinairement un Doyen & un Syndic.

L'Univerſité de Paris, commencée par Charlemagne, réunie en corps ſous Philippe-Auguſte, & réformée par le Cardinal d'Eſtouteville, Légat en France en 1452, a le titre de *Fille aînée* de nos Rois. Elle eſt compoſée de quatre facultés, de Théologie, de Médecine, de Droit & des Arts. Le chef de cette Univerſité, appelé Recteur, eſt toujours choiſi dans la faculté des Arts. On procede à ſon élection de trois mois en trois mois, & ſouvent il eſt continué. Il préſide au tribunal de l'Univerſité qui eſt formé des Doyens des trois facultés ſupérieures, & des Procureurs des quatre Nations dont la faculté des Arts eſt compoſée. Cette Univerſité a deux Chanceliers, l'un à Notre-Dame, l'autre à Sainte-Génevieve ; celui de Sainte-Génevieve n'eſt que pour la faculté des Arts : ils ont chacun un Vice-Chancelier : les autres Officiers ſupérieurs de l'Univerſité ſont le Syndic, le Greffier &

le Receveur. Les Evêques de Meaux & de Beauvais ſont conſervateurs de ſes priviléges apoſtoliques, & le Prevôt de Paris de ſes Priviléges royaux.

L'Univerſité en corps a ſes cauſes commiſes au Parlement de Paris. La connoiſſance de celles de ſes membres & ſuppôts eſt attribuée au Châtelet.

Voici la notice des autres Univerſités de France.

Aix, fondée en 1407, par Alexandre VII, rétablie en 1604 par Henri IV.

Angers, fondée par S. Louis. Cinq Facultés, celle de Droit étant partagée en Droit Civil & Droit Canon.

Beſançon, fondée à Dole en 1421, transférée à Beſançon par Louis XIV en 1691, quatre Facultés.

Bordeaux, fondée par le Pape Eugene IV en 1441, confirmée par Louis XI en 1473, quatre Facultés, deux Colléges.

Bourges, fondée par Louis XI en 1473; quatre Facultés, celle de Théologie eſt de 1624.

Caen, fondée en 1431 par Henri IV Roi d'Angleterre, confirmée en 1452 par Charles VIII, Roi de France. Elle eſt fille de l'Univerſité de Paris; trois Colléges, quatre Facultés.

Dijon, fondée en 1722 pour la Faculté de Droit ſeulement.

Douai, fondée en 1562 par Philippe II, Roi d'Eſpagne; quatre Colléges de plein exercice, cinq Facultés, celle de Droit étant partagée en Droit Canon & en Droit Civil.

Montpellier, fondée en 1289, confirmée par François I en 1537; quatre facultés, celle de Médecine eſt la plus célèbre, & forme un corps ſéparé.

Nancy, fondée en 1572 à Pont-à-Mouſſon, & transférée à Nancy en 1769, quatre Facultés.

Nantes, fondée en 1460, quatre Facultés; celle de Droit a été transférée à Rennes.

Orléans, fondée en 1305 par le Pape Clément V, confirmée par Philippe le Bel en 1372; une Faculté, celle de Droit.

Orange, fondée en 1365 par Raimond III.

Pau, deux Facultés; celle de Droit & des Arts. Le Chancelier doit être conſtitué en dignité eccléſiaſtique. Le Recteur du Collége eſt Recteur & Vice-Chancelier de l'Univerſité.

Perpignan, fondée en 1343 par Pierre d'Arragon, quatre Facultés.

Poitiers, fondée en 1431 par Charles VII, quatre Facultés.

Rheims, fondée en 1347, quatre Facultés; elle eſt fille de l'Univerſité de Paris.

Strasbourg, fondée par le Sénat de la ville en 1538; on diſtingue l'Univerſité Luthérienne & l'Univerſité Epiſcopale ou Catholique; la première a quatre Facultés, la ſeconde n'en a que deux, celle de Théologie & celle des Arts.

Toulouſe, fondée en 1223, quatre Facultés, deux Colléges, onze Profeſſeurs en Théologie dont trois ſéculiers, & huit réguliers; quatre ſont publics, & les quatre autres conventuels; ſix Profeſſeurs en Droit, quatre en Médecine, & deux aux Arts; un Profeſſeur des Libertés de l'Egliſe Gallicane. Le Rectorat eſt affecté aux Profeſſeurs en Droit.

Valence, fondée à Grenoble en 1339 par le Dauphin Humbert II,

transférée à Valence par Louis XI, alors Dauphin, quatre Facultés.

Nous ferons encore ici mention de l'Univerſité d'Avignon. Les Gradués de cette Univerſité ne ſont point admis au ſerment d'Avocat dans les Cours & les Siéges du Royaume, ni aux Charges de Judicature, ni même reçus dans les Univerſités du Royaume, qu'ils n'ayent juré d'obſerver les lois & les maximes de France ſur le Droit Canonique & Civil, & qu'ils ne ſoient munis des atteſtations de l'Archevêque d'Avignon, qui certifie qu'ils ont rempli le tems d'étude preſcrit par les Règlemens.

UNIVOCATION; ſubſtantif féminin, & terme de Scolaſtique. Caractère de ce qui eſt univoque. *L'univocation de l'être.*

UNIVOQUE; adjectif des deux genres, & terme de Logique. Nom qui s'applique dans le même ſens à pluſieurs choſes, ſoit de même eſpèce, ſoit d'eſpèces différentes. *Animal eſt un terme univoque à l'homme & à l'éléphant.*

UNNA; petite ville d'Allemagne au cercle de Weſtphalie, dans le Comté de la Marck, à quatre lieues ſud-oueſt de Hanau, elle appartient au Roi de Pruſſe.

UPLANDE; Province de Suede; elle eſt bornée au nord & au levant par la mer Baltique, au midi en partie par la mer, & en partie par la Sudermanie, & au couchant par la Weſtmanie. Sa longueur eſt d'environ vingt-huit lieues ſur dix-huit de largeur. On y trouve pluſieurs mines de fer & de plomb. Elle produit de très beau froment. Ubbon, Roi de Suede réſidoit en cette Province, & l'on croit qu'elle a pris de là le nom d'*Uplande*, comme qui diroit *pays d'Ubbon.* Ses principales villes ſont Stockholm, Upſal, Oregrand, Enckoping, Telge, &c.

UPSAL; ville conſidérable de Suede, dans l'Uplande, ſur la rivière de Sala, à douze lieues au nord-oueſt de Stockholm.

Ubbon qui regna ſur les Suédois, fonda la ville d'*Upſal*, & lui donna ſon nom; elle donna enſuite le ſien aux Rois de Suede, qui ſe qualifiérent Rois d'*Upſal*; elle devint ainſi la Capitale du Royaume, & c'eſt encore le lieu où l'on couronne les Rois. Cette ville, dit un Hiſtorien du pays, ne fut pas ſeulement dès ſes commencemens la demeure des hommes, des Princes & des Rois, mais encore celle des grands Prêtres des Goths, & celle de leurs Dieux à qui elle fut conſacrée.

Elle n'a d'autre fortification qu'un château bâti ſur un rocher. La Sala qui la partage en deux, s'y gele preſque toujours aſſez fortement pour porter une grande quantité d'hommes, de bétail & de marchandiſes dans le tems de la Foire qui s'y tient tous les ans ſur la glace au mois de Février.

La Cathédrale d'*Upſal* eſt la plus belle égliſe du Royaume. Le bâtiment tout couvert de cuivre, eſt orné de pluſieurs tours, & renferme les tombeaux de pluſieurs Rois, d'Archevêques, d'Evêques & de Seigneurs.

Le Collége d'Upſal fondé pour quatre Profeſſeurs, par l'Archevêque Jerler, du tems du Roi Eric le Begue, donna naiſſance à l'Univerſité que le Pape Sixte IV honora en 1476 des mêmes immunités & priviléges dont jouit l'Univerſité de Bologne. Charles IX, Guſtave Adolphe, & la Reine Chriſtine, prirent ſoin de rendre cette Uni-

verſité floriſſante, elle l'eſt encore.

UR; nom d'une ancienne ville de Chaldée, patrie de Tharé & d'Abraham. Quoiqu'il en ſoit beaucoup parlé dans l'Écriture, on ignore ſa ſituation. Quelques-uns croient que c'eſt Ura dans la Syrie, ſur l'Euphrate, & d'autres, comme Bochard & Grotius penſent que c'eſt Ura dans la Méſopotamie, à deux journées de Niſibe. On a remarqué que la Chaldée & la Méſopotamie ſont ſouvent confondues. On prétend auſſi que le nom d'*Ur*, qui ſignifie le *feu*, fût donné à la ville d'*Ur* à cauſe qu'on y entretenoit un feu ſacré en l'honneur du Soleil, dans pluſieurs temples qui n'étoient point couverts, mais fermés de toutes parts.

URA; ſubſtantif maſculin. Sorte de cruſtacée qui tient du homar & qui ſe trouve dans la vaſe des mers du Bréſil. Sa chair eſt fort ſaine & d'un bon goût; c'eſt la nourriture la plus ordinaire des Indiens & des Négres.

URABA; Province de l'Amérique dans la terre ferme, audience de Santafé, & gouvernement de Carthagene, au levant de la Province de Darien. Les forêts y ſont remplies de gibier, & les rivières, ainſi que la mer, abondent en poiſſon.

URANIBOURG; nom d'un château de l'île d'Huenne, où le fameux Aſtronôme Tycho-Brahé fit pendant quinze ans des obſervations par leſquelles il détermina les lieux de 777 étoiles fixes, *&c. Voyez* TYCHO-BRAHÉ.

URANIE; Muſe qui préſide à l'Aſtronomie. On la repréſente ſous la figure d'une jeune fille vêtue d'une robe couleur d'azur, couronnée d'étoiles, ſoutenant un globe avec les deux mains, ayant autour d'elle pluſieurs inſtrumens de mathématique. Uranie fut auſſi le nom de pluſieurs Nymphes, & un ſurnom célèbre de Vénus ſous le nom d'Uranie, c'eſt-à-dire céleſte. On adoroit Vénus comme la Déeſſe des plaiſirs innocens de l'eſprit, & on l'appeloit par oppoſition *Vénus terreſtre* quand elle étoit l'objet d'un culte infâme & groſſier.

URANOGRAPHIE; ſubſtantif féminin & terme didactique. Deſcription du Ciel.

URANOSCOPE; ſubſtantif maſculin. *Uranoſcopus*. On donne ce nom à certains poiſſons qui au lieu d'avoir les yeux ſur les côtés les ont ſitués ſur la tête, & regardent vers le ciel. Tous les poiſſons plats & ceux qui habitent le fond de la mer, tels que le diable de mer, les raies, *&c.* en donnent des exemples. La proie de ces animaux eſt toujours au-deſſus d'eux.

On a donné particulièrement ce nom au raſpecon. *Voyez* RASPECON.

URANUS; nom du premier Roi des Atlantides, peuple qui habitoit cette partie de l'Afrique qui eſt au pied du mont Atlas du côté de l'Europe.

Ce Prince obligea ſes ſujets, alors errans & vagabonds, à vivre en ſociété, à cultiver la terre & à jouir des biens qu'elle leur préſentoit.

Appliqué à l'Aſtronomie, Uranus régla l'année ſur le cours du ſoleil, les mois ſur celui de la lune, & fit par rapport au cours des aſtres des prédictions dont l'accompliſſement frappa tellement ſes ſujets, qu'ils crurent qu'il y avoit quelque choſe de divin dans le Prince qui les gouvernoit, enſorte qu'après ſa mort ils le mirent au rang des Dieux, & l'appelèrent *Roi éternel de toutes*

choſes. Titée ſa femme étant morte reçut auſſi les honneurs divins, & ſon nom fut donné à la terre comme celui de ſon mari avoit été donné au ciel.

URBAIN I, Pape après Callixte I, le 21 Octobre 224, eut la tête tranchée pour la foi de Jeſus-Chriſt ſous l'empire d'Alexandre Severe le 25 Mai de l'an 230. Il avoit rempli ſon Miniſtère en homme apoſtolique.

URBAIN II appelé auparavant *Odon* ou *Eudes*, Religieux de Cluni, natif de Châtillon ſur Marne, ſuccéda au Pape Victor III le 12 Mars 1088. Il ſe conduiſit avec beaucoup de prudence pendant le ſchiſme de l'Antipape Guibert. Il tint en 1095 le célèbre Concile de Clermont en Auvergne. Il y fut ordonné de communier en recevant ſéparément le Corps & le Sang de Jeſus-Chriſt, ce qui prouve que l'uſage ordinaire étoit de communier ſous les deux eſpèces. On y fit encore la publication de la croiſade pour le recouvrement de la Terre Sainte. Les pélérinages des Chrétiens d'occident aux lieux ſaints furent l'occaſion de cette confédération. Les Pélerins marchoient à la Terre Sainte en grandes troupes & bien armés; on le voit par l'exemple de ſept mille Allemands qui firent ce voyage en 1064, & qui ſe défendirent ſi vaillamment contre les voleurs arabes. Les Muſulmans laiſſoient à la vérité aux Chrétiens leurs ſujets le libre exercice de la religion; ils permettoient les pélerinages, faiſoient eux-mêmes celui de Jéruſalem, qu'ils nomment la *Maiſon Sainte*, & qu'ils ont en vénération; mais leur haine pour les Chrétiens éclatoit en mille manières; ils les accabloient de tributs, leur interdiſoient l'entrée des charges & des emplois, & les obligeoient de ſe diſtinguer en portant un habit qui paſſoit pour mépriſable parmi eux; enfin ils leur défendoient de conſtruire de nouvelles Egliſes, & les tenoient dans une contrainte qui pouvoit être regardée comme une perſécution perpétuelle. Ce furent ces mauvais traitemens qui excitèrent le zèle d'Urbain II; mais les croiſades ne ſervirent pas beaucoup aux Chrétiens de l'orient, & elles corrompirent ceux de l'occident. Urbain mourut à Rome le 9 Juillet 1099. On a de lui trente-cinq Lettres. Dom Ruinart a écrit ſa vie en latin; elle eſt curieuſe & intéreſſante.

URBAIN III, appelé auparavant *Lambert Crivelli*, Archevêque de Milan, fut élu Pape après Luce III, le 25 Novembre 1185. Il eut de grandes conteſtations avec l'Empereur touchant les terres laiſſées par la Princeſſe Mathilde à l'Egliſe de Rome. Il l'auroit excommunié ſi on ne lui avoit fait ſentir l'imprudence de cette démarche. Ce Pontife mourut à Ferrare le 20 Octobre 1187, après avoir appris la funeſte nouvelle de la priſe de Jéruſalem par Saladin. Ce fut cette perte qui avança ſa dernière heure. Son zèle étoit ardent, mais il ne fut pas toujours éclairé.

URBAIN IV, natif de Troies en Champagne, & fils d'un Savetier, s'éleva par ſon mérite. Après la mort d'Alexandre IV il fut placé ſur la Chaire de S. Pierre: Il publia une croiſade contre Mainfroi, uſurpateur du royaume de Sicile en 1264, & inſtitua la fête du Saint Sacrement, qu'il célébra pour la première fois le Jeudi d'après l'octave de la Pentecôte. Il fit compoſer l'office de cette

cette fête par S. Thomas d'Aquin; c'eſt le même que nous récitons encore. Mais le Pape étant mort cette même année à Pérouſe, la célébration de cette ſolennité fut interrompue pendant plus de quarante ans. Elle avoit été ordonnée dès l'année 1246 par Robert de Torote, Evêque de Liége, à l'occaſion, dit-on, d'une révélation qu'une ſainte Religieuſe Hoſpitalière nommée *Julienne* avoit eue On a d'Urbain IV onze Lettres dans le tréſor des Anecdotes du P. Martenne. Elles peuvent ſervir à l'hiſtoire eccléſiaſtique & profane de ce temps-là.

URBAIN V, natif du Diocèſe de Mende, fils de Guillaume de Grimoard, Baron du Roure & de Griſac, & d'Empheliſe de Sabran, ſœur de S. Elzéar, ſe fit Bénédictin, & fut Abbé de S. Germain d'Auxerre, puis de S. Victor de Marſeille. Après la mort d'Innocent VI, en 1362, il obtint la Papauté. Le Saint Siége étoit alors à Avignon. Urbain V le transféra à Rome en 1367. Il y fut reçu avec d'autant plus de joie, que depuis 1304 que Benoît XI ſortit de cette Ville, aucun Pape n'y avoit réſidé. L'an 1370 Urbain quitta Rome pour revenir à Avignon. Sainte Brigitte, à ce qu'on rapporte, lui fit dire de ne pas entreprendre ce voyage, parcequ'il ne l'acheveroit pas. Il partit cependant, & arriva le 24 Septembre à Avignon, où il fut auſſi-tôt attaqué d'une grande maladie qui l'emporta le 19 Décembre. Le Pape Urbain V avoit bâti pluſieurs Egliſes & fondé pluſieurs Chapitres de Chanoines, & ſignalé ſon pontificat en réprimant la chicane, l'uſure, le déréglement des Eccléſiaſtiques, la ſimonie & l'abus de la pluralité des bénéfices. Il entretint toujours mille écoliers dans diverſes Univerſités, & il les fourniſſoit des livres néceſſaires. Il fonda à Montpellier un collége pour douze étudians en Médecine. On a de lui quelques Lettres peu importantes.

URBAIN VI, natif de Naples, & Archevêque de Bari, fut élevé ſur la Chaire de Saint Pierre contre les formes ordinaires, n'étant pas Cardinal, & dans une eſpèce de ſédition du peuple le 8 Avril 1378. Les Cardinaux élurent peu de temps après le Cardinal Robert de Genève, qui prit le nom de Clément VII. Cette double élection fut l'origine d'un ſchiſme auſſi long que fâcheux qui déchira l'Egliſe. Urbain fut reconnu par la plus grande partie de l'Empire, en Bohême, en Hongrie, en Angleterre. L'an 1383 le Pontife fit prêcher une croiſade en Angleterre contre la France & le Pape Clément VII ſon compétiteur; & pour la ſoutenir, il ordonna la levée d'une décime entière ſur toutes les Egliſes d'Angleterre: *car*, dit Froiſſard, *les gens de guerre ne ſe payent pas de pardons.* Un Evêque fut chargé de cette armée eccléſiaſtique, qui ſe battit également contre les Clémentins & les Urbaniſtes, & qui finit par être diſſipée. Urbain au déſeſpoir fit arrêter ſix de ſes Cardinaux qui avoient, diſoit-on, conſpiré de le faire dépoſer & brûler comme hérétique. Ce complot étoit réel. Urbain fit mourir les coupables, après leur avoir fait ſubir la queſtion la plus cruelle. Il n'excepta qu'un Cardinal, Evêque de Londres, qu'il délivra à la prière du Roi d'Angleterre. Une telle conduite n'étoit guère propre à lui attirer des amis; ſes plus intimes l'abandonnèrent de

jour en jour. Sa Cour étoit déſerte. Il n'en devint que plus dur & plus inflexible. Auſſi ſa mort arrivée en 1389 fut une fête pour le peuple. Il avoit fait le 11 Avril précédent trois inſtitutions mémorables. La première fut de diminuer encore l'intervalle du jubilé; il le fixa à trente-trois ans, ſe fondant ſur l'opinion que Jeſus-Chriſt a vécu ce même nombre d'années ſur la terre. La ſeconde inſtitution fut la fête de la Viſitation de la Vierge. Enfin il ſtatua qu'à la fête du Saint Sacrement on pourroit célébrer nonobſtant l'interdit, & que ceux qui accompagneroient le Viatique depuis l'Egliſe juſques chez un malade, & de chez le malade à l'Egliſe gagneroient cent jours d'indulgence.

URBAIN VII, romain, appelé auparavant *Jean-Baptiſte Caſtanée*, obtint la thiare après Sixte-Quint. Sa piété & ſa ſcience faiſoient attendre de grandes choſes de ſon gouvernement; mais il mourut treize jours après ſon élection, le 27 Septembre 1590. Sa réſignation éclata dans ſes derniers momens. *Le Seigneur*, dit-il avant d'expirer, *me dégage de liens qui auroient pu m'être funeſtes.*

URBAIN VIII, de Florence (Maffeo Barberini) monta ſur le trône pontifical après le Pape Grégoire XV, le 6 Août 1623. Il réunit le duché d'Urbin au Saint Siége; il approuva l'ordre de la Viſitation, & ſupprima l'ordre des Jéſuiteſſes. Il donna en 1649 une Bulle qui renouvelle celles de Pie V contre Baïus, & les autres qui défendent de traiter des matières de la Grâce. La même Bulle d'Urbain déclare que l'Auguſtin de Janſénius renferme les propoſitions déjà condamnées. Ce Pontife mourut en 1644, après avoir rempli tout ce qu'on eſt en droit d'attendre d'un Pape vertueux & éclairé. Il entendoit ſi bien le grec, qu'on l'appeloit l'*abeille attique*, & il réuſſiſſoit dans la poéſie latine. Il corrigea les hymnes de l'Egliſe. Ses vers ont été imprimés à Paris avec beaucoup d'élégance ſous ce titre : *Maffei Barberini Poëmata.* Les plus conſidérables de ſes pièces ſont, 1°. des *Paraphraſes* ſur quelques Pſeaumes & ſur quelques Cantiques de l'ancien & du nouveau Teſtament. 2°. Des *Hymnes* & des *Odes* ſur les fêtes de Notre Seigneur, de la Vierge & de pluſieurs Saints. 3°. Des *Epigrammes* ſur divers hommes illuſtres. Ces différens ouvrages ont de la nobleſſe, mais ils manquent de chaleur & d'imagination. Ce fut Urbain VIII qui donna aux Cardinaux le titre d'Éminentiſſime.

URBAIN DE BELLUNO (*Urbanus Valerianus* ou *Bolzanus*), Cordelier & Précepteur du Pape Léon X, mort en 1524 à quatre-vingt-quatre ans, eſt le premier ſelon Voſſius, qui ait donné une Grammaire grecque en latin qui mérite quelque eſtime.

URBANÉA; petite ville épiſcopale d'Italie, dans le Duché d'Urbin, ſur le Métro, à deux lieues, ſud-oueſt, d'Urbin. Elle a été bâtie par le Pape Urbain VIII.

URBANITÉ; ſubſtantif féminin. *Urbanitas.* Politeſſe que donne l'uſage du monde. Il ne ſe dit guère qu'en parlant de la politeſſe des anciens Romains.

Cicéron faiſoit conſiſter l'urbanité romaine dans la pureté du langage, jointe à la douceur & à l'agrément de la prononciation; Domitius Marſus donne à l'urbanité beaucoup plus d'étendue & lui aſſigne pour objet non ſeulement les mots comme fait

Cicéron, mais encore les perſonnes & les choſes. Quintilien & Horace en donnent l'idée juſte lorſqu'ils la définiſſent, un goût délicat pris dans le commerce des gens de lettres, & qui n'a rien dans le geſte, dans la prononciation, dans les termes de choquant, d'affecté, de bas & de provincial. Ainſi le mot urbanité, qui d'abord n'étoit affecté qu'au langage poli, a paſſé au caractère de la politeſſe qui ſe fait remarquer dans l'eſprit, dans l'air & dans toutes les manières d'une perſonne.

URBIN; ville archiépiſcopale d'Italie, capitale d'un Duché de même nom, ſur une montagne, entre les rivières de Metro & de la Foglia, à huit lieues, ſud, de Rimini, & vingt lieues, nord-oueſt, d'Ancone.

Le *Duché d'Urbin* eſt un pays borné au nord par le golfe de Veniſe, au midi par l'Ombrie, au levant par la Marche d'Ancône, au couchant par la Toſcane & la Romagne. Sa plus grande étendue du Septentrion au midi, eſt d'environ cinquante-cinq milles & de ſoixante-ſix d'orient en occident. La Foglia, la Céſana & la Rigola ſont les principales rivières de cette Province, qui peut ſe diviſer en ſept parties, ſavoir, le Duché d'Urbin propre, le Comté de Montfeltro, le Comté de Cita di Caſtello, le Comté de Gubio, le Vicariat de Sinigaglia, la Seigneurie de Peſaro, la République de St-Marin.

Le Duché d'Urbin proprement dit occupe le milieu de la Province, & s'étend juſqu'à la mer, la Marche d'Ancône, la Romagne & la Toſcane. C'eſt un pays mal ſain & peu fertile.

Ce Duché a été poſſédé par la maiſon de Montfeltro, & par celle de la Rovère. François Marie de la Rovère II du nom, ne ſe voyant aucun enfant mâle, réunit le Duché d'Urbin au Saint-Siége en 1626 & mourut peu de tems après.

URCEUS, (Antoine) ſurnommé *Codrus*, né dans le territoire de Reggio, en 1446, enſeigna les belles-lettres à Forli avec des appointemens conſidérables; de là il paſſa à Bologne, où il fut Profeſſeur des langues grecque & latine & de rhétorique. L'irréligion & le libertinage déshonorèrent ſa jeuneſſe; mais il ſe repentit de ſes égaremens & mourut à Bologne dans de grands ſentimens de piété, en 1500 à 54 ans. On a de lui 1°. des *harangues*, 2°. des *ſatyres*, des *épigrammes* & des *églogues* en latin, dont il y a eu pluſieurs éditions, quoique le mauvais l'emporte ſur l'excellent. Urceus étoit cependant un homme d'eſprit & plein de gaieté & de ſaillies. Le Prince de Forli s'étant un jour recommandé à lui: *les affaires vont bien*, répondit Urceus, *Jupiter ſe recommande à Codrus*; depuis cette époque le nom de Codrus lui fut donné.

URE; ſubſtantif maſculin. Eſpèce de bufle aſſez commun en Pruſſe. On l'appelle auſſi *Aurochs*. *Voyez* ce mot.

URETÈRE; ſubſtantif maſculin & terme d'Anatomie. On appelle ainſi deux tuyaux membraneux, épais, garnis d'artères, de veines, de nerfs, de petits vaiſſeaux lymphatiques, de fibres motrices, de lacunes mucilagineuſes, propres à adoucir leurs parois.

Quelquefois il y a trois uretères & même quatre. Leur volume ordinaire eſt à peu près comme un tuyau de plume. Ils ſont cependant un peu plus dilatés auprès des reins, où ils ſe partagent pour l'ordinaire en deux branches. Ces conduits s'é-

tendent depuis les reins juſqu'à la veſſie, en s'y portant obliquement & avec très-peu d'inflexion, & viennent s'y terminer poſtérieurement à deux pouces environ au-deſſus de ſon cou, à pareille diſtance l'un de l'autre. Cette inſertion eſt oblique, c'eſt-à-dire qu'ils commencent à percer la membrane externe de la veſſie & font un bien petit trajet avant de percer la ſeconde, & ainſi des ſuivantes, enſorte que l'urine entre bien dans la veſſie, mais n'en peut pas ſortir par la même route. L'air pouſſé par les uretères dans la veſſie y entre aiſément; mais ne peut plus en ſortir par les uretères.

L'uſage de ces conduits eſt de recevoir l'urine dépoſée dans le baſſinet du rein, & de la tranſmettre à la veſſie.

URÈTRE; ſubſtantif maſculin. Conduit membraneux en forme d'entonnoir, qui reçoit l'urine de la veſſie & la porte hors du corps. La longueur de ce conduit diffère beaucoup dans les deux ſexes. Dans les hommes, il a huit ou neuf travers de doigt, & quelquefois même davantage, & eſt très-recourbé; dans les femmes au contraire, il a à peine deux travers de doigt de long; ſa direction eſt preſque tout-à-fait droite, & il ſe dilate aiſément juſqu'à un point difficile à croire; ce qui fait que la pierre ſe trouve moins fréquemment dans le ſexe, & que quand elle exiſte, il eſt rare qu'on ſoit obligé de recourir à l'opération. L'uretre s'ouvre dans la partie ſupérieure de la vulve, au-deſſous du clitoris, entre les nymphes; & dans les hommes, il ſe termine à l'extrémité du gland. Dans toute ſa longueur, il eſt entouré d'une ſubſtance ſpongieuſe, qui a beaucoup de reſſemblance avec celle des corps caverneux du clitoris & de la verge. C'eſt cette ſubſtance qui forme le gland, & la pellicule qui le recouvre eſt une continuation de celle qui tapiſſe ce canal. On a vu quelquefois des enfans venir au monde avec l'extrémité de l'urètre bouchée, ce qui demande une opération délicate, & dans laquelle il faut bien prendre garde d'ouvrir le corps caverneux. On en a vu en qui l'urètre ſe terminoit au-deſſus du ſcrotum, & le reſte de la verge en étoit deſtitué; d'autres en qui il finiſſoit au-deſſus du gland. Tous ces gens-là ont été dans la ſuite inhabiles à la génération. Hildanus dit avoir vu un enfant de douze ans qui avoit deux urètres ſitués l'un au-deſſus de l'autre dans leur lieu ordinaire, & ſéparés ſeulement par une membrane fort mince. C'eſt par ce canal que ſe fait dans l'homme l'éjaculation de la ſemence.

URFÉ, (Honoré d') Comte de Châteauneuf, Marquis de Valromery, naquit à Marſeille en 1567, de *Jacques d'Urfé*, d'une illuſtre maiſon de Forèz, originaire de Suabe. Il fut le cinquième de ſix fils, & le frère de ſix ſœurs. Après avoir fait ſes études à Marſeille & à Tournon, il fut envoyé à Malthe, d'où il revint, ne pouvant pas ſupporter le joug du célibat. Anne d'*Urfé*, ſon frère, avoit épouſé en 1575, *Diane de Chevillac de Château Morand*, riche & ſeule héritière de ſa maiſon. Ce mariage ayant ſubſiſté pendant vingt-deux ans, fut rompu pour cauſe d'impuiſſance, en 1596. Anne embraſſa l'état Eccléſiaſtique. Diane reſta libre pendant quelques années, enſuite cédant aux pourſuites d'*Honoré*, qui ne vouloit pas laiſſer ſortir

de ſa maiſon les grands biens qu'elle y avoit apportés, elle conſentit à l'épouſer. Ce mariage n'étant fondé que ſur l'intérêt, les deux époux ne vécurent pas long temps dans une bonne intelligence. La malpropreté de *Diane*, toujours environnée de grands chiens, qui cauſoient dans ſa chambre & même dans ſon lit une ſaleté inſupportable, dégoûtèrent bientôt ſon mari. D'ailleurs, d'*Urfé* avoit eſpéré qu'il naîtroit de ce mariage des enfans qui pourroient conſerver dans ſa maiſon les biens que *Diane* y avoit apportés; mais au lieu d'enfans elle accouchoit tous les ans de moles informes. Il ſe retira donc en Piémont, où il coula des jours heureux, débarraſſé des épines de l'hymen & de l'ennui du ménage. Il mourut à Villefranche en 1625, âgé de 58 ans. Ce fut vraiſemblablement pendant ſa retraite en Piémont qu'il compoſa ſon *Aſtrée*. Cette ingénieuſe paſtorale à été la folie de toute l'Europe, dit *Carlencas*, pendant plus de trente années. C'eſt un tableau de toutes les conditions de la vie humaine, qui laiſſe peu à déſirer du côté de l'invention, des mœurs & des caractères. Ce tableau n'eſt point fait à plaiſir, & tous les faits couverts d'un voile très-ingénieux, ont un fondement véritable dans l'hiſtoire de l'auteur ou dans celle des galanteries de la Cour de *Henri IV*. Il eſt vrai que ſes caractères ne ſont pas toujours aſſortis au genre paſtoral, & que les Bergers de l'*Aſtrée* jouent le rôle tantôt d'un courtiſan délicat & poli, & tantôt d'un ſophiſte très-pointilleux. La meilleure édition de cet ouvrage eſt celle de Paris, 1753, en 10 vol. *in-12*. On a encore de d'*Urfé* un Poëme intitulé *Sirène*, & des *Epitres* morales.

URGEL; ville épiſcopale d'Eſpagne, dans la Catalogne, ſur la Sègre, à 20 lieues, oueſt, de Perpignan.

URGENT, ENTE; adjectif. *Urgens*. Preſſant, qui ne ſouffre point de retardement. Il n'eſt guère uſité que dans ces phraſes, *beſoin urgent. Néceſſité urgente. Maladie urgente. Affaires urgentes. On ne touchoit à ce tréſor que dans les urgentes néceſſités de la République. Il a un beſoin urgent de ſes fonds. La maladie eſt urgente. Il a des affaires urgentes qui le retiennent à Paris.*

URI; canton de Suiſſe le plus méridional, le quatrième entre les treize, & le premier entre les petits, *qui vicatim habitant*, c'eſt-à-dire, qui n'ont que des villages & des bourgades pour habitation. Il eſt borné au midi par les Bailliages d'Italie; au levant par les Griſons & le canton de Glaris; au couchant par le canton d'Undervald & une partie du canton de Berne. Le pays d'*Uri* eſt proprement une longue vallée d'environ vingt-cinq mille pas, entourée de trois côtés des hautes montagnes des Alpes, & arroſée par la Reuſſ qui prend ſa ſource au mont Saint-Gothard.

Ce canton peut être regardé comme le ſéjour ancien & moderne de la valeur helvétique. Les peuples qui l'habitent ſont les deſcendans des Tauriſques, *Taurici*, & n'ont point dégénéré de la vertu de leurs ancêtres. *Uri* a pris pour armes une tête de taureau ſauvage, en champ de ſinople.

Ce canton n'a qu'un ſeul Bailliage en propre; mais les Bailliages d'Italie lui appartiennent en commun avec les autres petits cantons. Quoique ſitué plus avant dans les Alpes que les cantons voiſins, cependant il eſt plus fertile qu'eux, & les

fruits y ſont plus mûrs, à cauſe de la réverbération des rayons du ſoleil qui ſe trouvent concentrés dans des valons étroits ; les montagnes y fourniſſent des pâturages pour une grande quantité de bétail.

Le gouvernement eſt à peu près le même que dans les autres petits cantons qui n'habitent que des villages ; ſavoir, Schvitz, Underwald, Glaris & Appenzel. L'autorité ſouveraine eſt entre les mains de tout le peuple ; & dès qu'un homme a atteint l'âge de ſeize ans, il a entrée & voix dans l'aſſemblée générale. Ces aſſemblées ſe tiennent ordinairement en raſe campagne ; on y renouvelle les charges, on y fait les élections, & le Préſident de l'aſſemblée eſt au milieu du cercle avec ſes Officiers à ſes côtés, debout & appuyé ſur ſon ſabre. On forme auſſi ces aſſemblées extraordinaires quand il s'agit d'affaires importantes, comme de traiter de la guerre & de la paix, de faire des lois, des alliances, *&c.*

Les peuples de ce canton vivent frugalement ; leurs manières ſont ſimples & leurs mœurs ſont honnêtes. Leur chef s'appelle *Amman* ou *Lan Amman*, & eſt en place pendant deux ans. A cet Amman ils joignent une régence pour régler les affaires ordinaires, & celle des particuliers. La régence d'*Uri* ſe tient ordinairement à Altdorff, qui eſt le lieu le plus conſidérable du pays. Ce canton eſt catholique. Il a été d'abord ſoumis à l'Abbaye de Vattingen ; mais il racheta cette ſoumiſſion par de l'argent, & il dépend aujourd'hui pour les affaires eccléſiaſtiques, de l'Evêque de Conſtance ; cependant on y décide quelquefois des cauſes matrimoniales dans les aſſemblées générales du pays.

URIM & THUMMIN ; mots hébreux qui ſe trouvent dans pluſieurs endroits de l'ancien teſtament, & par leſquels les Juifs entendoient la manière dont le ſouverain Pontife conſultoit Dieu & l'Oracle que Dieu rendoit. Le Pontife revêtu de ſes ornemens entroit dans le lieu ſaint, & tournant le viſage vers le Saint des Saints, il interrogeoit humblement l'Eternel ſur ce qu'on avoit beſoin de ſavoir. C'étoit toujours dans des occaſions de la dernière importance que ſe pratiquoit cette cérémonie. On ignore par quelle voie Dieu rendoit l'Oracle. Les uns diſent que ſi la réponſe étoit favorable, les pierres précieuſes dont le pectoral du Pontife étoit orné, recevoient un nouvel éclat ; mais qu'elles s'obſcurciſſoient ſi la réponſe étoit fâcheuſe : pour bien entendre ceci, il faut ſavoir que le Pontife avoit ſur la poitrine un ornement enrichi de douze pierres précieuſes ſur chacune deſquelles étoit gravé le nom d'une Tribu d'Iſraël. Il y en a qui prétendent que l'oracle étoit rendu par le moyen de ces lettres gravées ſur les pierres du pectoral, quelques-unes de ces lettres ſortant un peu plus en dehors que les autres, & formant des mots que le Grand Prêtre avoit le talent de lire, parce qu'en ces occaſions il étoit inſpiré. C'eſt l'opinion de preſque tous les Rabbins. D'autres enfin ſoutiennent que Dieu répondoit par des ſons articulés du fond du propitiatoire où les Chérubins couvroient l'arche, endroit auquel on donnoit le nom *d'Oracle.*

Tous les Juifs conviennent que *l'urim* ne ſubſiſta pas plus long-temps que le Tabernacle, & l'on ne trouve

aucun exemple que Dieu ait été conſulté par *l'urim* depuis la conſtruction du Temple de Salomon. L'Ordre que Dieu donna à Moyſe d'attacher *l'urim* & *le thummin* ſur le pectoral du Souverain Pontife, a donné occaſion à pluſieurs ſavans de rechercher quelle pouvoit être la forme de cet *urim* que l'Écriture n'indique pas. Quelques anciens ont penſé qu'il y avoit dans le pectoral une treizième pierre dont le luſtre extraordinaire & ſupérieur à celui de toutes les autres pierres, marquoit au Pontife la réponſe de Dieu. Un ancien Père a penſé que ces deux mots *urim* & *thummin* étoient brodés ſur le Pectoral, ou gravés ſur une lame d'or qui y étoit attachée. Hottinger croit que l'ordre donné à Moyſe d'attacher au pectoral *l'urim* & *le thummin*, ſignifioit ſeulement qu'il devoit choiſir les pierres les plus parfaites & les faire polir avec le plus grand ſoin, pour en orner le pectoral. Enfin le ſavant Prideaux croit qu'il faut prendre ces deux mots dans un ſens allégorique, & qu'ils expriment ſeulement la clarté & la certitude de l'Oracle communiquées au pectoral par une vertu particulière de Dieu.

URINAIRE; adjectif des deux genres & terme d'Anatomie. Qui appartient à l'urine. *Conduit urinaire.*

URINAL; ſubſtantif maſculin. *Urinatorium.* Vaſe qui eſt ordinairement de verre, où les malades urinent commodément. *Acheter un urinal. Donnez l'urinal au malade.*

URINE; ſubſtantif féminin. *Urina.* C'eſt l'excrément que les glandes de la ſubſtance corticale des reins ſéparent du ſang. Cette liqueur paſſe d'abord dans les canaux qui compoſent la ſubſtance rayonnée des reins; ces canaux la dépoſent dans les Baſſinets, & les uretères la portent dans la veſſie où après avoir ſéjourné quelque temps, elle prend ſon cours par l'urètre.

L'*urine* paroît n'être autre choſe qu'une eau chargée d'un ſel très-volatil & très-ſubtil, d'une huile fort volatile, d'une terre inſipide & d'une matière mucilagineuſe. Dans l'état naturel ou de ſanté, ſa couleur eſt jaunâtre & preſque ſemblable à celle du citron, ſon odeur eſt fade, ſon goût eſt ſalé, ſa chaleur eſt tempérée & elle a la fluidité de l'eau commune. Mais dans les maladies on apperçoit de l'altération dans ſa qualité, dans ſon ſédiment, dans ſa couleur, dans ſon odeur & dans ſa conſiſtance.

Il faut remarquer cependant que dans l'état de ſanté même, *l'urine* eſt plus ou moins colorée, plus ou moins ſalée, plus ou moins claire, ſelon qu'il y a plus ou moins de parties aqueuſes, relativement aux autres matières qu'elle contient. Cette variation dans la quantité proportionnelle des Parties aqueuſes vient du tempérament du ſujet, de la ſaiſon, de la quantité & de la nature des choſes qu'on boit.

De là on peut conclure que l'inſpection des *urines*, conjointement avec d'autres ſignes, peut nous aider à connoître une maladie; mais cette inſpection ſeule ne ſauroit nous donner un ſigne certain ou pathognomonique de telle ou telle maladie en particulier, comme pluſieurs Charlatans ne manquent pas de le perſuader au public.

Quand *l'urine* eſt repoſée & refroidie, on y apperçoit trois différentes concrétions; une à la ſuperficie, une vers le milieu, & une vers le fond; celle qui ſe fait à la

ſuperficie s'appelle *nuée*, celle du milieu s'appelle *ſuſpenſion*, & celle du fond ſe nomme *ſédiment*.

Ces différentes concrétions ſont formées par les matières de *l'urine* plus ou moins raréfiées; le ſédiment eſt compoſé d'une matière terreuſe, & des parties du ſel les moins légères.

Une humeur mucilagineuſe filtrée par les glandes qui ſe trouvent entre les tuniques des parois de la veſſie, garantit la ſurface interne de l'impreſſion que les ſels urineux pourroient faire ſur elle; c'eſt cette humeur qui ſort en forme de glaire, & qui ſe dépoſe au fond du vaſe qui a reçu *l'urine* d'une perſonne dont la veſſie eſt irritée par une pierre ou par quelqu'autre cauſe.

L'action de *l'urine* & ſa peſanteur ſur les parois de la veſſie, provoquent l'envie d'uriner; l'action des fibres de la veſſie, celle des muſcles du bas-ventre & l'abaiſſement du diaphragme qui preſſent la veſſie, font ſurmonter à *l'urine* l'obſtacle que le ſphincter de la veſſie oppoſe à ſa ſortie, & la contraignent de paſſer par le canal de l'urètre.

Les eaux minérales, de même que le vin, ne ſortent pas d'abord par les *urines*; au commencement il faut attendre quelque temps, & cela parcequ'elles doivent paſſer par les veines lactées, par le canal thorachique, la veine ſous-clavière, la veine-cave, le ventricule droit du cœur, les poumons, le ventricule gauche, l'aorte & les émulgentes; mais quand tout cet eſpace contient des eaux minérales ou du vin, alors on voit qu'on ne ſauroit continuer à boire ſans uriner fréquemment, puiſqu'à proportion que les eaux ou le vin avancent, il en ſurvient une égale quantité, & qu'il y a une véritable ſuite de filets d'eau depuis l'eſtomac juſqu'aux reins.

Si l'urine filtrée ſe porte dans le baſſinet avec quelque petit gravier ou tout autre corps étranger, ce corps pourra groſſir dans le baſſinet par l'addition des parties hétérogènes de l'urine; il peut paſſer dans l'uretère, & de-là dans la veſſie; il ſe fera alors de nouvelles incruſtations de couche en couche, & c'eſt ainſi que les pierres ou calculs ſe forment.

Quand on examine l'urine pour juger de l'état d'un malade & du train que prendra la maladie, on conſidère ſa quantité, ſa couleur, ſon odeur, ſon goût, ſa fluidité & les matières qui y nagent.

Une urine abondante marque un relâchement des conduits des reins, une diminution de la tranſpiration, de la ſueur, de la ſalive, & un ſang imparfaitement mélangé, d'où il arrive que les parties aqueuſes ſe ſéparent aiſément du reſte; une foibleſſe de nerfs, une boiſſon copieuſe de quelque liquide aqueux, ou qu'on a pris quelque diurétique.

Cette ſorte d'urine préſage un épaiſſiſſement & une acrimonie des autres liqueurs du corps; une ſoif, une anxiété, des obſtructions & leurs effets, une conſomption accompagnée de chaleur, de ſéchereſſe & de ſoif.

L'état contraire de l'urine indique des choſes contraires, & préſage la pléthore, l'aſſoupiſſement & la peſanteur, des tremblemens convulſifs, *&c.*

Une urine claire, limpide, inſipide, ſans couleur ni goût dénotent une grande contraction des vaiſſeaux des reins, & en même temps un grand mouvement des humeurs, une

une forte cohéſion de l'huile, du ſel & de la terre dans le ſang, & un mélange imparfait de la partie aqueuſe avec les autres, une indiſpoſition d'eſprit, un accès hypocondriaque ou hyſtérique, une foibleſſe des viſcères, une crudité, une pituite, des embarras dans les vaiſſeaux & dans les maladies aiguës, un défaut de coction & de criſe. Cette ſorte d'urine pronoſtique à peu près la même choſe qu'une urine trop abondante, & dans les maladies aiguës & inflammatoires elle annonce un mauvais état des viſcères, le délire, la phrénéſie, les convulſions, la mort.

L'urine fort rouge, ſans ſédiment dans les maladies aiguës indique un mouvement & froiſſement violent des parties qui conſtituent les humeurs, & une action violente des vaiſſeaux & des liquides les uns ſur les autres, un mélange exact & intime de l'huile, du ſel, de la terre & de l'eau dans les humeurs, & par-là une grande crudité de la maladie, une longue durée & un grand danger. Une telle urine préſage des embarras gangréneux dans les plus petits vaiſſeaux, ſur-tout dans ceux du cerveau & du cervelet, & par conſéquent la mort. Elle annonce une coction difficile, une criſe lente & douteuſe, & tout cela à un plus haut degré ſuivant que l'urine eſt plus rouge & plus exempte de ſédiment. S'il y a un ſédiment peſant & copieux, il dénote un violent froiſſement qu'ont ſouffert auparavant les parties des humeurs, un relâchement des vaiſſeaux, un ſang âcre, ſalin, diſſous, incapable de nourrir, des fièvres intermittentes & le ſcorbut.

Cela préſage la durée de la maladie, une atténuation des vaiſſeaux, la foibleſſe, des ſueurs collicatives, un flux abondant de ſalive, l'atrophie, l'hydropiſie. Si le ſédiment d'une telle urine eſt ſulfureux, écailleux & membraneux, *&c.* il préſage les mêmes choſes, & encore pires.

Une urine jaune avec un ſédiment comme le précédent dénote la jauniſſe & les ſymptômes de cette maladie à la peau, dans les ſelles, les hypocondres, *&c.*

Une urine verte avec un ſédiment épais dénote un tempérament atrabilaire, & que la bile s'eſt répandue dans le ſang, & s'évacue par les reins; elle annonce par conſéquent des anxiétés de poitrine, des ſelles dérangées, des tranchées & des coliques.

Une urine noire indique les mêmes choſes que la verte, mais à un plus haut degré de malignité.

Le ſang, le pus; les caroncules, les filamens, les poils, les grumeaux, le ſable, les graviers, la mucoſité au fond de l'urine dénotent quelque mauvaiſe diſpoſition dans les reins, les uretères, la veſſie, les teſticules, les véſicules ſéminales, les proſtates & l'urètre.

Une urine graſſe donne ordinairement lieu à de petits ſables qui ſont adhérens à une matière viſqueuſe, & de cette manière produit une eſpèce de membrane ou pellicule huileuſe qui dénote dans le ſang une abondance de terre & un ſel peſant, & annonce le ſcorbut, la pierre, *&c.*

Une urine puante montre que les huiles & les ſels ſont atténués, diſſous & preſque putréfiés, ce qui eſt très-dangereux, ſoit dans les maladies aiguës, ſoit dans les chroniques.

L'urine qui étant agitée demeure long-temps écumeuſe dénote la viſcoſité des humeurs, & conſéquemment la difficulté de la criſe. Elle dénote auſſi des maladies du poumon & des fluxions à la tête.

Mais on conſulte principalement l'urine dans les fièvres aiguës où elle eſt un ſigne très-certain, car 1°. l'urine qui a un ſédiment blanc, léger, égal, ſans odeur & figuré en cône depuis le commencement de la maladie juſqu'à la criſe eſt d'un très-bon augure; 2°. l'urine abondante, blanche, qui a beaucoup de ſédiment blanc, & que l'on rend dans le temps de la criſe, diſſipe & guérit les abſcès; 3°. l'urine ténue fort rouge & ſans ſédiment, l'urine blanche ténue & aqueuſe, l'urine ténue, uniforme & jaune, l'urine trouble & ſans ſédiment dénote dans les maladies fort aiguës une grande crudité, une difficulté de criſe, une maladie longue & dangereuſe.

URINER; verbe neutre de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Urinam emittere.* Piſſer, décharger ſa veſſie. *Il a depuis quelque temps une difficulté d'uriner. Ce malade urine abondamment.* Il ne ſe dit guère que des malades.

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, & la troiſième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

URINEUX, EUSE; adjectif. Qui eſt de la nature de l'urine, qui a l'odeur de l'urine fermentée. *Les animaux abondent en ſels urineux.*

URNE; ſubſtantif féminin. *Urna.* Vaſe antique qui ſervoit à divers uſages. On employoit les urnes pour renfermer les cendres des corps après les avoir brûlés; on les employoit encore pour jeter les buletins de ſuffrage dans les aſſemblées des citoyens de Rome pour l'élection des Magiſtrats & dans les jugemens. On ſe ſervoit de l'urne pour la divination; on tiroit auſſi des urnes les noms de ceux qui devoient combattre les premiers aux jeux publics; enfin on conſervoit les vins dans des urnes.

Comme les urnes ſervoient principalement à contenir les cendres des morts, on fabriquoit des urnes de toutes ſortes de matières pour cet uſage. Trajan ordonna qu'on mît ſes cendres dans une urne d'or, & qu'elle fût poſée ſur cette belle colonne qui ſubſiſte encore aujourd'hui. L'urne du Roi Démétrius étoit auſſi d'or, au rapport de Plutarque. Spartien dit que les cendres de l'Empereur Severe furent apportées à Rome dans une urne d'or. Dion prétend que ſon urne n'étoit que de porphyre, & Hérodien qu'elle étoit d'albâtre. Marcellus qui prit Syracuſe avoit une urne d'argent.

Les urnes de verre ſont un peu plus communes. Marc Varron voulut qu'on mît ſes cendres dans un vaiſſeau de poterie, avec des feuilles de myrthe, d'olivier & de peuplier, ce que Pline appelle à la *Pythagoricienne*, parceque c'étoient les plus ſimples.

Les urnes de terre, d'uſage pour les perſonnes du commun, étoient ordinairement plus grandes, parceque comme l'on prenoit moins de ſoins pour réduire leurs cadavres en cendres, les os qui n'étoient qu'à moitié brûlés tenoient plus de place; d'ailleurs ces urnes ſervoient pour mettre les cendres d'une famille entière, du moins celles du mari & de la femme.

Les urnes à conſerver le vin étoient diſtinguées en grandes & en petites;

les petites contenoient ſeulement dix-huit ou vingt pintes de notre meſure; mais les grandes faiſoient la charge d'une charrette, & contenoient cent vingt amphores; le tout égaloit, ſelon quelques Critiques, le poids de ſeize cens livres, & ſelon d'autres, de dix-neuf cens vingt livres.

URNE, ſe dit auſſi des vaſes ſur leſquels ſont appuyés les fleuves que les Peintres, les Sculpteurs repréſentent ſous une figure humaine.

On appelle encore aujourd'hui *urnes*, certains vaſes de porcelaine ou de faïance, de figure ronde, gros par le milieu, & que l'on met pour ornement ſur des corniches, ſur les bords des cheminées, *&c.*

UROCÈRE; ſubſtantif maſculin. *Urocerus*. Inſecte qui paroît particulier aux pays froids: il eſt remarquable par une eſpèce de corne ou de pointe qu'il porte à ſa queue. Ses antennes ſont filiformes & compoſées de vingt-trois articles; ſa corne forme une eſpèce de gouttière où ſe trouve caché l'aiguillon de l'inſecte: cet aiguillon, fourchu par le bout, eſt dentelé. L'urocère a été décrit par M. de Réaumur, ſous le nom de *ichneumon de Laponie*.

UROOM, (Henri Corneille) Peintre né à Harlem en 1560, paſſa la plus grande partie de ſa vie à voyager. L'Italie ne fut pas oubliée. Il fit dans cette grande école les études néceſſaires pour ſe perfectionner. *Paul Bril* qu'il rencontra à Rome lui fut ſurtout d'un grand ſecours. *Uroom* s'étant embarqué avec un grand nombre de ſes tableaux pour l'Eſpagne, eut à eſſuyer une affreuſe tempête, qui le jeta ſur des côtes inconnues, & lui enleva tout ſon tréſor de peinture. Quelques Hermites habitans de ces demeures ſauvages exercèrent envers lui l'hoſpitalité, & lui fournirent bientôt l'occaſion de retourner dans ſa patrie. Le Peintre par reconnoiſſance fit pluſieurs tableaux pour orner leur Egliſe. Ce maître avoit un rare talent pour repréſenter des marines & des combats ſur mer. L'Angleterre & les Princes de Naſſau l'occupèrent à conſacrer par ſon pinceau les victoires que les deux puiſſances avoient remportées ſur mer. On exécuta même des tapiſſeries d'après ſes ouvrages.

URSINS, (Guillaume Juvenal des) fut Chancelier de France en 1445. Louis XI ayant ſur lui des ſoupçons injuſtes, le dépoſa & l'empriſonna en 1461; mais ayant reconnu ſon innocence, il le rétablit avec éloge en 1465. Ce Miniſtre mourut en 1472, avec la réputation d'un homme plus propre pour la guerre que pour la robe. Son père étoit un Avocat de Paris, qui étant devenu Prévôt des Marchands en 1388, réprima l'inſolence des gens de guerre, & maintint les priviléges des Bourgeois de Paris. On lui donna par reconnoiſſance l'hôtel nommé des *Urſins*, dont il prit le nom.

URSINS, (Jean Juvenal des) étoit frère du précédent. Il s'éleva par le crédit du Chancelier. Il exerça la charge de Maître des Requêtes & divers autres emplois, avec une intégrité peu commune. Son goût pour la piété le porta à embraſſer l'Etat Eccléſiaſtique, & il fut ſucceſſivement Evêque de Beauvais, de Laon & Archevêque de Rheims en 1444. Ce Prélat également illuſtre par ſes vertus épiſcopales & par ſes connoiſſances littéraires, mourut en 1473, à 85 ans, après s'être

ſignalé parmi les Evêques qui révirent la Sentence injuſte prononcée par les Anglois contre la *Pucelle d'Orléans*. On a de lui une *Hiſtoire* du règne de Charles VI depuis l'an 1380 juſqu'en 1422; elle paſſe pour aſſez exacte, & elle eſt écrite avec naïveté. L'Auteur penche beaucoup plus pour le parti des Orléanois, que pour celui des Bourguignons. il ne ménage point ceux-ci, & encenſe les autres. Son hiſtoire eſt écrite année par année, ſans autre liaiſon que celle des faits. Les événemens y ſont aſſez détaillés; cependant, à l'exception de quelques circonſtances, il n'y a rien de bien particulier. *Théodore Godefroi* la fit imprimer *in* 4°. & *Denis* ſon fils la donna depuis in-*fol.* avec des augmentations.

URSON; ſubſtantif maſculin. Sorte d'animal qui habite les terres déſertes du nord de l'Amérique: il eſt de la grandeur & à peu près de la même forme que le caſtor; mais il eſt tout couvert de piquans très-courts, & qui ſont cachés par ſon poil, qui eſt de deux eſpèces comme celui du caſtor: l'un eſt plus long; l'autre, beaucoup plus court, reſſemble aſſez à du duvet.

Cet animal fuit l'eau, & craint de ſe mouiller; il ſe retire & fait ſa bauge ſous les racines des arbres creux: il dort beaucoup, & ſe nourrit principalement d'écorce de genièvre: en hiver la neige lui ſert de boiſſon: en été il boit de l'eau & lappe comme un chien. Les Sauvages mangent ſa chair & ſe ſervent de ſa fourrure après en avoir arraché les piquans qu'ils emploient au lieu d'épingles & d'aiguilles.

URSULINES; (les) Congrégation ou Ordre de Religieuſes qui ſuivent la règle de Saint Auguſtin, & qui prennent ce nom, parcequ'elles ont une dévotion particulière à Sainte Urſule, comme Patrone de leur Ordre.

La bienheureuſe Angelé de Breſce établit la première cet inſtitut en Italie en 1537, enſuite il fut approuvé en 1544 par le Pape Paul III, puis mis ſous la clôture & les vœux ſolennels en 1572 par Grégoire XIII, à la ſollicitation de Saint Charles Borromée & de Paul Léon, Evêque de Ferrare. Depuis, Magdelaine Luillier, Dame de Sainte Beure, fonda en 1611 les Urſulines en France; le premier Monaſtère eſt celui de Paris, d'où elles ſe ſont répandues dans tout le reſte du royaume.

Une des principales fins de leur inſtitut eſt l'éducation des jeunes filles; elles tiennent à cet effet des écoles pour les enfans du dehors, & prennent des penſionnaires dans leurs Monaſtères.

URUBITINGA; ſubſtantif maſculin. Très-bel oiſeau du Bréſil, que l'on met dans le rang des aigles. Ruiſch dit qu'il en a la reſſemblance, & qu'il eſt de la grandeur d'une oie de ſix mois. Il diffère de l'urutaurana, autre eſpèce d'aigle du Bréſil; 1°. par ſa couleur brune & noire; 2°. par ſes yeux d'aigle; 3°. par ſes jambes nuancées de couleur jaune; 4°. par ſa queue de deux couleurs, dont le deſſous eſt blanc, juſqu'aux troiſièmes aîles, & le reſte noir; & 5°. parcequ'il n'a point de hupe.

URUTAURANA; ſubſtantif maſculin. Eſpèce d'aigle du Bréſil, dont la hupe eſt compoſée de quatre plumes noires; les deux du milieu ſont hautes de deux doigts; celles des côtés ſont plus petites: cet oiſeau a le bec noir & les pieds jau-

nes; tout le plumage ſupérieur eſt brun, mais l'inférieur eſt blanchâtre : le tout eſt varié de plumes noires, rangées en forme d'écailles.

US; ſubſtantif maſculin pluriel. Uſages. Terme de Pratique qui ſe joint toujours avec coutume, & qui ſignifie, les règles, la pratique que l'on a accoutumé de ſuivre en quelque pays, en quelque lieu, touchant certaines matières.

Les us & coutumes, lors même qu'ils ne ſont pas rédigés par écrit, ne laiſſent pas par ſucceſſion de temps d'acquérir force de loi, ſurtout lorſqu'ils ſe trouvent adoptés & confirmés par pluſieurs jugemens; ils deviennent alors une juriſprudence certaine.

Les us & coutumes de la mer ſont les uſages & maximes que l'on ſuit pour la police de la navigation & pour le commerce maritime. C'eſt le titre d'un Traité juridique de la marine, fait par Etienne Cleirac. Ces us & coutumes ont ſervi de modèle pour former les Ordonnances & Réglemens de la marine.

USAGE; ſubſtantif maſculin. *Uſus.* Coutume, pratique reçue.

Le long uſage confirmé par le conſentement tacite des peuples, acquiert inſenſiblement force de loi.

Quand on parle d'uſage, on entend ordinairement un uſage non écrit, c'eſt-à-dire, qui n'a point été recueilli par écrit, & rédigé en forme de coutume ou de loi.

Cependant on diſtingue deux ſortes d'uſages, ſavoir, l'uſage écrit & le non écrit.

Les coutumes n'étoient dans leur origine que des uſages non écrits, qui ont été dans la ſuite rédigés par écrit, de l'autorité du Prince; il y a néanmoins encore des uſages non écrits, tant au pays coutumier, que dans les pays de droit écrit.

L'abus eſt oppoſé à l'uſage, & ſignifie un uſage contraire à la raiſon, à l'équité, à la coutume ou autre loi.

USAGE, ſignifie auſſi l'emploi à quoi on fait ſervir, à quoi on applique une choſe. *Ces choſes ne peuvent être d'aucun uſage. Ces meubles ſont de grand uſage, de peu d'uſage. Il lui faut beaucoup de tabac pour ſon uſage.*

On dit, *faire un bon, un mauvais uſage de quelque choſe;* pour dire, s'en ſervir bien ou mal. *Vous faites un mauvais uſage du temps. Il a toujours fait un bon uſage de ſes revenus.*

USAGE, ſe dit auſſi du droit de ſe ſervir perſonnellement d'une choſe dont la propriété eſt à un autre.

L'uſage conſidéré ſous ce point de vue, eſt mis dans le droit romain au nombre des ſervitudes perſonnelles, c'eſt à-dire, qui ſont dûes à la perſonne directement.

Il diffère de l'uſufruit, en ce que celui qui a droit d'uſufruit, peut prendre tous les fruits & revenus de la choſe même au-delà de ſon néceſſaire, au lieu que celui qui n'en a que le ſimple uſage ne peut ni vendre ſon droit, ni le louer, céder ou prêter à un autre, même gratuitement.

USAGE, en fait de bois & forêts, s'entend du droit que quelqu'un a de prendre du bois dans les forêts ou bois du Roi, ou de quelqu'autre Seigneur, ſoit pour ſon chauffage, ſoit pour bâtir ou pour *hayer.*

On entend auſſi par uſage, en fait de forêts, le droit de mener ou envoyer paître ſes beſtiaux dans

les bois ou forêts du Roi ou des Particuliers.

Tous droits d'uſage dépendent des titres & de la poſſeſſion ; ils ne ſont jamais cenſés accordés que ſuivant que les forêts peuvent les ſupporter.

Le droit d'uſage pour bois à bâtir, & pour réparer, doit être réduit eû égard à l'état où étoit la forêt lorſqu'il a été accordé, & à l'état préſent ; il faut auſſi faire attention à l'état & au nombre des perſonnes auxquelles le droit a été accordé, pour ne point donner d'extenſion à ce droit ſoit pour la quantité ou la qualité du bois.

L'uſage du bois pour le chauffage eſt réglé différemment ſelon le pays.

Quand les uſagers ont une conceſſion pour prendre du bois, ſoit vert, ſoit ſec, autant qu'il en faut pour leur proviſion, ſans aucune limitation ; ce droit doit être réduit à une certaine quantité de cordes, autrement il n'y auroit rien de certain, & il pourroit arriver que celui qui jouiroit préſentement du droit de chauffage, conſommeroit dix fois autant que celui auquel il a été accordé.

En d'autres lieux les uſagers ont la branche, la taille ou l'arbre par levée ; cette manière de percevoir le droit d'uſage eſt auſſi ſujette à une infinité d'abus ; c'eſt pourquoi il eſt à propos de réduire cet uſage à une certaine quantité de cordes, eû égard à l'état ancien & préſent de la forêt, & des perſonnes ou communautés auxquelles le chauffage a été accordé. Quand la cauſe ceſſe, le chauffage doit auſſi ceſſer.

L'uſage du briſé, du ſec & traînant, ou des rémanens ou reſte des Charpentiers, peut être toléré en tout temps & dans toutes ſortes de bois.

L'uſage des morts bois ou bois blancs doit être abſolument défendu dans les taillis ; il peut être toléré dans les futaies de quarante à cinquante ans, mais à condition qu'avant de l'enlever, il ſera viſité ſur les lieux par le garde du triage : il eſt même bon de tenir la main à ce que le bois d'uſage ſoit coupé par tronçon, & fendu ſur le champ avant de l'enlever, pour qu'on ne prenne pas de bois à bâtir au lieu de bois de chauffage.

On ne doit ſouffrir en aucune façon l'uſage du *vert en giſant*, ce ſeroit ouvrir la porte aux abus n'étant pas poſſible de faire la diſtinction du bois de délit d'avec celui qui eſt ſujet au droit d'uſage, c'eſt pourquoi on ne doit en enlever aucun, qu'il ne ſoit devenu ſec.

Pour ce qui eſt du bois mort en *étant*, l'uſage ne doit point en être permis, quand même l'arbre ſeroit ſec depuis la cime juſqu'à la racine ; il ſeroit à craindre que l'on ne fît mourir des arbres pour les avoir comme bois morts.

Le chauffage par délivrance de certaine quantité de cordes ou de ſommes de bois, doit être ſupprimé lorſqu'il a été accordé gratuitement ; ſi c'eſt à titre onéreux, il doit être réduit eû égard à l'état ancien & actuel de la forêt, au nombre & à la qualité des uſagers.

Il en eſt de même du chauffage qui a été accordé par laie ou certaine quantité de perches ou d'arpens.

L'uſage qui conſiſte à prendre du bois pour hayer, ce qu'en langage des eaux & forêts on appelle la *branche de plein poing*, ou du moins

pour clorre les vergers & autres lieux, ou pour ramer les lins, doit être entièrement défendu dans les taillis; on peut ſeulement le tolérer dans les futaies de cinquante ans & au-deſſus.

Tout droit d'uſage, de quelque eſpèce qu'il ſoit, n'arrérage point, il faut le percevoir chaque année.

L'Ordonnance de 1669 a ſupprimé tons les droits d'uſage dans les forêts du Roi, ſoit pour bois à bâtir ou à réparer, ſoit pour le chauffage, à quelque titre qu'ils fuſſent dûs, ſauf à pourvoir à l'indemnité de ceux auxquels il étoit dû quelques-uns de ces droits à titre de fondation, donation ou échange; elle défend d'y en accorder aucun à l'avenir, & ne conſerve que les chauffages accordés aux Officiers moyennant finance, & aux Hôpitaux & Communautés à titre d'aumône ou de fondation, pour leur être payés non pas en eſſence, mais en argent, ſur le prix des ventes, en ſe faiſant par eux inſcrire dans les états arrêtés au Conſeil.

Les uſagers ſont reſponſables de leurs ouvriers & domeſtiques.

En général pour tous droits d'uſage de bois, on doit obſerver de ne pas étendre le droit aux nouvelles habitations qui n'étoient pas compriſes dans la conceſſion originaire, de ne pas excéder les termes de la conceſſion ni la perſonne des uſagers, & de ne pas ſouffrir qu'ils vendent ou donnent ce droit à leurs parens ou amis, de ne point laiſſer prendre du bois d'une meilleure qualité ou en plus grande quantité qu'il n'en eſt dû, ou que la forêt n'en peut ſupporter, enfin que le bois ſoit bien abattu, & hors le temps de ſève.

Le droit d'uſage pour le pâturage a auſſi ſes règles, dont les principales ſont que les uſagers ne doivent mener aucun bétail dans les bois, qu'ils ne ſoient défenſables, c'eſt-à-dire, qu'ils n'ayent au moins trois feuilles.

On diſtingue même les bêtes chevalines des bêtes à corne.

Les premieres paiſſent l'herbe aſſez aſſidument, & touchent moins aux branches; les autres s'élèvent en haut, & broutent partout le bois, & font bien plus de tort aux rejets du bois; c'eſt pourquoi l'on peut mener les chevaux dans les taillis de cinq ans, ou au moins de trois, au lieu que pour les bêtes à cornes, il faut que les taillis ayent au moins ſix ou ſept années.

Les uſagers ne peuvent communément mettre dans les pâturages que les beſtiaux de leur nourriture: en quelque endroit on limite l'uſage aux beſtiaux que les uſagers avoient en propre à la Notre-Dame de Mars, avant l'ouverture de la paiſſon, & aux petits qui en ſont provenus depuis; ceux qu'ils ont d'achat, & dont ils font commerce, n'y ſont point compris, non plus que ceux que l'uſager tient à louage ou à cheptel; on les tolère cependant en Nivernois, en indemniſant le Seigneur très-foncier.

Les beſtiaux de la nourriture que l'on peut mettre pâturer dans les uſages, ont été fixés à deux vaches & quatre porcs, pour chaque feu ou ménage, de quelque qualité que ſoient les uſagers, ſoit propriétaires, fermiers ou locataires.

Le pâturage eſt toujours défendu dans les bois aux uſagers pendant

le temps du brout & de la fenaiſon.

Les Libraires appelent *uſages*, les livres dont on ſe ſert pour le ſervice divin, comme bréviaires, rituels, diurnaux, heures, proceſſionnel, miſſels, *&c.*

La première ſyllabe eſt brève, la ſeconde longue & la troiſième très-brève.

On prononce *uzaje.*

Différences relatives entre *uſage*, *coutume.*

L'*uſage* ſemble être plus univerſel. La *coutume* paroît être plus ancienne. Ce que la plus grande partie des gens pratique eſt un *uſage.* Ce qui eſt pratiqué depuis long-temps eſt une *coutume.*

L'*uſage* s'introduit & s'étend. La *coutume* s'établit & acquiert de l'autorité. Le premier fait la mode : la ſeconde forme l'habitude. L'un & l'autre ſont des eſpèces de lois entièrement indépendantes de la raiſon, dans ce qui regarde l'extérieur de la conduite.

Il eſt quelquefois plus à propos de ſe conformer à un mauvais *uſage*, que de ſe diſtinguer même par quelque choſe de bon. Bien des gens ſuivent la *coutume* dans la façon de penſer comme dans le cérémonial ; ils s'en tiennent à ce que leurs mères & leurs nourrices ont penſé avant eux.

USAGER ; ſubſtantif maſculin. Celui qui a quelque droit d'*uſage*, ſoit dans les forêts pour y prendre du bois, ſoit dans les bois, prés & patis pour le pâturage & les panages ou glandées.

Francs uſagers, ſont ceux qui ne payent rien pour leur *uſage*, ou qui ne payent qu'une modique redevance pour un gros *uſage.*

Gros uſagers, ſont ceux qui ont droit de prendre dans la forêt d'autrui un certain nombre de perches ou d'arpens de bois, dont ils s'approprient tous les fruits, ſoit pour bâtir ou réparer ou pour ſe chauffer.

Menus uſagers, ſont ceux qui n'ont que pour leurs beſoins perſonnels, le droit de pâturage & de panage, & la liberté de prendre le bois briſé ou arraché, le bois ſec tombé ou non, tous les morts bois, & ce qu'on appelle *la branche* de *plein poing*, pour hayer, c'eſt-à-dire, pour clorre ou pour ramer les lins.

USANCE ; ſubſtantif féminin. Ancien terme qui ſignifioit autrefois uſage & que l'on emploie encore en juriſprudence en certains cas. On dit par exemple, *l'ancienne uſance*, pour dire, *l'ancien uſage* qui s'obſervoit ou s'obſerve encore ſur quelque matière.

L'*uſance* de Saintes eſt l'uſage qui s'obſerve entre Mer & Charente : c'eſt un compoſé des uſages du droit écrit & de quelques coutumes locales non écrites, juſtifiées par des actes de notoriété du Préſidial de Saintes.

En matiere de lettres de change, on entend par le terme d'*uſance*, un délai d'un mois qui eſt donné à celui ſur qui la lettre eſt tirée, pour la payer. Dans l'origine, l'*uſance* étoit le délai que l'on avoit coutume d'accorder ſuivant l'uſage ; mais comme l'uſage n'étoit pas partout uniforme ſur la fixation du délai pour le payement des lettres tirées à *uſance*, l'ordonnance du commerce a réglé que les *uſances* pour le payement des lettres, ſeront de trente jours, encore que le mois ait plus ou moins de jours ; ainſi une lettre tirée *à uſance* eſt payable

ble au bout de trente jours; une lettre à deux *uſances* eſt payable au bout de deux mois. En Eſpagne & en Portugal, chaque *uſance* eſt de deux mois.

USANTE; adjectif féminin. Terme de Pratique, qui ne ſe dit que dans cette phraſe, *fille majeure uſante & jouiſſante de ſes droits;* pour dire, une fille majeure qui n'a ni père ni mère, & qui n'eſt ſous l'autorité de perſonne.

USBECKS; (les) *voyez* TARTARE & BUCCARIE.

USCOPIA; ville de la Turquie d'Europe dans la Servie, ſur la rivière de Veratazet, à 30 lieues, ſud oueſt, de Niſſa, & 74, ſud-eſt, de Belgrade. C'eſt la réſidence d'un Archevêque Latin & d'un Sangiac.

USCOQUES; (les) peuples voiſins de la Hongrie, de la Dalmatie, de la Servie & de la Croatie impériale. Pluſieurs gens d'entre ces peuples ſortirent de leurs pays dans le ſeizieme ſiécle pour fuir, dirent-ils, le joug des Turcs. De là vient, ſelon quelques-uns, le nom qu'ils prirent, tiré du mot *ſcoco*, qui dans la langue du pays veut dire *fugitif* ou *transfuge*. La première place que les *Uſcoques* choiſirent pour s'y domicilier, fut la forteresſe de Cliſſa bâtie au-deſſus de Spalatro: cette place ayant été enlevée par les Turcs l'an 1537, les *Uſcoques* ſe réfugièrent à Segna, ville ſituée vis à-vis de l'île de Veglia. Ces gens féroces firent d'abord des merveilles, & battirent les Turcs; mais bientôt ils exercerent ſur les Chrétiens mêmes, toutes ſortes de pirateries, qui obligèrent la République de Veniſe d'armer contre eux & de les pourſuivre pour la ſureté de ſon commerce avec les ſujets du Grand Seigneur. Les Vénitiens ſupplièrent l'Empereur de reprimer les *Uſcoques;* mais comme les Miniſtres Autrichiens partageoient avec eux les profits on ne ſe preſſa pas d'expédier les ordres que Veniſe ſollicitoit. Alors les Vénitiens envoyèrent une eſcadre qui ravagea les côtes de Segna, & fit pendre tous les *Uſcoques* qu'elle put attraper en courſe. Enfin par le traité conclu à Madrid en 1618, les *Uſcoques* furent contraints de ſortir de Segna, leurs familles furent transférées ailleurs, & leurs barques furent brûlées.

USÉ, ÉE; participe paſſif. *Voyez* USER.

On dit d'un cheval, qu'*il eſt uſé*, qu'*il a les jambes uſées;* & d'un homme affoibli par le travail, par les maladies ou par les débauches, que *c'eſt un homme uſé.*

On dit figurément, qu'*un homme a le goût uſé;* pour dire, qu'il a le goût émouſſé par le trop fréquent uſage des ragouts forts & piquans ou des liqueurs violentes.

On dit auſſi figurément, qu'*une penſee eſt uſée;* pour dire, qu'elle a été employée ſouvent.

On appelle *paſſion uſée*, un amour refroidi, diminué par le temps.

USEDOM; petite ville d'Allemagne dans la mer Baltique, au Duché de Poméranie. Il y a une ville de même nom qui fut autrefois conſidérable, mais ayant été preſque réduite en cendres en 1473, elle n'a pu ſe relever. Elle appartient au roi de Pruſſe.

USER; verbe neutre de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Uti.* Faire uſage de quelque choſe, s'en ſervir. Il ne s'emploie qu'avec les prépoſitions *de* ou *en*. *Il faut uſer de ce régime pour vous guérir. Vous pouvez uſer*

de tout ce qui m'appartient. Voilà ma bourſe, uſez en librement.

USER, ſe dit auſſi des choſes morales. *Uſer de violence. Uſer de fineſſe. Uſer de ſtratagème. Uſer d'autorité. Uſer de précaution.*

On dit, *uſer bien de quelque choſe;* pour dire, en faire uſage; &, *uſer mal de quelque choſe;* pour dire, en faire un mauvais uſage, en abuſer. *Il uſe bien de l'aſcendant qu'il a ſur le Prince. Il a mal uſé de ſon pouvoir dans cette occaſion. Il devroit mieux uſer de ſon crédit.*

On dit, *en uſer bien, en uſer mal avec quelqu'un;* pour dire, agir bien ou mal avec lui. *Elle en uſe bien avec ſon frère. Il en a très-mal uſé avec moi.*

On dit, *en uſer librement, en uſer familièrement;* pour dire, avoir un procédé libre, une manière d'agir familière. *Il m'a permis d'en uſer librement, familièrement avec lui.*

On dit auſſi, *en uſer;* pour dire, agir de telle & telle manière. *C'eſt de cette manière qu'on en uſe en Hollande. Voilà comme on devroit en uſer entre honnêtes gens. Nos pères n'en uſoient pas ainſi.*

USER, eſt auſſi verbe actif, & ſignifie, conſommer les choſes dont on ſe ſert. *On uſe beaucoup de bougies chez ce Seigneur.*

USER, ſignifie auſſi, détériorer imperceptiblement les choſes, en les diminuant à force de s'en ſervir. *Les carroſſes uſent les robes des femmes. Ce laquais uſe beaucoup de ſouliers.*

On dit figurément, *uſer ſa jeuneſſe auprès de quelqu'un;* pour dire, paſſer ſa jeuneſſe à ſervir quelqu'un; &, *uſer ſes yeux à force de lire;* pour dire, s'affoiblir la vue à force de lire.

On dit dans la même acception, qu'*il n'y a rien qui uſe tant un homme que la débauche, qui uſe ſi fort le corps que les longues veilles.*

USER, ſe dit quelquefois ſimplement pour diminuer, comme dans ces phraſes; *il faut uſer ſur la pierre la pointe de ces ciſeaux. Les Miroitiers uſent les glaces.*

USER, eſt encore un terme de Chirurgie, qui ſignifie, conſumer. *Il y a des poudres qu'on emploie pour uſer les chairs.*

USER, eſt auſſi pronominal réfléchi. *Ce chapeau commence à s'uſer.*

USER, s'emploie quelquefois ſubſtantivement dans le ſtyle familier. Il ſe dit au propre en parlant des choſes qui durent long-temps. *Ce taffetas eſt d'un meilleur uſer que celui-là. Cette étoffe devient plus belle à l'uſer.* Et au figuré on dit, qu'*un homme eſt bon à l'uſer;* pour dire, que plus on le fréquente, plus on le trouve officieux, honnête & propre pour la ſociété.

La première ſyllabe eſt brève, & la ſeconde longue ou brève. *Voy.* VERBE.

Les temps ou perſonnes qui ſe terminent par un *e* féminin, ont la ſyllabe précédente longue.

USINE; ſubſtantif féminin. Dans les Ordonnances, *uſine* eſt le mot générique qui déſigne un grand inſtrument ou partie d'un inſtrument mécanique, qui fait préſumer une exploitation de la part de celui dans le ménage duquel il ſe trouve.

L'article 7 de l'Edit de Juillet 1766, concernant les tailles, porte que ceux qui ont moulins, forges, *uſines* & autres biens non déſignés, ſeront impoſés à la taille.

USINGEN; ville d'Allemagne dans la Vétéravie, près de la rivière d'Usbach, à trois lieues de Fridberg & cinq de Veilbourg.

USITÉ, ÉE; adjectif. Qui eſt en uſage, qui eſt pratiqué communément. *Cela étoit uſité du temps des Romains. C'eſt une choſe fort uſitée à Londres.*

Il ſe dit principalement des mots & des phraſes qui ſont en uſage dans une langue. *Ce mot n'eſt plus uſité. Cette expreſſion n'eſt uſitée qu'en poëſie.*

Les trois ſyllabes ſont brèves au ſingulier maſculin, mais la troiſième eſt longue ou pluriel & au féminin qui a une quatrième ſyllabe très-brève.

USNÉE; ſubſtantif féminin. Sorte de lichen ou de *mouſſe d'arbre*, qui a la forme d'un buiſſon élevé à tiges cylindriques, pleines, parſemées d'écuſſons orbiculaires, attachées par leur centre : ſa ſubſtance eſt fongueuſe, molle & ſouple lorſqu'elle eſt humide, & caſſante lorſqu'elle eſt sèche,

USQUEBAC; ſubſtantif maſculin. Sorte de liqueur dont la baſe eſt de l'eau-de-vie ou de l'eſprit de vin & du ſafran.

USSEL; petite ville de France en Limouſin, à deux lieues nord eſt du château de Ventadour, dans l'élection de Tulles.

USSELDUN; bourg de France en Quercy, dans l'élection de Cahors près de Martel & de la Dordogne.

USSERIUS, en Anglois, *Usher*; (Jacques) né à Dublin en 1580, d'une famille ancienne, étudia dans l'Univerſité de Dublin, établie par *Henri* de *Usher*, ſon oncle, Archevêque d'Armagh. La pénétration de ſon eſprit lui facilita l'étude de toutes les Sciences. Langues, poëſie, éloquence, mathématiques, chronologie, théologie, hiſtoire ſacrée & profane, il n'oublia rien pour orner ſon eſprit. En 1615, il dreſſa dans une aſſemblée du Clergé d'Irlande, les articles touchant la religion & la diſcipline eccléſiaſtique, & ces articles furent approuvés par le Roi Jacques, quoiqu'ils fuſſent différens de l'Égliſe Anglicane. Ce Monarque pénétré de ſon mérite lui donna l'Évêché de Meath en 1620, puis l'Archevêché d'Armagh en 1626. *Uſſerius* paſſa en Angleterre en 1640, & ne pouvant plus retourner dans l'Irlande déchirée par les guerres civiles, il fit tranſporter ſa bibliothèque à Londres. Tous ſes biens lui furent enlevés dans ce flux & reflux de factions. L'Univerſité de Leyde, inſtruite de ſon état, lui offrit une penſion conſidérable avec le titre de profeſſeur honoraire, s'il vouloit ſe rendre en Hollande. Le Cardinal de *Richelieu* lui envoya ſa médaille, & ajouta à ce préſent des offres avantageuſes s'il venoit en France, où il auroit la liberté de profeſſer ſa religion. *Uſſerius* aima mieux demeurer en Angleterre, où il continua de mettre au jour pluſieurs ouvrages, qui ont fait un honneur infini à l'étendue de ſon érudition & à la juſteſſe de ſa critique. Les principaux ſont, 1°. ſon *Hiſtoire Chronologique* ou ſes *Annales*, en 2 vol. *in fol.* dans leſquelles il concilie l'Hiſtoire Sacrée & Profane, & raconte les principaux événemens de l'une & de l'autre, en ſe ſervant des propres termes des Auteurs originaux. Ses calculs n'ont rien d'incroyable; il fit paroître la chronologie des Aſſyriens ſous une forme plus régulière en réduiſant à cinq cens ans avec *Hérodote*, la durée de leur empire, que la plupart des Hiſtoriens, trompés par *Diodore de Sicile*, faiſoient aller à 1400; 2°. l'*Antiquité des*

Egliſes Britanniques, qu'il fait remonter juſqu'au temps des Apôtres; mais les actes qu'il produit pour appuyer cette prétention ſont fort ſuſpects; 3°. l'*Hiſtoire de Goteſchale*, *in*-4° & *in*-8°.; 4°. *une édition des Epîtres* de S. *Ignace*, de S. *Barnabé* & de S. *Polycarpe*, avec des notes pleines d'érudition; Oxfort 1644, & Londres 1647, 2 tom. en 1 vol. *in*-4°. Ce recueil eſt auſſi rare qu'eſtimé; 5o. *un traité de l'édition des Septante*, dans lequel il a ſoutenu des opinions particulières, que tout le monde n'adopte point. Ce Prélat eut toutes les qualités d'un bon citoyen inviolablement attaché au Roi *Charles I.* Il tomba en défaillance au premier appareil du ſupplice de ce Monarque. Sa vertu fut reſpectée par l'uſurpateur, qui avoit mis ce Roi à mort en 1649. *Cromvel* le fit venir à ſa cour, & lui promit de le dédommager d'une partie des pertes qu'il avoit faites en Irlande. Il l'aſſura auſſi qu'on ne tourmenteroit plus le Clergé épiſcopal, mais il ne lui tint pas parole. *Uſſerius* tomba malade bientôt après & mourut d'une pleuréſie en 1655, âgé de 75 ans. Sa conduite fut toujours marquée au coin de la modération: auſſi les Anglicans fanatiques l'accuſerent de pencher vers la religion catholique. Le Roi de Dannemarck & le Cardinal *Mazarin* voulurent acheter ſa bibliothèque; mais *Cromvel* la fit vendre à un prix fort médiocre pour en faire un préſent à l'Univerſité de Dublin.

USSON; petite ville de France en Auvergne, à quatre lieues, nord, de Brioude.

USTENSILE; ſubſtantif maſculin. Terme qui ſe dit proprement de toutes ſortes de petits meubles ſervant au ménage, & principalement de ceux qui ſervent à l'uſage de la cuiſine. *Acheter des uſtenſiles.*

USTENSILE, ſe dit encore de tout ce que l'hôte eſt obligé de fournir au ſoldat qui loge chez lui. Dans ce ſens il eſt collectif, & ne ſe met qu'au ſingulier. *Sous le nom d'uſtenſile, on comprend l'uſage des uſtenſiles de cuiſine, le feu, le ſel, la chandelle. L'hôte n'eſt obligé de fournir que l'uſtenſile.*

Dans cette acception, *uſtenſile* ſe dit du ſubſide que les Paroiſſes ſont obligées de payer pour l'uſtenſile, lorſque les troupes qui y devroient loger, n'y logent point. *Droit d'uſtenſile.*

On appelle *billets d'uſtenſile*, les billets dont le payement eſt aſſigné ſur le produit de l'uſtenſile.

USTIANO; ville d'Italie, dans le Crémonèſe, ſur l'Oglio, à cinq lieues, nord-eſt, de Crémone.

USTION; ſubſtantif féminin. *Uſtio.* Action de brûler. Les Chirurgiens ſe ſervent de ce terme pour déſigner l'effet du cautère actuel; & les Chimiſtes pour ſignifier une eſpèce de calcination par laquelle une ſubſtance eſt réduite en cendres, pour en tirer le ſel.

USUARD; Bénédictin du neuvième ſiécle, eſt auteur d'un *Martyrologe* qu'il dédia à *Charles le Chauve*. Cet ouvrage eſt fort célèbre, mais on ignore les particularités de la vie de ſon auteur, les meilleures éditions ſont celles de *Molanus* en 1568, & du père *Sollier* Jéſuite, *in-fol.* qui eſt très-curieuſe & faite avec beaucoup de ſoin. *Molanus* a donné pluſieurs éditions du même ouvrage, mais celle de 1508 eſt la plus ample, parceque dans les autres ſes cenſeurs l'obligèrent de retrancher beaucoup de notes, qui méritoient

d'être conſervées. Il y a une édition du même Martyrologe, à Paris 1718, *in*-4°., par Dom *Bouillart* Bénédictin de Saint-Maur; mais elle eſt peu recherchée.

USUCAPION; ſubſtantif féminin. *Uſucapio.* Terme de Juriſprudence. Manière d'acquérir la propriété d'une choſe par une poſſeſſion non interrompue durant un certain temps limité par la loi. *Voyez* PRESCRIPTION.

USUEL, USUELLE; adjectif. *Uſualis.* Dont on ſe ſert ordinairement. Il n'eſt guère d'uſage que dans la Médecine. *Plantes uſuelles.* Les Médecins & les Botaniſtes appellent ainſi les plantes communes qu'on emploie ordinairement pour l'uſage de la vie, & celles dont l'uſage eſt le plus commun en Médecine.

On appelle auſſi *termes uſuels*, des mots d'un fréquent uſage.

USUFRUCTUAIRE; adjectif des deux genres & terme de Juriſprudence. Qui ne donne que la faculté de jouir des fruits. *Le douaire des femmes eſt un douaire uſufructuaire.*

USUFRUIT; ſubſtantif maſculin. *Uſus-fructus.* Jouiſſance des fruits, jouiſſance du revenu d'un héritage dont la propriété appartient à un autre.

L'uſufruit diffère de l'uſage, en ce que l'uſufruitier fait tous les fruits ſiens, même au-delà de ſon néceſſaire; il peut vendre, louer ou céder ſon uſufruit à un autre; au lieu que celui qui n'a que l'uſage d'une choſe, ne peut en uſer que pour lui perſonnellement & pour ſa famille, & ne peut vendre, louer ni céder ſon droit à un autre.

On peut conſtituer un uſufruit de toutes ſortes de choſes mobiliaires ou immobiliaires, même des choſes qui ſe diminuent & ſe conſument par l'uſage.

Celui qui a l'uſufruit d'animaux, peut non-ſeulement en tirer le ſervice dont ils ſont capables, mais auſſi les fruits qu'ils produiſent; par exemple, ſi ce ſont des vaches, en tirer le lait, les veaux; & ſi ce ſont des moutons, la laine, *&c.*

L'uſufruitier eſt ſeulement tenu de conſerver le même nombre d'animaux qu'il a reçu, & de remplacer ceux qui manquent; mais s'ils ne produiſent pas de quoi remplacer, l'uſufruitier n'eſt pas tenu de le faire, pourvu que la diminution ne ſoit pas arrivée par ſa faute.

L'uſufruit des choſes qui ſe conſument par l'uſage, comme du grain, des liqueurs, en emportent en quelque ſorte la propriété, puiſque l'on ne peut en uſer qu'en les conſumant; mais l'uſufruitier ou ceux qui le repréſentent ſont tenus après la fin de l'uſufruit de rendre ſelon les conditions du titre, une pareille qualité & quantité de grains ou autres choſes ſemblables, ou la valeur de ces choſes au temps que l'uſufruit a commencé.

La jouiſſance de l'uſufruitier doit ſe régler ſuivant les lois & ſuivant ſon titre; il peut vendre, louer ou céder ſa jouiſſance à un autre; mais il ne doit point changer la deſtination des choſes, ni rien faire de préjudiciable, & en général il doit en uſer comme un bon père de famille.

Il doit faire un inventaire des choſes mobiliaires ſujettes à ſon uſufruit, ou, ſi c'eſt un immeuble, faire un état des lieux, donner une caution pour la reſtitution des choſes ou lieux en bon état.

Toutes les réparations qui ſurviennent pendant ſon uſufruit ſont

à ſa charge, à l'exception des groſſes réparations.

Il doit auſſi acquitter les autres charges réelles & annuelles des fonds, ſi mieux il n'aime abandonner ſon uſufruit pour être quitte des charges.

Le propriétaire doit de ſa part laiſſer jouir l'uſufruitier librement de tout ce qui dépend de l'uſufruit; il ne peut changer l'état des lieux à ſon préjudice; il doit lui-même faire ceſſer les obſtacles qui le regardent, faire les groſſes réparations, &c.

S'il y a un bois de haute futaie, le propriétaire peut l'abattre, en laiſſant les arbres de liſière pour la décoration des allées; & dans ce cas l'uſufruit eſt augmenté par la jouiſſance du taillis qui pouſſe au lieu de la futaie.

USUFRUITIER, IÈRE; ſubſtantif. Qui a l'uſufruit. *Gaſton, frère de Louis XIII fut uſufruitier de la principauté de Dombes juſqu'à l'émancipation de Mademoiſelle de Montpenſier ſa fille.*

USURAIRE; adjectif des deux genres. *Uſurarius.* Où il y a de l'uſure. *Intérêt uſuraire. Clauſe uſuraire. Condition uſuraire.*

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, la troiſième longue, & la quatrième très-brève.

USURAIREMENT; adverbe. D'une manière uſuraire.

USURE; ſubſtantif féminin. *Uſura.* Intérêt, profit qu'on exige d'un argent ou d'une marchandiſe que l'on a prêtés.

La loi de l'Évangile défend de prêter à uſure. Les Conciles & les Papes ſe ſont auſſi élevés fortement contre cette ſorte de prêt. Cependant l'uſure conventionnelle eſt permiſe en certains cas par le droit Canon.

Chez les Romains, comme parmi nous, toute uſure n'étoit pas défendue, mais ſeulement celle qui étoit exceſſive. Elle ne devoit pas paſſer un certain taux dont on étoit convenu, autrement le prêteur étoit déclaré infame, & puni de la peine du quadruple; en quoi l'uſurier étoit traité plus rigoureuſement que les voleurs ordinaires, dont la peine n'étoit que du double.

Auſſi les choſes étoient-elles portées à un tel excès, que l'on ne rougiſſoit point de tirer cent pour cent d'intérêt, qui eſt ce que l'on appeloit *uſure centéſime* ſelon quelques-uns; d'autres cependant prétendent que l'*uſure centéſime* étoit celle qui dans le cours de cent mois égaloit le ſort principal. Quoi qu'il en ſoit, les abus dans cette matière s'étoient perpétués juſqu'au temps de Juſtinien, malgré les défenſes réitérées de ſes prédéceſſeurs, que cet Empereur renouvela en preſcrivant la manière dont il étoit permis de percevoir les intérêts.

En France, les Ordonnances de nos Rois ont toujours réprouvé le commerce d'uſure, en quoi l'on s'eſt conformé à la doctrine de l'Égliſe & au droit Canon.

On a ſeulement diſtingué l'intérêt licite de celui qui ne l'eſt pas, auquel on applique plus volontiers le terme d'*uſure*.

Non-ſeulement on admet parmi nous les uſures compenſatoires, légales, & celles que l'on appelle *punitoires* ou *conventionnelles*, mais même l'uſure lucratoire, pourvu qu'elle n'excède pas le taux permis

par l'Ordonnance : toutes ces uſures ſont réputées légitimes.

Mais l'uſure lucratoire n'a lieu parmi nous qu'en quatre cas; ſavoir, 1°. dans le contrat de conſtitution de rente; 2°. pour les intérêts qui viennent *ex morâ & officio Judicis*; 3°. Dans les actes à titre onéreux, autres que le prêt, tels que tranſaction pour intérêts civils ou pour rentes de droits incorporels ou de choſes mobiliaires en gros; 4°. pour deniers pupillaires, ce qui n'a lieu que contre le tuteur, tant que les deniers ſont entre ſes mains.

Il y a cependant quelques pays où il eſt permis de ſtipuler l'intérêt de l'argent prêté, comme en Lorraine, en Bretagne, en Breſſe, & à Lyon entre les marchands, ou pour billets payables en payement.

On appelle *uſure compenſatoire*, celle par laquelle on ſe dédommage du tort que l'on a reçu, ou du profit dont on a été privé, *propter damnum emergens vel lucrum ceſſans.*

Cette uſure n'a rien de vicieux ni de répréhenſible ſuivant les Lois & les Canons, parceque hors le cas d'une néceſſité abſolue, l'on n'eſt pas obligé de faire le profit d'un autre à ſon préjudice.

C'eſt ſur ce principe qu'il eſt permis au vendeur de retirer les intérêts du prix d'un fonds dont il n'eſt pas payé, & ce en compenſation des fruits que l'acquéreur perçoit.

Il en eſt de même des intérêts de la dot, exigible & non payée, de ceux de la légitime ou portion héréditaire, d'une ſoute de partage, ou d'un reliquat de compte de tutelle.

Cette *uſure compenſatoire* eſt auſſi appelée légale, parcequ'elle eſt dûe de plein droit & ſans convention.

On appelle *uſure punitoire*, ou *conventionnelle*, le profit qui eſt ſtipulé en certain cas par forme de peine, contre celui qui eſt en demeure de ſatisfaire à ce qu'il doit.

Cette ſorte d'uſure, quoique moins favorable que la compenſation, eſt cependant autoriſée en certains cas, même par le droit canon; par exemple, en fait d'emphitéoſe, où le preneur eſt privé de ſon droit, lorſqu'il laiſſe paſſer deux ans ſans payer le canon emphitéotique; 2°. en matière de compromis, ou celui qui refuſe de l'exécuter dans le temps convenu, eſt tenu de payer la ſomme fixée par le compromis; 3°. en matière de teſtament, dont l'héritier eſt tenu de remplir les conditions ou de ſubir la peine qui lui eſt impoſée par le teſtament.

On appelle *uſure lucrative* ou *lucratoire*, celle qui eſt perçue ſans cauſe, pour tirer un profit de l'argent ou autre choſe prêtée; cette ſorte d'uſure eſt abſolument réprouvée par le droit canonique & civil, ſi ce n'eſt lorſqu'il y a *lucrum ceſſans* ou *damnum emergens*, comme dans le cas du contrat de conſtitution.

On dit figurément, *rendre avec uſure*; pour dire, rendre au double le bien ou le mal qu'on a reçu. *S'il me fait ce plaiſir, je le lui rendrai avec uſure. Il lui fit un affront, mais elle l'en paya avec uſure.*

USURE, ſe dit auſſi du dépériſſement qui arrive aux habits, aux meubles, &c. par le long uſage qu'on en fait. *Il y a des trous à ſon habit, c'eſt d'uſure.*

La première ſyllabe eſt brève,

la ſeconde longue & la troiſième très-brève.

On prononce *uzure*.

USURIER, IERE; ſubſtantif. Celui, celle qui prête à uſure, c'eſt-à-dire, à un intérêt illicite, ſoit que ce ſoit dans un cas auquel il n'eſt pas permis de ſtipuler d'intérêt, ſoit que l'intérêt qui eſt ſtipulé excède le taux porté par les Ordonnances.

Le terme d'*uſurier* ne ſe prend jamais qu'en mauvaiſe part.

Les Ordonnances de Philippe le Bel en 1311 & 1312, celle de Louis XII, en 1510 & de Charles IX, en 1567, ont défendu le prêt à *uſure*.

L'Ordonnance de Blois, *article* 202, a pareillement défendu à toutes perſonnes d'exercer aucune *uſure*, à peine pour la première fois d'amende honorable, banniſſement, & de condamnation à de groſſes amendes, & pour la ſeconde fois, de confiſcation de corps & de biens.

Ces diſpoſitions ne ſont pas toujours ſuivies à la rigueur, par rapport à la difficulté qu'il y a d'acquérir une preuve complette de l'*uſure*, qui prend toujours ſoin de ſe cacher ſous quelque forme légitime en apparence.

On appelle par extenſion, *uſuriers*, ceux qui profitent des malheurs publics, pour vendre plus chèrement les denrées néceſſaires à la vie, & particulièrement les blés; & ceux qui profitent de la néceſſité des gens avec qui ils traitent, pour faire des gains exceſſifs & illégitimes.

USURPATEUR, TRICE; ſubſtantif. *Uſurpator*. Celui ou celle qui par violence ou par ruſe, s'empare d'un bien, d'une dignité, d'un état qui ne lui appartient pas: il ne ſe dit guère qu'en parlant des choſes importantes.

Ainſi celui qui prend le nom & les armes d'une famille dont il n'eſt pas iſſu, eſt un *uſurpateur*.

De même celui qui n'étant pas noble, ſe qualifie d'Écuyer ou de Chevalier, eſt un *uſurpateur* de nobleſſe.

Les Sujets rébelles qui veulent s'ériger en Souverain, ſont des *uſurpateurs* des droits de ſouveraineté.

Les *uſurpateurs d'héritages* doivent être punis par une condamnation au triple de l'eſtimation des biens *uſurpés*. C'eſt ce qui a été jugé par Arrêt du 15 Mars 1643, rapporté au Journal des Audiences.

USURPATION; ſubſtantif féminin. *Uſurpatio*. Action d'uſurper. *L'uſurpation du pouvoir ſouverain. Uſurpation de nobleſſe. Uſurpation d'héritages.*

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, la troiſième longue, & les autres brèves au ſingulier, mais la dernière eſt longue au pluriel.

USURPÉ, ÉE; participe paſſif. *Voyez* USURPER.

USURPER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Uſurpare*. S'emparer par violence ou par ruſe, d'un bien, d'une dignité, d'un état qui appartient à un autre. *Il uſurpa l'autorité ſouveraine. C'eſt un terrain qu'il a uſurpé ſur la communauté. On l'accuſe d'avoir uſurpé les titres qu'il prend.*

Différences relatives entre *uſurper*, *envahir*, *s'emparer*.

Uſurper, c'eſt prendre injuſtement une choſe à ſon légitime maître par voie d'autorité & de puiſſance: il ſe dit également des biens, des droits & du pouvoir. *Envahir*, c'eſt

c'eſt prendre tout d'un coup par voie de fait quelque pays ou quelque canton, ſans prévenir par aucun acte d'hoſtilité. *S'emparer*, c'eſt préciſément ſe rendre maître d'une choſe en prévenant les concurrens, & tous ceux qui peuvent y prétendre avec plus de droit.

Il ſemble auſſi que le mot d'*uſurper* renferme quelquefois une idée de trahiſon : que celui d'*envahir* fait entendre qu'il y a du mauvais procédé : que celui de *s'emparer* emporte une idée d'adreſſe & de diligence.

On n'*uſurpe* point la couronne, lorſqu'on la reçoit des mains de la nation. Prendre des provinces après que la guerre eſt déclarée, c'eſt en faire la conquête & non les *envahir*. Il n'y a point d'injuſtice à *s'emparer* des choſes qui nous appartiennent, quoique nos droits & nos prétentions ſoient conteſtés.

UT ; ſubſtantif maſculin. La première des notes de la gamme.

Par la méthode des tranſpoſitions, on appelle toujours *ut* la tonique des modes majeurs & la médiante des modes mineurs.

Les Italiens trouvant cette ſyllabe *ut* trop ſourde, lui ſubſtituent, en ſolfiant, la ſyllabe *do*.

UTENHOVE, (Charles) né à Gand en 1536, fut élevé avec ſoin dans les Belles Lettres & dans les Sciences par ſon père, homme diſtingué par ſa vertu & par ſon éloquence, non moins que par l'ancienneté de ſa famille. Envoyé à Paris pour y achever ſes études, il s'y lia avec *Turnebe*, qui le fit précepteur des trois filles de *Jean Morel*. De Paris *Utenhove* paſſa en Angleterre, où il écrivit en faveur de la Reine Eliſabeth, qui lui donna des marques de ſa libéralité : enfin, s'étant retiré à Cologne, il y mourut d'apoplexie en 1600. On a de lui des *Poëſies* latines & d'autres ouvrages ; les principaux ſont, 1°. *Epigrammata, Epitaphia, Epithalamia Græca & Latina.* 2°. *Xeniorum liber.* 3°. *Epiſtolarum Centuria.* 4°. *Mythologia æſopica metro elegiaco.* Tous ces ouvrages marquent un eſprit orné, mais le latin n'en eſt pas toujours aſſez pur & aſſez élégant.

UTÉRIN, INE ; adjectif. *Uterinus.* Il ſe dit des frères ou ſœurs nés de même mère, mais non pas de même père. *C'eſt ſon frère utérin, ſa ſœur utérine.*

On appelle *fureur utérine*, une eſpèce de manie accompagnée d'actions & de diſcours indécens & laſcifs, & d'une paſſion amoureuſe très violente. *Voyez* à l'article FUREUR, ce que nous diſons de cette manie propre aux femmes.

UTERUS ; ſubſtantif maſculin. Mot latin dont les Anatomiſtes ſe ſervent quelquefois en François pour déſigner la matrice. *Voy.* MATRICE.

UTILE ; adjectif des deux genres. *Utilis.* Qui eſt profitable, avantageux, qui ſert ou qui peut ſervir à quelque choſe. Il ſe dit des perſonnes & des choſes.

Ce n'eſt pas aſſez qu'un écrivain amuſe, il faut qu'il ſoit utile. C'eſt pourquoi il doit autant qu'il eſt poſſible, traiter des ſujets qui intéreſſent les hommes de tous les temps & de toutes les nations. Les Poëſies tragiques & comiques des Anciens étoient des exemples de la vengeance terrible des Dieux, ou de la juſte cenſure des hommes. Elles étoient des leçons pour les ſpectateurs, & leur faiſoient comprendre que pour éviter la punition des Dieux, ou la réprobation des hommes, il fallois

non ſeulement paroître vertueux, mais l'être en effet.

Les Poëſies d'*Homère* & de *Virgile*, ne ſont pas de vains Romans, où l'eſprit s'égare au gré d'une folle imagination. On doit les regarder, au contraire, comme de ces ouvrages qui contiennent l'Hiſtoire de l'État, l'eſprit du Gouvernement, les principes fondamentaux de la Morale, les dogmes de la Religion, tous les devoirs de la Société. La colère d'*Achille*, & l'établiſſement d'*Énée* en Italie, ne doivent être conſidérés que comme la toile d'un grand & magnifique tableau, où l'on a eu l'art de peindre des mœurs, des uſages, des lois, des conſeils, des leçons de morale, *&c.* déguiſés tantôt en allégories, tantôt en prédictions, quelquefois expoſés ouvertement.

Anacréon, qui paroît n'avoir eu d'autre but que d'amuſer & de plaire, n'ignoroit pas combien il eſt néceſſaire d'inſtruire. Il ſavoit que les plus belles images, quand elles ne nous apprennent rien, ont une certaine fadeur qui laiſſe après elle le dégoût: qu'il faut quelque choſe de ſolide pour leur donner cette force, cette pointe qui penetre; & enfin, que ſi la ſageſſe a beſoin d'être égayée par un peu de folie, la folie à ſon tour doit être aſſaiſonnée d'un peu de ſageſſe. Qu'on liſe ſes Odes qui ont pour titre: *L'Amour piqué par une abeille; Mars percé d'une flèche de l'amour; Cupidon enchaîné par les Muſes*; & l'on ſentira que ce Poëte n'a point fait, à la vérité, ſes images pour inſtruire, mais qu'il y a mis de l'inſtruction pour plaire.

Ce n'eſt pas cependant que la Poëſie ne puiſſe ſe prêter à un aimable badinage. Les Muſes ſont riantes, & furent toujours amies des Grâces; mais les petits Poëmes ſont plutôt pour elles des délaſſemens, que des ouvrages. Elles doivent d'autres ſervices aux hommes, que l'amuſement; & l'exemple de la nature, qu'elles ſe propoſent pour modèle, leur apprend à ne rien faire de conſidérable, ſans un deſſein ſage, & qui tende à l'utilité & à la perfection de ceux pour qui elles travaillent.

On appelle en termes de Palais, *jours utiles*, les jours qui ſont comptés dans les délais accordés par les Lois, & dans leſquels les Parties peuvent réciproquement agir en Juſtice.

Et l'on appelle *domaine utile*, celui qui emporte le revenu & les fruits d'un fonds, à la différence du domaine direct, qui ne conſiſte qu'en un certain droit de ſeigneurie ou de ſupériorité, que le propriétaire s'eſt réſervé ſur l'héritage.

UTILE, eſt quelquefois ſubſtantif, & ſignifie ce qui eſt utile. *L'Auteur qui veut inſtruire & plaire doit joindre l'agréable à l'utile. Il ſut préférer l'honnête à l'utile.*

UTILEMENT; adverbe. *Utiliter.* D'une manière utile. *Il s'occupe utilement. Vous pouvez agir utilement en ſa faveur. Il emploie ſes revenus utilement.*

En terme de Palais, en parlant d'un ordre de créanciers, on dit, qu'*un homme y eſt utilement colloqué*; pour dire, qu'il eſt compris dans l'ordre de telle ſorte, qu'il ſera payé de ce qui lui eſt dû. *Il n'y a eu que les trois plus anciens créanciers hypothécaires qui ayent été utilement colloqués.*

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, la troiſième très-brève & la dernière moyenne.

UTILITÉ; ſubſtantif féminin. *Utilitas.* Profit. *On doit préférer l'utilité publique à l'utilité particulière. On ne ſent guère l'horreur d'une perfidie dont on recueille l'utilité.*

On dit, qu'*une choſe n'eſt d'aucune utilité;* pour dire, qu'elle n'eſt d'aucun uſage, qu'elle ne ſert de rien.

Voyez AVANTAGE, pour les différences relatives qui en diſtinguent *utilité*, &c.

UTIQUE; nom d'une ancienne ville de l'Afrique propre, qui fut bâtie 184 ans après la priſe de Troye, par une colonie de Tyriens. Elle fut autrefois très-conſidérable, & devint après la ruine de Carthage la capitale de la province. C'eſt aujourd'hui Biſerte dans le royaume de Tunis en Barbarie.

UTOPIE; ſubſtantif féminin. Titre d'un ouvrage. On le dit quelquefois figurément du plan d'un gouvernement imaginaire, à l'exemple de la République de Platon. *L'Utopie de Thomas Morus.*

UTRECHT; ville conſiderable des Provinces Unies des Pays-Bas, Capitale de la province de même nom, ſur l'ancien canal du Rhin, au centre entre Nimègue, Arnheim, Leyde & Amſterdam. Elle eſt environ à huit lieues de diſtance de chacune de ces villes, & à douze lieues, nord-oueſt, de Bois-le-Duc.

Après la ruine de l'Empire Romain, cette place qui n'étoit alors qu'un château, fut tantôt occupée par les Francs, & tantôt par les Friſons. Sur la fin du ſeptième ſiècle, Pepin, Maire du Palais, s'empara d'Utrecht, & y établit pour Evêque S. Willbrod. Au commencement du neuvième ſiècle, cet Evêché fut mis ſous la Métropole de Cologne, & a ſubſiſté de cette manière juſqu'au ſeizième ſiècle.

La ville d'Utrecht avoit d'abord été bâtie ſur le bord ſeptentrional du Rhin, du côté de la Friſe, mais le nombre des habitans s'étant augmenté, on bâtit la nouvelle ville ſur le bord méridional du Rhin, dans l'île & le territoire des Bataves. La puiſſance de ſes Evêques s'accrut auſſi par la libéralité des Empereurs. En 1559, le Pape Paul IV érigea cet Evêché en Métropole, & lui donna pour ſuffragans les nouveaux Evêchés de Harlem en Hollande, de Middelbourg en Zélande, de Leuwarde en Friſe, de Déventer dans l'Over-Iſſel, & de Groningue dans la province de même nom. Le premier Archevêque fut Frédéric Skenk de Tautenberg, Préſident de la Chambre Impériale de Spire en 1561. Après ſa mort arrivée en 1580, les Etats Généraux appliquèrent à divers uſages les revenus de cet Archevêché qui ſe trouvoient dans l'étendue de la Généralité.

La ville d'Utrecht s'eſt extrêmement aggrandie, embellie & peuplée depuis la réformation, enſorte qu'on peut la mettre actuellement au rang des belles villes de l'Europe; elle eſt de figure ovale, & peut avoir cinq milles de circuit; elle a quatre gros fauxbourgs & quatre Paroiſſes; mais elle n'eſt pas forte quoique munie de quelques baſtions & demi lunes pour ſa défenſe; les environs en ſont charmans, & le long du canal qui mène de cette ville à Amſterdam, on ne voit qu'une ſuite de belles maiſons de plaiſance, & de jardins admirablement entretenus.

La Magiſtrature de cette ville eſt compoſée d'un grand Bailli, de deux Bourguemeſtres, de douze

Échevins, d'un Tréſorier, d'un Intendant des édifices, d'un Préſident, de trois Commiſſaires des Finances & d'un Sénateur; cette magiſtrature eſt renouvelée tous les ans le 12 Octobre, & tient ſes aſſemblées à la Maiſon de Ville, qui eſt un bel hôtel.

Utrecht eſt remarquable par le traité d'union des Provinces-Unies, qui s'y fit en 1579; par le congrès qui s'y tint en 1712, & dans lequel la paix de l'Europe fut conclue le 11 d'Avril 1713, le 13 de Juillet ſuivant, & le 16 de Juin 1714; enfin par ſon Univerſité, l'une des plus célèbres de l'Europe. Les États de la province l'érigèrent le 16 de Mars 1636, & elle a produit pluſieurs hommes illuſtres dans les ſciences.

La *province d'Utrecht* tient le cinquième rang entre les ſept qui compoſent la République des Provinces-Unies. Elle eſt bornée au nord par la Hollande & le Zuiderzée; au midi par le Rhin, qui la ſépare de l'île de Betau; à l'orient par le Veluve & la Gueldres; à l'occident par la Hollande encore. Ce pays étoit autrefois ſi puiſſant, qu'il pouvoit mettre ſur pied une armée de quarante mille hommes, & quoiqu'il fût continuellement attaqué par les Bataves, par les Friſons, & par les Gueldrois, qui l'environnent de tous côtés, il ſe défendit néanmoins vaillamment contre de ſi puiſſans ennemis.

On diviſe aujourd'hui la province d'Utrecht en quatre quartiers, qui ſont le Diocèſe ſupérieur & inférieur, l'Emsland & le Montfortland. On y reſpire un air beaucoup plus ſain qu'en Hollande, parceque le pays eſt beaucoup plus élevé, & moins marécageux.

Le gouvernement eſt ſemblable à celui de la province de Zélande. Il a néanmoins cela de particulier, que huit Députés Laïques, repréſentant l'Ordre du Clergé, ont ſéance dans l'aſſemblée des États de la province avec les Députés des nobles & des villes d'Utrecht, d'Amerfort, de Wyck, de Rhenen & de Montfort.

Ce ſont les cinq anciens Chapitres de la ville d'Utrecht, qui fourniſſent les Députés repréſentant le Clergé. Les deux autres Ordres éliſent leurs Députés, & c'eſt pour cela qu'on les nomme *élus*.

En 1672 les François ſe rendirent maîtres de toute la Seigneurie d'Utrecht; mais ils furent obligés l'année ſuivante d'en abandonner la conquête. Les États Généraux, mécontens de la conduite de cette province, & de ſon averſion pour le Prince d'Orange, l'exclurent du gouvernement de la République, de même que les provinces de Gueldres & d'Over-Iſſel; cependant ces trois provinces furent réunies à la Généralité le 29 de Janvier 1674, & cette union a ſubſiſté juſqu'à ce jour.

UTZNACH; petite ville de Suiſſe au canton de Zurich, à quelque diſtance du lac de Zurich. Elle a ſon chef qu'on nomme *Avoyer* & ſon Conſeil.

UVÉE; ſubſtantif féminin & terme d'Anatomie. C'eſt la troiſième tunique de l'œil; on l'appelle ainſi, parcequ'elle reſſemble par ſa couleur & par ſa figure à un grain de raiſin.

C'eſt un cercle membraneux qui ſoutient la cornée comme un ſegment de ſphère, dont la face an-

térieure eſt particulièrement appelée *iris*, & qui eſt percée dans ſon milieu d'un trou qu'on nomme *prunelle* ou *pupille*; il eſt rond dans l'homme & quelquefois oblong, comme dans les chats, ou de pluſieurs autres figures,

UZEDA; ville d'Eſpagne dans la nouvelle Caſtille, à huit lieues, nord-oueſt, d'Alcala.

UZEGE; (l') pays du bas Languedoc, qui eſt compris dans le Diocèſe d'Uzès. Ses principales villes ſont Uzès, le pont Saint-Eſprit, Saint Ambroiſe, les Vents, Bagnols, & Villeneuve-les-Avignon. Ses principales rivières ſont le Rhône, la Serre & le Gardon. Ce pays eſt couvert en partie de montagnes ſur leſquelles on nourrit quantité de beſtiaux. Les plaines produiſent beaucoup de bled, de bon vin & des huiles. Il y a auſſi dans ce pays pluſieurs manufactures de ſoie, & l'on y fabrique quantité de petites étoffes de laine, dont on fait un commerce aſſez avantageux.

UZEL; ville de France, dans la baſſe Bretagne, ſur l'Ouſt, à ſept lieues, ſud, de Saint Brieux. Il s'y tient un marché conſidérable toutes les ſemaines, & l'on y fabrique des toiles qu'on envoye dans les Indes orientales, & en Amérique par les ports de Saint-Malo, Morlaix & autres.

UZERCHE; petite ville de France dans le Limouſin, ſur la Vezère, à onze lieues, ſud-eſt, de Limoges. Il y a une Abbaye de Bénédictins qui vaut au Titulaire environ cinq mille livres de rente.

UZÈS; ville épiſcopale de France, dans le bas-Languedoc, chef-lieu de l'Uzège, à cinq lieues, nord, de Nîmes, & huit lieues, oueſt, d'Avignon, ſous le vingt-deuxième degré, quatre minutes de longitude, & le quarante-quatrième, une minute de latitude. C'eſt le ſiége d'un Bailliage, d'une Viguerie, *&c.*

Cette ville eſt ancienne, ainſi que ſon Evêque, puiſque nous trouvons que Probatius, l'un de ſes Évêques, aſſiſta au Concile d'Agde dès l'an 506. Elle étoit alors encore ſujette aux Viſigoths: le Roi Clovis en fit la conquête l'année ſuivante, après avoir battu & tué leur Roi Alaric; mais elle reconnut toujours pour ſa métropole Narbonne, qui reſta entre les mains des Viſigoths juſqu'au renverſement total de leur monarchie. Depuis ce temps Uzès a eu ſes Seigneurs & Vicomtes particuliers, dont une héritière, appelée *Simone*, épouſa Jacques de Boſtet, Seigneur de Cruſſol. Enfin le Vicomté d'Uzès fut érigé en Duché par Charles IX en 1565 en faveur d'Antoine Comte de Cruſſol & de Tonnerre, & en Pairie, pour Jacques de Cruſſol, Duc d'Uzès, par Lettres-patentes du mois de Janvier 1572, regiſtrées au Parlement le 31 Mars de la même année.

L'Evêque d'Uzès tient le ſixième rang aux Etats de la province. Le Chapitre de la Cathédrale eſt compoſé d'un Prevôt, d'un Archidiacre, d'un Théologal & de vingt-quatre Chanoines Réguliers; ils furent ſécularisés par le Pape Clément XI, ſur la fin de l'année 1719.

UZIFUR; ſubſtantif maſculin & terme de Chimie. C'eſt la même choſe que le cinabre.

V

VA

; ſubſtantif maſculin. La vingt-deuxieme lettre de l'alphabet françois, qu'on ippeloit abuſivement autrefois *U* conſonne, & que dans l'appellation moderne on nomme *Ve*, de ſorte que l'on dit aujourd'hui un v, comme dans la dernière ſyllabe des mots *cave*, *grève*, &c.

La lettre V ſur les monnoies, indique qu'elles ont été frappées à Troyes, & celles qui ſont marquées d'un double W, viennent de Liſle.

En muſique V ſert à indiquer les parties du violon, & le double W marque que le premier & le ſecond ſont à l'uniſſon.

V, eſt une lettre numérale qui ſignifie cinq; mais lorſqu'elle eſt précédée d'un I comme IV, elle ne ſignifie plus que quatre. Le $\overline{V}$ barré par le haut, ſignifioit chez les Romains 5000.

V, ſe met en abrégé, pour ſignifier Votre. Ainſi V. A. ſignifie Votre Alteſſe; V. M. Votre Maieſté; V. E. Votre Eminence; V.S. Votre Sainteté.

VA; ſoit. Façon de parler adverbiale, pour dire, j'y conſens. *Le premier a propoſé le jeu, & le ſecond a dit va.*

On dit aux jeux de la Baſſette & du Pharaon, &c. *ſept & le va, quinze & le va, &c.* pour dire, ſept fois, quinze fois la vade. *Il a gagné un ſept & le va au roi, & un trente & le va à l'as. Il fit ſoixante & le va au neuf.*

VAB

VAAS; bourg de France dans le Maine, à huit lieues eſt de la Fleche. Il y a une Abbaye de l'Ordre de S. Auguſtin, laquelle eſt en commende, & vaut au Titulaire environ quatre mille livres de rente.

VABRES; petite ville de France dans le Rouergue, à douze lieues ſud eſt de Rhodez. C'eſt le ſiége d'un Evêché qui dans ſon origine étoit une célèbre Abbaye de Bénédictins, fondée par Raimond I, Comte & Gouverneur de Toulouſe, la vingt-troiſième année du règne de Charles le Chauve. Ce fut le Pape Jean XXII qui érigea cette Abbaye en Evêché, ſuffragant de Bourges, en l'année 1317. Les Religieux furent ſécularisés par Grégoire XIII en 1577.

L'Evêché de Vabres eſt aujourd'hui ſuffragant d'Alby; l'égliſe cathédrale eſt ſous l'invocation de S. Sauveur & de S. Pierre. Son Chapitre a un Prevôt, un Archidiacre, un Chantre & douze Chanoines, ſans compter l'Evêque qui réunit en ſa perſonne le titre de premier Chanoine. La Prevôté & l'Archidiaconé ſont à la nomination de l'Evêque; la Chantrerie eſt à celle du Chapitre; les Canonicats ſont à la nomination alternative de l'Evêque & du Chapitre. Le bas chœur a douze Prébendiers & un maître de muſique. Le Diocèſe contient environ cent cinquante Paroiſſes.

VACANCE; ſubſtantif féminin. *Va-*

catio. Le tems pendant lequel un bénéfice, une dignité, une place n'eſt pas remplie. En ce ſens il n'eſt d'uſage qu'au ſingulier. *Durant la vacance du S. Siége.*

On entend quelquefois par *vacance*, le cas qui a fait vaquer l'office ou le bénéfice.

On diſtingue trois eſpèces de *vacance* en matière bénéficiale, ſavoir, la *vacance de droit*, la *vacance de fait*, & la *vacance* qui eſt en même tems *de fait & de droit.*

Un bénéfice vaque de droit ſeulement, lorſque le Titulaire a perdu le droit qu'il avoit au titre, & en eſt néanmoins demeuré en poſſeſſion. Ce qui arrive 1°. par la mort naturelle du Titulaire.

2°. Par ſa mort civile.

3°. Par ſon mariage.

4°. Par ſa Profeſſion religieuſe.

5°. Par l'abdication de l'état eccléſiaſtique.

6°. Lorſque le Titulaire eſt pourvu plus long-tems qu'il n'eſt permis d'un bénéfice incompatible avec ceux qu'il poſſédoit déjà.

7°. En ſe rendant coupable de certains crimes énormes, qui emportent la privation de tout office & bénéfice dans l'Egliſe.

Un bénéfice vaque de fait ſeulement, lorſque le Titulaire l'abandonne volontairement, qu'il s'abſente pendant un tems conſidérable, ſans avoir commis quelqu'un pour deſſervir à ſa place : alors, & ſi le Titulaire diſparoît ſans qu'on ſache ce qu'il eſt devenu, le Collateur eſt en droit après l'année, & ſur trois citations à l'Égliſe de l'abſent, de conférer le bénéfice, où le Patron peut préſenter.

Ainſi comme on voit, la ſimple vacance de fait n'autoriſe point à impétrer le bénéfice dont le Titulaire s'eſt abſenté : il faut préalablement contumacer le bénéficier par trois monitions canoniques, ce n'eſt qu'après ces monitions que le bénéfice peut être déclaré vacant & impétrable. Voyez l'Arrêt du 18 Mai 1718, au ſeptième volume du Journal des Audiences.

Le concubinage des Eccléſiaſtiques n'opère point la vacance des bénéfices dont ils ſont Titulaires. Le Concile de Baſle, dont les diſpoſitions ſont acceptées par la Pragmatique ſanction & par le Concordat, ne prononce pour la première fois que la privation du revenu des bénéfices des Concubinaires pendant quelque mois, & le Concile de Trente ne veut pas même qu'on puiſſe infliger cette peine ſans monition préalable.

Enfin un bénéfice vaque de droit & de fait, lorſque le Titulaire eſt privé en même temps, & du droit qu'il avoit au titre de ſon bénéfice, & de ſa poſſeſſion. Ce qui arrive lorſqu'il meurt ſans avoir réſigné, lorſqu'il ſe marie, lorſqu'il embraſſe la vie monaſtique & fait profeſſion, lorſqu'en changeant d'état il abdique la Cléricature, &c.

Il ne faut pas croire que la privation de plein droit d'un bénéfice qui eſt une peine extraordinaire contre le Titulaire, ſoit une de ces matières où l'on puiſſe ſuppléer ou ajouter à la lettre de la Loi. On ne connoît de vraies vacances de plein droit, que celles qui ſont diſertement prononcées par les diſpoſitions Canoniques, & dont les exemples ſont en très petit nombre.

Si par exemple celui qui eſt pourvu d'un bénéfice qui requiert l'ordre de Prêtriſe, néglige de s'y faire promouvoir dans l'année qui court du jour de ſes proviſions, les

Canons déclarent dans ce cas là le bénéfice vacant de plein droit.

On trouve pareillement dans les Canons la privation de plein droit prononcée contre les Simoniaques, les Confidentiaires, les Hérétiques publics, les Sodomiſtes, & ceux qui ont commis le crime de beſtialité.

L'incompatibilité opère auſſi la vacance de plein droit du bénéfice qui a été obtenu le premier, après l'année d'option introduite par nos uſages.

Il eſt peu d'autres cas où la vacance de plein droit ſoit marquée par nos Loix, c'eſt pourquoi le Titulaire ne peut être dépoſſédé de ſon bénéfice pour quelqu'autre crime que ce puiſſe être, qu'il n'intervienne un jugement qui prononce la vacance, & déclare le Titulaire incapable. C'eſt une maxime en cette matière que la privation de plein droit du bénéfice n'a point lieu, à moins qu'elle ne ſoit prononcée par la Loi, parce que les Loix pénales ne s'étendent pas d'un cas à un autre, ni d'une peine à une autre peine.

Dans les vacances de plein droit, le bénéfice eſt cenſé avoir vaqué dès l'inſtant même où l'on a conſommé l'acte auquel le droit a attaché la vacance; les vacances de fait n'ont lieu au contraire que du jour que le jugement a été prononcé, ou que le Titulaire a été dépoſſédé.

Il eſt libre en France à un accuſé de crime de réſigner, & cette réſignation produit ſon effet, ſi elle eſt antérieure à la collation de l'ordinaire, ou à l'aſſignation d'un Dévolutaire dans un cas néanmoins de vacance de plein droit; car ſi la vacance doit être prononcée par un jugement, il n'y a point lieu à la collation ou au dévolut avant le Jugement ou Arrêt.

On appelle *vacance in curia*, la vacance d'un bénéfice dont le Titulaire meurt dans le lieu où le Pape tient ſa cour, ou à deux journées aux environs. Les Papes ſe ſont réſervé la collation de ces bénéfices.

VACANCES, au pluriel, ſignifie le temps auquel les études ceſſent dans les Ecoles, dans les Colléges, ce qui eſt ordinairement pendant l'automne. *Il vint nous voir pendant les vacances. Je paſſerai les vacances à la campagne. Les vacances finiſſent à la ſaint Martin. Dans huit jours nous aurons les vacances.*

On emploie auſſi les mêmes phraſes en parlant du temps que les Tribunaux ceſſent, & qu'on appelle autrement *vacations*.

Il ſe dit auſſi au ſingulier. *Un jour de vacance.*

La première ſyllabe eſt breve, la ſeconde longue, & la troiſième très-brève.

VACANT, ANTE; adjectif. *Vacuus.* Qui n'eſt plus occupé, qui eſt à remplir. Il ſe dit proprement des emplois, des places, des dignités, &c.

Le Saint Siége eſt vacant lorſqu'il n'y a point de Pape; on dit de même que le Siége Épiſcopal ou Abbatial eſt vacant lorſqu'il n'y a point d'Évêque ou d'Abbé.

La Chancellerie eſt vacante lorſqu'il n'y a point de Chancelier. En général un Office eſt vacant lorſque perſonne n'en eſt pourvu.

On appelle *ſucceſſion vacante*, une ſucceſſion que perſonne n'a réclamée lorſqu'elle a été ouverte: & *Curateur aux biens vacans*, un Curateur établi pour la régie & conſervation

vation des biens qui n'ont point de propriétaire certain.

Il ſe dit auſſi en parlant des maiſons & autres choſes de même nature lorſqu'elles ſont à remplir. *Maiſon vacante. Lit vacant dans un Hôpital.*

VACARME; ſubſtantif maſculin. *Tumultus.* Tumulte, grand bruit, bruit de gens qui querellent ou qui ſe battent. *Une maiſon de débauche eſt ſujette au vacarme. Le Commiſſaire fit ceſſer le vacarme. Il y eut du vacarme dans les couliſſes de l'Opéra. Nous voulions appaiſer le vacarme.*

On dit familièrement qu'*un homme eſt allé faire du vacarme dans une maiſon*, pour dire, qu'il y a été quereller quelqu'un de la maiſon.

Voyez TUMULTE, pour les différences relatives qui en diſtinguent *vacarme.*

VACATION; ſubſtantif féminin. *Profeſſio.* Métier, profeſſion. *De quelle vacation êtes vous?*

Populairement on appelle un Artiſan, *un homme de vacation.*

On dit en termes de Pratique, *vacation avenante*, pour dire, en cas qu'une charge, qu'un bénéfice viennent à vaquer.

VACATION, ſignifie auſſi l'eſpace du temps que des perſonnes publiques emploient à travailler à quelqu'affaire. *Il eſt dû vingt piſtoles aux Experts pour leurs vacations. Le Juge a pris douze livres pour chaque vacation. Cette viſite a duré ſix vacations.*

Il ſe dit auſſi au pluriel des ſalaires, des honoraires qu'on paye à ceux qui ont travaillé. *Il ne faut pas retenir les vacations des Experts. Le Greffier reçut les vacations du Commiſſaire.*

VACATIONS, ſignifie auſſi au pluriel, la ceſſation des ſéances des gens de Juſtice. *Le temps des vacations approche.*

On appelle *Chambre des vacations*, un Tribunal ſouverain, compoſé de Magiſtrats du Parlement, dont les ſéances commencent le lendemain de la Nativité, c'eſt-à-dire, le 9 Septembre, & finiſſent le 27 Octobre.

Ce Tribunal ne juge point de Procès par écrit, ſa compétence eſt bornée aux affaires criminelles, & aux affaires civiles & ſommaires qui demandent une prompte expédition.

L'établiſſement de cette Chambre au Parlement de Paris, a commencé ſous Charles VI, en 1405. Il y en a de ſemblables dans les autres Parlemens; la compétence de celle du Parlement de Toulouſe eſt reglée par Lettres Patentes du mois d'Avril 1682, & par une Déclaration du 9 Février 1688.

Celle du Parlement de Grenoble eſt réglée par un Edit du mois de Mai 1685, publié le 7 Juin ſuivant.

Il y a auſſi une Chambre des vacations au Châtelet. Ses ſéances & ſa compétence ſont réglées par l'Edit du mois de Janvier 1615.

VACHE; ſubſtantif féminin. *Vacca.* Bête à corne fort commune, & qui eſt la femelle du taureau.

Le printemps eſt la ſaiſon où les vaches ſont le plus communément en chaleur; la plupart dans ce pays-ci reçoivent le taureau & deviennent pleines depuis le 15 Avril juſqu'au 15 Juillet, mais il ne laiſſe pas d'y en avoir beaucoup dont la chaleur eſt plus tardive, d'autres dont la chaleur eſt plus précoce; elles portent neuf mois, & mettent bas au commencement du dixième;

on a donc des veaux en quantité depuis le 15 Janvier jnſqu'au 15 Avril, on en a auſſi pendant tout l'été aſſez abondamment, & l'automne eſt le temps où ils ſont les plus rares. Les ſignes de la chaleur de la vache ne ſont point équivoques, elle mugit alors très-fréquemment & plus violemment que dans les autres temps; elle ſaute ſur les vaches, ſur les bœufs, & même ſur les taureaux, la vulve eſt gonflée & proéminente au-dehors; il faut profiter du temps de cette forte chaleur pour lui donner le taureau, ſi on laiſſoit diminuer cette ardeur, la vache ne retiendroit pas auſſi ſûrement.

Les vaches ſont aſſez ſujettes à avorter lorſqu'on ne les ménage pas & qu'on les met à la charrue, au charroi, *&c.* il faut même les ſoigner davantage & les ſuivre de plus près lorſqu'elles ſont pleines, que dans les autres temps, afin de les empêcher de ſauter des haies, des foſſés, *&c.* Il faut auſſi les mettre dans les pâturages les plus gras, & dans un terrein qui, ſans être trop humide & marécageux, ſoit cependant très-abondant en herbe: ſix ſemaines ou deux mois avant qu'elles mettent bas, on les nourrira plus largement qu'à l'ordinaire, en leur donnant à l'étable de l'herbe pendant l'été, & pendant l'hiver du ſon le matin ou de la luzerne, du ſainfoin, *&c.* On ceſſera auſſi de les traire dans ce même temps, le lait leur eſt alors plus néceſſaire que jamais pour la nourriture de leurs fœtus; auſſi y a-t-il des vaches dont le lait tarit abſolument un mois ou ſix ſemaines avant qu'elles mettent bas, celles qui ont du lait juſqu'aux derniers jours ſont les meilleures mères & les meilleures nourrices; mais ce lait des derniers temps eſt généralement mauvais & peu abondant. Il faut les mêmes attentions pour l'accouchement de la vache que pour celui de la jument, & même il paroît qu'il en faut davantage, car la vache qui met bas paroît être plus épuiſée, plus fatiguée que la jument; on ne peut ſe diſpenſer de la mettre dans une étable ſéparée, où il faut qu'elle ſoit chaudement & commodément ſur de la bonne litière, & de la bien nourrir en lui donnant pendant dix ou douze jours de la farine de fèves, de blé ou d'avoine, *&c.* délayée avec de l'eau ſalée, & abondamment de la luzerne, du ſainfoin ou de bonne herbe bien mûre; ce temps ſuffit ordinairement pour la rétablir, après quoi on la remet par degrés à la vie commune & au pâturage; ſeulement il faut encore avoir l'attention de lui laiſſer tout ſon lait pendant les deux premiers mois, le veau profitera davantage, & d'ailleurs le lait de ces premiers temps n'eſt pas de bonne qualité.

On laiſſe le jeune veau auprès de ſa mère pendant les cinq ou ſix premiers jours, afin qu'il ſoit toujours chaudement, & qu'il puiſſe tetter auſſi ſouvent qu'il en a beſoin; mais il croît & ſe fortifie aſſez dans ces cinq ou ſix jours, pour qu'on ſoit dès-lors obligé de l'en ſéparer ſi l'on veut la ménager, car il l'épuiſeroit s'il étoit toujours auprès d'elle; il ſuffira de le laiſſer tetter deux ou trois fois par jour, & ſi l'on veut lui faire une bonne chair & l'engraiſſer promptement, on lui donnera tous les jours des œufs crus, du lait bouilli, de la mie de pain; au bout de quatre ou cinq ſemaines ce veau ſera excellent à manger: on pourra donc ne laiſſer tetter que trente ou quarante jours

les veaux qu'on voudra livrer au Boucher, mais il faudra laiſſer au lait pendant deux mois au moins ceux qu'on voudra nourrir, plus on les laiſſera tetter, plus il deviendront gros & forts; on préférera pour les élever ceux qui ſeront nés aux mois d'Avril, Mai & Juin, les veaux qui naiſſent plus tard ne peuvent acquérir aſſez de force pour réſiſter aux injures de l'hiver ſuivant, ils languiſſent par le froid & périſſent preſque tous. A deux, trois ou quatre mois on ſévrera donc les veaux qu'on veut nourrir, & avant de leur ôter le lait abſolument, on leur donnera un peu de bonne herbe ou de foin fin, pour qu'ils commencent à s'accoutumer à cette nouvelle nourriture, après quoi on les ſéparera tout à fait de leur mère, & on ne les en laiſſera point approcher ni à l'étable, ni au pâturage, où cependant on les menera tous les jours, & où on les laiſſera du matin au ſoir pendant l'été; mais dès que le froid commencera à ſe faire ſentir en automne, il ne faudra les laiſſer ſortir que tard dans la matinée, & les ramener de bonne heure le ſoir; & pendant l'hiver, comme le grand froid leur eſt extrêmement contraire, on les tiendra chaudement dans une étable bien fermée & bien garnie de litière, on leur donnera avec l'herbe ordinaire, du ſainfoin, de la luzerne, *&c.* & on ne les laiſſera ſortir que par les temps doux; il leur faut beaucoup de ſoins pour paſſer ce premier hiver; c'eſt le temps le plus dangereux de leur vie, car ils ſe fortifieront aſſez pendant l'été ſuivant, pour ne plus craindre le froid du ſecond hiver.

La vache eſt à dix-huit mois en pleine puberté, & le taureau à deux ans; mais quoiqu'ils puiſſent déjà engendrer à cet âge, on fera bien d'attendre juſqu'à trois ans avant de leur permettre de s'accoupler; ces animaux ſont dans leurs grandes forces depuis trois ans juſqu'à neuf; après cela les vaches & les taureaux ne ſont plus propres qu'à être engraiſſés & livrés au Boucher: comme ils prennent en deux ans la plus grande partie de leur accroiſſement, la durée de leur vie eſt auſſi, comme dans la plupart des autres eſpèces d'animaux, à peu près de ſept fois deux ans, & communément ils ne vivent guère que quatorze ou quinze ans.

On dit que les vaches noires ſont celles qui donnent le meilleur lait, & que les blanches ſont celles qui en donnent le plus; mais de quelque poil que ſoit la vache à lait, il faut qu'elle ſoit en bonne chair, qu'elle ait l'œil vif, la démarche légère, qu'elle ſoit jeune, & que ſon lait ſoit, s'il ſe peut, abondant & de bonne qualité; on la traira deux fois par jour en été, & une fois ſeulement en hiver; & ſi on veut augmenter la quantité du lait, il n'y aura qu'à la nourrir avec des alimens plus ſucculens que l'herbe.

Le bon lait n'eſt ni trop épais, ni trop clair, ſa conſiſtance doit être telle que lorſqu'on en prend une petite goutte elle conſerve ſa rondeur ſans couler, il doit auſſi être d'un beau blanc, celui qui tire ſur le jaune ou ſur le bleu, ne vaut rien; ſa ſaveur doit être douce, ſans aucune amertume & ſans âcreté, il faut auſſi qu'il ſoit de bonne odeur ou ſans odeur; il eſt meilleur au mois de Mai & pendant l'été que pendant l'hiver, & il n'eſt parfaitement bon que quand la vache eſt en bon âge & en bonne ſan-

té ; le lait des jeunes génisſes eſt trop clair, celui des vieilles vaches eſt trop ſec ; & pendant l'hiver il eſt trop épais : ces deux différentes qualités du lait ſont relatives à la quantité plus ou moins grande des parties butireuſes, caſéeuſes & ſéreuſes qui le compoſent, le lait trop clair eſt celui qui abonde trop en parties ſéreuſes, le lait trop épais eſt celui qui en manque, & le lait trop ſec n'a pas aſſez de parties butireuſes & ſéreuſes ; le lait d'une vache en chaleur n'eſt pas bon, non plus que celui d'une vache qui approche de ſon terme, ou qui a mis bas depuis peu de temps. On trouve dans le troiſième & dans le quatrième eſtomac du veau qui tette des grumeaux de lait caillé ; ces grumeaux de lait ſéchés à l'air ſont la préſure dont on ſe ſert pour faire cailler le lait ; plus on garde cette préſure, meilleure elle eſt, & il n'en faut qu'une très-petite quantité pour faire un grand volume de fromage.

Les vaches & les bœufs aiment beaucoup le vin, le vinaigre, le ſel, ils dévorent avec avidité une ſalade aſſaiſonnée. En Eſpagne & dans quelques autres pays, on met auprès du jeune veau à l'étable une de ces pierres qu'on appelle *Salègres*, & qu'on trouve dans les mines de ſel gemme ; il lèche cette pierre ſalée pendant tout le temps que ſa mère eſt en pâturage, ce qui excite ſi fort l'appétit ou la ſoif, qu'au moment que la vache arrive le veau ſe jette à la mamelle, en tire avec avidité beaucoup de lait, s'engraiſſe & croît bien plus vîte que ceux auxquels on ne donne point de ſel ; c'eſt par la même raiſon que quand les bœufs ou les vaches ſont dégoûtés, on leur donne de l'herbe trempée dans du vinaigre, ou ſaupoudrée d'un peu de ſel ; on peut leur en donner auſſi lorſqu'ils ſe portent bien, & que l'on veut exciter leur appétit pour les engraiſſer en peu de temps.

Les Hollandois tirent, dit-on, tous les ans du Dannemarck un grand nombre de vaches, grandes & maigres qui donnent en Hollande beaucoup plus de lait que les vaches de France : c'eſt apparemment cette même race de vaches à lait qu'on a tranſportée & multipliée en Poitou, en Aunis & dans les Marais de Charente, où on les appelle *vaches flandrines* ; ces vaches ſont en effet beaucoup plus grandes & plus maigres que les vaches communes, & elles donnent une fois autant de lait & de beurre, elles donnent auſſi des veaux beaucoup plus grands & plus forts, elles ont du lait en tout temps, & on peut les traire toute l'année, à l'exception de quatre ou cinq jours avant qu'elles mettent bas, mais il faut pour ces vaches des pâturages excellens, quoiqu'elles ne mangent guère plus que les vaches communes. Comme elles ſont toujours maigres, toute la ſurabondance de la nourriture ſe tourne en lait, au lieu que les vaches ordinaires deviennent graſſes & ceſſent de donner du lait dès qu'elles ont vécu pendant quelque temps dans les pâturages trop gras. Avec un taureau de cette race & des vaches communes, on fait une autre race qu'on appelle *bâtarde*, & qui eſt plus féconde & plus abondante en lait que la race commune ; ces races bâtardes donnent ſouvent deux veaux à la fois, & fourniſſent auſſi du lait pendant toute l'année ; ce ſont ces bonnes vaches à lait qui ſont une partie des richeſſes de la Hollande,

d'où il ſort tous les ans pour des ſommes conſidérables de beurre & de fromage ; ces vaches qui fourniſſent une ou deux fois autant de lait que les vaches de France, en donnent ſix fois autant que celles de Barbarie.

On appelle *poil de vache*, le poil roux. Et on dit, *roux & rouſſe comme une vache ;* pour dire, extrêmement roux.

On dit proverbialement & familièrement d'un homme qui a ſouffert de grandes fatigues à la guerre, dans les voyages, dans les navigations, *&c.* qu'*il a mangé de la vache enragée.*

On dit qu'*un cheval rue en vache*, quand il rue des pieds de devant.

On dit proverbialement & figurément, *la vache a bon pied ;* pour dire, que celui contre qui on plaide, a moyen de bien payer les dépens du procès ; & ſelon toutes les apparences, *bon pied*, dans ce proverbe, ſe dit par corruption au lieu de *bon pis.* On le dit auſſi par extenſion, d'un homme qui a les moyens de fournir à la dépenſe qu'il fait, ou qu'on lui fait faire.

On dit proverbialement & figurément, que *quand chacun ſe mêle de ſon métier, les vaches ſont bien gardées ;* pour dire, que toutes choſes ſont bien, lorſque chacun ſe renferme & ſe borne dans ce qui eſt de ſa profeſſion & de ſon état.

On dit proverbialement, *bon homme garde ta vache ;* pour dire, prends garde à toi, à tes intérêts, à ta femme, à ta famille.

On dit auſſi qu'*il n'eſt rien tel, rien de tel que le plancher des vaches ;* pour dire, qu'il y a plus de ſûreté à aller par terre que par eau.

On dit proverbialement & populairement d'un homme qui a épouſé une fille groſſe d'un enfant dont il n'eſt pas le père, qu'*il a pris la vache & le veau.*

On dit proverbialement & populairement d'un homme de peu de génie, qui n'a ni fineſſe, ni habileté, qu'*il eſt forcier comme une vache Eſpagnole ;* pour dire, qu'il n'eſt rien moins que forcier.

On dit encore proverbialement, *s'il ne tient qu'à jurer la vache eſt à nous ;* pour dire, s'il n'eſt queſtion que d'affirmer, je gagnerai mon procès.

On dit proverbialement *le diable eſt aux vaches ;* pour dire, il y a bien du vacarme, du déſordre, de la brouillerie, *&c.*

On appelle figurément & familièrement, *vache à lait*, les perſonnes & les choſes dont on tire un profit continuel. *Ce malade eſt une vache à lait pour un tel Médecin. Ce procès, ce décret eſt une vache à lait pour ce Procureur.*

En parlant d'une femme qui a trop d'embonpoint, on dit proverbialement, populairement & par moquerie, *c'eſt une vache, une vraie vache, une groſſe vache.*

VACHE, ſe dit auſſi de la peau de vache corroyée & propre à faire des ſouliers, des bottes, des harnois de chevaux ; *&c. Vache bien paſſée. Des ſouliers de vache.*

En ce ſens, on appelle *vache dure*, une peau de vache où le Corroyeur n'a mis du ſuif que du côté de la fleur, & n'a mis ni ſuif, ni huile du côté de la chair. Et *vache en grain*, une peau de vache dont la ſuperficie eſt devenue grenue par les différens apprêts qu'on lui a donnés. Et *vache de Ruſſie*, une peau de vache qui vient toute apprêtée de Ruſſie, où elle ſe prépare d'une manière toute particulière

qui n'eſt guère connue que de ceux qui s'en mêlent dans le pays.

VACHE DE BARBARIE ; *voyez* BUBALE.

VACHE MARINE, *voyez* MORSE.

En Poitou on appelle *vache de ſel*, ces monceaux de pluſieurs milliers de muids de ſel, qu'on élève en forme de meule de foin, pour achever de le ſécher en attendant la vente.

En termes d'Imprimerie, on appelle *vaches*, les cordes qui tiennent au berceau & au train de derriére d'une preſſe : elles aſſurent l'endroit juſqu'où doit aller le coffre ſur le derrière, & empêchent qu'il ne recule plus qu'il ne faut.

La première ſyllabe eſt brève, & la ſeconde très-brève.

VACHENHEIM ; petite ville d'Allemagne dans le bas Palatinat, au Bailliage de Neuſtadt.

VACHER, ÈRE ; ſubſtantif. Celui, celle qui mène paître les vaches & qui les garde. *Le Vacher du village. Cette petite Vachère eſt amoureuſe.*

VACHERIE ; ſubſtantif féminin. On appelle ainſi en certains endroits le lieu deſtiné à retirer les vaches. *Les vaches ſont encore dans la vacherie.*

VACHTENDONCK ; petite ville des Pays-Bas dans la Province de Gueldres, à deux lieues au midi de la ville de Gueldres ; elle eſt environnée de marais, qui font toute ſa force. Quelques Hiſtoriens rapportent que c'eſt devant cette place qu'on s'eſt ſervi de bombes pour la première fois en 1588. Un incendie brûla la meilleure partie de cette Ville en 1708, & conſuma la Cathédrale.

VACILLANT, ANTE ; adjectif. *Vacillans*, Qui vacille. *Pied vacillant. Démarche vacillante.*

VACILLANT, ſignifie figurément, incertain, irréſolu, chancelant. *C'eſt un eſprit vacillant. L'impulſion la plus légère ſuffit pour jeter un homme incertain & vacillant dans le parti le plus contraire à ſes intérêts.*

On prononce les deux *ll* fortement ſans les mouiller.

VACILLATION ; ſubſtantif féminin. *Agitatio.* Mouvement de ce qui vacille. *La vacillation du vaiſſeau.*

VACILLATION, ſignifie figurément, variation, incertitude, irréſolution. *La vacillation des réponſes de l'Accuſé. Vacillation dans les opinions, dans la doctrine, dans les projets. La vacillation des Témoins a rendu leur dépoſition nulle.*

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, la troiſième longue, & les autres brèves au ſingulier ; mais la dernière eſt longue au pluriel.

On prononce fortement les deux *ll* ſans les mouiller.

VACILLER ; verbe neutre de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Vacillare.* Branler, chanceler, n'être pas bien ferme. *La main lui vacille. Il faut empêcher cette table de vaciller.*

VACILLER, ſe dit auſſi de la langue, quand on dit un mot pour un autre, ou que l'on prononce autrement qu'il ne faut. *La langue vacille à ceux qui ſont ivres.*

On dit figurément de quelqu'un, qu'*il vacille dans ſes réponſes*, quand il répond tantôt d'une façon, tantôt d'une autre. *La preuve qu'il eſt coupable, c'eſt qu'il vacille dans ſes réponſes.*

VACILLER, ſe dit auſſi figurément de quelqu'un qui eſt incertain, irréſolu, qui n'eſt point ferme dans ce qu'il veut. *Il vacille dans ſes opinions, dans ſes projets. C'eſt un homme qui vacille ſans ceſſe.*

Les deux premières ſyllabes ſont

brèves, & la troiſième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

On prononce fortement les *ll* ſans les mouiller.

VACOS; ſubſtantif maſculin. Sorte de fourmi de l'île de Ceylan, dont l'eſpèce eſt très-nombreuſe, mais d'une grandeur médiocre. Ces inſectes, qui marchent toujours à couvert, ont beaucoup de rapports avec les poux de bois & les fourmis blanches. Les vacos ont le corps blanc & la tête rouge; ils dévorent tout ce qu'ils rencontrent, ameublement, paille, cuirs, tout en un mot, à l'exception du bois & de la pierre. Dans les lieux qui ſont ſans maiſons, ces fourmis élèvent de petites montagnes de terre, hautes de quatre à ſix pieds, & ſi fortes, qu'on les abat difficilement, même avec des pieux. Ces petites huttes, qui ſe nomment *homboſes*, ſont compoſées de voûtes ou d'arcades, & bâties d'une terre très-fine, dont le peuple ſe ſert pour fabriquer des idoles.

Les vacos multiplient prodigieuſement; mais ils meurent auſſi par pelotons. Lorſque les aîles leur ſont venues, ils s'envolent en ſi grand nombre vers l'occident, qu'ils forment des nuages qui empêchent de voir le ſoleil; ils s'élèvent à une hauteur qui les fait perdre de vue, & ils ne ceſſent de voler que pour tomber morts après s'être épuiſés. Les oiſeaux qui ſe retirent tard en font leur proie. Les poules du pays s'en nourriſſent plus volontiers que de ris, & les préfèrent même à toutes les autres fourmis, dont il y a un grand nombre d'eſpèces différentes dans l'île de Ceylan. Il s'en trouve de très-méchantes, & qui mordent cruellement quand on les irrite; elles font des excurſions en troupes innombrables ſans qu'on ſache quel eſt le terme de leur marche.

VACUITÉ; ſubſtantif féminin. Terme de Phyſique & principalement de Médecine. L'état d'une choſe vide. *La vacuité de l'eſtomac cauſe des tiraillemens.* Il eſt peu uſité.

VADE; ſubſtantif féminin. Terme du jeu de brelan & de certains autres jeux. La ſomme, quelle qu'elle ſoit, dont un des Joueurs ouvre le jeu. *La vade eſt de ſix francs.*

On dit figurément & familièrement, que *dans une affaire chacun y eſt pour ſa vade*; pour dire, que chacun y eſt pour ſon intérêt, pour ſon compte.

VADÉ, (Jean-Joſeph) né à Ham en Picardie en 1720, fut amené à Paris à l'âge de cinq ans par ſon père, qui vivoit d'un petit commerce. Il eut une jeuneſſe ſi fougueuſe & ſi diſſipée, qu'il ne fut jamais poſſible de lui faire faire ſes études. Il ne ſut jamais que très-peu de latin; mais il corrigea le défaut d'éducation par la lecture de tous les bons livres françois. Vadé eſt créateur d'un nouveau genre de poéſie qu'on nomme le *genre poiſſard*. Ce genre ne doit point être confondu avec le burleſque. Celui-ci ne peint rien; le poiſſard au contraire peint la nature, baſſe à la vérité, mais qui n'eſt point ſans agrément. Un tableau qui repréſente avec vérité une guinguette, des gens du peuple danſant, des ſoldats buvant & fumant, n'eſt point déſagréable à voir. Vadé eſt le Teniers de la Poéſie, & Teniers eſt compté parmi les plus grands Artiſtes, quoiqu'il n'ait peint que des fêtes flamandes. Les Œuvres de Vadé au Public, c'eſt-à-dire *ſes Opéra comiques, ſes Parodies,*

ſes Chanſons, ſes Bouquets, ſes Lettres de la Grenouillere, ſon Poëme de la Pipe caſſée, ſes Complimens des clôtures des Foires de S. Germain & de S. Laurent ont été recueillis en quatre volumes *in*-8°. chez Ducheſne. Vadé étoit doux, poli, plein d'honneur, de probité, généreux, ſincère, peu prévenu en ſa faveur, exempt de jalouſie, incapable de nuire, bon parent, bon ami, bon citoyen. Il avoit cette gaiété franche qui décèle la candeur de l'ame. Il étoit deſiré par-tout. Son caractère facile & ſon goût particulier ne lui permettoient pas de refuſer aucune des parties qu'on lui propoſoit. Il y portoit la joie; il amuſoit par ſes propos, par ſes chanſons, & ſur-tout par le ton poiſſard qu'il avoit étudié, & qu'il poſſédoit bien. Ce n'étoit point une imitation, c'étoit la nature. Jamais on n'a joué ſes pièces auſſi-bien qu'il les récitoit, & l'on perdoit beaucoup à ne pas l'entendre lui-même; mais ſa complaiſance exceſſive, ſes veilles, ſes travaux & les plaiſirs de toute eſpèce auxquels il s'abandonnoit ſans retenue prenoient ſur ſa ſanté. Il aimoit les femmes avec paſſion; le jeu, la table ne lui étoient point indifférens, & il abuſoit de ſon tempérament, qui étoit robuſte. Il mourut le Lundi 4 Juillet 1757, âgé de trente-ſept ans.

VADEMANQUE; ſubſtantif féminin & terme de Banque. Diminution du fonds d'une caiſſe.

VAES; (le pays de) contrée des Pays-Bas dans la partie orientale de la Flandre Autrichienne, depuis Gand juſqu'à Yſendick, ſur la gauche de l'Eſcaut. Elle abonde en blé, en vin & en chevaux.

Ce pays eſt gouverné ſuivant ſes coutumes par une Cour de Juſtice qui a un grand Bailli & des Échevins, & chaque Bourg a ſes Officiers particuliers. Toute la contrée comprend dix-huit Bourgs ou Villages ſous la juridiction eccléſiaſtique de l'Evêque de Gand.

VAG; rivière de la haute Hongrie, qui a ſa ſource dans le mont Rabahora, aux frontières de la Pologne, & ſon embouchure dans le Danube au-deſſous de la ville de Comore.

VAGABOND, ONDE; adjectif. *Errabundus.* Qui erre çà & là. *Elle a un mari vagabond. Une femme vagabonde.*

On dit poëtiquement, *courſe vagabonde.*

VAGABOND, s'emploie auſſi ſubſtantivement, & alors il ſe prend toujours en mauvaiſe part.

Les Ordonnances du Roi déclarent vagabonds tous ceux qui n'ont ni profeſſion, ni métier, ni domicile certain, ni bien pour ſubſiſter, & qui d'ailleurs ne peuvent être avoués ni certifiés de bonne vie & mœurs par perſonnes dignes de foi. Ces vagabonds doivent être arrêtés & punis ſuivant les réglemens faits contre les mendians.

On réputе auſſi vagabonds ceux des ſujets du Roi qui vont en pélérinage à S. Jacques, à Notre-Dame de Lorette & autres lieux hors du royaume, ſans une permiſſion expreſſe de Sa Majeſté ſignée par un des Secrétaires d'État & ſur l'approbation de l'Evêque diocéſain. La Déclaration de 1758 enjoint aux Magiſtrats, Prévôt des Marchands, Exempts, Maires, Syndics des Villes, de les arrêter ſur les frontières, & veut qu'ils ſoient condamnés par les Juges des lieux en première inſtance, & par appel aux Cours de Parlement, ſavoir, les hommes à la

la peine des galères à perpétuité, & les femmes à telle peine afflictive qui ſera eſtimée convenable par les Juges.

L'Ordonnance des Eaux & Forêts enjoint à tous les vagabonds & gens inutiles de ſe retirer à deux lieues des forêts; & en cas qu'ils reparoiſſent, les Officiers des Maîtriſes ont droit de les faire arrêter & de prononcer contre eux la peine des galères.

Voyez LIBERTIN pour les différences relatives qui en diſtinguent *vagabond*, &c.

VAGABONNER; verbe neutre de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Terme populaire. Être vagabond, faire le vagabond. *Il vagabonne en Angleterre.*

VAGENINGEN; petite ville des Pays-Bas, dans la Gueldres, au quartier d'Arnheim, aux confins de la ſeigneurie d'Utrecht, ſur la rive droite du Rhin, à deux lieues de Nimegue, & à pareille diſtance d'Arnheim, mais dans un terroir fort ingrat. Cette petite place fut fermée de murailles, & érigée en ville en 1230 par Othon, comte de Gueldres.

VAGIN; ſubſtantif maſculin & terme d'Anatomie. Canal qui conduit à la matrice. On remarque à ſa face interne des papilles nerveuſes, qui la rendent très-ſenſible: on y trouve auſſi un grand nombre de rides tranſverſales, formées par les replis de la membrane interne. Les rides de la partie antérieure ſe rencontrent ſur les côtés, avec celles de la partie poſtérieure, & font en cet endroit une eſpèce de couture ou de raphé, qui s'étend le long du vagin à droite & à gauche. Ces rides ſont fort conſidérables dans la jeuneſſe, ſur-tout dans les filles qui ſont ſages; elles diminuent au contraire, dans celles qui ne le ſont pas, & s'effacent entièrement après pluſieurs accouchemens. Ces rides ſervent, dit-on, à augmenter le plaiſir dans l'acte vénérien, par leur frottement ſur le gland; & c'eſt pour cette raiſon qu'on les trouve en plus grande quantité à la face ſupérieure, qu'à celle qui eſt voiſine de l'inteſtin rectum. Sous la première membrane qui donne naiſſance à ces rides, & qui eſt blanche, nerveuſe, ſpongieuſe, & parſemée d'un entrelacement de vaiſſeaux ſanguins, on trouve un grand nombre de petites glandes qui la percent par de petits tuyaux, & répandent dans le vagin une humeur ſéreuſe, deſtinée à le lubrifier.

Sous cette première membrane, on en trouve une ſeconde, qui y eſt attachée par le tiſſu cellulaire. Elle eſt compoſée de fibres muſculaires, dont les unes ſont circulaires, & les autres longitudinales, ce qui rend ce canal propre à ſe rétrécir & à ſe raccourcir. Cette ſeconde membrane eſt recouverte par une troiſième que fournit une duplicature du péritoine, & qui eſt commune avec la veſſie, la matrice & le rectum.

Le vagin eſt fortement collé à l'inteſtin rectum, & l'épaiſſeur de leurs parois, en cet endroit, n'eſt pas fort conſidérable. Il eſt auſſi adhérent à l'urètre & à la veſſie.

VAGINAL, ALE; adjectif. Qui a rapport au vagin. *Ligament vaginal. Membrane vaginale.*

VAGISSEMENT; ſubſtantif maſculin. Mot qui exprime le cri des enfans, comme mugiſſement &

rugiſſement, expriment le cri de certains animaux.

VAGRIE; (la) contrée d'Allemagne, dans le duché de Holſtein. Elle eſt bornée au nord & au levant, par la mer Baltique; au midi, par la Trave; & au couchant, partie par le Holſtein propre, partie par la Stormarie. C'eſt l'ancienne demeure des Vandales & des Vénedes. La quantité des rivières & des ruiſſeaux qui y coulent, rendent le pays très-fertile. On lui donne huit milles d'Allemagne de longueur, depuis la mer Baltique, juſqu'à la Trave, ſur cinq à ſix ou ſept milles de largeur, d'orient en occident.

VAGUE; ſubſtantif féminin. *Fluctus.* L'eau, ſoit de la mer, ſoit d'une rivière, ſoit d'un lac, agitée & élevée au deſſus de la ſuperficie, par les vents, par la tempête. *Les vagues du lac étoient enflées. Le vaiſſeau fut englouti par les vagues. Rompre la vague.*

Différences relatives entre *vagues, ondes, flots.*

Les *ondes* ſont l'effet naturel de la fluidité d'une eau qui coule; elles ne s'appliquent guère qu'à l'égard des rivières, & laiſſent une idée de calme ou de cours paiſible. Les *flots* viennent d'un mouvement accidentel, mais aſſez ordinaire; ils indiquent un peu d'agitation, & s'appliquent proprement à la mer. Les *vagues* proviennent d'un mouvement plus violent; elles marquent par conſéquent une plus forte agitation, & s'appliquent également aux rivières & à la mer.

On coule ſur les *ondes*: on eſt porté ſur les *flots*: on eſt entraîné par les *vagues*.

Un terrain raboteux rend les *ondes* inégales. Un grand vent fait enfler les *flots*, & excite des *vagues*.

VAGUE; adjectif des deux genres. Indéfini, qui n'a point de bornes fixes & déterminées. *Lieux vagues. Eſpaces vagues.*

En termes d'Anatomie, on appelle *paire vague*, la huitième paire de nerfs, parcequ'elle ſe diſtribue çà & là, principalement dans la poitrine & dans le bas-ventre.

On appelle *terres vaines & vagues*, des terres inutiles, incultes & qui ne rapportent rien.

VAGUE, ſe prend auſſi figurément. Ainſi on dit, *penſées vagues, diſcours vagues, propoſitions vagues, promeſſes vagues, raiſonnemens vagues*; pour dire, des penſées, des diſcours, des propoſitions, des promeſſes, &c. qui n'ont rien de fixe & de déterminé, dont on ne peut rien tirer de précis.

VAGUE, eſt auſſi ſubſtantif; mais il ne s'emploie guère qu'en Poëſie, & en ces phraſes, *le vague de l'air, dans le vague des airs.*

VAGUE, ſignifie en Peinture, un caractère léger & agréable, ſoit dans la compoſition, ſoit dans le trait; mais il eſt plus en uſage pour le coloris & pour le clair obſcur.

On dit auſſi, *une couleur vague, une lumière vague*; & on l'applique à tout ce qui eſt aërien, comme les ciels, les nuées, la vapeur qui, répandue dans l'air, rend quelquefois la nature colorée plus harmonieuſe qu'à l'ordinaire.

VAGUEMENT; adverbe. D'une manière vague. Il n'a d'uſage que dans le ſens figuré. *Il n'en a ouï parler que vaguement.*

VAGUE MESTRE; ſubſt. maſ. Sorte d'officier qui eſt chargé de la conduite des équipages d'une armée. Il y a dans une armée les ſimples vague-meſtres & le vague-meſtre général. Les pre-

miers ſont ſubordonnés à celui-ci qui va tous les ſoirs prendre l'ordre du Maréchal-de-logis de l'armée, pour ſavoir la route que les équipages doivent tenir, & enſuite ſe pourvoir de bons guides. Il fait avertir les bagages de chaque brigade, de ſe trouver dans un endroit marqué pour les faire défiler, ſelon le rang des brigades.

VAGUER; verbe neutre de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Errer çà & là, aller de côté & d'autre à l'aventure. *Elle ne fait que vaguer par la ville.* Il eſt peu uſité.

VAHLESTADT; ville de Suiſſe, près d'un lac de même nom, & le chef-lieu d'un Bailliage, compté au nombre des Bailliages communs dépendans des cantons Proteſtans, & du canton de Glaris. Cette petite ville ſe nomme auſſi *Riva*, & eſt ſur la grande route de la Suiſſe & de l'Allemagne, pour aller au pays des Griſons. Ses habitans ont leur Conſeil & leur Chef, qu'ils nomment *Avoyer*.

Le lac de Vahleſtadt eſt bordé de trois ſouverainetés: ſavoir, du canton de Glaris, du comté de Sargans, & du Bailliage de Gaſter. Ce lac s'étend d'orient en occident environ cinq lieues, ſur une bonne demi-lieue de largeur; il eſt environné de montagnes & de rochers, au nord & au midi.

VAHOU-RANOU; ſubſtantif maſculin. Plante aquatique de l'île de Madagaſcar: ſa racine eſt un très-gros oignon, dont on mêle un peu dans les alimens des enfans, afin de chaſſer les vers. Les feuilles de cette plante, battues & broyées avec l'eau, la font écumer comme du ſavon. On s'en ſert dans ce pays pour ſe nettoyer le viſage.

VAIBLINGEN; ville d'Allemagne, en Souabe, dans le duché de Wirtemberg, avec un château. C'eſt la patrie de l'Empereur Conrad III. Elle eſt ſituée ſur la rivière de Rems, à ſix lieues de Stutgard.

VAIDHOFEN; petite ville de la baſſe Autriche, ſur la rivière d'Yps. Elle appartient à l'Évêque de Freiſingen.

VAIGATS, ou VEIGATS; fameux détroit entre les Samoyedes & la nouvelle Zemble. Il fait la communication entre les mers de Moſcovie & de Tartarie.

On a cherché long-temps par ce détroit un paſſage à la Chine & au Japon, & ce projet n'eſt pas encore abandonné. Le premier qui fit cette tentative, fut Hugues Villoughby, en 1559; après lui Etienne Bourrough entreprit la même recherche en 1556. Les capitaines Arthur Peety & Charles Jackman, pourſuivirent la même entrepriſe en 1580, par ordre de la Reine Éliſabeth: ils paſſèrent le *détroit de Vaigatz*, & entrèrent dans la mer qui eſt à l'eſt. Ils y trouvèrent une ſi grande quantité de glaces, qu'après avoir eſſuyé de grands dangers & des fatigues extraordinaires, ils furent contraints de revenir ſur leur pas; le mauvais tems les écarta; & l'on n'a jamais eu de nouvelles de Peety ni de ſon équipage.

Guillaume Barentz renouvela cette tentative par ordre du Prince Maurice en 1595; mais trouvant les mêmes difficultés que ſes prédéceſſeurs à découvrir un paſſage à la Chine par le détroit de *Vaigatz*, il ſe flatta de réuſſir par le nord de la nouvelle Zemble, fit deux voyages inutiles de ce côté là, & mourut en route.

Le capitaine Vood, navigateur Anglois, mit à la voile en 1675;

porta droit au nord-eſt du nord Cap, & découvrit en 1676 comme un continent de glaces à ſoixante-ſeize degrés de latitude, & environ à ſoixante lieues à l'eſt de Groenland, où il s'imagina qu'en allant plus à l'eſt il pourroit trouver une mer libre; mais découvrant toujours de nouvelles glaces, il perdit toute eſpérance.

Il reſte encore une grande incertitude ſur la poſſibilité du paſſage, ſoit par le nord de la nouvelle Zemble, ſoit par le midi, c'eſt-à-dire, par le détroit *Vaigatz*. Les uns prennent pour un golfe la mer qui eſt à l'eſt de ce détroit, & les autres veulent que ce ſoit une mer libre qui communique à celle de la Chine.

VAILLAC; petite ville de France, dans le Quercy, environ à quatre lieues, nord, de Cahors.

VAILLAMMENT; adverbe. *Fortiter.* Avec valeur. *Ils ſe défendirent vaillamment.*

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, & la troiſième moyenne.

On prononce *valiamant.*

VAILLANCE; ſubſtantif féminin. *Fortitudo.* Valeur, courage. *Vaillance héroïque.* Il n'eſt guère uſité que dans la poëſie & dans le ſtyle ſoutenu.

On prononce *valianſe.*

VAILLANT, ANTE; adjectif. *Fortis.* Courageux, brave, rempli de valeur. *Hector étoit le plus vaillant des Troyens. Les Germains étoient vaillans & belliqueux. Une garniſon nombreuſe & vaillante.*

On prononce *valiant.*

VAILLANT; ſubſtantif maſculin. Le fonds du bien d'un homme. *Il a employé tout ſon vaillant à bâtir cette maiſon.*

Il s'emploie auſſi adverbialement. *Elle n'avoit pas cent écus vaillant quand elle ſe maria.* Il eſt du ſtyle familier.

On prononce *valiant.*

VAILLANT, (Jean Foy) né à Beauvais en 1632, fut élevé avec ſoin dans les ſciences, par ſon oncle maternel, & deſtiné à l'étude de la Médecine; mais ſon goût ne ſe tourna point de ce côté-là. Un Laboureur ayant trouvé dans ſon champ près de Beauvais, un petit coffre plein de médailles anciennes, les porta au jeune Médecin, qui dès ce moment ſe livra tout entier à la recherche des monumens de l'antiquité. Il ſe forma, en peu de temps un cabinet curieux en ce genre, & fit pluſieurs voyages dans les pays étrangers, d'où il rapporta des médailles très-rares. Le déſir d'augmenter ſes richeſſes littéraires l'engagea de s'embarquer à Marſeille pour aller à Rome, mais il fut pris par un Corſaire, conduit à Alger, & mis à la chaîne. Environ quatre mois après on lui permit de revenir en France, pour ſolliciter ſa rançon. Il s'embarqua donc ſur une Frégate, qui fut à ſon tour attaquée par un Corſaire de Tunis. *Vaillant*, à la vue de ce nouveau malheur, afin de ne pas tout perdre, comme il avoit fait dans le premier vaiſſeau, avala une quinzaine de médailles d'or qu'il avoit ſur lui; & après avoir failli périr pluſieurs fois, il trouva enfin le moyen de ſe ſauver avec l'eſquif. Quelque temps après la nature lui rendit le dépôt qu'il lui avoit confié. De retour à Paris, il reçut des ordres pour entreprendre un nouveau voyage. Vaillant pouſſa ſes recherches juſque dans le fond de l'Egypte & de la Perſe, & y trouva les médailles les plus précieuſes & les plus rares. Au renou-

vellement de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres, Vaillant y fut d'abord reçu en qualité d'Aſſocié, & peu de temps après il obtint la place de Penſionnaire. Il avoit été marié deux fois, & par une diſpenſe particulière du Pape, il avoit épouſé ſucceſſivement les deux ſœurs. Il mourut en 1706, âgé de 74 ans. Ses ouvrages ſont 1°. *l'Hiſtoire des Céſars*, juſqu'à la chute de l'Empire Romain. Cette Hiſtoire a été réimprimée à Rome ſous ce titre : *Numiſmata Imperatorum*, &c. à Rome 1743, en 3 vol. *in-4°.* avec beaucoup d'augmentations qui ſont de l'éditeur, le Père *François Baldini.* 2°. *Seleucidarum Imperium, ſivè hiſtoria Regum Syriæ ad fidem numiſmatum accommodata*, à Paris 1681, *in-4°.* 3°. *Hiſtoria Ptolemæorum Egypti Regum ad fidem numiſmatum accommodata*, à Amſterdam 1701, *in-fol.* 4°. *Numini antiqui familiarum Romanarum perpetuis illuſtrationibus illuſtrati*, à Amſterdam 1703, 2 vol. *in-fol.* 5°. *Arſacidarum imperium, ſive Regum Parthorum hiſtoria, ad fidem numiſmatum accommodata*, à Paris 1725, *in-4°.* 6°. *Achæmenidarum imperium, Regum Ponti, Boſphori, Thraciæ & Bithyniæ hiſtoria, ad fidem numiſmatum accommodata*, à Paris 1725, *in-4°.* 7°. Pluſieurs *Diſſertations* ſur différentes médailles. Tous ces ouvrages ſont honneur à ſon érudition & ont beaucoup ſervi à éclaircir l'hiſtoire. On diſoit qu'il liſoit auſſi facilement la légende des plus anciennes médailles, *qu'un Manceau* lit un exploit. L'Auteur étoit non ſeulement eſtimable par ſon ſavoir, mais encore par ſon caractère.

VAILLANT, (Jean François Foy) fils du précédent, nâquit à Rome en 1665. Son père l'emmena à Paris & lui fit faire un voyage en Angleterre, dans lequel il prit beaucoup de goût pour la ſcience numiſmatique. De retour à Paris il fit ſon cours de Médecine, & pendant qu'il étoit ſur les bancs, il compoſa *un traité de la nature & de l'uſage du café.* En 1691, il fut reçu Docteur Régent de la Faculté, en 1702, on l'admit dans l'Académie Royale des Inſcriptions. Il donna pluſieurs *Diſſertations* curieuſes ſur des médailles; il compoſa auſſi une explication de certains mots abrégés ou lettres initiales, qui ſe trouvent à l'exergue de preſque toutes les médailles d'or du bas empire, au moins depuis les enfans du grand *Conſtantin* juſqu'à *Léon l'Iſaurien.* Il fit encore une diſſertation ſur les dieux *Cabires*, par laquelle il termina ſa carrière littéraire. Il n'eut, pendant les deux ans qu'il ſurvécut à ſon père, qu'une ſanté fort dérangée, & mourut en 1708, à 44 ans.

VAILLANT, (Sébaſtien) né à Vigny, près de Pontoiſe, en 1669, fit paroître dès ſa plus tendre jeuneſſe, une paſſion extrême pour la connoiſſance des plantes. Il fut d'abord Organiſte chez les Religieuſes Hoſpitalières de Pontoiſe, puis Chirurgien, & enſuite Sécrétaire de *Fagon*, premier Médecin de *Louis XIV.* Cet habile Médecin ayant connu les talens de *Vaillant* pour la botanique, lui donna entrée dans tous les jardins du Roi. Ce ne fut pas le ſeul bienfait qu'il reçut de ſon maître. Fagon lui obtint la direction du jardin royal, qu'il enrichit de plantes curieuſes, & les places de Profeſſeur & Sous-Démonſtrateur des plantes du jardin royal & de garde des drogues du cabinet du Roi. Le Czar *Pierre* ayant voulu voir les raretés de ce cabinet précieux, Vaillant ré-

pondit à toutes les queſtions de ce Monarque philoſophe avec autant d'eſprit que de ſagacité. L'Académie des Sciences ſe l'aſſocia en 1716. Il méritoit cet honneur par ſes ouvrages. Les principaux ſont 1°. d'excellentes remarques ſur les *Inſtitutions de Botanique* de *Tournefort*. 2°. *Un diſcours* ſur la ſtructure des fleurs & ſur l'uſage de leurs différentes parties. 3°. Un *livre* des plantes qui naiſſent aux environs de Paris, imprimé à Leyde par les ſoins de *Boerhaave*, en 1727, *in-fol.* ſous le titre de *Botanicon Pariſienſe*, ou *dénombrement par ordre alphabétique, des plantes qui ſe trouvent aux environs de Paris*, &c. avec plus de trois cens figures. Cet ouvrage, fruit de quarante années de recherches, eſt très-eſtimé. Vaillant mourut de l'aſthme en 1722.

VAILLANTISE; vieux mot qui ſignifioit autrefois action de valeur.

VAILLY; petite ville de France en Picardie, ſur l'Aîne, environ à quatre lieues, eſt, de Soiſſons.

VAIN, AINE; adjectif. *Vanus.* Inutile, qui ne produit rien. *C'eſt un vain remède. Ses prières & ſes larmes ont été vaines.*

On appelle *terres vaines & vagues*, des terres inutiles, incultes & qui ne rapportent rien.

VAIN, ſignifie auſſi, frivole, chimérique, qui n'a aucun fondement ſolide & raiſonnable. *Tous les plaiſirs de ce monde ſont vains & trompeurs. Les courtiſans ſe repaiſſent de vaines eſpérances.*

VAIN, ſignifie auſſi, orgueilleux, ſuperbe; & alors il ne ſe dit guère que des perſonnes. *C'eſt l'homme le plus vain que je connoiſſe. Les perſonnes les plus vaines ne laiſſent pas de ſe mocquer de la vanité des autres. Il y a des gens vains, qui ne ſe trouvent obligés de rien. On mépriſe ces ames vaines qui ne rendent des ſervices que pour les publier. Elle eſt toute vaine de l'honneur que la Princeſſe lui a fait.*

On dit, *vaine gloire*; pour dire, orgueil, ſotte gloire. *C'eſt une femme remplie de vaine gloire.*

VAIN, ſe dit auſſi en parlant de la diſpoſition de l'air. Et l'on dit, que *le temps eſt vain*, lorſque le temps eſt bas & couvert, & qu'il fait un chaud étouffant qui rend incapable d'occupation. *Il fait un temps bien vain.*

On appelle *vaine pâture*, les prés qui ont été fauchés, les terres en jachères, & généralement toutes celles où il n'y a ni ſemences, ni fruits. *Voyez* PACAGE.

EN VAIN, ſe dit adverbialement & ſignifie, inutilement. *La nature n'a rien fait en vain. Il ſe plaignit en vain.*

On dit, *prendre le nom de Dieu en vain*; pour dire, l'employer dans un ſerment ſans néceſſité.

Le monoſyllabe du maſculin eſt moyen au ſingulier & long au pluriel: le féminin a la première ſyllabe longue & la ſeconde très-brève.

VAINCRE; verbe actif irrégulier de la quatrième conjugaiſon. *Vincere.* Remporter quelque grand avantage dans la guerre ſur ſes ennemis. *Quand Alexandre eut vaincu les Perſes & conquis l'Aſie, il alla mourir à Babylone. Quand on diſpute une couronne, il faut vaincre ou mourir. Vaincre en bataille rangée. Vaincre par ruſe. Jules Céſar vainquit les Gaulois.*

VAINCRE, ſe dit auſſi des avantages qu'on remporte ſur ſes concurrens, ſur ſes compétiteurs. *Vaincre aux jeux olympiques. Il ſut vaincre tous ſes rivaux. Je l'ai vaincu à la courſe.*

VAINCRE, ſignifie ſurpaſſer, lorſqu'il y a une ſorte d'émulation entre les perſonnes. *Il ne s'eſt point laiſſé vaincre en généroſité. Elle les vainquit en politeſſe.*

VAINCRE, ſe dit auſſi en parlant des obſtacles qu'on ſurmonte. *Il faut tâcher de vaincre cet obſtacle. Vaincre ſa mauvaiſe fortune. Dans cet ouvrage l'art a vaincu la nature. Vaincre l'orage & les vents.*

VAINCRE, ſe dit de même en parlant des paſſions qu'on ſurmonte. *Il y a des gens qui ne ſauroient vaincre leur fierté. Vaincre ſon amour, ſon ambition. De toutes les paſſions l'avarice eſt la plus difficile à vaincre.*

On dit en ce ſens, *ſe vaincre ſoi-même;* pour dire, dompter ſa paſſion, ſes paſſions. *Ne choiſiſſez pas un Roi qui ait vaincu les autres, mais un Roi qui ſe ſoit vaincu lui-même.*

On dit, *ſe laiſſer vaincre à la pitié, à des raiſons*, ou abſolument, *ſe laiſſer vaincre;* pour dire, ſe laiſſer toucher, ſe laiſſer perſuader.

Je m'arme d'autant plus, que mon cœur en ſecret
Voudroit ſe laiſſer vaincre & combat à regret.

CORNEILLE.

Voyez SURMONTER, pour les différences relatives qui en diſtinguent *vaincre.*

La première ſyllabe eſt longue & la ſeconde très-brève.

Conjugaiſon & quantité proſodique des autres temps.

INDICATIF. *Préſent. Singulier.* Je vaincs, tu vaincs, il vainc. Ce ſingulier eſt peu uſité.

Pluriel. Nous vainquons, vous vainquez, ils vainquent.

Le monoſyllabe des deux premières perſonnes du ſingulier eſt long; celui de la troiſième eſt moyen On ne prononce pas le *c.* Les deux premières perſonnes du pluriel ont la première ſyllabe moyenne & la ſeconde longue: la troiſième perſonne a la première ſyllabe longue & la ſeconde très-brève.

Imparfait. Singulier. Je vainquois, tu vainquois, il vainquoit.

Pluriel. Nous vainquions, vous vainquiez, ils vainquoient.

Toutes les perſonnes des deux nombres ont la première ſyllabe moyenne & la ſeconde longue, excepté la troiſième perſonne du ſingulier qui a ſa ſeconde ſyllabe moyenne.

Prétérit. Défini. Singulier. Je vainquis, tu vainquis, il vainquit.

Pluriel. Nous vainquîmes, vous vainquîtes, ils vainquîrent.

Les deux premières perſonnes du ſingulier ont la première ſyllabe moyenne & la ſeconde longue: la troiſième perſonne a la première ſyllabe moyenne & la ſeconde brève. Les trois perſonnes du pluriel ont la première ſyllabe moyenne, la ſeconde longue & la troiſième très-brève.

Futur ſimple. Je vaincrai, tu vaincras, il vaincra.

Pluriel. Nous vaincrons, vous vaincrez, ils vaincront.

La première & la troiſième perſonne du ſingulier ont la première ſyllabe moyenne & la ſeconde brève: la ſeconde & les trois du pluriel ont la première ſyllabe moyenne & la ſeconde longue.

Conditionnel préſent. Singulier. Je vaincrois, tu vaincrois, il vaincroit.

Pluriel. Nous vaincrions, vous vaincriez, ils vaincroient.

La quantité proſodique de ce

temps eſt la même que celle de l'imparfait.

Impératif. *Préſent. Singulier.* Vaincs, qu'il vainque.

Pluriel. Vainquons, vainquez, qu'ils vainquent.

Subjonctif. *Préſent. Singulier.* Que je vainque, que tu vainques, qu'il vainque.

Pluriel. Que nous vainquions, que vous vainquiez, qu'ils vainquent.

Imparfait. Singulier. Que je vainquiſſe, que tu vainquiſſe, qu'il vainquît.

Pluriel. Que nous vainquiſſions, que vous vainquiſſiez, qu'ils vainquiſſent.

Les deux premières perſonnes du ſingulier & la troiſième du pluriel ont la première ſyllabe moyenne, la ſeconde longue & la troiſième très-brève. La troiſième perſonne du ſingulier a la première ſyllabe moyenne & la ſeconde longue. Les deux premières perſonnes du pluriel ont la première ſyllabe moyenne, la ſeconde brève, & la troiſième longue.

Participe actif et gérondif. Vainquant.

La première ſyllabe eſt moyenne & la ſeconde longue.

Participe passif. Vaincu, ue.

La première ſyllabe eſt moyenne, & la ſeconde brève au ſingulier maſculin, mais celle-ci eſt longue au pluriel & au féminin.

VAINCU, s'emploie auſſi ſubſtantivement. *Il faut que le vaincu obéiſſe. Malheur aux vaincus;* & proverbialement, *douleur aux vaincus.*

VAINEMENT; adverbe. *Fruſtrà.* En vain, inutilement. *Pourquoi nous tourmenter vainement & nous épuiſer en regrets. Vainement on travaille à détromper un opiniâtre.*

La première ſyllabe eſt longue, la ſeconde très-brève, & la dernière moyenne.

Différences relatives entre *vainement, inutilement, en vain.*

On a travaillé *vainement* lorſqu'on n'eſt pas récompenſé de ſon travail, ou qu'il n'eſt pas agréé. On a travaillé *inutilement* lorſque l'ouvrage qu'on a fait ne ſert à rien. On a travaillé *en vain*, lorſqu'on n'eſt pas venu à bout de ce qu'on vouloit faire.

VAINQUEUR; ſubſtantif maſculin. *Victor.* Celui qui a remporté quelque grand avantage dans la guerre ſur les ennemis. *Scipion fut vainqueur d'Annibal. Il uſa de ſon pouvoir en vainqueur modéré. Exercer tous les droits d'un ſuperbe vainqueur. Boileau ſe moque de Scuderi parce qu'il a commencé ſon Poëme d'Alaric par ce vers ampoulé,*

Je chante le vainqueur des vainqueurs de la terre.

VAINQUEUR, ſe dit auſſi de celui qui a remporté quelque avantage ſur ſon coucurrent. *Les vainqueurs aux jeux olympiques de la Grèce recevoient de grands honneurs. Il ſortit vainqueur de la diſpute.*

VAINQUEUR, ſe dit encore en parlant des obſtacles qu'on ſurmonte, des paſſions que l'on dompte. *Il fut vainqueur de l'orage & des vents.*

En poëſie, en termes de galanterie, on dit au ſubſtantif *vos yeux mes vainqueurs, &c.* & en ce ſens on dit auſſi adjectivement, *vos yeux vainqueurs. Vos charmes vainqueurs. Objet vainqueur. Perſonne ne peut réſiſter à cet œil vainqueur.*

La première ſyllabe eſt moyenne & la ſeconde longue.

On prononce *vainkeur.*

VAIR ; ſubſtantif maſculin. Terme dont on ſe ſervoit autrefois pour exprimer une fourrure blanche & griſe. Il ne s'emploie aujourd'hui qu'en matière d'armoiries, & ſignifie un des émaux du blâſon, compoſé de pluſieurs petites pièces égales, qui ſont ordinairement d'argent & d'azur rangées alternativement, & diſpoſées de telles ſorte que la pointe des pièces d'azur eſt oppoſée à la pointe des pièces d'argent, & la baſe à la baſe. *Voyez* MENU VAIR, à l'article MENU.

On dit *vair affronté*, lorſque les vairs ont leurs pointes tendantes au cœur de l'écu : & *vair appointé* ou *vair en pal*, quand la pointe d'un vair eſt oppoſée à la baſe de l'autre.

On appelle *vair contre vair*, lorſque les vairs ont le métal oppoſé au métal, & la couleur oppoſée à la couleur : ce qui eſt contraire à la diſpoſition ordinaire du vair.

VAIR, (Guillaume du) fils de Jean du Vair, Chevalier & Procureur général de la Reine Catherine de Médicis, naquit à Paris en 1556. Il fut ſucceſſivement Conſeiller au Parlement, Maître des Requêtes, premier Préſident au Parlement de Provence, & enfin Garde des Sceaux en 1616. Il embraſſa enſuite l'état eccléſiaſtique, & fut ſacré Evêque de Liſieux en 1618. Il gouverna ſon diocèſe avec beaucoup de ſageſſe. La fermeté parut d'abord former ſon caractère ; il aima mieux quitter les ſceaux que de ſe prêter aux vues du Maréchal d'Ancre qui abuſoit de ſa faveur. Mais il fut plus complaiſant ſous le miniſtère du Duc de Luines qui lui faiſoit eſpérer la pourpre romaine. Il n'eut plus de volonté que celle du nouveau Miniſtre. Ce changement fit beaucoup de tort à ſa réputation ; & plus il avoit affecté une vertu auſtère, plus on ſe moqua de lui quand on le vit courir après la fortune. Il finit ſa carrière à l'âge de 65 ans à Tonneins en Agénois, où il étoit à la ſuite du Roi durant le ſiége de Clerac en 1621. *Du Vair* étoit d'une ſagacité ſurprenante, & d'une éloquence peu commune pour ſon ſiècle. Il eut de ſon temps la même réputation que le Chancelier d'Agueſſeau a eu de nos jours. L'un & l'autre ont compoſé des ouvrages ; mais le mérite en eſt différent. Ceux de Du Vair forment un gros volume *in-folio*. On y trouve des *harangues*, des *traductions* qui ſont moins infectées que les autres productions de ſon temps du mauvais goût qui regnoit alors, mais qui n'en ſont pas tout-à-fait exemptes.

VAIRÉ ; adjectif & terme de Blâſon. Qui imite le vair par la figure & qui a d'autres couleurs.

GOURVINEC, en Bretagne, vairé d'or & de ſable.

VAIRON ; adjectif maſculin. Il ſe dit proprement de l'œil d'un cheval dont la prunelle eſt entourée d'un cercle blanchâtre, ou de celui qui a un œil d'une façon & un d'un autre. *Ce cheval a l'œil vairon.* Il ſe dit auſſi quelquefois en parlant des hommes.

VAIRON ; ſubſtantif maſculin. Poiſſon de rivière de l'eſpèce du goujon, mais plus petit. Il a le corps couvert de ſi petites écailles qu'on les diſtingue à peine, & il n'a point de barbillons. Il y a ſur les côtés du corps une ligne de couleur d'or, qui s'étend depuis la tête juſqu'à la queue ; la couleur qui eſt au-deſſous de cette ligne, varie dans différens individus ; car quelques-uns ont le ventre rouge, d'autres blanc

ou bleu ; enfin il y en a qui ont ſur les côtés du corps du bleu & de la couleur d'or. Ce poiſſon ſe plaît dans les eaux peu profondes & qui coulent rapidement. On le trouve ordinairement dans les gués couvert de pierres ou de ſable.

VAISON ; petite ville du Comtat Venaiſſin, près des ruines d'une ancienne ville de même nom, à quatre lieues, nord, de Carpentras. On y compte environ 2500 habitans. C'eſt le ſiége d'un Évêché ſuffragant d'Avignon. Pour l'adminiſtration civile, elle eſt dans le reſſort de la ſénéchauſſée royale de Carpentras. Par les ruines que l'on voit de l'ancienne Vaiſon dans une belle plaine, & dans l'étendue de plus d'une lieue, il paroît que cette ville étoit conſidérable. Ce qu'il y a de vrai, c'eſt qu'elle a été un ſiége épiſcopal dès les premiers ſiècles de l'égliſe. On trouve que ſon Evêque Daphnus envoya un député au Concile d'Arles en 314, & il s'eſt tenu même deux Conciles dans cette ville. Elle a été depuis ruinée ſans qu'on ſache le temps, ni l'occaſion, ni les auteurs de ce déſaſtre. On l'attribue communément aux Lombards, qui traverſèrent les Pyrénées vers la fin du ſixième ſiècle, & on croit que les Sarafins en ont achevé la deſtruction.

VAISSEAU ; ſubſtantif maſculin. Vaſe, uſtenſile de quelque matière que ce ſoit, deſtiné à contenir des liqueurs. *Il y a des vaiſſeaux de toutes ſortes de formes & pour toutes ſortes d'uſages. Un vaiſſeau de terre. Un vaiſſeau de bois. Les vaiſſeaux de verre ſont fragiles. Un vaiſſeau d'argent. Les alambics, les bocaux, les cornues, les matras, les mortiers, les creuſets*, &c. *ſont des vaiſſeaux néceſſaires aux Chimiſtes.*

En termes de Chimie, on appelle *vaiſſeaux de rencontre* ou *circulatoires*, un appareil de deux matras, dans l'un deſquels, qui eſt le plus grand, on met la matière ſur laquelle il s'agit d'opérer, & dont l'autre, qui eſt le plus petit, ſert de bouchon au premier ; on fait pour cela entrer le cou du petit matras dans celui du plus grand, & on lute la jointure avec un lut approprié à la nature des vapeurs qui doivent circuler ; au moyen de cet appareil, on peut faire digérer une ou pluſieurs ſubſtances quelconques pendant fort long-temps, ſans que rien s'évapore, parceque les vapeurs qui s'élèvent, ſe condenſant dans le petit matras qui ſert de bouchon, retombent continuellement ſur la matière qui eſt dans le grand matras : c'eſt, comme on voit, un appareil aſſez ſimple, qui produit exactement le même effet que le *pélican*.

Dans l'Écriture-Sainte, les Reprouvés ſont appelés *vaiſſeaux de colère*, *vaiſſeaux d'iniquité* ; & Saint Paul eſt appelé dans l'Écriture, *vaiſſeau d'élection*. Dans toutes ces phraſes, on dit ordinairement aujourd'hui, *vaſe*.

VAISSEAU, ſe dit auſſi d'un bâtiment de bois conſtruit d'une manière propre à tranſporter des hommes & des marchandiſes par mer & ſur les grands fleuves.

On doit compter parmi les vaiſſeaux remarquables, les deux fameux bâtimens d'Hiéron & de Philopator, dont nous avons parlé à l'article *galère* : il faut y joindre le vaiſſeau dont Lilius-Giraldus a donné la deſcription d'après Maxime de Tyr, & duquel un Roi Phénicien ſe ſervit pour faire un voyage à Troye. C'étoit un palais

flottant, diviſé en pluſieurs appartemens richement meublés. Il renfermoit des vergers aſſez ſpacieux, remplis d'orangers, de poiriers, de pommiers, de vignes & d'autres arbres fruitiers. Le corps du bâtiment étoit peint de diverſes couleurs, & l'or & l'argent y brilloient de toutes parts.

Les *vaiſſeaux* de *Caligula* étoient encore plus magnifiques que celui-ci. L'or & les pierreries enrichiſſoient leurs pouppes. Des cordes de ſoie de différentes couleurs en formoient les cordages; & la grandeur de ces bâtimens étoit telle, qu'elle renfermoit des ſalles & des jardins templis de fleurs, de vergers & d'arbres. *Caligula* montoit quelquefois ces *vaiſſeaux*; & au ſon d'une ſymphonie formée de toutes ſortes d'inſtrumens, il parcouroit les côtes de l'Italie.

Cet Empereur a encore fait conſtruire des bâtimens qui ont été célèbres dans l'antiquité par leur énorme grandeur. Tel a été celui dont il ſe ſervit pour faire venir d'Égypte l'Obéliſque qui fut poſé dans le cirque du Vatican, & que *Suétone* appelle *le grand Obéliſque*. C'a été le plus grand *vaiſſeau* qu'on ait vu ſur mer juſqu'au temps de *Pline*. On dit que quatre hommes pouvoit à peine embraſſer le ſapin qui lui ſervoit de mât. Depuis ce Naturaliſte, on a eſſayé de conſtruire de pareils bâtimens; & ceux que l'on compte, ſont le *grand Jave*, qui parut au ſiége de Diu, lequel avoit ſon château de Pouppe plus haut que la hune des meilleurs *vaiſſeaux* de Portugal; le *Caraquon de François I*; le *grand Jacques* & le *Souverain* d'Angleterre, du port de 1637 tonneaux, & dont la quille ſeule ne pouvoit être tirée que par vingt huit bœufs & quatre chevaux; la *Fortune* de Dannemarck & la *Nompareille* de Suède, portant deux cens pièces de canon; enfin la *Cordelière* & la *Couronne*. La longueur de ce dernier étoit de deux cens pieds; la largeur de quarante-ſix; ſa hauteur de ſoixante-quinze, & toute la mâture de ſon grand mât, en y comprenant le bâton de pavillon, étoit de deux cens ſeize pièces. On peut voir la deſcription de ces deux derniers *vaiſſeaux* dans *l'Hydrographie* du P. *Fournier*.

Aujourd'hui on diſtingue les vaiſſeaux ſuivant leur grandeur, le nombre de leurs ponts & la quantité de canons dont ils ſont montés, & on les diviſe par rangs. Il y en a cinq en France. Par deux Ordonnances du Roi de 1670 & de 1688, ces vaiſſeaux ſont caractériſés de la manière ſuivante.

Vaiſſeaux du premier rang. Ils ont depuis 130 juſqu'à 163 pieds de long, 44 pieds de large & 20 pieds 4 pouces de creux. Ils ont trois ponts entiers, dont le troiſième eſt coupé, avec deux chambres l'une ſur l'autre; ſavoir, celle des volontaires ou du conſeil, & celle du capitaine, outre la ſainte barbe & la dunette. Leur port eſt de 1500 tonneaux, & ils ſont montés depuis 70 juſqu'à 120 pièces de canon.

Vaiſſeaux du ſecond rang. Ces *vaiſſeaux* ont depuis 110 juſqu'à 120 pieds de quille, trois ponts entiers, dont le troiſième eſt quelquefois coupé, avec deux chambres dans leur château de pouppe, outre la ſainte barbe & la dunette. Leur port eſt de 11 à 1200 tonneaux, & ils ſont montés depuis 50 juſqu'à 70 pièces de canon.

Vaiſſeaux du troiſième rang. Ils ont 110 pieds de quille, deux

ponts, & n'ont dans leur château de pouppe que la ſainte-barbe, la chambre du capitaine & la dunette, mais ils ont un château ſur l'avant du ſecond pont, ſous lequel ſont les cuiſines. Leur port eſt de 8 à 900 tonneaux, & ils ſont montés de 40 à 50 pièces de canon.

Vaiſſeaux du quatrième rang. La longueur de la quille de ces vaiſſeaux eſt de 100 pieds. Ils ont deux ponts courant devant-arrière, avec leurs châteaux de proue & de pouppe, comme les vaiſſeaux du troiſième rang. Leur pont eſt de 5 à 600 tonneaux, & ils ſont montés de 30 à 40 canons.

Vaiſſeaux du cinquième rang. Ces *vaiſſeaux* ont 80 pieds de quille, & même moins, & deux ponts courant devant-arrière, ſans aucun château ſur l'avant. Les cuiſines ſont entre deux ponts, dans le lieu le plus commode. Leur port eſt de 300 tonneaux, & ils ſont montés de 18 à 20 pièces de canon.

On appelle *vaiſſeau de ligne*, un vaiſſeau de guerre aſſez grand & aſſez bien armé pour être mis en ordre de bataille dans une armée navale.

On appelle *vaiſſeau de haut bord*, des vaiſſeaux qui ne vont qu'à voiles & qui peuvent courir toutes les mers. Et *vaiſſeaux de bas bord*, des bâtimens qui vont à voiles & à rames, tels que les galères, les brigantins, *&c.* ceux-ci ne ſervent guère que ſur la Méditerranée.

On appelle *vaiſſeau de conſerve*, un vaiſſeau qui fait route avec un autre pour le ſecourir.

VAISSEAU MATELOT; *voyez* MATELOT.

VAISSEAU CORSAIRE; *voyez* CORSAIRE.

VAISSEAU DE REGISTRE, ſe dit d'un vaiſſeau enregiſtré en Eſpagne pour le commerce de la mer du Sud.

En parlant d'une Égliſe, d'une galerie, d'un ſalon, d'une bibliothèque & autres grandes pièces d'un bâtiment, conſidérées en-dedans, on dit, que *c'eſt un beau vaiſſeau, un grand vaiſſeau, un vaiſſeau magnifique.*

VAISSEAU, ſe dit auſſi des veines, des artères & de tous les petits canaux, de tous les petits conduits qui tiennent quelque humeur dans le corps des animaux. *Vaiſſeaux petits, roulans, profonds, apparens. Il faut ſaigner quand les vaiſſeaux ſont trop pleins. Les vaiſſeaux lymphatiques. Les vaiſſeaux ſpermatiques. Les artères & les veines ſont les vaiſſeaux qui contiennent le ſang.*

VAISSELLE; ſubſtantif féminin. Tout ce qui ſert à l'uſage ordinaire de la table, comme plats, aſſiettes, *&c.*

Lorſque dans une ſucceſſion dont on fait l'inventaire, il ſe trouve, ou des matières, ou de la *vaiſſelle* d'or ou d'argent, on doit en conſtater le poids & la nature, & diſtinguer ce qu'on appelle *vaiſſelle plate*, d'avec ce qu'on appelle *vaiſſelle montée*; & l'on ne peut porter l'une & l'autre à une valeur différente de celle qui ſe paye dans les Hôtels des Monnoies.

Sur cela il faut remarquer qu'il n'eſt pas permis de vendre des matières & de la *vaiſſelle*, ſoit d'or, ſoit d'argent, comme on vend les meubles & les bijoux, au plus offrant & dernier enchériſſeur; mais que, lorſque dans les ſucceſſions les veuves & héritiers, qui ont droit de prendre la vaiſſelle d'argent pour la valeur, n'uſent pas de leur droit, la *vaiſſelle* doit être portée à

l'Hôtel de la Monnoie, où la valeur en eſpèces eſt remiſe au porteur.

La même choſe s'obſerve dans les ſaiſies-exécutions & ventes forcées, c'eſt-à-dire, que ſi, lors d'une ſaiſie-exécution de meubles, il ſe trouve de la *vaiſſelle* ou des matières d'or & d'argent, il faut auſſi porter le tout à la Monnoie la plus prochaine, ſans qu'en aucun cas on puiſſe rien vendre à l'encan ou au plus offrant.

Le ſieur Foſſecave, dépoſitaire de matières & ouvrages d'argent pris en mer, & les Officiers de l'Amirauté de Calais, qui au préjudice de l'oppoſition du changeur avoient fait vendre ces matières à l'encan, à plus haut prix que celui porté par les tarifs, ont été condamnés en une amende du quadruple de la valeur de ces matières & *vaiſſelles*, par un Arrêt de la Cour des Monnoies du 19 Octobre 1745.

Les Officiers de l'Amirauté & le ſieur Foſſecave ſe ſont pourvus contre cet Arrêt. Leur moyen étoit qu'ils ne connoiſſoient point les réglemens auxquels ils avoient contrevenu, & que ces réglemens ne leur avoient pas été envoyés, mais ils n'ont obtenu qu'une modération de l'amende, & l'exécution du ſurplus de l'Arrêt de la Cour des Monnoies a été ordonné par Arrêt du Conſeil du premier Février 1746.

Les matières, les eſpèces d'or & d'argent qui n'ont plus cours, les eſpèces étrangères & la *vaiſſelle* qui ſe porte aux Hôtels des Monnoies, doivent être payées en conformité de ce qui eſt réglé par le tarif arrêté au Conſeil, le 18 Juin 1726.

En général ceux qui ſont habiles à ſe porter héritiers des meubles d'un défunt dont on fait l'inventaire, ont droit d'empêcher que la *vaiſſelle* d'argent inventoriée ne ſoit portée à la Monnoie; ils peuvent ſe l'approprier, ſans qu'on puiſſe leur reprocher qu'ils ont pris qualité, pourvu qu'à la place ils ſubſtituent des deniers comptans au profit de la ſucceſſion.

La veuve qui renonce à la communauté, peut auſſi, après ſa renonciation, demander la vaiſſelle d'argent en déduction de ſon préciput, pour le même prix qui en eût été payé à la Monnoie.

On appelle *vaiſſelle montée*, celle qui eſt compoſée de pluſieurs pièces jointes enſemble avec de la ſoudure; & *vaiſſelle plate*, celle où il n'y a point de ſoudure.

VAISSETTE; (Dom Joſeph) né à Gaillac en Agénois en 1685, exerça pendant quelque temps la charge de Procureur du Roi du pays Albigeois. Dégoûté du monde, il ſe fit Bénédictin de la Congrégation de *Saint-Maur* dans le prieuré de la Daurade à Toulouſe en 1711. Son goût pour l'Hiſtoire, le fit appeler à Paris en 1713, par ſes Supérieurs, qui le chargèrent avec Dom *Claude de Vic*, de travailler à celle de Languedoc. Le premier volume de cette Hiſtoire parut en 1750, *in-fol.* Peu d'Hiſtoires générales, dit l'Abbé des *Fontaines*, ſont mieux écrites en notre langue. L'érudition y eſt profonde & agréable. On a ajouté à la fin des notes très-ſavantes ſur différens points de l'Hiſtoire de Languedoc. Ces notes ſont autant de diſſertations ſur des matières curieuſes. Dom de *Vic* étant mort en 1734, Dom *Vaiſſette* reſta ſeul chargé de ce grand ouvrage, qu'il exécuta avec ſuccès, & dont il publia les quatre autres volumes. Ce Savant mourut à Saint-Ger-

main-des-Prés en 1756, regretté par ſes Confrères & par le Public. Ses autres ouvrages ſont, 1°. un *Abrégé de ſon Hiſtoire de Languedoc*, en 6 vol. *in*-12, 1750: 2°. une *Géographie univerſelle*, en 4 vol. *in*-4°., & en 12 vol. *in*-12. Quoiqu'elle ne ſoit pas exempte de fautes, on la regarde avec raiſon, comme une des plus détaillées, des plus méthodiques & des plus exactes que nous ayons.

VAIVODE: *voyez* VAYVODE.

VAL; ſubſtantif maſculin. Vallée, eſpace de terre contenue entre deux côteaux. Il n'eſt plus en uſage que dans les noms propres. *L'Abbaye du Val. L'Ordre du Val des Choux. Le Monaſtère du Val-de-Grâce.* Le mot *Val* a un plurier, qui n'eſt en uſage que dans cette phraſe, *par monts & par vaux*; & dans quelques noms propres, comme, *les vaux de Cernai.*

VAKEFIELD; ville d'Angleterre, dans la province d'Yorck, entre Yorck & Londres, à quelques milles d'Almonbury, au bord du Calder, qu'on y paſſe ſur un pont. Elle eſt bien bâtie, bien peuplée, & entretient de bonnes Manufactures de draps. On trouve dans les environs quelques mines de charbon de terre, dont on tire des marcaſſites brillantes comme de l'argent; c'eſt dans le voiſinage de *Vakefield* que ſe livra une bataille mémorable entre Henri VI & Richard, Duc d'Yorck, qui lui diſputoit la couronne. Richard y perdit la vie.

VALABLE; adjectif des deux genres. *Legitimus.* Qui doit être reçu en Juſtice. *Le teſtament n'eſt pas valable. Une obligation paſſée par un mineur n'eſt pas valable. Il offrit de fournir bonne & valable caution.*

On dit, qu'*une excuſe, qu'une raiſon n'eſt pas valable*; pour dire, qu'elle n'eſt pas recevable, qu'elle n'eſt pas bonne.

VALABLEMENT; adverbe. *Legitimè.* D'une manière valable. *Un tuteur ne peut être valablement déchargé qu'après avoir rendu ſon compte.*

On dit, qu'*un mineur n'a pas été valablement défendu*; pour dire, qu'il n'a pas été défendu comme il pouvoit & devoit l'être ſuivant ſon état.

VALACHIE, ou VALAQUIE; principauté d'Europe qui eſt tributaire pour la meilleure partie du Grand Seigneur, & qui appartient pour le reſte, à la Maiſon d'Autriche. Elle a environ 80 lieues du levant au couchant, & 40 du midi au ſeptentrion. Elle eſt bornée au nord, partie par la Moldavie, partie par la Tranſylvanie; au midi, par le Danube; au levant, par ce même fleuve, & au couchant, par la Tranſylvanie. La partie de cette Province qui dépend de l'Empire Turc, eſt gouvernée par un Hoſpodar ou Vaivode.

Cette Province fut anciennement nommée *Flaccie*, du nom de *Flaccus*, que Trajan y envoya avec une colonie de trente mille hommes pour cultiver le pays, qui fournit à l'armée romaine une bonne partie des vivres pendant la guerre contre les Scythes & les Sarmates. La *Valachie* & la Moldavie ne compoſoient autrefois qu'une ſeule province des Daces, nommée ſimplement *Valachie*; mais ayant enſuite été diviſée en haute & baſſe, à cauſe de la rivière qui la partageoit, la dernière a toujours retenu le nom de *Valachie*, & l'autre a pris celui de *Moldavie.* Elle avoit autrefois ſes Princes particuliers, dépendans & tributaires des Rois de Hongrie;

mais tout a changé depuis que Selim II s'eſt emparé de cette Province en 1574.

Elle eſt diviſée en treize Comtés, qui ſont habités indifféremment par les Saxons, par les Hongrois & par les Naturels du pays. L'Hoſpodar qui la gouverne tire une groſſe ſomme de la dixme de la cire & du miel, dont les peuples font leur principal trafic, ainſi que du blé & du vin qu'on porte en Ruſſie. L'Hoſpodar paye de ſon côté un argent conſidérable à la Porte, pour être maître dans ſon gouvernement.

VALCHEREN; île des Pays-bas, dans la Zélande, dontelle eſt la principale au couchant de l'île de Zuydbeveland, à l'embouchure du Hont. Les Comtes de Borzelle étoient Seigneurs de cette île dans le douzième ſiècle, & c'eſt un de ces Seigneurs qui bâtit Middelbourg, capitale de l'île, en 1132. Depuis ce temps-là, les Comtes de Hollande & de Zélande ont uni à leur Domaine Middelbourg & ſon territoire.

VALCOURT; ville des Pays-bas, dans le Comté de Namur, ſur la rivière d'Heure, à cinq lieues, ſud-oueſt, de Charleroi, & à huit, ſud-eſt, de Mons.

VALDBOURG; Comté libre & immédiat d'Empire, dans le cercle de Souabe. On le diviſe en haut & en bas. Le haut comté de Valdbourg eſt ſitué ſur l'Iler, & comprend Valdbourg, château qui eſt près de Ravensbourg, & qui a donné ſon nom à la Maiſon de Valdbourg, Volfeck, Buſſen, Valdſée, Zail, Vurtzach, & Trauchbourg. Le bas comté de Valdbourg eſt ſitué ſur le Danube. Ses endroits les plus remarquables ſont Schéer, Friedberg, Turmetingen, Sulgen & Bondorf. Une branche de cette maiſon s'eſt établie en Pruſſe, où elle poſſède le château de Rautenbourg, dans la Nardie, la Seigneurie de Batten, & la petite ville de Landsberg. Les Comtes de Valdbourg ſont maîtres d'hôtel héréditaires du Saint-Empire.

VALDECK; ville d'Allemagne, capitale d'un comté de même nom, dans le cercle du haut Rhin, ſur la rivière de Steinbach, à cinq lieues, oueſt, de Fritzlar, & à onze, ſud-eſt, de Caſſel.

Le Comté de Valdeck eſt ſitué entre la Heſſe, la Veſtphalie, & l'Evêché de Paderborn. Il a ſeize lieues de longueur & autant de largeur. C'eſt un pays de montagnes qui eſt fertile, & où l'on trouve des mines de fer, de cuivre, de plomb & d'argent. Il eſt ſujet à ſon propre Prince, & renferme les neuf Bailliages de 1. Aroſen; 2. Eilhauſen; 3. Eiſenberg, 4. Landau, 5. Lichtenfels, 7. Rhode, 8. Valdeck. 9 Vetterbourg, & 10 Vildungen. Le Prince de Valdeck poſſède encore le comté de Pirmont en Veſtphalie, & le château de Verdenbroich dans le duché de Cleves.

VALDEN; ville d'Angleterre dans la province d'Eſſex, ſur la route de Harwick à Londres, un peu plus bas que Barclow.

VALDENBOURG; ville de Saxe, ſur la rivière de Mulda, fameuſe par ſa poterie qui ſe débite dans preſque toute l'Allemagne. On la fait avec une terre argilleuſe blanche qui ſe tire d'un endroit appelé *Fronſdorff*; & on la travaille à Valdenbourg. Cette poterie acquiert par ſa cuiſſon une ſi grande dureté, qu'elle fait feu lorſqu'on

la frappe avec le briquet. La Manufacture de cette ville ſubſiſte depuis l'an 1388. Il y a encore deux petites villes de même nom ; l'une en Franconie ſur la frontière de la Suabe ; l'autre en Siléſie, dans la principauté de Schweidnitz.

VALDKIRCK ; petite ville d'Allemagne dans le Briſgaw Autrichien, à deux lieues de Fribourg.

VALDSHUT ; ville forte d'Allemagne, l'une des quatre villes foreſtières, dans le cercle de Souabe, près du Rhin, à ſept lieues, oueſt, de Schaffouſe, & neuf lieues, nord-oueſt, de Zurich.

VALENCE ; ville épiſcopale de France en Dauphiné, capitale du Valentinois, ſur le Rhône, à neuf lieues, nord-eſt, de Viviers & onze lieues, ſud, de Vienne, ſous le vingt-deuxième degré, trente minutes de longitude, & le quarante-quatrième, cinquante-huit minutes de latitude. Le Chapitre de la Cathédrale eſt compoſé de ſix Dignitaires & de quatorze Chanoines. Il y a une Univerſité compoſée des facultés de Théologie, de Droit & de Médecine.

VALENCE, eſt auſſi le nom de trois autres petites villes de France, dont l'une eſt dans le haut Languedoc, a ſix lieues, nord-eſt, d'Alby ; la ſeconde dans l'Armagnac, ſur la Baiſe, à cinq lieues, nord, d'Auſch, & la troiſieme dans l'Agenois, ſur la Garonne, vis-à-vis, d'Aurillac.

VALENCE, eſt auſſi le nom d'une province d'Eſpagne avec titre de royaume ; elle eſt bornée au nord par l'Arragon & la Catalogne ; au midi & au levant par la mer Méditerranée ; au couchant par la nouvelle Caſtille & par le royaume de Murcie. Elle tire ſon nom de ſa capitale, & s'étend du nord au ſud de la longueur d'environ ſoixante-ſix lieues ſur vingt cinq dans ſa plus grande largeur.

Elle eſt arroſée d'un grand nombre de rivières, dont les principales ſont la Segura, la Xucar, le Guadalaviar, le Molvédro & le Millas ou Millares.

Cette province eſt une des plus peuplées de l'Eſpagne. On y compte ſept Cités, ſoixante-quatre villes ou bourgs, & quatre ports de mer, entre leſquels eſt Alicante. Valence eſt auſſi l'un des plus agréables pays de la Monarchie. On y jouit d'un printemps preſque continuel. Les côteaux abondent en excellens vins ; les vallées & les plaines ſont couvertes d'arbres fruitiers chargés de fruits ou parés de fleurs dans toutes les ſaiſons de l'année ; on y recueille du riz, du lin précieux, du chanvre, de la ſoie, de l'huile, du miel & du ſucre. La mer y fournit abondamment différens poiſſons, particulièrement des aloſes & du thon ; les montagnes, quoique rudes & ſtériles pour la plupart, y renferment des mines fécondes en alun & en fer, ainſi que des carrières d'albâtre, de chaux, de plâtre & de calamine.

C'eſt le pays qu'habitoient anciennement les Celtibériens, les Conteſtains & les Luſons. Il fut érigé en royaume l'an 788 par Abdalla qui en étoit le Gouverneur. Dans le dixième ſiècle, ſous le règne de Ferdinand, fils de Sanche, Roi de Navarre & d'Arragon, le Cid Don Rodrigue, à la tête de ſa Chevalerie, ſubjugua le royaume de Valence. Sans être Roi, & ſans en prendre le titre, ſoit qu'il lui préférât celui de Cid, ſoit que l'eſprit de Chevalerie le rendît fidelle

fidelle au Roi Alphonſe ſon maître, il gouverna néanmoins le royaume de Valence avec l'autorité d'un Souverain, recevant des Ambaſſadeurs, & ſe faiſant reſpecter de toutes les nations. Il épouſa depuis Chimène dont il avoit tué le père. On connoît la fameuſe pièce où le grand Corneille a traité ce ſujet.

Après la mort du Cid arrivée en 1096, les Maures reprirent le royaume de Valence, & l'Eſpagne ſe trouva toujours partagée entre pluſieurs dominations; mais Jacques, le premier des Rois d'Arragon à qui les États ayent prêté ſerment de fidélité, reprit ſur les Maures en 1338, le beau royaume de Valence. Ils ſe ſoumirent à lui, & continuèrent de le rendre floriſſant. C'étoit encore dans ce pays favoriſé de la Nature qu'habitoit la plus grande partie des Maures qui furent chaſſés de l'Eſpagne pour toujours en 1610. Leurs deſcendans qu'on appelle *Mauriſques*, ſont bons Laboureurs, robuſtes, ſobres & laborieux.

Le royaume de Valence avoit ci-devant de grands priviléges dont Philippe V le dépouilla en 1705, pour avoir embraſſé le parti de l'Archiduc, & en même temps il réunit ce royaume à celui de Caſtille, pour en être déſormais une province.

VALENCE, ville capitale du royaume dont on vient de parler, eſt ſituée ſous le dix-ſeptième degré, trente minutes de longitude, & le trente-neuvième, trente minutes de latitude, à ſoixante-ſept lieues, ſud-oueſt, de Barcelonne, & ſoixante-ſix, ſud-eſt, de Madrid, à une lieue de la mer, ſur le Guadalaviar, dans une campagne admirable, où la Nature ſemble avoir répandu tous ſes dons à pleines mains, pour ſervir aux beſoins & aux délices de la vie. Indépendamment de la beauté du lieu, de la douceur de l'air, de la fertilité du terroir, la mer y forme dans le voiſinage un lac de trois lieues d'étendue & d'une lieue de largeur; c'eſt ce lac que les Romains nommoient *amœnum ſtagnum*, & qui produit divers poiſſons des plus délicats.

La ville eſt grande, & contient environ douze mille feux dans ſon enceinte; les habitans y ſont égayés par la température de l'air, & les femmes y paſſent pour être les plus belles du royaume. Entre les édifices publics ſe diſtingue par ſa beauté l'Égliſe Cathédrale dont le tréſor eſt très-riche: le Grand Autel de cette Égliſe eſt tout couvert d'argent, & éclairé de quatorze candélabres de même métal, ſuſpendus au-devant. On vante auſſi en fait de bâtimens profanes les palais du Vice Roi, de la Ciuta & de la Députation, l'Arſenal, la Bourſe & l'Hôtel-de-ville.

On compte à Valence douze portes, un grand nombre de fontaines d'eau vive, & cinq ponts ſur le Guadalaviar; ils ont quinze pas de largeur, & environ trois cens de longueur. L'incommodité de cette ville eſt de n'être point pavée, ce qui la rend fort ſale en hiver, & remplie de pouſſière en été.

Elle eſt le ſiége d'une Univerſité & d'un Archevêché, qui y fut fondé en 1492 par le Pape Innocent VIII. L'Archevêque jouit de 50 à 40 mille ducats de rente, & revêt l'habit de Cardinal dans les cérémonies de l'Egliſe. Les canonicats

de la Cathédrale valent chacun trois mille écus de revenu.

Cette ville eſt habitée par une grande partie de la nobleſſe du royaume, ainſi que par un grand nombre de négocians, qui profitent de la quantité de mûriers du territoire pour y fabriquer toutes ſortes de ſoiries, & en faire fleurir le commerce. Il y a dans Valence un Gouverneur qui ſe nomme *Corregidor*.

VALENCE, ou VALENÇA D'ALCANTARA, eſt auſſi le nom d'une ville forte & conſidérable d'Eſpagne, dans l'Eſtrémadure, près des frontières du Portugal, à ſix lieues, ſud-oueſt, d'Alcantara, & 15 lieues, nord, de Badajoz.

VALENCE, ou VALENÇO DO MINHO; ville forte de Portugal, dans la province d'entre Duero & Minho, près des frontières de la Galice, à une lieue, ſud, de Tuy.

VALENCE, eſt encore le nom d'une ville forte d'Italie, au duché de Milan, dans la Laumeline, dont elle eſt capitale, près du Pô, à cinq lieues, ſud-eſt, de Caſal. Elle appartient au Roi de Sardaigne depuis 1707.

VALENCEY; petite ville de France, dans le Berry, ſur la rivière de Nahon, à ſix lieues, ſud, de Romorentin.

VALENCIENNES; ville forte & conſidérable de France, capitale du Hainaut-François, ſur l'Eſcaut, à ſept lieues, eſt, de Douay, 9 lieues, ſud, de Tournay, & 48, nord-eſt, de Paris, ſous le 21e degré, 44 minutes, 55 ſecondes de longitude, & le 50e degré, 21 minutes 27 ſecondes de latitude. On y compte environ ſeize mille habitans.

L'enceinte de Valenciennes a près de trois quarts de lieue de tour. Les fortifications de la ville & de la citadelle ſont conſidérables & du Maréchal de Vauban. Celles de la ville conſiſtent en huit baſtions & quelques ouvrages avancés. Les foſſés ſont en général très-profonds, on peut facilement les remplir d'eau. On travaille encore à augmenter les fortifications de la ville du côté de la porte de Tournay. La citadelle, diviſée en trois parties, a été conſtruite par Louis XIV. La citadelle, proprement dite, eſt entre deux bras de l'Eſcaut, qui la ſépare de la ſeconde partie, laquelle eſt un pâté; la troiſième, que l'on nomme réduit, eſt un ouvrage à couronne qui peut battre la place de revers.

Les rues de Valenciennes ſont en général étroites, tortueuſes & mal pavées: mais cette ville a une très-grande place au centre, & à laquelle aboutiſſent dix rues. Cette place a environ 25 toiſes de largeur ſur 89 de longueur: on la nomme *Place de Louis XV*, à cauſe de la ſtatue pédeſtre qu'on y érigea à ce Monarque au mois de Décembre de l'année 1752. Le projet de cette érection avoit été formé par les Magiſtrats, en l'année 1744, lors du ſéjour de Sa Majeſté à Valenciennes, lequel fut de huit jours. Ce monument, de marbre de Gènes, fut exécuté à Paris par Sally, célèbre Sculpteur, né à Valenciennes, & de l'Académie royale de Peinture & de Sculpture. Il eſt élevé ſur un piédeſtal de marbre blanc veiné, à neuf ou dix toiſes d'une des extrémités de la place, du côté de l'Hôtel des Fermes, auquel la ſtatue tourne le dos. Elle a environ neuf pieds de proportion. Sa Majeſté eſt repréſentée en héros de l'antiquité, couronné de laurier: elle tient de la main gauche la poignée de ſon épée, ſortant du four-

reau, & elle étend la droite dans l'action de donner des ordres.

L'un des Bureaux d'Agriculture établi dans la province de Hainaut, par Arrêt du 4 Septembre 1765, tient ſes ſéances dans cette ville.

Il y a dans Valenciennes une Juſtice royale, appelée *la Prévôté-le-Comte*, une Juridiction appelée *le Magiſtrat*, la Juſtice de l'Abbaye Saint-Jean, une Juſtice de treize Magiſtrats de la Halle baſſe, un Conſeil particulier & un Conſeil général.

La *Prévôté-le-Comte*, c'eſt-à-dire, la Prévôté ou Juſtice du Comte de Valenciennes, eſt une Juſtice royale compoſée d'un Prévôt, d'un Lieutenant général, de quatre Conſeillers & d'un Procureur du Roi. Cette Juridiction s'étend ſur les vingt-quatre villages de la Prévôté, & connoît des cas royaux. L'appel de ces Juges eſt porté au Conſeil ſupérieur de Douay. Le Prévôt eſt auſſi le chef de la Juſtice criminelle, & en ſon abſence, ſon Lieutenant tient ſa place.

Le *Magiſtrat* eſt compoſé d'un Prévôt, d'un Lieutenant & de douze Échevins, nommés tous les ans par le Gouverneur de la ville, & par l'Intendant de la province, & de deux Conſeillers-Penſionnaires, d'un Greffier civil, d'un Greffier criminel, qui eſt auſſi Procureur de la ville, & d'un Greffier des nantiſſemens. Ce Tribunal connoît en première inſtance de toutes les affaires contentieuſes, civiles & de la police de la ville, & par appel des Jugemens rendus par le Magiſtrat de la Halle baſſe.

Cette dernière Juridiction eſt compoſée d'un Prévôt, d'un Mayeur, de treize Échevins, & de vingt hommes qui décident de tout ce qui regarde la draperie; ils ſont nommés tous les ans, par le Magiſtrat de la ville; celui-ci nomme auſſi les cinq Appaiſeurs ou Pacificateurs des querelles particulières qui ne méritent point de peine afflictive; les autres affaires criminelles ſont jugées par le Magiſtrat même, & on en appelle au Conſeil ſupérieur de Douay.

Le Conſeil particulier, compoſé d'un Magiſtrat & de vingt-cinq Bourgeois, a l'adminiſtration des affaires de la ville qui ne regardent pas la Juſtice.

Le Conſeil général, ou grand Conſeil, eſt compoſé de deux cens perſonnes: il ne s'y peut rien décider qu'il n'y en ait cent au moins, & que l'affaire en queſtion n'ait paſſé auparavant au Conſeil; le Magiſtrat de la ville, qui a le droit de convoquer ce Conſeil, ne le fait guère que dans des cas extraordinaires, & qui regardent le bien public.

La Juſtice de l'Abbaye de Saint-Jean eſt compoſé d'un Mayeur, de ſept Échevins & d'un Greffier; cette Juſtice, qui n'eſt que foncière, féodale, & pour les cas de haute Juſtice, s'étend ſur un quartier de la ville qu'on nomme *la Tannerie*.

Il y a auſſi à Valenciennes, depuis 1718, une Chambre conſulaire, & depuis 1693, une Juridiction des Eaux & Forêts, dont les appels ſe portent au Conſeil ſupérieur de Douay.

Cette ville eſt fort commerçante; ſon commerce néanmoins tout important qu'il eſt, n'eſt pas comparable à celui qui s'y faiſoit anciennement; & lors même de l'établiſſement de la Chambre conſulaire, le commerce montoit à quatre millions pour le débit des manufactures

& marchandiſes du crû du pays, qui conſiſtoient en ce temps-là en bouracans, camelots, & autres étoffes de laine. Cette branche de commerce eſt perdue: le commerce des linons, batiſtes, dentelles fines, *&c.* ſubſiſte encore, mais il eſt moins conſidérable qu'autrefois. Quant aux marchandiſes tirées du dehors, la conſommation monte à trois millions. Cette ville eſt l'entrepôt, où tout le Hainaut Autrichien vient prendre ce qu'il emploie de marchandiſes de l'intérieur du royaume; elle eſt auſſi le magaſin qui ſert à remplir les beſoins des villes & du plat pays dans le Hainaut François, outre qu'elle fournit encore aux troupes leur néceſſaire.

Valenciennes eſt une ville dont l'origine ſe perd dans l'antiquité. Valentinien I l'ayant agrandie en 366, y détruiſit le culte des idoles, & lui donna ſon nom.

Les Francs, ſous la conduite de Clodion, envahirent les Gaules Belgiques; nos Rois eurent un palais en cette ville. Charlemagne, en 771, y vint tenir les États généraux de la nation.

Sous la fin de la ſeconde race pendant les troubles, Valenciennes fut érigé en Comté, & conſerva ſes Souverains particuliers juſqu'en 1051, qu'elle fut réunie au domaine des Comtes de Flandre; elle paſſa ſucceſſivement dans les maiſons de Bavière, de Bourgogne & d'Autriche.

En 1656, le Vicomte de Turenne & le Maréchal de la Ferté en firent le ſiége, mais ils furent contraints de le lever: Louis XIV la prit aux Eſpagnols en 1677; elle eſt reſtée depuis à la France, la poſſeſſion en ayant été aſſurée au Roi, par le traité de Nimegue en 1678.

VALENS, (Flavius) Empereur, fils de *Gratien*, fut ſurnommé *le Cordier*, non qu'il fut Cordier de profeſſion, mais parceque cinq ſoldats, malgré tous leurs efforts, ne purent lui arracher une corde qu'il tenoit entre les mains. Il naquit près de Cibale en Pannonie, & fut aſſocié à l'Empire l'an 364, par ſon frère *Valentinien*, qui lui donna le gouvernement de l'Orient. Effrayé par la révolte de *Procope*, il voulut d'abord quitter l'Empire; mais il fut plus heureux l'année ſuivante, car il défit ſon ennemi & lui fit couper la tête. Après avoir pacifié l'Empire, il ſe fit conférer le baptême par *Eudoxe* de Conſtantinople Arien, qui l'obligea par ſerment de ſoutenir ſes erreurs. Sa femme, *Albia Dominica*, qui étoit hérétique, l'y engagea auſſi, & le rendit complice de ſon héréſie, & perſécuteur de la foi orthodoxe, dont il s'étoit montré juſqu'alors un des plus zélés défenſeurs. Il publia un Édit pour exiler les Prélats Catholiques, Édit qui fut exécuté avec la dernière rigueur. Il alla lui-même à Céſarée de Cappadoce, pour en chaſſer *S. Baſile*; à Antioche où il exila *Mélece*; à Edeſſe, & ailleurs, où il perſécuta cruellement les Orthodoxes. Ce fut après la guerre contre les Goths, que *Valens* ſe déclara contre l'Égliſe. Cette guerre avoit eu les plus heureux ſuccès. Les Barbares effrayés des victoires de *Valens*, forcèrent Athalaric leur Roi à demander la paix. *Valens* voulut bien la leur accorder en 369, mais il en preſcrivit les conditions. Il fut défendu aux Goths de paſſer le Danube, & de mettre le pied ſur les terres des Romains, à moins que ce ne fût pour le commerce. Ils n'eurent plus la liberté comme auparа-

vant de trafiquer indifféremment dans tous les lieux ſoumis à l'obéiſſance de l'Empereur ; on leur marqua deux villes frontières, où ils pouvoient apporter leurs marchandiſes, & acheter celles dont ils auroient beſoin. Tous les tributs qu'on leur payoit furent ſupprimés ; mais on confirma la penſion d'*Athalaric*. *Valens*, plus complaiſant qu'il n'auroit dû l'être, permit aux Goths de s'établir dans la Thrace, ils y furent ſuivis de divers autres Barbares ; & comme la province ne pouvoit ſuffire pour leur entretien, ils commencèrent à ravager les pays voiſins. *Lupicin*, général de l'armée Romaine, ayant été battu, *Valens* marcha en perſonne contre les ennemis. Il engagea une bataille près d'Andrinople en 378, & il eut le malheur de la perdre. La nuit vint le ſurprendre avant qu'il ſe fût décidé ſur un parti, & les ſoldats qui s'étoient rangés autour de lui, l'enlevèrent & le portèrent dans une maiſon où les Goths mirent le feu, & où il fut brûlé vif, à l'âge de 50 ans, après en avoir regné 15. *Valens* fut un prince timide, cruel & avare. Ses défauts furent plus pernicieux à l'État que ſes vices. Il étoit ignorant, & il laiſſoit languir les ſciences ; incapable de juger du mérite, il n'élevoit aux grands emplois que ceux qui applaudiſſoient à ſes foibleſſes. Sa ſuperſtition étoit telle, qu'il fit mourir tous ceux dont le nom commençoit par *Theod*, parcequ'un magicien lui avoit dit que ſon ſceptre tomberoit entre les mains d'un homme dont le nom commenceroit ainſi.

VALENTIN, Peintre, né à Coulomiers en Brie l'an 1600, mort aux environs de Rome en 1632, entra fort jeune dans l'Ecole du Vouet, & peu de temps après ſe rendit en Italie. Les tableaux du Caravage le frappèrent, & il l'imita. Il s'attacha ſur-tout à repréſenter des concerts, des joueurs, des ſoldats & des Bohémiens. On voit auſſi de ce Maître des tableaux d'hiſtoire & de dévotion, mais ils ſont en petit nombre, & pour l'ordinaire inférieurs à ſes autres ouvrages. Le Valentin trouva un protecteur dans le Cardinal Barberin. C'eſt à ſa recommandation qu'il peignit pour l'Egliſe de Saint Pierre à Rome le martyre des ſaints Proceſſe & Martinien, morceau très-eſtimé. Il ſe lia d'amitié avec le Pouſſin, & l'on remarque qu'il a quelquefois ſuivi la manière de cet excellent Artiſte. Le Valentin a toujours conſulté la Nature ; ſa touche eſt légère, ſon coloris vigoureux, ſes figures bien diſpoſées. Il exprimoit tout avec force, mais il n'a guère conſulté les grâces ; & entraîné par la rapidité de ſa main, il a ſouvent péché contre la correction. Ce Peintre s'étant baigné imprudemment, fut ſaiſi d'un friſſon qui peu de temps après lui cauſa la mort.

VALENTINE ; petite ville de France dans le comté de Comminges, ſur la Garonne, vis-à-vis de ſaint Gaudens, à deux ou trois lieues, nord-eſt, de ſaint Bertrand.

VALENTINIEN I, Empereur d'occident, s'éleva par ſa valeur & par ſon mérite ſur le trône impérial. Il fut proclamé Empereur à Nicée après la mort de Jovien, le 25 Février 364. Il aſſocia Valens ſon frère à l'Empire, lui donna l'orient, & garda pour lui l'occident, où il ſe rendit redoutable par ſon courage. Il repouſſa les Germains qui ravageoient les Gaules, pacifia l'Afrique qui s'étoit révoltée, dompta les

Saxons qui s'étoient avancés juſque ſur le bord du Rhin, & bâtit un grand nombre de forts en différens endroits de ce fleuve & du Danube. Les Quades ayant pris les armes en 374, il paſſa dans leur pays pour les châtier. Il mit tout à feu & à ſang, raſa les campagnes, brûla les villages, renverſa les villes, & laiſſa par-tout des traces de ſa fureur. Il repaſſa le Danube, & alla ſe repoſer à Brigitto ou Bregetion, petit château de la Pannonie. Là les Quades lui envoyèrent des Ambaſſadeurs pour implorer ſa clémence. Ces Envoyés étoient des hommes groſſiers, pauvres & mal vêtus. Valentinien croyant qu'on les lui avoit envoyés pour l'inſulter, entra en fureur, & leur parla avec tant d'emportement, qu'il ſe rompit une veine. Il expira peu de temps après, le 17 Novembre 375. Il étoit alors âgé de cinquante-cinq ans, & en avoit régné douze moins quelques mois. Si l'on excepte quelques occaſions particulières où ſa grande vivacité l'emportoit au-delà des bornes de la modération, Valentinien montra dans toute ſa conduite de l'eſprit, du courage, de la politeſſe & de la grandeur.

VALENTINIEN II, fils du précédent & frère de Gratien, né en 371, fut proclamé Empereur à Trèves le 22 Novembre 375. Il ſuccéda à Gratien en 383, & fut dépouillé de ſes États en 387 par le tyran Maxime. Il eut recours à Théodoſe, qui défit Maxime, lui fit couper la tête en 388, rétablit Valentinien, & entra triomphant dans Rome avec lui.

Dans la ſuite les chefs d'une famille diſtinguée ayant été accuſés d'une conſpiration, il en examina lui-même les preuves; & ſa clémence lui en ayant diſſimulé la force, il fit élargir les coupables; mépriſant ces défiances & ces ſoupçons, *qui ne tourmentent*, diſoit-il, *que les tyrans*. Plus occupé du bien de ſes ſujets que du ſien propre, il modéra extrêmement les impôts; & comme ſes Officiers vouloient qu'il les augmentât afin d'en profiter eux-mêmes, il leur répondit: *Quelle raiſon aurois-je d'impoſer de nouvelles charges à ceux qui ont bien de la peine à payer les anciennes?* Il faiſoit jouir l'Empire de la paix, & y faiſoit régner la juſtice & l'abondance, lorſqu'Arbogaſte, françois d'origine, à qui il avoit confié le commandement de ſes armées, ſe révolta. Ce Général s'étoit acquis par ſa valeur, ſa ſcience dans l'Art militaire & ſon déſintéreſſement la confiance des troupes au point qu'il régloit & tenoit Valentinien ſous ſa dépendance. Le Prince ouvrit enfin les yeux, & craignant les ſuites de ſon pouvoir, il lui ôta le commandement des armées. Mais ce traître mit le comble à ſes crimes, & fit périr ce Prince qu'il avoit déjà dépouillé de ſon autorité. Il fut étranglé à Vienne en Dauphiné le Samedi 15 Mai 392, âgé ſeulement de vingt ans, après un règne de neuf.

VALENTINIEN III, (Flavius-Placidus-Valentianus) Empereur d'Occident, fils du général Conſtance & de Placidie, fille de Théodoſe le Grand, naquit à Rome en 419, & fut honoré du titre de Céſar à Theſſalonique; mais il ne fut reconnu Empereur que le 25 Octobre 425 à Rome après la défaite entière de Jean, qui s'étoit emparé de l'Empire. Ce fut d'abord Galla Placidia qui eut toute l'autorité, & la ſageſſe de cette Princeſſe ne put prévenir la perte de l'Afrique que le Comte Boni-

face livra en 428 aux Vandales, qui y fondèrent un État très-puiſſant. Le général Aëtius conſerva par ſa valeur les autres Provinces. Les Bourguignons, les Goths, les Alains, les François furent battus en diverſes rencontres, & forcés à demander la paix; il n'y eut que les Suèves qui ne purent être domptés. Valentinien reconnut mal de ſi grandes obligations. Il ſacrifia ce Général à la haine d'un de ſes Eunuques; mais il périt bientôt après lui. Ayant violé la femme de Pétrone Maxime, ce mari outragé le fit tuer au milieu de Rome en 455. Il avoit alors trente-ſix ans, & il fut le dernier de la race de Théodoſe. Valentinien étoit un Prince ſtupide, qui ſacrifioit ſa gloire & ſes intérêts à ſes paſſions.

VALENTINIENS; (les) hérétiques du ſecond ſiècle, ainſi appelés de Valentin leur chef. Le fond de leur ſyſtême étoit de vouloir expliquer l'Évangile par les principes du Platoniſme. Outre cela ils diſoient que les Catholiques, qu'ils appeloient *Pſychiques*, étant incapables d'arriver à la ſcience parfaite, ne pouvoient ſe ſauver que par la foi ſimple & les œuvres; que c'étoit à eux que convenoit la continence & le martyre; mais que les Spirituels (c'eſt le nom que ſe donnoient les Valentiniens) n'avoient pas beſoin de bonnes œuvres, parcequ'ils étoient bons par nature, & propriétaires de la grâce qui ne pouvoit leur être ôtée. Ils ſe comparoient à l'or qui ne ſe gâte point dans la boue; c'eſt pourquoi ils mangeoient indifféremment des viandes immolées aux idoles & prenoient part aux fêtes des païens & aux ſpectacles mêmes des gladiateurs. Quelques-uns s'abandonnoient ſans meſure aux plaiſirs les plus infâmes, diſant qu'il falloit rendre à la chair ce qui appartient à la chair, & à l'eſprit ce qui appartient à l'eſprit. Ils ſe mocquoient des Catholiques qui craignoient les péchés de parole & même de penſée, les traitant de ſimples & d'ignorans, ſur-tout ils condamnoient le martyre, & diſoient que c'étoit une folie de mourir pour Dieu.

Pour initier à leurs myſtères, il y en avoit qui préparoient une chambre nuptiale, & avec de certaines paroles célébroient un mariage ſpirituel; d'autres amenoient leurs diſciples à l'eau, & les baptiſoient au nom de l'inconnu père de tout, en la vérité mère de tout, & en celui qui eſt deſcendu, en Jeſus, en l'union, la rédemption & la communauté des puiſſances; d'autres diſoient que le baptême d'eau étoit ſuperflu, & ſe contentoient de jeter ſur la tête de l'huile & de l'eau mêlée, & d'oindre de baume; d'autres rejetoient toutes les cérémonies extérieures, diſant que le myſtère de la vertu inviſible & ineffable ne pouvoit s'accomplir par des créatures ſenſibles & corruptibles; que la Rédemption étoit toute ſpirituelle, & s'accompliſſoit intérieurement par la connoiſſance parfaite.

Valentin eut beaucoup de diſciples; les plus célèbres furent Ptolémée, Secundus, Héracléon, Marc, Colarbaſſe, Baſſus, Florin, Blaſtus, qui répandirent la doctrine & formèrent des ſectes ſouvent étendues, & qui étoient fort nombreuſes dans les Gaules du temps de S. Irénée.

VALENTINOIS; pays de France dans le Dauphiné. Il eſt borné au nord par le Viennois; au midi par le Tricaſtinois; au levant par le Diois,

& au couchant par le Rhône, qui le ſépare du Languedoc, comme l'Iſere le ſépare du Viennois. Les peuples du Valentinois ſont nommés par Pline *Segavellauni*, par Ptolémée *Segalauni*, & dans la Notice de l'Empire *Segaulauni*.

On ignore les noms des premiers Comtes de Valentinois ; on ſait ſeulement que vers la fin du douzième ſiècle Raymond, Comte de Toulouſe, donna le Diois & le Valentinois à Aymar de Poitiers. En 1446 ces deux comtés furent incorporés au Dauphiné. Louis XII en fit un duché en 1498. Henri II gratifia Diane de Poitiers, ſa maîtreſſe, de l'uſufruit de ce duché. Louis XIII l'érigea en duché-pairie, dont il fit la donation à Honoré de Grimaldi, Prince de Monaco, qui avoit reçu dans ſa Ville garniſon françoiſe. Valence eſt la capitale de ce duché.

VALÈRE-MAXIME, Hiſtorien latin, ſortoit de la famille des Valères & de celles des Fabiens. Son goût pour la Littérature ne lui ôta point celui des armes. Il ſuivit Sexte Pompée à la guerre. A ſon retour il compoſa un recueil des actions & des paroles remarquables des Romains & des autres hommes illuſtres. Son ouvrage eſt en neuf livres ; il le dédia à Tibère. Pluſieurs croient que l'ouvrage que nous avons n'eſt qu'un abrégé du ſien compoſé par Julius Paris. Son ſtyle eſt barbare, à quelques endroits près. Il intéreſſe plus par le fond des choſes que par la manière dont il les rend.

VALÉRIEN, Empereur romain, proclamé l'an 253 de Jeſus-Chriſt, eut d'abord à combattre les Goths & les Scythes ; il fut enſuite obligé d'employer ſes forces contre Sapor, Roi de Perſe, qui faiſoit des progrès prodigieux en Syrie, en Cilicie & en Cappadoce. Les deux armées ſe rencontrèrent en Méſopotamie, & Valérien fut fait priſonnier en 269. Le Roi Sapor le mena en Perſe, où il le traita avec indignité, juſqu'à le faire ſervir de marche-pied lorſqu'il montoit à cheval. Il mourut en captivité l'an 269, âgé de ſoixante-onze ans, après en avoir régné ſept. Sapor le fit écorcher après qu'il fut mort, fit corroyer ſa peau, la fit teindre en rouge & la mit dans un temple pour être un monument éternel de la honte des Romains. Valérien parut mériter les honneurs de la République tant qu'il fut particulier ; mais lorſque parvenu à la puiſſance ſuprême il fut en ſpectacle à tout le monde, il parut avoir moins de vertus & plus de défauts. Il ne ſavoit pas juger du mérite, & eut toujours de mauvais Miniſtres. Il abuſoit ſouvent de ſa puiſſance. Ses lauriers furent flétris par pluſieurs traits de lâcheté.

VALÉRIA ; c'eſt le nom, 1°. d'une ancienne contrée de la Germanie, & qui comprenoit une portion de la Pannonie. Elle eſt appelée en conſéquence *Valeria Pannoniæ* par Ammien Marcellin. Selon cet Auteur Galere Maximien ayant abattu des forêts immenſes & fait écouler le lac Peizon dans le Danube, donna à cette Province le nom de ſa femme Valérie, fille de l'Empereur Dioclétien. La Valérie de Pannonie étoit renfermée entre le Danube & la Drave.

2°. Valéria eſt le nom d'une ancienne Province d'Italie ſelon Paul Diacre, qui dit que la Nurcie lui étoit annexée, & qu'elle étoit entre l'Ombrie, la Campanie & le Picenum.

3°. Valéria étoit une ancienne Ville d'Italie ſelon Strabon, qui la place

place dans le Latium ſur la voie Valérienne.

4°. Valeria étoit une ancienne Ville de l'Eſpagne Tarragonoiſe ; c'étoit, ſelon Ptolémée, une des Villes des Celtibères. Ses habitans ſont nommés *Valerienſes* par Pline, qui les met au nombre des colonies. Cette Ville étoit bâtie ſur une colline ; les Maures la ruinèrent, &, ſelon Vaſcus, Cuença ſur le Xucar dans la nouvelle Caſtille s'eſt élevée des débris de *Valeria*.

VALÉRIANE ; ſubſtantif féminin. *Valeriana*. Plante dont on diſtingue quatre eſpèces principales, ſavoir, la *grande valériane*, la *valériane ſauvage & des bois*, ou *valériane commune*, la *petite valériane aquatique*, ou la *valériane des prés* ou *des marais*, & la *valériane grecque*.

La *grande valériane* que l'on cultive dans les jardins ſous le nom de *valériane franche* croît naturellement dans les Alpes & ſur les hautes montagnes ; on la trouve auſſi dans les bois, mais rarement. Sa racine eſt groſſe comme le pouce, ridée, ſituée tranſverſalement & à fleur de terre, garnie en-deſſous de pluſieurs groſſes fibres qui ſe croiſent, de couleur jaunâtre, d'une odeur forte, déſagréable, ſur-tout quand elle eſt sèche ; elle eſt d'un goût aromatique ; elle pouſſe des tiges hautes d'environ trois pieds, grêles, rondes, creuſes, rameuſes, garnies d'eſpace en eſpace de feuilles oppoſées & liſſes, les unes entières, les autres découpées profondément de chaque côté, longues & obtuſes ; ſes fleurs naiſſent dans le printemps, comme en ombelles, aux ſommités des tiges & des rameaux formant une eſpèce de girandole ; elles ſont petites, blanchâtres, tirant ſur le purpurin, d'une odeur ſuave qui approche un peu de celle du jaſmin. Chacune de ces fleurs, dit Lémery, eſt un tuyau évaſé en roſette taillée en cinq parties, avec quelques étamines à ſommets arrondis ; à chaque fleur ſuccède une ſemence applatie, oblongue & couronnée d'une aigrette.

La racine eſt la partie principale de cette plante dont la Médecine faſſe uſage ; c'eſt la meilleure & la plus eſtimée des valérianes après la ſuivante. Les chats aiment à ſe rouler deſſus comme ſur la cataire. On l'eſtime apéritive & diurétique, & même un peu alexitère & ſudorifique ; on l'emploie avec ſuccès dans l'aſthme & pour les obſtructions du foie ; on la preſcrit à la doſe de demi-once en décoction, ou à la doſe d'un gros en ſubſtance ; on prétend qu'elle fortifie auſſi la vue. Cette racine de grande valériane entre dans la compoſition de nos plus fameux antidotes.

La *valériane ſauvage & des bois*, ou *valériane commune* croît dans les bois taillis & les brouſſailles : ſa racine eſt fibreuſe, blanchâtre, rampante, d'un goût aromatique & d'une odeur fort pénétrante & déſagréable ; elle pouſſe des tiges à la hauteur d'un homme, droites, grêles, fiſtuleuſes, un peu velues, cannelées & entrecoupées de nœuds d'eſpace en eſpace : ſes feuilles ſont ſemblables à celles de l'eſpèce précédente, mais plus diviſées, plus vertes, dentelées en leurs bords, un peu velues en-deſſous & parſemées de groſſes veines inodores, d'un goût ſalé & amer. On a remarqué que quand cette plante ſe trouve aux lieux humides & ombrageux, elle donne une variété de feuilles plus larges, plus liſſes, d'un

verr plus luiſant & à tiges plus fortes : ſes fleurs, qui paroiſſent en Mai & en Juin, reſſemblent aſſez à celle de la valériane des jardins : ſes ſemences ſont également à aigrettes ; elles ſont mûres en Juillet.

La racine de cette valériane abonde en ſel volatil, aromatique, huileux : ces principes la rendent anti-épileptique, vermifuge, ſudorifique, hyſtérique & propre pour provoquer les menſtrues ; elle ſoulage beaucoup les aſthmatiques & ceux qui ont des vapeurs & des mouvemens convulſifs. On doit cueillir cette racine au printemps, avant la pouſſe des tiges, la faire ſécher à l'ombre & la mettre en poudre.

La *petite valériane aquatique*, ou la *valériane des prés* ou *des marais* croît dans les prés, aux lieux marécageux & ſur les bords des ruiſſeaux ; ſa racine eſt menue, rampante, blanchâtre & fibrée, d'une odeur aromatique, nullement déſagréable, mais d'une ſaveur aſſez forte & amère ; elle pouſſe une tige haute d'environ un pied, anguleuſe, grêle, rayée, creuſe, entrecoupée de nœuds où naiſſent les feuilles oppoſées & découpées ; ſes fleurs forment en Avril & en Mai au haut de la tige une manière d'ombelle comme dans la valériane des bois ; elles ſont d'un blanc rougeâtre : il ſuccède à chaque fleur une ſemence aigrettée qui eſt mûre en Juin.

Cette plante poſsède les mêmes propriétés que les deux valérianes précédentes, mais dans un degré bien inférieur.

La *valériane grecque* eſt une plante que l'on cultive dans les jardins : ſes racines ſont fibrées, blanchâtres & ſerpentent en terre. De ces racines ſortent des feuilles vertes pendant l'hiver, longues d'un pouce, rangées par paires, dix ou douze ſur une côte terminée par une ſeule feuille. Chaque feuille eſt traverſée longitudinalement par trois nerfs aſſez gros : entre ces feuilles s'élèvent pluſieurs tiges hautes de deux pieds, cannelées, groſſes comme le doigt, rameuſes, velues & creuſes, revêtues de feuilles très-diſtantes les unes des autres, terminées par des fleurs en roſette à cinq quartiers, ordinairement bleuâtres & d'une odeur légèrement agréable : à ces fleurs ſuccèdent des fruits capſulaires ; les coques s'ouvrent par la maturité, & laiſſent voir trois cellules remplies de petites ſemences oblongues & noires. Cette plante eſt de pur agrément ; cependant on l'eſtime vulnéraire.

VALERIO, (Auguſtin) né à Veniſe en 1531, d'une des meilleurs familles de cette ville, devint Docteur en Théologie & en Droit Canon, & fut fait Profeſſeur de morale dans ſa patrie en 1535. Déſabuſé des vains plaiſirs du monde, il prit l'habit eccléſiaſtique & fut fait évêque de Verone en 1565, ſur la démiſſion du Cardinal *Bernard Naugerio*, ſon oncle. Son zèle apoſtolique, ſa vigilance active & ſes connoiſſances le lièrent d'une étroite amitié avec S. Charles Borromée. Grégoire XIII l'appella à Rome, où il le mit à la tête de pluſieurs Congrégations, après l'avoir honoré de la pourpre romaine. Valerio mourut dans cette ville en 1606, à ſoixante-quinze ans. Ses ouvrages les plus eſtimés ſont 1°. *la Rhétorique du Prédicateur*, compoſée par l'avis & ſur le plan de S. Charles Borromée. Cet ouvrage ſolide & inſtructif renferme des réflexions judicieuſes ſur l'art d'exciter les paſ-

ſions des Auditeurs, ſur celui d'orner ou de fortifier la diction, ſur les défauts dans leſquels les Orateurs Chrétiens peuvent tomber: il eſt en latin. Nous en avons une traduction françoiſe par M. Dinouart, à Paris, chez Nyon, 1750, *in*-12. 2°. *De cautione adhibenda in edendis libris*. On trouvera dans ce dernier livre le Catalogue des ouvrages d'*Auguſtin Valerio*, tant imprimés que manuſcrits. Ils ſont en grand nombre.

VALERIO VINCENTINI, dont le vrai nom eſt *Valerio le belli*, Graveur ſur pierres fines, natif de Vicence, mourut en 1546. C'eſt un des Graveurs modernes qui a le plus approché des anciens qui ſe ſont diſtingués dans ce genre. On remarque dans ſes ouvrages une dextérité & une propreté qui ne laiſſent rien à déſirer. Plus de fineſſe dans le deſſein, & plus de génie, l'auroient rendu un artiſte parfait. Il avoit une facilité prodigieuſe, & l'on a de lui une grande quantité de pierres précieuſes embellies par ſon travail; il s'eſt auſſi exercé ſur les criſtaux, & il a gravé beaucoup de poinçons pour les médailles. Clément VII qui l'eſtimoit, l'occupa long-temps: entr'autres ouvrages, il grava pour ce Pape un beau coffre de criſtal de roche, dont Sa Sainteté fit préſent à François I. Ce Graveur avoit amaſſé de grands biens qu'il employoit à acquérir les chefs-d'œuvres que l'art offre en tout genre.

VALÉSIENS; (les) héréti ques ainſi nommés, parce qu'ils avoient pour chef un certain Valéſius. On leur donna auſſi le nom d'*Eunuques*, parce qu'en effet ils ſe mutiloient, & enſeignoient que ſans cette opération il étoit impoſſible de faire ſon ſalut. Voici quelle fut l'origine de cette Secte extravagante. Le célèbre Origene tenoit une école, & avoit parmi ſes Diſciples de jeunes filles. Des gens mal intentionnés en prirent occaſion d'attaquer ſes mœurs, & de noircir ſa réputation. Origene fut ſi ſenſiblement piqué de cet affront fait à ſon honneur, que pour fermer la bouche aux calomniateurs, il ſe mit dans un état à ne jamais exciter de pareils ſoupçons. Pluſieurs blâmèrent cette action comme l'effet d'un zèle indiſcret, d'autres la regardèrent comme l'héroïſme de la vertu.

Le Patriarche de Jeruſalem connoiſſant le mérite d'Origene, ne jugea pas que l'état où il s'étoit réduit fût une raiſon ſuffiſante pour l'exclure du Sacerdoce, & le conſacra Prêtre. Parmi les admirateurs de l'action d'Origene, Valéſius fut un des plus ardens. Cet homme à qui ſon tempérament tout de feu faiſoit ſentir à chaque inſtant combien il eſt difficile de faire ſon ſalut, lorſqu'on eſt ſans ceſſe tourmenté par l'aiguillon de la chair, trouva qu'Origene avoit agi très-prudemment lorſqu'il avoit retranché la cauſe de toutes les tentations, & ſuivit ſon exemple. Après s'être mutilé, il ſoutint hautement que la qualité d'Eunuque bien loin d'être un obſtacle pour arriver au Sacerdoce, devoit être regardée au contraire comme le plus ſûr garant de la chaſteté qu'un Prêtre doit garder. En conſéquence, il demanda d'être élevé à la Prêtriſe; mais au lieu de lui accorder cette faveur, on le chaſſa de l'Égliſe. Valéſius retiré dans un canton de l'Arabie avec ſes partiſans, dont le tempérament étoit conforme au ſien, & qui en avoient appaiſé la fougue par le

même remède, travailla autant qu'il put à groſſir le nombre des Eunuques. Il ne tint pas à lui que la terre ne fût bientôt dépeuplée d'habitans, car il enſeignoit publiquement que tout homme étoit obligé en conſcience de ſe mutiler, & que ſans cette opération néceſſaire, il n'y avoit point de ſalut à eſpérer. Son zèle ne s'en tint pas aux ſimples exhortations : tous ceux qui malheureuſement tomboient entre ſes mains, ou dans celles de ſes Diſciples, étoient les victimes de ſon fanatiſme. Valéſius les mettoit malgré eux à l'abri des tentations. Auſſi jamais retraite de brigands ne fût évitée avec plus de ſoin par le Voyageur, que le canton habité par les Valéſiens.

VALET ; ſubſtantif maſculin. *Famulus.* Domeſtique, ſerviteur. *Il n'a pas encore payé les gages de ſes valets. Il a trois valets de chambre. C'eſt un fort bon valet. Ce ſont ſes valets qui gouvernent la maiſon. Un valet de pied. Un valet d'écurie.*

On appelle *maître valet*, celui qui dans une terre ou dans une ferme, a autorité ſur les autres valets.

On dit *ame de valet*, pour dire, ame baſſe.

On dit proverbialement, *tel maître, tel valet*, pour dire, que le valet ſe conforme ordinairement aux mœurs, aux manières de ſon maître.

On dit auſſi *les bons maîtres font les bons valets*, pour dire, qu'en traitant bien ſes Domeſtiques, on s'en fait bien ſervir.

On dit familièrement qu'*un homme fait le bon valet*, pour dire, qu'il fait le complaiſant, l'empreſſé.

On dit encore familièrement, quand on ne veut pas faire quelque choſe qu'on nous propoſe, ou ne pas croire ce qu'on nous dit, *je ſuis votre valet. Je ſuis ſon valet.*

On dit proverbialement d'un homme qui par zèle ou autrement fait plus qu'on ne lui dit, qu'*il eſt comme le valet du diable, qu'il fait plus qu'on ne lui commande.*

On appelle *valet à louer*, un domeſtique qui n'a plus de maître. Il ſe dit auſſi figurément & familièrement d'un homme de quelque qualité qu'il ſoit, qui a perdu ſon emploi, & qui en cherche un autre.

Dans chacune des quatre couleurs d'un jeu de cartes, il y a une carte qu'on appelle du nom de *Valet. Valet de cœur. Valet de carreau. Valet de pique. Valet de trèfle.*

On dit familièrement, *recevoir, traiter quelqu'un comme un valet de carreau*, pour dire, le recevoir très-mal, le traiter avec le dernier mépris.

VALET, ſe dit auſſi d'un poids qui pend avec une corde derrière une porte, pour faire qu'elle ſe ferme ſans qu'on y touche.

VALET, ſe dit encore d'un inſtrument de fer qui ſert à tenir le bois ſur l'établi d'un Menuiſier.

VALET, ſe dit en termes d'horlogerie, d'une petite pièce d'acier qui dans la quadrature d'une montre ou pendule à répétition, contient l'étoile, & par conſéquent le limaçon des heures dans une ſituation fixe.

VALET, en termes de manége, ſe dit d'un bâton qui à l'un de ſes bouts a une pointe de fer émouſſée. On s'en ſert pour aider & pincer un cheval ſauteur.

VALET, ſe dit auſſi d'une barre de fer qui ſert à tenir fermé l'un des deux battans d'une porte.

On appelle *valet de miroir*, une petite pièce de bois attachée der-

rière un miroir de toilette pour le ſoutenir.

Voyez LAQUAIS, par les différences relatives qui en diſtinguent *Valet*.

VALETAILLE ; ſubſtantif féminin. Multitude de valets. *Je le trouvai qui jouoit avec la valetaille.* Il ſe dit toujours par mépris.

VALET-A-PATIN ; ſubſtantif maſculin. Inſtrument de Chirurgie qui eſt une ſorte de pincette inventée pour pincer les vaiſſeaux ouverts, & dont on doit faire la ligature.

VALETTE, (Jean Louis Nogaret de la) Duc d'Epernon, naquit en 1554 d'une maiſon dont l'origine n'étoit pas fort ancienne. Busbec le fait petit-fils d'un Notaire ; mais l'abbé le Gendre dit qu'il deſcendoit d'un Capitoul de Toulouſe. Il commença à porter les armes au ſiége de la Rochelle en 1573, & s'attacha à Henri IV, alors Roi de Navarre, qu'il quitta peu de temps après. La guerre s'étant allumée entre les Huguenots & les Catholiques, il ſe diſtingua ſous le Duc d'Alençon aux priſes de la Charité, d'Iſſoire & de Bouage. Henri III, dont il étoit devenu le Favori, le créa Duc & Pair en 1582, & le nomma cinq ans après Amiral. Il poſſédoit tant de Charges, qu'on l'appeloit la *Garderobe du Roi.* Il avoit alors le gouvernement de l'Angoumois, de la Saintonge, de l'Aunis, du Limouſin, du Boulonois, du pays Meſſin. On le nomma Gouverneur de Normandie en 1588. Le Roi lui avoit promis de le rendre ſi puiſſant, qu'*il ne pourroit pas lui ôter ce qu'il lui avoit donné.* Envoyé contre les Ligueurs, il prit ſur eux quelques places, entr'autres Montereau & Pontoiſe. Après la mort de Henri III, il abandonna le parti de Henri IV, qui lui pardonna dans la ſuite. Ce Monarque l'envoya en Provence avec le titre de Gouverneur. D'Epernon ſoumit bientôt toutes les villes de ſa Province ; mais la haine qu'il inſpira aux Provençaux fut ſi forte, qu'on attenta ſur ſa vie. Henri IV lui ayant promis le gouvernement du haut & du bas Limouſin, il quitta la Provence. D'Epernon fut employé dans le Languedoc, & dans le Béarn. Il ſoumit les villes de Saint Jean d'Angeli, de Lunel & de Montpellier. Pendant les querelles qui arrivèrent à la Cour après la mort de Henri IV, il favoriſa le parti de la Reine Marie de Médicis, à laquelle il avoit fait donner la Régence. Cette Princeſſe ayant été exilée, il alla la tirer du château de Blois, où elle étoit reléguée, & la mena dans ſes terres à Angoulême, comme un Souverain qui donneroit du ſecours à ſon alliée. Il fallut que Louis XIII traitât avec lui comme de Couronne à Couronne, ſans oſer faire éclater ſon reſſentiment. Le Duc d'Epernon fut moins ménagé ſur la fin de ſes jours. Un démêlé qu'il eût avec Sourdis Archevêque de Bourdeaux, le fit exiler à Loches, où il mourut en 1642 à quatre-vingt-huit ans. Il étoit Gouverneur de la Guienne, & il retiroit de cette Province plus d'un million de revenu. Tout chez lui étoit ſplendeur & faſte. Sa vanité étoit ſans bornes, ainſi que ſon ambition, mais ſes talens étoient au-deſſous de ſes prétentions. Ses Gardes étoient obligés de faire les mêmes preuves que les Chevaliers de Malthe.

VALETTE (Louis de Nogaret de la) fils du précédent, naquit avec une forte inclination pour les armes, mais ſes parens le deſtinèrent à

l'Egliſe, & lui obtinrent l'Abbaye de S. Victor de Marſeille, & l'Archevêché de Toulouſe. Paul V l'honora de la pourpre en 1621, ſans que cette dignité pût lui faire perdre ſes inclinations guerrières. Il contribua à l'enlèvement de la Reine Marie de Médicis du château de Blois; mais il abandonna enſuite ſon parti pour ſe livrer entièrement au Cardinal de Richelieu. Ce Miniſtre lui donna les premiers emplois de la guerre, le pourvut du Gouvernement d'Anjou, de celui de Metz, & l'envoya commander en Allemagne avec le Duc de Weimar, puis en Franche-Comté contre le Général Galas, enſuite en Picardie & en Italie, où il mourut à Rivoli, près de Turin en 1639, à l'âge de quarante ſept ans. Ainſi on vit un Archevêque, un Prince de l'Egliſe Romaine, mourir les armes à la main. Envain le Pape Urbain VIII l'avoit menacé de le dépouiller du Cardinalat s'il ne quittoit ce métier de ſang, il fut inſenſible à tout. Il avoit tous les vices de ſon père, la fierté, la cupidité, la prodigalité, l'amour des plaiſirs. Il aimoit éperdument la Princeſſe de Condé, Charlotte de Montmorenci, & lui faiſoit des préſens conſidérables. Jacques Tolon ſon Secrétaire nous a donné des Mémoires hiſtoriques & très-intéreſſans ſur la vie de ce Cardinal.

VALEUR, ſubſtantif féminin. *Valor.* Ce que vaut une choſe ſuivant la juſte eſtimation qu'on en peut faire. *Il faut qu'il repréſente les meubles, ou qu'il en paye la valeur. Il a acheté ce diamant, mais il en doit la valeur. Elle a la valeur de vingt mille francs de bijoux. Cette ſucceſſion eſt de peu de valeur.*

On appelle *pièces de nulle valeur, papiers de nulle valeur*, les pièces, les papiers inutiles & qui ne ſervent de rien.

En parlant de monnoie, on appelle *valeur intrinſeque*, la valeur qui ne dépend que du poids & du titre du métal. *C'eſt toujours ſur la valeur intrinſeque que les monnoies ſont reçues dans les Pays étrangers.*

On dit des choſes qui ſe vendent bien avantageuſement, qu'*elles ſont en valeur. Les vins de Bourgogne ſont preſque toujours en valeur. Les perles ne ſont plus en valeur aujourd'hui, comme elles y étoient anciennement.*

On dit pareillement qu'*une terre, qu'une ferme eſt en valeur*, quand elle eſt bien cultivée, & en état de rapporter ce qu'elle doit produire; & en ce ſens on dit, *mettre, remettre une terre, une ferme, des bois, des vignes en valeur*, pour dire, les rétablir, en ſorte qu'elles rapportent ce qu'elles doivent rapporter.

En Muſique, on appelle *valeur*, la durée que doit avoir chaque note, relativement à ſa figure. *La valeur d'une blanche eſt le double de la valeur d'une noire.*

VALEUR, ſe dit auſſi en parlant de la juſte ſignification des termes ſuivant l'uſage reçu. *Il faut qu'un Ecrivain connoiſſe la valeur des mots dont il ſe ſert.*

En quelques occaſions on dit, *la valeur de*, pour exprimer l'eſtimation qu'on fait à peu près de quelqu'eſpace de lieu ou de temps, ou de quelqu'autre choſe que ce ſoit. *Nous fîmes à peu près la valeur d'une lieue en nous promenant. Son plaidoyer dura la valeur d'une heure & demie. Nous ne bûmes pas la valeur d'une chopine de vin.* Il eſt du ſtyle familier.

VALEUR REÇUE, eſt une expreſſion dont on ſe ſert dans les promeſſes & dans les lettres de change, pour marquer qu'on a reçu autant que la ſomme qui y eſt ſpécifiée. *Je dois & promets payer à M. Alexandre cent louis, valeur reçue en marchandiſes, valeur reçue comptant, pour valeur reçue.*

VALEUR, eſt auſſi le nom de cette vertu qui conſiſte à s'expoſer courageuſement à tous les périls de la guerre.

La valeur eſt un germe heureux que la Nature met en nous, mais qui ne peut éclorre, ſi l'éducation & les mœurs du pays ne le fécondent.

Voulez-vous rendre une Nation valeureuſe, que toute action de valeur y ſoit récompenſée. Mais quelle doit être cette récompenſe? l'éloge & la célébrité. Faites conſtruire des chars de triomphe pour ceux qui auront triomphé, un grand cirque pour que les Spectateurs & les Rivaux & les applaudiſſemens ſoient nombreux; gardez vous ſur-tout de payer avec de l'or ce que l'honneur ſeul peut & doit acquitter. Celui qui ſonge à être riche, n'eſt ni ne ſera jamais valeureux. Qu'avez-vous beſoin d'or? Un laurier récompenſe un Héros.

Il s'agiſſoit dans un Siége de reconnoître un point d'attaque; le péril étoit preſqu'inévitable. Cent louis étoient aſſurés à celui qui pourroit en revenir; pluſieurs braves y étoient déjà reſtés. Un jeune homme ſe préſente, on le voit partir à regret, il reſte long-temps, on le croit tué; mais il revient, & fait également admirer l'exactitude & le ſang froid de ſon récit. Les cent louis lui ſont offerts; vous vous mocquez de moi, mon Général, répondit-il alors. Va-t-on là pour de l'argent? Le bel exemple!

Que l'on parcoure dans les faſtes de l'hiſtoire, les ſiècles de l'ancienne chevalerie, où tout juſqu'aux jeux de l'amour, avoit un air martial; où les couleurs & les chiffres de la maîtreſſe ornoient toujours le bouclier de l'amant; où la barrière des tournois ouvroit un nouveau chemin à la gloire; où le vainqueur aux yeux de la Nation entière recevoit la couronne des mains de la beauté: qu'à ces jours d'honneur l'on compare ces temps d'apathie & d'indolence où nos Guerriers ne ſouleveroient pas les lances que manioient leurs pères, on verra à quel point les mœurs & l'éducation influent ſur la valeur.

La *valeur* aime autant la gloire qu'elle déteſte le carnage; cede-t-on à ſes armes, ſes armes ceſſent de frapper; ce n'eſt point du ſang qu'elle demande, c'eſt de l'honneur, & toujours ſon vaincu lui devient cher, ſur-tout s'il a été difficile à vaincre.

Du temps du Paganiſme, elle fit les Dieux, depuis elle créa les premiers Nobles.

C'eſt à elle ſeule que ſemble appartenir la pompe faſtueuſe des armoiries, ces caſques panachés qui les couronnent, ces faiſceaux d'armes qui ſervent de ſupport aux écuſſons, ces livrées qui diſtinguoient les chefs dans la mêlée, & toutes ces décorations guerrières qu'elle ſeule ne dépare pas.

Ces ſuperbes priviléges aujourd'hui ſi priſés & ſi confondus, ne ſont pas le ſeul appanage de la *valeur*, elle poſsède un droit plus doux & plus flatteur encore, le droit de plaire. Le valeureux fut toujours le héros de l'amour, c'eſt à lui que la

Nature a particulièrement accordé des forces pour la défenſe de ce ſexe adoré, qui trouve les ſiennes dans ſa foibleſſe. C'eſt lui que ce ſexe charmant aime ſur-tout à couronner comme ſon vainqueur.

Non contente d'annoblir toutes les idées & tous les penchans, la *valeur* étend également ſes bienfaits ſur le moral & ſur le phyſique des héros, c'eſt d'elle ſur-tout que l'on tient cette démarche impoſante & facile, cette aiſance qui pare la beauté, ou prête à la diſgrace un charme qui la fait oublier; cette ſécurité qui peint l'aſſurance intérieure; ce regard ferme, ſans rudeſſe, que rien n'abaiſſe que ce qu'il eſt honnête de redouter.

Différences relatives entre *cœur*, *courage*, *valeur*, *bravoure*, *intrépidité*.

Le *cœur* bannit la crainte ou la ſurmonte; il ne permet pas de reculer, & tient ferme dans l'occaſion. Le *courage* eſt impatient d'attaquer, il ne s'embaraſſe pas de la difficulté, & entreprend hardiment. La *valeur* agit avec vigueur, elle ne cède pas à la réſiſtance, & continue l'entrepriſe malgré les oppoſitions & les efforts contraires. La *bravoure* ne connoît pas la peur, elle court au danger de bonne grace, & préfère l'honneur au ſoin de la vie. *L'intrépidité* affronte & voit de ſang-froid le péril le plus évident; elle n'eſt point effrayée d'une mort préſente.

Il entre dans l'idée des trois premiers de ces mots, plus de rapport à l'action que dans celle des deux derniers, & ceux-ci à leur tour renferment dans leur idée particulière, un certain rapport au danger que les premiers n'expriment pas.

Le *cœur* ſoutient dans l'action, le *courage* fait avancer, la *valeur* fait exécuter, la *bravoure* fait qu'on s'expoſe, *l'intrépidité* fait qu'on ſe ſacrifie.

Il faut que le *cœur* ne nous abandonne jamais, que le *courage* ne nous détermine pas toujours à agir, que la *valeur* ne nous faſſe pas mépriſer l'ennemi, que la *bravoure* ne ſe pique pas de paroître mal-à propos, & que *l'intrépidité* ne ſe montre que dans le cas où le devoir ou la néceſſité y engagent.

VALEUREUSEMENT, adverbe. *Generosè*. Avec valeur. *Ils combattirent valeureuſement*. Il n'eſt plus guère uſité que dans le ſtyle ſoutenu.

VALEUREUX, EUSE; *Fortis*. Brave, vaillant, qui a beaucoup de valeur. *Des ſoldats valeureux*. Voyez VALEUR.

VALHALLA; ſubſtantif maſculin. C'eſt le nom que la Mythologie des anciens Celtes, Scandinaves ou Goths donne à un ſejour de délices deſtiné pour ceux qui périſſoient dans les combats; Valhalla étoit le palais du Dieu Odin; les plaiſirs dont on y jouiſſoit étoient conformes aux idées guerrières de ces peuples avides de combats. Ils ſuppoſoient donc que ceux qui étoient admis dans le Valhalla avoient tous les jours le plaiſir de s'armer, de paſſer en revue, de ſe ranger en ordre de bataille & de ſe tailler en pieces les uns les autres; mais dès que l'heure du feſtin étoit venue, les Héros retournoient dans la ſalle d'Odin parfaitement guéris de leurs bleſſures; là ils ſe mettoient à boire & à manger: leur boiſſon étoit de la bierre & de l'hydromel qu'ils buvoient dans les crânes des ennemis qu'ils avoient tués, & que leur verſoient des Nymphes appelées *Valkyries*. On voit combien une pareille

doctrine

doctrine étoit propre à inſpirer le courage & le deſir d'une mort glorieuſe dans les combats, à ces peuples qui ont conquis la plus grande partie de l'Europe.

L'entrée du Valhalla n'étoit promiſe qu'à ceux qui périſſoient dans les combats, toute autre mort étoit regardée comme ignominieuſe; & ceux qui mouroient de maladie ou de vieilleſſe alloient dans le Niſlheim ou dans l'enfer deſtiné aux lâches & aux ſcélérats.

VALIDATION; ſubſtantif féminin. Il ſe dit en parlant des lettres accordées en Chancellerie, pour rendre valides des criées où il ſe trouve quelque défaut de formalités. Dans les coutumes de Vitry, Château-Thierry & quelques autres, les Praticiens ſont dans l'uſage, lorſqu'il eſt queſtion, de certifier des criées, d'obſerver ſi toutes les ſignifications ont été faites parlant à la Partie ſaiſie: cette formalité y eſt tellement de rigueur, que pour en couvrir le défaut, on a recours à des lettres de *validation de criées*. L'adreſſe de ces lettres ſe fait au juge devant lequel les criées ſont pendantes.

VALIDATION, ſe dit auſſi des jugemens & Arrêts qui font valider des articles de dépenſe qui dans la règle étroite n'auroient pas été alloués à un comptable. *Il a obtenu au Conſeil un Arrêt de validation.*

VALIDE; adjectif des deux genres. *Validus*. Valable, qui a les conditions requiſes par les loix pour produire ſon effet. Il ne ſe dit guère que des contrats ou autres actes, & des Sacremens. *Un acte eſt valide en la forme lorſqu'il eſt revêtu des formalités néceſſaires, & il eſt valide au fond, lorſque les diſpoſitions qu'il renferme n'ont rien de prohibé. Pour que le mariage ſoit valide, il faut qu'il ſoit célébré ſelon les lois de l'État.*

VALIDE, ſignifie auſſi ſain, vigoureux. Il n'eſt guère uſité qu'en cette phraſe, *mendians valides. Les mendians valides qui ſont ſans domicile & qui courent le pays, doivent être arrêtés comme vagabonds par les Prévôts des Maréchaux.*

VALIDÉ; terme de relation. On appelle ainſi en Turquie la Sultane, mère de l'Empereur qui eſt ſur le Trône. La *Sultane validé* eſt toujour très-reſpectée par ſon fils, & prend part aux affaires de l'État, ſuivant le plus ou le moins d'aſcendant qu'elle ſait prendre ſur ſon eſprit. Elle jouit d'une liberté beaucoup plus grande que les autres Sultanes qui ſont dans le ſerrail, & peut y changer & y introduire ce que ſa fantaiſie lui ſuggère. La loi veut que le Sulran obtienne le conſentement de ſa mère pour coucher avec quelqu'une des femmes qui y ſont renfermées; ainſi la Validé lui amène une fille choiſie pour attirer ſes regards; elle trouveroit très-mauvais & ſe croiroit deshonorée ſi ſon fils ne s'en rapportoit à ſon choix. Son Médecin nommé *Hekiſis Effendi*, lorſqu'elle tombe malade, eſt introduit dans ſon appartement, mais il ne lui parle qu'au travers d'un voile dont ſon lit eſt environné, & ne lui tâte le pouls qu'au-travers d'un linge fin qu'on met ſur le bras de la Sultane validé. Elle a un revenu particulier que l'on nomme *paſchmalyk*; il eſt de mille bourſes ou d'environ quinze cent mille francs dont elle diſpoſe à ſa volonté.

VALIDÉ; ÉE; participe paſſif. *Voy.* VALIDER.

VALIDEMENT; adverbe. *Validè*. Valablement, avec aſſurance que la choſe dont il s'agit aura ſon effet.

Elle ne peut vendre validement ſon bien ſans être autoriſée par ſon mari.

VALIDER ; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Faire valoir, rendre valide. *Le comptable a obtenu des lettres pour faire valider cette dépenſe à la Chambre des Comptes. Il faut l'autoriſation du mari pour valider ce contrat. Valider un mariage.*

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, & la troiſième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

VALIDITÉ ; ſubſtantif féminin. La force & la vertu que certaines choſes reçoivent des formalités & des conditions requiſes pour les rendre valables. *Il conteſte la validité du teſtament. On ne ſauroit conteſter la validité de cet acte. Il faut le conſentement des parens ou du tuteur pour la validité du mariage d'un mineur.*

VALINCOUR, (Jean-Baptiſte-Henri du Trouſſet de) naquit en 1653, d'une famille noble originaire de St-Quentin en Picardie. Il fut Secrétaire général de la Marine, Académicien de la Cruſca, honoraire de l'Académie des Sciences & reçu à l'Académie Françoiſe en 1699. Il fit ſes études chez les Jéſuites de Paris avec aſſez peu de ſuccès; mais ſes humanités finies, ſon génie ſe développa & ſa pénétration parut avec éclat. Boſſuet le fit entrer en 1685 chez le Comte de Toulouſe, Amiral de France; il étoit Secrétaire général de ſes commandemens & même Secrétaire de la Marine, lorſqu'en 1704 ce Prince gagna la bataille de Malaga contre les flottes Angloiſe & Hollandoiſe. Valincour fut toujours à ſes côtés & y reçut une bleſſure. Louis XIV l'avoit nommé ſon hiſtorien à la place de Racine ſon ami. Il travailla avec Boileau à l'hiſtoire de ce Prince qui fut ſouvent commencée & jamais finie; l'incendie qui conſuma la maiſon de Saint-Cloud en 1725, fit périr les fragmens de cet ouvrage, ainſi que pluſieurs autres manuſcrits. Il ſupporta cette perte avec la réſignation d'un Philoſophe. *Je n'aurois guère profité de mes livres*, diſoit-il, *ſi je ne ſavois pas les perdre.* Cet homme illuſtre mourut en 1730 à 77 ans, regretté de tous les gens de lettres. Admirateur paſſionné du mérite & des talens, & encore plus ami de la paix entre les ſavans, Valincour étoit le conciliateur de ceux qu'avoit pu déſunir la diverſité d'opinions. La candeur, la probité formoient ſon caractère, & quoiqu'il eût été à la Cour, il ne ſavoit ni feindre ni flatter. On a de lui 1°. *une lettre à madame la Marquiſe de.... ſur la Princeſſe de Clève*, Paris 1678 in-12. Cette critique eſt le modèle d'une cenſure raiſonnable; l'auteur blâme avec modération & loue avec plaiſir; 2°. *la vie de François de Lorraine, Duc de Guiſe*, 1681, in-12: elle eſt écrite avec aſſez d'impartialité; 3°. *des obſervations critiques ſur l'Œdipe de Sophocle*, in-4°. Valincour, malgré ſes occupations ſérieuſes, s'eſt fait quelquefois un amuſement de la poëſie pour laquelle il avoit du goût & du talent. On a de lui des *traductions* en vers de quelques odes d'Horace, des *ſtances* & pluſieurs *contes* où l'on remarque une imagination enjouée.

VALISE ; ſubſtantif féminin. Eſpèce de long ſac de cuir qui s'ouvre dans ſa longueur, propre à être porté ſur la croupe d'un cheval, & dans lequel on met des hardes pour ſa commodité. *Le cheval du valet porte ordinairement la valiſe du Maître. Une*

valiſe remplie de linge. Ouvrir la valiſe.

Il y a auſſi des valiſes qui ne peuvent guère être chargées que ſur un charriot ou ſur une charrette, comme une valiſe propre à y mettre des matelats. *Valiſe à lit.*

La première ſyllabe eſt brève, la ſeconde longue & la troiſième très-brève.

VALKYRIES; ſubſtantif féminin pluriel & terme de Mythologie. C'eſt le nom que les anciens Scandinaves ou Goths donnoient à des Nymphes qui habitoient le Valhalla, c'eſt-à-dire, le paradis des Héros ou la demeure d'Odin. Une de leurs fonctions étoit de verſer à boire aux Héros qui avoient été admis dans le palais d'Odin; c'étoient auſſi elles qui préſentoient à ce Dieu ceux qui mouroient dans les batailles.

VALLA, ou VALLE, (Laurent) né à Plaiſance en 1408, fut un de ceux qui contribuèrent le plus à renouveler la beauté de la langue latine, & à chaſſer la barbarie gothique. Son ſejour à Rome lui valut le droit de citoyen; mais ſon humeur cauſtique l'obligea de quitter cette ville. Il ſe retira à la Cour d'Alphonſe, Roi de Naples, protecteur des lettres, qui voulut bien apprendre de lui la langue latine à l'âge de 50 ans. Valle ne fut pas plus reſpecté à Naples qu'il l'avoit été à Rome; il s'aviſa de cenſurer le Clergé & de dogmatiſer ſur les myſtères de la Trinité, ſur le franc arbitre, ſur les vœux de continence & ſur pluſieurs autres points importans. Ses ennemis le déférèrent à l'Inquiſition qui le condamna à être brûlé vif; mais le Roi Alphonſe modéra la rigueur de cette Sentence. Les Inquiſiteurs ſe contentèrent de fouetter le coupable autour du cloître des Jacobins. Valle ne pouvant demeurer à Naples après cet outrage, retourna à Rome où le Pape Nicolas V lui fit un accueil favorable. Il y vécut avec plus de prudence qu'auparavant; mais ce n'eſt pas une raiſon qui le juſtifie de la méchanceté dont le Pogge l'accuſa à la face de l'Europe. Ces deux ſavans, la lumière de leur ſiècle, ſe déchirèrent comme les plus vils des hommes. Ils s'imputèrent mutuellement un caractère vain, inquiet, ſatyrique; ils avoient tous deux raiſon & c'eſt bien en vain que l'Abbé Vigerini a cherché à juſtifier Valle. Cet auteur mourut à Rome en 1458, à 50 ans, après avoir enſeigné les belles lettres & la rhétorique avec réputation à Gênes, à Pavie, à Milan, à Naples & dans les autres principales villes d'Italie. Il fut enterré dans l'Égliſe de Saint Jean de Latran dont on dit qu'il étoit Chanoine. On a de lui 1°. ſix livres des *élégances de la langue latine*, ouvrage eſtimable, imprimé à Paris en 1575, in-4°., & à Cambridge in-8°. On l'accuſa fauſſement de l'avoir volé: 2°. un traité contre *la fauſſe donation de Conſtantin*: 3°. *l'hiſtoire du règne de Ferdinand, Roi d'Arragon.* Cette hiſtoire prouve que Laurent Valle étoit plus propre à donner aux autres des préceptes pour écrire, qu'à les pratiquer; il écrit en Rhéteur. 4°. des Traductions de *Thucydide*, d'*Hérodote* & de *l'Iliade d'Homère*: Ces traductions ſont des paraphaſes infidelles. Valle n'entendoit pas ſi bien le grec que le latin: 5°. des notes ſur *le nouveau Teſtament*, qui valent un peu mieux que ſes verſions: 6° un traité du *faux* & du *vrai* qui offre quelques bonnes réflexions. L'auteur, partiſan d'*Epi-*

cure, fut l'ennemi déclaré d'*Ariſtote*.

VALLADOLID; ville épiſcopale & conſidérable d'Eſpagne, dans la Caſtille vieille, ſur les rivières d'Eſcueva & de Piſuerga, près du Duero, à 21 lieues, ſud-oueſt, de Burgos, & 34, nord-oueſt, de Madrid, ſous le 13ᵉ degré, 34 minutes de longitude, & le 41ᵉ degré, 42 minutes de latitude. Il y a dans cette ville une Univerſité fondée en 1345 par le Pape Clément VI. On y compte environ 11000 maiſons, dont la plupart ſont très-belles, & 70 couvens qui ont preſque tous des égliſes ſuperbes. Outre la grande place du marché, on en remarque une au milieu de la ville, qu'on dit ne le céder en rien à la place royale de Paris. Parmi un grand nombre de palais magnifiques, on admire ſurtout le palais où les Rois faiſoient autrefois leur réſidence.

VALLADOLID, eſt auſſi le nom d'une ville épiſcopale & conſidérable d'Amérique, capitale de la Province de Méchoacan dans la nouvelle Eſpagne, à 50 lieues, oueſt, de Mexico.

Les Eſpagnols ont encore en Amérique trois autres villes de même nom: l'une eſt dans le gouvernement de Honduras, ſur les frontières de l'audience de Nicaragua; la ſeconde dans l'Yucatan & la troiſieme au Pérou, dans l'audience de Quito, près des Andes.

VALLAGE; (le) petit pays de France qui fait partie de la Champagne. Il eſt borné au nord par le Pertois, au levant par le Barrois, au midi par le Baſſigni & à l'occident par la Champagne proprement dite. Il eſt arroſé par l'Aube, la Marne, *&c.* On y voit beaucoup de belles vallées où l'on recueille du vin & des grains & dans leſquelles on nourrit quantité de beſtiaux. Joinville en eſt la capitale.

VALLAIRE; adjectif féminin & terme d'Antiquité. On appeloit chez les Romains *couronne vallaire*, la couronne que l'on donnoit à celui qui avoit le premier franchi les retranchemens de l'ennemi.

VALLAIS; (le) pays voiſin & allié des Suiſſes. Il eſt borné au nord par le canton de Berne, au midi par le Val d'Aoſt, au levant par le canton d'Uri, & au couchant par la République de Genève; de ce dernier côté il fait face à la Savoie. Ce pays eſt une vallée étroite, dont la longueur eſt d'environ 34 lieues; ſa largeur eſt fort inégale. Le Rhône traverſe le Vallais dans toute ſa longueur, du levant au couchant. On le diviſe en haut & bas Vallais, qui ſont l'un & l'autre très-peuplés. Le haut Vallais eſt partagé en ſept communautés, départemens ou juridictions, que l'on nomme *Dixaines* en françois & *Zehnden* en allemand. Le bas Vallais eſt diviſé en ſix gouvernemens ou bannières.

Il n'y a peut-être point dans la Suiſſe de contrée ſi bien entourée de montagnes que le Vallais, ni ſi bien fortifiée par la nature; mais quoique ce pays ſoit une vallée environnée de hautes montagnes couvertes de neiges, c'eſt cependant le quartier le plus chaud de la Suiſſe. Il produit de très-bons vins, dont les vignes ſont ſur des rochers; le terroir rapporte auſſi ſuffiſamment de blé, de ſeigle & d'orge pour la nourriture des habitans: ils ſont accoutumés à la fatigue, endurcis au travail; & comme ils vivent frugalement & reſpirent un air pur, ils parviennent ſans maladies à une vieilleſſe vigoureuſe; ils paroiſſent n'être expoſés qu'à la difformité du

goître, qui peut venir de la mauvaiſe qualité des eaux; mais ce mal même n'eſt pas univerſel; tout le pays eſt cultivé & planté d'arbres fruitiers.

Le haut Vallais, où eſt la ſource du Rhône, étoit autrefois occupé par les *Seduni* qui ont laiſſé leur nom à la ville de Sion, appelée en latin *Seduni*, & le bas Vallais par les *Veragri*, dont la ſituation a été exactement marquée par Céſar dans le livre trois de ſes commentaires, où il nomme par ordre les *Nantuates*, les *Veragri* & les *Seduni*, qui occupoient le pays depuis les Allobroges, le lac Léman & le Rhône juſqu'aux hautes Alpes, *uſque ad ſummas Alpes*, où eſt la ſource du Rhône.

Le Vallais fit partie du Royaume de Bourgogne ſous les Mérovingiens & les Carlovingiens. Les ſucceſſeurs de Rodolphe élu l'an 888, Roi de la Bourgogne transjurane & ſeptentrionale, jouirent paiſiblement de ce même pays juſqu'à Rodolphe III, ſous lequel les Officiers nommés *Comtes*, s'érigèrent en Princes & les Evêques auſſi, ce qu'ils avoient commencé à faire dès le tems du Roi Conrard le Pacifique, père & prédéceſſeur de Rodolphe, nommé le *Lâche*, parce qu'il ſouffrit & autoriſa ces uſurpations. Les Empereurs allemands, qui ſuccédèrent à Rodolphe, mirent le gouvernement de la Bourgogne transjurane entre les mains des Ducs de Zéringue, qui attaquèrent les Vallaiſans, mais avec divers ſuccès, & ils furent obligés enfin de les laiſſer vivre dans leurs montagnes en liberté.

La plus ancienne alliance que les Vallaiſans ayent faite avec quelques Cantons de la Suiſſe, eſt celle qu'ils contractèrent pour dix ans avec les Bernois l'an 1250, qu'ils renouvelèrent en 1448, & qu'ils déclarèrent ſtable & éternelle en 1475. Ils avoient fait une pareille alliance en 1473 avec les Cantons de Lucerne, d'Ury & d'Underwald; & en 1529, ils furent admis par tous les Cantons dans l'alliance helvétique. Il fut cependant ajouté dans l'acte une clauſe qui portoit que cette alliance ſeroit renouvelée tous les vingt-cinq ans.

Enfin en 1533, l'Evêque & la République de Vallais renouvelèrent leur alliance avec les trois Cantons catholiques, Lucerne, Ury & Underwald, & les quatre autres, ſavoir, Schwitz, Zoug, Fribourg & Soleure y acquieſcèrent.

Ce renouvellement fut en quelque manière une nouvelle alliance; car du côté des Suiſſes tous les Cantons catholiques y ſtipulèrent, & du côté des Vallaiſans, qui ſont fort attachés à l'Egliſe romaine, l'Etat y entra pareillement.

VALLAISANS; (les) peuples qui habitent le Vallais. *Voyez* VALLAIS.

VALLEBOURG; petite ville de Suiſſe dans le Canton de Bâle, au pié du mont Jura, avec un château bâti ſur un rocher. Cette place ſituée à la gorge des montagnes, dans un vallon étroit, fait un paſſage important, parceque c'eſt la grande route de Genève, de Berne & de Soleure à Bâle.

VALLÉE; ſubſtantif féminin. *Vallis.* Deſcente. En ce ſens il n'eſt plus uſité que dans ce proverbe, *Il n'y a point de montagne ſans vallée.*

VALLÉE, ſe dit auſſi d'un eſpace qui eſt entre deux ou pluſieurs montagnes. *Les torrens de ces montagnes ſe réuniſſent dans la vallée.*

VALLÉE, ſe dit encore d'un eſpace de terre ou de pays ſitué au pied de

quelque montagne ou côte. *Une vallée fertile où l'on recueille toutes ſortes de grains. Les noces de Pirithoüs & d'Hippodamie ſe célébrèrent dans une délicieuſe vallée de Theſſalie.*

Proverbialement quand on ſe ſépare les uns des autres, dans l'idée qu'on ne ſe reverra plus, on dit, *nous ne nous reverrons qu'à la vallée de Joſaphat.*

En termes de dévotion, on appelle ce monde, *la vallée de larmes ;* pour l'oppoſer au bonheur de la vie future.

On appelle à Paris *la vallée*, un lieu deſtiné à la vente de la volaille & du gibier. *La cuiſinière va à la vallée. Acheter des perdrix à la vallée.*

On prononce *valée.*

Différences relatives entre *vallée*, *vallon.*

Vallée ſemble ſignifier un eſpace plus étendu. *Vallon* ſemble en marquer un plus reſſerré.

Les Poëtes ont rendu le mot de *vallon* plus uſité ; parcequ'ils ont ajouté à la force de ce mot, une idée de quelque choſe d'agréable ou de champêtre ; & que celui de *vallée* n'a retenu que l'idée d'un lieu bas & ſitué entre d'autres lieux plus élevés.

On dit la *vallée* de Joſaphat, où le vulgaire penſe que ſe doit faire le jugement univerſel ; & l'on dit le ſacré *vallon*, où la fable établit une demeure des Muſes.

VALLEMONT ; bourg de France en Normandie, dans le pays de Caux, à deux lieues de Fécamp. Il y a une Abbaye de l'Ordre de Saint Benoît qui jouit de dix mille livres de rente.

VALLER, (Edmond) nâquit en 1605, d'une famille du Buckinghamshire, qui lui laiſſa 60000 liv. de rente. Il fut élevé à Cambridge, & fit paroître de bonne heure beaucoup de goût pour les bons Ecrivains d'Athènes & de Rome. Les talens que la Nature lui avoit donnés pour la Poëſie, l'ayant fait connoître à la Cour, Charles I lui fit un accueil favorable. Il s'attacha à ce Prince, & entra en 1643 dans le deſſein de réduire la ville & la tour de Londres en ſon pouvoir. Mais ce deſſein ayant été découvert, il fut mis en priſon, & condamné à une groſſe amende. Dès qu'il eut obtenu ſa liberté, il paſſa en France, où dans le ſein des Muſes, & loin des orages, il coula des jours heureux pendant pluſieurs années. De retour en Angleterre, il flatta le Protecteur, & en fut très-bien accueilli. Charles II ne lui marqua pas moins de conſidération. Saint-Evremont, la Ducheſſe de Mazarin, & ce que la Cour avoit alors de plus poli & de plus ingénieux, ſe fit un plaiſir d'être lié avec lui. Cet Anacréon d'Angleterre mourut en 1687 avec une grande réputation de probité ; mais s'il avoit des ſentimens d'honneur, il n'avoit pas l'ame forte ; il changeoit de façon de penſer ſelon les temps & les circonſtances. Il eſt peu de Poëtes qui ayent autant flatté leurs Souverains. Ce défaut eſt d'autant plus remarquable en lui, qu'il n'en eſt peut-être point qui ayent vécu ſous tant de Princes différens. Dans ſes Ouvrages, Jacques I eſt le plus grand des Rois, Charles I ſon fils lui ſuccede à peine, qu'il l'efface. Cromwel eſt encore plus grand qu'aucun d'eux. Charles II eſt-il rétabli ſur le trône ; il éclipſe le Protecteur, & eſt lui-même éclipſé par Jacques II, ſon frère. Valler avoit fait une éloge funèbre de Cromwel, qui avec ſes défauts, paſſe pour un chef-

d'œuvre. Charles II qu'il avoit loué dans une fête faite exprès, lui reprocha qu'il avoit mieux fait pour Cromwel. Valler répondit: *Sire, nous autres Poëtes, nous réuſſiſſons mieux dans les fictions que dans les vérités.* Les ouvrages de Valler ne roulent preſque que ſur l'amour & le plaiſir. Il fit cependant ſur la fin de ſa vie, qui fut très-longue, *un Poëme ſur l'amour divin*, en ſix chants, & quelques autres Poëſies pieuſes. Au milieu même de la Cour libertine de Charles II, il s'éleva avec force contre le Duc de Buckingham, qui prêchoit l'athéiſme. » Milord, lui dit-il un » jour, je ſuis beaucoup plus âgé » que vous, & je crois avoir en- » tendu plus d'argumens en faveur » de l'athéiſme que vous; mais j'ai » vécu aſſez long-temps pour recon- » noître qu'ils ne ſignifioient rien, » & j'eſpère qu'il en arrivera au- » tant à votre Grandeur. » Il n'a écrit qu'en Anglois, & il eut à peu près à Londres la même réputation que Voiture eut à Paris, & il la méritoit mieux; mais il n'étoit pas encore parfait. Ses ouvrages galans reſpirent les graces; mais la négligence les fait languir, & ſouvent des penſées fauſſes les défigurent. On avoue cependant que c'eſt le premier des Poëtes Anglois qui ait conſulté l'harmonie dans l'arrangement des mots, & la raiſon dans le choix des idées.

VALLI; ſubſtantif maſculin. Arbriſſeau des Indes, qui, en grandiſſant s'attache à tous les arbres voiſins, & dont les feuilles qui reſſemblent à celles du frêne, s'emploient en cataplaſme pour l'éréſipele Ses fleurs ſont papillonnacées & ſans odeur. Ses fruits ou ſiliques ont un pouce de long; ils ſont applati, & contiennent trois ſemences d'un gout fort déſagréable. Cet arbriſſeau ne fleurit qu'en Août, & ſon fruit eſt mur en Décembre. On file l'écorce du Valli pour faire des cordes.

VALLIÈRE, (Louiſe-Françoiſe de la Baume le Blanc, Ducheſſe de la) deſcendoit de l'ancienne maiſon de la Baume, originaire du Bourbonnois. Elle fut élevée fille d'honneur de Henriette d'Angleterre, première femme de *Philippe*, Duc d'Orléans. Dès ſes premières années elle ſe diſtingua par un caractère de ſageſſe marqué dans une occaſion où de jeunes perſonnes de ſon âge montrèrent beaucoup de légéreté; Monſieur dit tout haut: » pour Made- » moiſelle de la *Vallière*, je ſuis » aſſuré qu'elle n'y aura pas de part, » elle eſt trop ſage pour cela.» Elle ſe fit aimer & eſtimer à la Cour, moins encore par ſes qualités extérieures que par un caractère de douceur, de bonté & de naïveté qui lui étoit comme naturel. Quoique vertueuſe elle avoit le cœur extrêmement tendre & ſenſible: cette ſenſibilité la trahit; elle vit Louis XIV & elle l'aima avec tranſport. Le Roi inſtruit de ſes ſentimens, lui donna tout ſon amour. Elle fut pendant deux ans l'objet caché de tous les amuſemens galans & de toutes les fêtes que Louis XIV donnoit. Enfin lorſque leurs ſentimens eurent éclaté, il créa pour elle la terre de Vaujour en Duché-Pairie ſous le nom de la *Valliere*. La nouvelle Ducheſſe recueillie en elle-même & toute renfermée dans ſa paſſion ne ſe mêla point des intrigues de la Cour, ou ne s'en mêla que pour faire du bien. Elle n'oublia jamais qu'elle faiſoit mal; mais elle eſpéroit toujours de faire mieux. C'eſt ce qui lui fit recevoir avec beaucoup

de joie le remerciment d'un pauvre Religieux qui lui dit, après avoir reçu d'elle l'aumône : » ha! Mada- » me, vous ſerez ſauvée ; car il » n'eſt pas poſſible que Dieu laiſſe » périr une perſonne qui donne ſi » libéralement pour l'amour de lui.» L'inconſtance du Roi la ramena. La Ducheſſe de la *Valliere* s'apperçut dès 1669 que Madame de Monteſpan prenoit de l'aſcendant ſur le cœur de ce Monarque. Elle ſupporta avec une tranquillité admirable le chagrin d'être témoin long-temps du triomphe de ſa rivale. Enfin en 1675 elle ſe fit Carmelite à Paris & perſévéra. Se couvrir d'un cilice, marcher pieds nus, jeûner rigoureuſement, chanter la nuit au chœur dans une langue inconnue, tout cela ne rebuta point la délicateſſe d'une femme accoutumée à tant de gloire, de molleſſe & de plaiſirs. Elle vécut dans ces auſtérités depuis 1675 juſqu'en 1710 année de ſa mort, ſous le nom de *Sœur Louiſe de la Miſericorde*. On auroit voulu la retenir dans le monde pour l'édifier par ſes exemples. » Ce ſeroit à moi, » répondit-elle, une horrible pré- » ſomption de me croire propre à » aider le prochain ; quand on s'eſt » perdu ſoi-même, on n'eſt ni di- » gne ni capable de ſervir les au- » tres. » En entrant dans le cloître elle ſe jeta aux genoux de la Supérieure en lui diſant : » ma Mère, » j'ai toujours fait un ſi mauvais » uſage de ma volonté, que je viens » la remettre entre vos mains pour » ne la plus reprendre.» Lorſque le Duc de Vermandois ſon fils mourut, elle répondit avec courage à ceux qui lui annonçoient cette perte, » qu'elle n'avoit pas trop de » larmes pour elle-même, & que » c'étoit ſur elle qu'elle devoit pleu- » rer. » Elle ajouta cette parole ſi ſouvent imprimée : » il faut que je » pleure la naiſſance de ce fils en- » core plus que ſa mort.

VALLINGFORD ; bourg d'Angleterre dans le comté de Barck, ſur le bord de la Tamiſe. Ce bourg a été anciennement une grande & belle ville connue ſous le nom de *Gallena*. Du temps des Romains elle étoit la capitale des Attrébatiens ſous l'empire des Saxons, & long-temps après ſous les Rois des Normands, elle fut très-conſidérable. On y comptoit douze Paroiſſes & ſes murailles avoient environ mille pas de tour. Un grand & magnifique château ſitué ſur la Tamiſe, lui ſervoit de défenſe. Le temps joint à la peſte qui déſola Vallingford en 1348, a tout ruiné ; cette ville eſt devenue un bourg qui n'a que droit de marché & droit de députation au Parlement.

VALLIS ; (Jean) né en 1716 à Ashford, dans le Kent, fut d'abord Miniſtre de l'Égliſe de *Saint Martin*, puis d'une autre Égliſe à Londres. Son talent pour les Mathématiques lui procura en 1649 la chaire de Profeſſeur en Géométrie à Oxford, & huit ans après la charge de Garde des archives. Il fut l'un des premiers membres de la ſociété Royale de Londres, à l'établiſſement de laquelle il contribua beaucoup. Il réſolut les problêmes propoſés par Paſcal ſur la cycloïde ; & s'il n'eut pas les quarante piſtoles que ce célebre Mathématicien avoit promiſes à celui qui les réſoudroit ; ce fut parce qu'il ne s'aſſujettit pas dans l'envoi de ſa ſolution, aux conditions preſcrites. Il ſe ſignala par d'autres découvertes ; il détermina la vîteſſe que reçoivent les corps par le choc ; il détermina encore le centre d'oſcillation

cillation ; il donna une méthode d'approximation, & paſſant à des connoiſſances encore plus relatives à l'homme, il apprit à parler à pluſieurs ſourds & muets. Vallis s'appliqua auſſi à l'art de déchiffrer les lettres écrites en chiffres, pour lequel il avoit un talent particulier. L'Électeur de Brandebourg auquel il avoit été utile en ce genre, lui envoya par reconnoiſſance en 1693 une chaîne d'or avec une médaille. Cet illuſtre Mathématicien mourut à Oxford en 1703 à 87 ans. Ses ouvrages ont été recueillis en trois vol. *in-fol.* Les principaux ſont 1°. *Arithmetica* ; 2°. *de Sectionibus conicis* ; 3°. *Arithmetica infinitorum.*

VALLISNIERI, (Antoine) né en 1661 dans le château de Treſilico, près Reggio, fut reçu Docteur en médecine dans ſa patrie. La République de Veniſe l'appela pour remplir une première chaire extraordinaire de Profeſſeur en médecine-pratique dans l'Univerſité de Padoue. Les Académies d'Italie & la ſociété Royale de Londres ſe l'aſſocièrent ; & le Duc de Modène le créa de ſon propre mouvement Chevalier, lui & tous ſes deſcendans aînés à perpétuité. Cet illuſtre auteur mourut en 1730, à 69 ans, regretté de pluſieurs ſavans de l'Europe avec leſquels il étoit en commerce. Son fils a recueilli ſes ouvrages en deux vol. *in fol.* dont le premier parut à Veniſe en 1733. Les principaux ſont 1°. *Dialogue ſur l'origine de pluſieurs inſectes*, in-8°. : 2°. *Conſidérations & expériences ſur la génération des vers ordinaires dans le corps humain*, contre Andri, Médecin de Paris, qui a écrit ſur la même matière : 3°. *un traité ſur l'origine des fontaines.* Ces ouvrages ſont en italien.

VALLOGNE ; ville de France en Normandie, à trois lieues de la mer & à ſix lieues, nord-oueſt, de Carentan. C'eſt le ſiége d'un Bailliage, d'une Élection, d'une Maîtriſe des eaux & Forêts, *&c.* Il y a deux Paroiſſes & pluſieurs Couvens. Le commerce y conſiſte particulièrement dans les draps & les gants qu'on y fabrique, & dans les cuirs qu'on y apprête.

VALLON ; ſubſtantif maſculin. *Vallis.* Eſpace de terre entre deux côteaux. *Un agréable vallon. Il y a une fontaine dans ce vallon.*

Les Poëtes appellent *le ſacré vallon*, le vallon qui eſt entre les deux croupes du Parnaſſe ; & de là on emploie figurément cette phraſe, *le ſacré vallon*, pour exprimer pluſieurs choſes qui ont rapport à la poëſie. *Les muſes habitent le ſacré vallon. Boileau dit, en ſe moquant de ceux qui jugent à la légère les ouvrages des Poëtes :*

On diroit qu'ils ont ſeuls l'oreille d'Apollon,
Qu'ils diſpoſent de tout dans le ſacré vallon.

Les deux ſyllabes ſont brèves au ſingulier ; mais la ſeconde eſt longue au pluriel.

On prononce *valon.*

VALLONS ; (les) nom qu'on donne aux peuples de Flandre, d'Artois, de Hainaut & de Brabant. Et l'on appelle *langue vallone*, le langage de ces peuples qu'on prétend être l'ancien gaulois.

On appelle *Gardes Vallones*, un corps d'infanterie qui fait partie de la Maiſon militaire du roi d'Eſpagne.

VALNEY ; petite île d'Angleterre, ſur la côte de la province de Lancaſtre. On peut conjecturer que ce nom de *Valney* vient de deux mots ſaxons *Vallen-ey*, l'île des Gaulois, parce que les anciens Bretons à qui les Saxons donnoient le nom de *Valen*,

Gaulois, ſe maintinrent vaillamment dans cette île & le pays voiſin, environ 230 ans contre les fiers étrangers qui étoient venus pour les en déposſéder. L'entrée de l'île de Valney eſt défendue à l'orient par un fort conſtruit ſur un écueil au milieu de l'eau, & qu'on nomme *Pil-of-Fouldrey*.

VALOGNE; *voyez* VALLOGNE.

VALOIR; verbe neutre irrégulier de la troiſième conjugaiſon. *Valere.* Être d'un certain prix. *Ce cheval vaut cent piſtoles. Le blé ne valoit que douze francs le ſac la ſemaine paſſée. Cette bague vaut bien la vôtre.*

On dit familièrement, qu'*une choſe vaut de l'argent*; pour dire, qu'elle eſt d'un prix conſidérable.

On dit proverbialement d'une choſe qu'on eſtime beaucoup, qu'*elle vaut ſon peſant d'or*; pour dire, qu'elle eſt extrêmement bonne dans ſon genre, & qu'on ne la peut trop payer, trop acheter. Et l'on dit dans le ſtyle familier, d'un homme dont on veut vanter les bonnes qualités, & particulièrement celles qui regardent la ſociété, que *c'eſt un homme qui vaut ſon peſant d'or.*

On dit auſſi proverbialement, *chaque choſe vaut ſon prix, chacun vaut ſon prix*; pour dire, qu'il ne faut mépriſer perſonne ni donner à perſonne des louanges qui vont à rabaiſſer les autres. *Vous prétendez qu'il eſt le premier Géomêtre de l'Europe, chacun vaut ſon prix.*

On dit auſſi proverbialement, qu'*un homme en vaut bien un autre*; pour dire, que celui dont on parle, mérite autant d'eſtime qu'aucun autre, & qu'il a d'auſſi bonnes qualités.

On dit proverbialement, que *Monſieur vaut bien Madame*, ou que *Madame vaut bien Monſieur*; pour dire, qu'ils ſont à peu près d'auſſi bonne maiſon, qu'ils ont autant de bien, autant de bonnes qualités l'un que l'autre.

On dit proverbialement d'une choſe qui a augmenté de prix par les ſoins qu'on s'eſt donnés, par les peines qu'on a priſes, qu'*elle vaut mieux piſtole qu'elle ne valoit écu.*

On dit proverbialement, que *le jeu ne vaut pas la chandelle*; pour dire, que la choſe dont il s'agit ne mérite pas les ſoins qu'on prend, les peines qu'on ſe donne, la dépenſe qu'on fait.

On dit auſſi proverbialement & figurément des choſes que par expérience on ſait être difficiles, fâcheuſes, pénibles, de grande dépenſe, &c. que *l'on ſait ce qu'en vaut l'aune. Il a voyagé ſur mer, il ſait ce qu'en vaut l'aune. J'ai fait bâtir pluſieurs maiſons, je ſais ce qu'en vaut l'aune. Il a ſervi ſix ans en qualité de Dragon, il ſait ce qu'en vaut l'aune.*

On dit dans le diſcours familier, qu'*une choſe ne vaut pas un ſou*, qu'*elle ne vaut pas un clou à ſoufflet*, qu'*elle ne vaut pas la ramaſſer*; pour dire, qu'elle ne vaut quoi que ce ſoit, qu'elle n'eſt bonne à rien, qu'elle ne mérite pas qu'on la ramaſſe. Et l'on dit d'un méchant homme, que *c'eſt un homme qui ne vaut pas le pendre.*

On dit par mépris d'un homme avec qui on ne veut point entrer en conteſtation, qu'*il ne vaut pas la peine qu'on lui réponde*; & d'une choſe, d'une affaire de peu de conſéquence, qu'*elle ne vaut pas la peine d'y penſer.* On dit au contraire d'une choſe, d'une affaire ſérieuſe & importante, qu'*elle vaut bien la peine d'y penſer, qu'on y penſe*; pour dire, qu'elle eſt conſidérable & qu'elle mérite qu'on

pleine du temps pour en délibérer.

On dit communément, qu'*une choſe ne vaut rien ;* pour dire, qu'elle n'eſt preſque d'aucun mérite, d'aucun prix, d'aucune utilité, d'aucun uſage, qu'elle n'a pas les qualités requiſes pour être bonne ; & cela ſe dit tant des choſes qui ſe vendent ou qui s'achettent, que des autres & même des ouvrages d'eſprit. *Ces chapeaux ne valent rien. Cette volaille ne vaut rien. Le dernier acte de cette piece ne vaut rien.*

On dit auſſi, qu'*une choſe ne vaut rien ;* pour dire, qu'elle eſt entièrement uſée & hors d'état de ſervir. *Mes ſouliers ne valent rien. Votre robe ne vaut plus rien.*

On dit pareillement, qu'*un homme ne vaut rien ;* pour dire, que c'eſt un méchant homme, un ſcélérat. *C'eſt un homme qui ne vaut rien, & qu'il eſt dangereux de fréquenter.*

On dit auſſi, *cela ne vaut rien ;* pour dire, cela eſt mauvais relativement à diverſes circonſtances. *Il a de la fièvre, le vin ne lui vaut rien. Les épices ne valent rien à la ſanté.*

On dit encore, *cela ne vaut rien ;* pour dire, cela ne ſignifie rien de bon, cela eſt de mauvais augure. *Depuis que le Juge l'a interrogé, on l'a décreté de priſe de corps, cela ne vaut rien. Quand on s'endort après avoir mangé, cela ne vaut rien.*

On dit proverbialement, *un tiens vaut mieux que deux tu l'auras ;* pour dire, que la poſſeſſion d'un bien préſent, quelque modique qu'il ſoit, eſt préférable à l'eſpérance d'un plus grand bien à venir & incertain.

On dit proverbialement, *tant vaut l'homme tant vaut ſa terre ;* pour dire, qu'une terre rapporte à proportion de l'habileté & de l'induſtrie de celui qui la fait valoir. Il ſe dit auſſi figurément des affaires, des emplois, pour dire qu'ils ne ſont conſidérables, avantageux & utiles qu'à proportion de l'habileté de celui qui les poſſède.

On dit impersonnellement, *il vaut mieux ;* pour dire, il eſt plus expédient. *Il vaut mieux lui louer votre maiſon que de la laiſſer vide.*

On dit, *faire valoir une terre ;* pour dire, la mettre en état de rapporter ; & *la faire valoir par ſes mains ;* pour dire, la régir par ſoi-même, ſans avoir de Fermier.

On dit proverbialement & figurément, *faire valoir le talent ;* pour dire, tirer du profit, de l'utilité des qualités qu'on a & des occaſions qui ſe préſentent. Il ſe dit plus ordinairement en mauvaiſe part. Et *faire valoir ſa marchandiſe*, ſe dit au propre, des Marchands qui par leurs diſcours & par leur adreſſe, donnent une grande idée des marchandiſes qu'ils veulent vendre. Il ſe dit auſſi au figuré, de ceux qui louent beaucoup & qui n'oublient rien pour faire paroître tout ce qu'ils ont, & juſqu'aux moindres choſes qu'ils font ou qu'ils diſent.

Se faire valoir, ſe dit en bonne & en mauvaiſe part ; en bonne part, pour dire, ſoutenir ſa dignité, ſes droits, ſes prérogatives. *Il faut ſavoir ſe faire valoir pour obtenir des grâces à la Cour. S'il avoit ſu ſe faire valoir, il auroit joué un grand rôle.* Et en mauvaiſe part, pour dire, s'attribuer de bonnes qualités qu'on n'a pas. *C'eſt un fat qui veut ſe faire valoir.*

On dit dans ces deux ſens, *un homme ne vaut que ce qu'il ſe fait valoir*, ſoit pour dire, qu'un homme ne ſe fait eſtimer qu'autant qu'il fait uſage de ſes bonnes qualités, ſoit pour dire qu'auprès de certaines gens, ceux qui ſe vantent beaucoup

paroiſſent plus que ceux qui parlent modeſtement d'eux-mêmes.

VALOIR, ſignifie auſſi tenir lieu, avoir la force, la ſignification de. *Un* I *ſuivi de deux* OO, *vaut cent. Le* D *en chiffre romain vaut cinq cens. En muſique, une blanche vaut le double d'une noire.*

On dit proverbialement, *un averti en vaut deux*; pour dire, qu'un homme qui eſt averti, qui eſt préparé, qui eſt ſur ſes gardes, a un avantage qu'il n'auroit pas ſans cela.

On dit auſſi proverbialement, *cela vaut fait*; pour dire, aſſurez que cela ne manquera pas de ſe faire. Et dans le même ſens on dit, *la choſe n'eſt pas encore faite, mais autant vaut.*

On dit des actes & des formalités qu'on fait par pure précaution, qu'*on les fait pour valoir ce que de raiſon*; pour dire, afin qu'ils puiſſent ſervir dans l'occaſion, autant qu'il ſera juſte & raiſonnable.

VALOIR, ſignifie encore procurer, faire obtenir, produire, & en ce ſens il eſt actif. *Cet ouvrage lui a valu une penſion de mille écus. Il a un bénéfice qui lui vaut cent louis par an. Il a fait une entrepriſe qui ne lui vaudra que des regrets.*

VALOIR; terme de négoce & de finance qui ſignifie ce qu'on fournit ſoit en billets ſoit en marchandiſes, à compte ou en déduction d'une plus grande ſomme qu'on doit fournir. *Je lui ai fait remettre cinq cens livres à valoir ſur ce que je lui devois au mois de Janvier. Il a reçu trois cens rames de papier à valoir ſur les cinq cens que je dois lui envoyer.*

VAILLE QUE VAILLE, TOUT COUP VAILLE; façons de parler dont on ſe ſert communément pour dire, à tout haſard. *Je lui ai vendu mon cheval à crédit, vaille que vaille.*

On dit à de certains jeux, *tout coup vaille*; pour dire, qu'en attendant la déciſion d'une choſe qui eſt en conteſtation, on ne laiſſera pas de jouer. *Je crois que la balle a doublé, mais je ne laiſſe pas de jouer, tout coup vaille.*

La première ſyllabe eſt brève & la ſeconde longue.

CONJUGAISON & quantité proſodique des autres temps.

INDICATIF. *Préſent. Singulier.* Je vaux, tu vaux, il vaut.

Pluriel. Nous valons, vous valez, ils valent.

Le monoſyllabe des deux premières perſonnes du ſingulier eſt long; celui de la troiſième eſt moyen. Les deux premières perſonnes du pluriel ont la première ſyllabe brève & la ſeconde longue; la troiſième perſonne a la première ſyllabe brève & la ſeconde très brève.

Imparfait. Singulier. Je valois, tu valois, il valoit.

Pluriel, Nous valions, vous valiez, ils valoient.

Toutes les perſonnes des deux nombres ont la première ſyllabe brève & la ſeconde longue, excepté la troiſième perſonne du ſingulier qui a la ſeconde ſyllabe moyenne.

Prétérit défini. Singulier. Je valus, tu valus, il valut.

Pluriel. Nous valûmes, vous valûtes, ils valûrent.

Les deux premières perſonnes du ſingulier ont la première ſyllabe brève & la ſeconde longue; la troiſième perſonne de ce nombre a ſes deux ſyllabes brèves. Les trois perſonnes du pluriel ont la première ſyllabe brève, la ſeconde longue & la troiſième très brève.

Futur ſimple. Singulier. Je vaudrai, tu vaudras, il vaudra.

Pluriel. Nous vaudrons, vous vaudrez, ils vaudront.

La première & la troiſième perſonne du ſingulier ont la première ſyllabe moyenne & la ſeconde brève ; la ſeconde perſonne de ce nombre & les trois du pluriel ont la première ſyllabe moyenne & la ſeconde longue.

Conditionnel. Préſent. Singulier. Je vaudrois, tu vaudrois, il vaudroit.

Pluriel. Nous vaudrions, vous vaudriez, ils vaudroient.

Toutes les perſonnes des deux nombres ont la première ſyllabe moyenne & la ſeconde longue, excepté la troiſieme perſonne du ſingulier qui a la ſeconde ſyllabe moyenne.

IMPERATIF. *Préſent.* Vaux, qu'il vaille.

Pluriel. Valons, valez, qu'ils vaillent.

SUBJONCTIF. *Préſent. Singulier.* Que je vailles, que tu vailles, qu'il vaille.

Pluriel. Que nous valions, que vous valiez, qu'ils vaillent.

Les trois perſonnes du ſingulier & la troiſième du pluriel ont la première ſyllabe longue & la ſeconde très brève. Les deux premières perſonnes du pluriel ont la première ſyllabe brève & la ſeconde longue.

Imparfait. Singulier. Que je valuſſes, que tu valuſſes, qu'il valût.

Pluriel. Que nous valuſſions, que vous valuſſiez, qu'ils valuſſent.

Les deux premières perſonnes du ſingulier & la troiſième du pluriel ont la première ſyllabe brève, la ſeconde longue, & la troiſième très brève; la troiſième perſonne du ſingulier a la première ſyllabe brève & la ſeconde longue : les deux premières perſonnes du pluriel ont les deux premières ſyllabes brèves & la troiſième longue.

PARTICIPE ACTIF & GÉRONDIF. Valant.

La première ſyllabe eſt brève & la ſeconde longue.

PARTICIPE PASSIF. Valu, ue.

Les deux ſyllabes ſont brèves au ſingulier maſculin, mais la ſeconde eſt longue au pluriel & au féminin.

VALOIS, (Henri de) né à Paris d'une famille originaire de Normandie, s'appliqua de bonne heure à la lecture des bons Auteurs, des Poëtes Grecs & Latins, des Orateurs & des Hiſtoriens. Il fut envoyé à Bourges en 1622, pour y apprendre le droit civil. A ſon retour il ſe fit recevoir Avocat au Parlement de Paris, plutôt par complaiſance pour ſon père que par inclination. Après avoir fréquenté le Palais pendant 7 ans, il reprit l'étude des Belles Lettres & travailla aſſidûment ſur les auteurs Grecs & Latins, Eccléſiaſtiques & Profanes. Sa grande application à la lecture lui affoiblit ſi fort la vue, qu'il perdit l'œil droit, & qu'il ne voyoit preſque point de l'autre. Les récompenſes que ſon mérite lui procura le dédommagèrent un peu de cette perte. Elle ne l'empêchoit pas de compoſer, parceque ſa mémoire lui rappeloit les paſſages de tous les livres qu'il avoit lus. En 1650, le Préſident de Meſmes lui donna une penſion de 2000 liv., à condition qu'il lui céderoit ſes collections & ſes remarques, & le Clergé de France une de 600 l. qui fut depuis augmentée. En 1658 il en obtint une de 1500 liv. du Cardinal *Mazarin*. Deux ans après, il fut honoré du titre d'Hiſtoriographe de Sa Majeſté, avec une penſion conſidérable. Ce Savant finit ſa carrière en 1676, à 73 ans. Ses principaux ouvrages ſont, 1°. une *édition de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique d'Euſebe*, en Grec, avec une bonne traduction Latine & de ſavantes *notes* : 2°. *l'hiſ-*

toire de Socrate & de Sozomène, en Grec & en Latin, avec des obſervations dans leſquelles l'érudition eſt répandue à pleines mains : 3°. *l'hiſtoire de Théodoret* & celle *d'Evagre le Scolaſtique*, auſſi en Grec & en Latin, avec des notes ſavantes : 4°. une nouvelle édition *d'Ammien Marcellin*, avec de bonnes remarques. *Valois* excelloit dans l'art d'éclaircir ce que les anciens ont de plus obſcur. La ſaine critique, le ſavoir éclairé brillent dans ſes ouvrages ; mais l'Auteur ſent trop les avantages qu'il avoit ſur les Savans qui l'avoient précédé. Comme les livres de ſa bibliothèque ne lui ſuffiſoient pas, il en empruntoit de toutes parts. Il avoit coutume de dire à ce ſujet que les livres prêtés étoient ce dont il tiroit le plus de profit, percequ'il les liſoit avec plus de ſoin, & qu'il en faiſoit des extraits, dans la crainte de ne pouvoir plus les revoir. Il ne ſe bornoit pas à faire des recherches dans les livres, il conſultoit auſſi les gens de Lettres ; mais il ne faiſoit pas toujours aſſez de cas des ſoins qu'ils prenoient pour l'inſtruire. Ayant lu dans un ancien Auteur quelque choſe ſur le port de la ville de Smyrne, qu'il n'étoit guere poſſible de comprendre ſans avoir vu la diſpoſition des lieux mêmes, il écrivit au Savant *Peireſc* ſa difficulté ; ce généreux protecteur des ſciences fit auſſi-tôt partir un Peintre ſur un vaiſſeau de Marſeille qui alloit à Smyrne, pour prendre le plan & la vue de ce port. Il envoya le prix de ſes recherches à *Valois*, qui le remercia de ſes ſoins ; mais qui lui manda en même temps qu'il n'étoit pas entièrement éclairci ſur ce qu'il ſouhaitoit. *Peireſc* fâché d'avoir fait inutilement une dépenſe conſidérable, lui écrivit qu'il avoit tâché de le ſatisfaire, & que ſi cela ne ſuffiſoit pas il ne devoit s'en prendre ni à lui, ni à ſon peintre, mais à ſon propre eſprit qui n'étoit jamais content de rien.

VALOIS, (Adrien de) frère puîné du précédent, ſuivit l'exemple de ſon frère avec lequel il fut uni par les liens du cœur & de l'eſprit. Il ſe conſacra à l'Hiſtoire de France, dans laquelle il ſe rendit très habile. Le Roi l'honora du titre de ſon Hiſtoriographe, & lui donna une gratification en 1664. Cet Auteur mourut en 1692, à 80 ans, laiſſant un fils, qui a publié le *Valeſiana*. *Valois* employa pluſieurs années à rechercher les monumens les plus certains de notre Hiſtoire, & en éclaircir les difficultés les plus épineuſes. Il n'étoit pas ſi habile que ſon frère dans la langue grecque, & n'avoit pas la même beauté d'eſprit ; mais il étoit laborieux, écrivoit purement en Latin, & étoit bon critique. Ses ouvrages les plus eſtimés ſont, 1°. une *Hiſtoire de France* en trois volumes. L'exactitude & l'érudition caractériſent cet ouvrage, mais il ne va que juſqu'à la dépoſition de *Childeric* : 2°. *Notitia Galliarum*, Paris, *in-fol.*, livre très-utile pour connoître la France ſous les deux premières races. L'Auteur eſt ſi exact qu'on diroit qu'il a vécu dans ce temps-là : 3°. une édition *in-8°.* de deux anciens poëmes ; le premier eſt le *Panégyrique* de l'Empereur *Berenger*, & le ſecond une eſpèce de ſatyre, compoſée par *Adalberon*, Evêque de Laon, contre les vices des Religieux & des Courtiſans : 5°. une nouvelle édition *d'Ammien Marcellin*, & d'autres écrits excellens en leur genre.

VALOIS; petit pays du gouvernement général de l'île de France : il eſt borné au nord, par le Soiſſonnois ; au levant, par la Champagne ; au midi, par l'île de France proprement dite ; & au couchant, par le Beauvoiſis. Ce pays a dix lieues de longueur ſur huit de largeur ; il eſt abondant en grains, mais plus encore en belles forêts ; ſes principales rivières ſont, l'Oiſe, l'Aiſne & l'Ourque. Sa capitale eſt Creſpi ; les autres principaux lieux ſont, Senlis, Compiegne, Villers-Cotterets & la Ferté Milon. Ce pays a ſa coutume particulière, & les Officiers des Bailliages & Prévôtés de tout ce Duché ſont à la nomination de M. le Duc d'Orléans. Le Comté de Senlis peut être regardé comme un territoire particulier ; on y fait beaucoup de vin, mais d'une médiocre qualité, & l'air y eſt plus froid qu'à Paris.

VALOMBROSA, ou VALOMBREUSE ; nom d'un célèbre Monaſtère d'Italie en Toſcane, dans les montagnes de l'Apennin, à ſix lieues de Florence. C'eſt le chef-lieu d'une Congrégation de l'ordre de S. Benoît inſtituée par Saint Jean Gualbert, dans l'onzième ſiécle.

Il y a auſſi des Religieuſes de Valombreuſe, ſoumiſes à la juridiction du Général des Religieux de même nom.

VALONE ; ville de la Turquie d'Europe, dans la haute Albanie, ſur la mer, près des montagnes de la Chimère, à 22 lieues, ſud-eſt, de Durazzo.

VALPARAISO, ou VALPARISSO ; petite ville de l'Amérique méridionale au Chili, ſur la côte de la mer du Sud, avec un port défendu par une Forteresſe. C'eſt là que François Drack enleva en 1579 un gros navire Eſpagnol chargé de marchandiſes précieuſes, & entr'autres de 12500 liv. d'or de Baldivia, le plus pur du pays.

VALPON ; petite ville du royaume de Hongrie, dans l'Eſclavonie, chef-lieu d'un Comté de même nom, à quarante lieues, ſud, de Bade, & à huit lieues, nord-oueſt, d'Eſſeck.

Le Comté de Valpon eſt borné au nord par la baſſe Hongrie, au midi par la Boſnie, à l'occident par le Comté de Poſſega, & à l'orient par celui de Sirmiſch.

VALREAS ; petite ville du Comtat Venaiſſin, ſituée à cinq lieues, nord-eſt, du Pont Saint Eſprit.

VALROMEY ; petit pays de France qui fait partie de la province de Bugey, dans laquelle il eſt enclavé : l'un & l'autre dépendent du gouvernement militaire du Duché de Bourgogne. Le Valromey ne comptend que dix huit Paroiſſes, dont *Châteauneuf* eſt la plus conſidérable.

VALS ; bourg de France dans le Vivarais, à une lieue, ſud, d'Aubenas. Il y a des eaux minérales qu'on dit bonnes contre les fièvres intermittentes.

VALSALVA, (Antoine-Marie) Médecin, né à Imola en 1666, mort en 1713, fut diſciple de *Malpighi*, & enſeigna l'Anatomie à Bologne avec une réputation peu commune. On a de lui pluſieurs ouvrages en Latin, imprimés à Veniſe, *in*-4°. Les Italiens en font beaucoup de cas, & les Anatomiſtes eſtiment ſurtout ſon traité de *Aure Humana*, à Bologne 1704, *in* 4°. Cet Auteur mourut en 1723, à 57 ans.

VALSÉE, bourg de la baſſe Autriche, ſur le Danube, à trois ou quatre

lieues au-deſſous de l'embouchure de l'Ens.

VALTELINE ; Seigneurie des Griſons, à l'entrée de l'Italie, au pied des Alpes, près du Comté de Bormio. La vallée qui compoſe cette Seigneurie eſt fort longue, mais d'une longueur très inégale. L'Adda la traverſe & la partage en deux parties. Elle eſt diviſée en trois tiers, qui forment cinq petits Bailliages. Le premier tiers a Tirano pour Capitale ; le ſecond tiers a Sondrio, & le troiſième qui eſt partagé en deux gouvernemens, a Trahona & Morbegno. Le territoire de Teglio fait un gouvernement à part.

Les cinq gouvernemens de cette vallée ont chacun un conſeil & leurs chefs, qui ſont élus par toute la Communauté. Ils ont auſſi leurs officiers militaires, leurs ſyndics qui veillent à l'obſervation des lois, & leurs conſuls de juſtice qui ont ſoin des orphelins ; on fait des aſſemblées générales pour les affaires qui regardent tous les habitans ; ces aſſemblées ſe tiennent à Sondrio.

Pluſieurs puiſſances ont tenté tour à tour de s'emparer de cette petite province au commencement du dernier ſiécle, lorſqu'elle appartenoit aux Ligues Griſes réformées. On vit en 1620 éclorre le projet de maſſacrer tous les Proteſtans du pays. On en égorgea environ cinq cens, & ce fut le fruit des intrigues de la maiſon d'Autriche. Elle s'empara des Comtés de Bormio & de Chiavenne, d'où elle chaſſa les Proteſtans. Les Eſpagnols vouloient joindre la *Valteline* au Milanez. Le Pape Urbain VIII avoit obtenu qu'on la ſéqueſtrât entre ſes mains, & ne déſeſpéroit pas de la garder. La France jalouſe, affranchit ce pays de l'invaſion Autrichienne ; mais les Miniſtres Autrichiens engagèrent finalement les Griſons à s'allier avec l'Empereur, ſous des conditions favorables. La capitulation fut conclue à Milan en 1639, & la religion Proteſtante a été bannie du pays.

VALTENBUCH ; ville d'Allemagne, au cercle de Suabe dans le Duché de Virtemberg, ſur l'Aich, entre Sturgard & Tubinge.

VALTERSHAUSEN ; petite ville de la Principauté de Saxe-Gotha, à trois lieues de Gotha. On y fabrique beaucoup de toiles.

VALUE ; ſubſtantif féminin. Il ne s'emploie que dans cette phraſe de pratique, *plus value*, qui ſignifie, la ſomme que vaut une choſe au-delà de ce qu'on l'a priſée ou achetée. *La crue a été introduite pour tenir lieu de la plus value des meubles.*

VALVE ; ſuſtantif féminin. Terme de Conchyliologie, qui ſe dit pour écaille, & qui fait les mots *univalve*, en parlant des coquillages qui n'ont qu'une ſeule coquille, *bivalve* & *multivalve*, en parlant de ceux qui en ont deux ou pluſieurs.

VALVERDE ; petite ville d'Eſpagne dans l'Eſtrémadure, ſur les frontières de Portugal, à trois lieues d'Elvas, & à pareille diſtance de Badajoz.

VALVERDE, eſt auſſi le nom d'une ville de l'Amérique méridionale au Pérou, dans l'Audience de Lima, avec un port ſur la mer du Sud.

VALVULE ; ſubſtantif féminin. *Valvula.* Membrane qui fait le même effet, qui a le même uſage dans les vaiſſeaux & autres conduits du corps de l'animal, que les ſoupapes dans les machines hydrauliques, & qui

eſt

eſt ſituée de telle manière, qu'elle empêche que les liqueurs ne retournent par le même chemin qu'elles ſont venues.

Entre les valvules du cœur, les unes permettent au ſang d'entrer dans le cœur, & l'empêchent d'en ſortir par le même chemin; les autres le laiſſent ſortir du cœur, & s'oppoſent à ſon retour. Celles de la première eſpèce terminent les oreillettes, & celles de la ſeconde occupent les embouchures des groſſes artères. On a donné à celles-ci le nom de *valvules ſemi-lunaires*, ou *valvules ſigmoïdes*, & aux autres celui de *triglochines*, ou *tricuſpides*, ou *mitrales*.

VAMPIRE; ſubſtantif maſculin. Nom qu'on donne en Allemagne à des êtres chimériques, à des cadavres qui, ſuivant la ſuperſtition populaire, ſucent le ſang des perſonnes qu'on voit tomber en phtiſie. *Dom Calmet a fait l'hiſtoire des prétendus Vampires.*

VAMPIRE; ſubſtantif maſculin. Quadrupède volant qui eſt une eſpèce de chauve-ſouris qui ſuce le ſang des hommes & des animaux qui dorment ſans leur cauſer aſſez de douleur pour les éveiller: cet animal d'Amérique eſt d'une eſpèce différente de celle de la rouſſette & de la rougette, qui toutes deux ne ſe trouvent qu'en Afrique & dans l'Aſie méridionale. Le vampire eſt plus petit que la rougette qui eſt plus petite elle-même que la rouſſette; le premier, lorſqu'il vole, paroît être de la groſſeur d'un pigeon; la ſeconde de la grandeur d'un corbeau, & la troiſième de celle d'une groſſe poule. La rougette & la rouſſette ont toutes deux la tête aſſez bien faite, les oreilles courtes, le muſeau bien arrondi & à peu près de la forme de celui d'un chien. Le vampire au contraire a le muſeau plus alongé; il a l'aſpect hideux comme les plus laides chauve-ſouris, la tête informe & ſurmontée de grandes oreilles fort ouvertes & fort droites; il a le nez contrefait, les narines en entonnoir, avec une membrane au-deſſus qui s'élève en forme de corne ou de crête pointue, & qui augmente de beaucoup la difformité de ſa face. Ainſi l'on ne peut douter que cette eſpèce ne ſoit toute autre que celles de la rouſſette & de la rougette; le vampire eſt auſſi malfaiſant que difforme, il inquiète l'homme, tourmente & détruit les animaux. Nous ne pouvons citer un témoignage plus authentique & plus récent que celui de M. de la Condamine. Les chauve-ſouris, dit-il, qui ſucent le ſang des chevaux, des mulets, & même des hommes, quand ils ne s'en garantiſſent pas en dormant à l'abri d'un pavillon, ſont un fléau commun à la plupart des pays chauds de l'Amérique; il y en a de monſtrueuſes pour la groſſeur; elles ont entièrement détruit à Borja & en divers autres endroits le gros bétail que les miſſionnaires y avoient introduit, & qui commençoit à s'y multiplier; ces faits ſont confirmés par pluſieurs autres Hiſtoriens & Voyageurs. Pierre Martyr, qui a écrit aſſez peu de temps après la conquête de l'Amérique méridionale, dit qu'il y a dans les terres de l'iſthme de Darien des chauve-ſouris qui ſucent le ſang des hommes & des animaux, pendant qu'ils dorment, juſqu'à les épuiſer & même au point de les faire mourir; Jumilla aſſure la même choſe, auſſi bien que Dom George Juan & Dom

Antoine de Ulloa. Il paroît, en conférant ces témoignages, que l'eſpèce de ces chauve-ſouris qui ſucent eſt nombreuſe & très commune dans toute l'Amérique méridionale.

VAN; ſubſtantif maſculin. Inſtrument d'oſier, qui eſt fait en coquille, qui a deux anſes, & dont on ſe ſert pour remuer le grain, afin de ſéparer la paille & l'ordure d'avec le bon grain. *Les vignerons offroient à Bacchus les prémices de la vendange dans un van, c'eſt pourquoi cet inſtrument étoit conſacré à ce Dieu.*

VAN-BUYS, Peintre hollandois du dix-ſeptième ſiècle, a travaillé dans la manière de *Mieris* & de *Gerard Dou*. Sa compoſition eſt des plus ſpirituelles & des plus gracieuſes. Il rendoit les étoffes avec une vérité frappante. Son deſſein eſt pur, ſa touche unie ſans être froide. Ses tableaux ne ſont guère connus qu'en Hollande.

VANCOCHO; ſubſtantif maſculin. Sorte de Scorpion de l'île de Madagaſcar : il a le ventre gros, rond & noir; ſa piqûre fait demeurer en foibleſſe deux jours entiers : pendant ce temps on eſt froid comme de la glace. Les remèdes contre ſa morſure, ſont les mêmes dont nous avons parlé à l'article SCORPION.

VANDALES; (les) nation barbare faiſant partie de celle des Goths, & qui, comme cette dernière, étoit venue de Scandinavie. Le nom des Vandales vient, dit-on, du mot gothique *vandelen*, qui ſignifie encore aujourd'hui en Allemand *errer*, parceque ce peuple changea très-ſouvent de demeure. Au ſortir du nord les Vandales s'établirent dans les pays connus aujourd'hui ſous le nom du *Brandebourg*, & du Duché de *Meklenbourg*. Sous l'empire d'Auguſte, une partie de ces Barbares vinrent s'établir ſur les bords du Rhin; chaſſés par Tibère ils allèrent s'établir vers l'Orient entre le Boſphore Cimmérien & le Tanaïs, d'où ils chaſſèrent les Sclaves, dont ils prirent le pays & le nom; une partie allèrent s'établir ſur les bords du Danube, & occupèrent les pays connus aujourd'hui ſous le nom de *Tranſylvanie*, de *Moldavie* & de *Valachie*; ils ſe rendirent maîtres de la Pannonie, d'où ils furent chaſſés par l'Empereur Marc-Aurèle en 170. Ils firent en 271 de nouvelles irruptions ſur les terres de l'Empire Romain, & furent défaits par Aurélien & par Probus. L'an 409, les Vandales accompagnés des Suèves & des Alains, ſe rendirent maîtres d'une partie de l'Eſpagne qu'ils partagèrent avec ces Barbares; de-là ſous la conduite de leur Roi Genſeric, ils paſſèrent en Afrique en 428 : après pluſieurs victoires remportées ſur les Romains, ils les forcèrent à leur céder la plus grande partie des provinces que l'Empire poſſédoit dans cette partie du monde. En 455, Genſeric vint en Italie où il prit & pilla la ville de Rome; il infeſta les côtes de Sicile & de Grèce, & continua à harceler les Romains juſqu'à ce qu'il força l'Empereur Zénon à lui céder tous ſes droits ſur l'Afrique, laquelle reſta aux Vandales juſqu'au règne de Juſtinien, qui réunit de nouveau à ſon empire les provinces dont ces Barbares s'étoient emparés.

VANDALIE; pluſieurs Géographes ont donné ce nom à une partie de la Poméranie ducale & du Duché de Meklenbourg en baſſe Saxe.

La Vandalie priſe pour une contrée de la Poméranie ducale, eſt bornée par la Mer Baltique au

nord, par le déſert de Waldaw au midi, par les Seigneuries de Buow & de Louwenbork au levant, & par la Caſſubie au couchant. On lui donne environ quatorze lieues de longueur & autant de largeur. Sa capitale eſt Stolpe.

La Vandalie regardée comme une contrée du Duché de Meklenbourg en baſſe Saxe, eſt entre l'Evêché & le Duché de Swerin, la Seigneurie de Roſtock & celle de Stutgard, la Poméranie Royale & le Marquiſat de Brandebourg. Ce pays peut avoir environ 30 lieues du couchant au levant, & dix du nord au ſud. On y voit pluſieurs petits lacs. Sa Capitale eſt Guſtrow.

VANDEN-EKHOUT, (Gerbrant) peintre, né à Amſterdam en 1621, mort dans la même ville en 1674, fut éleve de *Rembrant*, dont il a ſi bien ſaiſi la manière, que les curieux confondent leurs tableaux. Il a peint avec ſuccès le portrait & des morceaux d'hiſtoire. Son pinceau eſt ferme, ſa touche ſpirituelle, ſon coloris ſuave, & d'un grand effet

VANDEN-VELDE, (Adrien) Peintre, né à Amſterdam en 1639, mort en 1672, a excellé à peindre des animaux. Il réuſſiſſoit dans le payſage; ſon pinceau eſt délicat & moëlleux, ſon coloris ſuave & onctueux. Il mettoit tant de goût & d'eſprit dans ſes petites figures, que pluſieurs bons Maîtres s'adreſſoient à lui pour orner leurs tableaux. Cet aimable Artiſte a encore traité quelques ſujets d'hiſtoire.

VANDEN-VELDE, (Iſaïe) Peintre Flamand, ſe diſtingua dans le dernier ſiècle par ſes batailles peintes avec beaucoup de feu & d'intelligence.

VANDEN VELDE, (Guillaume) ſurnommé *le Vieux*, frère du précédent, mort à Londres en 1693, excelloit à repréſenter des vues & des combats de mer. S'étant trouvé dans une bataille ſous l'Amiral *Ruyter*, il deſſinoit tranquillement durant l'action, ce qui ſe paſſoit ſous ſes yeux.

VANDEN-VELDE, (Guillaume) le jeune, né à Amſterdam en 1633, mort à Londres en 1707, étoit fils du précédent. Il apprit la peinture de ſon père, & le ſurpaſſa par le goût & l'art avec lequel il repréſentoit des marines. *Charles II & Jacques II*, Rois d'Angleterre, lui accordèrent des penſions. Aucun Peintre n'a ſu rendre avec plus de vérité que lui, la tranquillité, le tranſparent, les reflets & le limpide de l'onde, ainſi que ſes fureurs. Son talent alloit juſqu'à faire ſentir la légéreté de l'air & les moindres vapeurs. Il étoit auſſi très exact dans les formes & dans les agrêts convenables à chaque eſpèce de bâtiment.

VANDER D'OES, (Jacob) peintre, né à Amſterdam en 1623, mort à la Haye en 1673, excelloit dans le payſage, & à repréſenter des animaux. Ses deſſeins ſont d'un effet très-piquant & fort recherché.

VANDER-HELST, (Barthelemi) peintre, né à Harlem en 1631, a peint avec un égal ſuccès, le portrait, de petits ſujets d'hiſtoire, des payſages. Son coloris eſt ſéduiſant, ſon deſſein eſt correct, ſon pinceau moelleux.

VANDER-HEYDEN, (Jean) peintre, né à Gorkum en 1637, mourut à Amſterdam en 1712. Son talent étoit de peindre des ruines, des vues, des maiſons de plaiſance, des temples, des payſages, des lointains, &c. On ne peut trop admirer l'entente & l'harmonie de ſon coloris, ſon intelligence pour

la perſpective, & le précieux fini de ſes ouvrages.

VANDER-HULST, (Pierre) peintre, né à Dort en Hollande, l'an 1632, a peint avec beaucoup d'art & de goût des fleurs & des payſages. Sa touche eſt d'une vérité ſéduiſante; il avoit coutume d'enrichir ſes tableaux de plantes rares, & de reptiles qui ſemblent être animés.

VANDER-KABEL, (Adrien) peintre & graveur, né au château de Riſwich, proche la Haye en 1631, mort à Lyon en 1695, a eu beaucoup de talent pour peindre des marines & des payſages qu'il ornoit de figures & d'animaux deſſinés d'un bon goût. On remarque pluſieurs manières dans ſes ouvrages : le *Benedette*, *Salvator Roſa*, *Mola* & les *Carraches*, ſont les peintres qu'il a le plus cherché à imiter. Sa manière vague eſt oppoſée à celle des peintres Flamands qui eſt finie & recherchée. Il ſe ſervoit de mauvaiſes couleurs que le temps a entièrement noircies. Adrien a auſſi gravé pluſieurs eſtampes, ſurtout des payſages eſtimés. Sa converſation étoit gaie, amuſante, ſon caractère franc & généreux; mais ſon goût pour la débauche l'égaroit ſouvent. On le trouvoit toujours parmi des ivrognes, & l'amateur qui vouloit avoir de ſes tableaux, étoit obligé de le ſuivre dans ſes parties de plaiſir.

VANDER-MEER, (Jean) peintre, né à Lille en Flandre l'an 1627, périt dans un petit voyage de mer en 1690. Il excella à peindre des payſages & des vues de mer qu'il ornoit de figures d'animaux deſſinés avec beaucoup de goût. Sa touche eſt admirable; ſes compoſitions pleines d'eſprit, & pour l'ordinaire fort gaies. On lui reproche d'avoir mis trop de bleu dans les fonds de ſes tableaux.

VANDER-MEER DE JONGHE, frère du précédent, avoit un talent ſupérieur pour peindre le payſage & des animaux, ſurtout des moutons, dont il a repréſenté la laine avec un art ſéduiſant; ſes figures, ſes ciels, ſes arbres ſont peints d'une excellente manière. On ne diſtingue point ſes touches, tout eſt fondu & d'un accord parfait dans ſes tableaux.

VANDER-MEULEN, (Antoine-François) peintre, né en 1634, à Bruxelles, mort à Paris en 1690, avoit un talent particulier pour peindre les chevaux, ſon payſage eſt d'une fraîcheur, & ſon feuillé d'une légèreté admirable; ſon coloris eſt ſuave & des plus gracieux; ſa touche eſt pleine d'eſprit & approche beaucoup de celle de Teniers. Les ſujets ordinaires de ſes tableaux ſont des chaſſes, des ſiéges, des combats, des marches, ou des campemens d'armées. Le *Mecène* de la France, Colbert le fixa dans le Royaume par les occupations qu'il lui donna. Ce peintre ſuivoit Louis XIV dans ſes rapides conquêtes, & deſſinoit ſur les lieux les villes aſſiégées & leurs environs. Le célèbre le Brun eſtimoit beaucoup cet excellent artiſte; il chercha toujours les occaſions de l'obliger, & lui donna ſa niéce en mariage. On a beaucoup gravé d'après ce maître. Son frère *Pierre Vander-Meulen* s'eſt diſtingué dans la ſculpture. Il paſſa en 1670 avec ſa femme en Angleterre.

VANDERNEER, (Elgon) peintre, né à Amſterdam en 1643, mort à Duſſeldorp en 1697. Son père, *Arnould Vanderneer*, eſt célèbre parmi les payſagiſtes, ſurtout par

ſes tableaux, où il a repréſenté un clair de lune. Son fils hérita de ſes talens. Il rendoit la nature avec une préciſion étonnante. Son pinceau eſt moelleux, ſon coloris piquant ſa touche légère & ſpirituelle.

VADERVERF, (Adrien) peintre, né à Rotterdam en 1659, mourut dans cette ville en 1727. Le précieux fini de ſes ouvrages & leur rareté, les rendent très-chers. L'Electeur Palatin qui goûta beaucoup ſa manière, le créa Chevalier, ainſi que ſes deſcendans. Il lui permit d'ajouter à ſes armes une partie des armes électorales, & lui fit préſent de ſon portrait enrichi de diamans. *Vanderverf* terminoit ſes ouvrages avec un ſoin étonnant. Son deſſein eſt aſſez correct, ſa touche ferme & précieuſe. Ses figures ont beaucoup de relief; mais ſes carnations approchent de l'ivoire, & ne ſont pas aſſez vives; ſes compoſitions manquent de ce feu préférable au grand fini. Il a peint des portraits & des ſujets d'hiſtoire. Ses principaux ouvrages ſont à Duſſeldorp, dans la riche collection de l'Electeur Palatin. On y admire ſes quinze tableaux touchant les myſtères de notre religion.

VANDERULFT, (Jacques) peintre Hollandois, s'adonna à la peinture par amuſement, & ne la fit jamais ſervir à ſa fortune qui étoit très-conſidérable. Ses tableaux & ſes deſſeins ſont rares. On remarque beaucoup de génie & de facilité dans ſes compoſitions. Son coloris eſt ſuave & d'un effet ſéduiſant.

VANDŒUVRE; petite ville ou bourg de France en Champagne, à ſix lieues, eſt, de Troyes.

VANDOISE; ſubſtantif féminin. Poiſſon de rivière qui eſt une eſpèce de muge que l'on nomme *dard* en Saintonge & en Poitou, parce qu'il s'élance avec une vîteſſe ſemblable à celle d'un dard; il a le corps moins large que le gardon & le muſeau plus pointu; il eſt couvert d'écailles de moyenne grandeur, & il a pluſieurs petites lignes longitudinales ſur la partie ſupérieure des côtes du corps; ſa couleur eſt mêlée de brun, de vert & de jaune; ce poiſſon devient fort gras, il a la chair molle & d'un aſſez bon goût.

VAN-DYCK, (Antoine) peintre, naquit à Anvers en 1599. Sa mère qui peignoit le payſage, s'amuſoit à le faire deſſiner dès ſon enfance. Il prit du goût pour cet art, & il entra dans l'école du célèbre Rubens, qui l'employoit à travailler à ſes tableaux. On dit même qu'il faiſoit la plus grande partie de ſes ouvrages. *Vandick* a fait pluſieurs tableaux dans le genre hiſtorique, qui ſont fort eſtimés, & il a mérité d'être nommé le *Roi du portrait*. Ce peintre ſe fit par ſon art une fortune brillante. Il épouſa la fille d'un Lord, il avoit des équipages magnifiques, ſa table étoit ſervie ſomptueuſement, & il avoit à ſes gages des muſiciens & des alchimiſtes. Pour ſubvenir à ces dépenſes, il lui fallut augmenter ſon gain par ſon travail; la précipitation avec laquelle il peignoit alors, ſe fit appercevoir dans ſes derniers tableaux qui ne ſont pas, à beaucoup près, auſſi eſtimés que les premiers, auxquels il donnoit plus de temps & de ſoin. *Van-Dyck* vint en France & n'y ſéjourna pas long temps. Il paſſa en Angleterre, où Charles I le retint par ſes bienfaits. Ce Prince le fit Chevalier du Bain, lui donna ſon portrait enrichi de diamans avec une chaîne d'or, une penſion, un logement & une

ſomme fixe & conſidérable pour chacun de ſes ouvrages. Un jour qu'il faiſoit le portrait de *Charles*, ce Prince s'entretenoit avec le Duc de Norfolck, & ſe plaignoit aſſez bas de l'état de ſes finances ; *Van-Dick* paroiſſoit attentif à cet entretien. Le Roi l'ayant remarqué lui dit en riant : « & vous, Chevalier, » ſavez-vous ce que c'eſt que d'a» voir beſoin de cinq à ſix mille » guinées ? *Oui*, *Sire*, *répondit ce* » *peintre*, un artiſte qui tient table » à ſes amis & bourſe ouverte à ſes » maîtreſſes, ne ſent que trop ſou» vent le vide de ſon coffre fort ». On rapporte de lui une autre réponſe ſingulière. La Reine, épouſe de ce Monarque, ſe faiſoit peindre ; elle avoit des mains admirables. Comme *Van-Dick* s'y arrêtoit long-temps, la Reine qui s'en apperçut, lui demanda pourquoi il s'attachoit plus à rendre ſes mains que ſa tête ? « C'eſt, *dit il*, *Madame*, » que j'eſpère une récompenſe digne » de celle qui les porte ». Un travail trop actif & trop continuel, lui cauſa des incommodités qui l'enlevèrent aux beaux arts en 1641. On reconnoît dans les compoſitions de *Van-Dick* les principes par leſquels *Rubens* ſe conduiſoit ; cependant il n'étoit ni auſſi univerſel, ni auſſi ſavant que ce grand homme. Ce peintre a quelquefois péché contre la correction du deſſein ; mais ſes têtes & ſes mains ſont pour l'ordinaire parfaites. Aucun peintre n'a ſu mieux ſaiſir le moment où le caractère d'une perſonne ſe développe d'une manière plus avantageuſe ; il choiſiſſoit les attitudes convenables. On ne peut rendre la nature avec plus de grâce, d'eſprit, de nobleſſe, & en même temps avec plus de mérite. Son pinceau eſt plus coulant & plus pur que celui de ſon maître ; il a donné plus de fraîcheur à ſes carnations, & plus d'élégance à ſon deſſein. *Van-Dick* habilloit ſes portraits à la mode du temps, & il entendoit très-bien l'ajuſtement.

VAN-EFFEN, (Juſte) né à Utrecht, d'un Capitaine réformé d'Infanterie, mourut en 1735, Inſpecteur des magaſins de Bois-le-Duc dans un âge peu avancé. On lui avoit confié l'éducation de quelques jeunes Seigneurs, & il s'en étoit acquitté avec ſuccès. Cet Auteur avoit de la facilité & aſſez d'imagination, mais il écrivoit trop vîte, & employoit quelquefois des termes recherchés & bas. On a de lui, 1°. la *Traduction* des Voyages de *Robinſon Cruſoé*, fameux Roman Anglois en 2 vol. *in*-12. 2°. Celle du *Mentor Moderne*, en 3 vol. *in*-12. 3°. Le *Miſantrope* en 2 vol. *in*-8°. Ouvrage fait ſur le modèle du *Spectateur Anglois*, mais écrit avec moins de profondeur & de juſteſſe. 4°. La *Bagatelle* ou *diſcours ironique*, 3 vol. *in*-8°. L'ironie n'y eſt pas toujours ſoutenue avec aſſez de fineſſe ; elle eſt d'ailleurs monotone. 5°. *Parallèle d'Homère & de Chapelain*, morceau ingénieux qu'on attribue à Fontenelle. On le trouve à la fin du *Chef-d'œuvre d'un inconnu*. 6°. Il avoit beaucoup travaillé au *Journal Littéraire*. 7°. La *Traduction du conte du tonneau*.

VANEVERDINGEN, (Allart) Peintre & Graveur Hollandois, eſt un des meilleurs Payſagiſtes de ce pays. Ses tableaux ont la plupart un effet très-piquant. L'art, le goût & une touche libre & aiſée les rendent précieux. Ils ne ſont guère connus qu'en Hollande.

VANGEN, ville libre & impériale

d'Allemagne, ſur la rivière d'Ober-arg, à treize lieues, nord-eſt, de Conſtance, Il s'y fait un commerce aſſez conſidérable en toiles & en papier.

VANGERON; ſubſtantif maſculin. Poiſſon du lac de Lauſanne, aſſez ſemblable au muge par le muſeau, mais plus long & ſans dents; ſa chair a le même goût que celle de la carpe; & ce poiſſon lui reſſemble pour la figure.

VAN-HUYSUM, (Jean) Peintre, né à Amſterdam en 1682, & mort dans la même ville en 1749. Le goût le plus délicat, le coloris le plus brillant, le pinceau le plus moelleux, joints à une imitation parfaite de la Nature, ont rendu les Ouvrages de cet ingénieux Artiſte d'un prix infini. Il s'étoit d'abord adonné au payſage avec beaucoup de ſuccès, & dans ce genre on peut l'égaler aux grands Maîtres qui s'y ſont diſtingués; mais il n'a point eu de rival dans l'art de repréſenter des fleurs & des fruits, l'éclat des fleurs, le tranſparent de la roſée, le mouvement qu'il ſavoit donner aux inſectes, tout enchante dans les tableaux de ce Peintre admirable. *Van huyſum* n'ignoroit point la ſupériorité de ſes talens. Il uſoit, plus que tout autre, du privilége que les perſonnes d'un mérite diſtingué ſemblent s'arroger trop communément, d'être fantaſques & d'une humeur difficile; ſes deſſeins ſont recherchés; pour ſes tableaux, il n'y a que les Princes ou des Particuliers très-opulens qui puiſſent les acquérir.

VANIERE, (Jacques) Jéſuite, naquit à Cauſſes, bourg du Diocèſe de Béziers, l'an 1664, de parens qui faiſoient leurs délices des occupations de la campagne; il hérita de leur goût. Cet homme célèbre étudia ſous le Père Joubert, qui ne lui trouva d'abord aucun goût pour les vers, & l'élève lui-même prioit ſon Régent de l'exempter d'un travail qui le rebutoit. Enfin ſon génie ſe développa, & il approfondit en peu de temps l'art des Muſes. Les Jéſuites le reçurent dans leur Congrégation, & le deſtinèrent à profeſſer les humanités. Deux Poëmes, l'un intitulé *Stagna*, & l'autre *Columbæ*, annoncèrent ſon talent à la France. Santeuil ayant eu occaſion de le voir, dit que ce nouveau venu les avoit tous dérangés ſur le Parnaſſe. Mais ce qui mit le comble à la gloire du Pere *Vaniere*, ce fut ſon *Prædium ruſticum*, poëme en ſeize chants dans le goût des Géorgiques de Virgile. Rien n'eſt plus agréable que la peinture naïve que le Père Vanière fait des amuſemens champêtres. On eſt également enchanté de la richeſſe & de la vivacité de ſon imagination, de l'éclat & de l'harmonie de ſa poëſie, du choix & de la pureté de ſes expreſſions. On lui reproche cependant des détails petits & inutiles, des récits hors d'œuvres, des images mal choiſies, &c. Le Père Vanière a trop oublié que dans nos poëmes didactiques les plus courts on trouve un long ennui, ſuivant l'expreſſion de la Fontaine. Il auroit dû, comme Virgile & le Père Rapin, ne choiſir dans ſon ſujet que ce qu'il offroit de gracieux & d'intéreſſant. Peut-on eſpérer beaucoup de lecteurs quand on explique en quatorze livres fort étendus d'un poëme en langue étrangère, tout le détail des occupations de la campagne? On n'exige pas d'un Poete qu'il

mette en vers la *Maiſon Ruſtique* il falloit donc ſe borner, & c'eſt ce que le Père Vanière, d'ailleurs ſi eſtimable, n'a pas ſu faire. La préciſion a toujours été l'écueil des imaginations méridionales. La meilleure Édition du *Prædium Ruſticum* eſt celle de Bordelet; Paris, en 1746, *in*-12. Nous avons encore du Père Vanière un Recueil de vers latins *in*-12. On y trouve des *Eglogues*, des *Epîtres*, des *Epigrammes*, des *Hymnes*, &c. Il a auſſi donné un *Dictionnaire poëtique*, Latin *in*-4°. & il avoit entrepris d'en donner un François & Latin, en 6 vol. *in fol.* que le Père Lombard, Compagnon de ſes études, a continué. Le Père Vanière mourut à Toulouſe en 1739, & pluſieurs Poëtes ornèrent de fleurs ſon tombeau. Son caractère méritoit leurs éloges autant que ſes talens. M. Berland de Rennes a publié en 1756, une Traduction du *Prædium Ruſticum* en 2 vol. *in*-12, ſous le titre d'*Economie Rurale*.

VANILLE; ſubſtantif féminin. *Vanilla*. Plante qui croît en Amérique, & dont le fruit qu'on nomme auſſi *vanille*, eſt d'une ſaveur aromatique, & d'une odeur très-agréable, & entre dans la compoſition du chocolat.

La plante grimpe & s'entortille le long des arbres: ſa tige eſt de la groſſeur du doigt; elle eſt noueuſe; ſes nœuds ſont écartés d'environ trois pouces, & donnent naiſſance chacun à une feuille. Les feuilles ſont diſpoſées alternativement, pointues, en forme de lance, molles, & un peu âcres au goût: la tige pouſſe des rameaux, aux extrémités deſquels paroiſſent les fleurs qui ſont polypétales, irrégulières, compoſées de ſix feuilles, dont cinq ſont diſpoſées comme celles des roſes. Les feuilles de la fleur ſont oblongues, étroites, tortillées, ondées, très blanches en-dedans, verdâtres en-dehors. La ſixième feuille ou le *nectarium*, qui eſt auſſi très-blanche, occupe le centre; elle eſt roulée en manière d'aiguière. Aux fleurs ſuccède une eſpèce de petite gouſſe, molle, charnue, preſque de la groſſeur du petit doigt, d'un peu plus d'un demi-pied de longueur, d'un roux noirâtre lorſqu'elle eſt mûre & remplie d'une infinité de petites graines noires & luiſantes.

On diſtingue trois ſortes de vanilles: la première, dont la gouſſe eſt plus groſſe & plus courte, eſt appelée par les Eſpagnols, *pompona* ou *bova*, c'eſt-à-dire, enflée ou bouffie. La ſeconde, dont la gouſſe eſt plus mince & plus longue, eſt la légitime: on la nomme *vanille de ley* ou *leg*. La troiſième, dont la gouſſe eſt la plus petite en tous ſens, s'appelle *ſimarona* ou *bâtarde*. Ces variétés peuvent venir, ou de la nature des terroirs, ou du temps auquel on les recueille. Les Indiens gliſſent toujours quelques gouſſes de pompona & de Simarona dans les paquets de la *vanille leg*.

La première a une odeur trop forte pour être agréable; la ſeconde qui eſt la légitime, eſt la ſeule dont on faſſe uſage; la troiſième eſt la moins odorante: elle contient auſſi moins de graines & de liqueur. On nous apporte quelquefois des gouſſes de vanille monſtrueuſes pour la groſſeur: elles ſont courtes, d'une odeur de prunes: on leur donne le nom de *vanille de l'Indoſtan*. Lorſque les gouſſes de vanille ſont récentes, elles

ſont

ſont un peu molles, rouſſâtres, huileuſes, graſſes, cependant caſſantes : la pulpe qu'elles contiennent eſt rouſſâtre, huileuſe, & remplie d'une infinité de petits grains noirs, luiſans, ayant une forte odeur du *baume du Pérou*. Ces gouſſes ſont quelquefois recouvertes d'une fleur ſaline & brillante, qui n'eſt que le ſel eſſentiel dont ce fruit eſt rempli, & qui ſort au-dehors quand on nous l'apporte dans un temps trop chaud.

La récolte de la vanille ſe fait pendant les mois de Novembre & Décembre. Les Mexicains lient ces gouſſes par le bout, & les mettent à l'ombre pour les faire ſécher ; car l'humidité ſuperflue pourroit les faire corrompre : enſuite ils les applatiſſent doucement, & les oignent ſoigneuſement avec un peu d'huile de coco ou de calba pour les rendre ſouples, & empêcher qu'elles ne ſe briſent & ne rident trop. Puis ils les mettent par paquets de cinquante, de cent ou de cent cinquante gouſſes pour les envoyer. Quand on laiſſe la vanille mûre trop long-temps ſur la plante ſans la cueillir, elle crève, & il en diſtille une petite quantité de liqueur balſamique, noire, odorante, & qui ſe condenſe : les habitans du pays ont ſoin de la ramaſſer dans de petits vaſes de terre que l'on place ſous les gouſſes, & de la garder pour eux.

On dit qu'il y a certains Marchands au Mexique qui connoiſſant le prix qu'on met en Europe à la vanille, ont ſoin, après avoir cueilli ces ſortes de gouſſes, de les ouvrir & d'en retirer la pulpe aromatique, d'y ſubſtituer des paillettes ou d'autres corps étrangers, & d'en boucher les ouvertures avec un peu de colle, ou de les coudre adroitement, enſuite de les entremêler avec la bonne vanille. Les endroits où l'on trouve la vanille en plus grande quantité, ſont la côte de Carague & de Carthagène, l'iſthme de Darien, & toute l'étendue qui eſt depuis cet iſthme & le golfe de Saint-Michel, juſqu'à Panama, le Jucatan & le Honduras. On en trouve auſſi dans la Terre Ferme de Cayenne dans les endroits frais & ombragés. La vanille fortifie l'eſtomac, aide à la digeſtion, diſſipe les vents, procure les règles & les urines : elle facilite l'accouchement. Les Anglois la regardent comme un ſpécifique pour chaſſer les affections mélancoliques ; mais ſi elle eſt bonne à cet uſage, on doit en uſer avec modération, car elle anime le ſang par ſes parties volatiles. On peut, par le moyen de l'eſprit de vin, extraire toute la partie réſineuſe odorante de la vanille. Quelques cuillerées de cette eſſence donnent aux liqueurs ſpiritueuſes une odeur & une ſaveur des plus agréables. Les Indiens nomment *anis arak* la liqueur d'anis aromatiſée de vanille : en général ils donnent l'épithète d'*arak* à toutes les pâtes ſucrées, ou autres préparations dans leſquelles ils font entrer la vanille.

VANITÉ ; ſubſtantif féminin. *Vanitas*. Inutilité, peu de ſolidité. *Tout n'eſt que vanité dans le monde. L'Ecriture dit, vanité des vanités, & tout eſt vanité.*

VANITÉ, ſignifie auſſi, amour propre qui vient de choſes frivoles ou étrangères à la perſonne qui s'en prévaut.

L'homme fait ſouvent vanité de

choſes qui le rendent ridicule. En effet, qu'y a-t-il de plus ridicule que la vanité qui a pour objet le luxe des habits? Et n'eſt-ce pas quelque choſe de plus ridicule que tout ce qui fait rire les hommes, que la dorure & la broderie entrent dans la raiſon formelle de l'eſtime, qu'un homme bien vêtu ſoit moins contredit qu'un autre: qu'une ame immortelle donne ſon eſtime & la conſidération à des chevaux, à des équipages, &c. Il eſt vrai que ce ridicule ne paroît point, parcequ'il eſt trop général; les hommes ne rient jamais d'eux-mêmes, & par conſéquent ils ſont peu frappés de ce ridicule univerſel, qu'on peut reprocher à tous, ou du moins au plus grand nombre; mais leur préjugé ne change point la nature des choſes, & le mauvais aſſortiſſement de leurs actions avec leur dignité naturelle, pour être caché à leur imagination, n'en eſt pas moins véritable.

SANS VANITÉ; façon de parler adverbiale dont on ſe ſert dans le ſtyle familier, quand on a à dire de ſoi quelque choſe d'avantageux ou d'extraordinaire.

Les trois ſyllabes ſont brèves au ſingulier, mais la dernière eſt longue au pluriel.

Voyez ORGUEIL pour les différences relatives qui en diſtinguent *vanité*, &c.

VANITEUX, EUSE; adjectif du ſtyle familier. Qui a une vanité puérile & ridicule, ſoit en actions, ſoit en paroles. *C'eſt la femme la plus ſotte & la plus vaniteuſe de la ville.*

VANLOO, (Jean-Baptiſte) Peintre, d'une famille noble, originaire de Nice, nâquit à Aix en 1684, & mourut dans la même ville en 1745, jouiſſant de la plus grande réputation. Pluſieurs Princes de l'Europe ſe le diſputèrent; mais Vanloo aima mieux ſe fixer à Paris, où le Prince de Carignan le logea dans ſon hôtel. Le Duc d'Orléans, Régent, occupa auſſi ſon pinceau. Cet illuſtre Artiſte réuſſiſſoit très-bien à peindre l'hiſtoire; mais il eſt ſurtout recommandable par ſes portraits. On y remarque une touche ſavante, hardie, un beau choix, une compoſition dans un ſtyle noble & élevé, & un coloris onctueux. Il a eu l'honneur de peindre le Roi de France, ainſi que le Roi Staniſlas & la Reine ſon épouſe, le Prince & les Princeſſes ſes ſœurs. Ce Maître joignoit à l'excellence de ſes talens, une figure avantageuſe, & un caractère doux & bienfaiſant; c'étoit l'obliger que de lui procurer l'occaſion de rendre ſervice. Il travailloit avec une facilité & une aſſiduité prodigieuſes. On a pluſieurs morceaux gravés d'après lui.

VANLOO, (Charles-André) frère & élève du précédent, nâquit avec un talent ſupérieur pour la peinture. Après avoir fait le voyage d'Italie, où il étudia les chefs-d'œuvres des peintres anciens & modernes, il vint ſe fixer à Paris. Ses talens y furent accueillis comme ils le méritoient. Il devint peintre du Roi, Gouverneur des élèves protégés par le Roi, Profeſſeur de l'Académie de peinture & Chevalier de l'Ordre de Saint-Michel. Ses tableaux ſont recommandables par l'exactitude du deſſein, la ſuavité, la fraîcheur & le brillant du coloris. Quelques Artiſtes aſſurent que, quant à cette dernière par-

tie, ſes peintures ne pourront ſe ſoutenir, & qu'on en voit quelques-unes qui ont déjà perdu. Ses principaux Ouvrages ſont, 1. Un Boiteux guéri par Saint Pierre. 2. Le Lavement des pieds. 3. Théſée, Vainqueur du taureau de Marathon, pour les Gobelins. 4. Les quatre tableaux de la Chapelle de la Vierge, à St Sulpice. 5. Un tableau à l'Hôtel-de-Ville. 6. La Vie de St Auguſtin, dans le Chœur des petits Pères. Le tableau qui repréſente la diſpute de ce Père contre les Donatiſtes, eſt le plus remarquable. 7. Deux tableaux à Saint Méderic, l'un repréſentant la Vierge & ſon fils, l'autre Saint *Charles-Boromée*. 8. Le tableau de Sainte *Clotilde*, dans la Chapelle du Grand Commun à Choiſy. 9. Le Sacrifice d'*Iphigénie* que le Roi de Pruſſe a acheté. 10. Les *Graces* & pluſieurs autres. Ce Peintre étoit chargé de travailler aux nouvelles peintures de la coupole des Invalides, & il en avoit déjà fait les eſquiſſes lorſque la mort l'enleva en 1765, à ſoixante-un ans.

VANNE; ſubſtantif féminin. Eſpèce de porte de bois, dont on ſe ſert aux moulins, aux pertuis des rivières, *&c.* & qui ſe hauſſe & ſe baiſſe pour laiſſer aller l'eau ou la retenir quand on veut. *On lève les vannes pour faire paſſer les bateaux. Réparer la vanne du moulin.*

La première ſyllabe eſt brève, & la ſeconde très-brève.

VANNÉ, ÉE; participe paſſif. *Voy.* VANNER.

VANNEAU; ſubſtantif maſculin. Oiſeau aquatique long de treize pouces, & qui a deux pieds cinq pouces d'envergure: le ſommet de ſa tête eſt d'un vert luiſant; ſa houpe ſort en arrière, & contient environ vingt plumes, dont les trois ou quatre ſupérieures ſont plus longues que les autres, & de la longueur de trois pouces; ſes joues ſont blanches, traverſées d'une raie noire; toute la gorge eſt noire, & forme un croiſſant; la poitrine & le ventre ſont blancs, ainſi que les plumes couvertes du deſſous des aîles; les plumes de deſſous la queue ſont d'une couleur obſcure; le milieu du dos & les plumes ſcapulaires ſont d'un vert brillant, embellies des deux côtés d'une tache de pourpre; le cou eſt de couleur de frêne, avec un mélange de rouge & de quelques lignes noires près de la crête; les pointes de pluſieurs grandes plumes ſont blanchâtres, les autres ſont verdâtres ou noirâtres; les moindres plumes couvertes ſont embellies de pourpre, de bleu & de vert, entremêlés; le bec eſt noir, dur, preſque rond, & de la longueur d'un pouce, la mâchoire ſupérieure avance un peu plus que l'autre; les bords de la langue ſont relevés, & font une cannelure au milieu; les narines ſont oblongues & fournies d'un tendon oſſeux; les oreilles ſemblent être placées plus bas dans cet oiſeau que dans d'autres; les yeux ſont de couleur de noiſetier; les pattes ſont longues & rougeâtres, quelquefois brunes; le petit doigt en arrière, de même que le doigt de devant, qui eſt le plus avancé en-dehors, ſont unis par leur racine avec celui du milieu.

Cet oiſeau, qui pèſe à peu près huit onces, eſt de la groſſeur du pluvier; ſa femelle eſt un peu plus petite: il eſt commun en France; il

court avec beaucoup de vîteſſe & avec grâce : il vit de mouches, de vers, de chenilles, de limaçons & de ſauterelles. Belon prétend qu'il ſouffle en terre, comme les pluviers, pour faire ſortir les vers. Il y a des perſonnes qui apprivoiſent des vanneaux dans les jardins, pour y détruire en été les vers & les autres inſectes. L'eſtomac de cet oiſeau eſt fourni de muſcles plus petits que ceux des oiſeaux qui mangent du grain. Le vanneau eſt ſujet à être incommodé par des poux, comme le coq de Bruyère. Cet oiſeau pond quatre ou cinq œufs plus gros que ceux du pigeon, d'un jaune ſale, avec de grandes taches ou des lignes de couleur noire. Il fait ſon nid tout près de terre au milieu de quelque bruyère : il a ſoin de couvrir ſes œufs de brins de paille & de jonc, dont il cache auſſi ſon nid. Dès que les petits ſont éclos, ils quittent auſſi-tôt le nid & ſuivent leur mère, comme font les petits poulets.

Le vanneau vole ſeul avec ſa femelle dans l'été ; mais en hiver il eſt toujours en grande compagnie ; alors ils ne deſcendent guère ſur les prairies que quand elles ſont ſpacieuſes. Le chant de cet oiſeau qui ſe fait entendre plus de nuit que de jour, ſemble prononcer *dix-huit*. Son vol, quoique léger, ſe fait entendre à une certaine diſtance, & n'imite pas mal le bruit du van dont on ſe ſert pour vanner le bled.

Le vanneau ne fréquente que les lieux frais & humides. Sa chair eſt tendre & graſſe : on ne vide point ſes excrémens. En Sologne les habitans de la campagne font des omeletes excellentes avec des œufs de vanneaux : en Hollande, où ces oiſeaux abondent, on fait auſſi grand cas de ces œufs pour la délicateſſe. Les perſonnes riches payent volontiers un ducat (une piſtole) une couple de ces œufs dans le temps de la primeur.

On fait la chaſſe du vanneau au filet vers la Touſſaint, & elle finit en Décembre.

VANNER ; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Ventilare.* Nettoyer le grain par le moyen d'un van. *Vanner du ſeigle. Vanner de l'avoine.*

VANNER, en termes d'Épingliers, ſignifie, ſéparer le ſon d'avec les épingles en les remuant ſur un plat de bois, comme on remue le grain dans un van. Et l'on dit, *vanner les aiguilles ;* pour dire, les faire reſſuyer dans du ſon chaud un peu mouillé après qu'elles ont été leſſivées ou lavées dans de l'eau avec du ſavon, ce qui ſe pratique en les agitant dans une boîte de bois ſuſpendue en l'air, juſqu'à ce que le ſon ſoit entièrement ſec.

La première ſyllabe eſt brève, & la ſeconde longue ou brève. *Voyez* VERBE.

VANNERIE ; ſubſtantif féminin. Le métier du Vannier, ou la marchandiſe du Vannier. *L'oſier ſert à faire des ouvrages de vannerie.*

VANNES ; ville épiſcopale de France en Bretagne, à une lieue de la mer, avec laquelle elle communique par le canal de Morbihan, & à vingt-deux lieues, ſud oueſt, de Rennes, ſous le 14ᵉ degré 35 minutes 34 ſecondes de longitude, & le 47ᵉ degré 19 minutes 14 ſecondes de latitude. C'eſt le ſiége d'une des

quatre grandes Sénéchauſſées de Bretagne, d'une Amirauté, d'une Maîtriſe particulière des Eaux & Forêts, *&c* Il s'y fait un commerce conſidérable, ſur-tout en bled.

VANNET ; ſubſtantif maſculin & terme de Blaſon, qui ſe dit d'une coquille dont on voit le fond.

VANNETTE ; ſubſtantif féminin. Sorte de grand panier rond, plat & à petit bord, dont on ſe ſert d'ordinaire pour vanner l'avoine avant de la donner aux chevaux.

VANNEUR ; ſubſtantif maſculin. Celui qui vanne des grains.

VANNIER ; ſubſtantif maſculin. Ouvrier qui travaille en oſier, & qui fait des vans, des corbeilles, des hottes, des claies, *&c.*

La Communauté des Maîtres Vanniers de Paris a des ſtatuts depuis l'année 1467. Ils ont été confirmés par Lettres-Patentes de Louis XI, & réformés ſous le règne de Charles IX par Arrêt du Conſeil du mois de Septembre 1561, enregiſtré au Parlement la même année. On ne ſait d'où leur eſt venu le nom de quincailliers qu'ils ont dans leurs ſtatuts.

Les apprentis qui aſpirent à la Maîtriſe, ſont obligés au chef-d'œuvre, & le reſte eſt comme dans les autres Corps. On compte à Paris environ trois cens Maîtres Vanniers.

VANNIUS, (François) Peintre, né à Sienne en 1563, mort à Rome en 1609, s'eſt attaché à la manière de Fréderic Baroche. C'eſt à l'étude de ſes ouvrages & de ceux du Correge qu'il eſt redevable de ce coloris vigoureux & de cette touche gracieuſe qu'on remarque dans ſes tableaux. Il inventoit facilement, & mettoit beaucoup de correction dans ſes deſſeins. Les ſujets de dévotion étoient ceux qui lui plaiſoient le plus, & dans leſquels il réuſſiſſoit davantage. Le Cardinal Baronius faiſoit un cas ſingulier de ce Peintre, & ce fut par les mains de ce Cardinal que le Pape Clément VIII lui donna l'Ordre de Chriſt. Vannius eut encore l'honneur d'être le parrain de Fabio chigi, qui fut dans la ſuite le Pape Alexandre VII, & qui le combla de biens. Ce Peintre avoit lié une étroite amitié avec le Guide. Il joignit à l'excellence de ſes talens beaucoup de connoiſſances dans l'Architecture & dans la Mécanique. Ses deſſeins ſont dans le goût de Baroche ; il y en a à la plume, à l'encre de la Chine & au crayon rouge. Vannius a gravé quelques morceaux à l'eau forte.

VAN OORT, (Adam) Peintre, né à Anvers en 1557, mort dans la même ville en 1641, a peint des ſujets d'hiſtoire, le portrait & le payſage. On remarque du génie dans ſes compoſitions Il étoit grand coloriſte, & donnoit à ſes figures de beaux caractères & une expreſſion vive. Ses tableaux ſont recherchés.

VAN-OSTADE, (Adrien) Peintre & Graveur, né à Lubec en 1610, mort à Amſterdam en 1685. On l'appelle communément le bon *Oſtade*, pour le diſtinguer de ſon frère. Ses tableaux repréſentent ordinairement des intérieurs de cabarets, de tavernes, d'hôtelleries, d'habitations ruſtiques & d'écuries. Cet Artiſte avoit une parfaite intelligence du clair obſcur ; ſa touche eſt légère & très-ſpirituelle. Il a rendu la Nature avec une vérité piquante ; mais ſon goût de deſſein eſt lourd, & ſes figures ſont un peu courtes.

VANTAIL; ſubſtantif maſculin. Battant d'une porte qui s'ouvre des deux côtés. *Les vantaux d'une porte.*

VANTARD; ſubſtantif maſculin du ſtyle familier. Celui qui ſe vante. *C'eſt un vantard.*

VANTÉ, ÉE; participe paſſif. *Voyez* VANTER.

VANTER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Laudibus efferre.* Louer, priſer extrêmement. *Il vante beaucoup ſa femme. On ne ſauroit trop vanter Homère & Virgile. Chacun vante le mérite de cette Dame. Il ſait vanter ſa marchandiſe. Il eſt ridicule de ſe vanter ſoi-même comme vous faites.*

SE VANTER, ſuivi de la prépoſition *de*, ou précédé de la particule *en*, ſignifie, ſe glorifier, ſe faire honneur de. *Il ſe vante de lui avoir fait gagner ſon procès. Cette femme lui a accordé ſes faveurs, & il a eu l'indiſcrétion de s'en vanter.*

SE VANTER, ſignifie auſſi ſe faire fort. *Il s'eſt vanté qu'il battroit les ennemis. Je me vante de le faire changer d'avis là-deſſus. Il s'eſt vanté de les reconcilier.*

On dit proverbialement, *il fait bon battre glorieux, il ne s'en vante pas.*

La première ſyllabe eſt moyenne, & la ſeconde longue ou brève. *Voy.* VERBE.

Les temps ou perſonnes qui ſe terminent par un *e* féminin ont la ſyllabe précédente longue.

Différences relatives entre *vanter*, *louer*.

On *vante* une perſonne pour lui procurer l'eſtime des autres, ou pour lui donner de la réputation. On la *loue* pour témoigner l'eſtime qu'on fait d'elle, ou pour lui applaudir.

Vanter, c'eſt dire beaucoup de bien des gens, & leur attribuer de grandes qualités, ſoit qu'ils les ayent ou qu'ils ne les ayent pas. *Louer*, c'eſt approuver avec une ſorte d'admiration ce qu'ils ont dit ou ce qu'ils ont fait, ſoit que cela le mérite ou ne le mérite point.

On *vante* les forces d'un homme; on *loue* ſa conduite.

Le mot de *vanter* ſuppoſe que la perſonne dont on parle eſt différente de celle à qui la parole s'adreſſe, ce que le mot de *louer* ne ſuppoſe point.

Les charlatans ne manquent jamais de ſe *vanter*; ils promettent toujours plus qu'ils ne peuvent tenir, ou ſe font honneur d'une eſtime qui ne leur a pas été accordée. Les perſonnes pleines d'amour-propre ſe donnent ſouvent des *louanges*; elles ſont ordinairement très-contentes d'elles-mêmes.

Il eſt plus ridicule de ſe *louer* ſoi-même que de ſe *vanter*; car on ſe *vante* par un grand deſir d'être eſtimé, c'eſt une vanité qu'on pardonne; mais on ſe *loue* par une grande eſtime qu'on a de ſoi, c'eſt un orgueil dont on ſe mocque.

VANTERIE; ſubſtantif féminin. *Jactantia.* Vaine louange qu'on ſe donne à ſoi-même, & qui marque de la préſomption. *Il y a bien de la vanterie dans ce qu'il a raconté. Ses vanteries prouvent qu'il n'eſt qu'un ſot.*

VAN-TULDEN, (Théodore) Peintre & Graveur, élève de Rubens, né à Bois-le-Duc vers l'an 1620, a peint l'hiſtoire avec ſuccès; mais ſon goût le portoit à repréſenter des foires, des marchés, des fêtes de

village, *&c.* Il donnoit dans ces ſujets divertiſſans beaucoup d'action à ſes figures. On admire auſſi la belle diſpoſition de ſes tableaux d'hiſtoire, la correction de ſon deſſein & ſon intelligence du clair obſcur. Ces morceaux ont été depuis entièrement retouchés. Ce Peintre étoit d'un caractère complaiſant, & avoit un génie fertile, qualités qui faiſoient ſouvent recourir à lui pour avoir de ſes deſſeins. Vantulden a gravé à l'eau forte les travaux d'Hercule, peints par Nicolo, dans la galerie de Fontainebleau, & quelques morceaux d'après Rubens ſon maître.

VAN-UDEN, (Lucas) Peintre, né à Anvers en 1595, mort vers l'an 1660, eſt au rang des plus célèbres payſagiſtes. Une touche légère, élégante & préciſe caractériſe ſa manière. Il donnoit beaucoup d'éclat à ſes ciels; les ſites de ſes payſages ſont agréables & variés. La vue ſe perd dans des lointains qu'il a ſu repréſenter; on croit voir les arbres agités par le vent. Le célèbre Rubens l'employoit ſouvent à peindre ſes fonds & les payſages de ſes tableaux. Alors Van-uden prenoit le goût & le ton de couleur de ce Peintre, enſorte que tout paroiſſoit être du même pinceau.

VAPEUR; ſubſtantif féminin. *Vapor.* Eſpèce de fumée qui s'élève des choſes humides juſqu'à une certaine hauteur dans l'atmoſphère, d'où elle retombe, ſoit en pluie, ſoit en roſée, *&c.*

La quantité de vapeurs que le ſoleil fait élever de deſſus la ſurface de la mer eſt inconcevable. M. Halley a fait une tentative pour la déterminer par une expérience faite dans cette vue & décrite dans les Tranſactions Philoſophiques: il a trouvé que de l'eau dont la chaleur eſt égale à celle de l'air en été perdoit en vapeurs dans l'eſpace de deux heures la quantité que demande un abaiſſement dans la ſurface de la cinquante troiſième partie d'un pouce, d'où on peut conclure que dans un jour où le ſoleil échauffe la mer pendant douze heures, l'eau qui s'évapore monte à un dixième de pouce ſur toute la ſurface de la mer.

Dans cette ſuppoſition, dix pouces carrés en ſurface donnent d'évaporation environ un pouce cubique d'eau par jour, & chaque pied carré par conſéquent environ une demi-pinte; chaque eſpace de quatre pieds carrés donnera deux pintes, chaque mille carré ſix mille neuf cens quatorze tonneaux, chaque degré carré ſuppoſé de ſoixante-neuf milles d'Angleterre donne trente-trois millions de tonneaux. Or ſi on ſuppoſe la Méditerranée d'environ quarante degrés de long & de large, en prenant un milieu entre les endroits où elle eſt le plus large, & ceux où elle l'eſt le moins, ce qui donne cent ſoixante degrés pour l'eſpace qu'occupe cette mer, on trouvera par le calcul qu'elle peut fournir en évaporation dans un jour d'été cinq mille deux cens quatre-vingts millions de tonneaux.

Mais cette quantité de vapeurs, quoique très-grande, n'eſt qu'une partie de ce que produit une autre cauſe bien plus éloignée de pouvoir être calculée, qui eſt celle de l'évaporation produite par le vent, & que tous ceux qui ont examiné la promptitude avec laquelle les vents deſſechent, ſavent être extrêmement conſidérable.

De plus, la partie ſolide de la terre eſt preſque par-tout couverte de plantes, & les plantes envoyent une grande quantité de vapeurs ; car ſuivant les obſervations de M. Hales dans la ſtatique des végétaux, il tranſpire au moins une livre & demie d'un tourneſol haut de trois pieds & demi, dans l'eſpace de douze heures, ce qui eſt preſque autant que ce qui s'évapore en un jour d'un bac d'eau expoſé au ſoleil, & qui auroit trois pieds carrés de diamètre. Par conſéquent ſi on ſuppoſoit que toutes les plantes tranſpiraſſent également, il ne s'élèveroit pas moins de vapeurs des parties ſolides de la terre qu'il s'en élève de la mer.

D'ailleurs il ſort auſſi du corps des hommes & des animaux une grande quantité de vapeurs, & ſuivant les obſervations de M. Hales ce qui s'évapore du corps d'un homme eſt à ce qui s'évapore du tourneſol comme 141 à 100; ſi nous joignons à cela les exhalaiſons des plantes qui ſe sèchent ou qui ſe pourriſſent, celles qui proviennent de la fumée de toutes les matières qu'on brûle, enfin les exhalaiſons qui s'élèvent du ſein de la terre même, nous conclurons que l'air eſt rempli d'une prodigieuſe quantité de vapeurs, & que ſa ſubſtance doit en être comme pénétrée.

On appelle auſſi *vapeurs* dans le corps humain les affections hypocondriaques & hyſtériques, parce qu'on les croyoit cauſées par des fumées élevées de l'eſtomac ou du bas-ventre vers le cerveau. Les Médecins les attribuent aujourd'hui aux mouvemens ſpaſmodiques des nerfs *Les vapeurs du vin troublent la raiſon. Cette femme eſt ſujette aux vapeurs de mère.*

On appelle encore *vapeurs* au pluriel une certaine maladie dont l'effet ordinaire eſt de rendre mélancolique, quelquefois même de faire pleurer, & qui reſſerre le cœur & embarraſſe la tête.

Les vapeurs attaquent ſur-tout les gens oiſifs de corps, qui fatiguent peu par le travail manuel, mais qui penſent & rêvent beaucoup. Les gens ambitieux qui ont l'eſprit vif, entreprenant & fort amateurs des biens & des aiſes de la vie, les gens de lettres, les perſonnes de qualité, les Eccléſiaſtiques, les dévots, les gens épuiſés par la débauche ou le trop d'application, les femmes oiſives & qui mangent beaucoup ſont autant de perſonnes ſujettes aux vapeurs, parcequ'il y a peu de ces gens en qui l'exercice & un travail pénible du corps empêche le ſuc nerveux d'être maléficié. Bien des gens penſent que cette maladie attaque l'eſprit plutôt que le corps, & que le mal gît dans l'imagination. Il faut avancer en effet que ſa première cauſe eſt l'ennui & une folle paſſion, mais qui à force de tourmenter l'eſprit oblige le corps à ſe mettre de la partie; ſoit imagination, ſoit réalité, le corps en eſt réellement affligé.

Les remèdes les plus efficaces pour ce mal, qui eſt plus commun aujourd'hui qu'il ne fut jamais, ſont, 1°. un régime exact; de ne manger qu'avec faim, & manger peu; d'éviter les alimens de haut goût, les liqueurs, les paſſions violentes, les veilles, les débauches de toute eſpèce; 2°. de travailler beaucoup & plus qu'on ne mange; 3°. de faire uſage des purgatifs, des amers & des apéritifs combinés avec les toniques.

En

En termes de Chymie, on appelle *bains de vapeurs*, une diſtillation dans laquelle le vaiſſeau où ſont renfermées les matières à diſtiller eſt échauffé par les vapeurs de l'eau bouillante. *Prendre les bains de vapeurs*, c'eſt recevoir ſur ſon corps les vapeurs d'une eau minérale chaude.

VAPOREUX, EUSE; adjectif. Qui cauſe des vapeurs. Il ne ſe dit que de certaines choſes qui étant dans le corps humain cauſent des vapeurs. *Le lait eſt vaporeux.*

VAPOREUX, ſignifie auſſi, qui eſt ſujet aux vapeurs. *Cette femme eſt vaporeuſe.* En ce ſens il s'emploie auſſi ſubſtantivement. *C'eſt un vaporeux.*

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, la troiſième longue & la quatrième du féminin très-brève.

VAQUER; verbe neutre de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Vacare.* Être vide, être à remplir. Il ſe dit proprement des emplois, des charges, des dignités, des bénéfices, &c. *L'Evêque a la collation des canonicats qui viennent à vaquer dans ſon Egliſe. Le trône de Pologne vaquoit depuis ſix mois. Le Roi nomme à tous les bénéfices conſiſtoriaux qui vaquent dans le Royaume. Les charges peuvent vaquer par réſignation, par forfaiture & par mort naturelle ou civile.*

On dit, *qu'une charge vaque aux parties caſuelles*; pour dire, qu'elle eſt à vendre aux parties caſuelles, parceque celui qui la poſſédoit eſt mort ſans avoir payé le droit annuel.

Nous obſerverons à ce ſujet que par Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, du 6 Juillet 1772, ce droit annuel a été fixé au centième denier du prix auquel chaque office ſe trouve évalué dans les rôles arrêtés au Conſeil ſur les déclarations que les Titulaires ont dû faire conformément à l'Édit du mois de Février 1771. Ce même Arrêt ſupprime les droits de prêt & d'annuel qui avoient lieu précédemment pour la conſervation des offices déclarés caſuels.

Le payement du droit de centième denier doit ſe faire comme celui du prêt & annuel, par avance, dans les mois de Novembre & Décembre pour l'année ſuivante. *Voyez* d'ailleurs l'Édit & l'Arrêt cités.

VAQUER, ſe dit quelquefois des logemens. *Si cet appartement vient à vaquer je le louerai.*

On dit à peu près dans le même ſens, qu'*il y a un lit qui vaque dans un hôpital.*

VAQUER, ſe dit auſſi en parlant des Tribunaux de Juſtice, lorſque les fonctions ordinaires y ceſſent pendant quelque temps. Ainſi on dit, que *le Parlement vaque pendant un tel temps*; pour dire, qu'il n'entre point alors, qu'il ne tient pas ſa ſéance.

VAQUER, ſignifie, s'appliquer, s'adonner à quelque choſe. *Il vaque à ſon commerce. Chacun doit vaquer à ſon ouvrage. Il vaque à la peinture.*

La première ſyllabe eſt brève, & la ſeconde longue ou brève. *Voyez* VERBE.

On prononce *vaker.*

VAR; (le) rivière qui ſépare la France du Comté de Nice. Elle a ſa ſource dans les Alpes, à une lieue au-deſſus de Saint-Martin-d'Entraune, & ſon embouchure dans la mer, à une lieue, oueſt, de Nice, après un cours d'environ vingt-cinq lieues.

VARADIN; (le Grand) ville forte & épiſcopale de la haute Hongrie, capitale d'un Comté de même nom, ſur la rivière de Keuvres, à vingt-huit lieues, nord, de Temeſvar, & quarante-cinq, eſt, de Bude.

Il y a une autre ville de la haute Hongrie, au Comté de Zemplin, ſur la Teiſſe, qu'on appelle le *petit Varadin.*

VARADIN, eſt encore le nom d'une ville forte de l'Eſclavonie, chef-lieu d'un Comté de même nom, ſur la Drave, à douze lieues, ſud-oueſt, de Canisca.

VARAIGNE; ſubſtantif féminin. On appelle ainſi dans les marais ſalans, l'ouverture par laquelle on introduit l'eau de la mer dans le premier réſervoir de ces marais.

VARANGUE; ſubſtantif féminin & terme de Marine. Membre d'un navire qui ſe poſe le premier ſur la quille.

Les varangues ſont des chevrons rangés à angle droit entre la quille & la carlingue, & qui faiſant le fond commencent à former les flancs du vaiſſeau.

On appelle *bâtiment à plates varangues*, celui dont les varangues ſont droites & peu courbées, & qui tire peu d'eau.

VARAUCOCO; ſubſtantif maſculin. Arbriſſeau qui s'attache aux grands arbres. Il produit un fruit violet, de la groſſeur d'une pêche, & qui renferme quatre noyaux; ſa chair eſt pâteuſe, mais douce & agréable. L'écorce de l'arbriſſeau fournit une matière réſineuſe rouge; la ſeconde peau brûlée à une chandelle ſe fond comme la gomme laque, dont elle a l'odeur.

VARBERG; petite ville de Suède, dans la province de Halland, ſur la côte de la mer de Dannemarck, entre Elfsborg & Falkenberg.

VARBORG, ou VARBOURG; petite ville d'Allemagne, en Weſtphalie, dans l'Evêché de Paderborn, ſur la Dymel, près des frontières du Landgraviat de Heſſe & du Comté de Valdeck. Elle fut autrefois impériale, mais aujourd'hui elle appartient à l'Evêque de Paderborn.

VARCHI, (Benoît) natif de Fiéſole, & mort à Florence en 1566, à 63 ans, fut un des principaux membres de l'Académie des *Inflammati* à Padoue, où il profeſſa la morale. *Côme de Médicis*, ſon ſouverain, l'appela auprès de lui & les offres du Pape *Paul III*, qui vouloit lui confier l'éducation de ſes neveux, ne purent l'arracher à ſa patrie. On a de lui des poëſies Latines & Italiennes; mais le plus rare & le plus important de ſes ouvrages eſt une *hiſtoire des choſes les plus remarquables arrivées de ſon temps, principalement en Italie & à Florence*, in-fol. il renferme des particularités curieuſes ſur la révolution qui conduiſit *Alexandre de Médicis* ſur le trône de Florence, & ſur le règne de ce Prince. L'Auteur écrivit avec une liberté qui tient de la licence, & quoiqu'il eût pris la plume par ordre de *Côme de Médicis*, il ne ménagea point cette maiſon. Ses poëſies appelées *Capitoli*, furent imprimées avec celles du *Berni*, du *Maure*, & ſupprimées à cauſe de leurs obſcénités. On réimprima cependant ce recueil à Florence en 1548 & 1555, en 2 vol, *in*-8°. Les ſonnets du *Varchi*, qui ſont très-eſtimés, furent imprimés à part auſſi en deux vol. *in*-8°.

VARDARI ; rivière de Turquie qui a ſa ſource dans les montagnes de la Bulgarie, & ſon embouchure dans le golfe de Salonique.

VARDE ; petite ville de Dannemarck dans le Jutland, à ſix lieues de Rypen.

VARDHUS ; gouvernement de la Norwège ; il comprend la partie ſeptentrionale de ce Royaume, depuis le golfe Oſtrafior, juſqu'aux confins de la Laponie Moſcovite, & eſt proprement ce qu'on appelle *la Laponie Danoiſe :* la côte eſt preſque toute couverte d'îles, grandes & petites qui forment une infinité de golfes. Quoique ce pays ſoit fort étendu, il n'a qu'une bourgade de ſon nom, & il ne produit que quelques pâturages.

VARE ; ſubſtantif féminin. Meſure qui contient une aune & demie & dont on ſe ſert en Eſpagne.

VARE ; ville d'Angleterre dans le Comté d'Herford, près de la Ley, ſur la route de Londres à Cambridge. Elle fournit de l'eau à Londres par de beaux aqueducs.

VARECH ; ſubſtantif maſculin & terme de Marine. Sorte d'herbe qu'on appelle *Goëmon* en Bretagne, & qui ſert à fumer les terres. On en fait de la ſoude dans l'Amirauté de Cherbourg en Normandie. *Voy.* GOEMON.

VARECH, ſe dit auſſi de tout ce que la mer jette ſur la côte, ſoit herbe du fond, ſoit débris.

Le droit que certains Seigneurs prétendent ſur les effets que la mer a jetés à bord, s'appelle *droit de varech.*

La garde du *varech* appartient au Seigneur dans le fief duquel il eſt trouvé.

S'il y a des choſes périſſables, elles doivent être vendues par autorité de Juſtice.

Si le Propriétaire réclame les effets dans l'an & jour, ils lui ſont rendus ; mais après l'an & jour, ils appartiennent au Seigneur féodal & au Roi.

L'article 602 de la coutume de Normandie, adjuge au Roi l'or & l'argent, lorſqu'il vaut plus de 20 livres, les chevaux de ſervice, francs-chiens, oiſeaux, ivoire, corail, pierres, écarlate, le vair, le gris, les peaux zibelines non encore appropriées à uſage d'homme, les pièces de drap & de ſoie, le poiſſon royal. Tous les autres effets appartiennent au Seigneur.

Ce droit eſt confirmé en faveur des Seigneurs de Normandie, par l'Ordonnance de la Marine.

Elle leur défend ſeulement de faire tranſporter les choſes échouées dans leurs maiſons, avant qu'elles ayent été viſitées par les Officiers de l'Amirauté.

Elle leur défend auſſi d'empêcher les maîtres de ſe ſervir de leur équipage pour alléger leurs bâtimens échoués, & les remettre à flot, ni de les forcer de ſe ſervir de leurs valets & vaſſaux, ſous peine de 1500 liv. d'amende, & de perte de leur droit.

L'Ordonnance ne veut pas non plus, que ſous prétexte du droit de *varech*, les Riverains prennent aucune part aux effets trouvés ſur les flots, ou pêchés en pleine mer, & amenés ſur les grèves en l'endroit de leurs ſeigneuries, ni ſur les poiſſons gras, & autres qui y ſont conduits & chaſſés par l'induſtrie des pêcheurs.

Enfin, elle ordonne de punir de mort les Seigneurs de fiefs voiſins de la mer, & tous autres qui au-

roient forcé le pilote ou locman de faire échouer les navires aux côtes qui joignent leurs terres pour en profiter, ſous prétexte du droit de *varech* ou autre.

On appelle auſſi *varech*, un vaiſſeau ſubmergé, coulé à fond.

VAREN ; petite ville d'Allemagne, dans le cercle de la Baſſe-Saxe, au Duché de Meckelbourg, entre Guſtrov & Stargard.

VARENNE ; ſubſtantif féminin. Certaine étendue de pays, que le Roi ſe réſerve pour la chaſſe. *Capitaine de la varenne du Louvre.*

On appelle auſſi *la varenne du Louvre*, la juridiction qui connoît des délits commis dans la varenne du Louvre. *La varenne du Louvre a ſon auditoire dans l'une des ſalles du Palais des Tuileries à Paris.*

VARENDORF ; ville d'Allemagne, dans l'Evêché de Munſter ſur l'Embs, à quatre lieues, eſt, de Munſter. On y fabrique de belles toiles de lin.

VARHAM ; ville d'Angleterre, dans le Comté de Dorſet, ſur la rive occidentale de la Baie de Pool ; cette ville battoit autrefois monnoie, & floriſſoit par un grand commerce, mais la mer s'eſt retirée inſenſiblement, & a détruit ſon port ; enſuite *Varham* a tant ſouffert par les guerres & par les incendies, qu'il ne lui reſte plus aujourd'hui que le titre de bourg.

VARI ; ſubſtantif maſculin. Petit poids uſité dans l'île de Madagaſcar, & qui peſe environ un demi-gros poids de marc.

VARIABLE ; adjectif des deux genres. *Mutabilis.* Sujet à varier, qui change ſouvent. *Le temps & la fortune ſont des choſes fort variables. Il eſt variable dans ſes projets. Les eſprits foibles ſont variables.*

En Mathématiques, on appelle *quantités variables*, les quantités qui varient ſuivant une loi quelconque. Telles ſont les abſciſſes & les ordonnées des courbes, leurs rayons oſculateurs, *&c.*

On les appelle ainſi par oppoſition aux quantités conſtantes, qui ſont celles qui ne changent point, comme le diamètre d'un cercle, le paramètre d'une parabole, *&c.*

On exprime communément les variables par les dernières lettres de l'alphabet, x, y, z.

Quelques Auteurs au lieu de ſe ſervir de l'expreſſion de *quantités variables*, diſent des *fluentes.*

La quantité infiniment petite, dont une *variable* quelconque augmente ou diminue continuellement, eſt appelée par les uns ſa *différence* ou *différentielle* ; & par les autres, la *fluxion.* Le calcul de ces ſortes de quantités eſt ce qu'on appelle *le calcul différentiel* ou *le calcul des fluxions.*

VARIANT, ANTE ; adjectif. *Varians.* Qui change ſouvent. *Eſprit variant, humeur variante. C'eſt un Juge ſi variant dans ſes idées.* Il ne ſe dit guère hors de ces phraſes.

VARIANTE ; ſubſtantif féminin. Diverſe leçon d'un même texte. Son plus grand uſage eſt au pluriel. *Il fit imprimer la Henriade avec les variantes.*

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, la troiſième longue, & la quatrième très-brève.

VARIATION ; ſubſtantif féminin. *Variatio.* Changement. *La variation d'un Témoin rend ſa dépoſition ſuſpecte. La variation dans le Patron laïque eſt permiſe, mais elle ne l'eſt pas dans le Patron eccléſiaſtique. La variation des vents.*

En termes d'Aſtronomie, on appelle *variation de la Lune*, la troiſième inégalité du mouvement de la Lune, celle par laquelle le vrai lieu de cette planète, excepté dans les quadratures, diffère de celui qu'on a trouvé par les deux premières équations.

M. Newton fait dépendre la variation en partie de la forme de l'orbite lunaire qu'il ſuppoſe elliptique, & en partie de l'inégalité des eſpaces ou aires que la Lune décrit en temps égaux, dans la ſuppoſition que ces eſpaces ou aires ſoient terminés par des rayons tirés à la terre.

Pour avoir la plus grande variation de la Lune, il faut obſerver cet aſtre dans ſes octants, & calculer le lieu de la Lune pour cet inſtant. La différence entre le lieu vrai trouvé par l'obſervation, & celui qui donne le calcul eſt la plus grande variation. Tycho fait la plus grande variation de 40 minutes 30 ſecondes; Kepler, de 51 minutes 49 ſecondes. M. Newton ſuppoſe cette plus grande variation à la moyenne diſtance entre le Soleil & la Terre de 35 minutes 9 ſecondes; pour les autres diſtances, la plus grande variation eſt en raiſon compoſée de la raiſon doublée directe des temps de la révolution ſynodique de la Lune, & de la raiſon triplée inverſe des diſtances du Soleil à la Terre. Ce grand Philoſophe eſt le premier qui ait expliqué la vraie cauſe de la variation de la Lune. Il a démontré par le calcul qu'elle venoit de l'action du Soleil ſur cette planète; que cette action en dérangeant le mouvement de la Lune dans ſon orbite, devoit tantôt accélérer le mouvement, tantôt le retarder, de manière que la Lune ne peut décrire autour de la Terre des ſecteurs elliptiques exactement proportionnels aux temps correſpondans, comme elle feroit ſuivant les lois de la gravitation, ſi elle étoit ſimplement attirée vers la Terre.

On dit en termes de marine, *la variation de l'aiguille*, *la variation de la bouſſole*, *la variation du compas*, lorſque l'aiguille de la bouſſole ne regarde pas vers le nord, mais décline vers l'orient ou vers l'occident, tantôt plus, tantôt moins.

La variation ou déclinaiſon de l'aiguille eſt proprement l'angle que l'aiguille magnétique ſuſpendue librement fait avec la ligne méridienne dans le plan de l'horiſon, ou ce qui revient au même, c'eſt un arc de l'horiſon compris entre le vrai méridien & le méridien magnétique.

Tous les corps magnétiques ſe rangent d'eux-mêmes à peu près dans le méridien; mais il eſt rare qu'ils s'y placent exactement. Dans un lieu ils déclineront du nord à l'eſt, & du ſud à l'oueſt; dans un autre ce ſera du nord à l'oueſt, & du ſud à l'eſt, & cette variation ſera auſſi différente en différens temps.

On a imaginé différentes hypothèſes pour expliquer ce phénomène ſi extraordinaire, nous n'en rapporterons que quelques-uns.

La première eſt celle de Gilbert, qui a été ſuivie par Cabeus, &c.

Ces Auteurs penſoient que les terres attiroient l'aiguille, & la détournoient de ſa vraie ſituation méridienne, & ils prétendoient que l'aiguille avoit une déviation plus ou moins éloignée de quelque grand continent, en ſorte que ſi on étoit ſur la mer, dans un lieu également diſtant de toutes les terres, l'aiguille n'auroit aucune déclinaiſon.

Suivant ce ſyſtême, dans les îles Açores qui ſont également diſtantes de l'Afrique à l'eſt, & de l'Amérique à l'oueſt, l'aiguille ne doit point avoir de déclinaiſon. Si de ces îles on va vers l'Afrique, l'aiguille doit commencer à décliner du nord à l'eſt, & cela d'autant plus qu'on approche plus de la côte: & continuant enſuite d'aller vers l'eſt en s'avançant par terre dans le cœur de l'Afrique, ou en allant vers le cap de Bonne Eſpérance, la déclinaiſon doit diminuer continuellement, à cauſe que la partie occidentale & orientale de l'Afrique attirent l'aiguille en ſens contraires, & diminuent par ce moyen l'action l'une de l'autre: & enfin ſi l'on arrive à un lieu où les eſpaces de terre des deux côtés ſoient les mêmes, la déclinaiſon doit encore devenir nulle comme auparavant.

Les obſervations faites pendant les voyages des Indes orientales, ſembloient confirmer ce ſyſtême, car aux Açores, la déclinaiſon étoit en effet nulle; enſuite allant vers le cap de Bonne-eſpérance, la variation étoit toujours à l'eſt; mais lorſqu'on étoit au cap des Aiguilles qui ſépare l'Afrique en deux parties égales, on ne trouvoit aucune variation juſqu'à ce qu'en avançant après pour laiſſer les côtes de l'Afrique à l'oueſt, la déclinaiſon devenoit occidentale.

Mais cette Loi n'a point lieu généralement, & le grand nombre d'obſervations faites de tous les côtés, & raſſemblées par le Docteur Halley, renverſent entièrement cette théorie.

D'autres Phyſiciens ont recours à la contexture de l'intérieur de la terre, qui étant pleine de mines, rochers, &c. placés en plus grand nombre vers les poles qu'ailleurs, mais rarement dans la direction du méridien, obligent l'aiguille à tendre en général vers les pôles, mais avec des variations.

Quelques-uns veulent que les differentes parties de la terre ayent différens degrés de vertu magnétique, à raiſon de ce que ces parties contiennent plus ou moins de matière hétérogène, & propre à diminuer l'effet de celles qui ont la vertu magnétique.

Pluſieurs attribuent toute la déclinaiſon aux mines d'aimant & de fer, qui ayant plus de vertu magnétique que le reſte de la terre, attirent l'aiguille avec plus de force.

Enfin il y a des Phyſiciens qui ont imaginé que les tremblemens de terre, où les grandes marées ont pu déranger pluſieurs parties conſidérables de la terre, & en changer l'axe magnétique qui étoit originairement le même que l'axe de la terre.

Mais toutes ces hypothèſes ſont détruites par la variation de la variation, c'eſt-à-dire, par le changement continuel de la déclinaiſon dans le même lieu, phénomène ſi ſingulier, & cependant démontré par toutes les obſervations modernes.

C'eſt ce qui a engagé M. Halley à donner un nouveau ſyſtême, qui eſt le réſultat d'une infinité d'obſervations, & de pluſieurs grands voyages ordonnés à ce ſujet par la Nation Angloiſe. Cette théorie demande donc un détail plus ample. Les obſervations ſur leſquelles elle eſt fondée, ſe trouvent dans les *Tranſactions philoſophiques* de la manière ſuivante.

OBSERVATIONS
DES VARIATIONS DE L'AIGUILLE,
Faites en divers Lieux & en divers Temps.

Noms des Lieux.	*Longitudes depuis Londres.*			*Latitudes.*			*An. de l'obſ.*	*Variations obſervées.*		
	deg.	*min.*		*deg.*	*min.*			*deg.*	*min.*	
LONDRES,	0	0		51	32	N	1580	11	15	E
							1622	6	0	E
							1634	4	5	E
							1672	2	30	O
							1683	4	30	O
Paris,	2	25	E	41	51	N	1640	3	0	E
							1666	0	0	
							1681	2	30	O
Uranibourg,	13	0	E	55	54	N	1672	2	35	O
Copenhague,	12	53	E	55	41	N	1649	1	30	E
Dantzick,	19	0	E	54	23	N	1679	7	0	O
Montpellier,	4	0	E	43	37	N	1674	1	10	O
Breſt,	4	25	O	48	23	N	1680	1	45	O
Rome,	13	0	E	41	50	N	1681	5	0	O
Bayonne,	1	20	O	43	30	N	1680	1	20	O
Baie d'Hudſon,	79	40	O	51	0	N	1668	19	15	O
Détroit d'Hudſon,	57	0	O	61	0	N	1668	29	30	O
Baie de Baſſins au détroit de Thom. Smith,	80	0	O	78	0	N	1616	57	0	O
En Mer,	50	0	O	38	40	N	1682	7	30	O
En Mer,	31	30	O	43	50	N	1682	5	30	O
En Mer,	42	0	O	21	0	N	1670	0	40	E
Cap Saint-Auguſtin,	35	30	O	8	0	S	1670	5	10	E
En Mer, à l'embouchure de la Plata,	53	0	O	39	30	S	1670	20	30	E
Cap Trio,	41	10	O	22	46	S	1670	12	10	E
Entrée orientale du détroit de Magellan,	68	0	O	52	30	S	1670	17	0	E
Entrée occidentale,	75	0	O	53	0	S	1670	14	10	E
Baldivia,	73	0	O	40	0	S	1670	8	10	E
Cap des Aiguilles	16	30	E	34	50	S	1642	2	0	O
							1675	8	0	O
En Mer,	1	0	E	34	34	S	1675	0	0	
En Mer,	20	0	O	34	0	S	1675	10	30	E
En Mer,	32	0	O	24	0	S	1675	10	30	E
Sainte-Hélene,	6	30	O	16	0	S	1677	0	40	E
L'Aſcenſion,	14	30	O	7	50	S	1678	1	0	E
Anjouan, (Johanna *chez les Anglois*, & Amzuan *chez les Hollandois*,)	44	0	E	12	15	S	1675	19	30	O
Monbaza,	40	0	E	4	0	S	1675	16	0	O
Zocatra,	56	0	E	12	30	N	1674	17	0	O
Aden, à l'entrée de la Mer Rouge,	47	30	E	13	9	N	1674	15	0	O
Diego-Reiz,	61	0	O	20	0	S	1676	20	30	O
En Mer,	64	30	E	0	0		1676	15	30	O
En Mer,	55	0	E	27	0	S	1676	14	0	O
Bombay,	72	30	E	19	0	N	1676	12	0	O
Cap Comorin,	76	0	E	8	15	N	1680	8	48	O
Ballaſore,	87	0	E	21	30	N	1680	8	20	O
Fort Saint-George,	80	0	E	13	15	N	1680	8	10	O
Pointe occidentale de Java,	104	0	E	6	40	S	1676	8	10	O
En Mer,	58	0	E	39	0	S	1677	27	30	O
Iſle Saint-Paul,	72	0	E	28	0	S	1677	23	30	O
A la Terre de Van-Diemens,	142	0	E	43	25	S	1642	0	0	
A la Nouvelle Zélande,	170	0	E	40	50	S	1642	9	0	E
A l'iſle des Trois-Rois dans la Nouv. Zélande,	169	30	E	34	35	S	1642	8	40	E
Iſle de Rotterdam, dans la Mer du Sud,	184	0	E	20	15	S	1642	6	20	E
A la Côte de la Nouvelle Guinée,	149	0	E	5	30	S	1643	8	45	E
A la Pointe occident. de la Nouvelle Guinée,	126	0	E	0	26	S	1643	5	30	E

De toutes ces obſervations notre ſavant auteur conclut, 1°. que par toute l'Europe la *variation* pour le préſent eſt occidentale, & qu'elle l'eſt davantage dans les lieux orientaux que dans les occidentaux, ſon augmentation ſe faiſant du côté de l'orient.

2°. Que ſur les côtes de l'Amérique la *variation* eſt occidentale & augmente à meſure que l'on va au nord le long des côtes.

Dans la terre Neuve à environ 30 degrés du détroit d'Hudſon, cette *variation* eſt de plus de 20 degrés, & n'eſt pas moindre que 57 dans la baie de Baffins; mais lorſque l'on cingle à l'eſt de cette côte, la *variation* diminue, d'où il s'enſuit ſuivant lui, qu'entre l'Europe & le nord de l'Amérique, il doit y avoir une variation à l'eſt, ou au moins une variation nulle.

3°. Que ſur la côte du Bréſil la *variation* eſt à l'eſt, en augmentant à meſure qu'on va vers le ſud; au Cap Trio elle eſt d'environ 12 degrés: de 20 ½ degrés à l'embouchure de la rivière de la Plata; de-là en cinglant au ſud-oueſt, vers le détroit de Magellan, elle n'eſt plus que de 17 degrés à ſon entrée orientale, & de 14 à ſon entrée occidentale.

4°. Qu'à l'eſt du Bréſil cette *variation* à l'eſt diminue, enſorte qu'elle eſt très peu de choſe à l'île Sainte Helene, & à celle de l'Aſcenſion, & qu'elle eſt tout-à-fait nulle à environ 18 degrés de longitude du cap de Bonne-Eſpérance.

5°. Qu'à l'eſt de ces mêmes lieux commence la variation à l'oueſt, qui s'étend dans toute la mer des Indes; cette *variation* eſt d'environ 18 degrés ſous l'équateur, dans le méridien de la partie ſeptentrionale de Madagaſcar, & de 27 ½ degrés au 29e degré de latitude méridionale proche le même méridien; & elle va enſuite en décroiſſant en allant vers l'eſt, enſorte qu'elle n'eſt plus que d'environ 8 degrés au cap Comorin, d'environ 3 degrés à la côte de Java, & entièrement nulle vers les îles Moluques, auſſi-bien qu'un peu à l'oueſt de la terre de Van-Diemen.

6°. Qu'à l'eſt des îles Moluques & de la terre de Van-Diemen par des latitudes méridionales, commence une autre *variation* orientale qui ne paroît pas ſi forte que la première, & qui ne ſemble pas non plus s'étendre ſi loin; car celle qu'on obſerve à l'île de Rotterdam, eſt ſenſiblement moindre que celle qui eſt à la côte orientale de la nouvelle Guinée; & en la regardant comme décroiſſante, on peut bien ſuppoſer qu'à environ 20 degrès plus à l'eſt, c'eſt-à-dire, à 225 degrés de Londres, & à 20 degrés de latitude au ſud, commence alors la *variation* occidentale.

7°. Que la *variation* obſervée à Baldina & à l'entrée occidentale du détroit de Magellan, fait voir que la *variation* orientale remarquée dans la troiſième obſervation, décroît très-promptement, & qu'elle ne s'étend guère qu'à quelques degrés dans la mer du ſud en s'éloignant des côtes du Pérou & du Chili & de la nouvelle Zélande, entre l'île de Hound & le Pérou.

8°. Qu'en allant au nord-oueſt de Sainte Helene juſqu'à l'équateur, la *variation* continue toujours à l'eſt, & eſt très-petite, étant, pour ainſi dire, preſque toujours la même; enſorte que dans cette partie du monde, la ligne qui eſt ſans *variation* n'eſt point du tout un méridien,

mais

mais plutôt une ligne nord-oueſt 9°. Qu'à l'entrée du détroit d'Hudſon & à l'embouchure de la rivière de la Plata qui ſont à peu près ſous le même méridien, l'aiguille varie dans l'un de ces lieux de 29 ½ degrés à l'oueſt, & dans l'autre, de 20 ½ degrés à l'eſt.

Par le moyen de toutes les circonſtances que nous venons de rapporter, M. Halley a imaginé cette hypothèſe, que le globe entier de la terre eſt un grand aimant, ayant quatre poles magnétiques ou points d'attraction, deux voiſins du pôle arctique du monde, deux voiſins du pôle antarctique, & que l'aiguille en quelque lieu qu'elle ſoit éprouve l'action de chacun de ces quatre pôles, mais toujours une action plus forte du pôle dont elle eſt voiſine que des autres.

M. Halley conjecture que le pôle magnétique le plus voiſin de nous, eſt placé ſur le méridien qui paſſe par Landſend, & eſt environ à 7 degrés de diſtance du pôle arctique. C'eſt ce pôle principalement qui régit toute la *variation* en Europe & en Tartarie, & dans la mer du nord, quoiqu'à la vérité ſon action doive être combinée avec celle de l'autre pôle ſeptentrional, qui eſt dans le méridien du milieu de la Californie, & environ à 15 degrés du pôle arctique; cet autre pôle régit à ſon tour la plus grande partie de la *variation* dans le nord de l'Amérique, les deux océans qui l'environnent depuis les Açores à l'oueſt juſqu'au Japon, & par delà.

Les deux pôles du ſud, dans la même hypothèſe, ſont un peu plus diſtans du pôle antarctique, que les deux du nord ne le ſont du pôle arctique. Le premier de ces deux pôles eſt environ à 16 degrés du pôle antarctique dans le méridien qui paſſe à 20 degrés à l'oueſt du détroit de Magellan, c'eſt-à-dire, à 95 degrés à l'oueſt de Londres; & la puiſſance de ce pole s'étend dans toute l'Amérique méridionale, dans la mer pacifique & dans la plus grande partie de la mer d'Éthiopie; l'autre pôle méridional ſemble être le plus puiſſant de tous, & il eſt en même temps le plus éloigné du pôle antarctique, étant environ à 20 degrés de ce pôle dans le méridien qui paſſe par la nouvelle Hollande à l'île de Celebes, environ à 120 degrés à l'eſt de Londres. La puiſſance de ce pôle s'étend ſur toute la partie méridionale de l'Afrique, ſur l'Arabie, la mer Rouge, la Perſe, les Indes & toutes leurs îles, toute la mer des Indes depuis le Cap de Bonne-Eſpérance en allant à l'eſt juſqu'au milieu de la grande mer du ſud qui ſépare l'Aſie de l'Amérique.

Tel paroît l'état actuel des forces magnétiques ſur la terre. Il reſte à faire voir comment cette hypothèſe explique toutes les *variations* qui ont été obſervées, & comment elle répond aux différentes remarques faites ſur la table de ces obſervations.

1°. Il eſt clair que notre pôle magnétique d'Europe étant dans le méridien qui paſſe par Landſend, tous les lieux qui ſont plus orientaux que ce méridien doivent l'avoir à l'oueſt de leur méridien, & que par conſéquent l'aiguille attirée par ce pôle aura alors une déclinaiſon occidentale, qui augmentera à meſure qu'on ira plus à l'eſt, juſqu'à ce qu'ayant paſſé le méridien où cette déclinaiſon eſt dans ſon *maximum*, elle aille enſuite en décroiſſant; auſſi trouve-t-on, conformément à ce principe, qu'à Breſt la

variation eſt de 1 $\frac{3}{4}$, à Londres 4 $\frac{1}{2}$ degrés, à Dantzick de 7 degrés à l'oueſt.

Plus à l'oueſt du méridien qui paſſe par ce même pole magnétique, l'aiguille devroit avoir, en vertu de l'attraction de ce pôle, une *variation* orientale ; mais à cauſe qu'on approche alors du pôle de l'Amérique, qui eſt à l'oueſt du premier, & paroît avoir une force plus conſidérable, l'aiguille eſt attirée par ce pôle à l'oueſt aſſez ſenſiblement pour contrebalancer la tendance à l'eſt cauſée par le premier pôle, & pour en cauſer même une petite à l'orient dans le méridien de ce premier pôle. Cependant à l'île de Tercere on ſuppoſe que le pôle d'Europe l'emporte aſſez ſur l'autre pour donner à l'aiguille une variation à l'eſt, quoiqu'à la vérité pendant un très-petit eſpace, le contrebalancement des deux pôles ne permette pas une *variation* conſidérable dans toute la partie orientale de l'Océan Atlantique, ni ſur les côtes occidentales de l'Angleterre, de l'Irlande, de la France, de l'Eſpagne & de la Barbarie. Mais à l'oueſt des Açores, où la puiſſance du pôle de l'Amérique ſurpaſſe celle du pôle d'Europe, l'aiguille eſt plus ſoumiſe pour la plus grande partie par le pôle de l'Amérique, & ſe dirige de plus en plus vers ce pôle à meſure qu'on en approche ; enſorte que lorſqu'on eſt à la côte de la Virginie, de la nouvelle Angleterre & du détroit d'Hudſon, la *variation* eſt à l'oueſt, & augmente à meſure qu'on s'éloigne d'Europe, c'eſt à-dire, qu'elle eſt moindre dans la Virginie & dans la nouvelle Angleterre, que dans la Terre-Neuve & dans le détroit d'Hudſon.

2°. Cette variation occidentale décroît enſuite à meſure qu'on va dans le nord de l'Amérique ; vers le méridien du milieu de la Californie l'aiguille eſt dirigée exactement au nord, & en allant plus à l'oueſt, comme au Japon, la *variation* redevient orientale. Vers le milieu du trajet, qui eſt entre l'Amérique & l'Aſie cette déclinaiſon n'eſt guère moindre que de 15 degrés. Cette variation orientale s'étend ſur le Japon, la terre de Yeço, une partie de la Chine, la Tartarie orientale, enfin juſqu'au point où la *variation* redevient occidentale par l'approche du pôle d'Europe.

3°. Dans le ſud les effets ſont entièrement les mêmes, à cela près que c'eſt le bout méridional de l'aiguille qui eſt attiré par les pôles méridionaux ; enſorte que la *variation* ſur les côtes du Bréſil, à la rivière de la Plata & au détroit de Magellan, ſera orientale, ſi on ſuppoſe un pôle magnétique environ à 20 degrés plus à l'oueſt que le détroit de Magellan : & cette *variation* orientale s'étendra ſur la plus grande partie de la mer d'Éthiopie, juſqu'à ce qu'elle ſe trouve contrebalancée par la puiſſance de l'autre pôle du ſud, c'eſt à-dire, juſqu'à la moitié du trajet qui eſt entre le Cap de Bonne-Eſpérance & les îles de Triſtan d'Acunha.

4°. De-là vers l'eſt, le pôle méridional d'Aſie reprend le deſſus, & attirant le bout méridional de l'aiguille, il arrive une *variation* occidentale qui eſt très-conſidérable, & qui s'étend fort loin à cauſe de la grande diſtance entre ce pôle & le pôle antarctique du monde. C'eſt ce qui fait que vers la mer des Indes, aux environs de la nouvelle Hollande & plus loin, il y a conſtamment une *variation* oc-

cidentale ſous l'équateur même ; elle ne va pas moins qu'à 18 degrés dans les endroits où elle eſt la plus forte. De plus, vers le méridien de l'île de Celebes, en vertu du pôle qui y eſt ſuppoſé, la *variation* occidentale ceſſe, & il en naît une orientale qui s'étend juſqu'au milieu de la mer du ſud, entre le milieu de la nouvelle Zélande & du Chili, & laiſſe enſuite une plage où il ſe trouve une petite *variation* occidentale dépendante du pôle méridional de l'Amérique.

5°. De tout cela il ſuit que la direction de l'aiguille dans les zones froides & dans les zones tempérées, dépend principalement du contrebalancement des forces des deux pôles magnétiques du même hémiſphère, forces qui peuvent aller juſqu'à produire dans le méridien une *variation* occidentale de 29 ½ degrés dans un endroit, & une *variation* occidentale de 20 dans un autre.

6°. Dans la zone torride, & particulièrement ſous l'équateur, il faut avoir égard aux quatre pôles à la fois, & à leur poſition par rapport au lieu où l'on eſt, ſans quoi l'on ne pourroit pas déterminer aiſément la quantité dont la *variation* doit être ; parceque le pôle le plus proche, quoique le plus fort, ne l'eſt pas toujours aſſez pour contrebalancer l'effet des deux pôles les plus éloignés concourant enſemble. Par exemple, en cinglant de Sainte Helene à l'équateur dans une courſe au nord-oueſt, la variation eſt tant ſoit peu orientale, & toujours de même dans tout ce trajet, parce que le pôle méridional de l'Amérique, qui eſt conſidérablement le plus proche de ces lieux-là, & qui demanderoit une grande variation à l'eſt, eſt contrebalancé par les actions réunies du pôle du nord de l'Amérique & du pole méridional de l'Aſie, & que dans la route nord-oueſt la diſtance du pôle méridional de l'Amérique variant très-peu, ce que l'on perd en s'éloignant du pôle méridional de l'Aſie, on le gagne en s'approchant du pôle ſeptentrional de l'Amérique.

On trouveroit de la même manière la *variation* dans les autres lieux voiſins de l'équateur, & l'on verroit toujours que ce ſyſtême s'accorde avec les *variations* obſervées.

Manière d'obſerver la variation ou déclinaiſon de l'aiguille aimantée. Tirez une méridienne, plaçant enſuite votre bouſſole, enſorte que le pivot de l'aiguille ſoit au milieu de la méridienne, l'angle que fera l'aiguille avec cette même méridienne, ſera la déclinaiſon cherchée.

Comme cette méthode ne ſauroit être pratiquée ſur mer, on a imaginé différentes manières d'y ſuppléer : voici la principale. Suſpendez un fil à plomb au-deſſus de la bouſſole, enſorte que l'ombre paſſe par le centre de cette bouſſole ; obſervez le rumb ou le point de la bouſſole lorſque l'ombre eſt la plus courte, & vous aurez auſſi tôt la déclinaiſon cherchée, puiſque l'ombre eſt dans ce cas la méridienne.

On peut s'y prendre auſſi de cette manière. Obſervez le rumb où le ſoleil ſe couche & ſe leve, ou bien celui du lever & du coucher de quelque étoile, diviſez en deux l'axe compris entre ces deux points, ce qui donnera le méridien, & par conſéquent la déclinaiſon. On la trouveroit de même en prenant deux hauteurs égales de la même

étoile, ſoit pendant le jour, ſoit pendant la nuit.

On y pourroit encore parvenir ainſi. Obſervez le rumb où le ſoleil ou quelque étoile ſe couche & ſe lève; par le moyen de la latitude & de la déclinaiſon trouvez l'amplitude orientale ou occidentale, cela fait la différence entre l'amplitude; & la diſtance du rumb obſervé au point d'eſt de la bouſſole, ſera la *variation* cherchée.

On appelle *variation de la variation* le changement qu'on obſerve dans la déclinaiſon de l'aiguille dans un même lieu. Cette *variation* a été premièrement remarquée par Gaſſendi. Suivant M. Halley, elle dépend du mouvement des parties intérieures du globe.

Théorie de la variation de la variation. De toutes les obſervations ci-deſſus rapportées, il ſemble ſuivre que tous les pôles magnétiques ont un mouvement vers l'oueſt, mais un mouvement qui ne ſauroit ſe faire autour de l'axe de la terre; car alors la *variation* continueroit d'être la même dans tous les lieux placés ſous le même parallele, & les pôles magnétiques ſeroient toujours à la même diſtance des pôles du monde. L'expérience prouve le contraire, puiſqu'il n'y a aucun lieu entre l'Amérique & l'Angleterre, à la latitude de 51 ½ degrés où la *variation* ſoit de 11 degrés à l'eſt, comme elle l'a été à Londres: il ſemble donc que le pôle d'Europe s'eſt plus approché du pôle arctique qu'il n'étoit, ou qu'il a perdu une partie de ſa force.

Mais ce mouvement des pôles magnétiques eſt-il commun à tous les quatre à la fois, ou ſont-ce des mouvemens ſéparés? Ces mouvemens ſont-ils uniformes ou inégaux? La révolution eſt-elle ſimplement une vibration, & de quelle manière ſe fait-elle, *&c.*? C'eſt ce qui eſt entièrement inconnu.

Et toute cette théorie ſemble avoir quelque choſe d'obſcur & de défectueux; car de ſuppoſer quatre pôles à un même globe magnétique, afin d'expliquer la *variation*, c'eſt déjà une hypothèſe qui n'eſt pas fort naturelle; mais de vouloir de plus que ces pôles ſe meuvent de manière à donner la *variation de la variation*, c'eſt une ſuppoſition véritablement étrange; en effet, donner une telle ſolution, ce ſeroit laiſſer le problême tout auſſi embarraſſé qu'auparavant.

Le ſavant auteur de cette théorie a ſenti cet inconvénient & y a remédié de la manière ſuivante:

Il regarde l'extérieur de la terre comme une croute, laquelle renferme au-dedans un globe qui en fait le noyau, & il ſuppoſe un fluide qui remplit l'eſpace compris entre ces deux cops; il ſuppoſe de plus que ce globe intérieur a le même centre que la croûte extérieure, & qu'il tourne auſſi autour de ſon axe en vingt-quatre heures, à une très-petite différence près, laquelle étant répétée par un grand nombre de révolutions, devient aſſez forte pour empêcher les parties du noyau de répondre aux mêmes parties de la croûte, & pour donner à ce noyau, à l'égard de la croûte, un mouvement ou à l'eſt ou à l'oueſt.

Or par le moyen de cette ſphère intérieure & de ſon mouvement particulier, on peut réſoudre aiſément les deux grandes difficultés faites contre la première hypothèſe, car ſi la croûte extérieure de la terre eſt un aimant dont les pôles ſoient à une certaine diſtance de ceux du mon-

de, & que le noyau ſoit de même un autre aimant ayant les pôles placés auſſi à une certaine diſtance de ceux du monde, & différemment des pôles de la croûte; par le mouvement de ce globe, la diſtance entre ſes pôles & ceux de l'extérieur variera, & l'on aura facilement l'explication des phénomènes ci-deſſus rapportés Comme la période de ce mouvement doit être de très-longue durée, & que les obſervations ſur leſquelles on peut compter donnent à peine un intervalle de deux cens ans, il paroît juſqu'à préſent preſque impoſſible de fonder aucun calcul ſur cette hypothèſe, & ſurtout depuis qu'on a remarqué que quoique les *variations* croiſſent ou décroiſſent réguliérement dans le même lieu, elles ont cependant des différences ſenſibles dans des lieux voiſins, qu'on ne ſauroit réduire à aucun ſyſtême régulier, & qui ſemblent dépendre de quelque matière diſtribuée irrégulièrement dans la croûte extérieure de la terre, laquelle matière, en agiſſant ſur l'aiguille, la détourne de la déclinaiſon qu'elle auroit en vertu du magnétiſme général du ſyſtème entier de la terre. Les *variations* obſervées à Londres & à Paris, donnent un exemple bien ſenſible de ces exceptions; car l'aiguille a été conſtamment de 1 ½ degrés plus orientale à Paris qu'à Londres, quoiqu'il dût réſulter des effets généraux, que cette différence de déclinaiſon eût dû arriver dans un ſens contraire; cependant les *variations* dans ces deux lieux ſuivent la même marche.

Les deux pôles fixes, comme nous l'avons déjà dit, ſont ſuppoſés ceux du globe extérieur ou croûte, & les deux mobiles, ceux du globe intérieur ou noyau. Le mouvement de ces pôles ſe fait à l'oueſt, ou ce qui revient au même, le mouvement du noyau n'eſt pas abſolument le même que celui de la croûte; mais il en diffère ſi peu, qu'en 365 révolutions la différence eſt à peine ſenſible. La différence de ces deux révolutions viendra vraiſemblablement de ce que la première impulſion du mouvement de la terre aura été donnée à la croûte, & qu'en ſe communiquant de là à l'intérieur, elle n'aura pas donné exactement le même mouvement au noyau.

Quant à la durée de la période, on n'a pas un nombre ſuffiſant d'obſervations pour les déterminer, quoique M. Halley conjecture avec quelque vraiſemblance, que le pôle de l'Amérique a fait 96 degrés en quarante ans, & qu'il emploie ſept cens ans à ſa révolution entière.

M. Whiſton dans ſon traité intitulé *nouvelles lois du Magnétiſme*, a fait pluſieurs objections contre la théorie de M. Halley qu'on vient d'expoſer; en effet on ne ſauroit diſconvenir qu'il n'y ait encore du vague & de l'obſcur dans toute cette théorie, & nous croyons avec M. Muſſchenbroeck, qu'on n'eſt point encore parvenu à une explication ſuffiſante & bien démontrée de ce phénoméne ſingulier, le plus extraordinaire peut-être de tous ceux que la nature nous offre en ſi grande abondance.

De là & de quelques autres obſervations de même nature, il paroît clair que les deux pôles du globe extérieur ſont fixés à la terre, & que ſi l'aiguille n'étoit ſoumiſe qu'à ces pôles, les *variations* ſeroient toujours les mêmes, à certaines irrégularités près qui ſeroient de la même eſpèce que celles dont nous

venons de parler ; mais la ſphère intérieure ayant un mouvement qui change graduellement la ſituation de ſes pôles à l'égard des premiers, elle doit agir auſſi ſur l'aiguille, & produire une déclinaiſon différente de la première, qui dépende de la révolution intérieure, & qui ne ſe rétabliſſe qu'après que les deux corps ſe trouvent dans la même poſition l'un à l'égard de l'autre. Si par la ſuite les obſervations apprennent qu'il en eſt autrement, on en pourra conclure qu'il y a plus d'une ſphère intérieure & plus de quatre pôles ; ce qui juſqu'à préſent ne ſauroit être déterminé par les obſervations dont on a un trop petit nombre, ſurtout dans cette vaſte mer du ſud qui occupe la plus grande partie de la terre.

Dans la ſuppoſition de quatre pôles dont deux ſont fixes & deux variables, on peut aiſément reconnoître quels ſont ceux qui doivent être fixes. M. Halley penſe qu'il eſt ſuffiſamment prouvé que notre pôle d'Europe eſt celui des deux pôles du nord qui ſe meut, & que c'eſt là principalement la cauſe des changemens qu'éprouve la déclinaiſon de l'aiguille dans nos contrées ; car dans la baie d'Hudſon qui eſt ſous la direction du pôle d'Amérique, ce changement de *variation*, ſuivant qu'on l'a obſervé, ne va pas à beaucoup près, auſſi loin que dans les parties de l'Europe où nous ſommes, quoique ce pôle de l'Amérique ſoit beaucoup plus éloigné de l'axe. Quant aux pôles du ſud, M. Halley regarde celui d'Aſie comme fixe, & conſéquemment celui d'Amérique comme mobile.

En termes de Muſique on appelle *variations*, toutes les manières de broder & doubler un air, ſoit par des diminutions, ſoit par des paſſages ou autres agrémens qui ornent & figurent cet air : à quelque degré qu'on multiplie & charge les *variations*, il faut toujours qu'à travers ces broderies on reconnoiſſe le fond de l'air que l'on appelle le *ſimple* ; il faut en même temps que le caractère de chaque *variation* ſoit marqué par les différences qui ſoutiennent l'attention & préviennent l'ennui.

Les Symphoniſtes font ſouvent des *variations* impromptu ou ſuppoſées telles ; mais plus ſouvent on les note. Les divers couplets des Folies d'Eſpagne ſont autant de *variations* notées ; on en trouve ſouvent auſſi dans les chaconnes françoiſes & dans de petits airs italiens, pour le violon & le violoncelle.

Différences relatives entre *variation*, *changement*.

La *variation* conſiſte à être tantôt d'une façon & tantôt d'une autre. Le *changement* conſiſte ſeulement à ceſſer d'être le même.

C'eſt *varier* dans ſes ſentimens, que de les abandonner & les reprendre ſucceſſivement. C'eſt *changer* d'opinion que de rejeter celle qu'on avoit embraſſée pour en ſuivre une nouvelle.

Les *variations* ſont ordinaires aux perſonnes qui n'ont point de volonté déterminée. Le *changement* eſt le propre des inconſtans.

Qui n'a point de principes certains eſt ſujet à *varier*. Qui eſt plus attaché à la fortune qu'à la vérité, n'a pas de peine à *changer* de doctrine.

VARICE ; ſubſtantif féminin. Veine exceſſivement dilatée par quelque effort.

Cette maladie affecte ordinaire-

ment les femmes groſſes, auſſi bien que les perſonnes qui ont le ſang épais ou qui ſont affligées de douleurs dans les hypocondres, d'une obſtruction au foie ou d'un skirrhe.

Plus les *varices* augmentent, plus elles deviennent douloureuſes & incommodes par la tenſion que les membranes ſouffrent ; elles s'ouvrent même quelquefois & rendent beaucoup de ſang, ou bien elles dégénèrent en des ulcères extrêmement malins. Les petites *varices* ſont rarement incommodes ; auſſi n'emploie-t-on guère les ſecours de Chirurgie pour y remédier.

Le remède le plus efficace contre les *varices*, ſi l'on en croit Harris, eſt de frotter la partie affectée le plus ſouvent qu'on peut avec de la teinture de myrrhe, & de la couvrir enſuite avec l'emplâtre de ſoufre de Ruland. Ce remède produit beaucoup plus d'effets lorſqu'on a ſoin de comprimer la partie avec un bandage.

VARICOCÈLE ; ſubſtantif maſculin. Tumeur variqueuſe des teſticules ou du cordon ſpermatique, occaſionnée par l'engorgement des veines de ces parties.

Dans cette maladie on ſent le teſticule ou le corps pampiniforme compoſé de gros nœuds : ſi l'on n'y remédie pas d'abord, la dilatation occaſionnée par le ſang engorgé, ſera ſuivie de douleurs & de gonflement à l'épidydime & au teſticule ; elle pourra auſſi donner lieu par la ſuite à une hydrocele.

La ſituation horiſontale du corps eſt très-avantageuſe dans cette maladie, parceque dans cette poſition le retour du ſang devient plus libre.

Quand le malade eſt debout, il faut qu'il porte un ſuſpenſoir, afin de prévenir le tiraillement & la douleur que pourroit cauſer le poids du ſcrotum, en laiſſant les bourſes libres & pendantes. Ce bandage doit être par cette raiſon, d'un uſage conſtant dans toutes les tumeurs de cette partie.

Si le *varicocèle* a fait beaucoup de progrès, & que les vaiſſeaux ſe trouvent généralement engorgés, il faut avoir recours aux ſaignées & aux autres évacuations générales pour tâcher de les vider un peu ; & l'on emploiera les topiques aſtringens pour en rétablir le reſſort.

Si la douleur étoit conſidérable, & ſi la tumeur menaçoit de quelque autre fâcheux accident, il faudroit inciſer les tégumens, découvrir les veines variqueuſes, les inciſer pour en procurer le dégorgement, & en faire enſuite la ligature ; on obſervera de ne pas comprendre toutes les ramifications dans la ligature, afin d'en conſerver pour le retour du ſang.

VARICOMPHALE ; ſubſtantif maſculin & terme de Chirurgie. Tumeur variqueuſe de quelques vaiſſeaux du nombril. On emploie contre le varicomphale les mêmes remèdes que contre les varices en général.

VARIÉ, ÉE ; participe paſſif. *Voyez* VARIER.

VARIÉ, ſe dit en peinture du ton de couleur & de la compoſition. On dit, *un ton varié*, lorſque le coloris n'eſt pas le même dans toutes les figures, dans les arbres, dans les terraſſes, *&c.* Un ton qui n'eſt point varié déplaît à la vue, comme une pièce de muſique qui rouleroit preſque toute entière ſur les mêmes notes, déplairoit à l'oreille. La compoſition variée conſiſte dans la diver-

ſité des groupes, des attitudes, des airs de tête, des ſites, &c.

VARIER ; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Variare.* Diverſifier. *Dans les tables délicates on varie les ſervices. Varier un ouvrage d'eſprit pour le rendre plus agréable à lire. Ce Peintre varioit admirablement ſes airs de tête. Il faut qu'un écrivain ſache varier ſon ſtyle.*

Voulez-vous du public mériter les amours,
Sans ceſſe en écrivant variez vos diſcours.

BOILEAU.

Dans le ſtyle familier on dit, *varier la phraſe* ; pour ſignifier, dire la même choſe en d'autres termes.

VARIER, eſt auſſi neutre, & ſignifie changer. *Ce témoin a varié dans ſa dépoſition. Ce Juge eſt ſujet à varier dans ſon opinion. C'eſt un pays où les vents varient continuellement. Le Patron laïque peut varier, mais le Patron eccléſiaſtique ne le peut pas.*

VARIER, ſe dit auſſi de l'aiguille aimantée, lorſqu'elle s'écarte du nord, ſoit du côté de l'orient, ſoit du côté de l'occident. *Sur les côtes de l'Amérique la Bouſſole varie à l'oueſt de plus en plus, à meſure que l'on va au nord le long des côtes.*

Les deux premières ſyllabes ſont brèves & la troiſième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

L'*e* féminin qui termine le ſingulier du préſent de l'indicatif *&c.* s'unit à la ſyllabe précédente, & la rend longue.

VARIÉTÉ ; ſubſtantif féminin. *Diverſitas.* Diverſité, différence. *La variété des objets rend le ſpectacle de la nature toujours intéreſſant. Spectacle magnifique & plein de variétés.*

VARIÉTÉ *dans les ouvrages d'eſprit.* Dans un tableau on ne recherche pas ſeulement la correction du deſſein & la vivacité dans les objets. Un groupe de figures de la même taille, toutes dans la même attitude, toutes avec les mêmes draperies, déplairoit infailliblement, quoique les figures fuſſent de main de Maître. L'ame ne peut ſoutenir long-temps les mêmes ſituations, parcequ'elle eſt liée à un corps qui ne peut les ſouffrir : elle aime à paſſer d'un ſentiment à un autre. L'œil aime à ſe promener d'objets en objets ; un point de vue toujours uniforme, le laſſe & le fatigue ; de vaſtes plaines à perte de vue ne le réjouiſſent pas comme un vallon riant, ombragé par des arbres touffus & arroſé par des ruiſſeaux argentés. Il en eſt de même de la poëſie & de l'éloquence ; à moins qu'elles ne préſentent à l'eſprit une agréable variété, elles ennuient l'une & l'autre. Le Poëte & l'Orateur ſemblables à des abeilles, doivent voltiger ſur les fleurs ſans demeurer trop long-temps ſur chacune en particulier, ou ſe fixer ſur une ſeule par préférence. Ce n'eſt pas à dire pour cela qu'ils doivent s'y repoſer ſans choix & ſans règle, au gré de leur caprice ; la variété dont on parle doit être également éloignée de la froide ſymétrie & de la confuſion. L'ordre & la méthode ſe bornent à diſpoſer le fond & les maſſes d'un ouvrage ; la variété concerne les beautés de détail, comme la ſculpture ne s'étend qu'aux ornemens dans l'architecture : or, ce qui produit cette variété dans le ſtyle, c'eſt la connoiſſance & l'uſage des figures, l'art de les enchâſſer & de les entremêler habilement.

Une longue uniformité rend tout inſupportable

inſupportable ; le même ordre de périodes long-temps continué, accable dans une harangue ; les mêmes nombres & les mêmes chutes mettent de l'ennui dans un long poëme. Celui qui aura voyagé long-temps dans les Alpes, en deſcendra dégoûté des ſituations les plus heureuſes, & des points de vue les plus charmans.

L'eſprit aime la variété ; mais il ne l'aime que parcequ'il eſt fait pour connoître & pour voir : il faut donc qu'il puiſſe voir & que la variété le lui permette, c'eſt-à-dire, il faut qu'une choſe lui ſoit préſentée de manière qu'elle puiſſe être apperçue clairement ; on doit donc la lui préſenter ſans confuſion.

L'architecture gothique eſt très-variée ; mais la confuſion des ornemens fatigue par leur petiteſſe, ce qui fait qu'il n'y en a aucun qu'on puiſſe diſtinguer d'un autre, & leur nombre fait qu'il n'y en a aucun ſur lequel l'œil puiſſe s'arrêter : de manière qu'elle déplaît par les endroits mêmes qu'on a choiſis pour la rendre agréable. Il en eſt de même de certains ouvrages de poëſie & d'éloquence ; la trop grande quantité d'ornemens qu'on y a répandus, en rend la lecture inſoutenable.

On doit mettre de la variété dans tout. Les Hiſtoriens nous plaiſent par la variété des récits ; les romans par la variété des incidens imprévus ; les pièces de théâtre par la variété des paſſions ; les poëmes par la variété des deſcriptions, des comparaiſons, tout cela demande des couleurs différentes & une variété de tours & d'expreſſions. *Homère* parmi les anciens poſſède ſupérieurement le talent de la variété, & M. de *Voltaire* parmi les modernes, a ſu parſemer la Henriade & ſes autres ouvrages d'une infinité de traits curieux de Mythologie, d'hiſtoire, de morale, de philoſophie, de plaiſanterie, qui n'en ſont pas un des moindres agrémens.

Différences relatives entre *variété*, *différence*, *diverſité*, *bigarrure*.

La *différence* ſuppoſe une comparaiſon que l'eſprit fait des choſes, pour en avoir des idées préciſes qui empêchent la confuſion. La *diverſité* ſuppoſe un changement que le goût cherche dans les choſes, pour trouver une nouveauté qui le flatte & le réveille. La *variété* ſuppoſe une pluralité de choſes non reſſemblantes que l'imagination ſaiſit pour ſe faire des images riantes qui diſſipent l'ennui d'une trop grande uniformité. La *bigarrure* ſuppoſe un aſſemblage mal aſſorti que le caprice forme pour ſe réjouir, ou que le mauvais goût adopte.

La *différence* des mots doit ſervir à marquer celle des idées. Un peu de *diverſité* dans les mets ne nuit pas à l'économie de la nutrition du corps humain. La nature a mis une *variété infinie* dans les plus petits objets ; ſi nous ne l'appercevons pas, c'eſt la faute de nos yeux. La *bigarrure* des couleurs & des ornemens fait des habits ridicules ou de théâtre.

VARIETUR ; (*NE*) expreſſion empruntée du latin, & qui ſe dit au Palais, des précautions que la Juſtice prend pour conſtater l'état actuel d'une pièce, & prévenir les changemens qu'on pourroit y faire dans la ſuite. *On a ordonné que la piece ſeroit ſignée & paraphée, ne varietur.*

VARIGNON, (Pierre) Prêtre, naquit à Caën en 1654. Les ouvrages de *Deſcartes* lui étant tombés entre

les mains, il fut frappé de cette nouvelle lumière qui ſe répandoit alors dans le monde penſant. Il les lut avec avidité, & conçut une paſſion extrême pour les Mathématiques. L'Abbé de *Saint Pierre* eut occaſion de le connoître; il le goûta, lui fit une penſion de 300 livres, l'amena avec lui à Paris en 1686, & le logea dans ſa maiſon. *Varignon* ſe livra tout entier à l'étude des Mathématiques. Ses ſuccès en ce genre le rendirent Membre de l'Académie des Sciences, & Profeſſeur de Mathématiques au Collége Mazarin. Il mourut ſubitement en 1722. Son caractère étoit auſſi ſimple que ſa ſupériorité d'eſprit pouvoit le demander. Ses manières d'agir nettes, franches, exemptes de tout ſoupçon d'intérêt indirect & caché, auroient ſeules ſuffi pour juſtifier la province dont il étoit, des reproches que d'ordinaire on lui fait. Il n'en conſervoit qu'une extrême crainte de ſe commettre, qu'une grande circonſpection à traiter avec les hommes, dont effectivement le commerce eſt toujours redoutable. Je n'ai jamais vu, dit M. *de Fontenelle*, perſonne qui eût plus de conſcience, je veux dire, qui fût plus appliqué à ſatisfaire exactement au ſentiment intérieur de ſes devoirs, & qui ſe contentât moins d'avoir ſatisfait aux apparences. Il poſſédoit la vertu de reconnoiſſance au plus haut degré. Il faiſoit le récit d'un bienfait reçu, avec plus de plaiſir que le bienfaiteur le plus vain n'en eût eu à le faire. On a de lui, 1°. *Un Projet de nouvelle mécanique.* 2°. *De nouvelles Conjectures ſur la peſanteur.* 3°. *Un Traité poſthume de mécanique, & pluſieurs autres Écrits dans les Mémoires de l'Académie des Sciences.*

VARIN, (Jean) Sculpteur & Graveur, né à Liége en 1604, entra comme Page au ſervice du Comte de *Rocheford*, Prince du Saint Empire. Il fit dès ſa jeuneſſe ſon amuſement du deſſein, & s'y rendit très-habile; il s'exerça auſſi à la gravure & à la ſculpture. Pluſieurs machines très ingénieuſes qu'il inventa pour monnoyer les médailles qu'il avoit gravées, lui firent une grande réputation. Le Roi *Louis XIII* lui donna la charge de Garde des Monnoies de France. Ce fut en ce tems-là que *Varin* fit le ſceau de l'Académie Françoiſe, où il a repréſenté le Cardinal de *Richelieu* d'une manière ſi frappante, que cet ouvrage paſſe à juſte titre, pour un chef d'œuvre. Ce fut encore lui qui grava les poinçons des monnoies, lors de la converſion générale de toutes les eſpèces légères d'or & d'argent, que *Louis XIII* fit faire dans tout le Royaume. Ce travail mérita à *Varin* une nouvelle charge, celle de Graveur général pour les monnoies. La monnoie fabriquée pendant la minorité du Roi *Louis XIV*, eſt auſſi de cet habile Graveur; il a de plus travaillé à quantité de médailles eſtimées. On lui doit encore des éloges pour ſes ouvrages de Sculpture. Il a fait deux buſtes de *Louis XIV*, & celui du Cardinal de *Richelieu*, qui ſont dignes d'être mis en parallèle avec ce que l'antiquité nous a laiſſé de mieux en ce genre. Cet Artiſte mourut à Paris, en 1672, du poiſon que des ſcélérats, à qui il avoit refuſé des poinçons de monnoie, lui donnèrent. Ce fut du moins alors un bruit public; mais on ignore s'il étoit fondé. *Varin* étoit d'une avarice ſordide. Ayant forcé ſa fille à épouſer un homme fort riche, mais boiteux, boſſu & rongé par les

écrouelles, elle s'empoiſonna en 1651, avec du ſublimé qu'elle avala dans un œuf.

VARINGTON; ville d'Angleterre, dans la province de Lancaſtre, ſur le Merſey, à cinquante lieues, nord-oueſt, de Londres.

VARIOLITE, ou PIERRE DE PETITE VÉROLE; ſubſtantif féminin. Pierre d'un vert foncé, & remplie de taches rondes, d'un vert tirant ſur le gris, qui repréſentent les grains de la petite vérole: ces taches, qui ſont communément marquées à leur centre d'un petit point noir, pénètrent quelquefois la pierre de part en part.

La variolite étoit autrefois fort rare: on l'apportoit des Indes; on la tailloit en amulette, & on la pendoit ſuperſtitieuſement au cou des perſonnes attaquées de la petite vérole: on trouve auſſi de ces pierres en Europe. On en a rencontré fréquemment de différentes couleurs dans la rivière d'Emen, en Suiſſe.

VARIQUEUX EUSE; adjectif. Nom que l'on donne aux tumeurs cauſées par des varices & aux veines trop dilatées. *Engorgement variqueux. Veine variqueuſe.*

VARKA; ville de Pologne, dans le duché de Mazovie, au Palatinat de Czersk, ſur la rivière de Pilſa.

VARLET; ſubſtantif maſculin & terme d'Hiſtoire. Nom ſynonyme de celui de Page dans le temps de notre ancienne Chevalerie.

VARLOPE; ſubſtantif féminin. Sorte de rabot fort uſité parmi les Menuiſiers & les Charpentiers. *La varlope eſt compoſée de trois pièces, ſavoir, le fût & le coin qui ſont de bois, & un fer tranchant.*

VARMO; rivière d'Italie, dans l'État de Veniſe. Elle a ſa ſource dans le Frioul, près de Codropio, & ſon embouchure dans le Tajamento, à une lieue au-deſſus de Latiſana.

VARNDORPH; ville forte d'Allemagne, au cercle de Weſtphalie, dans l'Évêché de Munſter, ſur l'Embs.

VARNE; ville de Turquie, dans la Bulgarie, ſur une rivière de même nom, près de ſon embouchure dans la Mer noire, à neuf lieues, nord, de Meſember, & cinquante, nord-oueſt, de Conſtantinople.

VARNE, eſt auſſi le nom d'une rivière d'Allemagne, dans le cercle de la Baſſe-Saxe. Elle ſort des frontières de l'Évêché de Schwerin, & ſe jette dans la mer Baltique à Varnemunde.

VARNEMUNDE; ville forte d'Allemagne, au duché de Mecklenbourg, dans le cercle de la Baſſe-Saxe, près de l'embouchure de la Varne dans la mer Baltique.

VARNETON; petite ville des Pays-Bas, dans la Flandre, ſur la Lys, à deux lieues d'Ypres, & trois de Lille. Les États généraux des Provinces-Unies, conformément au Traité de Barriere, entretiennent dans ce lieu une petite garniſon, ſous les ordres d'un Major de place.

VARRE; ſubſtantif féminin & terme de Relation. Inſtrument dont on ſe ſert en Amérique pour prendre de gros poiſſons, & particulièrement des tortues. La Varre a à-peu-près la forme d'une hallebarde.

VARRER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Terme de pêche & de relation. Pêcher avec la varre. *En Amérique on varre les tortues.*

VARREUR; ſubſtantif maſculin & terme de Relation. Celui qui pêche avec la varre.

VARRON, (Marcus Terentius) né

l'an de Rome 638, le 116e avant Jésus Christ, fut Lieutenant de *Pompée* dans la guerre contre les Pirates, & mérita une couronne navale. Moins heureux en Eſpagne, il fut obligé de ſe rendre à *Céſar*. Ce malheur le fit proſcrire, mais il reparut dans la ſuite; ſa vie fut de cent ans, & il la paſſa dans les travaux de l'étude. On le regarda comme le plus docte des Romains. Il aſſure lui même qu'il avoit compoſé plus de cinq cens volumes ſur différentes matières. Il dédia celui de la *Langue Latine à Cicéron*. Il compoſa un *Traité* de la Vie Ruſtique, *De re Ruſticâ*, qui eſt fort eſtimé. Ces deux derniers ouvrages ſont parvenus juſqu'à nous. Le premier a été imprimé à Ingolſtatd, en 1583, *in*-8°. & le ſecond à Amſterdam en 1605, *in* 8°. Saint *Auguſtin* étoit un des plus ardens admirateurs du ſavoir de *Varron*.

VARSOVIE; ville conſidérable de Pologne, capitale de la Mazovie, & en quelque façon du Royaume. Elle eſt ſituée dans une vaſte & agréable campagne, ſur la Viſtule, à 45 lieues, nord-eſt, de Cracovie, & 54 lieues, ſud-eſt, de Dantzig. C'eſt là où réſident & ſont élus les Rois de Pologne, & où ſe convoquent les Diètes de la République. Au reſte Varſovie n'a rien de fort remarquable, & ſans ſes fauxbourgs ce ſeroit une fort petite ville.

VARTA; ville de Pologne, dans le Palatinat de Siradie, ſur une rivière de même nom, entre Siradie & Sadeck.

La rivière de *Varta* a ſa ſource dans le Palatinat de Cracovie, & ſon embouchure dans l'Oder, après avoir arroſé les Palatinats de Siradie, de Kalish & de Poſnanie.

VARTENBERG; ville forte d'Allemagne, dans la Siléſie, ſur la rivière de Veida, à neuf lieues, eſt, de Breſlau.

VARTIAS; ſubſtantif maſculin & terme de Relation. On appelle ainſi des Bramines ou Prêtres Indiens, qui ont embraſſé la vie monaſtique ou cénobitique. Ils vivent en communauté ſous un Général, un Provincial, & ſous d'autres Supérieurs choiſis d'entre eux. Ils font vœu de pauvreté, de chaſteté & d'obéiſſance; & ils l'obſervent avec la dernière rigueur. Ils ne vivent que d'aumônes qu'ils envoient recueillir par les jeunes d'entre eux, & ne mangent qu'une fois par jour. Ils changent de couvent tous les trois mois. Ils paſſent par un noviciat plus ou moins long, ſuivant la volonté des Supérieurs. Leur règle leur interdit la vengeance; & ils pouſſent la patience juſqu'à ſe laiſſer battre ſans marquer de reſſentiment. Il ne leur eſt point permis d'enviſager une femme. Ils n'ont d'autre habillement qu'un morceau d'étoffe qui couvre les parties naturelles, & qu'ils font revenir par-deſſus la tête. Ils ne peuvent réſerver pour le lendemain les aumônes qu'on leur donne. Ils ne font point de feu dans leurs couvens, de peur de détruire quelque inſecte. Ils couchent à terre tous enſemble dans un même lieu. Il ne leur eſt point permis de quitter leur ordre après qu'ils ont fait leurs vœux; mais on les en chaſſe lorſqu'ils ont violé celui de chaſteté. Les *Vartias*, ſuivant Thévenot, ont plus de dix mille couvens dans l'Indoſtan, dont les uns ſurpaſſent les autres en auſtérités. Quelques-uns de ces Cénobites ne rendent aucun hommage aux idoles; ils croient qu'il ſuffit d'adorer l'Être

ſuprême en eſprit, & ils ſont exempts de la plupart des ſuperſtitions Indiennes.

Il y a auſſi des Religieuſes dans les Indes, qui ne le cèdent point aux *Vartias* pour les auſtérités.

VARVICH; ville conſidérable d'Angleterre, capitale d'une province de même nom, près de l'Avon, à 26 lieues, nord-oueſt, de Londres.

La province de Varvich eſt bornée au nord-oueſt par le comté de Stafford, au nord, & au nord-eſt, par celui de Leiceſter, à l'orient, par celui de Northampton, & au midi, par ceux d'Oxford & de Gloceſter: elle s'étend du nord au ſud, de la longueur de quarante milles, ſur trente milles de largeur, & elle en a cent trente-cinq de tour. Ce circuit renferme ſix cens ſoixante-dix mille arpens de terré, qu'on partage en neuf quartiers, où l'on compte 158 paroiſſes, 15 villes ou bourgs à marché, dont il y a deux villes qui députent au Parlement, ſavoir, Varvick, capitale, & Coventry. Cette province abonde en grains.

VASA; ville de Suède, en Finlande, ſur la côte du golfe de Bothnie, entre Carleby & Chriſtine-Stadt. C'eſt là que naquit Guſtave Vaſa.

VASCULAIRE; adjectif des deux genres; ou VASCULEUX, EUSE; terme d'Anatomie. Qui eſt rempli de vaiſſeaux. *Les cellules vaſculaires du poumon. Tiſſu vaſculeux.*

VASE; ſubſt. fém. Bourbe qui eſt au fond de la mer, des fleuves, des étangs, des marais, *&c. Un bateau enfoncé dans la vaſe.*

VASE; ſubſtantif maſculin. *Vas.* Sorte d'uſtenſile qui eſt fait pour contenir quelque liqueur, mais dont on ne ſe ſert d'ordinaire que pour l'ornement. *Des vaſes d'or & d'argent. Des vaſes de criſtal. Les cabinets des curieux ſont remplis de vaſes antiques. Vaſe de porcelaine. Vaſe propre à mettre des fleurs. Vaſe enrichi de pierreries.*

On appelle *vaſes ſacrés*, le calice, le ciboire, & quelques autres vaſes dont on ſe ſert dans l'adminiſtration de quelques ſacremens.

On appelle auſſi *vaſes ſacrés*, les vaſes qui ſervoient au temple de Jéruſalem; & il ſe dit pareillement des vaſes qui ſervoient d'ordinaire aux uſages de la religion Païenne.

VASE, en termes d'Architecture, ſe dit d'un ornement de ſculpture, iſolé & creux, qui poſé ſur un ſocle ou piédeſtal, ſert à décorer les bâtimens & les jardins.

On appelle *vaſe d'amortiſſement*, un vaſe qui termine la décoration des façades, & qui eſt ordinairement orné de guirlandes & couronné de flammes. Cet ornement s'emploie encore au-dedans des bâtimens, au-deſſus des portes, cheminées, *&c.*

Dans l'Ecriture Sainte, S. Paul eſt appelé *vaſe d'élection*. Et dans un autre endroit il eſt dit, qu'*un potier de terre peut faire de la même maſſe des vaſes d'honneur & des vaſes d'ignominie.*

La première ſyllabe eſt longue & la ſeconde très-brève.

VASEUX, EUSE; adj. Qui appartient à la vaſe, qui a de la vaſe. *Un fond vaſeux. Des terres vaſeuſes.*

VASSAL, ALE; ſubſtantif. *Vaſſus.* Celui, celle qui relève d'un Seigneur à cauſe d'un fief.

On appelle auſſi le vaſſal *Seigneur utile*, parceque c'eſt lui principalement qui retire l'utilité du fief ſervant.

Les vaſſaux ſont auſſi appelés *hommes du Seigneur*, à cauſe de l'hommage qu'ils lui doivent.

En quelques endroits on les appelle *hommes de fief*, *pairs de fief*, ou *pairs du Seigneur*.

Le vaſſal & le Seigneur ont des devoirs réciproques à remplir l'un envers l'autre; le vaſſal doit honneur & fidélité à ſon Seigneur; celui-ci doit protection à ſon vaſſal.

Anciennement le vaſſal étoit obligé d'aſſiſter aux audiences du Bailli de ſon Seigneur, & de lui donner conſeil, ce qui ne s'obſerve plus que dans quelques coutumes, comme Artois & autres coutumes voiſines.

On appeloit ces vaſſaux *pairs* & *compagnons*, parcequ'ils étoient égaux en fonctions.

Quand ils avoient quelques procès ou différends entre eux, ils avoient droit d'être jugés par leurs pairs, & le Seigneur du fief dominant préſidoit au jugement. Cet uſage s'obſerve encore pour les Pairs de France, qui ſont les grands vaſſaux de la Couronne, leſquels ne peuvent être jugés dans les cauſes qui intéreſſent leur perſonne & leur état qu'au Parlement, *la Cour ſuffiſamment garnie de Pairs*.

Le vaſſal payoit une redevance annuelle à ſon Seigneur; il pouvoit même y être contraint par la ſaiſie de ſon fief ou par la vente de ſes effets mobiliers. Si les effets n'étoient pas encore vendus, il pouvoit en avoir main-levée, en offrant d'acquitter la redevance.

Si la ſaiſie du fief étoit faite pour droits extraordinaires, elle n'emportoit pas perte de fruits.

Le vaſſal faiſoit la foi pour ſon fief; mais il n'étoit pas d'uſage d'en donner un aveu & dénombrement: lorſque le Seigneur craignoit que le vaſſal ne diminuât ſon fief, il pouvoit obliger le vaſſal de lui en faire montrée; & pour engager celui-ci à ne rien cacher, il perdoit tout ce qu'il n'avoit pas montré, quand il n'y auroit manqué que par ignorance.

S'il étoit convaincu d'avoir donné de fauſſes meſures, il perdoit ſes meubles.

Il perdoit ſon fief pour différentes cauſes; ſavoir, lorſqu'il mettoit le premier la main ſur ſon Seigneur, lorſqu'il ne le ſecouroit pas en guerre après en avoir été requis, ou lorſqu'il marchoit contre ſon Seigneur accompagné d'autres que de ſes parens, lorſqu'il perſiſtoit dans quelque uſurpation par lui faite ſur ſon Seigneur, ou s'il déſavouoit ſon Seigneur.

Il ne lui étoit pas permis de demander l'amendement du jugement de ſon Seigneur; mais il pouvoit fauſſer le jugement.

S'il étoit condamné, il perdoit ſon fief; mais il étoit mis hors de l'obéiſſance de ſon Seigneur ſi le jugement étoit faux; il devenoit alors vaſſal immédiat du Seigneur ſuzerain.

Tant que le procès étoit indécis, il ne pouvoit être contraint de payer l'amende au Seigneur.

Lorſque les Seigneurs ſe faiſoient entre eux la guerre, leurs vaſſaux étoient obligés de les accompagner, & de mener avec eux leurs arrière-vaſſaux.

Préſentement il n'y a plus que le Roi qui puiſſe faire marcher ſes vaſſaux & ſes arrière-vaſſaux à la guerre, ce qu'il fait quelquefois par la convocation du ban & de l'arrière-ban.

Les devoirs du vaſſal ſe réduiſent préſentement à quatre choſes.

1°. A Faire la foi & hommage à ſon Seigneur dominant, à toutes

les mutations de Seigneur & de vaſſal.

2°. A Payer les droits qui ſont dus au Seigneur pour les mutations de vaſſal, tels que le quint pour les mutations par vente ou autre contrat équipol.ent, & le relief pour les autres mutations, autres néanmoins que celles qui arrivent par ſucceſſion en ligne directe.

3°. A Fournir au Seigneur un aveu & dénombrement de ſon fief.

4°. A Comparoître aux plaids du Seigneur & pardevant les Officiers quand il eſt aſſigné à cette fin.

Le vaſſal doit faire la foi & hommage en perſonne, & dans ce moment mettre un genou en terre, étant nue tête, ſans épée ni éperons; autrefois il joignoit ſes mains dans celles de ſon Seigneur, lequel le baiſoit ſur la bouch.; c'eſt pourquoi quelques coutumes diſent que le vaſſal en doit au Seigneur que la bouche & les mains dans le cas où il ne doit que la foi & hommage.

La confiſcation du fief a lieu contre le vaſſal en deux cas; ſavoir, pour déſaveu formel lorſque le déſaveu ſe trouve mal fondé, & pour crime de félonie, c'eſt-à-dire lorſque le vaſſal offenſe grièvement ſon Seigneur.

VASSELAGE; ſubſtantif maſculin. Etat, condition de vaſſal. *L'hommage eſt un des devoirs du vaſſelage.*

VASSELAGE, ſignifie auſſi ce que le Seigneur a droit d'exiger du vaſſal. *Payer le droit de vaſſelage.*

VASSERBOURG; ville d'Allemagne en Bavière, ſur l'Inn, à dix lieues, ſud-eſt, de Munich.

VASSERTRUDINGEN; petite ville d'Allemagne dans le marquiſat d'Anſpach, ſur les frontières du comté d'Oettingen.

VASSI; ville de France en Champagne, à quatre lieues, nord oueſt, de Joinville. C'eſt le ſiége d'une juſtice royale, d'un grenier à ſel & d'une Maîtriſe particulière des Eaux & Forêts.

VASTE; adjectif des deux genres. *Vaſtus.* Qui eſt d'une fort grande étendue. *L'Empire de Turquie eſt très-vaſte. De vaſtes campagnes. Une vaſte mer. De vaſtes forêts.*

VASTE, ſe dit figurément de l'ambition & des autres choſes de même nature lorſqu'elles ne ſont pas renfermées dans de certaines bornes. *C'eſt un homme d'une vaſte ambition. Former de vaſtes projets. Il a des idées vaſtes, de vaſtes deſſeins.*

On dit, qu'*un homme a l'eſprit vaſte*, que *c'eſt un eſprit vaſte, un vaſte génie*, que *c'eſt un homme d'une vaſte érudition*; pour dire, que c'eſt un eſprit d'une étendue extraordinaire, qui embraſſe pluſieurs ſortes de ſciences, de connoiſſances, ou qui eſt capable de grandes affaires, de grandes entrepriſes. *Le Cardinal de Richelieu étoit un vaſte génie.*

VASTE, en termes d'Anatomie, ſe dit de deux muſcles de l'extrémité inférieure.

Le vaſte externe eſt attaché tout le long de la partie latérale du fémur, depuis environ le grand trochanter juſqu'au condyle externe du tibia, où il ſe termine. Ce muſcle eſt ſemblable au vaſte interne dont voici la deſcription.

Le vaſte interne eſt ſitué le long de l'intérieur de la cuiſſe. C'eſt une maſſe charnue, très-large & applatie, qui conjointement avec le vaſte externe ſemble former un fourreau qui enveloppe le corps du fémur; ce muſcle dans toute ſa longueur eſt très-exactement attaché au fémur tout le long de ſa partie latérale interne depuis envi-

ron la partie ſupérieure de ſon corps, & vient enſuite ſe terminer ſur le côté interne de ſon articulation inférieure, ſavoir à la rotule & au condyle interne du tibia.

Ces deux muſcles concourent à porter en droite ligne la jambe en devant, c'eſt-à-dire à l'étendre.

VATABLE, (François) Profeſſeur en langue hébraïque, étoit natif, non pas d'Amiens comme l'a cru le Préſident de Thou, mais d'une petite ville de Picardie nommée *Gamache*. François Premier le nomma en 1530 ou 1531 Profeſſeur en hébreu au College royal qu'il venoit d'établir. Il avoit une ſi grande connoiſſance de cette langue, que les Juifs mêmes aſſiſtoient ſouvent à ſes leçons publiques. Le grec n'étoit pas moins familier à Vatable. Il s'adonna à l'étude de l'Écriture Sainte, & l'expliqua avec beaucoup de ſuccès. Robert Etienne ayant recueilli les notes qu'il avoit faites ſur l'Écriture dans ſes leçons publiques, les imprima l'an 1555 dans ſon édition de la Bible de Léon de Juda; mais ces notes ayant été altérées comme on le croit par cet Imprimeur, elles furent condamnées par la Faculté de Théologie de Paris. Les Docteurs de Salamanque leur furent plus favorables, & les firent imprimer en Eſpagne avec approbation. Robert Etienne les défendit contre les Théologiens de Paris, qui ne les avoient cenſurées qu'à cauſe de l'endroit d'où elles ſortoient. Il eſt certain que malgré leurs anathêmes, les explications de Vatable ont été très-eſtimées; elles ſont claires, préciſes & naturelles. Cet illuſtre Savant mourut en 1547, laiſſant vacante l'Abbaye de Bellozane, qui fut donnée au célèbre Amyot. Sa piété égaloit ſon érudition. On a encore de lui une *traduction latine de quelques Livres d'Ariſtote* qu'on trouve dans l'édition de ce Philoſophe donnée par Duval.

VATAN; petite ville de France dans le Berry, à trois lieues, nord-oueſt, d'Iſſoudun.

VATERFORD; ville d'Irlande, capitale d'un comté de même nom dans la province de Munſter, ſur la Shure, vers les frontières de Kilkenni, à trois milles de la mer & à ſoixante-quinze au ſud-eſt de Limerick. Elle a un ſiége épiſcopal, ſuffragant de Cashel, le privilége de tenir marché public, & celui d'envoyer deux Députés au Parlement de Dublin. Elle eſt grande, riche & peuplée, quoique l'air y ſoit mal ſain. La jonction du Barrow & de la Shure y forme un port excellent & défendu par un château. Les plus gros vaiſſeaux mouillent près du quai.

Le comté de Vaterford eſt borné au nord par les comtés de Tippérari & de Kilkenni; au midi par l'Océan; au levant par Vexford, & au couchant par Cork. On le diviſe en ſix Baronnies. Le pays eſt bon & riche. Il contient outre Vaterford, capitale, quatre autres Villes ou Bourgs qui députent au Parlement d'Irlande.

VATICAN; ſubſtantif maſculin. Nom d'un palais des Papes à Rome. *Voyez* ROME.

VATICAN, s'emploie figurément pour ſignifier la Cour de Rome. *Les foudres du Vatican.*

VATICINATEUR; vieux mot qui ſignifioit autrefois devin.

VATICINATION; vieux mot qui ſignifioit autrefois prédiction, prophétie.

VATICINER;

VATICINER ; vieux mot qui ſignifioit autrefois prédire, prophétiſer.

VA-TOUT ; terme du Brelan & autres jeux de renvi. Il ſignifie, faire la vade ou le renvi de tout l'argent qu'on a devant ſoi. *Je fais va-tout. Je tiens va-tout. Ils firent un va-tout conſidérable. Tenez-vous le va-tout.* Dans ces deux derniers exemples il eſt pris ſubſtantivement.

VATTEAU, (Antoine) Peintre, né à Valenciennes en 1684, mort au village de Nogent près Paris en 1721, étoit miſantrope & mélancolique ; cependant ſes tableaux ne préſentent pour l'ordinaire que des ſcènes gaies & divertiſſantes. Ce goût ſi contradictoire avec ſes mœurs peut venir de l'habitude qu'il avoit dans ſa jeuneſſe d'aller deſſiner ſur la place l'eſpèce de ſpectacle que les charlatans donnent au peuple pour l'aſſembler autour d'eux & vendre leurs marchandiſes. Vatteau entra dans pluſieurs Ecoles médiocres, plus capables de détruire les talens que de les perfectionner. Claude Audran, célèbre pour les ornemens, fut ſon dernier Maître. Il forma ſur les tableaux de Rubens ſon goût & ſon coloris. Le deſir de ſe perfectionner lui fit méditer un voyage en Italie. Il ſollicita pour cela la penſion du Roi, & préſenta pour l'obtenir deux de ſes tableaux. On fut frappé de ſes ouvrages, & on le reçut à l'Académie de Peinture ſous le titre de *Peintre des fêtes galantes*. Vers ce même temps ſon inconſtance le fit partir pour l'Angleterre, où ſon mérite ne fut point ſans récompenſe. Il revint à Paris, & ſe trouvant ſans occupation, il peignit pour Greſaint ſon ami, Marchand ſur le Pont Notre-Dame, le plafond de ſa boutique. Vatteau a ſuivi le goût des bambochades ; il rendoit la Nature avec une vérité frappante. Ses caractères de tête ont une grâce merveilleuſe ; ſes expreſſions ſont piquantes, ſon pinceau coulant, & ſa touche légère & ſpirituelle. Il mettoit beaucoup d'agrément dans ſes compoſitions ; ſes figures ſont admirables pour la légèreté & pour la beauté des attitudes ; ſon coloris eſt tendre, & il a parfaitement touché le payſage. Les deſſeins de ſon bon temps ſont admirables pour la fineſſe, les grâces, la légèreté, la correction, la facilité & l'expreſſion.

VAVASSEUR ; vieux mot qui ſignifioit autrefois arrière-vaſſal.

VAVASSORIE ; vieux mot qui ſignifioit autrefois la terre tenue en fief par un vavaſſeur.

VAUBAN, (Sébaſtien Lepreſtre, Chevalier, Seigneur de) Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roi, Gouverneur de la citadelle de Lille, né en 1633, fut le plus grand Ingénieur & le meilleur Citoyen de ſon ſiècle.

Il ſervit d'abord avec le Prince de Condé dans l'armée des Eſpagnols. Mais il fut facile de ramener à ſon devoir un ſujet fidelle, qui croyoit peut-être ne pas s'en écarter. Son goût ſe décida de bonne heure pour l'étude de la Géométrie & des Fortifications. Porté ſur l'aîle rapide du Génie, inſtruit par une heureuſe & brillante expérience, il parcourut dans un moment la carrière où ſes prédéceſſeurs avoient marché d'un pas timide, & ce fut en prenant des places qu'il apprit l'art de les conſtruire. Il mépriſa la petite manie de ce qu'on appelle aujourd'hui *ſyſtême*. Chaque place lui fourniſſoit une méthode différente, & ſon ſyſtême varioit comme le terrain qu'il avoit à fortifier. Il penſoit qu'on peut ſans beaucoup de

peine diſpoſer d'une infinité de manières les parties d'une même fortification dans une plaine ; mais il préféroit les moins compliquées, & l'on peut remarquer dans toutes les places qu'il a fortifiées combien il aimoit & recherchoit la ſimplicité.

Il a travaillé à plus de trois cens places, & il en a conſtruit trente-trois neuves ; il a conduit cinquante-trois ſiéges, & s'eſt trouvé à cent quarante actions de vigueur.

Avec des titres auſſi reſpectables il pouvoit ſe paſſer de beaucoup d'autres. Mais les ſervices qu'il rendit à ſa patrie & à ſon Roi furent récompenſés comme ils devoient l'être. Ceux qui veulent marcher ſur les traces de ce grand homme apprendront avec plaiſir qu'il ne dut qu'à ſes talens & à ſes travaux les bienfaits dont il fut comblé. Il obtint des grâces ſans nombre ; mais celles qu'il ſollicitoit n'étoient pas pour lui. Il avoit même refuſé le bâton de Maréchal de France, parce-qu'il craignoit que cette dignité ne lui enlevât les occaſions d'être utile. Heureux de ſes ſuccès ſans ambitionner d'autre gloire, il trouvoit la récompenſe de ſes travaux dans ſes travaux mêmes. Il mettoit toujours ſes ſervices au-deſſous des bienfaits qu'il recevoit, & il croyoit acquitter une dette en employant une partie de ces bienfaits à ſecourir dans le Militaire les talens timides & la vertu malheureuſe.

Il mourut le 30 Mars 1707.

On peut lui appliquer ce que Tacite diſoit d'Agricola : *Bonum virum facilè crederes, magnum libenter.* Homme de génie, bon citoyen, tandis que ſes écrits inſtruiront ſes ſucceſſeurs, ſes vertus ſeront le modèle ſur lequel ſe formera le Sage ; l'hiſtoire le contemplera avec plaiſir pour le peindre, & l'homme juſte & ſenſible qui voudra honorer ſa mémoire ne pourra s'empêcher de mêler quelques larmes aux fleurs dont il parera ſon tombeau.

On a de lui un *Traité de l'attaque & de la défenſe des places* réimprimé pluſieurs fois depuis ſa mort ; un *Traité d'hercotectonique* recueilli de différens Mémoires, & imprimé en 1769. Il a compoſé douze gros volumes manuſcrits ſur les fortifications, la diſcipline militaire, les campemens, la marine & ſur les courſes par mer en temps de guerre ; ſur les finances, la culture des forêts, le commerce & ſur les colonies françoiſes en Amérique. Le Livre intitulé *la Dixme royale* n'eſt point de lui, comme quelques-uns l'ont prétendu. *Article de M.* LE CHEVALIER DE CUREL, *Ingénieur ordinaire du Roi.*

VAUCEL, (Louis-Paul du) fils d'un Conſeiller d'Evreux, avoit été Avocat avant d'embraſſer l'État Eccléſiaſtique. Ses connoiſſances dans les langues, dans le droit & dans les affaires, lui firent un nom. *Pavillon* Evêque d'Aleth, voulut l'avoir auprès de lui en qualité de Chanoine & de Théologal de ſa cathédrale. *Vaucel* fut d'un grand ſecours à ce Prélat, & lui ſervit comme de ſecrétaire ; mais tandis qu'il l'aidoit dans ſes dépêches & dans les mémoires touchant l'affaire de la Régale, il reçut une lettre de cachet qui le réléguoit à Saint-Pourçain, dans l'extrémité de l'Auvergne. Après quatre années d'exil, il paſſa en Hollande en 1681, auprès *d'Arnauld*, qui l'envoya à Rome, où il fut fort utile à ce Docteur & à ſes amis. Le Pape le chargea en 1694 des affaires de la Miſſion de Hollande. Du *Vaucel*

quitta Rome après y avoir demeuré près de dix ans. Il parcourut la plupart des villes d'Italie, & alla mourir à Maſtricht en 1715. On a de lui, 1°. un *traité de la Régale*, qu'il envoya à *Favoriti*, qui le fit traduire en Italien, puis en Latin ſous ce titre ; *tractatus generalis de Regalia, è gallico latinè redditus, auctior & emendatior*, 1689, *in*-4°. 2°. *breves conſiderationes in doctrinam Michaëlis de Molinos*, *in*-12 ; 3°. pluſieurs *lettres*, *mémoires*, & autres écrits ſous le nom de *Pavillon*, Evêque d'Aleth, dans le temps qu'il ſervoit de ſecrétaire à ce Prélat.

VAUCLUSE ; *voyez* PÉTRARQUE.

VAUCOULEURS ; petite ville de France, en Champagne, dans le Baſſigni, à quatre lieues, oueſt, de Toul.

VAUD ; (pays de) contrée de la Suiſſe qui dépend du canton de Berne, & s'étend depuis le lac de Genève juſqu'à ceux d'Yverdun & de Morat. Elle eſt bornée à l'orient par le pays de Gex, & le mont Jura la ſépare de la Franche-Comté vers l'occident. C'eſt le pays le plus beau & le plus fertile de toute la Suiſſe.

Sous les Romains, le pays de Vaud fit partie de la province nommée *Maxima Sequanorum* ; & ſous les Bourguignons & les Francs, après la ruine de l'Empire romain, il fut de la Bourgogne-Transjurane. Les Empereurs Allemands ayant ſuccédé aux Rois de Bourgogne, donnèrent le pays de *Vaud* aux Princes de Zéringen. Dans la ſuite des tems, il fut partagé entre trois Seigneurs ; ſavoir, l'Evêque de Lauſanne, le Duc de Savoye, & les deux cantons de Berne & de Fribourg comptés pour un Seigneur.

Le premier étoit Seigneur de la ville de Lauſanne, des quatre paroiſſes de Vaud, d'Avenche & de Vevay. Les cantons de Berne & de Fribourg poſſédoient en commun les trois Bailliages d'Orbe, de Granſon & de Morat. Le Duc de Savoye poſſédoit tout le reſte, qu'il gouvernoit par un grand Bailli joint aux États du pays qui s'aſſembloient à Moudon. Ces États contenoient quatorze villes ou bourgs, dont les principaux étoient Moudon, Yverdun, Morges, Nyon, Romont, Payerne, Eſtavayer & Coſſonay. Mais tout le pays de *Vaud*, paſſa ſous la puiſſance de Berne, dans le temps de la réformation.

Le Duc de Savoye s'aviſa pour ſon malheur, de commencer par chagriner les Genevois, au ſujet de leur changement de religion. La ville de Berne lui envoya des Députés pour le prier de laiſſer à Genève le libre exercice de la religion qu'elle avoit choiſie. Les Députés n'ayant rien pu obtenir, les Bernois levèrent des troupes, entrèrent en armes ſur les terres du Duc, & dans moins de cinq ſemaines, ils s'emparèrent, non-ſeulement de ce qu'il poſſédoit dans le pays de *Vaud*, mais pénétrèrent encore dans l'intérieur de la Savoye. Cette conquête ſe fit en 1536 ſur Charles, Duc de Savoye, qui avoit été dépouillé de ſes états par François I. Enfin par la médiation des autres Cantons Suiſſes, les Bernois remirent au Duc tout ce qu'ils lui avoient pris au-delà du lac de Genève, à condition qu'ils demeureroient à perpétuité poſſeſſeurs du reſte, dont ils ſont encore aujourd'hui Souverains.

VAUDÉMONT ; petite ville de

France, en Lorraine, à ſix lieues, ſud-oueſt, de Nancy.

VAUDEROUTE; (à) façon de parler adverbiale, qui ſignifie précipitamment, & en déſordre. Il ne ſe joint qu'avec le mot *fuir*, ou quelque autre qui marque fuite, & ne ſe dit que d'une troupe de gens de guerre. *Les ennemis s'enfuirent à Vauderoute, s'en allèrent à Vauderoute.* Il eſt vieux.

VAUDEVILLE; ſubſtantif maſculin. Chanſon qui court par la ville, dont l'air eſt facile à chanter, & dont les paroles ſont faites ordinairement ſur quelque aventure, ſur quelque intrigue du temps.

Voici comme Deſpreaux dans ſon art poëtique caractériſe le vaudeville, après avoir peint l'eſprit de la ſatyre:

D'un trait de ce poëme, en bons mots ſi fertile
Le François né malin, forma le *Vaudeville*;
Agréable, indiſcret, qui conduit par le chant,
Paſſe de bouche en bouche & s'accroît en marchant.
La liberté françoiſe en ſes vers ſe déploie;
Cet enfant du plaiſir veut naître dans la joie.

Cependant le *Vaudeville* ne s'abandonne pas toujours à une joie bouffonne, il a quelquefois autant de délicateſſe qu'une chanſon tendre, témoin le *Vaudeville* ſuivant qui fut tant chanté à la Cour de Louis XIV, & dont Anacréon pourroit s'avouer l'Auteur.

Si j'avois la vivacité
Qui fit briller Coulange;
Si j'avois la beauté
Qui fit regner Fontange;
Ou ſi j'étois comme Conti
Des grâces le modèle;
Tout cela ſeroit pour Crequi,
Dût-il m'être infidèle.

Le Comte *d'Hamilton*, ſi connu par les Mémoires du Comte de Grammont, & par quelques agréables poëſies, a compoſé quelques vaudevilles, dans leſquels règnent le ſel, l'agrément & la vivacité. Le poëte *Ferrand* a particulièrement réuſſi dans ce genre; ſes chanſons ſont toutes ſpirituelles & pleines de la plus fine galanterie: mais *Panard* a ſurtout excellé dans ce genre. Une extrême facilité dans le ſtyle, la gêne des rimes redoublées & des petits vers déguiſée ſous l'air d'une rencontre heureuſe, une morale populaire aſſaiſonnée d'un ſel agréable, ſouvent la naïveté de *la Fontaine* caractériſent ce poëte. On va rappeler quelques traits de ſes vaudevilles.

Dans ma jeuneſſe,
Les papas, les mamans,
Sévères & vigilans,
En dépit des amans,
De leurs tendrons charmans,
Conſervoient la ſageſſe.
Aujourd'hui ce n'eſt plus cela;

L'amant eſt habile,
La fille docile,
La mère facile,
Le père imbécille,
Et l'honneur va
Cahin, caha.

Les regrets avec la vieilleſſe,
Les erreurs avec la jeuneſſe,
La folie avec les amours;
C'eſt ce que l'on voit tous les jours.
L'enjoûment avec les affaires,
Les grâces avec le ſavoir,
Le plaiſir avec le devoir;
C'eſt ce qu'on ne voit guères.

Sans dépenſer, c'eſt en vain qu'on eſpère
De s'avancer au pays de Cythère.
Mari jaloux,
Femme en courroux,
Ferment ſur nous
Grille & verroux;
Le chien nous pourſuit comme loups:
Le temps n'y peut rien faire.
Mais ſi Plutus entre dans le myſtère,
Grille & reſſort
S'ouvrent d'abord;
Le mari ſort;
Le chien s'endort;
Femme & ſoubrette ſont d'accord:
Un jour finit l'affaire.

VAUDOIS; (les) Sectaires, diſciples de Pierre Valdo, riche Marchand de Lyon. La mort ſubite d'un ami de Valdo qui tomba preſque à ſes pieds, lui fit faire de profondes réflexions ſur la fragilité de la vie humaine, & ſur le néant des biens de la terre; il voulut y renoncer pour ne s'occuper que de ſon ſalut, & diſtribua tous ſes biens aux pauvres: il voulut inſpirer aux autres le détachement du monde, & le dépouillement des richeſſes: il exhorta, prêcha; & à force de prêcher le déſintéreſſement, il ſe perſuada que la pauvreté évangélique, ſans laquelle on ne pouvoit être chrétien, ne permettoit pas de rien poſſéder.

Pluſieurs perſonnes ſuivirent l'exemple de Pierre Valdo, & formèrent vers l'an 1136, une ſecte de gens qu'on appeloit *les pauvres de Lyon*, à cauſe de la pauvreté dont ils faiſoient profeſſion. Valdo leur expliquoit le Nouveau Teſtament en langue vulgaire, & devint l'oracle de ce petit troupeau.

Le zèle de ſes diſciples s'échauffa bientôt, & ils ne ſe contentèrent pas de pratiquer la pauvreté, ils la prêchèrent, & s'érigèrent en apôtres, quoiqu'ils ne fuſſent que de ſimples laïques ſans miſſion. L'Égliſe de Lyon, ſans condamner leurs motifs & leur zèle, voulut les renfermer dans de juſtes bornes: mais Valdo & ſes diſciples avoient une trop haute idée d'eux-mêmes pour déférer aux avis de l'Égliſe de Lyon. Ils prétendirent que tous les Chrétiens devoient ſavoir l'Écriture, que tous étoient Prêtres, & que tous étoient obligés d'inſtruire le prochain. Fondés ſur ces principes qui renverſoient le gouvernement de toute l'Égliſe, les Vaudois continuèrent à prêcher, & à ſe déchaîner contre le Clergé. Si l'Égliſe leur impoſoit ſilence, ils répondoient ce que les Apôtres avoient répondu au Sénat des Juifs, lorſqu'il leur défendoit de prêcher la Réſurrection de Jésus-Christ; faut-il obéir à Dieu, ou aux hommes?

Les Vaudois ſavoient l'Écriture, ils avoient un extérieur mortifié, leurs mœurs étoient auſtères, & chaque proſélyte devenoit un docteur.

D'un autre côté la plus grande partie du Clergé, ſans lumière & ſans mœurs, n'oppoſoit communément aux Vaudois que ſon autorité. Les Vaudois firent des progrès rapides, & après avoir employé tous les ménagemens poſſibles, le Pape les excommunia, & les condamna avec tous les autres Hérétiques qui inondoient alors la France.

Les foudres de l'Égliſe irritèrent les Vaudois; ils attaquèrent l'autorité qui les condamnoit.

Fondés ſur la néceſſité de renoncer à toute poſſeſſion pour être vraiement chrétiens, Valdo & ſes

diſciples prétendirent que l'Égliſe Romaine avoit ceſſé d'être la vraie Égliſe, depuis qu'elle avoit des poſſeſſions & des biens temporels; que ni le Pape, ni les Évêques, ni les Abbés, ni les Clercs ne devoient poſſéder ni biens, ni biens fonds, ni dignités temporelles, ni fiefs, ni droits régaliens; que les Papes qui avoient approuvé ou excité les Princes pour faire la guerre, étoient de vrais homicides, & par conſéquent ſans autorité dans l'Égliſe.

De-là les Vaudois concluoient qu'eux ſeuls étoient la vraie Égliſe, puiſqu'eux ſeuls pratiquoient & enſeignoient la pauvreté évangélique.

Après s'être ainſi établis comme la ſeule vraie Égliſe, ils prétendirent que les fidelles étoient égaux, que tous étoient Prêtres, que tous avoient le droit d'inſtruire, & que les Prêtres & les Évêques n'avoient pas celui de les en empêcher. Ils prouvoient toutes ces prétentions par quelques paſſages de l'Écriture; tel eſt le paſſage de S. Mathieu, dans lequel JÉSUS-CHRIST dit à ſes Diſciples qu'ils ſont tous frères: celui de S. Pierre qui dit aux fidelles, rendez-vous mutuellement ſervice, chacun ſelon le don qu'il a reçu, comme étant de fidelles diſpenſateurs des différentes grâces de Dieu; le paſſage de S. Marc, où JESUS-CHRIST défend à ſes Diſciples d'empêcher un homme de chaſſer les démons au nom de JÉSUS-CHRIST, quoique cet homme ne ſuivît pas les Apôtres.

Les Vaudois prétendirent donc former une Égliſe nouvelle qui étoit la vraie Égliſe de JÉSUS-CHRIST, qui par conſéquent avoit ſeule le pouvoir d'excommunier & de damner: par ce moyen, ils calmèrent les conſciences alarmées par les foudres de l'Égliſe.

Pour détacher plus efficacement les fidelles de l'Égliſe, ils condamnèrent toutes les cérémonies, la loi du jeûne, la néceſſité de la confeſſion, les prières pour les morts, le culte des Saints, & en un mot tout ce qui pouvoit concilier aux Paſteurs légitimes le reſpect & l'attachement des peuples; enfin pour entretenir les peuples dans l'ignorance, ils condamnèrent les études & les académies, comme des écoles de vanité.

Tel fut le plan de religion que les Vaudois imaginèrent pour ſe défendre contre les anathêmes de l'Égliſe, & pour ſe faire des proſélytes.

Comme la doctrine des Vaudois favoriſoit les prétentions des Seigneurs, & tendoit à remettre entre leurs mains les poſſeſſions des Égliſes, les Vaudois furent protégés par les Seigneurs, chez leſquels ils s'étoient réfugiés, après avoir été chaſſés de Lyon. Ces Seigneurs, ſans adopter leurs erreurs, étoient bien aiſes de les oppoſer au Clergé, lequel condamnoit les Seigneurs qui avoient dépouillé les Égliſes.

Les Vaudois chaſſés du territoire de Lyon trouvèrent donc des protecteurs, & ſe firent un grand nombre de proſélytes.

Valdo ſe retira avec quelques diſciples dans les Pays-Bas, d'où il répandit ſa ſecte dans la Picardie & dans différentes provinces de la France.

Les Vaudois n'étoient pas les ſeuls Hérétiques qui troublaſſent la Religion & l'État, les Albigeois ou les Manichéens, les Publicains ou Papélicains, les Henriciens,

&c. avoient formé de grandes ſectes en France.

Louis VII fit venir des Miſſionnaires pour les convertir, mais ils prêchèrent ſans ſuccès contre les erreurs des Vaudois. Philippe-Auguſte ſon fils eut recours à l'autorité, il fit raſer plus de trois cens maiſons de Gentilshommes, où ils s'aſſembloient, & entra enſuite dans le Berry, où ces Hérétiques commettoient d'horribles cruautés. Plus de ſept mille furent paſſés au fil de l'épée, beaucoup d'autres périrent par les flammes; & de ceux qui purent échapper, les uns qu'on nomma dans la ſuite *Turlupins*, allèrent dans le pays Vallon, les autres en Bohème : les Sectaires de Valdo ſe répandirent dans le Languedoc & dans le Dauphiné.

Les Vaudois qui s'étoient jetés en Languedoc & en Provence, furent éteints par ces terribles Croiſades que l'on employa contre les Albigeois & contre les Hérétiques qui s'étoient ſi prodigieuſement multipliés dans ces provinces méridionales de la France. Ceux qui ſe ſauvèrent dans le Dauphiné, ſe voyant inquiétés par l'Archevêque d'Embrun, ſe retirèrent à Val-Louiſe, & dans les autres vallées où les Inquiſiteurs les ſuivirent. Tous ces efforts n'aboutirent qu'à rendre les Vaudois plus diſſimulés; enfin, fatigués des pourſuites de l'Inquiſition, ils ſe joignirent aux débris des Albigeois, & ſe retirèrent dans la Gaule-Ciſalpine, & entre les Alpes, où ils trouvèrent une aſyle parmi des peuples qui étoient infectés des héréſies du neuvième & du dixième ſiécle.

Alphonſe Roi d'Arragon, fils de Berenger IV, Comte de Barcelone, & Marquis de Provence, ayant chaſſé de ſes États tous les Sectaires qui ne s'étoient pas convertis, les Sectaires Provençaux ſe retirèrent auſſi dans les vallées.

Ils n'étoient pas pourſuivis avec moins de vivacité en Bohème & dans toute l'Allemagne, d'où ils ſe ſauvèrent auſſi dans les vallées, où ſe rendoient tous les jours d'autres Hérétiques chaſſés de Lombardie & d'Italie; ainſi ces différens banniſſemens formèrent dans les vallées de Piémont un peuple d'Hérétiques qui adoptèrent la religion des Vaudois.

Le Pape exhorta le Roi de France, le Duc de Savoye, le Gouvernement de Dauphiné & le Conſeil Delphinal, à travailler à les engager à renoncer à leurs erreurs, & même à les y forcer. Les exhortations du Pape eurent leur effet, on envoya des troupes dans les vallées.

Quelques années après, Louis XII paſſant en Italie, ſe trouva peu éloigné d'une retraite de ces Hérétiques; il les fit attaquer, & il y eut un carnage horrible. Louis XII crut avoir anéanti l'héréſie, & donna ſon nom à la retraite où il avoit fait périr un ſi prodigieux nombre d'Hérétiques : cette retraite ſe nomma *Val-Louiſe*.

Les Vaudois ſe retirèrent dans l'interieur des vallées, & dans ces retraites ils bravèrent la politique des Légats, le zèle des Miſſionnaires, les rigueurs de l'Inquiſition & la puiſſance des Princes Catholiques.

On vit des armées entières conſumées dans ces affreuſes retraites des Vaudois; & enfin on fut obligé de leur accorder dans ces vallées le libre exercice de leur religion ſous Philippe VII, Duc de Sa-

voye, vers la fin du quinzième ſiécle.

Les Vaudois ſe croyant indomptables, & non contens du libre exercice de leur religion, envoyèrent des Prédicateurs dans les cantons Catholiques. Pour réprimer leur témérité, le Duc de Savoye envoya à la tête de cinq cens hommes un Officier qui entra ſubitement dans les vallées des Vaudois, où il mit tout à feu & à ſang; les Vaudois prirent les armes, ſurprirent les Piémontois & les tuèrent preſque tous: on ceſſa de leur faire la guerre.

Vers le milieu du ſeizième ſiécle, Œcolampade & Bucer écrivirent aux Vaudois pour les engager à ſe réunir aux Egliſes réformées; & malgré la différence de leur croyance, l'union ſe fit. Le Formulaire de foi portoit:

1°. Que le ſervice de Dieu ne pourroit être fait qu'en eſprit & en vérité.

2°. Que ceux qui ſont & ſeront ſauvés, ont été élus de Dieu avant la création du monde.

3°. Que quiconque établit le libre arbitre, nie la prédeſtination & la grâce de Dieu.

4°. Que l'on ne peut appeler bonnes-œuvres, que celles qui ſont commandées de Dieu, & qu'on ne peut appeler mauvaiſes, que celles qu'il défend.

5°. Qu'on peut jurer le nom de Dieu, pourvu que celui qui jure ne prenne point le nom de Dieu en vain.

6°. Que la confeſſion auriculaire n'eſt point commandée de Dieu, & que quand on a péché publiquement, on doit confeſſer ſa faute publiquement.

7°. Qu'il n'y a point de jours arrêtés pour le jeûne du Chrétien.

8°. Que le mariage eſt permis à toutes ſortes de perſonnes, de quelque qualité & condition qu'elles ſoient.

9°. Que celui qui n'a pas le don de continence, eſt obligé de ſe marier.

10°. Que les Miniſtres de la parole de Dieu, peuvent poſſéder quelque choſe en particulier pour nourrir leur famille.

11°. Qu'il n'y a que deux ſignes ſacramentaux, le Baptême & l'Euchariſtie.

Les Vaudois ayant reçu ces articles avec quelques autres de peu de conſéquence, & ſe croyant plus forts par cette union avec les Proteſtans d'Allemagne & les Réformés de France, réſolurent de profeſſer cette nouvelle croyance: ils chaſsèrent des vallées dont ils étoient les maîtres, tous les Curés & les autres Prêtres, ils s'emparèrent des égliſes & en firent leurs prêches.

La guerre de François I, contre le Duc de Savoie, favoriſoit leurs entrepriſes; mais auſſi-tôt que ces deux Princes eurent fait la paix, Paul III fit dire au Duc de Savoie & au Parlement de Turin, que les ennemis qu'ils avoient dans les vallées étoient beaucoup plus à craindre que les François, & qu'il falloit pour le bien de l'égliſe & de l'état travailler à les exterminer.

Sa Sainteté ayant envoyé peu de temps après une bulle qui enjoignoit aux Juges de ce Parlement de punir rigoureuſement tous ceux qui leur ſeroient livrés par les Inquiſiteurs, ils exécutèrent cet ordre, ſuivant en cela l'exemple des Parlemens de France: on vit brûler tant de Vaudois dans la ville de Turin, qu'on eût dit que ſon Parlement vouloit ſe diſtinguer des

autres

autres par cette manière de procéder.

Les Vaudois ſe maintinrent cependant dans les vallées ; & le Duc de Savoie trop foible pour les détruire, eut recours à François I qui envoya des troupes en Piémont pour cette expédition ; ces troupes arrêtèrent un nombre prodigieux de Vaudois qui furent brûlés.

François I mourut : Henri II laiſſa les Vaudois en paix, & ils en jouirent juſqu'après la paix qui termina la guerre d'Eſpagne & de la France, & qui rétablit le Duc de Savoie dans ſes états.

Le Pape fit faire au Duc de Savoie des reproches ſur ſon peu de zèle contre les Vaudois, & ce Prince envoya contre eux des troupes ; mais ils firent une réſiſtance qui détermina le Duc à leur accorder encore une fois la paix dont ils jouirent juſqu'en 1570, que le Duc Emmanuel entra dans une ligue offenſive avec pluſieurs Princes de l'Europe contre les Proteſtans. Dès qu'elle fut ſignée, il défendit aux Vaudois de s'aſſembler, à moins que le gouvernement n'aſſiſtât à leurs aſſemblées.

Ils étoient traités bien plus ſévèrement en France, & ils ſe retirèrent dans les terres neuves, d'où ils furent chaſſés par le zèle des Miſſionnaires, aidés & ſoutenus par les Gouverneurs des Provinces.

Ces expéditions & les guerres du Duc de Savoie avoient dépeuplé ſes états ; il étoit dans l'impuiſſance de réduire les Barbets ou Vaudois, il prit le parti de les tolérer, mais à condition qu'ils n'auroient point de temple, & qu'ils ne pourroient faire venir de miniſtres étrangers.

Cromvel demanda pour eux une tolérance plus étendue, & leur envoya de l'argent avec lequel ils achetèrent des armes, & la guerre recommença entre le Duc de Savoie & les Vaudois ; les vallées furent encore inondées du ſang des Catholiques & des Vaudois ; les cantons Suiſſes propoſèrent enfin leur médiation, & les Vaudois obtintent encore la tolérance civile.

Les Vaudois ne purent ſe contenter de cette tolérance ; ils chaſsèrent les Miſſionnaires, & l'on apprit qu'ils avoient des intelligences avec les ennemis du Duc de Savoie.

Amédée prit donc la réſolution de chaſſer les Vaudois de ſes états ; Louis XIV ſeconda ſes projets, & envoya des troupes en Piémont contre ces hérétiques ; le Duc de Savoie donna alors un édit par lequel il faiſoit défenſes à tous ſes ſujets hérétiques des vallées de continuer l'exercice de leur religion.

Les Vaudois ne voulurent point obéir, & la guerre recommença avec beaucoup de vivacité ; mais enfin après bien des fatigues & beaucoup de ſang répandu, les Vaudois ou Barbets ſe ſoumirent, & les François ſe retirèrent.

Quelques années après le Duc de Savoie s'étant uni à la ligue d'Augsbourg, révoqua les édits contre les Barbets, rappela les fugitifs & leur accorda le libre exercice de leur religion ; depuis ce temps les Barbets ſe ſont rétablis, & ont été très-utiles au Duc de Savoie contre la France.

VAUGELAS, (Claude Favre de) Baron de Peroges, nâquit à bourg en Breſſe d'*Antoine Favre*, alors Juge-Mage de cette province, & depuis premier Préſident au Sénat de

Chamberry. Son père étoit conſommé dans l'étude de la Juriſprudence ; il reſte de lui dix gros *in*-folio. Le fils ne fut point indigne de lui, & ſon eſprit fut plus poli, ſon ſavoir mieux digéré. Le jeune Vaugelas vint à la Cour de bonne heure, & fut Gentilhomme ordinaire, puis Chambellan de *Gaſton*, Duc d'Orléans, qu'il ſuivit dans toutes ſes retraites hors du royaume. Il mourut pauvre en 1650, à 95 ans. On peut être ſurpris que *Vaugelas* eſtimé à la Cour, réglé dans ſa dépenſe, & n'ayant rien négligé pour ſa fortune, ſoit preſque mort dans la miſère : mais les courſes de *Gaſton* & d'autres accidens avoient fait déranger ſes affaires. Louis XIII lui donna une penſion de 2000 livres en 1619. Cette penſion qu'on ne lui payoit plus fut rétablie par le Cardinal de *Richelieu*, afin de l'engager à travailler au Dictionnaire de l'Académie. Lorſqu'il alla le remercier de cette grace, Richelieu lui dit en riant : *vous n'oublierez pas du moins dans le Dictionnaire le mot de* penſion. *Non, Monſeigneur*, répondit Vaugelas, *encore moins celui de reconnoiſſance.* Ce Littérateur étoit un des Académiciens des plus aimables comme des plus illuſtres ; il avoit une figure agréable & l'eſprit comme ſa figure. Vaugelas étudia toute ſa vie la Langue Françoiſe, & travailla à l'épurer. Sa *Traduction de Quinte-Curce*, imprimée en 1647 fut le fruit d'un travail de trente années. Cette verſion de laquelle *Balſac* diſoit dans ſon ſtyle emphatique : *l'Alexandre de Quinte-Curce eſt invincible, & celui de Vaugelas eſt inimitable*, paſſe pour le premier bon livre écrit correctement en françois. Quoique le ſtyle manque un peu de cette ſoupleſſe, de cette aménité, de cette grâce qu'on a données depuis à la Langue Françoiſe, il y a peu d'expreſſions qui aient vieilli. Vaugelas ne rendit pas moins de ſervices aux Ecrivains de notre nation, par ſes *Remarques ſur la Langue Françoiſe* : Ouvrage moins néceſſaire qu'autrefois, parceque la plupart des doutes qu'il propoſe ne ſont plus des doutes aujourd'hui ; mais Ouvrage toujours utile, ſurtout ſi on le lit avec les remarques dont *Thomas Corneille* & d'autres l'ont enrichi.

VAU-L'EAU ; (à) *voyez* AVAL.

VAURIEN ; ſubſtantif maſculin du ſtyle familier. Fainéant, fripon, vicieux, libertin, qui ne veut rien valoir. *Ne vous fiez pas à lui, c'eſt un vaurien, un franc vaurien.*

VAUTOUR ; ſubſt. maſc. *Vultur.* Sorte de grand oiſeau de proie dont on diſtingue pluſieurs eſpèces. Il y a des vautours auſſi forts & auſſi grands que des aigles ; mais ceux-ci ſont plus généreux, c'eſt à-dire, moins baſſement cruels ; leurs mœurs ſont plus fières, leurs démarches plus hardies, leur courage plus noble, ayant au moins autant de goût pour la guerre que d'appétit pour ſa proie : les vautours au contraire n'ont que l'inſtinct de la baſſe gourmandiſe & de la voracité ; ils ne combattent guère les vivans que quand ils ne peuvent s'aſſouvir ſur les morts. L'aigle attaque ſes ennemis ou ſes victimes corps à corps ; ſeul il les pourſuit, les combat, les ſaiſit ; les vautours au contraire, pour peu qu'ils prévoyent de réſiſtance, ſe réuniſſent en troupes comme de lâches aſſaſſins, & ſont plutôt des voleurs que des guerriers, des oiſeaux de car-

nage que des oiſeaux de proie ; car dans ce genre il n'y a qu'eux qui s'acharnent ſur les cadavres au point de les déchiqueter juſqu'aux os ; la corruption, l'infection les attire au lieu de les repouſſer : les éperviers, les faucons & juſqu'aux plus petits oiſeaux montrent plus de courage, car ils chaſſent ſeuls, & preſque tous dédaignent la chair morte, & refuſent celle qui eſt corrompue : dans les oiſeaux comparés aux quadrupèdes, le vautour ſemble réunir la force & la cruauté du tigre, avec la lâcheté & la gourmandiſe du chacal, qui ſe met également en troupes pour dévorer les charognes & déterrer les cadavres ; tandis que l'aigle a, comme nous l'avons dit, le courage, la nobleſſe, la magnanimité & la munificence du lion.

On doit donc d'abord diſtinguer les vautours des aigles par cette différence naturelle, & on les reconnoîtra à la ſimple inſpection en ce qu'ils ont les yeux à fleur de tête, au lieu que les aigles les ont enfoncés dans l'orbite ; la tête nue, le cou auſſi preſque nu, couvert d'un ſimple duvet, ou mal garni de quelques crins épars, tandis que l'aigle a toutes ces parties bien couvertes de plumes ; à la forme des ongles, ceux des aigles étant preſque demi circulaires, parcequ'ils ſe tiennent rarement à terre, & ceux des vautours étant plus courts & moins courbés ; à l'eſpèce de duvet fin qui tapiſſe l'intérieur de leurs aîles, & qui ne ſe trouve pas dans les autres oiſeaux de proie ; à la partie du deſſous de la gorge qui eſt plutôt garnie de poils que de plumes ; à leur attitude plus penchée que celle de l'aigle qui ſe tient fièrement droit, & preſque perpendiculairement ſur ſes pieds ; au lieu que le vautour eſt à demi horiſontal, ſemble marquer la baſſeſſe de ſon caractère par la poſition inclinée de ſon corps : on reconnoîtra même les vautours de loin, en ce qu'ils ſont preſque les ſeuls oiſeaux de proie qui volent en nombre, c'eſt-à-dire, plus de deux enſemble, & auſſi parcequ'ils ont même beaucoup de peine à s'élever de terre, étant obligés de s'eſſayer & de s'efforcer à trois ou quatre repriſes, avant de pouvoir prendre leur plein eſſor.

Le grand vautour eſt plus gros & plus grand que l'aigle commun, mais un peu moindre que le griffon, duquel il n'eſt pas difficile de le diſtinguer, 1°. par le cou qu'il a couvert d'un duvet beaucoup plus long & plus fourni, & qui eſt de la même couleur que celle des plumes du dos ; 2°. par une eſpèce de cravate blanche qui part des deux côtés de la tête, s'étend en deux branches juſqu'au bas du cou, & borde de chaque côté un aſſez large eſpace d'une couleur noire, & au-deſſous duquel il ſe trouve un collier étroit & blanc ; 3°. par les pieds qui ſont dans le vautour couverts de plumes brunes, tandis que dans le griffon, les pieds ſont jaunâtres ou blanchâtres : & enfin par les doigts qui ſont jaunes, tandis que ceux du griffon ſont bruns ou cendrés.

Le *vautour à aigrettes* que les Allemands appellent *vautour aux lièvres*, a le bec noir & crochu par le bout, de vilains yeux, le corps grand & fort, les aîles larges, la queue longue & droite ; le plumage d'un roux noirâtre, les pieds jaunes. Lorſqu'il eſt en repos, à terre ou perché, il redreſſe les plume

de la tête qui lui font alors comme deux cornes, que l'on n'apperçoit plus quand il vole. Il a près de ſix pieds de vol ou d'envergure; il marche bien & fait des pas de quinze pouces d'étendue; il pourſuit les oiſeaux de toute eſpèce, & il en fait ſa proie; il chaſſe auſſi les lièvres, les lapins, les jeunes renards & les petits faons, & n'épargne pas même le poiſſon: il eſt d'une telle férocité qu'on ne peut l'apprivoiſer; non-ſeulement il pourſuit ſa proie au vol en s'élançant du ſommet d'un arbre ou de quelque rocher élevé, mais encore à la courſe; il vole avec grand bruit: il niche dans les forêts épaiſſes & déſertes ſur les arbres les plus élevés; il mange la chair, les entrailles des animaux vivans, & même les cadavres: quoique très-vorace, il peut ſupporter l'abſtinence pendant quatorze jours. On prit deux de ces oiſeaux en Alſace au mois de Janvier 1513, & l'année ſuivante on en trouva d'autres dans un nid qui étoit conſtruit ſur un gros chêne très-élevé, à quelque diſtance de la ville de Miſen.

Les vautours dont on vient de parler ne produiſent qu'un petit nombre & une ſeule fois l'année. Ariſtote dit qu'ordinairement ils ne pondent qu'un œuf ou deux: ils font leurs nids dans des lieux ſi hauts & d'un accès ſi difficile, qu'il eſt très-rare d'en trouver: ce n'eſt que dans les montagnes élevées & déſertes que l'on doit les chercher; les vautours habitent ces lieux de préférence pendant toute la belle ſaiſon, & ce n'eſt que quand les neiges & les glaces commencent à couvrir ces ſommets de montagnes, qu'on les voit deſcendre dans les plaines, & voyager en hiver du côté des pays chauds; car il paroît que les vautours craignent plus le froid que la plupart des aigles; ils ſont moins communs dans le Nord; il ſembleroit même qu'il n'y en a point du tout en Suède, ni dans les pays au-delà, puiſque M. Linnœus, dans l'énumération qu'il fait de tous les oiſeaux de la Suède, ne fait aucune mention des vautours.

Le *petit vautour à tête blanche* eſt de la groſſeur d'un coq; il a deux pieds trois pouces de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue; la longueur du bec eſt de deux pouces depuis ſa pointe juſqu'aux coins de la bouche, & l'envergure a cinq pieds neuf pouces; la tête & le cou ſont d'un très-beau blanc, & ont des taches ou de petites lignes longitudinales brunes: les plumes du dos, du croupion, du deſſus de la queue & de la face ſupérieure des aîles ſont d'un noir couleur de ſuie, & ont des taches de couleur de marron, ſurtout celles du deſſus des aîles; il y a ſur la poitrine une très-grande tache en forme de bouclier, de couleur de marron rougeâtre, qui s'étend juſqu'aux aîles; les plumes du ventre, des côtés du corps & du deſſous de la queue, ſont d'un blanc mêlé d'une teinte de rouge obſcur, & elles ont quelques taches de couleur de marron; les jambes & les pieds ſont couverts juſqu'à l'origine des doigts de duvet & de très-petites plumes d'un jaune obſcur, avec des taches longitudinales; les plumes de la face inférieure des aîles ont une très-belle couleur blanche; les grandes plumes des aîles ſont blanches depuis leur origine juſque vers la moitié de leur longueur, le reſte

eſt noirâtre; les plumes de la queue ſont blanches à leur origine, enſuite brunes, & elles ont l'extrémité blanche; la peau qui couvre la baſe du bec eſt d'un jaune couleur de ſafran; le bec a une couleur bleuâtre, à l'exception de la pointe qui eſt noirâtre: on trouve cet oiſeau en Europe ſur les montagnes; il ſe nourrit de petits oiſeaux & de rats.

On appelle *roi des vautours*, un oiſeau de l'Amérique méridionale qui eſt en effet le plus bel oiſeau de ce genre; mais il n'eſt pas des plus grands, n'ayant que deux pieds deux ou trois pouces de longueur de corps depuis le bout du bec juſqu'à celui des pieds ou de la queue; n'étant pas plus gros qu'un dindon femelle, & n'ayant pas les aîles à proportion ſi grandes que les autres vautours, quoiqu'elles s'étendent lorſqu'elles ſont pliées juſqu'à l'extrémité de la queue, qui n'a pas huit pouces de longueur; le bec qui eſt aſſez fort & épais, eſt d'abord droit & direct, & ne devient crochu qu'au bout; dans quelques-uns il eſt entièrement rouge, & dans d'autres il ne l'eſt qu'à ſon extrémité, & noir dans ſon milieu; la baſe du bec eſt environnée & couverte d'une peau de couleur orangée, large, & s'élevant de chaque côté juſqu'au haut de la tête, & c'eſt dans cette peau que ſont placées les narines de forme oblongue, & entre leſquelles cette peau s'élève comme une crête dentelée & mobile, & qui tombe indifféremment d'un côté ou de l'autre, ſelon le mouvement de tête que fait l'oiſeau: les yeux ſont entourés d'une peau rouge écarlate, & l'iris a la couleur & l'éclat des perles: la tête & le cou ſont dénués de plumes & couverts d'une peau de couleur de chair ſur le haut de la tête, & d'un rouge plus vif ſur le derrière & plus terne ſur le devant; au-deſſous du derrière de la tête s'élève une petite touffe de duvet noir, de laquelle ſort & s'étend de chaque côté ſous la gorge, une peau ridée, de couleur brunâtre, mêlée de bleu & de rouge dans ſa partie poſtérieure: cette peau eſt rayée de petites lignes de duvet noir; les joues ou côtés de la tête ſont couverts d'un duvet noir, & entre le bec & les yeux, derrière les coins du bec, il y a de chaque côté une tache d'un pourpre brun: à la partie ſupérieure du haut du cou il y a de chaque côté une petite ligne longitudinale de duvet noir, & l'eſpace contenu entre ces deux lignes eſt d'un jaune terne: les côtés du haut du cou ſont d'une couleur rouge, qui ſe change en deſcendant par nuances en jaune; au-deſſous de la partie nue du cou eſt une eſpèce de collier ou de fraiſe formée par des plumes douces, aſſez longues & d'un cendré foncé: ce collier qui entoure le cou entier & deſcend ſur la poitrine, eſt aſſez ample pour que l'oiſeau puiſſe, en ſe reſſerrant, y cacher ſon cou & partie de la tête, comme dans un capuchon, & c'eſt ce qui a fait donner à cet oiſeau le nom de *moine* par quelques Naturaliſtes; les plumes de la poitrine, du ventre, des cuiſſes, des jambes, & celles du deſſous de la queue ſont blanches & teintes d'un peu d'aurore; celles du croupion & du deſſus de la queue varient, étant noires dans quelques individus & blanches dans d'autres; les autres plumes de la queue ſont toujours noires, auſſi bien que les

grandes plumes des aîles, leſquelles ſont ordinairement bordées de gris; la couleur des pieds & des ongles n'eſt pas la même dans tous ces oiſeaux, les uns ont les pieds d'un blanc ſale ou jaunâtre & les ongles noirâtres; d'autres ont les pieds & les ongles rougeâtres; les ongles ſont fort courts & peu crochus.

Au reſte, ce bel oiſeau n'eſt ni propre, ni noble, ni généreux: il n'attaque que les animaux les plus foibles, & ne ſe nourrit que de rats, de lézards, de ſerpens & même des excrémens des animaux & des hommes; auſſi a-t-il une très-mauvaiſe odeur, & les Sauvages même ne peuvent manger de ſa chair.

On appelle *peau de vautour*, la peau du ventre du vautour préparée & garnie de ſon duvet qui eſt très-fin, très-ſerré & très-chaud. On en fait d'excellentes fourrures.

VAUTRAIT; ſubſtantif maſculin. Équipage de chaſſe pour le ſanglier. *Capitaine du vautrait. Toiles du vautrait.* Il ne ſe dit qu'un parlant de l'équipage du Roi.

VAUTRÉ, ÉE; participe paſſif. *Voy.* VAUTRER.

VAUTRER; (ſe) verbe pronominal réfléchi de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. S'enfoncer, s'étendre, ſe rouler dans la boue. *Le ſanglier ſe vautre dans la fange.*

On dit par extenſion, *ſe vautrer ſur un lit, ſur l'herbe;* pour dire, s'y étendre.

On dit figurément, *ſe vautrer dans le vice, dans la débauche, dans les voluptés;* pour dire, s'y abandonner tout-à-fait.

La première ſyllabe eſt moyenne & la ſeconde longue ou brève. *Voy.* VERBE.

Les temps ou perſonnes qui ſe terminent par un *e* féminin, ont la ſyllabe précédente longue.

VAUVENARGUES, (le Marquis de) d'une famille noble de Provence, ſervit de bonne heure, & fut long-temps Capitaine au Régiment du Roi. La retraite de Prague, pendant trente lieues de glaces lui cauſa des maladies cruelles, qui lui firent perdre la vue, & qui lui cauſèrent la mort en 1747 ou 1748. Dès l'âge de 25 ans, il poſſédoit la vraie philoſophie & la vraie éloquence, ſans autre étude que le ſecours de quelques bons livres. Nous avons de lui une *Introduction à la connoiſſance de l'eſprit humain, ſuivie de Réflexions & de Maximes*, Ouvrage qui vit le jour en 1746 *in*-12, à Paris. La ſolidité & la profondeur ſont le caractère de ce livre. Il eſt plein d'excellentes choſes, à quelques réflexions près qui tiennent du paradoxe, ou qui mal entendues pourroient être contraires à la religion.

VAUVERMANS, (Philippe) Peintre, né à Harlem en 1620, mort dans la même ville en 1608, excella dans les payſages. Il les ornoit ordinairement de chaſſes, de haltes, de campemens d'armée, d'attaques de villages, de petits combats & d'autres ſujets dans leſquels il pouvoit placer des chevaux qu'il deſſinoit dans la dernière perfection. Les tableaux de ce Maître quoiqu'en très-grand nombre, ſont remarquables par la beauté du travail, l'élégance, la correction, le tour fin & ſpirituel des figures, par la fonte, l'accord & la vivacité des couleurs, par un pinceau ſéduiſant, par un beau choix, une

touche délicate & moëlleuſe, l'entente du clair-obſcur, un coloris onctueux ; enfin, par un précieux fini. Il a pouſſé même ce fini trop loin dans quelques-uns de ſes Ouvrages. Les tableaux faits dans ſon dernier temps donnent un peu trop dans le gris, ou dans le bleu. Vauvermans eut à ſe plaindre de l'oubli de la fortune. Il avoit un fils ; mais il aima mieux lui donner le goût du Cloître que celui de la peinture. Il fit même brûler en ſa préſence, étant au lit de la mort, une caſſette remplie de ſes études & de ſes deſſeins. On a beaucoup gravé d'après lui. Il a auſſi gravé à l'eau-forte. Jean Griffier fut ſon élève. Pierre & Jean Vauwermans, ſes frères, ont peint dans ſon genre, mais avec moins de ſuccès.

VAXEL ; ſubſtantif maſculin. Eſpèce de boiſſeau dont on ſe ſert dans les ſalines de Lorraine pour meſurer le ſel. Il faut ſeize vaxels pour un muid.

VAYVODE ; ſubſtantif maſculin. Titre qu'on donne aux Souverains ou aux Gouverneurs de la Valachie, de la Moldavie, de la Tranſilvanie & de pluſieurs autres endroits.

VEAU ; ſubſtantif maſculin. *Vitulus.* Le petit de la vache. *Nourrir un veau.* Voyez VACHE.

En parlant d'un veau en tant qu'on le met en quartiers, & qu'on l'y débite, on dit, *Longe de veau. Rouelle de veau. Poitrine de veau. Jarret de veau. Ris de veau.*

On appelle *veau de lait*, un veau qui tette encore ſa mère.

La chair de veau de lait a le défaut de la plûpart des chairs des autres animaux. Elle lâche le ventre, & purge même quelques ſujets. On corrige ces qualités par divers aſſaiſonnemens, ſoit acides, ſoit aromatiques & piquans, comme l'oſeille, le vinaigre, *&c.* mais comme ces aſſaiſonnemens ſont défendus par eux-mêmes aux ſujets délicats, & aux convaleſcens, ce n'eſt pas une reſſource pour eux, & comme d'ailleurs le veau ne ſauroit être regardé comme une viande abſolument ſaine, le mieux eſt de la leur refuſer.

On appelle *eau de veau*, de l'eau dans laquelle on a fait bouillir quelque temps & ſans ſel un morceau de veau. *L'eau de veau eſt utile dans les maladies inflammatoires.*

On appelle *veaux de rivière*, des veaux qu'on engraiſſe d'une façon particulière aux environs de Rouen.

On dit proverbialement, *il faut tuer le veau gras*, pour dire, qu'il faut faire quelque régal, quelque fête extraordinaire, pour marquer la joie qu'on a du retour de quelqu'un.

On dit figurément & par plaiſanterie, *faire le pied de veau*, pour dire, aller chez quelqu'un lui faire la révérence, ou ſervilement, ou forcément.

On dit proverbialement & populairement d'un homme qui a épouſé une femme groſſe, & ſoupçonnée de ne l'être pas de ſon fait, qu'*il a épouſé la vache & le veau.*

En parlant d'un jeune homme qui s'étend nonchalamment, on dit familièrement, qu'*il s'étend comme un veau, qu'il fait le veau* : & de quelqu'un qui pleure beaucoup pour peu de choſe, qu'*il pleure comme un veau.*

On appelle *veau d'or*, l'idole que les Iſraélites adorèrent au pied du mont Sinaï, & dont l'hiſtoire eſt rapportée dans l'Exode.

On dit figurément, *adorer le veau*

d'or, pour dire, faire la cour à ceux qui n'ont d'autre mérite que leur pouvoir, leur crédit & leurs richeſſes.

On appelle familièrement *bride à veau*, *brides à veaux*; les raiſons ridicules & impertinentes dont un homme ſe ſert pour tâcher de perſuader quelque choſe, & qui ne peuvent en impoſer qu'aux ſots. On appelle encore ainſi certaines nouvelles fauſſes qu'on débite exprès pour amuſer les gens ſimples.

VEAU, ſe prend auſſi pour du cuir de veau. *Le veau d'Angleterre eſt le plus eſtimé. Des ſouliers de veau.*

Les Relieurs appellent *reliure en veau fauve*, une reliure de peau de veau qui n'eſt point jaſpée, & dont on a conſervé la couleur naturelle qui eſt blanche en ſon entier. Pour relier en veau fauve, il faut que les peaux ſoient belles, ſans taches, ni autres défectuoſités; il eſt fâcheux que la délicateſſe de ces peaux en ôte promptement la propreté. Au reſte cette reliure ſe fait tout comme les autres.

VEAU MARIN, ſe dit d'une ſorte d'animal amphibie qu'on appelle autrement *Phocas* ou *Phoque*. Voyez PHOCAS.

Ce monoſyllabe eſt moyen au ſingulier, & long au pluriel.

VECCHIETTI, (Jerôme) ſavant Florentin du dix-ſeptième ſiècle, embraſſa l'état eccléſiaſtique, étudia la Théologie avec ardeur, & en prit les degrés. La Chronologie l'occupa enſuite, il eſt principalement connu dans la République des Lettres par un Livre dont voici le titre. *Opus de anno primitivo*, in-fol. Cet ouvrage rare eſt plein de recherches ſavantes. Il fut imprimé à Augsbourg en 1621. Il eſt diviſé en huit Livres.

VECHT; petite ville d'Allemagne ſur une rivière de même nom, dans l'Évêché de Munſter, environ à trois lieues nord-oueſt de Diephor.

La rivière de Vecht a ſa ſource à cinq milles de Munſter, entre dans l'Overiſſel, & va ſe perdre dans le Zuiderſée.

VECHTERBACH; petite ville d'Allemagne dans la Vétéravie, ſur la rivière de Kintz, au Comté d'Iſenbourg.

VECTEUR; adjectif & terme d'Aſtronomie. Il n'a d'uſage que dans cette phraſe, *Rayon Vecteur*, pour dire, le rayon du ſoleil à une planète, & à l'extrémité duquel la planète ſe trouve.

VÉDAM; ſubſtantif maſculin. Livre qui contient la doctrine & la religion des Indiens, ces peuples ſont perſuadés que Brama a reçu de l'Etre ſuprême ce Livre divin, & le leur a donné pour leur ſervir de règle. Il eſt compoſé dans une langue particulière, qui n'eſt entendue que par un certain nombre de Bramines. Le Védam eſt diviſé en quatre parties. Dans la première appelée *Rogo-Védam*, il eſt parlé de la création du monde, des Anges, de l'ame, des récompenſes & des peines, de la nature du péché, comment & par qui il peut être pardonné. La ſeconde partie qu'on nomme *Iſſure-Védam*, traite de l'autorité des Souverains. La troiſième appelée *Sama-Vedam*, donne des inſtructions ſur les principaux points de la morale, tend à inſpirer l'amour de la vertu, & l'horreur du vice. Enfin la quatrième partie appelée *Addera-Vedam*, *Brama-Vedam*, ou *Latharvana-Vedam*, a pour objet le culte extérieur, les ſacrifices, les cérémonies qui doivent s'obſerver dans les temples, les fêtes qu'il

faut

faut célébrer, &c. On aſſure que cette dernière partie s'eſt perdue depuis long-temps, au grand regret des Bramines ou Prêtres qui ſe plaignent d'avoir perdu par-là une grande partie de leur conſidération, vu que ſi elle exiſtoit, ils auroient plus de pouvoir que les Rois mêmes. Peut-être ſont-ce ces derniers, qui jaloux de leur autorité, ont eu ſoin de ſouſtraire les titres ſacrés ſur leſquels celle des Prêtres pouvoit être établie aux dépens de la leur.

On voit par-là que le Vedam eſt le fondement de la Théologie des Brames, le recueil de leurs opinions ſur Dieu, l'ame & le monde. On ajoute qu'il contient les pratiques ſuperſtitieuſes des anciens pénitens & anachorettes de l'Inde. Quoi qu'il en ſoit, la lecture du Vedam n'eſt permiſe qu'aux Bramines ou Prêtres, & aux Rajahs ou Nobles, le peuple ne peut pas même le nommer, ni faire uſage des prières qui y ſont contenues, non-ſeulement parceque ce livre contient des myſtères incompréhenſibles pour le vulgaire, mais encore parcequ'il eſt écrit dans une langue qui n'eſt entendue que des Prêtres; on prétend même que tous ne l'entendent point, & que c'eſt tout ce que peuvent faire les plus habiles Docteurs d'entre eux.

VÉDASSE, ou VAIDASSE; ſubſtantif féminin. Sel alkali fixe qui ſe tire des cendres d'une plante marine, & qui eſt de la même nature que le ſel de ſoude ou celui de potaſſe.

VÉDEL; bourg d'Allemagne dans le comté de Pinneberg, ſur l'Elbe, près de Hambourg.

VÉDETTE; ſubſtantif féminin. Cavalier détaché pour faire le guet pour la garde du camp, d'une place ou devant le logis d'un Général. *Une vedette avancée. Poſer des vedettes.*

On dit, *mettre en vedette*; pour dire, mettre un cavalier en fonction de vedette: & *être en vedette*; pour dire, être en fonction de vedette.

On appelle auſſi *vedettes* ces petits cabinets ou tourillons placés ſur un rempart, & dans leſquels les ſentinelles peuvent ſe retirer.

Voyez SENTINELLE pour les différences relatives qui en diſtinguent *vedette*.

VÉEL; petite ville de Dannemarck dans le Nord-Jutland, au diocèſe de Rypen, & à quatre lieues, nord, de Kolding.

VÉENINX, (Jean-Baptiſte) Peintre, né à Amſterdam en 1621, mort près d'Utrecht en 1660, avoit une facilité étonnante. Son pinceau ſuivoit en quelque ſorte la rapidité de ſon génie. Il s'adonna à tous les genres, hiſtoire, portrait, payſage, marines, fleurs, animaux. Il réuſſiſſoit principalement dans les grands tableaux; cependant il en a fait de petits avec la patience & le talent de Gérard-dou & de Mieris. On déſireroit plus d'élégance dans ſes figures & de correction dans ſon deſſein.

VÉEST; petite ville des Pays-Bas dans le Brabant hollandois, à quatre lieues, oueſt, de Ruremonde.

VEGA, (Lopès de) Poëte eſpagnol, appelé auſſi *Lope Felix de Vega Carpio*, naquit à Madrid en 1562 d'une famille noble. Ses talens lui méritèrent des places & des diſtinctions. Il fut Secrétaire de l'Evêque d'Avila, puis du Comte de Lemos, du Duc d'Albe, &c. Après la mort de ſa ſeconde femme il embraſſa l'état eccléſiaſtique, reçut l'ordre de Prê-

triſe, & ſe fit Chevalier de Malte. Ce Poëte ſe fit rechercher à cauſe de la douceur de ſes mœurs & de l'enjouement de ſon eſprit. Jamais génie ne fut plus fécond pour compoſer des comédies. Celles qu'on a raſſemblées compoſent vingt-cinq volumes, dont chacun renferme douze pièces de théâtre. On aſſure même que ce Poëte avoit fait juſqu'à dix-huit cens pièces en vers. On a encore de cet Auteur d'autres ouvrages, comme *Voga del Parnaſſo; diverſes Nouvelles; Laurel de Apollo.* Un Auteur ſi fécond n'a pas dû donner toujours de l'excellent. Auſſi ſes pièces de théâtre ont pluſieurs défauts; mais on y trouve de l'invention, & elles ont été fort utiles à pluſieurs de nos Poëtes françois. Lopès de Vega mourut en 1635, à ſoixante-treize ans.

VEGÈCE, Auteur qui vivoit dans le quatrième ſiècle, du temps de l'Empereur *Valentinien*, à qui il dédia ſes *Inſtitutions militaires*, ouvrage où il traite d'une manière fort méthodique & fort exacte de ce qui concernoit la Milice Romaine. Cet ouvrage eſt d'une latinité pure. M. *Bourdon*, dernier Traducteur de cet ouvrage, dit que pluſieurs manuſcrits donnent à l'Auteur la qualité de *Comte*, & que *Raphaël de Volterre* le fait *Comte de Conſtantinople*; mais le même Traducteur ajoute qu'il ne ſait ſur quel fondement. Sa verſion a paru en un volume *in*-12 en 1743, à Paris, avec une préface & des remarques, & a été réimprimée à Amſterdam, *in* 8°, en 1744.

VÉGETABLE; adjectif des deux genres. Qui peut végéter. *Les corps végétables tiennent à la terre par des parties appelées racines, par le canal deſquelles ils reçoivent la matière de leur nourriture & de leur accroiſſement. Quand un arbre eſt ſec dans toutes ſes parties, il n'y a plus rien de végétable.*

VÉGÉTAL, ALE; adjectif. Qui appartient, qui a rapport à ce qui végète. *Le règne végétal. La faculté végétale. Matières végétales.*

On appelle *ſel végétal*, un ſel extrait des plantes.

On appelle *terre végétale*, la terre qui ſe trouve à la ſurface des champs. C'eſt cette terre qui contribue à l'accroiſſement des plantes, leſquelles par leurs racines qui pourriſſent, lui rendent continuellement une portion de ce qu'elles en ont reçu. On voit par-là que la *terre végétale* eſt bien éloignée d'être une terre ſimple; elle doit être un mélange d'argille, de terre calcaire, de ſable, de gravier, de parties ferrugineuſes, *&c.* auquel s'eſt jointe une portion de la partie terreuſe, huileuſe & ſaline, des végétaux qui s'y pourriſſent & s'y décompoſent. Une des principales qualités de cette terre eſt d'être bien diviſée, afin d'être propre à ſe prêter, pour ainſi dire, aux racines jeunes encore des plantes; pour cela il faut qu'elle ne ſoit ni trop compacte, ni trop ſpongieuſe. Quand elle eſt trop denſe, elle ſerre trop fortement les racines des plantes, & les empêche de s'étendre; joignez à cela qu'elle retient les eaux, qui ne pouvant point la traverſer aſſez promptement, ou y ſéjournant trop long-temps, pourriſſent & endommagent les *végétaux*. Une terre trop graſſe & trop chargée de glaiſe eſt dans ce cas.

D'un autre côté, ſi la *terre végétale* eſt trop poreuſe & trop légère, l'eau, ſi néceſſaire pour la végétation, & qui eſt le véhicule qui doit porter le ſuc nourricier aux plantes,

n'y ſéjourne point aſſez pour produire cet effet, elle paſſe comme au travers d'un crible. Telle eſt une *terre végétale*, qui ſeroit trop ſablonneuſe ou trop remplie de craie.

Pour remédier à ces inconvéniens dans le premier cas, c'eſt-à-dire, lorſque la terre ſera trop graſſe, il faudra la diviſer & la rendre plus légère, en y joignant ſoit de la craie, ſoit du gravier, ſoit du ſable. Quant au ſecond inconvénient, c'eſt-à-dire, lorſque la *terre végétale* ſera trop maigre, on pourra y joindre une terre plus graſſe; du fumier, de la marne argilleuſe, *&c.*

On voit donc que tout le myſtère de la fertiliſation des terres, dépend de rencontrer la juſte proportion qui eſt néceſſaire, pour que les terres ſoient dans un état de diviſion qui facilite la circulation des eaux, & qui ne les arrête ni trop ni trop peu.

La *terre végétale* s'appelle auſſi *terreau*, *terre franche*, *terre des jardins*.

VÉGÉTAL, eſt auſſi ſubſtantif maſculin & ſignifie, ce qui végète. *Tout arbre eſt un végétal.*

On dit au pluriel, *les végétaux*; pour ſignifier collectivement, les arbres, les plantes, *&c.*

VÉGÉTATIF, IVE; adjectif. Qui a la faculté de végéter. *Les animaux ſont végétatifs & ſenſitifs. Les arbres n'ont qu'une vie végétative. Quelques Chimiſtes ont attribué une propriété végétative aux métaux.*

VÉGÉTATION; ſubſtantif féminin. *Vegetatio.* Action de végéter. *La végétation des arbres, des plantes.*

VÉGÉTER; verbe neutre de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Terme didactique. Croître, pouſſer par un principe intérieur & par le moyen des racines. *Les arbres végettent juſqu'à ce qu'ils meurent.*

On dit d'une perſonne qui n'a preſque plus de raiſonnement ni de ſentiment, qu'*elle ne fait plus que végéter.*

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, & la troiſième longue ou brève.

VEGGIA, ou VÉGLIA; île du golfe de Veniſe, ſur la côte de la Morlaquie, au voiſinage de l'île de Cherzo. On lui donne environ cent milles de tour. C'eſt la plus belle île de cette côte. Elle produit du vin, de la ſoie, & l'on y trouve de petits chevaux eſtimés. Sa capitale qui porte le même nom, eſt ſur le bord de la mer, du côté du midi, où elle a un port capable de contenir dix galères & quelques vaiſſeaux. Cette ville eſt le ſiège d'un Évêché.

L'île de *Veggia* eſt nommée *Kar* par les Eſclavons, & ce pourroit être la *Curica* de Ptolémée. Après la décadence de l'Empire, elle ſe gouverna quelques temps par ſes propres lois, ayant des Princes particuliers, dépendans des Rois de Dalmatie. L'un d'eux la céda, à ce qu'on croit, à la République de Veniſe en 1480, du moins depuis ce temps-là les Vénitiens en ont joui tranquillement. Ils y envoyent pour la gouverner un noble avec titre de *Provéditeur.*

VÉGUER; ſubſtantif maſculin. Terme de Palais, uſité ſeulement dans le Béarn, où il ſe dit de certains Huiſſiers qui ont ſpécialement le droit de ſignifier des exploits aux Gentilshommes, à la différence des Bayles qui n'en peuvent ſignifier qu'aux Roturiers.

VÉHÉMENCE; ſubſtantif féminin. *Vehementia.* Impétuoſité, emporte-

recette étoit compoſée des amendes & condamnations de Juſtice, des émolumens du ſceau, du tribut qui ſe levoit ſur les mariages pour le plat ou mets du ſeigneur, & autres droits ſemblables.

La plupart des veheries ayant été inféodées, ont conſervé leurs droits; mais elles ont entièrement perdu leurs fonctions. Dans le temps qu'elles ſubſiſtoient, le *Vehier* avoit pour ſa part le tiers de ſa recette, ainſi qu'il en eſt fait mention dans pluſieurs anciens hommages rendus pour ces veheries.

VEIBSTAT; petite ville d'Allemagne, au cercle du haut Rhin, dans l'Evêché de Spire, à quatre lieues, ſud-eſt, d'Heidelberg.

VEIDA; ville d'Allemagne, dans la Miſnie, ſur une rivière de même nom, à ſix lieues, nord, de Plaven.

La rivière de Veida a ſa ſource en Siléſie, ſur les frontières de la Pologne, & ſon embouchure dans l'Oder, un peu au-deſſous de Breſlau.

VEIDEN; petite ville d'Allemagne, dans le cercle de Bavière, ſur la Nab, à quatre lieues, nord-oueſt, de Leuchtenberg.

VEIDENAU; ville d'Allemagne, en Siléſie, dans le Duché de Glogaw. C'eſt une des places barrières que l'Impératrice Reine de Hongrie s'eſt réſervées, par le traité fait avec le Roi de Pruſſe en 1742.

VÉIENS; (les) habitans de Véies. *Voyez* VÉIES.

VÉIES; nom d'une ancienne ville d'Italie, dans l'Etrurie, près du Tibre, environ à cent ſtades de Rome. C'étoit une ville puiſſante, riche & forte; du moins les Hiſtoriens nous la repréſentent comme une ville auſſi étendue & auſſi peuplée qu'Athènes. Les habitans, qui craignoient les Romains, ne s'étoient pas contentés de la ſituation avantageuſe de leur ville, ils avoient encore employé l'art pour la fortifier. Depuis long-tems les Véiens & les Romains vivoient dans une perpétuelle méſintelligence, & commettoient à toute heure des hoſtilités ſur les terres des uns des autres; juſque là que Florus nomme les Véiens *aſſidui & univerſarii Romanis hoſtes*.

Enfin dans l'année 348 de la fondation de Rome, les Romains prirent la réſolution de réduire cette puiſſante ville. Ils commencèrent alors ce ſiége ſi fameux, que l'hiſtoire compare pour la difficulté & pour la longueur avec celui de Troye. Ce ne fut que dans l'année 357, qu'ils emportèrent cette ville. Comme l'armée Romaine étoit extrêmement nombreuſe, elle donna l'aſſaut de tous côtés. Les Véiens occupés par tout ne firent point attention à une mine qu'on creuſoit ſous leur ville, & ne furent pas en état de repouſſer l'ennémi lorſqu'il entra chez eux par le ſouterrein. Les Romains enfouis s'ouvrirent un paſſage dans l'enceinte du temple de Junon. Le temple principal de cette ville étoit conſacré à cette déeſſe; & ſelon la coutume des anciens, il étoit placé dans la haute ville.

Les Romains ſortis de la mine eurent encore différens combats à livrer; mais ils furent vinqueurs, pillèrent les maiſons & mirent le feu en différens quartiers. On vendit à l'enchère tous les priſonniers de condition libre; & l'argent que l'on en tira fut attribué au fiſc. Camille, après le partage du butin fait dans les maiſons, ordonna le dépouillement des temples, & for-

ma le deſſein de tranſporter religieuſement à Rome la ſtatue de Junon; en conſéquence il choiſit dans ſon armée des jeunes gens bien faits, à qui il ordonna de ſe purifier par des ablutions & de ſe revêtir d'habits blancs.

Ce fut à eux qu'il confia le ſoin de porter à Rome le ſimulacre de la déeſſe, & les offrandes qu'on lui avoit faites de tout tems. La jeune troupe entra dans ſon temple avec un air de modeſtie & de vénération. D'abord Camille toucha la ſtatue, liberté qui n'étoit permiſe, parmi les Etruriens, qu'à un ſeul prêtre d'une famille marquée. On dit qu'enſuite il lui demanda ſi elle conſentoit de venir à Rome, & que la ſtatue lui fit ſigne, ou, ſelon d'autres, lui répondit qu'elle partiroit volontiers. Elle fut placée ſur le mont Aventin, où elle demeura long-temps dans un temple.

Ainſi périt la fameuſe ville de Véies, qui fut dépouillée tout à la fois de ſes richeſſes, de ſes habitans & de ſes dieux; on peut juger de ſa force par la difficulté que Rome eut à la ſoumettre. Dix ans ſuffirent à peine à la réduire. On n'en diſcontinua le ſiége ni pendant l'hiver, ni pendant l'été.

VEIGATS; *voyez* VAIGATS.

VEIL; *voyez* VEILL.

VEILBOURG; ville d'Allemagne dans le cercle du haut Rhin, ſur la rivière de Lohn, à huit lieues, nord-oueſt, de Francfort.

VEILHEIM; nom de deux villes d'Allemagne, dont l'une eſt en Suabe, dans le Duché de Wirtemberg ſur la rivière de Lauter, & l'autre en Bavière, à neuf lieues, ſud-oueſt, de Munich.

VEILL; petite ville libre & impériale d'Allemagne, au cercle de Suabe, dans le Duché de Wirtemberg, ſur la rivière de Vurm, à cinq lieues, nord-oueſt, de Stutgard.

VEILLANE; ville d'Italie dans le Piémont, près de la Doria, à ſix lieues, nord-oueſt, de Turin.

VEILLE; ſubſtantif féminin. *Vigilia.* Privation du ſommeil de la nuit. *Courte veille. Longue veille.* Il s'emploie d'ordinaire au pluriel. *Les longues veilles ont ruiné ſes forces. Les veilles fréquentes nuiſent fort à la ſanté.*

On appelle *la veille des armes*, une ancienne cérémonie, qui conſiſtoit en ce que la veille que quelqu'un devoit être fait Chevalier, il paſſoit la nuit à veiller dans une chapelle où étoient les armes dont il devoit être armé le lendemain; & en ce ſens on diſoit, *faire la veille des armes.*

VEILLE, ſignifie auſſi eſpace de temps pendant la nuit.

Les Romains diviſoient la nuit en quatre veilles: la première commençoit ordinairement depuis ſix heures du ſoir juſqu'à neuf; la ſeconde depuis neuf juſqu'à minuit; la troiſieme depuis minuit juſqu'à trois heures du matin; la quatrième depuis trois heures juſqu'à ſix.

On appelle *chandelle de veille*, une ſorte de longue chandelle qui peut durer toute la nuit; & *bougie de veille*, une très-petite bougie, qui néanmoins dure toute la nuit, au moyen d'une mèche extrêmement fine.

On appelle auſſi *mortier de veille*, un gros morceau de cire avec une mèche allumée au milieu pour éclairer dans une chambre pendant toute la nuit.

VEILLES, au pluriel, ſe dit figurément de la grande & longue application qu'on donne à l'étude, aux

productions de l'eſprit & aux grandes affaires. *C'eſt la récompenſe de ſes doctes veilles. Il doit ſa réputation à de fréquentes & pénibles veilles. Ce beau poëme eſt un fruit de ſes veilles.*

VEILLE, ſignifie auſſi le jour précédent. *La veille de Noël. La veille de l'Aſcenſion. Il partit la veille du nouvel an. C'eſt demain la veille de ſon mariage. Il fit ſon teſtament la veille de ſa mort.*

On dit proverbialement & populairement d'un homme qui s'eſt embarqué dans un parti, dans une affaire, lorſqu'il n'y faiſoit plus bon, qu'*il s'eſt fait poiſſonnier la veille de Pâques.*

On dit figurément, être *à la veille de.....*; pour dire, être ſur le point de.... *On eſt à la veille de faire la moiſſon. La ville étoit à la veille de capituler. Nous étions à la veille de manquer de vivres. Elle eſt à la veille de ſe marier.*

On mouille les deux *ll.*

VEILLÉ, ÉE; participe paſſif. *Voy.* VEILLER.

VEILLÉE; ſubſtantif féminin. Veille que pluſieurs perſonnes font enſemble. Il ne ſe dit guère que des aſſemblées que les gens de village ou les artiſans font le ſoir, pour travailler enſemble en cauſant. *Irez-vous ce ſoir à la veillée? Il n'a fait que chanter pendant toute la veillée.*

La première ſyllabe eſt brève, la ſeconde longue, & la troiſième très-brève.

VEILLER; verbe neutre de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Vigilare.* s'abſtenir de dormir pendant le temps deſtiné au ſommeil. *J'ai veillé juſqu'à minuit. Elle a veillé toute la nuit auprès de ſa fille.*

VEILLER, ſe prend auſſi abſolument pour ne point dormir. *Soit qu'il dorme, ſoit qu'il veille.*

VEILLER, ſignifie figurément, prendre garde. *Le tuteur eſt obligé de veiller à la conſervation des droits de ſes mineurs. Son père veille ſur ſa conduite. C'eſt une affaire à laquelle il faut veiller.*

VEILLER, eſt auſſi verbe actif. Ainſi l'on dit, *veiller un malade*; pour dire, veiller auprès de lui la nuit. *On le veille toutes les nuits depuis qu'il eſt malade.*

On dit, que *des Prêtres, des Religieux veillent un mort*; pour dire, qu'ils paſſent la nuit en prières auprès du corps.

On dit, *veiller un oiſeau*; pour dire, empêcher un oiſeau de dormir, afin de le dreſſer enſuite plus aiſément.

On dit figurément, *veiller quelqu'un*; pour dire, prendre garde à ſes déportemens. *La Cour chargea le Gouverneur de veiller ces étrangers. C'eſt un homme ſuſpect, il le faut veiller de près.*

La première ſyllabe eſt brève, & la ſeconde longue ou brève. *Voyez* VERBE.

On mouille les *ll.*

VEILLEUR; ſubſtantif maſculin. Celui qui veille. Il ne ſe dit proprement que des eccléſiaſtiques qui veillent auprès d'un mort. *On prit deux veilleurs.*

VEILLOIR; ſubſtantif maſculin. Terme de Bourreliers, Cordonniers, *&c.* Il ſe dit d'une petite table où ces artiſans mettent leur chandelle & leurs outils lorſqu'ils travaillent à la veillée.

VEIMAR; ville d'Allemagne au cercle de la haute Saxe, capitale d'un Duché de même nom dans la Thuringe, ſur la rivière d'Ilm, à huit lieues, nord-eſt, d'Erfort.

Le duché de Veimar a environ 16 lieues de long ſur 8 de large; il eſt entre le territoire d'Erford, le Bailliage d'Ekarsberg, la rivière de Sale & le Comté de Schwartzbourg. La maiſon de Saxe-Weimar eſt la plus ancienne branche de la ligne Erneſtine. Ses Etats ſont ſur l'Ilm entre Erfort & Iene. Elle poſſede encore de la ſucceſſion d'Altenbourg les Bailliages 1°. de Dornbourg, 2°. de Burgel, 3°. de Roſſa & 4°. de Heuſdorf. Elle a auſſi la ville d'Ilmenau dans le Henneberg. Enfin elle a hérité des terres appartenantes à la maiſon de Saxe-Eiſenach, éteinte le 26 Juillet 1741, c'eſt-à-dire d'Eiſenach avec ſes dépendances, d'Iene, d'Alſtadt, de Gros-Ruderſtert, de Kulten, Northeim & Zilbach.

VEINE; ſubſtantif féminin. *Vena.* Vaiſſeau ou eſpèce de petit canal qui contient le ſang de l'animal.

Les veines ſont plus groſſes & plus nombreuſes que les artères; leur ſtructure eſt à peu près la même, avec cette différence que leurs parois ſont plus minces; le ſang qui y circule y eſt ſoutenu par des valvules ſémilunaires, ſemblables par leur ſtructure à celles qui ſont placées à l'entrée de l'aorte & de l'artère pulmonaire. Il faut cependant obſerver que celles des veines ſont moins épaiſſes, & qu'il eſt très-rare de les rencontrer au nombre de trois; elles ſont ſeules ou doubles; les unes & les autres peuvent occuper, par leur dilatation, tout le canal; il eſt aiſé de juger que les doubles doivent être de la moitié plus petites que les autres: les valvules ſont ſituées d'eſpace en eſpace, mais leurs diſtances ſont inégales & varient infiniment. Il en eſt qui ne laiſſent entr'elles qu'un pouce environ d'intervalle, la diſtance qui ſe trouve entre quelques autres eſt au-deſſus de quatre pouces. Il s'agit ici des valvules qui occupent le même canal, car on en trouve qui ſe touchent, à cauſe de leur ſituation, à l'ouverture de deux vaiſſeaux qui s'abouchent. On ne rencontre pas des valvules dans toutes les veines; ce qu'on vient de dire ne doit s'entendre que de celles des extrémités ſupérieures & inférieures. Les petites n'en ont pas, on n'en découvre que dans celles d'un diamètre conſidérable. Les veines des extrémités ſupérieures ſont ordinairement garnies de valvules juſqu'à l'embouchure de la jugulaire interne; on en trouve à l'extrémité inférieure de cette dernière, mais il n'y en a plus dans le reſte du canal. Les veines des extrémités inférieures n'ont des valvules que juſqu'aux environs du ligament inguinal; on n'en trouve pas au-delà, c'eſt-à dire que les veines qui ſont dans la cavité du bas-ventre n'en ont pas. Celles de la poitrine en ſont également dépourvues, de même que celles du cerveau & de toutes les parties de la tête.

Les ligatures que l'on fait pour la ſaignée découvrent très-ſenſiblement les valvules dans les veines qui ſont ſous les tégumens; le ſang qui eſt arrêté dans ces vaiſſeaux produit au-deſſus de ces poches membraneuſes de petites élévations qui indiquent leur nombre & leur ſituation.

Les veines communiquent enſemble & forment par leurs fréquentes anaſtomoſes des plexus qui ſont très-remarquables dans le cerveau, ſur les côtés de la veſſie, dans les parties génitales de l'un & de l'autre ſexe, &c.

On a dit que les veines en général portoient le ſang au cœur, il faut en excepter la veine-porte qui reçoit le ſang de tous les viſcères du bas-ventre pour le verſer dans la ſubſtance du foie qu'elle pénètre dans tous ſes points.

Toutes les veines qui rapportent le ſang des extrémités ſupérieures de la tête & de la poitrine, aboutiſſent à la veine-cave ſupérieure; celles qui le rapportent des pieds, des jambes, des cuiſſes & du bas-ventre ſe terminent dans la veine-cave inférieure, & ces deux troncs qui ſe rencontrent & ſe réuniſſent vers la région du cœur ſe dégorgent dans l'oreillette droite & le ventricule droit.

Les veines ſont diſtinguées par rapport à leur ſituation, en *ſupérieure & inférieure, aſcendante & deſcendante*; en *droite*, comme la méſenterique, & en *gauche*, comme la ſplénique; en *interne* comme la baſilique, & en *externe* comme la céphalique.

Pluſieurs veines tirent auſſi leurs noms des parties où elles ſe trouvent, comme les jugulaires, les diaphragmatiques, les rénales, les iliaques, les hypogaſtriques, les axillaires, les crurales, les ombilicales, les ſurales, la ſciatique, la ſaphene, la médiane, la céphalique, la torachique, la ſouclavière, l'intercoſtale, la coronale, l'hémorrhoïdale, la cervicale, la thymique, la mammillaire, la gaſtrique, la ſtomachique, l'épiploïque, *&c.*

On diſtingue auſſi les veines à raiſon de leurs fonctions particulières, en ſpermatiques, émulgentes, *&c.*

On dit, *ouvrir la veine*; pour dire, ſaigner. *Il vient de ſe faire ouvrir la veine.*

On dit figurément, *quand le ſang bout dans les veines, quand le ſang eſt glacé dans les veines*; pour dire, dans la jeuneſſe, dans la vieilleſſe.

On dit auſſi figurément d'un homme qui a des mouvemens d'impatience & de colère, que *le ſang lui bout dans les veines.*

On dit proverbialement & figurément d'un homme qui n'a nulle diſpoſition, nulle inclination pour quelque choſe, *il n'a nulle veine qui y tende. On veut le faire de robe, mais il n'a nulle veine, il n'a veine qui y tende.*

On appelle *veine poëtique*, le génie poëtique, le talent pour la poéſie; dans ce ſens on dit auſſi, *veine*, abſolument. *Il a une veine noble & féconde. La douceur de ſa veine.*

On appelle *veines*, dans la terre, certains endroits longs & étroits où la terre eſt d'une autre qualité que celle qui eſt auprès. *Une veine de glaiſe. Une veine de ſable. Une veine de terre végétale.*

On appelle auſſi *veines*, dans les mines, les endroits entre les terres où ſe trouve le métal. *Veine de ſoufre. Veine de mercure. Veine d'or. Veine d'argent. Veine métallique. Veine riche & abondante*: & c'eſt ce qui a donné lieu à cette façon de parler figurée, *cet homme eſt tombé ſur une bonne veine*; pour dire, il a rencontré heureuſement.

VEINE, ſe dit auſſi des raies ou des ondes de différentes couleurs qu'on apperçoit ſur pluſieurs ſortes de bois, de pierres, *&c.* comme ſi elles y euſſent été peintes, & que les Peintres même imitent ſouvent en peignant les menuiſeries, *&c.*

En général le marbre eſt rempli de pareilles veines.

Le lapis-lazuli a des veines qui reſſemblent à de l'or.

VEINE D'EAU, ſe dit d'une petite ſource d'eau qui court ſous terre. *La veine d'eau qui étoit en cet endroit eſt tarie.*

La première ſyllabe eſt longue, & la ſeconde très-brève.

VEINÉ, ÉE; adjectif. Qui eſt plein de veines. Il ne ſe dit guère que du bois, du marbre & de quelques pierres. *Bois veiné de rouge. Marbre veiné.*

VEINEUX, EUSE; adjectif. Plein de veines. *Les bleſſures ſont à craindre dans les parties veineuſes. Ce bois eſt fort veineux.*

On appelle *artère veineuſe*, une veine que les anciens ont priſe pour une artère, & qui eſt la veine du poumon.

VÉ-JUPITER ou JUPITER VENGEUR; nom ſous lequel Jupiter avoit un temple à Rome près du Capitole. Il étoit repréſenté avec des flèches à la main, pour marquer qu'il eſt toujours prêt à punir les criminels, & à venger les crimes ſecrets : les coupables tâchoient de l'appaiſer par le ſacrifice d'une chèvre.

VEIROS; petite ville de Portugal, dans l'Alentejo, près de Fonteira.

VEINGARTEIN; petite ville d'Allemagne dans le bas Palatinat du Rhin, ſur la rivière de Printza, à une lieue & demie, nord-eſt, de Dourlach.

VEINGARTEN, eſt auſſi le nom d'une Abbaye d'hommes de l'Ordre de Saint-Benoît, en Allemagne, dans la Suabe, à une lieue au nord-eſt de Ravensbourg, à quatre lieues au nord du lac de Conſtance, & à une demi-lieue au couchant d'Altdorf. Son Abbé a le ſecond rang parmi les Prélats du banc de Suabe. Pluſieurs Princes de la maiſon de Bavière ont leur ſépulture dans cette Abbaye, qu'on dit avoir été fondée par Pépin.

VEINHEIM; ville d'Allemagne dans le bas Palatinat du Rhin, à deux lieues, eſt, de Vorms.

VEINSBERG; ville d'Allemagne dans le duché de Virtemberg, près des frontières du bas Palatinat.

VEINSHEM, ou VINSHEIM; ville libre & impériale d'Allemagne en Franconie, dans le marquiſat d'Anſpach, à dix lieues, nord-oueſt, de Nuremberg.

VEISSEMBOURG; ville de France en Alſace, dans le Vaſgav, près des frontières du Palatinat, ſur la rivière de Lauter, à cinq lieues, ſud-oueſt, de Landau.

Cette ville eſt ancienne; elle étoit connue au ſeptième ſiècle, lorſque Dagobert, Roi de France, y fonda un Monaſtère où ſa fille Irmine eſt enterrée, & auquel il donna de très grands biens, entr'autres, la ſeigneurie de Veiſſemberg & d'autres villes du voiſinage qui ſont venues au pouvoir des Comtes Palatins du Rhin & de quelques autres Princes.

Le même roi Dagobert fit préſent à l'Égliſe de *Veiſſembourg* d'une couronne d'argent doré dont la circonférence étoit de vingt-quatre pieds.

En 1226 la ville fut environnée de murailles par l'Abbé Frédéric. Son ſucceſſeur Edlin la fit entourer d'un foſſé & la fortifia de quelques boulevards. Dans la ſuite les habitans ayant obtenu divers priviléges, ſe rendirent indépendans des Abbés, & furent reçus au nombre des villes libres & franches de l'Empire avant le quinzième ſiècle.

Louis XIV prit *Veiſſembourg* en 1673 & la fit demanteler : elle fut réunie à la France avec toutes les autres villes de la Préfecture en 1680,

& le traité de Riſvick a confirmé cette réunion.

VEISSEMBOURG, eſt auſſi le nom d'une ville libre & Impériale d'Allemagne en Françonie, dans l'Évêché d'Aichſtat, ſur le Rednitz, à deux lieues, Nord, de Pappenheim.

VEISSEMBOURG, eſt encore le nom d'une ville d'Allemagne, dans le cercle de la haute Saxe, ſur les frontières de l'électorat de Brandebourg, à huit lieues de Nuremberg.

VEISSENFELDS; ville d'Allemagne dans le cercle de la haute ſaxe, ſur la Sale, à huit lieues de Leipſick. C'étoit la capitale du duché de Saxe-Weiſſenfeld dont la maiſon s'éteignit en 1746 par la mort du dernier Duc Jean Adolphe qui y faiſoit ſa réſidence dans le beau château nommé *Auguſtusbourg*. La Maiſon Électorale de Saxe hérita de ſes États.

VEISSENSTADT; petite ville d'Allemagne, en Franconie, à deux lieues de Culmbach.

VÉLAIRE; ſubſtantif maſculin & terme d'antiquité. *Velarius*. On appeloit ainſi des Huiſſiers prépoſés pour ouvrir la porte de la chambre de l'Empereur chez les Romains.

VÉLAR, ou ÉRYSIME; ſubſtantif maſculin; ou TORTELLE, ſubſtantif féminin. Plante que l'on trouve fréquemment ſur les murs, les maſures, le long des haies & ſur les ſépulcres: ſa racine eſt ſimple, de la groſſeur du petit doigt ou environ, blanche, ligneuſe, âcre & ayant la ſaveur de la rave: elle pouſſe une ou pluſieurs tiges à la hauteur de deux ou trois pieds, cylindriques, fermes, rudes & branchues; ſes feuilles naiſſent en grand nombre vers le bas, très-longues, velues, diviſées de chaque côté en pluſieurs lobes comme triangulaires, d'une ſaveur ſalée & gluante. Ses fleurs ſont très-petites, diſpoſées en longs épis ſur les rameaux, compoſées de quatre feuilles ou pétales jaunes en croix: leur piſtil ſe change en une ſilique longue d'un demi-pouce, grêle, ronde, terminée par une corne partagée en deux loges qui contiennent de petites graines brunes d'une ſaveur piquante.

Cette plante eſt ſpécifique pour réſoudre la mucoſité gluante qui ſe trouve dans la gorge, dans les bronches & dans les véſicules du Poumon: elle la fait rejeter par l'expectoration; beaucoup de Médécins l'ordonnent avec ſuccès dans la toux invétérée, dans l'enrouement & l'extinction de voix qui viennent d'une matière épaiſſe: on en prépare un ſirop fameux ſous le nom de *ſirop de chantre*. Il eſt cependant digne de remarque, qu'autant le velar eſt un réſolutif des humeurs dans les vaiſſeaux & dans les viſcères, autant il eſt d'un uſage dangereux dans les maladies aiguës de la poitrine. Il eſt encore bon d'obſerver que le velar n'a pas beſoin d'une forte ou longue décoction pour donner à l'eau ſes propriétés: le feu, dit M. Geofroi, *Mat. Méd.* emporte ſes parties volatiles, ce qui détruit toute ſon efficacité.

La graine du vélar eſt antiſcorbutique & diurétique.

VELASQUEZ, (Don Diégo de Silva) Peintre né à Seville en 1594, mourut à Madrid en 1660. Un génie hardi & pénétrant, un pinceau fier, un coloris vigoureux, une touche énergique, ont fait de *Velaſquez* un artiſte célèbre. Les tableaux de *Caravage* le frappèrent vivement. Il tâcha de l'imiter, & il peut lui être

comparé pour ſon art à peindre le portrait. Il ſe rendit à Madrid où ſes talens furent pour lui une puiſſante protection auprès de la Famille royale. Le Roi d'Eſpagne le nomma ſon premier Peintre, lui accorda le logement & les penſions attachées à ce titre, le décora de pluſieurs charges, & lui fit préſent de la clef d'or, diſtinction conſidérable qui donne à toute heure les entrées dans le Palais. *Velaſquez* voyagea en Italie. L'Ambaſſadeur du Roi d'Eſpagne le reçut à Veniſe dans ſon hôtel & lui donna des gens pour l'eſcorter. Le Roi l'ayant chargé d'acheter des tableaux de prix & des antiques pour orner ſon cabinet, cette commiſſion lui fit entreprendre un ſecond voyage en Italie où tous les Princes lui firent un grand accueil. C'étoit faire ſa Cour au Roi d'Eſpagne que d'honorer *Velaſquez*. Ce Prince l'aimoit, il ſe plaiſoit à ſa compagnie, & prenoit un plaiſir ſingulier à le voir peindre. Il ajouta aux honneurs dont il l'avoit comblé, la dignité de Chevalier de Saint-Jacques. Les obſèques qu'on fit à ſa mort, furent d'une magnificence extraordinaire.

VELAUT; terme de chaſſe. Cri dont on ſe ſert pour exciter les chiens à la chaſſe du lievre.

VELAY; pays de France qui fait partie du gouvernement militaire du Languedoc. Il eſt borné au nord par le Forez, au couchant par la haute Auvergne, au midi par le Gevaudan, & au levant par le Vivarais. Ce pays porte le nom de ſes peuples appelés *Velavi*, qui du tems des Romains dépendoient de l'Auvergne; & ſuivant une tradition populaire, on dit encore communément *le Puy en Auvergne*, pendant que cette capitale du Velay eſt du gouvernement de Languedoc & du reſſort de Toulouſe.

Le Velay paſſa des Viſigots aux François dans le ſixième ſiècle. Pepin s'en empara & ſes deſcendans en jouirent juſqu'à Louis d'Outremer qui le donna à Guillaume *Tête d'Etoupes*, Comte de Poitiers & Duc d'Aquitaine. Ses ſucceſſeurs ayant donné la partie du Velai d'Auvergne en fief, la partie du Velay de Languedoc fut donnée par le Roi de France à l'Évêque du Puy où on avoit établi le Siége épiſcopal, en accordant même à ces Prélats les mêmes droits qu'aux grands Princes, à la charge ſeulement de remettre leurs châteaux à la garde du Roi, toutes les fois qu'il l'exigeroit.

Les États particuliers du Velay ſont compoſés de l'Evêque du Puy qui y préſide, du Commiſſaire principal, du Sénéchal, du Vicomte de Polignac qui préſide en l'abſence de l'Évêque, de huit Députés du Clergé, de quinze Barons du pays & de neuf Conſuls. Il y a auſſi dans ce pays un ſyndic qui peut être continué plus d'une année par une délibération. Outre la ville du Puy qui eſt la capitale du Velay, il y a Monaſtrol, Crapone & Solignac.

Le Puy eſt la ſixième ville qui envoye pour députés aux États de la province ſon *premier Conſul* & un Exconſul.

Le Velay eſt un petit pays de montagnes très froides & couvertes de neige pendant plus de la moitié de l'année; ce qui n'empêche pas que la terre n'y produiſe plus de bled qu'il n'en faut pour les habitans. La plus grande richeſſe de ce pays conſiſte en beſtiaux qui y trouvent abondamment de quoi ſe nourrir. On fait au Puy des dentelles qui attirent beaucoup d'argent dans le pays.

VELDENTZ ; ville d'Allemagne, dans le cercle du bas Rhin, près de la Moſelle, à deux lieues de Trarbach. Elle appartient à l'Électeur de Trèves.

VÊLER ; verbe neutre de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Il ſe dit d'une vache qui met bas. *Cette vache vêlera bientôt.*

La première ſyllabe eſt longue & la ſeconde longue ou brève. *Voy.* VERBE.

VELETTE ; ſubſtantif féminin. Nom qu'on donne en Provence à un petit poiſſon fort ſingulier décrit dans les Mémoires de l'Académie des Sciences, & dont on voit des milliers qui flottent enſemble ſur la ſurface de la Méditerranée. Ce petit poiſſon eſt à peu prés de la grandeur d'une moule, fort plat, n'ayant pas une ligne d'épaiſſeur. Il paroît être une ſubſtance viſqueuſe d'un beau bleu d'indigo : les bords ſont plus minces & tranſparens : le milieu eſt garni de petits filets nombreux & argentés, comme la toile d'araignée des jardins : ſur la partie ſupérieure s'élève verticalement une eſpèce de crête que les Provençaux appellent *vêle*, qui aide l'animal à ſe ſoutenir ſur l'eau & même à faire voile. Cette crête traverſe le dos de l'animal en ligne droite, mais obliquement, c'eſt à-dire, de gauche à droite : elle eſt cartilagineuſe, tranſparente ; & en la regardant de près on la prendroit pour un ouvrage à rézeau. Dès que l'animal eſt hors de l'eau, ſa voile devient molle, s'affaiſſe. L'animal lui-même ne peut plus enſuite ſe ſoutenir dans l'eau & il meurt.

VELEZ DE GOMÈRE ; ville d'Afrique, au Royaume de Fez, dans la province d'Erif, ſur la Méditerranée, à quarante lieues de Malaga.

VELEZ-MALAGA ; ville d'Eſpagne au royaume de Grenade, près de la mer, à cinq lieues, nord-eſt, de Malaga, & vingt-une lieues, ſud-oueſt, de Grenade.

VÉLIN ; ſubſtantif maſculin. Peau de veau préparée, qui eſt plus délicate & plus unie que le parchemin. *On prétend que l'invention du vélin eſt dûe à Cratès le Grammairien. Peindre ſur du vélin. Ecrire ſur du velin. Relier des livres en vélin.*

VELINO ; rivière d'Italie au Royaume de Naples ; elle a ſa ſource dans l'Apennin & ſon embouchure dans la Néra, à quatre milles au-deſſus de Terni, après un cours d'environ 45 milles.

VELITES ; ſubſtantif maſculin pluriel. Soldats armés légérement. Ils étoient dans la Milice romaine ce que ſont aujourd'hui dans nos armées les troupes légères. Ils avoient pour armes défenſives un petit bouclier rond d'un pied & demi de diamètre, une eſpèce de petit caſque d'un cuir fort, couvert de quelque peau de bête ſauvage comme le loup, mais ſans armure, afin d'être plus diſpos. Leurs armes offenſives étoient l'épée, le javelot d'un bois de la groſſeur du doigt, long de trois pieds, avec une pointe longue de huit pouces, mais ſi fine que ce javelot ne pouvoit être tourné contre celui qui l'avoit lancé.

VELLÉIN ; adjectif & terme de Juriſprudence qui n'eſt uſité qu'en cette phraſe, *Senatus-Conſulte Velléien*, pour déſigner un décret du Senat rendu ſous le Conſulat de M. Sillanus & de *Velleius Tutor*, du temps de l'Empereur Claude, par lequel on reſtitua les femmes, con-

tre toutes les obligations qu'elles auroient contractées pour autrui, & qu'on auroit extorquées d'elles par violence, par autorité & par ſurpriſe, pourvu qu'il n'y eût eu aucune fraude de leur part.

Les lois romaines n'avoient pas d'abord porté les précautions ſi loin que ce *Sénatus-Conſulte* en faveur des femmes & des filles.

La loi *Julia* permettoit au mari de vendre les biens dotaux de ſa femme, pourvu qu'elle y donnât ſon conſentement; il lui étoit ſeulement defendu de les hypothéquer, du conſentement même de la femme, parcequ'on penſa qu'elle ſe prêteroit plus volontiers à l'hypothèque de ſes fonds qu'à la vente.

Cette loi n'avoit porté ſes vues que ſur le fonds dotal, & non ſur les meubles & choſes mobiliaires même apportées en dot; elle ne concernoit d'ailleurs que les fonds dotaux ſitués en Italie; mais quelques-uns tiennent que la femme qui étoit ſur le point de ſe marier, pouvoit prendre certaines précautions par rapport à ſes fonds dotaux qui étoient ſitués hors de l'Italie.

Quoi qu'il en ſoit, elle avoit toute liberté de diſpoſer de ſes paraphernaux, & conſéquemment de s'obliger juſqu'à concurrence de ſes biens, bien entendu que l'obligation fût contractée par la femme, pour elle-même & non pour autrui.

En effet il fut d'abord défendu par des Edits d'Auguſte & de Claude, aux femmes de s'obliger pour leurs maris.

Cette défenſe ne fut faite qu'aux femmes mariées, parceque dans l'ancien droit que l'on obſervoit encore dans ces temps là, toutes les perſonnes du ſexe féminin étoient en tutelle perpétuelle dont elles ne ſortoient que lorſqu'elles paſſoient ſous l'autorité de leurs maris; c'eſt pourquoi la prohibition de cautionner ne pouvoit concerner que les femmes mariées.

Mais ſous l'empereur Claudius, les filles & les veuves ayant été délivrées de la tutelle perpétuelle, tout le ſexe féminin eut beſoin du même remède; la pratique s'en introduiſit ſous le Conſulat de M. Silanus & *Velleius Tutor*, & elle fut confirmée par l'autorité du Senat.

Le décret qu'il fit à cette occaſion eſt, comme on l'a dit ce que l'on appelle le *Senatus-Conſulte Velléien.*

Cette loi, comme l'obſervent les Juriſconſultes, ne refuſe pas toute action contre la femme qui s'eſt obligée pour autrui; elle lui accorde ſeulement une exception dont le mérite & l'application dépendent des circonſtances.

Le bénéfice ou l'exception du *Senatus-Conſulte Velléien* a lieu en faveur de toutes les perſonnes du ſexe, ſoit filles, femmes ou veuves contre toutes ſortes d'obligations verbales ou par écrit; mais il ne ſert point au débiteur principal ni à celui pour qui la femme s'eſt obligée.

L'Empereur Juſtinien a donné deux lois en interprétation du *Senatus-Conſulte Velléien.* La première eſt la loi 22 au *cod ad S.C. Velleianum*, par laquelle il ordonne que ſi dans les deux années du cautionnement fait par la femme, pour autre néanmoins que pour ſon mari, elle approuve & ratifie ce qu'elle a fait, telle ratification ne puiſſe rien opérer, comme étant une faute réitérée qui n'eſt que la ſuite & la conſéquence de la première.

Mais cette même loi veut que ſi la femme ratifie après deux ans, ſon engagement ſoit valable, ayant en ce cas à s'imputer de l'avoir ratifié, après avoir eu un temps ſuffiſant pour la réflexion.

Cette loi de Juſtinien ne regardoit que les engagemens des femmes faits pour autres que pour leurs maris ; car par rapport aux obligations faites pour leurs maris, Juſtinien en confirma la nullité par la *Novelle* 134, *chap.* 8, dont a été formé l'authentique *Si quæ mulier*, inſéré au code *ad Senatus-Conſult. Velleianum.*

La diſpoſition de ces lois a été long-temps ſuivie dans tout le royaume.

Le Parlement de Paris rendit le 29 Juillet 1595 un Arrêt en forme de réglement, par lequel il fut enjoint aux Notaires de faire entendre aux femmes qu'elles ne peuvent s'obliger valablement pour autrui, ſurtout pour leurs maris, ſans renoncer expreſſément au bénéfice du *Velléien* & de l'authentique *Si quæ mulier*, & d'en faire mention dans leurs minutes, à peine d'en répondre en leur nom, & d'être condamnés aux dommages & intérêts des Parties.

Mais comme la plupart des Notaires ne ſavoient pas eux-mêmes la téneur de ces lois, ou ne les ſavoient pas expliquer ; que d'ailleurs ces ſortes de renonciations n'étoient plus qu'un ſtyle de Notaire, le Roi Henri IV, par un édit du mois d'Août 1606, fait par le Chancelier de Sillery, abrogea la diſpoſition du *Senatus-Conſulte Velléien* & de l'authentique *Si quæ mulier*, fit défenſes aux Notaires d'en faire mention dans les contrats des femmes, & déclara leurs obligations bonnes & valable, quoique la rénonciation au *Velléien* & à l'authentique n'y fût point inſérée.

Cet édit quoique général pour tout le Royaume, ne fut enregiſtré qu'au Parlement de Paris. Il eſt obſervé dans le reſſort de ce Parlement tant pour le pays de droit écrit que pour les pays coutumiers.

Il y a cependant quelques coutumes dans ce Parlement, où les femmes ne peuvent s'obliger pour leurs maris; telles ſont celles d'Auvergne, de la Marche & du Poitou, dont les diſpoſitions ſont demeurées en vigueur, l'Edit de 1606 n'ayant dérogé qu'à la diſpoſition du droit & non à celle des coutumes.

La Déclaration du mois d'Avril 1664 porte qu'à l'avenir les obligations paſſées ſans force ni violence par les femmes mariées à Lyon & dans les pays de Lyonnois, Mâconnois, Forès & Beaujolois, ſeront bonnes & valables, & que les femmes pourront obliger tous leurs biens dotaux ou paraphernaux, mobiliers & immobiliers, ſans avoir égard à la loi *Julia* que cette déclaration abroge à cet égard.

On tient que cette Déclaration fut rendue à la ſollicitation du ſieur Perrachon, pour lors Fermier Général de la Généralité de Lyon, qui la demanda pour avoir une plus grande ſûreté ſur les biens des Sous-Fermiers, en donnant à leurs femmes la liberté d'engager leurs biens dotaux, & en les faiſant entrer dans les baux.

Cette Déclaration n'ayant été faite que pour les pays du Lyonnois, Forès, Beaujolois & Mâconnois, elle n'a pas lieu dans l'Auvergne ; quoique cette province ſoit du Parlement de Paris, la coutume d'Auvergne ayant une diſpoſition qui

défend l'aliénation des biens dotaux.

L'Edit de 1606 qui valide les obligations des femmes, quoiqu'elles n'ayent point renoncé au *Velléien* & à l'authentique *Si quæ mulier*, eſt obſervée au Parlement de Dijon depuis 1609 qu'il y fut enregiſtré.

Les rénonciations au *Velléien* & à l'authentique, ont auſſi été abrogées en Bretagne par une Déclaration de 1683, & en Franche Comté par un Edit de 1703.

Le *Senatus-Conſulte Velléien* eſt encore en uſage dans tous les Parlemens de droit écrit; mais il s'y pratique différemment.

Au Parlement de Grenoble la femme n'a pas beſoin d'avoir recours au bénéfice de reſtitution, pour être relevée de ſon obligation.

Dans les Parlemens de Toulouſe & de Bordeaux elle a beſoin du bénéfice de reſtitution, mais le temps pour l'obtenir eſt différent.

Au Parlement de Toulouſe elle doit obtenir des lettres de reſciſion dans les dix ans : on y juge même qu'elle ne peut renoncer au *Senatus-Conſulte Velléien*, ce qui eſt contraire à la diſpoſition du droit.

Au Parlement de Bordeaux, le temps de la reſtitution ne court que du jour de la diſſolution du mariage; néanmoins ſi l'obligation ne regardoit que les paraphernaux, que le mari n'y fût pas intéreſſé, les dix ans courroient du jour du contrat.

En Normandie le *Senatus Conſulte Velléien* n'a lieu qu'en vertu d'un ancien uſage emprunté du droit romain & qui s'y eſt conſervé; car l'Edit de 1606 n'a point été enregiſtré au Parlement de Rouen; le *Senatus-Conſulte Velléien* y eſt même obſervé plus rigoureuſement que dans le droit romain; en effet la rénonciation de la femme au bénéfice de cette loi n'y eſt point admiſe, & quelque ratification qu'elle puiſſe faire de ſon obligation, même après les dix années, elle eſt abſolument nulle & on la déclare telle, quoiqu'elle n'ait point pris de lettres de reſciſion.

Le *Senatus-Conſulte Velléien* eſt conſidéré comme un ſtatut perſonnel d'où il ſuit qu'une fille, femme ou veuve domiciliée dans un pays où cette loi eſt obſervée, ne peut s'obliger elle ni ſes biens pour autrui, en quelque pays que l'obligation ſoit paſſée & que les biens ſoient ſitués.

VELLÉITÉ; ſubſtantif féminin. *Velleitas*. Volonté foible & imparfaite qui n'a point d'effet. *Ces belles réſolutions que vous faites ne ſont que des velléités, de ſimples velléités.*

VELLETRI, ou VELITRI; ville d'Italie dans la campagne de Rome, à cinq lieues de la mer & à neuf lieues, ſud-eſt, de Rome.

VÉLOCITÉ; ſubſtantif féminin. *Velocitas*. Vîteſſe, rapidité. *La vélocité de ſon cours. Les ſaiſons ſe ſuccèdent avec vélocité. La vélocité de la penſée, de la prononciation.* Il n'eſt guère uſité que dans le ſtyle ſoutenu.

VELLÉIUS PATERCULUS, né d'une famille illuſtre, originaire de Naples, fut Tribun des ſoldats, puis Préteur l'année de la mort d'*Auguſte* ſous lequel il avoit ſervi. Il fit des campagnes dans différens pays & ſuivit *Tibère* dans toutes ſes expéditions : il fut ſon Lieutenant en Allemagne. Nous avons de lui un abrégé de l'hiſtoire de la Grece, de l'Orient, de Rome & de l'Occident. Cet ouvrage ne nous eſt pas parvenu tout entier. Nous n'avons qu'un fragment

fragment de l'ancienne hiſtoire grecque avec l'hiſtoire romaine, depuis la défaite de *Perſée* juſqu'à la ſixième année de *Tibère*. Cet auteur eſt inimitable dans ſes portraits; il peint d'un ſeul trait. Il a écrit avec une fineſſe & un agrément qu'il eſt difficile d'égaler; mais on lui reproche d'avoir trop flatté *Tibère* & *Séjan*. Il ne voyoit en eux que les bienfaiteurs de *Paterculus*, tandis que le reſte du genre humain y voyoit des monſtres. La meilleure édition de ſon ouvrage eſt celle de Leyde in-12, 1639, & *in*-8°. 1667, avec des notes de différens interprètes.

VELLS; ville riche & peuplée d'Angleterre, dans le comté de Sommerſet, à trente-deux lieues, oueſt, de Londres. Elle a des Députés au Parlement.

VELOURS; ſubſtantif maſculin. Étoffe de ſoie à poil court & ſerré. On dit *velours à deux poils, à trois poils, à quatre poils*, ſelon la différente quantité de ſoie qui entre dans la fabrique du velours. *Velours friſé. Velours plein. Velours à la Reine. Velours ciſelé. Velours à ramage. Velours noir. Des culottes de velours cramoiſi. Velours de trois couleurs. Velours de Gênes. Velours à quatre couleurs.*

On appelle *velours ras*, une eſpèce de velours qui n'a point de poil.

On appelle figurément, *chemin de velours*, un chemin ſur une pelouſe. Et l'on dit, *marcher ſur le velours*; pour dire, marcher ſur une pelouſe.

On dit figurément & familièrement, *jouer ſur le velours*; pour dire, jouer ſur ſon gain.

On dit proverbialement, qu'*un chat fait patte de velours*; lorſqu'il retire ſes griffes en donnant la patte. Il ſe dit auſſi par extenſion de ceux qui cachent ſous des dehors careſſans, le pouvoir ou le deſſein qu'ils ont de nuire.

VELOUTÉ, ÉE; adjectif. Il ſe dit des étoffes dont le fond n'eſt point de velours, & qui ont des fleurs, des ramages faits de velours. *Satin velouté. Etoffe veloutée.*

On dit de certaines fleurs, qu'*elles ſont veloutées*; pour dire, que leurs feuilles ont quelque choſe qui approche du velours. *L'amaranthe eſt une fleur veloutée. Les œillets d'Inde ſont veloutés.*

On appelle *vin velouté*, un bon vin qui eſt d'un beau rouge un peu foncé, & qui n'a nulle âcreté.

On appelle *crême veloutée*, une ſorte de crême cuite qui ſe ſert à l'entre-mets.

VELOUTÉ, en termes de Joailliers, ſe dit des pierres qui ſont d'une couleur foncée, obſcure. *Un ſaphir velouté.*

VELOUTÉ, eſt auſſi ſubſtantif maſculin & ſe dit d'un galon fabriqué comme du velours, ou plein ou figuré. *Mettre un velouté entre deux galons d'argent.*

On appelle dans l'homme & dans les animaux, *le velouté de l'eſtomac, des inteſtins, de la veſſie & de la véſicule du fiel*, la ſurface intérieure de ces parties qui eſt comme hériſſée d'un nombre infini de petits filets ſitués perpendiculairement, & enduits d'une ſubſtance ou d'une liqueur glaireuſe ou mucilagineuſe qui ſert à défendre ces mêmes parties de l'impreſſion trop vive des corps qui les touchent. *Ce remède étoit trop fort, il lui a emporté le velouté de l'eſtomac.*

VELS; ville de la haute Autriche, ſur la riviere de Traun, à quatre lieues, ſud, de Lentz.

VELTE ; ſubſtantif féminin. Meſure de liquides qui contient ſix pintes. *Une velte d'eau-de-vie.*

VELTE, ſignifie auſſi un inſtrument qui ſert à jauger les tonneaux. *La velte eſt en uſage à Bordeaux, à la Rochelle*, &c.

VELTAGE ; ſubſtantif maſculin. Meſurage fait avec la velte. *Il faut payer le veltage de ces tonneaux.*

VELTER ; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Meſurer avec la velte. *Velter un tonneau.*

VELTEUR ; ſubſtantif maſculin. Celui qui jauge, qui meſure à la velte.

VELU, UE ; adjectif. Plein de poils. Il ne ſe dit ni par rapport aux cheveux, ni par rapport à la barbe. *Il a l'eſtomac velu, les bras velus. Il eſt velu comme un Sauvage.*

La première ſyllabe eſt très-brève, & la ſeconde brève au ſingulier maſculin, mais longue au pluriel & au féminin.

VELVOTE, ou ÉLATINE ; ſubſtantif féminin. Plante qui croît communément dans le bois de Boulogne près de Paris, & dans les champs, entre les blés : ſa racine eſt blanche, ſimple, grêle, peu fibreuſe, plongée perpendiculairement dans la terre ; ſa tige eſt menue, cylindrique, haute d'un pied, répandant de côté & d'autre des rameaux ſur la terre : ſes feuilles ſont d'un vert pâle, velues, molles, le plus ſouvent entières, quelquefois dentelées à leurs bords, d'une ſaveur amère & aſtringente : de chaque aiſſelle des feuilles s'élève un long pédicule grêle qui porte une fleur ſemblable à celle de la linaire ; elle eſt petite, d'une ſeule pièce, irrégulière, en maſque, & garnie d'un petit éperon d'un vert jaunâtre : à cette fleur ſuccède une coque membraneuſe, arrondie, ſéparée par une cloiſon mitoyenne en deux loges, & remplie de pluſieurs petites graines.

Cette plante eſt fort vulnéraire, tempérante, déterſive, apéritive & réſolutive : on en prend l'infuſion pour guérir la lepre, l'hydropiſie, les écrouelles, le cancer & la goutte : cette même décoction priſe en lavement eſt utile pour les flux de ventre & la dyſſenterie.

VEMDINGEN ; ville d'Allemagne en Bavière, dans la Régence de Munich.

VENAFRE ; ville épiſcopale d'Italie au Royaume de Naples, dans la terre de Labour, à onze lieues, nord-oueſt, de Capoue.

VENAISON ; ſubſtantif féminin. Chair de bête fauve ou rouſſe, comme cerf, ſanglier, &c. *Un pâté de venaiſon. Il aime la venaiſon.*

On dit, que *les cerfs, les ſangliers ſont en venaiſon ;* pour dire, qu'ils ſont en graiſſe.

VENAISSIN ; (le comtat) pays ſitué entre la Provence, le Dauphiné, la Durance & le Rhône.

Le comtat Venaiſſin poſſédé depuis le onzième ſiècle par les Comtes de Toulouſe, fut confiſqué & conquis dans le treizième ſur le Comte Raimond le vieux, durant la guerre des Albigeois. Raimond le jeune le laiſſa à ſa fille Jeanne & à ſon gendre Alphonſe qui en jouirent juſqu'à leur mort. Philippe le Hardi, Roi de France, héritier de ſon oncle & de la Comteſſe de Toulouſe, céda l'an 1273 le comtat Venaiſſin au Pape Grégoire X.

Les difficultés ſurvenues en dernier lieu entre la Maiſon de Bourbon & la Cour de Rome, ont déterminé le Roi à réunir ce pays à ſa Couronne, en ſorte qu'il fait au-

jourd'hui partie du Royaume de France.

VÉNAL, ALE ; adjectif. *Venalis.* Qui ſe vend, qui ſe peut vendre. Il ne ſe dit dans le propre, que des charges & des emplois qui s'achettent à prix d'argent. *Office vénal. Charge vénale. Dans l'infanterie les Offices ne ſont pas vénaux.*

On dit figurément qu'*un homme a l'ame vénale ;* pour dire, qu'il a l'âme baſſe, & qu'il ne fait rien que par un intérêt ſordide, que pour de l'argent. *Il paſſe pour une ame vénale.*

On dit auſſi figurément D'un Auteur, que *c'eſt une plume vénale ;* pour dire, qu'il écrit pour de l'argent, & le plus ſouvent contre la vérité & contre ſon propre ſentiment.

VÉNALEMENT ; adverbe. d'une manière vénale. *Il exerce vénalement ſa charge.* Il eſt peu uſité.

VÉNALITÉ ; ſubſtantif féminin. *Venalitas.* Qualité de ce qui eſt vénal. *Le Roi vient de ſupprimer la vénalité des charges des Parlemens.*

VENANT ; adjectif. Qui vient. Il n'eſt guère uſité que dans cette phraſe, *allant & venant. Les rues ſont pleines d'allans & venans.*

On dit communément, *à tout venant beau jeu ;* pour dire, qu'un homme eſt prêt à tenir contre tous ceux qui voudront l'attaquer ſoit au combat, ſoit au jeu.

On dit qu'*un homme a dix mille livres de rente bien venant ;* pour dire, que ſon revenu conſiſte en dix mille livres de rente dont il eſt payé sûrement & régulièrement.

VENASQUE ; petite ville qui a donné ſon nom au Comtat Venaiſſin, & qui eſt ſituée à une lieue, eſt, de Carpentras.

VENASQUE, eſt auſſi le nom d'une ville d'Eſpagne, au Royaume d'Arragon, ſur la rivière d'Eſſera, à quatorze lieues, eſt, de Balbaſtro.

VENCE ; ville épiſcopale de France, en Provence, à trois lieues, nord-eſt, de Graſſe. Le chapitre de la cathédrale eſt compoſé d'un Prévôt, de trois autres dignités, de cinq Chanoines & de huit autres bénéficiers, deux deſquels font les fonctions de Curés. Les canonicats ſont à la nomination du Chapitre & de l'Evêque conjointement ; mais la ſeigneurie temporelle de la ville de Vence appartient moitié à l'Evêque & moitié à un ſeigneur laïque de la maiſon de Villeneuve, qui porte le titre de Baron ; l'un & l'autre ont toujours relevé des Comtes de Provence, qui ont mis cette ville ſous la viguerie de Graſſe.

VENCHEU ; ville de la Chine, onzième métropole de la province de Chekiang. Elle a quatre autres villes dans ſon département.

VENDANGE ; ſubſtantif féminin. *Vindemia.* Récolte de raiſins pour faire du vin. *La vendange a été bonne. On fit pleine vendange. La vendange ſera mauvaiſe. Fouler la vendange. Les vendanges ont été meilleures en Champagne qu'en Bourgogne.*

VENDANGES, ſe dit auſſi au pluriel du temps où ſe fait la récolte des raiſins. *Il ſe maria pendant les vendanges. Je retournerai à Paris après les vendanges.*

On dit proverbialement de quelqu'un qui a le verre en main, & qui s'amuſe à parler au lieu de boire, qu'*il prêche ſur la vendange*, qu'*il ne fait que prêcher ſur la vendange.*

Meſſire Jean, c'étoit certain Curé,
Qui prêchoit peu, ſinon ſur la vendange. LA FONT.

On dit auſſi proverbialement, lorſque les vendanges ſont paſſées, ou qu'il eſt arrivé quelque malheur aux vignes, *adieu paniers, vendanges ſont faites*; & cela ſe dit figurément de toutes les choſes dont on n'a plus affaire ou dont on ne ſe ſoucie plus.

La première ſyllabe eſt moyenne, la ſeconde longue & la troiſième très-brève.

VENDANGÉ, ÉE; participe paſſif. *Voyez* VENDANGER.

VENDANGER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Vindemias colligere.* Faire la récolte des raiſins. *On vendangera demain ce canton.*

VENDANGER, s'emploie auſſi abſolument. *La ſemaine prochaine nous commencerons à vendanger. On vendange à préſent en Bourgogne.*

On dit figurément, que *la pluie, la grêle, l'orage ont tout vendangé, que les ſoldats ont tout vendangé*; pour dire, qu'ils ont fait de grands dégâts aux vignes, qu'ils les ont dépouillées de raiſins.

VENDANGER, ſe dit auſſi par extenſion & familièrement, en parlant des blés & des autres fruits de la terre. *La grêle a vendangé les ceriſes.*

On prononce *vandanjer.*

VENDANGEUR, EUSE; ſubſtantif maſculin. Qui cueille, qui coupe les raiſins, qui ſert à faire les vendanges. *Il a ſix vendangeurs & autant de vendangeuſes. Il faut payer ces vendangeurs.*

VENDEN; ville de Ruſſie, dans la Livonie, à quinze lieues, nord-eſt, de Riga. Elle fut autrefois conſidérable; mais c'eſt peu de choſe aujourd'hui.

VENDEUR, ERESSE; ſubſtantif. Celui, celle qui vend. *Le vendeur & l'acheteur. La vendereſſe autoriſée par ſon mari.* Le féminin *vendereſſe* n'eſt uſité qu'en ſtyle de pratique.

VENDEUR, EUSE; ſubſtantif. *Venditor.* Celui, celle dont la profeſſion eſt de vendre. *Vendeur d'eau de vie. Vendeuſe d'herbes. Vendeur d'alumettes. Vendeuſe de pain d'épices.*

VENDEUR, ſe dit auſſi de certains officiers du Châtelet de Paris, inſtitués pour crier, priſer & vendre les meubles ſaiſis qui ſe vendent publiquement au plus offrant & dernier enchériſſeur par ordre de juſtice, ou volontairement après le décès des propriétaires. Les Sergens à verge du Châtelet de Paris prennent le titre de *Jurés-priſeurs, crieurs & vendeurs de meubles.*

On appelle encore *Jurés-vendeurs*, des officiers établis par le Roi pour ce qui concerne la vente de certaines eſpèces de marchandiſes. On les appelle *Jurés*, à cauſe du ſerment qu'ils font lorſqu'ils ſont reçus à cet office, & auſſi parcequ'ils font quelques-unes des fonctions de ce qu'on appelle *Jurés* dans les corps des marchands & les communautés des arts & métiers.

Il y a à Paris pluſieurs *Jurés-vendeurs*, entr'autres des Jurés-vendeurs de vin, des Jurés-vendeurs de cuirs, des Jurés-vendeurs de marée ou poiſſon de mer, des Jurés-vendeurs de volailles, & quelques autres moins conſidérables.

Ces officiers ſont établis pour payer comptant aux marchands forains lorſqu'ils ſont d'accord avec les acheteurs, les ſommes auxquelles ſe montent la vente de leurs marchandiſes, deſquelles ces vendeurs ſe chargent à leur propre compte, & en font à leurs riſques,

périls & fortunes le recouvrement ſur les acheteurs.

Pour faire ces avances, les vendeurs ſont tenus de faire un certain fonds ordinairement réglé par les édits & déclarations de leur établiſſement, qui en cas de mort eſt rembourſé à leurs héritiers, & remplacé par le nouveau vendeur qui eſt pourvu de l'office vacant.

Chaque communauté de vendeurs doit avoir ſon bureau pour s'aſſembler, & ſon regiſtre pour y enregiſtrer les ventes & les prix des marchandiſes, les noms des marchands forains & ceux des acheteurs. Ils ont auſſi leurs officiers qu'ils éliſent tous les ans, ſavoir, un ou deux receveurs, deux ou pluſieurs ſyndics; quelques-uns n'en ont point, mais ils ont des caiſſiers & des commis.

Pour les peines des vendeurs & les intérêts de l'argent qu'ils avancent, ils reçoivent certains droits qui leur ſont attribués, leſquels leur doivent être payés par les marchands forains, & déduits ſur le prix des marchandiſes qui ont été vendues. Enfin ceux qui ont acheté, & pour qui le prix de la vente a été avancé aux forains par les vendeurs, peuvent être contraints au payement ſans qu'il ſoit beſoin d'aucune ſentence ou jugement qui les y condamne.

On appelle *vendeur d'orviétan, de mithridate*, celui qui monte ſur un théâtre dans les places publiques, & qui y débite quelque drogue pour la ſanté.

On dit auſſi d'un médecin qui ſe vante d'avoir des remèdes pour toutes ſortes de maux, que *c'eſt un vendeur de mithridate*. On le dit de même d'un hableur, d'un trompeur.

On appelle familièrement *vendeur de fumée*, un homme qui fait parade d'un crédit qu'il n'a point, & qui cherche à en tirer quelque avantage.

On appelle *faux vendeur*, celui qui vend ce qui n'eſt pas à lui, ou qui uſe de quelque fraude dans le contrat de vente; celui qui vend à faux poids, à fauſſe meſure.

VENDICATION; *voyez* REVENDICATION.

VENDIQUER; *voyez* REVENDIQUER.

VENDITION; vieux terme de palais qui ſignifioit autrefois vente.

VENDOME; ville de France, capitale du Vendômois, ſur le Loir, à huit lieues, nord-oueſt, de Blois. C'eſt le ſiége d'un Bailliage, d'une Élection, d'un grenier à ſel, *&c.* On y compte environ 5600 habitans. Il y a une Collégiale, fondée vers 1035, par les anciens Comtes de Vendôme, ſous l'invocation de Saint Georges. Son Chapitre eſt compoſé d'un Doyen, d'un Chantre, d'un Prévôt, d'un Sous-Chantre, d'un Tréſorier, d'un Chancelier, de vingt Chanoines & de quatre Vicaires. Le Seigneur du lieu nomme à toutes les dignités, & aux Canonicats, & les Vicaires ſont nommés par le Chapitre. On voit dans cette Collégiale les tombeaux des Seigneurs de Vendôme, depuis Bouchart I, juſqu'à Bouchart IV, incluſivement, & ceux de pluſieurs Princes de la maiſon de Bourbon. Cette ville a auſſi une Abbaye de Bénédictins, ſous le titre de la Trinité, fondée par Geofroi Martel, Comte d'Anjou, & Agnés de Bourgogne ſa femme, en 1032. Cette Abbaye releve immédiatement du Saint-Siége, & vaut 10000 liv. de rente à ſon Abbé. Vendôme a d'ailleurs pluſieurs Monaſtères, un de

Cordeliers, un de Capucins, un d'Urſulines, un de filles du Calvaire, un de Sœurs griſes, & un Collége dirigé par les Pères de l'Oratoire.

On fait dans cette ville un commerce conſidérable de gants qu'on envoie à Paris; on y fabrique auſſi des ſerges, des chapeaux & l'on y prépare des cuirs qui viennent du Poitou & de la Saintonge.

VENDÔMOIS; (le) petit pays de France dans le gouvernement général de l'Orléanois, qui fait la partie méridionale de la Beauſſe. Il eſt borné au couchant par le Maine, au Septentrion par le Dunois, au levant par le Bléſois, & au midi par la Tourraine. Il peut avoir 12 lieues de longueur ſur 10 de largeur. Les rivières qui l'arroſent ſont, le Loir, la Graiſne, & quantité de ruiſſeaux. Vendôme en eſt la capitale. Les autres principales villes du pays ſont Mondoubleau, Saint-Calais, Querhoent ou Montoire.

Les bois ne manquent pas dans ce pays, & l'on y recueille abondamment des grains & des fruits de toutes les eſpèces.

VENDRE; verbe actif de la quatrième conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme FENDRE. *Vendere.* Aliéner pour un certain prix une choſe qu'on poſsède. Il y a différentes manières de vendre les marchandiſes dans le commerce; ainſi,

Vendre en gros, c'eſt *vendre* tout d'un coup & en une ſeule fois une partie conſidérable de marchandiſes.

Vendre en détail, c'eſt débiter par petites parties les marchandiſes qu'on a achetées en gros.

Vendre comptant, c'eſt recevoir le prix de la marchandiſe vendue dans le moment qu'elle eſt livrée.

Vendre au comptant ou *pour comptant*, ne ſignifie pas la même choſe que l'expreſſion précédente, mais que le vendeur accorde quelquefois à l'acheteur juſqu'à trois mois de temps pour payer un argent qu'il regarde comme comptant.

Vendre à crédit ou *à terme*, c'eſt *vendre* à condition d'être payé dans un temps dont le vendeur convient avec l'acheteur.

Vendre partie comptant & partie à crédit ou *à terme*, c'eſt recevoir ſur le champ une partie du prix de la choſe vendue, & donner du temps pour le reſte.

Vendre à crédit pour un temps à charge de diſcompte ou d'excompte, à tant pour cent par mois pour le prompt payement, c'eſt une convention ſuivant laquelle le vendeur s'engage de faire un rabais ou diminution ſur le prix des marchandiſes qu'il a vendues, ſuppoſé que l'acheteur déſire de les lui payer avant le temps, & cela à proportion de ce qui en reſtera à expirer, à compter du jour que le payement doit être fait.

Vendre à profit, c'eſt *vendre* ſuivant ſon livre journal d'achat, ou conformément à ſa facture à tant par cent de gain.

Vendre pour payer de foire en foire & d'une foire à l'autre, c'eſt proprement *vendre* à crédit pour un temps.

Vendre pour ſon compte, c'eſt *vendre* pour ſoi-même.

Vendre par commiſſion, c'eſt *vendre* pour le compte d'un autre moyennant un certain ſalaire qu'on nomme *droit de commiſſion.*

Vendre partie comptant, partie en lettres ou billets de change, & partie à terme ou à crédit, c'eſt recevoir une partie du prix en argent comptant, une autre en lettres ou billets

de change, & donner du temps pour payer le reſte.

Vendre partie comptant, partie en promeſſes & partie en troc, c'eſt recevoir une partie en argent comptant dans le moment de la vente, une autre en promeſſe ou billets, dont les payemens doivent ſe faire dans les temps ſtipulés, & prendre pour l'autre partie certaines marchandiſes du prix deſquelles on convient, & qu'on nomme *marchandiſes en troc.*

Vendre au baſſin, ſe dit à Amſterdam de certaines ventes publiques, dans leſquelles le Meeſter frappe ſur un baſſin de cuivre avec une baguette lorſqu'il veut délivrer les cavellins.

Vendre hors la main, c'eſt *vendre* en particulier.

VENDRE, ſe dit auſſi de la manière de débiter les marchandiſes & denrées, dont les unes, comme les métaux, les ſoies, fils, laines, épiceries, *&c.* ſe vendent au poids; les autres, comme les draps, étoffes, toiles, dentelles, rubans, *&c.* ſe vendent à l'aune, à la canne ou autre ſemblable meſure de longueur; d'autres, comme les grains, graines, légumes, farine, charbon de bois & de terre, ſe vendent au muid, au ſeptier, à la mine, au boiſſeau, *&c.* les liqueurs, comme le vin, l'eau de vie, le cidre, la biere, ſe vendent en détail à la pinte, chopine, pot, *&c.* & en gros, à la barique, au tonneau, à la pipe, au muid, à la queue, *&c.* Enfin certaines marchandiſes ſe vendent au compte, c'eſt à dire au cent, au quarteron, à la douzaine, à la groſſe, *&c.*

On dit, *vendre bien cher ſa vie*, pour dire, défendre bien ſa vie, & faire périr beaucoup d'ennemis avant de ſuccomber. On dit dans le même ſens *vendre bien cher ſa peau*; mais il eſt du ſtyle familier.

On dit des choſes qu'on donne à vil prix, *ce n'eſt pas vendre c'eſt donner.*

On dit proverbialement, *c'eſt un homme qui eſt à moi à vendre & à dépendre*; pour dire, c'eſt un homme dont je puis entièrement diſpoſer.

On dit auſſi, *cet homme les vendroit tous, il les vendroit à beaux deniers comptans*; pour dire, cet homme eſt plus fin qu'eux; ou, cet homme eſt capable de les ſacrifier au moindre intérêt.

On dit proverbialement, *ce n'eſt pas tout que de vendre, il faut livrer*; pour dire, il ne ſuffit pas de former une entrepriſe, de promettre quelque choſe; il faut trouver les moyens d'exécuter ce qu'on a projeté, de tenir ce qu'on a promis.

On dit proverbialement, *il ne faut pas vendre la peau de l'ours avant qu'il ſoit pris, avant qu'il ſoit mort*; pour dire, qu'il ne faut point diſpoſer des dépouilles de quelqu'un avant qu'on en ſoit le maître.

On dit proverbialement, *à qui vendez vous vos coquilles? à ceux qui reviennent de Saint Michel?* & plus ordinairement, *à qui vendez vous vos coquilles?* pour dire, à qui penſez-vous avoir affaire? ce qui ſe dit pour donner à entendre, qu'on eſt plus fin que celui qui croit nous tromper.

On dit auſſi proverbialement, qu'*un homme vend bien ſes coquilles*; pour dire, qu'il fait bien valoir les choſes dont il ſe veut défaire.

On dit figurément, qu'*un homme vend ſon honneur*; pour dire, qu'il reçoit de l'argent pour faire une action lâche; qu'*une femme vend*

ſon honneur ; pour dire, qu'elle s'abandonne par intérêt. Et l'on dit proverbialement, *femme qui prend, ſe vend.*

VENDRE, ſignifie quelquefois, révéler un ſecret par quelque raiſon d'intérêt. *Judas vendit Notre Seigneur pour trente deniers. Il vendroit ſon père, ſon meilleur ami pour cinq ſous. C'eſt lui qui nous a vendus.* On dit de pluſieurs perſonnes qui parlent enſemble tout bas, *je crois qu'ils vendent la ville.* Et cela ne ſe dit que par plaiſanterie, & pour ſignifier, qu'ils font enſemble quelque complot.

On dit auſſi, *ſe vendre à un parti, à une cabale ;* pour dire, ſe livrer à un parti, à une cabale par des vues intéreſſées.

La première ſyllabe eſt longue & la ſeconde très-brève. *Voyez* VERBE.

VENDREDI ; ſubſtantif maſculin. Le ſixième jour de la ſemaine, qui étoit conſacré chez les Païens à Vénus dont il a retenu le nom. *Selon le Bréviaire, le vendredi eſt la ſixième ferie.*

On appelle *vendredi ſaint*, le vendredi de la Semaine Sainte, conſacré à célébrer la mémoire de la Paſſion & de la mort de Notre Seigneur.

On dit proverbialement, *tel qui rit le vendredi, pleure le dimanche ;* pour dire, que bien ſouvent la triſteſſe ſuccède à la joie, en très-peu de temps.

VENDRES ; bourg de France en Languedoc, près de l'embouchure de la rivière d'Aude dans la Méditerranée, entre Narbonne & Béziers.

VENDU, UE ; participe paſſif. *Voy.* VENDRE.

VENÉ, ÉE ; participe paſſif. *Voyez* VENER.

On dit de la viande qui commence à ſe gâter & à ſentir, *voilà de la viande qui eſt un peu venée.*

VÉNÉFICE ; ſubſtantif maſculin. *Veneficium.* Empoiſonnement, crime d'empoiſonnement. *Il étoit plutôt coupable de vénéfice que de magie.* Il n'eſt guère uſité que dans les procédures criminelles.

VÉNÉFIQUE ; vieux mot qui ſignifioit autrefois venimeux.

VENELLE ; vieux mot qui ſignifioit autrefois petite rue. Il eſt encore uſité dans cette phraſe figurée, proverbiale & populaire, *enfiler la venelle ;* pour dire, prendre la fuite.

VÉNÉNEUX, EUSE ; adjectif. *Venenoſus.* Qui a du venin. Il ſignifie la même choſe que vénimeux, avec cette différence qu'il ne ſe dit que des plantes. *L'aconit eſt vénéneux. La ciguë eſt une plante vénéneuſe.*

VENER ; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Venari.* Chaſſer, courre une bête pour en attendrir la chair. Il ne ſe dit guère que des animaux domeſtiques. *A Rome, en Angleterre on a coutume de vener les bœufs.*

On dit, *faire vener de la viande ;* pour dire, la faire mortifier. Ce mot n'eſt guère uſité, & l'on ne s'en ſert qu'à l'infinitif & aux temps compoſés.

VÉNÉRABLE ; adjectif des deux genres. *Venerandus.* Digne de vénération. *Le Sénat de Rome étoit une aſſemblée vénérable. Un vieillard vénérable. Ce Magiſtrat a l'air vénérable.*

VÉNÉRABLE, eſt auſſi un titre d'honneur qu'on donne aux Prêtres & aux Docteurs en Théologie dans les actes publics. *Fut préſent diſcrète & vénérable perſonne* N. *Prêtre, Docteur en Théologie*, &c.

VÉNÉRATION ;

VÉNÉRATION; ſubſtantif féminin. *Veneratio.* Reſpect qu'on a pour les choſes ſaintes; honneur qu'on rend, qu'on porte aux choſes ſaintes. *Profonde vénération. On doit de la vénération aux choſes de la religion.*

VÉNÉRATION, ſe dit auſſi de l'eſtime reſpectueuſe qu'on a pour certaines perſonnes. *Ce Magiſtrat mérite la vénération du public. C'eſt une femme digne de vénération.*

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, la troiſième longue, & les autres brèves.

Différences relatives entre *vénération*, *reſpect.*

Ce ſont des égards qu'on a pour les gens; mais on leur témoigne de l'eſtime par la *vénération*, & on leur marque de la ſoumiſſion par le *reſpect.*

Nous avons de la *vénération* pour les perſonnes en qui nous reconnoiſſons des qualités éminentes; & nous avons du *reſpect* pour celles qui ſont fort au-deſſus de nous, ou par leur naiſſance, ou par leur fortune.

L'âge & le mérite rendent *vénérable.* Le rang & la dignité rendent *reſpectable.*

La gravité attire la *vénération* du peuple; la crainte qu'on lui inſpire le tient dans le *reſpect.*

VÉNÉRÉ, ÉE; participe paſſif. *Voy.* VÉNÉRER.

VÉNÉRER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Venerari.* Porter honneur, révérer. Il n'eſt guère uſité qu'en parlant des choſes ſaintes. *Vénérer les Saints. Vénérer les Reliques.*

VÉNERIE; ſubſtantif féminin. *Venatio.* L'art de chaſſer avec des chiens courans toutes ſortes de bêtes, comme le cerf, le daim, le chevreuil, le ſanglier, le loup, *&c.*

La vénerie comprend toutes les eſpèces de chaſſe qu'on peut faire avec des chiens courans. Elles ont toutes beaucoup de principes communs. Si chacune d'elles exige quelque différence dans le choix des chiens qui y conviennent, on emploie les mêmes moyens pour les rendre obéiſſans, ſages & gardant le change. Mais la connoiſſance des principes communs à toutes les chaſſes ne ſuffit pas au Veneur; il a beſoin d'être inſtruit relativement aux différens animaux, de leurs inclinations diſtinctives, de leurs refuites & de tous les différens moyens qu'ils emploient pour échapper à la pourſuite. Ces connoiſſances ſont ſur-tout néceſſaires pour le travail qui précède la chaſſe même, & duquel le ſuccès dépend aſſez ſouvent.

Pour prendre à force ouverte des animaux ſauvages, il eſt eſſentiel de ne pas fatiguer les chiens de meute par une quête inutile & ſouvent longue. Si d'ailleurs on veut joindre à la certitude de prendre, le plaiſir que donnent l'appareil & le bruit d'une meute nombreuſe, il faut diſpoſer avantageuſement les relais. Il eſt donc néceſſaire de ſavoir d'avance où eſt l'animal qu'on veut attaquer, & de prévoir en raiſon de la connoiſſance qu'on a du pays & des inclinations des animaux de cette eſpèce, quelles pourront être ſes refuites lorſqu'il ſera lancé. Le travail par lequel on s'aſſure de l'endroit où l'on ira attaquer eſt une partie conſidérable de la vénerie. Elle exige des connoiſſances très-fines & en aſſez grand nombre.

Preſque tous les animaux ſauvages, carnaſſiers ou autres cherchent leur nourriture pendant la nuit, &

à la pointe du jour ils entrent dans les parties de bois qui leur ſervent de retraite; c'eſt ce qu'on appelle *ſe rembucher*. Mais les bêtes de chaque eſpèce ſont portées d'inclination à adopter des retraites différentes. Pluſieurs même en changent ſelon les ſaiſons. Un bon Veneur doit être inſtruit de tous ces faits. S'il va au bois pour le cerf, il doit ſavoir que depuis le mois de Décembre juſque vers celui d'Avril ces animaux ſe retirent en hordes dans le fond des forêts, dans les futaies où ils trouvent du gland, ou qui ſont voiſines des jeunes taillis; que pendant le printemps & la meilleure partie de l'été ils cherchent les buiſſons tranquilles à portée des bons gagnages; dans le temps du rut ils ſont preſque toujours ſur pied, & n'ont point de rembuchement aſſuré. Il en eſt de même des autres animaux. La différence des ſaiſons les porte à changer de retraite. Les loups, par exemple, qui pour l'ordinaire habitent les bois les plus fourrés & les plus épais, n'y rentrent guère pendant l'été lorſque les ſeigles & les bleds ſont aſſez hauts pour les couvrir. Dans cette ſaiſon les plaines deviennent bois pour eux.

Il ne ſuffit pas au Veneur d'être inſtruit des connoiſſances relatives aux animaux qu'il veut détourner, il faut qu'il ſoit muni d'un bon limier qui ait le nez fin & bien exercé, qui ne laiſſe point aller les vieilles voies, & qui ne s'emporte point juſqu'à crier ſur celles qui ſont fraîches. De la ſureté du chien dépend ſouvent le ſuccès de la quête du Veneur. Le limier en mettant le nez à terre & en tirant ſur le trait auquel il eſt attaché, indique la voie récente de l'animal pour lequel il a été dreſſé. Le Veneur eſt averti par-là de porter les yeux à terre, & de chercher à revoir la voie de la bête dont ſon chien ſe rabat. Lorſque la terre eſt molle, & qu'elle reçoit parfaitement l'image du pied de l'animal, le jugement n'eſt pas difficile à porter; mais lorſque la terre eſt sèche, il y faut beaucoup plus d'attention, de travail & de connoiſſances. Par exemple, ſi c'eſt pour un cerf qu'on eſt au bois, le Veneur doit obſerver les portées, prendre le contre-pied pour lever des fumées, tâcher de connoître les allures, en un mot réunir, autant qu'il peut, tous les différens ſignes par leſquels on peut s'aſſurer de l'âge de l'animal. En général il eſt toujours très-utile de prendre le contre-pied des bêtes qu'on a détournées; on apprend par-là toute l'hiſtoire de leur nuit; cette hiſtoire donne quelque connoiſſance de leur caractère particulier, & indique une partie des ruſes dont on pourra avoir à ſe défier pendant la chaſſe. On ſent combien toutes ces précautions demandent d'expérience & de travail. Le Veneur mal habile ou négligent eſt ſouvent trompé par l'animal ruſé qu'il a devant lui. Il en eſt qui ſans être actuellement inquiétés ne rentrent au bois qu'en cherchant par des feintes à dérober le lieu de leur retraite; ils font une douzaine de pas dans le bois, & reviennent enſuite ſur leurs voies pour aller ſe rembucher ailleurs; c'eſt ce qu'on appelle *faux rembuchement*. Ainſi lorſque le Veneur n'a pas l'attention d'examiner ſi ſon animal ne ſort pas après avoir paru rentrer, il court riſque de faire un faux rapport, & de ſe décréditer ſi l'on faiſoit ſouvent buiſſon creux ſur ſa parole.

Lorſque le Veneur eſt bien aſſuré que la bête qu'il ſuit eſt rentrée dans le bois ſans en être ſortie, lorſqu'il a bien pris toutes les connoiſſances dont nous avons parlé relativement à ſon âge, *&c.* il n'a plus qu'à en prendre les devans pour ſavoir l'enceinte où elle s'eſt arrêtée. Si ſon chien lui en remontre, & qu'il la trouve paſſée, il doit répéter la même manœuvre juſqu'à ce qu'il ſoit aſſuré qu'elle ne paſſe plus. Mais en général il eſt plus sûr de prendre d'abord les grands devans; il eſt même preſque toujours dangereux de trop raccourcir l'enceinte; le Veneur peut alors ſe nuire à lui-même, inquiéter la bête en lui donnant vent du trait, & la faire partir; ce danger exiſte ſur-tout par rapport aux animaux vivant de rapine, comme le loup; la fineſſe de leurs ſens & leur inquiétude naturelle les rendent très-difficiles à détourner.

Lorſque les Veneurs ſont raſſemblés, & qu'ils ont fait leur rapport, on choiſit entre les différens animaux détournés celui qu'on veut attaquer. On diſpoſe les relais d'après la préſomption qu'on peut avoir des refuites que fera la bête; le Veneur qui doit laiſſer courre conduit la troupe & la meute à ſes briſées. Les briſées ſont des branches qu'il a jetées le matin pour ſe reconnoître ſur la voie de l'animal qu'il a ſuivi avec ſon limier. Lorſqu'on eſt bien sûr que cet animal eſt ſeul dans l'enceinte, on peut y faire entrer ſans chaleur les chiens de meute qui le rapprochent & vont le lancer. Mais en général il eſt plus sûr de faire lancer à trait de limier par le Veneur qui a détourné. Lorſqu'on a vu la bête, & qu'elle n'eſt point accompagnée, on met les chiens de meute ſur la voie; & quand elle eſt ainſi attaquée, c'eſt la chaſſe proprement dite. La charge des Veneurs eſt alors de ſuivre leurs chiens, & de les appuyer ſans trop les échauffer, de les redreſſer promptement lorſqu'ils ſe fourvoyent; de connoître ceux des chiens qui méritent croyance; piquer à ceux-là, & y rallier les autres; de ne donner les relais que dans les momens où l'animal n'étant point accompagné, les chiens peuvent avoir le temps de goûter la voie avant d'être expoſés à rencontrer du change; d'éviter par la manière de découpler ces chiens de relais les inconvéniens que pourroit occaſionner la fougue de ceux qui ſont trop ardens; de reprendre autant qu'il eſt poſſible les chiens qui s'écartent de la meute; les ramener ſur la voie, & rendre par-là la mort de l'animal plus aſſurée, plus bruyante & plus ſolennelle.

Chaque animal, lorſqu'il eſt chaſſé, a des ruſes communes à ſon eſpèce, & en outre il peut en avoir de particulières qui doivent être l'objet de l'attention du Veneur. Ainſi ſon métier demande autant d'intelligence que de routine, & en général un bon corps, un eſprit actif, beaucoup de facilité à ſupporter le travail, mais ſur-tout un goût décidé pour la chaſſe qui ſupplée preſque à tout le reſte, & qui eſt le vrai génie de la chaſſe.

VÉNERIE, ſe dit auſſi de tout ce qui concerne l'art de la vénerie, & particulièrement du corps des Officiers qui ſervent chez le Roi à la vénerie. Et c'eſt dans cette acception qu'on dit, *la vénerie eſt logée en tel endroit. Les chiens, l'équipage de la vénerie. Les Pages de la vénerie. Of-*

ficier de la vénerie. *La vénerie doit ſuivre le Roi.*

On appelle encore *vénerie* le lieu deſtiné à loger les Officiers & tout l'équipage de la vénerie du Roi. *Il a un appartement à la vénerie.*

La première ſyllabe eſt brève, la ſeconde très-brève, & la troiſième longue.

VÉNÉRIEN, IENNE; adjectif. Qui appartient à Vénus. Il ne ſe dit guère qu'en parlant du commerce charnel entre les hommes & les femmes. *Acte vénérien. Plaiſir vénérien.* On évite de ſe ſervir de ce mot.

On appelle *maladie vénérienne*, la maladie contractée par le commerce charnel entre les hommes & les femmes, lorſqu'il y a du venin de part ou d'autre. *Il y a pluſieurs ſortes de maladies vénériennes.*

On dit auſſi dans le même ſens, *mal vénérien, maux vénériens. Nous parlons de chaque eſpèce de mal vénérien ſous le nom qui lui eſt propre.*

VENERONI, (Jean) Philologue Italien, né dans le Duché de Florence au commencement du dix-ſeptième ſiécle, s'appliqua avec ardeur à connoître ſa langue. Il vint enſuite en France pour en donner des leçons. La clarté de ſes principes lui procura beaucoup d'écoliers. Il eſt un des auteurs de ſa nation, qui ont le plus contribué à répandre en France le goût de la littérature Italienne. Ses ouvrages ſont 1°. *Méthode pour apprendre l'Italien.* Cette Grammaire, dont on a fait pluſieurs éditions en différens formats, eſt claire, mais un peu prolixe. 2°. *Dictionnaire Italien François & François Italien, in-4°.* Il a été effacé par celui de M. Antonini. 3°. *Fables choiſies*, avec la traduction italienne de cet Auteur. 4°. *Lettres de Loredano*, traduites en François. 5°. *Lettres du Cardinal Bentivoglio*, traduites de même. Son ſtyle eſt plus facile que pur.

VENEUR; ſubſtantif maſculin. *Venator.* Celui qui a ſoin de faire chaſſer les chiens courans. *Un bon Veneur. Le droit du Veneur.*

On appelle *Grand-Veneur*, un grand Officier qui commande à toute la vénerie du Roi.

L'office de Grand Veneur eſt ancien; mais le titre n'eſt que du temps de Charles VI. Il y avoit auparavant un maître Veneur. Tel étoit Geoffroi ſous Saint Louis en 1231. Pluſieurs des ſucceſſeurs de Geoffroi eurent la même qualité jointe à celle de Maître ou Enquêteur des eaux & forêts.

Les *Grands-Veneurs* étoient autrefois appelés *Grands Foreſtiers.*

Quand ils perdirent cette qualité, ils eurent celle de Maître Veneur & Gouverneur de la vénerie du Roi.

Louis d'Orguin fut établi le 30 Octobre 1413, *Grand-Veneur* & Gouverneur de la vénerie, ſous le regne de Charles VI.

M. le Duc de Penthièvre eſt aujourd'hui *Grand-Veneur* de France.

VÉNÉZUÉLA; province de l'Amérique méridionale ſur un golfe de même nom, d'environ 20 lieues de long. Elle eſt bornée au nord par la mer du nord, au ſud par la nouvelle Grenade, à l'oueſt par la province de Rio-de-la Hacha, & à l'eſt par celle de Cumana. C'eſt un pays abondant en grains & en pâturages. On y fait ſouvent deux récoltes par an. Les mines d'or n'y ſont pas rares. Il appartient aux Eſpagnols. Maracaïbo en eſt la capitale.

VENGÉ, ÉE; participe paſſif. *Voyez* VENGER.

VENGEANCE; ſubſtantif féminin. *Ultio.* Action par laquelle on ſe venge.

La vengeance paroît être de droit naturel, & ſemble remettre les choſes dans l'ordre : c'eſt, en grande partie, ce qui fait l'héroïſme du pardon des injures. Pour étouffer ſon reſſentiment, il faut ſacrifier, en quelque ſorte, la raiſon à la vertu. Cependant, à le bien prendre, la raiſon elle même veut qu'on pardonne à ſes ennemis. En effet, le mal qu'on feroit à un autre, à cauſe de celui qu'il nous auroit fait, ne guériroit pas le mal qu'on auroit ſouffert. Celui à qui on auroit crevé un œil ne recouvreroit pas ſon œil perdu, en le crevant à ſon ennemi : ce ſeroit une vengeance inutile.

C'eſt ainſi qu'une vieille femme fâchée de ſe trouver laide, jeta de dépit ſon miroir ſur le pavé, & le caſſa en mille morceaux. Occupée à les regarder, elle ne put s'empêcher de s'apoſtropher en ces termes : « Qu'ai-je gagné par ce » coup de vengeance ? il n'a ſervi » qu'à multiplier ma laideur, & à » me la repréſenter mille fois pour » une ».

La plus belle vengeance qu'on puiſſe tirer de ſes ennemis, c'eſt de profiter de leurs injures, & de ſe conduire mieux que par le paſſé.

On dit, *tirer vengeance*, *prendre vengeance*; pour dire, ſe venger.

VENGEANCE, ſe prend auſſi pour le deſir de ſe venger. *Avoir la vengeance dans le cœur. Conſerver des ſentimens de vengeance.*

La première ſyllabe eſt moyenne, la ſeconde longue & la troiſième très brève.

On prononce *Vanjanſe.*

VENGER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Vindicare.* Tirer raiſon, tirer ſatisfaction de quelque injure, de quelque outrage. Il ſe dit également avec le régime des choſes dont on tire ſatisfaction, & avec le régime des perſonnes qui ont été offenſées. Avec le régime des choſes, on dit, *Venger un affront. Venger un outrage. Venger la mort d'un parent.* Avec le régime des perſonnes, on dit, *venger ſa famille. Venger ſon ami. Venger l'innocent. Il ſe vengera hautement. Elle s'eſt vengée avec éclat de ſon indifférence.*

VENGEUR, VENGERESSE; ſubſt. *Vindex.* Celui, celle qui punit, qui venge. *Dieu eſt le vengeur des crimes. Elle fut la vengereſſe de l'innocence. Les anciens Chevaliers faiſoient profeſſion d'être les vengeurs du beau ſexe.*

Il eſt auſſi adjectif, mais il ne ſe dit au féminin que dans le ſtyle ſoutenu. *Crains un Dieu vengeur. Le foudre vengeur. La foudre vengereſſe. Une main vengereſſe.*

VENIAT; ſubſtantif maſculin emprunté du latin. Terme de Chancellerie & de Palais. Il ſignifie l'ordre donné par le Juge ſupérieur à un Juge inférieur, de venir ſe préſenter en perſonne pour rendre compte de ſa conduite. *Il reçut un veniat de la Cour.*

VÉNIEL, ELLE; adjectif. *Venialis.* Il ne ſe dit que des péchés légers, & qui ne font point perdre la grâce, par oppoſition aux péchés mortels.

Les prétendus Réformés rejettent cette diſtinction de péchés mortels

& véniels, & ſoutiennent que tous les péchés, quelques griefs qu'ils ſoient, ſont véniels, c'eſt-à-dire, *pardonnables ;* or tout cela n'eſt qu'une diſpute de mots; car les Catholiques conviennent également qu'il n'y a point de péchés irrémiſſibles; mais les Proteſtans ajoutent que tous les péchés, quelque légers qu'ils puiſſent être, ſont mortels, parce qu'ils offenſent tous Dieu. Doctrine également oppoſée à la religion qui dicte que les plus juſtes ne ſont pas exempts des fautes de foibleſſe & d'infirmité; & à la raiſon qui démontre que tous les péchés ne ſont pas égaux.

En parlant des légers manquemens dans ce qui regarde certains petits devoirs, certaines petites bienſéances, on dit, que *ce ne ſont que des fautes vénielles, des péchés véniels.*

VÉNIELLEMENT; adverbe. *Venialiter.* Il n'eſt uſité que dans cette phraſe, *pécher véniellement*, qui ſignifie, faire une faute légère; & qui ſe dit par oppoſition à *pécher mortellement.*

VENIMEUX, EUSE; adjectif. *Venenatus.* Qui a du venin. Il ſignifie la même choſe que vénéneux avec cette différence que venimeux ne ſe dit proprement que des animaux. *Les ſerpens ſont venimeux. L'araignée eſt venimeuſe.*

VENIMEUX, ſe dit auſſi des choſes qui ſont infectées du venin de quelque animal. *On prétend que les herbes ſur leſquelles le crapaud a paſſé ſont venimeuſes.*

On dit figurément d'une perſonne médiſante & maligne, que *c'eſt une langue venimeuſe.*

La première ſyllabe eſt très-brève, la ſeconde brève, la troiſième longue & la quatrième du féminin très-brève.

VENIN; ſubſtantif maſc. *Venenum.* Sorte de poiſon, ce qui attaque les principes de la vie par quelque qualité maligne. Il ne ſe dit guère que de certaines liqueurs qui ſortent du corps de quelques animaux. *Le venin du ſcorpion. Le venin de l'araignée. Le venin de la vipere. Le venin de ces inſectes eſt mortel.*

On dit proverbialement & figurément, *à la queue le venin ;* pour dire, que c'eſt ſouvent à la fin des affaires qu'on trouve le plus de difficulté. Et l'on dit, *morte la bête, mort le venin ;* pour dire, qu'on n'a plus rien à craindre d'un ennemi qui eſt mort.

VENIN, ſe dit auſſi de certaines qualités qui ſe trouvent dans quelques maladies malignes. *Le venin de la rage ſe communique. Il y a du venin dans ſa maladie.*

VENIN, ſe prend figurément pour rancune, haine cachée, malignité. *Il n'a pas pardonné ſincèrement cette injure, il lui eſt reſté du venin ſur le cœur. Elle a du venin contre vous.*

Là le Grec né moqueur par mille jeux plaiſans,
Diſtilla le venin de ſes traits médiſans.
BOILEAU.

On dit, qu'*un homme a jeté tout ſon venin*, lorſque dans l'emportement de ſa colère, il a dit tout ce qu'il avoit ſur le cœur contre un autre. Et l'on dit de quelqu'un qui n'a point de rancune, que *c'eſt un homme ſans venin, qui n'a point de venin.*

VENIN, ſe dit auſſi figurément de tout ce qui eſt contraire à la doctrine de l'Egliſe. *Le venin de l'héréſie.*

La première ſyllabe eſt très-brè-

ve, & la ſeconde moyenne au ſingulier, mais celle-ci eſt longue au pluriel.

VENIR ; verbe neutre de la ſeconde conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme SOUTENIR. *Venire.* Se tranſporter d'un lieu à un autre. Il ſignifie auſſi, ſe tranſporter au lieu où eſt celui qui parle, ou à qui l'on parle. *Il doit venir demain. Elle viendra ce ſoir. Dites lui qu'il faut qu'il vienne ici. Vous ne venez plus me voir. Ils vinrent au-devant de nous. Quand viendra-t-elle à Paris. Je venois de Londres.*

VENIR, ſe dit auſſi du mouvement qui ſe fait d'un lieu éloigné à un lieu plus proche de celui qui parle. *Il vint des Tuileries au Palais Royal. Il vint de Londres à Amſterdam.*

Il ſe dit pareillement du mouvement qui ſe fait d'un lieu éloigné au lieu où eſt celui qu'on fait parler. *Le Général envoya ordre à ce corps de troupes de le venir joindre. Il fait venir ſon fils de Paris.*

VENIR, ſignifie auſſi, arriver au lieu où eſt celui qui parle. *Quel jour vient la diligence. C'eſt aujourd'hui que doivent venir les lettres d'Italie.*

VENIR, ſe dit quelquefois du mouvement qui ſe fait d'un lieu proche à un lieu éloigné ; mais ce n'eſt que lorſque celui qui parle invite un autre à l'accompagner. *Nous allons à l'opéra, voulez-vous venir avec nous ?*

VENIR, ſe conſtruit quelquefois avec les pronoms perſonnels & la particule *en*, ſans que cela change rien au ſens. *Dès qu'on lui eût dit cela il s'en vint.*

On dit proverbialement, *ne faire qu'aller & venir ;* pour dire, être toujours en mouvement ; &, *c'eſt un beau venez y voir ;* pour dire, c'eſt peu de choſe, c'eſt une choſe qui ne mérite pas d'être remarquée, il eſt familier.

On dit proverbialement d'un homme qui paroît ignorer ce qui ſe paſſe publiquement, & les choſes que tout le monde ſait, qu'*il ſemble qu'il vienne de l'autre monde.*

On dit auſſi proverbialement, dans le même ſens, *d'où venez-vous ? de quel pays venez-vous ?*

On dit figurément, *je le verrai venir, il faut le voir venir ;* pour dire, il faut voir ce qu'il fera, quel eſt ſon deſſein.

VENIR, ſe dit auſſi des choſes inanimées. *Il vient un peu de vent par cette porte. Cette odeur vient de ce côté là.*

On dit, que *les revenus viennent bien ;* pour dire, qu'ils ſont payés ſurement & régulièrement. *Il a par mois mille écus de rente qui viennent bien.*

On dit proverbialement, *après la pluie vient le beau temps ;* pour dire, que le beau temps ſuccède à la pluie. On le dit auſſi au figuré, pour dire qu'après un temps fâcheux il en viendra un favorable.

On dit proverbialement d'une choſe agréable à manger, & dont l'idée excite l'appétit, quand on en parle, ou qu'on en entend parler, qu'*elle fait venir l'eau à la bouche.* Cela ſe dit auſſi au figuré, en parlant de toutes ſortes de choſes. *Quand on lui parla de la marier l'eau lui vint à la bouche.*

On dit proverbialement & figurément, *faire venir l'eau au moulin ;* pour dire, ſe procurer, ou procurer aux autres des avantages, de l'utilité, *&c.* par ſon induſtrie, par ſon adreſſe.

On dit proverbialement & populairement, qu'*après la panſe vient la danſe ;* pour dire, qu'après avoir

fait bonne chère, on ne demande qu'à ſe divertir.

Au jeu de la paume, un joueur dit à ſon compagnon, *laiſſez-moi venir ce coup là*; pour dire, laiſſez-le moi jouer. Et figurément on dit, que *la balle vient au joueur, au bon joueur*; pour dire, que l'occaſion ſemble chercher ceux qui ſont les plus capables d'en profiter.

A différens jeux des cartes, on dit, *laiſſez-moi venir cette main*; pour dire, laiſſez-moi faire cette levée.

VENIR, ſe dit auſſi des choſes qui arrivent fortuitement & par accident *Il m'eſt venu un rhume. Quand je joue avec vous il ne me vient rien. Si baſte lui étoit venu il auroit eu ſix matadors. Il faudroit qu'il vînt de la pluie. Le temps viendra qu'il ne ſera plus ſi amoureux. Tout leur vient au gré de leurs déſirs.*

On dit proverbialement, *tout vient à point qui peut attendre*; pour dire, que dans les affaires du monde, on vient à bout de tout avec du temps & de la patience.

On dit proverbialement & populairement d'un homme à qui il arrive quelque choſe d'avantageux, ſans qu'il ſe ſoit donné aucune peine, que *cela lui vient de Dieu grâce.*

On dit auſſi proverbialement d'un homme qui devient riche ſans rien faire, que le *bien lui vient en dormant.*

On dit figurément, *cela vint à ma connoiſſance, cette nouvelle eſt venue juſqu'à moi; le bruit en eſt venu juſqu'ici*; pour dire, j'appris cela, j'ai ſu cette nouvelle, le bruit en eſt parvenu juſqu'ici.

On dit figurément, *il me vint une penſée*, ou *il me vint en penſée, il me vint en tête, il me vint dans l'eſprit*; pour dire, j'eus la penſée.....

VENIR, ſignifie auſſi arriver par ſucceſſion, par quelque haſard, échoir. *Cette terre lui eſt venue de la ſucceſſion de ſon oncle. Si le gros lot me vient, j'acheterai cette maiſon. C'eſt un bien qui vient du côté de ſa mère.*

VENIR, ſe prend encore pour être iſſu, être ſorti. *Il vient de la maiſon de France par une fille de ce Prince. Cette femme vient de bas lieu.*

On dit, qu'*un mot vient d'un autre*, pour dire, qu'il en eſt dérivé.

VENIR, ſignifie auſſi, naître, croître, être produit. *La plupart des fruits qui viennent en Aſie ne ſauroient venir en Europe. Il vient d'excellent vin en Bourgogne. Cet œillet eſt venu de ſemence.* On dit figurément en ce ſens, *la raiſon lui viendra avec l'âge.*

VENIR, en parlant des choſes liquides qu'on tire d'un vaiſſeau où elles étoient contenues, ſignifie, ſortir. *Ce qui prouve qu'il n'y a plus guère de vin dans le tonneau, c'eſt qu'il vient trouble.*

VENIR, ſignifie auſſi, procéder, émaner. *Cet accident eſt venu de votre imprudence. Cette nouvelle vient d'une Dame de la Cour. Savez-vous de qui viennent ces vers?*

On dit proverbialement & figurément, *ce qui vient de la flûte s'en retourne au tambour*, ou *ce qui vient par la flute s'en retourne par le tambour*; pour dire, que des biens acquis par des voies faciles ou peu honnêtes, ſe dépenſent mal à propos & auſſi facilement qu'ils ont été amaſſés.

VENIR, ſignifie encore parvenir. *Il ne tardera pas à venir au premier rang. Il n'avoit que trente ans qu'il vint à commander les armées.*

VENIR, ſe dit auſſi dans pluſieurs différentes façons de parler ou proverbiales

biales ou figurées. Ainſi on dit, *en venir aux mains*, pour dire, commencer à ſe battre. *On en vint aux mains avec les ennemis.*

On dit, *en venir aux reproches, aux menaces, aux groſſes paroles, aux injures, aux coups, aux priſes, &c.* pour dire, pouſſer l'aigreur de la converſation, porter la diſpute juſqu'aux reproches, aux menaces, aux injures, aux coups, &c.

On dit encore, *il faudra en venir aux extrémités, à la violence, à la force*, pour dire, il faudra ſe ſervir de la violence, de la force. Et l'on dit, *il en fallut venir à un procès*, pour dire, il fallut plaider.

VENIR A..... Façon de parler ordinaire, qui ſe conſtruit avec toutes ſortes de verbes à l'infinitif, comme *venir à faire, venir à dire, &c.* ſans rien ajouter de particulier au ſens du verbe avec lequel elle ſe conſtruit. Ainſi on dit, *s'il venoit à mourir*, pour dire, s'il mouroit; *ſi le ſecret venoit à être découvert*, pour dire, s'il étoit découvert. *Nous vînmes à parler*, pour dire, nous parlâmes. Et *il vint juſqu'à me déclarer*, pour dire, il fit tant qu'il me déclara.....

On dit, *il en vint juſqu'à le menacer*, pour dire, il le menaça enfin.

On dit de la mort, de tout ce qu'on regarde comme néceſſaire, comme inévitable, *il en faut venir là.* On le dit auſſi de ce qu'on regarde comme plus expédient. *Après avoir bien raiſonné, vous verrez qu'il en faut venir là.*

On dit, *ils en vinrent au point de faire telle choſe*, pour dire, ils furent réduits à faire telle choſe.

On dit, *les choſes vinrent à un point que .... à un tel point que ...* pour dire, qu'elles furent portées à un tel excès, ſi loin que..... Et l'on dit, *il vint à un tel point d'inſolence*, pour dire, il fut, il devint ſi inſolent.

On dit, *venir au fait, à la queſtion, à la diſcuſſion d'une affaire, à la concluſion*, pour dire, parler de la choſe dont il s'agit, agiter la queſtion, diſcuter, conclure.

On dit, *faire venir à la raiſon*, pour dire, réduire à la raiſon, mettre à la raiſon, ſoit par la perſuaſion, ſoit par la force.

On dit, *venir à une ſucceſſion*, pour dire, hériter. *Venir à une ſucceſſion par tête, par ſouche, &c.* Et l'on dit, *venir au ſou la livre*, pour dire, partager au ſou la livre.

On dit, *venir à compte, à partage, à compoſition*, pour dire, compter, partager, compoſer. Et on dit, *venir à maturité, en maturité*, pour dire, mûrir.

On dit d'un enfant, qu'*il eſt venu au monde un tel jour*, pour dire, qu'il eſt né un tel jour; & qu'*il eſt venu à terme*, pour dire, qu'il eſt né au bout du terme.

On dit, *venir à rien*, pour dire, diminuer beaucoup, ſe réduire preſqu'à rien. C'eſt dans cette acception qu'on dit, qu'*une ſauce viendra à rien, ſi on la fait trop bouillir.* Et l'on dit figurément, tous ſes grands projets n'auront aucune ſuite, aucun ſuccès.

VENIR BIEN; façon de parler dont on ſe ſert, pour dire, croître, profiter. *Cet arbre vient bien.*

On dit auſſi qu'*une robe, qu'un habit*, qu'*une perruque*, qu'*une coiffure vient bien à la taille, à l'air du viſage*, pour dire, qu'elle convient bien. Et dans la même acception, on dit proverbialement, qu'*une choſe vient comme de cire.*

On dit de même, *que des couleurs, des nuances, viennent bien en-*

ſemble, pour dire, qu'elles s'aſſortiſſent bien enſemble.

On dit d'un enfant nouveau né, qu'*il eſt bien venu*, pour dire, que la mère en eſt accouchée heureuſement. Et lorſqu'une femme groſſe a fait quelque chûte, quelqu'effort, qui donne lieu de craindre, qu'elle ne ſoit bleſſée, on dit, *qu'on craint que ſon fruit, que ſon enfant ne vienne pas à bien.*

On dit auſſi d'une femme dont les enfans meurent très-jeunes, que *ſes enfans ne viennent pas à bien.*

On dit, *venir à bout de ſes deſſeins, de ſes entrepriſes*, pour dire, réuſſir; *venir à bout de faire une choſe, venir à bout d'une choſe*, pour dire, parvenir à faire une choſe, parvenir à la fin d'une choſe, en trouver la fin. *Venir à bout de ſes ennemis*, pour dire, les ſurmonter; & *en venir à ſon honneur*, pour dire, réuſſir dans ce qu'on avoit entrepris.

On dit, *venir à la traverſe*, pour dire, traverſer, troubler un deſſein, une affaire.

On dit dans le ſtyle familier, *s'il alloit venir faute de lui, s'il en venoit faute*, pour dire, s'il venoit à mourir.

VENIR DE; autre façon de parler ordinaire, qui ſe conſtruit pareillement avec toutes ſortes de verbes à l'infinitif, pour marquer un temps paſſé depuis très-peu. *Je viens de la quitter. Il ne vient que de partir. Il vient d'expirer.* Et familièrement, *il vient de venir.*

A VENIR; façon de parler dont on ſe ſert, pour dire, qui doit arriver. *Le temps à venir. Les temps à venir. Les ſiècles à venir.*

On dit en termes de Palais, *donner un à venir, faire ſigner un à venir*, pour dire, donner une ſommation pour venir plaider à certain jour. On l'écrit plus communément en un ſeul mot. *Voyez* AVENIR.

VENIR, s'emploie auſſi ſubſtantivement comme dans cette phraſe, *l'aller & le venir.*

VENISE; grande & ſuperbe ville d'Italie, Capitale de la République de même nom, à 29 lieues, nord-eſt, de Mantoue, 90, nord, de Rome, 46, nord-eſt, de Florence, & 230, ſud-eſt, de Paris, ſous le vingt-neuvième degré quarante-cinq minutes de longitude, & le quarante-cinquième vingt-cinq minutes de latitude.

Cette ville où l'on compte cent mille ames, eſt ſituée dans les lagunes, qui ſont une eſpèce de grand lac ſéparé de la mer par des bancs de ſable. Cette ville eſt formée de cent cinquante îles unies par plus de cinq cents ponts, dont pluſieurs ſont très-beaux.

Mais la plupart de ces ponts de Veniſe ſont ſans parapet, il arrive quelquefois, ſur-tout à des Etrangers, de ſe laiſſer tomber dans les canaux; & s'il y a des fers de gondole près du pont, on court grand riſque de la vie.

Ces canaux donnent une facilité admirable pour le commerce, & pour la ſociété des gens riches; ils vont dans leurs gondoles d'une manière ſi commode & ſi douce, qu'ils ne peuvent plus enſuite ſupporter les voitures de Paris, mais cela diminue beaucoup la ſociété du peuple, d'ailleurs ces canaux ſont très-puants en été. Ils ont beſoin d'être nettoyés, & l'on en enlève ſouvent les immondices que l'on tranſporte ſur le Bondante, qui eſt à ſept milles de Veniſe, pour ne pas infecter l'air; ſans ces précautions, les canaux ſe rempliroient avec le temps, & la ville de Veniſe ſe trouveroit à ſec; elle en eſt déjà

menacée, comme on en juge dans les ſéchereſſes & dans les heures du reflux, où une partie de ces petits canaux manquent d'eau.

Les lagunes ſont auſſi expoſées à des crues d'eau extraordinaires, qui font de grands ravages à Veniſe; celles de 1444, 1545, 1517 & 1535, ſont les plus mémorables dont l'hiſtoire faſſe mention.

On s'apperçoit à Veniſe du flux & du reflux de la mer deux fois le jour, non pas depuis midi juſqu'à trois heures, comme le dit M. Richard, mais à des heures qui varient ſans ceſſe, comme le paſſage de la Lune au méridien. La différence des baſſes eaux à celles de la pleine mer, eſt d'environ deux pieds.

Les rues de Veniſe ſont pavées de marbre auſſi-bien que les quais; mais les uns & les autres ſont étroits & en très-petit nombre. Ce ſont les canaux, & ſur-tout le grand canal qui préſentent le plus beau coup d'œil, & forment les plus belles rues de la ville.

Veniſe eſt preſque toute bâtie de marbre ou de pierre d'Iſtrie. Il y a très-peu de maiſons en briques, encore les fondemens ſont-ils de marbre; tous les eſcaliers ſont de la même matière, & par cette raiſon ſont très-gliſſans, ſingulièrement ceux des canaux & des ponts, quoiqu'on ait ſoin de piquer le marbre. Il y a le long des maiſons des grands pieux où l'on attache les gondoles.

La ville de Veniſe, dit M. Cochin, offre aux curieux quantité d'Égliſes & de Palais d'une très-belle architecture; mais le goût de la décoration extérieure des Palais eſt différent de celui qui règne à Rome, où elle conſiſte preſque uniquement dans des croiſées & des portes ornées. A Veniſe les bâtimens ſont enrichis de colonnes à chaque étage; ces ordres par conſéquent fort petits, mais ce goût paroît fondé en raiſon; chaque plancher ſe trouve porté d'une manière naturelle & ſenſible à l'œil; ces Palais en ſont plus richement décorés, & ils préſentent un aſpect plus magnifique.

Ordinairement on pratique au milieu de chaque Palais une galerie qui le coupe en travers, & qui communique aux autres appartemens, ſans doute pour faciliter la promenade dans la maiſon, ce qui eſt très-néceſſaire dans une ville où il n'y en a point au dehors.

Les plus beaux appartemens ſont pavés d'une eſpèce de ſtuc ou de maſtic reluiſant & très-dur, qui repréſente des marbres de compartimens, ſouvent des deſſeins recherchés; on l'appelle *Teſſaro* ou *Terraſſo*.

L'Égliſe Ducale de S. Marc eſt devenue la principale Egliſe de la ville, quoiqu'elle ne fût autrefois que celle du Palais. L'Egliſe Patriarchale ou Métropolitaine étant à l'extrémité de la ville, & au-delà de l'arſenal, celle dont il s'agit ici n'eſt pas la plus grande, ni la plus belle de Veniſe; elle eſt d'un mauvais gothique, & elle a preſque l'air d'un fourneau, mais c'eſt la plus ornée, la plus riche, la plus célèbre de Veniſe. S. Marc, dont elle porte le nom, y eſt repréſenté figurément ſelon S. Jérôme, dans la viſion d'Ezechiel, ſous la figure du lion, parce que ſon évangile commence par la prédication de S. Jean dans le Déſert: c'eſt la voix de celui qui étonne les pécheurs, & qui ſemblable à un lion rugiſſant, les effraye en leur criant;

Préparez la voie du Seigneur, rendez droits ſes ſentiers ; faites pénitence, ou ſa juſtice va s'appeſantir ſur vous. Telle eſt la raiſon qui a fait prendre le lion pour le ſymbole de S. Marc, & enſuite de la République de Veniſe, & c'eſt ce lion qu'on y retrouve partout & à chaque inſtant, ſur-tout à la place S. Marc.

Le tréſor de S. Marc eſt un des plus riches qu'il y ait en Italie. On y voit des chandeliers & des vaſes en or, douze couronnes & douze pectoraux d'or, ornés de pierres précieuſes d'une groſſeur extraordinaire; douze rubis balais qui pèſent chacun ſept onces, dont l'Empereur Jean Cantacuzene fit préſent à la République en 1343; un ſaphir qui pèſe plus de neuf onces, poids de marc; un ſceau de grenat de ſept pouces de haut, & ſept de diamètre, avec des figures gravées autour. Une perle d'un pouce de haut, ſur neuf lignes de large, telle qu'on l'a tirée de la coquille; ſa forme qui a l'air d'une montagne, a été cauſe qu'on y a gravé une figure de Notre Seigneur au Jardin des Oliviers, avec les Apôtres endormis.

Un lis d'or ſurmonté d'un gros diamant, avec ſon pied de vermeil, donné par Henri III, roi de France, au Doge Louis Mocenigo; un plat d'une ſeule turquoiſe qui a ſix pouces de diamètre, & ſur lequel on voit quatre lapins mal gravés, & quelque caractères Arabes, que le P. Montfaucon explique par ces mots, *opifex Deus;* les couronnes de Cypre & de Candie; le bonnet Ducal dont on couronne le Doge lors de ſa création; il eſt entouré d'une bordure de perles & de pierres précieuſes, avec un gros rubis ſur le front, & un beau diamant au-deſſus. On en fait le plus grand cas, *&c.* On ne peut guère voir ailleurs des choſes plus rares & plus précieuſes.

Le palais Ducal où réſide le Doge, & où ſe tiennent tous les conſeils, eſt un vaſte édifice gothique où l'on entre par huit portes, dont quatre ſont ſur le canal, & une ſur la grande place, une ſur la petite place, & deux dans l'Egliſe. La porte principale qui fut commencée en 1439, conduit à une grande cour, dans laquelle on voit pluſieurs ſtatues antiques de marbres, entr'autres Cicéron & Marc-Aurele, que Frédéric Contarini mort en 1603, laiſſa à la République avec beaucoup d'autres qui ſont dans la Bibliotheque de S. Marc.

La place de S. Marc, la ſeule pour ainſi dire qu'il y ait à Veniſe, ou du moins la ſeule qui ſoit grande & ornée, eſt le centre du Carnaval, le lieu de la promenade, des caffés, des batteleurs, des fêtes, des jeux, des plaiſirs, le rendez-vous des Etrangers, des Nouvelliſtes, des Plaideurs, de la Nobleſſe, & de la bonne compagnie; elle eſt environnée de portiques; & comme elle retourne à angles droits du côté de la mer, elle forme comme deux places différentes qui ſe joignent, & qui ont en tout 180 toiſes de longueur; la plus petite s'appelle *Piazetta.*

Le Broglio eſt la partie de cette petite place, où les Nobles ſe raſſemblent tous les matins pour parler de leurs affaires; cela comprend le portique qui eſt ſous le palais de S. Marc, & un tiers de la place du même côté; mais quand ils y vont l'après-midi, ils ſe placent à l'autre côté ſous le portique de la première aîle des procuraties neuves, & dans l'autre tiers de la place,

pour être à l'abri du Soleil couchant : l'uſage eſt que le peuple s'éloigne du Broglio quand les Nobles y ſont aſſemblés, & l'on a ſoin d'en prévenir les Etrangers.

Gouvernement de Veniſe. Il n'y a point d'Ariſtocratie dans le monde auſſi caractériſée que celle du Gouvernement de Veniſe. Deux cent ſix familles qui contiennent cinq cent vingt-trois branches, & environ quinze cents nobles en âge de majorité, forment le Conſeil général, dépoſitaire du pouvoir ſouverain, qui ſeul fait les Loix, & qui choiſit les principaux Officiers de la République.

Le *Prégadi*, ou le *Sénat de Veniſe*, qui eſt chargé de l'adminiſtration ordinaire, eſt compoſé de 60 Conſeillers auxquels ſe joignent les Procurateurs & pluſieurs autres ſortes de Magiſtrats qui ſont à peu près en pareil nombre : c'eſt dans le Pregadi que l'on décide de la paix & de la guerre, & que l'on traite toutes les affaires de la République ; il ſe tient trois fois la ſemaine ; les Sénateurs ſont tous les ans ballotés au Grand Conſeil par une nouvelle élection ; il faut avoir vingt-cinq ans pour y entrer.

Conſiglio di dieci, ou le Conſeil des dix, eſt un Tribunal redoutable & ſecret, chargé de veiller à la ſureté de l'état, de réprimer avec ſoin & avec vigueur tous les abus, & de punir tous les délits qui pourroient être contre le Gouvernement, ſans en rendre compte à perſonne, quelles que ſoient les parties intéreſſées.

Ce Conſeil des dix choiſit trois Inquiſiteurs d'États, qui ſont dépoſitaires de toute ſon autorité ; la détention de M. Quirini qu'ils avoient fait arrêter, quoiqu'il fût revêtu de la Charge d'*Avogador*, ou de Tribun du Peuple, occaſionna en 1761 & 1762, de grands débats au ſujet du Conſeil des dix, & des Inquiſiteurs d'État ; il étoit queſtion de limiter leur autorité, mais il fut décidé le 16 Mars 1762, qu'on la laiſſeroit ſubſiſter avec cette ſeule reſtriction, qu'ils ne pourroient prendre connoiſſance à l'avenir d'aucune matière Civile ni Fiſcale, celles-ci étant réſervées à d'autres Magiſtrats, qu'ils ne pourroient mettre aucun empêchement aux fonctions des Conſeils & des Colléges, ni empêcher les *Avogader ri di Common*, d'exercer leur autorité pour le maintien des Loix.

Cette eſpèce de limitation à l'autorité des Inquiſiteurs, a diminué beaucoup le reſpect qu'on avoit pour ce Tribunal ; leurs Secrétaires ont auſſi perdu beaucoup de leurs influences ; ces emplois qui étoient conſidérables, furent réduits à rien en 1761, parce qu'on décida que tous les Secrétaires des Colléges y monteroient à tour de rôle.

Les Inquiſiteurs d'État ſont des perſonnages moins diſtingués par leurs talens, que recommandables par leur ſageſſe : on les choiſit toujours dans un âge où les paſſions ſont amorties, & où l'on eſt moins expoſé au danger de la prévention, de l'emportement, ou de la ſéduction ; auſſi le pouvoir abſolu qui leur eſt confié, ne produit-il que très-rarement des abus.

Le Collége *pieno Colegio*, eſt un Conſeil de la République, qui reçoit les Mémoires des Ambaſſadeurs & des Cours étrangères, auſſi-bien que les requêtes des Sujets, & prépare les affaires qui doivent aller au Pregadi ; il eſt compoſé du Doge & de ſix Conſeillers, *Capi di quaranta*,

de ſix Sages du Conſeil, des cinq Sages de terre ferme, des cinq *de Gli ordini*, du Préſident de ſemaine, *&c.* On y examine les affaires qui intéreſſent les Ambaſſadeurs & les Puiſſances: la manière dont elles y ſont portées eſt aſſez ſingulière; le Miniſtre étranger qui a quelque propoſition à faire à la République, envoye un Secrétaire à la porte du Collége, qui s'aſſemble tous les matins; le *Fante* ou l'Huiſſier fait ranger tout le mode d'un côté de l'anti-chambre, & fait aſſeoir le Secrétaire ſeul de l'autre côté; il reçoit ſon Mémoire, le porte dans l'aſſemblée, & revient lui dire que le Collége prendra cette affaire en conſidération; alors le Secrétaire ſe retire, & quelques jours après il vient un Secrétaire du Collége chez l'Ambaſſadeur, & il lui rend une réponſe verbale, que l'on peut ſeulement écrire comme ſous ſa dictée, mais il ne laiſſe rien par écrit, pour ne point compromettre la République.

Il y a eu des occaſions particulières, où des Miniſtres étrangers ont demandé à pouvoir traiter en perſonne avec des Commiſſaires de la République; par exemple, lorſque le Roi ſe porta pour médiateur entre le Pape & la République, le Miniſtre de France eut trois Conférences avec des Sénateurs, mais ce fut dans le Couvent des Servites.

Il eſt arrivé quelquefois qu'un Miniſtre étranger étoit obligé d'écrire aux Inquiſiteurs d'état; dans ce cas il faiſoit remettre la lettre à leur Secrétaire, qui avoit ſoin de proteſter qu'il la jeteroit au feu, & qu'il ne leur en parleroit point; mais au moyen de quelques Religieux qui connoiſſoient ces Inquiſiteurs, on parvenoit à ſavoir leur réponſe ſans qu'ils paruſſent en vouloir rendre.

Le Doge qui préſide à ces trois Conſeils, eſt le Chef de la République: il a les honneurs de la Souveraineté, mais il n'en a point le pouvoir, c'eſt le Sénat qui gouverne en ſon nom. Placé dans une élévation apparente, il eſt plus véritablement ſujet qu'aucun autre; il a pour ſon partage la dépendance, la ſolitude, une circonſpection néceſſaire, & ſouvent des oppoſitions mortifiantes pendant toute ſa vie. Le ſeul privilége réel qu'il ait, eſt de pouvoir de lui-même, ſans la participation des Sages, propoſer des objets de délibération dans le Conſeil des dix, dans le Sénat & dans le Grand Conſeil; pour les autres propoſitions qui ne viennent point de lui, elles doivent être auparavant ſoumiſes à l'examen des Sages qui peuvent les rejeter; & quoiqu'ils ne puiſſent pas empêcher le Doge de faire des propoſitions dans le Conſeil, ils peuvent encore le mortifier s'il les fait malgré eux, empêcher que l'on ne ballote la propoſition, & lors même qu'elle a paſſé, en ſuſpendre l'exécution, juſqu'à ce qu'elle ait été plus amplement examinée.

Toute la famille du Doge, quelque nombreuſe qu'elle ſoit, eſt obligée d'abandonner le Sénat; il ne conſerve que ſon plus proche parent, qui a ſéance près de lui, mais qui n'a point de voix délibérative.

Quoique la place de Doge ſoit recherchée par le plus grand nombre des Vénitiens illuſtres, on en a vu qui cherchoient à l'éviter, ſpécialement dans la famille de Cornaro; un homme ſage, dont l'illuſtration & la fortune ſont au-deſſus de cette dignité, ne veut pas devenir pour ſa vie comme une eſpèce de priſonnier d'Etat, enfermé, pour ainſi dire, dans le Palais de S. Marc, aſ-

ſujetti à plus de règles, à plus de bienſéances, à plus de devoirs qu'aucun autre, & qui n'a d'autre avantage que celui de la repréſentation; mais il peut arriver qu'une perſonne convienne plus que toute autre à la République, & dans ce cas il ne lui eſt pas permis de refuſer la place; on a vu le cas arriver.

Quoique les trois Conſeils & le Doge forment l'eſſence de la République & du Gouvernement de Veniſe, il y a pour l'adminiſtration un corps préparatoire, compoſé de ſix Sages, *Savi*, qui ſont comme les Miniſtres de la République, & qui ont le maniement des affaires; ils ſont à la tête du Collége, mais leur emploi ne dure que ſix mois.

Les ſix grands Sages ont chacun à leur tour pendant une ſemaine les principaux détails; le Sage de ſemaine, *Savio di ſettimana*, reçoit toutes les propoſitions, les requêtes, les Mémoires, & il les porte à l'aſſemblée des Sages, après les avoir examinés lui-même; & il eſt aſſez ordinaire que l'on ſuive ſon avis comme celui du Rapporteur dans les affaires contentieuſes; ainſi le Sage de ſemaine eſt véritablement la perſonne qui a le plus d'influence dans la République, tout ainſi que le grand Penſionnaire en Hollande, quoiqu'il n'ait point de voix aux Etats, ou le Secrétaire d'État dans un Gouvernement Monarchique. C'eſt le Sénat qui fait l'élection des Sages, & c'eſt à eux qu'il appartient de faire la convocation du Sénat.

Un des reproches qu'on peut faire à ce gouvernement, c'eſt de n'avoir point changé ſes maximes, depuis que ſes richeſſes & ſa puiſſance ont diminué; une conduite qui eſt bonne lorſqu'un état eſt vaſte, riche, floriſſant, craint & recherché, ne l'eſt plus quand l'État a perdu une partie de ces avantages; mais à Veniſe il ſuffit qu'une coutume ſoit ancienne pour être toujours ſuivie, quoique les circonſtances qui l'ont fait établir ne ſubſiſtent plus; par exemple il n'y a ni émulation ni eſpérance pour tout ce qui n'eſt pas noble; on ne peut parvenir à rien de grand; on ne peut acquérir l'exiſtence, c'eſt-à-dire, la nobleſſe, que quand il y a des guerres diſpendieuſes, & qu'on a gagné beaucoup d'argent; les belles actions, les ſervices, le mérite n'y font rien. Le Marquis Maffei qui fut ſi célèbre, ſi grand, ſi utile à ſa patrie, ſi comblé d'honneurs, & à qui l'on a élevé des ſtatues, n'étoit qu'un noble de terre ferme: ces nobles rampent quand ils ſont pauvres ſous le Patricien ou noble Vénitien, qui leur fait toujours ſentir ſa ſupériorité; quand ils ſont riches, ils vont quelquefois ſervir ailleurs pour ne pas voir au-deſſus d'eux beaucoup de gens qui ne les valent pas.

L'extrême ſupériorité des nobles Vénitiens influe quelquefois ſur l'adminiſtration de la juſtice, il eſt difficile au peuple de l'obtenir contr'eux en matière civile; cependant ce peuple leur eſt attaché, parceque chacun a parmi les nobles quelque protecteur en qui il met ſa confiance, & qui le défend au beſoin.

Le grand nombre de nobles, qui tous veulent avoir part au gouvernement & aux places, fait que l'on varie ſouvent les emplois, que les élections ſont fréquentes, & qu'il y a toujours beaucoup d'aſpirans & beaucoup d'intrigues pour toutes

les places & pour toutes les élections.

Les aſpirans ſont obligés de mériter les places en ſe rendant agréables au plus grand nombre, & les riches en ménageant ceux qui ne le ſont pas; c'eſt ce qui ramène entre tous les nobles une égalité républicaine, & qui fait entr'eux une eſpèce de démocratie; mais par rapport au peuple, c'eſt plutôt oligarchie.

Quand on eſt mécontent d'un Inquiſiteur, d'un Ambaſſadeur, ou d'un autre Noble placé dans les hautes dignités de la République, on attend que ſa geſtion ſoit finie, & on l'envoie commander dans quelque petite ville ou même dans quelque village: cette eſpèce de chute ou d'exil ſert de punition & d'exemple. Il ne ſuffit même pas, pour ſe rendre agréable, d'avoir obſervé les lois, il faut reſpecter même les uſages, le goût, l'opinion des autres: un Patricien dans une Magiſtrature des ponts & chauſſées, voulut ſignaler ſon intégrité en paſſant en recette beaucoup plus qu'on n'avoit coutume de faire; il fut envoyé enſuite pour Gouverneur d'un village; on trouva mauvais qu'il eût aſpiré à la ſingularité de donner l'exemple à ſes concitoyens, & qu'il eût eu la vaine gloire de faire préſent à la République d'une choſe, qui par l'uſage & la tolérance avoit toujours appartenu à ſes prédéceſſeurs.

Parmi les moyens qu'il y a de ſe diſtinguer dans le Sénat, l'éloquence eſt un de ceux qui réuſſiſſent le mieux, & elle forme entre les gens d'eſprit un objet d'émulation: il y a toujours à Veniſe dans le Sénat quatre ou cinq perſonnes, qui par-là entraînent les ſuffrages, & à qui l'on accorde la ſupériorité & la conſidération qui en eſt une ſuite; quand il y a eu des occaſions où leur éloquence a brillé dans un Prégadi, c'eſt le ſujet des converſations du ſoir & du lendemain même chez les dames, où l'on entend ſouvent parler des affaires de la République.

Forces & revenus de la République. On évalue les revenus de la République environ à trente millions de France. Elle pourroit facilement entretenir ſur pied vingt-cinq mille hommes de troupes; mais il y a long-temps qu'elle n'a eu de guerre, & qu'elle n'a fait de levées conſidérables; elle n'entretient pas actuellement plus de cinq à ſix mille hommes de troupes pour garder les places frontières du côté de la Turquie & du Milanez. L'état militaire y eſt preſque anéanti, les Officiers ſubalternes n'ont pas l'idée du ſervice; ce ſont ſouvent des gens du peuple qui ſont attachés à quelque grande maiſon, & qui font leur chemin ſans avoir beſoin de connoître leur métier & de s'y appliquer. Les ſoldats ne ſavent pas faire l'exercice, ni tenir leurs rangs, à l'exception de quelques déſerteurs & de quelques Sclavons; cependant les payſans de terre ferme ſont preſque tous armés; un berger gardera quatre moutons nus pieds, avec un fuſil ſur l'épaule; mais c'eſt plutôt un défaut de police qu'une preuve en faveur de l'art militaire; il n'en réſulte que des aſſaſſinats. Tant que la République éloignera les nobles de l'état militaire, elle n'aura jamais de bonnes troupes. On donne le commandement général à un étranger, parceque l'on redoute le crédit d'un patricien; mais que peut-

on attendre d'un Général ſubordonné à des Commiſſaires Vénitiens qui n'ont jamais fait la guerre, & qui cependant en dirigent les opérations.

Nobleſſe, mœurs & uſages de Veniſe. Il n'y a rien de plus illuſtre que la nobleſſe de Veniſe, ſoit par ſon ancienneté, ſoit par ſon illuſtration : les Maiſons que l'on diſtingue principalement ſont les douze Familles Électorales que l'on compare aux douze Apôtres, & qui deſcendent des douze Tribuns qui élurent le premier Doge l'an 697 ; ces familles ſont *Badoer*, *Contarini*, *Moroſini*, *Tiepolo*, *Michiel*, *Sanudo*, *Gradenigo*, *Memo*, *Falier*, *Dandolo*, *Barozzi* ; celle des Polano eſt éteinte depuis quelques années.

Parmi ces premières Maiſons celle des Badoer eſt la plus ancienne, celle des Contarini eſt la plus étendue, & celle qui a poſſédé les plus belles Charges dans la République.

Il y a encore dans la première claſſe de la nobleſſe quatre Familles que l'on compare aux quatre Évangéliſtes ; leur nom ſont *Zuſtiniani*, *Corner* ou *Cornaro*, *Bragadin* & *Bembo* : celle des Cornaro a été ſurtout illuſtrée par une Reine de Chypre & par beaucoup d'anecdotes glorieuſes.

La première claſſe de nobleſſe contient encore huit autres Familles qui étoient diſtinguées longtemps avant la première fixation de la Nobleſſe & du Conſeil ; ces Familles ſont *Querini*, *Dolfini*, *Soranzo*, *Zorzi*, *Marcello*, *Sagredo*, *Zune* & *Salomon*.

La nobleſſe de Veniſe ne s'accorde que rarement & difficilement ; nos Rois, ſoit de Valois, ſoit de Bourbon, l'ont reçue comme une marque de diſtinction, & Henri III, Roi de Pologne, revenant prendre poſſeſſion de la Couronne de France, paſſa à Veniſe & y fut reçu noble Vénitien ; quelques-uns de leurs Généraux étrangers ont reçu cet honneur pour prix de leurs ſervices ; quelques Papes l'ont obtenu pour leurs neveux ; la famille de M. d'Argenſon & quelques autres en France l'ont auſſi.

Dans les guerres que les Vénitiens ont eues contre les Genois, & dans la guerre de Candie, on accorda la nobleſſe à beaucoup de familles, moyennant finance ; ces nouvelles familles ſont diviſées en *ducal families* & *non families* ; les premières ſont des familles qui ont donné des Doges à la République ; mais comme toutes les anciennes familles ont eu le même honneur, quoiqu'elles ne portent pas le titre de *familles ducales*, de même il y en a de nouvelles qui l'ont eu, quoiqu'elles ne ſoient pas appelées *ducales*.

Depuis l'année 1450 juſqu'à 1620, il y avoit une eſpèce de convention faite entre les nouvelles familles pour conſerver toujours parmi elles la dignité de Doge ; les anciennes familles le portant trop haut & excluant les nouvelles familles des places importantes, il y en eut dix-neuf qui entrèrent dans cette confédération, & s'engagèrent mutuellement à donner l'excluſion à l'ancienne nobleſſe ; elles firent même ſouvent tomber cette dignité dans des familles nouvelles qui n'étoient pas de leur ligue, mais cela leur étoit indifférent tant qu'elles avoient la principale in-

fluence dans l'élection, & qu'elles excluoient les anciennes familles. Ce fut cette ligue qui fit donner le nom de *ducales* à pluſieurs familles; en 1620 les anciennes familles prévalurent, & l'on élut un Memo; depuis ce temps-là il y a eu un *Bembo*, deux *Cornaro*, un *Contarini*, un *Zuſtiniani*, &c. tous des anciennes Maiſons, enſorte que la ligue ne ſubſiſte plus.

Les familles Vénitiennes ſont ordinairement très-unies, les frères & les ſœurs vivent enſemble (même après avoir perdu leur père & leur mère) ſans avoir de diſcuſſion d'intérêts, & même ſans partager les biens de la famille.

En général les Vénitiens ſont très inſtruits des intérêts des autres nations, & même de la forme des gouvernemens : deux fois la ſemaine ils entendent les dépêches de leurs Ambaſſadeurs, ils y apprennent ce qui ſe paſſe dans chaque État, & ils entendent les réponſes qu'on leur fait. Quand un Ambaſſadeur revient, il leur rend compte de ſa commiſſion : c'eſt ainſi qu'ils ſe mettent au fait de toutes les cours; cet objet même fait une de leurs études dans les conférences de la jeuneſſe, & ceux qui ont voyagé dans les différentes cours de l'Europe ſont conſidérés & recherchés à raiſon des connoiſſances qu'ils ont acquiſes dans leurs voyages.

Les Ambaſſadeurs de la République ſont obligés de rendre compte à leur retour par un Mémoire détaillé de l'état & des forces des pays & des Cours où ils ont été, des intérêts politiques, des uſages, des caractères de ceux qui gouvernent, & des événemens dont ils ont été les témoins.

La jeune nobleſſe reçoit pour l'ordinaire une fort bonne éducation : on l'envoie hors Veniſe en Terre ferme à Padoue, quelquefois même hors des États de la République; ces jeunes gens y cultivent les talens de l'eſprit: après quoi on leur fait apprendre à monter à cheval, danſer, nager, jouer à la paume, au billard, &c. Les jeunes gens n'entrent dans le monde que fort tard; à vingt-deux ans ils paroiſſent à Veniſe, & juſqu'à vingt-cinq ans, c'eſt-à-dire, avant de prendre l'habit de Sénateur, ils s'aſſemblent ſous un ancien Sénateur pour y faire des conférences, apprendre les lois du pays, s'exercer à parler en public : on leur donne des thêmes de politique. On feint des dépêches qui exigent réponſe, & chacun fournit des Mémoires : c'eſt ainſi qu'ils s'accoutument aux affaires, pour paroître enſuite au Prégadi avec quelque avantage.

Les étrangers trouvent moins de ſociété à Veniſe que dans la plupart des villes d'Italie; les Vénitiens donnent rarement à manger; cela ne va point avec leur manière de vivre, leurs occupations, leur goût & leur circonſpection; mais quand ils donnent à manger, les étrangers y ſont reçus de même que les gens du pays : s'il y a bal dans quelque maiſon particulière, les étrangers connus y ſont invités; mais quoique la plupart y aillent en bahute, on ne peut y entrer le maſque ſur le viſage, & ceux qui danſent ne ſont point déguiſés.

Les Vénitiens ſont ſobres autant & plus que les autres Italiens; ils boivent peu de vin ou de liqueur, & mangent peu de ragoûts : le ris, les pâtes, les légumes, la viande & le poiſſon, cuits ſimplement, le

chocolat, les glaces, ſont leurs alimens les plus ordinaires.

De temps en temps les Vénitiens vont en Terre ferme pour changer d'air, *romper l'aria*, par raiſon de ſanté, parcequ'en effet l'air eſt humide à Veniſe, & même un peu marécageux en été.

Pendant l'automne, les Maiſons riches ont à la campagne beaucoup de monde, & font beaucoup de dépenſe; ceux qui ſont moins riches vont cependant auſſi à la campagne; & au moins une fois par jour tout le canton, les riches & les autres ſe raſſemblent dans des boutiques de café qui ſont dans les villages, ou ſur les grandes routes.

Perſonne ne ſe fait ſuivre à Veniſe ſi ce n'eſt les Dames, qui même, quand elles vont en gondole, n'ont point de laquais, ce qui vient ſans doute de ce qu'il faudroit que le laquais fût dans la gondole, ne pouvant ſe tenir derrière: les Magiſtrats mêmes ne ſe font pas ſuivre, ils vont ſeuls au Palais; on ne leur porte pas la robe, leurs cliens les attendent au paſſage, & leur baiſent la manche ou un pan de leur robe.

Les femmes ſont fort belles à Veniſe, elles y ſont très-blanches & même un peu pâles; on y voit plus de blondes que dans le reſte de l'Italie.

Les dames de qualité ſortent ordinairement ſur le ſoir, & toujours avec un *Cavalier Servente*; il leur eſt abſolument néceſſaire pour leur donner la main, ſoit en entrant dans leurs gondoles, ſoit en paſſant par les petites rues où les gondoles n'abordent pas, & en arrivant au ſpectacle. Les dames ſe raſſemblent au moins une fois le jour, ou au café, ou dans des caſins où elles trouvent leurs ſociétés; & quand il n'y a pas de théâtre ouvert, on y fait quelque partie de jeu: les étrangers y ſont admis; ſouvent on fait avec eux des *piqueniques* pour un ſouper en mer, une partie de poſte en terre ferme, une poſte ſur l'eau; il y règne toujours beaucoup d'aiſance, de liberté & d'enjouement; mais il faut être bien diſtingué & bien connu pour y être admis: cela eſt encore plus difficile qu'à Paris. L'uſage des *Ciciſbées* ou *Cavalieri Servenți*, ſi commun à Veniſe parmi les perſonnes de qualité, a fait dire à un Anglois outré que la plupart des filles ſe marient à Veniſe non par amour pour l'époux qu'elles choiſiſſent, mais pour avoir la liberté de vivre ſans contrainte avec leur *Cavalier Servente*, que c'eſt là l'ancienne Chypre, l'ancienne Amathonte, une licence affreuſe, une débauche dégoutante, un impudent débordement; qu'aucun mari ne peut s'y regarder comme le père des enfans qu'il voit dans ſa maiſon; que tous les jours reſſemblent aux fêtes de Vénus chez certains peuples de l'antiquité. Toutes ces déclamations ou plutôt ces invectives ne ſont que de la bile noire d'un homme qui voyage pour ſa ſanté, & qui ne voit rien de bien quand il n'eſt pas en Angleterre; le Cicisbée n'eſt jamais un amant que la jeune mariée ſe ſoit deſtiné d'avance, c'eſt très-ſouvent un homme pour qui elle a peu de goût, & qui l'accompagne par décence; il voit ſa dame beaucoup plus au ſpectacle & en compagnie qu'en tête à tête; & ſi le mari y prend quelqu'intérêt, le *Cavalier Servente* ne ſera pas plus libre avec ſa dame qu'un Anglois

ne l'eſt chez la femme de ſon ami : enfin cette liberté des femmes de qualité dont cet Anglois ſe plaint, ne s'étend point au moyen ordre, car les Citadines à Veniſe vivent beaucoup dans leur maiſon, & n'ont ni Cicisbée, ni caſins.

Les caſins ſont de petits appartemens autour de la place de Saint Marc, dans le deſſus des cafés, & dans les procuraties, compoſés de deux ou trois pièces ; le maître du caſin y va ſouper tous les ſoirs avec la dame qu'il ſert ; il y reçoit ſes complaiſans ou amis particuliers, & l'on y paſſe ſouvent une grande partie de la nuit ; on y joue & l'on y rit beaucoup ; les étrangers n'y ſont guère introduits, ils troubleroient la gaieté & la liberté de ces petits rendez-vous. L'uſage de caſins eſt devenu ſi général parmi la nobleſſe que les plus graves Sénateurs en ont comme les jeunes gens, c'eſt une affaire de bon ton ; ils ne ſe voyent preſque jamais chez eux, mais ſeulement dans les caſins où ils vont ſe rendre viſite à pied & ſans façon ; on y trouve l'avantage de voir ceux que l'on aime en déshabillé, ſans cérémonie, ſans aſſujettiſſement, ſans apprêts ; c'eſt ainſi que les Anglois ſe voient au café & jamais chez eux.

Les gondoles ſont les ſeules voitures en uſage à Veniſe ; ce ſont de petits bateaux longs & fort agiles, conduits par deux rameurs, dont un eſt ſur le devant & l'autre ſur le derrière, chacun avec une ſeule rame. Il y a au milieu de la gondole une petite chambre où peuvent tenir quatre perſonnes à l'aiſe & ſix dans le beſoin ; la place d'honneur y eſt à gauche ; cette chambre eſt fermée par des glaces mobiles dans des couliſſes qu'on ouvre & qu'on ferme à volonté.

On eſt attaché à l'extérieur de la religion, comme dans tout le reſte de l'Italie, mais il ſemble que cela influe peu ſur la conduite ; le peuple, perſuadé que l'abſolution remet tous les péchés, ſe livre tranquillement à ſes paſſions : on en voit beaucoup qui ne feroient pas maigre pour toute choſe au monde, mais ils vont ſe confeſſer d'avoir une maîtreſſe, reçoivent l'abſolution, communient, & retournent le ſoir chez la maîtreſſe qui a fait la même choſe de ſon côté.

Parmi les gens d'un certain ton, l'athéiſme gagne beaucoup, mais l'extrême réſerve qui entre dans le caractère des Vénitiens, fait qu'ils ne s'ouvrent pas facilement à ce ſujet ; ceux mêmes que l'on accuſe de ne pas croire, reſpectent également la religion, ſes temples & ſes Miniſtres. On raconte en Italie qu'un Lord Anglois étant entré dans une Égliſe Vénitienne, où l'on célébroit la Meſſe, y reſtoit debout. Un Sénateur vint lui repréſenter qu'il étoit indécent de ſe faire ainſi remarquer ; mais je ne crois point à la tranſubſtantation, lui dit l'Anglois ; ni moi non plus, répartit le Sénateur ; mais mettez vous à genoux comme moi, ou ſortez.

Le Tribunal de l'Inquiſition, quoiqu'établi à Veniſe, n'eſt ſuſceptible d'aucun abus ; trois Sénateurs aſſiſtent à toutes les délibérations, & il ne s'y paſſe rien contre les loix civiles de l'Etat.

Ce n'eſt ſouvent pas par dévotion qu'une Vénitienne ſe fait religieuſe ; autrefois c'étoit pour être plus libre, car il y avoit plus de mœurs dans les familles que dans les cloîtres, & quelquefois cela arrive en-

core; ſouvent ce n'eſt point par économie, car il y a des couvens où la dot eſt conſidérable, où l'on réſerve une penſion très-honnête pour ſes menus plaiſirs, & où la priſe d'habit occaſionne des fêtes ſuperbes; on y raſſemble de la muſique, on y invite toute la nobleſſe & les Miniſtres étrangers, & l'on y dépenſe quelquefois vingt mille écus, ce qui tout compté feroit une dot aſſez raiſonnable.

Dans les couvens réſervés aux Gentilshommes, c'eſt-à-dire à la nobleſſe, on s'amuſe encore mieux; il n'eſt pas rare de voir des bals maſqués dans le parloir, auxquels les Religieuſes prennent part, du moins au travers de la grille.

Veniſe a donné pluſieurs Papes & grand nombre de Cardinaux à l'Egliſe. L'Auditeur de Rote, Vénitien, devient ordinairement Cardinal; la République ne diſpoſe pas comme les Couronnes, d'un certain nombre de chapeaux; mais quelquefois il recommande un fils de Saint-Marc, & l'Auditeur de Rote eſt communément préféré.

Lorſque le Pape Rezzonico fut élu en 1758, les Vénitiens diſoient: *Les chapeaux ont été rares long-temps chez nous, mais actuellement nous avons le chapelier.*

Le carnaval de Veniſe eſt célèbre depuis long-temps, comme le plus brillant de l'Italie, & il eſt encore le rendez-vous général des étrangers qui peuvent s'y trouver. Il commence toujours le lendemain de Noël, & l'on prend le maſque, ſi l'on veut, dès le matin; les ſpectacles commencent à la vérité dès le lendemain du Roſaire, qui eſt le premier dimanche d'Octobre; mais l'on ne prend alors le maſque que le ſoir; en carnaval il eſt d'uſage ſoir & matin, excepté les fêtes & dimanches où on ne le prend qu'à midi; on ne va au ſpectacle qu'en maſque, & l'on trouve des maſques, quelque temps qu'il faſſe, ſous les arcades de la place Saint-Marc.

Le jeu fait un des principaux amuſemens du carnaval de Veniſe: on appelle *ridotti*, les appartemens où l'on s'aſſemble pour jouer; on y voit une foule de maſques tous uniformes, que l'uſage ne permet pas d'attaquer de converſation ſans les connoître; on parle rarement, même à ceux que l'on connoît: on y trouve un grand nombre de tables de jeu, dont le voyageur ſage n'approche qu'en paſſant; on prétend qu'il y reſte chaque année cinquante mille ſequins. Il n'y a que les nobles qui puiſſent tailler à la baſſette, & les riſques ſont en commun; quelquefois on verra un Sénateur en fonction preſque ſeul à une table, & quelques ſequins qui vont & viennent au milieu d'un ſilence profond. La gaité aſſez naturelle aux Vénitiens ne ſe déploie pas en public; mais la ſalle inférieure des ridotti eſt remplie de perſonnes qui jouent avec moins d'appareil, où il ſe mêle de l'adreſſe & où l'on court riſque d'être dupe. On joue auſſi quelquefois dans les boutiques; mais il eſt ordonné aux nobles de n'y paroître qu'en robe.

Poids, monnoies & commerce de Veniſe. Il y a dans les poids de Veniſe une diverſité & une confuſion plus grande qu'en aucun endroit de l'Italie.

La livre qui ſert à peſer le pain & les drogues, vaut 9 onces 2 gros 62 grains de France; elle ſe diviſe en 12 onces, dont chacune vaut par conſéquent 6 gros & 17 $\frac{1}{6}$ grains.

L'once ſe diviſe en *6 ſazi*, quand il s'agit de peſer le pain, la ſoie, le fil & tout ce qui ſert à coudre.

Le marc qui ſert à peſer la monnoie & les matières d'or & d'argent, les perles & les diamans, *peſo di orefice*, vaut 7 onces 6 gros 32 $\frac{1}{2}$ grains; il ſe diviſe en 8 onces, dont chacune vaut 7 gros 58 $\frac{1}{16}$ grains; l'once ſe diviſe en 144 karats, & le karat contient 4 grains.

La livre, *libra groſſa*, *peſo groſſo*, qui ſert pour les métaux & autres marchandiſes peſantes & pour les comeſtibles, vaut 15 onces 4 gros 65 grains; elle ſe diviſe en 12 onces groſſes, chacune de 10 gros 8 $\frac{1}{8}$ grains, chaque once en 192 karats, le karat en quatre grains.

La livre légère qui ſert à peſer la ſoie & les drogueries, eſt de 9 onces, 6 gros, 60 grains. L'once ſe diviſe en 8 drachmes & la drachme en 3 ſcrupules quand il s'agit de drogues; mais elle ſe diviſe en *6 ſazi* quand il s'agit de peſer la ſoie, le fil & autres marchandiſes.

Le poids qui ſert à peſer le galon & l'or filé eſt plus léger que celui qui ſert pour les lingots & la monnoie; l'once vaut 7 gros, 16 $\frac{9}{16}$ grains, & les 12 onces qui font la livre ne valent que 10 onces 5 gros.

On compte à Veniſe par livres numéraires: les louis d'or de France y paſſent pour 45 livres; ainſi la livre de Veniſe ne vaut que 10 ſols 8 deniers de France.

Le ducat de Veniſe vaut 6 $\frac{1}{5}$ livres de Veniſe ou 3 livres 6 ſols de France; on le ſuppoſe ſouvent en compte rond égal à notre écu de 3 livres. Quand on dit ſimplement un ducat, c'eſt celui là qu'on entend.

Le ducat d'argent vaut 8 livres de Veniſe ou 4 livres 5 ſols 4 deniers de France, & c'eſt celui qu'on emploie le plus ſouvent dans l'uſage; mais on le ſpécifie toujours en diſant: *ducato d'argento*.

Le Sequin vaut 22 $\frac{1}{2}$ livres de Veniſe ou 12 livres de France.

La monnoie n'eſt point marquée de la tête du Doge, on permet ſeulement qu'il y ſoit repréſenté à genoux aux pieds de Saint-Marc.

Le pied avec lequel on meſure à Veniſe vaut 20 lignes de plus que celui de Paris.

Le commerce des Vénitiens par mer eſt très-conſidérable au levant; mais la crainte des Corſaires de Barbarie qui infeſtent la Méditerranée, oblige les Vénitiens d'embarquer ſur chaque vaiſſeau un certain nombre de ſoldats qui cauſent bien de l'embarras & de la dépenſe: par là les Marchands ont du déſavantage ſur les Anglois, les François, les Hollandois, & ne peuvent donner leurs marchandiſes au même prix.

On a eſſayé de faire un commerce de corail, on le pêche avec facilité dans la mer Adriatique; mais il n'eſt pas d'une auſſi bonne qualité que celui qu'on travaille à Livourne.

Des Juifs & des Marchands anglois établis à Veniſe avoient entrepris d'envoyer des vaiſſeaux directement en Amérique; mais la courſe eſt trop longue & les haſards trop grands, ce qui rend les profits médiocres.

On trouve à Veniſe beaucoup de vins de Chypre, de Maraſquin de Corfou (qui eſt une cériſe noire diſtillée) & autres denrées du Levant.

Le commerce de Veniſe en terre ferme conſiſte en ris du Veronois & du Vicentin, en ſoie, en toiles, en armes du Breſcian, *&c.* Les glaces

de l'île de Murano vont partout, il n'y a que celles de France qu'on leur préfère.

Origine & hiſtoire de la République de Veniſe. L'hiſtoire ne parle pas des îles qui ont formé la ville de Veniſe avant le commencement du cinquième ſiècle ; on voit que les Magiſtrats de Padoue peuplèrent l'île de *Rialto* & lui accordèrent des priviléges l'an 421 ; c'eſt l'année à laquelle on rapporte la première fondation de Veniſe. Mais ce fut principalement l'invaſion d'Alboin, Roi des Lombards, l'an 568, qui occaſionna la grande population de ces îles ; au premier bruit de cette irruption, le Patriarche d'Aquilée avec une partie de ſes eccléſiaſtiques & les principaux citoyens de ſa ville ſe réfugièrent dans l'île de Grado ; beaucoup d'autres abandonnèrent la Vénétie & la Sigurie pour ſe réfugier dans les îles qui étoient au-delà de l'embouchure du Pô ; & la réunion de ces îles forma la ville qui a pris enſuite le nom de Veniſe. La ſuite des cent dix-huit Doges de Veniſe que l'on compte juſqu'à préſent, commence à l'année 697 où *Paolo Lucio Anafeſto* fut élu par les 72 îles qui forment aujourd'hui les 72 paroiſſes de la ville. Pepin le Bref, Roi de France, que le Pape Etienne avoit attiré en Italie pour s'oppoſer auſſi aux progrès des Lombards, fut le premier qui remit aux Vénitiens le tribut qu'ils avoient coutume de payer ; il donna une nouvelle forme & une nouvelle conſiſtance à leur état naiſſant, & il fut le premier qui donna le nom de *Venetia* à la réunion de Rialto & des îles voiſines vers l'an 760.

Les Empereurs d'Occident & d'Orient, Charlemagne & Nicéphore, ayant eu de longues conteſtations ſur les limites de leurs Empires vers l'an 800, les Vénitiens qui ſe trouvoient à peu près ſur les confins en profitèrent pour maintenir leur liberté, & commencèrent à devenir plus indépendans que jamais. Leur ſituation au milieu des eaux les rendit eſſentiellement navigateurs & commerçans : tout le monde connoît la puiſſance étonnante à laquelle parvint la République de Veniſe, par le commerce & par les armes, ſurtout au temps de la première croiſade, & avant que le commerce des Indes fût ouvert aux Eſpagnols par le Cap de Bonne Eſpérance. Les Vénitiens poſſédèrent long-temps le Royaume de Chypre, la Morée, l'île de Candie, une partie de l'Archipel, ils furent même quelque temps les maîtres de Conſtantinople en 1206, de Naples, de la Sicile & d'une grande partie de l'Italie ; ils défirent ſouvent les Sarraſins, les Grecs, les Piſans, les Génois, les Anglois, les Ducs de Milan & les Turcs ; mais la diminution du commerce entraîna celle de la marine & de la puiſſance des Vénitiens ; les Turcs, dont les forces ne ceſſèrent d'augmenter, attaquèrent cette République de toutes parts & à tant de repriſes différentes, qu'ils lui enlevèrent enfin Candie en 1669 & la Morée en 1715. La paix de Paſſarovitz qui fut faite en 1718 entre le Sultan Achmet, l'Empire & la République de Veniſe, peu favorable aux Vénitiens, leur a du moins aſſuré la tranquillité dont ils ont toujours joui juſqu'à préſent.

Les époques les plus mémorables dans l'hiſtoire de Veniſe, ſont celles des années 1247, 1508 & 1618.

C'eſt à l'année 1247 qu'on rapporte l'établiſſement de l'ariſtocra-

tie vénitienne dans l'état où elle ſubſiſte actuellement; l'autorité du Doge fut anéantie, & le Grand Conſeil fut donné à un nombre de citoyens & à leurs deſcendans par excluſion à tous autres, & la même forme de gouvernement s'eſt ſoutenue juſqu'à ce jour.

La ligue de Cambrai formée en 1508 fut l'époque des plus grands revers que cette République ait éprouvés; Jules II, qui en fut le principal auteur, avoit réſolu de recouvrer des villes qu'il regardoit comme étant de l'ancien patrimoine de l'Egliſe, telles que Ravenne, Faenza, Cervia; il ſuſcita l'Empereur Maximilien qui vouloit avoir Padoue, Veronne, Vicence, Aquilée & le Frioul, & le Roi de France qui prétendoit Crémone, Breſſe & Bergame. Le Roi de Naples redemandoit Brindes, Trano, Otrante & d'autres villes de la Pouille; le Duc de Savoie avoit des prétentions ſur le Royaume de Chypre & le Duc de Ferrare ſur Mantoue; tous ces Princes fondirent à la fois ſur les Etats de la République; la bataille d'Agnadel où de Ghiaradada qu'Alviano perdit en 1509, & enſuite celle de Vicence, fit perdre aux Vénitiens tous leurs Etats de terre ferme; on crut voir un inſtant la ruine entière de cette République; mais les reſſources de ſa marine, de ſes richeſſes & de la valeur de ſes habitans & pluſieurs circonſtances heureuſes la ſauvèrent l'année ſuivante.

L'année 1618 eſt fameuſe dans l'hiſtoire par la conjuration des Eſpagnols, contre la République de Veniſe, dont l'Abbé de Saint-Réal donna une hiſtoire intéreſſante en 1674. Le Marquis de Bedemar étoit depuis 1607 Ambaſſadeur d'Eſpagne à Veniſe; les Eſpagnols étoient mécontens de l'accommodement de Paul V avec la République; l'Ambaſſadeur entreprit d'y faire deſcendre l'armée navale d'Eſpagne & d'occuper les poſtes principaux de la ville, comme la place Saint-Marc & l'arſenal; après avoir fait mettre le feu dans les endroits qu'il étoit le plus important de ſecourir, on devoit s'emparer de toutes les barques qu'on trouveroit au pont de Rialto pour aller quérir des troupes au lazaret; mais Jaffier dévoré de ſes remords, découvrit la conſpiration après la cérémonie des noces de la mer; on lui promit la vie & celle de ſes complices, mais on ne lui tint pas parole; il voulut ſe retirer, il fut pris & noyé comme la plupart des conjurés.

Bien des perſonnes ont cru que cette conſpiration n'avoit rien de réel, & qu'elle avoit été ſuppoſée par des Vénitiens qui vouloient ſe défaire du Comte de Bedemar.

La domination de la République de Veniſe s'étend d'Orient en Occident ſur un eſpace d'environ cent lieues, à compter depuis l'extrémité du Bergamaſque & les confins du Milanez, juſqu'à l'extrémité de l'Iſtrie qui eſt à la partie orientale de la mer Adriatique; mais la largeur moyenne de l'Etat de Veniſe n'eſt guère que de vingt-cinq lieues du nord au ſud; on eſtime dans l'Etat de Veniſe environ deux millions d'habitans.

L'île de Corfou eſt la partie la plus éloignée des Etats de Veniſe, elle eſt à l'entrée du golfe Adriatique, dont elle eſt comme la clef & dont elle fait la principale ſûreté contre les Turcs.

VÉNITIEN, ENNE; adjectif & ſubſtantif. Qui appartient à Veniſe, qui

qui eſt de Veniſe. *La flotte vénitienne. Les troupes vénitiennes. Un Soldat vénitien. Il a épouſé une Vénitienne.*

VÉNIUS, (Othon) Peintre de Leyde, naquit en 1556. Il fut envoyé à Rome avec des lettres de recommandation qui le firent bien accueillir. Il travailla quelque temps dans cette ville ſous Frédéric Zuccharo, & conſulta l'antique & les tableaux des excellens Peintres modernes, pendant ſept ans qu'il demeura en Italie, où il fit pluſieurs beaux ouvrages. L'Empereur, le Duc de Bavière & l'Electeur de Cologne occupèrent enſuite tour à tour ſon pinceau. Venius s'étant retiré à Anvers, orna les égliſes de cette ville de pluſieurs magnifiques tableaux : enfin ce Peintre fut appelé par l'Archiduc Albert à Bruxelles, & nommé Intendant de la Monnoie. Louis XIII, Roi de France, voulut l'avoir à ſon ſervice; mais l'amour de ſon pays lui fit refuſer les offres de ce Monarque. Venius avoit une grande intelligence du clair obſcur; il mettoit beaucoup de correction dans ſon deſſein, il jetoit bien ſes draperies; ſes figures ont une belle expreſſion, il eſt gracieux dans ſes airs de tête; enfin l'on remarque dans ſes tableaux une veine facile & abondante, réglée par un jugement ſain & éclairé. On eſtime ſingulièrement ſon triomphe de Bacchus & la cène qu'il peignit pour la Cathédrale d'Anvers. Venius mourut en 1622, laiſſant deux filles qui ont auſſi excellé dans la peinture. Il a illuſtré ſa plume auſſi bien que ſon pinceau par divers écrits qu'il a enrichis de figures & de portraits de ſon deſſein. Ces ouvrages ſont, 1°. *Bellum Batavicum cum Romanis, ex Cornelio Tacito.* 2°. *Hiſtoria Hiſpaniarum Infantum, cùm Iconibus.* 3°. *Concluſiones Phyſicæ & Theologicæ, notis & figuris diſpoſitæ.* 4°. *Horatii Flacci emblemata, cum notis.* 5°. *Vita Sancti Thomæ aquinatis triginta duo imaginibus illuſtrata.* 6°. *Amoris divini emblemata.*

VENLO; ville forte des Provinces-unies, dans la Gueldre, ſur la Meuſe, à ſix lieues, nord-eſt, de Ruremonde. C'étoit autrefois une ville anſéatique; mais ayant pris parti contre Charles V, il la prit en 1543. Les Confédérés la prirent à l'Eſpagne en 1568. Le Duc de Parme la reprit en 1586. Le Prince Maurice fut contraint d'en lever le ſiége en 1606; mais le Prince d'Orange la reprit en 1632. Le Cardinal Infant l'ayant repriſe en 1637, elle reſta au pouvoir de l'Eſpagne juſqu'en 1702, que l'armée des alliés la prit pour les Etats Généraux. Ce fut dans cette ville que ſe fit le premier eſſai des bombes.

VENOSA, ou VENUSE; ville épiſcopale d'Italie au Royaume de Naples, dans la Baſilicate, au pied de l'Apennin, & à cinq lieues nord-oueſt, d'Acérenza.

VENSYSSEL, ou VENSUSSEL; ville de Dannemarck, chef-lieu d'une Préfecture de même nom dans le Sud-Jutland, ſur la Ryaa, à ſept lieues, nord-oueſt, d'Albourg.

VENT; ſubſtantif maſculin. *Ventus.* Air pouſſé d'un lieu à un autre avec plus ou moins de violence.

Rien ne paroît plus irrégulier & plus variable que la force & la direction des vents dans nos climats; mais il y a des pays où cette irrégularité n'eſt pas ſi grande, & d'autres où le vent ſouffle conſtamment dans la même direction & preſque avec la même force.

Quoique les mouvemens de l'air

dépendent d'un grand nombre de cauſes, il y en a cependant de principales dont on peut eſtimer les effets; mais il eſt difficile de juger des modifications que d'autres cauſes ſecondaires peuvent y apporter. La plus puiſſante de toutes ces cauſes eſt la chaleur du ſoleil, laquelle produit ſucceſſivement une raréfaction conſidérable dans les différentes parties de l'atmoſphère, ce qui fait le vent d'eſt qui ſouffle conſtamment entre les tropiques où la raréfaction eſt la plus grande.

La force d'attraction du ſoleil & même celle de la lune ſur l'atmoſphère, ſont des cauſes dont l'effet eſt inſenſible en comparaiſon de celle dont nous venons de parler. Il eſt vrai que cette force produit dans l'air un mouvement ſemblable à celui du flux & du reflux dans la mer; mais ce mouvement n'eſt rien en comparaiſon des agitations de l'air qui ſont produites par la raréfaction; car il ne faut pas croire que l'air, parcequ'il a du reſſort, & qu'il eſt huit cent fois plus léger que l'eau, doive recevoir par l'action de la lune un mouvement de flux fort conſidérable; pour peu qu'on y réfléchiſſe, on verra que ce mouvement n'eſt guère plus conſidérable que celui du flux & du reflux des eaux de la mer; car la diſtance à la lune étant ſuppoſée la même, une mer d'eau ou d'air ou de telle matière fluide qu'on voudra imaginer, aura à-peu-près le même mouvement, parce que la force qui produit ce mouvement pénètre la matière & eſt proportionnelle à ſa quantité; ainſi une mer d'eau, d'air ou de vif argent s'éleveroit à-peu-près à la même hauteur par l'action du ſoleil & de la lune, & dès-lors on voit que le mouvement que l'attraction des aſtres peut cauſer dans l'atmoſphère, n'eſt pas aſſez conſidérable pour produire une grande agitation; & quoiqu'elle doive cauſer un leger mouvement de l'air d'orient en occident, ce mouvement eſt tout-à fait inſenſible en comparaiſon de celui que la chaleur du ſoleil doit produire en rarefiant l'air; & comme la raréfaction ſera toujours plus grande dans les endroits où le ſoleil eſt au zénith, il eſt clair que le courant d'air doit ſuivre le ſoleil, & former un vent conſtant & général d'orient en occident: ce vent ſouffle continuellement ſur la mer dans la Zône Torride, & dans la plupart des endroits de la terre entre les Tropiques; c'eſt le même vent que nous ſentons au lever du ſoleil, & en général les vents d'eſt ſont bien plus fréquens & bien plus impétueux que les vents d'oueſt; ce vent général d'orient en occident s'étend même au-delà des Tropiques, & il ſouffle ſi conſtamment dans la mer Pacifique, que les navires qui vont d'Acapulco aux Philippines, font cette route qui eſt de plus de 2700 lieues ſans aucun riſque, & pour ainſi dire ſans avoir beſoin d'être dirigés; il en eſt de même de la mer Atlantique entre l'Afrique & le Bréſil, ce vent général y ſouffle conſtamment; il ſe fait ſentir auſſi entre les Philippines & l'Afrique, mais d'une manière moins conſtante, à cauſe des îles & des différens obſtacles qu'on rencontre dans cette mer; car il ſouffle pendant les mois de Janvier, Février, Mars & Avril entre la côte de Mozambique & l'Inde; mais pendant les autres mois il cède à d'autres vents; & quoique ce vent d'eſt ſoit moins ſenſible ſur les côtes qu'en

pleine mer, & encore moins dans le milieu des continens que ſur les côtes de la mer; cependant il y a des lieux où il ſouffle preſque continuellement, comme ſur les côtes orientales du Bréſil, ſur les côtes de Loango en Afrique, &c.

Ce vent d'eſt qui ſouffle continuellement ſous la ligne, fait que lorſqu'on part d'Europe pour aller en Amérique, on dirige le cours du vaiſſeau du nord au ſud dans la direction des côtes d'Eſpagne & d'Afrique juſqu'à vingt degrés en deçà de la ligne, où l'on trouve ce vent d'eſt qui vous porte directement ſur les côtes d'Amérique; & de même dans la mer Pacifique on fait en deux mois le voyage de Callao ou d'Acapulco aux Philippines à la faveur de ce vent d'eſt qui eſt continuel; mais le retour des Philippines à Acapulco eſt plus long & plus difficile. A vingt-huit ou trente degrés de ce côté-ci de la ligne, on trouve des vents d'oueſt aſſez conſtans, & c'eſt pour cela que les vaiſſeaux qui reviennent des Indes occidentales en Europe, ne prennent pas la même route pour aller & pour revenir; ceux qui viennent de la nouvelle Eſpagne font voile le long des côtes & vers le nord juſqu'à ce qu'ils arrivent à la Havane, dans l'île de Cuba, & de-là ils gagnent du côté du nord pour trouver les vents d'oueſt qui les amenent aux Açores & enſuite en Eſpagne; de même dans la mer du ſud ceux qui reviennent des Philippines ou de la Chine au Pérou ou au Méxique, gagnent le nord juſqu'à la hauteur du Japon, & naviguent ſous ce parallèle juſqu'à une certaine diſtance de la Californie, d'où en ſuivant la côte de la nouvelle Eſpagne, ils arrivent à Acapulco. Au reſte ces vents d'eſt ne ſoufflent pas toujours du même point; mais en général ils ſont au ſud-eſt depuis le mois d'Avril juſqu'au mois de Novembre, & ils ſont au nord-eſt depuis Novembre juſqu'en Avril.

Le vent d'eſt contribue par ſon action à augmenter le mouvement général de la mer d'orient en occident; il produit auſſi des courans qui ſont conſtans & qui ont leur direction, les uns de l'eſt à l'oueſt, les autres de l'eſt au ſud-oueſt ou au nord-oueſt, ſuivant la direction des éminences & des chaînes de montagnes qui ſont au fond de la mer, dont les vallées ou les intervalles qui les ſéparent ſervent de canaux à ces courans; de même les vents alternatifs qui ſoufflent tantôt de l'eſt & tantôt de l'oueſt, produiſent auſſi des courans qui changent de direction en même temps que les vents en changent auſſi.

Les vents qui ſoufflent conſtamment pendant quelques mois, ſont ordinairement ſuivis de vents contraires, & les navigateurs ſont obligés d'attendre celui qui leur eſt favorable; lorſque ces vents viennent à changer, il y a pluſieurs jours & quelquefois un mois ou deux de calme ou de tempêtes dangereuſes.

Ces vents généraux cauſés par la raréfaction de l'atmoſphère ſe combinent différemment par différentes cauſes dans différens climats; dans la partie de la mer Atlantique, qui eſt ſous la Zône tempérée, le vent du nord ſouffle preſque conſtamment pendant les mois d'Octobre, Novembre, Décembre & Janvier; c'eſt pour cela que ces mois ſont les plus favorables pour s'embarquer lorſqu'on veut aller de l'Europe aux Indes, afin de paſſer

la ligne à la faveur de ces vents, & l'on ſait par expérience, que les vaiſſeaux qui partent au mois de Mars d'Europe n'arrivent quelquefois pas plutôt au Bréſil que ceux qui partent au mois d'Octobre ſuivant. Le vent de nord regne preſque continuellement pendant l'hiver dans la nouvelle Zemble & dans les autres côtes ſeptentrionales : le vent de nord ſouffle pendant le mois de Juillet au Cap Verd, c'eſt alors le temps des pluies, ou l'hiver de ces climats : au Cap de Bonne-Eſpérance le vent de nord-oueſt ſouffle pendant le mois de Septembre. A Patna dans l'Inde, ce même vent de nord-oueſt ſouffle pendant les mois de Novembre, Décembre & Janvier, & il produit de grandes pluies ; mais les vents d'eſt ſouffient pendant les neuf autres mois. Dans l'Océan indien, entre l'Afrique & l'Inde, & juſqu'aux îles Moluques, les vents mouſſons règnent d'Orient en Occident depuis Janvier juſqu'au commencement de Juin, & les vents d'Occident commencent aux mois d'Août & de Septembre, & pendant l'intervalle de Juin & de Juillet il y a de très-grandes tempêtes, ordinairement par des vents de nord ; mais ſur les côtes les vents varient davantage qu'en pleine mer.

Dans le royaume de Guzarate & ſur les côtes de la mer voiſine, les vents de nord ſoufflent depuis le mois de Mars juſqu'au mois de Septembre, & pendant les autres mois de l'année il regne preſque toujours des vents du midi. Les Hollandois pour revenir de Java, partent ordinairement aux mois de Janvier & de Février par un vent d'eſt qui ſe fait ſentir juſqu'à dix-huit degrés de latitude auſtrale, & enſuite ils trouvent des vents de midi qui les portent juſqu'à Sainte-Hélène.

Il y a des vents réglés qui ſont produits par la fonte des neiges ; les anciens Grecs les ont obſervés. Pendant l'été les vents de nord-oueſt, & pendant l'hiver ceux de ſud-eſt ſe font ſentir en Grèce, dans la Thrace, dans la Macédoine, dans la mer Égée, & juſqu'en Égypte & en Afrique ; on remarque des vents de même eſpèce dans le Congo, à Guzarate, à l'extrémité de l'Afrique, qui ſont tous produits par la fonte des neiges. Le flux & le reflux de la mer produiſent auſſi des vents réglés qui ne durent que quelques heures, & dans pluſieurs endroits on remarque des vents qui viennent de terre pendant la nuit, & de la mer pendant le jour, comme ſur les côtes de la nouvelle Eſpagne, ſur celles de Congo, à la Havane, *&c.*

Les vents de nord ſont aſſez réglés dans les climats des cercles polaires ; mais plus on approche de l'équateur, plus ces vents de nord ſont foibles, ce qui eſt commun aux deux pôles.

Dans l'océan Atlantique & Éthiopique, il y a un vent d'eſt général entre les tropiques, qui dure toute l'année ſans aucune variation conſidérable, à l'exception de quelques petits endroits où il change ſuivant les circonſtances & la poſition des côtes ; 1°. auprès de la côte d'Afrique, auſſi-tôt que vous avez paſſé les îles Canaries, vous êtes ſûr de trouver un vent frais de nord-eſt à environ 28 degrés de latitude nord, ce vent paſſe rarement le nord-eſt ou le nord-nord-eſt, & il vous accompagne juſqu'à 10 degrés latitude nord, à environ 100 lieues de la côte de Guinée, où l'on trouve au quatriéme

degré de latitude nord les calmes & les tornados. 2°. Ceux qui vont aux îles Caribes, trouvent en approchant de l'Amérique, que ce même vent de nord-eſt tourne de plus en plus à l'eſt, à meſure qu'on approche davantage. 3°. Les limites de ces vents variables dans cet océan ſont plus grandes ſur les côtes d'Amérique que ſur celles d'Afrique. Il y a dans cet océan un endroit où les vents de ſud & de ſud-oueſt ſont continuels; ſavoir tout le long de la côte de Guinée, dans un eſpace d'environ 500 lieues, depuis Sierra Leona, juſqu'à l'île de S. Thomas; l'endroit le plus étroit de cette mer eſt depuis la Guinée juſqu'au Bréſil, où il n'y a qu'environ 500 lieues. Cependant les vaiſſeaux qui partent de la Guinée, ne dirigent pas leur cours droit au Bréſil, mais ils deſcendent du côté du ſud, ſur-tout lorſqu'ils partent aux mois de Juillet & d'Août, à cauſe des vents de ſud-eſt qui règnent dans ce temps.

Dans la mer Méditerrannée, le vent ſouffle de la terre vers la mer au coucher du Soleil, & au contraire de la mer vers la terre au lever, en ſorte que le matin c'eſt un vent du levant, & le ſoir c'eſt un vent du couchant; le vent du midi qui eſt pluvieux, & qui ſouffle ordinairement à Paris, en Bourgogne & en Champagne au commencement de Novembre, & qui céde à une biſe douce & tempérée, produit le beau temps, qu'on appelle vulgairement l'été de S. Martin.

Le Docteur Liſter, d'ailleurs bon Obſervateur, prétend que le vent d'eſt général qui ſe fait ſentir entre les tropiques pendant toute l'année, n'eſt produit que par la reſpiration de la plante appellée *Lentille de mer*, qui eſt extrêmement abondante dans ces climats, & que la différence des vents ſur la terre ne vient que de la différente diſpoſition des arbres & des forêts, & il donne très-ſérieuſement cette ridicule imagination pour cauſe des vents, en diſant qu'à l'heure de midi le vent eſt plus fort, parce que les plantes ont plus chaud, & reſpirent l'air plus ſouvent, & qu'il ſouffle d'Orient en Occident, parce que toutes les plantes font un peu le tourneſol, & reſpirent toujours du côté du Soleil.

D'autres Auteurs dont les vues étoient plus ſaines, ont donné pour cauſe de ce vent conſtant le mouvement de la terre ſur ſon axe, mais cette opinion n'eſt que ſpécieuſe, & il eſt facile de faire comprendre aux gens, même les moins initiés en mécanique, que tout fluide qui environneroit la terre, ne pourroit avoir aucun mouvement particulier en vertu de la rotation du globe, que l'atmoſphère ne peut avoir d'autres mouvemens que celui de cette même rotation, & que tout tournant enſemble & à la fois, ce mouvement de rotation eſt auſſi inſenſible dans l'atmoſphère, qu'il l'eſt à la ſurface de la terre.

La principale cauſe de ce mouvement conſtant eſt, comme nous l'avons dit, la chaleur du Soleil. On peut voir ſur cela le *Traité de Halley dans les Tranſactions philoſophiques*, & en général toutes les cauſes qui produiront dans l'air une raréfaction ou une condenſation conſidérable, produiront des vents, dont les directions ſeront toujours directes ou oppoſées aux lieux où ſera la plus grande raréfaction, ou la plus grande condenſation.

La preſſion des nuages, les exhalaiſons de la terre, l'inflammation des météores, la réſolution des va-

peurs en pluies, &c. ſont auſſi des cauſes qui toutes produiſent des agitations conſidérables dans l'atmoſphère : chacune de ces cauſes ſe combinant de différentes façons, produit des effets différens ; il paroît donc qu'on tenteroit vainement de donner une théorie des vents, & qu'il faut ſe borner à travailler à en faire l'hiſtoire.

Sur la mer, les vents ſont plus réguliers que ſur la terre, parce que la mer eſt un eſpace libre, & dans lequel rien ne s'oppoſe à la direction du vent ; ſur la terre au contraire les montagnes, les forêts, les villes, &c. forment des obſtacles qui font changer la direction des vents, & qui ſouvent produiſent des vents contraires aux premiers. Ces vents réfléchis par les montagnes, ſe font ſentir dans toutes les Provinces qui en ſont voiſines, avec une impétuoſité ſouvent auſſi grande que celle du vent direct qui les produit ; ils ſont auſſi très-irréguliers, parce que leur direction dépend du contour, de la hauteur & de la ſituation des montagnes qui les réfléchiſſent. Les vents de mer ſoufflent avec plus de force & plus de continuité que les vents de terre, ils ſont auſſi beaucoup moins variables & durent plus long-temps ; dans les vents de terre, quelque violens qu'ils ſoient, il y a des momens de rémiſſion, & quelquefois des inſtans de repos ; dans ceux de mer le courant d'air eſt conſtant & continuel ſans aucune interruption ; la différence de ces effets dépend de la cauſe que nous venons d'indiquer.

En général ſur la mer les vents d'eſt & ceux qui viennent des pôles, ſont plus forts que les vents d'oueſt, & que ceux qui viennent de l'équateur ; dans les terres au contraire les vents d'oueſt & de ſud ſont plus ou moins violens que les vents d'eſt & de nord, ſuivant la ſituation des climats. Au Printemps & en Automne, les vents ſont plus violens qu'en été ou en hiver, tant ſur mer que ſur terre. On peut en donner pluſieurs raiſons. 1°. Le Printemps & l'Automne ſont les ſaiſons des plus grandes marées, & par conſéquent les vents que ces marées produiſent, ſont plus violens dans ces deux ſaiſons. 2°. Le mouvement que l'action du Soleil & de la Lune produit dans l'air, c'eſt-à-dire, le flux & reflux de l'atmoſphère eſt auſſi plus grand dans la ſaiſon des équinoxes. 3°. La fonte des neiges au Printemps, & la réſolution des vapeurs que le Soleil a élevées pendant l'été, qui retombent en pluies abondantes pendant l'Automne, produiſent, ou du moins augmentent les vents. 4°. Le paſſage du chaud au froid, ou du froid au chaud, ne peut ſe faire ſans augmenter & diminuer conſidérablement le volume de l'air, ce qui ſeul doit produire de très-grands vents.

On remarque ſouvent dans l'air des courans contraires, on voit des nuages qui ſe meuvent dans une direction, & d'autres nuages plus élevés ou plus bas que les premiers qui ſe meuvent dans une direction contraire ; mais cette contrariété de mouvement ne dure pas long-temps, & n'eſt ordinairement produite que par la réſiſtance de quelques nuages à l'action du vent, & par la répulſion du vent direct qui règne ſeul dès que l'obſtacle eſt diſſipé.

Les vents ſont plus violens dans les lieux élevés que dans les plaines ; & plus on monte dans les hautes montagnes, plus la force du vent augmente, juſqu'à ce qu'on ſoit

arrivé à la hauteur ordinaire des nuages, c'eſt-à-dire, à environ un quart ou un tiers de lieue de hauteur perpendiculaire. Au delà de cette hauteur, le ciel eſt ordinairement ſerein, au moins pendant l'été, & le vent diminue; on prétend même qu'il eſt tout-à-fait inſenſible au ſommet des plus hautes montagnes; cependant la plupart de ces ſommets, & même les plus élevés, étant couverts de glaces & de neiges, il eſt naturel de penſer que cette région de l'air eſt agitée par les vents dans le temps de la chute de ces neiges, ainſi ce ne peut être que pendant l'été que les vents ne s'y font pas ſentir; ne pourroit-on pas dire qu'en été les vapeurs légères qui s'élèvent au ſommet de ces montagnes, retombent en roſée, au lieu qu'en hiver elles ſe condenſent, ſe gelent, retombent en neige ou en glace, ce qui peut produire en hiver des vents au-deſſus de ces montagnes, quoiqu'il n'y en ait point en été.

Un courant d'air augmente de vîteſſe comme un courant d'eau lorſque l'eſpace de ſon paſſage ſe rétrécit; le même vent, qui ne ſe fait ſentir que médiocrement dans une plaine large & découverte, devient violent en paſſant par une gorge de montage, ou ſeulement entre deux bâtimens élevés, & le point de la plus violente action du vent eſt au-deſſus de ces mêmes bâtimens ou de la gorge de la montagne; l'air étant comprimé par la réſiſtance de ces obſtacles, a plus de maſſe, plus de denſité, & la même vîteſſe ſubſiſtant, l'effort ou le coup du vent, le *momentum*, en devient beaucoup plus fort. C'eſt ce qui fait qu'auprès d'une Égliſe ou d'une tour les vents ſemblent être beaucoup plus violens qu'ils ne le ſont à une certaine diſtance de ces édifices.

Les vents particuliers ſoit qu'ils ſoient directs ou réfléchis, ſont plus violens que les vents généraux. L'action interrompue des vents de terre dépend de cette compreſſion de l'air, qui rend chaque bouffée beaucoup plus violente qu'elle ne le ſeroit ſi le vent ſouffloit uniformément; quelque fort que ſoit un vent continu, il ne cauſera jamais les déſaſtres que produit la fureur de ces vents qui ſoufflent, pour ainſi dire, par accès.

Tous les continens terreſtres ſont ſujets à des vents variables qui produiſent ſouvent des effets ſinguliers; dans le royaume de Kachemire, qui eſt environné des montagnes du Caucaſe, on éprouve à la montagne *Pire Penjale* des changemens ſoudains; on paſſe, pour ainſi dire, de l'été à l'hiver en moins d'une heure; il y regne deux vents directement oppoſés, l'un du nord, & l'autre du midi, que, ſelon Bernier, on ſent ſucceſſivement en moins de deux cens pas de diſtance. La poſition de cette montagne doit être ſingulière & mériteroit d'être obſervée. Dans la preſqu'île de l'Inde qui eſt traverſée du nord au ſud par les montagnes de Gate, on a l'hiver d'un côté de ces montagnes, & l'été de l'autre côté dans le même temps, enſorte que ſur la côte de Coromandel l'air eſt ſerein, tranquille & fort chaud, tandis qu'à celle de Malabar quoique ſous la même latitude, les pluies, les orages, les tempêtes rendent l'air auſſi froid qu'il peut l'être dans ce climat, & au contraire lorſqu'on a l'été à Malabar, on a l'hiver à Coromandel. Cette même différence

ſe trouve des deux côtés du Cap de Roſalgate en Arabie ; dans la partie de la mer qui eſt au nord du Cap, il regne une grande tranquillité, tandis que dans la partie qui eſt au ſud on éprouve de violentes tempêtes. Il en eſt encore de même dans l'île de Ceylan ; l'hiver & les grands vents ſe font ſentir dans la partie ſeptentrionale de l'île, tandis que dans les parties méridionales il fait un très-beau temps d'été, & au contraire quand la partie ſeptentrionale jouit de la douceur de l'été, la partie méridionale à ſon tour eſt plongée dans un air ſombre, orageux & pluvieux. Cela arrive non ſeulement dans pluſieurs endroits du continent des Indes, mais auſſi dans pluſieurs îles, par exemple, à Céram qui eſt une longue île dans le voiſinage d'Amboine, on a l'hiver dans la partie ſeptentrionale de l'île, & l'été en même temps dans la partie méridionale, & l'intervalle qui ſépare les deux ſaiſons n'eſt pas de trois ou quatre lieues.

En Egypte il regne ſouvent pendant l'été des vents du midi qui ſont ſi chauds qu'ils empêchent la reſpiration, ils élèvent une ſi grande quantité de ſable, qu'il ſemble que le Ciel eſt couvert de nuages épais ; ce ſable eſt ſi fin & il eſt chaſſé avec tant de violence, qu'il pénètre partout, & même dans les coffres les mieux fermés : lorſque ces vents durent pluſieurs jours, ils cauſent des maladies épidémiques, & ſouvent elles ſont ſuivies d'une grande mortalité.

Il s'élève ſouvent pendant l'été le long du golfe Perſique, un vent très-dangereux que les habitans appellent *Samyel*, & qui eſt encore plus chaud & plus terrible que celui d'Egypte dont nous venons de parler ; ce vent eſt ſuffocant & mortel, ſon action eſt preſque ſemblable à celle d'un tourbillon de vapeur enflammée, & l'on ne peut en éviter les effets lorſqu'on s'y trouve malheureuſement enveloppé. Il s'élève auſſi ſur la mer Rouge, en été, & ſur les terres de l'Arabie, un vent de même eſpèce qui ſuffoque les hommes & les animaux, & qui tranſporte une ſi grande quantité de ſable, que bien des gens prétendent que cette mer ſe trouvera comblée avec le temps par l'entaſſement ſucceſſif des ſables qui y tombent. Il y a ſouvent de ces nuées de ſable en Arabie, qui obſcurciſſent l'air, & qui forment des tourbillons dangereux. A la Vera-Cruz lorſque le vent de nord ſouffle, les maiſons de la ville ſont preſque enterrées ſous le ſable qu'un vent pareil amène ; il s'élève auſſi des vents chauds en été à Négapatan dans la preſqu'île de l'Inde, auſſi bien qu'à Pétapouli & à Maſulipatan ; ces vents brûlans qui font périr les hommes, ne ſont heureuſement pas de longue durée, mais ils ſont violens, & plus ils ont de vîteſſe & plus ils ſont brûlans, au lieu que tous les autres vents rafraichiſſent d'autant plus qu'ils ont plus de vîteſſe ; cette différence ne vient que du degré de chaleur de l'air : tant que la chaleur de l'air eſt moindre que celle du corps des animaux, le mouvement de l'air eſt rafraîchiſſant, mais ſi la chaleur de l'air eſt plus grande que celle du corps, alors le mouvement de l'air ne peut qu'échauffer & brûler.

On appelle *vents ſouterrains*, les vents qui ſe forment dans les concavités de la terre ; *& vents coulis*, le vent qui paſſe par de petites ouvertures.

On

On appelle en termes de jardinage, *arbres en plein vent*, les arbres fruitiers de haute tige, qui ne ſont point plantés en eſpalier : & l'on dit familièrement, *être logé aux quatre vents ;* pour dire, être logé dans une maiſon mal fermée.

On dit d'un homme, d'un cheval, *&c.* qui eſt fort vîte, fort léger à la courſe, qu'*il va comme le vent*, qu'*il va plus vîte que le vent ;* & d'un oiſeau qui vole avec une grande rapidité, qu'*il fend le vent.*

On dit d'un vaiſſeau qui n'eſt point gouverné, qu'*il flotte au gré du vent, à la merci du vent.* Et l'on dit, que *des cheveux flottent au gré du vent ;* pour dire, qu'ils flottent ſur les épaules.

On dit proverbialement, *regarder de quel côté vient le vent ;* pour dire, s'amuſer à regarder dehors ſans aucun deſſein, & comme un homme oiſif. On s'en ſert auſſi pour dire, obſerver le cours des affaires & les diverſes conjonctures, pour régler ſa conduite, ſuivant ce que l'on découvre. Et l'on dit, *jeter la plume au vent ;* pour dire, prendre ſa réſolution au haſard.

On dit proverbialement, *petite pluie abat grand vent ;* pour dire, qu'une petite pluie fait ordinairement ceſſer un grand vent. Et figurément, pour dire, qu'un peu de douceur appaiſe ſouvent un grand emportement.

On dit en parlant de promeſſes auxquelles l'on n'ajoute point de foi, & de menaces dont on ne ſe ſoucie point, *autant en emporte le vent*

On dit figurément d'un eſprit léger, que *c'eſt une girouette qui tourne à tout vent, au moindre vent.*

On dit proverbialement, *à brebis tondue, Dieu meſure le vent ;* pour dire, que Dieu par ſa bonté ne permet pas qu'il nous arrive plus de maux que nous n'en pouvons ſupporter.

On dit en termes de Marine, *avoir vent arrière ;* pour dire, avoir vent qui porte directement où l'on veut aller. Et dans un ſens contraire, *avoir vent de bout ;* pour dire, avoir un vent directement oppoſé à la route que l'on veut faire.

On ne dit plus guère au propre dans la marine, *avoir vent en poupe ;* mais il ſe dit figurément pour ſignifier être heureux, & trouver toutes ſortes de facilités dans les choſes que l'on entreprend.

On dit en termes de Marine, *pincer le vent, tenir le vent*, & *aller au plus près du vent*, ou ſeulement, *aller au plus près ;* pour dire, diſpoſer ſes voiles de telle ſorte, que le vaiſſeau aille le plus près qu'il eſt poſſible de la ligne ſur laquelle le vent ſouffle, en remontant vers le côté d'où il ſouffle.

On dit en termes de Marine, *avoir le vent ſur un vaiſſeau, avoir le deſſus du vent, gagner le vent, le deſſus du vent à un vaiſſeau ;* pour dire, ſe trouver, ou ſe mettre entre le lieu d'où le vent ſouffle, & le vaiſſeau dont il s'agit ; ce qui ſe dit auſſi d'une île. On dit de même, *cette île étoit au vent de nous ;* pour dire, elle étoit entre nous & l'endroit d'où ſouffloit le vent ; &, *cette île nous reſtoit ſous le vent ;* pour dire, nous étions entre cette île & l'endroit d'où le vent ſoufloit.

On dit figurément, *avoir le deſſus du vent ;* pour dire, avoir l'avantage ſur quelqu'un. Et l'on dit, *être au-deſſus du vent ;* pour dire, être en état de ne rien craindre. Cette dernière façon de parler n'eſt point

en uſage au propre dans la Marine.

On appelle en termes de Marine, *vent fait*, un vent qui ne varie plus, & qui paroît devoir durer.

On appelle *vents aliſés*, des vents faits & réglés que l'on trouve preſque toujours en certains parages entre les deux tropiques, & qui ſont d'un très-grand ſecours pour les voyages de l'Amérique ou des Indes Orientales : c'eſt pourquoi les Navigateurs ſe détournent de leur droite route pour aller chercher ces vents : & dans ce ſens l'on dit, *nous jugeâmes à propos de changer notre route, pour aller chercher les vents aliſés.*

On appelle *vent frais*, un vent médiocrement fort & commode pour faire ſa route. On dit dans le même ſens, *un bon frais, un bon petit frais*, ſans ajouter *vent*. On appelle dans un ſens contraire, *vent forcé*, un vent violent & plus fort qu'il n'eſt beſoin pour faire ſa route.

En parlant d'un vaiſſeau qui voulant entrer dans une rivière, dans quelque détroit où la marée ſe fait ſentir, ſe trouve avoir en même temps le vent & la marée favorables pour la route qu'il fait, on dit qu'*il a vent & marée* : & dans un ſens contraire on dit, qu'*il va contre vent & marée*, lorſqu'en effet la marée & le vent ſe trouvent contraires à la route qu'il veut faire ; auquel cas il ne ſauroit aller qu'avec des rames.

On dit figurément, qu'*un homme va contre vent & marée* ; pour dire, qu'il trouve toutes choſes contraires, & qu'il ne laiſſe pas de perſiſter dans ſon entrepriſe.

On dit proverbialement, *ſelon le vent, la voile* ; pour dire, qu'il faut diſpoſer ſes voiles de telle maniere, que quelque vent qui ſouffle, on faſſe le chemin le plus convenable qu'il eſt poſſible, pour arriver au lieu où l'on va ; & figurément, pour dire, qu'il faut ſe conduire avec aſſez d'adreſſe, pour que les difficultés nous empêchent le moins qu'il eſt poſſible de parvenir à notre but.

On dit auſſi, *aller ſelon le vent* ; pour dire, régler ſa navigation ſur le vent. *Aller tout d'un vent, d'un même vent* ; pour dire, faire ſa route avec un ſeul vent ; ce qui ſe fait, lorſque la navigation qu'on a à faire eſt droite, & qu'on n'a beſoin que d'un ſeul vent pour la faire. *On va d'un même vent à deux endroits oppoſés. On va de tout vent à un même endroit.* Et l'on dit figurément, *aller ſelon le vent*, pour dire, s'accommoder au temps.

On dit en termes de Chaſſe, *chaſſer au vent, aller dans le vent* ; pour dire, aller contre le vent.

On dit communément, *porter au vent, porter le nez au vent* ; pour dire, porter la tête fort haute ſans la ramener ; ce qui ſe dit proprement des chevaux cravates, & par ſimilitude, des hommes qui portent la tête de la même ſorte.

En termes de Fauconnerie, on dit, que l'*oiſeau chevauche le vent*, qu'*il tient le bec au vent* ; pour dire, qu'il réſiſte au vent ſans tourner la queue.

VENTS, en termes de Mythologie. Les vents nuiſibles étoient, ſelon Héſiode, les fils des géans Thyphéus, Aſtréus & Perſée ; mais les vents favorables, ſavoir Notus, Borée & Zéphire étoient enfans des Dieux. Homère & Virgile établiſſent le ſéjour des vents aux îles Éoliennes. C'eſt là, dit le Poëte latin, que

dans un antre vaſte & profond Éole tient tous les vents enchaînés, tandis que les montagnes qui les renferment retentiſſent au loin de leurs fureurs; s'ils n'étoient ſans ceſſe retenus, ils confondroient bientôt le ciel & la terre, la mer & tous les élémens.

L'antiquité païenne ſacrifioit aux vents pour ſe les rendre favorables. Hérodote le dit des Perſes. Xénophon rapporte dans l'expédition du jeune Cyrus que le vent du nord cauſant un grand dommage à l'armée, un Devin conſeilla de lui ſacrifier. On obéit, & le vent ceſſa. Pauſanias raconte qu'on voyoit près de l'Aſope une montagne conſacrée aux vents, & qu'un Prêtre y faiſoit chaque année des ſacrifices pour appaiſer leurs violences. Les Troyens étant prêts à s'embarquer, Anchiſe, pour ſe rendre les vents propices, immole une brebis noire aux vents orageux, & une blanche aux aimables zéphirs. Sénèque aſſure qu'Auguſte étant dans les Gaules dédia un temple au vent Circéus; c'eſt le vent d'oueſt ou quart-de-nord-oueſt que les Gaulois honoroient particulièrement dans la croyance qu'ils lui devoient la ſalubrité de l'air. Enfin on a découvert en Italie divers autels conſacrés aux vents.

VENT, ſe prend auſſi pour l'air agité par artifice. *Faire du vent avec un éventail, avec un ſoufflet.* Et en ce ſens on dit, *le vent d'un boulet de canon;* pour dire, l'air agité par le paſſage d'un boulet de canon. *Le vent du boulet le jeta par terre.*

On appelle *inſtrumens à vent*, les inſtrumens de muſique dont le ſon eſt formé par l'air qu'on y introduit, ce qui ſe dit par oppoſition aux inſtrumens à corde où le ſon eſt formé par les diverſes vibrations des cordes. *La trompette, le hautbois, la flûte*, &c. *ſont des inſtrumens à vent.*

VENT, ſignifie encore l'air retenu dans le corps de l'animal. *Il a des vents. Il a le corps plein de vents. Les légumes occaſionnent des vents. Lâcher un vent.*

On dit, *donner vent à un muid de vin;* pour dire, y faire quelque petite ouverture pour en laiſſer ſortir l'air pendant que le vin travaille ou qu'il eſt en mouvement. *Il faut donner vent à ce tonneau pour l'empêcher de jeter ſes fonds.*

On dit auſſi, *donner vent au vin;* pour dire, faire une ouverture au muid pour y faire entrer l'air. *Il faut donner vent à ce vin par en haut pour le faire venir.*

VENT, ſignifie populairement, reſpiration, ſouffle, haleine. *Retenir ſon vent. Reprenez votre vent. Le coup qu'il reçut lui fit perdre vent.*

VENT, en termes de Vénerie, ſignifie, l'odeur, le ſentiment qu'une bête laiſſe dans les lieux où elle a été, où elle a paſſé. *Le cerf eſt de plus grand vent que le lièvre.*

Il ſe dit auſſi de l'odeur & du ſentiment qui vient de toutes ſortes de choſes. Ainſi on dit, que *le ſanglier prend le vent de tous côtés avant de ſortir de ſa bauge;* pour dire, qu'il flaire de tous côtés: que *le ſanglier a eu le vent du gland; que les corbeaux ont eu le vent d'une bête morte;* pour dire, que l'odeur en eſt parvenue juſqu'à eux. On dit figurément & populairement dans le même ſens, *avoir vent de quelque choſe;* & proverbialement, *n'en avoir ni vent ni nouvelles, ni vent ni voie.*

On dit figurément, *le vent du bureau;* pour ſignifier, ce que l'on

connoît ou ce qu'on préſume des diſpoſitions où ſont ceux de qui dépend la déciſion d'une affaire ou la diſtribution des grâces. *Avez-vous le vent du bureau pour vous? Le vent du bureau eſt contre eux. Elle prétend que le vent du bureau lui eſt favorable.*

VENT, ſe prend quelquefois figurément pour vanité. *Il y a bien du vent dans ſa tête.* En ce ſens il n'a point de pluriel.

Ce monoſyllabe eſt moyen au ſingulier & long au pluriel.

VENTAIL; ſubſtantif maſculin & terme de Blaſon. Partie inférieure de l'ouverture d'un caſque, d'un héaume, qui ſe joint au naſal quand on la veut fermer.

VENTE; ſubſtantif féminin. *Venditio.* Contrat par lequel une perſonne cède à une autre quelque choſe qui lui appartient, moyennant un certain prix que l'acquéreur en paye au vendeur. Ce contrat eſt du droit des gens, & l'un des plus anciens qui ſoit uſité.

L'uſage des échanges eſt cependant plus ancien que celui des ventes proprement dites; car avant que l'on connût la monnoie, tout le commerce ſe faiſoit par échange; celui qui avoit du grain en donnoit pour avoir des veaux, moutons, *&c.* & ainſi du reſte. Mais celui qui avoit beſoin d'une choſe n'ayant pas toujours de ſon côté quelque choſe qui convînt à celui qui pouvoit lui fournir celle qui lui étoit néceſſaire, on fit choix d'une matière dont la valeur publique & conſtante pût ſervir à faciliter les échanges en la rendant propre à être échangée contre toutes ſortes de choſes, ſelon la quantité que l'on mettroit de cette matière, qui eſt ce qu'on appelle *or & argent monnoyé*; de ſorte qu'il eſt vrai de dire que l'uſage de la monnoie a été inventé pour faire ce que l'on appelle une *vente* proprement dite, c'eſt-à-dire une vente à prix d'argent.

On comprend pourtant quelquefois ſous le terme de vente différentes ſortes d'aliénations, telle que le bail à cens ou emphitéotique, le bail à rente, la dation en payement, *&c.* Mais communément l'on n'entend par le terme de vente que celle *dite & faite à prix d'argent.*

Pour former une vente proprement dite, il faut que trois choſes ſe rencontrent, ſavoir, la choſe qui fait l'objet de la vente, qu'il y ait un prix fixé à la choſe vendue, & que le conſentement des deux Parties intervienne pour former le contrat.

Le prix de la vente eſt arbitraire à l'égard de l'acheteur; mais il y a un prix réel à l'égard du vendeur, & qui dépend de l'eſtimation lorſque le vendeur ſe prétend léſé.

La vente s'accomplit cependant par le ſeul conſentement, quoique la choſe vendue ne ſoit pas encore délivrée ni le prix payé.

Le conſentement pour la vente d'une choſe mobiliaire peut ſe donner verbalement & ſans écrit, & tout peut ſe conſommer de la main à la main; mais pour la vente d'un immeuble, il faut que le conſentement reſpectif ſoit donné par écrit ſous ſeing privé ou devant Notaire.

Toutes perſonnes en général peuvent vendre & acheter, à moins qu'il n'y ait quelque incapacité particulière qui empêche l'un de vendre ou l'autre d'acheter, comme les mineurs qui ne peuvent vendre leurs immeubles ſans néceſſité & ſans

certaines formalités; les gens de main-morte, qui ne peuvent ſans lettres patentes acquérir des immeubles autres que des rentes ſur le Roi ou ſur le Clergé, les Diocèſes, Pays d'États, Villes ou Communautés.

On peut auſſi vendre toutes ſortes de choſes, pourvu qu'elles ne ſoient pas hors du commerce, comme les choſes ſaintes ou les marchandiſes prohibées; on peut même vendre une choſe incertaine, comme un coup de filet.

Entre les choſes corporelles, les unes ſe vendent en gros & en bloc, d'autres ſe vendent au nombre, au poids, à la meſure.

Dans toutes les ventes, outre les engagemens qui y ſont exprimés, il y en a encore d'autres dont les uns ſont une ſuite naturelle de la vente; les autres dérivent de la diſpoſition des lois, coutumes & uſages.

Les engagemens du vendeur ſont de délivrer la choſe vendue, quand même le contrat n'en diroit rien; de garder & conſerver la choſe juſqu'à la délivrance; d'en garantir la jouiſſance à l'acquéreur; de déclarer les défauts de la choſe vendue s'il les connoît, & de la reprendre ſi elle a des vices & des défauts qui en rendent l'uſage inutile ou trop incommode à l'acquéreur, ou d'en diminuer le prix s'il y a lieu, ſoit que ce défaut ſoit connu ou non au vendeur.

La délivrance des choſes mobiliaires vendues ſe fait de la main à la main en les faiſant paſſer du pouvoir du vendeur en celui de l'acheteur, ou par la délivrance des clefs ſi les choſes vendues ſont gardées ſous clef, ou par la ſeule volonté du vendeur & de l'acheteur, ſoit que la remiſe ne puiſſe en effet être faite, ou que l'acheteur eût déjà la choſe vendue en ſa poſſeſſion à quelqu'autre titre, comme d'emprunt ou de dépôt.

La délivrance d'un immeuble vendu ſe fait par le vendeur en ſe dépouillant de la poſſeſſion de cet immeuble, & le laiſſant à l'acheteur, ou bien en lui remenant les titres s'il y en a, ou les clefs ſi c'eſt un lieu clos, ou en menant l'acheteur ſur les lieux, ou en les lui montrant & conſentant qu'il ſe mette en poſſeſſion, ou enfin en ſe réſervant par le vendeur l'uſufruit, ou en reconnoiſſant que s'il poſsède ce n'eſt plus que précairement.

Quand le vendeur eſt véritablement le maître de la choſe qu'il vend, l'acheteur au moyen de la délivrance en devient pleinement le maître, avec le droit d'en jouir & diſpoſer en payant le prix ou donnant au vendeur les ſuretés qui ſont convenues.

Celui qui a acheté de bonne foi de quelqu'un qui n'étoit pas propriétaire, ne le devient pas lui-même, à moins qu'il n'ait acquis la preſcription; mais comme poſſeſſeur de bonne foi, il fait toujours les fruits ſiens.

Lorſqu'une même choſe eſt vendue à deux différens acheteurs, le premier à qui elle a été délivrée eſt préféré, quoique la vente faite à l'autre fût antérieure.

La délivrance doit être faite au temps porté par le contrat, ou s'il n'y a point de temps fixé, elle doit être faite ſans délai; & faute de la faire à temps, le vendeur doit indemniſer l'acheteur du préjudice qu'il a pu ſouffrir de ce retardement.

La vente une fois conſentie, il

ne dépend plus du vendeur de l'annuller en refuſant de faire la délivrance, ni de l'acheteur en refuſant de payer le prix; chacun doit remplir ſes engagemens.

Le premier engagement du vendeur conſiſte à payer le prix dans le temps, le lieu & les eſpèces convenues.

Faute de payement du prix lorſqu'il eſt exigible, le vendeur peut retenir la choſe vendue; il peut même demander la réſolution de la vente, & l'acheteur doit les intérêts de ce prix du jour qu'il eſt en retard de payer.

Le prix de la vente peut porter intérêt ou par convention ou en vertu d'une demande ſuivie de condamnation, ou par la nature de la choſe vendue lorſqu'elle produit des fruits ou autres revenus.

Le contrat de vente eſt ſuſceptible de toutes ſortes de clauſes & conditions, ſoit ſur le ſort des arrhes ſi l'acquéreur en donne, ſoit ſur le payement du prix, ſoit ſur la réſolution de la vente. On peut ſtipuler que le vendeur aura la liberté de reprendre la choſe dans un certain temps, qui eſt ce que l'on appelle *faculté de rachat* ou *réméré*; on peut auſſi ſtipuler que la vente ſera réſolue faute de payement.

Tant que la vente n'eſt point accomplie, ou que le vendeur eſt en demeure de délivrer la choſe, la perte ou diminution qui ſurvient eſt à la charge du vendeur; mais la vente étant une fois accomplie, la perte eſt à la charge de l'acheteur.

Un contrat de vente peut être nul par quelque vice inhérent à la vente, comme, quand on a vendu une choſe volée. La vente peut auſſi être annullée par l'événement de quelque condition dont on l'avoit fait dépendre, par la révocation que font les créanciers du vendeur, ſi elle a été faite en fraude, par le retrait féodal ou lignager, par une faculté de rachat, par un pacte réſolutoire, enfin par le conſentement mutuel du vendeur & de l'acheteur.

Il eſt permis au vendeur qui ſouffre une léſion d'outre moitié, dans la vente d'un immeuble, de faire reſcinder la vente.

Pour régler le juſte prix, on eſtime la choſe eu égard au temps de la vente; & s'il réſulte de l'eſtimation que la choſe a été vendue au-deſſous de la moitié de ſa valeur, il eſt au choix de l'acquéreur de payer le ſupplément du juſte prix, ou de ſouffrir que le vendeur ſoit reſtitué contre la vente.

Il peut arriver que l'acheteur ſoit évincé de la choſe vendue ou troublé dans ſa poſſeſſion par quelqu'un qui prétend avoir quelque droit ſur la choſe; en l'un ou l'autre cas il a ſon recours de garantie contre le vendeur.

Le vendeur étant obligé de déclarer les défauts de la choſe qu'il vend; lorſqu'il ne les a pas déclarés, il y a lieu à la redhibition ou réſolution de la vente, ſi le défaut eſt tel que l'acheteur n'eût pas acquis s'il en avoit eu connoiſſance.

Si le défaut n'eſt pas capable de rompre la vente, il y a ſeulement lieu à la diminution du prix.

On dit, *mettre, expoſer une choſe en vente*; pour dire, déclarer, faire ſavoir qu'on la veut vendre. Et l'on dit, qu'*une choſe eſt en vente*; pour dire, qu'on la vend actuellement à ceux qui veulent l'acheter. *Ce livre eſt en vente.*

On dit, qu'*une marchandiſe eſt de vente, de bonne vente*; pour

dire, qu'elle eſt de nature à être bien vendue, ou que le temps eſt propre pour la vendre avantageuſement. Et l'on dit, qu'*elle eſt dure à la vente*; pour dire, que le débit n'en eſt pas aiſé.

On dit encore, qu'*une marchandiſe eſt hors de vente*; pour dire, qu'elle n'eſt pas en état d'être vendue. Et que *la vente d'une marchandiſe ſe paſſe*; pour dire, que le temps de la bien vendre ſe paſſe.

VENTE, ſignifie auſſi, la place publique où l'on vend les marchandiſes. *Les marchands de vin doivent faire porter le tiers de leur vin ſur la vente.*

VENTE, ſe dit auſſi des différentes coupes qui ſe font dans un bois, dans une forêt en des temps réglés.

Les ventes ordinaires de chaque forêt du Roi ont été réglées au Conſeil. Les grands Maîtres ne les peuvent augmenter ni diminuer de leur autorité privée, ni les charger d'aucun droit ou ſervitude, à peine de privation de leurs charges, & de dix mille livres d'amende.

Les arpenteurs ne peuvent comprendre dans les ventes ni plus ni moins de terrein qu'il leur eſt ordonné par le grand Maître, conformément à l'état arrêté au Conſeil, ſous quelque prétexte que ce ſoit, même ſous prétexte de rendre la figure plus régulière.

Lorſque les grands Maîtres font la viſite des ventes à adjuger, ils doivent déſigner aux officiers & arpenteurs les triages où ſeront aſſiſes les ventes de l'année ſuivante, en dreſſer leurs procès verbaux, & en laiſſer autant aux officiers, qui ſeront tenus de s'y conformer, à peine de 3000 livres d'amende ſolidaire.

On dit en ce ſens, *aſſeoir les ventes*; pour dire, marquer le bois qui doit être coupé.

On appelle auſſi *vente*, en termes d'eaux & forêts, la partie d'une forêt, d'un bois qui vient d'être coupée. *Acheter du bois dans la vente.* Et dans ce ſens on dit, *vider, nettoyer les ventes*; pour dire, enlever le bois qui eſt coupé.

On appelle *jeunes ventes*, les ventes où le bois coupé commence à revenir, à repouſſer. *Il n'eſt pas permis de mener le bétail dans les jeunes ventes.*

VENTES, ſignifie au pluriel, la redevance dûe au ſeigneur du fief pour la vente d'un héritage qui eſt dans ſa cenſive; & en ce ſens il n'eſt guère d'uſage qu'avec le mot de lods. *Payer les lods & ventes.*

La première ſyllabe eſt longue, & la ſeconde très-brève.

VENTER; verbe neutre de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Faire vent. *Il vente continuellement depuis trois jours. Qu'il pleuve ou qu'il vente, peu m'importe.*

Il ſe conſtruit quelquefois avec le mot de vent, & ſignifie proprement, ſouffler, comme dans ces manières de parler proverbiales: *on ne peut pas empêcher le vent de venter. Quelque vent qu'il vente.*

VENTEROLLES; ſubſtantif maſculin pluriel & terme de coutume. On appelle ainſi dans quelques lieux un droit ſeigneurial qui ſe paye à cauſe de la vente de terres ou autres héritages, aux ſeigneurs dont ils relevent.

Quelquefois ce droit tient lieu de lods & ventes; quelquefois auſſi c'eſt un droit particulier qui ſe paye en ſus du quint. La coutume de Senlis, article 236, dit que les

venterolles ſont le ſeizième du montant des ventes.

Dans quelques endroits les quints & requints portent le nom de *venterolles*.

VENTEUX, EUSE; adjectif. *Ventoſus.* Qui eſt ſujet aux vents. *Plage venteuſe. C'eſt un pays où l'hiver eſt fort venteux.*

VENTEUX, ſignifie auſſi, qui cauſe des vents dans le corps. *La plupart des fruits ſont venteux. On doit interdire les alimens venteux aux gens délicats. Les féves ſont venteuſes.*

On appelle *colique venteuſe*, une colique cauſée par des vents.

La première ſyllabe eſt moyenne, la ſeconde longue & la troiſième du féminin très-brève.

VENTILATEUR; ſubſtantif maſculin. Machine d'invention moderne qui ſert à renouveler l'air dans un lieu fermé, tel qu'une ſalle de ſpectacle, une galerie d'hôpital, une priſon, un vaiſſeau, &c.

Le premier projet d'une ſemblable machine fut lu dans une aſſemblée de la Société royale de Londres, au mois de Mai 1741. Au mois de Novembre ſuivant, M. Trievald, Ingénieur du Roi de Suéde, écrivit à M. Mortimer, Secrétaire de la Société royale, qu'il avoit inventé une Machine propre à renouveler l'air des entreponts les plus bas des vaiſſeaux, & dont la moindre pouvoit en une heure de temps puiſer 36172 pieds cubiques d'air.

Cet ouvrage imprimé par ordre du Roi de Suéde, & récompenſé d'un Privilége excluſif accordé à l'Auteur, porte que la Machine qui en fait le ſujet, eſt également propre à pomper le mauvais air des vaiſſeaux & des hôpitaux. La même idée eſt venue à peu près dans le même temps à deux perſonnes fort éloignées l'une de l'autre. Le célèbre M. Hales, un des grands Phyſiciens de ce ſiècle, & l'un des mieux intentionnés pour le bien public, a inventé un Ventilateur d'un uſage preſqu'univerſel. M. de Mours, Médecin de Paris, en a traduit en François la Deſcription. Paris, *in*-12 1744.

Le *Ventilateur* de M. Hales eſt compoſé de deux ſoufflets carrés de planches, qui n'ont point de panneaux mobiles comme les ſoufflets ordinaires, mais ſeulement une cloiſon tranſverſale, que l'Auteur nomme diaphragme, attachée d'un côté par des charnières au milieu de la boîte, à diſtance égale des deux fonds ou panneaux, & mobile de l'autre, au moyen d'une verge de fer viſſée au diaphragme, laquelle verge eſt attachée à un levier, dont le milieu porte ſur un pivot, de manière que lorſqu'un des diaphragmes baiſſe, l'autre hauſſe, & ainſi alternativement. A chaque ſoufflet il y a quatre ſoupapes tellement diſpoſées, que deux s'ouvrent en dedans, deux en dehors. Deux donnent entrée à l'air, & deux ſont deſtinées à ſa ſortie. Il eſt aiſé de concevoir que celles qui donnent entrée à l'air s'ouvrent en dedans, & les autres en dehors. La partie de chaque ſoufflet où ſe trouvent les ſoupapes qui ſervent à la ſortie de l'air, eſt enfermée dans une eſpèce de coffre placé au-devant des ſoufflets, vis-à-vis de l'endroit ou les endroits où l'on veut introduire l'air nouveau, ce qui ſe fait par le moyen de tuyaux mobiles adaptés au coffre, qu'on alonge tant qu'on veut, en y en ajoutant de nouveaux, & par conſéquent que l'on conduit où l'on veut.

Il ne faut être ni Médecin ni Phyſicien, pour connoître la néceſſité de la

la bonne conſtitution de l'air & de ſon renouvellement. Inveſtis de toutes parts par ce fluide actif & pénétrant, qui s'inſinue au dedans de nous-mêmes par différentes voies, & dont le reſſort eſt ſi néceſſaire au jeu de nos poumons, & à la circulation de nos liqueurs, pourrions-nous ne nous pas reſſentir de ſes altérations? L'humidité, la chaleur, les exhalaiſons dont il ſe charge diminuent ſon reſſort, & la circulation du ſang s'en reſſent. Rien n'eſt donc plus avantageux que de trouver le moyen de corriger ces défauts. S'ils ſont préjudiciables aux perſonnes en ſanté, combien ne ſont ils pas nuiſibles à celles qui ſont malades, & ſur-tout dans les hôpitaux? Auſſi ſe ſert-on du Ventilateur avec ſuccès dans l'hôpital de Wincheſter. Pour peu qu'on ait fréquenté les ſpectacles, on ſait les accidens auxquels les Spectateurs ſont expoſés, lorſque les aſſemblées y ſont nombreuſes, ſoit par rapport à la tranſpiration qui diminue le reſſort de l'air, ou aux lumières qui l'échauffent. L'expédient d'ouvrir les loges & le ſeul qu'on ait imaginé juſqu'aujourd'hui, eſt fort à charge à ceux qui les rempliſſent. Un Ventilateur n'en entraîneroit aucun; & en le faiſant jouer de temps en temps, il produiroit un effet ſi conſidérable, qu'en dix ou douze minutes, on pourroit d'une manière inſenſible renouveller entiérement l'air de la Comédie Françoiſe. Cet inſtrument peut procurer dans les ſalles des Spectacles un autre avantage preſqu'auſſi utile. On peut par ce moyen en échauffer l'air, ſans avoir beſoin des poëles, que bien des Spectateurs ne peuvent ſupporter.

On peut introduire le *Ventilateur* dans les mines les plus profondes, pour en pomper l'air mal ſain. M. Hales diſtingue d'après les ouvriers qui travailloient aux mines de Derbishire, quatre eſpèces de vapeurs qui s'élèvent des mines. La première, qui rend la flamme des lumières orbiculaire, & la fait diminuer par degrés, cauſe des défaillances, des convulſions, des ſuffocations. La ſeconde, eſt appellée *odeur de fleur de pois*. La troiſième eſpèce ſe raſſemble en manière de globe, couvert d'une pellicule, qui, venant à s'ouvrir, laiſſe échapper une vapeur qui ſuffoque les ouvriers, & la quatrième eſt une exhalaiſon fulminante de la nature de celle de la foudre, laquelle venant à s'enflammer, produit par ſon exploſion les effets de ce météore.

Il ne faut introduire l'air dans les hôpitaux que d'une manière lente & imperceptible, & cela le plus près du plafond qu'il ſoit poſſible, en ſorte que l'iſſue pour l'air mal ſain ſoit auſſi pratiquée dans le plafond.

La tranſpiration des plantes leur rendant l'air des ſerres auſſi préjudiciable que l'eſt aux hommes un air chargé de leur tranſpiration, la même machine peut être employée pour les ſerres.

Comme on peut faire uſage du *Ventilateur* en tout temps, il mérite ſans contredit la préférence ſur la voile dont on ſe ſert ordinairement pour éventer les vaiſſeaux, parce qu'elle fait trop d'effet quand le vent eſt fort, trop peu dans le calme, & qu'on ne ſe ſert pas de la voile à éventer quand le vaiſſeau fait voile. Or on ne peut douter que les vapeurs abondantes de la tranſpiration, jointes à celles qui s'élèvent de l'eau qui croupit toujours à fond de cale, avec quelque ſoin qu'on pompe, ne demandent un continuel renouvel-

lement d'air ; mais ce renouvellement eſt encore bien plus néceſſaire dans les vaiſſeaux neufs, où les exhalaiſons de la ſéve rendent l'air renfermé bien plus à craindre. Il ne faut pourtant point s'attendre que l'eau croupiſſante ne donne point d'odeur en ſe ſervant du Ventilateur, mais on peut y remédier en partie, en y jetant ſouvent de nouvelle eau de mer.

La principale objection qu'on faſſe contre le Ventilateur, eſt tirée du ſurcroît de travail qu'impoſe la néceſſité de le faire jouer ; mais M. Hales prouve que quand il faudroit le faire agir continuellement, chacun de ceux de l'équipage n'auroit tous les cinq jours qu'une demi-heure de travail. Or cet inconvénient eſt-il comparable aux avantages qui en reviennent à tous ceux qui ſont dans le vaiſſeau ? Mais il s'en faut de beaucoup qu'on ſoit aſſervi à ce ſurcroît de travail pendant une demi-heure tous les cinq jours. Quel mal au reſte quand il ſeroit plus conſidérable ? L'exercice eſt le préſervatif du ſcorbut, & le ſcorbut la perte des Matelots.

La néceſſité de procurer du renouvellement d'air aux vaiſſeaux, n'eſt pas difficile à prouver. Les vapeurs qui s'exhalent du corps humain, ſont très-corruptibles, & ce ſont elles qui cauſent ſouvent des maladies dans les priſons, combien ne doivent-elles pas être plus nuiſibles dans un vaiſſeau où il y a beaucoup plus de monde ? Il ſort ſuivant le calcul de M. Hales, plus d'une livre d'humidité par l'expiration, dans l'eſpace de vingt quatre heures. Les expériences du même Phyſicien, prouvent que huit pintes d'air non renouvelé, ſe chargent de tant d'humidité en deux minutes & demie, qu'il n'eſt plus propre à la reſpiration. Or cinq cens hommes d'équipage tranſpireront par jour quatre mille deux cens quarante-cinq livres. On peut conclure de-là combien l'air chargé de ces vapeurs eſt propre à être reſpiré. Cependant la reſpiration eſt néceſſaire à la circulation du ſang & du chyle, en leur fourniſſant les principes actifs qui leur ſont néceſſaires. Il eſt vrai que le vinaigre répandu dans les vaiſſeaux, des draps qu'on y étend après les en avoir imbibés, font un bon effet, en corrigeant les parties alkalines de la tranſpiration, mais il n'eſt pas poſſible que le vinaigre les corrige toutes ; l'air perdra donc une partie de l'élaſticité qui le rend ſi néceſſaire à la reſpiration, & par conſéquent c'eſt faire une choſe nuiſible à la ſanté, que de s'étudier avec tant de ſoin à avoir des chambres chaudes & bien cloſes.

Rien n'échappe aux attentions de M. Hales. La ſoute aux biſcuits ne communiquant point avec les autres endroits du vaiſſeau, dont ſon ventilateur a renouvelé l'air, il en deſtine un uniquement pour renouveler celui de la ſoute, & fait voir par l'expérience & le calcul qu'une heure ſuffit pour introduire dans la ſoute un air entièrement nouveau, il faut ſeulement prendre garde de choiſir un temps ſec & ſerein.

Comme l'introduction d'un air nouveau ne détruit pas les calendres, les vers & les fourmis qui ſont en grand nombre dans les vaiſſeaux, ſurtout dans les pays chauds, le ventilateur vient encore au ſecours. On peut par ſon moyen introduire dans la ſoute, des vapeurs & du ſouffre enflammé. Il eſt encore aiſé de concevoir que le ventilateur eſt également propre à entretenir la ſéche-

[illegible] mouvans de lui. La ventilation se fait en estimant séparément chaque héritage, eu égard au prix total de la vente.

Quand la ventilation n'est pas faite par le Contrat, les différens Seigneurs [illegible] en droit chacun de la demander. Et en ce cas elle se fait aux dépens de l'Acquéreur, parce que c'est à lui à payer ce droit, puisqu'il n'est pas fait mention de ces différentes parties dans le Contrat, & non aux différens Seigneurs, qui n'ont point contribué à ces mutations.

Quelquefois cette ventilation est faite par les Seigneurs eux-mêmes, lorsqu'ils jugent à propos de s'y porter, pour éviter qu'elle soit faite par des personnes qui aient été la plus forte part dans [illegible] de certains objets, ou par le retrait des [illegible] diminuer les droits des Seigneurs; [illegible] qui demande une [illegible] ont en avancer les [illegible] Nonobstant cet arrangement de la nouvelle [illegible], il se trouve que [illegible] le Contrat ne soit pas [illegible] soupçonné de la fraude, [illegible] la ventilation doivent [illegible] de l'Acquéreur.

[illegible] ventilation peut se [illegible] entre les Parties, [illegible], comme quand elle [illegible] par Justice.

[illegible], participe passif. *Voyez* [illegible].

[illegible], verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Ventilare.* [illegible] Jurisprudence. Évaluer [illegible] différentes portions d'un [illegible] pas quant à leur valeur [illegible] quant au prix fixé pour [illegible] *Les droits relèvent de divers Seigneurs, ont été vendus conjointement, il faut les ventiler pour fixer les droits dûs à chaque Seigneur.*

VENTILER, signifie aussi discuter une affaire, agiter, débattre une question avant d'en délibérer en forme. *Après avoir ventilé quelque temps cette affaire, on en délibéra en forme.*

VENTOLIER; adject. masc. & terme de fauconnerie. On appelle *oiseau bon ventolier*, celui qui résiste au vent.

VENTOSITÉ; substantif féminin. *Ventositas.* Amas de vents dans le corps de l'animal. *Les légumes causent des ventosités. Sa douleur étoit occasionnée par une ventosité.* Il s'emploie d'ordinaire au pluriel.

VENTOUSE; substantif féminin. Instrument de Chirurgie, qui est une espèce de vaisseau de verre, de cuivre, d'argent, &c. qu'on applique sur la peau avec des bougies ou de la filasse allumée, pour attirer avec violence les humeurs du dedans au dehors. On appelle *ventouses sèches*, les ventouses qu'on applique sans faire ensuite de scarification. Dans la plupart des maladies soporeuses, les ventouses sont recommandées par plusieurs Auteurs, tant anciens que modernes. Rhasès se vante d'avoir guéri le roi Hamet, fils de Hali, qui étoit en apoplexie, en lui faisant appliquer une ventouse au cou. Elles ont quelquefois réussi dans les apoplexies avec paralysie, appliquées à la fesse du côté opposé à la partie affectée. Les ventouses sont encore bonnes entre les deux épaules, & au-dessous de l'ombilic, dans le *cholera morbus*, mais il faut avoir l'attention de les changer de temps en temps, crainte qu'elles ne causent de la douleur, & n'excitent des vessies sur la peau, ainsi que l'a noté Arrété, & après lui plusieurs modernes.

VENTOUSE, se dit aussi d'une ouverture pratiquée dans un conduit, pour donner passage à l'air par le moyen

d'un tuyau. *Les ventouſes empêchent les tuyaux de fontaine de crever. Il fait mettre des ventouſes à ſes cheminées, pour les empêcher de fumer. La ventouſe d'une foſſe d'aiſance en diminue la mauvaiſe odeur.*

VENTOUSÉ, ÉE; participe paſſif. *Voyez* VENTOUSER.

VENTOUSER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Appliquer des ventouſes à un malade. *Ventouſer un malade.*

La première ſyllabe eſt moyenne, la ſeconde brève, & la troiſième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Les temps ou perſonnes qui ſe terminent par un *e* féminin, ont la pénultième ſyllabe longue.

VENTRE; ſubſtantif maſculin. *Venter.* Les anciens diviſoient le corps humain en trois ventres ou cavités, la tête étoit le ventre ſupérieur, la poitrine le ventre moyen, & l'abdomen ou le bas ventre, étoit le ventre inférieur.

Aujourd'hui on diviſe le corps en tête, en tronc & en extrémités, & l'on donne le nom de ventre proprement dit, ou de bas ventre, à la cavité qui ſe trouve entre le diaphragme & les os pubis. *C'eſt dans le ventre que ſont enfermés les boyaux. Elle a le ventre tendu. Il le menaça de lui paſſer ſon épée au travers du ventre. Cela m'a donné le cours de ventre.*

On dit, *ſe coucher ſur le ventre*; & dans cette phraſe, *le ventre* ſe prend pour tout le devant du corps. *Il ordonna à ſes gens de ſe coucher ſur le ventre.* On dit dans la même acception, *il cria à ſa troupe : ventre à terre. Il les fit mettre ventre à terre.*

On dit proverbialement & figurément, *demander pardon ventre à terre*; pour dire, demander pardon avec toute ſorte de ſoumiſſion. Et l'on dit dans le même ſens, *faire venir quelqu'un le ventre à terre.*

On dit figurément, *paſſer ſur le ventre à quelqu'un*; pour dire, le terraſſer, parvenir malgré lui à ce qu'on veut. *Notre cavalerie paſſa ſur le ventre à l'infanterie ennemie. Bien des gens s'oppoſoient à ſes vues; mais il leur paſſa ſur le ventre.*

En parlant d'un homme qui a été exceſſivement maltraité, on dit familièrement, qu'*on l'a battu dos & ventre*, qu'*on lui en a donné dos & ventre, ſur le ventre & par tout*; & qu'*on lui a danſé à deux pieds ſur le ventre.* Ce dernier eſt populaire.

On dit proverbialement & figurément, *tout fait ventre*; pour dire, que les viandes les plus communes raſſaſient, nourriſſent comme les plus délicates. Et l'on dit, *ventre de ſon, robe de velours*, en parlant d'un homme qui ſe nourrit mal, tandis qu'il fait beaucoup de dépenſe en habits.

On dit encore proverbialement & figurément, *être ſujet à ſon ventre*; pour dire, ſe laiſſer aller à la gourmandiſe. *Se faire un dieu de ſon ventre*; pour dire, préférer les plaiſirs ſenſuels à toute autre choſe. *Boire, manger à ventre déboutonné*; pour dire, boire, manger exceſſivement. *Être le dos au feu, le ventre à table*, pour dire, prendre toutes ſes commodités en mangeant. Et l'on dit, *ventre affamé n'a point d'oreilles*; pour dire, que quand on eſt preſſé de la faim, on n'eſt pas en état de rien écouter.

On dit familièrement d'un homme qui aime les bons morceaux, qu'*il n'eſt pas traître à ſon ventre*; & d'un enfant qui ſe mutine & qui ne veut pas manger, *qu'il ſe dépite, qu'il boude contre ſon ventre.*

VENTRE, ſe dit auſſi de l'eſtomac qui

deux appelées *les ventricules latéraux*, beaucoup plus longues que larges avec très-peu de profondeur, ſéparées l'une de l'autre par une cloiſon tranſparente, ſont immédiatement ſituées ſous la voûte médullaire ; on les nomme auſſi *ventricules antérieurs ou ſupérieurs du cerveau* : le troiſième ventricule eſt un canal particulier, ſitué au bas de l'épaiſſeur des couches des nerfs optiques, & directement au-deſſous de leur union ; ce canal s'ouvre en devant dans l'entonnoir & ſous l'ouverture commune antérieure où il communique avec les ventricules latéraux. Il s'ouvre en arrière ſous l'ouverture commune poſtérieure, & communique avec le quatrième ventricule qui eſt une cavité oblongue qui ſe termine en arrière comme le bec d'une plume à écrire, ſituée ſur la ſurface ſupérieure de la portion poſtérieure de la moelle alongée.

Les *ventricules du cœur* ſont les deux cavités qui ſe rencontrent dans ſon corps muſculeux, dont l'une eſt épaiſſe & ferme, l'autre mince & molaſſe. On donne communément à ce dernier le nom de *ventricule droit*, & à l'autre celui de *ventricule gauche*, quoique ſuivant leur ſituation naturelle le ventricule droit eſt antérieur & le gauche poſtérieur.

Chacun de ces ventricules eſt ouvert à la baſe par deux orifices, dont l'un répond à une des oreillettes, & l'autre à l'embouchure d'une groſſe artère. Le ventricule droit s'abouche avec l'oreillette du même côté & avec le tronc de l'artère pulmonaire. Le ventricule gauche s'abouche avec l'oreillette gauche, & avec le gros tronc de l'aorte. On trouve vers le contour de ces orifices pluſieurs pellicules mobiles, que les Anatomiſtes appellent *valvules*, dont quelques-unes s'avancent dans les ventricules ſous le nom de *valvules triglochines*, & les autres dans les gros vaiſſeaux ſous le nom de *valvules ſémilunaires*.

Les ventricules ont leur ſurface interne fort inégale ; on y trouve quantité d'éminences & de cavités. Les éminences les plus conſidérables ſont les allongemens charnus fort épais, qu'on appelle *colonnes*. A l'extrémité de ces colonnes charnues ſont attachés pluſieurs cordages tendineux, qui par l'autre bout tiennent aux valvules triglochines.

Quand on dit *ventricule* abſolument, on entend toujours l'eſtomac de certains animaux. *Les animaux qui ruminent ont pluſieurs ventricules.*

VENTRIÈRE ; ſubſtantif féminin. Longe de cuir, grande ſangle qu'on paſſe ſous le ventre d'un cheval de caroſſe, pour empêcher que le harnois ne tourne, & pour tenir les traits en tel état qu'ils ne puiſſent ni monter trop haut ni incommoder le ventre du cheval.

On appelle de même la ſangle dont on ſe ſert pour élever des chevaux quand on les veut embarquer, ou les tenir ſuſpendus.

VENTRILOQUE ; adjectif des deux genres. Il ſe dit d'une perſonne qui a la voix ſourde & caverneuſe ; ce que le peuple appelle parler du ventre.

Il s'emploie auſſi ſubſtantivement. *C'eſt un ventriloque.*

VENTRU, UE ; adjectif du ſtyle familier. *Ventroſus.* Qui a un gros ventre, une groſſe panſe. *Il eſt bien ventru. Cette femme eſt furieuſement ventrue.*

Il s'emploie auſſi ſubſtantivement. *C'eſt une groſſe ventrue.*

VENU, UE ; participe paſſif. *Voyez* VENIR.

Dans le ſtyle familier, on dit en termes de civilité, *ſoyez le bienvenu, ſoyez la bien venue*; pour dire, ſoyez le bien arrivé, la bien arrivée. Et cela ſe dit lorſqu'on reçoit une perſonne chez ſoi ou qu'on ſe trouve à ſon arrivée.

On dit auſſi, qu'*un homme eſt bien venu par tout*; pour dire, qu'il eſt bien reçu partout.

On dit qu'*un homme eſt nouveau venu*; pour dire, qu'il eſt nouvellement arrivé. Et en parlant d'un homme qui vient d'être reçu dans quelque ſociété, on dit, que *c'eſt un nouveau venu.*

On dit le *premier venu*; pour dire, celui qui eſt arrivé le premier. Et l'on dit, *confier ſon ſecret au premier venu*; pour dire, le confier ſans diſcernement au premier que l'on rencontre.

On dit auſſi, *le dernier venu*; pour dire, celui qui arrive le dernier.

VENUE; ſubſtantif féminin. *Adventus.* Arrivée. *Auſſi-tôt qu'on fut informé de ſa venue.* En ce ſens il vieillit.

On dit, *la venue du Meſſie*; pour dire, ſon premier avènement.

On appelle *allées & venues*, les pas & les démarches qu'on fait pour une affaire. *Enfin après pluſieurs allées & venues on a conclu cette affaire.* Et l'on dit, *le temps ſe paſſa en allées & venues*; pour dire, on employa bien du temps à faire des pas & des démarches ſans rien conclure.

On dit d'un jeune arbre grand & droit, qu'*il eſt d'une belle venue.* La même choſe ſe dit d'un jeune homme grand & bien fait. Et on dit proverbialement d'un homme grand, mal fait & d'une taille longue, droite, & qui n'eſt marquée ni aux épaules, ni aux hanches, qu'*il eſt tout d'une venue.*

On dit proverbialement & populairement d'un homme qui n'a pas le gras des jambes marqué, qu'*il a la jambe tout d'une venue comme la jambe d'un chien*, ou ſimplement, qu'*il a la jambe tout d'une venue.*

Proverbialement & populairement on dit qu'*un homme a eu l'allée pour la venue*, lorſqu'ayant été en un endroit pour quelque deſſein, il a été obligé de s'en retourner ſans rien faire.

On dit auſſi proverbialement d'un homme qu'on a maltraité, ou d'un homme à qui on a gagné beaucoup d'argent, qu'*on luien a donné d'une venue.*

Au jeu des quilles, *venue* ſe dit par oppoſition à *rabat*, & ſignifie le coup qui ſe joue en pouſſant la boule de l'endroit dont on eſt convenu.

VÉNUS; nom d'une Divinité des anciens Païens, qu'on regardoit comme la Déeſſe de la Beauté & qu'on ſuppoſoit être la mère de l'Amour. On connoiſſoit dans la Grèce deux Vénus : on appeloit l'une *Vénus Uranie* ou *Vénus Céleſte*, & celle là préſidoit aux amours honnêtes; l'autre appelée *Vénus Terreſtre*, préſidoit aux déréglemens du cœur. Pour les diſtinguer, quoique ce ne fût qu'une même divinité honorée ſous différens noms, on diſoit que l'une des deux étoit née de l'écume de la mer, près de l'île de Cythère, & que l'autre étoit fille de Jupiter & de Dioné.

Jupiter chargea les Heures de l'éducation de cette Déeſſe : elles la conduiſirent dans le ciel, où les Dieux épris de ſa beauté la demandèrent en mariage. Vulcain, le plus difforme de tous, l'épouſa. Mais elle ne s'en tint pas à lui, elle eut des.

des aventures galantes avec Mars, Mercure, Adonis, &c. Les îles de Chypre, de Cythère, de Paphos & la ville de Gnide, lui étoient particulièrement conſacrées. La roſe étoit ſa fleur favorite, parcequ'elle avoit été teinte du ſang d'Adonis qu'une de ſes épines avoit bleſſé, ce qui lui avoit donné la couleur rouge, car juſque-là elle avoit été blanche. Le myrthe lui étoit dédié, parcequ'il vient ordinairement ſur le bord de la mer où cette Déeſſe étoit née. Elle faiſoit ſes voyages ſur un char tiré par des cignes, par des pigeons & par des moineaux. On la repréſentoit d'une infinité de manières différentes : en qualité de Vénus Uranie, on lui mettoit un globe à la main. Elle paroiſſoit quelquefois aſſiſe ſur un dauphin tenant un pigeon ſur ſes genoux; d'autres fois ſur une coquille portée par deux Tritons, Dieux marins, ou ſur un char attelé de deux chevaux marins, accompagnée d'une troupe d'Amours & de Néréïdes, Nymphes de la mer.

Les grâces ne quittoient jamais la Cour de Vénus; & jamais cette Déeſſe ne faiſoit un pas ſans laiſſer après elle une odeur d'ambroiſie qui parfumoit tous les environs; elle ne pouvoit même ni parler, ni remuer la tête ſans repandre une odeur délicieuſe dont l'air d'alentour étoit embaumé.

VÉNUS, eſt auſſi le nom d'une des planètes inférieures, aiſée à reconnoître par ſon éclat & ſa blancheur, qui ſurpaſſent celle de toutes les autres planètes. Sa lumière eſt ſi conſidérable, que lorſqu'on la reçoit dans un endroit obſcur, elle donne une ombre ſenſible.

Cette planète eſt ſituée entre la terre & mercure. Elle accompagne conſtamment le ſoleil, & ne s'en écarte jamais de plus de 47 degrés. Lorſqu'elle précéde le ſoleil, c'eſt-à-dire, lorſqu'elle va en s'éloignant, on l'appelle *Phoſphore*, ou *Lucifer*, ou l'*Etoile du matin*. Lorſqu'elle ſuit le ſoleil, & qu'elle ſe couche après lui, on la nomme *Heſperus*, ou *Veſper*, ou l'*Etoile du ſoir*.

Le demi-diamètre de *Vénus* eſt à celui de la terre, comme 10 à 19; ſa diſtance du ſoleil eſt la $\frac{723}{1000}$ partie de celle de la terre au ſoleil. Son excentricité eſt de $\frac{1}{1000}$ de ſa moyenne diſtance. L'inclinaiſon de ſon orbite de 30 degrés 23'.

Le temps de ſa révolution dans ſon orbite eſt de 224 jours 17 heures; & ſon mouvement autour de ſon axe ſe fait en 23 heures.

Le diamètre de *Vénus* vue du ſoleil, ſelon M. le Monnier, ne ſeroit que d'environ 15". Lorſque cette planète s'approche le plus de la terre, ſon diamètre apparent eſt de 85". Or la diſtance de *Vénus* périgée eſt à la diſtance moyenne de la terre au ſoleil, à peu près comme 21 eſt à 82. Donc ſi *Vénus* venoit à ſe trouver au centre du ſoleil, elle ne paroîtroit plus que ſous un angle de 21" 46"'; d'où il ſuit que le diamètre apparent de *Vénus* eſt à celui du ſoleil, comme 1 à 84 environ.

Vénus a comme la lune, ſes phaſes qu'on peut appercevoir avec le téleſcope; & ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que le temps où elle jette plus de lumière, n'eſt pas celui où elle eſt pleine, c'eſt au contraire dans le croiſſant; ce qui vient de ce qu'elle ſe trouve dans ce cas beaucoup plus proche de la terre, que quand elle eſt pleine. Au lieu que dès qu'elle eſt pleine elle eſt éloignée de la terre le plus qu'il eſt poſſible; enſorte que ſa diſtance de-

venant alors trop grande, fait que la force de la lumière par rapport à la terre, diminue en plus grande raiſon que la quantité de lumière qu'elle reçoit du ſoleil n'augmente.

Si l'on veut connoître préciſément quelle doit être la ſituation de Vénus, pour qu'elle nous paroiſſe dans ſon plus grand éclat, on peut voir dans les Tranſactions Philoſophiques, *n°. 349*, la ſolution que le célèbre Aſtronome M. Halley a donnée de ce problême. Ce ſavant Mathématicien a démontré que cela arrive, ſoit avant, ſoit après la conjonction inférieure, lorſque l'élongation de Vénus au ſoleil eſt d'environ 40 degrés; on n'apperçoit alors que la quatrième partie environ du diſque de Vénus; mais cette planète eſt alors ſi brillante, qu'on la voit en plein jour à la vue ſimple, lors même que le ſoleil eſt dans les plus grandes hauteurs ſur l'horiſon. Il n'y a rien aſſurément de plus digne de notre attention, ni de plus étonnant que cette lumière & la route de Vénus, laquelle lumière quoiqu'elle ne lui ſoit pas propre (puiſque ce n'eſt qu'une lumière empruntée du ſoleil qu'elle nous réfléchit) eſt néanmoins ſi vive & lancée avec tant de force, qu'elle eſt ſupérieure à celle de jupiter & de la lune, lorſque ces planètes ſont à pareille diſtance, c'eſt-à-dire, à même degré d'élongation du ſoleil. Car ſi l'on compare leur lumière à celle de Vénus, celle-ci devroit paroître moins conſidérable, parceque leurs diamètres apparens ſurpaſſent celui de Vénus; mais d'un autre côté la lumière de jupiter ou de la lune paroît ſi foible, qu'elle n'étincelle jamais, ſurtout celle de jupiter, qui tire un peu ſur la couleur de plomb; au lieu que Vénus lance une lumière vive & éclatante, qui ſemble nous éblouir preſque à chaque inſtant.

M. de la Hire en 1700, vit avec un téleſcope de 16 pieds des montagnes ſur Vénus qu'il jugea plus grandes que celles de la lune.

MM. Caſſini & Campani, dans les années 1665 & 1666, découvrirent des taches ſur le diſque de Vénus, par le moyen deſquelles on a déterminé le mouvement que cette planète a autour de ſon axe.

Vénus paroît quelquefois ſur le diſque du ſoleil, comme une tache ronde.

En 1672 & en 1686, M. Caſſini, avec un téleſcope de 54 pieds, crut voir un ſatellite à cette planète, & qui en étoit diſtant d'environ les $\frac{3}{4}$ du diamètre de Vénus. Ce ſatellite avoit les mêmes phaſes que Vénus, mais ſans être bien terminé. Son diamètre ſuppoſoit à peine le quart de celui de Vénus.

M. Gregory regarde comme plus que probable que c'étoit véritablement un ſatellite de Vénus qu'on apperçoit rarement, à cauſe que ſa ſurface peut être couverte de taches, & n'être point propre à renvoyer les rayons de lumière. Il dit à cette occaſion, que ſi le diſque de la lune étoit partout comme il paroît dans les taches, on ne la verroit point du tout à la diſtance où eſt Vénus.

Ce qui eſt ſurprenant, c'eſt que quelques recherches que M. Caſſini ait faites depuis en divers temps pour achever une découverte de ſi grande importance, il n'a jamais pu y réuſſir, & nul autre Aſtronome dans l'eſpace de 54 ans n'a pu voir ce phénomène après lui, non pas même M. Bianchini, ſi célèbre par ſes découvertes ſur la planète de Vé-

nus ; pour leſquelles il a employé d'excellentes lunettes de Campani, de plus de cent pieds de longueur.

Enfin en 1741 M. Short, Ecoſſois, revit ou crut revoir ce même ſatellite, ſi c'en eſt un, avec les mêmes apparences que M. Caſſini a décrites. Mais cette nouvelle apparition du ſatellite de Venus n'a pas été de plus longue durée que les deux premières. L'obſervation avoit été faite à Londres le 3 Novembre 1740 ; & au mois de Juin ſuivant M. Short n'avoit encore pu revoir le ſatellite prétendu. Il apperçut d'abord comme une petite étoile proche de Vénus d'où il détermina la diſtance à Vénus. Prenant enſuite une meilleure lunette, il vit avec une agréable ſurpriſe que la petite étoile avoit une phaſe, & la même phaſe que Vénus ; ſon diamètre étoit un peu moins que le tiers de celui de Vénus, ſa lumière moins vive mais bien déterminée. M. Short le vit pendant une heure avec différens téleſcopes, juſqu'à ce que la lumière du jour ou du crépuſcule le lui ravit entièrement. Les deux obſervations de M. Caſſini n'avoient guère duré qu'une heure non plus.

Si c'eſt là un ſatellite de Vénus, il devient encore plus difficile de déterminer quel peut être l'uſage des ſatellites. Seroit-ce de ſuppléer, pour ainſi dire, à la lumière, que les planètes ne reçoivent pas du ſoleil ? Mais voilà une planète plus proche du ſoleil que nous, & qui en a un auſſi gros que notre lune ; d'ailleurs mars ne paroît point avoir de ſatellite, quoiqu'il ſoit plus éloigné du ſoleil que de la terre. *Voyez* l'Hiſtoire de l'Académie des Sciences, année 1741.

Les phénomènes de Vénus démontrent la fauſſeté du ſyſtême de Ptolémée, puiſque ce ſyſtême ſuppoſe que l'orbite de Vénus enveloppe celle de la terre, & qu'elle eſt placée entre le ſoleil & mercure. Car il ſuit de ce ſyſtême qu'elle ne devroit jamais paroître au-delà de la diſtance qui eſt entre nous & le ſoleil, ce qui arrive cependant ſouvent, ainſi que toutes les obſervations s'accordent à le prouver.

L'orbite de Vénus n'eſt pas dans le même plan que l'écliptique ; mais elle eſt, comme on l'a dit, inclinée à ce plan, avec lequel elle fait un angle de trois degrés environ.

VÉNUS, en terme de Chymie, ſignifie, le cuivre. On dit *vitriol de Vénus* ; pour dire, vitriol bleu ou de cuivre.

La première ſyllabe eſt brève ; & la ſeconde longue.

On fait ſentir le *s* final.

VÉNUSTÉ ; vieux mot qui ſignifioit autrefois beauté.

VÊPRE ; vieux mot qui ſignifioit autrefois le ſoir, la fin du jour.

VÊPRES ; ſubſtantif féminin pluriel. *Veſperæ*. Cette partie des heures de l'Office Divin, qu'on diſoit autrefois ſur le ſoir, & qu'on dit maintenant pour l'ordinaire ſur les deux ou trois heures après midi. Les vêpres ſont compoſées de cinq pſeaumes avec leurs antiennes, un capitule, une hymne, le cantique *Magnificat*, avec une antienne & un *Oremus*. On diſtingue pour les fêtes les premières & ſecondes vêpres. Les premières vêpres ſont celles qu'on chante la veille, & les ſecondes celles qui ſe diſent le jour même de la fête ; ſuivant le rit eccléſiaſtique, les fêtes commencent aux premières vêpres, & ſe terminent aux ſecondes.

lement d'air ; mais ce renouvellement eſt encore bien plus néceſſaire dans les vaiſſeaux neufs, où les exhalaiſons de la ſéve rendent l'air renfermé bien plus à craindre. Il ne faut pourtant point s'attendre que l'eau croupiſſante ne donne point d'odeur en ſe ſervant du Ventilateur, mais on peut y remédier en partie, en y jetant ſouvent de nouvelle eau de mer.

La principale objection qu'on faſſe contre le Ventilateur, eſt tirée du ſurcroît de travail qu'impoſe la néceſſité de le faire jouer ; mais M. Hales prouve que quand il faudroit le faire agir continuellement, chacun de ceux de l'équipage n'auroit tous les cinq jours qu'une demi-heure de travail. Or cet inconvénient eſt-il comparable aux avantages qui en reviennent à tous ceux qui ſont dans le vaiſſeau ? Mais il s'en faut de beaucoup qu'on ſoit aſſervi à ce ſurcroît de travail pendant une demi-heure tous les cinq jours. Quel mal au reſte quand il ſeroit plus conſidérable ? L'exercice eſt le préſervatif du ſcorbut, & le ſcorbut la perte des Matelots.

La néceſſité de procurer du renouvellement d'air aux vaiſſeaux, n'eſt pas difficile à prouver. Les vapeurs qui s'exhalent du corps humain, ſont très-corruptibles, & ce ſont elles qui cauſent ſouvent des maladies dans les priſons, combien ne doivent-elles pas être plus nuiſibles dans un vaiſſeau où il y a beaucoup plus de monde ? Il ſort ſuivant le calcul de M. Hales, plus d'une livre d'humidité par l'expiration, dans l'eſpace de vingt-quatre heures. Les expériences du même Phyſicien, prouvent que huit pintes d'air non renouvelé, ſe chargent de tant d'humidité en deux minutes & demie, qu'il n'eſt plus propre à la reſpiration. Or cinq cens hommes d'équipage tranſpireront par jour quatre mille deux cens quarante-cinq livres. On peut conclure de-là combien l'air chargé de ces vapeurs eſt propre à être reſpiré. Cependant la reſpiration eſt néceſſaire à la circulation du ſang & du chyle, en leur fourniſſant les principes actifs qui leur ſont néceſſaires. Il eſt vrai que le vinaigre répandu dans les vaiſſeaux, des draps qu'on y étend après les en avoir imbibés, font un bon effet, en corrigeant les parties alkalines de la tranſpiration, mais il n'eſt pas poſſible que le vinaigre les corrige toutes ; l'air perdra donc une partie de l'élaſticité qui le rend ſi néceſſaire à la reſpiration, & par conſéquent c'eſt faire une choſe nuiſible à la ſanté, que de s'étudier avec tant de ſoin à avoir des chambres chaudes & bien cloſes.

Rien n'échappe aux attentions de M. Hales. La ſoute aux biſcuits ne communiquant point avec les autres endroits du vaiſſeau, dont ſon ventilateur a renouvelé l'air, il en deſtine un uniquement pour renouveler celui de la ſoute, & fait voir par l'expérience & le calcul qu'une heure ſuffit pour introduire dans la ſoute un air entièrement nouveau, il faut ſeulement prendre garde de choiſir un temps ſec & ſerein.

Comme l'introduction d'un air nouveau ne détruit pas les calendres, les vers & les fourmis qui ſont en grand nombre dans les vaiſſeaux, ſurtout dans les pays chauds, le ventilateur vient encore au ſecours. On peut par ſon moyen introduire dans la ſoute, des vapeurs & du ſouffre enflammé. Il eſt encore aiſé de concevoir que le ventilateur eſt également propre à entretenir la ſéche-

reſſe de la poudre à canon ; mais un de ſes principaux avantages eſt de purifier le mauvais air de l'archipompe du vaiſſeau, qui ſuffoque quelquefois ceux qui ſont obligés d'y deſcendre.

On a imaginé bien des moyens de conſerver le blé, pour l'empêcher de s'échauffer, & le préſerver des inſectes, mais il n'y en a aucun que le ventilateur ne ſurpaſſe. Il n'eſt queſtion que d'y faire entrer de nouvel air qui force celui qui a croupi entre les grains, de céder ſa place à un plus frais ; pour cet effet on latte le plancher de diſtance en diſtance, & l'on cloue ſur les lattes une toile de crin, ou des plaques de tôle percées de trous, & en introduiſant de l'air au-deſſous des toiles ou tôles, au moyen du ventilateur, on oblige l'air croupiſſant de céder la place à celui qu'on introduit. Si l'on a deſſein de faire mourir les inſectes, leſquels, ce qu'il faut remarquer, s'engendrent d'autant moins, que le grain eſt tenu plus frais, on y fait paſſer un air chargé de vapeurs de ſoufre allumé ; & l'on fait autant qu'on peut préſerver tous les autres grains des mêmes accidens ; & ce qu'il y a de très remarquable, c'eſt qu'en introduiſant de nouvel air pur, on emporte aiſément l'odeur du ſoufre, la vapeur de ce minéral s'arrête à l'écorce, & n'altère le grain en aucune manière, comme pluſieurs expériences le prouvent.

Le Ventilateur ſéche auſſi très-promptement le blé mouillé, ſans qu'il ſoit dur ſur la meule, comme celui qui a été ſéché au fourneau. On peut faire uſage de cet inſtrument dans les années humides, où la récolte n'a point été faite dans un temps favorable, ou lorſqu'on ſera obligé d'avoir recours à l'eau pour emporter en lavant la rouille ou la nielle qui infectent le grain. D'ailleurs le goût de relent que prend le blé, ne venant que de ce qu'il s'échauffe par l'humidité, en l'emportant au moyen du ventilateur, on le garantira de ce défaut qui n'eſt pas ſans doute indifférent pour la ſanté. La ſeule attention eſt d'introduire dans le blé un air ſec, ſoit par la diſpoſition naturelle, ſoit que l'art vienne au ſecours en le puiſant dans quelqu'étuve ou autre endroit échauffé. Le Ventilateur eſt encore un avantage pour la conſervation du blé, c'eſt qu'on eſt diſpenſé d'avoir des greniers ſi vaſtes, puiſqu'on peut mettre le blé à une épaiſſeur beaucoup plus conſidérable que ſi l'on ne faiſoit point uſage de cette machine. D'où ſuit un ſecond avantage, c'eſt que l'état où chaque particulier peut prévenir les diſettes, en amaſſant des blés dans les années abondantes, ſans courir riſque de voir gâter les magaſins. Tels ſont les principaux uſages du Ventilateur, mais il y en a encore divers autres qui ont bien leur mérite, & ſur leſquels on peut conſulter l'ouvrage même, ou du moins l'extrait qu'en a donné le *Journal des Savans* dans le mois de Novembre 1744.

VENTILATION ; ſubſtantif féminin, & terme de Juriſprudence. C'eſt l'eſtimation particulière que l'on fait de chacun des objets compris dans une même vente, & qui ont été vendus pour un ſeul & même prix.

Le cas le plus ordinaire de la ventilation, eſt lorſque pluſieurs héritages relevans de différens Seigneurs, ont été vendus par un même Contrat, & pour un même prix. La ventilation eſt néceſſaire pour fixer les droits dûs à chaque Seigneur, à proportion de la valeur des héritages

qui ſont mouvans de lui. La ventilation ſe fait en eſtimant ſéparément chaque héritage, eu égard au prix total de la vente.

Quand la ventilation n'eſt pas faite par le Contrat, les différens Seigneurs ſont en droit chacun de la demander, & en ce cas elle ſe fait aux dépens de l'Acquéreur, parce que c'eſt à lui à s'imputer de n'avoir pas fait fixer dans le Contrat le prix particulier de ce qui relevoit de chaque Seigneur, afin que chacun pût connoître à quoi montoient ſes droits.

Dans le cas où la ventilation eſt faite par le Contrat, les Seigneurs ne ſont pas pour cela obligés de s'y tenir, s'ils prétendent qu'elle ſoit frauduleuſe, & qu'on ait rejeté la plus forte partie du prix ſur certains objets, ſoit pour empêcher le retrait des héritages, ſoit pour diminuer les droits de quelques-uns des Seigneurs; mais alors celui qui demande une autre ventilation, doit en avancer les frais. Si par l'événement de la nouvelle ventilation, il ſe trouve que celle portée au Contrat ne ſoit pas juſte, & qu'il paroiſſe de la fraude, les frais de la ventilation doivent être à la charge de l'Acquéreur.

La nouvelle ventilation peut ſe faire à l'amiable entre les Parties, ou par Experts, comme quand elle eſt ordonnée par Juſtice.

VENTILÉ, ÉE; participe paſſif. *Voyez* VENTILER.

VENTILER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Ventilare.* Terme de Juriſprudence. Évaluer une ou pluſieurs portions d'un tout, non pas quant à leur valeur réelle, mais quant au prix fixé pour le tout. *Ces Fiefs relèvent de divers Seigneurs; & ayant été vendus conjointement, il faut les ventiler pour fixer les droits dûs à chaque Seigneur.*

VENTILER, ſignifie auſſi diſcuter une affaire, agiter, débattre une queſtion avant d'en délibérer en forme. *Après avoir ventilé quelque temps cette affaire, on en délibéra en forme.*

VENTOLIER; adject. maſc. & terme de fauconnerie. On appelle *oiſeau bon ventolier*, celui qui réſiſte au vent.

VENTOSITÉ; ſubſtantif féminin. *Ventoſitas.* Amas de vents dans le corps de l'animal. *Les légumes cauſent des ventoſités. Sa douleur étoit occaſionnée par une ventoſité.* Il s'emploie d'ordinaire au pluriel.

VENTOUSE; ſubſtantif féminin. Inſtrument de Chirurgie, qui eſt une eſpèce de vaiſſeau de verre, de cuivre, d'argent, &c. qu'on applique ſur la peau avec des bougies ou de la filaſſe allumée, pour attirer avec violence les humeurs du dedans au dehors. On appelle *ventouſes sèches*, les ventouſes qu'on applique ſans faire enſuite de ſcarification. Dans la plupart des maladies ſoporeuſes, les ventouſes ſont recommandées par pluſieurs Auteurs, tant anciens que modernes. Rhaſès ſe vante d'avoir guéri le roi Hamet, fils de Hali, qui étoit en apoplexie, en lui faiſant appliquer une ventouſe au cou. Elles ont quelquefois réuſſi dans les apoplexies avec paralyſie, appliquées à la feſſe du côté oppoſé à la partie affectée. Les ventouſes ſont encore bonnes entre les deux épaules, & au-deſſous de l'ombilic, dans le *cholera morbus*, mais il faut avoir l'attention de les changer de temps en temps, crainte qu'elles ne cauſent de la douleur, & n'excitent des veſſies ſur la peau, ainſi que l'a noté Arrété, & après lui pluſieurs modernes.

VENTOUSE, ſe dit auſſi d'une ouverture pratiquée dans un conduit, pour donner paſſage à l'air par le moyen

d'un tuyau. *Les ventouſes empêchent les tuyaux de fontaine de crever. Il fait mettre des ventouſes à ſes cheminées, pour les empêcher de fumer. La ventouſe d'une foſſe d'aiſance en diminue la mauvaiſe odeur.*

VENTOUSÉ, ÉE; participe paſſif. *Voyez* VENTOUSER.

VENTOUSER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Appliquer des ventouſes à un malade. *Ventouſer un malade.*

La première ſyllabe eſt moyenne, la ſeconde brève, & la troiſième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Les temps ou perſonnes qui ſe terminent par un *e* féminin, ont la pénultième ſyllabe longue.

VENTRE; ſubſtantif maſculin. *Venter.* Les anciens diviſoient le corps humain en trois ventres ou cavités, la tête étoit le ventre ſupérieur, la poitrine le ventre moyen, & l'abdomen ou le bas ventre, étoit le ventre inférieur.

Aujourd'hui on diviſe le corps en tête, en tronc & en extrémités, & l'on donne le nom de ventre proprement dit, ou de bas ventre, à la cavité qui ſe trouve entre le diaphragme & les os pubis. *C'eſt dans le ventre que ſont enfermés les boyaux. Elle a le ventre tendu. Il le menaça de lui paſſer ſon épée au travers du ventre. Cela m'a donné le cours de ventre.*

On dit, *ſe coucher ſur le ventre*; & dans cette phraſe, *le ventre* ſe prend pour tout le devant du corps. *Il ordonna à ſes gens de ſe coucher ſur le ventre.* On dit dans la même acception, *il cria à ſa troupe : ventre à terre. Il les fit mettre ventre à terre.*

On dit proverbialement & figurément, *demander pardon ventre à terre*; pour dire, demander pardon avec toute ſorte de ſoumiſſion. Et l'on dit dans le même ſens, *faire venir quelqu'un le ventre à terre.*

On dit figurément, *paſſer ſur le ventre à quelqu'un*; pour dire, le terraſſer, parvenir malgré lui à ce qu'on veut. *Notre cavalerie paſſa ſur le ventre à l'infanterie ennemie. Bien des gens s'oppoſoient à ſes vues; mais il leur paſſa ſur le ventre.*

En parlant d'un homme qui a été exceſſivement maltraité, on dit familièrement, qu'*on l'a battu dos & ventre*, qu'*on lui en a donné dos & ventre, ſur le ventre & par tout*; & qu'*on lui a danſé à deux pieds ſur le ventre.* Ce dernier eſt populaire.

On dit proverbialement & figurément, *tout fait ventre*; pour dire, que les viandes les plus communes raſſaſient, nourriſſent comme les plus délicates. Et l'on dit, *ventre de ſon, robe de velours*, en parlant d'un homme qui ſe nourrit mal, tandis qu'il fait beaucoup de dépenſe en habits.

On dit encore proverbialement & figurément, *être ſujet à ſon ventre*; pour dire, ſe laiſſer aller à la gourmandiſe. *Se faire un dieu de ſon ventre*; pour dire, préférer les plaiſirs ſenſuels à toute autre choſe. *Boire, manger à ventre déboutonné*; pour dire, boire, manger exceſſivement. *Être le dos au feu, le ventre à table*, pour dire, prendre toutes ſes commodités en mangeant. Et l'on dit, *ventre affamé n'a point d'oreilles*; pour dire, que quand on eſt preſſé de la faim, on n'eſt pas en état de rien écouter.

On dit familièrement d'un homme qui aime les bons morceaux, qu'*il n'eſt pas traître à ſon ventre*; & d'un enfant qui ſe mutine & qui ne veut pas manger, *qu'il ſe dépite, qu'il boude contre ſon ventre.*

VENTRE, ſe dit auſſi de l'eſtomac qui

eſt enfermé dans la même capacité, & qu'on appelle pour cela *petit ventre. Henri III fut bleſſé au petit ventre.*

VENTRE, ſe prend encore pour la capacité qui eſt enfermée ſous les côtes. Ainſi l'on dit familièrement, *il lui arracha le cœur du ventre ;* & proverbialement, *tant que le cœur me battra dans le ventre.*

On dit figurément, *je ſaurai ce ce qu'il a dans le ventre ;* pour dire, je ferai épreuve de ſa valeur ; ou je découvrirai ce qu'il a dans la penſée ; ou je ſaurai qu'elle eſt ſa capacité.

On dit figurément, *remettre le cœur au ventre à quelqu'un ;* pour dire, lui redonner du courage ; &, *mettre le feu ſous le ventre à quelqu'un ;* pour dire, l'irriter, l'aigrir, le mettre en colère.

On dit proverbialement, *faire rentrer les paroles dans le ventre à quelqu'un ;* pour dire, le faire repentir de ce qu'il a dit, ou l'empêcher de continuer.

On dit proverbialement, qu'*un homme n'a pas ſix mois, n'a pas un an dans le ventre ;* pour dire, qu'il ne ſauroit vivre ſix mois, un an.

VENTRE, en parlant des femmes & des femelles des animaux, ſe prend particulièrement pour le lieu où ſe forment & ſe nourriſſent les enfans, les petits de l'animal. *Son enfant tourna dans ſon ventre.*

VENTRE, en termes de Juriſprudence a pluſieurs ſignifications : quelquefois il ſignifie la mère d'un enfant, comme quand on dit que *le ventre anoblit ;* pour dire, que la mère tranſmet ſa nobleſſe à ſes enfans.

Quelquefois par le terme de *ventre* on entend l'état d'une femme ou fille enceinte. On ordonne l'inſpection du ventre par des Matrones pour vérifier ſi une femme ou fille eſt enceinte.

Quelquefois enfin ce terme *ventre*, ſe prend pour l'enfant dont une femme ou fille eſt enceinte. On donne un curateur au ventre, lorſqu'il s'agit des intérêts de l'enfant conçu & non encore né, ou pour veiller ſur la mere & ſur l'enfant, ſoit de crainte qu'il n'y ait ſuppoſition de part, ou pour empêcher que la mère ne faſſe périr ſon fruit, ou qu'elle ne dérobe la connoiſſance de ſon accouchement & ne détourne ſon enfant.

On dit proverbialement & figurément, *c'eſt le ventre de ma mère jé n'y retournerai jamais ;* pour dire, je ne m'engagerai plus en pareille affaire.

VENTRE, s'emploie encore dans quelques autres phraſes, où il a différentes ſignifications. Ainſi on dit d'un cheval, qu'*il n'a point de ventre ;* pour dire, qu'il eſt ſerré des flancs ; d'une muraille qu'*elle fait le ventre ;* pour dire, qu'elle ſe déjette en dehors & menace ruine ; & d'une bouteille, d'un flacon ou tout autre vaiſſeau, qu'*il a un gros ventre ;* pour dire, qu'il a une grande capacité.

La première ſyllabe eſt longue & la ſeconde très brève.

VENTRÉE ; ſubſtantif féminin. Portée, tous les petits que les animaux font en une fois. *Les vaches font rarement deux veaux d'une ventrée.*

La première ſyllabe eſt moyenne, la ſeconde longue, & la troiſième très-brève.

VENTRICULE ; ſubſtantif maſculin, & terme didactique. *Ventriculus.* Il ſe dit de certaines capacités qui ſont dans le corps de l'animal, & principalement de celles du cœur.

Les ventricules du cerveau ſont quatre cavités particulières dont

deux appelées *les ventricules latéraux*, beaucoup plus longues que larges avec très-peu de profondeur, séparées l'une de l'autre par une cloison transparente, sont immédiatement situées sous la voûte médullaire ; on les nomme aussi *ventricules antérieurs ou supérieurs du cerveau* : le troisième ventricule est un canal particulier, situé au bas de l'épaisseur des couches des nerfs optiques, & directement au-dessous de leur union ; ce canal s'ouvre en devant dans l'entonnoir & sous l'ouverture commune antérieure où il communique avec les ventricules latéraux. Il s'ouvre en arrière sous l'ouverture commune postérieure, & communique avec le quatrième ventricule qui est une cavité oblongue qui se termine en arrière comme le bec d'une plume à écrire, située sur la surface supérieure de la portion postérieure de la moelle alongée.

Les *ventricules du cœur* sont les deux cavités qui se rencontrent dans son corps musculeux, dont l'une est épaisse & ferme, l'autre mince & molasse. On donne communément à ce dernier le nom de *ventricule droit*, & à l'autre celui de *ventricule gauche*, quoique suivant leur situation naturelle le ventricule droit est antérieur & le gauche postérieur.

Chacun de ces ventricules est ouvert à la base par deux orifices, dont l'un répond à une des oreillettes, & l'autre à l'embouchure d'une grosse artère. Le ventricule droit s'abouche avec l'oreillette du même côté & avec le tronc de l'artère pulmonaire. Le ventricule gauche s'abouche avec l'oreillette gauche, & avec le gros tronc de l'aorte. On trouve vers le contour de ces orifices plusieurs pellicules mobiles, que les Anatomistes appellent *valvules*, dont quelques-unes s'avancent dans les ventricules sous le nom de *valvules triglochines*, & les autres dans les gros vaisseaux sous le nom de *valvules sémilunaires*.

Les ventricules ont leur surface interne fort inégale ; on y trouve quantité d'éminences & de cavités. Les éminences les plus considérables sont les allongemens charnus fort épais, qu'on appelle *colonnes*. A l'extrémité de ces colonnes charnues sont attachés plusieurs cordages tendineux, qui par l'autre bout tiennent aux valvules triglochines.

Quand on dit *ventricule* absolument, on entend toujours l'estomac de certains animaux. *Les animaux qui ruminent ont plusieurs ventricules.*

VENTRIÈRE ; substantif féminin. Longe de cuir, grande sangle qu'on passe sous le ventre d'un cheval de carosse, pour empêcher que le harnois ne tourne, & pour tenir les traits en tel état qu'ils ne puissent ni monter trop haut ni incommoder le ventre du cheval.

On appelle de même la sangle dont on se sert pour élever des chevaux quand on les veut embarquer, ou les tenir suspendus.

VENTRILOQUE ; adjectif des deux genres. Il se dit d'une personne qui a la voix sourde, & caverneuse ; ce que le peuple appelle parler du ventre.

Il s'emploie aussi substantivement. *C'est un ventriloque.*

VENTRU, UE ; adjectif du style familier. *Ventrosus.* Qui a un gros ventre, une grosse panse. *Il est bien ventru. Cette femme est furieusement ventrue.*

Il s'emploie aussi substantivement. *C'est une grosse ventrue.*

VENU, UE ; participe passif. *Voyez* VENIR.

Dans le ſtyle familier, on dit en termes de civilité, *ſoyez le bien venu, ſoyez la bien venue*; pour dire, ſoyez le bien arrivé, la bien arrivée. Et cela ſe dit lorſqu'on reçoit une perſonne chez ſoi ou qu'on ſe trouve à ſon arrivée.

On dit auſſi, qu'*un homme eſt bien venu par tout*; pour dire, qu'il eſt bien reçu partout.

On dit qu'*un homme eſt nouveau venu*; pour dire, qu'il eſt nouvellement arrivé. Et en parlant d'un homme qui vient d'être reçu dans quelque ſociété, on dit, que *c'eſt un nouveau venu.*

On dit le *premier venu*; pour dire, celui qui eſt arrivé le premier. Et l'on dit, *confier ſon ſecret au premier venu*; pour dire, le confier ſans diſcernement au premier que l'on rencontre.

On dit auſſi, *le dernier venu*; pour dire, celui qui arrive le dernier.

VENUE; ſubſtantif féminin. *Adventus.* Arrivée. *Auſſi-tôt qu'on fut informé de ſa venue.* En ce ſens il vieillit.

On dit, *la venue du Meſſie*; pour dire, ſon premier avènement.

On appelle *allées & venues*, les pas & les démarches qu'on fait pour une affaire. *Enfin après pluſieurs allées & venues on a conclu cette affaire.* Et l'on dit, *le temps ſe paſſa en allées & venues*; pour dire, on employa bien du temps à faire des pas & des démarches ſans rien conclure.

On dit d'un jeune arbre grand & droit, qu'*il eſt d'une belle venue.* La même choſe ſe dit d'un jeune homme grand & bien fait. Et on dit proverbialement d'un homme grand, mal fait & d'une taille longue, droite, & qui n'eſt marquée ni aux épaules, ni aux hanches, qu'*il eſt tout d'une venue.*

On dit proverbialement & populairement d'un homme qui n'a pas le gras des jambes marqué, qu'*il a la jambe tout d'une venue comme la jambe d'un chien*, ou ſimplement, qu'*il a la jambe tout d'une venue.*

Proverbialement & populairement on dit qu'*un homme a eu l'allée pour la venue*, lorſqu'ayant été en un endroit pour quelque deſſein, il a été obligé de s'en retourner ſans rien faire.

On dit auſſi proverbialement d'un homme qu'on a maltraité, ou d'un homme à qui on a gagné beaucoup d'argent, qu'*on luien a donné d'une venue.*

Au jeu des quilles, *venue* ſe dit par oppoſition à *rabat*, & ſignifie le coup qui ſe joue en pouſſant la boule de l'endroit dont on eſt convenu.

VÉNUS; nom d'une Divinité des anciens Païens, qu'on regardoit comme la Déeſſe de la Beauté & qu'on ſuppoſoit être la mère de l'Amour. On connoiſſoit dans la Grèce deux Vénus : on appeloit l'une *Vénus Uranie* ou *Vénus Céleſte*, & celle là préſidoit aux amours honnêtes; l'autre appelée *Vénus Terreſtre*, préſidoit aux déréglemens du cœur. Pour les diſtinguer, quoique ce ne fût qu'une même divinité honorée ſous différens noms, on diſoit que l'une des deux étoit née de l'écume de la mer, près de l'île de Cythère, & que l'autre étoit fille de Jupiter & de Dioné.

Jupiter chargea les Heures de l'éducation de cette Déeſſe : elles la conduiſirent dans le ciel, où les Dieux épris de ſa beauté la demandèrent en mariage. Vulcain, le plus difforme de tous, l'épouſa. Mais elle ne s'en tint pas à lui, elle eut des.

des aventures galantes avec Mars, Mercure, Adonis, *&c.* Les îles de Chypre, de Cythère, de Paphos & la ville de Gnide, lui étoient particulièrement conſacrées. La roſe étoit ſa fleur favorite, parcequ'elle avoit été teinte du ſang d'Adonis qu'une de ſes épines avoit bleſſé, ce qui lui avoit donné la couleur rouge, car juſque-là elle avoit été blanche. Le myrthe lui étoit dédié, parcequ'il vient ordinairement ſur le bord de la mer où cette Déeſſe étoit née. Elle faiſoit ſes voyages ſur un char tiré par des cignes, par des pigeons & par des moineaux. On la repréſentoit d'une infinité de manières différentes : en qualité de Vénus Uranie, on lui mettoit un globe à la main. Elle paroiſſoit quelquefois aſſiſe ſur un dauphin tenant un pigeon ſur ſes genoux; d'autres fois ſur une coquille portée par deux Tritons, Dieux marins, ou ſur un char attelé de deux chevaux marins, accompagnée d'une troupe d'Amours & de Néréïdes, Nymphes de la mer.

Les grâces ne quittoient jamais la Cour de Vénus; & jamais cette Déeſſe ne faiſoit un pas ſans laiſſer après elle une odeur d'ambroiſie qui parfumoit tous les environs; elle ne pouvoit même ni parler, ni remuer la tête ſans repandre une odeur délicieuſe dont l'air d'alentour étoit embaumé.

VÉNUS, eſt auſſi le nom d'une des planètes inférieures, aiſée à reconnoître par ſon éclat & ſa blancheur, qui ſurpaſſent celle de toutes les autres planètes. Sa lumière eſt ſi conſidérable, que lorſqu'on la reçoit dans un endroit obſcur, elle donne une ombre ſenſible.

Cette planète eſt ſituée entre la terre & mercure. Elle accompagne conſtamment le ſoleil, & ne s'en écarte jamais de plus de 47 degrés. Lorſqu'elle précéde le ſoleil, c'eſt-à-dire, lorſqu'elle va en s'éloignant, on l'appelle *Phoſphore*, ou *Lucifer*, ou l'*Etoile du matin*. Lorſqu'elle ſuit le ſoleil, & qu'elle ſe couche après lui, on la nomme *Heſperus*, ou *Veſper*, ou l'*Etoile du ſoir*.

Le demi-diamètre de *Vénus* eſt à celui de la terre, comme 10 à 19; ſa diſtance du ſoleil eſt la $\frac{723}{1000}$ partie de celle de la terre au ſoleil. Son excentricité eſt de $\frac{1}{1000}$ de ſa moyenne diſtance. L'inclinaiſon de ſon orbite de 30 degrés 23'.

Le temps de ſa révolution dans ſon orbite eſt de 224 jours 17 heures; & ſon mouvement autour de ſon axe ſe fait en 23 heures.

Le diamètre de *Vénus* vue du ſoleil, ſelon M. le Monnier, ne ſeroit que d'environ 15". Lorſque cette planète s'approche le plus de la terre, ſon diamètre apparent eſt de 85". Or la diſtance de *Vénus* périgée eſt à la diſtance moyenne de la terre au ſoleil, à peu près comme 21 eſt à 82. Donc ſi *Vénus* venoit à ſe trouver au centre du ſoleil, elle ne paroîtroit plus que ſous un angle de 21" 46"'; d'où il ſuit que le diamètre apparent de *Vénus* eſt à celui du ſoleil, comme 1 à 84 environ.

Vénus a comme la lune, ſes phaſes qu'on peut appercevoir avec le téleſcope; & ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que le temps où elle jette plus de lumière, n'eſt pas celui où elle eſt pleine, c'eſt au contraire dans le croiſſant; ce qui vient de ce qu'elle ſe trouve dans ce cas beaucoup plus proche de la terre, que quand elle eſt pleine. Au lieu que dès qu'elle eſt pleine elle eſt éloignée de la terre le plus qu'il eſt poſſible; enſorte que ſa diſtance de-

venant alors trop grande, fait que la force de la lumière par rapport à la terre, diminue en plus grande raiſon que la quantité de lumière qu'elle reçoit du ſoleil n'augmente.

Si l'on veut connoître préciſément quelle doit être la ſituation de Vénus, pour qu'elle nous paroiſſe dans ſon plus grand éclat, on peut voir dans les Tranſactions Philoſophiques, *n°. 349*, la ſolution que le célèbre Aſtronome M. Halley a donnée de ce problême. Ce ſavant Mathématicien a démontré que cela arrive, ſoit avant, ſoit après la conjonction inférieure, lorſque l'élongation de Vénus au ſoleil eſt d'environ 40 degrés; on n'apperçoit alors que la quatrième partie environ du diſque de Vénus; mais cette planète eſt alors ſi brillante, qu'on la voit en plein jour à la vue ſimple, lors même que le ſoleil eſt dans les plus grandes hauteurs ſur l'horiſon. Il n'y a rien aſſurément de plus digne de notre attention, ni de plus étonnant que cette lumière & la route de Vénus, laquelle lumière quoiqu'elle ne lui ſoit pas propre (puiſque ce n'eſt qu'une lumière empruntée du ſoleil qu'elle nous réfléchit) eſt néanmoins ſi vive & lancée avec tant de force, qu'elle eſt ſupérieure à celle de jupiter & de la lune, lorſque ces planètes ſont à pareille diſtance, c'eſt-à-dire, à même degré d'élongation du ſoleil. Car ſi l'on compare leur lumière à celle de Vénus, celle-ci devroit paroître moins conſidérable, parceque leurs diamètres apparens ſurpaſſent celui de Vénus; mais d'un autre côté la lumière de jupiter ou de la lune paroît ſi foible, qu'elle n'étincelle jamais, ſurtout celle de jupiter, qui tire un peu ſur la couleur de plomb; au lieu que Vénus lance une lumière vive & éclatante, qui ſemble nous éblouir preſque à chaque inſtant.

M. de la Hire en 1700, vit avec un téleſcope de 16 pieds des montagnes ſur Vénus qu'il jugea plus grandes que celles de la lune.

MM. Caſſini & Campani, dans les années 1665 & 1666, découvrirent des taches ſur le diſque de Vénus, par le moyen deſquelles on a déterminé le mouvement que cette planète a autour de ſon axe.

Vénus paroît quelquefois ſur le diſque du ſoleil, comme une tache ronde.

En 1672 & en 1686, M. Caſſini, avec un téleſcope de 54 pieds, crut voir un ſatellite à cette planète, & qui en étoit diſtant d'environ les $\frac{3}{4}$ du diamètre de Vénus. Ce ſatellite avoit les mêmes phaſes que Vénus, mais ſans être bien terminé. Son diamètre ſuppoſoit à peine le quart de celui de Vénus.

M. Gregory regarde comme plus que probable que c'étoit véritablement un ſatellite de Vénus qu'on apperçoit rarement, à cauſe que ſa ſurface peut être couverte de taches, & n'être point propre à renvoyer les rayons de lumière. Il dit à cette occaſion, que ſi le diſque de la lune étoit partout comme il paroît dans les taches, on ne la verroit point du tout à la diſtance où eſt Vénus.

Ce qui eſt ſurprenant, c'eſt que quelques recherches que M. Caſſini ait faites depuis en divers temps pour achever une découverte de ſi grande importance, il n'a jamais pu y réuſſir, & nul autre Aſtronome dans l'eſpace de 54 ans n'a pu voir ce phénomène après lui, non pas même M. Bianchini, ſi célèbre par ſes découvertes ſur la planète de Vé-

nus ; pour leſquelles il a employé d'excellentes lunettes de Campani, de plus de cent pieds de longueur.

Enfin en 1741 M. Short, Ecoſſois, revit ou crut revoir ce même ſatellite, ſi c'en eſt un, avec les mêmes apparences que M. Caſſini a décrites. Mais cette nouvelle apparition du ſatellite de Venus n'a pas été de plus longue durée que les deux premières. L'obſervation avoit été faite à Londres le 3 Novembre 1740 ; & au mois de Juin ſuivant M. Short n'avoit encore pu revoir le ſatellite prétendu. Il apperçut d'abord comme une petite étoile proche de Vénus d'où il détermina la diſtance à Vénus. Prenant enſuite une meilleure lunette, il vit avec une agréable ſurpriſe que la petite étoile avoit une phaſe, & la même phaſe que Vénus ; ſon diamètre étoit un peu moins que le tiers de celui de Vénus, ſa lumière moins vive mais bien déterminée. M. Short le vit pendant une heure avec différens téleſcopes, juſqu'à ce que la lumière du jour ou du crépuſcule le lui ravit entièrement. Les deux obſervations de M. Caſſini n'avoient guère duré qu'une heure non plus.

Si c'eſt là un ſatellite de Vénus, il devient encore plus difficile de déterminer quel peut être l'uſage des ſatellites. Seroit-ce de ſuppléer, pour ainſi dire, à la lumière, que les planètes ne reçoivent pas du ſoleil ? Mais voilà une planète plus proche du ſoleil que nous, & qui en a un auſſi gros que notre lune ; d'ailleurs mars ne paroît point avoir de ſatellite, quoiqu'il ſoit plus éloigné du ſoleil que de la terre. *Voyez* l'Hiſtoire de l'Académie des Sciences, année 1741.

Les phénomènes de Vénus démontrent la fauſſeté du ſyſtême de Ptolémée, puiſque ce ſyſtême ſuppoſe que l'orbite de Vénus enveloppe celle de la terre, & qu'elle eſt placée entre le ſoleil & mercure. Car il ſuit de ce ſyſtême qu'elle ne devroit jamais paroître au-delà de la diſtance qui eſt entre nous & le ſoleil, ce qui arrive cependant ſouvent, ainſi que toutes les obſervations s'accordent à le prouver.

L'orbite de Vénus n'eſt pas dans le même plan que l'écliptique ; mais elle eſt, comme on l'a dit, inclinée à ce plan, avec lequel elle fait un angle de trois degrés environ.

VÉNUS, en terme de Chymie, ſignifie, le cuivre. On dit *vitriol de Vénus* ; pour dire, vitriol bleu ou de cuivre.

La première ſyllabe eſt brève ; & la ſeconde longue.

On fait ſentir le *s* final.

VÉNUSTÉ ; vieux mot qui ſignifioit autrefois beauté.

VÊPRE ; vieux mot qui ſignifioit autrefois le ſoir, la fin du jour.

VÊPRES ; ſubſtantif féminin pluriel. *Veſperæ*. Cette partie des heures de l'Office Divin, qu'on diſoit autrefois ſur le ſoir, & qu'on dit maintenant pour l'ordinaire ſur les deux ou trois heures après midi. Les vêpres ſont compoſées de cinq pſeaumes avec leurs antiennes, un capitule, une hymne, le cantique *Magnificat*, avec une antienne & un *Oremus*. On diſtingue pour les fêtes les premières & ſecondes vêpres. Les premières vêpres ſont celles qu'on chante la veille, & les ſecondes celles qui ſe diſent le jour même de la fête ; ſuivant le rit eccléſiaſtique, les fêtes commencent aux premières vêpres, & ſe terminent aux ſecondes.

On dit, qu'*un homme ne va ni à meſſe, ni à vêpres*; pour dire, qu'il ne fait aucun exercice de ſa religion.

On appelle *vêpres ſiciliennes*, une époque fameuſe dans l'hiſtoire de France, par le maſſacre cruel qui ſe fit en Sicile de tous les François, en l'année 1282, le jour de Pâques, ſous le regne de Charles d'Anjou, frère de Saint Louis, qui s'étoit rendu odieux aux peuples du royaume de Naples qu'il avoit conquis.

C'eſt une opinion générale qu'un Gentilhomme de Sicile, nommé *Jean de Procida*, déguiſé en Cordelier, trama cette fameuſe conſpiration par laquelle tous les François devoient être égorgés à la même heure le jour de Pâques au ſon de la cloche de vêpres. Il eſt ſûr que ce Jean de Procida avoit en Sicile préparé tous les eſprits à une révolution, qu'il avoit paſſé à Conſtantinople & en Arragon, & que le Roi d'Arragon, *Pierre*, gendre *de Mainfroy*, s'étoit ligué avec l'Empereur Grec contre *Charles d'Anjou*; mais il n'eſt guère vraiſemblable qu'on eût tramé préciſément la conſpiration des *vêpres ſiciliennes*. Si le complot avoit été formé, c'étoit dans le royaume de Naples qu'il falloit principalement l'exécuter; & cependant aucun François n'y fut tué. *Maleſpina* raconte qu'un Provençal nommé *Droguet*, violoit une femme dans Palerme le jour de Pâques, dans le temps que le peuple alloit à vêpres. La femme cria, le peuple accourut, on tua le Provençal. Ce premier mouvement d'une vengeance particulière anima la haine générale. Les Siciliens, excités par *Jean de Procida* & par leur fureur, s'écrièrent qu'il falloit maſſacrer les ennemis. On fit main baſſe à Palerme ſur tout ce qu'on trouva de François. La même rage qui étoit dans tous les cœurs, produiſit enſuite le même maſſacre dans le reſte de l'île. On dit qu'on éventroit les femmes groſſes pour en arracher les enfans à demi formés, & que les Religieux même maſſacroient leurs pénitentes Provençales. Il n'y eut, dit-on, d'épargnés que deux Gentilshommes François, dont l'un de la maiſon des Porcelets, & l'autre Philippe Scalambre dont la conduite étoit irréprochable.

VER; ſubſtantif maſculin. *Vermis*. On donne ce nom en général à de petits animaux longs & rampans qui n'ont ni os, ni vertebres; & qui, ainſi que tous les autres animaux, viennent par la voie de la génération. Ils naiſſent dans les hommes, dans les animaux terreſtres & aquatiques, dans toutes ſortes de végétaux, dans la neige même, & dans une infinité d'autres ſubſtances.

Parmi ceux qui s'attachent aux plantes, & que les Naturaliſtes appelent *plantarii*, il y en a qui ne s'attachent qu'aux arbres, d'autres aux fruits, d'autres aux légumes, d'autres au froment, & d'autres aux herbes. Entre ceux qui n'en veulent qu'aux arbres, & qu'on nomme *arborarii*, les uns aiment le bois, les autres l'écorce; ceux-ci les feuilles, ceux-là les fleurs, & quelques uns les fruits. Chaque arbre, dit-on, a un ver particulier, ainſi que ſon écorce, ſa fleur, ſon fruit & ſa feuille. Chaque légume nourrit auſſi ſon ver. Le bled a la larve de la *chalandre* ou le *charanſon* lui-même. Les herbes potagères, médicinales, odoriférantes, fourniſſent leur ſuc à d'autres vers. Les uns n'habitent que dans les in-

teſtins des hommes, les autres dans les quadrupèdes, & dans certaines parties des animaux : ceux-ci dans les inteſtins du cheval, ceux-là dans le nez du mouton; les uns dans le larynx du cerf, les autres ſur le dos des bêtes à corne. M. Colette en a trouvé pluſieurs dans le ſang, *&c.*

Nous ne décrirons ici que les vers qui méritent une attention particulière; comme le ver luiſant, le ver à ſoie, le ver ſolitaire, &c.

VER LUISANT, ſe dit d'une ſorte d'inſecte qui a la propriété de jeter de la lueur pendant la nuit. Il paroît qu'il y a pluſieurs eſpèces de vers luiſans. Celui que M. Géer a obſervé & qui étoit une femelle, avoit environ un pouce de longueur & trois lignes de largeur. Il étoit applati, ainſi que le ſont toutes ces eſpèces de vers : il avoit ſix jambes ecailleuſes; ſon corps étoit diviſé en douze parties annulaires & angulaires : chaque anneau étoit recouvert d'une pièce horiſontale de couleur brune & comme cruſtacée. Ce ver a, ainſi que les chenilles, neuf ſtigmates de chaque côté. Il a deux antennes, & en devant de la tête deux dents longues, courbes & déliées. Cet inſecte marche fort lentement : il s'aide de ſon derrière dans ſa marche. M. Géer ignore ce qu'il mange, mais il l'a entretenu en vie ſur la terre fraîche, où il avoit mis de l'herbe & quelques feuilles de différentes plantes, ayant remarqué qu'il devenoit foible & languiſſant, quand il le laiſſoit manquer de terre fraîche. Cet inſecte eſt fort pacifique & craintif : dès qu'on le touche, il retire la tête, ſe met en boule & reſte long temps immobile.

M. Géer ſachant qu'ordinairement ces vers luiſans femelles n'ont point d'ailes, croyoit ce ver dans ſon état de perfection, c'eſt-à-dire, qu'il n'avoit ni à changer de figure, ni à muer; mais il obſerva que ce ver, après avoir reſté quelque temps ſur le dos, ſe changea en une véritable nymphe. Dès qu'il ſe fut dégagé de ſa vieille peau, la nymphe ſe courba le corps en arc, & perdit par la ſuite tout mouvement; elle a de particulier, qu'elle reſſemble beaucoup à la figure du ver; & qu'immédiatement après le changement de peau, elle peut mouvoir la tête, les antennes & les jambes. Cette nymphe, dès le ſoir même, répandit une lumière vive, brillante, ayant une teinte d'un beau vert.

Cette remarque oblige de ſe détacher de l'idée où l'on étoit que cet éclat lumineux ſervoit à attirer le mâle, puiſque cet inſecte brille dans ſon état d'enfance, dans ſon état de véritable ver ou larve, & même après qu'il a pris la forme de nymphe, temps où il ne pourroit profiter des careſſes du mâle attiré par ce ſignal amoureux. Il faut donc croire que cette lumière que répandent les vers luiſans, doit leur ſervir à un uſage qui nous eſt inconnu juſqu'à préſent. Toujours paroît-il que cet inſecte a la faculté de luire quand il veut, & de faire diſparoître ſa lumière quand bon lui ſemble.

Le vingt-quatre de Juin, quatorze jours après ſa transformation à l'état de nymphe, le ver ſe retira de ſa peau de nymphe, & marcha enſuite de côté & d'autre. Dans cet état, ce ver eſt propre à la génération : il ne doit plus ſubir de métamorphoſe. La figure qu'il a au ſortir de la nymphe, a beaucoup de reſſemblance avec celle

c'eſt l'eſtomac qui ſe reconnoît à ſa couleur verte ; c'eſt un canal qui va en ligne droite de la bouche à l'anus. La première partie de ce canal tient lieu de goſier ou d'œſophage ; elle ſe termine vis-à-vis de la dernière paire de jambes écailleuſes où elle eſt fermée par une ſoupape : ce qui ſuit eſt le véritable eſtomac, qui ſe termine vers la fin par un ſecond étranglement.

Un des objets des plus importans à connoître, ce ſont deux vaiſſeaux qui deſcendent de la tête, & viennent ſe coucher ſur l'eſtomac, ou après quelques ſinuoſités, ils vont ſe ranger du côté du dos. Ces petits vaiſſeaux ordinairement jaunâtres, quelquefois blancs, ſont les réſervoirs de la ſoie ; chacun d'eux aboutit à la filière ; mais avant d'y arriver, ils devienennt ſi déliés, que ce ne ſont que deux filets parallèles l'un à l'autre : ils font dans le corps de la chenille des plis & replis qui s'entrelacent prodigieuſement juſqu'à leur dernier bout, qui eſt abſolument fermé, & ne permet pas à la liqueur ſoyeuſe d'en ſortir. Ces vaiſſeaux ne s'introduiſent ni dans l'eſtomac, ni dans quelqu'autre partie où ils pourroient puiſer cette liqueur, & par conſéquent ils doivent la recevoir par des canaux de communication infiniment déliés, puiſque tous nos ſavans Anatomiſtes n'ont encore pu les découvrir.

Une précaution bien néceſſaire pour ſuivre ces vaiſſeaux dans leur route, c'eſt de faire périr l'animal dans de l'eſprit de vin, & de l'y laiſſer pendant deux ou trois jours : les vaiſſeaux à ſoie y deviennent très fermes ; & la liqueur qu'ils contiennent, s'y durcit au point qu'il eſt aiſé d'enlever tout d'une pièce chaque vaiſſeau à ſoie.

On obſerve le corps graiſſeux, qui eſt un aſſemblage d'eſpèces de vaiſſeaux que leur entrelacement & leur moleſſe rendent difficiles à ſuivre. Son uſage ſe manifeſte lorſque le temps des métamorphoſes eſt arrivé : c'eſt de ce corps graiſſeux que le papillon tirera une grande partie de ce qui doit le compoſer.

Un fait des plus ſinguliers qui prouve combien ces inſectes ont la vie dure ; c'eſt que, ſi l'on ſoulève la moitié ſupérieure du cœur, en la détachant de deſſus la peau de l'inſecte, & qu'on la poſe comme une corde de violon ſur un chevalet, formé par une épingle pliée, cette contrainte n'arrête point le cours des liqueurs, & l'on voit continuer les mouvemens de ſyſtole & de diaſtole du cœur, qui portent le ſang vers la tête, & durer ainſi pendant ſept à huit heures de ſuite après que l'inſecte a été ouvert.

On ne trouve dans le ver à ſoie nulle trace viſible, nul indice de parties propres à perpétuer l'eſpèce : ces organes ne ſe forment, & ne ſe démêlent que pendant la fermentation qui ſe fait dans la chryſalide. Il y a cependant des chenilles dans leſquelles on trouve les œufs tout formés quelque temps avant leur transformation en chryſalides.

La ſoie n'eſt qu'un extrait des alimens dont l'inſecte ſe nourrit ; la preuve en eſt, que ſa perfection dépend de la qualité des alimens. On obſerve que les mûriers noirs ne fourniſſent à nos vers qu'une ſoie groſſière, que les mûriers blancs en donnent une plus fine, & que la

ſoie de la Chine eſt la plus parfaite de toutes.

Lorſque la matière à ſoie ſort du corps de l'inſecte par la filière, elle eſt comme une gomme molle, fondue & remarquable par trois qualités qu'on croiroit n'avoir eu que nous & nos beſoins pour objet, 1°. par celle de ſe ſécher dans l'inſtant qu'elle prend l'air; mais de ne ſe ſécher qu'autant qu'il convient, pour que les fils ſe collent légèrement l'un ſur l'autre, ſans nous priver des moyens de les détacher & de les dévider, 2°. Par celle de ne pouvoir plus être ramollie par l'eau, lorſqu'elle eſt une fois ſèche; 3°. Enfin, par celle qu'elle a encore, lorſqu'elle eſt ſèche, de ne pouvoir plus être ramollie par la chaleur. Ce ſont ces trois qualités réunies qui rendent cette liqueur ſi propre à nos uſages, après qu'elle a été filée par le ver. Ces trois qualités ſont auſſi celles que l'on exige du beau vernis que les Chinois ont trouvé avant nous, & que nous avons enfin imité.

Puis donc que la matière de la ſoie & celle des vernis eſt la même, les vers à ſoie ſemblent nous indiquer, en filant leur ſoie, que nous pourrions filer les vernis, & en faire des étoffes. Voici une expérience qui prouve que la ſoie des chenilles eſt un vrai vernis, & que l'on pourroit tirer des chenilles des vernis tout faits.

Si l'on ouvre pluſieurs de ces animaux, que l'on tire promptement de leurs corps les vaiſſeaux à ſoie, qu'on les jette auſſi-tôt dans l'eau chaude pour les empêcher de ſécher, que l'on écraſe ces vaiſſeaux pour en exprimer la liqueur, & la répandre dans l'eau, cette ſubſtance ſoyeuſe y reſtera liquide. Après une évaporation ſuffiſante de l'eau, & en avoir amaſſé par ce moyen une petite quantité, que l'on en frotte un papier imprimé, il reſtera verniſſé d'un enduit jaunâtre, mais tranſparent qui laiſſe voir l'écriture auſſi bien que le verre le plus fin, & que l'eau ne peut altérer. Ce ſeroit encore un ſecret pour défendre nos papiers contre l'humidité, la moiſiſſure & les vers qui les percent; car on ne connoît point d'inſectes qui mordent ſur la ſoie. Cependant pluſieurs perſonnes diſent que la ſoie, après un très-long-temps, mais ſurtout la ſoie crue, c'eſt-à-dire, celle dont on n'a point encore enlevé la gomme, eſt ſujette à être quelquefois hachée par un petit inſecte aſſez ſemblable à une mite.

Toutes les ſoies des diverſes chenilles n'ont pas la même perfection, ni le même luſtre. Il y en a qui ſe caſſent très-aiſément, d'autres ont une force égale à celle de nos vers à ſoie; d'autres, telles que celle qui provient des chenillles à tubercules, ſont filées en brins auſſi gros que des cheveux. Les ſoies des différentes chenilles n'ont pas non plus toutes la même couleur: il y en a de blanches, de jaunes, de vertes, de bleues, de brunes; celle de la même chenille n'eſt pas toujours d'une couleur égale.

La coque du ver à ſoie eſt, de toutes les coques connues, celle de deſſus laquelle on peut tirer le fil avec plus de facilité.

Il y a deux manières d'élever les vers à ſoie. On les peut laiſſer croître & courir en liberté, ſur les mûriers mêmes, ou les tenir au logis dans une place uniquement deſtinée à cet uſage, en leur donnant

nant tous les jours des feuilles nouvelles.

Quelques curieux ont fait eſſai de la première méthode, & elle a réuſſi lorſque la ſaiſon s'eſt trouvée favoriſer les précautions qu'ils ont eu ſoin d'apporter ; c'eſt la pratique qu'on ſuit à la Chine, notamment dans la province de Quanton, où le printems eſt preſque perpétuel, & les arbres toujours verts. On la ſuit auſſi au Toaquin & dans d'autres pays chauds.

Les papillons venus de vers à ſoie choiſiſſent ſur le mûrier un endroit propre pour poſer leurs œufs, & ils les y attachent avec cette glu dont la plupart des inſectes ſont pourvus pour différens beſoins. Ces œufs paſſent ainſi l'automne & l'hiver ſans danger : la manière dont ils ſont placés & collés les met à couvert de la grêle qui quelquefois n'épargne pas le mûrier même. Le petit ver ne ſort point de ſon œuf qu'il n'ait été pourvu de ſa ſubſiſtance, & que les feuilles ne commencent à ſortir de leurs boutons. Lorſque les feuilles ſont venues, les petites chenilles percent la coque de leurs œufs, ſe répandent ſur la verdure, groſſiſſent peu-à peu, & filent au bout de quelques mois ſur le même arbre leurs cocons qui paroiſſent comme des pommes d'or au milieu du beau vert qui les relève. Cette façon de les nourrir eſt la plus ſûre pour leur ſanté, & celle qui coûte le moins de peine ; mais la température inégale & inconſtante de nos climats rend cette méthode ſujette à bien des inconvéniens qui ſont ſans remède. Il eſt vrai qu'avec des filets ou autrement on peut préſerver les vers des inſultes des oiſeaux ; mais les grands froids qui ſurviennent ſouvent tout d'un coup après les premières chaleurs, les pluies, les grands vents, les orages enlèvent & perdent tout. Il faut donc prendre le parti de les élever à la maiſon.

On choiſit pour cela une chambre expoſée en bon air, où le ſoleil donne, qui ſoit garantie des vents du nord & du midi par des fenêtres bien vitrées, ou par des châſſis couverts de fortes toiles ; on a ſoin que les murs en ſoient bien enduits, les planchers bien fermés, en un mot que toutes les avenues ſoient interdites aux chats, aux rats, aux ſouris, aux lézards, à la volaille, & généralement à tous les inſectes & oiſeaux qui dévoreroient les vers. Au milieu de la place on éleve quatre colonnes qui forment enſemble un aſſez grand carré : on étend d'une colonne à l'autre par différens étages des planches & différentes claies d'oſier, & ſous chaque planche une claie avec un rebord. Ces claies & ces planches ſont poſées ſur des couliſſes, & ſe placent ou ſe déplacent à volonté, de façon néanmoins que les ordures de l'une ne tombent point ſur l'autre. On donne à ces lieux le nom de *tabarinage*.

Ceux qui élèvent des vers à ſoie donnent le nom de *graine* aux œufs du ver. De toutes les graines étrangères de vers à ſoie, celle d'Eſpagne a juſqu'à ce jour paſſé pour la meilleure après celle de Piémont & de Sicile. Le choix de la graine eſt ſans contredit ce qui exige le plus d'attention dans l'éducation de ces vers, puiſque c'eſt d'elle que dépend le ſuccès de toutes les opérations ſubſéquentes. Les graines étrangères ſont en général aſſez incertaines, ſoit parce qu'elles ſont

trop vieilles, ſoit parce qu'elles ont éprouvé de la part de l'air des variations préjudiciables, ſoit même parce qu'elles ont été quelquefois paſſées au four pour détruire le germe de leur fécondité.

Celui qui veut élever des vers à ſoie doit ſe procurer lui-même de la graine, d'autant mieux qu'il n'y en a aucune qui approche en qualité de celle qu'on forme dans chaque pays: la raiſon phyſique en eſt, que cette graine a plus d'analogie avec le mûrier duquel elle a reçu ſa principale ſubſtance, & que d'ailleurs elle réſiſte bien mieux aux variations & viciſſitudes particulières de l'air du pays où ont vécu les vers & les papillons qui l'ont fournie.

On reconnoît que la graine eſt propre à produire avantageuſement ſi elle eſt caſſante, ſi elle contient une liqueur qui ne ſoit ni trop épaiſſe ni trop fluide, ſi elle porte un œil vif, lucide, ſi la couleur tire plus ſur le gris obſcur que ſur toute autre, ſi enfin en la mettant dans du vin elle ſe précipite au fond. Paſſons maintenant au moyen de l'obtenir dans tous pays.

Lorſque les vers ont formé leurs cocons, on en choiſit un nombre proportionné à la quantité de graine qu'on veut faire. L'expérience apprend qu'un gros de graine contient au moins cinq mille vers ou graines. Comme il périt aſſez ordinairement la moitié des vers avant qu'ils faſſent leurs cocons, un gros de graine ne donne que deux mille cinq cens cocons, qui ſuffiſent quand ils ſont médiocrement bons pour en tirer une livre de ſoie.

On doit choiſir pour la graine les cocons les plus fermes & les premiers formés, parcequ'ils annoncent les vers les plus vigoureux, & par conſéquent les plus propres à la propagation. Les cocons mâles ſont ſerrés, longs, pointus, & la ſoie en eſt ordinairement plus fine que celle des femelles. Le cocon femelle eſt rond, gros, fort ventru, & la ſoie en eſt plus unie & un peu plus égale que celle du mâle. Il eſt cependant encore plus ſur de choiſir les vers mâles & femelles avant que les cocons ſoient formés. On reconnoît facilement les premiers, puiſqu'ils ont les yeux plus marqués & plus diſtincts que ceux des femelles. Dans ce triage on doit préférer ceux dont la couleur tire le plus ſur le jaune pâle, comme fourniſſant parmi les quatre eſpèces de jaunes la ſoie la plus parfaite.

Lorſque les papillons ſont ſortis, on donne à chaque femelle ſon mâle, & on les place ſur un morceau d'étamine. Lorſque la femelle a été fécondée, elle dépoſe ſes œufs environ dix ou douze heures après l'accouplement. Ces œufs s'attachent fortement à l'étamine à l'aide de la ſubſtance glutineuſe dont ils ſont enduits. Chaque femelle donne quatre ou cinq cens œufs; ainſi un cent de femelles donne une once de graine, & l'on mettra à part pour chaque once qu'on voudra faire au moins deux cens cocons, moitié mâles, moitié femelles.

On conſerve ainſi ces morceaux d'étamine juſqu'au mois de Septembre, qu'on travaille à détacher les œufs qui y ſont attachés. Pour y parvenir, on ſouffle ſur la graine quelques gorgées de vin pour détremper la ſubſtance glutineuſe, & on la détache enſuite facilement avec une barbe de plume; on l'en-

ferme dans un cornet de papier, qu'on met dans un lieu qui ne ſoit ni trop chaud, ni trop froid, ni trop humide.

On doit ſonger à faire éclore la graine lorſque les feuilles de mûrier commencent à pouſſer. Dans les années hâtives cela arrive entre le 10 & le 15 Avril: quand les gelées ſont fréquentes, & que l'année eſt tardive, on eſt obligé d'attendre juſqu'au 10 ou 12 de Mai.

Il y a deux manières de faire éclore la graine, la naturelle & l'artificielle.

La naturelle conſiſte à laiſſer agir l'air extérieur, & attendre l'effet de ſon action ou de ſa température pour développer le principe de la fécondité des œufs.

L'artificielle conſiſte à employer la chaleur du feu ou d'autres moyens de cette eſpèce. Cette dernière eſt beaucoup plus en uſage que l'autre; on la croit cependant moins naturelle & moins analogue à l'eſſence du ver.

La couvée naturelle doit, ſans contredit, être préférée dans tous les pays où la température toujours égale & plus propre à développer les principes de fécondité agit avec ſureté & ſans aucun ſecours étranger; mais dans les climats ſujets à variation, tel par exemple que celui de la Touraine, il y auroit de l'inconvénient à compter ſur ſes effets. Le point eſſentiel eſt de concilier la naiſſance du ver avec le moment où le mûrier ſe développe pour fournir à ſa nourriture.

Pour faire la couvée artificielle, on diviſe la graine par onces; on en forme de petits paquets qu'on enveloppe d'un linge recouvert de coton ſans trop ſerrer la graine. Les femmes ou les filles qui ſont communément chargées de cette opération portent enſuite ce linge ſur elles, ne l'approchent que peu à peu de leur peau, & finiſſent par le dépoſer dans leur ſein pendant le jour, & elles le conſervent pendant la nuit dans leur lit; elles le viſitent le deuxième jour; ſi elles appercoivent que la graine ſoit rouge, elles la rejettent ſur le champ pour en couver d'autre, attendu que cette couleur annonce qu'elle a perdu ſa qualité pour avoir éprouvé une chaleur trop vive; ſi au contraire la graine porte une couleur de gris-blanc, elles la mettent dans des boîtes propres, ſans odeur; elles garniſſent ces boîtes de papier blanc, mettent dedans la graine ſans trop l'entaſſer, la recouvrent d'une feuille de papier percée de petits trous par leſquels ſortent les vers à meſure qu'ils ſont éclos pour chercher les feuilles tendres de mûriers qu'on a miſes au-deſſus. On pourroit ſe ſervir en place de papier de petits filets.

On place ces boîtes ſur un lit de plumes, au milieu de deux oreillers, ſous une couverture de laine; on a ſoin d'entretenir par le feu la chaleur de la chambre au même degré, ou d'y ſuppléer par des bouteilles d'eau chaude que l'on place ſous le lit de plume, & que l'on renouvelle à meſure que l'on voit les vers éclore. Lorſque la graine eſt bonne, & que le degré de chaleur eſt donné à propos, la plus grande partie des vers écloſent dans les deux ou les trois premiers jours; au-delà du cinquième ou ſixième jour lorſqu'ils ne ſont point éclos il n'y a plus rien à eſpérer, & il faut recommencer l'opération avec de nouvelle graine.

On ſe ſert quelquefois d'une

poule qui glouſſe, ſous laquelle on place des boîtes remplies de graine qu'on recouvre de paille, & de quelques œufs par-deſſus; le bain marie & la chaleur de la cendre ſont encore en uſage.

A meſure que les vers ſont éclos, on les place par couvées ſuivant la date de leur naiſſance dans de nouvelles boîtes garnies de feuilles de mûrier; on doit leur en donner de nouvelles deux fois par jour. C'eſt dans les commencemens qu'on doit apporter plus de ſoin pour la conſervation de ces inſectes; leur extrême délicateſſe les rend ſuſceptibles des moindres variations de l'air, & l'on ne réuſſit à les garantir de tous les dangers auxquels ils ſont expoſés, que par la plus grande exactitude à pourvoir à leurs beſoins, à les entretenir dans une propreté continuelle, & à les maintenir dans un degré de chaleur uniforme.

Le plus difficile eſt de conſerver une même température d'air toujours également ſain. Pour y parvenir, on fait uſage avec ſuccès du thermomètre de M. de Réaumur, qui, par des expériences très-ſuivies ſur les vers à ſoie, a reconnu que le dix-huitième degré de ſon thermomètre eſt celui qui indique la chaleur la plus analogue & la plus convenable à la nature & au tempérament de cet inſecte. Toutes les perſonnes qui en ont fait uſage l'ont employé avec ſuccès. Cependant pluſieurs Naturaliſtes du premier ordre ont obſervé en Touraine que les vers éclos dans cette Province au dix-huitième degré, ſur-tout dans les années hâtives, ne produiſent qu'une ſoie foible & d'un travail pénible, tandis que ceux qui prennent naiſſance au quatorzième & quinzième degré de chaleur font une ſoie forte, nerveuſe & d'une qualité ſupérieure.

Lorſque les vers ſont un peu forts, on les arrange & on les diſpoſe dans l'attelier, qu'on nomme *tabarinage*, dont nous avons parlé. On doit obſerver dans le premier âge & pendant les quatre mues de ne leur donner que les feuilles les plus tendres de mûrier blanc, & après les mues juſqu'à la ſoie, des feuilles fortes & bien nourries. A l'égard de la quantité, on doit leur en donner le matin & le ſoir depuis leur naiſſance juſqu'à leur ſeconde mue; trois fois le jour depuis leur troiſième mue juſqu'à la dernière, & cinq ou ſix fois depuis la dernière juſqu'à ce qu'ils faſſent leurs coques. Les feuilles de mûrier blanc ſauvageon fourniſſent aux vers une ſoie très-belle, mais elle eſt toujours en petite quantité. Les vers nourris de celles de mûrier d'Eſpagne donnent au contraire beaucoup de ſoie; mais elle n'eſt ni belle ni bonne. Les feuilles de mûrier franc ou enté avec la greffe du mûrier blanc ſont très-propres aux vers; elles fourniſſent tout à la fois beaucoup de ſoie & d'une qualité ſupérieure; elles ſont d'ailleurs meilleures que les autres à tous les états du ver. Ces arbres donnent leurs feuilles bien plutôt que les autres.

On doit avoir attention de ne point donner aux vers à ſoie des feuilles mouillées ni gâtées, ni de qualités différentes, comme de mûrier blanc & de mûrier noir. Il y a des années où les mûriers ſont attaqués de punaiſes, dont l'odeur eſt mortelle pour les vers. L'injection de ſavon eſt un moyen ſûr pour détruire ces punaiſes, ou la vapeur de fiente de bœuf deſſéchée & brû-

lée au pied de l'arbre. Chaque millier de vers conſomme cinquante livres peſant de feuilles depuis leur naiſſance juſqu'à ce qu'ils montent dans les bruyères pour filer leurs cocons.

Perſonne n'ignore qu'il y a des années où les feuilles de mûrier ſont très-rares, ſoit par le défaut de sève, ſoit par l'abondance des vers à ſoie. La néceſſité a fait recourir à différentes ſubſtances, telles que la laitue, les feuilles de ronce, de chêne, de charme; mais leur uſage n'a point rempli les idées & les eſpérances des Nourriciers. Plus les années ſont hâtives, plus les récoltes ſont abondantes & certaines. Le Languedoc & les pays méridionaux jouiſſent à cet égard de tous les avantages de la nature. Leurs mûriers plantés ſous un ciel tempéré donnent de la feuille de bonne heure. Les vers y ſont précoces, & la récolte y devance d'un mois & plus le temps des orages qui leur ſont ſi préjudiciables.

Ce n'a été qu'après beaucoup d'épreuves qu'on s'eſt aſſuré qu'on ne réuſſira que difficilement à faire dans un climat froid des récoltes abondantes de ſoie tant qu'on ne trouvera point le moyen de nourrir les vers un mois avant que les mûriers pouſſent en leur fourniſſant une ſubſtance qui leur ſoit propre, & qui puiſſe ſuppléer en quelque façon à la feuille tendre & nouvelle que le pays refuſe. Ce moyen eſt de faire ſécher de la feuille de mûrier de la pouſſe d'automne dans un grenier. Les vers étant éclos au commencement de Mars ou d'Avril, on fera bouillir de l'eau dans un vaſe; on y laiſſera tremper pendant une minute cette feuille sèche; lorſqu'on l'en retirera, on aura la ſatisfaction de voir que de fanée qu'elle étoit, au point qu'en la froiſſant un peu, on eût pu la réduire en poudre, elle ſera devenue verte & tendre, comme ſi elle étoit nouvellement cueillie. On a le ſoin de l'eſſuyer avant de la donner aux vers à ſoie.

Comme les vers à ſoie ſe ſont nourris avec ſuccès de la feuille de mûrier ainſi préparée, il y a lieu de penſer que la feuille deſſéchée contient encore beaucoup de la ſubſtance propre aux feuilles de mûrier, & que l'eau en la ramolliſſant la met en état de pouvoir ſervir de nourriture aux vers. On a donc imaginé, pour perfectionner cette découverte, de ſéparer la ſubſtance de la feuille ſous la forme d'extrait. Cet extrait ſe fait en pilant dans un mortier une certaine quantité de feuilles de mûrier fraîches pour en exprimer le jus, que l'on fait épaiſſir enſuite par le feu. On conſerve cette ſubſtance extraite dans des vaſes à gouleau en les rempliſſant d'huile de quelques travers de doigts. Lorſqu'on voudra ramollir la feuille fraîche, on jetera dans l'eau bouillante une quantité proportionnée de cette ſubſtance extraite. Pluſieurs raiſons qui ſe font ſentir d'elles-mêmes donnent lieu d'eſpérer de ce nouvel eſſai un ſuccès encore plus heureux & plus certain.

Les vers à ſoie ſont ſujets à quatre mues. Ces mues font diſtinguer en cinq âges la vie de ces inſectes. Le premier âge commence depuis leur naiſſance juſqu'à leur première mue, qui ſe déclare le ſix ou le ſeptième jour après leur naiſſance. Ils s'endorment alors & deviennent comme immobiles. La tête leur groſſit, & ils changent de peau. Cette opé-

ration dure ordinairement trois ou quatre jours ; & quand il fait froid ou des temps pluvieux, les vers ſont quelquefois quinze jours entiers, à compter du jour qu'ils ſont éclos, à ſortir totalement de cette première mue ; ils en ſortent cependant le neuvième ou dixième jour, quelquefois plutôt, quand ils ſont dans un lieu dont la chaleur eſt toujours égale. Les trois autres mues qui ſe ſuccèdent arrivent pareillement de ſept en ſept jours, ou de huit en huit jours. On compte le cinquième âge depuis la dernière mue juſqu'à ce qu'ils faſſent leur ſoie.

La propreté eſt un des articles eſſentiels du gouvernement des vers à ſoie. On ne ſauroit porter trop loin l'attention pour les retirer de deſſus leur litière auſſi ſouvent que leur âge, le débris qu'ils font des feuilles & la chaleur de la ſaiſon l'exigent ; cette opération ſe fait de la manière la plus prompte & la plus facile en ſe ſervant de filets légers, dont les mailles ſont aſſez larges pour laiſſer paſſer les vers, qui viennent chercher avidement les nouvelles feuilles qu'on met deſſus. De cette manière on tranſporte facilement & ſurement les vers ſur une nouvelle claie.

On reconnoît que les vers veulent monter pour filer par leur agitation en courant parmi la troupe ſans penſer à manger, par une couleur de chair tranſparente qu'ils prennent alors, notamment ſur la queue. C'eſt en ce temps qu'on doit les placer dans les atteliers ou tabarinages garnis de bruyères. Dans ces tabarinages, où l'on diſpoſe les brins de bruyères en arcade, les vers trouvent aiſément de la place pour travailler, & on n'eſt guère ſujet à voir des cocons doubles, parceque les vers n'étant point gênés, ne ſont point ſujets à confondre leur travail par leur trop grande proximité ; il eſt d'autant plus avantageux d'éviter cet inconvénient, qu'outre la difficulté qu'on éprouve dans le tirage de la ſoie de pareils cocons, elle eſt encore très-inférieure en qualité & en quantité. C'eſt dans ces bruyères que les vers à ſoie conſtruiſent ces cocons blancs ou jaunes d'une ſtructure ſi merveilleuſe qui nous fourniſſent la ſoie. Lorſqu'on enlève les cocons qui ſont faits, on doit éviter d'ébranler les cabanes ; car la moindre ſecouſſe ſuffit pour empêcher le ver de finir ſon travail, & ſans cette dernière opération toutes les peines & les dépenſes ſont en pure perte.

Le ver à ſoie demande encore, étant prêt à filer & même pendant tout le temps qu'il eſt en cabane, qu'on parfume ſouvent la chambre, car c'eſt la ſeule choſe qui réjouiſſe & ranime le ver. On doit auſſi frotter les planches des atteliers avec de fort vinaigre ou avec des plantes aromatiques chaque fois qu'on les nettoye.

Les vers à ſoie ſont ſujets à pluſieurs maladies, dont les unes ſont naturelles & inévitables, parcequ'elles dépendent de leur conſtitution ; telles ſont les différentes mues qui les attaquent ſucceſſivement tous les ſept jours depuis leur naiſſance. L'abſtinence & le repos pendant trente ſix heures ſont les moyens que la nature employe pour les guérir. La plupart des autres maladies viennent pour avoir donné des feuilles mouillées ou brouies aux vers, & pour ne les avoir point aſſez préſervés de l'humidité. Leurs maladies ſont auſſi très-ſouvent occaſionnées par l'in-

température de l'air, par des vents durs & un temps froid qui ſurviennent ſubitement. Ce n'eſt que par des ſoins extrêmes que l'on pourroit les en garantir. La fumée de plantes odoriférantes eſt un puiſſant remède pour ces vers.

Lorſque les vers ſont parvenus à faire leurs cocons, qu'ils ne perfectionnent qu'en ſept ou huit jours, ils y reſtent enfermés pendant dix-huit ou ving jours; mais ſi on attendoit plus tard pour en retirer la ſoie, on trouveroit tous les cocons percés, & on n'en retireroit que du fleuret. Le moyen le plus sûr d'étouffer les vers, ou plutôt les chryſalides, eſt de mettre les cocons dans un four aſſez chaud pour les faire périr, ſans cependant cauſer de l'altération à la ſoie. On reconnoît qu'il eſt temps de les ôter du four lorſqu'on entend un pétillement ſemblable à celui d'un grain de ſel qu'on jeteroit dans le feu. Cette opération une fois faite, il ne s'agit plus que de tirer la ſoie que peuvent produire les cocons.

A meſure que l'on a mieux connu l'uſage de la ſoie, les Nations commerçantes ont cherché à multiplier chez elles les inſectes qui la produiſent. Quoique les climats chauds paroiſſent être les plus propres à les élever, cependant pluſieurs États du Nord, la Pruſſe, le Dannemarck commencent à cultiver des mûriers & à élever des vers à ſoie, même dans des climats aſſez froids. En France ce ſont les parties méridionales qui s'appliquent le plus à cette culture; cependant elle n'eſt pas négligée dans pluſieurs autres Provinces.

VER SOLITAIRE, ſe dit d'un ver fort ſingulier qui croît dans le corps humain, où il eſt ordinairement unique. Il eſt plat comme un ruban, ce qui le fait auſſi nommer *tænia*. La couleur en eſt blanche, & ſon corps va en diminuant vers l'une de ſes extrémités, où il ſe termine en un fil délié; ſon corps eſt articulé d'un bout à l'autre. Les articulations ſont plus ou moins ſerrées dans différens vers. Il y a de ces animaux qui ſont dentelés preſque d'un bout à l'autre; leur mouvement eſt ondulé ou vermiculaire. Le ſéjour de ces vers rongeurs eſt ordinairement dans les inteſtins, où ils ſucent la ſubſtance la plus pure de l'homme, l'affament & le réduiſent le plus ſouvent à un état horrible de maigreur. On ne peut apprendre ſans étonnement que la longueur de cet inſecte, qui va aſſez ordinairement à quatre aunes, peut aller quelquefois juſqu'à trente, ainſi qu'on le ſait du célèbre Boerrhaave, témoin oculaire.

VER OMBILICAL, ſe dit d'un ver qui occaſionne quelquefois aux enfans une ſorte de maladie dans laquelle, quoiqu'ils ayent une bonne nourriture & qu'ils tettent bien, ils deviennent maigres, inquiets & ſe tourmentent comme s'ils avoient des tranchées. On ne ſauroit connoître ce ver par aucun moyen plus sûr qu'en appliquant, lorſqu'on le ſoupçonne, un goujon ſur le nombril de l'enfant. Le lendemain on trouve ce poiſſon à demi-rongé par le ver; on peut en remettre un ſecond & même un troiſième pour n'avoir pas à douter de la préſence de ce ver ombilical. Lorſqu'on s'en eſt ainſi aſſuré, on remplit la coquille d'une noix de poudre de criſtal pulvériſé, avec un peu de ſabine en poudre, & on mêle le tout dans du miel. On applique la coquille de noix le ſoir ſur le nom-

bril de l'enfant. Le ver attiré par la douceur du miel ne manque pas d'en manger ; mais la ſabine & le verre le font mourir. On tâche enſuite de faire évacuer ce ver à l'enfant.

Il y a quelquefois dans les dents des vers qui font ſouffrir des douleurs continuelles ; on appaiſe ces douleurs ou en recevant la vapeur de la fumée de juſquiame, ou en tenant dans ſa bouche de la ſabine cuite dans du vin.

VERS DE MER, ou VERS A NOYAUX, ou VERMISSEAUX DE MER, ſe dit de certains animaux dont on diſtingue deux eſpèces principales ; ceux de la première eſpèce reſtent dans le ſable ſans coquillages ; tels ſont ceux qui habitent ordinairement les bancs de ſable, & dont le travail eſt ſi ſingulier. Chaque ver a ſon trou, qui eſt une eſpèce de tuyau fait de grains de menu ſable & de fragmens de coquillages qu'il lie avec de la glu. Le nombre de ces vers eſt étonnant. On voit ſur le ſable avec une ſurpriſe agréable, lorſque les eaux de la mer ſont baiſſées, l'extrémité de tous ces tuyaux formés par une glu qui ſert de ciment à ces inſectes.

L'animal qui habite ces tuyaux n'a guères qu'un pouce de longueur, & quelques lignes de diamètre. l'extrémité de ſa tête eſt platte & ronde, & a plus de diamètre qu'aucun endroit du corps : ce qui donne lieu à l'inſecte de former l'eſpèce de tuyau dans lequel il eſt toujours à l'aiſe. Au-deſſous de la tête il a trois nâgeoires des deux côtés. Sa figure approche de celle d'un cône, & ſe termine par une longue queue. D'eſpace en eſpace on voit ſur ſon corps de petites parties charnues faites en crochets recourbés vers la queue. Ces eſpèces de ſont diſpoſés ſur trois ran rens, qui ſont de la tête à l Peut-être, dit M. de Ré que ces crochets lui tienn de jambes ou de mains, veut s'élever juſqu'à l'ouver périeure de ſon tuyau, ou l veut s'enfoncer dedans.

Les petits vers ou vermiſſ mer de la ſeconde claſſe ſo qui s'attachent enſemble à corps, & qui ne cherchen point d'appui ; le même ſu qui forme leur coquille, ſer adhéſion. Leurs différens re ment des figures & des m ſemblables à ceux que feroi ſieurs vers de terre entrelac a encore d'autres eſpèces de ſeaux de mer, dont les tuya d'une ſubſtance molle.

VER-COQUIN, ſe dit d'une ſ ver ou chenille de vigne qu les ceps de vigne.

On appelle auſſi *ver-coqui* eſpèce de ver qui s'engend la tête de certains animaux me les moutons, & qui ap avoir cauſé une violente a les fait enfin mourir.

On appelle pareillemen *coquin*, une ſorte de ver q gendre dans la tête des ho & qui leur cauſe des vertige

VERS RONGEURS DE DIGUES VAISSEAUX, ou VERS TARI TARETS, ſe dit de certains mer qui rongent les vaiſſea qui les attaquent en ſi grand n & avec tant de fureur, que l tres & le bois des bordages tout criblés, ce qui met quel les bâtimens en grand dan faire eau & de périr.

Ces eſpèces de vers, dit M landes, ont depuis trois lign

qu'à un demi-pied de longueur. Tout leur corps eſt compoſé de différens anneaux : ils ont des deux côtés du ventre une infinité de petites jambes toutes armées de crochets. Ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt la tête : elle eſt couverte de deux coquilles toutes pareilles, placées des deux côtés, pointues par le bout comme le fer d'un villebrequin de Menuiſier ou d'une vrille, & qui peuvent jouer ſéparément & différemment l'une de l'autre. Cette eſpèce de caſque qui enveloppe la tête du ver eſt très-dur en comparaiſon du reſte du corps qui eſt fort molaſſe, & qui ſe sèche bientôt à l'air & ſe réduit en pouſſière. Il n'en demeure que la tête, qui a été préſervée par ſon caſque.

C'eſt elle qui fait tout le travail du ver, & qui fournit à ſa nourriture & à ſon logement : elle perce le bois par le moyen de ſes deux coquilles, qui ſe diſpoſent en fer de villebrequin ; & comme elle eſt plus groſſe que le reſte du corps, le paſſage qu'elle a ouvert ſuffit toujours. Le ver ronge le bois où il eſt entré, s'en nourrit, croît ; & ſa tête, devenue plus groſſe, lui ouvre enſuite un plus grand paſſage dans la ſubſtance du même bois : il y avance toujours ſans retourner en arrière & ſans jamais en ſortir. L'air lui eſt ſi contraire qu'il n'a garde de le chercher.

Il ſuit toujours le fil du bois, & continue ſa route en droite ligne, ſi ce n'eſt que quelque nœud ou quelqu'autre obſtacle ne l'oblige de ſe détourner. La pointe de ſon caſque, inſtrument qui lui eſt abſolument néceſſaire, s'émouſſeroit contre un corps trop dur & deviendroit inutile ; & ſi l'animal ne pouvoit plus travailler, il périroit faute de nouvelle nourriture, empriſonné dans ſa nouvelle excavation. Jamais il ne perce le bois de part en part, ce qui diminue un peu le danger que feroit courir aux vaiſſeaux une infinité d'excavations différentes faites dans leurs bordages.

Comme ces vers ſuivent toujours le fil du bois, il leur arrive quelquefois, en minant ainſi dans le bois, de ſe rencontrer tête contre tête ; alors ils périſſent tous deux, parceque les pointes de leurs caſques ſe briſent l'une contre l'autre. Ce ver emploie la multitude prodigieuſe de crochets, dont ſes jambes ſont garnies, à ſe cramponner aux fibres du bois, afin qu'étant bien appuyé, il travaille de ſa tête avec plus de force. M. Deſlandes conjecture que quatre crochets, qui ſortent d'entre les deux pieces de ſon caſque, de même figure & de même conſiſtance que les jambes, mais trois fois plus longs, lui ſervent à ſonder l'endroit par où il peut attaquer le bois le plus avantageuſement.

Cet obſervateur, examinant la ſurface du bordage d'un vaiſſeau, dont le bois étoit rongé par ces vers, remarqua que la ſurface du bordage étoit toute piquée de petits trous, qui avoient, ſelon ſa penſée, contenu les œufs d'où étoient éclos les vers habitans & deſtructeurs de ce vaiſſeau : ils y étoient tous entrés obliquement pour prendre le fil des fibres. Dans ce cas les œufs auroient été dépoſés là par des vers de la même eſpèce, mais habitans de la mer ; car il ne paroît pas que ceux qui ſont une fois dans le bois puiſſent s'accoupler, empriſonnés chacun à part comme ils ſont, ni ſortir de leur priſon pour aller au dehors ſur la ſurface du bordage. Il

y a apparence que ces inſectes de mer peuvent vivre & dans l'eau & dans le bois; mais qu'ils ne trouvent que dans le bois une nourriture propre à flatter leur goût, & à les faire beaucoup groſſir; que c'eſt pour cela que ceux de l'eau le cherchent, & y dépoſent les œufs qui ont été fécondés par accouplement fait dans l'eau. De ſorte que l'eſpèce n'eſt perpétuée que par ceux qui demeurent dans l'eau, où ils ne ſont peut-être pas reconnoiſſables pour être de la même eſpece. C'eſt ainſi que quelques vers du corps humain, les *tænia*, par exemple, ne reſſemblent à aucun ver qui ſe trouve ſur la terre, quoiqu'il y ait tout lieu de croire qu'ils en viennent.

On dit figurément, *tirer les vers du nez à quelqu'un*; pour dire, tirer le ſecret de quelqu'un en le queſtionnant adroitement.

On dit figurément d'un homme qui eſt dans un état fort abject, que *C'eſt un ver de terre*: & proverbialement, qu'*un ver ſe recoquille bien*, ou *qu'il ſe recroqueville quand on marche deſſus*; pour dire, qu'il n'eſt point d'homme ſi foible & ſi chétif, qu'il n'ait quelque reſſentiment quand on l'offenſe.

On dit figurément, *que les méchans ont un ver qui les ronge*; pour dire, qu'ils ſont tourmentés par les remords de leur conſcience. Et l'Ecriture Sainte dit, que *le ver des méchans*, des *réprouvés ne meurt point*. En ce ſens, on appelle *ver rongeur*, le remords qui tourmente continuellement le coupable.

VERA; ville maritime & épiſcopale d'Eſpagne au Royaume de Grenade, à 22 lieues, ſud-oueſt, de Carthagène.

VÉRACITÉ; ſubſt. fém. Terme dogmatique qui ſe dit d'un attribut de Dieu & qui ſignifie, qu'il ne peut jamais tromper. *La véracité de Dieu.*

VÉRACITÉ, ſe dit par extenſion, d'un attachement conſtant à la vérité. *On reproche à cet hiſtorien de manquer de véracité.*

VERA-CRUZ, ou VERA-CRUX; ville de l'Amérique ſeptentrionale, dans la Nouvelle Eſpagne, ſur le golfe du Mexique. Elle eſt petite, pauvre & habitée par peu d'Eſpagnols, qui, pour la plupart ſont Mariniers ou Facteurs. Toutes les flottes qui arrivent d'Europe dans la nouvelle Eſpagne, mouillent dans ce port; & dès que les flottes ſont parties, tous les blancs ſe retirent dans les terres à cauſe du mauvais air qu'on reſpire dans cette ville. Elle éprouva en 1742 un tremblement de terre qui abattit une partie des murs.

VERAGUA; Province de l'Amérique ſeptentrionale dans la Nouvelle Eſpagne. Elle eſt bornée au levant par celle de Coſta Ricca, & au couchant par celle de Panama, le long de la mer du nord & de la mer du ſud. Elle a environ 50 lieues du levant au couchant, & 24 du midi au nord & en quelque ſorte impénétrable par l'abondance de ſes bois. elle eſt riche en mines; ſon terroir eſt aſſez fertile en maïs. Chriſtophe Colomb la découvrit en 1592; & les Eſpagnols y envoyèrent enſuite des colonies. Le Gouverneur demeure dans la ville de la Conception. On fond & on rafine l'or dans celle de Santa-Fé, & les Officiers du Roi y ont leurs Commis.

VERA PAX; province de l'Amérique ſeptentrionale, dans la Nouvelle Eſpagne. Elle eſt bornée au nord par l'Yucatan, au midi par la province de Soconuſco, au levant par celle de Honduras, & au couchant par celle de Chiapa. Elle a environ

30 lieues de longueur & preſqu'autant de largeur. C'eſt un pays affreux par ſes hautes montagnes, par ſes profondes vallées, par ſes précipices & par ſes épaiſſes forêts. Il eſt coupé de quantité de rivières. Les Eſpagnols n'y ont que des bourgades, où ils ſont entremêlés avec les ſauvages.

VERBAL, ALE; adjectif & terme de Grammaire. *Verbalis.* Qui vient du verbe. INSINUANT, *eſt un adjectif verbal qui vient du verbe inſinuer*, & EXHALAISON *eſt un ſubſtantif verbal qui vient du verbe exhaler.*

VERBAL, ſignifie auſſi qui n'eſt que de vive voix & non par écrit. *Promeſſe verbale.*

On appelle *procès-verbal*, un rapport par écrit que fait un Juge ou quelqu'autre Officier de Juſtice, de ce qu'il a vu, de ce qui a été dit & fait entre les parties. On fait des procès verbaux d'enquêtes, d'appoſition & de levée de ſcellés, de deſcente ſur les lieux pour les viſiter, d'examen de compte, de diſtribution de deniers, de repréſentations de titres & de vérifications d'écritures, *&c.*

On dit, *un appel verbal;* pour dire, un appel interjeté d'une Sentence rendue à l'audience.

VERBALEMENT; adverbe. *Verbo.* De vive voix & non par écrit. *C'eſt une choſe qu'il m'a promiſe verbalement.*

VERBALISER; verbe neutre de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Dire des raiſons ou des faits pour les faire mettre dans un procès verbal. *Les Procureurs des Parties ſont occupés à verbaliſer.* Il ſignifie auſſi par extenſion, dreſſer un procès verbal. *L'Huiſſier verbaliſa.*

VERBALISER, ſe dit familièrement pour ſignifier, faire de grands diſcours inutiles & qui n'aboutiſſent à rien. *Il y a trois heures qu'elle ne fait que verbaliſer.*

VERBE; ſubſtantif maſculin. *Verbum.* Terme de Grammaire. Partie de l'oraiſon, dont le principal uſage eſt de ſignifier l'affirmation, en exprimant l'action, l'état ou la qualité d'un ſujet, & qui ſe conjugue par perſonnes, par modes & par temps.

Les verbes ſe diviſent d'abord en deux eſpèces générales, qui ſont le *verbe ſubſtantif*, & le *verbe adjectif.*

Le *verbe ſubſtantif* exprime ſimplement la liaiſon de l'attribut avec le ſujet: tel eſt le verbe *être*, lorſqu'il lie un adjectif ou un ſubſtantif au ſujet, comme dans ces phraſes, *le temps eſt ſerein : la lune eſt un corps opaque.*

Le *verbe adjectif* exprime & l'attribut & la liaiſon de cet attribut avec le ſujet. Comme dans ces phraſes, *le ſoleil brille*, c'eſt-à-dire, le ſoleil eſt brillant: *le temps changera*, c'eſt à dire, le temps ſera changeant. Ainſi le verbe *être* devient adjectif quand ſeul il exprime l'exiſtence, comme dans cette phraſe, *je penſe, donc je ſuis ;* c'eſt-à-dire, je penſe, donc j'exiſte ou je ſuis exiſtant.

Les verbes adjectifs ſe diviſent en ſix eſpèces particulières; ſavoir, le *verbe actif*, le *verbe paſſif*, le *verbe neutre*, le *verbe pronominal réfléchi*, le *verbe pronominal réciproque*, & le *verbe impersonnel.*

Le *verbe actif* eſt celui qui eſt ſuivi d'un ſubſtantif ſervant à exprimer le terme de l'action ſignifiée par le verbe. Ainſi dans ces phraſes, *elle aime ſon mari ; bâtir un palais ; chanter un air ;* les mots *aime*, *bâtir*, *chanter*, ſont des verbes actifs.

Le *verbe paſſif* eſt celui qui ſert à marquer l'action reçue ou ſoufferte par le ſujet, & dont tous les temps ſont formés de l'auxilliaire *être* joint

au participe paſſif du verbe. Ainſi dans ces phraſes, *il eſt aimé*, *il a été battu*, les mots *aimé*, *battu*, ſont des verbes paſſifs.

Le *verbe neutre* eſt celui qui n'a point de régime ſimple, & qui n'exprime ni une action qui paſſe hors du ſujet, ni une action reçue par le ſujet. Dans ces phraſes *il va*, *il vient*, *il dort*, *il fait marcher*, les mots *va*, *vient*, *dort*, *marcher*, ſont des verbes neutres.

Le *verbe pronominal réfléchi* eſt celui qui marque l'action d'un ſujet ſur lui-même. *S'imaginer*, *je m'amuſe*, ſont des verbes pronominans réfléchis.

Le *verbe pronominal réciproque* eſt celui qui marque l'action de deux ou pluſieurs ſujets qui agiſſent les uns ſur les autres, comme dans cette phraſe, *Paul & Jean ſe battent.*

Le *verbe impersonnel* eſt celui qui ne s'emploie qu'à la troiſième perſonne du ſingulier. *Neiger*, *pleuvoir*, ſont des verbes impersonnels. *Il pleut. Il neige.*

Il faut remarquer que les verbes ordinaires s'emploient quelquefois dans le ſens des impersonnels. Ainſi un verbe ordinaire devient impersonnel quand étant employé à la troiſième perſonne du ſingulier, on ne peut pas ſubſtituer de nom à la place du pronom *il*. Dans ces phraſes, *il convient qu'elle parte. Il fait froid*; les verbes *il convient*, *il fait*, ſont impersonnels, parcequ'au pronom *il* on ne peut ſubſtituer aucun nom déjà exprimé.

Les *verbes* ſont d'ailleurs *réguliers* ou *irréguliers*.

Les *verbes réguliers* ſont ceux qui ſuivent dans la formation de leurs temps les regles ordinaires des conjugaiſons. *Chanter*, *ravir*, *fendre*, ſont des verbes réguliers.

Les *verbes irréguliers* ſont 1°. ceux qui s'écartent des regles communes dans la formation de leurs temps; tels ſont les verbes *puer*, *mourir*, *vivre*.

2°. Ceux auxquels il manque certains temps ou certaines perſonnes que l'uſage n'admet pas; tels ſont les verbes *querir*, *ouir*, *frire*.

Les verbes irréguliers ſe trouveront conjugués chacun ſous le nom qui lui eſt propre.

Il y a auſſi les *verbes ſimples* & les *verbes compoſés*.

Les *verbes ſimples* ſont ceux dont on dérive d'autres verbes, & les *compoſés* ſont ceux qui ſont dérivés des ſimples, en ajoutant à ces derniers une ou pluſieurs ſyllabes. *Courir* eſt un verbe ſimple; *accourir*, *parcourir* ſont des verbes compoſés.

On appelle *verbes auxiliaires*, les verbes qui ſervent à conjuguer les temps compoſés des autres verbes. Ils ſont au nombre de deux : le verbe *avoir* & le verbe *être*.

CONJUGAISONS DES VERBES.

Conjuguer un verbe c'eſt le rendre avec tous ſes modes, ſes temps, ſes perſonnes & ſes nombres.

Les infinitifs qui ſont les noms des verbes, ſe rangent ſous quatre terminaiſons principales, qui forment autant de conjugaiſons.

Les infinitifs terminés en *er*, forment la première conjugaiſon; telles ſont *chanter*, *raiſonner*, *danſer*.

Les infinitifs terminés en *ir*, forment la ſeconde conjugaiſon; tels ſont *ravir*, *guérir*.

Les infinitifs terminés en *oir*, forment la troiſième conjugaiſon; tels ſont *concevoir*, *recevoir*.

Les infinitifs terminés en *re*, forment la quatrième conjugaiſon; tels ſont *fendre*, *rendre*.

Cependant comme les verbes en *ir* & en *re* ſe conjuguent différemment aux mêmes temps & aux mêmes perſonnes, on diſtingue quatre ſortes de verbes réguliers en *ir*, qui ſe conjuguent comme *ravir*, *ſoutenir*, *offrir*, *ſentir*, & cinq ſortes de verbes réguliers en *re*, qui ſe conjuguent comme *fendre*, *craindre*, *ſéduire connoître*, *taire*. Ainſi les conjugaiſons peuvent être portées au nombre d'onze.

En faiſant connoître ſucceſſivement les diverſes conjugaiſons, nous donnerons la méthode d'en former les modes, les temps, les perſonnes & les nombres; nous expliquerons l'uſage de ces modes, &c. & nous en indiquerons la prononciation & la quantité proſodique.

Il convient d'abord de conjuguer les verbes auxiliaires *Avoir* & *Etre*, qui, comme nous l'avons dit, ſervent à conjuguer les temps compoſés des autres verbes.

CONJUGAISON du verbe auxiliaire AVOIR.

INDICATIF. *Préſent. Singulier.* J'ai, tu as, il a.

Pluriel. Nous avons, vous avez, ils ont.

Le monoſyllabe de la première & de la troiſième perſonne du ſingulier eſt bref, celui de la ſeconde perſonne du ſingulier & de la troiſième du pluriel eſt long. Les deux premières perſonnes du pluriel ont la première ſyllabe brève & la ſeconde longue.

Le monoſyllabe de la première perſonne du ſingulier ſe prononce j'*é*.

Imparfait. Singulier. J'avois, tu avois, il avoit.

Pluriel. Nous avions, vous aviez, ils avoient.

Toutes les perſonnes des deux nombres ont la première ſyllabe brève & la ſeconde longue, excepté la troiſième perſonne du ſingulier qui a la ſeconde ſyllabe moyenne.

Les terminaiſons *ions*, *iez*, ſont des diphtongues en poëtie comme en proſe.

On prononce j'*avais*, tu *avais*, il *avait*, ils *avaient*.

Prétérit défini. Singulier. J'eus, tu eus, il eut.

Pluriel. Nous eûmes, vous eûtes, ils eûrent.

Le monoſyllabe des deux premières perſonnes du ſingulier eſt long : celui de la troiſième eſt bref. Les trois perſonnes du pluriel ont la première ſyllabe longue & la ſeconde très-brève.

On prononce j'*us*, tu *us*, il *ut* : nous *ûmes*, vous *ûtes*, ils *ûrent*.

Prétérit indéfini. Singulier. J'ai eu, tu as eu, il a eu.

Pluriel. Nous avons eu, vous avez eu, ils ont eu.

La quantité proſodique & la prononciation de ce temps & de tous les temps compoſés, ſont les mêmes que la quantité proſodique & la prononciation du participe paſſif & des temps ſimples qu'on y joint.

Prétérit antérieur défini. Singulier. J'eus eu, tu eus eu, il eut eu.

Pluriel. Nous eûmes eu, vous eûtes eu, ils eûrent eu.

Pluſqueparfait. Singulier. J'avois eu, tu avois eu, il avoit eu.

Pluriel. Nous avions eu, vous aviez eu, ils avoient eu.

Futur ſimple. Singulier. J'aurai, tu auras, il aura.

Pluriel Nous aurons, vous aurez, ils auront.

La première & la troiſième perſonne du ſingulier ont les deux ſyllabes brèves; la ſeconde perſonne & les trois du pluriel ont la pre-

mière ſyllabe brève & la ſeconde longue.

La première perſonne du ſingulier ſe prononce j'*auré*.

Futur antérieur ou *relatif*. J'aurai eu, tu auras eu, il aura eu.

Pluriel. Nous aurons eu, vous aurez eu, ils auront eu.

Conditionnel préſent. Singulier. J'aurois, tu aurois, il auroit.

Pluriel. Nous aurions, vous auriez, ils auroient.

Toutes les perſonnes des deux nombres ont la première ſyllabe brève & la ſeconde longue, excepté la troiſième perſonne du ſingulier qui a la ſeconde ſyllabe moyenne.

Les terminaiſons *ions*, *ieꝛ*, ſont des diphtongues en poëſie comme en proſe.

On prononce j'*aurais*, tu *aurais*, il *aurait*, ils *auraient*.

Conditionnel paſſé. Singulier. J'aurois eu ou j'euſſe eu, tu aurois eu ou tu euſſes eu, il auroit eu ou il eût eu.

Pluriel. Nous aurions eu ou nous euſſions eu, vous auriez eu ou vous euſſiez eu, ils auroient eu ou ils euſſent eu.

Impératif. *Préſent* ou *Futur. Singulier*. Aie, qu'il ait.

Pluriel. Ayons, ayez, qu'ils aient.

Ce mode n'a point de première perſonne du ſingulier. Le monoſyllabe de la ſeconde eſt long, celui de la troiſième eſt moyen. Les deux premières perſonnes du pluriel ont la première ſyllabe brève & la ſeconde longue. Le monoſyllabe de la troiſième perſonne eſt long.

Subjonctif. *Préſent. Singulier*. Que j'aie, que tu aies, qu'il ait.

Pluriel. Que nous ayons, que vous ayez, qu'ils aient.

Imparfait. Singulier. Que j'euſſe, que tu euſſes, qu'il eût.

Pluriel. Que nous euſſions, que vous euſſiez, qu'ils euſſent.

Les deux premières perſonnes du ſingulier & la troiſième du pluriel ont la première ſyllabe longue & la ſeconde très-brève. Le monoſyllabe de la troiſième perſonne du ſingulier eſt long. Les deux premières perſonnes du pluriel ont la première ſyllabe brève & la ſeconde longue.

Les terminaiſons *ions*, *ieꝛ*, ſont des diptongues en poëſie comme en proſe.

On prononce j'*uſſe*, tu *uſſe*, il *ut*, nous *uſſions*, vous *uſſieꝛ*, ils *uſſent*.

Prétérit. Singulier. Que j'aie eu, que tu aies eu, qu'il ait eu.

Pluriel. Que nous ayons eu, que vous ayez eu, qu'ils aient eu.

Pluſqueparfait Singulier. Que j'euſſe eu, que tu euſſes eu, qu'il eût eu.

Pluriel. Que nous euſſions eu, que vous euſſiez eu, qu'ils euſſent eu.

Infinitif. *Préſent*. Avoir.

La première ſyllabe eſt brève & la ſeconde longue.

Prétérit. Avoir eu.

Participe actif & gerondif. Ayant.

La première ſyllabe eſt brève & la ſeconde longue.

Participe paſſif. Eu, ue.

Ce monoſyllabe eſt bref au ſingulier maſculin, & long au pluriel & au féminin.

On prononce *u*, *ue*.

Conjugaison du verbe Être.

Indicatif. *Préſent. Singulier*. Je ſuis, tu es, il eſt.

Pluriel. Nous ſommes, vous êtes, ils ſont.

Les monoſyllabes du ſingulier &

de la troiſième perſonne du pluriel ſont longs. La première perſonne du pluriel a la première ſyllabe brève & la ſeconde très-brève; la ſeconde perſonne a la première ſyllabe longue & la ſeconde très-brève.

Imparfait. Singulier. J'étois, tu étois, il étoit.

Pluriel. Nous étions, vous étiez, ils étoient.

Toutes les perſonnes des deux nombres ont la première ſyllabe brève & la ſeconde longue, excepté la troiſième perſonne du ſingulier qui a la ſeconde ſyllabe moyenne.

Les terminaiſons *ions*, *iez*, ſont des diphtongues en poëſie comme en proſe.

On prononce j'*étais*, tu *étais*, ils *étaient*.

Prétérit défini. Singulier. Je fus, tu fus, il fut.

Pluriel. Nous fûmes, vous fûtes, ils fûrent.

Le monoſyllabe des deux premières perſonnes du ſingulier eſt long: celui de la troiſième eſt bref. Les trois perſonnes du pluriel ont la première ſyllabe longue & la ſeconde très-brève.

Prétérit indéfini. J'ai été, tu as été, il a été.

Pluriel. Nous avons été, vous avez été, ils ont été.

La quantité proſodique & la prononciation de ce temps & de tous les temps compoſés, ſont les mêmes que la quantité proſodique & la prononciation du participe paſſif & des temps du verbe auxiliaire que l'on y joint.

Prétérit antérieur défini. Singulier. J'eus été, tu eus été, il eût été.

Pluriel. Nous eûmes été, vous eûtes été, ils eûrent été.

Pluſqueparfait. Singulier. J'avois été, tu avois été, il avoit été.

Pluriel. Nous avions été, vous aviez été, ils avoient été.

Futur ſimple. Singulier. Je ſerai, tu ſeras, il ſera.

Pluriel. Nous ſerons, vous ſerez, ils ſeront.

La première & la troiſième perſonne du ſingulier ont la première ſyllabe très brève, & la ſeconde brève; la ſeconde perſonne & les trois du pluriel ont la première ſyllabe très-brève & la ſeconde longue.

La première perſonne du ſingulier ſe prononce je *ſere*.

Futur antérieur ou *relatif. Singulier.* J'aurai été, tu auras été, il aura été.

Pluriel. Nous aurons été, vous aurez été, ils auront été.

Conditionnel préſent. Singulier. Je ſerois, tu ſerois, il ſeroit.

Pluriel. Nous ſerions, vous ſeriez, ils ſeroient.

Toutes les perſonnes des deux nombres ont la première ſyllabe très-brève & la ſeconde longue, excepté la troiſième perſonne du ſingulier qui a la ſeconde ſyllabe moyenne.

Les terminaiſons *ions*, *iez*, ſont diphtongues en poëſie comme en proſe.

On prononce je *ſerais*, tu *ſerais*, il *ſeroit*, ils *ſeraient*.

Conditionnel paſſé. Singulier. J'aurois été, ou j'euſſe été, tu aurois été ou tu euſſes été, il auroit été ou il eût été.

Pluriel. Nous aurions été ou nous euſſions été, vous auriez été ou vous euſſiez été, ils auroient été ou ils euſſent été.

IMPÉRATIF. *Préſent* ou *Futur. Singulier.* Sois, qu'il ſoit.

Pluriel. Soyons, ſoyez, qu'ils ſoient.

Le monoſyllabe de la ſeconde perſonne du ſingulier & de la troiſième du pluriel eſt long : celui de la troiſième perſonne du ſingulier eſt bref. Les deux premières perſonnes du pluriel ont la première ſyllabe brève & la ſeconde longue.

SUBJONCTIF. *Préſent. Singulier.* Que je ſois, que tu ſois, qu'il ſoit.

Pluriel. Que nous ſoyons, que vous ſoyez, qu'ils ſoient.

Imparfait. Singulier. Que je fuſſe, que tu fuſſes, qu'il fût.

Pluriel. Que nous fuſſions, que vous fuſſiez, qu'ils fuſſent.

Les deux premières perſonnes du ſingulier & la troiſième du pluriel ont la première ſyllabe longue & la ſeconde très-brève.

Le monoſyllabe de la troiſième perſonne du ſingulier eſt long. Les deux premières perſonnes du pluriel ont la première ſyllabe brève & la ſeconde longue.

Les terminaiſons *ions*, & *iez*, ſont des diphtongues en poëſie comme en proſe.

Prétérit. Singulier. Que j'aie été, que tu aies été, qu'il ait été.

Pluriel. Que nous ayons été, que vous ayez été, qu'ils aient été.

Pluſqueparfait. Singulier. Que j'euſſe été, que tu euſſes été, qu'il eût été.

Pluriel. Que nous euſſions été, que vous euſſiez été, qu'ils euſſent été.

INFINITIF. *Préſent.* Être.

La première ſyllabe eſt longue & la ſeconde très-brève.

Prétérit. Avoir été.

Participe actif & gerondif. Étant.

La première ſyllabe eſt brève & la ſeconde longue.

Participe paſſif. Été.

Les deux ſyllabes ſont brèves.

Il faut remarquer au ſujet des verbes auxiliaires, 1°. qu'*Avoir* ſert à ſe conjuguer lui-même dans les temps compoſés. J'*ai eu*, j'*aurois eu*, &c.

2°. Qu'il ſert à conjuguer les temps compoſés du verbe Être. J'*ai été*, j'*aurois été*, &c.

3°. Qu'il ſert à conjuguer les temps compoſés des verbes actifs & de la plupart des verbes neutres. J'*ai prêté*, j'*aurois danſé*, il *auroit excellé*, &c.

4°. Que le verbe *Être* ſert à conjuguer les verbes paſſifs dans tous leurs temps. *Il eſt aimé. Il ſeroit aimé*, &c.

5°. Qu'il ſert à conjuguer les temps compoſés des verbes pronominaux réfléchis & réciproques, & de quelques verbes neutres. *Je me ſuis fâché. J'étois ſorti*, &c.

6°. Que le verbe *Être* avec le participe ne marque pas dans les verbes paſſifs le même temps qu'il marque dans les verbes pronominaux & dans les verbes neutres dont il forme les temps compoſés.

Dans les verbes paſſifs, *je ſuis* avec le participe, marque un préſent. *Vous êtes aimé. J'étois* marque un imparfait. *Il étoit aimé.* Je *ſerai* marque un futur ſimple. *Il ſera charmé.*

Dans les verbes pronominaux & dans les verbes neutres qui prennent *Être*, *je ſuis* avec le participe, déſigne un prétérit indéfini. *Je me ſuis bleſſé. Je ſuis arrivé.* J'*étois*, avec le participe, marque un pluſqueparfait. *Je m'étois bleſſé. J'étois venu.*

Les verbes réguliers de la première conjugaiſon ayant tous l'infinitif en *er*, ſe conjuguent comme le ſuivant.

CONJUGAISON

CONJUGAISON du verbe CHANTER.

INDICATIF. *Préſent. Singulier.* Je chante, tu chantes, il chante.

Pluriel. Nous chantons, vous chantez, ils chantent.

Les trois perſonnes du ſingulier, & la troiſième du pluriel ont la première ſyllabe longue, & la ſeconde très-brève. Les deux premières perſonnes du pluriel ont la première ſyllabe moyenne, & la ſeconde longue.

Imparfait. Singulier. Je chantois, tu chantois, il chantoit.

Pluriel. Nous chantions, vous chantiez, ils chantoient.

Toutes les perſonnes des deux nombres ont la première ſyllabe moyenne, & la ſeconde longue, excepté la troiſième perſonne du ſingulier, qui a ſes deux ſyllabes moyennes.

Les terminaiſons *ions*, *iez*, ſont des diphtongues en poëſie comme en proſe, ce qui a pareillement lieu dans les imparfaits des verbes des autres conjugaiſons.

On prononce *je chantais*, *&c.* en donnant à *oi* le ſon d'*ai*

Prétérit défini. Singulier. Je chantai, tu chantas, il chanta.

Pluriel. Nous chantâmes, vous chantâtes, ils chantèrent.

La première & la troiſième perſonne du ſingulier ont la première ſyllabe moyenne, & la ſeconde brève. La ſeconde perſonne a la première ſyllabe moyenne, & la ſeconde longue. Les trois perſonnes du pluriel ont la première ſyllabe moyenne, la ſeconde longue, & la troiſième très-brève.

La première perſonne du ſingulier ſe prononce *je chanté.*

Prétérit indéfini. Singulier. J'ai chanté, tu as chanté, il a chanté.

Pluriel. Nous avons chanté, vous avez chanté, ils ont chanté.

La quantité proſodique, & la prononciation de ce temps, & de tous les temps compoſés, ſont les mêmes que la quantité proſodique, & la prononciation du participe paſſif, & des temps du verbe auxiliaire qu'on y joint.

Prétérit antérieur défini. Singulier. J'eus chanté, tu eus chanté, il eut chanté.

Pluriel. Nous eumes chanté, vous eutes chanté, ils eurent chanté.

Prétérit antérieur indéfini. Singulier. J'ai eu chanté, tu as eu chanté, il a eu chanté.

Pluriel. Nous avons eu chanté, vous avez eu chanté, ils ont eu chanté.

Pluſqueparfait. Singulier. J'avois chanté, tu avois chanté, il avoit chanté.

Pluriel. Nous avions chanté, vous aviez chanté, ils avoient chanté.

Futur ſimple. Singulier. Je chanterai, tu chanteras, il chantera.

Pluriel. Nous chanterons, vous chanterez, ils chanteront.

La première & la troiſième perſonne du ſingulier ont la première ſyllabe moyenne, la ſeconde très-brève, & la troiſième bréve. La ſeconde perſonne de ce nombre, & les trois du pluriel ont la première ſyllabe moyenne, la ſeconde très brève, & la troiſième longue.

La première perſonne du ſingulier ſe prononce *je chanteré.*

Futur antérieur ou *relatif.* J'aurai chanté, tu auras chanté, il aura chanté.

Pluriel. Nous aurons chanté, vous aurez chanté, ils auront chanté.

Conditionnel préſent. Singulier. Je chanterois, tu chanterois, il chanteroit.

Pluriel. Nous chanterions, vous chanteriez, ils chanteroient.

Toutes les perſonnes des deux nombres ont la première ſyllabe moyenne, la ſeconde très-brève, & la troiſième longue, excepté la troiſième perſonne du ſingulier qui a ſa dernière ſyllabe moyenne.

Les terminaiſons *ions*, *iez*, ſont diphtongues en poëſie comme en proſe, ce qui a pareillement lieu dans les conditionnels préſens des verbes des autres conjugaiſons.

On prononce *je chanterais*, &c. en donnant à *oi* le ſon d'*ai*.

Conditionnel paſſé. Singulier. J'aurois chanté, ou j'euſſe chanté, tu aurois chanté, ou tu euſſes chanté, il auroit chanté, ou il eût chanté.

Pluriel. Nous aurions chanté, ou nous euſſions chanté, vous auriez chanté, ou vous euſſiez chanté, ils auroient chanté, ou ils euſſent chanté.

Impératif. *Préſent* ou *Futur. Singulier.* Chante, qu'il chante.

Pluriel. Chantons, chantez, qu'ils chantent.

Subjonctif. *Préſent. Singulier.* Que je chante, que tu chantes, qu'il chante.

Pluriel. Que nous chantions, que vous chantiez, qu'ils chantent.

Imparfait. Singulier. Que je chantaſſe, que tu chantaſſes, qu'il chantât.

Pluriel. Que nous chantaſſions, que vous chantaſſiez, qu'ils chantaſſent.

Les deux premières perſonnes du ſingulier, & la troiſième du pluriel ont la première ſyllabe moyenne, la ſeconde longue, & la troiſième très-brève. La troiſième perſonne du ſingulier a la première ſyllabe moyenne, & la ſeconde longue. Les deux premières perſonnes du pluriel ont la première ſyllabe moyenne, la ſeconde brève, & la troiſième longue.

Les terminaiſons *ions*, *iez*, ſont des diphtongues en poëſie & en proſe, ce qui a pareillement lieu dans les imparfaits des verbes des autres conjugaiſons.

Prétérit. Singulier. Que j'aie chanté, que tu aies chanté, qu'il ait chanté.

Pluriel. Que nous ayons chanté, que vous ayez chanté, qu'ils aient chanté.

Pluſqueparfait. Singulier. Que j'euſſe chanté, que tu euſſes chanté, qu'il eût chanté.

Pluriel. Que nous euſſions chanté, que vous euſſiez chanté, qu'ils euſſent chanté.

Infinitif. *Préſent.* Chanter.

La première ſyllabe eſt moyenne, & la ſeconde brève lorſqu'elle finit la phraſe, ou qu'elle eſt ſuivie d'un mot qui commence par une conſonne, parce qu'alors le *r* ne ſe fait pas ſentir ; mais elle eſt longue quand elle précède un mot qui commence par une voyelle, parce qu'alors le *r* ſe fait ſentir.

Prétérit. Avoir chanté.

Participe actif & Gerondif. Chantant.

La première ſyllabe eſt moyenne, & la ſeconde longue.

Participe paſſif. Chanté, ée.

La première ſyllabe eſt moyenne, & la ſeconde brève au ſingulier maſculin, mais celle-ci eſt longue au pluriel & au féminin, qui a une troiſième ſyllabe très-brève.

Formation des temps des verbes réguliers de la première conjugaiſon qui ſe conjuguent comme Chanter.

Les Grammairiens ont créé pluſieurs prétendus tems primitifs

dont ils ont fait uſage pour former les autres temps; mais cette pluralité de temps primitifs ne fait que multiplier les règles ſans néceſſité : il eſt beaucoup plus ſimple de former du préſent de l'infinitif tous les temps de chaque verbe régulier en laiſſant ſubſiſter les ſyllabes ou lettres de cet infinitif qui ſe retrouvent dans les autres temps, & en indiquant celles qui ne s'y retrouvent pas, ou le changement qu'elles ſubiſſent pour former ces temps : ainſi en changeant dans l'infinitif *chanter* la terminaiſon *er* en *e*, *es*, *e*, *ons*, *ez*, *ent*, on aura le préſent de l'indicatif de ce verbe.

En changeant *er* en *ois*, *ois*, *oit*, *ions*, *iez*, *oient*, on aura l'imparfait.

En changeant *er* en *ai*, *as*, *a*, *âmes*, *âtes*, *èrent*, on aura le prétérit défini.

En changeant *er* en *erai*, *eras*, *era*, *erons*, *erez*, *eront*, on aura le futur ſimple.

En changeant *er* en *erois*, *erois*, *eroit*, *erions*, *eriez*, *eroient*, on aura le conditionnel préſent.

Les changemens à faire pour former l'impératif & le préſent du ſubjonctif ſont indiqués dans la formation du préſent & de l'imparfait de l'indicatif.

En changeant *er* en *aſſe*, *aſſes*, *ât*, *aſſions*, *aſſiez*, *aſſent*, on aura l'imparfait du ſubjonctif.

En changeant *er* en *ant*, on aura le participe actif & le gerondif.

En changeant *er* en *é*, *ée* & en *és* & *ées*, on aura le participe paſſif maſculin & féminin, tant au ſingulier qu'au pluriel, ainſi que toutes les perſonnes des deux nombres des temps compoſés, & tous les temps des verbes paſſifs de la première conjugaiſon.

Il faut remarquer que les verbes de la première conjugaiſon, dont l'infinitif eſt terminé en *ger*, comme *obliger*, ne changent que le *r* final au lieu d'*er*, pour former la première perſonne du pluriel du préſent de l'indicatif, le ſingulier, & la troiſième perſonne du pluriel de l'imparfait de ce mode, le ſingulier & les deux premières perſonnes du pluriel du prétérit défini, la première perſonne du pluriel de l'impératif, tout l'imparfait du ſubjonctif, le préſent du participe actif & le gerondif. Ces exceptions n'auroient pas lieu, ſi au lieu d'écrire *obliger*, *changer*, &c. on écrivoit *oblijer*, *chanjer*, &c. comme on le devroit, ſelon les obſervations que nous avons faites au mot ORTHOGRAPHE.

Les verbes de la première conjugaiſon terminés en *cer*, comme *placer*, prennent aux temps que nous venons d'indiquer une cédille ſous le *c*, pour lui donner le ſon du *ſ*; ainſi l'on écrit *plaçons*, *plaçois*, *plaçaſſe*, &c.

Dans les verbes en *ier*, *éer*, *uer*, on change dans la poëſie *er* en *rai*, *rois*, pour le futur & le conditionnel préſent, comme *je prirai*, *j'emploirai*, *je crérois*, *je continurois*, &c. mais dans la proſe de bons Auteurs écrivent encore *je prierai*, *j'emploierai*, *je continuerai*, &c.

Dans les verbes en *oyer*, *ayer*, comme *employer*, *eſſayer*, &c. on écrit au préſent. *J'emploie*, *tu eſſaies*, *il emploie*, *nous eſſayons*, *vous employez*, *ils eſſaient*, *ils emploient*. A l'imparfait de l'indicatif, & au préſent du ſubjonctif, *nous employions*, *vous employiez*. *Nous eſſayions*, *que vous eſſayiez*.

Dans les verbes en *ier*, comme

prier, il faut écrire au préſent. *Nous prions*, *vous priez*. A l'imparfait de l'indicatif, & au préſent du ſubjonctif, *nous priions*, *que vous priiez*.

Dans les verbes en *er*, & dans ceux dont la première perſonne du préſent de l'indicatif eſt en *e* muet, la ſeconde perſonne du ſingulier de l'impératif prend un *s* après l'*e*, quand cette perſonne eſt ſuivie des relatifs *en*, *y*. On dit, *porte un livre*. *Ouvre à ton frère*. Mais s'il ſuit *en* ou *y*, on dit : *portes-en à ton frère*. *Apportes-y des livres*, &c.

Le génie de notre langue ſouffrant difficilement deux *e* muets de ſuite, il faut dans certains verbes, comme *appeler*, donner un ſon au pénultième *e*, quand le dernier doit reſter muet ; c'eſt pourquoi on écrit *j'appelle*.

C'eſt d'après le même principe que le pronom perſonnel *je*, mis à la ſuite de la première perſonne du préſent de l'indicatif des verbes de la première conjugaiſon, exige que l'*e* final de ce temps ſoit accentué en *e* fermé. Ainſi au lieu de prononcer & d'écrire *chante-je*, *ſifle-je*, *danſe-je*, &c. prononcez & écrivez, *chanté je*, *ſiflé-je*, *danſé-je*, &c.

Les verbes réguliers de la ſeconde conjugaiſon ont tous l'infinitif terminé en *ir* ; mais les temps des uns comme *ravir*, ſe forment par le ſeul changement de la terminaiſon *ir* ; les temps des autres comme *ſoutenir*, ſe forment par le changement de la terminaiſon *enir*, &c. enſorte que comme nous l'avons dit, on diſtingue quatre ſortes de verbes réguliers en *ir* : nous allons en conjuguer un de chaque eſpèce.

CONJUGAISON du verbe RAVIR.

INDICATIF. *Préſent. Singulier.* Je ravis, tu ravis, il ravit.

Pluriel. Nous raviſſons, vous raviſſez, ils raviſſent.

Les deux premières perſonnes du ſingulier ont la pémière ſyllabe brève & la ſeconde longue ; la troiſième perſonne a ſes deux ſyllabes brèves. Les deux premières perſonnes du pluriel ont les deux premières ſyllabes brèves & la troiſième longue ; la troiſième perſonne a la première ſyllabe brève, la ſeconde longue & la troiſième très-brève.

Imparfait. Singulier. Je raviſſois, tu raviſſois, il raviſſoit.

Pluriel. Nous raviſſions, vous raviſſiez, ils raviſſoient.

Toutes les perſonnes des deux nombres ont les deux premières ſyllabes brèves, & la dernière longue, excepté la troiſième perſonne du ſingulier qui a ſa dernière ſyllabe moyenne.

On prononce je *raviſſais*, *&c.* en donnant à *oi* le ſon d'*ai*.

Prétérit défini. Singulier. Je ravis, tu ravis, il ravit.

Pluriel. Nous ravîmes, vous ravîtes, ils ravîrent.

La quantité proſodique du ſingulier eſt la même que celle du ſingulier du préſent de l'indicatif. Les trois perſonnes du pluriel ont la première ſyllabe brève, la ſeconde longue & la troiſième très-brève.

Comme les temps compoſés ſe conjuguent dans toutes les conjugaiſons ainſi que dans la première, pour abréger nous ne mettrons que la première perſonne de ces temps ; on conjuguera les autres perſonnes comme on a fait dans CHANTER.

Prétérit indéfini. Singulier. J'ai ravi, &c.

Prétérit antérieur défini. Singulier. J'eus ravi, &c.

Prétérit antérieur indéfini. Singulier. J'ai eu ravi, &c.

Pluſqueparfait. Singulier. J'avois ravi, &c.

Futur ſimple. Singulier. Je ravirai, tu raviras, il ravira.

Pluriel. Nous ravirons, vous ravirez, ils raviront.

La première & la troiſième perſonne du ſingulier ont leurs trois ſyllabes brèves ; la ſeconde perſonne & les trois du pluriel ont les deux premières ſyllabes brèves & la dernière longue.

La première perſonne ſe prononce je *raviré.*

Futur antérieur ou *relatif. Singulier.* J'aurai ravi, &c.

Conditionnel préſent. Singulier. Je ravirois, tu ravirois, il raviroit.

Pluriel. Nous ravirions, vous raviriez, ils raviroient.

La quantité proſodique eſt la même que celle de l'imparfait.

On prononce je *ravirais*, &c. en donnant à *oi* le ſon d'*ai.*

Conditionnel paſſé. Singulier. J'aurois ravi, ou j'euſſe ravi, &c.

Impératif. *Préſent* ou *Futur. Singulier.* Ravis, qu'il raviſſe.

Pluriel. Raviſſons, raviſſez, qu'ils raviſſent.

Subjonctif. *Préſent. Singulier.* Que je raviſſe, que tu raviſſes, qu'il raviſſe.

Pluriel. Que nous raviſſions, que vous raviſſiez, qu'ils raviſſent.

Imparfait. Singulier. Que je raviſſe, que tu raviſſes, qu'il ravît.

Pluriel. Que nous raviſſions, que vous raviſſiez, qu'ils raviſſent.

Les deux premières perſonnes du ſingulier & la troiſième du pluriel ont la première ſyllabe brève, la ſeconde longue & la troiſième très-brève. La troiſième perſonne du ſingulier a la première ſyllabe brève & la ſeconde longue. Les deux premières perſonnes du pluriel ont les deux premières ſyllabes brèves & la troiſième longue.

Prétérit. Singulier. Que j'aie ravi, &c.

Pluſqueparfait. Singulier. Que j'euſſe ravi, &c.

Infinitif. *Préſent.* Ravir.

La première ſyllabe eſt brève, & la ſeconde encore lorſqu'elle eſt ſuivie d'un mot qui commence par une conſonne, parcequ'alors le *r* ne ſe fait pas ſentir dans le diſcours ordinaire ; mais elle eſt longue dans le diſcours ſoutenu, & quand elle précède un mot qui commence par une voyelle, parcequ'alors le *r* ſe fait ſentir.

Prétérit. Avoir ravi.

Participe actif & gérondif. Raviſſant.

Les deux premières ſyllabes ſont brèves & la troiſième longue.

Participe paſſif. Ravi, ie.

Les deux ſyllabes ſont brèves au ſingulier maſculin, mais la ſeconde eſt longue au pluriel & au féminin.

Formation des temps des verbes réguliers de la ſeconde conjugaiſon qui ſe conjuguent comme Ravir.

En changeant dans l'infinitif *ravir* la terminaiſon *ir* en *is*, *is*, *it*, *iſſons*, *iſſez*, *iſſent*, on aura le préſent de l'indicatif de ce verbe.

En changeant *ir* en *iſſois*, *iſſois*, *iſſoit*, *iſſions*, *iſſiez*, *iſſoient*, on aura l'imparfait.

En changeant *ir* en *is*, *is*, *it*, *îmes*, *îtes*, *irent*, on aura le prétérit défini.

En changeant *ir* en *irai*, *iras*, *ira*, *irons*, *irez*, *iront*, on aura le futur ſimple.

En changeant *ir* en *irois*, *irois*, *iroit*, *irions*, *iriez*, *iroient*, on aura le conditionnel préſent.

En changeant *ir* en *is*, *iſſe*, on aura le ſingulier de l'impératif. Le pluriel de ce mode eſt comme le pluriel du préſent de l'indicatif.

En changeant *ir* en *iſſe*, *iſſes*, *iſſe*, *iſſions*, *iſſiez*, *iſſent*, on a le préſent du ſubjonctif.

En changeant *ir* en *ît*, on a la troiſième perſonne de l'imparfait du ſubjonctif qui reſſemble pour tout le reſte au préſent de ce mode

En changeant *ir* en *iſſant*, on aura le participe actif & le gerondif.

En changeant *ir* en *i*, *ie*, & en *is*, *ies*, on aura le participe paſſif maſculin & féminin, tant au ſingulier qu'au pluriel, ainſi que toutes les perſonnes des deux nombres des temps compoſés, & tous les temps des verbes paſſifs dont les verbes actifs réguliers ſe conjuguent comme RAVIR.

CONJUGAISON du verbe SOUTENIR.

INDICATIF. *Préſent. Singulier.* Je ſoutiens, tu ſoutiens, il ſoutient.

Pluriel. Nous ſoutenons, vous ſoutenez, ils ſoutiennent.

Les trois perſonnes du ſingulier ont la première ſyllabe brève & la ſeconde longue. Les deux premières perſonnes du pluriel ont la première ſyllabe brève, la ſeconde très-brève & la troiſième longue. La troiſième perſonne a la première ſyllabe brève, la ſeconde moyenne & la troiſième très-brève.

Ien eſt diphtongue en poëſie comme en proſe.

Imparfait. Singulier. Je ſoutenois, tu ſoutenois, il ſoutenoit.

Pluriel. Nous ſoutenions, vous ſoutteniez, ils ſoutenoient.

Toutes les perſonnes des deux nombres ont la première ſyllabe brève, la ſeconde très-brève & la troiſième longue, excepté la troiſième perſonne du ſingulier qui a ſa dernière ſyllabe moyenne.

On prononce je *ſoutenais*, &c. en donnant à *oi* le ſon d'*ai*.

Prétérit défini. Singulier. Je ſoutins, tu ſoutins, il ſoutint.

Pluriel. Nous ſoutinmes, vous ſoutintes, ils ſoutinrent.

Les trois perſonnes du ſingulier ont la première ſyllabe brève & la ſeconde longue. Les trois perſonnes du pluriel ont la première ſyllabe brève, la ſeconde longue & la troiſième très-brève.

Prétérit indéfini. Singulier. J'ai ſoutenu, &c.

Prétérit antérieur défini. Singulier. J'eus ſoutenu, &c.

Prétérit antérienr indéfini. Singulier. J'ai eu ſoutenu, &c.

Pluſqueparfait. Singulier. J'avois ſoutenu, &c.

Futur ſimple. Singulier. Je ſoutiendrai, tu ſoutiendras, il ſoutiendra.

Pluriel. Nous ſoutiendrons, vous ſoutiendrez, ils ſoutiendront.

La première & la troiſième perſonne du ſingulier ont la première ſyllabe brève, la ſeconde moyenne & la troiſième brève. La ſeconde perſonne de ce nombre, & les trois du pluriel ont la première ſyllabe brève, la ſeconde moyenne & la troiſième longue.

La première perſonne ſe prononce je *ſoutiendré*.

Futur antérieur ou *relatif. Singulier.* J'aurai ſoutenu, &c.

Conditionnel préſent. Singulier. Je ſoutiendrois, tu ſoutiendrois, il ſoutiendroit.

Pluriel. Nous ſoutiendrions, vous ſoutiendriez, ils ſoutiendroient.

Toutes les perſonnes des deux nombres ont la première ſyllabe brève, la ſeconde moyenne & la dernière longue, excepté la troiſième perſonne du ſingulier qui a ſa dernière ſyllabe moyenne.

On prononce je *ſoutiendrai*, &c. en donnant à *oi* le ſon d'*ai*.

Conditionnel paſſé. Singulier. J'aurois ſoutenu, ou j'euſſe ſoutenu, &c.

IMPÉRATIF. *Préſent* ou *Futur. Singulier.* Soutiens qu'il ſoutienne.

Pluriel. Soutenons, ſoutenez, qu'ils ſoutiennent.

Subjonctif. Préſent. Singulier. Que je ſoutienne, que tu ſoutiennes, qu'il ſoutienne.

Pluriel. Que nous ſoutenions, que vous ſouteniez, qu'ils ſoutiennent.

Imparfait. Singulier. Que je ſoutinſſe, que tu ſoutinſſes, qu'il ſoutînt.

Pluriel. Que nous ſoutinſſions, que vous ſoutinſſiez, qu'ils ſoutinſſent.

Les deux premières perſonnes du ſingulier & la troiſième du pluriel ont la première ſyllabe brève, la ſeconde longue & la dernière très-brève : la troiſième perſonne du ſingulier a la première ſyllabe brève, la ſeconde longue. Les deux premières perſonnes du pluriel ont la première ſyllabe brève & les autres longues.

Prétérit. Singulier. Que j'aie ſoutenu, &c.

Pluſqueparfait. Singulier. Que j'euſſe ſoutenu, &c.

INFINITIF. *Préſent.* Soutenir.

La première ſyllabe eſt brève, la ſeconde très-brève, & la troiſième brève lorſqu'elle eſt ſuivie d'un mot qui commence par une conſonne, parcequ'alors le *r* ne ſe fait pas ſentir dans le diſcours ordinaire, mais elle eſt longue en poëſie, dans le diſcours ſoutenu, & quand elle précède un mot qui commence par une voyelle, parcequ'alors le *r* ſe fait ſentir.

Prétérit. Avoir ſoutenu.

Participe actif & gérondif. Soutenant.

La première ſyllabe eſt brève, la ſeconde très-brève, & la troiſième longue.

Participe paſſif. Soutenu, nue.

La première ſyllabe eſt brève, la ſeconde très-brève, & la troiſième brève au ſingulier maſculin, mais celle-ci eſt longue au pluriel & au féminin.

FORMATION des temps des verbes réguliers de la ſeconde conjugaiſon qui ſe conjuguent comme SOUTENIR.

En changeant dans l'infinitif *ſoutenir*, la terminaiſon *enir* en *iens*, *iens*, *ient*, *enons*, *enez*, *iennent*, on aura le préſent de l'indicatif.

En changeant *enir* en *enois*, *enois*, *enoit*, *enions*, *eniez*, *enoient*, on aura l'imparfait.

En changeant *enir* en *ins*, *ins*, *int*, *inmes*, *intes*, *inrent*, on aura le prétérit défini.

En changeant *enir* en *iendrai*, *iendras*, *iendra*, *iendrons*, *iendrez*, *iendront*, on aura le futur ſimple.

En changeant *enir* en *iendrois*, *iendrois*, *iendroit*, *iendrions*, *iendriez*, *iendroient*, on aura le conditionnel préſent.

En changeant *enir* en *iens*, *ienne*, on aura le ſingulier de l'impératif.

Le pluriel de ce mode eſt comme le pluriel du préſent de l'indicatif.

En changeant *enir* en *ienne*, *iennes*, *ienne*, *enions*, *eniez*, *iennent*, on a le préſent du ſubjonctif.

En changeant *enir* en *inſſe*, *inſſes*, *int*, *inſſions*, *inſſiez*, *inſſent*, on a l'imparfait de ce mode.

En changeant *enir* en *enant*, on aura le participe actif & le gérondif.

En changeant *enir* en *enu*, *enue*, & en *enus*, *enues*, on aura le participe paſſif maſculin & féminin, tant au ſingulier qu'au pluriel, ainſi que toutes les perſonnes des deux nombres des temps compoſés, & tous les temps des verbes paſſifs dont les verbes actifs réguliers ſe conjuguent comme SOUTENIR.

CONJUGAISON du verbe OFFRIR.

INDICATIF. *Préſent. Singulier.* J'offre, tu offres, il offre.

Pluriel. Nous offrons, vous offrez, ils offrent.

Toutes les perſonnes du ſingulier & la troiſième du pluriel ont la première ſyllabe brève, & la ſeconde très-brève. Les deux premières perſonnes du pluriel ont la première ſyllabe brève, & la ſeconde longue.

On ne prononce partout qu'un *f*.

Imparfait. Singulier. J'offrois, tu offrois, il offroit.

Pluriel. Nous offrions, vous offriez, ils offroient.

Toutes les perſonnes des deux nombres ont la première ſyllabe brève, & la ſeconde longue, excepté la troiſième perſonne du ſingulier, qui a la ſeconde ſyllabe moyenne.

On prononce *j'offrais*, &c. en donnant à *oi* le ſon d'*ai*.

Prétérit défini. Singulier. J'offris, tu offris, il offrit.

Pluriel. Nous offrîmes, vous offrîtes, ils offrîrent.

Les deux premières perſonnes du ſingulier ont la première ſyllabe brève, & la ſeconde longue. La troiſième perſonne a ſes deux ſyllabes brèves. Les trois perſonnes du pluriel ont la première ſyllabe brève, la ſeconde longue, & la troiſième très-brève.

Prétérit indéfini. Singulier. J'ai offert, &c.

Prétérit antérieur défini. Singulier. J'eus offert, &c.

Prétérit antérieur indéfini. Singulier. J'ai eu offert, &c.

Pluſqueparfait. Singulier. J'avois offert, &c.

Futur ſimple. Singulier. J'offrirai, tu offriras, il offrira.

Pluriel. Nous offrirons, vous offrirez, ils offriront.

La première & la troiſième perſonne du ſingulier ont toutes leurs ſyllabes brèves. La ſeconde perſonne de ce nombre, & les trois du pluriel ont les deux premières ſyllabes brèves, & la troiſième longue.

La première perſonne ſe prononce *J'offriré*.

Futur antérieur ou *relatif. Singulier.* J'aurai offert, &c.

Conditionnel préſent. Singulier. J'offrirois, tu offrirois, il offriroit.

Pluriel. Nous offririons, vous offririez, ils offriroient.

Toutes les perſonnes des deux nombres ont les deux premières ſyllabes brèves, & la dernière longue, excepté la troiſième perſonne du ſingulier, qui a ſa dernière ſyllabe moyenne.

On prononce *J'offrirais*, &c. en donnant à *oi* le ſon d'*ai*.

Conditionnel paſſé. Singulier. J'aurois offert, ou j'euſſe offert, &c.

IMPÉRATIF. *Préſent* ou *Futur. Singulier.* Offre, qu'il offre.

Pluriel. Offrons, offrez, qu'ils offrent.

SUBJONCTIF. *Préſent. Singulier.* Que j'offre, que tu offres, qu'il offre.

Pluriel. Que nous offrions, que vous offriez, qu'ils offrent.

Imparfait. Singulier. Que j'offriſſe, que tu offriſſes, qu'il offrît.

Pluriel. Que nous offriſſions, que vous offriſſiez, qu'ils offriſſent.

Les deux premières perſonnes du ſingulier, & la troiſième du pluriel ont la première ſyllabe brève, la ſeconde longue, & la dernière très-brève. La troiſième perſonne du ſingulier a la première ſyllabe brève, & la ſeconde longue. Les deux premières perſonnes du pluriel ont les deux premières ſyllabes brèves, & la troiſième longue.

Prétérit. Singulier. Que j'aie offert, *&c.*

Pluſqueparfait. Singulier. Que j'euſſe offert, *&c.*

INFINITIF. *Préſent.* Offrir.

La première ſyllabe eſt brève, & la ſeconde encore, lorſqu'elle eſt ſuivie d'un mot qui commence par une conſonne, parce qu'alors le *r* ne ſe fait pas ſentir dans le diſcours ordinaire, mais elle eſt longue en poëſie, dans le diſcours ſoutenu; & quand elle précède un mot qui commence par une voyelle, parce qu'alors le *r* ſe fait ſentir.

Prétérit. Avoir offert.

Participe actif & Gérondif. Offrant.

La première ſyllabe eſt brève, & la ſeconde longue.

Participe paſſif. Offert, erte.

La première ſyllabe eſt brève, & la ſeconde longue au maſculin, mais celle ci eſt moyenne au féminin, qui a une troiſième ſyllabe très-brève.

FORMATION des temps des verbes réguliers de la ſeconde conjugaiſon, qui ſe conjuguent comme OFFRIR.

En changeant dans l'infinitif *offrir*, la terminaiſon *rir* en *re*, *res*, *re*, *rons*, *rez*, *rent*, on a le préſent de l'indicatif.

En changeant *rir* en *rois*, *rois*, *roit*, *rions*, *riez*, *roient*, on a l'imparfait.

En changeant *rir* en *ris*, *ris*, *rit*, *rîmes*, *rîtes*, *rirent*, on a le prétérit défini.

En changeant *rir* en *rirai*, *riras*, *rira*, *rirons*, *rirez*, *riront*, on a le futur ſimple.

En changeant *rir* en *rirois*, *rirois*, *riroit*, *ririons*, *ririez*, *riroient*, on a le conditionnel préſent.

On trouve l'impératif & le préſent du ſubjonctif dans le préſent & l'imparfait de l'indicatif.

En changeant *rir* en *riſſe*, *riſſes*, *rît*, *riſſions*, *riſſiez*, *riſſent*, on a l'imparfait du ſubjonctif.

En changeant *rir* en *rant*, on a le participe actif & le gérondif.

En changeant *rir* en *ert*, *erte*, & en *erts*, *ertes*, on aura le participe paſſif maſculin & féminin, tant au ſingulier qu'au pluriel, ainſi que toutes les perſonnes des deux nombres des temps compoſés, & tous les temps des verbes paſſifs, dont les verbes actifs réguliers ſe conjuguent comme *offrir*.

CONJUGAISON du verbe SENTIR.

INDICATIF. *Préſent. Singulier.* Je ſens, tu ſens, il ſent.

Pluriel. Nous ſentons, vous ſentez, ils ſentent.

Le monoſyllabe du ſingulier eſt long. Les deux premières perſonnes du pluriel ont la première ſyllabe moyenne, & la ſeconde longue.

La troiſième perſonne a la première ſyllabe longue, & la ſeconde très-brève.

Le premier *e* prend dans tous les temps du verbe le ſon de l'*a*, & l'on prononce comme ſi l'on écrivoit *je ſans*, &c.

Imparfait. Singulier. Je ſentois, tu ſentois, il ſentoit.

Pluriel. Nous ſentions, vous ſentiez, ils ſentoient.

Toutes les perſonnes des deux nombres ont la première ſyllabe moyenne, & la ſeconde longue, excepté la troiſième perſonne du ſingulier qui a la ſeconde ſyllabe moyenne.

On prononce *je ſantais*, &c. en donnant à *oi* le ſon d'*ai*.

Prétérit défini. Singulier. Je ſentis, tu ſentis, il ſentit.

Pluriel. Nous ſentîmes, vous ſentîtes, ils ſentîrent.

Les deux premières perſonnes du ſingulier ont la première ſyllabe moyenne, & la ſeconde longue. La troiſième perſonne a la première ſyllabe moyenne, & la ſeconde brève. Les trois perſonnes du pluriel ont la première ſyllabe moyenne, la ſeconde longue, & la troiſième très-brève.

Prétérit indéfini. Singulier. J'ai ſenti, *&c.*

Prétérit antérieur défini. Singulier. J'eus ſenti, *&c.*

Prétérit antérieur indéfini. Singulier. J'ai eu ſenti, *&c.*

Pluſqueparfait. Singulier. J'avois ſenti, *&c.*

Futur ſimple. Singulier. Je ſentirai, tu ſentiras, il ſentira.

Pluriel. Nous ſentirons, vous ſentirez, ils ſentiront.

La première & la troiſième perſonne du ſingulier ont la première ſyllabe moyenne, & les autres brèves. La ſeconde perſonne de ce nombre, & les trois du pluriel, ont la première ſyllabe moyenne, la ſeconde brève, & la troiſième longue.

La première perſonne ſe prononce *je ſentiré*.

Futur antérieur ou *relatif. Singulier.* J'aurai ſenti, *&c.*

Conditionnel préſent. Singulier. Je ſentirois, tu ſentirois, il ſentiroit. *Pluriel.* Nous ſentirions, vous ſentiriez, ils ſentiroient.

Toutes les perſonnes des deux nombres ont la première ſyllabe moyenne, la ſeconde brève, & la dernière longue, excepté la troiſième perſonne du ſingulier, qui a ſa dernière ſyllabe moyenne.

On prononce *je ſentirais*, &c. en donnant à *oi* le ſon d'*ai*.

Conditionnel paſſé. Singulier. J'aurois ſenti, ou j'euſſe ſenti, *&c.*

Impératif. *Préſent* ou *Futur. Singulier.* Sens, qu'il ſente.

Pluriel. Sentons, ſentez, qu'ils ſentent.

Subjonctif. *Préſent. Singulier.* Que je ſente, que tu ſentes, qu'il ſente.

Pluriel. Que nous ſentions, que vous ſentiez, qu'ils ſentent.

Imparfait. Singulier. Que je ſentiſſe, que tu ſentiſſes, qu'il ſentît.

Pluriel. Que nous ſentiſſions, que vous ſentiſſiez, qu'ils ſentiſſent.

Les deux premières perſonnes du ſingulier, & la troiſième du pluriel, ont la première ſyllabe moyenne, la ſeconde longue, & la dernière très-brève. La troiſième perſonne du ſingulier a la première ſyllabe moyenne, & la ſeconde longue. Les deux premières perſonnes du pluriel ont la première ſyllabe moyenne, la ſeconde brève, & la troiſième longue.

Prétérit. Singulier. Que j'aie ſenti, *&c.*

Pluſqueparfait. Singulier. Que j'euſſe ſenti, *&c.*

Infinitif. Préſent. Sentir.

La première ſyllabe eſt moyenne, & la ſeconde brève, lorſqu'elle eſt ſuivie d'un mot qui commence par une conſonne, parce qu'alors le *r* ne ſe fait pas ſentir dans le diſcours ordinaire, mais elle eſt longue en Poëſie, dans le diſcours ſoutenu, & quand elle précède un mot qui commence par une voyelle, parce qu'alors le *r* ſe fait pas ſentir.

Prétérit. Avoir ſenti.

Participe actif & Gérondif. Sentant.

La première ſyllabe eſt moyenne, & la ſeconde longue.

Participe paſſif. Senti, ie.

La première ſyllabe eſt moyenne, & la ſeconde brève au ſingulier maſculin, mais celle-ci eſt longue au pluriel & au féminin.

FORMATION des temps des verbes réguliers de la ſeconde conjugaiſon, qui ſe conjuguent comme SENTIR.

En changeant dans l'infinitif *ſentir*, la terminaiſon *tir* en *s*, *s*, *t*, *tons*, *tez*, *tant*, on aura le préſent de l'indicatif.

En changeant *tir* en *tois*, *tois*, *toit*, *tions*, *tiez*, *toient*, on a l'imparfait.

En changeant *tir* en *tis*, *tis*, *tit*, *tîmes*, *tîtes*, *tirent*, on a le prétérit défini.

En changeant *tir* en *tirai*, *tiras*, *tira*, *tirons*, *tirez*, *tiront*, on a le futur ſimple.

En changeant *tir* en *tirois*, *tirois*, *tiroit*, *tirions*, *tiriez*, *tiroient*, on a le conditionnel préſent.

En changeant *tir* en *s*, *te*, on a le ſingulier de l'impératif. Le pluriel reſſemble au pluriel du préſent de l'indicatif.

En changeant *tir* en *te*, *tes*, *te*, *tions*, *tiez*, *tent*, on a le préſent du ſubjonctif.

En changeant *tir* en *tiſſe*, *tiſſes*, *tît*, *tiſſions*, *tiſſiez*, *tiſſent*, on a l'imparfait du ſubjonctif.

En changeant *tir* en *tant*, on a le participe actif & le gerondif.

En changeant *tir* en *ti*, *tie*, & en *tis*, *ties*, on aura le participe paſſif maſculin & féminin, tant au ſingulier qu'au pluriel, ainſi que toutes les perſonnes des deux nombres des temps compoſés, & tous les temps des verbes paſſifs, dont les verbes actifs réguliers ſe conjuguent comme *ſentir*.

Les verbes réguliers de la troiſième conjugaiſon ayant tous l'infinitif terminé en *oir*, ſe conjugent comme le ſuivant.

CONJUGAISON du verbe CONCEVOIR.

INDICATIF. *Préſent. Singulier.* Je conçois, tu conçois, il conçoit.

Pluriel. Nous concevons, vous concevez, ils conçoivent.

Les deux premières perſonnes du ſingulier ont la première ſyllabe moyenne, & la ſeconde longue. La troiſième perſonne a ſes deux ſyllabes moyennes. Les deux premières perſonnes du pluriel ont la première ſyllabe longue, la ſeconde très-brève, & la dernière longue. La troiſième perſonne a la première ſyllabe moyenne, la ſeconde longue, & la troiſième très brève.

Imparfait. Singulier. Je concevois, tu concevois, il concevoit.

Pluriel. Nous concevions, vous conceviez, ils concevoient.

Toutes les perſonnes des deux nombres ont la première ſyllabe

longue, la ſeconde très-brève, & la dernière longue, excepté la troiſième perſonne du ſingulier, qui a ſa dernière ſyllabe moyenne.

On prononce *je conſevais*, &c. en donnant à *oi* le ſon d'*ai*.

Prétérit défini. Singulier. Je conçus, tu conçus, il conçut.

Pluriel. Nous conçûmes, vous conçûtes, ils conçûrent.

Les deux premières perſonnes du ſingulier ont la première ſyllabe moyenne, & la ſeconde longue; la troiſième perſonne a la première ſyllabe moyenne, & la ſeconde brève. Les trois perſonnes du pluriel ont la première ſyllabe moyenne, la ſeconde longue, & la troiſième très-brève.

Prétérit indéfini. Singulier. J'ai conçu, *&c.*

Prétérit antérieur défini. Singulier. J'eus conçu, *&c.*

Prétérit antérieur indéfini. Singulier. J'ai eu conçu, *&c.*

Pluſqueparfait. Singulier. J'avois conçu, *&c.*

Futur ſimple. Singulier. Je concevrai, tu concevras, il concevra.

Pluriel. Nous concevrons, vous concevrez, ils concevront.

La première & la troiſième perſonne du ſingulier ont la première ſyllabe longue, la ſeconde très-brève, & la troiſième brève. La ſeconde perſonne de ce nombre, & les trois du pluriel ont la première ſyllabe longue, la ſeconde très-brève, & la troiſième longue.

La première perſonne ſe prononce *je conſevré*.

Futur antérieur ou relatif. Singulier. J'aurai conçu, *&c.*

Conditionnel préſent. Singulier. Je concevrois, tu concevrois, il concevroit.

Pluriel. Nous concevrions, vous concevriez, ils concevroient.

La quantité proſodique eſt la même que celle de l'imparfait.

On prononce *je conſevrais*, &c. en donnant à *oi* le ſon d'*ai*.

Conditionnel paſſé. Singulier. J'aurois conçu, ou j'euſſe conçu, *&c.*

IMPÉRATIF. *Préſent* ou *Futur. Singulier.* Conçois, qu'il conçoive.

Pluriel. Concevons, concevez, qu'ils conçoivent.

SUBJONCTIF. *Préſent. Singulier.* Que je conçoive, que tu conçoives, qu'il conçoive.

Pluriel. Que nous concevions, que vous conceviez, qu'ils conçoivent.

Imparfait. Singulier. Que je conçuſſe, que tu conçuſſes, qu'il conçût.

Pluriel. Que nous conçuſſions, que vous conçuſſiez, qu'ils conçuſſent.

Les deux premières perſonnes du ſingulier, & la troiſième du pluriel, ont la première ſyllabe moyenne, la ſeconde longue, & la troiſième très-brève. La troiſième perſonne du ſingulier a la première ſyllabe moyenne, & la ſeconde longue. Les deux premières perſonnes du pluriel ont la première ſyllabe moyenne, la ſeconde brève, & la troiſième longue.

Prétérit. Singulier. Que j'aie conçu, *&c.*

Pluſqueparfait. Singulier. Que j'euſſe conçu, *&c.*

INFINITIF. *Préſent.* Concevoir.

La première ſyllabe eſt longue, la ſeconde très-brève, & la troiſième longue.

Prétérit. Avoir conçu.

Participe actif & Gerondif. Concevant.

La première ſyllabe eſt longue, la ſeconde très-brève, & la troiſième longue.

Participe paſſif. Conçu, ue.

La première ſyllabe eſt moyenne, & la ſeconde brève au ſingulier maſculin, mais celle-ci eſt longue au pluriel & au féminin.

FORMATION des temps des verbes réguliers de la troiſième conjugaiſon qui ſe conjuguent comme CONCEVOIR.

En changeant dans l'infinitif *concevoir* la terminaiſon *evoir* en *ois*, *ois*, *oit*, *evons*, *evez*, *oivent*, on a le préſent de l'indicatif.

En changeant *evoir* en *evois*, *evois*, *evoit*, *evions*, *eviez*, *evoient*, on a l'imparfait.

En changeant *evoir* en *us*, *us*, *ut*, *ûmes*, *ûtes*, *ûrent*, on a le prétérit défini.

En changeant *evoir* en *evrai*, *evras*, *evra*, *evrons*, *evrez*, *evront*, on a le futur ſimple.

En changeant *evoir* en *evrois*, *evrois*, *evroit*, *evrions*, *evriez*, *evroient*, on a le conditionnel préſent.

En changeant *evoir* en *ois*, *oive*, on a le ſingulier de l'impératif. Le pluriel reſſemble au pluriel du préſent de l'indicatif.

En changeant *evoir* en *oive*, *oives*, *oive*, *evions*, *eviez*, *oivent*, on a le préſent du ſubjonctif.

En changeant *evoir* en *uſſe*, *uſſes*, *ût*, *uſſions*, *uſſiez*, *uſſent*, on a l'imparfait du ſubjonctif.

En changeant *evoir* en *evant*, on a le participe actif & le gérondif.

En changeant *evoir* en *u*, *ue* & en *us*, *ues*, on aura le participe paſſif maſculin & féminin, tant au ſingulier qu'au pluriel, ainſi que toutes les perſonnes des deux nombres des temps compoſés & tous les temps des verbes paſſifs dont les verbes actifs réguliers ſe conjuguent comme CONCEVOIR.

On met devant les voyelles *o* & *u* une cédille ſous le *c* pour lui donner le ſon du *s*.

Les verbes réguliers de la quatrième conjugaiſon ont tous l'infinitif terminé en *re*; mais les temps des uns, comme *fendre*, ſe forment par le changement de la terminaiſon *re*; les temps des autres, comme *craindre*, ſe forment par le changement de la terminaiſon *ndre*, &c. enſorte que comme on l'a vu plus haut on diſtingue cinq ſortes de verbes réguliers en *re*: nous allons en conjuguer un de chaque eſpèce.

CONJUGAISON du verbe FENDRE.

INDICATIF. *Préſent. Singulier.* Je fends, tu fends, il fend.

Pluriel Nous fendons, vous fendez, ils fendent.

Le monoſyllabe du ſingulier eſt long. Les deux premières perſonnes du pluriel ont la première ſyllabe moyenne, & la ſeconde longue. La troiſième perſonne a la première ſyllabe longue, & la ſeconde très-brève.

Le premier *e* prend dans tous les temps du verbe le ſon de l'*a*, & l'on prononce comme ſi l'on écrivoit je *fands*, &c.

Imparfait. Singulier. Je fendois, tu fendois, il fendoit.

Pluriel. Nous fendions, vous fendiez, ils fendoient.

Toutes les perſonnes des deux nombres ont la première ſyllabe moyenne, & la ſeconde longue, excepté la troiſième perſonne du ſingulier, qui a ſa ſeconde ſyllabe moyenne.

On prononce je *fandais*, &c. en donnant à *oi* le ſon d'*ai*.

Prétérit défini. Singulier. Je fendis, tu fendis, il fendit.

Pluriel. Nous fendîmes, vous fendîtes, ils fendîrent.

Les deux premières perſonnes du

Je craindrois, tu craindrois, il craindroit.

Pluriel. Nous craindrions, vous craindriez, ils craindroient.

Toutes les perſonnes des deux nombres ont la première ſyllabe moyenne, & la ſeconde longue, excepté la troiſième perſonne du ſingulier, qui a ſa ſeconde ſyllabe moyenne.

On prononce je *craindrais*, &c. en donnant à *oi* le ſon d'*ai*.

Conditionnel paſſé. Singulier. J'aurois craint ou j'euſſe craint, *&c.*

Impératif. *Préſent* ou *futur. Singulier.* Crains, qu'il craigne.

Pluriel. Craignons, craignez, qu'ils craignent.

Subjonctif. *Préſent. Singulier.* Que je craigne, que tu craignes, qu'il craigne.

Pluriel. Que nous craignions, que vous craigniez, qu'ils craignent.

Imparfait. Singulier. Que je craigniſſe, que tu craigniſſes, qu'il craignît.

Pluriel. Que nous craigniſſions, que vous craigniſſiez, qu'ils craigniſſent.

Les deux premières perſonnes du ſingulier & la troiſième du pluriel ont la première ſyllabe brève, la ſeconde longue, & la troiſième très-brève. La troiſième perſonne du ſingulier a la première ſyllabe brève, & la ſeconde longue. Les deux premières perſonnes du pluriel ont les deux premières ſyllabes brèves, & la troiſième longue.

Prétérit. Singulier. Que j'aie craint, *&c.*

Pluſqueparfait. Singulier. Que j'euſſe craint, *&c.*

Infinitif. *Préſent.* Craindre.

La première ſyllabe eſt longue, & la ſeconde très-brève.

Préſent. Avoir craint.

Participe actif & gérondif. Craignant.

La première ſyllabe eſt brève, & la ſeconde longue.

Participe paſſif. Craint, ainte.

Le monoſyllabe du maſculin eſt long. Le féminin a la première ſyllabe longue, & la ſeconde très-brève.

Formation des temps des verbes réguliers de la quatrième conjugaiſon, qui ſe conjuguent comme Craindre.

En changeant dans l'infinitif *craindre* la terminaiſon *ndre* en *ns*, *ns*, *nt*, *gnons*, *gnez*, *gnent*, on a le préſent de l'indicatif.

En changeant *ndre* en *gnois*, *gnois*, *gnoit*, *gnions*, *gniez*, *gnoient*, on a l'imparfait.

En changeant *ndre* en *gnis*, *gnis*, *gnit*, *gnîmes*, *gnîtes*, *gnîrent*, on a le prétérit défini.

En changeant *ndre* en *ndrai*, *ndras*, *ndra*, *ndrons*, *ndrez*, *ndront*, on a le futur ſimple.

En changeant *ndre* en *ndrois*, *ndrois*, *ndroit*, *ndrions*, *ndriez*, *ndroient*, on a le conditionnel préſent.

En changeant *ndre* en *s*, *gne*, on a le ſingulier de l'impératif. Le pluriel reſſemble au pluriel du préſent de l'indicatif.

En changeant *ndre* en *gne*, *gnes*, *gne*, *gnions*, *gniez*, *gnent*, on a le préſent du ſubjonctif.

En changeant *ndre* en *gniſſe*, *gniſſes*, *gnît*, *gniſſions*, *gniſſiez*, *gniſſent*, on a l'imparfait du ſubjonctif.

En changeant *ndre* en *gnant*, on a le participe actif & le gérondif.

En changeant *ndre* en *nt*, *nte*, & en *nts*, *ntes*, on aura le participe paſſif maſculin & féminin

tant

tant au ſingulier qu'au pluriel, ainſi que toutes les perſonnes des deux nombres des temps compoſés, & tous les temps des verbes paſſifs dont les verbes actifs réguliers ſe conjuguent comme CRAINDRE.

CONJUGAISON du verbe SÉDUIRE.

INDICATIF. *Préſent. Singulier.* Je ſéduis, tu ſeduis, il ſéduit.

Pluriel. Nous ſéduiſons, vous ſéduiſez, ils ſéduiſent.

Les deux premières perſonnes du ſingulier ont la première ſyllabe brève & la ſeconde longue; la troiſième perſonne a ſes deux ſyllabes brèves. La première & la ſeconde perſonnes du pluriel ont les deux premières ſyllabes brèves & la dernière longue: la troiſième perſonne a la première ſyllabe brève, la ſeconde longue & la troiſième très-brève.

Imparfait. Singulier. Je ſéduiſois, tu ſéduiſois, il ſéduiſoit.

Pluriel. Nous ſéduiſions, vous ſéduiſiez, ils ſéduiſoient.

Toutes les perſonnes des deux nombres ont les deux premières ſyllabes brèves & la dernière longue, excepté la troiſième perſonne du ſingulier qui a ſa dernière ſyllabe moyenne.

On prononce je *ſéduiſois*; &c. en donnant à *oi* le ſon d'*ai*.

Prétérit défini. Singulier. Je ſéduiſis, tu ſéduiſis, il ſéduiſit.

Pluriel. Nous ſéduiſîmes, vous ſéduiſîtes, ils ſéduiſîrent.

La première & la ſeconde perſonne du ſingulier ont les deux premières ſyllabes brèves & la dernière longue: la troiſième perſonne a ſes trois ſyllabes brèves. Les trois perſonnes du pluriel ont les deux premières ſyllabes brèves, la troiſième longue & la quatrième très-brève.

Prétérit indefini. Singulier. J'ai ſéduit, &c.

Prétérit antérieur défini. Singulier. J'eus ſéduit, &c.

Prétérit antérieur indéfini. Singulier J'ai eu ſéduit, &c.

Pluſqueparfait. Singulier. J'avois ſéduit, &c.

Futur ſimple. Singulier. Je ſéduirai, tu ſéduiras, il ſéduira.

Pluriel. Nous ſéduirons, vous ſéduirez, ils ſéduiront.

La première & la troiſième perſonne du ſingulier ont toutes leurs ſyllabes brèves; la ſeconde perſonne de ce nombre & les trois du pluriel, ont les deux premières ſyllabes brèves & la troiſième longue.

La première perſonne du ſingulier ſe prononce je *ſéduiré*.

Futur antérieur ou *relatif. Singulier.* J'aurai ſéduit, &c.

Conditionnel préſent. Singulier. Je ſéduirois, tu ſéduirois, il ſéduiroit.

Pluriel. Nous ſéduirions, vous ſéduiriez, ils ſéduiroient.

La quantité proſodique eſt la même que celle de l'imparfait.

On prononce je *ſéduirais*, &c. en donnant à *oi* le ſon d'*ai*.

Conditionnel paſſé. Singulier. J'aurois ſéduit ou j'euſſe ſéduit, &c.

IMPÉRATIF. *Préſent* ou *Futur. Singulier.* Séduis, qu'il ſéduiſe.

Pluriel. Séduiſons, ſéduiſez, qu'ils ſéduiſent.

Subjonctif. Préſent. Singulier. Que je ſéduiſe, que tu ſéduiſes, qu'il ſéduiſe.

Pluriel. Que nous ſéduiſions, que vous ſéduiſiez, qu'ils ſéduiſent.

Imparfait. Singulier. Que je ſéduiſiſſe, que tu ſéduiſiſſes, qu'il ſéduiſît.

Pluriel. Que nous ſéduiſiſſions,

que vous ſéduiſiſſiez, qu'ils ſéduiſiſſent.

Les deux premières perſonnes du ſingulier & la troiſième du pluriel ont les deux premières ſyllabes brèves, la troiſième longue & la quatrième très-brève; la troiſième perſonne du ſingulier a les deux premières ſyllabes brèves & la dernière longue : les deux premières perſonnes du pluriel ont les trois premières ſyllabes brèves & la quatrième longue.

Prétérit. Singulier. Que j'aie ſéduit, &c.

Pluſqueparfait. Singulier. Que j'euſſe ſéduit, &c.

INFINITIF. *Préſent.* Séduire.

La première ſyllabe eſt brève, la ſeconde longue & la troiſième très-brève.

Prétérit. Avoir ſéduit.

Participe actif & gerondif. Séduiſant.

Les deux premières ſyllabes ſont brèves & la troiſième longue.

Participe paſſif. Séduit, ite.

Les deux ſyllabes ſont brèves au ſingulier maſculin, mais la ſeconde eſt longue au pluriel & brève au féminin qui a une troiſième ſyllabe très-brève.

FORMATION des temps des verbes réguliers de la quatrième conjugaiſon qui ſe conjuguent comme SÉDUIRE.

En changeant dans l'infinitif SÉDUIRE, la terminaiſon *ire* en *is*, *is*, *it*, *iſons*, *iſes*, *iſent*, on a le préſent de l'indicatif.

En changeant *ire* en *iſois*, *iſois*, *iſoit*, *iſions*, *iſiez*, *iſoient*, on a l'imparfait.

En changeant *ire* en *iſis*, *iſis*, *iſit*, *iſîmes*, *iſîtes*, *iſirent*, on a le prétérit défini.

En changeant *ire* en *irai*, *iras*, *ira*, *irons*, *irez*, *iront*, on a le futur ſimple.

En changeant *ire* en *irois*, *irois*, *iroit*, *irions*, *iriez*, *iroient*, on a le conditionnel préſent.

En changeant *ire* en *is*, *iſe*, on a le ſingulier de l'impératif. Le pluriel reſſemble au pluriel du préſent de l'indicatif.

En changeant *ire* en *iſe*, *iſes*, *iſe*, *iſions*, *iſiez*, *iſent*, on a le préſent du ſubjonctif.

En changeant *ire* en *iſiſſe*, *iſiſſes*, *iſît*, *iſiſſions*, *iſiſſiez*, *iſiſſent*, on a l'imparfait du ſubjonctif.

En changeant *ire* en *iſant*, on a le participe actif & le gerondif.

En changeant *ire* en *it*, *ite*, & en *its*, *ites*, on aura le participe paſſif maſculin & féminin, tant au ſingulier qu'au pluriel, ainſi que toutes les perſonnes des deux nombres des temps compoſés, & tous les temps des verbes paſſifs dont les verbes actifs réguliers ſe conjuguent comme SÉDUIRE.

CONJUGAISON du verbe CONNOÎTRE.

INDICATIF. *Préſent. Singulier.* Je connois, tu connois, il connoît.

Pluriel. Nous connoiſſons, vous connoiſſez, ils connoiſſent.

Les trois perſonnes du ſingulier ont la première ſyllabe brève & la ſeconde longue. Les deux premières perſonnes du pluriel ont les deux premières ſyllabes brèves & la dernière longue : la troiſième perſonne a la première ſyllabe brève, la ſeconde longue & la troiſième très-brève.

Imparfait. Singulier. Je connoiſſois, tu connoiſſois, il connoiſſoit.

Pluriel. Nous connoiſſions, vous connoiſſiez, ils connoiſſoient.

Toutes les perſonnes des deux nombres ont les deux premières

ſyllabes brèves & la dernière longue, excepté la troiſième perſonne du ſingulier qui a ſa dernière ſyllabe moyenne.

Prétérit défini. Singulier. Je connus, tu connus, il connut.

Pluriel. Nous connûmes; vous connûtes, ils connûrent.

Les deux premières perſonnes du ſingulier ont la première ſyllabe brève & la ſeconde longue. La troiſième perſonne a ſes deux ſyllabes brèves. Les trois perſonnes du pluriel ont la première ſyllabe brève, la ſeconde longue & la troiſième très-brève.

Prétérit indéfini. Singulier. J'ai connu, &c.

Prétérit antérieur défini. Singulier. J'eus connus, &c.

Prétérit antérieur indéfini. Singulier. J'ai eu connu, &c.

Pluſqueparfait. Singulier. J'avois connu, &c.

Futur ſimple. Singulier. Je connoîtrai, tu connoîtras, il connoîtra.

Pluriel. Nous connoîtrons, vous connoîtrez, ils connoîtront.

La première & la troiſième perſonne du ſingulier ont la première ſyllabe brève, la ſeconde longue & la troiſième brève; la ſeconde perſonne de ce nombre & les trois du pluriel ont la première ſyllabe brève & les autres longues.

La première perſonne ſe prononce je *conaîtré.*

Futur antérieur ou *relatif. Singulier.* J'aurai connu, &c.

Conditionnel préſent. Singulier. Je connoîtrois, tu connoîtrois, il connoîtroit.

Pluriel. Nous connoîtrions, vous connoîtriez, ils connoîtroient.

Toutes les perſonnes des deux nombres ont la première ſyllabe brève & les autres longues, excepté la troiſième perſonne du ſingulier qui a ſa dernière ſyllabe moyenne.

Conditionnel paſſé. Singulier. J'aurois connu ou j'euſſe connu, &c.

IMPÉRATIF. *Préſent* ou *Futur. Singulier.* Connois, qu'il connoiſſe.

Pluriel. Connoiſſons, connoiſſez, qu'ils connoiſſent.

SUBJONCTIF. *Préſent. Singulier.* Que je connoiſſe, que tu connoiſſes, qu'il connoiſſe.

Pluriel. Que nous connoiſſions, que vous connoiſſiez, qu'ils connoiſſent.

Imparfait. Singulier. Que je connuſſe, que tu connuſſes, qu'il connût.

Pluriel. Que nous connuſſions, que vous connuſſiez, qu'ils connuſſent.

Les deux premières perſonnes du ſingulier & la troiſième du pluriel ont la première ſyllabe brève, la ſeconde longue & la dernière très-brève: la troiſième perſonne du ſingulier a la première ſyllabe brève, & la ſeconde longue: la première & la ſeconde perſonne du pluriel ont les deux premières ſyllabes brèves & la troiſiéme longue.

Prétérit. Singulier. Que j'aie connu, &c.

Pluſqueparfait. Singulier. Que j'euſſe connu, &c.

INFINITIF. *Préſent.* Connoître.

La première ſyllabe eſt brève, la ſeconde longue & la troiſième très brève.

Prétérit. Avoir connu.

Participe actif & gerondif. Connoiſſant.

Les deux premières ſyllabes ſont brèves & la troſième longue.

Participe paſſif. Connu, ue.

Les deux ſyllabes ſont brèves au ſingulier maſculin, mais la ſeconde

eſt longue au pluriel & au féminin.

Dans tous les temps de ce verbe on ne fait ſentir qu'un *n*, & l'on prononce *oi* comme *ai* : ainſi l'on prononce je *connois*, je *connoîtrois*, &c. comme ſi l'on écrivoit je *conais*, je *conaîtrais*, &c.

FORMATION des temps des verbes réguliers de la quatrième conjugaiſon qui ſe conjuguent comme CONNOÎTRE.

En changeant dans l'infinitif *connoître*, la terminaiſon *oître* en *ois*, *ois*, *oit*, *oiſſons*, *oiſſez*, *oiſſent*, on a le préſent de l'indicatif.

En changeant *oître* en *oiſſois*, *oiſſois*, *oiſſoit*, *oiſſions*, *oiſſiez*, *oiſſoient*, on a l'imparfait.

En changeant *oître* en *us*, *us*, *ut*, *ûmes*, *ûtes*, *ûrent*, on a le prétérit définit.

En changeant *oître* en *oîtrai*, *oîtras*, *oîtra*, *oîtrons*, *oîtrez*, *oîtront*, on a le futur ſimple.

En changeant *oître* en *oîtrois*, *oîtrois*, *oîtroit*, *oîtrions*, *oîtriez*, *oîtroient*, on a le conditionnel préſent.

En changeant *oître* en *ois*, *oiſſe*, on a le ſingulier de l'impératif. Le pluriel reſſemble au pluriel du préſent de l'indicatif.

En changeant *oître* en *oiſſe*, *oiſſes*, *oiſſe*, *oiſſions*, *oiſſiez*, *oiſſent* on a le préſent du ſubjonctif.

En changeant *oître* en *uſſes*, *uſſes*, *ût*, *uſſions*, *uſſiez*, *uſſent*, on a l'imparfait du ſubjonctif.

En changeant *oître* en *oiſſant*, on a le participe paſſif & le gerondif.

En changeant *oître* en *u*, *ue*, & en *us*, *ues*, on aura le participe paſſif maſculin & féminin, tant au ſingulier qu'au pluriel, ainſi que toutes les perſonnes des deux nombres des temps compoſés, & tous les temps des verbes paſſifs dont les verbes actifs réguliers ſe conjuguent comme CONNOÎTRE.

CONJUGAISON du verbe TAIRE.

INDICATIF. *Préſent. Singulier.* Je tais, tu tais, il tait.

Pluriel. Nous taiſons, vous taiſez, ils taiſent.

Le monoſyllabe du ſingulier eſt long. Les deux premières perſonnes du pluriel ont la première ſyllabe brève, & la ſeconde longue. La troiſième perſonne a la première ſyllabe longue, & la ſeconde très-brève.

Imparfait. Singulier. Je taiſois, tu taiſois, il taiſoit.

Pluriel. Nous taiſions, vous taiſiez, ils taiſoient.

Toutes les perſonnes des deux nombres ont la première ſyllabe brève, & la ſeconde longue, excepté la troiſième perſonne du ſingulier, qui a la ſeconde ſyllabe moyenne.

On prononce *je taiſais*, *&c.* en donnant à *oi* le ſon d'*ai*.

Prétérit défini. Singulier. Je tus, tu tus, il tut.

Pluriel. Nous tûmes, vous tûtes, ils tûrent.

Le monoſyllabe des deux premières perſonnes du ſingulier eſt long, celui de la troiſième eſt bref. Les trois perſonnes du pluriel ont la première ſyllabe longue, & la ſeconde très-brève.

Prétérit indéfini. Singulier. J'ai tu, *&c.*

Prétérit antérieur défini. Singulier. J'eus tu, *&c.*

Prétérit antérieur indéfini. J'ai eu tu, *&c.*

Pluſque parfait. Singulier. J'aurois tu, *&c.*

Futur ſimple. Singulier. Je tairai, tu tairas, il taira.

Pluriel. Nous tairons, vous tairez, ils tairont.

La première & la troiſième perſonne du ſingulier ont leurs deux ſyllabes brèves; la ſeconde perſonne de ce nombre, & les trois du pluriel ont la première ſyllabe brève, & la ſeconde longue.

La première perſonne ſe prononce *Je tairé.*

Futur antérieur ou *relatif. Singulier.* J'aurai tu, *&c.*

Conditionnel préſent. Singulier. Je tairois, tu tairois, il tairoit.

Pluriel. Nous tairions, vous tairiez, ils tairoient.

La quantité proſodique de ce temps eſt la même que celle de l'imparfait.

On prononce *Je tairais*, &c. en donnant à *oi* le ſon d'*ai.*

Conditionnel paſſé. Singulier. J'aurois tu, ou j'euſſe tu, *&c.*

Impératif. *Préſent* ou *Futur. Singulier.* Tais, qu'il taiſe.

Pluriel. Taiſons, taiſez, qu'ils taiſent.

Subjonctif. *Préſent. Singulier.* Que je taiſe, que tu taiſes, qu'il taiſe.

Pluriel. Que nous taiſions, que vous taiſiez, qu'ils taiſent.

Imparfait. Singulier. Que je tuſſe, que tu tuſſes, qu'il tût.

Pluriel. Que nous tuſſions, que vous tuſſiez, qu'ils tuſſent.

Les deux premières perſonnes du ſingulier, & la troiſième du pluriel ont la première ſyllabe longue, & la ſeconde très-brève. Le monoſyllabe de la troiſième perſonne du ſingulier eſt long. Les deux premières perſonnes du pluriel ont la prrmière ſyllabe brève & la ſeconde longue.

Prétérit. Singulier. Que j'aie tu, *&c.*

Pluſqueparfait. Singulier. Que j'euſſe tu, *&c.*

Infinitif. *Préſent.* Taire.

La première ſyllabe eſt longue, & la ſeconde très-brève.

Prétérit. Avoir tu.

Participe actif & Gerondif. Taiſant.

La première ſyllabe eſt brève, & la ſeconde longue.

Participe paſſif. Tu, ue.

Ce monoſyllabe eſt bref au ſingulier maſculin, mais il eſt long au pluriel & au féminin.

Formation des temps des verbes réguliers de la quatrième conjugaiſon, qui ſe conjuguent comme Taire.

En changeant dans l'infinitif *taire*, la terminaiſon *aire* en *ais*, *ais*, *ait*, *aiſons*, *aiſez*, *aiſent*, on a le préſent de l'indicatif.

En changeant *aire* en *aiſois*, *aiſois*, *aiſoit*, *aiſions*, *aiſiez*, *aiſoient*, on a l'imparfait.

En changeant *aire* en *us*, *us*, *ut*, *ûmes*, *ûtes*, *ûrent*, on a le prétérit défini.

En changeant *aire* en *airai*, *airas*, *aira*, *airons*, *airez*, *airont*, on a le futur ſimple.

En changeant *aire* en *airois*, *airois*, *airoit*, *airions*, *airiez*, *airoient*, on a le conditionnel préſent.

En changeant *aire* en *ais*, *aiſe*, on a le ſingulier de l'impératif. Le pluriel reſſemble au pluriel du préſent de l'indicatif.

En changeant *aire* en *aiſe*, *aiſes*, *aiſe*, *aiſions*, *aiſiez*, *aiſent*, on a le préſent du ſubjonctif.

En changeant *aire* en *uſſes*, *uſſes*, *ût*, *uſſions*, *uſſiez*, *uſſent*, on a l'imparfait du ſubjonctif.

En changeant *aire* en *aiſant*, on a le participe actif & le gerondif.

En changeant *aire* en *u*, *ue*, &

en *us*, *ues*, on aura le participe paſſif maſculin & féminin, tant au ſingulier qu'au pluriel, ainſi que toutes les perſonnes des deux nombres des temps compoſés, & tous les temps des verbes paſſifs, dont les verbes actifs réguliers ſe conjuguent comme *taire*.

Les verbes paſſifs de chaque conjugaiſon ont tous leurs temps formés de ceux de l'auxiliaire être, & du participe paſſif du verbe actif auquel ils appartiennent, ainſi il ſuffira de conjuguer ici le paſſif du verbe actif admirer, pour faire connoître la manière de conjuguer les autres.

CONJUGAISON du verbe paſſif ÊTRE ADMIRÉ.

INDICATIF. *Préſent. Singulier.* Je ſuis admiré, ou admirée, tu es admiré, ou admirée, il eſt admiré, ou elle eſt admirée.

Pluriel. Nous ſommes admirés ou admirées, vous êtes admirés, ils ſont admirés.

Imparfait. Singulier. J'étois admiré, tu étois admiré, il étoit admiré.

Pluriel. Nous étions admirés, vous étiez admirés, ils étoient admirés.

Prétérit défini. Singulier. Je fus admiré, tu fus admiré, il fut admiré.

Pluriel. Nous fûmes admirés, vous fûtes admirés, ils fûrent admirés.

Prétérit indéfini. Singulier. J'ai été admiré, tu as été admiré, il a été admiré.

Pluriel. Nous avons été admirés, vous avez été admirés, ils ont été admirés.

Prétérit antérieur défini. Singulier. J'eus été admiré, tu eus été admiré, il eut été admiré.

Pluriel. Nous eûmes été admirés, vous eûtes été admirés, ils eûrent été admirés.

Pluſqueparfait. Singulier. J'avois été admiré, tu avois été admiré, il avoit été admiré.

Pluriel. Nous avions été admirés, vous aviez été admirés, ils avoient été admirés.

Futur ſimple. Singulier. Je ſerai admiré, tu ſeras admiré, il ſera admiré.

Pluriel. Nous ſerons admirés, vous ſerez admirés, ils ſeront admirés.

Futur antérieur ou *relatif.* J'aurai été admiré, tu auras été admiré, il aura été admiré.

Pluriel. Nous aurons été admirés, vous aurez été admirés, ils auront été admirés.

Conditionnel préſent. Singulier. Je ſerois admiré, tu ſerois admiré, il ſeroit admiré.

Pluriel. Nous ſerions admirés, vous ſeriez admirés, ils ſeroient admirés.

Conditionnel paſſé. Singulier. J'aurois été admiré, ou j'euſſe été admiré, tu aurois été admiré, ou tu euſſes été admiré, il auroit été admiré, ou il eût été admiré.

Pluriel. Nous aurions été admirés, ou nous euſſions été admirés, vous auriez été admirés, ou vous euſſiez été admirés, ils auroient été admirés, ou ils euſſent été admirés.

IMPÉRATIF. *Préſent* ou *Futur. Singulier.* Sois admiré, qu'il ſoit admiré.

Pluriel. Soyons admirés, ſoyez admirés, qu'ils ſoient admirés.

SUBJONCTIF. *Préſent. Singulier.* Que je ſois admiré, que tu ſois admiré, qu'il ſoit admiré.

Pluriel. Que nous ſoyons admi-

rés, que vous ſoyez admirés, qu'ils ſoient admirés.

Imparfait. Singulier. Que je fuſſe admiré, que tu fuſſes admiré, qu'il fût admiré.

Pluriel. Que nous fuſſions admirés, que vous fuſſiez admirés, qu'ils fuſſent admirés.

Préterit. Singulier. Que j'aie été admiré, que tu aies été admiré, qu'il ait été admiré.

Pluriel. Que nous ayons été admirés, que vous ayez été admirés, qu'ils aient été admirés.

Pluſqueparfait. Singulier. Que j'euſſe été admiré, que tu euſſes été admiré, qu'il eût été admiré.

Pluriel. Que nous euſſions été admirés, que vous euſſiez été admirés, qu'ils euſſent été admirés.

INFINITIF. *Préſent.* Être admiré.

Prétérit. Avoir été admiré.

Participe paſſif. Admiré, ée.

Nous allons auſſi conjuguer un verbe pronominal, qui ſuffira pareillement pour faire connoître la manière de conjuguer tous les autres.

CONJUGAISON du verbe pronominal SE RÉJOUIR.

INDICATIF. *Préſent. Singulier.* Je me réjouis, tu te réjouis, il ſe réjouit.

Pluriel. Nous nous réjouiſſons, vous vous réjouiſſez, ils ſe réjouiſſent.

Imparfait. Singulier. Je me réjouiſſois, tu te réjouiſſois, il ſe réjouiſſoit.

Pluriel. Nous nous réjouiſſions, vous vous réjouiſſiez, ils ſe réjouiſſoient.

Prétérit défini. Singulier. Je me réjouis, tu te réjouis, il ſe réjouit.

Pluriel. Nous nous réjouîmes, vous vous réjouîtes, ils ſe réjouîrent.

Prétérit indéfini. Singulier Je me ſuis réjoui, ou réjouie, tu tes réjoui, il s'eſt réjoui, ou elle s'eſt réjoui.

Pluriel. Nous nous ſommes réjouis, vous vous êtes réjouis, ils ſe ſont réjouis.

Prétérit anterieur défini. Singulier. Je me fus réjoui, tu te fus réjoui, il ſe fut réjoui.

Pluriel. Nous nous fumes réjouis, vous vous futes réjouis, ils ſe furent réjouis.

Pluſqueparfait. Singulier. Je m'étois réjoui, tu t'étois réjoui, il s'étoit réjoui.

Pluriel. Nous nous étions réjouis, vous vous étiez réjouis, ils s'étoient réjouis.

Futur ſimple. Singulier. Je me réjouirai, tu te réjouiras, il ſe réjouira.

Pluriel. Nous nous réjouirons, vous vous réjouirez, ils ſe réjouiront.

Futur antérieur ou *relatif.* Je me ſerai réjoui, tu te ſeras réjoui, il ſe ſera réjoui.

Pluriel. Nous nous ſerons réjouis, vous vous ſerez réjouis, ils ſe ſeront réjouis.

Conditionnel préſent. Singulier. Je me réjouirois, tu te réjouirois, il ſe réjouiroit.

Pluriel. Nous nous réjouirions, vous vous réjouiriez, ils ſe réjouiroient.

Conditionnel paſſé. Singulier. Je me ſerois réjoui, ou je me fuſſe réjoui, tu te ſerois réjoui, ou tu te fuſſes réjoui, il ſe ſeroit réjoui, ou il ſe fût réjoui.

Pluriel. Nous nous ſerions réjouis, ou nous nous fuſſions réjouis, vous vous ſeriez réjouis, ou vous vous fuſſiez réjouis, ils ſe ſeroient réjouis, ou ils ſe fuſſent réjouis.

Impératif. Préſent ou *Futur. Sin-*

gulier. Réjouis toi, qu'il ſe réjouiſſe.

Pluriel. Réjouiſſons nous, réjouiſſez-vous, qu'ils ſe réjouiſſent.

SUBJONCTIF. *Préſent. Singulier.* Que je me réjouiſſe, que tu te réjouiſſes, qu'il ſe réjouiſſe.

Pluriel. Que nous nous réjouiſſions, que vous vous réjouiſſiez, qu'ils ſe réjouiſſent.

Imparfait. Singulier. Que je me réjouiſſe, que tu te réjouiſſes, qu'il ſe réjouît.

Pluriel. Que nous nous réjouiſſions, que vous vous réjouiſſiez, qu'ils ſe réjouiſſent.

Prétérit. Singulier. Que je me ſois réjoui, que tu te ſois réjoui, qu'il ſe ſoit réjoui.

Pluriel. Que nous nous ſoyons réjouis, que vous vous ſoyez réjouis, qu'ils ſe ſoient réjouis.

Pluſqueparfait. Singulier. Que je me fuſſe réjoui, que tu te fuſſes réjoui, qu'il ſe fût réjoui.

Pluriel. Que nous nous fuſſions réjouis, que vous vous fuſſiez réjouis, qu'ils ſe fuſſent réjouis.

Infinitif. Préſent. Se réjouir.

Prétérit. S'être réjoui.

Participe actif & Gerondif. Se réjouiſſant.

Participe paſſif. Réjoui, ie.

Les verbes neutres qui ſe conjuguent avec l'auxiliaire *être*, ont leurs temps compoſés comme ceux des verbes pronominaux; il n'y a de différence qu'en ce que le pronom de ces derniers ſe redouble. Ainſi en conjuguant les verbes *venir, arriver*, &c. on dira au prétérit indéfini, *je ſuis venu, je ſuis arrivé*, &c. Au prétérit antérieur, *je fus venu, je fus arrivé*, &c. Au pluſqueparfait, *j'étois venu, j'étois arrivé*, &c.

A l'égard des temps ſimples des mêmes verbes neutres, on les conjugue comme ceux des verbes ordinaires.

On vient de voir que les verbes réguliers ont quatre modes ou manières d'exprimer les différentes actions ou aſſertions. Ces modes ont chacun les temps qui leur ſont propres, & ces temps ſont les inflexions ou variations des verbes par leſquelles on détermine les différentes manières d'appercevoir le paſſé ou l'avenir. On appelle *temps compoſés*, ceux qui ſont formés du participe paſſif, & des temps des verbes auxiliaires; les temps ſimples ſont ceux qui ſe conjuguent ſans le ſecours des verbes auxiliaires. On a vu quels noms on a donné à tous ces temps & aux modes dans les verbes conjugués: voici l'explication des uns & des autres.

L'*indicatif* exprime ou indique directement avec affirmation, les différentes actions ou affections, dans tous les temps dont il eſt ſuſceptible; comme dans ces exemples, *je loue vos talens. Vous avez blâmé ſa conduite. Il finira mes peines.*

Temps de l'indicatif. Le *préſent* déſigne l'exiſtence d'une choſe ou d'une action au moment qu'on parle. Exemple. *Vous me réjouiſſez. Les liqueurs ſont pernicieuſes.*

Dans certains cas, & ſurtout pour donner aux deſcriptions plus de force & d'énergie, on emploie le préſent pour exprimer des choſes paſſées: dans la peinture que Rouſſeau a faite de la bataille de Peterwaradin, il dit:

Eugène eſt près d'avancer;
Il vient, il marche en perſonne.
Le jour luit, la charge ſonne,
Le combat va commencer.

On emploie auſſi le préſent pour exprimer des choſes d'habitude, quoiqu'elles n'exiſtent pas au moment où l'on parle : ainſi l'on peut dire, *Clitandre chante parfaitement*, quoique l'action de chanter ne ſoit pas préſente.

Ce temps s'emploie encore pour exprimer des choſes d'éternelle vérité, comme, *la matière eſt étendue. La chaleur dilate les corps.*

Le même temps déſigne un futur dans les phraſes ſuivantes : *ſon frère arrive dans trois jours. On repréſente demain le Miſantrope. Si l'on joue, faites que je le ſache.*

L'*imparfait* eſt un temps qui marque qu'une choſe étoit préſente dans un temps qui eſt paſſé, comme dans ces phraſes, *il falloit que nos gens cédaſſent, puiſque les ennemis étoient dix contre un. Le Général ordonnoit l'aſſaut quand la ville réſolut de capituler.*

Quand l'imparfait de l'indicatif eſt précédé d'un *ſi*, il marque un rapport au temps préſent, comme dans cette phraſe, *ſi vous chantiez je danſerois ;* c'eſt-à-dire, que l'action de danſer ſeroit préſente de ma part, ſi l'action de chanter étoit préſente de la vôtre.

L'imparfait de l'indicatif déſigne auſſi un rapport au préſent, quand il eſt précédé d'un imparfait, d'un parfait, d'un pluſqueparfait ou d'un conditionnel, comme dans ces phraſes, *on croyoit, on a cru que le ſoleil tournoit autour de la terre. Quand il eut achevé ſon diſcours, on convint qu'il avoit raiſon.*

Quand l'imparfait de l'indicatif eſt précédé d'un préſent ou d'un futur & d'un que, alors il déſigne un paſſé. *Vous n'ignorez pas que Carthage étoit la rivale de Rome.*

L'imparfait déſigne auſſi un paſſé quand il marque une choſe paſſée avant celle qui eſt exprimée par le premier verbe, comme dans cette phraſe, *j'ai ouï dire qu'il étoit ruiné & qu'il manquoit de tout.*

Quand le premier verbe eſt à l'imparfait, au parfait ou au pluſqueparfait, on met le ſecond à l'imparfait ſi l'on veut marquer un préſent. *Il diſoit, il a dit ou il avoit dit que tu étois un fripon.*

Remarquez cependant que quoique le premier verbe ſoit à l'imparfait, le ſecond peut ſe mettre au préſent, quand le ſecond verbe exprime une choſe vraie dans tous les temps, comme dans cette phraſe, *il ſoutenoit avec raiſon que la ſageſſe eſt préférable aux biens de la fortune.*

Le *prétérit ſimple* ou *défini* marque une choſe paſſée dans un temps abſolument paſſé, comme dans ces phraſes, *cette actrice joua la ſemaine paſſée. Je lui parlai hier de votre affaire.*

Le *prétérit indéfini* marque une choſe paſſée tantôt dans un temps qui n'eſt pas encore tout-à-fait écoulé, tantôt dans un temps abſolument paſſé. Si je dis, *J'ai parlé au Roi ce matin. Les nuages ont paru tout ce mois ſur l'horiſon. La comète qu'on a vue cette année a fourni un vaſte champ aux ſpéculations. Dans le ſiècle où nous ſommes la politique a développé toutes ſes ruſes.* Il s'agit dans ces exemples de temps dont il reſte encore quelque choſe à écouler. Je puis dire auſſi, *cette actrice a joué la ſemaine paſſée. Je lui ai parlé hier de votre affaire*, quoiqu'il ſoit queſtion de temps abſolument paſſés. Ainſi il faut obſerver ſur ces deux prétérits,

que le défini ne peut s'employer où l'on emploie l'indéfini : on ne pourroit pas dire, *je parlai au Roi ce matin. Les nuages parurent tout ce mois. La comète qu'on vit cette année. Dans le ſiècle où nous ſommes la politique développa, &c.* parceque le jour, le mois, l'année, le ſiècle dont il eſt queſtion dans les exemples donnés, ne ſont pas écoulés.

Il s'enſuit que le prétérit indéfini peut s'employer dans l'un & dans l'autre des cas rapportés ; mais il ne faut pas abuſer de cette liberté en la préférant trop fréquemment dans les occaſions où l'on pourroit ſe ſervir du prétérit défini.

Quelquefois le prétérit indéfini repréſente un futur, comme dans ces phraſes, *avez-vous bientôt lu votre lettre ? Je l'ai lue dans la minute* : ce qui ſignifie, *aurez-vous bientôt lu votre lettre ? Je l'aurai lue dans la minute.*

Quoique le premier verbe ſoit au prétérit défini ou indéfini, le ſecond peut ſe mettre au préſent, quand le ſecond verbe exprime une choſe vraie dans tous les temps. *Newton démontra* ou *a démontré que la lumière eſt la ſeule cauſe phyſique des couleurs.*

Le *prétérit antérieur défini* exprime une choſe paſſée avant une autre dans un temps abſolument paſſé, & dont il ne reſte plus rien. On emploie ce prétérit avec quelque conjonction ou quelque adverbe de temps, comme dans ces phraſes, *il revint auſſi-tôt qu'il eut parlé au Prince. J'eus hier terminé cette affaire avant midi.*

Le *prétérit antérieur indéfini* exprime une choſe paſſée avant une autre dans un temps qui n'eſt pas abſolument paſſé, comme dans cette phraſe, *dès que j'ai eu fini la commiſſion dont je m'étois chargé ce matin, je lui en ai rendu compte.*

Nous répétons ſur ces deux derniers prétérits les obſervations que nous avons faites ſur les précédens ; c'eſt-à-dire, que le prétérit antérieur défini ne s'emploie que pour marquer une choſe paſſée dans un temps abſolument paſſé, & que l'indéfini qui marque une choſe paſſée dans un temps dont il reſte encore quelque choſe à écouler, peut auſſi s'employer comme le défini.

Le *pluſqueparfait* marque une choſe paſſée à l'égard d'une autre choſe qui eſt auſſi paſſée ; comme dans cette phraſe, *j'avois parlé aux Juges avant l'arrêt qu'ils ont rendu.* L'action de voir les Juges étoit paſſée par rapport à l'action de rendre l'arrêt qui eſt auſſi paſſée.

Quoique le premier verbe ſoit au pluſqueparfait, le ſecond peut ſe mettre au préſent, quand ce ſecond verbe exprime une choſe vraie dans tous les temps, comme dans cette phraſe, *il avoit démontré que la lune emprunte ſa lumière du ſoleil.*

Le *futur ſimple* marque qu'une choſe qui n'eſt pas arrivera, comme dans ces phraſes, *j'irai à Rome. Il bâtira une maiſon.*

Le *futur antérieur* ou *relatif* marque l'avenir avec rapport au paſſé, en déſignant que lorſqu'une choſe arrivera, une autre choſe qui n'eſt pas encore ſera paſſée, comme dans cette phraſe, *ma fille aura paſſé la première jeuneſſe quand je la marierai :* la première jeuneſſe n'eſt pas encore paſſée ; mais elle eſt donnée comme paſſée, par rapport au mariage qui eſt à venir.

Le *conditionnel préſent* marque qu'une choſe exiſteroit actuellement ſi certaines conditions avoient lieu,

comme dans cette phraſe, *les arbres ſeroient fleuris ſi le temps étoit moins froid.*

Le *conditionnel paſſé* marque qu'une choſe ſeroit arrivée dans un temps paſſé ſi certaines conditions avoient eu lieu; comme dans cette phraſe, *Il auroit remporté la victoire s'il avoit été plus prudent.*

Outre les temps dont on vient de parler, il y a encore *un plusqueparfait ſurcompoſé*, un *futur antérieur ſurcompoſé*, & un *conditionnel paſſé ſurcompoſé.*

Exemple d'un plusqueparfait ſurcompoſé. *Si j'avois eu achevé cet ouvrage hier, j'aurois été chez vous.*

Exemple d'un futur antérieur ſurcompoſé. *Il aura chanté victoire dès qu'il aura eu vu plier l'aîle gauche.*

Exemple d'un conditionnel paſſé ſurcompoſé. *J'aurois eu diné avant vous ſi je m'étois mis à table en même temps.*

Comme ces temps s'emploient aſſez rarement nous ne les avons pas conjugués, & il nous a paru ſuffiſant d'en faire ici la remarque.

L'*impératif* exprime l'action de commander, de défendre, de prier, d'exhorter; comme dans ces phraſes, *étudiez vos leçons. Aimons les arts. Qu'il triomphe à ſon aiſe.*

Ce mode n'a qu'un temps qu'il faut appeler préſent & futur. Il eſt préſent quant à l'action de commander, de défendre, &c. il eſt futur quant à la choſe commandée, défendue, &c.

Ce temps n'admet point de première perſonne au ſingulier, ni de pronoms, excepté pour la troiſième perſonne de l'un & l'autre nombre.

Le *ſubjonctif* ainſi appelé de ce qu'il dépend toujours de quelques mots précédens, ſurtout de la conjonction *que* à laquelle il eſt ſouvent joint, n'exprime les temps des verbes que d'une manière modifiée; enſorte que s'il étoit ſéparé de ce qui le précéde, il ne formeroit plus de ſens clair. Dans cette phraſe, *je déſirois qu'il étudiât; je déſirois* qui eſt l'indicatif, forme ſeul un ſens déterminé & indépendant; & au contraire les mots *il étudiât* dépendent de *je déſirois*, puiſqu'étant ſeuls ils n'auroient plus de ſens déterminé.

Il s'enſuit que quand on veut marquer quelque choſe de poſitif, il faut ſe ſervir de l'indicatif, comme dans cette phraſe, *je ſuis perſuadé qu'on vous a trompé.*

Mais ſi l'on veut exprimer quelque choſe qui tienne de la crainte, du doute, de l'avenir, du ſouhait, de la prière, &c. le verbe employé à la ſuite du pronom ou de la conjonction doit être au ſubjonctif. Exemples. *Je crains qu'on ne vous ait trompé. Je doute que mon frère revienne. Je ſouhaite qu'on la guériſſe.*

Temps du ſubjonctif. Le *préſent* du ſubjonctif déſigne une choſe préſente ou future, & il eſt précédé d'un verbe au préſent ou au futur. Exemples. *Il faut que l'honnête homme rempliſſe ſes obligations. Il ſera juſte qu'il obtienne la place qu'il ſollicite.*

Ce temps peut auſſi être précédé d'un prétérit quand il s'agit d'une action qui ſe fait ou qui peut ſe faire dans tous les temps. Exemple. *Dieu a entouré les yeux de tuniques tranſparentes au devant, afin que l'on puiſſe voir à travers.*

L'imparfait du ſubjonctif déſigne une choſe préſente ou future à l'égard d'un temps paſſé ou conditionnel déterminé par le verbe qui précéde la conjonction *que*. Il faut

donc employer cet imparfait après l'imparfait, les prétérits & les conditionnels de l'indicatif, quand on veut exprimer par le ſecond verbe un temps égal à celui qu'exprime le premier verbe. Exemples. *Je déſirois qu'elle l'épousât. Il voulut qu'on livrât bataille. J'ai ſouhaité que vous vinſſiez. J'eus voulu que cela ſe fît autrement. Il avoit demandé qu'on vous conſultât. Il faudroit qu'il ne plût pas demain. Il auroit mieux valu qu'il perdit la vie que l'honneur.*

L'*imparfait* du ſubjonctif peut encore être précédé d'un préſent de l'indicatif, quand on place dans la phraſe quelque expreſſion conditionnelle. Exemple. *Je doute qu'il fût un fourbe s'il eût été à toute autre école. Je doute qu'il eût réuſſi ſans vous. Il n'eſt point d'homme quelque mérite qu'il ait, qui ne fût très-mortifié s'il s'avoit tout ce qu'on penſe de lui.*

Le *prétérit* du ſubjonctif déſigne une choſe paſſée relativement au temps du verbe qui précède le *que* conjonctif. Ce prétérit doit être régulièrement à la ſuite d'un préſent, d'un prétérit indéfini, ou d'un futur de l'indicatif. Exemples. *Je ne crois pas qu'on ait voulu vous offenſer. J'ai attendu pour partir qu'il ait terminé cette affaire. Je ne croirai jamais qu'il les ait trompés.*

Le *pluſqueparfait* du ſubjonctif déſigne une choſe abſolument paſſée relativement au temps du verbe qui précède le *que* conjonctif. Ce temps peut être précédé de tous ceux que nous avons dit pouvoir précéder l'imparfait du ſubjonctif. Exemples. *J'ignorois qu'on eût voulu vous tromper. On ne crut pas que j'euſſe fait le voyage d'Amérique. J'ai penſé qu'il eût mieux fait en ſuivant cet avis. J'eus bientôt vu qu'on eût pu manœuvrer autrement. J'avois penſé que ſi l'on vous eût averti de ce qui ſe paſſoit, vous vous ſeriez mieux conduit. Il faudroit que vous euſſiez pris un appartement plus commode. Auriez-vous cru qu'il nous eût fait cet accueil.*

Le pluſqueparfait du ſubjonctif peut auſſi être précédé d'un préſent dans le cas prévu ci-devant pour l'imparfait. *Je ne crois pas qu'il eût chanté ſi vous ne l'en euſſiez prié.*

On emploie quelquefois les temps ſurcompoſés au parfait & au pluſqueparfait du ſubjonctif. *Je ne penſe pas que vous ayez eu fini ce matin. Il ne croyoit pas que jeuſſe eu fini avant midi.*

Les temps du ſubjonctif ſont encore d'uſage dans certaines phraſes elliptiques, c'eſt-à-dire, où il y a quelque mot ſous-entendu. Exemples. *Puiſſiez-vous faire long-temps les délices de la Cour*, c'eſt-à-dire, *je ſouhaite que vous puiſſiez*, &c. *Heureux celui qui peut, ne fût-ce que dans la vieilleſſe, parvenir à penſer ſainement.*

L'*infinitif* ne marque aucun temps précis, & n'exprime les choſes que dans un ſens indéfini ſans affirmation & ſans déterminer le nombre ni la perſonne. *Recevoir, chanter, applaudir*, ſont des infinitifs que l'on peut rapporter au paſſé, au préſent, au futur, à toutes les perſonnes & à tous les nombres. On peut dire, *j'ai vu recevoir; vous entendez chanter; ils ſauront applaudir.*

Le *prétérit* de l'infinitif marque un paſſé relatif au verbe qui le précède. Exemple. *Il faut avoir obéi pour ſavoir commander.*

Nous traitons des participes à l'article PARTICIPE. *Voyez* ce mot & ce qui ſuit.

Le *gérondif* ayant la même terminaiſon que le participe actif, quelques Grammairiens ſe ſont partagés de façon que les uns admettent des participes où d'autres ne reconnoiſſent que des gérondifs. Cependant, quelque ſemblables qu'ils ſoient quant à la forme, ils ſont de différente nature puiſqu'ils ont un ſens différent, quoiqu'ils puiſſent quelquefois s'employer l'un pour l'autre.

Le participe actif, autrement dit en *ant*, eſt à la vérité indéclinable dans l'uſage actuel, ce qui le fait confondre avec le gérondif; mais il étoit anciennement ſuſceptible de genre & de nombre, comme il eſt aiſé de le remarquer dans quelques formules de ſtile. Exemples. *Les gens tenans notre Cour de Parlement. La rendante compte*, &c.

Pour diſtinguer le gérondif du participe, il faut obſerver que le gérondif marque toujours une action paſſagère, la manière, le moyen, le temps d'une action ſubordonnée à une autre.

Exemple : *en riant on dit la vérité. En riant* eſt l'action paſſagère & le moyen de l'action principale de dire la vérité. *Je l'ai vu en paſſant. En paſſant* eſt une circonſtance de temps; c'eſt-à-dire, *lorſque je paſſois.*

Le participe marque la cauſe de l'action, ou l'état de la choſe. Exemple. *Les courtiſans préférant leur avantage particulier au bien général ne donnent que des conſeils intéreſſés. Préférant*, marque la cauſe de l'action, & l'état habituel de la choſe dont on parle.

Il y a beaucoup d'occaſions où les gérondifs & les participes peuvent être mis indifféremment l'un pour l'autre. Exemple. *Les hommes jugeant ſur l'apparence, ſont ſujets à ſe tromper.* Il eſt aſſez indifférent qu'on entende dans cette propoſition *les hommes en jugeant*, ou *qui jugent ſur l'apparence.* Mais il y a des occaſions où l'on doit mettre la prépoſition *en*, ou le pronom *qui*, ſi l'on veut éviter l'équivoque. Exemple. *Je l'ai rencontré allant à la campagne. Allant* ne marque pas aſſez nettement ſi c'eſt celui qui a rencontré, ou celui qui a été rencontré, qui alloit à la campagne. A l'égard du premier, *allant* eſt gérondif, & il eſt participe à l'égard du ſecond.

Les gérondifs, excepté *ayant & étant*, peuvent toujours recevoir la prépoſition *en.* Le participe ſe réſout par le pronom *qui.*

Nous devons diſtinguer en François *le gérondif, le participe & l'adjectif verbal.* La différence de *l'adjectif verbal* d'avec *le gérondif & le participe*, vient de ce que ceux-ci marquent une action, au lieu que *l'adjectif verbal* ne fait que qualifier.

Exemples : *par ſes attentions*, & obligeant *dans toutes les occaſions qu'il peut trouver, il doit ſe faire des amis. Généreuſe*, & obligeant *tous ceux qui ſont dans le beſoin, elle mérite les plus grands éloges. C'eſt un homme* obligeant.

Dans le premier exemple c'eſt un gérondif; dans le ſecond, un participe; & dans le troiſième un adjectif verbal.

Les perſonnes des verbes ſont comme celles des pronoms perſonnels, la première, la ſeconde & la troiſième tant au ſingulier qu'au pluriel.

La première s'emploie quand on parle de ſoi ſeul ou avec d'autres; comme, *je parle, nous parlons.*

La ſeconde s'emploie quand on parle à une ou à pluſieurs perſonnes ; comme, *tu ris*, *vous riez*.

La troiſième s'emploie quand on parle d'une ou de pluſieurs perſonnes ou choſes ; comme *il bâtit ; il vient ; elle gémit ; ils promettent ; elles ſéduiſent.*

Les nombres ſont aux verbes ce qu'ils ſont aux noms. Le verbe eſt au ſingulier quand il ne ſe rapporte qu'à une ſeule choſe ; il eſt au pluriel quand il ſe rapporte à pluſieurs.

Quand le verbe ſe rapporte à pluſieurs ſujets de différentes perſonnes, il ſe met au pluriel & s'accorde avec la plus noble perſonne. La première perſonne eſt la plus noble des trois, & la ſeconde eſt plus noble que la troiſième. Exemples. *Un Curé fort pauvre diſoit à un Religieux qui avoit beaucoup d'argent, vous & moi nous ferions un bon Religieux, vous avez fait vœu de pauvreté & moi je l'obſerve. C'eſt vous & elle qui avez répandu cette nouvelle.*

Il faut excepter de ces diſpoſitions le verbe *être* qui peut être à la troiſième perſonne du ſingulier quoique le ſujet ſoit une autre perſonne de l'un ou l'autre nombre. Ainſi l'on pourra dire, *c'eſt moi, c'eſt nous, ça été nous ; c'eſt toi, c'eſt vous, c'auroit été vous.*

On ne doit pas changer de perſonnes dans une même phraſe. Ainſi cette phraſe de M. de Bellegarde n'eſt pas exacte ; *une des choſes que je comprends le moins, c'eſt la licence qu'on ſe donne de cenſurer dans les autres les mêmes défauts où nous tombons nous-mêmes.* Il falloit dire, *où l'on tombe ſoi-même.*

Il eſt quelquefois élégant de mettre à la ſeconde perſonne ce qu'on exprime ordinairement par la troiſième. Ce tour peut ſurtout être employé pour réveiller l'attention de ceux qui écoutent. Exemple. *C'eſt quelque choſe de bien terrible qu'une tempête : il eſt bien difficile de ne pas craindre, lorſque vous voyez les flots ſoulevés qui viennent fondre ſur vous, votre Pilote qui ſe trouble*, &c.

On intéreſſe par là ceux à qui l'on parle, & ils croient voir ce qu'on leur dit.

Ce que nous venons de dire des modes, des temps, des perſonnes & des nombres eſt commun à tous les verbes réguliers des quatre conjugaiſons. A l'égard des verbes irréguliers nous renvoyons aux articles qui leur ſont propres.

On dit familièrement de quelqu'un qui décide avec hauteur, qui parle avec préſomption, qu'*il a le verbe haut ;* & dans cette phraſe, *le verbe* ſe prend pour la parole, la voix.

VERBE ; ſubſtantif maſculin & terme de Théologie. La ſeconde perſonne de la Sainte Trinité. Le Verbe fils unique de Dieu, eſt engendré du Père Éternel, & cela de toute éternité. Il eſt conſubſtantiel au Père créateur de toutes choſes. La divinité du Verbe eſt clairement expoſée dans ces paroles de l'Apôtre St Jean : *au commencement étoit le Verbe, & le Verbe étoit en Dieu, & le Verbe étoit Dieu. Par lui tout a été fait*, &c. *Le Verbe s'eſt fait chair*, pourſuit le même Apôtre, *& il a habité en nous. Nous avons vu ſa gloire, qui eſt la gloire du fils unique du père : il étoit plein de grace & de vérité.* L'éternité & la toute-puiſſance ſont des attributs incommunicables, que l'Apôtre ne donneroit point au Verbe, s'il n'étoit vraiment Dieu, comme il le dit

expreſſément : *& le Verbe étoit Dieu.*

Les Ariens ont nié la divinité & la conſubſtantialité du Verbe, mais leurs erreurs ont été condamnées par les Conciles, & entre autres par celui de Nicée, qui a fixé le langage de l'Egliſe ſur cette importante matière : elles ont été renouvelées dans le ſixième ſiècle, par Servet, Socin, & leurs diſciples connus ſous le nom d'*Antitrinitaires.*

VERBEN ; ville d'Allemagne, au cercle de la baſſe Saxe, dans la vieille Marche de Brandebourg, à l'embouchure du Hamel dans l'Elbe. Cette ville a été autrefois conſidérable & forte ; elle a ſouffert pluſieurs ſiéges ; mais ſes fortifications ont été raſées en 1641, par convention entre le Roi de Suède & l'Electeur de Brandebourg. L'Empereur Henri II tint dans cette ville l'an 1002, une aſſemblée générale par laquelle il engagea la nation Eſclavonne à profeſſer de nouveau le Chriſtianiſme, & à lui payer la dixme qu'elle lui avoit refuſée juſqu'alors.

VERBÉRATION ; ſubſtantif féminin & terme de Phyſique. Il ſe dit de l'air frappé qui produit le ſon. *La verbération de l'air.*

VERBERIE ; petite ville ou bourg de l'île de France, ſur l'Oiſe, à trois lieues, ſud, de Compiegne.

VERBEUX, EUSE ; adjectif. *Verboſus.* Qui abonde en paroles inutiles. *Un homme verbeux. Une éloquence verbeuſe.*

VERBIAGE ; ſubſtantif maſc. Abondance de paroles qui ne diſent preſque rien, qui contiennent peu de ſens. *Il a publié un Mémoire où il y a bien du verbiage.*

VERBIAGER ; verbe neutre de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Terme du ſtyle familier qui ſignifie, employer beaucoup de paroles pour dire peu de choſe. *Vous ne faites que verbiager.*

VERBIAGEUR, EUSE ; ſubſtantif du ſtyle familier. Celui, celle qui emploie beaucoup de paroles pour dire peu de choſe. *C'eſt un verbiageur, une verbiageuſe.*

VERBOSITÉ ; ſubſtantif féminin. *Verboſitas.* Caractère, vice de celui, de ce qui eſt verbeux. *La verboſité de cet Avocat, de ce Mémoire.*

VERCEIL ; ville forte & épiſcopale d'Italie, capitale d'une Seigneurie de même nom, dans le Piémont, au confluent de la Seſſia & de la Cerva, à quatre lieues, nord-oueſt, de Caſal, & à quatorze lieues, nord-eſt, de Turin.

VERDÂTRE ; adjectif des deux genres. Qui tire ſur le vert. *Un drap de couleur verdâtre. Une eau verdâtre.*

VERDÉE ; ſubſtantif féminin. Sorte de petit vin blanc de Toſcane dont la couleur tire ſur le vert. *Boire de la verdée.*

VERDELET, ETTE : adjectif. Diminutif de vert. Il n'eſt guère d'uſage que dans cette phraſe, *du vin verdelet ;* pour dire, du vin qui eſt un peu vert, qui a une petite pointe d'acide. Et figurément, en parlant d'un vieillard, on dit *cet homme eſt encore verdelet ;* pour dire, qu'il a encore de la vigueur. Il eſt familier.

VERDEN ; ville d'Allemagne, au cercle de Veſtphalie, dans le Comté de la Marck, à quatre lieues, eſt, de Duysbourg. Il y a une Abbaye dont l'Abbé eſt Prince d'Empire.

VERDERIE ; ſubſtantif fémin. Étendue de bois ſoumiſe à la juridiction

d'un Verdier. Il ſe dit auſſi de la juriſdiction même.

VERDET ; ſubſtantif maſculin. Couleur verte tirée du cuivre par le moyen du marc de raiſin. On l'appelle autrement *vert de gris*.

VERDEUR ; ſubſtantif féminin. *Viriditas*. L'humeur, la ſéve qui eſt dans le bois lorſqu'il n'eſt pas mort ou qu'il n'eſt pas encore ſec. *Ce pêcher a encore de la verdeur.*

VERDEUR, ſe dit auſſi de l'acidité du vin. *Quand ces vins ſont nouveaux, ils ont trop de verdeur. La verdeur de ce vin eſt agréable.*

VERDEUR, ſe dit figurément de la jeuneſſe & de la vigueur des hommes. *Il eſt dans la verdeur de ſon âge. Il étoit alors dans ſa verdeur.*

VERDIER, (Céſar) Chirurgien & Démonſtrateur Royal à Saint-Côme à Paris, étoit né à Morières près d'Avignon. Ses leçons & ſes cours d'Anatomie lui attirèrent un grand nombre d'auditeurs, & il forma de bons diſciples. Plein de probité & de politeſſe, il cherchoit par ſes égards à ne déplaire à perſonne. Il prononçoit volontiers ce mot, qui étoit comme ſa deviſe : *ami de tout le monde* ; mais cette amitié générale l'empêchoit de prendre quelquefois le parti de ſes amis particuliers. Verdier mourut à Paris en 1759. Il eſt Auteur d'un excellent *Abrégé d'Anatomie*, & il a fait des notes ſur *l'Abrégé de l'Art des Accouchemens*, compoſé pour Madame Bourſier du Coudray. On a encore de lui dans les *Mémoires* de l'Académie de Chirurgie, des *Recherches* ſur les hernies de la veſſie ; des *Obſervations* ſur une plaie au ventre, & ſur une autre à la gorge.

VERDIER ; ſubſtantif maſculin. Officier établi en quelques endroits pour commander aux Gardes des Eaux & forêts, & connoître de certains délits. *Les Verdiers de Normandie, Touraine & Bretagne ont été ſupprimés par Arrêt du Conſeil & Lettres-patentes du mois d'Août 1669.*

VERDIER ; ſubſtantif maſculin. Petit oiſeau dont on connoît deux eſpèces principales, ſavoir, le *verdier commun*, & le *verdier de haie*.

Le *verdier commun* eſt d'une couleur verte qui tire ſur le jaune ; il eſt de la grandeur d'une alouette ou du bruan ; il a la gorge jaune, l'eſtomac & le ventre pâles, la queue longue, les deux plumes des bords blanches, le devant de la tête jaune, une ligne noire à chaque côté, le bec court & de couleur plombée ; le plumage du dos ſemblable à celui de la linotte ; celui du croupion eſt fauve ; les aîles ſont comme celles du cochevis ; les jambes & les pieds ſont blanchâtres, ainſi que dans le verdier ſuivant.

Le *verdier de haie* tient le milieu entre le verdier précédent & le pinçon ; il a le plumage du dos & des aîles, comme celui du moineau montain : ſa tête & ſa poitrine ſont plus vertes qu'au précédent, mais il eſt moins jaune, excepté ſous le ventre : ſon bec eſt fait comme dans l'autre verdier commun. Il pond quatre ou ſix œufs, dont le nid fait par terre le long des haies, eſt garni en dedans de bourre & de laine, de plumes & de poils. On voit auſſi des nids de verdier dans les haies mêmes : la partie extérieure eſt faite de foin ou de chaume & de mouſſe. Les œufs ſont d'un vert pâle, mouchetés de taches rouges.

Cet oiſeau briſe très-bien le grain du bled & celui de l'orge : il ſe nourrit comme les linottes & les chardonnerets ;

chardonnerets ; il eſt d'un caractère gai & doux, peu ruſé, preſque niais ; il chante agréablement. On prétend que les verdiers changent de pays dans certaines ſaiſons.

Albin donne la deſcription de trois verdiers qui ne diffèrent des précédens que par la bigarrure. Kolbe fait mention du verdier du cap de Bonne-Eſperance : il eſt de la groſſeur du roſſignol ; ſon plumage eſt vert & noir.

VERDIR ; verbe actif de la ſeconde conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme RAVIR. *Virere.* Peindre en vert. *Verdir une grille. Verdir les roues d'un carroſſe.*

VERDIR, eſt auſſi verbe neutre & ſignifie, devenir vert. En ce ſens il ſe dit proprement des arbres & des herbes. *Quand les arbres verdiront. Les prairies commencent à verdir.*

VERDIR ; ſe dit auſſi du cuivre lorſqu'il pouſſe du vert de gris. *Le cuivre verdit quand il eſt expoſé à l'air.*

VERDON ; ſubſtantif maſculin. Oiſeau de la grandeur de la rougegorge. Son bec eſt long, délié, & d'une couleur noirâtre : le plumage ſupérieur eſt brun & tiqueté de rouge. On diſtingue à la poitrine & à la tête, une teinte bleuâtre ; celle du ventre eſt plus claire ; les jambes ſont d'un brun ſombre.

Albin dit que cet oiſeau eſt commun en Angleterre ; on en trouve dans les buiſſons. Son chant eſt agréable, & les tons en ſont fort variés ; il fait ſon nid d'une belle mouſſe verte, d'un peu de laine & de paille. Sa ponte eſt ordinairement de cinq œufs d'un bleu pâle, & qui éclоſent au commencement de Mai. En Angleterre, on élève le verdon en cage, à cauſe de ſon chant mélodieux.

VERDOYANT, ANTE ; adjectif. Qui eſt vert, qui devient vert. *Les prairies verdoyantes.* Il eſt plus de la poëſie que de la proſe.

VERDOYER ; vieux mot qui ſignifioit autrefois devenir vert.

VERDUC, (Jean-Baptiſte) Docteur en Médecine, confirma l'idée avantageuſe qu'on avoit de ſa ſcience par l'Ouvrage qu'il intitula : les *Opérations de Chirurgie, avec une Pathologie.* Cet Ouvrage fut imprimé en françois & enſuite traduit en Allemand, & imprimé à Leipſick en 1712, *in*-4o. Il avoit entrepris auſſi un Traité de l'*Uſage des Parties*, dans lequel il vouloit expliquer les fonctions du corps par les principes les plus clairs. Mais étant mort ſans achever cet Ouvrage, Laurent Verduc, ſon frère, mort en 1703, Chirurgien de la Communauté de Saint-Côme, revit ce qu'il avoit fait, ſuppléa à tout ce qui y manquoit, en fit un excellent Ouvrage, & le publia à Paris en 1696, en deux vol. *in*-12.

VERDUN ; ville forte & épiſcopale de France, capitale du Verdunois, ſur la Meuſe, à douze lieues, oueſt, de Metz, & à dix-neuf lieues, nord oueſt, de Nancy, ſous le vingt-deuxième degré, deux minutes de longitude, & le quarante neuvième degré neuf minutes de latitude. C'eſt le ſiége d'un Préſidial, d'un Bailliage, d'une Officialité, &c. Le Chapitre de la Cathédrale eſt compoſé de ſept dignités & de quarante-deux canonicats. Ces canonicats ſont à la nomination alternative de l'Évêque & du Chapitre. La plupart des Dignitaires peuvent être, & ſont preſque toujours en même temps Chanoines ; tels ſont l'Archidiacre d'Argonne, celui de la Rivière, le Grand-Chantre, le Chancelier & l'Écolâtre.

VÉREUX, EUSE ; adjectif. Il ſe dit proprement des fruits dans leſquels s'engendrent des vers, comme les bigarreaux, les prunes, les pommes, les noiſettes, &c. *Un fruit véreux. Des prunes véreuſes.*

VÉREUX, ſignifie figurément, défectueux, qui n'a pas les bonnes qualités qu'il paroît, ou qu'il devroit avoir. *C'eſt une dette véreuſe. La caution eſt véreuſe.* Il n'eſt guère uſité que dans le ſtyle familier.

On dit proverbialement & familièrement de quelqu'un, que *ſon cas eſt véreux* ; pour dire, qu'il a une mauvaiſe affaire. Et l'on dit, qu'*il ſent ſon cas véreux*, pour dire, qu'il connoît lui-même que ſon affaire eſt mauvaiſe, qu'il n'a pas la conſcience bien nette. La même phraſe ſe dit par extenſion, en parlant d'un homme qui, ayant quelque choſe à ſe reprocher à l'égard d'un autre, l'évite autant qu'il peut.

VERDUSSEN, (Jean-Pierre,) Membre de l'Académie de peinture de Marſeille, mort le 31 Mars 1763, a été un des Peintres les plus célèbres dans le genre des batailles. Ses talens l'ayant attiré à la Cour du Roi de Sardaigne, en 1744, il accompagna ce Prince dans ſes campagnes d'Italie, & immortaliſa la gloire qu'il s'étoit acquiſe à Parme & à Guaſtalla. Rendu à la France depuis plus de ſeize ans, après avoir parcouru diverſes Cours de l'Europe, il ſe fixa à Avignon, & s'y ſignala par de nouveaux Ouvrages. La vivacité & le moëlleux de ſes dernières productions l'emportèrent ſur celles dont il avoit embelli l'Italie & l'Angleterre.

VERE ; (la) rivière d'Angleterre qui coule dans l'Évêché de Durham, baigne la ville de Durham, & va enſuite ſe jeter dans l'Océan.

VERFEUIL ; petite ville de France dans le haut Languedoc, à cinq lieues, eſt, de Toulouſe.

VERGE ; ſubſtantif féminin. *Virga.* Sorte de petite baguette longue & flexible. *La verge du fouet d'un cocher. La verge de Moyſe. Les verges des Magiciens de Pharaon.* En parlant d'autres Magiciens, on dit aujourd'hui *baguette.*

On dit proverbialement, qu'*un homme n'a ni verge ni bâton* ; pour dire, qu'il n'a aucune ſorte d'armes.

On appelle *verge de bedeau*, un grand morceau de côte de baleine qui eſt garni d'argent par les bouts, & que le bedeau porte à la main dans l'Égliſe, quand il fait certaines fonctions.

VERGE, ſe dit auſſi de la baguette ordinaire garnie d'ivoire, que portent les Huiſſiers & les Sergens, qu'on appelle *Huiſſiers à verge, Sergens à verge.*

On appelle *verge de fer, verge de cuivre*, une longue tringle de fer, de cuivre. Et l'on dit figurément, qu'*un Prince gouverne ſes peuples avec une verge de fer* ; pour dire, qu'il les traite durement.

On appelle en termes d'Horlogers, *verge du pendule*, la partie du pendule appliquée à l'horloge, qui s'étend depuis les reſſorts, la ſcie ou le point de ſuſpenſion juſqu'au bas de la lentille qu'elle ſoutient par le moyen d'un écrou.

Cette verge doit avoir une force raiſonnable ; trop groſſe, elle fait monter le centre d'oſcillation du pendule, d'où réſultent de plus grandes réſiſtances de la part de l'air & du point de ſuſpenſion ; trop foible au contraire, les vibrations oc-

caſionnent en elle de petits frémiſſemens qui altèrent ſenſiblement le mouvement du pendule.

Des effets du froid & du chaud ſur la verge du pendule. Vindelinus s'apperçut le premier que les différens degrés de chaleur & de froid, dilatant plus ou moins la verge d'un pendule, occaſionnoient quelques irrégularités dans le mouvement de l'horloge où il étoit appliqué. On fut long-temps ſans ajouter foi à ſa découverte; mais l'expérience & la perfection où l'on porta par après les horloges à pendules confirmèrent ſi bien l'exiſtence des erreurs, qu'il avoit fait remarquer, que depuis on a eu recours à divers moyens pour les faire évanouir.

L'expédient le plus ſimple qu'on puiſſe employer pour diminuer ces erreurs, eſt ſans doute de choiſir les matières ſur leſquelles la chaleur produit le moins d'effet pour en compoſer la verge du pendule; cette verge doit donc être d'acier, métal qui s'allonge le moins à la chaleur. Dans les ſeuls cas où l'on craindra quelqu'influence magnétique ſur le pendule, il ſera à propos d'en faire la verge de laiton ou de quelqu'autre matière qui n'en ſoit point ſuſceptible. C'eſt apparemment pour cette raiſon que M. Graham a mis une verge de laiton à la pendule qu'il a faite pour MM. du Nord.

L'expérience a cependant fait voir que ſes craintes étoient peu fondées. M. de Maupertuis, dans ſon livre de la *figure de la terre*, rapporte qu'ayant ſubſtitué à la lentille d'une pendule de M. le Roy un globe de fer, il n'en étoit réſulté, dans la marche de l'horloge allant à Paris ou à Pello, que la ſeule différence d'une demi-ſeconde en douze heures, ce qui eſt trop peu de choſe pour pouvoir être attribué à une cauſe particulière, ſurtout ſi l'on conſidere qu'il avoit fallu ôter & remettre ce globe pluſieurs fois, & que des lentilles d'étaim & d'autres métaux ſubſtituées de la même façon, avoient produit de plus grandes différences.

Pour reconnoître à quel point les verges de laiton ſont défectueuſes, & combien il a été néceſſaire que la pendule de M. Graham ſoit tombée entre les mains d'obſervateurs exacts, il ſuffit de lire ce qui eſt rapporté pages 167 & 169 du livre qu'on vient de citer. L'auteur y dit, entr'autres choſes qu'il falloit jour & nuit avoir l'œil ſur les thermomètres, pour entretenir un égal degré de chaleur dans le lieu où la pendule eſt ſituée, & qu'il falloit encore avoir ſoin que les thermomètres & la pendule fuſſent à une égale diſtance du feu, & ſe trouvaſſent à la même hauteur.

Quelques horlogers ont propoſé de faire les verges de pendule avec un bois dur, tel que l'ébène, le bois de fer, le noyer, le buis, *&c.* Le bois, diſent-ils, éprouve à la vérité des changemens conſidérables dans ſa largeur; mais il n'en ſouffre aucun ſelon la longueur de ſes fibres, ſoit qu'on le trempe dans l'eau, qu'on l'expoſe au feu, ou même qu'on le frappe avec un marteau, comme on fait pour allonger un morceau de métal. Leur ſentiment paroît confirmé par ce que rapporte M. de Maupertuis dans ſon livre *de la figure de la terre*; voici ce qu'il dit des perches de ſapin dont MM. du Nord firent uſage pour meſurer leur baſe: « Nos perches une fois » ajuſtées, (ce ſont ſes termes) le » changement que le froid pouvoit » apporter à leur longueur n'étoit

» pas à craindre, nous avions remar-
» qué qu'il s'en falloit beaucoup que
» le froid & le chaud cauſaſſent
» ſur la longueur des meſures des
» ſapins des effets auſſi ſenſibles
» que ceux qu'ils produiſent ſur le
» fer. Toutes les obſervations que
» nous avons faites ſur cela nous
» ont donné des variations preſ-
» qu'inſenſibles, & quelques expé-
» riences me feroient croire que les
» meſures de bois au lieu de rac-
» courcir au froid comme celles de
» métal, s'y allongent au contraire;
» peut-être un reſte de sève qui
» étoit encore dans ces meſures ſe
» glaçoit-il lorſqu'elles étoient expo-
» ſées au froid, & les faiſoit-il par-
» ticiper à la propriété des liqueurs,
» dont le volume augmente lorſ-
» qu'elles ſe gêlent.

Ce ſont apparemment de ſemblables expériences qui ont porté M. Graham à faire de bois les verges de ſes pendules; mais une remarque eſſentielle à faire ſur ce ſujet, c'eſt que ſi le bois ne change pas ſenſiblement de longueur par le froid & le chaud, il ne laiſſe pas de ſe voiler, & cela quelqu'épaiſſeur qu'on lui donne: c'eſt une expérience que font tous les jours les Architectes; ils ſont obligés de faire redreſſer de temps en temps leurs règles qui ſe fauſſent même dans leur largeur ou ſur le champ: il ſuit de là qu'une verge de bois pouvant ſe voiler, n'eſt point encore propre pour former les verges d'une pendule.

D'autres artiſtes penſent que le froid & le chaud ne peuvent produire les mêmes différences ſur des verges de même longueur, à moins qu'ils ne ſoient proportionnels à la groſſeur de chacune d'elles. Raiſonnant ſur ce faux principe, ils s'imaginent pouvoir ſe diſpenſer de recourir aux compenſations ordinaires, en faiſant la verge de leur pendule extrêmement maſſive, de ſix livres, par exemple. Ils prétendent qu'étant environ douze fois plus groſſe que les autres, la chaleur l'allongera auſſi d'onze fois moins. Il n'eſt pas difficile de faire voir qu'en cela ils tombent dans une grande erreur. Une maſſe de métal, quelle que ſoit ſa groſſeur, n'étant qu'un grand nombre de lames très minces appliquées les unes ſur les autres; toute la différence qui ſe rencontre dans une groſſe & une petite verge, ne conſiſte que dans une quantité plus ou moins grande de ces lames; ainſi, ſelon cette loi de la nature, qu'un corps chaud à côté d'un autre qui l'eſt moins, ne ceſſe de lui communiquer de ſa chaleur que quand ils ſont tous deux arrivés au même degré, il eſt évident que deux verges de même longueur & d'un même métal, l'une foible & l'autre forte, s'allongeront également par un même degré de chaleur, puiſque ce ſont les particules ignées qui cauſent l'allongement, & qu'elles ſont dans le corps en raiſon des lames infiniment petites qui le compoſent. Tous les Phyſiciens conviennent de ce qu'on avance ici, & leur ſentiment eſt parfaitement d'accord avec l'expérience. Voici comme s'exprime à ce ſujet M. Derham, *Tranſactions philoſophiques, années* 1733:

» Je fis en 1716 & 1717, des expé-
» riences pour connoître les effets de
» la chaleur & du froid ſur des ver-
» ges de fer dont la longueur appro-
» choit le plus qu'il étoit poſſible
» de celles qui battent les ſecondes.
» Je choiſis des verges rondes d'en-
» viron un quart de pouce de dia-
» mètre, & d'autres carrées d'en-
» viron trois quarts de pouce, les

» effets furent abſolument les mê-
» mes ſur toutes ces verges.

L'avantage qu'on peut retirer des groſſes verges n'eſt donc pas qu'elles s'allongeront moins que les autres; mais qu'elles employeront un peu plus de tems à s'allonger, ce qui n'eſt aſſurément pas d'un grand ſecours; car ſi d'un côté la chaleur allonge plutôt la verge foible, de l'autre, quand le froid revient, elle retourne plutôt à ſon premier état.

Ces groſſes verges ſeroient d'ailleurs fort défectueuſes; elles chargeroient beaucoup le point de ſuſpenſion, ſans que le régulateur en eût plus de force; l'air leur oppoſeroit auſſi une bien plus grande réſiſtance, vu leur groſſeur & leur longueur, car l'air réſiſteroit d'autant plus à leur mouvement & à celui de leur lentille, que les arcs qu'elles décriroient feroient partie d'un plus grand cercle. De là naîtroit deux déſavantages; premièrement l'horloge en ſeroit plus ſujette aux erreurs provenantes des différentes denſités du milieu; ſecondement, une plus grande réſiſtance de l'air détruiſant néceſſairement une plus grande quantité de mouvement, les reſtitutions de la force motrice deviendroient plus conſidérables, & l'horloge en ſeroit plus ſuſceptible des erreurs qui réſulteroient des altérations ou augmentations de cette force.

On appelle *verge de balancier* ou *verge des palettes*, une tige ſur laquelle eſt enarbré le balancier d'une montre & qui porte deux petites palettes, dans leſquelles engrennent les dents de la roue de rencontre.

En termes d'Artificiers, on appelle *verge de fuſée*, un long bâton auquel on attache la fuſée qui doit monter. Il eſt fait d'un bois léger & ſec pour les petites fuſées & celles qui ſont de moyenne grandeur; ſon poids eſt depuis une juſqu'à deux livres: on lui donne ſept fois la longueur des fuſées, & celles-ci ont ſept fois le diamètre de leur ouverture. La même proportion peut avoir lieu à l'égard des fuſées plus grandes, à moins que le bâton ne ſoit plus fort à proportion. Les Artificiers proportionnent ainſi l'épaiſſeur de cette verge; ils lui donnent en haut $\frac{1}{6}$ du diamètre de la fuſée, & $\frac{1}{6}$ en bas.

Verges, en termes de Tiſſerand, ſe dit de deux baguettes de bois rondes, qui paſſent entre les fils de la chaîne, de manière que le fil qui paſſe ſur la première paſſe ſous la ſeconde & ainſi de ſuite; au moyen de quoi les fils de la chaîne ſe croiſent dans l'eſpace qui eſt entre les deux verges. Ces deux verges ſont rapprochées le plus près qu'il eſt poſſible l'une de l'autre, par le moyen de deux crochets qui les joignent aux deux côtés de la chaîne. Les verges ſervent à contenir les fils de la chaîne & à les tenir bandés, ce qui facilite la croiſure qu'opèrent les mouvemens des lames.

Verge, en termes de Tourneurs, ſe dit d'une pièce du tour dont on ſe ſert pour tourner en l'air ou en figures irrégulières; c'eſt une pièce de fer longue & carrée qui traverſe l'arbre tout entier, & qui porte & joint enſemble le mandrin, les deux canons, la piece ovale & la boîte de cuivre. Cette verge a des trous de diſtance en diſtance, pour y arrêter ces pièces avec des clavettes.

Verge, ſe dit auſſi d'une meſure dont on ſe ſert en pluſieurspays pour meſurer les terres. *En Artois cent verges font un arpent.*

Verge, ſe dit encore d'une certaine

meſure uſitée en quelques endroits pour les étoffes. *Dix-ſept aunes de Paris ſont vingt-quatre verges d'Eſpagne.*

VERGES, au pluriel, ſe dit de pluſieurs menus brins de bouleau, de genêt, d'oſier, *&c.* avec leſquels on fouette les enfans ou certains criminels. *Chez les Romains, des faiſceaux de verges liées autour d'une hache étoient des marques de la dignité conſulaire*, &c. *Les coupables furent punis à coups de verges. Faire baiſer les verges à un enfant.*

On dit figurément, *faire baiſer les verges à quelqu'un*; pour dire, le contraindre à demander pardon après qu'on l'a châtié, ou l'obliger à reconnoître la juſtice du châtiment.

On dit proverbialement, *donner des verges pour ſe fouetter*; pour dire, fournir des armes contre ſoi-même.

Les militaires diſent, *faire paſſer quelqu'un par les verges, par les baguettes*; pour dire, le faire paſſer entre deux rangs de ſoldats armés de verges ou de baguettes d'oſier, & qui frappent ſur les épaules nues de celui ou celle qui paſſe.

VERGES, ſe dit figurément des peines & des afflictions dont Dieu ſe ſert pour punir les hommes. *Il faut bénir les verges dont Dieu nous châtie.*

On dit figurément, que *quand Dieu a châtié ceux qu'il veut corriger, il jette ſouvent les verges au feu*, pour dire, que ſouvent il extermine ceux dont il s'eſt ſervi pour châtier les autres.

VERGE, ſignifie auſſi un anneau ſans chaton. *Une verge d'or.*

VERGE, en termes d'Anatomie, ſignifie le membre viril, ou ce corps long & rond attaché à la partie inférieure & antérieure du bas-ventre de l'homme, tant pour l'iſſue de l'urine que pour l'éjaculation de la ſemence.

Parmi les différentes parties qui entrent dans la compoſition de la verge, les unes ſervent d'enveloppe aux autres parties, telles que la peau qui, après avoir recouvert la verge, ſe replie en dedans & forme le prépuce. L'expanſion tendineuſe du ligament à reſſort qui attache la verge aux os pubis, eſt la ſeconde membrane, laquelle eſt unie avec la peau par un tiſſu cellulaire très-lâche qui la rend très-mobile & gliſſante, parceque ce tiſſu eſt continuellement humecté par une liqueur lymphatique.

Les deux corps caverneux ſont élaſtiques, longs & de figure cylindrique; ils ſont formés par un tiſſu ſpongieux, & recouverts d'une membrane tendineuſe & très-forte; ils ſont unis l'un à l'autre par de petites cloiſons tendineuſes qui laiſſent entr'elles des eſpaces par où le ſang peut ſe communiquer d'un corps caverneux à l'autre; leur origine eſt aux branches des os iſchion, ils montent juſqu'à la ſymphyſe du pubis, & s'uniſſent pour former la principale partie de la verge. Dans leur trajet ils laiſſent une goutière en-deſſus, où rampent une groſſe veine & deux artères & une autre en goutière en-deſſous deſtinée à loger l'urètre qui fait la troiſième partie du membre viril.

L'urètre eſt un canal long & recourbé qui commence au cou de la veſſie, & finit à l'extrémité du gland; le commencement de ce conduit eſt embraſſé par la glande proſtate; la portion de l'urètre, qui eſt depuis la glande proſtate juſques ſous la ſymphyſe du pubis, eſt preſque toute membraneuſe; c'eſt cette portion qui répond au périné. Le

reſte du canal, qui prend depuis la ſymphyſe du pubis juſqu'au *balanus*, eſt double, c'eſt-à-dire qu'il y a deux tuyaux l'un dans l'autre, entre leſquels ſe trouve un tiſſu ſpongieux. Ce tiſſu eſt aſſez conſidérable dans le commencement de l'urètre, & c'eſt cet endroit qu'on appelle *bulbe de l'urètre*. En ſe continuant tout le long de ce canal, il devient plus mince à meſure qu'il s'avance vers l'extrémité, où il s'épanouit pour former la ſubſtance du gland.

L'intérieur de l'urètre eſt très-liſſe & très-poli; on y remarque pluſieurs orifices qui ſont les conduits des proſtates inférieures, & ceux de pluſieurs autres glandes nommées *lacunes*; ces glandes fourniſſent une liqueur mucilagineuſe, qui, en lubrifiant l'intérieur de ce canal, s'oppoſe à l'acrimonie des urines.

Le gland ou *balanus* termine la verge: on y diſtingue ſa baſe ou ſa couronne & ſa pointe; la couronne eſt évaſée en-deſſous pour mieux recevoir les deux extrémités des corps caverneux. Autour de la couronne on voit un petit bourrelet qui eſt garni de pluſieurs glandes ſébacées leſquelles fourniſſent une liqueur qui s'épaiſſit facilement entre le gland & le prépuce, & qui devient par ſon ſéjour aſſez fétide.

La pointe du gland eſt percée d'une ouverture un peu oblongue qui répond pour l'ordinaire dans une cavité plus dilatée, à laquelle on a donné le nom de *foſſe naviculaire*. On voit quelquefois des ſujets en qui l'ouverture de l'urètre eſt à la baſe du gland; d'autres qui l'ont vers le milieu de l'urètre, & d'autres vers la racine.

La verge a ſix muſcles, trois de chaque côté, ſavoir: les érecteurs, les accélérateurs & les tranſverſes: quelquefois il ſe trouve quatre tranſverſes, deux de chaque côté.

Ceux qui admettent quatre accélérateurs, diſent qu'il y en a deux latéraux, un de chaque côté, qui ſont comme les auxiliaires de ceux que l'on démontre ordinairement; ils ont leur attache la plus fixe à la partie interne de la tubéroſité de l'iſchion, directement au deſſous de l'érecteur, & montent obliquement pour s'attacher à la partie poſtérieure de l'urètre, dans l'endroit où les accélérateurs ordinaires ſe ſéparent.

La verge reçoit ſes artères des hypogaſtriques & des crurales, elles ſont nommées *honteuſes*; les veines portent le même nom & ſe déchargent dans les veines hypogaſtriques; les nerfs lui ſont fournis par les paires ſacrées, les dernières paires lombaires, & quelques filets de l'intercoſtal qui viennent du plexus rénal.

On appelle *amputation de la verge*, une opération de Chirurgie, par laquelle on retranche le membre viril attaqué de ſphacèle ou de cancer: l'amputation de la *verge*, & la cure que cette opération exige, n'ont pas été juſqu'ici conſidérées ſous le point de vue le plus ſimple; l'art a des progrès à attendre des réflexions que la combinaiſon de pluſieurs faits peut ſuggérer. Scultet, qui avoit connu à Padoue un homme à qui l'on avoit coupé le membre viril avec ſuccès, fit cette opération en 1635 à un bourgeois de la ville d'Ulm, à l'occaſion de la gangrène dont cette partie étoit attaquée. Il coupa dans le vif avec un biſtouri, arrêta l'hémorrhagie avec le fer ardent, & mit une canne dans le canal de l'urètre pend-

la cure, qui fut heureuſe & de peu de durée. La Chirurgie de nos jours, devenue plus douce dans ſes moyens, rejetera d'abord l'uſage du feu dans ce cas, à moins que la mortification n'ait fait des progrès au-delà de la partie qu'on peut amputer; mais alors ce ne ſera pas dans la crainte de l'hémorrhagie qu'on employeroit ce moyen, mais dans l'intention de brûler des chairs gangreneuſes, & d'empêcher le progrès de la pourriture.

Ruysch parle dans la trentième de ſes *Obſervations anatomiques & chirurgicales* de l'amputation de la verge à un payſan qui y avoit un cancer ulcéré de la groſſeur du poing. On introduiſit une ſonde par l'urètre dans la veſſie; on lia fortement le membre viril au-deſſus du mal avec un cordon aſſez mince, mais très-fort; cette ligature fut très-douloureuſe. Le lendemain on fit une ſeconde ligature pour avancer la mortification de la partie affectée; on ne fit l'amputation que le cinquième jour, lorſque la partie fut tombée tout-à-fait en ſphacèle; on laiſſa la ſonde dans la veſſie encore pendant un ou deux jours. Après la guériſon on donna à cet homme un tuyau d'ivoire qu'il ajuſtoit au bas ventre lorſqu'il vouloit rendre ſon urine, de peur de mouiller ſes habits.

L'opération de Ruisch a été fort longue & fort douloureuſe; la ſection avec un inſtrument tranchant eſt l'affaire d'un clin d'œil; la méthode de Scultet eſt donc préférable, & l'on ne voit pas ſur quelle raiſon Ruisch a pu fonder le procédé qu'il a tenu. Il a été ſuivi en 1743 à l'Hôpital de Florence dans un cas où la néceſſité de l'amputation n'étoit pas trop prouvée: quoi qu'il en ſoit, on ſe détermina à lier la partie ſur une cannule d'argent; les douleurs furent fort vives; la partie ne tomba que le neuvième jour; le malade fut parfaitement guéri le vingt-troiſième. On mit dans l'extrémité de l'uretre un petit bourdonnet un peu dur, de figure conique. Ruisch ſupprima la ſonde deux jours après la chûte des chairs gangrenées; elle étoit abſolument néceſſaire dans l'uſage de la ligature par laquelle on a étranglé la partie pendant cinq jours; on s'en eſt paſſé dans tout le reſte de la cure. Scultet s'en eſt ſervi.

L'Auteur d'après qui nous parlons a employé cette cannule pendant les premiers jours du traitement d'un homme qui s'étoit mutilé dans un délire mélancolique. Le bleſſé foible & tranquille n'en étoit point incommodé; mais lorſque les forces furent un peu rétablies, le jet de l'urine chaſſoit la cannule; on la ſupprima le huitième jour. Le malade levoit l'appareil quand il vouloit uriner, & il n'y eut aucun inconvénient de cette part. Fabrice d'Aquapendente recommande d'engager un petit tuyau de plomb dans le conduit de l'urine après l'amputation de la verge; mais cette précaution eſt ſuperflue; c'eſt ſeulement dans les derniers jours de la cure qu'il eſt à propos de mettre une petite bougie dans l'orifice pour qu'il ne ſe fronce pas; l'urine en ſeroit dardée plus loin, mais par un jet plus fin, & il y a de l'inconvénient à une trop grande diminution du diamètre du canal à ſon extrémité. A l'égard du tuyau d'ivoire que Ruysch a conſeillé à ſon malade après la guériſon, il eſt de l'invention d'Ambroiſe Paré, qui en

donne la figure & la deſcription au chapitre IX de ſon trente-troiſième Livre. L'amputation de la verge ayant été faite près du ventre à un Tambour du régiment de Lyonnois, on lui fit faire une cannule de cuivre ſemblable à celle que Paré recommande ; c'étoit un aquéduc dont il ſe ſervoit pour piſſer dans les rues. Paré ne la propoſe même que pour cette circonſtance, en diſant que ceux qui ont entièrement perdu la verge juſqu'au ventre ſont en peine lorſqu'ils veulent uriner, & ſont contraints de s'accroupir comme les femmes. Cette néceſſité n'eſt pas démontrée. Le canal de l'urètre n'a point d'action pour chaſſer l'urine. L'amputation de la verge ne retranche aucune des parties qui ſervent à l'expulſion de ce liquide.

VERGE D'OR ou VERGE DORÉE, ſe dit d'une plante dont on diſtingue deux eſpèces principales ; l'une à larges feuilles, & l'autre à feuilles étroites. La racine en eſt genouillée, traçante, blanchâtre & d'une ſaveur aromatique ; elle pouſſe des tiges hautes de trois pieds, droites, fermes, rondes, cannelées & remplies d'une moëlle fongueuſe. Les feuilles ſont oblongues, alternes, pointues, velues, dentelées & d'un vert noirâtre. Les fleurs qui paroiſſent en Juillet, Août & Septembre ſont radiées & diſpoſées dans la petite verge dorée en épis le long de la tige : dans la grande verge dorée elles ſont en manière d'ombelles. Ces fleurs ſont de couleur jaune dorée, & ſuivies de ſemences oblongues à aigrettes. Cette plante croît fréquemment dans les bruyères, aux lieux montagneux, ſombres & incultes. On emploie les feuilles & les fleurs en fuſion théiforme à titre de remèdes vulnéraires aſtringens pour les maladies des reins & de la veſſie, & contre les hydropiſies naiſſantes. Les feuilles & fleurs des deux eſpèces que nous venons de décrire ſe trouvent en quantité parmi les vulnéraires de Suiſſe.

VERGER, (Pierre-Paul) Philoſophe, Juriſconſulte & Orateur, né à Juſtinopolis, autrement Capo d'Iſtria, ſur le golfe de Veniſe, aſſiſta au concile de Conſtance. Les qualités de ſon cœur & de ſon eſprit le firent aimer & eſtimer de l'Empereur Sigiſmond, à la Cour duquel il mourut vers 1431 à l'âge d'environ quatre-vingts ans. Muratori a publié dans ſa grande *Collection des Ecrivains de l'Hiſtoire d'Italie*, tome XVI, *in folio*, *l'Hiſtoire des Princes de la Maiſon de Carrari*, écrite par Verger, avec pluſieurs diſcours & lettres du même Savant. Il a compoſé d'autres ouvrages, dont quelques-uns ſont encore manuſcrits. On a donné des éloges à ſon Traité *de ingenuis moribus & liberalibus adoleſcentiæ ſtudiis.*

VERGER ; ſubſtantif maſculin. Lieu clos & planté d'arbres fruitiers. *Un beau verger. Se promener dans le verger.*

VERGETÉ, ÉE ; participe paſſif. *Voyez* VERGETER.

On appelle *teint vergeté*, *peau vergetée*, un teint, une peau où il paroît de petites raies de différentes couleurs, & plus ordinairement rouges. *Elle a le teint vergeté.*

VERGETÉ, en termes de Blaſon, ſe dit de l'écu chargé de pals au nombre de dix & au-delà.

VERGETER ; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Nettoyer avec des vergettes. *Vergeter un chapeau. Vergeter une tapiſſerie.*

VERGETTE ; ſubſtantif féminin &

terme de blaſon, qui ſe dit du pal diminué.

VERGETTES ; ſubſtantif féminin pluriel. Une épouſſette, une broſſe compoſée de ſoies de cochon, de ſanglier, ou de menus brins de bruyère ou de chiendent attachés enſemble, & ſervant à nettoyer des habits, des étoffes, *&c.*

Toutes les vergettes & broſſes de ſoie de ſanglier ſe fabriquent de la même manière, à la réſerve de celles qui ſervent au lieu de peigne pour la tête des enfans ou de ceux qui ſe font raſer les cheveux.

On fabrique les broſſes de ſoie de ſanglier en pliant le poil en deux & en le faiſant entrer par le moyen d'une ficelle qui eſt engagée dans le pli par les trous dont eſt toute percée une légère planche où il eſt fortement lié, & enſuite aſſuré par de la colle forte. Quand tous les trous ſont ainſi remplis, on coupe la ſoie avec des forces pour en rendre la ſuperficie unie.

VERGETTIER ; ſubſtantif maſculin. Ouvrier qui fait & vend des broſſes, des vergettes.

La Communauté des Vergettiers eſt fort ancienne à Paris. Leurs anciens ſtatuts de 1485 ſous le règne de Charles VIII paroiſſent tirés d'autres plus anciens encore.

Ils ont de nouveaux réglemens autoriſés & confirmés par Lettres-Patentes de Louis XIV du mois de Septembre 1659. C'eſt par ces réglemens que la Communauté ſe gouverne.

Outre les vergettes de toutes ſortes, les Maîtres Vergettiers ont droit de faire quantité d'autres ouvrages, & de vendre diverſes marchandiſes, entr'autres toutes ſortes de ſoies de porc ou ſanglier en gros & en détail à l'uſage des Cordonniers, Bourreliers, Selliers, *&c.* enſemble le rouge d'Angleterre, le buis, les compas & autres inſtrumens néceſſaires à ces métiers. Ils vendent auſſi pareillement en gros & en détail des cordes à boyau de toute groſſeur & eſpèce ; mais ſeulement de celles faites par les Maîtres Boyaudiers de Paris ; des raquettes, qu'il leur eſt permis de faire eux-mêmes ; toutes eſpèces de ballets & houſſoirs de ſoie ou de plumes ; toutes broſſes à peindre, pinceaux de Flandre, doroirs à Pâtiſſiers, aſperges à bénitiers, goupillons à laver les brocs, broſſes à peigne, broſſes à dents ; enfin tous ouvrages de cette ſorte, faits avec la bruyère, la ſoie de ſanglier & le chiendent.

Il y a dans la Communauté des Maîtres Vergettiers-Broſſiers un Doyen & deux Jurés. Le Doyen préſide & recueille les voix. Les Jurés font les viſites, reçoivent les brevets d'apprentiſſage, donnent les lettres de maîtriſe & règlent le chef-d'œuvre ou expérience.

Nul Maître ne peut être élu Juré qu'il n'ait été Adminiſtrateur de la confrérie. L'élection pour la jurande ſe fait tous les ans d'un des deux Jurés, enſorte qu'ils ſoient chacun en charge deux années.

L'apprentiſſage eſt de cinq ans, & les Maîtres ne peuvent obliger qu'un ſeul apprenti dans l'eſpace de dix années.

Ceux qui ont paſſé par la jurande ſont ſujets à la viſite comme les autres Maîtres ; mais ils n'en payent pas le droit.

VERGEURE ; ſubſtantif féminin, & terme de Papetiers, qui ſe dit des fils de laiton attachés ſur la forme.

Il ſignifie auſſi les raies que font

ces fils, & qui ſont marquées ſur la feuille de papier.

On prononce *verjure*.

VERGIER, (Jacques) né à Lyon en 1657, vint fort jeune à Paris, où ſon eſprit agréable & ſes manières polies le firent rechercher. Il portoit alors l'habit Eccléſiaſtique; mais cet état étant peu conforme à ſon génie & à ſon inclination pour les plaiſirs, il le quitta pour prendre l'épée. Le Marquis de Seignelai, Secrétaire d'Etat de la Marine, lui donna en 1690, une place de Commiſſaire ordonnateur qu'il remplit pendant pluſieurs années. Il fut enſuite Préſident du Conſeil de Commerce à Dunkerque; mais cette voluptueuſe nonchalance, qui fit toujours ſes délices, l'empêcha de monter à de plus hauts emplois, & d'amaſſer de grands biens. Loin de s'occuper des affaires, il ne s'appliquoit pas même à la poëſie, qu'il aimoit beaucoup, de peur que ſes divertiſſemens ne devinſſent une occupation. Il menoit une vie libre & tranquille, lorſqu'il fut aſſaſſiné d'un coup de piſtolet dans la rue du Bout-du-monde à Paris, en revenant de ſouper chez un de ſes amis, c'étoit le 23 Août 1720. Il étoit âgé de ſoixante-trois ans. L'auteur de cet aſſaſſinat étoit un voleur connu ſous le nom du chevalier le *Craqueur*, avec deux autres complices, tous camarades du fameux Cartouche. Le chevalier le Craqueur fut rompu à Paris le 10 Juin 1722, & avoua ce meurtre avec pluſieurs autres. Son deſſein étoit de voler Vergier, mais il en fut empêché par un caroſſe. C'eſt donc ſans fondement qu'on a attribué cette mort à un Prince qui vouloit ſe venger d'une ſatyre que le Poëte avoit enfantée contre lui. Vergier n'étoit pas capable de faire des vers contre perſonne: » c'étoit un Phi-» loſophe, homme de ſociété, ayant » beaucoup d'agrément dans l'eſ-» prit, ſans aucun mélange de mi-» ſanthropie ni d'amertume. »

Rouſſeau qui parle ainſi de ce Poëte, qu'il a fort connu, ajoute: » Nous n'avons peut-être rien dans » notre langue où il y ait plus de » naïveté, de nobleſſe & d'élégan-» ce que ſes chanſons de table, qui » pourroient le faire paſſer à bon » droit pour l'Anacréon François. » A l'égard de ſes contes & de ſes autres ouvrages, la poëſie en eſt négligée. Il a fait des *Odes*, des *Sonnets*, des *Madrigaux*, des *Epithalames*, des *Epigrammes*, des *Fables*, des *Epîtres*, des *Cantates*, des *Parodies*. La meilleure édition de ces différens ouvrages eſt celle d'Amſterdam en 1731, en 2 vol. *in*-12, ſouvent reliés en quatre. « Vergier, dit M. de Voltaire, eſt » à l'égard de la Fontaine ce que » Campiſtron eſt à Racine, imita-» teur foible, mais naturel. » On a encore de lui *Zéïla* ou l'*Africaine* en vers, & une hiſtoriette en proſe & en vers intitulée *Don Juan & Iſabelle*, nouvelle Portugaiſe.

VERGLAS; ſubſtantif maſculiu. On appelle ainſi une petite pluie qui ſe glace en tombant, ou auſſi-tôt qu'elle eſt tombée. *Il tombe du verglas.*

VERGOGNE; ſubſtantif féminin. Honte. *C'eſt une femme ſans vergogne.* Il vieillit.

VERGUE; ſubſtantif féminin. Antenne, pièce de bois ronde & longue qui eſt attachée au mât d'un vaiſſeau pour en ſoutenir la voile.

On donne communément à la grande vergue les ſept ſeizièmes parties de la longueur & de la largeur du vaiſſeau; à celle de miſaine,

les ſix ſeptièmes de la longueur de celle-ci ; à la vergue d'artimon, une longueur moyenne entre la grande vergue & la vergue de miſaine, ſavoir, les cinq huitièmes de la grande vergue. On détermine à peu près de même les vergues des huniers, des perroquets, *&c.* de ſorte que la vergue du grand hunier a les quatre ſeptièmes parties de la vergue de miſaine ; la vergue de foule, la longueur de celle du grand hunier. Enfin on proportionne les vergues d'artimon & de beaupré aux vergues qui ſont deſſous, de même que la vergue du grand hunier eſt proportionnée à la grande vergue.

On dit, que *deux vaiſſeaux ſont vergue à vergue*, pour dire, qu'ils ſont l'un à côté de l'autre, de manière que le prolongement des vergues de l'un rencontre les vergues de l'autre.

VERHEYEN, (Philippe) fils d'un Laboureur du village de Verrebroucq, au pays de Waes, vit le jour en 1648. Il travailla à la terre avec ſes parens juſqu'à l'âge de vingt-deux ans, que le Curé du lieu lui trouvant beaucoup d'eſprit, lui apprit le rudiment, & lui procura une place dans le Collége de la Trinité à Louvain. Le jeune Laboureur y fit tant de progrès, qu'il y fut déclaré le premier de ſes condiſciples. Après avoir reçu le bonnet de Docteur en Médecine, il obtint la chaire de Profeſſeur. On a de lui, 1°. un excellent Traité de *corporis humani Anatomia*, dont la dernière édition eſt de 1726, en deux volumes *in* 4°. Bruxelles. Cet ouvrage fut traduit en allemand. 2°. Un Traité *de Febribus* & d'autres ſavantes productions. Cet homme mourut à Louvain en 1710 à ſoixante-deux ans, après avoir rempli durant le cours de ſa vie tous les devoirs de l'honnête homme & du Médecin. Il ne laiſſa guère d'autre bien que ſa réputation. Il voulut être enterré dans le cimetière de ſa Paroiſſe, *ne templum dehoneſtaret, aut nocivis halitibus inficeret*, comme il le dit dans ſon épitaphe, qui par-là eſt un excellent avis aux vivans.

VÉRICLE ; ſubſtantif féminin & terme de Joailliers, qui ſe dit des pierres fauſſes. *Les ſtatuts des Orfèvres portent qu'il ne leur eſt pas permis de tailler des diamans de véricle.*

VÉRIDICITÉ ; ſubſtantif féminin. Caractère de vérité dans le diſcours. *La véridicité d'un Hiſtorien.*

VÉRIDIQUE ; adjectif des deux genres. *Veridicus.* Qui aime à dire la vérité. *Cet Auteur eſt véridique.*

VÉRIFICATEUR ; ſubſtantif maſculin. Celui qui eſt nommé en Juſtice pour examiner ſi une écriture eſt vraie ou fauſſe. *Les Experts Jurés Ecrivains ſont ordinairement nommés pour être vérificateurs des écritures & ſignatures.*

VÉRIFICATION ; ſubſtantif féminin. *Probatio.* Action de vérifier. *La vérification d'un paſſage cité.*

En termes de Palais on appelle *vérification d'écritures* l'examen que l'on fait d'une écriture privée pour ſavoir de quelle main elle eſt, ou bien l'examen d'une pièce authentiqué contre laquelle on s'eſt inſcrit en faux, pour connoître ſi elle eſt vraie ou fauſſe.

La vérification d'une écriture privée ſe fait lorſque celui contre lequel on veut ſe ſervir de cet écrit refuſe de reconnoître ſon écriture ou ſignature, ou qu'il ne convient

pas que l'écrit ſoit d'un tiers auquel on l'attribue.

Cette vérification peut ſe faire en trois manières.

1°. Par deux témoins oculaires qui dépoſent avoir vu écrire & ſigner la perſonne, & qui reconnoiſſent l'écrit pour être le même qu'ils ont vu faire. 2°. Par la dépoſition de témoins qui dépoſent connoître l'écriture de celui dont il s'agit, & qu'ils lui en ont vu faire de ſemblable. 3°. Par comparaiſon d'écritures, laquelle ſe fait toujours par Experts.

Quand une pièce eſt arguée de faux, la vérification s'en fait par comparaiſon d'écritures, par le miniſtère d'Experts nommés à cet effet.

La vérification d'écriture a lieu tant en matière civile qu'en matière criminelle.

Elle ſe fait toujours devant les Juges où le procès principal eſt pendant.

Ceux qui ont eu la mauvaiſe foi de nier leur écriture ou ſignature doivent, ſuivant les Ordonnances, en cas de vérification, être condamnés au double des ſommes portées en leurs promeſſes, & à de groſſes amendes envers le Roi & la Partie.

On dit, *la vérification d'un Edit*; pour dire, l'enregiſtrement d'un Edit.

Les trois premières ſyllabes ſont brèves, la quatrième longue, & les autres brèves au ſingulier; mais la dernière eſt longue au pluriel.

VÉRIFIÉ, ÉE; participe paſſif. *Voy.* VÉRIFIER.

VÉRIFIER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Verificare.* Faire voir la vérité d'une choſe, d'une propoſition. *Le temps vérifiera ce que je vous ai dit.*

On dit, *vérifier des écritures*; pour dire, comparer enſemble des écritures pour connoître ſi elles ſont de la même main.

On dit, *vérifier un paſſage d'un Auteur, une citation*; pour dire, s'aſſurer ou faire voir qu'un paſſage eſt véritablement dans un Auteur tel qu'on le rapporte.

On dit auſſi, *vérifier des Edits en Parlement*; pour dire, les enregiſtrer.

VÉRIN, (Hugolin) né à Florence en 1442, mort vers l'an 1505, Poëte latin, a compoſé différens ouvrages qui ne lui ont acquis qu'une réputation médiocre. Nous avons de ce Poëte les *Expéditions de Charlemagne*, la *Priſe de Grenade*, une *Sylve* en l'honneur de Philippe Benita. Les trois Livres qu'il a faits à la louange de ſa patrie ſont parmi ſes ouvrages ce qu'il y a de plus eſtimé.

VÉRIN, (Michel) fils de Hugolin, natif de Florence, mourut l'an 1614 âgé d'environ dix-neuf ans. On dit que ce jeune Poëte ne voulut point ſuivre le conſeil des Médecins, qui lui ordonnoient de ſe marier s'il vouloit recouvrer ſa ſanté, ſacrifiant ainſi ſa vie à l'amour de la chaſteté. Ce Poëte s'eſt rendu célèbre par ſes Diſtiques moraux, dans leſquels il a ſu renfermer les plus belles ſentences des Philoſophes grecs & latins, & particulièrement celles de Salomon. Sa verſification eſt facile & élégante. Ses Diſtiques ont été imprimés en France, & traduits en vers françois & en proſe.

VERIN; ſubſtantif maſculin. Machine compoſée d'une vis & d'un écrou, par le moyen de laquelle

on élève de très-grands fardeaux.

VÉRINE ; ſubſtantif féminin. Nom de la meilleure eſpèce de tabac. Il eſt ainſi appelé d'un village de même nom ſitué dans la province de Venezuela en Amérique, où les Eſpagnols en ont une fameuſe plantation.

VÉRITABLE ; adjectif des deux genres. Vrai, en tant que vrai eſt oppoſé à falſifié, à contrefait. *On trouve dans cette île de véritables diamans.*

On dit, *un véritable ami ;* pour dire, un ami effectif, un ami ſolide.

VÉRITABLE, ſignifie auſſi, qui contient vérité, qui eſt conforme à la vérité. *Un rapport véritable. Une hiſtoire véritable.*

On dit de quelqu'un, qu'*il eſt véritable dans ſes paroles, dans ſes promeſſes ;* pour dire, qu'il dit toujours la vérité, qu'il tient tout ce qu'il promet.

VÉRITABLE, ſignifie auſſi, bon, excellent dans ſon genre. *C'eſt un véritable Juriſconſulte. C'étoit un véritable guerrier.*

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, la troiſième moyenne, & la quatrième très-brève.

Différences relatives entre *vrai* & *véritable.*

Vrai marque préciſément la vérité objective, c'eſt-à-dire qu'il tombe directement ſur la réalité de la choſe, & il ſignifie qu'elle eſt telle qu'on l'a dit. *Véritable* déſigne proprement la vérité expreſſive, c'eſt-à-dire qu'il ſe rapporte principalement à l'expoſition de la choſe, & il ſignifie qu'on la dit telle qu'elle eſt. Ainſi le premier de ces mots aura une grace particulière lorſque dans l'emploi on portera d'abord ſon point de vue ſur le ſujet en lui-même, & le ſecond conviendra mieux lorſqu'on portera ce point de vue ſur le diſcours. Cette différence eſt extrêmement métaphyſique, & il faut des yeux fins pour l'appercevoir ; mais elle n'en ſubſiſte pas moins, & d'ailleurs on ne doit pas exiger des différences marquées où l'uſage n'en a mis que de très-délicates : peut-être que l'exemple ſuivant donnera du jour à ce qu'on vient d'expliquer, & qu'on ſentira mieux cette diſtinction dans l'application que dans la définition.

Quelques Auteurs, même proteſtans, ſoutiennent qu'il n'eſt pas *vrai* qu'il y ait eu une Papeſſe Jeanne, & que l'hiſtoire qu'on en a faite n'eſt pas *véritable.*

VÉRITABLEMENT ; adverbe. *Verè.* Conformément à la vérité. *Vous ne dites pas véritablement ce qui s'eſt paſſé.*

VÉRITABLEMENT, ſignifie auſſi, réellement, de fait. *La terre tourne véritablement.*

VÉRITABLEMENT, s'emploie encore comme adverbe d'acquieſcement, de conſentement ; pour dire, à la vérité. *Véritablement j'ai reçu vingt écus, mais il m'en devoit cent. Véritablement il vous a manqué de parole, mais il y a été obligé.*

VÉRITÉ ; ſubſtantif féminin. *Veritas.* Conformité de l'idée avec ſon objet, d'un récit, d'une relation avec un fait, de ce qu'on dit avec ce que l'on penſe. *Rien n'eſt plus rare que la vérité ; tout le monde croit la voir, & n'en apperçoit au plus que le maſque. Les témoins découvriront la vérité. Ce ſyſtême eſt contraire à la vérité. Il déguiſe la vérité. Il n'y a pas un mot de vérité dans tout ce qu'il a dit.*

On dit en Théologie, que *Dieu eſt la vérité même, la vérité eſſen-*

tielle, le principe de toute vérité. Et Jesus-Christ a dit de lui dans l'Evangile, *je suis la voie, la vérité & la vie.*

On dit proverbialement, que *le temps découvre la vérité.*

On dit auſſi proverbialement, que *la vérité eſt cachée au fond d'un puits;* & qu'il *faut tirer la vérité du fond du puits.*

Ce proverbe tiré d'une penſée de Démocrite, a fourni le ſujet d'un conte aſſez plaiſant que voici :

Souvent l'occaſion fournit à la penſée
Quelque réflexion ſenſée.
Le ſot ne ſent point ce bonheur;
Mais le philoſophe en profite.
Ainſi fit autrefois ce célèbre rieur,
Que l'on appeloit *Démocrite.*
Un jour d'été, ce ſage apperçut ſon voiſin
Qui deſcendoit deux flacons de ſon vin
Au fond d'un puits, ſans doute pour défendre
Son goſier altéré des ardeurs du lion.
Démocrite admira cette précaution;
Mais admirer eſt-ce aſſez pour un ſage?
Il voulut voir, dans le moment,
Si la fraîcheur de l'eau pouvoit ſubtilement,
A travers la fougere, aller juſqu'au breuvage
Qui ranime en nos cœurs & les ris & les jeux.
Du fond du puits il tire une bouteille,
Puis l'autre, & les rend toutes deux
Vides de la liqueur vermeille.
Il ne s'étoit jamais vu de ſi belle humeur,
Et n'avoit ri de ſi bon cœur.
Il dit maints colibets contre la race humaine,
Et dans le fort de ſa gaieté:
Ah! pour le coup, dit-il, la maxime eſt certaine:
Ce n'eſt qu'au fond d'un puits que gît la vérité.

On dit proverbialement, qu'*il n'y a que la vérité qui offenſe;* pour dire, que les reproches fondés ſont ceux qui offenſent le plus.

Vérité, ſe dit encore par oppoſition à fauſſe opinion, à erreur.

La vérité eſt tellement le bien de tous les hommes, que nous ne ſaurions rien aimer qu'en nous perſuadant qu'il eſt vrai : ceux mêmes qui prennent plaiſir à tromper les autres, ne veulent pas qu'on les trompe; & rien ne peut attirer le cœur de l'homme ſous l'idée de la fauſſeté. Il y a des fauſſetés & des erreurs plus mauvaiſes les unes que les autres; mais il eſt impoſſible que l'homme ne juge que l'erreur comme erreur, & la fauſſeté comme fauſſeté, eſt un mal. Ce ſentiment eſt tellement gravé dans le fond de ſon cœur, qu'il n'eſt pas en ſa puiſſance de l'effacer. D'où vient donc que la vérité étant ſi aimable, il y a tant de perſonnes qui la haïſſent? C'eſt qu'ils ont attaché leur amour à des biens faux, auxquels ils ont joint l'idée de la vérité, de ſorte que quand la vérité réelle s'oppoſe à leurs paſſions, ils ſe révoltent contr'elle; ils ne veulent pas la reconnoître pour vérité; ou s'ils ſont obligés malgré eux de la reconnoître pour telle, ils ne laiſſent pas de la haïr; car l'amour des faux biens que l'on peut prendre pour vrais, rend odieuſes les règles de la vérité, parcequ'elles convainquent l'eſprit de l'injuſtice & de la fauſſeté de ſon choix.

Vérité, ſignifie auſſi, principe, axiôme, maxime. *Cette vérité eſt inconteſtable. On ne ſauroit nier cette vérité.*

Vérité, ſe dit encore de la ſincérité, de la bonne foi. *Elle m'a aſ-*

ſuré

Juré la choſe avec un air de vérité qui m'a ſéduit.

VÉRITÉ, en termes de peinture, ſignifie, l'imitation, l'expreſſion parfaite de la nature. On dit que *les objets ſont peints avec vérité*, lorſque le tableau nous les repréſente de manière à y reconnoître une copie exactement imitée de la nature, & pour le deſſein & pour la couleur, & de façon à y être comme trompé par l'illuſion qu'ils font à nos yeux; tels furent les tableaux de Zeuxis & Parrhaſius. Les oiſeaux furent trompés par la vérité avec laquelle Zeuxis avoit peint des raiſins, & ce Peintre ſe laiſſa prendre lui-même à l'illuſion d'un rideau peint par ſon rival.

On dit familièrement, *dire à quelqu'un ſes vérités*; pour ſignifier, dire librement à quelqu'un ſes défauts, ſes vices, ſes fautes. *Elle lui a dit ſes vérités.*

On dit proverbialement, que *toutes vérités ne ſont pas bonnes à dire.*

VÉRITÉ, en termes de Mythologie, ſe dit d'une Divinité qui paſſoit pour la fille du Temps ou de Saturne conſidéré comme le temps. Elle étoit mère de la vertu. On la repréſentoit ſous la forme d'une jeune fille vêtue de blanc, ſymbole de la candeur qui accompagne toujours la vérité.

EN VÉRITÉ, ſe dit adverbialement pour ſignifier, certainement, aſſurément, ſincèrement, de bonne foi. *En vérité je ne crois pas qu'il ſoit coupable. Cela eſt en vérité très-déſagréable.*

A LA VÉRITÉ, s'emploie auſſi adverbialement pour avouer quelque choſe qu'auſſi-tôt on explique ou on reſtreint. *A la vérité, je vous ai confié ce ſecret, mais à condition de n'en parler à perſonne. A la vérité je lui dois mille écus, mais il m'a donné trois mois pour les payer.*

Les trois ſyllabes ſont brèves au ſingulier, mais la dernière eſt longue au pluriel.

VERJUS; ſubſtantif maſculin. Le ſuc acide qu'on tire des raiſins qui ne ſont pas mûrs. *Le verjus ſert à aſſaiſonner les viandes & les ragoûts. Manger des œufs au verjus.*

VERJUS, ſe dit auſſi d'un raiſin qu'on cueille encore vert. *Ce raiſin n'eſt pas mur, ce n'eſt que du verjus.*

VERJUS, ſe dit encore d'une ſorte de raiſin qui n'eſt pas propre à faire du vin, dont les grains ſont gros & longs, & ont la peau fort dure. *Confire du verjus. On cultive beaucoup de verjus dans les environs de Paris.*

On dit d'un vin qui eſt un peu trop vert, que *ce n'eſt que du verjus.*

On dit proverbialement de deux choſes entre leſquelles on ne remarque aucune différence, & dont le choix eſt indifférent, *c'eſt jus vert ou verjus.*

VERJUTÉ, ÉE; adjectif. Qui a une pointe d'acide comme le verjus. *Du vin verjuté.*

VERMAND; bourg de France en Normandie, à trois lieues, oueſt, de Saint-Quentin.

VERMANDER, (Charles) Peintre & Poëte, né à Meulebrac en Flandre, mort en 1607, a fait beaucoup de tableaux, dont les ſujets ſont la plupart tirés de l'Hiſtoire Sainte. C'eſt lui qu'on chargea à Vienne de faire les arcs de triomphe pour l'entrée de l'Empereur Rodolphe. Ce Peintre a compoſé un *Traité* de Peinture, & il a donné la vie des Peintres Flamands. On a auſſi des *Comédies* & beaucoup

de *Poëſies de Vermander*. Il y a dans ſes Ouvrages en général beaucoup de feu & de génie, mais trop peu de correction.

VERMANDOIS ; (le) pays de France dans la haute Picardie, entre le Santerre, la Thiérarche, le Cambréſis, le Noyonnois & le Laonois. Saint-Quentin en eſt la Capitale. On lui donne huit à dix lieues dans ſa plus grande longueur du ſeptentrion au midi, & cinq à ſix dans ſa plus grande largeur du levant au couchant. Ce pays eſt arroſé par la rivière de Somme qui y prend ſa ſource. Il eſt très-abondant en grains & en lin excellent. C'eſt un des premiers Bailliages du royaume : il étoit autrefois le plus étendu. Son ſiége eſt à Laon. Sa coutume eſt encore ſuivie dans beaucoup d'autres Bailliages.

Les Comtes de la première & de la ſeconde branche de Vermandois étoient célèbres, & jouiſſoient de tous les droits régaliens.

Le premier Comte héréditaire de Vermandois fut Pepin, fils de Bernard, Roi d'Italie. Ce dernier étoit petit-fils de Charlemagne. Louis le Débonnaire, Empereur & Roi de France, donna le Comté de Vermandois à Pepin pour l'indemniſer en partie du Royaume d'Italie qui lui appartenoit, comme héritier de Bernard, & dont il s'étoit emparé.

Héribert I ſuccéda à Pepin, ſon Père : il fut tué l'an 902 par les gens de Baudouin II, dit le Chauve, Comte de Flandre, en haine de ce qu'il avoit tué ſon frère Raoul, Comte de Cambrai. Héribert II, ſon fils & ſon ſucceſſeur dans ce Comté, mourut en 943, & il fut enterré à Saint-Quentin.

Albert, fils aîné d'Héribert II, poſſéda après lui ce Comté, & vécut juſqu'en 988. Une charte de ce Comte de l'an 986, ſouſcrite de *Theudo*, qualifié majeur de Saint-Quentin, prouve que la commune de cette ville étoit déjà établie : cette charte eſt rapportée par Hemeré, aux preuves de ſon *Auguſta Viromanduorum*, page 33.

Héribert III, fils aîné d'Albert, eut ce Comté. Il mourut l'an 1015. Albert II, fils aîné d'Héribert III, le poſſéda après ſon père : il vécut peu.

Othon, frère d'Albert, lui ſuccéda : il vivoit encore l'an 1043.

Héribert IV, fils aîné d'Othon, Comte de Vermandois, mourut en 1076.

Il eut de ſa ſeconde femme *Alix*, Comteſſe de Crépi & de Valois, un fils nommé *Eude* ou *Odon*, & une fille nommée *Alix* ou *Adèle*.

Adèle eut le Comté de Vermandois au préjudice de ſon frère Eude, qui en fut exclus par le jugement des Barons, à cauſe de l'imbécillité de ſon eſprit, *tanquàm fatuus*.

Adèle épouſa Hugues le Grand, troiſième fils de Henri I, Roi de France ; elle lui apporta les comtés de Vermandois & de Valois, qui lui appartenoient en qualité d'héritière de Héribert IV, ſon père, & d'Alix, Comteſſe de Crépi & de Valois ſa mère. Par ce mariage, Hugues devint le premier de la ſeconde tige des Comtes de Vermandois.

Il nâquit pluſieurs enfans de ce mariage. Raoul I, leur fils aîné, ſuccéda à ces comtés après la mort d'Adèle, ſa mère, décédée en 1118 ; il mourut en 1152, & laiſſa trois enfans qui le poſſédèrent ſucceſſivement ; ſavoir, Raoul, Éliſabeth & Éléonore.

Raoul II mourut ſans poſtérité vers l'an 1163.

Éliſabeth, qui avoit épouſé en 1156 Philippe d'Alſace, Comte de Flandre, hérita des Comtés de Vermandois & de Valois à la mort de Raoul II. Elle décéda ſans poſtérité le 26 Mars 1182. Philippe d'Alſace voulut ſe conſerver la poſſeſſion de ces comtés; mais le Roi Philippe Auguſte, protecteur des droits légitimes qu'Éléonore y avoit, comme héritière d'Éliſabeth ſa ſœur, obligea le Comte de Flandre de les rendre à l'exception des villes de Péronne & de Saint-Quentin, dont il eut la jouiſſance pendant ſa vie. Philippe d'Alſace mourut au ſiége de Ptolémaïde l'an 1191.

Éléonore n'ayant aucun enfant des maris qu'elle épouſa les uns après les autres, fit donation en la même année 1191 au Roi Philippe-Auguſte, des comtés de Vermandois & de Valois, ſous la réſerve de l'uſufruit. Elle mourut le 24 Juin 1214.

VERMANTON; petite ville de France en Bourgogne, à cinq lieues, ſud-eſt, d'Auxerre.

VERMEIL, EILLE; adjectif. Qui eſt de la couleur d'un rouge un peu plus foncé que l'incarnat. Il ſe dit principalement des fleurs & du teint. *L'aurore au teint vermeil. Des lèvres vermeilles. Les roſes vermeilles.*

VERMEIL; ſubſtantif maſculin. Argent doré. *Des aſſiettes de vermeil. Un flacon de vermeil.*

VERMELAND; province de Suède bornée au nord par la Dalekarlie, à l'eſt par la Weſtemanie & la Néricie, au ſud par le lac Waner, à l'oueſt par la Norwege. Elle a environ quarante lieues de long, ſur vingt de large. C'eſt un pays coupé de lacs & de marais. Philipſtad en eſt la capitale.

VERMICELLE; ſubſtantif maſculin emprunté de l'Italien. Eſpèce de pâte faite de fine fleur de farine & d'eau, & réduite en petits filets de figure de vers, par le moyen d'eſpèces de ſeringues percées de petits trous. On fait ſécher ces filets, & on les garde; ils ſont ordinairement blancs, quoiqu'il y en ait auſſi de jaunes, qu'on rend tels en y ajoutant du ſafran ou des jaunes d'œufs; quelquefois on y met du ſucre pour les rendre plus agréables. Cette ſorte de mets eſt plus d'uſage en Italie qu'en France. On en fait des potages.

Prononcez *vermichelle.*

VERMICULAIRE; adjectif des deux genres. *Vermicularis.* Qui a quelque rapport aux vers, qui leur reſſemble par quelque endroit. *Le mouvement vermiculaire ou périſtaltique des inteſtins ſe fait par la contraction de leurs fibres du haut en bas.*

VERMICULÉ, ÉE; adjectif & terme d'Architecture. Il ſe dit des ouvrages travaillés de manière qu'ils repréſentent des traces de vers.

VERMIFUGE; adjectif des deux genres & terme de Médecine qui s'emploie auſſi ſubſtantivement. Il ſe dit des remèdes propres à faire mourir les vers engendrés dans le corps humain, ou à les en chaſſer.

On compte ordinairement au nombre des vermifuges les acides, tels que le ſuc de citron, d'orange, de limon, de groſeille, d'epine-vinette & de grenade; le phlegme & l'eſprit de vitriol; la crême de tartre, le vin tartareux du Rhin, & le vinaigre; tous ces remèdes ne ſont de ſaiſon que lorſqu'il y a complication de chaleur, d'ardeur contre nature, & de commotion fébrile; alors non-ſeulement ils corrigent la chaleur, mais ils réſiſtent puiſſamment à la putréfaction,

& détournent la malignité dangereuſe des ſymptômes.

On met dans la claſſe des vermifuges les amers, tels que l'abſynthe, la petite centaurée, le ſcordium, le treſſe de marais, la rue; & plus encore les amers qui ont une qualité purgative, tels que l'aloès, la rhubarbe, la coloquinte & les trochiſques d'Alandal, quoique ces remèdes ne détruiſent pas abſolument les vers, attendu qu'il s'en engendre non-ſeulement dans la rhubarbe & l'abſynthe, mais encore, comme l'a remarqué Hildanus, dans la véſicule du fiel; cependant on ne ſauroit nier que les amers ne ſoient efficaces contre ces ſortes d'animaux; en effet d'une part ils corrigent par leur qualité balſamique la matière crue dont les vers ſe nourriſſent, & de l'autre en ſtimulant les fibres des inteſtins, ils évacuent quelquefois les humeurs corrompues en même temps que les vers: joignez à cela qu'ils rétabliſſent l'énergie de la bile qui dans les enfans, & dans les autres perſonnes d'une conſtitution humide, eſt pour l'ordinaire la cauſe immédiate des vers.

On regarde encore comme des vermifuges les ſubſtances huileuſes; leur efficacité paroît être conſtatée par une expérience de Redi, qui nous apprend que les inſectes reſtent vivans, après qu'on les a plongés dans différentes autres liqueurs; mais qu'ils meurent promptement dès qu'ils baignent dans l'huile. On peut par cette raiſon donner contre les vers des ſubſtances huileuſes, telles que l'huile d'olives, l'huile de navette, & l'huile d'amandes douces; mais alors il faut donner à la fois une grande quantité d'huile pour eſpérer de tuer tous les vers répandus dans les inteſtins. On doit donc plutôt adminiſtrer les ſubſtances huileuſes dans les violens ſymptômes que cauſent les vers, parcequ'elles relâchent les tuniques des inteſtins ſpaſmodiquement contractées, les défendent & les oignent d'un mucilage, moyennant quoi on peut après cela adminiſtrer avec plus de ſûreté les remèdes purgatifs.

Les ſubſtances ſalines ſont auſſi vantées comme de bons vermifuges, tant parcequ'elles détruiſent le tiſſu tendre de ces animaux, que parce qu'en ſtimulant les inteſtins, elles en procurent l'évacuation, ſurtout ſi les ſels ſont diſſous dans une ſuffiſante quantité d'eau.

Les meilleurs vermifuges parmi les gommes, ſont l'aſſa-fœtida, le ſagapenum, l'opopenax & la myrrhe; parmi les plantes la tanéſie, le ſcordium & l'abſynthe; parmi les racines bulbeuſes, les différentes ſortes d'oignon & d'ail; parmi les fruits les amandes amères, & l'huile qu'on en exprime; la barbotine, la graine du Catapucia, & autres de même nature: on peut mêler ces ſortes de remèdes avec les autres, pour un ſuccès plus aſſuré.

Mais il reſte un autre ſpécifique beaucoup plus efficace, tiré du règne minéral, qui eſt le vif argent, lequel eſt ſingulièrement mortel aux vers, & détruit leur mouvement vital, ſans qu'on puiſſe expliquer ſon effet par des principes mécaniques.

On donne le mercure doux bien préparé ſans purgatif, ou avec un purgatif tel que le diagrède, la ſcamonée ſulfurée, la réſine de jalap; on donne auſſi l'éthiops minéral fait d'un mélange exact de ſoufre & de vif argent; Hoffman donnoit le vif argent bien dépuré, & long-temps broyé avec

du ſucre candi, en faiſant précéder le remède des préparations néceſſaires.

On recommande dans les Mémoires d'Édimbourg la poudre d'étain pour les vers grêles ou longs, & on en parle comme d'un excellent vermifuge. On emploie auſſi ce remède contre le *tænia* ou ver plat, qui eſt ſi difficile à détruire; voici la recette du vermifuge; on pulvériſe bien ſoigneuſement une once & demie d'étain fin, on mêle cette poudre paſſée par un tamis avec huit onces de melaſſe; on purge d'abord le malade; le jour ſuivant on lui donne à jeun la moitié de cette compoſition, le lendemain la moitié de l'autre, & le troiſième jour on donne le reſte.

Il faut s'abſtenir de tous les remèdes mercuriels & des draſtiques, en cas d'une bile âcre répandue dans les inteſtins. On peut joindre les topiques aux vermifuges internes deſtinés pour les enfans; ces topiques ſont des épithèmes préparés avec de l'abſynthe, du fiel de bœuf, de l'aloès, de la coloquinte, du ſuc de petite centaurée & de l'huile de fleur de ſpic; on applique les épithèmes ſur la région épigaſtrique & ſur l'ombilicale.

VERMILLER; verbe neutre de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Terme de Vénerie. Il ſe dit des ſangliers qui fouillent la terre avec leur boutoir. *Les ſangliers ont vermillé dans cette prairie.*

VERMILLON; ſubſtantif maſculin. Sorte de minéral d'une couleur fort rouge, fort vive, fort éclatante, & dans lequel il y a ordinairement de petites veines couleur d'argent. C'eſt ce que l'on appelle autrement *cinabre*. Voyez CINABRE.

VERMILLON, ſignifie auſſi cette couleur vive & éclatante qui ſe tire, ſoit du vermillon de mine, ſoit du vermillon artificiel. *Le vermillon eſt fort uſité dans la peinture.*

VERMILLON, ſignifie encore la couleur vermeille des joues & des lévres. *Quand on lui reprocha cette galanterie, il lui monta un vermillon au viſage. Le vermillon de ſes joues, de ſa bouche. La pudeur ſied bien aux jeunes gens, & le rouge qu'elle répand ſur le viſage a été appelé le vermillon de la vertu.*

VERMINE; ſubſtantif féminin. Nom collectif qui ſignifie toutes ſortes d'inſectes nuiſibles, comme ſont les poux, les puces, les punaiſes, &c. *La vermine le mange. Ses enfans ſont pleins de vermine. La vermine a gâté ces poires.*

VERMINE, ſe dit de toutes ſortes de gens de mauvaiſe vie, de vagabonds, de gueux, de filoux, &c. *On chaſſa de la ville toute cette vermine.*

VERMISSEAU; ſubſtantif maſculin. *Vermiculus.* Petit ver de terre. *Ces oiſeaux ſe nourriſſent de vermiſſeaux.*

On appelle *vermiſſeau de mer*, certains animaux dont nous avons parlé à l'article VER.

VERMOULER; (ſe) verbe pronominal réfléchi de la première conjugaiſon. Être piqué de vers. Il ſe dit du bois, du papier, &c. Lorſque les vers les percent en pluſieurs endroits. *Ce bois eſt ſujet à ſe vermouler.*

Ce verbe ſe conjugue comme CHANTER excepté au participe paſſif qui fait *vermoulu*, *vermoulue*, & aux temps compoſés. *Un livre vermoula. Cette table eſt vermoulue.*

VERMOULURE, ſubſtantif féminin. La trace que les vers laiſſent dans ce qu'ils ont rongé. *Il y a de la*

vermoulure dans cette poutre. Il ſignifie auſſi la poudre qui en ſort.

VERN, ou VERNE; petite ville d'Allemagne, au cercle de Veſtphalie, dans l'Évêché de Munſter, près de la Lipe, à quatre lieues, ſud, de Munſter.

VERNAL, ALE; adjectif. Qui eſt du printemps.

L'equinoxe vernal eſt celui qui arrive lorſque le ſoleil commence à monter de l'équateur vers le pole du nord.

Les *ſignes vernaux* ſont ceux que le ſoleil parcourt dans la ſaiſon du printemps, ſavoir, le bélier, le taureau, les gemeaux.

VERNE; *voyez* AUNE.

VERNEUIL; ville de France, en Normandie, ſur l'Aure, à huit lieues, ſud-oueſt, d'Évreux. C'eſt le ſiége d'un Bailliage, d'une Élection, d'une Maîtriſe particulière des eaux & forêts, *&c.*

VERNEY, (Guichard-Joſeph du) membre de l'Académie, Profeſſeur d'Anatomie au Jardin Royal, naquit à Feurs en Forez en 1648, d'un Médecin. Il vint de bonne heure à Paris, & fut produit à la Cour, où il donna des leçons d'Anatomie au Grand Dauphin. Ses protecteurs lui procurèrent des places qu'il remplit avec ſoin. Il mourut à Paris en 1730, à 82 ans. On a de lui un excellent *Traité de l'organe de l'ouïe*, réimprimé à Leyde en 1713, *in* 12. C'étoit un homme très-vif, mais très-bon. Il étoit paſſionné pour ſon art. Quelque temps avant ſa mort, il avoit entrepris ſur les inſectes, un ouvrage qui l'obligeoit à des ſoins très-pénibles. Malgré ſon grand âge, il paſſoit des nuits dans les endroits les plus humides du Jardin, couché ſur le ventre, ſans oſer faire aucun mouvement, pour découvrir les allures & la conduite des limaçons. Sa ſanté en ſouffroit, mais il auroit encore plus ſouffert de négliger la moindre choſe.

VERNI, IE; participe paſſif. *Voyez* VERNIR.

VERNIR; verbe actif de la ſeconde conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme RAVIR. Enduire avec du vernis. *Vernir un lambris. Vernir un carroſſe.*

VERNIS; ſubſtantif maſculin. Sorte de liqueur ou de compoſition un peu gluante, dont on ſe ſert à enduire du fer, du bois, des tableaux, des carroſſes, *&c.* ſoit pour les orner & les embellir, ſoit pour les conſerver, & faire qu'ils ne ſe gâtent pas à l'air, que la rouille, les vers ne s'y mettent pas.

On doit diſtinguer en général deux ſortes de vernis; les uns qu'on appelle *vernis à l'eſprit de vin* ou *deſſicatifs*, parce qu'ils ſe ſéchent promptement, & les autres qu'on nomme *vernis gras.* Les *vernis à l'eſprit de vin* ſont compoſés de matières réſineuſes tenues en diſſolution par l'eſprit de vin. Lorſqu'on applique ces vernis, l'eſprit de vin s'évapore & laiſſe les ſubſtances réſineuſes ſous la forme d'un enduit brillant comme une glace; mais ces vernis ſe deſſéchent conſidérablement à l'air, & ſe fendent ou ſe gercent; inconvénient auquel ne ſont pas expoſés les vernis gras. On fait de beaucoup d'eſpèces de vernis qui tous différent par les diverſes réſines qu'on y emploie, & par les proportions de ces réſines.

Les *vernis gras* ſe font en diſſolvant dans des huiles, à l'aide du feu, les bitumes ou réſines ſur leſquels l'eſprit de vin n'a point d'action; ces vernis ne ſont point

ſujets à être altérés par l'eau, comme le ſont les vernis à l'eſprit de vin, mais le plus ordinairement ils ſont colorés, & ils ſe ſéchent plus difficilement.

Nos Artiſtes ſont parvenus à faire un vernis gras tranſparent d'une très-grande beauté, qui acheve de donner le plus grand éclat aux équipages, en recouvrant les peintures comme d'une eſpèce de glace.

Les Marchands épiciers-droguiſtes vendent de ſix ſortes de vernis, ſavoir,

Le *vernis ſiccatif* qui eſt de l'huile d'aſpic, de la térébenthine fine, & du ſandarac fondus enſemble.

Le *vernis blanc* qu'on nomme auſſi *vernis de Veniſe*, compoſé de l'huile de térébenthine, de la térébenthine fine & du maſtic.

Le *vernis d'eſprit de vin* qui eſt du ſandarac, du karabé blanc, de la gomme élemi, & du maſtic mêlés & fondus dans de l'eſprit de vin.

Le *vernis doré* fait avec de l'huile de lin, du ſandarac, de l'aloës, de la gomme-gutte, & de la litharge d'or.

Le *vernis à la bronze* où entrent la gomme lacque, la colophane, le maſtic en larmes, & l'eſprit de vin. Ce vernis ſe nomme auſſi *vernis de la Chine*, mais très-improprement.

Enfin le *vernis commun* qui n'eſt que de la térébenthine commune fondue avec de l'huile de térébenthine.

De toutes les différentes eſpèces de vernis colorés, le véritable vernis de la Chine, eſt, ſans contredit, le plus beau & le plus eſtimé. Il a une dureté, un éclat & un poli admirables. C'eſt de ce vernis que ſont enduits tant d'agréables ouvrages qui viennent de la Chine.

Ce vernis n'eſt point une compoſition ni un ſecret particulier, comme bien des gens l'ont cru, c'eſt une réſine qui découle d'un arbre, à peu près comme la térébenthine.

On fait à cet arbre des inciſions, ſous chacune deſquelles on place une coquille de moule de rivière, pour recevoir la liqueur. Les exhalaiſons de ce vernis ſont, dit-on, vénimeuſes; ceux qui le tranſvaſent, ſont obligés de chercher à en éviter les vapeurs. Lorſque le vernis ſort de l'arbre, il reſſemble à la poix liquide; expoſé à l'air, ſa ſurface prend d'abord une couleur rouſſe; peu à peu il devient noir.

Les Chinois diſtinguent pluſieurs ſortes de vernis qui tirent leurs noms des divers cantons où on les recueille. Celui qu'ils nomment *nien-tſi*, eſt le plus pur & le plus beau; il eſt noir & très-rare. Ils ont auſſi un autre vernis qui tire ſur le jaune.

Quand les Chinois veulent faire leur beau vernis noir, ils font évaporer au ſoleil, environ à moitié, leur vernis nommé *nien-tſi*, & ils y ajoutent ſix gros de fiel de porc par livre de vernis.

Pour vernir les ouvrages communs les Chinois n'y mettent que deux ou trois couches: pour ceux qu'on veut rendre parfaits, on y en paſſe davantage. Quand le vernis eſt ſec, on y peint ce qu'on veut; & après, pour le mieux conſerver, & lui donner plus d'éclat, on y paſſe encore une légère couche de vernis.

Ce vernis prend toutes ſortes de couleurs, on y mêle des fleurs d'or & d'argent, on y peint des hommes, des montagnes, des palais,

enfin tout ce qui plaît à l'imagination. On en fait des cabinets, des tables, des paravents, des coffres *&c.*

La réſine ou le véritable vernis de la Chine étant ramaſſé, ſe conſerve l'eſpace de vingt ans & plus, ſi on le garde dans un vaiſſeau bien fermé : comme il ſeroit poſſible avec de grands ſoins de le tranſporter, les Chinois, lorſqu'ils en vendent aux étrangers, ont coutume de le falſifier, en y mêlant d'autres huiles; ce qui fait qu'en peu de temps il ſe dénature & devient inutile à l'uſage qu'on en veut faire.

Avant de mettre ce vernis ſur le bois, les Chinois quelquefois, mais non pas toujours, y donnent une première couche, comme les Peintres ont coutume de faire. Ils prennent pour cela du ſang de cochon, & le mêlent avec de la chaux vive en poudre; ils couvrent le bois de ce mélange, puis lorſqu'il eſt ſec, on le polit avec la pierre ponce. Mais pour les bois ſur leſquels il n'eſt point néceſſaire de mettre cette compoſition, ils y donnent une couche d'huile appelée *girgili*, qui ſe tire, par expreſſion d'une graine du même nom, comme en Europe, on fait l'huile de lin de graine de lin; cette huile ſert pour les alimens à la Chine, n'y en ayant point de celle d'olive. Quand cette huile eſt sèche, ils y mettent le vernis. Les Chinois n'emploient aucun autre moyen pour le polir, parceque ce vernis s'étend de lui-même, & la ſuperficie demeure fort égale; ils ont ſeulement ſoin, lorſqu'il eſt bien ſec, de le frotter avec un linge.

Nous allons donner la façon de compoſer un vernis qui paſſe pour imiter celui de la Chine. On prend deux onces de cire d'Eſpagne pulvériſée & tamiſée, on la met dans un matras avec quatre onces d'huile de térébenthine, & on donne un feu doux, afin que le tout ſe fonde : ſi la cire eſt rouge, il ne faut ajouter que l'huile; ſi elle eſt noire, il y faut mêler un peu de noir à noircir : ce vernis ſert à faire la première couche. Puis on prend deux onces d'aloës & autant de karabé, & l'on fond le tout dans un pot de terre verniſſé, & dans douze onces d'huile de lin, juſqu'à ce que le mélange ſoit lié & incorporé.

On dit figurément & familièrement, *donner un vernis*; pour dire, rendre les vertus, les belles actions de quelqu'un plus éclatantes; ou, réparer les défauts, la mauvaiſe conduite de quelqu'un. *La modeſtie eſt un excellent vernis ſur les vertus morales, ſur l'eſprit, les talens. Ce procédé, cette condamnation a donné un vilain vernis à cette perſonne.* Quand il s'emploie abſolument, & ſans être déterminé par ce qui ſuit ou par ce qui précède, il ſe dit dans le ſens de réparer, couvrir quelque manquement, quelque défaut.

VERNISSÉ, ÉE; participe paſſif. *Voy.* VERNISSER.

VERNISSER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Vernir. Il ne ſe dit guère que de la poterie. *Verniſſer des pots de terre.*

VERNISSEUR; ſubſtantif maſculin. Artiſan qui fait des vernis ou qui les emploie. *Les Verniſſeurs de Paris ſont de la Communauté des Peintres.*

VERNITZ; rivière d'Allemagne en Franconie. Elle a ſa ſource au Comté de Holac, & ſon embouchure dans

dans le Danube auprès de Donavert.

VERNON; ville de France en Normandie, ſur la Seine, à cinq lieues, eſt, d'Evreux. C'eſt le ſiége d'un Bailliage, d'une Maîtriſe particulière des eaux & forêts, *&c.* On y compte environ 3600 habitans. Il y a pluſieurs Paroiſſes dont la plus conſidérable eſt celle de Notre-Dame : elle eſt Collégiale & Paroiſſe en même temps; ſon Chapitre eſt compoſé de douze Chanoines qui ont chacun 800 liv. de revenu; de douze Vicaires qui ont 330 liv.; de quatre Chapelains & de quatre Clercs de Chaiſes. Ces Bénéfices ſont à la nomination du Seigneur de Giſors. Chacun des Chanoines nomme ſon Vicaire, & c'eſt toujours un Chanoine qui eſt Curé. La ville a un Collège, un Hôpital & pluſieurs Monaſtères: le Collège a pour Principal un Chanoine du Chapitre de Notre-Dame, & ce ſont des Prêtres ſéculiers qui y enſeignent. L'Hôpital eſt deſſervi par des Religieuſes Hoſpitalières. Quant aux Monaſtères de cette ville, ils conſiſtent en un Couvent de Cordeliers, de Capucins, de Picpus, de Bénédictins, de Filles de la Congrégation de Notre-Dame, & un Couvent d'Hoſpitalières, qui, comme nous venons de le dire, deſſervent l'Hôpital. Il ſe fait dans cette ville un commerce de blé, de toiles & de couvertures de laine.

Vernon a eu ſes Seigneurs particuliers juſqu'à ce que Philippe en eut fait l'acquiſition, & depuis ce temps les Rois de France ont pluſieurs fois donné cette ville en apanage aux Reines.

Elle a enſuite fait partie du Bailliage de Giſors, qui fut cédé avec le Duché de Chartres & pluſieurs autres terres, par François I à Rénée de France, Ducheſſe de Ferrare. Le tout paſſa à la fille de la Ducheſſe Rénée-Anne d'Eſt, qui épouſa en ſecondes nôces le Duc de Nemours; & c'eſt par-là que le Comté de Giſors vint à cette Maiſon de Savoie. Louis XIV réunit le tout au Domaine; mais dans la ſuite il donna Giſors & ſes dépendances en apanage, avec le titre de *Vicomte* à ſon petit fils le Duc de Berry, qui mourut ſans enfans avant le Roi ſon aïeul l'an 1714.

VÉROLE; ſubſtantif féminin. Maladie vénérienne qui ſe communique le plus ſouvent par l'habitation charnelle avec une perſonne affectée du même mal, & qui ſe manifeſte par des excroiſſances, des boutons, des excoriations, l'inflammation, & des ulcères qui affectent principalement les organes deſtinés à la propagation de l'eſpèce.

Cette maladie, dans ſon commencement, attaque toutes les parties du corps ſur leſquelles le virus a été dépoſé par un contact immédiat. Elle peut demeurer long-temps cachée dans l'intérieur; mais cela n'arrive pas ſans qu'elle ſe ſoit auparavant manifeſtée par quelque ſymptôme.

On n'a aucun exemple bien conſtaté, de gens chez qui le mal vénérien ſe ſoit déclaré après avoir eu un commerce avec des femmes gâtées, ſans qu'il n'ait donné d'abord des ſignes de ſon exiſtence par des accidens qui ont ceſſé d'eux-mêmes, ou qu'on a fait diſparoître par des remèdes palliatifs.

En général, ce n'eſt que par la vérole que les parties génitales & les bords de l'anus ſe couvrent de porreaux, de fics, de verrues, de condylomes, *&c.* Les boutons, les cha-

gades & les chancres portent encore un caractère que l'habitude d'en voir fait aiſément diſtinguer. Une inflammation dont la douleur eſt plutôt rongeante que lancinante, une prompte ulcération de la partie enflammée, la callôſité preſque ſubite de l'ulcère, ſouvent les progrès rapides qu'il fait chaque jour, annoncent la préſence de la cauſe vérolique qui les entretient.

Les bubons & les exoſtoſes ſont un autre ſymptôme de mal vénérien. Lorſque par d'autres cauſes, les glandes des aînes & des aiſſelles s'engorgent & s'enflamment, à moins d'un dépôt critique d'une maladie aiguë exiſtante ou qui ait précédé, les engorgemens cèdent ſans peine aux réſolutifs ordinaires. Il n'en eſt pas de même des poulains : l'adouciſſement paſſager que procurent les topiques relâchans, ne ſauroit empêcher le mal de s'accroître. Quelquefois la tumeur devient skirrheuſe ; plus ſouvent encore elle augmente & ſuppure, ſurtout lorſqu'on n'a pas eu ſoin d'obvier au mal par le ſpécifique connu.

La gonorrhée virulente, le gonflement des teſticules, l'empâtement des corps caverneux de la verge, le bourſoufflement du prépuce, qui donne lieu au phimoſis & au paraphimoſis, ſont autant d'accidens vénériens. La gonorrhée ſe manifeſte au commencement de la maladie ; c'eſt même aſſez l'indice d'une vérole commençante : cependant on a des exemples d'écoulement gonorrhoïque ſurvenu à la ſuite d'une vérole invétérée.

L'anus partage avec les parties génitales les accidens qui ont coutume de les affecter. Ses replis ſont ſouvent couverts de chancres ; il s'y élève des crêtes, des porreaux, des condylomes ; il s'y forme des crevaſſes connues ſous le nom de rhagades ; il y ſurvient des hémorrhoïdes véroliques. Quelquefois ces vices extérieurs gagnent le rectum, d'où naiſſent des fiſtules dont le progrès eſt des plus rapides, mais qui cèdent facilement au ſpécifique de la vérole. Ces ſymptômes caractériſent preſque toujours l'ancienneté du mal.

Les *pédéraſtes*, dans qui ces accidens viennent à la première impreſſion du virus, ſont ſujets encore à des écorchures très-cuiſantes, leſquelles, d'abord enflammées, ſuppurent enſuite & ſe rempliſſent de chairs baveuſes très-difficiles à détruire. Il ſurvient au ſphincter, au rectum de petits points fongueux d'une ſenſibilité ſingulière. On a d'autant plus de peine à les appercevoir, que cachés dans les replis de ce muſcle, & ne pouvant être apperçus que dans la dilatation de l'anus, ils remontent avec le ſphincter & le boyau dès qu'on veut les toucher, ce qui les rend difficiles à détruire. Souvent, ſur les bords qui forment la commiſſure des feſſes, s'élève une traînée de boutons, moitié ſuppurans, moitié condylomateux, qu'il ne faut pas toujours prendre pour vénériens, ſurtout lorſque le malade, mal-propre par habitude ou par néceſſité, ſe trouve forcé de reſter couché ou aſſis.

Outre ces parties, la bouche, les oreilles, les yeux & la tête, ſont ſujets à ces mêmes ſymptômes. La bouche, par les baiſers laſcifs ou par d'autres moyens infâmes, peut ſervir à l'introduction du virus. Il y ſurvient alors des boutons blanchâtres qui dégénèrent bientôt en ulcères : ces petits chancres font du progrès, & lorſqu'on les néglige,

après avoir rongé les chairs, ils vont même juſqu'à carier les os. Cependant la carie vénérienne vient le plus ſouvent d'un vice de la ſubſtance même de l'os. Les chancres vénériens de la bouche ſe montrent indiſtinctement ſur différentes parties de ces organes, à raiſon de l'impreſſion que fait ſur elles le virus. Les aphtes, produits par une vieille vérole, attaquent principalement le fond de la gorge, & carient avec une rapidité ſurprenante, les lames oſſeuſes du palais & du nez.

L'examen du fond du goſier demande l'attention la plus réfléchie; ſouvent on croit y appercevoir des ulcères, lorſqu'on voit ſur les amygdales des points blancs reſſemblans à la peau blanchâtre qui recouvre les chancres. Ces points, la plupart du temps, ne ſont produits que par l'expreſſion de l'humeur épaiſſe & muqueuſe de ces glandes, qui, ſéjournant à l'embouchure de leurs canaux excrétoires, en impoſe aux perſonnes peu faites à cette inſpection. En général, c'eſt moins ſur ces corps glanduleux que ſur les parties muſculeuſes, ſur les piliers antérieurs & poſtérieurs du palais, au voile de ce même palais, ſur la luette, & à la tête du larynx & du pharynx, que les aphtes vénériens ont coutume de ſe montrer.

Pour ne point s'y tromper, il faut, avant toutes choſes, faire laver la bouche du malade avec de l'eau tiéde; après l'avoir enſuite examinée, voir s'il crache une ſalive claire, limpide, qui file, & ſemblable à celle que rendent les malades attaqués du ptialiſme. Sans ces précautions, on appercevra ſouvent des chancres là où il n'y en a point, & l'on accuſera plus d'une fois de cette maladie ceux qui ne ſe ſont jamais mis dans le cas de la contracter.

La tête eſt quelquefois ceinte d'une traînée de boutons qui ne ſont preſque pas inflammatoires. Il en pouſſe dans tout le cuir chevelu; alors les cheveux tombent. Si le mal augmente par négligence, & plus encore par véruſté, ſouvent tous les ſymptômes indiqués ſe réuniſſent. La carie à laquelle tous les os ſont expoſés, détruit plus particulièrement ceux du palais, avec la luette & le voile qu'ils ſoutiennent. Le vomer & les os du nez s'altèrent. On a vu des fiſtules lacrimales cauſées par la corruption vénérienne de l'os unguis, ainſi que des malades qui avoient des portions entières de mâchoire cariées. En général la tête eſt ſingulièrement priſe & par les os & par les chairs, ſoit que dans les chairs cela vienne de la grande quantité de tiſſu cellulaire qui s'y rencontre, & dans les os de la ſubſtance diploïque qui paroît y jouer le même rôle, ſoit enfin que ce phénomène ſoit produit par d'autres cauſes qui ſont encore à ſe manifeſter.

Le ſein eſt encore une partie très-ſuſceptible de l'impreſſion du virus, principalement dans l'endroit des mamelles le plus ſenſible & le plus expoſé, l'aréole & le mamelon. L'un & l'autre ne ſont pas plus affectés que toute autre partie du corps, lorſque la femme a contracté le virus par la bouche ou par d'autres endroits. Mais ſi cette même femme a laiſſé ſucer ſon ſein par des perſonnes infectées, ou ſi elle a allaité un enfant vérolé, alors il s'élève des boutons ſur les parties les plus expoſées par le contact, à l'impreſſion du virus, & ces boutons dégénèrent en chancres, qui rongeroient bientôt tout le mamelon, ſi

l'on n'y apportoit un prompt ſecours.

L'exoſtoſe, la carie, ſont également des indices douteux depuis la première enfance juſqu'au temps où le virus rachitique & écrouelleux a coutume de diſparoître. Mais dans les adultes il eſt rare de voir les os ſe gonfler & ſe carier ſans vérole : il ſemble même que la véritable exoſtoſe, bien diſtinguée du ſimple gonflement des os, eſt particulière à la maladie vénérienne. Dans le rachitis le corps de l'os eſt plutôt recourbé qu'exoſtoſé ; l'exoſtoſe ne ſe manifeſte guère que dans les épiphyſes, & elle tient toujours beaucoup du gonflement. Dans le ſcorbut, il y a plutôt des caries que des exoſtoſes ; à la rigueur on ne rencontre pas ce dernier accident ; & dans les écrouelles ainſi que dans le virus cancereux, les exoſtoſes, pour l'ordinaire très-rares, ſe manifeſtent par des ſignes connus & très-capables de les faire diſtinguer de l'exoſtoſe vérolique.

Les os, ainſi altérés par le virus vénérien, font ſouffrir aux malades des douleurs ſourdes & profondes, dont le frottement & la chaleur, ſi utiles dans d'autres cas, ne manquent jamais d'augmenter la violence.

On peut réduire à deux claſſes les principaux traitemens imaginés juſqu'à préſent pour combattre le mal vénérien ; dans l'une, on s'eſt contenté de l'attaquer par le ſecours des végétaux ; dans l'autre on a eu recours au mercure en l'employant tantôt à l'extérieur, tantôt à l'intérieur.

Imbus du préjugé des anciens qui regardoient le mercure comme un poiſon, & rebutés par les accidens auxquels la mauvaiſe adminiſtration de ce minéral avoit donné lieu vers le commencement du ſeizième ſiècle, les Médecins imaginèrent d'employer les ſudorifiques. L'idée de l'épaiſſiſſement de la lymphe dans la vérole avoit prévalu : il s'agiſſoit de diviſer cette lymphe épaiſſie, de combattre ſurtout des vices cutanées à la ſuite d'une vérole négligée ou mal guérie, contre leſquels les atténuans & les ſudorifiques paroiſſoient devoir être utiles. Voilà quelle en fut la première indication ; le gayac, la ſquine, la ſalſepareille, le ſaſſafras, furent ſucceſſivement employés.

Dans cette vue on gorgeoit le malade d'une forte décoction de gayac, ou de tout autre bois ſudorifique ; & le plaçant enſuite dans une chambre chaude bien cloſe, on le faiſoit ſuer pendant trois ou quatre heures ; au bout deſquelles, l'ayant eſſuyé, on lui adminiſtroit un repas léger, mais reſtaurant, dans lequel il buvoit l'eau bouillie ſur le marc de la première décoction ; après quoi on recommençoit une ſeconde fois cette manœuvre. Ce traitement duroit trente à quarante jours. Dans les intervalles on purgeoit une ou deux fois le malade, qui, dit-on, étoit alors guéri de la vérole.

Mais il y a lieu de croire que ſi cette méthode a eu quelques ſuccès, ce n'a été qu'à l'égard de quelques véroles légères, qui même n'ont vraiſemblablement pas été radicalement guéries. On a donc été obligé d'en revenir au mercure, comme le plus ſûr de tous les antivénériens. Mais les Médecins qui l'ont adminiſtré, ne ſe ſont pas toujours accordés ſur la voie par laquelle il falloit introduire ce minéral dans le corps humain, ni ſur la forme qu'il convenoit de lui donner pour en

favoriſer l'introduction. Les uns l'ont incorporé dans des onguens, les autres l'ont réduit en vapeurs, d'autres l'ont adminiſtré intérieurement ſous forme ſaline. On a donné le nom de traitemens par *friction* au premier de ces procédés. Le ſecond eſt celui de *fumigation*. Le troiſième doit être appelé traitement par *digeſtion*, parceque dans ce cas le vif argent ne ſauroit parvenir juſqu'à nos vaiſſeaux ſans être préalablement reçu dans l'eſtomac, & de là porté dans le ſang par les mêmes voies qui y conduiſent le chyle.

Ce dernier traitement mérite à tous égards la préférence ſur les deux autres, qui ſeront ſans doute bientôt abandonnés. Mais c'eſt particulièrement ſous la forme humide que le mercure combiné avec les acides devenu ſoluble par cette combinaiſon, s'adminiſtre avec le plus grand ſuccès. Il n'eſt plus queſtion que de choiſir dans le nombre des préparations ſalines mercurielles, celle qui opère le plus facilement. Leur différence conſiſte dans leur ſolubilité plus ou moins grande qui provient de l'acide qu'elles contiennent, & de la nature de ce même acide. Plus un ſel mercuriel en contiendra, plus il ſera facile à diſſoudre : de même plus cet acide ſera léger & volatil, plus il favoriſera cette ſolution.

Des ſels mercuriels préparés avec l'acide marin, la panacée étant de tous le plus neutre, ſera par conſéquent le plus difficile à ſe diſſoudre. Enſuite viendront les différens *calomelas*, à raiſon du nombre des ſublimations, le mercure doux, le précipité blanc : enfin le ſublimé corroſif terminera cette progreſſion dont la marche ſera la même dans les autres préparations ſalino-mercurielles. L'acide vitriolique eſt de tous les ſels de ce nom le plus peſant, le nitreux l'eſt moins ; mais l'acide marin eſt le plus aqueux, le plus volatil, toutes propriétés qui ſont la ſuite l'une de l'autre. Il jouit encore d'une plus grande affinité avec le mercure, il s'unit aiſément aux ſubſtances animales, qui, par l'uſage continu du ſel marin, ſont en quelque façon accoutumées à l'impreſſion de ce ſel. D'où il eſt aiſé de conclure que le mercure coulant ſera de tous les ſecours antivénériens, le moins efficace ; & le ſublimé corroſif, le ſpécifique le plus puiſſant.

Cependant ce mot effrayant de *corroſif* l'a fait écarter du traitement des maladies vénériennes. Les perſonnes peu inſtruites, ſe laiſſant épouvanter par ce nom, ont préféré au ſublimé la préparation du mercure avec l'acide nitreux. Tel a été le remède d'un frère capucin du fauxbourg Saint-Jacques, connu ſous le nom d'eau mercurielle. En convenant de l'efficacité de cette eau contre les maladies vénériennes, on ne ſauroit pourtant lui donner la préférence ſur la ſolution du ſublimé.

Les guériſons que le ſublimé produit ne ſont point équivoques. Il opère dans tous les cas où l'on vante les ſuccès de l'eau mercurielle. En général le virus écrouelleux, rachitique, vénérien, ſouvent même le pſorique cedent d'une manière ſurprenante à l'action interne des ſels mercuriels avec excès d'acide. Mais on a des changemens plus prompts, & il faut moins craindre du ſublimé dont l'acide le moins à redouter par ſes qualités extérieures, eſt auſſi le plus analogue à nos humeurs. On

ne parlera ici que de cette dernière préparation.

De l'union du mercure avec l'acide du ſel marin par ſublimation, réſulte un ſel neutre métallique avec excès d'acide, auquel les Chimiſtes ont donné le nom de corroſif, parce que dans l'état de concentration cet acide a une propriété rongeante & corroſive.

Il faut diſtinguer deux périodes dans l'adminiſtration de cette préparation aſſez ancienne: dans la première les empiriques ſont preſque les ſeuls qui en aient fait uſage; quelques-uns l'ont employée en liqueur, le plus grand nombre l'a donnée ſous une forme ſolide, tous l'ont adminiſtrée dans un état de concentration qui cauſoit des vomiſſemens, des tranchées & des douleurs cuiſantes. Ces méthodes n'ont pas toujours été ſuivies; pluſieurs Auteurs les ont décriées comme dangereuſes; mais à travers bien des reproches vagues perce le témoignage de quelques hommes célèbres, qui reconnoiſſent l'excellence & la ſupériorité du ſublimé corroſif prudemment adminiſtré; ſurtout on ne voit pas, même dans les Écrivains contraires, aucun exemple de perſonnes mortes de ce traitement ou de ſes ſuites.

La ſeconde période qui fixe l'époque de la vraie manière d'employer le ſublimé, eſt celle qui date depuis le moment où M. Sanchez ayant inſtruit ſon ami, Van-Swieten, de ce qui ſe paſſoit ſur les rives du Tobolk, ce dernier Médecin fit l'application la plus heureuſe du ſublimé contre les maladies vénériennes. Cette voie eſt celle par laquelle on adminiſtre le mercure ſublimé ſous forme liquide: procédé connu par les Auteurs de la première claſſe, mais qui ſera toujours attribué à Van-Swieten, par le grand crédit que lui a donné depuis l'autorité de cet homme célèbre.

Selon cet Auteur tout l'art conſiſte à diſſoudre douze grains de ſublimé corroſif dans une pinte d'eſprit de froment. On avale le ſoir une cuillerée de ce remède; on boit par-deſſus chopine de quelque liquide mucilagineux, on en fait même ſa boiſſon ordinaire. *Ce remède*; ajoute Van-Swieten, *n'occaſionne aucune incommodité aux malades.*

Il eſt certain que les habitans du Tobolk font uſage de cette ſolution même à plus haute doſe: mais les accidens qui en ont réſulté quelquefois dans nos climats, prouvent aſſez qu'il ſeroit imprudent d'en uſer ſans précaution. C'eſt vraiſemblablement pour cette raiſon que Van Swieten en a diminué la doſe au point de n'en donner par jour que deux cuillerées.

Un témoignage ſi reſpectable ne permet pas de révoquer en doute ce que ce Savant nous apprend des effets du mercure ſublimé. Il y a lieu de croire qu'à Vienne ce remède n'occaſionne aucune incommodité à ceux à qui on l'adminiſtre; mais en France, ſuivant ce procédé, il cauſe quelquefois des accidens qu'on ne ſauroit ſe diſſimuler. Aſſez ſouvent M. Gardane, habile Médecin de Paris, d'après qui nous parlons, a vu les ſujets qui en faiſoient uſage, ſentir des déchiremens d'entrailles, & éprouver une eſpèce de foibleſſe qui alloit même juſqu'à la ſyncope. Les laiteux, les mucilagineux que le malade avaloit par-deſſus la ſolution, ne pouvoient ſauver l'impreſſion

qu'elle faiſoit ſur la bouche, ſur l'œſophage & ſur le ventricule. Il n'eſt pas douteux que ce goût acerbe & desagréable qu'on ſent lorſqu'on verſe quelques goutte de cette liqueur ſur la langue, ne dût être le même ſur le reſte des premières voies. Les incraſſans qu'on donnoit enſuite, ſe mêlant difficilement avec cette même ſolution, loin d'en émouſſer la cauſticité, ſervoient au plus à provoquer le vomiſſement auquel le malade étoit déjà diſpoſé.

Pour prévenir cet inconvénient, on a imaginé depuis différens moyens d'adminiſtrer la ſolution de mercure, & d'abord loin de la preſcrire toute ſeule, & de donner enſuite des boiſſons capables de combattre ſes mauvais effets, on l'a mêlée avec des liquides incraſſans avant de la faire prendre; ce procédé a écarté l'impreſſion que le ſublimé faiſoit ſur les premières voies: cependant cette ſeconde ſolution conſervoit encore un goût qui pouvoit être contraire à bien des perſonnes; il en eſt qui l'ont rejetée auſſi-tôt après l'avoir priſe. On a vu des ſujets qui n'ont pas moins éprouvé les épuiſemens & les coliques cauſées par la première préparation.

C'eſt afin d'obvier à ces accidens trop fréquens, que dans la ſuite on a pris le parti de diſſoudre le ſublimé dans l'eau pure, & plus encore dans l'eau diſtillée. On ſait que d'habiles Chimiſtes ont prouvé que l'eſprit de vin & des autres liqueurs analogues étoient les menſtrues les plus puiſſans des ſels mercuriels. Mais la facilité avec laquelle le ſublimé ſe diſſolvoit dans l'eau, a fait abandonner ces moyens; d'autant mieux que ne préſentant pas plus d'efficacité, ils ſont à la fois plus déſagréables & plus coûteux. On s'en eſt donc tenu à adminiſtrer le ſublimé dans l'eau diſtillée ou dans l'eau pure. Nous devons à M. Richard, premier Médecin des armées du Roi, la publicité de ce procédé. M. Bercher, Médecin de l'armée du bas Rhin, lui a donné beaucoup de crédit par les heureux ſuccès qu'il en a retirés ſur les ſoldats malades. Pluſieurs Médecins Anglois s'applaudiſſent de l'avoir employé. MM. Dionis, Mithié, Guilbert & pluſieurs autres Docteurs de la Faculté de Médecine de Paris, M. Clerc, Médecin de M. le Duc d'Orléans, *&c.* s'en ſont également ſervis dans leur pratique. La vue de ſimplifier le traitement, les inconvéniens éprouvés ſuivant la méthode de Van-Swieten, & la grande différence de prix entre la ſolution ſpiritueuſe & aqueuſe, ont déterminé M. Gardane à chercher à ſon tour dans l'une des avantages qu'il ne trouvoit pas dans l'autre. L'expérience la plus certaine lui a appris que de cette dernière façon on guériſſoit auſſi promptement & auſſi ſûrement les malades, que dans les précédentes, ſans qu'on eût aucun inconvénient à redouter.

Cependant comme il y a quelque différence même dans les ſolutions aqueuſes, il eſt bon d'examiner ici juſqu'à quel point il convient d'y avoir égard. Quelques Médecins filtrent l'eau qui doit ſervir à diſſoudre le ſublimé. C'eſt dans cette eau claire & limpide qu'ils étendent ce ſel mercuriel. D'autres au contraire préfèrent l'eau diſtillée, & veulent qu'on paſſe enſuite cette ſolution à travers un papier. Ce dernier pro-

cédé paroît d'abord plus certain ; on auroit au contraire lieu de douter de la pureté de la première ſolution, s'il falloit néceſſairement que l'eau fût dépouillée de tout principe pour ſe charger d'un ſel quelconque. Mais comme ce liquide peut tenir à la fois pluſieurs ſels en diſſolution, & que les partiſans du premier procédé guériſſent tout auſſi bien leurs malades on ne doute pas que cette ultérieure préparation ne ſoit ſouvent inutile ; d'autant mieux qu'en employant les deux méthodes, on a preſque toujours obſervé les mêmes effets.

On peut donc à la rigueur ſe paſſer d'eau diſtillée, pourvu que celle qu'on employera ſoit tranſparente. Le plus ſûr & ce qu'il ne faut jamais oublier, c'eſt de réduire en poudre très-fine le mercure ſublimé, de le diſſoudre dans un verre d'eau tiède, & de verſer enſuite cette ſolution ſur la quantité de liquide convenable.

M. Gardane a coutume d'employer l'eau diſtillée, édulcorée avec le ſucre. La doſe de ſublimé ſur chaque pinte de cette eſpèce de ſirop eſt de huit grains pour les perſonnes fortes, & de ſix grains pour les délicates.

La méthode la plus commune eſt celle de donner une cuillerée de ſolution le matin, & une le ſoir : le plus ſûr eſt d'envelopper cette ſolution dans quelque boiſſon graſſe & onctueuſe. La proportion du ſublimé au menſtrue étant ici moindre que dans la méthode de M. Van-Swieten, on peut ſe diſpenſer d'avoir recours aux corps trop gras. Cependant comme le lait eſt un très-bon reſtaurant, qu'en même temps il empâte, & que par ces grandes propriétés il devient néceſſaire aux perſonnes attaquées de la vérole, leſquelles, par leur débauche ou par la nature du mal, ont autant beſoin de réparer leurs forces que d'adoucir leurs humeurs, il faut toujours le choiſir par préférence pour ſervir de véhicule au remède, à moins que l'eſtomac ne pût s'en accommoder ; auquel cas on employeroit l'eau d'orge, l'eau de ris, de gruau, de poulet, le bouillon gras, l'eau dans laquelle on auroit fait bouillir de la mie de pain, le lait de poule, l'eau avec le ſirop d'orgeat, l'eau pure même dans un preſſant beſoin ; mais il faudroit alors en augmenter la quantité, c'eſt-à-dire qu'au lieu d'un poiſſon de liquide ſur une cuillerée de ſolution, il conviendroit d'en ajouter deux. De même il ſeroit poſſible de prendre le remède dans une forte taſſe de chocolat. Ce moyen doit être préféré chez les perſonnes qui ne pouvant ſupporter le lait, & n'ayant pas d'ailleurs des ſymptômes bien inflammatoires ſont tombées dans l'épuiſement.

Ceux qui ne ſauroient avaler la quantité du liquide néceſſaire pour adoucir cette ſolution, qui ne pourroient ſoutenir l'uſage du lait, & qui ne s'accommoderoient pas mieux des autres moyens, peuvent encore prendre la ſolution dans un potage au riz, au vermichelle dans un conſommé ou dans une légère ſoupe. Cette voie n'eſt pas moins efficace que les précédentes ; elle ne diffère pas de la méthode des Ruſſes. On donne aux malades trois cuillerées par jour de cette ſolution ; ils prennent la première le matin à jeun ; ils en avalent une autre entre dix & onze heures, & la troiſième le ſoir en ſe couchant.

La pinte de liquide réduite à quarante-huit

rante-huit fortes cuillerées, à huit grains de ſublimé ſur pinte donne un ſixième de grain par cuillerée, & comme on prend trois cuillerées par jour, cela revient à trois ſixièmes de grains, c'eſt-à-dire à un demi-grain. En mettant au contraire douze grains, on a un quart de grain par cuillerée; on n'en prend alors que deux par jour, ce qui fait deux quarts de grain, autrement un demi-grain, doſe, comme on voit, égale à la précédente. La première ſolution continuée ſans relâche finit en ſeize jours; il en faut vingt-quatre en faiſant uſage de la ſeconde.

On peut préparer une ſolution plus foible de deux grains, c'eſt-à-dire de ſix ſeulement, & la terminer dans le premier eſpace de jours en en donnant par jour trois cuillerées. La doſe alors en ſera moins forte d'un huitième de grain. Les malades n'en prendront par conſéquent que trois huitièmes de grain, ou bien on peut n'en donner par jour que deux cuillerées; dans l'un & dans l'autre cas la quantité ſera proportionnée à la foibleſſe du tempérament le plus délicat.

Dans les véroles invétérées, qui ont réſiſté à tous les traitemens, ou dont les accidens preſſans exigent des ſecours très-prompts, on peut doubler la doſe de la ſolution à huit grains; c'eſt-à-dire, qu'au lieu de trois cuillerées, on peut en adminiſtrer ſix par jour, deux à chaque fois; mais il ne faut pas pouſſer plus loin le remède. On en a porté la doſe juſqu'à douze cuillerées, ſans en avoir vu des effets plus marqués. Le mercure s'échappe alors trop promptement par les urines.

En expoſant la marche qu'il faut tenir dans l'adminiſtration du ſublimé, on n'a pas déterminé la quantité qu'il en falloit faire prendre dans la totalité du traitement; il eſt en effet très-difficile de la fixer. M. Van-Siweten dit qu'*on peut en toute ſûreté en continuer l'uſage juſqu'à ce que tous les ſymptômes diſparoiſſent*. Ce qui ſemble indiquer à la fois & la ceſſation du virus vénérien avec la diſparition des ſymptômes, & l'inutilité du remède au moment même de cette diſparition. L'expérience a pourtant appris plus d'une fois le contraire; & d'abord, quant à l'uſage du ſublimé, s'il n'étoit continué qu'à raiſon de l'extinction des ſymptômes, il faudroit quelquefois le ceſſer au bout de quinze jours. On ne ſauroit croire ſans l'avoir vu, combien le ſublimé agit avec promptitude; il n'eſt pas même rare d'en voir des effets ſenſibles au bout de trois ou quatre jours. Il s'en faut pourtant bien alors que le virus vénérien ſoit détruit; la ſeule diſparition des ſymptômes ne ſauroit en être la preuve; quelquefois le mal n'eſt que pallié, & les accidens qui avoient diſparu pour le moment, reprennent enſuite avec plus de violence & d'activité.

Il eſt donc important de s'aſſurer autrement de la guériſon. Voici la voie qui a paru la plus certaine. Lorſque les accidens qui caractériſoient la maladie ont ceſſé, au lieu d'interrompre l'uſage de la ſolution, on en donne au malade, après la guériſon apparente, autant qu'il en a fallu pour l'obtenir. Dans le cas où la ceſſation des ſymptômes auroit été trop prompte, telle ſeroit par exemple la circonſtance où quatre grains auroient diſſipé tous les accidens, on ne balance

pas de faire prendre les quatre autres grains reſtans, & l'on adminiſtre de plus une ſeconde pinte de ſolution à huit grains ſur la pinte; perſuadé par l'expérience qu'avec ſeize grains de ſublimé on eſt très-aſſuré d'avoir guéri une vérole peu invétérée, telle que celle dont les accidens auroient cédé au quart de cette doſe.

Il eſt des cas où l'on doit pouſſer plus loin l'uſage de ce remède: ceux par exemple où les principaux ſymptômes ayant diſparu, il reſte néanmoins des ſignes qui manifeſtent encore la préſence du virus. On peut alors continuer le ſublimé juſqu'à trente-quatre, trente-ſix grains, & même au-delà, en ne s'écartant jamais de la regle qu'on vient d'établir dans la façon de l'adminiſtrer.

Comme on a vu dans quelques traitemens le nombre des cuillerées de ſolution doublé chaque jour, de même on peut le diminuer dans certaines circonſtances: c'eſt-à-dire, qu'au lieu d'une cuillerée chaque fois, on peut n'en donner que demi-cuillerée, ce qui ne fait pour lors qu'un quart de grain par jour. C'eſt toujours de cette manière qu'on doit commencer le traitement de ceux qui ont été manqués par les bols ou par les frictions, & à qui il reſte une ſalivation capable de les conduire au maraſme. Dans ce cas le ſublimé fait des merveilles; donné à petite doſe, il ſe fraye inſenſiblement une route par les urines & par les ſueurs; on n'eſt pas huit jours ſans en pouvoir augmenter la doſe, & la quantité d'humeurs qu'il détermine vers la veſſie & vers la peau, détourne bientôt l'abondance de celles qui s'échappoient auparavant par les conduits ſalivaires.

Dans ce traitement comme dans tous les autres, le médecin doit être attentif à l'état de la bouche du malade. Il arrive quelquefois qu'après avoir pris cinq à ſix grains de ſublimé la bouche devient mauvaiſe, que la gorge s'échauffe, & que les gencives ſe gonflent. Alors il faut ſuſpendre l'uſage du remède. Deux ou trois jours ſuffiſent pour l'ordinaire, ſans que ce délai dérange le traitement; on peut même ne mettre qu'un jour de délai, ſi ce jour eſt préciſément celui auquel le malade doit prendre médecine.

Faut-il ſaigner dans ce traitement, ou doit-on s'abſtenir d'ouvrir la veine? La gravité des ſymptômes & les forces du ſujet doivent décider la queſtion. Lorſque les ſymptômes ſont inflammatoires, il n'eſt pas douteux qu'il ne faille avoir recours à la ſaignée, quelquefois même eſt-on obligé de la répéter, ſans cela la ſaignée eſt inutile. Mais lorſque pendant le traitement les malades ſentent à la peau une chaleur trop conſidérable, qu'ils éprouvent une eſpèce de migraine, ou que des rougeurs éréſipelateuſes ſe manifeſtent, ce qui peut arriver, il convient alors d'ouvrir la veine. On doit également le faire, ſi le malade eſt affecté d'hémorrhoïdes, ou qu'il ait des ſaignemens de nez trop fréquens.

A l'égard des purgatifs il eſt à propos d'en faire uſage tous les huit ou dix jours. Rien ne réveille mieux l'énergie du ſublimé. Il ſemble que ſans cette ſecouſſe le corps s'accoutume à l'action du remède au point de n'y être preſque plus ſenſible. Peut-être ſe forme-t-il ſur les parois de l'eſtomac & des inteſtins une eſpèce d'encroûtement dont

la préſence empêche le ſublimé de pénétrer par les voies chylifères. De-là vient vraiſemblablement la néceſſité de détruire de temps en temps cette croûte pour faciliter l'entrée du médicament dans le corps.

Outre les précautions dont il vient d'être fait mention, il en eſt d'autres plus générales auxquelles il eſt bon d'être attentif, mais dont la rigoureuſe obſervation eſt moins importante, pour peu que les circonſtances ne permettent pas de les prendre. Il ſeroit ſans doute imprudent de fatiguer ſon eſtomac par excès de boire & de manger. Il faut également éviter le commerce des femmes, ne point s'expoſer aux injures de l'air, ſe garantir ſurtout de l'humidité du ſerein, & de la fraîcheur des matinées. Pour peu qu'on ait le ventre reſſerré, il convient de le tenir libre par des lavemens émolliens, enfin il faut modérer l'exercice du corps, comme il eſt prudent de ne point trop fatiguer ſon eſprit.

Tous ces ménagemens, comme on voit, ne ſont preſcrits que dans la vue d'entretenir la tranſpiration inſenſible. Ils écartent les cauſes qui tendroient à en diminuer l'abondance, ou à la ſupprimer, ainſi que celles qui, en provoquant des ſueurs forcées pourroient en détourner le cours, & jeter le malade dans le maraſme.

Lorſque le ſujet ne s'oppoſe point au choix des purgatifs, on le purge avec une once de manne & une once de confection hamec. Cette médecine opère doucement & avec ſuccès. Mais comme on rencontre ſouvent des tempéramens qui ne ſauroient s'accommoder d'une médecine liquide, il convient alors d'employer des bols compoſés de dix-huit, vingt, juſqu'à vingt-cinq grains de jalap, réduits en poudre avec égale quantité de ſucre blanc, auxquels on peut ajouter douze grains de cinabre artificiel, en incorporant le tout dans ſuffiſante quantité d'un ſirop purgatif quelconque. Les perſonnes robuſtes & les pituiteuſes s'accommodent bien du trochiſque alandhal donné à petite doſe, d'autant mieux que la coloquinte, qui en fait la baſe, réuſſit très-bien contre la vérole. En général les forts amers ſecondent ſingulièrement l'effet du mercure.

On dit *ſuer la vérole*, pour dire, ſuer pour guérir de la vérole. *L'uſage de ſuer la vérole n'a plus lieu que dans quelques hôpitaux.*

On appelle *petite vérole*, une maladie dont nous avons parlé à l'article de l'adjectif PETIT. *Voyez* ce mot.

VÉROLÉ, ÉE; adjectif. Qui a la vérole. *Il eſt vérolé. Elle eſt vérolée.*

Il s'emploie auſſi ſubſtantivement. *Un vérolé. Une vérolée.*

VÉROLI; ville Épiſcopale d'Italie dans la campagne de Rome, au pied de l'Apennin & à dix lieues, nord-eſt, de Terracine.

VÉROLIQUE; adjectif des deux genres. Appartenant à la vérole. *Puſtule vérolique.*

VÉRON; ſubſtantif maſculin. Petit poiſſon de rivière qui a le dos couleur d'or, le ventre couleur d'argent, & les côtés un peu rouges: il eſt couvert d'une peau unie, tachetée de noir, & la queue finit en aîle large & dorée; ſes nageoires ſont molles.

VÉRONE; ville Épiſcopale & conſidérable d'Italie, capitale du Véronèſe, dans l'état de Veniſe, à ſept

lieues, nord-eſt, de Mantoue, & à 25, ſud-oueſt, de Veniſe, ſous le 28e degré, 58 minutes de longitude, & le 45e, 26 minutes de latitude. On y compte quarante-huit mille ames.

Les uns rapportent la fondation de Vérone aux anciens Étruriens, d'autres aux Euganéens, qui ſortis des Gaules habitèrent les premiers la Lombardie; les Gaulois Sénonois qui paſſerent en Italie, l'an 391 avant J. C. s'en emparèrent: elle fit enſuite partie de l'empire Romain; & ſans être colonie Romaine, elle jouiſſoit du droit de bourgeoiſie à Rome.

A la décadence de l'Empire, Vérone fut la proie des Barbares qui déſolerent l'Italie; mais les Rois Théodoric & Alboin y firent leur réſidence, & la rétablirent dans ſon premier éclat; elle eut enſuite le rang de ville libre; enfin elle fut gouvernée par les Ezzelins & les Scaligers; ceux-ci y firent naître, dès l'an 1140, des diviſions qui durèrent plus de 200 ans; enfin pour ſe ſouſtraire à leur tyrannie, Vérone ſe donna à la République de Veniſe l'an 1406.

Lorſqu'après la ligue de Cambrai, les Vénitiens, vers l'an 1520, prirent le parti de fortifier à grands frais toutes leurs places, Vérone fut environnée de baſtions & de larges foſſés, avec trois eſpèces de châteaux: *San-Micheli*, célèbre Architecte, préſidoit à ces ouvrages, qui pouvoient être alors d'une aſſez bonne défenſe; mais on ne peut pas regarder actuellement ces fortifications comme bien importantes, d'autant que la ſituation de Vérone n'eſt point forte par elle-même; les châteaux ſont *Caſtello Vecchio*, *Caſtello S. Felice* qui commande la ville, & *Caſtello S. Pietro*. *Le Caſtel Vecchio* fut conſtruit par un des Scaligers en 1355; c'étoit la demeure des Souverains; on y tient encore quelques troupes; mais en temps de guerre, on met juſqu'à ſept à huit mille hommes de garniſon à Vérone.

L'enceinte de Vérone eſt de $6\frac{1}{2}$ milles, qui font 1117 toiſes; on y entre par quatre portes ornées d'architecture, ſans compter la plus belle de toutes, qui eſt fermée actuellement; on l'appelle *porta Stupa* ou *porta del Pallio*. Elle eſt de San-Micheli, & paſſe pour un des beaux morceaux de l'architecture du ſeizième ſiècle.

Parmi les quatre portes qui ſervent aujourd'hui pour entrer à Vérone, la plus remarquable s'appelle *porta Nuova*, elle conduit à Mantoue. Dans un endroit des fortifications on voit d'immenſes ſouterreins, avec quatre larges ouvertures qu'on apelle *le boccaré*, dont on admire la conſtruction. L'hiſtoire & la deſcription de cette ville, ſe trouvent fort au long dans un grand ouvrage du célèbre Marquis Maffei, imprimé en 1732, *in-fol.* & enſuite *in-octavo*, ſous le titre *Verona Illuſtrata*. Vérone eſt traverſée par l'Adige, dont la vue eſt très-belle; ce fleuve deſcend du Tirol & va tomber dans la mer Adriatique, huit lieues au-deſſous de Veniſe. Il diviſe Verone en deux parties, dont la communication eſt établie par trois beaux ponts. Le plus remarquable des trois eſt le *Ponte di Caſtel Vecchio*, qui ne s'ouvre qu'une fois l'année, parce qu'on craint de le trop ébranler; il a 359 pieds de long, ſur trois arches de 72, 85 & 145 pieds d'ouverture.

L'*Arena* eſt la choſe la plus cu-

rieuſe qu'il y ait à Vérone; c'eſt un amphithéâtre magnifique, bâti dans le goût du Coliſée de Rome, & qui eſt de la plus belle conſervation; le Marquis Maffei en a fait graver le plan. Ce bel édifice eſt d'une forme ovale; il a intérieurement 464 pieds de long & 367 de large, un peu inférieur en cela au Coliſée de Rome, qui a 582 pieds ſur 482; la circonférence entière de l'amphithéâtre de Verone intérieurement priſe, eſt de 1331 pieds: l'arêne proprement dite, ou la place vide du milieu, a 225, ſur 133 pieds. Il y a tout autour de cette arène 45 rangées de gradins faits de beaux blocs de marbre qui ont 18 pouces de hauteur, ſur 26 de profondeur ou de giron; il peut y avoir 22 mille perſonnes aſſiſes, en comptant un pied & demi pour chacune.

Cet édifice eſt exactement réparé & entretenu avec ſoin aux dépens de la ville; il en coute beaucoup, mais auſſi l'édifice eſt en très-bon état, & pourroit ſervir aujourd'hui de la même façon qu'il ſervoit il y a 1700 ans; on y donne même de temps à autre, des ſpectacles, comme des courſes, des combats d'animaux ou d'autres fêtes.

Près de là eſt le Muſæum ou Recueil d'Antiquités de l'Académie de Vérone, où l'on voit une collection très-curieuſe d'inſcriptions & autres monumens antiques; on y voit des bas reliefs, des autels de marbre, des colonnes milliaires, des tombeaux, des inſcriptions orientales, Grecques, Etruſques, Latines, ſur le bronze, le porphyre & le marbre.

Le rendez-vous de la bonne compagnie eſt dans un appartement de cet édifice, *camere della converſazione*; c'eſt une eſpèce de *ridotto* ou caſin, meublé aux dépens du public, où l'on ſe rend tous les ſoirs, hommes & femmes, pour le jeu & la converſation; cet uſage qui ſe trouve dans pluſieurs villes d'Italie, eſt extrêmement commode pour tout le monde; perſonne n'eſt aſſujetti aux embarras de tenir maiſon, de recevoir, de donner à jouer, & perſonne n'eſt forcé aux égards dûs à ceux chez qui l'on eſt ſouvent malgré ſoi.

Les portraits des Académiciens les plus célèbres, & ceux des fondateurs de l'Académie de Vérone, ſe voient dans une ſalle voiſine.

La ville eſt d'ailleurs bien bâtie, on y voit de grandes places, & de fort belles rues; la plupart ont des trottoirs, *portici*, extrêmement commodes pour les gens de pieds; de la place où eſt l'arêne, part une grande & belle rue qui conduit à la Porte neuve du côté de Mantoue; le *Corſo* eſt une autre grande rue où l'on fait des courſes de chevaux, à la fin du mois de mai; les prix conſiſtent en velours ou autres étoffes de prix.

Il y a une place appellée *Piazza delle erbe*; une autre place décorée d'une fontaine avec la ſtatue de Vérone couronnée d'un diadême: il y a auſſi une place affectée aux aſſemblées de la Nobleſſe.

Les maiſons, les ponts, les trottoirs & autres bâtimens à Vérone, ſont preſque tous en marbre, parce que le marbre eſt très-commun dans les carrières des environs de la ville.

Le commerce de Vérone, comme celui de toute la plaine de Lombardie, roule principalement ſur la ſoie; on y travaille cependant auſſi en laine: les productions naturelles

de ſon territoire conſiſtent en huiles, vins, beſtiaux; la campagne y eſt très agréable; on y trouve beaucoup de haies faites avec le *paliurus*, l'arbre de Sainte Lucie, & le *ſpirea hiperici folio*.

Le pied de Vérone a 12 pouces $4\frac{11}{12}$ lignes meſure de Paris; la livre vaut dix onces 6 gros 54 grains, ou 6244 grains. On y emploie auſſi une groſſe livre qui vaut 32 onces deux gros 15 grains ou 9375 grains. Suivant M. Criſtiani le *Peſo ſottile* n'eſt que de 5651 grains; mais le réſultat de 6244 eſt tiré de la comparaiſon qu'a faite M. Tillet des poids envoyés de Veniſe avec le poids de Marc.

Les écus de 3 livres de France y paſſent dans le commerce pour 6 livres de Veniſe, parceque les monnoies Venitiennes y ſont rares, enſorte que nos louis d'or y paſſent pour 48 livres quoiqu'à Veniſe ils ne ſe prennent que pour 45 livres : par la même raiſon, les ſequins de Veniſe ſe payent à Vérone $22\frac{3}{4}$ au lieu qu'à Veniſe ils ne valent que 22 livres Vénitiennes.

Les habitans de Vérone ſont doux & accueillans; les mœurs y ſont plus réglées, & la religion plus reſpectée que dans beaucoup d'autres villes; les plaiſirs du carnaval y ont beaucoup de vivacité; on s'y maſque, comme à Veniſe, & tout y reſpire l'enjouement. Les femmes y ſont belles, & le ſang eſt très-beau, ſoit à Vérone, ſoit dans les environs.

La ville eſt gouvernée par un Podeſtat, deux Provéditeurs, un Magiſtrat appelé *Vicario di Mercanti e Nobili*.

VÉRONÈSE; (le) province ou contrée d'Italie, dans l'état de Veniſe. Elle eſt bornée au nord par le Trentin, au midi par le Mantouan, au levant par le Padouan & le Vicentin, au couchant par le Breſſan. Son étendue du nord au ſud eſt d'environ quarante milles, & d'environ trente-deux de l'eſt à l'oueſt; c'eſt un pays arroſé de ſources & de ruiſſeaux. Il eſt très-fertile en blé, en vin, en fruits, en huiles; ſes principales villes ſont Vérone capitale, Peſchiera & Garde.

VÉRONÈSE, (Paul Caliari, ſurnommé) parcequ'il étoit né à Vérone en 1532. Son père étoit ſculpteur, & un de ſes oncles peintre. Celui-ci le prit pour ſon élève. Ses eſſais furent des coups de maître. Rival du Tintoret, s'il n'égala point la force de ſon pinceau, il le ſurpaſſa par la nobleſſe avec laquelle il rendoit la nature. Une imagination féconde, vive & élevée, beaucoup de majeſté & de vivacité dans ſes airs de tête, d'éloquence dans ſes figures de femmes, de fraîcheur dans ſes coloris, de vérité & de magnificence dans ſes draperies, voilà ce qui caractériſe ſes tableaux. On n'y deſireroit que plus de choix dans les attitudes, de fineſſe dans les expreſſions, de goût dans le deſſein & le coſtume. Le palais de Saint-Marc à Veniſe offre pluſieurs de ſes chefs-d'œuvres. Ses noces de *Cana* ſont admirables. Son repas chez *Simon le Lépreux*, que Louis XIV fit demander aux Servites de Veniſe, & que ſur leur refus la République fit enlever pour lui en faire préſent, eſt un des plus beaux morceaux de la collection du Roi. *Veronèſe* mourut à Veniſe en 1588, avec la réputation d'un grand peintre, d'un habile homme, & d'un ami généreux.

Ayant été reçu obligeamment dans une campagne autour de Ve-

niſe, il fit ſecrettement dans la maiſon un tableau repréſentant la famille de *Darius*, & le laiſſa en s'en allant.

VÉRONIQUE; ſubſtantif féminin. *Veronica*. Plante dont on diſtingue un grand nombre d'eſpèces: nous ne parlerons ici que de celles qui ſont uſitées en médecine.

La *véronique des bois* ou *des haies*, croît fréquemment dans les pâturages, dans les bois & le long des haies: ſa racine eſt déliée, fibreuſe & rampante; elle pouſſe pluſieurs tiges hautes d'un pied ou environ, menues, rondes, velues, garnies de feuilles oppoſées l'une à l'autre, dentelées en leurs bords, vertes, ridées, arrondies & reſſemblantes à celles de la vraie germandrée. Des aiſſelles des feuilles naiſſent en Avril & Mai, des fleurs d'une ſeule pièce, diſpoſées en manière de thyrſe & bleuâtres: il leur ſuccède des capſules ſéminales aplaties, diviſées en deux loges, & d'une ſaveur amère, ſans odeur: les feuilles du haut des tiges ont, contre la regle ordinaire, des queues plus longues que celles d'en bas.

La véronique à épi, *veronica ſpicata*, croît dans les bois & les pâturages arides & ſablonneux: ſa racine eſt fibreuſe, oblique & vivace: ſa tige eſt haute d'un demi-pied & même plus, garnie par intervalles de feuilles étroites, pointues, crenelées & velues. Cette tige eſt terminée par un long épi de fleurs bleues, lequel fleurit peu-à-peu du bas en haut en Juillet & Août: les graines qui ſuccèdent à ces fleurs ſont renfermées dans des capſules aplaties en cœur.

La *véronique femelle* ſe nomme autrement *velvote* ou *élatine*. Voyez VELVOTE.

La *véronique mâle* ou le *thé de l'Europe*, croît communément aux lieux incultes, pierreux, dans des bruyères, même le long des haies & ſur les côteaux expoſés au ſoleil: ſa racine eſt traçante & concave: elle pouſſe des tiges menues, longues, rondes, nouées, velues & qui ſerpentent à terre; ſes feuilles ſont oppoſées, reſſemblantes à celles du prunier, velues, dentelées, d'une ſaveur amère & âcre: ſes fleurs qui paroiſſent au printemps & en été, ſont en épi, communément bleuâtres; chacune d'elles eſt une roſette à quatre quartiers: il leur ſuccède des fruits en cœur, partagés en deux loges qui contiennent des ſemences rondes & noirâtres.

La *véronique des prés*, ou la *germandrée bâtarde*, croît abondamment dans les prés le long des eaux courantes, & rarement dans les bois: ſa racine eſt rampante & vivace; ſes tiges ſont communément couchées par terre, quelquefois velues & ligneuſes; ſes feuilles ſont dentelées: ſes fleurs naiſſent en Juin vers l'extrémité des tiges qui ſe ſéparent en deux ou trois rameaux; elles ſont diſpoſées en épi, & d'un bleu agréable: il leur ſuccéde des capſules & des graines ſemblables à celles de la véronique mâle.

Toute la plante de la *véronique mâle* eſt d'un uſage fort célèbre en médecine; mais on choiſit, comme la meilleure, celle qui croît au pied des chênes: elle demeure verte toute l'année; on la préfère lorſqu'on en a, à toutes les autres: ſes feuilles ſont amères, ſudorifiques, vulnéraires, diurétiques, & preſque propres à débarraſſer le poumon des matières gluantes & purulentes. On en fait un ſirop très-

recommandable pour la toux sèche, l'enrouement, l'asthme, le crachement de sang & l'ulcère au poumon. Sa décoction s'emploie avec succès dans la jauniſſe & les obſtructions pour la gravelle & la néphrétique. La fumée de ſa décoction dans l'eau & un peu de vinaigre, reçue dans la bouche par un entonnoir, eſt un ſpécifique dans les ſuffocations & la difficulté de reſpirer cauſée par un amas de la pituite dans les bronches. Bien des perſonnes font un uſage théiforme de ſes feuilles sèches dans un bouillon dégraiſſé, pour les maux de tête & les aſſoupiſſemens.

VERRAT; ſubſtantif maſculin. Pourceau mâle. *Vieux verrat. Jeune verrat.*

On dit proverbialement d'un homme qui écume de colère, qu'*il écume comme un verrat.*

VERRE; ſubſtantif maſculin. Matière plus ou moins tranſparente, colorée, ou ſans couleur, brillante, fragile, liſſe dans ſa fracture, & qui eſt produite par la fuſion de pierres ou terres vitrifiables, à l'aide des ſubſtances ſalines alcalines.

L'art de faire le verre eſt un des plus beaux préſens que la chymie ait faits aux hommes. Il nous fournit les vaſes les plus propres, , les plus commodes & les plus agréables; il nous procure les moyens de nous mettre à l'abri des injures de l'air, ſans priver des charmes de la lumière. La conſervation d'une infinité de liqueurs précieuſes lui eſt uniquement dûe. C'eſt par ſon ſecours que nous remédions aux défauts de notre vue, ou que nous réparons les ravages que le nombre des années y produit. L'aſtronomie ne doit ſes plus grands progrès qu'à l'art de la verrerie: l'uſage des grandes lunettes a perfectionné la connoiſſance du ciel, fait découvrir de nouvelles étoiles, de nouveaux mondes entièrement inconnus à l'antiquité; les lunettes ſont également utiles pour la navigation, pour la guerre, & dans tous les cas où le ſalut conſiſte à pouvoir appercevoir les objets de fort loin.

La phyſique expérimentale ne doit pas moins à l'invention du verre; ſans l'art de la verrerie on ignoreroit peut-être encore une infinité de beaux phénomènes, tels que la décompoſition de la lumière qui ſe fait en paſſant au travers d'un verre triangulaire nommé *priſme*, & ſa récompoſition en réuniſſant les mêmes rayons ſimples par le moyen d'une loupe. On ignoreroit peut-être encore tous les phénomènes des expériences qui ſe font dans le vide, toutes celles d'optique, catoptrique, dioptrique. Que de découvertes n'a-t-on pas faites avec les microſcopes ordinaires & ſolaires! On ignoreroit ſans le verre l'exiſtence de ces multitudes d'inſectes qu'on ne peut appercevoir qu'à l'aide des microſcopes. L'électricité & les plus beaux phénomènes qui l'accompagnent, doivent beaucoup auſſi à l'art de la verrerie, *&c.* Quels avantages ne tire-t-on pas de cet art pour la décoration des appartemens? La chimie elle-même tire des utilités ſans bornes de cette matière précieuſe qu'elle a fournie à la ſociété. Nous ne finirions pas ſi nous voulions faire l'énumération de tous les arts que celui-ci a fait naître, tels ſont les arts du lunetier, de l'émailleur, du vitrier, *&c.*

L'invention du verre eſt très-ancienne: Pline rapporte un trait à ce ſujet qui, s'il eſt vrai, fait voir qu'elle eſt dûe au haſard. Il dit que des particuliers, ſur les côtes de Phénicie,

ſe

ſe ſervirent de maſſes de nitre en place de chenêts, pour ſoutenir une chaudière dans laquelle on préparoit des alimens. La violence du feu & le contact des charbons enflammèrent le nitre, le firent couler & le combinèrent avec le ſable, ce qui produiſit un verre qui devoit être très groſſier & de bien mauvaiſe qualité; mais il n'en falloit pas davantage à des obſervateurs, pour faire des tentatives tendantes à perfectionner ce que le haſard leur avoit mis ſous les yeux.

Cependant il paroît que le verre eſt plus ancien que Pline ne l'avoit penſé, puiſqu'il en eſt fait mention dans les livres de Moïſe & de Job, aux chap. 1, 5, 8, de ce dernier. Dans ces temps reculés, il avoit différens noms que les traducteurs & les commentateurs ont rendus par les mots *de pierre précieuſe*, *pierre tranſparente*, *criſtal*, *miroir*, *diamant*, *verre diaphane*, *& glace*, à cauſe de ſa reſſemblance avec l'eau congelée.

Ariſtophane paroît être le premier qui ait employé le mot grec que nous rendons par celui de *verre*; on le trouve au ſecond acte, ſcène première de ſes Nuées. Il introduit ſur la ſcène Sthrepſiade qui ſe moque de Socrate, & enſeigne une méthode nouvelle de payer de vieilles dettes; c'étoit de mettre entre le ſoleil & le billet de créance une belle pierre tranſparente qui brûloit le billet.

Ariſtote propoſe deux problêmes ſur le verre : il demande dans le premier, pourquoi nous voyons au travers du verre? Dans le ſecond, pourquoi le verre ne peut ſe plier? Ces deux problêmes ſont un des monumens les plus anciens de l'exiſtence du verre. Il paroît que la découverte en eſt auſſi ancienne que celle des briques & de la poterie. En effet, il eſt bien difficile, lorſqu'on a mis le feu à un fourneau à briques ou à poteries, qu'il n'y en ait quelques endroits de convertis en verre.

Il eſt avantageux que les hommes ſoient excités par des problêmes ſinguliers à perfectionner les ſciences & les arts. Il peut même être utile de préſenter ces problêmes, comme poſſibles à réſoudre pour animer davantage l'émulation. Chaque partie des ſciences a en effet un problême de la nature de ceux dont nous venons de parler. La mécanique a celui du mouvement perpétuel, la géométrie, celui de la quadrature du cercle; la chymie, celui de la pierre philoſophale; la médecine, celui du remède univerſel; la verrerie, celui du verre malléable, & l'imitation parfaite des pierres précieuſes, *&c.* Mais malheureuſement ceux qui travaillent à la ſolution de ces ſortes de problêmes, ſont ordinairement peu inſtruits, & n'ont pas même les premiers élémens des ſciences. Les vrais ſavans ſe gardent bien de perdre leur temps à des recherches ſi vaines.

C'eſt cependant à la recherche de la ſolution de ces fameux problêmes qu'on doit la plupart des plus belles découvertes. Celui du verre malléable a vraiſemblablement occaſionné la découverte des verres métalliques, des verres coloriés & des émaux, qui, comme l'on ſait, ſont des eſpèces de verre.

Pline le Naturaliſte, dit que ſous l'Empereur Tibère, le bruit ſe répandit qu'un homme avoit trouvé le ſecret de rendre le verre malléable. Pétrone entre dans un plus grand détail; un ouvrier, dit-il, fit

une bouteille qui n'étoit pas ſujette à ſe caſſer : il la préſenta à Tibère & la jeta contre le plancher ; la bouteille ſe froiſſa comme un morceau de métal, & l'ouvrier lui rendit, à coups de marteau, la forme qu'elle avoit perdue en tombant. L'Empereur ſurpris lui demanda ſi quelqu'un ſavoit ce ſecret, l'ouvrier lui répondit qu'il ne l'avoit communiqué à perſonne ; là deſſus ce Prince lui fit trancher la tête, en diſant que ſi ce ſecret étoit divulgué, les métaux perdroient bientôt leur prix. Pline donne cela comme un bruit généralement répandu, mais dont le fait n'étoit pas bien certain. A l'égard de l'ouvrier, cet Ecrivain dit ſeulement qu'on lui ôta les moyens de pouvoir travailler à ſon prétendu ſecret.

Il y a lieu de penſer que du temps de Pline, le verre étoit moins recuit que le nôtre, qu'il n'étoit ſuſceptible d'aucune flexibilité, & par conſéquent très-caſſant ; en perfectionnant ce verre, on lui vit acquérir une flexibilité aſſez conſidérable, & l'on aura penſé qu'en le perfectionnant encore davantage, on pourroit lui donner la ductilité des métaux ; voilà vraiſemblablement ce qui a donné lieu au problême du verre malléable. Mais il y a bien loin de la flexibilité à la ductilité ; d'ailleurs, il eſt difficile de croire qu'on puiſſe réunir dans un même corps deux propriétés qui ſont oppoſées l'une à l'autre : ſavoir, la tranſparence & la malléabilité. La tranſparence du verre vient non-ſeulement de l'arrangement des parties qui le compoſent, mais auſſi de ce qu'il ne leur reſte qu'une bien petite quantité de phlogiſtique. Les métaux au contraire, doivent leur opacité & leur ductilité à ce principe phlogiſtique ; car à meſure qu'on les prive de cette ſubſtance inflammable, ils perdent de plus en plus l'opacité & la ductilité.

Le problême ſur les pierres précieuſes artificielles n'a pas moins fait de bruit : Raymond Lulle prétendoit poſſéder ce ſecret.

Par ce qui vient d'être dit, on voit que le verre paroît être de toute antiquité ; mais la perfection de cette précieuſe matière appartient aux modernes. La nature, pour nous mettre à l'abri des injures de l'air ſans nous priver de la lumière, nous fournit le gypſe & le talc qui ont la tranſparence du verre & qui furent long-temps employés en place de vitres. Le criſtal de roche, qui eſt un verre naturel formé par criſtalliſation, auroit pu auſſi remplacer le verre artificiel, même avec avantage ; mais outre que les grands morceaux d'une beauté paſſable ſont fort rares, il eſt ſi dur qu'on ne le travaille qu'avec beaucoup de peine ; ainſi il ne pouvoit tout au plus ſervir que comme un modèle que la nature propoſoit aux hommes à imiter. Le papier enduit d'huile acquiert une demi-tranſparence, & tient lieu de vîtres dans les endroits où peu de lumière ſuffit ; mais cette invention eſt poſtérieure à celle du papier, & ne peut jamais remplacer le verre avec le même avantage.

Avant de parler de la fabrication des uſtenſiles qu'on fait avec le verre, nous croyons devoir décrire l'attelier d'une verrerie, les fourneaux, les creuſets, qui ſervent à contenir le verre dans les fourneaux.

L'attelier d'une verrerie eſt en général compoſé d'un ou pluſieurs hangards fort élevés, couverts en tuiles, ſous leſquels ſont conſtruits des fourneaux & des magaſins pour

conſerver sèchement les matières ſalines qui doivent entrer dans la compoſition du verre.

Les fourneaux de verrerie diffèrent peu les uns des autres; les uns ſont carrés, les autres ſont ronds, les autres ſont ovales, mais ces différences ſont le plus ſouvent relatives aux uſages qu'on a adoptés dans le pays, au nombre des creuſets qu'on veut chauffer à la fois, & à la matière combuſtible qu'on veut employer pour fondre le verre. On peut indifféremment ſe ſervir du bois, de la tourbe ou du charbon de terre; mais le bois mérite la préférence lorſqu'on veut faire du verre blanc ou du criſtal.

Le four dont nous allons donner la deſcription, eſt d'un ſervice très-général; il eſt employé pour fondre le verre avec lequel on fait des bouteilles à vin.

L'intérieur de ce four préſente un berceau de cave carré par le bas & voûté en cintre par le haut; il a environ huit pieds de hauteur, neuf à dix pieds de largeur & environ ſept & demi de profondeur. Les murs & la voûte de ce fourneau doivent être conſtruits de briques, qui fourniſſent plus de chaleur que tous les autres matériaux qu'on pourroit employer, & ils doivent être revêtus à l'extérieur par une bonne maçonnerie de pierre de taille, liée par de forts tirans de fer. La voûte de ce fourneau eſt percée de quatre ouvertures qui ſont diſtribuées à égales diſtances les unes des autres, & qui forment autant de cheminées qui s'élèvent d'environ un pied & demi au-deſſus de la maçonnerie.

Le ſol de ce caveau eſt dans ſa longueur percé d'une ouverture d'environ un pied de large, & communique à une très-grande cave qu'on a pratiquée ſous le four & qui ſert de cendrier. Cette cave eſt voûtée en pierre de taille, & elle eſt beaucoup plus grande que le four, dans lequel il y a accès par un eſcalier qu'on y a pratiqué. L'ouverture dont nous parlons eſt faite dans le milieu du ſol du four, & elle le partage, pour ainſi dire, en deux parties; elle eſt garnie de gros barreaux de fer, qui ſervent de grille pour ſoutenir les matières combuſtibles. Aux deux côtés de cette ouverture, on élève du ſol, dans l'intérieure du four, un maſſif en forme de banc, d'environ un pied & demi de hauteur, & qui eſt prolongé tout le long des deux parties latérales du four; ces deux maſſifs ont chacun environ trois pieds de largeur, & ne laiſſent par conſéquent entr'eux qu'un intervalle d'un pied ou d'un pied & demi pour contenir les matières combuſtibles; c'eſt ſur ces deux eſpèces de bancs qu'on place quatre creuſets, c'eſt-à-dire, deux de chaque côté.

Aux deux extrémités de l'ouverture dont nous venons de parler, ſur laquelle on établit la grille du four, on a pratiqué une porte cintrée de deux pieds & demi de large ſur quatre ou cinq pieds de hauteur. C'eſt par ces ouvertures qu'on fait entrer les quatre creuſets ou pots pour les placer ſur les deux bancs maſſifs dont nous avons parlé.

Les creuſets étant placés, ils ſe trouvent chacun environ à ſix pouces au-deſſous d'une fenêtre par laquelle on introduit dans les creuſets la matière à fondre pour former le verre, & par où on retire le verre lorſqu'il eſt en état, comme nous le dirons plus bas; ces quatre fenêtres ſe nomment les *ouvraux*. Ils

ſont ſéparés par une maçonnerie en forme de mur pour empêcher que l'ouvrier qui travaille à un ouvrau ne ſoit trop expoſé à la chaleur de l'ouvrau qui eſt à côté.

Lorſque les pots ſont arrangés dans le fourneau, on bouche avec de la brique les deux ouvertures par où on les a entrés, en laiſſant ſeulement à chacune une fenêtre d'environ un pied & demi en quarré, & élevée de trois pieds au-deſſus du ſol; ces fenêtres ſont perpendiculaires à la grille du four, & on les réſerve pour introduire les matières combuſtibles.

Au-deſſus du four on a pratiqué deux autres petits fours placés l'un à côté de l'autre, & ſéparés par une cloiſon de brique. Dans les coins de ces petits fours viennent aboutir les quatre cheminées dont nous avons parlé, c'eſt-à-dire deux dans chacun; la flamme des matières combuſtibles placées dans le four où ſont les creuſets ſort par ces cheminées, & vient achever de s'uſer dans les deux petits fours ſupérieurs. C'eſt dans ces deux petits fours que l'on place les matières deſtinées à la fabrication du verre pour y recevoir la préparation que l'on nomme *fritte*, & la chaleur que produit la flamme qui s'échappe du grand four eſt ſuffiſante pour faire rougir fortement les matières, & même les faire preſque entrer en fuſion.

Le fourneau dont nous venons de donner la deſcription peut ſervir indifféremment à faire du verre blanc ou à faire du verre commun. Examinons préſentement les matières qu'on fait entrer dans la compoſition du verre, le choix qu'on en doit faire ſuivant l'eſpèce du verre qu'on ſe propoſe de faire, & les effets que ces matières produiſent les unes ſur les autres en ſe convertiſſant en verre.

Les matières qui entrent dans la compoſition du verre ſont de deux eſpèces principales; les unes ſont ſalines & fuſibles par conſéquent, & les autres ſont terreuſes; elles ne peuvent ſe fondre ni ſe réduire en verre tant qu'elles ſont ſeules expoſées au plus grand feu que nous puiſſions faire. Ces matières traitées ſéparément ne pourroient point faire de verre; mais c'eſt de leur union & de leur juſte proportion, à l'aide d'un feu convenable, que réſulte le bon verre. Les matières ſalines qu'on fait entrer dans le verre ſont les ſels alkalis fixes purifiés, comme le ſel de tartre, le ſel de potaſſe, la cendre gravelée, le ſel de ſoude, le ſel qu'on tire des cendres du bois neuf, quelquefois le borax; mais la cherté de cette dernière ſubſtance eſt cauſe qu'on ne l'emploie guère que dans des opérations en petit, où l'on veut ſe procurer un magnifique verre blanc. Le plus ordinairement on emploie tous ces ſels ſans les avoir purifiés, parceque la terre végétale qu'ils contiennent ſe vitrifie & fait partie du verre ſans rien diminuer des bonnes qualités qu'il doit avoir, ſi ce n'eſt que ces matières terreuſes végétales communiquent au verre des couleurs qui ſont depuis le vert de mer juſqu'au noir, à cauſe des matières phlogiſtiques dont elles ſont imprégnées.

Outre les matières ſalines propres à faciliter la fuſion & la formation du verre, on fait entrer encore dans la compoſition du beau verre blanc que l'on nomme *criſtal*, une certaine quantité de chaux de plomb, telles que le minium, la li-

tharge, le blanc de céruſe & le maſſicot. Ces différentes chaux de plomb ſont très-fuſibles, de facile vitrification, & elles ont la propriété ſingulière d'accélérer conſidérablement la fuſion & la vitrification des matières terreuſes qu'on veut faire entrer dans le verre. Ces mêmes chaux de plomb donnent du corps, de la ſolidité & de la douceur au verre en le rendant moins aigre & moins ſuſceptible de ſe caſſer ; c'eſt par cette raiſon que le criſtal dans lequel on eſt dans l'uſage d'en faire entrer une aſſez bonne quantité eſt moins caſſant que le verre blanc.

Les matières terreuſes qu'on emploie dans la compoſition du verre ſont de deux eſpèces, ſavoir les terres vitrifiables & les terres calcaires. Toutes les pierres & terres vitrifiables ſont propres à cet uſage, comme les quartzs, les ſpaths fuſibles & vitrifiables, les cailloux, le criſtal de roche, les ſables, *&c.* mais ordinairement on ne ſe ſert que des ſables, parceque la nature nous les fournit dans un état de diviſion qui eſt plus commode pour l'uſage ; au lieu que ſi l'on vouloit employer les pierres vitrifiables, il faudroit préliminairement ſe donner la peine de les réduire en poudre, ce qui augmenteroit conſidérablement la main d'œuvre.

Pluſieurs Verriers font auſſi entrer dans la compoſition du verre une certaine quantité d'argile, de cendres leſſivées provenant de leſſives de blanchiſſeuſes, & qu'ils nomment *charrées*, & des cendres de fougères ; quelques-uns emploient ſeulement une de ces matières, d'autres les emploient toutes enſemble, mais toujours concurremment avec quelques-unes des matières ſalines alcalines dont nous avons parlé.

Les Verriers ont en général beaucoup de confiance dans le mélange qu'ils ont adopté, & conſervent ſecrette leur recette le plus qu'ils peuvent. Ce que l'on peut dire de plus précis ſur cette matière, c'eſt que toutes les ſubſtances terreuſes que nous venons de nommer ſont également bonnes à faire du verre ; elles ne méritent de choix que par rapport à l'eſpèce de verre qu'on ſe propoſe de faire, & à la facilité de ſe les procurer. Nous remarquerons ſeulement que les ſables colorés par des matières métalliques ſont plus fuſibles que les beaux ſables blancs, parceque les matières métalliques contenues dans ces ſables y ſont dans l'état de chaux. Dans cet état elles facilitent conſidérablement la fuſion & la vitrification des matières terreuſes vitrifiables, & c'eſt à cauſe de cette propriété que dans certaines verreries on emploie de cette eſpèce de ſable par préférence à du ſable blanc, ſur-tout lorſqu'on n'a pas deſſein de faire du verre blanc.

Les terres calcaires qu'on fait entrer dans la compoſition de certains verres ſont la craie, le moëllon réduit en poudre, la chaux vive & éteinte à l'air, *&c.* Dans pluſieurs verreries on ſe ſert de ces ſubſtances pour ménager les ſels alcalis, parcequ'elles ont la propriété de faciliter la fuſion des ſables. Mais il eſt bon de ne faire entrer de cette eſpèce de terre qu'en très-petite quantité dans la compoſition de ce verre ; car quoiqu'elle y ſoit vitrifiée, elle n'eſt pas pour cela entièrement changée de nature, il y en a toujours une grande partie qui conſerve encore ſon caractère cal-

caire. M. Baumé remarque que les verres dans leſquels on en fait entrer une trop grande quantité ſont attaquables par les acides, & ſont détruits en fort peu de temps. Ces eſpèces de verre ne ſont pas non plus d'une grande ſolidité; ils ſont très-ſuſceptibles de ſe caſſer au moindre contraſte du froid & du chaud. Le verre commun de Lorraine, avec lequel on fait les bouteilles à vin, eſt dans le cas dont nous parlons.

Il réſulte de tout ce que nous venons de dire ſur les matières dont on peut ſe ſervir pour faire le verre, qu'il faut les choiſir ſuivant l'eſpèce ou la beauté du verre qu'on veut fabriquer. Lorſqu'on ſe propoſe de faire un beau verre blanc, il faut faire choix de ſel alcali privé de cendres, parcequ'elles contiennent toujours un peu de matières phlogiſtiques charbonneuſes. Le ſable qu'on veut faire entrer dans cette eſpèce de verre doit être blanc; il eſt bon de s'aſſurer par des expériences s'il ne contient point de matières colorantes ſuſceptibles de ſe développer au grand feu, comme cela arrive quelquefois. Ce ſont là les matériaux du verre blanc. On forme du criſtal avec ce même mélange, en y ajoutant une certaine quantité d'une des chaux de plomb dont nous avons parlé.

Le verre commun ſe fait avec de la ſoude non leſſivée, du ſable & de la charrée; & à l'égard des proportions, elles varient dans les verreries; c'eſt pour cette raiſon que nous n'en diſons rien. Les fragmens de verre caſſé ſe mettent à la refonte avec les matières dont nous venons de parler ſans rien déranger aux proportions, parcequ'on a ſoin de n'y mettre que des fragmens de même eſpèce que le verre qu'on veut ſe procurer. Nous allons donner pour exemple de la fabrication du verre celui avec lequel on fait des bouteilles à vin.

Avant de placer dans les creuſets les matières qui doivent former le verre, on les fait calciner pendant vingt-quatre heures dans les deux petits fours ſupérieurs dont nous avons parlé en donnant la deſcription du four. Cette opération ſe nomme *fritter*, & la matière qui a été ainſi calcinée ſe nomme *fritte*. On fait cette opération pour pluſieurs raiſons, 1°. afin de priver de toute humidité les matières à fondre; 2°. afin de leur procurer un commencement d'union, & de les avoir toutes rouges & embraſées lorſqu'il eſt néceſſaire de remplir les creuſets, par ce moyen elles entrent promptement en fuſion; cela retarde moins le travail d'une fournée à une autre que ſi l'on mettoit ces mêmes matières toutes froides dans les creuſets, & d'ailleurs elles feroient caſſer les creuſets immanquablement.

3°. Enfin on fait fritter les matières dans le deſſein de faire brûler toutes les ſubſtances phlogiſtiques qui peuvent être contenues dans les ingrédiens qui doivent former le verre, & cette raiſon eſt une des plus eſſentielles; c'eſt même par rapport à cela qu'on retourne dans ces petits fours la matière toutes les deux heures, afin de lui faire préſenter de nouvelles ſurfaces à l'action du feu, & de faire brûler le plus exactement qu'il eſt poſſible les matières phlogiſtiques, avant de la faire entrer en fuſion. Si elle y entroit avant cette calcination, la matière phlogiſtique reſteroit dans le verre, & lui donne-

roit une couleur noire qui lui ôteroit ſa tranſparence en totalité ou en grande partie. Lorſque cette ſubſtance phlogiſtique eſt une fois combinée avec le verre, il n'eſt pour ainſi dire, plus poſſible de la détruire; le verre la défend tellement de l'action du feu, qu'il faut l'augmenter juſqu'à la dernière violence, & le continuer très-long-temps pour n'en détruire même qu'une partie, car il en reſte toujours beaucoup. Lorſque cet accident arrive au verre pour avoir mal fritté la matière, on ajoute dans quelques verreries une certaine quantité de ſalpêtre, qui fuſe & détonne avec le principe phlogiſtique, le brûle & le détruit; c'eſt un moyen qu'on emploie pour clarifier le verre.

Dans preſque toutes les verreries d'Alſace, de Bohême & de l'Allemagne, où l'on fait de très-beau verre blanc, mais tendre & léger, & qui n'a pas à beaucoup près la ſolidité des verres de nos verreries, on ajoute dans le mélange du verre des matières nommées *potaſſes*, qu'on forme dans les ſalines de Lorraine & de Franche-Comté. Ces matières, comme M. Baumé l'a réconnu par l'expérience, contiennent beaucoup de ſel marin & de ſel fébrifuge de Silvius. Lorſque ces ſels ſont chauffés violemment, comme cela eſt néceſſaire pour la fuſion des autres ingrédiens, ils laiſſent dégager une prodigieuſe quantité d'air qui reſte interpoſé entre les parties du verre fondu, qui le tient pendant un certain temps dans un état de raréfaction, & qui facilite la combuſtion des matières phlogiſtiques. Auſſi ces eſpèces de verre ſont frittés beaucoup moins de tems que ceux dans la compoſition deſquels on n'a point fait entrer de ces ſels. On eſt obligé de leur faire ſubir un plus grand coup de feu, afin de donner aux parties du verre fondu la liberté de ſe raſſembler, & par là faire diſparoître les bulles; car c'eſt un défaut au verre d'en contenir une trop grande quantité. On fait entrer auſſi dans la compoſition de ces eſpèces de verre blanc beaucoup de terre calcaire, ou de matériaux ſalins qui en contiennent, comme ſont les matières que l'on nomme *potaſſes* dans les ſalines; c'eſt encore une des cauſes pour leſquelles la plupart des verres de ces Verriers ſont plus tendres que ceux de France, dans leſquels on ne fait point entrer de terre calcaire.

Lorſque les ingrédiens du verre ont été ſuffiſamment frittés, on les enlève des deux petits fours avec de grandes pelles de fer: on les introduit dans les creuſets par les ouvraux, & on remet dans les mêmes petits fours de nouvelles matières à fritter. Alors on fait un grand feu dans le four, & on le continue pendant douze ou quinze heures, ou juſqu'à ce que le verre ſoit bien formé & bien fondu. En cet état on écume la matière avec des cuillers de fer, pour enlever les ſels qui ne ſe ſont pas vitrifiés, & qui nagent à la ſurface: c'eſt ce que l'on nomme *ſel de verre* & *fiel de verre*. Ce ſel ſe diſtribue dans le commerce, il ſert dans pluſieurs arts pour la fuſion des métaux. Les verres dans la compoſition deſquels on fait entrer du ſel marin ou des matières qui en contiennent beaucoup, comme ſont, par exemple, toutes les ſoudes de Normandie, ont beſoin d'être écu-

més ; car le ſel marin ne ſe vitrifie pas, il n'entre point dans la compoſition du verre, il ſert ſeulement à la clarifier, comme nous venons de le dire. Dans la plupart des verreries, on a attention d'employer des ſoudes qui ne contiennent pas une trop grande quantité de ſel marin, afin de n'avoir pas la peine d'écumer le verre après qu'il eſt fait. Cette opération eſt extrêmement pénible, à cauſe de la grande chaleur qu'eſt obligé de ſupporter celui qui la fait. Dans quelques verreries, on a ſoin même de n'employer que de la ſoude d'alicante, qui ne contient que peu & le plus ſouvent point du tout de ſel marin; cette eſpèce de ſoude, à poids égaux, eſt plus vitrifiante que les ſoudes communes, parcequ'elle contient davantage de ſel alcali fixe minéral. Lorſqu'il n'y a que la juſte proportion de ſel marin dans le mélange du verre, ce ſel s'évapore entièrement pendant la fuſion, mais après avoir clarifié le verre, comme il a la propriété de le faire.

Lorſque le verre eſt en état d'être employé à faire les bouteilles, un ouvrier plonge dans le creuſet une *felle;* (c'eſt une eſpèce de canon de fuſil, ou un tube de fer d'environ cinq pieds de long) il en tire une petite maſſe de verre; il lui fait prendre l'air pour la refroidir un peu: & lorſqu'elle l'eſt ſuffiſamment, il la replonge dans le creuſet, il s'attache une nouvelle quantité de verre au bout de la felle; & s'il juge qu'il n'y en a pas aſſez pour faire une bouteille, il recommence encore une fois à plonger la felle dans le creuſet: alors il la tourne ſur une plaque de fer élevée à hauteur d'appui, inclinée devant l'ouvrier comme un pupitre, afin d'égaliſer la matière autour de la felle. Au bas de cette plaque de fer ſe trouve placé un baquet plein d'eau froide deſtinée à rafraîchir la felle: à meſure qu'elle s'échauffe trop le verrier en jette deſſus, en la puiſant avec la main. Lorſque le verre eſt bien arrangé, & que la felle eſt en état d'être maniée, un autre ouvrier la prend pour achever la bouteille; il donne à la felle un léger mouvement de rotation en forme de coup d'encenſoir, afin d'alonger un peu la maſſe de verre; il la plonge auſſi-tôt dans un moule de fer où il la tourne en même temps dans la felle. La bouteille prend la figure de ce moule, & le cul ſe trouve formé comme un œuf: il retourne alors la felle ſens deſſus deſſous, il poſe à terre le bout par où il a ſoufflé, & avec un inſtrument de fer il appuie légèrement ſur le cul de la bouteille pour le faire rentrer dans l'intérieur. Il fait en même temps tourner la felle entre ſes mains, afin que le fond du cul de la bouteille ſe faſſe uniformément. Il poſe enſuite la bouteille horiſontalement ſur une tablette de pierre, un peu au-deſſus du niveau de laquelle on a attaché dans la muraille un outil tranchant. Il place le cou de la bouteille ſur le côté coupant de cet outil; il fait tourner un peu la bouteille, & elle eſt coupée par ce mouvement. Il préſente enſuite le bout de la felle un inſtant à l'ouvrau, pour ramollir le verre qui y eſt reſté attaché; il ſoude cet outil au cou de la bouteille, & il la préſente dans cette ſituation à l'ouvrau, pour ramollir l'extrémité du cou. De l'autre main il plonge dans le creuſet une verge de fer pour prendre un peu de verre en fuſion; il poſe le

bout de cette verge ſur le cou de la bouteille, & il fait le collet ou l'anneau en tournant la bouteille circulairement; il la laiſſe un inſtant afin de bien ſouder cet anneau au cou de la bouteille. Alors il ſe retire de l'ouvrau, il poſe la bouteille ſans la détacher ſur la tablette de pierre dont nous venons de parler, & il fourre dans l'ouverture de la bouteille le côté d'un inſtrument fait comme une paire de pincettes. Un des côtés de cette pincette a la figure d'un poinçon; l'autre a quelques lignes de largeur, & eſt concave par le côté qui doit ſerrer le cou de la bouteille. Il fait faire un ou deux tours circulaires à la bouteille en tenant ſon outil très-fixe dans les mains: le côté en forme de poinçon arondit l'intérieur du cou, tandis que l'autre côté de la pince, qui poſe ſur l'exterieur du cou de cette bouteille, arondit l'anneau, & rabat les inégalités ou les filets de verre qui peuvent s'y trouver. La bouteille étant finie, cet ouvrier la remet entre les mains d'un autre qui la porte, toujours attachée par le cul à la felle pour la dépoſer dans un *four à recuire*. Il la place comme elle doit être, & enſuite il la détache en donnant un petit coup de main ſur le bout de la felle. On continue ainſi de ſuite, juſqu'à ce que les creuſets ſoient entièrement vides.

Le four dans lequel on fait recuire les bouteilles, eſt d'une grandeur convenable pour contenir toutes les bouteilles qu'on fait à chaque fournée. On le chauffe d'abord aſſez pour entretenir rouges pendant quatre ou cinq heures les bouteilles qu'on y dépoſe; après quoi on diminue le feu peu-à-peu, de maniére qu'elles ſont trente-ſix à quarante heures à refroidir entièrement. Ce four eſt carré & n'a point de grille; c'eſt une aire de briques qui en tient lieu. Les matières combuſtibles ſe placent dans un foyer qu'on pratique ſous l'aire où l'on dépoſe les bouteilles; la flamme paſſe par pluſieurs ouvertures que l'on a pratiquées pour qu'elle puiſſe parcourir toutes les bouteilles.

La recuite des pièces de verre après qu'elles ſont finies, eſt de la dernière importance. Sans cette opération, il ſeroit abſolument impoſſible de faire uſage des vaſes de verre, ils ſe caſſeroient tous au moindre ébranlement, & même ſans y toucher; toutes les pièces ſe détruiroient dans les magaſins. L'effet de la recuite du verre, eſt de le faire refroidir par degrés, le plus lentement qu'il eſt poſſible, & c'eſt de cette opération bien conduite, que dépend toute la ſolidité des pièces. La recuite doit produire dans le verre une retraite uniforme de toutes ſes parties, & l'on ne peut y réuſſir que par un refroidiſſement lent. Lorſque le verre réfroidit promptement, les deux ſurfaces intérieure & extérieure des pièces, prennent d'abord toute leur ſolidité & de la retraite par conſéquent, mais le milieu de ſon épaiſſeur eſt encore rouge & mou, il ſe trouve dans un état de compreſſion, il forme un reſſort qui reſte dans cet état de tenſion, & qui eſt toujours prêt à rompre l'obſtacle qui le gêne. C'eſt ce qui arrive en effet à tous les vaſes de verre un peu épais, & qui ont été mal recuits; les ſeules variations de la chaleur & du froid de l'air ſont ſuffiſantes pour exciter par la dilatation & la retraite un mouvement entre les parties du verre, & le faire caſſer. Si l'on exa-

couleur lui vient du fer & du phlogiſtique contenus dans la ſoude que l'on emploie ; le phlogiſtique ne ſe brûle pas complettement, quoique dans cette verrerie on ait attention de fritter long-temps la matière avant de la mettre en fuſion.

Les creuſets ou pots dans leſquels on fait le verre, doivent être d'une excellente qualité, puiſqu'ils ſont deſtinés à ſupporter pendant long-temps une violente action du feu, & les efforts continuels du verre même qu'on doit conſidérer comme une matière fondante qui agit ſur leur ſubſtance, & qui tend à les vitrifier eux-mêmes. Il faut encore qu'ils ſoient aſſez ſolides pour réſiſter à pluſieurs fournées ſucceſſives ; car il ſeroit très-embarraſſant & très-diſpendieux de les changer à chaque fournée. Ordinairement on ne les remplace que lorſqu'ils ſont hors d'état de pouvoir ſervir davantage. Il ſe trouve quelquefois de ces creuſets qui ſervent ſix mois de ſuite jour & nuit ſans interruption ; car dans ces ſortes de manufacture, le travail n'eſt jamais interrompu que les quatre grandes fêtes de l'année ; encore a-t-on ſoin d'entretenir les fours pendant le temps qu'on n'y travaille pas.

Chaque Verrier fait un ſecret de la compoſition des creuſets qu'il emploie ; cependant cela ſe réduit à ſavoir faire choix d'une argille très-pure & qui ſoit infuſible au plus grand feu qu'on puiſſe faire. A la verrerie de Seve on fait les creuſets avec une excellente argille griſe qui vient de Giſors, dans une des terres qui appartenoient à M le Maréchal de Beliſle. M. Baumé a reconnu, par les expériences qu'il a faites ſur cette terre, qu'elle contient une très-petite quantité d'or.

Lorſqu'on veut faire les creuſets, on choiſit donc une bonne argille qui ne ſoit point ſableuſe, ou qui le ſoit très-peu : ſi elle l'eſt trop, on la lave pour ſéparer le ſable, parcequ'il rendroit ces creuſets trop ſujets à ſe fondre : dans quelques verreries où l'on emploie à la fabrication des creuſets une argille qui n'eſt preſque point ſableuſe, on ne la lave point ; mais alors il eſt néceſſaire de l'éplucher pour en ſéparer ſoigneuſement les pyrites qui ſe rencontrent ordinairement dans les argilles, & qui par la violence du feu viendroient à fondre & perceroient les creuſets dans tous les endroits où il s'en trouveroit. On fait cuire une certaine quantité de cette terre lavée ou épluchée, comme nous venons de le dire, pour lui faire perdre ſon liant ; on la réduit enſuite en poudre fine, & on la mêle à peu près par portion égale avec de la même terre non cuite & réduite en poudre aſſez fine : on mêle bien ces terres & on forme enſuite, avec ce mêlange des pots ou creuſets de figure cylindrique, qui ont environ deux pieds & demi de diamètre, & environ trois pieds de hauteur. On donne à ces creuſets une épaiſſeur d'environ trois pouces & bien égale partout. Lorſque le creuſet eſt formé, on le laiſſe ſécher au point de ne pouvoir y faire qu'avec peine, une marque en appuyant deſſus le bout du doigt. Alors on le bat avec des palettes de bois, en frappant tout autour à petits coups, ce qui taſſe la matière & donne beaucoup de corps au creuſet. On le polit enſuite en le frottant avec les mêmes palettes de bois qu'on trempe de temps en temps dans l'eau. Lorſqu'il eſt fini, on le porte dans un

magaſin où on le laiſſe ſécher quelquefois pendant ſix mois. On ne fait cuire les creuſets qu'à meſure qu'on en a beſoin, parcequ'on les place dans le four auſſi-tôt qu'ils ſont cuits, & tandis qu'ils ſont encore rouges. On a attention de conſtruire le fourneau où on les cuit près de la porte du four par laquelle ils doivent entrer; par ce moyen ils ne cauſent aucun retard dans le travail, & on n'eſt pas dans le cas de les échauffer par degrés, comme on ſeroit obligé de faire, ſi on les y plaçoit lorſqu'ils ſont froids.

La cuite de ces creuſets conſiſte à les faire rougir à blanc avant de s'en ſervir; mais pour cela on conduit le feu par degrés preſqu'inſenſibles pendant les deux ou trois jours qu'ils ſont ordinairement à cuire.

Avant de paſſer à d'autres objets de verreries, nous allons ajouter ici un mot ſur la théorie du verre & ſur les qualités qu'il doit avoir pour être bon.

La compoſition de quelqu'eſpèce de verre & de criſtal que ce ſoit, a toujours pour baſe de la terre vitrifiable & du ſel alcali fixe; quoique cependant il ſoit poſſible de faire du ver ſans ſels, en employant des terres qui ont la propriété de ſe fondre & de ſe vitrifier l'une par l'autre. Mais ce n'eſt pas de ces eſpèces de verres que nous entendons parler; d'ailleurs on ne les fait dans aucune verrerie avec ces terres ſeulement, on y emploie toujours des ſels. Ainſi c'eſt de l'action de ces ſels ſur les matières vitrifiables que nous entendons parler ici, & nous expliquerons ce qu'ils deviennent quand ils les ont réduites en verre.

Pendant la fuſion des matières du verre, le ſel alcali diſſout avec effervescence la terre vitrifiable & la terre calcaire (ſi l'on en a fait entrer), il ſe combine avec ces terres & les vitrifie complettement; mais pendant que cela ſe fait, la violence du feu volatiliſe une grande partie de l'alcali fixe, c'eſt ce qui eſt cauſe que pendant que les matières ſont au frittage & dans les premiers inſtans de la fuſion de ces mêmes matières dans les creuſets, on en voit s'élever une grande quantité de vapeurs ſalines. Si l'on employoit le verre immédiatement après ſa fuſion, il ſeroit tendre, ſalin & de mauvaiſe qualité. Les Verriers le laiſſent chauffer encore pendant un certain temps afin qu'il puiſſe s'affiner; dans cet intervalle, la matière exhale encore des vapeurs ſalines, mais en bien moindre quantité que dans les commencemens. Un bon Verrier juge de l'état du verre en fuſion dans les creuſets par la quantité de vapeurs qui s'en élèvent; enfin lorſqu'il eſt entièrement affiné il ne laiſſe plus du tout exhaler de vapeurs: c'eſt dans cet état qu'on le travaille; il ne peut plus rien laiſſer exhaler à moins qu'on n'augmente prodigieuſement l'activité du feu. Dans ce cas le verre en ſeroit encore meilleur, il ſeroit plus dur & plus peſant, parcequ'on feroit diſſiper une plus grande quantité de l'alcali fixe, mais cela n'eſt pas néceſſaire pour les uſages ordinaires.

En général le verre dans lequel il reſte le moins d'alcali, eſt toujours de meilleure qualité; mais il n'eſt pas poſſible de faire diſſiper ce ſel entièrement, il en reſte toujours certaine quantité qui fait partie du verre. On voit quelquefois des verres tendres ſe gercer & ſe fendiller en une infinité d'endroits, pour avoir

été long-temps à l'air, ou pour avoir contenu toujours de l'eau. Les Ouvriers appellent cela *du verre qui jette ſon ſel*; c'eſt effectivement une ſorte d'efflorescence ſaline cauſée par la trop grande quantité d'alcali qui eſt reſtée dans le verre. Si l'on pouvoit ſe procurer un degré de feu capable de fondre & vitrifier les cailloux, les ſables & les autres pierres vitrifiables, ſans addition de ſel, on feroit du verre de la plus parfaite qualité, & qui ſeroit ſemblable en bonté & en beauté aux plus belles pierres fines. Mais outre que cela eſt impoſſible, il ne ſeroit pas plus facile de trouver des creuſets qui puſſent réſiſter à un pareil feu. Voilà les deux points que doivent ſurmonter ceux qui cherchent à faire des pierres précieuſes artificielles, ſemblables aux naturelles.

Non ſeulement il eſt néceſſaire de mêler du ſel alcali avec ces matières propres à former le verre, mais il faut encore en employer plus qu'il n'en reſte dans le verre. Si l'on ne mettoit que les juſtes proportions dans leſquelles il ſe trouve, lorſque le verre eſt fait, on feroit à la vérité un meilleur verre, mais qui ſeroit bien difficile à entrer en fuſion, & pour lequel il faudroit un coup de feu de la dernière violence.

La fabrication des vaſes, bouteilles & uſtenſiles de verre, paroît avoir précédé l'uſage de l'employer en vîtres. Avant que l'on connut cet uſage, on ſe ſervoit de jalouſies & de rideaux dans les pays chauds, comme on le pratique encore dans la Turquie aſiatique. A la Chine, les fenêtres ne ſe ferment qu'avec des étoffes fines enduites de cire luiſante.

Les Romains ſe contentèrent long-temps de treillis : à meſure que le luxe augmenta, ils s'aviſèrent d'employer en place de vîtres, qu'ils ne connoiſſoient pas encore, le gypſe qu'ils fendoient en feuilles minces. Les perſonnes opulentes fermoient les ouvertures de leurs ſales de bains avec des agathes & des marbres blancs délicatement travaillés. Il paroît que c'eſt dans les pays froids que l'uſage d'employer le verre en vîtres s'eſt d'abord introduit, & cette invention a été bientôt ſuivie de celle des glaces & des miroirs. C'eſt vraiſemblablement dans les Egliſes qu'on a commencé à faire uſage des vîtres de verre, dont on ne ſe ſervit d'abord que pour la commodité & pour ſe mettre à l'abri de l'intempérie des ſaiſons; mais l'art ſe perfectionnant, on les fit ſervir à décorer les Egliſes par les belles peintures qu'on mettoit deſſus. C'eſt ainſi que l'Abbé Suger fit faire, dans le douzième ſiècle les vîtres de l'Abbaye de Saint-Denis en France, qui étoient magnifiquement décorées de peintures. Grégoire de Tours qui vivoit dans le ſixième ſiècle, parle de l'uſage des vîtres, dans ſon livre ſur les miracles de Saint Julien, & dans ſon ſixième livre ſur les martyrs. Le Poëte Fortunat, qui vivoit ſur la fin du même ſiècle, parle des vîtres de l'Egliſe de Paris, en faiſant la deſcription poétique de cette Egliſe. Au commencement du huitième ſiècle, les Anglois firent venir des Vitriers de France pour apprendre à arranger les vîtres de leurs Egliſes, comme on le voit dans Bede, & dans les actes des Evêques d'York. L'uſage du plomb n'étant pas encore connu pour les vîtrages, on poſoit dans ces premiers temps les petites vîtres ſur des chaſſis de bois.

La manière de faire le verre à

vître eſt très-peu différente de la fabrication des autres eſpèces de verre. Nous remarquerons ſeulement que le four des verreries à vîtres contient ordinairement ſix creuſets, & qu'on y pratique à cet effet ſix ouvraux; un qui eſt fort grand par où l'on ſouffle les plats de verre, & deux autres plus petits, par où l'on prend avec la pelle le verre qu'on veut employer; les trois autres ouvraux qui ſont encore plus petits, ſervent à introduire dans les creuſets les matières à fondre. Dans chaque fournée, il n'y a jamais que deux creuſets qui contiennent la matière propre à travailler; les autres creuſets ſont remplis de la matière à faire le verre, qui ſe fritte pendant qu'on emploie celle des autres creuſets, & on les remplit lorſqu'ils ſont vides avec la matière des autres creuſets frittée & preſque fondue. Mais on pourroit très bien faire du verre à vîtres dans un four à quatre creuſets, tel que celui dont nous avons donné la deſcription. Au reſte il eſt néceſſaire d'employer, pour former du verre à vîtres, des matières plus pures que celles qu'on peut faire entrer dans la compoſition du verre deſtiné à faire des bouteilles à vin, parceque la couleur eſt indifférente pour l'uſage de cette dernière eſpèce de verre. Nous remarquerons encore, que pour le verre à vîtres on chauffe les fours avec du bois. Cela eſt néceſſaire à cauſe de la pureté de la flamme qui apporte moins d'altération au verre, que lorſqu'on employe du charbon de terre.

Lorſque la matière contenue dans les deux creuſets, dont nous avons parlé eſt ſuffiſamment fondue, le Verrier plonge dans un des creuſets ou pots une felle d'environ cinq pieds de long, & il la retire chargée du verre qui s'y eſt attaché. Il la roule pour unir & arranger le verre ſur une table de fer, au bas de laquelle eſt placé un baquet plein d'eau : on en jette un peu avec la main ſur la felle lorſqu'elle s'échauffe trop. Lorſque le verre qui eſt attaché à la felle eſt un peu réfroidi, on la replonge dans le creuſet pour la charger d'une plus grande quantité de verre, on la tourne de même pour unir & lier le verre : on réitère la même manœuvre encore deux fois. Cela fait quatre immerſions de la felle dans le creuſet, & cela ſuffit pour la charger aſſez de verre pour faire un plat. Alors le Verrier ſouffle dans la felle, le verre s'enfle & forme un gros ballon d'environ un pied. En cet état il le roule ſur une table de marbre pour lui donner la rondeur & la forme convenables; enſuite il le ſouffle une ſeconde fois, & il forme un balon de dix-huit à vingt pouces de diamètre. Le Verrier préſente ce balon au four par l'ouvrau, où il s'applatit un peu; il le retire du feu & le laiſſe un peu réfroidir : il le poſe ſur l'âtre du four, & à l'aide d'une goutte d'eau qu'il jette ſur le bout de la felle, le verre ſe fendille & la felle ſe détache. Un autre Verrier plonge dans le creuſet une verge de fer pour y puiſer un peu de verre; on retourne ſens deſſus deſſous le balon applati, & on l'attache par ce côté à la verge de fer, à l'endroit oppoſé à celui d'où la felle s'eſt détachée. Alors on porte ce balon applati (qui figure un plat de verre attaché à la felle par ſon centre) au grand ouvrau pour y être chauffé. Lorſqu'il l'eſt ſuffiſamment, le Verrier fourre un outil de fer dans l'ouverture qu'a laiſſée la felle qu'on a détachée; il

tourne cet outil en rond & augmente cette ouverture juſqu'à dix pouces de diamètre, ce qui fait refluer le verre du milieu vers les bords, & forme tout autour du plat cette eſpèce d'ourlet qu'on y remarque.

On préſente encore ce plat de verre au grand ouvrau du four pour le chauffer de nouveau, & lorſqu'il l'eſt ſuffiſamment, le Verrier le fait tourner ſur ſon diamètre, & par le mouvement de la force centrifuge, les épaiſſeurs du verre refluent vers le bords, & le plat de verre acquiert toute ſa perfection. Cette manœuvre ſe fait en tenant toujours le plat de verre à l'ouvrau.

Lorſque le plat de verre eſt parfait, on le tire de l'ouvrau, toujours en le tournant circulairement ſur ſon diamètre, & on le poſe ſur une table de terre cuite garnie de braiſe ardente, ſur laquelle on le laiſſe un peu réfroidir & prendre conſiſtance après l'avoir détaché de la verge de fer, ce qui ſe fait par deux mouvemens de poignet : c'eſt l'endroit par où cette verge tenoit au plat de verre qu'on nomme *l'œil de bœuf* ou la *boudine de verre*. Lorſque le plat eſt à demi refroidi, on le prend avec une fourche à deux longs fourchons, & on le place verticalement dans un four à recuire où il reſte vingt-quatre heures. Alors on le retire & on le ſerre dans des eſpèces de paniers partagés par des tringles de bois où il reſte en magaſin juſqu'à ce qu'il y en ait ſuffiſamment pour en former des paniers complets.

On ne peut employer & vider par jour que les deux creuſets, dont nous avons parlé ; ce qui forme ordinairement quatre paniers, à raiſon de vingt-quatre plats chaque panier, & le plat de trente-huit pouces de diamètre.

Le verre en plats pour la conſommation de Paris, vient de la forêt de Lions en Normandie, où il y a quatre verreries établies : ſavoir, à Eroutieux, à la Haye, la verrerie neuve & l'Holandèle. On fait dans beaucoup d'autres endroits du verre à vîtres, mais qui ſe débite dans les Provinces.

On fait de deux eſpèces de verre à vîtres, un qui a une légère couleur, & un autre qui eſt parfaitement blanc ; ils ſe vendent l'un & l'autre à la ſomme ou au panier. Le verre blanc s'emploie dans les beaux appartemens, & pour mettre ſur des tableaux, ſur les paſtels & ſur les eſtampes ; celui qui a de la couleur eſt employé dans les bâtimens pour les croiſées.

A l'égard des verres colorés ou des criſtaux très-parfaits deſtinés à imiter le diamant & les pierres précieuſes, & à reſter en maſſes pour être taillés & montés en bagues, & autres bijoux, ils ne diffèrent des émaux que par la tranſparence. Les émaux perdent cette tranſparence à cauſe de la chaux d'étain qui en fait ordinairement la baſe, & qui eſt très-difficle à vitrifier ; les verres colorés dont nous venons de parler, conſervent au contraire de la tranſparence, parceque les matières métalliques dont on ſe ſert pour les colorer, ſe vitrifient complettement, & ſe combinent avec la ſubſtance propre du verre.

Pour le bleu, on emploie le cobalt & tous les marériaux provenant du cobalt ; cette matière colorante eſt la ſeule qui réſiſte au plus grand feu, & avec laquelle par conſéquent on puiſſe faire des pierres artificielles de la dernière dureté.

On fait les différentes nuances de rouge, de brun & de brun marron

avec le fer réduit en chaux dans différens degrés. Le brun ſe fait auſſi avec la chaux de cuivre qui ſe trouve dans les baquets où les chaudronniers plongent les pièces de cuivre qu'ils ont fait recuire.

Les verres de couleur pourpre ſe font avec le précipité d'or & d'étain, connu ſous le nom de *précipité de Caſſius*, mais encore mieux & plus ſûrement avec de l'or calciné pendant long-temps dans un matras avec du mercure, de la même manière qu'on prépare le précipité *per ſe*.

Les pierres colorées vertes artificielles ſe font avec toutes les chaux vertes de cuivre, telles que le vert de gris, le cuivre précipité des acides minéraux & végétaux par l'alcali fixe, l'eſpece de rouille verte qui ſe forme à la ſurface du cuivre lorſqu'il eſt expoſé à l'air & à l'eau & même la chaux de cuivre provenant des baquets des chaudronniers; mais dans ce dernier cas, il faut faire entrer en même temps dans la compoſition du cuivre quelque matière ſaline, telle que le nitre, qui puiſſe achever la calcination du cuivre, ou employer cette matière dans les verres durs à fondre, & qui ſoutiennent le feu pendant long-temps avant leur fuſion.

Le verre jaune ſe fait le plus ordinairement avec le *minium* ou la litharge ou le blanc de céruſe, ayant ſoin que le verre pendant ſa fuſion ne préſente que peu de ſurface à l'air, pour qu'il ne perde point le phlogiſtique qui procure cette couleur jaune. Quelques perſonnes prétendent qu'on peut ſe ſervir auſſi du jaune de Naples, qui n'eſt qu'une eſpèce d'ocre.

Le verre ſe colore en violet par la manganèſe nommée auſſi *magnéſie*, dont les proportions doivent ſe varier ſuivant la dureté du verre & la nuance du violet qu'on veut lui procurer.

Les matériaux pour faire les verres colorés dont nous venons de parler, ſont le beau ſable blanc, un ſel alcali très-pur végétal ou minéral, & une quantité ſuffiſante de *minium*, de céruſe ou de litharge. Ce mélange fondu au grand feu avec une petite quantité de nitre dans un creuſet, produit un très-beau verre blanc ſans couleur, qui forme le beau criſtal imitant le diamant blanc, & qui eſt connu ſous le nom de *ſtraz*. Ce même mélange fondu ſans nitre & dans un creuſet parfaitement clos, donne un beau verre jaune qui imite la topaze. Si l'on broye de ce verre avec quelqu'une des matières métalliques colorantes, dont nous venons de parler, on obtiendra un verre coloré, ſuivant la nature de la matière métallique employée.

La perfection des pierres précieuſes artificielles eſt qu'elles ſoient le plus dures qu'il eſt poſſible, ſans bulles, d'une belle tranſparence, & que les couleurs en ſoient vives, brillantes, bien fondues & bien également nuancées. Cette dernière qualité dépend d'un mélange exact avant la fuſion. Plus les verres colorés éprouvent long temps l'action du feu, plus ils prennent de dureté & ſe débarraſſent des bulles qui pourroient les gâter; mais cette longue action du feu volatiliſe & détruit la couleur des matières colorantes. C'eſt ce qui rend cet art ſi difficile, & oblige la plupart des Artiſtes de ſe contenter de verres tendres, qui perdent leur poli au moindre frottement. Ce défaut & leur peſanteur, différente de celle des

des pierres précieuſes, les font diſtinguer aiſément d'avec ces riches productions de la nature.

On appelle, *verre dormant*, *châſſis à verre dormant*, un verre, un châſſis qui ne s'ouvre jamais.

On appelle, *verre foſſile*, ou *verre pierreux*, une certaine pierre tranſparente & claire qu'on trouve dans des mines.

On appelle, *verre de plomb*, *verre d'antimoine*, *verre de biſmuth*, du plomb, de l'antimoine, du biſmuth que le feu a changés en verre.

VERRE, ſignifie plus particulièrement une ſorte de vaſe à boire, fait de verre. *Un grand verre. Un petit verre. On rince les verres. Il a toujours le verre à la main.*

On dit familièrement, *choquer le verre*, pour dire, faire toucher un verre plein de vin contre un autre, en ſigne de bonne amitié. Et l'on dit, *entre les verres & les pots*, pour dire à table, en buvant.

On dit proverbialement, *qui caſſe les verres les paye*. On emploie auſſi ce proverbe figurément, pour dire, que celui qui fait quelque dommage, doit le réparer.

VERRE, ſe dit auſſi de la liqueur que contient ou peut contenir un verre ordinaire. *Il faut lui faire boire un verre d'eau. Nous bûmes chacun un verre de liqueur. Donnez-lui un verre de vin.*

On dit, que l'*œil d'un cheval eſt cul de verre*, lorſque le criſtallin a une opacité qui annonce une cataracte.

La première ſyllabe eſt longue, & la ſeconde très brève.

VERRÉE; ſubſtantif féminin. Plein un verre. Il eſt peu uſité.

VERRERIE; ſubſtantif féminin. Lieu où l'on fait le verre, les ouvrages de verre. *La verrerie de Sèves. On polit à Paris les glaces qui viennent de la verrerie de Cherbourg.*

VERRERIE, ſignifie auſſi l'art de faire du verre. *Il eſt habile dans la verrerie.*

VERRERIE, eſt auſſi un nom collectif, qui ſignifie, toute ſorte d'ouvrages de verre. *Une boutique de verrerie.*

La première ſyllabe eſt longue, la ſeconde très-brève, & la troiſième longue.

VERRIER; ſubſtantif maſculin. Ouvrier qui fait du verre & des ouvrages de verre. *Par pluſieurs Edits & Réglemens publiés ſous différens règnes, il a été permis de faire le métier de Verrier, ſans déroger à Nobleſſe.*

On appelle, *Gentilhomme verrier*, un Gentilhomme qui travaille en verrerie.

VERRIER, ſe dit auſſi de celui qui vend des ouvrages de verre, & de celui qui eſt chargé de les porter. Dans la première acception, on dit, *acheter des ouvrages de verre chez un Verrier*; & dans la ſeconde on dit proverbialement d'un homme qui marche vîte & légèrement, qu'*il court*, qu'*il va comme un Verrier déchargé*.

VERRIER, ſe dit encore d'un certain uſtenſile de ménage, ordinairement fait d'oſier, dans lequel on met les verres à boire, les carafes, &c.

VERRIÈRE, VERRINE; vieux mots qui ſignifioient autrefois le morceau de verre qu'on met au-devant des châſſes, des reliquaires, ou devant des tableaux, pour les conſerver.

VERROCHIO (André) Peintre, mort en 1488, âgé de cinquante-ſix ans, réuniſſoit en lui plus d'une ſorte de talens. Il étoit très-habile dans l'orfévrerie, la géométrie, la perſpective, la muſique, la peinture, la ſculpture & la gravure. Il avoit auſſi l'art de fondre & de couler les métaux. Il ſaiſiſſoit fort bien

la reſſemblance des choſes, & il mit en vogue l'uſage de mouler avec du plâtre les viſages des perſonnes mortes & vivantes pour en faire les portraits. Ce fut à lui que les Vénitiens s'adreſsèrent pour ériger une ſtatue équeſtre de bronze à Barthelemi de Bergame, qui leur avoit fait remporter pluſieurs avantages dans une guerre. Verrochio en fit le modèle en cire; mais comme on lui préféra un autre pour fondre l'ouvrage, il gâta ſon modèle & s'enfuit. Le pinceau de Verrochio étoit dur, & il entendoit très-mal le coloris; mais ce Peintre poſſédoit parfaitement la partie du deſſein. Il y mit une grande correction, & donna à ſes airs de tête beaucoup de grâce & d'élégance.

VERROTERIE; ſubſtantif féminin, & terme de négoce. Menue marchandiſe de verre, comme grains, bagues, patenôtres, &c.

La verroterie eſt une marchandiſe propre pour le Sénégal, les côtes de Guinée, & le royaume de Congo, ainſi que pour pluſieurs autres peuples des côtes d'Afrique & d'Amérique.

VERROU; ſubſtantif maſculin. Pièce de fer plate ou ronde, au milieu de laquelle tient un bouton ou une queue recourbée, qu'on applique à une porte, afin de pouvoir la fermer, & qui va & vient entre deux crampons. *La porte eſt fermée au verrou. Un verrou plat, un verrou à reſſort.*

VERROUILLÉ, ÉE; participe paſſif. *Voyez* VERROUILLER.

VERROUILLER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Fermer au verrou. *Il a verrouillé la porte de ſon cabinet.*

On dit, *ſe verrouiller*, pour dire, s'enfermer au verrou.

VERRUE; ſubſtantif féminin. Poireau, ſorte de durillon & d'excroiſſance de chair, qui vient d'ordinaire au viſage ou aux mains.

Il y a trois moyens pour guérir les verrues, on les lie, on les coupe, ou on les conſume par les cauſtiques.

La ligature convient à celles qui ſont groſſes, & dont la baſe eſt étroite. On prend un crin de cheval, ou un fil de ſoie, & l'on fait autour du pédicule le nœud du Chirurgien, que l'on ſerre tous les jours de plus en plus. Quelques-uns trempent le fil dans une eau cauſtique, pour qu'elle coupe plutôt, mais cette pratique eſt dangereuſe. Ceux qui ont des verrues ne conſultent guères les Chirurgiens pour les guérir, ſouvent ils les lient eux-mêmes, & les font tomber; mais il y en a qui impatiens de ſe voir des verrues, les coupent avec des ciſeaux, & ceux-là ſe cauſent des douleurs inutiles, à moins qu'ils n'emploient ſur le champ quelque remède rongeant qui puiſſe en manger les racines; ſans cela elles ne manquent pas de repouſſer & de revenir plus groſſes que la première fois. Quand donc on les a coupées, il faut les toucher avec l'huile de tartre par défaillance, ou mettre deſſus des poudres d'alun, ou de précipité rouge.

La troiſième manière de détruire les verrues, c'eſt de les conſumer avec les cauſtiques. On prend pour cela de l'eſprit de vitriol, ou de l'eau forte, de l'eſprit de ſel, ou du beurre d'antimoine; mais il ne faut ſe ſervir de ces remèdes qu'avec beaucoup de précautions, car ils brûleroient & feroient des eſcar-

res très-profondes. Il ne faut point abandonner ces remèdes aux malades pour en faire l'application eux-mêmes; & afin de la faire avec plus de sûreté, il faut compoſer un petit emplâtre troué dans ſon milieu, de la grandeur de la verrue qu'on veut toucher. On prend un brin de paille enduit de la liqueur choiſie, dont on touche le porreau, & par ce moyen la circonférence du tubercule eſt garantie contre le remède, en cas qu'il en vînt à tomber quelque goutte durant l'application, & il empêche qu'il ne s'étende & n'opère au delà de la verrue. L'attouchement de l'eſprit de ſel en a fait tomber, c'eſt pourquoi on l'emploie comme les autres cauſtiques; & quoiqu'il ne ſoit pas auſſi corroſif que les autres, comme il ne réuſſit pas moins bien que l'eau forte, dont il n'a point les inconvéniens, c'eſt une raiſon pour le préférer.

Quand on veut ſe donner la peine de bien conduire les remèdes cauſtiques & conſumans, cette manière de diſſiper les verrues eſt préférable aux autres, parce qu'ils en rongent juſqu'aux racines, & qu'elles ne reviennent point, d'autant plus encore qu'on peut s'en ſervir quand les verrues ſont trop petites pour être liées ou coupées. On les couvre enſuite d'un emplâtre, & tout s'achève de lui-même.

VERS; ſubſtantif maſculin. *Verſus.* Paroles meſurées & cadencées ſelon certaines règles fixes & déterminées.

Les vers françois ont une meſure & une rime. Le nombre des ſyllabes conſtitue leur meſure, & le retour du ſon de la dernière ſyllabe en fait la rime.

Le nombre des ſyllabes ſe prend par rapport à la prononciation, & non par rapport à l'orthographe.

Ce n'eſt point le retour des mêmes lettres qui conſtitue la rime, mais le retour des mêmes ſons. La rime eſt faite pour l'oreille, & non pour les yeux.

Quoiqu'on prétende communément que notre poëſie n'adopte que cinq eſpèces différentes de vers, ceux de ſix, de ſept, de huit, ceux de dix ſyllabes, appelés *vers communs*, & ceux de douze, qu'on nomme *grands vers*, ou *vers héroïques*, ou *vers Alexandrins*, cette diviſion n'eſt pas néanmoins trop juſte, car on peut faire des vers depuis trois ſyllabes juſqu'à douze. Il eſt vrai que les vers qui ont moins de cinq ſyllabes, loin de plaire, ennuient par leur monotonie. Par exemple ceux-ci de l'abbé de Chaulieu ne ſont pas ſupportables.

Grand *Nevers*,
Si les vers
Découloient;
Jailliſſoient de mon fonds
Comme il faut
De ton chef,
Derechef
J'aurois jà,
Depuis çà,
Répondu, &c.

On peut faire uſage du vers de cette meſure dans les chanſons. Un vers de trois ſyllabes trouve quelquefois place dans les vers libres. La Fontaine en a fait uſage dans ſes Fables; mais qu'on y faſſe attention, il ne s'en eſt ſervi que pour rendre le ſtyle plus vif, plus rapide, plus précis, & il n'en a jamais placé deux de ſuite.

Les vers de quatre ſyllabes ſont bannis de notre verſification. Il n'en

eſt pas de même des vers de cinq ſyllabes Ils peuvent non ſeulement avoir lieu dans les fables, les contes, & autres petites pièces où il s'agit de peindre des choſes agréables avec rapidité; mais on écrit encore de petits ouvrages tout en vers de cette meſure : telles ſont les agréables Epîtres de M Bernard ſur les ſaiſons de l'année. En voici quelques morceaux :

Suſpends ton étude,
Viens, loin des neufs ſœurs,
Goûter les douceurs
De ma ſolitude.
Eſclave avec moi
Du vainqueur de l'Inde,
Que le Dieu du Pinde
Subiſſe la loi.
Si tu ne peux vivre
Sans un *Apollon*,
C'eſt *Anacréon*,
Ami, qu'il faut ſuivre.
. . . . . .
Telle eſt des ſaiſons
La marche éternelle;
Des fleurs, des moiſſons,
Des fruits, des glaçons.
Ce tribut fidelle,
Qui ſe renouvelle
Avec nos deſirs,
En changeant nos plaiſnes,
Fait tantôt nos peines,
Tantôt nos plaiſirs.
. . . . . .
Sans date ni titre,
Dormant à demi
Ici ton ami
Finit ſon épître.
En rimant pour toi
Le dernier chapitre,
La table où je boi
Me ſert de pupitre.
De tes vins divers
Je ſerai l'arbitre :
Sois-le de mes vers,
Je te les adreſſe.
S'ils ſont ſans juſteſſe,
Sans délicateſſe,
Sans ordre & ſans choix,
En de folles rimes
On lit quelquefois
De ſages maximes.

Les vers de ſix ſyllabes ſervoient autrefois à des Odes, mais aujourd'hui on ne les emploie guères que dans les chanſons, & dans les autres petites pièces de poëſie.

Cher ami, ta fureur
Contre ton Procureur
Injuſtement s'allume;
Ceſſe d'en mal parler :
Tout ce qui porte plume
Eſt ſujet à voler.

Les vers de ſept ſyllabes ont de l'harmonie, & ſont très-propres à exprimer les choſes très-vivement. On les emploie dans les Odes, dans les Fables, dans les Chanſons, les Epîtres en vers libres, *&c.*

Celui qui des cœurs ſenſibles
Cherche à devenir vainqueur,
Doit pour les rendre flexibles;
Conſulter ſon propre cœur.
Il eſt notre ſeul arbitre :
Les Dieux ne ſont qu'à ce titre
De nos offrandes jaloux.
Si *Jupiter* veut qu'on l'aime,
C'eſt qu'il nous prévient lui-même
Par l'amour qu'il a pour nous.

ROUSSEAU.

Le ſerpent rongeoit la lime.
Elle diſoit cependant :
Quelle fureur vous anime,
Vous qui paſſez pour prudent.

BENSERADE.

Les vers de huit ſyllabes ſont encore plus en uſage que tous les précédens. Ils ſont auſſi anciens dans notre poëſie, que ceux de douze. On

les emploie ordinairement dans les Odes, les Epîtres, les Epigrammes, *&c.*; mais rarement dans les Balades & les Sonnets.

Fortune dont la main couronne
Les forfaits les plus inouis
Du faux éclat qui t'environne
Serons-nous toujours éblouis.

ROUSSEAU.

On ſe ſert d'ordinaire des vers communs ou de dix ſyllabes, dans les Epîtres, les Ballades, les Rondeaux, les Contes, & rarement dans les Odes, les Élégies, les Sonnets & les Épigrammes.

Les vers de douze ſyllabes qu'on nomme *héroïques* ou *alexandrins* ſervent pour les grands poëmes, comme pour l'Épopée, pour la Tragédie, les Épîtres morales, les Héroïdes, les Diſcours philoſophiques, *&c.* On en inſere quelques-uns avec beaucoup de grâce dans les Odes, dans les Cantates, dans les vers libres.

Il n'y a que les vers de douze & de dix ſyllabes qui ayent une céſure. *Voyez* CÉSURE & HÉMISTICHE.

Les vers ſont maſculins ou féminins, ſelon que la rime eſt maſculine ou féminine. *Voyez* RIME.

Dans les différentes manières dont les vers doivent être arrangés entre eux, il faut conſidérer la rime & les ſyllabes.

Quant au nombre des ſyllabes, il eſt arbitraire dans les pièces libres & dans la poëſie lyrique; mais il eſt déterminé dans les autres pièces ſérieuſes, comme le poëme épique, le poëme dramatique, *&c.*

Quant à la rime, deux vers maſculins peuvent être ſuivis de deux vers féminins, *& vice verſâ*, ou bien un vers maſculin eſt ſuivi d'un ou de deux féminins, & un vers féminin d'un ou de deux maſculins.

On appelle *vers à rimes plates* ceux qui ſont diſpoſés de la première façon, comme les ſuivans :

De figures ſans nombre égayez votre ouvrage;
Que tout y faſſe aux yeux une riante image.
On peut être à la fois & pompeux & plaiſant,
Et je hais un ſublime ennuyeux, languiſſant.
Un poëme excellent où tout marche & ſe ſuit,
N'eſt pas de ces travaux qu'un caprice produit.
Il veut du temps, des ſoins; & ce pénible ouvrage
Jamais d'un écolier ne fut l'apprentiſſage.

On appelle *vers à rimes croiſées* ceux qui ſont ordonnés de la ſeconde manière, comme ceux-ci dans leſquels Rouſſeau dit en parlant de Circé furieuſe :

Sa voix redoutable
Trouble les enfers,
Un bruit formidable
Gronde dans les airs,
Un voile effroyable
Couvre l'Univers.

Mais quand on n'obſerve d'autre règle que de ne pas mettre de ſuite plus de deux vers maſculins ou féminins, & qu'on fait ſuivre un vers maſculin ou féminin d'un ou de deux vers d'une rime différente, alors ils s'appellent *vers à rimes mêlées*, comme ceux-ci :

Ah! ſi d'une pauvreté dure
Nous cherchons à nous affranchir,

Rapprochons-nous de la nature ;
Qui ſeule peut nous enrichir.
Forçons de funeſtes obſtacles ;
Réſervons pour nos tabernacles
Cet or, ces rubis, ces métaux ;
Où dans le ſein des mers avides
Jetons ces richeſſes perfides,
L'unique élément de nos maux.

Lorſque les vers ſont à rimes plates, ils ont ordinairement le même nombre de ſyllabes ; mais lorſqu'ils ſont à rimes croiſées ou à rimes mêlées, ſouvent ils ont une meſure inégale.

Dans les vers à rimes plates c'eſt un défaut de faire rimer deux rimes maſculines ou féminines avec deux rimes de même eſpèce, ce qui arrive lorſque deux rimes ne ſont ſéparées de deux autres ſemblables que par deux rimes d'une eſpèce différente, comme dans cet exemple :

Soudain Potier ſe lève & demande audience.
Chacun à ſon aſpect garde un profond ſilence.
Dans ce temps malheureux, par le crime infecté,
Potier fut toujours juſte, & partout reſpecté.
Souvent on l'avoit vu par ſa mâle éloquence,
De leurs emportemens réprimer la licence,
Et conſervant ſur eux ſa vieille autorité,
Leur montrer la juſtice avec impunité.

L'oreille eſt auſſi choquée par la convenance de ſons dans les rimes maſculines & féminines qui ſe ſuivent, comme dans ces vers, d'ailleurs pleins de belles images.

Tels des antres du nord échappés ſur la terre,
Précédés par les vents & ſuivis du tonnerre,
D'un tourbillon de poudre obſcurciſſant les airs,
Les orages fougueux parcourent l'Univers.

On compoſe à rimes plates les grands poëmes, tels que l'Épopée, la Tragédie, la Comédie, l'Égloge, l'Élégie, la Satyre, l'Épître ; à rimes croiſées, l'Ode, le Sonnet, le Rondeau, & à rimes mêlées les Stances, l'Épigramme, les Fables, les Madrigaux, les Chanſons.

Il n'y a d'autres règles à obſerver dans les grands poëmes pour la diſtribution des rimes, que d'éviter la conſonnance, & de ranger les vers maſculins & féminins deux à deux les uns après les autres.

Il y a certains termes que le vers exclut. Les bons Poëtes rejettent avec ſoin tous les termes ou durs & difficiles à prononcer, ou bas & proſaïques. Rarement ils ſe ſervent des conjonctions que les Orateurs employent heureuſement pour lier & arrondir leurs périodes, telles que *c'eſt pourquoi*, *parceque*, *pourvu que*, *puiſque*, *de manière*, *de façon que*, *de ſorte* ou *enſorte que*, *outre que*, *d'ailleurs*, *en effet*, &c.

Il eſt un heureux choix de mots harmonieux.
Fuyez des mauvais ſons le concours odieux.
Le vers le mieux rempli, la plus noble penſée,
Ne peut plaire à l'eſprit, quand l'oreille eſt bleſſée.

Un mot terminé par une autre voyelle que l'*e* muet ne peut être ſuivi d'un autre mot qui commence auſſi par une voyelle ou un *h* muet.

Gardez qu'une voyelle à courir trop hâtée,
Ne ſoit d'une voyelle en ſon chemin heurtée.

Ainſi les phraſes ſuivantes ne formeroient pas de vers.

Que l'aimable vertu a peu d'adorateurs.
Evitez le ſouci & fuyez la colère.

Comme la conjonction *&* a toujours le ſon de l'*e* fermé, elle ne ſauroit non plus dans le vers être ſuivie d'une voyelle. On ne pourroit pas dire en vers :

Qui ſert & aime Dieu poſsède toutes choſes.

mais on dira bien,

Qui connoît & ſert Dieu poſsède toutes choſes.

Non & les voyelles nazales qui dans la prononciation ne doivent pas être liées avec le mot ſuivant ne peuvent avec grâce être ſuivies d'un mot qui commence par une voyelle ; ainſi la rencontre des voyelles nazales & des voyelles eſt déſagréable dans les vers :

Un grand nom eſt un poids difficile à porter.
Non il ne peut me plaire, il ne peut me toucher.

Cependant cette rencontre peut ſe ſouffrir quand la prononciation permet de pratiquer un petit repos entre le mot qui finit par un ſon nazal & le mot qui commence par une voyelle, comme dans ce vers de l'Athalie de Racine.

Celui qui met un *frein* à la fureur des flots,
Sait auſſi des méchans arrêter les complots.

L'*e* muet final & précédé d'une voyelle comme dans *donnée, aimée, Aſie, envie, la paye, la joie, la proie, la rue, entrevue*, &c, ne peut entrer dans le corps du vers qu'au moyen de l'éliſion ; ainſi les vers ſuivans ſont mal conſtruits.

Aux rayons du ſoleil ma vue s'éblouit.
Ils vous louent tout haut & vous jouent tout bas.
Il avoue ſa faute & demande pardon.

Mais ceux-ci ſont réguliers à cauſe de l'éliſion.

La joie eſt naturelle aux ames innocentes.
Il déteſte la vie & le monde trompeur.

L'*e* muet dans le mot & précédé d'une voyelle eſt compté pour rien dans la prononciation ; ſouvent même on ne l'écrit pas. *Il agréera, criera, louera, reniement, dévouement*, &c. ne ſont pas plus de ſyllabes que *agréra, crîra, loûra, renîment, dévoûment.*

Les vers n'ont ni grâce ni harmonie quand on rejette au commencement d'un ſecond vers des mots qui dépendent néceſſairement de ce qui ſe trouve à la fin du premier.

Quel que ſoit votre ami, ſachez que mutuelle
Doit être l'amitié, même ardeur, même zèle.
Il n'eſt donc point d'amis pour la dernière fois,
Je le répéte encor : peu connoiſſent les lois
D'une vraie amitié.

Dans le premier vers *mutuelle* dépend néceſſairement de ces mots *doit être l'amitié.*

Dans les derniers ces mots d'*une vraie amitié* ſont dependans de ceux-ci *les lois*, & l'on ne peut les ſéparer dans la prononciation.

Ces enjambemens ſont proſcrits dans la haute poéſie; mais ils ſe tolèrent dans les fables & dans les autres pièces du ſtyle familier.

Si cependant la dépendance d'un vers s'étendoit juſqu'à la fin du ſuivant, enſorte qu'à la fin du premier il y eût un petit repos, l'harmonie loin d'être bleſſée n'en ſeroit que plus ſenſible.

Là gît la ſombre envie,
A l'œil timide & louche.
Verſant ſur des lauriers
Les poiſons de ſa bouche.
Ce malheureux combat
Ne fit qu'approfondir
L'abyme dont Valois
Vouloit en vain ſortir.

Les licences qu'on ſe permet dans les vers conſiſtent dans certaines tranſpoſitions des mots, dans l'emploi de pluſieurs termes dont la proſe n'oſeroit ſe ſervir, dans le retranchement d'une lettre.

On place avec grâce les régimes compoſés avant les noms & les verbes dont ils dépendent.

A la religion ſoyez toujours fidelle,
Les mœurs & les vertus ne ſauvent point ſans elle.
C'eſt Dieu qui du néant a tiré l'univers;
C'eſt lui qui ſur la terre a répandu les mers.
Sans Dieu rien n'eût été,
Et lui ſeul des mortels fait la félicité.
A vous former le cœur appliquez-vous ſans ceſſe.

On place entre l'auxiliaire & le participe, entre le verbe & ſon régime des mots qui n'y ſeroient pas ſoufferts en proſe.

Un vieillard vénérable avoit loin de la Cour
Cherché la douce paix dans un obſcur ſéjour.
Dieu fit dans ce déſert deſcendre la ſageſſe.

Les tranſpoſitions quand elles ſont naturelles & qu'elles n'embarraſſent pas le ſens de la phraſe, donnent de la grâce & de la nobleſſe à la poéſie; mais elles ne valent rien lorſqu'elles rendent les vers durs ou qu'elles obſcurciſſent la penſée, comme dans les vers ſuivans:

Quoi: voit-on revêtu de l'étole ſacrée
Le Prêtre de l'autel s'arrêter à l'entrée?
Craignez de votre orgueil de vous rendre la dupe.
Que toujours la fierté, l'honneur, la bienſéance
De cette folle ardeur s'oppoſe à la naiſſance.

Des mots propres à la poéſie. La poéſie ſe ſert en général des mêmes mots que la proſe; cependant il y a quelques expreſſions que les Poëtes emploient heureuſement, & qui ne plairoient pas dans la proſe. Telles ſont *antique* pour *ancien*, *courſier* pour *cheval*, *l'Eternel*, *le Très-Haut*, *le Tout-Puiſſant* pour *Dieu*, *le flanc* pour *le ſein*, *le ventre*, *le glaive* pour *l'épée*, *les humains*, *les mortels*, *la race de Japet* pour *les hommes*, *hymen* ou *hymenée* pour *mariage*, *eſpoir* pour *eſpérance*, *le penſer* pour *la penſée*, *jadis* pour *autrefois*, *n'a guère* ou *n'a guères* pour *il n'y a pas long-temps*, *labeur* pour *travail*, *repentance* pour *repentir*, *ſoudain* pour *auſſi-tôt*, *ombre*

ombre éternelle, ſombres bords, &c. pour l'*enfer*.

Où ſont, Dieu de Jacob, tes antiques bontés ?
On fait cas d'un courſier qui fier & plein de cœur,
Fait paroître, en courant, ſa bouillante vigueur.
L'Eternel en ſes mains tient ſeul nos deſtinées.
Célébrons dans nos chants la gloire du Très-Haut.
Je vois que votre honneur gît à verſer mon ſang ;
Que tout le mien conſiſte à vous percer le flanc.
Il mêle avec l'orgueil qu'il a pris dans leur ſang,
La fierté des Nérons qu'il puiſa dans mon flanc.
Souvent d'un faux eſpoir un amant eſt nourri.
Et quel eſt des mortels le plus conſidérable ?
C'eſt le plus vertueux & le plus raiſonnable.
On n'aime plus comme on aimoit jadis.
Sachez que d'une fille on riſque la vertu,
Lorſque dans un hymen ſon goût eſt combattu.
Va dans l'ombre éternelle, ombre pleine d'envie ;
Et ne te mêles plus de cenſurer ma vie.

En liſant avec attention les bons Poëtes, on trouvera bien d'autres expreſſions propres à la poëſie.

Nous écrivons en proſe, *je crois, je vois, je dis, je ſais, je vis, j'avertis*, &c. Les Poëtes ſelon le beſoin emploient ou retranchent le *s* dans ces mots. Ils écrivent de même *juſque* ou *juſques*, *encore* ou *encor*, *grâce au ciel* ou *grâces au ciel*. Ils emploient auſſi *alors que* pour *lorſque*, *cependant que* pour *pendant que*, *avec que* pour *avec*.

Les bons Poëtes ſe ſervent rarement de la plupart de ces dernières licences, & ceux qui s'appliquent à la poëſie ne doivent pas oublier le précepte de Boileau.

Surtout qu'en vos écrits la langue révérée
Dans vos plus grands excès vous ſoit toujours ſacrée.
En vain vous me frappez d'un ſon mélodieux,
Si le terme eſt impropre ou le tour vicieux ;
Mon eſprit n'admet point un pompeux barbariſme,
Ni d'un vers ampoulé l'orgueilleux ſoléciſme.
Sans la langue en un mot l'auteur le plus divin,
Eſt toujours, quoi qu'il faſſe, un méchant écrivain.

On appelle *vers libres*, une pièce de vers de différentes meſures.

On dit proverbialement & par ironie, *faire des vers à la louange de quelqu'un* ; pour dire, médire de quelqu'un.

Ce monoſyllabe eſt long.

VERS ; prépoſition de lieu, ſervant à déſigner à-peu-près un certain côté, un certain endroit, une certaine ſituation. *Regarder vers le midi. L'entrée du temple étoit tournée vers l'orient. Elle ſe tourna vers lui. Il marchoit vers l'ennemi.*

VERS, s'emploie quelquefois au lieu de quelques autres prépoſitions. Ainſi on dit, *envoyé vers les Princes d'Allemagne* ; pour dire, miniſtre auprès des Princes d'Allemagne.

VERS, eſt auſſi prépoſition de temps, & ſignifie, environ. *Il s'eſt levé vers midi. Elle ſe couche ordinairement vers minuit. Je partirai vers*

l'automne. Vers le milieu du quinzième ſiècle.

VERSAILLES ; ville de France, à quatre lieues, oueſt, de Paris. Ce n'étoit autrefois qu'un Prieuré dépendant de Saint Magloire, c'eſt aujourd'hui une ville conſidérable qui renferme près de cent mille ames.

En 1630, Louis XIII acheta pour vingt mille écus la terre de Verſailles, & y fit bâtir un petit château pour loger ſes équipages de chaſſe. Ce n'étoit encore proprement qu'une maiſon de campagne, que Baſſompierre appelle le *chétif château de Verſailles*. Louis XIV trouva la maiſon de campagne à ſon gré ; il fit de la terre une ville, & du petit château un ſuperbe palais où la Cour fait ſa réſidence ordinaire.

On appelle *Ville-neuve*, la partie de la ville qui eſt à droite en regardant le château en face. Il y a pour cette partie de la ville une Paroiſſe dédiée ſous l'invocation de Notre-Dame, une belle place connue ſous le nom de *place Dauphine*, une autre moins conſidérable qu'on nomme *petite place*, & un très-beau marché qui eſt diviſé en quatre parties carrées.

La partie de la ville qui eſt à gauche, eſt diviſée en deux quartiers : l'un en face de l'aîle droite du château ſe nomme *vieux Verſailles ;* l'autre qui eſt plus éloignée ſe nomme *parc au cerf* ; il y a auſſi pour cette partie de la ville, une Paroiſſe ſous l'invocation de Saint Louis.

Les rues de Verſailles ſont tirées au cordeau & formées en grande partie par les hôtels des Princes & ſeigneurs de la Cour : elles ſont larges, propres & très-ſolidement pavées. Les maiſons ſont en général belles & bien bâties. La partie qui eſt en face du château, entre les avenues de Sceaux & de Saint-Cloud, eſt occupée par des édifices magnifiques, preſque tous accompagnés de beaux jardins. Cette partie de la ville eſt partagée en deux par la grande avenue qui eſt en face du château, & eſt connue ſous le nom d'*avenue de Paris*.

Les avenues de Sceaux & de Saint Cloud ſéparent cette partie, formant un triangle des quartiers de la ville neuve & du parc au cerf.

C'eſt par ces trois avenues plantées chacune de quatre rangs d'arbres, que l'on arrive dans ce lieu célèbre où les plus habiles artiſtes ont laiſſé des monumens qui les immortaliſent.

On reconnoît dans l'architecture du château & des bâtimens qui en dépendent, les deſſeins du célèbre Manſard ; dans leurs peintures toutes les grâces des pinceaux de le Brun & de Coypel ; dans la diſtribution des jardins, du parc & des boſquets, l'ingénieuſe fécondité de le Nôtre ; dans les ſtatues qui les décorent, toute la force du ciſeau de Girardon, du Tuby & de Coyſevox.

Les premiers bâtimens qui accompagnent le château à droite & à gauche, ſont précédés par une place d'armes. Cette place eſt fermée en face du Château, vis-à-vis des deux premières aîles par la grande & la petite écurie, deux édifices qui repréſentent l'extérieur de deux grands hôtels, conſtruits avec la plus belle ſymétrie ſur les deſſeins de Jules Manſard : on y voit des galeries & d'autres lieux deſtinés au manége & aux équipages. De la place d'armes on s'avance dans les

cours du Château, terminées par la cour de marbre; la première eſt accompagnée à droite & à gauche de grands pavillons richement décorés de ſculptures & de dorures, qui ſervent de logement aux Miniſtres. La façade du Château & la magnifique perſpective qui forme cette longueur de bâtimens qui vont en s'élevant, font un grand effet.

A droite, on voit la chapelle dont l'extérieur eſt orné de pilaſtres, & de ſtatues d'Apôtres & de Pères de l'Egliſe. On en remarque la riche couverture; le lenternain, tout brillant de dorure, qui s'élevoit du milieu de cette belle toiture, & en faiſoit le principal ornement, a été ſupprimé, parcequ'il menaçoit ruine. Dans l'intérieur tout ſurprend les regards du ſpectateur; la pierre de liais dont cette Chapelle eſt conſtruite, les ſeize colonnes corinthiennes qui regnent autour des travées, les baluſtrades de bronze richement dorées avec des appuis de marbres gris blanc, les peintures des plafonds de *Boulogne*; la voûte ou grand plafond de la Chapelle repréſentant le Ciel des Bienheureux, & Dieu le Père au milieu des Eſprits céleſtes, les douze Prophètes, qui ſont autour des cintres, ouvrage admirable de peinture *d'Antoine Coypel*; les ornemens en camaïeu rehauſſés d'or qui environnent cette voûte, la réſurrection de Notre Seigneur dans la voûte du chevet, de *La Foſſe*; la deſcente du Saint-Eſprit au-deſſus de la tribune du Roi, de *Jouvenet*; l'autel avec une gloire en bronze au-deſſus, & deux Anges en adoration; les bas-reliefs, du même métal, qui ſont aux Autels des petites Chapelles, & nouvellement exécutés par d'excellens maîtres, tels que *Slodtz*, *Bouchardon*, *Adam* l'aîné; le tableau de Sainte Thérèſe dans la Chapelle de cette Sainte, par *Santerre*, & les bas-reliefs de bronze, de *Vinache*; les peintures de la Chapelle de la Vierge, de *Bon Boulogne* : elles ſont très-eſtimées, ainſi que celles du petit dôme qui repréſentent l'Aſſomption; la magnificence des petites tribunes en forme de lanternes, revêtues de glaces, à droite & à gauche de celle du Roi; celles des oratoires qui ſont dans le bas; les croiſées dont les vitraux ſont en grandes glaces avec des panneaux dorés.

Dans les appartemens on remarque le ſallon de marbre ou d'Hercule : le plafond eſt un morceau admirable de peinture repréſentant l'apothéoſe d'Hercule, ouvrage de *Le Moine*, & compoſé de plus de 140 figures : dans la même pièce, le grand tableau de Notre Seigneur chez Simon le Phariſien, de *Paul Véronèſe*; ſa riche bordure, la cheminée de cette belle pièce, ſon lambris de marbre. Parmi les autres morceaux de peinture & de ſculpture qui décorent les différentes pièces des appartemens, on fait une attention particulière au portrait en pied du Roi, de la main de *Rigaud*, dans la ſalle de Mars; à celui de la Reine, par *Carle Vanloo* : aux Pélérins d'Emaüs, de *Paul Véronèſe*; à la famille de Darius aux pieds d'Alexandre, ouvrage de *Lebrun*; à deux tableaux admirables de *Raphaël*, dans la ſalle de Mercure : l'un eſt une ſainte famille & l'autre un Saint Michel; à une pendule curieuſe qui ſonne un carillon à toutes les heures, & de laquelle on voit ſortir dans le mê-

me temps une figure pédeſtre de Louis XIV, & quelques autres figures en petit.

Dans la grande galerie, un des plus beaux morceaux du monde en ce genre, on remarque les neuf grands tableaux & dix huit petits, qui repréſentent les conquêtes de Louis XIV, depuis la paix des Pyrénées en 1659, juſqu'à la paix de Nimègue en 1678, ouvrage immortel de *Lebrun*. L'architecture de cette pièce, formée de 48 pilaſtres de marbre, les riches ſculptures de l'entablement & de la corniche, les colonnes, les ſtatues antiques placées dans des niches, morceaux ineſtimables; les buſtes, les tables de porphyre, les dix-ſept arcades en forme de croiſées, & répondant aux véritables qui donnent ſur la place, & qui éclairent cette ſuperbe pièce, ſont autant d'objets particuliers, qui méritent l'attention des curieux; ſans oublier le ſalon de la paix, & l'appartement de la Reine, dont la plus grande partie des peintures ſont de *Séve* l'aîné: on y voit la France rendant graces au Ciel de la guériſon du Roi après ſa grande maladie: ce bel ouvrage eſt de *Ch. Coypel*; le grand eſcalier de marbre, où l'on monte par les trois arcades qui ſont entre la cour & le parc, & dont la voûte eſt peinte à freſque par Lebrun; les peintures repréſentent les nations des quatre parties du monde qui viennent admirer les beautés de Verſailles. Dans l'appartement du Roi on remarque la ſalle des Gardes, celle du grand couvert & l'antichambre du Roi, où l'on voit trois tableaux de Paul Véronèſe; la chambre du lit de parade eſt décorée d'un tableau repréſentant le *Roi David*, du Dominiquin; d'un ſecond repréſentant un *Saint Jean dans l'iſle de Patmos*, de Raphaël; enfin de quatre autres repréſentant les *quatre Evangéliſtes*, de Valentin. Dans la ſalle du Conſeil, on voit un buſte de bronze antique, de *Scipion l'Africain*; dans la chambre du Roi deux portraits de Vandick; dans le cabinet ovale on remarque une pendule de ſept pieds de haut, qui marque le mois où l'on eſt, le quantième du jour & celui de la ſemaine, & pluſieurs autres indications relatives à la tempérie du temps. On voit dans les petites pièces qui ſuivent, une collection de pierres gravées, parmi leſquelles on admire une cornaline, morceau unique.

Les petits appartemens qui régnent au-deſſus de ceux qui environnent la cour de marbre, ſont compoſés de pluſieurs petites pièces. La première eſt une ſalle de jeu, dont la boiſerie eſt un fond bleu & blanc; la ſeconde, une ſalle à manger où l'on voit deux tableaux de Troy, repréſentant un *déjeuné d'huîtres*, & l'autre une *collation*: ſuit une petite galerie ornée de glaces, & revêtue d'une boiſerie de vert clair, dans laquelle ſont encadrés divers tableaux, qui repréſentent divers genres de chaſſes en uſage dans les pays étrangers, ouvrage de Boucher, de Carle Vanloo & de Troy. Au-deſſus de ces pièces eſt un autre petit appartement pour les bains, & pour un cabinet de livres; les armoires de ce dernier ſont fermées par des glaces; à la ſuite de ces pièces ſe trouve un corridor, garni de tables chronologiques & de cartes géographiques roulées, & qui étant tirées, remontent moyennant un ſor. Ces diverſes pièces ſont éclairées

par des fenêtres & par quatre petits dômes à quatre faces, dont les vitraux des unes & des autres ſont en glaces; au-deſſus ſont des cuiſines & un petit jardin qui va tournant ſur le toît; une volière & un laboratoire.

L'appartement du Dauphin & de la Dauphine offrent des tableaux dignes de l'attention des curieux. Les principaux repréſentent des ſujets tirés de l'hiſtoire fabuleuſe de Pſyché, de *Reſtout*; les autres ſont tirés des fables de la Fontaine, d'Oudry.

Le parc eſt très-étendu: il renferme dans ſon enclos pluſieurs villages, châteaux & maiſons de plaiſance des Princes, Miniſtres & Seigneurs de la Cour, qui les ont fait bâtir pour pouvoir ſe dérober quelquefois aux affaires, ſans cependant ſe trop éloigner de la perſonne du Roi. Du premier coup d'œil on eſt frappé de l'air de nobleſſe qui règne dans toutes les parties: chacune eſt le fruit d'un grand deſſein. On y remarque la façade du château, longue de plus de 300 toiſes, décorée de ſtatues, de trophées, de têtes d'hommes ou de femmes, & de tous les ornemens que la ſculpture peut imaginer: l'architecture du milieu attire particulièrement les regards par les trois avant-corps ornés d'un grand nombre de colomnes & de ſtatues; ſur le grand perron ou terraſſe qui donne ſur le parterre, on remarque quatre ſtatues de bronze & deux vaſes de marbre, dont les bas-reliefs ſont des chefs-d'œuvres, de *Coyſevox* & de *Tuby*.

Les deux pièces d'eau qui décorent le parterre, ſont ornées de jets & de figures de fleuves en bronze; les deux baſſins à la tête des paliſſades forment deux belles nappes. Entre les deux pentes par où l'on deſcend dans le parc, on voit le baſſin de *Latone*: cette Déeſſe eſt élevée ſur pluſieurs gradins de marbre, & dans le baſſin les payſans qui l'avoient empêchée de boire ſont repréſentés dans le moment de leur métamorphoſe en grenouilles: toutes ces figures ſont de Marſi. Les ſtatues de marbre, placées à droite & à gauche des paliſſades, & ſur toute la longueur du parc juſqu'au canal, ſont des plus célèbres Sculpteurs. On remarque les grands vaſes de marbre que l'on voit au-deſſous du baſſin de Latone, & dont les bas-reliefs ſont de la plus grande beauté. Le baſſin d'Apollon ou du Soleil eſt un grand carré long, ſur lequel ce Dieu eſt repréſenté ſortant des eaux, aſſis ſur ſon char tiré par quatre courſiers, environné de tritons & de baleines; ce grouppe eſt de la main de Tuby. Plus loin on trouve le grand canal long de 800 toiſes, large de 32, traverſé par un autre canal de 520 toiſes, & qui ſe termine d'un côté à Trianon, & de l'autre à la ménagerie. La droite du parc, en y entrant par le Château, offre aux yeux, dans ſon fond, le parterre du nord, pièce très-curieuſe. On obſerve d'abord, aux angles de l'eſcalier, par où l'on y deſcend, deux excellentes figures: l'une, qui repréſente Vénus, eſt de Coyſevox; elle eſt copiée d'après l'original de Phidias; & l'autre de Faggini, repréſente le Rémouleur ou l'Eſpion. La fontaine de la pyramide, formée de quatre baſſins les uns ſur les autres, eſt de Girardon. On remarque la caſcade de l'allée d'eau, formée par 22 baſſins, d'où s'élèvent des bouillons d'eau, & qui ſont ſoutenus par au-

tant de groupes de trois enfans; à la ſuite un grand carré d'eau ſur les faces duquel ſont des bas-reliefs de bronze, repréſentant des fleuves & des nymphes qui ſe baignent: ouvrage de Girardon. A l'extrémité du parterre, on voit la fontaine ou pièce du dragon, grand baſſin, du milieu duquel ſortent pluſieurs jets, dont le plus haut s'élève à 85 pieds. Un peu plus loin on trouve le baſſin de *Neptune*, pièce magnifique, conſtruite en 1739; elle repréſente le triomphe de *Neptune* & d'*Amphitrite*, & elle eſt bordée de 22 vaſes de plomb bronzé, d'où ſortent des jets de 60 pieds de haut; le fond de la pièce eſt orné de trois groupes de même métal: celui de Neptune, qui eſt celui du milieu, eſt renfermé dans une vaſte coquille; il eſt d'Adam l'aîné; le deuxième eſt l'*Océan*, ouvrage de Lemoyne; le troiſième eſt *Protée*, de Bouchardon: trois figures de marbre terminent cette demi-lune.

La gauche du parc préſente le parterre des fleurs, environné de l'orangerie: on y voit au haut de la baluſtrade une *Cléopatre mourante*, par Vancléve, d'après l'antique; un nombre infini de très-beaux orangers, parmi leſquels eſt celui qu'on appelle le *Grand Bourbon*, qu'on dit être âgé de 300 ans. L'architecture de la ſerre de l'orangerie eſt très eſtimée: elle eſt compoſée de trois grandes galeries, décorées en dehors de trois avant-corps de colomnes, & éclairées chacune par douze grandes fenêtres. Deux eſcaliers magnifiques, & peut-être uniques par leur hauteur & leur largeur, font l'ornement des deux côtés de l'orangerie. Du haut de ce beau morceau d'architecture, on découvre la pièce dite des Suiſſes, formant un grand carré terminé en demi-cercle, qui a 350 toiſes de longueur: à côté eſt le potager dont la longueur eſt de 150 toiſes, & la largeur de 34: il eſt diſtribué en petits jardins ſéparés par des murs.

Les boſquets méritent une attention particulière: on voit à l'entrée du labyrinthe la ſtatue d'*Eſope*, & enſuite à chaque détour une fontaine en rocaille avec une fable d'Eſope, repréſentée au naturel: on en compte 36. Dans la ſalle du bal on remarque une belle caſcade qui fournit pluſieurs nappes avec d'autres ornemens. Le boſquet de la girandole eſt orné d'un baſſin avec une gerbe & pluſieurs thermes: vient enſuite l'île royale où eſt une grande pièce d'eau de 130 toiſes de longueur; parmi les ſtatues qui la décorent, ſe trouvent pluſieurs antiques, dont quatre ſont coloſſales. La ſalle des maronniers eſt environnée de deux ſtatues antiques & de huit buſtes avec deux baſſins. La colonnade, beau péryſtille de forme circulaire, & compoſée de 32 colomnes de marbre, a au milieu l'enlevement de *Proſerpine*, groupe eſtimé, de Girardon. Suit le boſquet des dômes, ainſi appelé parcequ'on y voit deux cabinets en forme de dôme: ils ſont portés par huit colonnes de marbre, ornées des armes de France, avec des trophées d'armes, le tout de bronze doré: on y voit de plus huit ſtatues & un baſſin dont le jet s'élève à 66 pieds. Dans le boſquet d'Encelade, on voit au milieu du baſſin le corps de ce géant qui paroît comme enſeveli ſous les débris d'une montagne: de ſa main il s'élève un jet de 78 pieds. Dans le boſquet de l'obéliſque, trente-un jets ſortent du milieu de ſon baſſin, & forment un obéliſque par leurs

différentes hauteurs. Le boſquet du Dauphin eſt une grande place formant la figure d'un théâtre environné de thermes. Le petit boſquet ou jardin du Dauphin eſt en fer à cheval ; on y voit les ſtatues du Roi & de la Reine, ſous les figures de *Jupiter* & de *Junon*, ouvrage de Couſtou. Les bains d'Apollon ſont décorés de trois grouppes de marbre de toute beauté : celui du milieu repréſente *Apollon* aſſis & environné de ſix nymphes qui le ſervent : les trois premières lui lavent les pieds, les trois autres arrangent ſes cheveux : les quatre premières figures ſont de Girardon : les trois autres de Renaudin. Le grouppe à droite repréſente deux chevaux d'Apollon, que des tritons font boire : c'eſt celui dont on fait le plus de cas ; il eſt de Gaſpard Marſi : le grouppe à gauche offre, à peu de choſe près, le même ſujet : il eſt de Guerin. L'arc de triomphe eſt compoſé de trois portiques de fer doré, de pilaſtres à jour, & d'un fronton ſurmonté de ſept chandeliers qui jettent de l'eau : on y voit auſſi une belle fontaine repréſentant *la France* aſſiſe ſur un char, accompagnée de deux figures, le tout de Tuby & Coyſevox. Le boſquet des trois fontaines eſt orné de trois baſſins à différentes hauteurs ; du milieu s'élèvent pluſieurs jets qui ſe croiſent, & dont le jeu eſt admirable.

On vient de conſtruire tout récemment une ſalle de ſpectacle dans la partie du Château qui eſt au-deſſous de la chapelle, & dont on a changé pluſieurs diſpoſitions pour la conſtruction de la ſalle. On y a donné les premiers ſpectacles aux fêtes de Monſeigneur le Dauphin. Cette ſalle eſt très-richement ornée, & paſſe pour la plus belle qu'on ait encore eue dans le Royaume.

VERSANT, ANTE ; adjectif. Il n'eſt uſité qu'en parlant des carroſſes & autres voitures ſemblables. *Les voitures à deux roues ſont plus verſantes que celles qui en ont quatre.*

VERSATILE ; adjectif des deux genres. Qui eſt ſujet à tourner, à changer. Il ne ſe dit guère qu'au moral. *Un caractère verſatile.*

VERSCURING, (Henri) Peintre, né à Gorcum en 1627, paſſa à Rome pour y faire une étude ſérieuſe de ſon art. Son goût le portoit à peindre des animaux, des chaſſes & des batailles. Il réuſſiſſoit dans le payſage, & ſavoit l'orner de belles fabriques. Henri ſuivit l'armée des États en 1672, y fit une étude de tous ſes divers campemens, de ce qui ſe paſſe dans les armées, dans les déroutes, dans les retraites, dans les combats, & il tira de ces connoiſſances les ſujets ordinaires de ſes tableaux. Son génie étoit vif & facile ; il mettoit un grand feu dans ſes compoſitions ; il varioit à l'infini les objets ; ſes figures ont du mouvement & de l'expreſſion, & il rendoit très-bien la nature. Ce Peintre étoit recommandable non-ſeulement pour ſes talens, mais encore pour ſon eſprit & pour ſes mœurs. On lui propoſa d'occuper une place de magiſtrature dans ſa patrie, honneur qu'il n'accepta qu'après s'être aſſuré que cela ne l'obligeroit point à quitter la peinture. Verſcuring périt ſur mer d'un coup de vent à deux lieues de Dort en 1690.

VERSE ; façon de parler adverbiale qui n'eſt uſitée que dans cette phraſe, *il pleut à verſe* ; pour dire, il pleut abondamment.

En Géométrie, on appelle *ſinus*

verſe d'un angle, la différence du ſinus total au ſinus du complément de cet angle à 90 degrés.

VERSÉ, ÉE; participe paſſif & adjectif. *Voyez* VERSER.

VERSE, en termes de Blaſon, ſe dit des pièces renverſées, comme le chevron, le croiſſant, *&c.* & particulièrement du gland dans ſa calotte.

ARLANDES en Dauphiné, d'azur au croiſſant verſé d'or ſur une étoile d'argent.

VERSÉ, ſignifie auſſi exercé, expérimenté. *Il eſt verſé dans les Mathématiques. C'eſt un homme verſé dans la Juriſprudence.*

VERSEAU; ſubſtantif maſculin. L'onzième des douze ſignes du zodiaque en comptant depuis *aries* ou *le bélier*. Les Aſtronomes l'appellent autrement *aquarius*.

Le Verſeau repréſenté ſous l'image d'un homme qui porte une cruche ſe trouve en diverſes rencontres ſur les monumens Égyptiens. Plutarque raconte que dans le mois Tyby on alloit de toutes parts en cérémonie puiſer de l'eau dans la mer pour la conſerver religieuſement, & l'on s'écrioit avec acclamation qu'on avoit trouvé Oſiris. Le mois Tyby répond à notre mois de Janvier, & c'eſt celui où le Soleil ſe trouve dans le ſigne du Verſeau. Il eſt donc très-probable que cette fête avoit la même origine dans la religion Égyptienne que le nom même du Verſeau qui lui eſt ſi analogue.

Pluſieurs Auteurs ont penſé que cette conſtellation tire ſon nom de la ſaiſon des pluies qui ont lieu preſque par tout à l'entrée de l'hiver. Les Poëtes ont prétendu que c'étoit Deucalion, le réparateur & le père du genre humain, que les hommes déifièrent par reconnoiſſance. D'autres ont dit que c'étoit Ganymède, jeune homme d'une extrême beauté, que Jupiter fit enlever par un aigle pour ſervir le nectar à la table des Dieux après qu'Hébé s'en fût rendue indigne par une faute.

Les étoiles qui forment cette conſtellation ſont, ſelon le catalogue de Ptolémée, au nombre de 45, ſelon celui de Tycho au nombre de 40, & ſelon le catalogue Britannique au nombre de 99.

VERSER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Fundere.* Épancher, répandre, tranſvaſer. *Verſer de la liqueur dans un verre. Verſez de l'eau ſur mes mains. Verſer du café.*

Voyez au mot *répandre* les différences relatives qui en diſtinguent *verſer.*

On dit, *verſer des larmes*; pour dire, pleurer. *Verſer ſon ſang pour la Foi, pour le ſervice du Roi, de l'Etat*, &c. pour dire, répandre ſon ſang, donner ſa vie pour.... Et, *verſer le ſang innocent*; pour dire, faire mourir un innocent.

VERSER, ſe dit auſſi des grains qu'on répand d'un ſac dans un autre ou autrement. *Verſer du blé dans un ſac. Verſer de l'avoine.*

VERSER, ſe dit d'un carroſſe, d'une charrette & de toute autre voiture ſemblable lorſque par accident elle tombe ſur le côté. En ce ſens il eſt neutre. Et il ſe dit pareillement des perſonnes qui ſont dans la voiture. *Les voitures qui n'ont que deux roues verſent plutôt que celles qui en ont quatre. Nous versâmes en ſortant du village.*

Il eſt auſſi actif dans ce ſens. *Il voulut conduire la voiture, & il nous verſa. Il vient de verſer ſon cabriolet.*

On

On dit proverbialement & figurément, *il n'eſt ſi bon charretier qui ne verſe*; pour dire, que les plus habiles font quelquefois des fautes.

VERSER, ſe dit encore au neutre en parlant des blés ſur pied lorſque la pluie ou le vent les couche. *Les blés ont verſé dans cette Province.* En ce ſens il eſt quelquefois actif. *L'ouragan a verſé les blés.*

VERSET; ſubſtantif maſculin. Petite ſection compoſée ordinairement de deux ou trois lignes, & contenant le plus ſouvent un ſens complet. Il ne ſe dit guère qu'en parlant des livres de l'Écriture. *Les chapitres de la Bible ſont diviſés par verſets. Robert Etienne eſt le premier qui ait diſtingué les verſets du Nouveau Teſtament.*

VERSET, ſe dit auſſi de quelques paroles tirées ordinairement de l'Écriture, & ſuivies quelquefois d'un répons qu'on dit, qu'on chante dans l'office de l'Égliſe. *Chanter un verſet & un répons.*

VERSIFICATEUR; ſubſtantif maſculin. *Verſificator.* Qui fait des vers. Il ſe dit particulièrement de celui qui a plus de facilité pour la conſtruction du vers, qu'il n'a de génie & d'invention. *Il y a plus de Verſificateurs que de Poëtes.*

VERSIFICATION; ſubſtantif féminin. *Verſificatio.* Manière de tourner les vers. *La verſification de Racine eſt correcte, nombreuſe, élégante & harmonieuſe. Apprendre les règles de la verſification.*

VERSIFIÉ, ÉE; participe paſſif. *Voyez* VERSIFIER.

On dit, *une pièce bien verſifiée, mal verſifiée*; pour dire, une pièce dont les vers ſont beaux, ne ſont pas beaux. *Ce drame eſt bien verſifié, mais il y a peu de poëſie.*

VERSIFIER; verbe neutre de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Verſificari.* Faire des vers. *Ce Poëte verſifie bien.*

Les trois premières ſyllabes ſont brèves, & la quatrième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

L'*e* féminin qui termine le ſingulier du préſent de l'indicatif, *&c.* s'unit à la ſyllabe précédente, & la rend longue.

VERSINE; ſubſtantif féminin. Meſure des grains dont on ſe ſert dans quelques lieux de la Savoie. *La verſine d'Aiguebelle pèſe quarante-deux livres poids de marc.*

VERSION; ſubſtantif féminin. *Verſio.* Interprétation, traduction d'une langue en une autre. *Luther eſt le premier qui ait fait une verſion de l'Ecriture en allemand. On diſtingue quatre verſions grecques du Vieux Teſtament. La plus ancienne verſion françoiſe de la Bible eſt celle du Chanoine Guiars de Moulins de 1294, & imprimée en 1498. Verſion chaldaïque, arabe, arménienne, ſyriaque. Cet écolier a fait la verſion de la première ode d'Horace. Le Régent lui a donné le prix de la verſion.*

Voyez TRADUCTION pour les différences relatives qui en diſtinguent *verſion.*

VERSO; ſubſtantif maſculin. Terme emprunté du latin, & qui ſignifie la ſeconde page d'un feuillet. On le dit par oppoſition à *recto*, pour ſignifier la première page du feuillet. *Cette note eſt au bas du folio 3 verſo.*

VERSOIX; bourg de France dans le pays de Gex, ſur les bords du lac de Genève, près de l'embouchure de la rivière ou torrent de Jarnant, à deux lieues, nord, de Genève. Ce bourg étoit autrefois plus conſidérable, & formoit une ville avec une enceinte & des fortifications.

Les Génevois l'enlevèrent par ſurpriſe au Duc de Savoye en 1189, & en démantelèrent les fortifications. Depuis on l'a cédé à la France avec le pays de Gex. En 1601 Louis XIII le donna à la Maiſon de Condé; mais ayant été par la ſuite réuni à la Couronne, le Roi vient de prendre la réſolution d'établir dans l'emplacement de ce bourg une ville de commerce, d'y former un port sûr & commode; en conſéquence Sa Majeſté a fait tracer l'enceinte de cette nouvelle ville, ainſi que de ſa banlieue, & ordonne par ſon Édit du 8 Septembre 1770 que ſon Intendant départi dans la Province de Bourgogne faſſe l'acquiſition de tous les terrains & emplacemens compris dans l'enceinte de cette nouvelle ville telle qu'elle a été fixée & déterminée par les plans & alignemens qui ont été arrêtés.

VERST; ſubſtantif maſculin. Nom d'une meſure de diſtance dont on ſe ſert en Moſcovie. Le verſt ſuivant la ſupputation du Capitaine Perry contient 3504 pieds d'Angleterre, ce qui fait environ deux tiers du mille anglois. Une lieue de France contient quatre verſts. Un degré a quatre-vingts verſts ou ſoixante milles d'Angleterre.

VERT, ERTE; adjectif. Qui eſt de la couleur des herbes & des feuilles des arbres. *Un ruban vert. Une étoffe verte. Dans ce pays les arbres ſont toujours verts. La couleur verte eſt agréable à la vue.*

En termes de Fondeurs, on appelle *fonte verte* la fonte qui ſe fait avec le cuivre tel qu'il vient de la mine, & avec peu d'étain.

VERT, ſe dit auſſi des arbres pour ſignifier qu'ils ont encore quelque sève. *Quoique cet abricotier vous paroiſſe mort, il eſt encore vert.*

On dit figurément & familièrement d'un homme âgé qui a encore de la vigueur, qu'*il eſt encore vert.*

VERT, ſe dit auſſi pour marquer que le bois n'a pas encore perdu ſon humidité naturelle depuis qu'il eſt coupé. *Le bois ne brûle pas bien quand il eſt vert.*

On dit proverbialement, *jeune femme, pain tendre & bois vert mettent la maiſon au déſert;* pour dire, que ces trois choſes ruinent ordinairement les petits ménages.

On appelle *pierres vertes*, des pierres fraîchement tirées de la carrière: & *cuir vert*, le cuir qui n'a pas encor été corroyé.

On appelle *morue verte*, la morue qui n'a pas été ſéchée.

VERT, ſignifie auſſi ce qui n'eſt pas encore dans la maturité requiſe. *Ces pêches ſont encore vertes. Quand on veut confire ce fruit, il faut le cueillir vert.*

On dit auſſi, que *du vin eſt vert;* pour dire, qu'il n'eſt pas encore aſſez mûr, aſſez fait. Et l'on appelle *pois verts*, les nouveaux pois par oppoſition aux pois qui ſe gardent ſecs.

On dit figurément & familièrement, *la verte jeuneſſe;* pour dire, les premiers temps de la jeuneſſe, de la grande jeuneſſe. On dit auſſi, *une verte vieilleſſe;* pour dire, une vieilleſſe ſaine & robuſte.

On dit figurément & familièrement d'un homme vif, alerte & vigoureux, que c'*eſt un vert galant.* Et l'on dit, qu'*un homme a la tête verte*, que c'*eſt une tête verte;* pour dire, qu'il eſt étourdi, évaporé.

Lorſqu'un homme débite pour vraies des choſes que l'on ſait être fauſſes, on dit proverbialement &

populairement, que *c'eſt un homme qui en donne de bien vertes. En voilà une bien verte.*

Lorſqu'entre deux ou pluſieurs choſes qui ne ſont guère bonnes, il y en a une meilleure & mieux conditionnée que les autres, on dit proverbialement & figurément, *entre deux vertes une mûre.*

VERT, ſe prend encore figurément pour ferme, réſolu. *C'eſt un homme vert, il faut marcher droit avec lui.* On dit dans le même ſens, *faire une réponſe bien verte.*

VERT, eſt auſſi ſubſtantif maſculin, & ſignifie, la couleur verte, la couleur des herbes & des feuilles des arbres. *Ce drap eſt d'un beau vert. Le vert plaît à la vue. Un Régiment habillé de vert. Un vert gai. Un vert d'émeraude.*

On appelle, *vert de gris* ou *verdet*, une certaine rouille verte qui s'engendre ſur le cuivre.

Le vert de gris eſt d'un grand uſage dans les arts, & fait un objet conſidérable de commerce. Il s'en fabrique beaucoup à Montpellier en Languedoc, parce que les vins de cette Province ſont ceux qui paroiſſent les plus avantageux pour cette opération.

Le cuivre dont on ſe ſert pour faire du vert de gris, ſe tire de Suéde en plaques de quinze ou vingt pouces de diametre, & d'une demi-ligne à peu près d'épaiſſeur. On coupe ces plaques en morceaux de différentes figures, & on les bat ſur une enclume, pour faire diſparoître les inégalités que le ciſeau a pu laiſſer ſur les bords, & pour polir leur ſurface, afin que la diſſolution ſe faſſe plus uniformément, & qu'on puiſſe les racler plus commodément.

On prend un vaiſſeau ou une eſpèce d'urne de terre, qu'on appelle dans la langue vulgaire du pays *oule*: comme ces vaiſſeaux ſont très-poreux, on commence par les pénétrer de *vinaſſe*, c'eſt-à-dire, de vin qui a ſervi à la préparation du vert de gris; lorſque ces vaiſſeaux ont ſervi un certain temps, on a ſoin de les récurer pour emporter les parties graſſes & mucilagineuſes qui s'oppoſeroient à la formation du vert de gris.

On prend les rafles des raiſins qu'on a égrainés pour faire le vin, & on leur donne quelques préparations avant de les employer. La première conſiſte à les faire bien ſécher au ſoleil, ayant grand ſoin de les remuer de temps en temps pour qu'elles sèchent bien, & d'éviter qu'il ne pleuve deſſus, de peur qu'elles ne viennent à fermenter, car alors elles ne pourroient plus ſervir à faire du verdet. Les rafles étant bien ſéchées, on les ſerre au haut de la maiſon.

La ſeconde préparation conſiſte à les faire ſaouler de la partie acide & ſpiritueuſe du vin, en les y faiſant bien tremper. Tous les vins ne ſont pas propres à faire le vert de gris; les vins verts, aigres & moiſis, comme auſſi ceux qui ſont trop doux, ſont rejetés: on demande des vins qui aient du feu, c'eſt-à-dire, qui ſoient ſpiritueux. L'épreuve qu'on en fait pour juger s'ils ſont propres à cette opération, c'eſt de les faire brûler; celui qui brûle le mieux eſt toujours préféré.

On met donc les rafles bien pénétrées de vin, ou encore mieux de vinaſſe dans les vaiſſeaux dont nous avons parlé; on verſe par-deſſus environ quatre pintes de vin, ce qu'on appelle *aviver.* On couvre enſuite le vaſe d'un couvercle fait de ronces & de paille de ſeigle, qui ferme

les vaiſſeaux bien exactement. On les laiſſe ainſi pendant deux jours, en ſe contentant d'examiner de temps en temps ſi la fermentation acide commence à avoir lieu. On reconnoît que la fermentation eſt au point favorable, lorſque le vin devient louche, & qu'il exhale des vapeurs fortes & pénétrantes, c'eſt l'inſtant de ranger les lames de cuivre. Ce temps manqué, l'eſprit acide le plus pénétrant & le plus volatil, qui eſt le principal agent de la diſſolution de ce métal, ſe diſſipe.

Lorſque la fermentation eſt donc arrivée à ce point indiqué, les raſles ſont chargées de parties acides qui ont la propriété de diſſoudre le cuivre. On ôte le vin qui eſt devenu vinaſſe (c'eſt-à-dire, un foible vinaigre) on laiſſe égouter les raſles un moment ſur une corbeille, & on les diſpoſe dans les vaſes couche par couche, avec des lames de cuivre qu'on a fait chauffer, & qu'on arrange entre les couches, en mettant alternativement ſur chaque couche de raſles des lames de cuivre.

On laiſſe les lames de cuivre ainſi rangées avec les raſles pendant trois ou quatre jours, & même quelquefois davantage, ayant ſoin cependant de les viſiter de temps en temps pour connoître le moment où l'on doit les retirer. On les retire lorſqu'on apperçoit ſur celles qui ont verdi, des points blancs qui ne ſont qu'une criſtalliſation. Les particuliers qui font du vert de gris, diſent alors que les lames ſe cotonnent. Lorſqu'on apperçoit ces points blancs, il faut tout de ſuite retirer du vaſe les lames de cuivre: ſi on les y laiſſoit plus long-temps, toute la partie verte ſe détacheroit des lames, tomberoit dans le vaſe, & s'attacheroit ſi intimement aux raſles, qu'il ſeroit très-difficile de la recueillir.

Dès que les lames ſont retirées du vaſe, on en met un certain nombre de plats les unes ſur les autres, & on les range ſur un de leurs côtés au coin de la cave, où on les laiſſe pendant trois ou quatre jours, cela s'appelle *mettre au relai*. Elles ſe ſéchent pendant ce temps là, mais on les reprend de nouveau par deux ou trois fois, on les trempe dans la vinaſſe, & on les diſpoſe avec les raſles pour leur faire pouſſer du vert de gris, comme nous l'avons dit d'abord. Quelques particuliers les trempent dans l'eau, par ce moyen ils obtiennent un vert de gris plus humide, moins adhérent à la lame, & ils ménagent leurs lames, qui ſont moins rongées par l'acide du vin affoibli par l'eau; mais ce vert de gris ainſi nourri, eſt moins coloré & inférieur à l'autre, pour les différens uſages auxquels on l'emploie. C'eſt ce qui a déterminé l'Intendant à défendre cette manœuvre par une Ordonnance où il enjoint de ſe ſervir de vin ou de vinaſſe, pour humecter les lames, ce qu'on appelle vulgairement *nourrir le vert de gris*.

Les lames ainſi humectées de l'acide du vinaigre, ſont rongées ſur leurs ſurfaces, & la matière diſſoute ſe gonfle, s'étend, & forme une eſpèce de mouſſe unie, verte, qui n'eſt autre choſe que le vert de gris qu'on racle ſoigneuſement avec un couteau émouſſé. Dès qu'on a raclé les lames, on les expoſe à l'air, on les fait ſécher, & on les prépare pour une ſeconde opération; mais pour profiter plus avantageuſement des raſles, il faut avoir le dou-

ble de lames de cuivre que l'on met dans les pots, pendant que le vert de gris ſe forme ſur celles qu'on a retirées des pots, & qu'on a miſes au relai.

Les faiſeurs de vert de gris après l'avoir raclé & ramaſſé, le vendent à des Marchands commiſſionnaires, qui le préparent avant de l'envoyer. Pour cet effet, ils le font pétrir dans de grandes auges, avec de la vinaſſe, enſuite ils le font mettre dans des ſacs de peaux blanches, qu'on expoſe à l'air pour les faire ſécher. Cette matière pétrie & ſerrée dans des ſacs, s'y durcit au point de ne former qu'une ſeule maſſe. On range enſuite ces ſacs dans de grands tonneaux avec de la paille. Quelques Commiſſionnaires avides de gain, font pétrir leur vert de gris avec de l'eau, au lieu de vinaſſe, ce qui eſt cauſe qu'il n'eſt jamais ſi ſec, & n'a pas la couleur ordinaire. L'eau empêche que la matière ne ſe ſéche trop; & étendant l'acide du vin uni aux parties cuivreuſes, rend la couleur de vert de gris plus claire, & lui donne un coup d'œil plus beau, au lieu que la vinaſſe par les parties tartareuſes qu'elle contient, ternit un peu l'éclat de la couleur du vert de gris.

On pourroit faire une diſſolution du cuivre, & par conſéquent une ſorte de vert de gris, en employant le vinaigre ordinaire, ou tout autre acide au lieu de vin; mais il n'auroit pas l'onctuoſité de celui qui eſt préparé par le vin, & cette qualité paroît néceſſaire pour la peinture. Il faut pour que le vert de gris ſoit bien conditionné, & de bonne qualité, diſſoudre le cuivre par un acide vineux, c'eſt-à-dire, par un diſſolvant moitié acide, moitié ſpiritueux, auſſi la réuſſite dépend principalement du point de la fermentation acide du vin. Cette fermentation ne doit pas être aſſez complette, pour qu'il ne reſte plus rien de ſenſiblement ſpiritueux dans l'acide.

Le grand uſage du vert de gris eſt pour la peinture, c'eſt avec cette drogue qu'on fait les plus beaux verts à l'huile; il entre auſſi dans quelques onguents & emplâtres; on s'en ſert en Chymie pour en tirer le vinaigre radical, pour en préparer les criſtaux de Vénus, en achevant de le diſſoudre dans du vinaigre.

On appelle, *vert de montagne*, une ſubſtance minérale de la couleur du vert de gris artificiel, qui eſt formée par la Nature, & qui ſe montre dans les ſoûterrains de quelques mines de cuivre. On l'appelle auſſi *ærugo nativa*, *ochra cupris viridis*, *chryſocolla viridis*, *viride montanum*. Ce n'eſt autre choſe que du cuivre mis en diſſolution dans le ſein de la terre. Sa couleur verte varie par les nuances, & eſt tantôt plus, tantôt moins foncée. Le vert de montagne varie auſſi pour la conſiſtance & la figure; il y en a qui eſt comme de la terre, tandis que d'autre eſt plus compacte & feuilleté, & quelquefois ſolide comme la Malachite. Le vert de montagne eſt quelquefois en petites houppes ſoyeuſes, & formé d'un aſſemblage de petites ſtries ou d'aiguilles, comme dans la mine de cuivre ſoyeuſe de la Chine. D'autres fois cette ſubſtance eſt en globules, & en petits points répandus dans de la pierre; c'eſt une vraie mine de cuivre.

La Hongrie fournit, dit-on, le plus beau vert de montagne; il ſe trouve ordinairement joint avec une

terre calcaire, qui fait effervescence avec les acides; l'action du feu lui fait perdre sa couleur. Cependant cette règle n'est point générale, & M. Pott a trouvé du vert de montagne sur lequel les acides n'agissoient point. En effet, la couleur verte du cuivre peut se joindre avec des terres de différentes nature.

Le vert de montagne est une couleur qui s'emploie dans la peinture à détrempe & à gouache; mais il n'est pas d'un bon usage, & il ne vaut rien dans la peinture à l'huile.

On appelle, *vert de vessie*, une pâte dure qu'on prépare avec le fruit de nerprun.

Pour faire cette pâte, on écrase les baies du nerprun quand elles sont noires & bien mûres; on les presse, & l'on en tire le suc, qui est visqueux & noir; on le met ensuite évaporer à petit feu, sans l'avoir fait dépurer, & l'on y ajoute un peu d'alun de roche dissous dans de l'eau, pour rendre la matière plus haute en couleur & plus belle; on continue un petit feu sous cette liqueur, jusqu'à ce qu'elle ait pris une consistance de miel; on la met alors dans des vessies de cochon ou de bœnf qu'on suspend à la cheminée, ou dans un autre lieu chaud, & on l'y laisse durcir pour la garder; les Teinturiers & les Peintres s'en servent.

On doit choisir le vert de vessie dur, compact, pesant, de couleur verte, brune ou noire, luisant extérieurement; mais qui étant écrasé ou pulvérisé, devienne tout-à-fait vert, & d'un goût douçâtre.

VERT, se dit aussi des herbes qu'on fait manger aux chevaux dans le printemps. *Il a mis ses chevaux au vert.*

On dit figurément & familièrement, qu'*un homme mange son blé en vert*, pour dire, qu'il mange son revenu par avance.

On dit proverbialement & figurément, qu'*un homme a employé le vert & le sec dans une affaire*, pour dire, qu'il y a fait tous ses efforts, qu'il y a employé toute son industrie.

VERT, se dit aussi de l'acidité du vin qui n'est pas encore bien mûr. *Ce vin a beaucoup de vert.*

On dit, *jouer au vert*, pour dire, jouer dans le mois de Mai à une sorte de jeu où l'on est obligé sous de certaines peines d'avoir toujours sur soi quelques feuilles de vert, cueillies le jour même, & où chacun tâche de surprendre son compagnon dans un temps où il n'a point de vert. C'est par allusion à ce jeu, qu'on dit figurément, *prendre quelqu'un sans vert*, pour dire, le prendre au dépourvu.

VERTABIET; substantif masculin & terme de Relation. On appelle ainsi les Docteurs de la religion chez les Arméniens. Les Vertabiets, dit M. de Tournefort, qui font tant de bruit parmi les Arméniens, ne sont pas véritablement de grands docteurs; mais ce sont les plus habiles du pays, ou du moins ils passent pour tels.

Pour être reçu à ce degré éminent, il ne faut pas avoir étudié la théologie pendant de longues années, il suffit de savoir la langue arménienne littérale, & d'apprendre par cœur quelque sermon de leur Grand Maître Grégoire Athenasi, dont toute l'éloquence brilloit dans les blasphèmes qu'il vomissoit contre l'Église romaine. La langue littérale est chez eux la langue des savans, & l'on prétend qu'elle n'a aucun rapport avec les autres lan-

gues orientales ; c'eſt ce qui la rend difficile. C'eſt un grand mérite chez eux d'entendre cette langue ; elle ne ſe trouve que dans leurs meilleurs manuſcrits.

Les *Vertabiets* ſont ſacrés ; mais ils diſent rarement la Meſſe & ſont proprement deſtinés pour la prédication ; ils ont le privilége d'être aſſis en prêchant & de tenir le bâton paſtoral ; au lieu que les Évêques qui ne ſont pas *Vertabiets*, prêchent debout.

Les *Vertabiets* vivent de la quête que l'on fait pour eux après le ſermon ; & cette quête eſt conſidérable, ſurtout dans les lieux où les caravanes ſe repoſent. Ces prédicateurs gardent le célibat & jeûnent fort rigoureuſement les trois quarts de l'année ; car ils ne mangent alors ni œufs, ni poiſſons, ni laitage.

VERTACH ; rivière d'Allemagne, qui a ſa ſource dans l'Évêché d'Augsbourg, ſur les frontières du Tyrol, & ſon embouchure dans le Leck, au-deſſous d'Augsbourg.

VERTÉBRAL, ALE ; adjectif. Qui a rapport aux vertèbres.

Sténon appelle en général *muſcles vertébraux*, ceux qui ne ſont attachés qu'aux vertèbres ; il les diſtingue tous en droits & en obliques. Les droits, ſelon lui, ſont ceux qui ſont paralleles à la moelle de l'épine, c'eſt-à-dire, ceux dont la direction eſt longitudinale. Les obliques ſont ceux qui ſont placés obliquement entre les apophyſes épineuſes & les apophyſes tranſverſes.

Il diviſe les droits en mitoyens & en latéraux : les mitoyens ſont attachés aux apophyſes épineuſes, & les latéraux aux tranſverſes. Il fait encore une diviſion de tous ces muſcles en ſimples & en compoſés. Les ſimples ſont bornés à deux vertèbres, les compoſés ſont attachés à pluſieurs.

Il diſtingue deux ſortes d'obliques ; les uns montent des apophyſes tranſverſes aux épineuſes en s'approchant ; les autres montent des apophyſes épineuſes aux tranſverſes, en s'écartant. Il appelle ceux de la première ſorte, *ad medium vergentes*, & les autres, *à medio recedentes*. Pour ſe conformer à cette expreſſion de l'auteur, on pourroit par des termes emprunté de l'optique, appeler *convergens* les premiers de ces muſcles, & *divergens*, les autres.

Il ajoute enfin que parmi les premiers il y en a beaucoup qui d'une ſeule apophyſe tranſverſe, montent à pluſieurs apophyſes épineuſes tranſverſaires, & qu'il y en a auſſi qui de pluſieurs tranſverſes, montent à une ſeule épineuſe.

Selon cette idée, on applique aſſez bien aux muſcles vertébraux les anciens termes d'*épineux*, de *tranſverſaires* & de *demi-épineux*, en appelant *épineux*, ceux qui ſont ſeulement attachés aux apophyſes épineuſes ; *tranſverſaires*, ceux qui le ſont aux ſeules apophyſes tranſverſes ; & *demi-épineux*, ceux qui ne ſont attachés que par un bout aux apophyſes épineuſes. On exprime mieux à préſent par des termes compoſés, les deux ſortes de vertébraux obliques, en nommant les uns *tranſverſaires épineux*, & les autres, *épineux tranſverſaires*.

Il eſt encore bon & même néceſſaire de retenir le nom général de *vertébraux droits obliques*, &c. ; car quoique les termes qu'on vient de rapporter conviennent très-bien aux obliques poſtérieurs, ils ne conviennent pas aux obliques antérieurs, parceque ceux-ci ſont attachés

en partie au corps des vertèbres, & non aux apophyſes épineuſes.

On peut appeler *petits vertébraux*, ceux qui ſont ſimples ou bornés à deux vertèbres voiſines; & *grands*, ceux qui ſont compoſés & s'étendent à pluſieurs vertèbres, & nommer les uns *grands & petits épineux*, & les autres, *grands & petits tranſverſaires*; on donne auſſi à ces petits muſcles le nom d'*inter-épineux* & d'*inter tranſverſaires*. Il y a de petits obliques qui ne paroiſſent atteindre préciſément ni aux apophyſes épineuſes, ni aux tranſverſes, mais s'attacher comme entre deux : on pourroit les nommer ſimplement *inter-vertébraux*.

Outre ces muſcles vertébraux proprement dits, il y en a d'autres qui ſervent au mouvement des vertèbres, & qui n'y ſont attachés qu'en partie. Quelques anciens ont appelé ceux ci *demi épineux*, comme n'étant attachés qu'à moitié à l'épine du dos, & ils ont nommé *épineux*, ceux qui y ſont tout-à-fait attachés: dans ce ſens on pourroit nommer les uns *vertébraux* ſeulement, & les autres, *demi vertébraux*.

Parmi les vertébraux proprement dits, il y en a qui par leurs attaches paroiſſent être communs au cou, au dos & aux lombes. Pour les diſtinguer, M. Vinſlow rapporte au cou, non ſeulement ceux qui ſont uniquement attachés aux vertèbres du cou, mais encore ceux dont les attaches ſupérieures ſont à la dernière des vertèbres, quoique leurs autres attaches ſoient toutes aux vertèbres du dos : il obſerve la même choſe par rapport aux lombes.

Tous ces muſcles varient beaucoup dans leurs attaches & leurs communications réciproques ; ils ſont quelquefois ſi fort confondus, par ces ſortes de communication ; qu'on a de la peine à les démêler quand on n'eſt pas au fait. Ils ſont en général plus aiſés à développer dans les enfans que dans les adultes, & dans les adultes que dans les vieillards.

Les *ligamens vertébraux* ſont tous ceux qui uniſſent les vertèbres entre elles.

Les *nerfs vertébraux*, c'eſt-à-dire, ceux qui partent de la moelle épinière, ſont au nombre de trente paires, dont il y en a qu'on regarde comme appartenans au cou, parce qu'ils tirent leur origine de la partie de la moelle ſituée dans le canal des vertèbres du cou, & on les appelle par cette raiſon *nerfs cervicaux* ; d'autres au dos, qu'on appelle *dorſaux* ; d'autres aux lombes, qu'on appelle *lombaires* ; & enfin d'autres à l'os ſacrum, nommés *ſacrés*.

L'*artère vertébrale* prend ſon origine de la partie poſtérieure de la ſous-clavière ; elle s'engage dans le canal formé par les apophyſes tranſverſes des ſept vertèbres du cou, & forme, lorſqu'elle eſt parvenue entre la première & la ſeconde, un contour remarquable pour aller gagner le tronc de l'apophyſe tranſverſe de la première vertèbre, d'où étant ſortie, elle forme un nouveau contour pour aller paſſer dans le crâne par le grand trou occipital, & ſe diſtribuer au cervelet, au cerveau, *&c.*

Cette artère fournit dans ſon trajet pluſieurs branches dont les plus remarquables ſont l'artère occipitale poſtérieure, l'artère baſilaire, l'artère auditive, l'artère meningée, les deux artères ſpinales. La *veine vertébrale* eſt celle qui accompagne cette artère.

VERTÈBRE; ſubſtantif féminin. L'un de

de ces os qui s'emboîtant l'un dans l'autre, compoſent l'épine du dos de l'animal.

Il faut remarquer dans chaque vertèbre, comme dans tous les autres os du corps, les éminences & les cavités.

Le corps de chaque vertèbre eſt comme un morceau d'une eſpèce cylindrique coupé en travers, convexe à la partie antérieure, & concave à la partie poſtérieure qui forme une partie de l'épine.

Les apophyſes ou éminences de chaque vertèbre, du moins la plus grande partie, ſont au nombre de ſept, dont il y en a trois grandes & quatre petites; les grandes ſont une apophyſe épineuſe qui eſt à la partie poſtérieure, & qui donne le nom d'*épine* à tout ce canal oſſeux. Les deux autres ſont appelées *tranſverſes*, à cauſe de leur direction par rapport à la colonne de l'épine, une de chaque côté de la partie poſtérieure du corps des vertèbres. Les quatre petites ſont appelées *apophyſes obliques & articulaires*, deux ſupérieures & deux inférieures ſituées à la baſe des apophyſes tranſverſes; on les appelle *articulaires*, parce-qu'elles s'articulent les unes avec les autres, c'eſt-à-dire, les deux ſupérieures d'une vertèbre avec les deux inférieures d'une autre vertèbre; *obliques*, parce qu'elles ſont telles par rapport à celles avec leſquelles elles s'articulent.

Ces apophyſes s'articulent par des facettes qui ſont couvertes chacune d'un cartilage, pour faciliter le mouvement; cette articulation eſt une eſpèce de couliſſe.

Quant aux cavités, il y a à chaque vertèbre un grand trou mitoyen entre le corps & les apophyſes, capable de recevoir un doigt d'une groſſeur médiocre. Ces trous ſe répondant dans toutes les vertèbres, forment un canal qui loge la moelle de l'épine.

Il y a à remarquer, outre cela, quatre échancrures, deux ſupérieures & deux inférieures placées de chaque côté, entre l'apophyſe articulaire & le corps de la vertèbre; l'échancrure inférieure d'un côté d'une vertèbre, forme par la rencontre de l'échancrure ſupérieure de celle qui la ſuit, un trou latéral qui donne paſſage à des vaiſſeaux ſanguins & aux nerfs qui viennent de la moelle de l'épine.

Les vertèbres ſont unies enſemble par un ligament cartilagineux mitoyen entre deux vertèbres, c'eſt-à-dire, qui tient par ſa face ſupérieure, à une vertèbre, & par ſon autre face, à la vertèbre inférieure qui la ſuit: ce ligament cartilagineux eſt plus épais & plus ſimple entre les vertèbres des lombes qu'aux autres endroits, parce que les grands mouvemens du tronc ſe font ſur cette partie de l'épine. Ces ligamens ſouffrent compreſſion & ſe rétabliſſent aiſément; c'eſt de là que vient la liberté & la facilité qu'on a d'exécuter les mouvemens d'extenſion & de flexion, c'eſt-à-dire, en devant & en arrière, auſſi bien qu'à droite & à gauche; c'eſt auſſi pour cette raiſon que les perſonnes qui ont été long-temps debout, ou qui ont porté de gros fardeaux, ont moins de hauteur que quand elles ont été long-tems au lit. Dans les deux premiers cas les ligamens ſont plus comprimés qu'ils ne le ſont quand on eſt au lit dans une ſituation horiſontale.

Outre l'union que les vertèbres ont entr'elles par le moyen des cartilages, elles ſont encore aſſujetties

par le périoſte externe, par la membrane qui enveloppe la moelle, par les muſcles qui ſont le long de l'épine, *&c.*

La colonne des vertèbres ſert à loger la moelle, à former un rempart aux viſcères de la poitrine & du bas-ventre, à ſoutenir la tête & à donner de la fermeté à tout le tronc. Elle prend différentes inflexions dans différens endroits; au cou, elle eſt avancée en-devant pour ſervir d'appui à la tête qui ſans cela auroit beſoin d'un plus grand nombre de muſcles pour être ſoutenue; le long de la poitrine elle forme une concavité en ſe portant en arrière pour donner plus d'eſpace aux poumons, au cœur, aux gros vaiſſeaux; dans la région des lombes, l'épine ſe porte en-devant pour être dans la direction de la ligne de peſanteur du corps, & par là le ſoutenir plus aiſément; car on tomberoit en-devant. Enfin vers la partie inférieure elle eſt concave en devant pour loger la veſſie, le gros inteſtin rectum & les autres viſcères du baſſin.

VERTEL; *voyez* FERTEL.

VERTEMENT; adverbe. Avec fermeté, avec vigueur. *Il fut vertement réprimandé. Nous pourſuivîmes vertement l'ennemi.*

VERTEUIL; petite ville de France, dans l'Angoumois, ſur la Charente, dans l'Election d'Angoulême.

VERTHEIM; ville d'Allemagne dans la Franconie, ſur la rive gauche du Mein, dans l'endroit où ce fleuve reçoit le Tauber. Elle donne ſon nom à un comté immédiat & conſidérable ſitué près du Mein, entre l'Évêché de Mayence & l'Évêché de Wurzbourg. Il a environ huit lieues de long ſur autant de large. La Maiſon de Wertheim deſcend des Electeurs Palatins, & poſſède encore les comtés de Lœwenſtein & de Virnebourg, la ſeigneurie de Breuberg & pluſieurs terres ſituées dans le duché de Luxembourg On joint ordinairement les comtés de Lœvenſteim & de Wertheim dans les titres qu'on donne à cette Maiſon dont les Seigneurs furent élevés à la dignité de Princes en 1711, & qui eſt partagée en deux branches, dont l'aînée eſt Proteſtante & prend le nom de Virnebourg; l'autre eſt Catholique & prend le nom de Rochefort.

VERTICAL, ALE; adjectif & terme de Mathématiques. Perpendiculaire à l'horiſon. *Les cercles verticaux ſervent dans l'Aſtronomie à meſurer la hauteur des aſtres & leur diſtance du zénith.*

On appelle *point vertical*, le zénith ou le point du ciel perpendiculairement élevé ſur notre tête.

En Perſpective on appelle *plan vertical*, un plan perpendiculaire au plan géométral. Le plan vertical paſſe par l'œil & coupe le plan du tableau à angles droits.

On appelle *cadran vertical*, un cadran ſolaire fait ſur un plan perpendiculaire à l'horiſon.

VERTICALEMENT, adverbe. Perpendiculairement à l'horiſon. *Les corps peſans tombent verticalement.*

VERTICILLÉ, ÉE; adjectif & terme de Botanique. Qui forme des anneaux. Il ſe dit des fleurs & des feuilles des plantes, lorſqu'elles viennent en anneaux autour des tiges.

VERTIGE; ſubſtantif maſculin. *Vertigo.* Sorte de maladie de tête rarement idiomatique, mais très-ſouvent le ſymptôme ou l'avant-coureur d'une autre maladie. Il paroît à quelques-uns que les objets tournent, qu'ils entendent un bruit ſemblable à celui que feroit la chûte

d'une rivière, le vent qui enfle les voiles d'un navire, & les roues d'une voiture qui court; dans les autres la vue s'obſcurcit, le plus grand nombre éprouve dans le même paroxiſme, l'un & l'autre accident: dans cet état les malades chancelent lorſqu'ils ſe trouvent debout, & ſe laiſſent même tomber, lorſqu'ils ne prennent pas des précautions pour l'éviter.

Les *gens de lettres*, ceux qui ſont ſujets aux palpitations & aux flatuoſités, qui mènent une vie ſédentaire, ou qui ont le ventre pareſſeux, ceux qui mangent du pain où il y a de l'ivroie, ou qui uſent de certains tabacs rapés; les perſonnes qui ont ſouffert des pertes de ſang conſidérables, ou la ſuppreſſion des habituelles; les hypochondriaques, enfin les hiſtériques & les femmes groſſes y ſont les plus expoſés.

Cette maladie eſt quelquefois précédée d'une douleur ou peſanteur à la tête; elle eſt ſouvent accompagnée du tintement d'oreille, de la défaillance, du vomiſſement, &c. Dans ſon plus haut degré, le vertige reſſemble beaucoup à l'apoplexie & même à l'épilepſie; mais ſes attaques ſont plus courtes: on ne peut diſconvenir d'ailleurs qu'il n'y ait beaucoup d'affinité entre ces maladies; puiſqu'on les voit ſouvent ſe ſuccéder; car le vertige dans les jeunes gens, précède communément l'épilepſie, & il menace les vieillards d'une affection ſoporeuſe, de l'apoplexie & de la paralyſie, ſurtout ſi les attaques ſont longues, ſi elles reviennent ſouvent, & ſi le mal eſt idiopathique. Le paſſager eſt celui qui dépend d'une cauſe qu'on peut éloigner & qui n'eſt point à craindre. Il faut ajouter, pour raſſurer ceux qui pourroient s'appliquer ce que nous venons de dire, qu'il arrive ſouvent qu'on vit vingt & trente ans avec des vertiges, & qu'on voit même des gens qui en ſont attaqués depuis leur enfance, ſans qu'ils s'en portent plus mal.

Le vertige qui rèconnoît une cauſe paſſagère ne demande pas de remèdes; le traitement du ſympathique doit regarder la première maladie, & l'idiopathique eſt le plus ſouvent rebelle aux remèdes, & abandonné au régime. La *ſaignée*, principalement du pied, eſt quelquefois néceſſaire au vertige, ſoit idiopathique, ſoit ſympathique, ſurtout ſi le ſujet eſt jeune & pléthorique, ou s'il y a ſuppreſſion de quelque perte de ſang habituelle. Les *vomitifs* & autres évacuans des premières voies, ſont ſouvent les ſeuls remèdes efficaces: on doit cependant uſer avec ménagement de l'émétique, lorſqu'il y a des flatuoſités. Les *ſtomachiques*, tant les *aromatiques* que les *amers & les abſorbans*, ſont après les évacuations très-heureuſement employés: tels ſont l'acorus, l'aunée, le quinquina, la gentiane, le ſel de tartre, le corail, &c. on fait auſſi beaucoup d'uſage de *céphaliques* & *anti-ſpaſmodiques*, comme de la ſauge, de la bétoine, de la méliſſe & de la menthe, de la valériane ſauvage & de la pivoine, des fleurs de muguet & de tilleul, du cinnabre d'antimoine, du mithridate, &c. Le petit lait & autres *délayans*, les cloportes, la gomme ammoniac, les martiaux & les autres *déſobſtruans*; les *dépurans*, les *anti-ſcorbutiques* & les *ſudorifiques*, ſelon les circonſtances, peuvent fournir de bons ſecours: mais rien n'eſt ſupérieur, pour les vertiges habituels, aux *eaux minérales*, ſoit froides, ſoit chaudes; telles

ſont celles de Vals, de Seltz, de Balaruc, de Plombières, &c.

VERTIGE, ſe dit auſſi figurément pour ſignifier, égarement de ſens, folie. *Quel vertige a t il ?*

On dit particulièrement dans le ſtyle de l'écriture, *eſprit de vertige;* pour dire, eſprit d'erreur, de folie, d'égarement. *Dieu lui envoya un eſprit de vertige.*

VÉRTIGINEUX, EUSE; adjectif. Qui a des vertiges. *Une femme vertigineuſe.*

VERTIGO; ſubſtantif maſculin qui s'emploie dans le ſtyle familier pour ſignifier, caprice, fantaiſie. *C'eſt un vertigo qui lui prend ſouvent. Elle a des vertigos.*

VERTIR; vieux mot qui ſignifioit autrefois traduire d'une langue en une autre.

VERTOT-D'AU-BŒUF, (René-Aubert de) né au Château de Bennetot en Normandie en 1655, d'une famille bien alliée, entra chez les Capucins malgré l'oppoſition de ſes parens. Sa ſanté ayant été dérangée par les auſtérités de cet ordre, il paſſa en 1677, chez les Chanoines réguliers de Prémontré. Las de vivre dans des ſolitudes, il vint à Paris en 1701, & prit l'habit eccléſiaſtique. On appelloit ces différens changemens, *les révolutions de l'Abbé de Vertot.* Il fut aſſocié en 1705 à l'Académie des Belles-Lettres. Ses talens lui firent de puiſſans protecteurs. Il fut honoré des titres de Secrétaire des Commandemens de Madame la Ducheſſe *d'Orléans Bade-Baden*, de Secrétaire des langues de Mgr le Duc *d'Orléans*, & il eut un logement au Palais Royal. Le Grand-Maître de Malthe le nomma en 1715, Hiſtoriographe de l'Ordre, l'aſſocia à tous ſes priviléges, & lui donna la permiſſion de porter la Croix. Il fut enſuite pourvu de la Commanderie de Santeny. On aſſure qu'il avoit été nommé pour être Sous-Précepteur de *Louis XV*, mais que des raiſons particulières le privérent de cet honneur, dont il étoit ſi digne par ſes connoiſſances & ſon eſprit. L'Abbé de *Vertot* paſſa les dernières années de ſa vie dans de grandes infirmités, au milieu deſquelles il mourut âgé de près de 80 ans, en 1735. C'étoit un homme d'un caractère aimable, qui avoit cette douceur de mœurs qu'on puiſe dans le commerce des compagnies choiſies & des eſprits ornés. Son imagination étoit brillante dans ſa converſation comme dans ſes écrits. Ami fidelle, ſincère, officieux, empreſſé à plaire, il avoit autant de chaleur dans le cœur que dans l'eſprit. Ses principaux ouvrages ſont, 1°. *l'Hiſtoire des révolutions de Portugal*, en un volume *in* 12. bien écrite, mais compoſée ſur des mémoires infidelles. 2°. *L'Hiſtoire des révolutions de Suède*, où l'on voit les changemens arrivés dans ce Royaume au ſujet de la Religion & du gouvernement, en deux volumes *in* 12. On ne ſauroit mieux peindre que l'Abbé de *Vertot* le fait dans ce livre; mais ſes couleurs & ſes portraits tiennent du roman. 3°. *L'Hiſtoire des révolutions Romaines*, en trois volumes *in*-12. C'eſt le chef d'œuvre de l'Auteur. 4°. *L'Hiſtoire de Malthe*, en quatre volumes *in*-4°. & en cinq volumes *in*-12. Le ſtyle en eſt plus languiſſant, moins pur, moins naturel que celui de ſes autres ouvrages, & on l'a attaqué ſolidement ſur pluſieurs points qui manquent d'exactitude. 5°. *Traité de la mouvance de Bretagne*, plein de paralogiſmes & d'erreurs. 6°. *Hiſtoire*

critique de l'établiſſement des Bretons dans les Gaules, deux volumes *in*-12. 7°. Pluſieurs ſavantes *Diſſertations* dans les *Mémoires* de l'Académie des Belles-Lettres. L'Abbé de *Vertot* peut être regardé comme notre *Quinte-Curce*. Il a le ſtyle brillant & léger, une narration vive & ingénieuſe. Il poſſéde l'art d'attacher les lecteurs, & d'intéreſſer en faveur de ſes perſonnages; mais comme la connoiſſance qu'il avoit des hommes & des affaires étoit fort bornée, ſes portraits ſont peu réfléchis, & il manque preſque toujours du côté des recherches.

VERTU; ſubſt. ſém. *Virtus*. Habitude, diſpoſition habituelle de l'ame qui porte à faire le bien & à fuir le mal.

Il eſt plus ſûr de connoître la vertu par ſentiment, que de s'égarer en raiſonnemens ſur ſa nature; s'il exiſtoit un infortuné ſur la terre, qu'elle n'eût jamais attendri, qui n'eût point éprouvé le doux plaiſir de bien faire, tous les diſcours à cet égard ſeroient auſſi abſurdes & inutiles, que ſi l'on détailloit à un aveugle les beautés d'un tableau, ou les charmes d'une perſpective. Le ſentiment ne ſe connoît que par le ſentiment; voulez-vous ſavoir ce que c'eſt que l'humanité? Fermez vos livres & voyez les malheureux: lecteur, qui que tu ſois, ſi tu as jamais goûté les attraits de la vertu, rentre un inſtant en toi-même, ſa définition eſt dans ton cœur.

On va expoſer ici quelques réflexions détachées, moins pour approfondir un ſujet ſi intéreſſant, que pour en donner une légère idée.

Le mot de vertu eſt un mot abſtrait, qui n'offre pas d'abord à ceux qui l'entendent, une idée également préciſe & déterminée; il déſigne en général tous les dévoirs de l'homme, tout ce qui eſt du reſſort de la morale; un ſens ſi vague laiſſe beaucoup d'arbitraire dans le jugement; auſſi la plupart enviſagent-ils la vertu moins en elle-même, que par les préjugés & les ſentimens qui les affectent; ce qu'il y a de ſûr c'eſt que les idées qu'on s'en forme dépendent beaucoup des progrès qu'on y a faits; il eſt vrai qu'en général les hommes s'accorderoient aſſez ſur ce qui mérite le nom de *vice* ou de *vertu*, ſi les bornes qui les ſéparent étoient toujours bien diſtinctes; mais le contraire arrive ſouvent: de là ces noms de *fauſſes vertus*, *de vertus outrées*, *brillantes* ou *ſolides*; l'un croit que la vertu exige tel ſacrifice, l'autre ne le croit pas: Brutus, Conſul & père, a-t-il dû condamner ſes enfans rébelles à la patrie? La queſtion n'eſt pas encore unanimement décidée; les devoirs de l'homme en ſociété ſont quelquefois aſſez compliqués & entremêlés les uns dans les autres, pour ne pas s'offrir auſſitôt dans leur vrai jour; les vertus mêmes s'arrêtent, ſe croiſent, ſe modifient; il faut ſaiſir ce juſte milieu, en-deça ou au-delà duquel elles ceſſent d'être ou perdent plus ou moins de leur prix; là, doit s'arrêter votre bienfaiſance, ou la juſtice ſera bleſſée; quelquefois la clémence eſt vertu, d'autres fois elle eſt dangereuſe: d'où l'on voit la néceſſité des principes ſimples & généraux, qui nous guident & nous éclairent; ſurtout il faut juger des actions par les motifs ſi l'on veut les apprécier avec juſteſſe; plus l'intention eſt pure, plus la vertu eſt réelle. Eclairez donc votre eſprit, écoutez votre raiſon, livrez-vous à votre conſcience, à cet inſ-

tinct moral ſi ſûr & ſi fidelle, & vous diſtinguerez bientôt la vertu, car elle n'eſt qu'une grande idée, ou plutôt qu'un grand ſentiment. Nos illuſions à cet égard ſont rarement involontaires, & l'ignorance de nos devoirs eſt le dernier des prétextes que nous puiſſions alléguer. Le cœur humain, à la vérité, eſt en proie à tant de paſſions, notre eſprit eſt ſi inconſéquent, ſi mobile, que les notions les plus claires ſemblent quelquefois s'obſcurcir; mais il ne faut qu'un moment de calme pour les faire briller dans tout leur éclat; quand les paſſions ont ceſſé de mugir, la conſcience nous fait bien parler d'un ton à ne pas s'y méprendre; le vulgaire à cet égard eſt ſouvent plus avancé que les Philoſophes, l'inſtinct moral eſt chez lui plus pur, moins altéré; on s'en impoſe ſûr ſes devoirs à force d'y réfléchir, l'eſprit de ſyſtême s'oppoſe à celui de vérité, & la raiſon ſe trouve accablée ſous la multitude des raiſonnemens, « les » mœurs & les propos des paſſions, » dit Montagne, je les trouve com- » munément plus ordonnés, ſelon » la preſcription de la vraie philo- » ſophie, que ne ſont pas ceux des » Philoſophes.

On n'ignore pas que le mot de *vertu* répondoit dans ſon origine, à celui de *force* & de *courage*; en effet, il ne convient qu'à des êtres qui, foibles par leur nature, ſe rendent plus forts par leur volonté; ſe vaincre ſoi-même, aſſervir ſes penchans à ſa raiſon, voilà l'exercice continuel de la vertu: nous diſons que Dieu eſt bon & non pas vertueux, parce que la bonté eſt eſſentielle à la nature, & qu'il eſt néceſſairement & ſans effort ſouverainement parfait. Au reſte, il eſt inutile d'avertir que l'honnête homme & l'homme vertueux ſont deux êtres fort différens; le premier ſe trouve ſans peine, celui-ci eſt un peu plus rare; mais enfin qu'eſt-ce que la vertu? En deux mots c'eſt *l'obſervation conſtante des loix qui nous ſont impoſées ſous quelque rapport que l'homme ſe conſidère.* Ainſi le mot générique de *vertu* comprend ſous lui pluſieurs eſpèces dans le détail deſquelles il n'eſt pas de notre objet d'entrer. Obſervons ſeulement que quelque nombreuſe que puiſſe être la claſſe de ces devoirs, ils découlent tous cependant du principe que nous venons d'établir; la vertu eſt une, ſimple & inaltérable dans ſon eſſence, elle eſt la même dans tous les temps, tous les climats, tous les gouvernemens: c'eſt la loi du Créateur qui donnée à tous les hommes, leur tient par tout le même langage: ne cherchez donc pas dans les lois poſitives, ni dans les établiſſemens humains, ce qui conſtitue la vertu; ces lois naiſſent, s'altérent, & ſe ſuccèdent comme ceux qui les ont faites; mais la vertu ne connoît point ces variations, elle eſt immuable comme ſon auteur. Envain nous oppoſe-t on quelques peuples obſcurs, dont les coutumes barbares & inſenſées ſemblent témoigner contre nous; envain le ſceptique Montagne ramaſſe-t-il de toutes parts des exemples, des opinions étranges, pour inſinuer que la conſcience & la vertu ſemblent n'être que des préjugés qui varient ſelon les nations; ſans le réfuter en détail, nous dirons ſeulement que ces uſages qu'il nous allégue, ont pu être bons dans leur origine, & s'être corrompus dans la ſuite; que d'inſtitutions nous paroiſſent abſurdes parce que nous en

ignorons les motifs ? Ce n'eſt pas ſur des expoſés ſouvent infidelles, que des obſervateurs philoſophes doivent fonder leur jugement. Le vol autoriſé par les lois, avoit à Lacédémone ſon but & ſon utilité, & l'on en concluroit mal qu'il fut un crime chez les Spartiates ou qu'il ne l'eſt pas ailleurs : quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que par-tout l'homme déſintéreſſé veut eſſentiellement le bien; il peut s'égarer dans la voie qu'il choiſit, mais ſa raiſon eſt au moins infaillible, en ce qu'il n'adopte jamais le mal comme mal, le vice comme vice, mais l'un & l'autre ſouvent comme revêtus des apparences du bien & de la vertu. Ces Sauvages, par exemple, qui tuent leurs malades, & tranchent les jours de leurs pères lorſqu'ils ſont infirmes & languiſſans, ne le font que par un principe d'humanité mal entendue, la pitié eſt dans leurs intentions & la cruauté dans leurs moyens. Quelle que ſoit la corruption de l'homme, il n'en eſt point d'aſſez affreux pour ſe dire intrépidement à lui-même : « Je » m'abandonne au crime, à l'inhu- » manité comme à la perfection de » ma nature; il eſt beau d'aimer » le vice & de hair la vertu, il eſt » plus noble d'être ingrat que re- » connoiſſant ». Non, le vice en lui-même eſt odieux à tous les hommes, il en coûte encore au méchant le plus réſolu pour conſommer ſes attentats, & s'il pouvoit obtenir les mêmes ſuccès ſans crime, ne doutons pas qu'il héſitât un inſtant. On ne prétend point juſtifier les illuſions, les fauſſes idées que les hommes ſe font ſur la vertu; mais on peut dire que malgré ces écarts & ces contradictions apparentes, il eſt des principes communs qui les réuniſſent tous; que la vertu ſoit aimable & digne de récompenſe, que le vice ſoit odieux & digne de punition, c'eſt une vérité de ſentiment à laquelle tout homme eſt néceſſité de ſouſcrire. On a beau nous oppoſer des Philoſophes, des peuples entiers rejettant preſque tous les principes moraux, que prouveroit-on par-là, que l'abus ou la négligence de la raiſon, à moins qu'on ne nie ces principes parcequ'ils ne ſont pas innés, ou tellement empreints dans notre eſprit qu'il ſoit impoſſible de les ignorer, de les enviſager ſous des aſpects divers ? D'ailleurs ces peuples qui n'ont eu aucune idée de la vertu, ſont tout auſſi obſcurs que peu nombreux, de l'aveu d'un Auteur fort impartial (Bayle); les régles des mœurs ſe ſont toujours conſervées partout où l'on a fait uſage de la raiſon : « Y a-t-il quelque na- » tion, diſoit le plus éloquent des » Philoſophes, où l'on n'aime pas » la douceur, la bonté, la recon- » noiſſance, où l'on ne voie pas » avec indignation les orgueilleux, » les malfaiteurs, les hommes in- » grats ou inhumains? » Empruntons encore un inſtant les expreſſions d'un Auteur moderne qu'il n'eſt pas beſoin de nommer : « Jetez » les yeux ſur toutes les nations du » monde, parcourez toutes les hiſ- » toires, parmi tant de cultes in- » humains & biſarres, parmi cette » diverſité de mœurs, de caractè- » res, vous trouverez partout les » mêmes idées de juſtice & d'hon- » nêteté, partout les mêmes notions » du bien & du mal. Le paganiſme » enfanta des Dieux abominables, » qu'on eût punis ici bas comme des » ſcélérats, & qui n'offroient pour » tableau du bonheur ſuprême, que

» des forfaits à commettre, & des » paſſions à contenter ; mais le vice » armé d'une autorité ſacrée, deſ- » cendoit en vain du ſéjour éternel, » l'inſtinct moral le repouſſoit du » cœur des humains. En célébrant » les débauches de Jupiter, on ad- » miroit la continence de Démo- » crite ; la chaſte Lucrèce adoroit » l'impudique Vénus ; l'intrépide » Romain ſacrifioit à la peur, il » invoquoit le Dieu qui mutila ſon » pére, & mouroit ſans murmure » de la main du ſien ; les plus mé- » priſables divinités furent ſervies » par les plus grands hommes ; la » ſainte voix de la nature, plus » forte que celle des Dieux ſe fai- » ſoit reſpecter ſur la terre, & » ſembloit reléguer dans les Cieux » le crime avec les coupables.

Cependant ſi la vertu étoit ſi facile à connoître d'où viennent, dit-on, les difficultés en certains points de morale ? Que de travaux pour fixer les limites qui ſéparent le juſte & l'injuſte, le vice & la vertu ! Conſidérez la force de cette juſtice qui nous gouverne, c'eſt un vrai témoignage de notre foibleſſe, tant il y a de contradictions & d'erreurs. 1°. L'intérêt, les préjugés, les paſſions jettent ſouvent d'épais nuages ſur les vérités les plus claires ; mais voyez l'homme le plus injuſte lorſqu'il s'agit de ſon intérêt, avec quelle équité, quelle juſteſſe il décide s'il s'agit d'une affaire étrangère ! Tranſportons-nous donc dans le vrai point de vue, pour diſcerner les objets ; recueillons-nous avec nous-mêmes, ne confondons point l'œuvre de l'homme avec celle du Créateur, & nous verrons bientôt les nuages ſe diſſiper, & la lumière éclater du ſein des ténèbres. 2°. Toutes les ſubtilités des Caſuiſtes relâchés & leurs vaines diſtinctions ne portent pas plus d'atteinte à la ſimplicité de la vertu, que tous les excès de l'idolatrie à la ſimplicité de l'Etre éternel. 3°. Les difficultés qui ſe préſentent dans la morale ou le droit naturel, ne regardent pas les principes généraux, ni même leurs conſéquences prochaines mais ſeulement certaines conſéquences éloignées, & peu intéreſſantes en comparaiſon des autres ; des circonſtances particulières, la nature des gouvernemens, l'obſcurité, les contradictions des lois poſitives, rendent ſouvent compliquées des queſtions claires en elles-mêmes, ce qui démontre ſeulement que la foibleſſe des hommes eſt toujours empreinte dans leurs ouvrages. Enfin la difficulté de réſoudre quelques queſtions de morale, ſuffira-t-elle pour ébranler la certitude des principes & des conſéquences les plus immédiates ? C'eſt mal raiſonner contre des maximes évidentes & ſurtout contre le ſentiment, que d'entaſſer à grands frais des objections & des difficultés ; l'impuiſſance même de les réſoudre ne prouveroit au fond que les bornes de notre intelligence. Que de faits démontrés en phyſique, contre leſquels on forme des difficultés inſolubles !

On nous fait une objection plus grave ; c'eſt, dit-on, uniquement parceque la vertu eſt avantageuſe, qu'elle eſt ſi univerſellement admirée : eh ! cela ſeul ne prouveroit-il pas que nous ſommes formés pour elle ? Puiſque l'Auteur de notre être qui veut ſans doute nous rendre heureux, a mis entre le bonheur & la vertu, une liaiſon ſi évidente & ſi intime, n'eſt-ce pas la plus forte preuve que celle-ci eſt dans la nature, qu'elle entre eſſentiellement

eſſentiellement dans notre conſtitution. Mais quels que ſoient les avantages qui l'accompagnent, ce n'eſt pas cependant la ſeule cauſe de l'admiration qu'on a pour elle; peut-on croire en effet, que tant de peuples dans tous les temps & dans tous les lieux, ſe ſoient accordés à lui rendre des hommages qu'elle mérite par des motifs entièrement intéreſſés, enſorte qu'ils ſe ſoient crus en droit de mal faire, des qu'ils l'ont pu ſans danger? N'eſt-on pas plus fondé de dire, qu'indépendamment d'aucun avantage immédiat il y a dans la vertu je ne ſai quoi de grand, de digne de l'homme, qui ſe fait d'autant mieux ſentir, qu'on médite plus profondément ce ſujet? Le devoir & l'utile ſont deux idées très diſtinctes pour quiconque veut réfléchir, & le ſentiment naturel ſuffit même à cet égard. Quand Thémiſtocle eut annoncé à ſes concitoyens que le projet qu'il avoit formé leur aſſerviroit dans un inſtant la Grèce entière, on ſait l'ordre qui lui fut donné de le communiquer à Ariſtide, dont la ſageſſe & la vertu étoient reconnues: celui-ci ayant déclaré au peuple, que le projet en queſtion étoit véritablement utile, mais auſſi extrêmement injuſte, à l'inſtant les Athéniens, par la bouche deſquels l'humanité s'expliquoit alors, défendirent à Thémiſtocle d'aller plus loin; tel eſt l'empire de la vertu, tout un peuple de concert rejette ſans autre examen un avantage infini, par cela ſeul qu'il ne peut l'obtenir ſans injuſtice. Qu'on ne diſe donc pas que la vertu n'eſt aimable qu'autant qu'elle concourt à nos intérêts préſens, puiſqu'il n'eſt que trop vrai qu'elle eſt ſouvent dans ce monde oppoſée à notre bien, & tandis que le vice adroit fleurit & proſpère, la ſimple vertu ſuccombe & gémit; & cependant en devient-elle alors moins aimable? Ne ſemble-t il pas, au contraire, que c'eſt dans les revers & les hazards qu'elle eſt plus belle, plus intéreſſante? Loin de rien perdre alors de ſa gloire, jamais elle ne brille d'un plus pur éclat que dans la tempête & ſous les nuages; qui peut réſiſter à l'aſcendant de la vertu malheureuſe? quel cœur farouche n'eſt pas attendri par les ſoupirs d'un homme de bien? Le crime couronné fait-il tant d'impreſſion ſur nous; oui, je t'admire, homme ſincère, dis dans l'intégrité de ton cœur ſi tu ne vois pas avec plus d'enthouſiaſme & de vénération, Régulus retournant à Carthage, que Sylla proſcrivant ſa patrie; Caton pleurant ſur ſes concitoyens, que Céſar triomphant dans Rome; Ariſtide priant les Dieux pour les ingrats Athéniens, que le ſuperbe Coriolan inſenſible aux gémiſſemens de ſes compatriotes? Dans la vénération que Socrate mourant m'inſpire, quel intérêt puis-je prendre que l'intérêt même de la vertu? Quel bien me revient-il à moi, de l'héroïſme de Caton ou de la bonté de Titus? Ou qu'ai je à redouter des attentats d'un Catilina, de la barbarie d'un Neron? Cependant je déteſte les uns tandis que j'admire les autres, que je ſens mon ame enflammée s'étendre, s'agrandrir, s'élever avec eux. Lecteur, j'en appelle à toi-même, au ſentiment que tu éprouves, lorſqu'ouvrant les faſtes de l'hiſtoire, tu vois paſſer devant toi les gens de bien & les méchans; jamais as-tu envié l'apparent bonheur des coupables, ou plu-

tôt leur triomphe n'excita-t-il pas ton indignation ? Dans les divers perſonnages que notre imagination nous fait revêtir, as tu déſiré un inſtant d'être Tibère dans toute ſa gloire, & n'aurois tu pas voulu mille fois expirer comme Germanicus, avec les regrets de tout l'empire, plutôt que de régner comme ſon meurtrier ſur tout l'univers ? On va plus loin ; (l'eſprit humain ſait-il s'arrêter ?) « La vertu eſt, dit-on, purement arbitraire & conventionnelle, les lois civiles ſont la ſeule règle du juſte & de l'injuſte, du bien & du mal ; les Souverains, les Légiſlateurs ſont les ſeuls juges à cet égard ; avant l'établiſſement des ſociétés, toute action étoit indifférente de ſa nature ». *Réponſe.* On voit que ce noir ſyſtème de Hobbes & de ſes ſectateurs ne va pas à moins qu'à renverſer tous les principes moraux ſur leſquels cependant repoſe, comme ſur une baſe inébranlable, tout l'édifice de la ſociété ; mais n'eſt-il pas auſſi abſurde d'avancer, qu'il n'y a point de lois naturelles antérieures aux lois poſitives, que de prétendre que la vérité dépend du caprice des hommes & non pas de l'eſſence même des êtres, qu'avant qu'on eût tracé de cercle, tous ſes rayons n'étoient pas égaux ? Bien loin que la loi poſitive ait donné l'être à la vertu, elle n'eſt elle-même que l'application plus ou moins directe de la raiſon ou de la loi naturelle, aux diverſes circonſtances où l'homme ſe trouve dans la ſociété : les devoirs du bon citoyen exiſtoient donc avant qu'il y eut des cités, ils étoient en germe dans le cœur de l'homme, ils n'ont fait que ſe développer. La reconnoiſſance étoit une vertu avant qu'il y eût des bienfaiteurs, le ſentiment ſans aucune loi l'inſpira d'abord à tout homme qui reçut des graces d'un autre ; tranſportons-nous chez les Sauvages les plus près de l'état de nature & d'indépendance, que nul commerce, nulle ſociété ne lie ; ſuppoſons l'un d'entre eux qu'un autre vient arracher à une bête féroce prête à le dévorer ; dira-t-on que le premier ſoit inſenſible à ce bienfait, qu'il regarde ſon libérateur avec indifférence, qu'il puiſſe l'outrager ſans remords ? Qui l'oſeroit affirmer ſeroit digne d'en donner l'exemple. Il eſt prouvé que la pitié eſt naturelle à l'homme, puiſque les animaux ſemblent en donner des ſignes ; or ce ſentiment ſeul eſt la ſource de toutes les vertus ſociales, puiſqu'il n'eſt autre choſe qu'une identification de nous-mêmes avec nos ſemblables ; & que la vertu conſiſte ſurtout à réprimer le bas intérêt & à ſe mettre à la place des autres.

Il eſt donc vrai que nous avons en nous-mêmes le principe de toute vertu, & que c'eſt d'après ce principe que les Légiſlateurs ont dû partir s'ils ont voulu fonder un établiſſement durable. Quelle force en effet reſteroit-il à leurs lois, ſi vous ſuppoſez que la conſcience, le ſentiment du juſte ne ſont que de pieuſes chimères qui n'ont d'efficace que par la volonté du Souverain ? Voyez que d'abſurdités il faut digérer dans vos ſuppoſitions ; il s'enſuivroit que les Rois qui ſont entr'eux dans l'état de nature, & ſupérieurs aux lois civiles, ne pourroient commettre d'injuſtice, que les notions du juſte & de l'injuſte ſeroient dans un flux continuel comme les caprices des Princes, & que l'état une fois diſſous, ces notions ſeroient enſeve-

lies ſous ſes ruines. La vertu n'éxiſtoit pas avant l'établiſſement des ſociétés; mais comment auroient-elles pu ſe former, ſe maintenir, ſi la ſainte loi de la nature n'eût préſidé, comme un heureux génie, à leur inſtitution & à leur maintien, ſi la juſtice n'eût couvert l'état naiſſant de ſon ombre? Par quel accord ſingulier preſque toutes les lois civiles ſe fondent-elles ſur cette juſtice, & tentent-elles à enchaîner les paſſions qui nous en écartent, ſi ces lois pour atteindre leur but, n'avoient pas dû encore une fois ſuivre ces principes naturels, qui, quoi qu'on en diſe, exiſtoient avant elles?

« La force du Souverain, dites-» vous, la conſtitution du gouver-» nement, l'enchaînement des in-» térêts, voilà qui ſuffit pour unir » les particuliers & les faire heu-» reuſement concourir au bien gé-» néral, &c. »

Pour réfuter ce ſentiment, eſſayons en peu de mots de montrer l'inſuffiſance des lois pour le bonheur de la ſociété, ou, ce qui eſt la même choſe, de prouver que la vertu eſt également eſſentielle aux états & aux particuliers; bien loin que les lois ſuffiſent ſans les mœurs & ſans la vertu, c'eſt de celles-ci au contraire qu'elles tirent toute leur force & tout leur pouvoir. Un peuple qui a des mœurs ſubſiſteroit plutôt ſans lois, qu'un peuple ſans mœurs avec les lois les plus admirables; la vertu ſupplée à tout; mais rien ne peut la ſuppléer: ce n'eſt pas l'homme qu'il faut enchaîner, c'eſt ſa volonté; on ne fait bien que ce qu'on fait de bon cœur; on n'obéit aux lois qu'autant qu'on les aime; car l'obéiſſance forcée que leur rendent les mauvais citoyens, loin de ſuffire, ſelon vos principes, eſt le plus grand vice de l'Etat; quand on n'eſt juſte qu'avec les lois, on ne l'eſt pas même avec elles: voulez-vous donc leur aſſurer un empire auſſi reſpectable que ſûr, faites les regner ſur les cœurs, ou, ce qui eſt la même choſe, rendez les particuliers vertueux. On peut dire avec Platon qu'un individu repréſente l'Etat, comme l'Etat chacun de ſes membres; or il ſeroit abſurde de dire que ce qui fait la perfection & le bonheur de l'homme fût inutile à l'Etat, puiſque celui-ci n'eſt autre choſe que la collection des citoyens, & qu'il eſt impoſſible qu'il y ait dans le tout un ordre & une harmonie qu'il n'y a pas dans les parties qui le compoſent; n'allez donc pas imaginer que les lois puiſſent avoir de force autrement que par la vertu de ceux qui leur ſont ſoumis; elles pourront bien retrancher des coupables, prévenir quelques crimes par la terreur des ſupplices, remédier avec violence à quelques maux préſens; elles pourront bien maintenir quelque temps la même forme & le même gouvernement; une machine montée marche encore malgré le déſordre & l'imperfection de ſes reſſorts; mais cette exiſtence précaire aura plus d'éclat que de ſolidité; le vice intérieur percera partout; les lois tonneroient en vain, tout eſt perdu. *Quid vanæ proficiunt leges ſine moribus?* Quand une fois le bien public n'eſt plus celui des particuliers, quand il n'y a plus de patrie ni de citoyens; mais ſeulement des hommes raſſemblés qui ne cherchent naturellement qu'à ſe nuire; lorſqu'il n'y a plus d'amour pour la modération, la tempérance, la ſimplicité, la frugalité, en un mot, lorſqu'il n'y a plus de vertu; alors les lois les plus ſages ſont im-

d'un homme qui méconnoît & viole les premiers de ſes devoirs, la dépendance de ſon Créateur, ſa reconnoiſſance envers lui ? Comment ſera-t-il docile à la voix de cette conſcience, qu'il regarde comme un inſtinct trompeur, comme l'ouvrage de l'éducation ; ſi quelque paſſion criminelle s'empare de ſon ame, quel contrepoids lui donnerons nous, s'il croit pouvoir la ſatisfaire impunément & en ſecret ? Des conſidérations purement humaines le retiendront bien extérieurement dans l'ordre & la bienſéance ; mais ſi ce motif lui manque, & qu'un intérêt preſſant le porte au mal, je ne vois pas ce qui peut l'arrêter.

Un athée pourra bien avoir certaines vertus relatives à ſon bien-être ; il ſera tempérant, par exemple, il évitera les excès qui pourroient lui nuire ; il n'offenſera point les autres par la crainte des repréſailles ; il aura l'extérieur des ſentimens & des vertus qui nous font aimer & conſidérer dans la ſociété ; il ne faut pour cela qu'un amour de ſoi-même bien entendu. Tels étoient, dit-on, Epicure & Spinoſa, irréprochables dans leur conduite extérieure ; mais encore une fois dès que la vertu exigera des ſacrifices & des ſacrifices ſecrets, croit-on qu'il y ait peu d'athées qui ſuccombaſſent ? Hélas ! ſi l'homme le plus religieux, le plus pénétré de l'idée importante de l'Etre Suprême, le mieux convaincu d'avoir pour témoin de ſes actions ſon Créateur, ſon Juge ; ſi, dis-je, un tel homme réſiſte encore ſi ſouvent à de tels motifs, s'il ſe livre ſi facilement aux paſſions qui l'entraînent, voudroit-on nous perſuader qu'un athée ne ſera pas moins ſcrupuleux ? Je ſai que les hommes trop accoutumés à penſer d'une manière & à agir d'une autre, ne doivent point être jugés ſi rigoureuſement ſur les maximes qu'ils profeſſent ; il ſe peut donc qu'il y en ait dont la croyance en Dieu ſoit fort ſuſpecte, & qui cependant ne ſoient pas ſans vertus ; j'accorde même que leur cœur ſoit ſenſible à l'humanité, à la bienfaiſance, qu'ils aiment le bien public & voudroient voir les hommes heureux ; que conclurons-nous de là ? C'eſt que leur cœur vaut mieux que leur eſprit ; c'eſt que les principes naturels, plus puiſſans que les principes menteurs, les dominent à leur inſçu : la conſcience, le ſentiment les preſſe, les fait agir en dépit d'eux, & les empêche d'aller juſqu'où les conduiroit leur ténébreux ſyſtême.

Cette queſtion aſſez ſimple en elle-même, eſt devenue ſi délicate, ſi compliquée par les ſophiſmes de Bayle & ſes raiſonnemens artificieux, qu'il faudroit long-temps pour l'approfondir.

Bayle affirme que les Athées peuvent connoître la différence du bien & du mal moral, & agir en conſéquence. Il y a trois principes de vertu, 1°. la conſcience ; 2°. la différence ſpécifique des actions humaines que la raiſon nous fait connoître, & 3°. la volonté de Dieu. C'eſt ce dernier principe qui donne aux principes moraux le caractère de devoir, d'obligation ſtricte & poſitive, d'où il réſulte qu'un Athée ne ſauroit avoir une connoiſſance complette du bien & du mal moral, puiſque cette connoiſſance eſt poſtérieure à celle d'un Dieu légiſlateur, que la conſcience & le raiſonnement, deux principes dont on ne croit pas l'athée incapable, ne concluent rien cependant en faveur de Bayle, parce qu'ils ne ſuffiſent pas pour déterm-

ner efficacement un Athée à la vertu, comme il importe eſſentiellement à la ſociété. On peut connoître en effet la différence du bien & du mal moral, ſans que cette connoiſſance influe d'une manière obligatoire ſur nos déterminations; car l'idée d'obligation ſuppoſe néceſſairement un être qui oblige; or quel ſera cet être pour l'Athée?

La raiſon; mais la raiſon n'eſt qu'un attribut de la perſonne obligée, & l'on ne peut contracter avec ſoi-même. La raiſon en général; mais cette raiſon générale n'eſt qu'une idée abſtraite & arbitraire; comment la conſulter? Où trouver le dépôt de ſes oracles? Elle n'a point d'exiſtence réelle, & comment ce qui n'exiſte pas peut-il obliger ce qui exiſte? L'idée de morale, pour être complette, renferme donc néceſſairement les idées d'obligation, de loi, de Légiſlateur & de Juge. Il eſt évident que la connoiſſance & le ſentiment de la moralité des actions ne ſuffiroit pas, comme il importe, ſurtout pour porter la multitude à la vertu; le ſentiment moral eſt ſouvent trop foible, trop délicat: tant de paſſions, de préjugés conſpirent à l'énerver & à intercepter ſes impreſſions: qu'il eſt facile de s'en impoſer à cet égard! La raiſon même ne ſuffit pas encore; car on peut bien reconnoître que la vertu eſt le ſouverain bien, ſans être porté à la pratiquer; il faut qu'on s'en faſſe une application perſonnelle, qu'on l'enviſage comme partie eſſentielle de ſon bonheur; & ſurtout ſi quelque intérêt actif & préſent nous ſollicite contr'elle, on voit de quelle importance eſt alors la croyance d'un Dieu Légiſlateur & Juge, pour nous affermir contre les obſtacles. Le deſir de la gloire, de l'approbation des hommes retiendra, dites-vous, un Athée; mais n'eſt-il pas auſſi facile, pour ne rien dire de plus, d'acquérir cette gloire & cette approbation par une hypocriſie bien ménagée & bien ſoutenue, que par une vertu ſolide & conſtante? Le vice ingénieux & prudent n'auroit-il pas l'avantage ſur une vertu qui doit marcher dans un ſentier étroit, dont elle ne peut s'écarter ſans ceſſer d'être; un Athée, ainſi convaincu qu'il peut être eſtimé à moins de frais, content de ménager ſes démarches extérieures, ſe livrera en ſecret à ſes penchans favoris, il ſe dédommagera dans les ténèbres de la contrainte qu'il s'impoſe en public, & ſes vertus de théâtre expireront dans la ſolitude. Qu'on ne nous diſe donc pas que les principes ſont indifférens, pourvu qu'on ſe conduiſe bien, puiſqu'il eſt manifeſte que les mauvais principes entraînent tôt ou tard au mal; on l'a déjà remarqué, les fauſſes maximes ſont plus dangereuſes que les mauvaiſes actions, parcequ'elles corrompent la raiſon même, & ne laiſſent point d'eſpoir de retour.

Les ſyſtêmes les plus odieux ne ſont pas toujours les plus nuiſibles; on ſe laiſſe plus aiſément ſéduire, lorſque le mal eſt coloré par les apparences du bien; s'il ſe montre tel qu'il eſt, il révolte, il indigne, & ſon remède eſt dans ſon atrocité même; les méchans ſeroient moins dangereux, s'ils ne jetoient ſur leur difformité un voile d'hypocriſie; les mauvais principes ſe répandroient moins, s'ils ne s'offroient ſous l'appât trompeur d'une excellence particulière, d'une apparente ſublimité. Il faut eſpérer que l'a-

théiſme décidé n'auroit pas beaucoup de proſélytes; il eſt plus à craindre qu'on ne s'en laiſſe impoſer par les brillantes, mais fauſſes idées que certains Philoſophes nous donnent ſur la vertu, & qui ne tendent au fond qu'à un athéiſme plus raffiné, plus ſpécieux: » la vertu, nous » diſent-ils, n'eſt autre choſe que » l'amour de l'ordre & du beau » moral, que le deſir conſtant de » maintenir dans le ſyſtême des » êtres ce concert merveilleux, » cette convenance, cette harmo- » nie, qui en fait toute la beauté; » elle eſt donc dans la nature bien » ordonnée, c'eſt le vice qui en » trouble les rapports, & cela ſeul » doit décider notre choix; car, » ſachez, ajoutent-ils, que tout » motif d'intérêt, quel qu'il ſoit, » dégrade & avilit la vertu; il faut » l'aimer, l'adorer généreuſement » & ſans eſpoir; des amans purs, » déſintéreſſés ſont les ſeuls qu'elle » avoue, tous les autres ſont indi- » gnes d'elle ».

Projicit ampullas & ſeſqui pedalia verba.

Tout cela eſt & n'eſt pas. Nous avons déjà dit, après mille autres, que la vertu par elle-même étoit digne de l'admiration & de l'amour de tout être qui penſe, mais il faut nous expliquer; nous n'avons point voulu la fruſtrer des récompenſes qu'elle mérite, ni enlever aux hommes les autres motifs d'attachement pour elle; craignons de donner dans les piéges d'une philoſophie menſongère, d'abonder en notre ſens, d'être plus ſages qu'il ne faut. Ces maximes qu'on nous étale avec pompe ſont d'autant plus dangereuſes, qu'elles ſurprennent plus ſubtilement l'amour propre; on s'applaudit en effet de n'aimer la vertu que pour elle; on rougiroit d'avoir dans ſes actions des motifs d'eſpoir ou de crainte, faire le bien dans ces principes, avoir Dieu rémunérateur préſent à ſon eſprit, lorſqu'on exerce la bienfaiſance & l'humanité, on trouve là je ne ſai quoi d'intéreſſé, de peu délicat; c'eſt ainſi qu'on embraſſe le fantôme abſtrait qu'on ſe forge; c'eſt ainſi qu'on ſe dénature à force de ſe diviniſer.

Je ſuppoſe d'abord, gratuitement peut-être, que des Philoſophes diſtingués, un Socrate, un Platon, par exemple, puiſſent par des méditations profondes, s'élever à ces grands principes, & ſurtout y conformer leur vie, qu'ils ne ſoient animés que par le deſir pur de s'ordonner le mieux poſſible, relativement à tous les êtres, & de conſpirer pour leur part à cette harmonie morale dont ils ſont enchantés: J'applaudirai, ſi l'on veut, à ces nobles écarts, à ces généreux délires, & je ne déſavouerai point le Diſciple de Socrate, lorſqu'il s'écrie que la vertu viſible & perſonnifiée exciteroit chez les hommes des tranſports d'amour & d'admiration; mais tous les hommes ne ſont pas des Socrates & des Platons, & cependant il importe de les rendre tous vertueux; or ce n'eſt pas ſur des idées abſtraites & métaphyſiques qu'ils ſe gouvernent, tous ces beaux ſyſtêmes ſont inconnus & inacceſſibles à la plupart, & s'il n'y avoit de gens de bien que ceux qu'ils ont produits, il y auroit aſſurément encore moins de vertu ſur la terre. Il ne faut pas avoir fait une étude profonde du cœur humain pour ſavoir que l'eſpoir & la crainte ſont les plus puiſſans de ſes mobiles, les plus actifs, les plus

univerſels de ſes ſentimens, ceux dans leſquels ſe réſolvent tous les autres; l'amour de ſoi-même, ou le deſir du bonheur. L'averſion pour la peine eſt donc auſſi eſſentielle à tout être raiſonnable que l'étendue l'eſt à la matière; car quel autre motif le feroit agir? Par quel reſſort ſeroit-il remué? Comment s'intéreſſeroit pour les autres celui qui ne s'intéreſſeroit pas pour lui-même?

Mais s'il eſt vrai que l'intérêt, pris dans un bon ſens, doit être le principe de nos déterminations, l'idée d'un Dieu rémunérateur eſt donc abſolument néceſſaire pour donner une baſe à la vertu, & engager les hommes à la pratiquer. Retrancher cette idée, c'eſt ſe jeter comme nous l'avons dit, dans une ſorte d'athéiſme, qui, pour être moins direct, n'en eſt pas moins dangereux: affirmer que Dieu, le plus juſte & le plus ſaint de tous les êtres, eſt indifférent, ſur la conduite & ſur le ſort de ſes créatures; qu'il voit d'un œil égal le juſte & le méchant, qu'eſt-ce autre choſe que de l'anéantir, au moins par rapport à nous; de rompre toutes nos relations avec lui? C'eſt admettre le Dieu d'Épicure, c'eſt n'en point admettre du tout.

Si la vertu & le bonheur étoient toujours inſéparables ici bas, on auroit un prétexte plus ſpécieux pour nier la néceſſité d'une autre économie, d'une compenſation ultérieure, & le ſyſtême que nous combattons offriroit moins d'abſurdité, mais le contraire n'eſt que trop prouvé. Combien de fois la vertu gémit dans l'opprobre & la ſouffrance! Que de combats à livrer! Que de ſacrifices à faire! Que d'épreuves à ſoutenir, tandis que le vice adroit obtient les prix dûs à la vertu, en ſe frayant un chemin plus large, en recherchant avant tout ſon avantage préſent & particulier! La conſcience, dira-t-on, le bon témoignage de ſoi. Ne groſſiſſons point les objets; dans les circonſtances égales le juſte eſt moins heureux, ou plus à plaindre que le méchant; la conſcience fait pencher alors la balance en ſa faveur; s'il eſt en proie à l'affliction, elle en tempère bien les amertumes. Mais enfin elle ne le rend point inſenſible, elle n'empêche point qu'il ne ſoit en effet malheureux; elle ne ſuffit donc point pour le dédommager, il a droit de prétendre à quelque choſe de plus, la vertu n'eſt point quitte envers lui; on lutteroit en vain contre le ſentiment, la douleur eſt toujours un mal, la coupe de l'ignominie eſt toujours amère, & les dogmes pompeux du portique, renouvelés en partie par quelques modernes, ne ſont au fond que d'éclatantes abſurdités. Cet homme eſt tyranniſé par une paſſion violente; ſon bonheur actuel en dépend; vainement la raiſon combat, ſa foible voix eſt étouffée par les éclats de la paſſion. Dans les principes que vous admettez, par quel frein plus puiſſant pouvez-vous la réprimer? Ce malheureux, tenté de ſortir de ſa miſère par des moyens coupables, mais ſûrs; ſéduit, entraîné par des tentations délicates, ſera-t-il bien retenu par la crainte de troubler je ne ſai quel concert général, dont il n'a pas même l'idée? Que d'occaſions dans la ſociété de faire ſon bonheur aux dépens des autres, de ſacrifier ſes devoirs à ſes penchans, ſans s'expoſer à aucun danger, ſans perdre même l'eſtime

time & la bienveillance de ſes ſemblables, intéreſſés à cette indulgence par des raiſons faciles à voir! Dites nous donc, Philoſophes, comment ſoutiendrez-vous l'homme dans les pas les plus gliſſans? Hélas! Avons-nous trop de motifs pour être vertueux, pour que vous vouliez nous enlever les plus puiſſans & les plus doux? Voyez d'ailleurs quelle eſt votre inconſéquence; vous prétendez nous rendre inſenſibles à nos propres avantages, vous exigez que nous ſuivions la vertu ſans nul retour ſur nous-mêmes, ſans nul eſpoir de récompenſe, & après nous avoir ainſi dépouillés de tout ſentiment perſonnel, vous voulez nous intéreſſer dans nos actions au maintien d'un certain ordre moral, d'une harmonie univerſelle qui nous eſt aſſurément plus étrangère que nous-mêmes? Car enfin les grands mots n'offrent pas toujours des idées juſtes & préciſes. Si la vertu eſt aimable, c'eſt ſans doute parcequ'elle conſpire à notre bonheur, à notre perfection qui en eſt inſéparable; ſans cela, je ne conçois pas ce qui nous porteroit à l'aimer, à la cultiver. Que m'importe à moi cet ordre ſtérile? Que m'importe la vertu même, ſi l'un & l'autre ne font jamais rien à ma félicité? L'amour de l'ordre au fond n'eſt qu'un mot vide de ſens, s'il ne s'explique dans nos principes; la vertu n'eſt qu'un vain nom, ſi tôt ou tard elle ne fait pas complettement notre bonheur: telle eſt la ſanction des lois morales, elles ne ſont rien ſans cela. Pourquoi dites-vous que les méchans, les Nérons, les Caligula, ſont les deſtructeurs de l'ordre? Ils le ſuivent à leur manière. Si cette vie eſt le terme de nos eſpérances, toute la différence qu'il y a entre le juſte & le méchant, c'eſt que le dernier, comme on l'a dit, ordonne le tout par rapport à lui, tandis que l'autre s'ordonne relativement au tout. Mais quel mérite y a-t-il de n'aimer la vertu que pour le bien qu'on en eſpère? Le mérite aſſez rare de reconnoître ſes vrais intérêts, de ſacrifier ſans regret tous les penchans qui leur ſeroient contraires, de remplir la carrière que le Créateur nous a preſcrite, d'immoler s'il le faut, ſa vie à ſes devoirs. N'eſt-ce donc rien que de réaliſer le juſte imaginaire que Platon nous offre pour modèle, & dont il montre la vertu couronnée dans une autre vie? Faut-il donc pour être vertueux, exiger comme vous un ſacrifice auſſi contradictoire, que le ſeroit celui de tous nos avantages préſens, de notre vie même, ſi nous n'étions enflammés par nul eſpoir de récompenſe? Auſſi les hommes de tous les temps & de tous les lieux ſe ſont-ils accordés à cet égard; au milieu même des ténèbres de l'idolâtrie, nous voyons briller cette vérité que la raiſon plus que la politique, a fait admettre. *Sois juſte, & tu ſeras heureux: ne te preſſe point d'accuſer la vertu, de calomnier ton Auteur; les travaux que tu croyois perdus vont recevoir leur récompenſe; tu crois mourir, & tu vas renaître; la vertu ne t'aura point menti.*

Diſtinguez donc avec ſoin deux ſortes d'intérêts, l'un bas & mal entendu, que la raiſon réprouve & condamne; l'autre noble & prudent, que la raiſon avoue & commande. Le premier, toujours trop actif, eſt la ſource de tous nos écarts; l'autre ne peut être trop vif,

il eſt la ſource de tout ce qu'il y a de beau, d'honnête & de glorieux. Ne craignez point de vous deshonorer en déſirant avec excès votre bonheur ; mais ſachez le voir où il eſt : c'eſt le ſommaire de la vertu. Non, Dieu de mon cœur, je ne croirai point m'avilir en mettant ma confiance en toi ; dans mes efforts pour te plaire, je ne rougirai point d'ambitionner cette palme d'immortelle gloire que tu daignes nous propoſer ; loin de me dégrader, un ſi noble intérêt m'enflamme & m'aggrandit à mes yeux ; mes ſentimens, mes affections me ſemblent répondre à la ſublimité de mes eſpérances ; mon enthouſiaſme pour la vertu n'en devient que plus véhément ; je m'honore, je m'applaudis des ſacrifices que je fais pour elle, quoique certain qu'un jour elle ſaura m'en dédommager. O vertu ! tu n'es plus un vain nom, tu dois faire eſſentiellement le bonheur de ceux qui t'aiment ; tout ce qu'il y a de félicité, de perfection & de gloire eſt compris dans ta nature, en toi ſe trouve la plénitude des êtres. Qu'importe ſi ton triomphe eſt retardé ſur la terre, le temps n'eſt pas digne de toi ; l'éternité t'appartient comme à ſon Auteur. C'eſt ainſi que j'embraſſe le ſyſtême le plus conſolant, le plus vrai, le plus digne du Créateur & de ſon ouvrage ; c'eſt ainſi que j'oſerai m'avouer chrétien juſque dans ce ſiècle, & la folie de l'Évangile ſera plus précieuſe pour moi, que toute la ſageſſe humaine.

Après avoir preſſé cette dernière obſervation qui nous a paru très-importante, rentrons encore un moment dans la généralité de notre ſujet. 1°. C'eſt ſouvent dans l'obſcurité que brillent les plus ſolides vertus, & l'innocence habite moins ſous le dais que ſous le chaume ; c'eſt dans ces réduits que vous mépriſez, que des ames vulgaires exercent les devoirs les plus pénibles avec autant de ſimplicité que de grandeur ; c'eſt là que vous trouverez avec étonnement les plus beaux modèles pour connoître la vertu ; il faut deſcendre plutôt que monter, mais nous avons la plupart des yeux ſi imbécilles, que nous ne voyons l'héroïſme que ſous la dorure.

2°. Nous l'avons déjà dit, la vertu n'eſt qu'un *grand ſentiment* qui doit remplir toute notre ame, dominer ſur nos affections, ſur nos mouvemens, ſur notre être. On n'eſt pas digne du nom de *vertueux* pour poſſéder telle ou telle vertu facile que nous devons à la nature plus qu'à la raiſon, & qui d'ailleurs ne gêne point nos penchans ſecrets. Les vertus ſont ſœurs ; en rejeter une volontairement, c'eſt en effet les rejeter toutes, c'eſt pour prouver que notre amour pour elles eſt conditionnel & ſubordonné ; que nous ſommes trop lâches pour leur faire des ſacrifices ; on peut dire que c'eſt préciſément la vertu que nous négligeons qui eût fait toute notre gloire, qui nous eût le plus honorés à nos propres yeux, qui nous eût mérité ce titre de *vertueux* dont nous ſommes indignes malgré l'exercice de toutes les autres vertus.

3°. Aſpirez donc ſans réſerve à tout ce qui eſt honnête ; que vos progrès, s'il eſt poſſible, s'étendent en tout ſens ; ne capitulez point avec la vertu ; ſuivez la nature dans ſes ouvrages, ils ſont tout entiers en proportion dans leur germe, elle ne fait que les dé-

velopper ; vous de même n'oubliez rien pour mettre en vous l'heureux germe de la vertu, afin que votre exiſtence n'en ſoit qu'un développement continuel.

4°. Au lieu de charger vos enfans de cette multitude de devoirs arbitraires & minucieux, de les fatiguer par vos triviales maximes, formez-les à la vertu ; ils ſeront toujours aſſez polis, s'ils ſont humains ; aſſez nobles, s'ils ſont vertueux ; aſſez riches, s'ils ont appris à modérer leurs deſirs.

5°. Une vertu de parade qui ne jette que des éclats paſſagers, qui cherche le grand jour, les acclamations, qui ne brille un inſtant que pour éblouir & pour s'éteindre, n'eſt pas celle qu'il faut admirer. La véritable vertu ſe ſoutient avec dignité dans la vie la plus retirée, dans les plus ſimples détails, comme dans les poſtes les plus éminens ; elle ne dédaigne aucun devoir, aucune obligation, quelque légère qu'elle puiſſe paroître ; elle remplit tout avec exactitude, rien n'eſt petit à ſes yeux. On dit que les héros ceſſent de l'être pour ceux qui les environnent, s'ils étoient vraiment vertueux, ils ſeroient à l'abri de ce reproche.

6°. La vertu n'eſt qu'une heureuſe habitude qu'il faut contracter, comme toute autre, par des actes réitérés. Le plaiſir d'avoir bien fait augmente & fortifie en nous le deſir de bien faire ; la vue de nos bonnes actions enflamme notre courage, elles ſont autant d'engagemens contractés avec nous-mêmes, avec nos ſemblables, & c'eſt ici plus que jamais que ſe vérifie la maxime, *il faut avancer ſans ceſſe, ſi l'on ne veut rétrogader.*

7°. La vertu a ſes hypocrites comme la religion, ſachez vous en défier ; ſurtout ſoyez ſincère avec vous-même, indulgent pour les autres, & ſévère pour vous. La plus belle des qualités eſt de connoître celles qui nous manquent ; on vous eſtimera ſouvent par ce qui doit faire en ſecret votre honte, tandis qu'on vous reprochera ce qui fait peut-être votre gloire. Sans mépriſer l'approbation des hommes, ne vous meſurez point ſur elle ; votre conſcience eſt le ſeul Juge compétent, c'eſt à ſon tribunal intérieur que vous devez être abſous ou condamné.

8°. Ne troublez point dans vos vertus l'ordre moral qui doit y régner.

Le bien général eſt un point fixe dont il faut partir pour les apprécier avec juſteſſe : on peut être bon ſoldat, bon prêtre & mauvais citoyen. Telles vertus particulières concentrées dans un corps deviennent des crimes pour la patrie : les brigands, pour être juſtes entr'eux, en ſont-ils moins des brigands ? Conſultez donc avant tout la volonté générale, le plus grand bien de l'humanité ; plus vous en approcherez, plus votre vertu ſera ſublime, & réciproquement, *&c.*

O vous enfin qui aſpirez à bien faire, qui oſez prétendre à la vertu, cultivez avec empreſſement ces hommes reſpectables qui marchent devant vous dans cette brillante carrière ; c'eſt à l'aſpect des chefs-d'œuvre des Raphaël & des Michel-Ange que les jeunes Peintres s'enflamment & treſſaillent d'admiration ; c'eſt de même en contemplant les modèles que l'hiſtoire ou la ſociété nous préſente, que vous ſentirez votre cœur s'attendrir & brûler du deſir de les imiter. *M. Ro-*

milly le fils eſt Auteur de cet article.

On dit proverbialement, *faire de néceſſité vertu ;* pour dire, ſe réſoudre à faire avec courage & bonne grace ce qu'on ne peut ſe diſpenſer de faire.

VERTU, ſignifie auſſi une qualité qui rend propre à produire un certain effet, qui donne la force de produire quelqu'effet. *Le quinquina a la vertu de guérir la fièvre tierce. Vertu prolifique. Vertu magnétique. Il y a beaucoup de plantes dont on ignore les vertus.*

On dit proverbialement d'un homme qui eſt d'une complexion très-foible, ou d'une ſanté très-languiſſante qu'*il n'a ni force ni vertu.* On le dit de même d'un homme qui n'a aucun crédit, aucun pouvoir, aucune capacité. Il ſe dit auſſi quelquefois des choſes. *Ce diſcours n'a ni force ni vertu.*

On dit auſſi, *que la face d'un homme porte vertu ;* pour dire, que la préſence d'un homme ſert bien à ſes affaires.

Il y a dans la hiérarchie céleſte un ordre qui s'appelle *les vertus.*

VERTU, en termes de Mythologie, ſe dit d'une divinité qu'on repréſentoit ſous la figure d'une femme appuyée ſur une colonne, quelquefois avec un caſque. Elle avoit une lance dans une main & dans l'autre une corne d'abondance.

On joignoit ordinairement la vertu & l'honneur, & l'on invoquoit la vertu la première, parcequ'elle ſeule peut conduire au véritable honneur.

Scipion, qui détruiſit Carthage, conſerva un temple à la vertu. Marcellus, après la conquête de la Sicile, avoit voulu en bâtir un à la Vertu & à l'Honneur ; mais ayant conſulté les Pontifes, ils lui firent entendre qu'un même temple ne pouvoit contenir deux divinités. Il en fit donc conſtruire deux à côté l'un de l'autre, & il falloit paſſer par celui de la Vertu pour arriver à celui de l'Honneur. Marius, après la défaite des Cimbres, conſacra un troiſième temple aux deux Divinités.

EN VERTU, ſe dit pour ſignifier, en conſéquence, à cauſe du droit, du pouvoir. *Il a été arrêté en vertu d'un ordre du Gouverneur de la Province. Il dit que ce bien lui doit appartenir en vertu de ſon contrat de mariage.*

VERTUEUSEMENT ; adverbe. *Honeſtè.* D'une manière vertueuſe. *Elle a toujours vécu très-vertueuſement.*

VERTUEUX, EUSE ; adjectif. *Virtute præditus.* Qui a de la vertu. *C'eſt un Prince vertueux. On n'eſt vertueux qu'en faiſant le bien par choix. Une femme vertueuſe.*

On dit auſſi d'une femme qu'*elle eſt vertueuſe ;* pour dire, qu'elle eſt chaſte.

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, la troiſième longue, & la quatrième du féminin très-brève.

VERTUGADIER, IÈRE ; vieux mot qui s'eſt dit de celui ou de celle qui faiſoit des vertugadins.

VERTUGADIN ; ſubſtantif maſculin. Gros & large bourrelet que les dames avoient accoutumé de porter au-deſſous de leur corps de robe. *On portoit alors des vertugadins.*

VERTUMNALES ; ſubſtantif féminin, pluriel & terme de Mythologie. Fêtes inſtituées à Rome en l'honneur du Dieu Vertumne. On n'eſt pas d'accord ſur leur origine, que quelques-uns rapportent à ce que ce Dieu prenant telle forme qu'il vouloit, & ayant été ainſi nommé du latin *vertere*, changer, ces fêtes ſe

célébroient dans le temps d'une foire ou marché fameux, où l'on faiſoit divers échanges de marchandiſes. D'autres ont dit qu'on les célébroit au mois d'Octobre, parceque l'automne étant le temps où l'on recueille les fruits, on y rendoit grâces de leur récolte à Vertumne qu'on croyoit y préſider.

VERTUMNE; Dieu des Jardins & des Vergers, qui préſidoit à l'Automne. Il avoit le privilége de pouvoir prendre à ſon gré toutes ſortes de figures. Il fit uſage de ce talent pour gagner le cœur de la Nymphe Pomone, & il eut le bonheur d'y réuſſir, quoique l'entrepriſe fût des plus difficiles. Voici comment Ovide raconte cet exploit galant de Vertumne, au quatorzième livre des métamorphoſes.

Sous le regne de Procas, Roi d'Albe, vivoit une jeune Hamadryade, uniquement adonnée à la culture des vergers & des arbres fruitiers, ce qui lui fit donner le nom de *Pomone*. Jamais on ne la vit dans les forêts ni ſur les bords des fleuves : elle ne ſe plaiſoit jamais que dans ſes jardins. Ses mains n'étoient jamais armées de javelot : elle préféroit la ſerpe, inſtrument plus utile. Toujours occupée à émonder ſes arbres, tantôt à les arroſer, tantôt à enter, à greffer, elle bornoit à ces ſoins innocens tous les plaiſirs de la vie. Elle ignoroit l'amour, & ne vouloit point connoître ſes douceurs trompeuſes. Ses vergers bien fermés la défendoient des pourſuites de ſes amans. Quels efforts, quelles ruſes n'employèrent pas contre elle les ſatyres folâtres, l'amoureux Pan, le Dieu laſcif qui veille à la garde des jardins, le vieux Silène, toujours jeune pour les plaiſirs ! Vertumne étoit plus paſſionné qu'eux tous, mais non plus heureux. Ce dernier avoit déjà épuiſé toutes les métamorphoſes imaginables. Tour à tour moiſſonneur, vigneron, jardinier, ſoldat, pêcheur, il s'étoit ſouvent propoſé, ſous ces différentes formes, de ſe procurer une entrée dans le jardin de Pomone. Il avoit eu le plaiſir de la voir ; mais cette vue irritoit ſa flamme loin de l'appaiſer. Il ambitionnoit un bonheur plus grand. Pour l'obtenir, il ſe déguiſa en vieille & alla voir Pomone. Il commença par vanter la beauté de ſes fruits. Il l'accabla de louanges ; puis, s'aſſeyant ſur un banc de gazon vis à-vis un ormeau, autour duquel s'élevoit une vigne ; cet ormeau, dit-elle, ſeroit un arbre inutile, s'il n'étoit uni avec cette vigne ; & la vigne ramperoit à terre ſi l'ormeau ne lui ſervoit d'appui. Quel exemple pour vous, ô Pomone ! mais il vous touche peu : toute union vous eſt odieuſe ; & plût au ciel que vous fuſſiez moins ſauvage ? Jamais l'aimable épouſe de Ménélas, la belle Hyppodamie, ni la vertueuſe Pénélope n'auroient vu à leurs pieds un plus grand nombre d'adorateurs ; & même malgré vos mépris, il n'y a point de Dieu dans nos forêts & ſur nos montagnes, qui ne ſoupire pour vous. Pomone, croyez-en mon expérience, prenez des ſentimens plus doux ; mais dans cette foule d'amans, choiſiſſez un époux qui ſoit digne de vos charmes : Vertumne me paroît plus que tous les autres mériter cet honneur. Il eſt votre voiſin, c'eſt déjà un avantage. Moins inconſtant que ſes rivaux, il ne prodigue pas, comme eux, ſon hommage à la première nymphe qu'il rencontre. Vous ſerez ſes premières & ſes dernières amours, & ſes jours ne ſeront

jamais employés qu'à vous aimer. Il eſt jeune & paré de toutes les grâces de la jeuneſſe. Il vous amuſera par le talent qu'il a de prendre mille formes différentes, & pour vous plaire il paroîtra à vos yeux tout ce que vous voudrez. Vos inclinations ſont les mêmes; & les fruits que votre main cultive ſont les préſens les plus agréables pour lui. Soyez donc ſenſible à ſon ardeur : lui-même vous en conjure par ma bouche. Craignez que les juſtes Dieux ne puniſſent vos rigueurs. Jadis la fière Anaxarète, après avoir réduit le tendre Iphis à ſe pendre, fut métamorphoſée en pierre. Rendez vous donc aux vœux d'un amant fidelle, & n'irritez point Vénus par une inſenſibilité coupable. Ainſi puiſſe le cruel hiver reſpecter vos vergers! Puiſſe l'aquilon fougueux épargner les fleurs de vos arbres!

Pomone paroiſſoit émue de ce diſcours pathétique, lorſque Vertumne, ſe dépouillant tout à coup de ſon attirail de vieille, ſe montra ſous ſa forme naturelle, & parut aux yeux de la Nymphe auſſi brillant que le ſoleil, lorſque perçant le nuage dont il étoit enveloppé, il ſe montre aux mortels dans tout ſon éclat. Il ſe diſpoſoit à ravir par la violence ce qu'on s'obſtinoit à lui refuſer; mais il n'eut pas beſoin de ce triſte expédient. Les grâces de ſa figure, plus éloquentes que les diſcours de la vieille, produiſirent cet effet ſur le cœur de Pomone. A la vue de Vertumne, cette Nymphe farouche aima pour la première fois.

Vertumne eſt repréſenté dans ſes ſtatues ſous la figure d'un jeune homme, couronné d'herbes de toutes ſortes d'eſpèces, tenant des fruits dans la main gauche, & dans la droite une corne d'abondance. Les Romains lui avoient érigé pluſieurs ſtatues : une entre autres dans la place publique où ſe tenoit le marché.

VERTUS; ville de France en Champagne, chef lieu d'un Comté de même nom, à ſix lieues, ſud-oueſt, de Châlons. On recueille aſſez bon vin ſur ſon terroir.

Vertus eſt une ville très ancienne; elle étoit, dès le neuvième ſiècle, chef-lieu d'un pays appelé *pagus Virtudiſus*. C'étoit l'étendue du Comté de Vertus d'aujourd'hui, qui eſt ſitué au midi de la Marne : cette ville appartenoit pour lors à l'Egliſe de Reims, qui la donna l'an 980 à cens, aux Comtes de Troyes, devenus depuis Comtes de Champagne. Ils en faiſoient hommage à l'Archevêque de Reims. Elle eſt depuis revenue à la Couronne par la réunion de la Champagne. Le Roi Jean la donna aux Viſconti, Ducs de Milan. Elle revint par alliance à Louis, fils de France, Duc d'Orléans. Philippe, l'un de ſes jeunes fils, eut le Comté de Vertus & le laiſſa à ſa ſœur Marguerite, femme de Richard, Duc de Bretagne; François leur fils, auſſi Duc de Bretagne, donna ce Comté à ſon bâtard, François, dont eſt deſcendu la maiſon d'Avaugour qui en jouit encore, y ayant été maintenue par pluſieurs Arrêts du Parlement.

Il y a dans la ville de Vertus une collégiale & deux abbayes : l'une de Bénédictins de la Congrégation de Saint-Vannes, ſous le nom de Saint-Sauveur; l'autre de Chanoines réguliers, ſous le titre de Notre Dame, dont le Chapitre eſt compoſé d'un Doyen & de ſix Chanoines, qui ont chacun 200 livres de rente; l'Abbé a 3000 l. de revenu.

VERUE; ville d'Italie, dans le Pié-

mont, au Comté d'Aſti, près du Pô, entre Caſal & Turin.

VERVE; ſubſtantif féminin. Certaine diſpoſition, certain mouvement, certaine chaleur d'eſprit qui excite, qui porte, qui aide à faire quelque ouvrage d'imagination, principalement dans la poëſie & dans la muſique.

La divinité qui inſpire les Poëtes quand ils compoſent, eſt ſemblable à celle qui anime les héros : dans ceux-ci, c'eſt l'audace, l'intrépidité naturelle animée même par la préſence du danger; dans les autres, c'eſt un grand fonds de génie, une juſteſſe d'eſprit exquiſe, une imagination féconde, & ſurtout un cœur plein d'un feu noble, & qui s'allume aiſément à la vue des objets. Ces ames privilégiées prennent fortement l'empreinte des choſes qu'elles conçoivent, & ne manquent jamais de les reproduire avec un nouveau caractère d'agrément & de force qu'elle leur communique. Voilà la ſource de la verve ou de l'enthouſiaſme. Ses effets ſont faciles à comprendre, ſi l'on ſe rappelle qu'un artiſte obſervateur puiſe dans la nature tous les traits dont ſes imitations peuvent être compoſées; il les tire de la foule, les aſſemble & s'en remplit. Bientôt ſon feu s'allume à la vue de l'objet; il s'oublie; ſon ame paſſe dans les choſes qu'il a créées; il eſt tour à tour Cinna, Auguſte, Phedre & Hyppolyte; & ſi c'eſt la Fontaine, il eſt le loup & l'agneau, le chêne & le roſeau. C'eſt dans ces tranſports qu'Homère voit les chars & les courſiers des Dieux : que Virgile entend les cris affreux de Phlégias dans les ténèbres infernales : & qu'ils trouvent l'un & l'autre des choſes qui ne ſont nulle part & qui cependant ſont vraies. Telle eſt la verve qui fait les vrais Peintres, les Muſiciens & les Poëtes.

VERVE, ſe dit auſſi dans le ſtyle familier pour ſignifier, caprice, biſarrerie, fantaiſie. *Si ſa verve le prend. Sa verve vient de lui prendre. Elle eſt dans ſa verve. Il a des verves déſagréables.*

VERVEINE; ſubſtantif féminin. *Verbena.* Plante qui croît le long des chemins, contre les haies & les murailles, & autres lieux incultes. Sa racine eſt oblongue, un peu moins groſſe que le petit doigt, garnie de quelques fibres, blanche, d'un goût amèr; elle pouſſe des tiges hautes d'un pied & demi, anguleuſes, dures, un peu velues, quelquefois rougeâtres & rameuſes. Ses feuilles ſont oblongues, oppoſées deux à deux, découpées profondément, ridées, verdâtres, d'un goût amer & déſagréable. Ses fleurs naiſſent dans l'été en épis longs & grêles, formées en gueule, ordinairement bleues : à chaque fleur ſuccède une capſule remplie de quatre ſemences jointes enſemble, grêles & oblongues.

Cette plante eſt eſtimée déterſive, hyſtérique & fébrifuge; on en fait uſage à l'intérieur & à l'extérieur. Le vin dans lequel on a fait infuſer de la verveine pendant la nuit, eſt propre contre la jauniſſe & les pâles couleurs, pour les maux de gorge, les ulcères de la bouche & pour raffermir les dents. Miſe en poudre, elle eſt bonne pour l'hydropiſie naiſſante, & s'applique avec ſuccès ſur les ulcères les plus dangereux. Priſe en guiſe de thé, elle abbat les vapeurs & diſſipe la colique. Son eau diſtillée procure le lait aux nourrices, & modère promptement les inflammations des yeux : ſes feuil-

les pilées & appliquées en cataplaſme ſur la tête, ſont utiles dans la migraine. On les applique auſſi ſur le côté dans la pleuréſie : la ſéroſité qui échappe alors par les pores de la peau, jointe au ſuc de cette herbe, teint les linges qui couvrent la partie d'une couleur rougeâtre ; ce qui en impoſe au vulgaire, qui s'imagine que la verveine attire au dehors le ſang extravaſé ſur la plévre. On ne peut diſconvenir que la verveine ne ſoit une excellente plante médicinale : les Anciens l'appeloient *hierobotane*, (herbe ſacrée) & ils s'en ſervoient pour les couronnes des Héraults d'Armes, lorſqu'on les envoyoit annoncer la paix ou la guerre.

VERVELLE ; ſubſtantif féminin. Eſpèce d'anneau qu'on met au pied d'un oiſeau de Fauconnerie, & ſur lequel on grave le nom ou les armes de celui à qui l'oiſeau appartient.

VERVEUX ; ſubſtantif maſculin. Inſtrument propre à prendre du poiſſon : on le nomme auſſi *rafle*, *entonnoir*, *renard*, &c. C'eſt une eſpèce de filet rond qui va toujours en pointe : l'ouverture eſt faite d'un demi cercle & d'une traverſe par le bas ; pluſieurs cercles qui vont toujours en diminuant le ſoutiennent ouverts ; il y a à l'entrée un filet qui prend de l'ouverture du verveux & diminue comme un entonnoir ; c'eſt par le bout de ce filet, que l'on nomme le goulet, qu'entrent dans le verveux les poiſſons qui y ſont conduits & d'où ils ne peuvent plus ſortir, parceque le goulet ſe dilate quand le poiſſon ſe préſente pour entrer, & pour que le goulet demeure toujours en état, il eſt ſoutenu par quatre ou ſix petites ficelles qui le font toujours reſter dans le milieu du verveux.

Pour conduire le poiſſon dans ce piége, il y a deux filets, un de chaque côté, que l'on nomme *les aîles*, & qui ſont d'inégales longueurs ; ces filets ſont garnis de flots par le haut, & chargés de pierres par le bas ; le même filet dans les rivières eſt garni de plomb au lieu de pierres.

Quand on veut mettre le verveux à la mer, on le place dans un endroit convenable ; on amarre le bout du filet à une groſſe pierre que l'on appelle *cablière* au moyen d'un bout de corde attachée à chaque cercle du verveux, & dont le nombre eſt proportionné à ſa longueur ; il y a de même comme au bout une cablière ou groſſe ralingue amarrée à chaque bout de la traverſe de l'ouverture ; & au haut du demi cercle de l'ouverture, il y a un fort cordage de quelques braſſes de long, dont le bout qui tire cet engin & le fait tenir debout, eſt frappé ſur une groſſe pierre. Le corps du verveux à ſon ouverture peut avoir environ quatre pieds de haut & huit pieds de large ; les bouts des deux filets qui forment les aîles entourent toute cette ouverture, afin que le poiſſon qu'ils conduiſent dans cet inſtrument n'en puiſſe échapper ; on met auſſi une groſſe cablière à chaque bout des aîles : on place le verveux le bout à la mer, & l'ouverture du côté de terre, & ſi la marée, par exemple, ſe porte à l'oueſt, l'aîle du côté de l'eſt doit être plus courte que celle du côté de l'oueſt ; la première aura huit braſſes & la ſeconde ſeize ou dix-huit, plus ou moins, ſelon qu'on le juge convenable pour arrêter le poiſſon qui ſe trouve à la côte après la pleine mer & le conduire dans le verveux ; les aîles font pour cet engin le même effet que les chaſſes pour les parcs & pêcheries ;

pêcheries ; ces aîles ont environ une braſſe de haut. On prend dans le verveux toutes ſortes de poiſſons, tant plats que ronds, & on fait cette pêche toute l'année ; elle ne peut être interrompue que par les tempêtes qui, faiſant rouler & venir à la côte les groſſes pierres auxquelles le verveux eſt amarré, déchirent & briſent ces ſortes d'inſtrumens.

Les mailles qui compoſent le corps, le goulet, & les aîles du verveux ſont de divers calibres, & de fils de différentes groſſeurs ; les mailles du corps ont environ dix-huit lignes ; celles du goulet ont quinze lignes ; celles des aîles ſont de l'échantillon des ſeines ou mailles des harengs, & ont environ treize lignes. Le peu de dépenſe que coute un pareil inſtrument, & la facilité de s'en ſervir, a excité grand nombre de pêcheurs riverains à l'employer.

Il y a encore une autre ſorte de verveux en uſage dans le reſſort de l'Amirauté de Dieppe. Ce verveux a des aîles de bas clayonnage & piquets ; cette ſorte de verveux eſt peu différente de ceux qu'on employe dans le reſſort de l'Amirauté de Saint-Valeri en Caux.

Les pêcheurs commencent à reconnoître qu'ils peuvent s'en ſervir avec autant de ſuccès que de leurs anciens parcs de clayes & autres filets qui ont tous été détruits. Les verveux dont ſe ſervent les pêcheurs à la mer de ces deux reſſorts, ont la queue ou l'extrémité arrêtée ſur un fort piquet avec les aîles, pans ou côtés, montés ſur de petits piquets d'environ quatre pieds au plus de hauteur ; pour faciliter aux poiſſons l'entrée dans le verveux, qui a de même un ou pluſieurs goulets, on met au pied des côtés une petite levée de caillourage, & quelques pouces de clayonnage ; l'ouverture des aîles peut avoir vingt à vingt-cinq braſſes de largeur, & comme cette nouvelle pêcherie eſt ſédentaire, il n'y a que les gros vents & les tempêtes qui puiſſent empêcher les pêcheurs de tendre les verveux.

Les pêcheurs de Saint-Valeri en Caux ont inventé différentes ſortes de verveux depuis la défenſe de ſe ſervir de filets traînans, & la ſuppreſſion des pêcheries excluſives ſans titres de la qualité preſcrite par l'Ordonnance. Autrefois ces pêcheurs ne ſe ſervoient point de ces inſtrumens ; mais depuis quelque tems ils en ont fait de neuf différentes manières, que leur induſtrie leur a ſuggérées. Il y a les tonnelles ou verveux ſimples pierrés ; les mêmes arrêtés ſur pieux ou piquets ; ceux qui ont une jambe, panne ou bras flotté ; les mêmes dont la jambe eſt montée ſur piquets ; ceux qui ont la jambe ou côté formé en demi-cercle, tant flotté que non flotté ; les tonnelles avec deux jambes en demi-cercle flottées ; celles qui ſont établies de même, mais le tout monté ſur piquets ; les verveux avec jambes & chaſſe au milieu comme aux parcs ; enfin les mêmes inſtrumens non flottés avec jambes & chaſſes, & couverts à l'entrée de la tonnelle.

Tous ces verveux ſe peuvent réduire à deux eſpèces, en pêcheries variables & en pêcheries ſédentaires.

Les *verveux* ſimples qui ſont les premiers que les Pêcheurs ont imaginés, ſont les véritables *verveux* des rivières ; on les établit aux bords des pêcheries ; c'eſt un ſac de rets tenu ouvert au moyen de quatre,

cinq & ſix cercles qui vont toujours en diminuant juſqu'à l'extrémité du ſac, au bout duquel eſt une corde que le Pêcheur amare ſur une groſſe roche pour tenir le *verveux* tendu ; l'ouverture qui eſt toujours expoſée à la côte, eſt en forme de demi-cercle arrêtée par une traverſe de corde ; aux deux coins du demi cercle de l'entrée eſt une autre corde que l'on arrête auſſi ſur la roche, de même que celles qui ſont de chaque côté des cercles ; au milieu du demi cercle de l'entrée du *verveux*, eſt une corde que le Pêcheur nomme *raban ;* en roidiſſant cette dernière, le *verveux* ſe tient droit & ne peut varier ; elle eſt arrêtée ſur une groſſe roche, ou à un piquet de bois, ou à une cheville de fer, à la volonté des Pêcheurs qui arrêtent ſouvent la queue du *verveux :* celui-ci ſe peut changer à volonté.

La deuxième ſorte de *verveux* ou *tonnelle* eſt formé de la même manière ; il diffère de ceux de la première eſpèce, en ce qu'au lieu que l'ouverture, les cercles & le bout ſont arrêtés & frappés ſur des pierres ou des roches qui ſe trouvent ſur le lieu où les Pêcheurs veulent tendre ; ces derniers y ſont arrêtés par de petits pieux ou piquets qui ſaiſiſſent les *verveux*, ou auxquels cet inſtrument eſt amarré, de manière qu'il y reſte ſtable & immobile, ce qui eſt d'autant plus néceſſaire, que les *verveux* ſe placent (dans le reſſort de l'Amirauté de Dieppe) le long des roches qui ſont au pied des Falaiſes, où la briſe eſt toujours violente.

La troiſième eſpèce eſt celle où le corps du *verveux* eſt établi comme à la première eſpèce, mais à laquelle les Pêcheurs ont ajouté une jambe, aîle ou côté, bras tendu flotté, & pierré de la même manière que l'on tend les cibaudières & bretelières flottées ; ce côté ou jambe eſt expoſé à la marée, afin de conduire dans le *verveux* le poiſſon que le flot amène à la côte ; ce filet eſt de l'eſpèce des rets variables, parceque le Pêcheur le place où il lui plaît, le pouvant changer à ſon gré toutes les marées.

Les *verveux* de la quatrième eſpèce ſont les mêmes que les précédens, à la différence qu'ils ne ſont point flottés ; le corps du *verveux* & la jambe ou bras ſont arrêtés ſur des piquets, de la même manière que les rêts des bas parcs ; ce *verveux* eſt une pêcherie ſédentaire ; ce qui contribue le plus à arrêter tout ce qui ſe préſente dans le filet eſt un clayonnage de quelques pouces au bas de la jambe, que quelques Pêcheurs de Dieppe y ont ajouté ; ce qui ne doit point être permis, parcequ'il pourroit retenir le poiſſon du premier âge, qui vient le premier à la côte à la marée, & qui ne s'en retourne que lorſque la baſſe mer le force à s'en retourner.

La cinquième ſorte de *verveux* eſt la même que la précédente ; le corps du *verveux* eſt comme au premier ; il n'a de même qu'une ſeule jambe, panne ou côté expoſé à la marée ; il diffère du précédent, en ce que la jambe eſt formée en demi-cercle, que les Pêcheurs montent ſur piquets, ou qu'ils flottent ſuivant le terrein où le *verveux* eſt placé.

A la ſixième eſpèce des *verveux*, cet inſtrument a deux jambes, aîles ou pannes ; il forme une pêcherie plus parfaite que les premiers ; on le tend flotté ; l'aîle du côté d'où vient la marée à la côte, eſt toujours plus courte que l'autre, afin

de donner une entrée plus libre au poiſſon qui y arrive de flot ; ces jambes forment une eſpèce d'équerre, dont l'ouverture de l'angle eſt ſuivant la nature du terrein ſur lequel la pêche ſe fait ; les lieux les plus convenables ſont les petits coudes où la marée tombe avec plus de rapidité.

La ſeptième eſpèce de *verveux* eſt droite ou en demi cercle ; le *verveux* & les jambes ſont montés ſur piquets ; on peut regarder ces ſortes de *verveux* ainſi établis, comme des bas parcs, tournés ou fourrés, dont la pointe de la pêcherie expoſée à la mer, eſt garnie d'une tonnelle ; les Pêcheurs des côtes du Mont Saint Michel, ont de ſemblables pêcheries ; elles pourroient bien avoir donné lieu à l'établiſſement des tonnelles dont commencent à ſe ſervir les Pêcheurs des côtes de Caux.

La huitième eſpèce de *verveux* a deux jambes ou pannes droites ou en demi-cercle, & dans le milieu de l'intervalle une chaſſe comme les parcs de bois & de filets ; cette chaſſe va du pied de la côte juſqu'à l'entrée ou l'embouchure du *verveux* : ainſi que tous les autres filets de la pêcherie, il eſt monté ſur deux pieux ou piquets ; il n'y a aucun inconvénient de lui laiſſer la hauteur de cinq à ſix pieds au-deſſus du terrein ; ce *verveux* peut pêcher avec autant & plus de ſuccès que les parcs, & il eſt certain que tous les poiſſons qui ſont aſſez grands pour ne pouvoir paſſer au travers des mailles, n'en peuvent échapper quand ils y ſont une fois reſtés au juſſant.

La neuvième eſpèce de *verveux* eſt la même que la précédente ; l'induſtrie du Pêcheur y ajoute encore un filet pour fermer l'entrée : il prend du bout des pannes ou côtes qui joignent le *verveux*, dont il augmente de cette manière l'embouchure : on le lace également ſur la chaſſe. Avec cette précaution les Pêcheurs empêchent que les bars & les mulets qui ſont dans la pêcherie ne ſe puiſſent évader en franchiſſant au-deſſus du filet, comme ces ſortes de poiſſons ont l'inſtinct de le faire.

On prend dans les *verveux* toutes ſortes de poiſſons, tant plats que ronds, des raies, des ſolles, des barbues, des carrelets & limandes, auſſi bien que des mulets, des rougets, de petites morues, *&c.*

VERVIERS ; ville d'Allemagne, dans l'Evêché de Liége, à deux lieues de Limbourg. On y fabrique des draps.

VERVINS ; ville de France, en Picardie, dans l'Élection de Laon, à cinq lieues, ſud-eſt, de Guiſe. Elle eſt remarquable par le traité de paix qui s'y conclut en 1598, entre le Roi Henri le Grand & Philippe II, Roi d'Eſpagne. Par ce traité les deux Puiſſances rentrèrent en poſſeſſion de ce qu'elles avoient avant la guerre.

Il ſe fait à Vervins un grand commerce de blés que l'on tranſporte dans le Hainault & dans d'autres Provinces. On y fabrique auſſi des linons, des baptiſtes & des cambrais. Il s'y tient quatre foires par an.

VERUMONTANUM ; ſubſt. maſc. & terme d'Anatomie. On donne ce nom à une eſpèce de petite valvule, ſituée à l'endroit où les conduits éjaculatoires ſe rendent dans l'urètre.

Son uſage eſt d'empêcher l'urine lorſqu'elle coule par l'urètre, d'entrer dans ces conduits & de ſe mêler avec la ſemence.

VERUS, (Lucius) Empereur Romain,

fils d'un autre *Lucius Verus*, adopté par *Adrien*, fut aſſocié à l'Empire par *Marc-Aurele*, qui lui donna ſa fille *Lucile* en mariage, & qui l'envoya en Orient contre les Parthes. *Lucius Verus* les défit l'an 169 de JÉSUS-CHRIST. Trois ans après il mourut d'apoplexie, à 42 ans. Après ſa mort, *Marc-Aurele* aſſocia *Commode* à l'Empire. *Verus* n'avoit preſque aucune des bonnes qualités de ſon collègue; il étoit diſſolu dans ſes mœurs & dans ſes diſcours. On avoue cependant qu'il étoit doux, ſimple, franc & bon ami; il aimoit aſſez la philoſophie & les lettres, & avoit toujours auprès de lui quelques Savans. Quoiqu'il affectât un air grave & ſévère, & qu'il portât une barbe très-longue, il avoit un penchant extrême au plaiſir. Son reſpect pour *Marc-Aurele* tint d'abord ce penchant dans quelques bornes, mais il éclata enſuite avec excès. Il étoit d'ailleurs gouverné par ſes affranchis, dont quelques-uns étoient très-vicieux & très-méchans. *Marc-Aurele* étoit chargé ſeul du poids des affaires, tandis que ſon collègue oiſif & voluptueux ne gardoit de l'autorité que ce qu'il lui en falloit pour ſatisfaire ſes penchans.

VESCE; ſubſtantif féminin. *Vicia.* Plante qui pouſſe pluſieurs tiges de la hauteur d'un ou de deux pieds. Ces tiges ſont anguleuſes, velues & creuſes; ſes feuilles ſont conjuguées, formées de dix ou douze folioles oblongues, rangées par paires, & le filet qui les ſupporte ſe termine par une main ou vrille. Les fleurs de la veſce ſont légumineuſes, tantôt bleues, tantôt purpurines; le piſtil devient une gouſſe compoſée de deux coſſes ou panneaux. On trouve entre ces coſſes une file de ſemences qui ſont rondes & noires dans une eſpèce, & blanches dans une autre.

Dans les Provinces méridionales du royaume, on sème la veſce avant l'hiver, car cette plante ſupporte aſſez bien les gelées; néanmoins dans nos Provinces on sème la veſce ſur les terres deſtinées pour les Mars, auxquelles on donne un labour d'hiver, & un ſecond en Février ou Mars pour ſemer.

La veſce vient d'autant plus haute & plus forte, que la terre eſt de meilleure qualité; mais dans les terres ordinaires, quand l'année n'eſt point trop sèche, elle peut donner du fourrage.

Quand il y a une grande diſette de fourrage, on coupe l'herbe de la veſce en vert, pour la donner aux bœufs & aux vaches. Si l'on veut en tirer un fourrage délicat & fort appétiſſant pour le bétail, on ne la fauche que quand la graine eſt formée, & avant qu'elle ſoit mûre: il eſt étonnant de voir combien une pièce de veſce fournit de fourrage quand le terrein eſt bon. Ce fourrage eſt ſain, & engraiſſe promptement les animaux.

Lorſqu'on sème la veſce pour nourrir les bœufs, on la mêle le plus ſouvent avec de l'avoine, & on coupe l'une & l'autre en vert, & avant la maturité de la graine.

La farine de veſce eſt aſtringente, épaiſſiſſante, conſolidante, & propre dans le cours de ventre: on l'emploie dans les cataplaſmes propres pour amollir, réſoudre & fortifier. On s'eſt trouvé quelquefois réduit à faire du pain de veſce, comme en 1709; mais ce pain eſt de très-mauvaiſe digeſtion. Tout le monde ſait que la veſce eſt la nourriture ordinaire des pigeons. Les poules n'en mangent pas aiſément,

& l'on prétend qu'elle eſt pernicieuſe aux canards.

On appelle *veſce ſauvage* ou *petite veſce* ou *veſceron*, une plante qui croit dans les champs entre les blés : elle pouſſe des tiges grêles & rameuſes. Ses feuilles ſont étroites, vertes, oppoſées deux à deux ou par paires, attachées le long d'une côte, qui finit par une main ou vrille, avec laquelle elle s'attache aux plantes voiſines. Ses fleurs ſont blanches, & les gouſſes qui leur ſuccedent ſont velues. Cette petite veſce eſt réſolutive, appliquée extérieurement.

VÉSEL ; ville forte d'Allemagne au cercle de Veſtphalie, dans le duché de Clèves, près de l'embouchure de la Lippe dans le Rhin, à cinq lieues, nord-eſt, de Gueldres, & dix lieues, ſud-eſt, de Clèves. Elle fut autrefois impériale & anſéatique ; mais aujourd'hui elle appartient au Roi de Pruſſe.

VÉSENBERG ; petite ville de Ruſſie dans l'Eſtonie, à dix-ſept lieues, ſud-eſt, de Revel, & vingt-deux lieues, nord-oueſt, de Narva.

VÉSER ; fleuve d'Allemagne qui a ſa ſource dans le comté de Henneberg en Franconie, & ſon embouchure dans la mer du Nord, ſur les frontières du duché de Brême & du comté d'Oldenbourg.

Le Véſer eſt le *Viſurgis* ſi fameux dans l'Hiſtoire. On remarque que Druſus fut le premier des Romains qui approcha du Véſer pour combattre les Chéruſques, & qu'au retour il fut en danger d'être défait par les Sicambres proche de la ville de Horn, à l'entrée de la forêt de Dethmold, où eſt le château d'Exterſtein ſur la montagne des Pics. Ce fut encore aux environs de cette rivière que Germanicus, fils de Druſus, ſe ſignala dans la bataille contre Arminius, Général des Chéruſques. Enfin le Véſer a été rendu célèbre par les victoires des François contre les Saxons & principalement par celle de Charlemagne l'an 783.

VÉSICATOIRE ; adjectif des deux genres & terme de Médecine qui s'emploie auſſi ſubſtantivement. On appelle ainſi des remèdes topiques dont l'effet le plus connu conſiſte à exciter des veſſies ſur la peau, d'où leur eſt venu leur nom.

Ce terme, qui ne paroît pas bien ancien dans l'art, déſigne non-ſeulement les véſicatoires proprement dits qu'on emploie ſous forme d'emplâtre dans la pratique journalière ; mais il s'étend encore à tous les âcres irritans, ſtimulans, excitans, cauſtiques, *&c.* qui appliqués à la ſuface du corps ou même dans quelque cavité cenſée continue à cette ſurface, y excitent plus ou moins vîte des rougeurs, des tumeurs, des demangeaiſons, de légères inflammations, des veſſies, des eſcarres, *&c.*

Les premières vues médicinales qui ſe ſont préſentées dans l'uſage des véſicatoires & la circonſtance de leur application au-dehors leur ont fait donner plus anciennement le nom de *epiſpaſtica*, en latin *attrahentia*, *tractoria* ou *revellentia*, &c. qui ſignifie remèdes attirans du dedans au-dehors, ou du centre à la circonférence, remèdes révulſifs, *&c.* & qui dans le langage particulier des méthodiques eſt converti en celui de *metaſyncritica*, *evocantia ex alto*, c'eſt-à-dire, ſuivant l'interprétation même de Theſſalus, *remèdes qui procurent un changement dans tout le corps ou dans une partie ſeulement* ; remèdes rétabliſſant ou

changeant l'état des pores, ſuivant d'autres méthodiques de la doctrine d'Aſclépiades, & qu'enfin Cœlius Aurelianus traduit par *recorporativa*, remèdes récorporatifs, *&c.* C'eſt dans cette dernière acception très-générale que nous prenons le mot de véſicatoire dans cet article.

Les ſubſtances reconnues de tout temps pour véſicatoires ſont du règne végétal, la *graine de moutarde*, le *gingembre*, le *poivre*, l'*ail*, l'*oignon*, le *tapſia*, la *pyretre*, le *ſerpitium*, le *lepidum*, le *creſſon*, la *renoncule*, le *flammula jovis*, le *clematitis ureus*, la *burſa paſtoris*, l'*ortie*, la *racine d'arum*, les *figues*, l'*euphorbe*, le *tabac*, le *ſagapenum*, &c. divers ſucs comme ceux de *thitimale*, de *concombre ſauvage*, &c. pluſieurs huiles odorantes, *&c.* Le règne animal fournit les canthárides, les fourmis, quelques fientes, comme celle de pigeon ramier, le crotin de chèvre, la fiente de bœuf & ſon fiel. Suivant Hippocrate les chairs du limaçon, les corps entiers de jeunes animaux récemment égorgés, *&c.* & l'on tire du règne minéral les ſels acides & alcalis, l'alun en plume, le nitre, l'adarcé, la chaux vive, les cendres de la lie du vin & du vinaigre, le ſavon, le mercure ſublimé corroſif & quelques autres préparations métalliques.

Conformément aux idées des Galeniſtes ſur les degrés de la vertu échauffante de ces remèdes, on a fait pluſieurs claſſes de compoſitions pharmaceutiques véſicatoires qu'on a ſpécifiées par les titres de *rubéfians*, de *dropans*, de *ſinapiſmes* & de *cauſtiques*. Ces compoſitions ſont ainſi rangées dans les livres anciens de matière médicale ſuivant l'ordre d'activité qui les diſtingue entre elles, quoique néanmoins pour la plupart elles puiſſent être *ſuccédanées* les unes des autres, puiſqu'elles ne diffèrent que par des degrés d'énergie, différence qui à l'égard des plus foibles ſe peut compenſer juſqu'à un certain point, ou par la plus grande durée de leur application, ou par une augmentation dans les doſes.

On diviſe ordinairement l'effet des véſicatoires en effet général & en effet particulier; le premier, c'eſt-à-dire le plus étendu, celui dont le Médecin doit principalement s'occuper, eſt en opérant ſur toute la machine d'y occaſionner un changement ſalutaire tel qu'on peut l'obtenir des toniques & des altérans; cet effet ſe préſente encore ici ſous deux faces, 1°. les véſicatoires agiſſent ainſi que les toniques & les altérans d'une manière occulte, ce qui achève de rendre les caractères de ces trois ſortes de remèdes parfaitement identiques; mais leur action étant ſouvent manifeſtée par des évacuations, des métaſtaſes & autres phénomènes à la portée des ſens, ils ceſſent pour lors de ſe tant reſſembler avec les altérans & les toniques pour ſe confondre avec les évacuans qu'ils ſuppléent même utilement quelquefois ſuivant l'opinion de beaucoup d'Auteurs. Dans l'un & l'autre cas l'action des véſicatoires eſt toujours en raiſon du degré de leur activité, laquelle eſt néanmoins ſubordonnée au genre de la maladie & à pluſieurs autres circonſtances dépendantes du ſujet ſur lequel ces remèdes agiſſent, & qui ne ſauroient ſe rapporter qu'à l'être animé ou corps vivant. L'état de médicament ainſi conſtaté dans les véſicatoires,

il en réſulte que c'eſt à pluſieurs titres qu'ils appartiennent à la matière médicale interne.

Le ſecond effet ou l'effet particulier des veſicatoires eſt purement local, c'eſt-à-dire qu'il ſe borne à la partie ſur laquelle on les applique; il conſiſte à modifier les ſolides & les fluides de cette partie, de manière que ceux-ci en deviennent plus propres à être jetés au-dehors par l'action rétablie ou augmentée des premiers; il peut encore aller dans pluſieurs de ces remèdes juſqu'à altérer très-ſenſiblement le tiſſu même de la partie. Par toutes ces circonſtances on voit que les véſicatoires ſont encore du reſſort de la matière médicinale externe où ils s'identifient en quelque façon avec les diſcuſſifs, les réſolutifs, les ſceptiques ou pourriſſans, les épulotiques & autres remèdes ou ſecours chirurgicaux dont les propriétés individuelles ne ſont point incompatibles avec la vertu épiſpaſtique ſuivant cette remarque de Galien, que les vertus qui ſont particulières à différens corps ne laiſſent pas de ſe rapprocher par des analogies ou des reſſemblances dans leurs effets; mais il eſt important d'obſerver définitivement à l'égard de certains de ces effets particuliers ou locaux; 1°. qu'il ſeroit peut-être mieux de les appeler *phyſiques* ou *chimiques*; 2°. qu'il en eſt parmi eux qui ne ſauroient ſe paſſer que ſur le vivant, comme par exemple les eſcarres; 3°. qu'il en eſt d'autres qui peuvent avoir également lieu ſur le cadavre & ſur le vivant, tels que certains cauſtiques.

Après les idées générales que nous venons d'expoſer ſur les véſicatoires, il n'eſt ſans doute perſonne qui ne s'apperçoive qu'une foule d'autres agens médicinaux doit entrer naturellement dans le ſyſtême entier de ces remèdes; on compte donc encore parmi les véſicatoires les *frictions*, les *ventouſes*, les *fonticules*, les *ſetons*, les *ligatures*, les *bains chauds*, les *flagellations*, & une infinité d'autres remèdes analogues qu'on pourroit ranger ſous chacune des quatre compoſitions pharmaceutiques dont il a été déjà queſtion, comme ſous les chefs d'autant de claſſes particulières, *&c.*

Les véſicatoires ſeront donc pour nous dans cet article l'aſſemblage, le corps entier, le tréſor de tous les moyens que la Médecine emploie à l'extérieur dans la vue d'extraire ou d'attirer à la ſurface du corps, ou de détourner d'une partie ſur une autre tout ce qui peut nuire à la conſervation de la ſanté, ou s'oppoſer à ſon rétabliſſement. C'eſt dans cette acception générale que le mot véſicatoire doit être pris indifféremment avec celui d'épiſpaſtique dans le courant de cet article, à l'exception des cas où nous en fixerons autrement la valeur par quelque ſpécification particulière.

Le ſyſtême des véſicatoires ainſi généraliſé a fourni de tous les temps à la grande Médecine, c'eſt-à-dire à celle qui penſe & qui eſt capable en elle-même de ces traits de génie qu'on appelle des *coups de maître*, a fourni, dis-je, les reſſources les plus étendues & les ſuccès les plus frappans. Les conjectures font remonter l'origine de ces remèdes juſqu'à l'antiquité fabuleuſe, où elle ſe perd avec les premières traces de la Médecine. Tout ce qu'on

peut avoir de poſitif là-deſſus ſe rapporte à l'inſtitution de la Gymnaſtique médicinale par Hérodicus, de qui les Hiſtoriens racontent qu'il employoit les frictions sèches, les fomentations chaudes, *&c.* dans certaines maladies; mais comme il ne nous eſt rien parvenu des ouvrages de cet Auteur d'où l'on puiſſe tirer aucune règle ou aucun précepte ſur cette matière; il paroît que l'époque d'une application raiſonnée de ces ſecours médicinaux doit être fixée aux beaux jours de la Médecine grecque.

Hippocrate, diſciple d'Hérodicus, a témoigné tant d'eſtime pour la Médecine gymnaſtique, qu'il s'eſt fait ſoupçonner d'avoir envié à ſon maître la gloire de cette invention; à la vérité il faut convenir qu'avec le caractère de ſimplicité & de beauté naturelle qui eſt particulier à cette Médecine, elle devoit avoir bien des attraits pour un génie de la trempe de celui d'Hippocrate; auſſi ce célèbre réformateur a-t-il conſidérablement enchéri ſur tous ceux qui ont pu l'avoir précédé dans cette carrière; ſa pratique roule quelquefois toute ſur les cautériſations, les frictions, les fomentations & autres épiſpaſtiques dont il ne ceſſe de vanter l'uſage, & avec leſquels il opéroit des cures merveilleuſes.

Après Hippocrate, les Médecins qui ont fait le plus d'honneur à la médecine des véſicatoires ſont les méthodiques. Leur théorie bornée au *ſtrictum* & au *laxum* n'admet que deux eſpèces de remèdes qui ſe rapportent, quant aux vertus, à ces deux genres d'affection dans les ſolides; ce ſont là comme les deux pôles de leur pratique; mais ce qui paroîtra ſurprenant, c'eſt que les épiſpaſtiques occupent la plus grande place dans ces deux eſpèces de remèdes, quoique ſuivant les principes généraux de cette ſecte ils duſſent être reſtreints au genre du relâchement ou du *laxum*. Cette contradiction eſt ſauvée par leur façon d'interpréter les veſicatoires; ſelon eux la vertu de ces remèdes eſt non ſeulement d'ouvrir & de rétablir les pores, mais encore de ramolir & de raréfier en tant que participant du feu; ils penſoient d'ailleurs que le *ſtrictum* & le *laxum* peuvent ſe trouver tous deux à la fois dans une même maladie; ainſi ils ſe ſervoient indifféremment des métaſyncritiques dans les maladies, ſoit internes, ſoit externes des deux genres; dans quelques maladies phlegmoneuſes, par exemple, ils employoient à titre de métaſyncritique ou véſicatoire les aſtringens, quoiqu'ils miſſent ces maladies dans le genre du *ſtrictum*; dans les vieux ulcères, dans les cicatrices mal faites qu'ils plaçoient dans ce dernier genre ils appliquoient des ſinapiſmes tout comme dans les ulcères du genre oppoſé, ce qui étoit pourtant ſubordonné à l'obſervation des temps dans les maladies & à d'autres objets de pratique ſur leſquels il paroît qu'ils étoient fort verſés.

Toutes les autres ſectes anciennes qui ont eu quelque réputation ont cultivé cette branche de la therapéutique, & depuis au milieu de l'érudition des ſyſtêmes qui ont été les fléaux particuliers réſervés à la Médecine il paroît que le traitement par les véſicatoires s'eſt conſtamment ſoutenu dans les alternatives de célébrité & de diſcrédit inſéparables

ſéparables des révolutions des temps & des eſprits, ſans qu'on puiſſe dire qu'il ait jamais été entièrement abandonné. Ce traitement peut donc être regardé dans l'hiſtoire des variations de l'art comme un des fils précieux qui ont conſervé une communication utile entre la Médecine ancienne & la moderne, ou qui ont empêché qu'il ne ſe ſoit fait entre elles une véritable ſciſſion. Un préjugé non moins favorable encore à l'inſtitution naturelle & irrévocable de la Médecine épiſpaſtique, & qui en achèvera l'éloge, c'eſt que pluſieurs nations d'hommes ſauvages n'en ont jamais connu d'autres: que parmi les nations policées, les Chinois, les Japonnois ſont depuis long-temps en poſſeſſion des ſecours les plus rafinés de cette eſpèce, & qu'enfin il en eſt dérivé chez les habitans de nos campagnes & chez les gens du peuple dans nos villes comme autant de médecines domeſtiques qui ne ſont pas ſans ſuccès, & dont la tradition s'eſt conſervée religieuſement dans ſa pureté originale à travers les générations & les ſiècles.

Il eſt tems maintenant de propoſer quelques réflexions ſur l'action & les effets des véſicatoires qui éclairent plus immédiatement les principaux phénomènes pratiques de cette médecine; nous choiſirons, pour cet effet, les ouvrages d'Hippocrate & ceux de quelques autres Médecins qui l'ont ſuivi dans ſes principes & dans ſa pratique, comme les plus propres à nous fournir les lumières les plus pures & les plus étendues ſur cette matière; ainſi donc, après avoir déjà parlé du gout de ce père de la médecine pour les épiſpatiques, il nous paroît à propos d'ajouter qu'il ne faudroit pas croire que toutes les connoiſſances qu'il avoit acquiſes ſur l'adminiſtration des remèdes, il les tînt uniquement d'un empiriſme froid & borné, mais qu'il les devoit encore aux élans d'un génie vraiment philoſophique, rectifié par tout ce que peuvent donner de ſagacité une expérience conſommée & l'habitude de méditer profondément ſur la nature. Voici par exemple, une des maximes de ce grand homme, la plus capable de nous découvrir le point d'où il eſt parti, & de nous faire pénétrer ultérieurement dans ſes vues; il dit, en parlant du traitement des maladies de la poitrine: *pars verò ex carne per medicamenta & potiones diffunditur, & per calefactoria extrinſecùs admota, adeò ut morbus per totum corpus ſpargatur*: c'eſt-à-dire qu'Hippocrate penſoit que lorſque la maladie eſt fixée dans un organe, il convient, pour l'amener à guériſon, de la répandre dans toutes les parties du corps, ſoit par l'uſage des remèdes internes, ſoit par l'application des épiſpaſtiques. Celſe a dit encore dans le même ſens: *atque interdùm natura quoquè adjuvat, ſi ex anguſtiore ſede vicium tranſit in latiorem.*

Cette intention de généraliſer la maladie, d'en affoiblir le foyer en l'étendant ou le diſtribuant ſur tous les organes, eſt peut être le plus beau canon pratique que nous ayons en médecine. Le grand point eſt de ſavoir la manière dont Hippocrate concevoit cette diſtribution. Il eſt clair qu'il étoit en cela inſpiré par tout ce qu'il connoiſſoit des propriétés de l'intelligence active & ſubtile qui préſide aux fonctions de l'animal, & qu'il appeloit *nature* ou *principe*; & par tout ce qui lui revenoit de ſon expérience journalière. Il ſavoit en premier lieu, que cette

intelligence s'étoit originairement tracé dans le corps un cercle d'opérations dans lequel elle ſe mouvoit, en portant ſur tous les points du cercle le ſentiment & la vie, & jetant des filets de communication dans les intervalles d'un point à l'autre, en ſorte que la maladie pouvoit être regardée comme un obſtacle, un nœud qui arrêtoit ce période d'opérations, & qu'il n'étoit queſtion, pour le rétablir, que de rappeler le principe ſur tous les points de la ſphère. Or c'eſt ce qu'on obtient toutes les fois que l'activité ou les forces du principe augmentent aſſez pour vaincre ou réſoudre l'obſtacle; mais en quoi conſiſte cette augmentation des forces de la nature? Dans la fièvre. C'eſt ainſi que ſuivant notre Auteur & l'obſervation de tous les ſiécles, la fièvre réſout le ſpaſme : *febris ſpaſmum ſolvit*; ainſi la douleur qui n'eſt peut-être qu'un ſpaſme plus ramaſſé ou plus concentré, eſt détruite par le même agent : *quibus jecur vehementer doluit ſuccedens febris dolorem ſolvit.* Maintenant la fièvre peut être ou *ſpontanée* ou *artificielle*; la première doit être entièrement ſur le compte de la nature ou de ſon autocratie; la ſeconde eſt un produit de l'art. Cet art, Hippocrate né pour le former, en variois à l'infini les reſſources, au moyen des deux épiſpaſtiques univerſels; ſavoir la *douleur* & la *chaleur*. Il avoit remarqué que le plus ſouvent là où il y a de la douleur, il y a maladie : *ubi dolor, ibi morbus*; qu'une douleur plus forte l'emportoit ſur une moindre, que la douleur attiroit & fixoit la maladie ſur l'endroit douloureux : » car, » dit-il, ſi avant que la maladie ſoit » déclarée, on a ſenti de la douleur » dans une partie, c'eſt là même » que la maladie ſe fixera. » Il croyoit donc que la douleur diſpoſoit la partie à appeler & à ſe charger de la maladie; par conſéquent qu'une douleur produite par art, plus vive que la naturelle, en diminuant ou anéantiſſant celle ci, étoit capable de faire une diverſion ſalutaire, un déplacement de la maladie, laquelle chemin faiſant, s'il eſt permis d'ainſi parler, pouvoit encore être altérée çà & là par les différens organes, & devenir par ce moyen générale. A l'égard de la chaleur, il avoit également éprouvé que la chaleur attire : cela eſt par tout dans ſes ouvrages. Il dit expreſſément au ſujet de la vertu attractive ou attirante communiquée par la chaleur aux parties, *membrum per calliditatem trahit ad ſe ipſum & vicinis venis ac carnibus, pituitam ac bilem.* Il ſavoit encore que la chaleur portée à un certain degré, produiſoit la douleur; & quant à ces attractions d'humeurs, il les expliquoit par l'énergie & la mobilité du grand principe qui, ſuivant l'axiome ſi connu, ſe porte d'une extrémité du corps à l'autre extrémité, *&c.* D'un autre côté il étoit le témoin infatigable des guériſons imprévues qu'opéroit la nature par des éruptions cutanées, des parotides, des ulcères actuellement ſuppurans, *&c.* C'étoit donc par une analogie toute ſimple qu'Hippocrate étoit conduit à employer les odoriférans & les échauffans externes pour réveiller ou pour rappeler la nature lorſqu'elle s'engourdiſſoit ou qu'elle ne pouvoit plus ſuffire elle-même. Tel eſt à peu près le plan général de la conduite d'Hippocrate dans l'uſage des véſicatoires qu'il ne faut jamais perdre de vue dans l'eſtimation rationnelle de ces remèdes; ainſi donc,

en réſumant ce qui vient d'être dit, il eſt un principe qui anime le corps. Les epiſpaſtiques ſont deux, ſavoir, la douleur & la chaleur ; ils ſont univerſels & abſolus : la douleur ſe décompoſe en faveur de l'art & en une infinité d'intermédiaires qui peuvent être autant d'épiſpaſtiques, depuis la douleur poſitive ou abſolue, juſqu'au ſentiment le plus voiſin du plaiſir. L'art trouve les mêmes reſſources dans la chaleur dont les nuances, depuis la plus légère fièvre juſqu'au feu deſtructif, forment une ſérie des mêmes remèdes. La douleur & la chaleur ſont des modifications du grand principe qui a ſon ſiége dans les nerfs dont il eſt l'élément ſenſitif, comme les autres particules de matière en ſont les élémens phyſiques. La douleur & la chaleur ſe produiſent & ſe détruiſent mutuellement. Les véſicatoires ne ſont que les agens excitatifs du grand principe ; car la cauſe efficiente de la chaleur & de la douleur eſt en nous, comme le ſentiment des couleurs eſt en nous : au moyen de cette vertu communicative, l'action de la chaleur & de la douleur peut s'étendre d'un bout de la ſurface du cops à tout le grand principe, comme l'embraſement peut arriver à toute une maſſe combuſtible par une ſeule étincelle. C'eſt encore une fois, ſous cet aſſemblage d'idées ſublimes qu'on peut ſe repréſenter le génie d'Hippocrate occupé de la médecine épiſpaſtique, en dirigeant toutes les branches, & en mouvant tous les reſſorts. Maintenant avec l'avance de ces préceptes élémentaires, il eſt bien facile de concevoir que l'action des veſicatores ſur les corps, conſiſte à exciter la fièvre au moyen de ce principe qui n'eſt autre choſe que la ſenſibilité & la mobilité des nerfs. Lorſqu'on applique un épiſpaſtique ſur une partie, ſon effet ſenſible eſt d'en augmenter les oſcillations nerveuſes qui, ſi elles ſont pouſſées trop loin, produiront la fièvre, accéléreront le mouvement des liqueurs & les entraîneront ſuivant les déterminations de la nature, ou celles de l'art s'il eſt plus fort qu'elle. Pour avoir une idée de ces déterminations, il faut les conſidérer dans l'état naturel, ſe portant alternativement du centre du corps à la circonférence, & de la circonférence au centre, au moyen de l'antagoniſme de la peau avec les organes internes, & roulant, ſuivant les mêmes directions, les divers ſucs contenus entre cette circonférence & le centre dont elles jettent au-dehors une partie ſous la forme de ſueur & de tranſpiration. Ces déterminations ont été appelées par quelques auteurs *forces centripèdes* & *forces centrifuges*. Augmentez la puiſſance dans un des antagoniſtes, dans la peau, par exemple, & les déterminations ſeront vers la peau ; il en arrivera de même en ne l'augmentant que dans la plus petite ſurface poſſible de cet organe externe ; car chaque fibrile nerveuſe étant dans une oſcillation continuelle, ſuivant des expériences ingénieuſes qui ont été faites depuis peu, elle eſt ſuſceptible par l'augmentation de ſon oſcillation & de ſa ſenſibilité particulières, de devenir un point fébrile : ce point s'aggrandiſſant de plus en plus, formera un centre fiévreux avec érection des nerfs & des vaiſſeaux de la partie, d'où partiront des eſpèces de courans qui gagneront tout le corps & ſe reporteront continuellement à ce centre comme à une ſource d'action & de

force, en y entraînant avec eux une partie des humeurs détournées des autres organes, ce qui occaſionnera une eſpèce de pléthore locale, & en conſéquence l'élévation ou tumeur de la partie; cette manière d'expliquer ainſi par l'action vitale la formation de pareilles tumeurs, eſt autoriſée par une obſervation que tout le monde peut faire; c'eſt que les tumeurs inflammatoires s'affaiſſent après la mort, & que ſi l'on fait une inciſion à la partie qui étoit tumeur dans le vivant, on la trouve farcie & engorgée d'une quantité exceſſive de ſang par comparaiſon avec les autres parties, quoiqu'elle fût avant l'ouverture au même niveau. Ces phénomènes ſont quelquefois produits *ſponte*, dans un organe intérieur, qui dès ce moment doit être regardé comme converti en une eſpèce de ventouſe. L'abord du ſang dans cet organe peut en rendre les vaiſſeaux variqueux, & avoir mille autres ſuites funeſtes; dans ce cas, lorſqu'on applique immédiatement ſur la partie ou tout auprès, certains véſicatoires, tels que les ſcarifications, les ſétons, &c. on obtient une dérivation immédiate des humeurs qui en engorgeoient la partie; ainſi dans les violens maux de tête, les anciens ſaignoient quelquefois très utilement à la veine du front, aux veines de derrière l'oreille, dans les vertiges, aux ranines dans certains maux de gorge, &c. ce qui revient à nos ſétons, ſcarifications, &c. Mais qui ne voit pas que les effets ſecondaires des véſicatoires dans ces occaſions ſont purement mécaniques ou paſſifs, & doivent être ſoigneuſement diſtingués des premiers qu'on pourroit appeler *actifs*?

Quant aux déterminations des humeurs, en conſéquence de ces diſpoſitions particulières dans les ſolides d'une partie, on réclameroit vainement contre elles les lois générales de la circulation; ces lois ſont renverſées en grande partie par l'obſervation & par l'expérience. Baillou a remarqué ſur un jeune Hémophtyſique des pulſations aux hypocondres, provenant du ſang qu'on ſentoit ſe porter en haut, comme ſi on l'eût conduit avec la main. On entend dire tous les jours à des mélancoliques que le ſang leur monte du bas ventre à la tête, qu'ils le ſentent monter & s'arrêter à la région lombaire, &c. L'anatomie démontre encore un nombre prodigieux d'anaſtomoſes de réſeaux vaſculaires, dans leſquels on ne ſauroit admettre la circulation d'après la théorie commune: la conſtitution & l'arrangement des cellules du tiſſu muqueux forment encore une forte préſomption contre ces lois générales. Enfin l'on s'eſt convaincu par les expériences bien faites, du reflux du ſang vers le cerveau, par les troncs veineux de la poitrine, dans le temps de l'expiration. *Voyez les Mémoires de l'Académie des Sciences de l'année* 1749. Il paroît donc que les argumens tirés d'après les oſcillations nerveuſes en conſéquence des phénomènes de la ſenſibilité des parties, doivent autrement éclairer la théorie de la dérivation & de la révulſion que les hypothèſes des humoriſtes, dont les principes ont été d'ailleurs démontrés faux par des médecins & des phyſiciens illuſtres.

A l'égard de la formation des veſſies par l'application des épiſpaſtiques, il eſt hors de doute que la contraction de la partie de la peau

expoſée à l'action irritante du véſicatoire, influe pour beaucoup dans ce phénomène. Cette contraction aidée des ſucs propres à la partie, & altérés par l'âcreté ou cauſticité des véſicatoires, ou de la portion de ſueur & de tranſpiration arrêtée par le topique, ſépare la peau de la cuticule ou épiderme, & l'eſpace formé pour lors entre elles demeure rempli de ces ſucs qui s'y accumulent de plus en plus. On voit donc que l'effet actif, cet effet propre à l'animal ou au corps vivant concourt en grande partie à produire ces veſſies, & qu'il faut bien ſe garder de le confondre avec la contraction qui arrive mécaniquement à un cuir ou à un parchemin en l'approchant du feu; erreur dans laquelle ont été entraînés pluſieurs grands hommes, par l'arbitraire de la théorie qui a cette malheureuſe commodité de ſe prêter à toutes ſortes d'idées.

Avant de quitter cette matière il convient de dire un mot de l'action des *véſicatoires*, par rapport au département de chaque organe, en vertu de cette ſympathie, de ce *conſenſus généralis* qu'Hippocrate a ſi bien obſervé. Quelques Auteurs pleins de grandes vues ont travaillé très-heureuſement ſur ce ſujet; ils ont conſtaté beaucoup de choſes, en ont fait connoître de nouvelles, mais ils en ont montré beaucoup plus encore dans le lointain, qu'on ne parviendra jamais à acquérir qu'après des expériences réitérées; il ſeroit ſans doute bien important de ſavoir quel eſt l'organe qui correſpond le plus à l'organe affecté; quelle utilité n'en réſulteroit il pas pour le choix des parties, dans l'application des *véſicatoires!* Hippocrate dit, *ſi caput doluerit, ad pectus, deinde ad præcordia, tum demùm ad coxam procedit.* La propagation de la douleur juſqu'à ce dernier organe, ne prouve-t-elle pas une correſpondance de celui-ci avec les deux autres? Cela n'a pas non plus échappé à quelques maîtres de l'art; on verra dans le détail, qu'ils appliquoient ſouvent avec ſuccès des *véſicatoires* ſur le haut de la cuiſſe, dans les maladies dont le ſiège eſt cenſé établi dans la région de l'eſtomac: ce que nous ſavons de merveilleux ſur l'étendue du département de ce dernier, devroit animer à la découverte de ce qui nous manque de connoiſſance ſur les autres. Vanhelmont ſe foule le pied, il éprouve dans l'inſtant les affections de l'eſtomac les plus violentes, qui ne ceſſent qu'après le rétabliſſement de la partie. On lit dans le Chancelier Bacon, *ſi pollex pedis dextri ex oleo ungatur, in qua cantharides ſunt diſſolutæ, mirabilem facit erectionem.* Les livres des Obſervateurs ſont pleins d'exemples de cette nature.

Les maladies dans leſquelles on a coutume d'employer les *véſicatoires*, ſont principalement les maladies chroniques; c'eſt-à-dire, celles dont l'art peut entreprendre la guériſon; celles-ci ſont fondées 1°. ſur des affections purement nerveuſes; 2°. ſur de pareilles affections occaſionnées par une matière qu'on peut croire enfoncée bien avant dans la ſubſtance même du nerf ou des parties; 3°. Enfin ſur une indiſpoſition du tiſſu cellulaire qui ſe trouve abreuvé d'humeurs qui détruiſent de plus en plus ſon reſſort & celui des organes; ce dernier cas revient à ce que les anciens appelloient *intemperie froide.* Voici d'ailleurs comment Galien s'explique ſur les indications de ce remède au Cha-

tre *de evacuantibus ex alto auxiliis; in omnibus diuturnis affectionibus, cùm nihil profuerint ulla auxilia, evocantem ex alto curationem metasyncriticam à methodicis appellatam..... Facere plerique solent; ego verò ubi intemperies quædam humida & frigida in affectis partibus est, aut obtusus aut stupidus sensus, adhibeo ipsis pharmaca ex sinapi aut thapsia & similibus confecta: at in siccis & calidis affectionibus non adhibeo;* mais en nous en tenant à notre première diviſion des maladies chroniques, on peut dire en général que c'eſt ici le cas plus que jamais, d'exciter la fièvre, ſuivant le fameux précepte d'Hippocrate, *vetustos morbos primùm recentes facere oportet*; dans le premier genre des maladies nerveuſes, c'eſt-à-dire, dans celles qui ſont ſans matière, les *véſicatoires* capables de produire les plus fortes & les plus promptes révolutions doivent être employés; ainſi la fureur, au rapport d'Hippocrate, emporte l'épilepſie; ainſi l'on voit des manies, des fièvres intermittentes opiniâtres, guéries par une converſion violente & ſubite dans le ton des nerfs occaſionnée par la terreur, l'ivreſſe & autres moyens analogues. L'hiſtoire de ce qui arriva au fameux Boerhaave, dans l'Hôpital de Harlem, en eſt une autre preuve. Dans le ſecond genre des maladies, c'eſt-à-dire, lorſque quelque matière bleſſe les nerfs ou l'organe, il eſt bon de recourir aux épiſpaſtiques propres à réſoudre les ſpaſmes intérieurs, ou à faire une puiſſante révolution au-dehors; ces remèdes conviennent dans la goutte, la ſciatique, la ſurdité, &c. Ils s'étendent encore à beaucoup d'accidens qui ſurviennent dans les maladies aiguës; leur ſuccès ſe manifeſte ordinairement par des évacuations copieuſes plus ou moins lentes, par des tumeurs, des abſcès, &c. juſqu'ici l'action des *véſicatoires* dans ces deux genres, paroît appartenir à l'effet que nous avons appellé *actif*; mais il eſt encore à propos d'obſerver à l'égard du ſecond, que ſouvent il arrive qu'une petite portion d'humeurs viciées va & vient du noyau du corps à ſa ſurface, & ne ſe fixe que pour un temps ſur les organes de l'un & de l'autre; c'eſt ce qu'on remarque dans quelques dartres, quelques éruptions exanthémateuſes, quelques ulcères périodiques, &c. dont la diſparition eſt quelquefois auſſi dangereuſe pour la maladie que leur retour lui eſt favorable; alors on ſent que ſuivant que l'humeur eſt rentrée dans le corps, ou ſe trouve rejetée actuellement à ſa ſurface, l'effet des *véſicatoires* peut être *actif* ou *paſſif*, & qu'on doit en varier le choix d'après les indications. Baillou parle d'un homme à qui le bras étoit devenu tout noir, par une métaſtaſe qui ſe portoit de temps en temps à cette partie; lorſque cette noirceur diſparoiſſoit, l'homme tomboit dans la démence; on fut d'avis de ſacrifier la partie affectée de cette noirceur; ce qui ayant été fait l'homme fut entièrement guéri. Dans le troiſième genre des maladies chroniques, comme dans les œdèmes, les leucophlegmaties, les hydropiſies, les chloroſes, les *véſicatoires* doivent être plus doux; & quant à leurs effets, il paroît mêlé de l'actif & du mecanique: car il eſt vraiſemblable que le ſeul poids de la maſſe du liquide épanché ne ſuffit pas toujours pour l'évacuer par l'ouverture faite; on en trouve un exemple

dans les journaux des maladies qui ont regné à Breſlaw en 1700.

Il ſe préſente ici maintenant une queſtion aſſez intéreſſante, ſavoir s'il eſt indifférent pour ces effets que nous avons appelés *actifs*, de ſe paſſer ou non avec ſolution de continuité dans la partie. Nous croyons que dans bien des cas, dans tous ceux même où il ne s'agit que de corriger une inverſion du ton du ſyſtème nerveux, l'intégrité de la peau, ſa réaction ſur les autres organes, eſt néceſſaire pour la marche régulière des oſcillations nerveuſes: ainſi, par exemple, dans les amputations on voit que l'équilibre dans les organes ne ſe rétablit qu'après la formation d'une cicatrice épaiſſe qui ſupplée toute la portion de la peau emportée avec le membre; ainſi l'eſcarre peut ſuppléer avantageuſement la peau dans les uſtions, ſans compter que l'effet de ces derniers remèdes eſt principalement eſtimé par ſa violence & ſa promptitude; il faut en dire autant de tous les autres effets prompts & momentanées. On ne ſauroit donc trop s'attacher à reconnoître le genre de la maladie, avant de prononcer ſur le choix des épiſpaſtiques, ne fût-ce que pour éviter au malade le déſagrément d'une plaie ou d'une cicatrice, qui paroiſſent tout au moins inutiles dans les maladies ſans matière.

Tout ce qu'on peut noter des précautions à prendre en général dans l'adminiſtration des *véſicatoires*, ſe réduit 1°. à ſaigner ou à purger auparavant le malade, ſi le cas l'exige : car les épiſpaſtiques étant recorporatifs, c'eſt-à-dire, propres à faire circuler la lymphe nutritive, il pourroit en réſulter des accidens fâcheux; plus vous remplirez, dit Hippocrate, les corps impurs, plus vous vous expoſerez à leur nuire. 2°. Il ne faut pas appliquer ces remèdes ſur les organes délicats. 3°. Les doſes en doivent être proportionnées à l'âge & au tempérament du malade, à la nature de la maladie, &c. 4°. Il convient de ne pas les employer au commencement des maladies aiguës, ſi vous en exceptez quelques-unes, comme l'apoplexie qui, même à la rigueur, pourroit n'être pas comptée parmi ces dernières.

Galien nous a encore laiſſé là-deſſus des préceptes généraux qui paroiſſent confirmer en partie ce que nous diſions au ſujet du choix des *véſicatoires*. « C'eſt, dit cet Auteur, lorſque les parties les plus » intérieures ſe trouvent dans un » état ſain, & que ce qui doit être » évacué eſt profondément caché » dans les organes les plus internes, il convient d'augmenter ou » de donner plus d'intenſité à la » chaleur du médicament épiſpaſtique, crainte que cette chaleur, » avant de parvenir à ces organes, » n'ait trop perdu de ſa force, & » il n'y a aucun riſque que cela » cauſe aucun dommage aux parties externes, puiſqu'elles ſont » ſuppoſées ſaines. Deux choſes » ſont donc à conſidérer dans l'uſage des médicamens âcres & des » médicamens chauds, ſavoir, les » parties externes qui doivent ſupporter l'activité des épiſpaſtiques, » & les internes qui ont beſoin de ces » remèdes; *ſumma partes quæ tolerant, & profunda quæ egent.* Le même » Auteur veut encore que lorſqu'il » eſt queſtion d'échauffer promptement on ait recours aux remèdes » qui produiſent de la chaleur au » moindre contact du corps & la

» répandent avec la même célérité » dans toutes les parties; mais ſi » c'eſt un membre refroidi qu'il » ſoit beſoin de rechauffer, il y » faut employer des *épiſpaſtiques* » dont l'effet ſoit plus lent & plus » long ». C'en eſt aſſez pour le général des *véſicatoires*, auquel on ne ſauroit d'ailleurs rien ajouter ſans anticiper ſur les détails particuliers où ces matières paroiſſent plus convenablement placées, & dont nous allons nous occuper.

Des rubéfians. C'eſt un effet inſéparable de l'action des *véſicatoires*, que d'exciter des rougeurs ſur la peau, ou d'être *rubéfians*; ainſi après cette conformité générale d'effet, il ſemble qu'ils devroient tous être réduits à une ſeule & même claſſe qui ſeroit celle-ci : mais la plus grande ou la moindre énergie des uns comparés aux autres, mettant ainſi que nous l'avons déjà remarqué, des diſtinctions réelles dans leurs effets, les Auteurs ont cru devoir établir un ordre de progreſſion dans l'énumération de ces remèdes, d'après l'eſtimation graduelle qu'on a faite de leurs vertus. Les rubéfians doivent donc être dans l'ordre pharmaceutique des individus des remèdes ſpécifiés par cette qualité ſenſible que nous avons dit être commune à tous les *véſicatoires*, de rougir la peau, & qui ſont capables d'ailleurs des autres effets épiſpaſtiques dans un grand degré; enſorte que c'eſt la première nuance de la vertu *véſicatoire* priſe en total, par laquelle ces remèdes ſont caractériſés; les anciens les ont appelés *phœnigmi*, phœnigmes; les ſubſtances ou les drogues qu'on y emploie ſont les mêmes que celles de la plupart des autres *véſicatoires*, quoiqu'il y en ait parmi elles qu'on déſigne pour être plus particulièrement *rubéfiantes*, telles que la ſemence du creſſon, la fiente de pigeon ramier, le ſtaphiſaigre, *l'iberis*, &c. Dans la compoſition des *rubéfians* les anciens n'employoient pas ces ſubſtances pures, mais on obſervoit d'en émouſſer la cauſticité ou l'âcreté par des ingrédiens, comme les huiles & principalement les graiſſes parmi leſquelles on avoit grand ſoin de choiſir, d'après les préjugés des temps, celles de lion, de léopard, d'hyenne, d'oie, &c. ou par des préparations qui tiennent à des vues chimiques & qu'on a pratiquées très-anciennement, comme de faire macérer dans du vinaigre la graine de moutarde, qui eſt une principale matière de ces remèdes; ou enfin par la médiocrité des doſes & quelques circonſtances dans les mélanges. Au moyen de cette correction, l'activité d'un *véſicatoire*, proprement dit, étoit réduite à celle de rubéfiant, qui néanmoins par un long ſéjour ſur une partie, pouvoit faire l'office du premier, de même qu'un *ſinapiſme* ou tel autre puiſſant *véſicatoire* pouvoit n'être que *rubéfiant* en abrégeant la durée de ſon application; d'où il eſt clair que l'état de *rubéfiant* dans ces remèdes dépendant quelquefois de cette meſure de temps, on pourroit encore les définir, des *véſicatoires* réduits à la ſeule vertu de produire des rougeurs, ſoit par les correctifs dans la compoſition & dans les doſes, ſoit par le temps qu'on laiſſe à leur action. Les *rubéfians* ſont des compoſitions pharmaceutiques particulières auxquelles on a donné ſpécialement le nom de *rubéfians*; ils peuvent être ſous pluſieurs formes; les plus ordinaires ſont l'emplâtre, les

cataplaſmes,

cataplaſmes, le liniment, &c.

Tous les anciens depuis Hippocrate ont fait beaucoup d'uſage de ces remèdes : on trouve dans Myrepſus la formule d'un emplâtre *rubéfiant* appelé *Anthemeron*, de l'invention d'Aſclepiade, donné pour un remède ſouverain dans les hydropiſies; les myrobolans, la litharge, le nitre, le vinaigre, la réſine, &c. entrent dans la compoſition de ce remède. Aëtius donne encore *l'iberis* ou le *cardamum* mêlé avec un *rubéfiant* très-utile recommandé par Archigene. Les médicamens appelés *acopes* fourniſſent encore des *rubéfians* dans pluſieurs maladies chroniques. Les cataplaſmes en donnent également de très-bons. Paul d'Égine donne, d'après Alexandre, la formule d'un liniment *rubéfiant* où entre l'encre à écrire, *ex atramento ſcriptorio*, & qui eſt très-vanté dans les migraines. Quelques modernes ont employé les cantharides, le ſaindoux, le ſavon, le ſel, &c. dans les *rubéfians*. Vepfer propoſe contre la migraine, à titre de *rubéfiant* très-léger, un morceau de veau rôti, trempé dans l'eſprit de vin, où l'on aura fait macérer de la graine de moutarde. On pourroit compter parmi ces remèdes l'emplâtre de *caranna* que Sydenham a fait appliquer avec ſuccès à la plante des pieds, dans le *chorea ſancti viti*; quelques onguens, quelques huiles odorantes, & quelques poudres, le même que le *diacopregios* de Cœlius Aurelianus, qui n'eſt que la poudre de crotin de chevre, délayée dans du vinaigre ou du *poſca*, peuvent paſſer pour *rubéfians*. Les *rubéfians* conviennent, entre les maladies dont nous avons déjà parlé, dans les ophtalmies, les vertiges, la léthargie, les angines & dans quelques affections des reins. Duret obſerve néanmoins qu'on ne doit faire uſage des *phœnigmes* dans la léthargie, qu'autant que le malade ſe trouve enſeveli dans un ſommeil profond & continu, ou qu'il eſt aſſoupi au point de ne pouvoir être autrement excité. On peut inférer de là qu'en général dans le cas de chaleur fébrile, il n'eſt pas prudent de faire uſage de ces remèdes.

Les *rubéfians* ſont ordinairement avec les *dropaces*, les précurſeurs des ſinapiſmes, c'eſt-à-dire, qu'avant d'en venir aux ſinapiſmes, on emploie d'abord les premiers pour préparer la partie. Par cette dernière raiſon, ces remèdes entrent encore dans la méthode ancienne de traiter certaines plaies.

Les *rubéfians* peuvent s'appliquer ſur preſque toutes les parties du corps, ce qui eſt un privilége commun à tous les topiques d'une vertu foible. Leur effet conſiſte à mordre légèrement ſur la peau, à y exciter de l'irritation, de la chaleur, & à produire quelques petites révulſions. Les anciens avoient coutume après l'adminiſtration de ces remèdes, de laver le malade, ou de le mettre dans le bain, ou enfin de frotter la partie avec des huiles chaudes.

Les fomentations tant sèches qu'humides, ſont de bons épiſpaſtiques *rubéfians*; en relâchant les pores, comme diſoient les anciens, en redonnant du ton à la peau & au tiſſu cellulaire par un léger *ſtimulus* des nerfs, elles procurent des révulſions très utiles dans les tranſpirations & ſueurs arrêtées dans le tetanos, les fièvres exanthémateuſes, comme dans la petite vérole, dans les angines, &c. Les anciens employoient ordinairement

dans les vertiges les fomentations ſur toute la tête ; mais avec la précaution de ne pas y employer des matières qui euſſent une mauvaiſe odeur. Mercatus recommande, pour attirer la matière des bubons peſtilentiels, les fomentations avec des éponges imbibées d'une décoction de plantes aromatiques & un peu âcres. Les anciens faiſoient encore des fomentations ſur les plaies qu'ils vouloient amener à ſuppuration, avec des ſachets de lin remplis de fiente de pigeon ou d'excrémens de chien réduits en poudre. Les vapeurs de certaines plantes aromatiques, conduites par un tuyau dans différentes cavités du corps, ſont des fomentations très-uſitées par Hippocrate dans quelques maladies des femmes. Les jeunes animaux ouverts ou fendus par le milieu du corps, & appliqués encore tout chauds ſur une partie, ſont des eſpèces de fomentations rubéfiantes qu'on a ſouvent employées avec ſuccès ; *Arculanus* attribue éminemment cette vertu *epiſpaſtique rubéfiante* aux lézards appliqués à demi-morts ſur les parties ; il prétend même que ce remède eſt capable d'en extraire les corps étrangers qui peuvent s'y être plantés ou introduits.

Les fomentations s'appliquent comme *rubéfians* ſur tous les endroits du corps, excepté, ſuivant Galien, la région *précordiale*, où il ſeroit à craindre qu'elles n'attiraſſent les ſuperfluités du corps ſur le foie ou ſur quelqu'autre viſcère voiſin ; mais on peut ſe mettre à l'abri de ce danger, en purgeant auparavant le malade, ſuivant la pratique d'Hippocrate, qui avec cette précaution ne faiſoit point difficulté dans le traitement des fièvres, d'appliquer de pareils remèdes ſur une région. Il eſt prudent néanmoins de ne pas employer des fomentations trop chaudes ſur les hipochondres dans quelques maladies de la tête, ſurtout dans la phrénéſie.

Les épithèmes & toutes les variations de ces remèdes ſont encore des rubéfians qu'on emploie avec ſuccès contre les douleurs de côté dans la pleuréſie, quelques palpitations du cœur, & un grand nombre d'autres affections. On a quelquefois obtenu avec ces remèdes des révulſions très-utiles dans des fièvres opiniâtres. Boyle raconte qu'il s'eſt guéri d'une fièvre continue violente qui avoit tenu contre toutes ſortes de remèdes, en s'appliquant au poignet un mélange de ſel, de houblon & de raiſins de Corinthe. Les Égyptiens, au rapport de Proſper Alpin, ſe guériſſent des fièvres intermittentes en s'attachant aux poignets, une heure avant l'accès, un épithème d'ortie broyée avec du ſel ou du nitre. On lit dans les Commentaires des Aphoriſmes de Boerrhaave par M. Van-Swieten, qu'un payſan guériſſoit les fièvres intermittentes, en mettant dans la main & y fixant par un bandage de la pulpe de renoncule.

Les briques chaudes, les murailles des fours, *&c.* ſont encore autant de rubéfians épiſpaſtiques ou d'épithèmes chauds. A l'égard de l'application des épithèmes, ils ont cela de particulier, que d'ordinaire on ne les applique que ſur les parties du milieu du corps, *mediis partibus*, comme ſur le foie, la rate, *&c.*

Les *cucuphes* procurent encore comme rubéfians de très-grands ſoulagemens dans les ſurdités, les foibleſſes de nerfs, les abolitions

de mémoire, les douleurs de tête continuelles, &c.

Les *bains chauds*, ſoit naturels, ſoit médicinaux, ſont parmi les épiſpaſtiques rubéfians des remèdes ſalutaires qu'on peut employer dans l'état ſain comme dans l'état malade. Ils conviennent principalement dans quelques amaigriſſemens, dans quelques maladies aiguës, dans les excrétions de la peau arrêtées, & dans beaucoup d'autres indiſpoſitions de cet organe. Dans ces derniers cas même, ils ſont très-ſouvent préférables aux remèdes internes, ainſi que l'ont éprouvé pluſieurs Praticiens, & que le dit Hippocrate à l'occaſion d'un nommé *Simon*. Les *bains de vapeurs* peuvent encore être regardés comme des bains chauds, de l'utilité la plus reconnue dans bien des maladies; ils ſont quelquefois d'autant plus efficaces, que ces vapeurs ſont chargées de quelque principe ſubtil qui s'élève par l'uſtion de certaines ſubſtances aromatiques. S'il faut en croire Zacutus Luſitanus, il croît ſur les montagnes du Pérou une plante graminée que les Naturels appellent *iche*, dont la vapeur a la vertu d'attirer le reſte de mercure qui peut ſe trouver dans le corps de ceux qui viennent d'être traités de la vérole, enſorte que ces perſonnes ſuent exactement le mercure qui leur ſort par toute la peau en forme d'efflorescenece : il ne manque à ce fait qu'un peu plus de vraiſemblance pour mettre les vapeurs de cette plante au rang des épiſpaſtiques rubéfians les plus merveilleux. Les bains de fourmis, les bains de ſable, les aſperſions avec du ſel, du nitre, les inſolations, &c. ſont encore comme autant de bains chauds qui doivent être comptés parmi les puiſſans rubéfians. Ici reviennent également les demi bains, l'inſeſſion qui en eſt une eſpèce, &c.

Le *pediluvium* ou bain des pieds, eſt encore un rubéfiant de l'eſpèce des derniers que nous venons de nommer; il eſt fameux par les révulſions ſalutaires qu'il opère dans les maladies quelquefois les plus déſeſpérées. Cette grande efficacité eſt fondée ſur la correſpondance admirable des pieds avec toutes les cavités du corps. Les phénomènes de cette correſpondance, on oſe l'avancer, doivent être pour les Praticiens une ſource féconde d'indications relatives à la température des pieds dans les maladies : qu'on liſe là-deſſus Hippocrate, & parmi les modernes, Baglivi : combien de mélancoliques, de vaporeux, de perſonnes tourmentées de vomiſſemens habituels, qui euſſent reçu d'un bain des pieds un ſoulagement qu'on n'a jamais penſé à leur procurer, faute d'attention à ces principes!

Quant aux précautions à obſerver dans l'adminiſtration de toutes ſortes de bains en général, la première & que nous avons dit une fois pour toutes, devoir toujours aller avec l'uſage des véſicatoires, c'eſt de pourvoir à quelques évacuations préalables; en ſecond lieu les *corps impurs* ne ſont pas faits pour les bains, *corpora impura non balneanda*; enfin il eſt des cas qu'il faut avoir bien ſoin de diſtinguer, où ſuivant Hippocrate, l'eau chaude appliquée aux pieds peut être nuiſible aux yeux & au cerveau.

Les *frictions*, ces reſſources ſimples & heureuſes occupent parmi les rubéfians une place très diſtin-

guée. Tout ce qui peut intéreſſer la curioſité du Medecin dans l'hiſtoire de ces remèdes, méritant d'être connu, & ſe trouvant renfermé dans une Diſſertation de M. Loelhoeffel, imprimée à Leyde au mois de Juin 1732; on va tranſcrire ici la plus grande portie de l'extrait qu'on en trouve dans le Journal des Savans de Février 1734.

» Hippocrate établit différentes » frictions de la peau, l'une forte » & l'autre douce, l'une continue » & l'autre qui ſe fait à diverſes » repriſes. La première, ſelon lui, » durcit le corps, la ſeconde l'a» mollit, la troiſième l'exténue, & » la quatrième rétablit ce qui s'en » eſt diſſipé de trop. La première » ne convient pas aux gens ſecs » & d'un tempérament chaud, » mais elle eſt très propre aux per» ſonnes d'une conſtitution humide » & froide; la ſeconde eſt nuiſible » à ceux qui ont la chair lâche, & » convient à ceux qui l'ont remplie » d'obſtructions & de duretés; la » troiſième fait du bien aux per» ſonnes replettes, & la quatrième » beaucoup de tort à celles qui n'ont » ni trop, ni trop peu d'humeurs.

» Les Médecins qui ſont venus » après Hippocrate ont établi d'au» tres différences dans les frictions, » par rapport aux lieux & aux au» tres circonſtances; les unes ſe » font en plein air, les autres dans » la chambre; celles-ci à l'ombre, » & celles-là au ſoleil; les unes » dans un lieu chaud, les autres » dans un lieu froid, les unes au » vent les autres à un air tranquille; » les unes dans le bain, les autres de» vant ou après le bain; les unes » avec de l'huile, les autres avec des » linges & celles-ci avec des linges » rudes ou avec des linges doux.

» Ils ont encore diſtingué les » frictions par rapport aux différens » ſens dans leſquels elles ſe prati» quoient; les unes ſe faiſoient de » haut en bas, les autres de bas en » haut; les unes en ligne directe, » les autres en ligne oblique; les » unes abſolument en travers, les » autres un peu moins horiſontale» ment; toutes différences qui ont » paru ſi eſſentielles à obſerver, » qu'ils ont cru devoir les expoſer » par une figure qui ſe voit dans » Galien.

» Ce dernier prétend qu'en fai» ſant les frictions en ces différens ſens, & les faiſant exacte» ment, toutes les fibres des muſ» cles s'en reſſentent. Quelques » Médecins de ſon temps croyoient » que la friction qui ſe faiſoit » tranverſalement, reſſerroit les » parties, & leur procuroit de la » fermeté; que celle au contraire » qui ſe faiſoit en ligne directe les » raréfioit & les relâchoit: mais » Galien les accuſe en cela d'igno» rance.

» Pluſieurs ont voulu déterminer » le nombre des frictions qu'il fal» loit faire dans chaque maladie, » mais Celſe rejette cette penſée » comme abſurde, & remarque que » c'eſt ſur les forces, ſur le ſexe » & ſur l'âge des malades que ce » nombre doit ſe régler; enſorte » premièrement que, ſi le malade » eſt bien foible, c'eſt aſſez de » cinquante frictions, & que, s'il » a beaucoup de force, on en fait » faire juſqu'à deux cens; ſecon» dement, que ſi c'eſt une femme, » il en faut moins que ſi c'eſt un » homme; troiſièmement, que les » enfans & les vieillards n'en peu-

» vent pas ſouffrir un auſſi grand » nombre que les perſonnes d'un » âge moyen.

» Notre Auteur paſſe ici aux fric- » tions qui ſont en uſage chez les » Égyptiens ; ils font les unes avec » les mains enduites de ſéſame, les » autres avec des linges crud's, & les » autres avec des lambeaux d'étoffe » de poil de chévre. Quant à celles » qu'ils pratiquent avec des linges, » voici ce qu'ils obſervent ; ils font » aſſeoir le malade dans un ſiége » haut ; & lui frottent trois à quatre » fois tout le devant du corps, com- » mençant par les pieds, les jambes » & les cuiſſes, continuant par le » ventre & les côtés, & finiſſant » par le haut du tronc & par les bras » ſans excepter les doigts qu'ils » frottent avec un ſoin extrême les » uns après les autres. Après avoir » ainſi paſſé en revue tout le de- » vant du corps, ils font étendre » le malade tout de ſon long, le » ventre contre terre, & procèdent » de la même manière à la friction » de cette partie du corps ; la fric- » tion faite, ils en recommencent » d'autres avec l'étoffe de poil de » chévre.

» Les Indiens Orientaux em- » ploient les frictions contre plu- » ſieurs maladies, & principale- » ment contre une eſpèce de para- » lyſie à laquelle ils ſont ſujets, & » qui leur cauſe un tremblement » général de tout le corps. Ce ſont » des frictions fortes & doulou- » reuſes ; ils ſe ſervent du même » remède contre une ſorte de con- » vulſion qui leur eſt familière, » laquelle leur reſſerre tellement le » goſier, qu'ils ne peuvent ni boire, » ni manger, & les emporte en » peu de jours, après les avoir fait » ſouffrir des tourmens inexprima- » bles.

» Les Indiens Occidentaux, & » ſurtout les Braſiliens ne connoiſ- » ſent preſque d'autres remèdes que » la friction contre les maladies » chroniques ; ils commencent par » frotter tout le bas-ventre, ſi la » maladie eſt cauſée par des em- » barras dans cette partie : mais ſi » elle vient d'obſtructions qui ſoient » dans la tête ou dans la poitrine, » ils pratiquent la friction ſur tout » le corps généralement, en y em- » ployant l'huile de tabac ou de » camomille, dans laquelle on a » fait macérer un peu d'encens.

» Les Dames d'Égypte, comme » l'écrit Proſper Alpinus, ont re- » cours à certaines frictions douces » pour s'empêcher de maigrir ; » l'Auteur rapporte ſur le même » ſujet l'uſage qui s'obſerve en cer- » tains endroits d'Allemagne pour » engraiſſer les cochons ; on les » lave d'abord avec de l'eau pour » en attendrir la peau, puis on leur » fait pluſieurs frictions, &c.

M. Loelhoeffel donne encore la manière dont il eſt d'avis qu'on adminiſtre les frictions dans les maladies qui dépendent d'une diſpoſition cacochimique ; il veut en premier lieu qu'on faſſe la friction de tout le corps trois ou quatre fois par jour, & qu'on frotte principalement l'épine & le bas-ventre ; en ſecond lieu que le malade, après avoir été frotté, porte une chemiſe de groſſe toile, & que cette chemiſe ait été paſſée à la fumée de quelques herbes ou de quelques gommes aromatiques ; il croit que la friction peut ſuppléer quelquefois à la ſaignée pour donner certaine détermination au ſang ; pour cela on fait des frictions ou de la

tête aux pieds, ou des pieds à la tête, ſoit directement, ſoit obliquement. Les frictions tranſverſales peuvent encore ſervir à rappeler le ſang d'une partie ſur une autre, ſelon la partie où on les commence, & celle où on les finit, *&c.*

Les frictions conviennent dans l'hydropiſie, l'anaſarque, le rachitis, l'épilepſie, les maux de tête, *&c.* Elles ſont propres ſurtout à rétablir la diſtribution du ſuc nourricier dans les corps maigres & exténués; en redreſſant ou érigeant, pour ainſi dire, le ſyſtême des nerfs, & par une ſuite de cette érection dilatant les vaiſſeaux & les cellules du tiſſu muqueux; c'eſt Hippocrate qui nous l'apprend. Du reſte ce ſont toujours à peu près les mêmes précautions dans l'adminiſtration de ces remèdes que dans l'adminiſtration des autres.

En conſidérant ainſi les frictions par le frottement irritant procuré aux ſolides, il ſemble qu'on pourroit y joindre les promenades circulaires, droites, obliques, les geſtations & autres ſecours de la gymnaſtique en uſage chez les Anciens, pour procurer des révulſions favorables.

L'électricité, en l'adoptant avec le degré de certitude & de vraiſemblance que peut lui donner ce qu'on a dit juſqu'ici des guériſons opérées par ce moyen, mérite d'être déſignée dans cette claſſe.

Des dropaces. Les dropaces & les différentes compoſitions de ces remèdes qu'on trouve chez les auteurs, ſont des épiſpaſtiques un peu plus forts que ceux de la claſſe précédente. On les emploie dans les vomiſſemens habituels, les digeſtions pareſſeuſes, le flux cœliaque, les paralyſies, & généralement dans toutes les maladies où peuvent convenir les ſinapiſmes que nous avons dit qu'ils précédoient conjointement avec les rubéfians proprement dits. Le dropace a néanmoins cela de particulier qu'on le réapplique quelquefois après le ſinapiſme.

Le tondre & le raſer ſont auſſi des épiſpaſtiques de cette claſſe. Les Anciens les employoient très-ſouvent dans la vue d'augmenter la tranſpiration de la tête, ou d'en attirer les humeurs en-dehors; dans beaucoup de cas ils regardoient comme un remède très-puiſſant de faire raſer la tête à contre-poil. Quelques uns veulent encore qu'on raſe la tête dans la phrénéſie; mais tous les Auteurs ne ſont pas d'accord ſur ce point. On peut juger de l'impreſſion de ce remède ſur les tégumens de la tête par la chaleur, le coloris de ſanté & l'embonpoint momentanée du viſage qui arrive à bien des perſonnes, immédiatement après s'être fait la barbe.

On raſoit anciennement les parties pour les préparer à l'opération des topiques tels que les emplâtres, les fomentations, les ventouſes, *&c.* On raſe encore la tête dans les ophtalmies, & avant de ſcarifier.

Le raſer de la tête mérite des conſidérations particulières dans certaines maladies, en ce que quelques Auteurs ont obſervé que ce remède portoit ſur la veſſie.

Des ſinapiſmes. Ces remèdes ou du moins les compoſitions qui portent le nom de *ſinapiſmes*, ont été pour les Anciens, ce que ſont pour les Modernes les *véſicatoires* proprement dits ou emplâtres *véſicatoires*; leur vertu eſt réellement *véſicatoire*, c'eſt-à-dire, âcre & piquante au point d'exciter quelque-

fois aſſez promptement des veſſies ſur la peau.

Les Anciens, principalement Arétée, ont fait le plus grand uſage des ſinapiſmes dans un nombre infini de maladies.

On emploie ordinairement ces remèdes dans les maladies ſoporeuſes, les vertiges, les céphalalgies, les ſyncopes, *&c.* & on les applique ſur preſque tous les endroits du corps. Les Méthodiques, à l'exemple de Theſſalus, appliquoient très-utilement encore les ſinapiſmes autour des ulcères provenant d'une cachexie dans la partie.

On peut rapporter aux ſinapiſmes tous les médicamens âcres, irritans, *&c.* donnés dans le deſſein de faire des révulſions des parties ſupérieures aux inférieures; tel eſt l'emplâtre diaſcordon ou fait des ails, les préparations avec des oignons, des figues ſèches, *&c.* appliquées ſur les jambes & aux autres parties du corps.

Les lavemens âcres & irritans appartiennent également aux ſinapiſmes; car attendu la continuité de la cavité des inteſtins avec la ſurface du corps, on peut regarder ces derniers remèdes comme topiques. Arétée les recommande pour faire révulſion de la tête vers le bas dans la phrénéſie. Zacutus Luſitanus dit s'en être ſervi avec ſuccès dans la dyſſenterie.

Les illitions de l'anus avec les linimens âcres, ſont de ce nombre, de même que les glands ou ſuppoſitoires, quelques peſſaires, & l'application de l'ail ſur ces parties, que tout le monde ſait être un ſtratagême uſité dans bien des occaſions pour ſe procurer la fièvre, *&c.*

Les maſticatoires, les apophlegmatiſans, les collutoires piquans, âcres, les errhins, ſur-tout le tabac, (qui par parenthèſe ne ſauroit être un remède pour la plupart de ceux qui, ſans aucune incommodité, ſe ſont condamnés à cette eſpèce de véſicatoire continuel), ſont encore de cette claſſe.

Les urtications conviennent avec les ſinapiſmes par les rougeurs, les enflures, les démangeaiſons qu'elles excitent, de même que par les autres effets ultérieurs; elles ſont quelquefois très efficaces dans les apoplexies, les léthargies, *&c.* Celſe en recommande l'uſage dans la paralyſie. Arétée, dans la curation de la léthargie les employoit ſur les jambes. Elles peuvent encore être fort utiles dans les galles repercutées, *&c.* mais en général, il faut prendre garde de ne pas les employer ſur les articulations.

On pourroit joindre ici les remèdes employés par les Anciens ſous le nom *d'empaſma*, *empaſmata*, qui procuroient de fortes démangeaiſons.

Les flagellations & les verbérations de toute eſpèce étoient anciennement très en uſage dans les amaigriſſemens, les maladies ſoporeuſes, & dans beaucoup d'autres cas. On pratiquoit cette opération avec de petites verges légèrement enduites de quelque matière qui aidât au *ſtimulus* du fouet, comme la poix, & on ceſſoit de frapper lorſque les chairs commençoient à ſe tuméfier. Les Anciens avoient pouſſé le rafinement ſur l'adminiſtration de ces remèdes, juſqu'à faire pluſieurs eſpèces de flagellations qui étoient autant de modes, autant de diminutifs de la flagellation proprement dite; telle étoit leur *épicruſis* ou *catacruſis*. Il y

avoit même à Rome une ſorte de gens qui reviennent à nos Bâteleurs ou à nos Charlatans (*Mangones*), qui faiſoient métier d'appliquer les flagellations ſur les enfans en charte : Galien nous en rapporte un exemple. Pline nous apprend encore qu'on fouette utilement dans la rougeole avec des branches de ſureau.

Ici peut également convenir l'expédient que propoſe Heurnius, dans la curation de la léthargie, & qui conſiſte à enduire de miel le viſage du malade, pour l'expoſer enſuite à la piqûre des abeilles ; à la vérité l'Auteur ne déſigne que les gens de la campagne, *Ruſtici*, ſur qui l'on puiſſe tenter ce remède.

Les titillations à la plante des pieds, trouvent encore place ici. On ſait qu'elles ſont quelquefois de puiſſans révulſifs dans les apoplexies & autres maladies ſoporeuſes.

Les ligatures, ſont des épiſpaſtiques très-efficaces qui conviennent d'ailleurs avec les ſinapiſmes par les rougeurs, les inflammations ou enflures qu'elles occaſionnent. Oribaſe nous a conſervé la manière dont on les appliquoit anciennement : « Nous prenons, dit-il des » bandes un peu larges faites de » laine ſimplement torſe, ou de » quelqu'autre étoffe mieux tiſſue » & plus ſerrée, ou enfin nous y » employons les vieux habits, les » étoffes uſées. Nous entourons de » ces bandes les extrémités, en » ayant l'attention de ne pas meurtrir les chairs, & de ſerrer mollement, de maniere pourtant » que la ligature ſoit ſerrée ; ce » qui ſe fera toujours bien ſi les » bandes ſont larges & d'une étoffe » douce. Mais après la ſeconde » compreſſion, il faut ſerrer encore davantage ; il n'y a pas à craindre de bleſſer les chairs qui ne » ſeront jamais que comprimées. » Le meilleur ſigne pour reconnoître que la compreſſion eſt bien » faite, c'eſt lorſque les chairs qui » ſont autant de parties comprimées, s'élèvent & deviennent » rouges ; alors en nous réglant ſur » le battement des vaiſſeaux, nous » ſerrons de plus en plus & prenons bien garde que les parties » ne s'engourdiſſent, & de ne » point occaſionner de douleur.

Les *ligatures* ſe varient ſuivant les maladies & l'intention du Médecin : dans les hémophthiſies, Arétée recommande de lier les pieds au-deſſus des malléoles juſqu'aux genoux ; & les mains, depuis tout le bras juſqu'au coude. Dans la dyſſenterie, Aætius propoſe de lier fortement avec des bandes larges les bras du malade, à commencer depuis le haut de *l'humerus*, juſqu'à l'extrémité des doigts. Les Méthodiques employoient les ligatures ſur les articulations, ſur les bras & les cuiſſes dans la vue de détourner le ſang dans les hémorrhagies. Eraſiſtrate eſt d'avis qu'en pareil cas on les faſſe aux aînes & aux aiſſelles. Celſe, & après lui le Rabbin Moïſe, veulent que dans les céphalalgies, la tête ſoit promptement ſerrée avec des bandes.

Les ligatures s'emploient encore dans la léſion, ou abolition de mémoire, dans beaucoup de vices des fonctions de l'eſtomac, & de quelques autres organes. Un homme ſur qui on avoit inutilement tenté pendant quinze jours, toutes ſortes de remèdes pour lui arrêter le hoquet, fut enfin guéri en lui ſerrant les hypocondres & l'eſtomac avec une ſerviette.

ſerviette. Les ligatures ſeroient donc encore des eſpèces de toniques ?

Les ligatures, ou liens dolorifiques n'ont pas moins de ſuccès, lorſqu'il s'agit des révulſions dans les hémorrhagies, ou dans le flux immodéré de quelques autres humeurs. Foreſtus rapporte là-deſſus une obſervation qui paroîtra d'autant plus ſingulière, que le remède à ce qu'il prétend, fut enſeigné par une femme. C'eſt à l'occaſion d'un flux de ſemence chez un certain noble. *Quando dormitum ibat, nobilis ligabat filum vel chordulam ad collum, quæ chordula deſcendebat uſque ad collum virgæ, cùm ea virgam ligabat non multùm ſtringendo; & quando in ſomno inflabatur & erigebatur membrum, propter ligaturam illius chordulæ dolorem virgæ incurrebat, & ſic excitabatur ut ſemen in ſomno non rejiceret, & ita fuit curatus.* On peut rapporter ici les ligatures au prépuce pratiquées par les Méthodiques, les diſtorſions des doigts, & généralement tous les dolorifiques employés à titre *d'épiſpaſtiques* ou *attirans*.

Les *ventouſes* élèvent la peau en tumeur & y occaſionnent des veſſies ſi on les laiſſe trop ſéjourner ſur la partie. Ce ſont de puiſſans épiſpaſtiques dans l'apoplexie, la frénéſie, les cardialgies & pluſieurs autres maladies.

Les *ſuctions*, *ſuctus*, ſont encore miſes par quelques Auteurs au nombre des épiſpaſtiques ; tels ſont les ſuçons de toute eſpèce, la pratique des pſylles & des marſes pour attirer au-dehors le venin des plaies. Quelques Auteurs y joignent les extractions de l'air, du pus & autres matières qui peuvent être contenues dans des cavités du corps, par le moyen des ſeringues, des ſoufflets, *&c.* dont on voit que les effets ſont purement mécaniques.

Les *ſangſues* peuvent être regardées comme des eſpèces de ventouſes, elles ſont révulſives par le *ſtimulus* de leur morſure ou de leur ſuction ; elles procurent en même temps des dérivations très-utiles. Zacutus-Luſitanus parle d'une femme qui étant tombée dans une violente épilepſie à la ſuite d'un accouchement laborieux, qui avoit été ſuivi d'une ſuppreſſion des règles, fut guérie par l'application de trois ſangſues à la vulve. On a vu depuis quelques exemples de guériſons de cette nature. Les ſangſues appliquées à la marge de l'anus, font encore beaucoup de bien dans la ſuppreſſion du flux hémorrhoïdal.

Les *véſicatoires proprement dits*, ou *les emplâtres véſicatoires*. Voici les premiers épiſpaſtiques modernes, ceux qu'il arrive aſſez ſouvent à nos praticiens d'employer, & dont on ne fait pas toujours aſſez d'uſage. Ce que nous avons dit juſqu'à préſent des autres *véſicatoires* en particulier, ne pouvant être regardé, par l'oubli où la plupart de ces remèdes ſont tombés, que comme un acceſſoire hiſtorique de l'expoſition de ceux-ci, nous devons donc étendre cette expoſition à tous les détails qui peuvent intéreſſer la partie de ces remèdes la plus eſſentiellement utile à connoître, c'eſt-à-dire, la partie qui concerne la pratique ; c'eſt ce que nous allons tâcher de faire en rapprochant & abrégeant, le plus qu'il ſe pourra, les faits qui autrement nous meneroient trop au-delà des

bornes déjà fort étendues de cet article.

Nous avons obſervé au commencement que le nom de *véſicatoire* n'étoit pas bien ancien. Rolfinck eſt un des premiers qui s'en ſoient ſervis pour déſigner cette eſpèce particulière *d'épiſpaſtique*. Mais l'uſage de ces remèdes a une date plus ancienne ; elle peut ſe rapporter au temps d'Archigene, qui, comme on le voit par un fragment qu'on trouve ſous ſon nom dans Aétius, a très-parfaitement connu les *véſicatoires* avec cantharides : » Nous nous ſervons, dit Archi- » gene dans ce fragment, d'un » cataplaſme où entrent les can- » tharides, lequel fait des mer- » veilles toutes les fois que par de » petits ulcères qu'il excite, il coule » pendant long temps de la ſanie. Arétée, & quelques autres ont encore fait uſage des mêmes remèdes dans leur pratique. A l'égard d'Hippocrate qui a parlé de ces inſectes ou mouches, comme propres à des médicamens intermèdes, & qui d'ailleurs les employoit dans quelques peſſaires, il ne paroît pas qu'il leur ait connu la propriété d'être *véſicatoires* au-dehors. Cette introduction des cantharides dans les épiſpaſtiques ne changea pourtant rien à la dénomination de *ſinapiſme* que les Anciens leur ont toujours conſervée, à l'exception de quelques Auteurs, comme Dioſcoride, Alexandre de Tralles, *&c.* qui ont quelquefois donné à cette ſorte de ſinapiſmes le nom de *Diacantharidon*. Rien n'empêche donc qu'on ne rapporte aux *véſicatoires proprement dits*, la plupart des choſes de pratique qu'on trouve ſur les *véſicatoires* anciens avec addition de cantharides.

Les *véſicatoires* que nous employons aujourd'hui ſont formés d'un emplâtre dont la compoſition eſt variée dans preſque tous les Auteurs, mais ſur laquelle on peut s'en tenir à la formule ſuivante, qu'on trouve dans la Pharmacopée de Paris, ſous le titre *d'emplâtre épiſpaſtique* : « Prenez de poudre de » cantharide, quatre onces, de » poudre d'euphorbe, quatre drag- » mes, de la poix de Bourgogne, » & de térébenthine, de chaque » ſix onces, de cire jaune deux » onces ; faites fondre la cire, la » térébenthine & la poix, & après » les avoir retirées du feu, mêlez-y » les poudres en remuant juſqu'à » ce que le tout ſoit réduit en con- » ſiſtance d'emplâtre. Il eſt encore fait mention dans le même livre d'une pâte épiſpaſtique employée comme *véſicatoire*, & qui eſt compoſée ; ſavoir, « de levain très- » fort deux onces, de poudre de » cantharides, trois dragmes ; mê- » langez le tout enſemble pour en » faire une emplâtre. » Cette dernière compoſition eſt plus foible que la précédente : mais on peut y ſuppléer en augmentant la doſe de la poudre des cantharides ; cette augmentation eſt même très-utile dans toutes les compoſitions des *véſicatoires*, lorſqu'on veut obtenir un effet plus prompt de l'adminiſtration de ces remèdes, & elle n'exige que l'attention de veiller, s'il eſt permis d'ainſi parler, le *véſicatoire*, pour que ſon action n'aille pas trop loin. On peut encore ajouter l'euphorbe aux cantharides, ainſi que le recommande Riviere, pour donner plus d'activité aux *véſicatoires*. La précaution de n'employer que le tronc des cantharides, c'eſt-à-dire, d'en rejeter les

pieds & les aîles, ſuivant le précepte d'Hippocrate, ne paroît pas fondée ; auſſi la plupart des modernes emploient-ils le corps entier de ces inſectes, ſans qu'il en réſulte aucun inconvénient.

L'effet des cantharides eſt éminemment actif ou propre au corps vivant ; car elles n'agiſſent point ſur les cadavres : « Les *véſicatoires*, » dit le célèbre Auteur des *Recherches ſur le pouls*, donnent une » ſecouſſe générale au genre nerveux ; ils excitent une diſpoſition inflammatoire ; ils fixent le » courant des humeurs & les traînées irrégulières des oſcillations ; » ils donnent du reſſort à tout le » parenchime des parties dans leſquelles ſéjourne le ſuc nourricier, » *&c.* Tous ces effets ſe déduiſent naturellement de la théorie que nous avons déjà expoſée. Baglivi a donné ſur cette matière un ouvrage qui ne ſauroit être trop étudié ; l'Auteur y dit, entre autres choſes, que lorſque dans la pleuréſie la difficulté de cracher & de reſpirer ſurviennent, il convient d'appliquer ſans différer des *véſicatoires* aux jambes. Il aſſure que d'un grand nombre de malades qu'il a vu traiter par cette méthode dans un fameux hôpital d'Italie, il en eſt peu qui ſoient morts. A une expérience détaillée qui porte partout l'empreinte de la vérité & de la candeur, Baglivi a l'avantage de joindre la dialectique la plus forte qu'il dérive de quelques paſſages du père de la Médecine, principalement de celui ci : « Dans les maladies de » poitrine, les tumeurs qui ſurviennent aux jambes ſont un » bon ſigne, & il ne peut rien arriver de plus favorable, ſurtout » ſi cela ſe fait après un changement dans les crachats. Le génie de la nature conduiſoit donc ici Baglivi, comme nous avons vu qu'il avoit conduit Hippocrate dans la découverte & l'emploi de la plupart des remèdes épiſpaſtiques. Il eſt encore un fait d'obſervation que Baglivi ajoute comme un complément de preuves à tout ce qu'il dit pour établir l'excellence de ſa pratique ; c'eſt qu'après l'application des *véſicatoires*, il a toujours vu les cours de ventre s'arrêter au grand ſoulagement des malades ; ce qui eſt également conforme à ce que nous apprend Hippocrate, « que » les cours de ventre qui ſurviennent dans les pleuréſies ſont preſque toujours funeſtes ; car les crachats en ſont ſupprimés, la difficulté de reſpirer en eſt augmentée, & le malade après peu » de jours, ou meurt, ou tombe » dans une maladie chronique.

Sur toutes ces raiſons, l'illuſtre Italien conclut très-à propos contre ceux qui emploient ſans ménagement les purgatifs dans le commencement des pleuréſies : *hinc clarè patet*, dit-il, *quantùm à veritate aberrent, qui prætextu mineralionis cachochymiæ vel aliarum hujuſmodi nugarum, ſtatim in principio pleuritidum purgantia exhibent tanto ægrorum detrimento.* On peut ajouter à ces témoignages de Baglivi ſur les avantages de l'adminiſtration des *véſicatoires* dans les maladies de poitrine, celui de Villis qui s'eſt également exercé ſur le même ſujet, & qui ſe cite lui-même dans ſon ouvrage, pour n'avoir jamais trouvé de plus grand ſoulagement à une toux violente qui le tourmentoit habituellement, que l'application des *véſicatoires*.

Outre les effets généraux dont nous avons parlé, les *véſicatoires*

influent ſingulièrement ſur le pouls ; on le trouve ordinairement toujours plus dur qu'auparavant peu de temps après l'application des *véſicatoires* ; c'eſt une obſervation qu'avoit déjà faite Baglivi, mais il ſe développe ſenſiblement quelques heures après, & c'eſt ordinairement un heureux préſage. L'application de ces remèdes entraîne ſouvent encore des ſoubreſauts des tendons, des mouvemens convulſifs dans les membres, des ſueurs copieuſes, des ardeurs d'urine, des piſſemens de ſang, *&c.* on obſerve également que ces remèdes affectent quelquefois la veſſie : les Anciens faiſoient prendre en conſéquence du lait aux malades afin de les prémunir contre cet accident ; & quelques modernes ſuivent encore cette pratique ; mais on préfere plus communément le camphre.

En général, les *véſicatoires* s'emploient utilement (outre les maladies de poitrine dont nous avons déja parlé) contre les douleurs de tête, les ophthalmies, les fluxions ſur les dents, ſur les oreilles, l'épilepſie, la catalepſie, les frénéſies ſymptomatiques, les petites véroles dont l'éruption eſt lente & difficile, dans les fièvres pourpreuſes, dans les douleurs rhumatiſmales, les douleurs ſciatiques, dans la goutte, *&c.* ils ſont encore bons dans les fièvres peſtilentielles, quoique quelques Auteurs ne les approuvent pas dans ces maladies.

Riviere les recommande beaucoup dans ces dernières fièvres, de même que dans les malignes ; il ne ſe borne pas à un ſeul *véſicatoire*, mais il veut qu'on en mette juſqu'à cinq à la fois ſur différentes parties du corps. Dans quelques douleurs de tête ou d'oreilles, ces remèdes ont encore l'avantage de pouvoir être appliqués ſans nuire à la coction & à la ſuppuration des matières, comme le font les ſaignées, qui, dans pareil cas furent funeſtes à l'homme d'Halicarnaſſe dont parle Hippocrate. Enfin, dans tous les cas où l'on a les ſolides à révivifier, pour ainſi dire, à remonter toute la machine, à en évacuer les ſéroſités qui ſont trop éloignées des couloirs, ou qui ne peuvent pas y être pouſſées par des ſolides qui ont perdu leur reſſort, que le pouls eſt foible & intermittent, les véſicatoires peuvent faire beaucoup de bien.

Ils ſont également très-utiles pour procurer des révulſions très-favorables dans quelques maladies chirurgicales. Celſe dit que lorſque l'humeur formant le cal dans les fractures eſt trop copieuſe, il convient d'appliquer au membre oppoſé un ſinapiſme, c'eſt-à-dire, un *véſicatoire*, pour y attirer une partie de cette humeur.

On applique les *véſicatoires* à peu près ſur toutes les parties du corps, en évitant de les placer ſur les organes délicats. Les Anglois les prodiguent ordinairement, ils en couvrent quelquefois toute la tête ; quelques Médecins de cette nation appliquent ces remèdes ſur le côté même de la douleur dans les pleuréſies, & ils y emploient un *véſicatoire* de la largeur de la main. M. Pringle ajoute que ſi *on l'applique* à tout *autre endroit*, *il peut augmenter la maladie*, *mais en agiſſant directement ſur la partie*, *il réſout l'obſtruction & écarte par-là la fièvre.* Voilà une aſſertion qui n'eſt pas tout à fait conforme à celle de Baglivi, & que nous laiſſons à diſcuter aux Praticiens ; il paroît ce-

pendant vraiſemblable que la fièvre générale qu'excitent les *véſicatoires*, peut atteindre de partout les obſtructions dont parle M. Pringle, principalement quand l'application du remède ſe fait ſur des parties qui correſpondent à l'organe affecté : or la correſpondance des extrémités avec la poitrine eſt tous les jours confirmée dans la pratique par des enflures aux jambes dans les pleuréſies, les peripneumonies, les phthiſies, *&c.* Il ſemble d'ailleurs que cette dernière méthode fait moins de violence à la nature, qu'il eſt toujours prudent & utile de ſuivre & de ménager ; on ne voit donc pas comment elle pourroit augmenter la maladie, ſans parler de l'écartement de la fièvre, que M. Pringle paroît avoir à cœur, & dont beaucoup de grands Médecins croient la préſence néceſſaire, au moins durant quelque temps, pour la coction des matières & leur expectoration.

Les contre-indications de l'application des *véſicatoires* ſont les bleſſures à la tête, accompagnées de vomiſſemens & de la perte des ſens, la préſence ou la menace des convulſions, le délire, la fièvre aiguë, l'état de la groſſeſſe, l'écoulement des menſtrues, *&c.* Certains tempéramens chauds & ardens ; Baglivi ajoute les climats chauds, comme celui de Rome, mais il paroît que cette crainte eſt vaine ; il n'y a dans ce cas qu'à modérer la doſe des cantharides. C'eſt avec cette précaution qu'on les emploie tous les jours dans quelques provinces méridionales du Royaume où les chaleurs ne ſont guères moins vives qu'en Italie. Outre ces cas indiqués par Baglivi, les véſicatoires ſont mortels ſuivant Hippocrate, dans les maladies de poitrine qui ſe manifeſtent par une douleur fixe & une eſpèce d'engourdiſſement. Les *véſicatoires* ſont encore contre-indiqués dans les hydropiſies avec infiltration de tout le tiſſu cellulaire, par le riſque que les ulcères produits par ces remèdes ne tournent en gangrène : il faut, autant qu'on le peut, ne pas attendre l'extrémité pour employer les *véſicatoires* dans quelques maladies aiguës ; il faut ſurtout ne pas les appliquer ſans avoir préalablement conſulté pluſieurs ſymptômes qui doivent décider ſur le choix de la partie où doit ſe faire cette application. *Cet article eſt extrait de M. Fouquet, Docteur en Médecine à Montpellier.*

VÉSICULE ; ſubſtantif féminin. *Veſicula.* Petite veſſie. *Les poumons ſont compoſés de veſicules qui reçoivent l'air par les bronches.*

On appelle *véſicule du fiel*, un réſervoir membraneux, ſemblable en quelque ſorte à une poire allongée, ſituée ſous la partie antérieure de la face concave du grand lobe du foie.

On diviſe la véſicule du fiel en trois parties ; ſavoir, en corps & en extrémités ; de celles-ci l'une ample, large & arrondie, en eſt le fond ; & l'autre étroite, mince & déliée, en eſt le cou. Le reſte de la véſicule du fiel eſt tout ce qui eſt compris entre l'une & l'autre extrémité, & que l'on nomme ſon corps.

L'uſage de la véſicule du fiel eſt de recevoir la bile, de la garder plus ou moins de tems, afin qu'elle s'y perfectionne ; & celui de ſon conduit réuni au canal hépatique, de la conduire & la dégorger dans le duodenum.

Quelquefois cette bile s'y épaiſſit, juſqu'au point de former des pierres qui font périr le malade.

VESOUL ; ville de France, en Franche-Comté, ſur la rivière de Durgeon, à neuf lieues, nord-oueſt, de Beſançon. C'eſt le ſiége d'un Préſidial, d'un Bailliage, d'une Maîtriſe particulière des Eaux & Forêts, *&c.* Il y a une Égliſe collégiale, dont le Chapitre eſt compoſé d'un Doyen & de huit Chanoines. Il y a auſſi des Capucins, des Annonciades & des Viſitandines. Le commerce principal de cette ville conſiſte en grains, en vins, en bois & en bétail.

VESPASIEN, (Titus Flavius) Empereur Romain, nâquit dans une petite maiſon de campagne près de Rieti, l'an 9 de Jésus Christ, d'une famille fort obſcure. Il ne rougiſſoit point d'avouer ſa naiſſance, & ſe moquoit de ceux qui pour le flatter lui donnoient des ancêtres illuſtres. Sa valeur & ſa prudence, & ſur-tout le crédit de *Narciſſe*, affranchi de *Claude*, lui procurèrent le Conſulat. Il ſuivit *Néron* dans ſon voyage de la Grèce, mais il encourut la diſgrace de ce Prince, pour s'être endormi pendant qu'il récitoit ſes vers. Les Juifs s'étant révoltés, l'Empereur oublia cette prétendue faute, & lui donna une armée, pour les remettre à leur devoir. Il fit la guerre dans la Paleſtine avec ſuccès, défit les Rébelles en diverſes rencontres, prit Aſcalon, Jotapat, Joppé, Gamala, & diverſes autres places. Il ſe prépara à mettre le ſiége devant Jéruſalem, mais il ne prit point cette ville ; la gloire en étoit réſervée à *Titus*, ſon fils, qui s'en rendit maître quelque temps après. *Vitellius* étant mort, il fut ſalué Empereur par ſon armée, l'an 69 de Jésus-Christ. Il commença par rétablir l'ordre parmi les gens de guerre, dont les excès & les inſolences déſoloient les villes & les provinces. Il eut ſoin ſur-tout de remédier à la molleſſe, l'écueil de la diſcipline militaire. Un jeune Officier qu'il avoit honoré d'un emploi conſidérable, étant venu l'en remercier, tout parfumé, il lui dit d'un ton ſévère : *J'aimerois mieux que vous ſentiſſiez l'ail que l'eſſence.* La réforme s'étendit ſur tous les ordres de l'Etat ; il abrégea les procédures, & tâcha de rendre inutiles les artifices de la chicane par d'excellentes loix. Après avoir travaillé lui-même à cet édifice, il embellit Rome & les autres villes de l'Empire. Il répara les murs & fortifia les avenues, & les mit en état de défenſe. Il bâtit auſſi quelques villes & fit pluſieurs grands chemins. Il pourvut à la ſûreté des provinces frontières ; mais ce qui le diſtingua ſur-tout des autres Princes, ce fut ſa clémence. Loin de faire mourir ceux qui étoient ſimplement ſoupçonnés de conſpirer contre lui, il leur faiſoit reſſentir ſes bienfaits. Ses amis lui ayant dit un jour de prendre garde à *Metius Pompoſianus*, parceque le bruit couroit que ſon horoſcope lui promettoit l'Empire, il le fit Conſul, & ajouta en riant : *S'il devient jamais Empereur, il ſe ſouviendra que je lui ai fait du bien. Je plains*, ajouta-t-il, *ceux qui conſpirent contre moi, & qui voudroient occuper ma place ; ce ſont des foux qui aſpirent à porter un fardeau très-peſant* Ce fut par cette modération & par ſa vigilance qu'il déſarma les conſpirateurs qui vouloient lui enlever le trône & la vie. Il n'étoit point ambitieux de ces grands titres, dont pluſieurs de ſes prédéceſſeurs étoient ſi jaloux. Il refuſa même long-temps celui de *père de la patrie*, qu'il méritoit ſi bien. Le Roi des Parthes lui ayant écrit avec cette inſcrip-

tion : *Arſace, Rois des Rois, à Veſpaſien ;* au lieu de réprimer cet orgueil, il lui répondit ſimplement : *Flave Veſpaſien à Arſace, Roi des Rois.* Il permettoit à ſes amis de le railler, & lorſqu'on affichoit des plaiſanteries ſur lui, il en faiſoit afficher auſſi pour y répondre. Son penchant à pardonner ne prit rien ſur ſa juſtice. Les uſuriers, prêtant facilement à la Jeuneſſe à un intérêt exorbitant, cauſoient la ruine de pluſieurs maiſons. Il ordonna que quiconque auroit prêté à un enfant de famille à un gros intérêt, ne pourroit, quand la ſucceſſion ſeroit ouverte, répéter ni l'intérêt, ni le principal. Ennemi du vice, il fut le rémunérateur de la vertu. Il fit fleurir ſur-tout les Arts & les Sciences par ſes libéralités envers ceux qui y excelloient ou qui y faiſoient des progrès, & il deſtina aux ſeuls Profeſſeurs de Rhétorique 100000 ſeſterces, payables annuellement ſur le tréſor de l'Empire. Il eſt vrai qu'il bannit de Rome divers Philoſophes, dont l'inſolence étoit extrême, & les dogmes dangereux & téméraires ; mais il n'en eut ni moins d'amour pour les lettres, ni moins de généroſité à l'égard des Écrivains diſtingués. Il donnoit des penſions ou accordoit des gratifications à ceux qui faiſoient des découvertes, ou qui perfectionnoient les Arts mécaniques, leſquels étoient auſſi précieux à ſes yeux que les Arts libéraux. Un habile Mathématicien ayant trouvé une manière de faire tranſporter à peu de frais, dans le Capitole, des colonnes d'une peſanteur prodigieuſe, *Veſpaſien* paya en Prince l'inventeur, ſans vouloir pourtant qu'on ſe ſervît de l'invention : *Il faut*, dit-il, *que les pauvres vivent.* L'Empire fut auſſi floriſſant au-dehors qu'au dedans. Outre la Judée & la Comagene, il aſſujettit encore les royaumes de Lycie & de Pamphylie en Aſie, qui juſqu'alors avoient eu leurs Rois particuliers, & les rendit provinces de l'Empire. L'Achaïe & la Thrace en Europe eurent un pareil ſort. Les villes de Rhodes & de Samos, la ville de Bizance, & d'autres auſſi conſidérables, furent ſoumiſes aux Romains. Ses grandes qualités furent ternies par une économie qui tenoit de l'avarice. N'étant encore que ſimple particulier, il avoit marqué beaucoup d'avidité pour l'argent ; il n'en témoigna pas moins ſur le trône. Un Eſclave à qui il refuſa de donner la liberté gratuitement, tout Empereur qu'il étoit, lui dit : *Le renard change de poil, mais non de caractère.* Les députés d'une ville ou d'une province étant venus lui annoncer que par délibération publique, on avoit deſtiné un million de ſeſterces (cent vingt mille livres) à lui ériger une ſtatue coloſſale : *Placez-là ici ſans perdre de temps*, leur dit il, en préſentant ſa main formée en creux, *voici la baſe toute prête. Veſpaſien* achetoit ſouvent des marchandiſes pour les vendre plus cher. Mais il fit enſorte qu'une partie de ſes extorſions fut attribuée à *Cænis*, une de ſes concubines. Cette femme avoit l'eſprit d'intérêt ſi ordinaire aux perſonnes de ſon état. Elle vendoit les charges & les commiſſions à ceux qui les ſolliciroient, les abſolutions aux accuſés innocens ou coupables, & les réponſes mêmes de l'Empereur. On impute encore à *Veſpaſien* d'employer à deſſein dans les finances, les hommes les plus avides pour les corriger, lorſqu'ils ſe ſeroient enrichis. Le Prince ne regardoit les richeſſes

que comme des éponges qu'il vouloit preſſer après qu'elles ſe ſeroient remplies. La dernière maladie de *Veſpaſien*, fut une douleur dans les inteſtins. Elle ne l'empêcha point de travailler aux affaires du gouvernement avec vivacité, & il répondoit aux repréſentations qu'on lui faiſoit ſur cela, qu'*il falloit qu'un Empereur mourût debout.* Comme il ſentoit que ſa fin approchoit, *je crois*, dit-il gaiement, *que je vais bientôt devenir Dieu.* Il mourut âgé de 70 ans, la 79e de JÉSUS-CHRIST, dans le même lieu où il étoit né, après un règne de dix années. L'hiſtoire ne lui reproche que ſa paſſion pour les femmes & pour l'argent, mais on excuſe ce dernier vice, en obſervant qu'il ne mit des impôts que pour dégager le tréſor impérial, fort endetté lorſqu'il fut nommé Empereur.

VESPÉRIE ; ſubſtantif féminin. Le dernier acte de Théologie ou de Médecine, que ſoutient un Licencié avant de prendre le bonnet de Docteur, & où celui qui préſide donne quelques avis, quelques inſtructions au répondant. *On ſoutiendra demain une veſpérie en Sorbonne.*

VESPÉRIE, ſe dit quelquefois figurément dans le ſtyle familier, pour ſignifier, réprimande. *Le Régent leur fit une rude veſpérie.*

VESPÉRISÉ, ÉE ; participe paſſif. *Voyez* VESPÉRISER.

VESPÉRISER ; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Reprehendere.* Terme du ſtyle familier, qui ſignifie, réprimander. *Le Prince les veſpériſera. Ils furent bien veſpériſés.*

VESPERIN ; ville forte & épiſcopale de la baſſe Hongrie, capitale d'un Comté de même nom, ſur le lac de Balaton, & la rivière de Sarwize, à dix-huit lieues, ſud-oueſt, de Bade.

VESSE ; ſubſtantif féminin. Ventoſité qui ſort par le derrière de l'animal ſans faire de bruit. *Lâcher une veſſe.*

VESSE DE LOUP ; ſubſtantif féminin. Eſpèce de champignon un peu arrondi, environ de la groſſeur d'une noix, membraneux, & dont le pédicule n'eſt preſque point apparent. Quand il eſt jeune, il eſt couvert d'une peau blanchâtre & cendrée, qui n'eſt point liſſe, mais comme compoſée de pluſieurs grains, renfermant d'abord une pulpe molle, ſpongieuſe dans la ſuite. Lorſque ce champignon eſt arrivé à ſa maturité, ſi on le preſſe il petre & jette une pouſſière très-puante en manière de fumée produite par ſa graine.

Cette eſpèce de veſſe de loup croît aux environs de Paris : on en voit une eſpèce ſur les Alpes qui croît de la groſſeur de la tête. Ce champignon pris intérieurement, eſt un dangereux poiſon ; mais employé à l'extérieur, c'eſt un excellent aſtringent. En Allemagne tous les barbiers ont de ces vieux & grands champignons qu'ils font ſécher. Ils les réduiſent en poudre : cette poudre jetée ſur les plaies, arrête le ſang, deſſeche les ulcères purulens, & arrête les hémorrhoïdes. On ne doit point employer le champignon ſans précaution, parce que ſa poudre produit de grandes ophtalmies.

VESSER ; verbe neutre de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Lâcher une veſſe. *C'eſt lui qui a veſſé. Cette femme veſſe comme un daim.*

VESSEUR,

VESSEUR, EUSE; ſubſtantif. Qui veſſe. *C'eſt une veſſeuſe.*

VESSIE; ſubſtantif féminin. *Veſica.* Poche membraneuſe de figure à-peu-près ovalaire, ſituée dans la région hypogaſtrique, entre le pubis & la matrice chez la femme; entre le pubis & le rectum chez l'homme.

On peut diviſer la veſſie, eu égard à ſa figure, en corps, en fond, en cou, en face ultérieure, en face poſtérieure & en faces latérales. Le corps de la veſſie en eſt la partie la plus conſidérable; on y obſerve les quatre faces dont on vient de parler; la première qui eſt l'intérieure, répond au pubis; la ſeconde qui eſt la poſtérieure, répond au rectum chez l'homme, & à la matrice chez la femme; quant aux faces latérales, elles ſont à droite & à gauche, & répondent aux cavités voiſines du baſſin.

Dans le centre ou environ de la partie ſupérieure, regardée comme le fond de la veſſie, on voit le principe d'un ligament appelé *ourac*, qui va ſe terminer à l'ombilic.

Le cou de la veſſie eſt un rétréciſſement en forme de gouleau très-court, dont paroît prendre naiſſance le canal de l'urètre.

La veſſie dans ſa partie intérieure & inférieure eſt percée de trois ouvertures, dont la plus conſidérable eſt ſon cou, & les deux autres réſultent de l'inſertion des urètres.

On compte quatre membranes à la veſſie: une qui eſt commune, en partie membraneuſe & en partie filamenteuſe, eſt formée par la vraie lame du péritoine & par ſon tiſſu cellulaire. La ſeconde tunique eſt la muſculeuſe; pluſieurs plans de fibres entrent dans ſa compoſition, les unes étant longitudinales, les autres obliques, tranſverſaires, &c. La troiſième tunique eſt la nerveuſe, & la quatrième la veloutée; cette dernière étant plus ample que les autres, forme dans la veſſie nombre de rides valvulaires.

La veſſie reçoit des artères des hypogaſtriques, des épigaſtriques, des ſciatiques, des ombilicales, &c. les veines répondant aux artères portent le même nom. Les nerfs viennent de l'intercoſtal & du plexus méſentérique inférieur.

L'uſage de la veſſie eſt de fournir aux urines comme un dépôt dans lequel elles s'accumulent plus ou moins pour y ſéjourner un certain temps, & en ſortir enſuite par ſa contraction, pour être expulſées au dehors à la faveur de l'urètre.

Quoiqu'Hippocrate ait regardé les plaies de la veſſie comme mortelles, & qu'il ait dit qu'elles ne pouvoient point ſe refermer, nous ſommes aujourd'hui convaincus que la veſſie que l'on inciſe dans l'opération de la pierre ſe referme & ſe guérit.

Nous ſavons auſſi qu'elle peut être percée par une balle d'arme à feu, ſans que le malade périſſe. Si par bonheur dans ce moment, la veſſie ſe trouve pleine d'urine, la guériſon eſt encore plus heureuſe. On a vu des perſonnes heureuſement rétablies chez leſquelles la balle & autres corps étrangers étoient reſtés dans la veſſie, ce qui eſt preſque une preuve qu'elle étoit alors pleine d'urine. Dans ce cas, après avoir fait à la plaie extérieure ce qui y convient, M. le Dran penſe qu'il n'eſt pas hors de propos de mettre un algali par l'urètre, afin que l'urine s'écoule ſans ceſſe; car ſi la veſſie ſe remplit, cela écartera ſes parois & les lèvres de la plaie; alors l'urine pourra s'infiltrer dans

le tiſſu cellulaire qui l'entoure, ce qui peut y cauſer des abſcès & autres accidens ; au lieu que l'état ſain de ce tiſſu cellulaire eſt ce qui contribue le plus à faire la réunion de la veſſie.

De tous les malades à qui il étoit reſté des corps étrangers dans la veſſie, les uns les ont rendus par l'urètre avec l'urine avant qu'ils ſe fuſſent incruſtés de gravier, & les autres ont eu la pierre qu'il a fallu dans la ſuite extraire par l'opération ordinaire. Alors on a trouvé que ces corps étrangers, comme balles, morceaux d'étoffe, &c. faiſoient le noyau de la pierre.

Mais quoique les plaies de la veſſie & même celles du fond de cet organe ne ſoient pas abſolument mortelles, les obſervations heureuſes ſur ce ſujet ſont néanmoins fort rares, & cette conſidération nous engage d'en citer deux exemples rapportés dans l'*hiſtoire de l'Académie des Sciences, année* 1725 ; l'un de ces faits a été envoyé de Suiſſe avec des atteſtations.

Un maçon de Lauſane âgé de 25 ans, reçut en 1724 un coup de fuſil dans le bas-ventre ; la balle qui peſoit une once, entra dans la partie gauche de l'abdomen, à un pouce de l'os pubis, & à deux doigts de la ligne blanche, perçant le bas du muſcle droit, l'artère épigaſtrique, le fond de la veſſie & de l'os ſacrum dans leurs parties latérales gauches, & elle ſortit à trois doigts à côté & au-deſſus de l'anus. Les tuniques des vaiſſeaux ſpermatiques du côté gauche furent bleſſées, ce qui attira une inflammation au teſticule gauche & au ſcrotum. Le déchirement de la veſſie fut conſidérable, puiſque l'urine ne coula plus que par les plaies. Il n'y eut cependant aucun inteſtin d'offenſé, ni aucun gros nerf ; mais le malade eut de grandes hémorrhagies pendant quelques jours, vomiſſemens, diarrhées, inſomnies, délire, fièvre continue ; en un mot tant de fâcheux ſymptômes qu'on craignoit à chaque inſtant pour ſa vie. On fit des remèdes internes & externes, & en particulier des injections dans la veſſie ; ces injections procurèrent la diſſolution d'un ſang coagulé qui s'oppoſoit à la ſortie naturelle de l'urine ; enfin le malade ſe rétablit au bout de ſept ſemaines.

La ſeconde obſervation heureuſe d'une guériſon de plaie de la veſſie eſt de M. Morand. Un ſoldat des Invalides ayant reçu un coup de fuſil à l'hypogaſtre qui perçoit le fond de la veſſie, y porta longtemps la balle perdue ; après la guériſon parfaite de ſa plaie, il vint à être incommodé d'une grande difficulté d'uriner ; on le ſonda & on lui trouva la pierre. Il fut taillé au grand appareil, & on lui tira une aſſez groſſe pierre, qui avoit pour noyau la balle entrée par la plaie du fond de la veſſie & autour de laquelle s'étoient incruſtées les matières fournies par les urines. Le malade néanmoins guérit très bien. Il a donc eu deux cicatrices à la veſſie, une à ſon fond par le coup de feu, l'autre à ſon cou par l'opération de la taille, & les deux plaies par conſéquent ſe ſont également refermées.

Vessie, ſe dit auſſi de cette partie tirée du corps d'un animal & que l'on fait ſécher. *Une veſſie de cochon. Une veſſie remplie de tabac à fumer.*

On dit proverbialement & populairement d'un homme qui débite des choſes fauſſes & qui les

veut faire paſſer pour vraies, qu'*il veut faire croire que veſſies ſont lanternes.* Et pour marquer qu'on mépriſe des louanges fades & des complaiſances baſſes, on dit, *j'aimerois autant qu'on me donnât d'une veſſie par le nez.*

VESSIE, ſignifie encore une petite ampoule ſur la peau. *Il eſt tombé ſur des orties qui lui ont fait élever des veſſies ſur le viſage.*

La première ſyllabe eſt brève & le ſeconde longue.

VESSIGON; ſubſtantif maſculin. Tumeur molle, indolente & d'un volume plus ou moins gros; elle eſt directement placée entre la corde tendineuſe qui paſſe ſur la pointe du jarret, & la partie inférieure du tibia; elle n'eſt bien viſible que lorſque le cheval eſt repoſé ſur ſon extremité poſtérieure. Quelquefois cette tumeur eſt double, c'eſt-à-dire, qu'il y en a une au-dedans & une au-dehors du jarret; c'eſt ce que l'on appelle des veſſigons chevillés: ce mal ne fait pas toujours boîter le cheval, mais il augmente en vieilliſſant, & il empêche l'animal de mouvoir facilement cette partie par la gêne que ſon volume cauſe aux ligamens & aux tendons. L'extenſion violente, le travail forcé, les contuſions, les coups en ſont les cauſes externes, & les cauſes internes pourront être la propre viſcoſité de la lymphe & l'obſtruction des vaiſſeaux.

VEST ET DEVEST; termes de Coutume qui ſignifient l'acte par lequel le Seigneur démet le Vendeur de la poſſeſſion qu'il avoit d'un héritage, pour en revêtir l'acquéreur, car *veſt* ſignifie *poſſeſſion*, & *déveſt*, *dépoſſeſſion*, c'eſt pourquoi l'on devroit dire *déveſt & veſt*, parce que l'acte de *déveſt* doit précéder. C'eſt la même choſe que *déſaiſine & ſaiſine.*

On appelle *coutumes de veſt & déveſt*, celles dans leſquelles l'acquéreur ne peut prendre poſſeſſion ſans y être autoriſé par le Seigneur qui lui donne la ſaiſine ou poſſeſſion, & l'inveſtit de la propriété de l'héritage.

VESTA; Déeſſe des anciens Grecs & Romains, fille de Saturne & de Rhée, & femme de Janus. Quelques Auteurs ont cru qu'elle étoit la terre. Un plus grand nombre a penſé qu'elle étoit le feu. L'eſpèce de culte qu'on lui rendoit favoriſe ce ſentiment; & l'on n'en doute plus, lorſque l'on conſidère que le nom d'*Eſtia*, ſous lequel elle étoit honorée chez les Grecs, ſignifie *Foyer.* Les Athéniens entretenoient en l'honneur de cette Déeſſe, un feu perpétuel dans le Prytanée. Les autres peuples les imitèrent, & dans la ſuite le nom de Prytanée devint commun à tous les endroits où l'on conſervoit le feu de Veſta. Chaque maiſon eut ſon petit Prytanée, ou ſa Chapelle particulière, dans laquelle brûloit toujours une lampe. On y ſacrifioit; on y faiſoit ſes prières; & ce fut de là qu'elle prit encore le nom de Veſta, domeſtique & protectrice. Les Grecs honoroient Veſta avant toutes les autres Divinités. Elle étoit la première à qui l'on offroit des ſacrifices au commencement des nouvelles Olympiades.

C'eſt à Rome que le culte de Veſta a été plus célèbre, plus pompeux, & plus chargé de cérémonies. Les Romains mettoient Veſta au nombre des Dieux de leurs ancêtres. Ils penſoient qu'Enée l'avoit apportée en Italie, & avoit d'abord établi ſon culte à Lavinium, qu'Aſcagne ſon fils l'avoit enſuite porté chez les Albains, d'où il avoit

été transféré à Rome. On varie ſur l'auteur de cette migration. Les uns en font honneur à Romulus. Le plus grand nombre s'arrête à Numa, qui le premier donna une forme réglée à la religion. Ce culte introduit à Rome ne ceſſa point pour cela dans la ville d'Albe. Veſta continua d'y être révérée ſous le nom de *Veſta minor*, la petite Veſta.

Numa bâtit un Temple à cette Déeſſe, l'an 40 de Rome, & le ſecond de ſon règne. Il étoit ſitué entre le Capitole & le mont Palatin, à une diſtance à peu près égale de l'un & de l'autre. Il le dota des deniers publics. Ses revenus ſe reſſentoient de la pauvreté du Fondateur, & de celle de l'Etat. Le Temple méritoit à peine ce nom. Ovide nous apprend qu'il n'étoit couvert que de chaume. Lorſque le luxe ſe fut introduit à Rome, on s'empreſſa d'embellir la demeure ſacrée de la protectrice de l'Empire. On la rebâtit avec magnificence; on lui conſerva ſeulement ſa première forme qui étoit ronde. Si l'on en croit Ovide, il n'y avoit à Rome aucune ſtatue de cette Déeſſe. Pline dit au contraire qu'on la repréſentoit aſſiſe, & nous avons des médailles où elle eſt dans cette ſituation, tenant d'une main un flambeau, & un cercle de l'autre, avec cette inſcription: *VESTA P. R. QUIRITUM.* Sa ſtatue n'étoit pas expoſée aux yeux du Public, mais renfermée dans l'intérieur du Temple, avec pluſieurs autres Simulacres, auxquels on donnoit en général le nom de *choſes ſacrées*. On ignore quels étoient ces ſimulacres. Les uns diſent que c'étoient les ſtatues des grands Dieux. Plutarque prétend que c'étoient deux tonneaux, l'un vide & ouvert, l'autre plein & fermé. Pline dit que c'étoit des Dieux que les Veſtales adoroient en ſecret. Il paroît que tous ceux qui en ont parlé ne les avoient jamais vus. En effet les lieux ſecrets du Temple étoient interdits à tout autre qu'aux Veſtales. Les hommes ne pouvoient entrer que dans une certaine partie du Temple où ils aſſiſtoient aux ſacrifices: encore n'avoient-ils cette liberté que pendant le jour. Celui qui s'y ſeroit introduit pendant la nuit, auroit été puni ſéverement.

VESTALE; ſubſtantif féminin. Nom que donnoient les Romains aux Prêtreſſes de la Déeſſe Veſta. Elles devoient être Vierges. Ovide en donne pour raiſon que Veſta l'étoit. Il ajoute auſſi que c'eſt parce que cette Déeſſe eſt la même choſe que le feu, qui n'engendre rien.

Ce fut Numa qui choiſit les premières Veſtales. Il n'en avoit d'abord inſtitué que quatre. Servius Tullius, ou, ſelon d'autres, Tarquin l'ancien, en ajouta deux. Après l'expulſion des Rois, le droit de choiſir les Veſtales paſſa aux Souverains Pontifes. Quand il s'agiſſoit de remplacer une Veſtale, le Grand Prêtre cherchoit dans les familles de Rome vingt Vierges entre ſix & dix ans. Il étoit défendu d'en admettre aucune ni au-deſſus ni au-deſſous. Elles devoient avoir leur père & leur mère. Il ne falloit pas qu'elles euſſent le moindre défaut dans leur perſonne. On exigeoit au contraire qu'elles fuſſent auſſi belles & auſſi bien faites qu'il étoit poſſible de les trouver. Dès que ce nombre avoit été choiſi, le Grand Prêtre les faiſoit tirer au ſort, & celle qui par ce moyen étoit déſignée Veſtale, étoit à l'inſtant affranchie de l'autorité de ſes parens. Le Grand Prêtre conduiſoit la nouvelle vierge

dans le Temple, & dès lors elle n'étoit plus occupée que de l'étude de ſes devoirs.

Les Veſtales paſſoient leur vie à s'inſtruire dans l'art de ſervir la Déeſſe, & à former de nouvelles Prêtreſſes. Ces fonctions, ſelon quelques Auteurs, les diviſoient en trois claſſes qu'elles parcouroient ſucceſſivement, & dans chacune deſquelles elles paſſoient dix ans; mais il ſemble que leur petit nombre ne permettoit guères cette diviſion. Le Temple étoit leur unique ſéjour: rien ne pouvoit les diſpenſer de l'habiter. Il n'y avoit que le cas où elles étoient aſſez malades pour avoir beſoin de changer d'air, alors le grand Pontife les remettoit entre les mains de quelques Dames Romaines, d'une probité, & d'une vertu reconnue, qui briguoient ces fonctions comme un honneur.

Lorſque ces filles avoient demeuré trente ans dans les emplois du Sacerdoce, elles étoient libres de le quitter & de ſe marier. La plus ancienne d'entr'elles préſidoit au culte. C'étoit l'âge ſeul qui lui donnoit cette prééminence: on l'appeloit *la grande Veſtale.*

L'occupation la plus importante, & la plus eſſentielle des Veſtales, celle qui exigeoit toute leur attention, étoit la garde du feu ſacré. Ce feu devoit être entretenu jour & nuit, & la ſuperſtition avoit attaché les conſéquences les plus terribles à ſon extinction. L'opinion que l'éclat du feu étoit un préſage heureux, entraînoit néceſſairement l'idée contraire lorſqu'il s'éteignoit. Ce prétendu malheur arriva pluſieurs fois à Rome, entr'autres, pendant la ſeconde guerre punique. Toute la ville en fut conſternée. C'étoit l'uſage lors de cet accident que toutes les affaires fuſſent ſuſpendues. S'il arrivoit pendant la nuit, on l'annonçoit promptement au peuple. Le ſommeil étoit interrompu, le Sénat s'aſſembloit. On ſuſpendoit les occupations les plus intéreſſantes, juſqu'à ce que le crime fût puni, le Temple expié, le feu ralumé. La Veſtale qui, par ſa négligence avoit cauſé un pareil déſaſtre, étoit punie du fouet. Elle recevoit le châtiment des mains du Grand Prêtre. Si l'on en croit Feſtus, la cérémonie ſe faiſoit toujours dans un lieu obſcur, & la Veſtale étoit couverte d'un grand voile fin. Denis d'Halycarnaſſe rapporte que quelques Veſtales évitèrent le fouet & des ſupplices plus terribles par des miracles, qui prouvèrent leur innocence. Cet Hiſtorien raconte qu'une de ces Prêtreſſes, nommée Emilie, s'endormit un ſoir, & ſe repoſa du ſoin de garder le feu ſacré ſur une nouvelle Veſtale qu'elle étoit chargée d'inſtruire. La jeune Novice ne tarda pas non plus à ſuccomber au ſommeil. Pendant que les deux ſurveillantes dormoient, le feu ſacré s'éteignit. Les Pontifes crurent voir dans cet accident plus que de la négligence. Ils s'imaginèrent qu'Emilie avoit violé le vœu pénible que la Déeſſe impoſoit à ſes filles. Emilie ne pouvant toucher par ſes larmes des Juges déterminés, eût recours à Veſta, déchira un morceau de ſon voile, le jetta ſur les cendres du braſier ſacré, en implorant l'appui de la Déeſſe. Le feu ſe ralluma auſſi-tôt, & ce prodige manifeſta ſon innocence.

C'étoit avec de grandes cérémonies que l'on rallumoit le feu ſacré. Selon le récit de Feſtus, on perçoit avec une eſpèce de tarrière une

table faite d'un bois facile à s'enflammer. Les Veſtales recevoient dans un vaſe le feu qui étoit produit par ce frottement rapide, & l'alloient porter ſur l'autel. Si l'on en croit Plutarque, ce n'étoit qu'avec le feu du ſoleil qu'on pouvoit rallumer celui de Veſta. On réuniſſoit les rayons de cet aſtre dans un vaſe d'airain, large à l'ouverture, étroit au fond. Sous ce vaſe, qui étoit percé, il y avoit des matières combuſtibles, ſur leſquelles tomboient les rayons du Soleil.

Les Veſtales qui avoient violé la virginité, étoient beaucoup plus ſévèrement punies que celles qui avoient laiſſé éteindre le feu ſacré. Numa les condamna à être lapidées. Feſtus rapporte une autre loi poſtérieure, qui ordonnoit qu'on leur tranchât la tête. On croit que Tarquin l'ancien eſt le premier qui établit l'uſage de les enterrer toutes vives, du moins c'eſt ſous ſon règne que ce ſupplice fut employé pour la première fois, & ce fut depuis la punition ordinaire des Veſtales infidèles à leur vœu. Cependant cette loi ſévère reçut quelquefois des exceptions. Les deux ſœurs de la famille des Ocellates, ayant été convaincues d'inceſte, obtinrent de Domitien de choiſir le genre de leur mort. Sénèque parle d'une Veſtale qui fut condamnée à être précipitée du haut d'un rocher. Elle proteſtoit qu'elle étoit innocente. On ne la crut point. Sa Sentence fut exécutée. Elle implora la Déeſſe, & tomba ſans ſe faire aucun mal. Ce miracle ne put détruire la première opinion des Juges, ils firent recommencer l'exécution, & le miracle ne fut point répété.

Les Pontifes avoient ſeuls le droit de connoître des accuſations intentées contre les Veſtales. L'accuſée pouvoit ſe défendre par elle-même, ou par un Avocat. Elle paroiſſoit devant le Collége ſacré, auquel préſidoit le Grand Prêtre. Elle répondoit aux interrogations qui lui étoient faites. On la confrontoit avec ſes accuſateurs : on l'entendoit pluſieurs fois. Si par le jugement elle étoit déclarée coupable, le jour marqué pour le ſupplice étant arrivé, le chef de la Religion ſe rendoit au Temple, ſuivi de tous les Pontifes. Il y dépouilloit lui-même la coupable des habits & des ornemens de Prêtreſſe; lui ôtoit les bandelettes ſacrées qui ceignoient ſa tête; lui préſentoit ſon voile à baiſer, & la revêtoit enſuite d'habits lugubres & conformes à ſa ſituation préſente, puis il la lioit avec des cordes, & la faiſoit monter dans une litière exactement fermée de tous côtés, afin que ſes cris ne puſſent être entendus. On la conduiſoit enſuite au lieu du ſupplice. Les amis de la Prêtreſſe la ſuivoient en pleurant. Plutarque obſerve que la ville entière étoit dans la triſteſſe. On regardoit ce jour comme un jour malheureux. On ſe détournoit du chemin que la Veſtale devoit tenir. Cette marche ſe faiſoit en ſilence & avec lenteur. On arrivoit enfin auprès de la porte Colline, dans l'endroit qu'on appela depuis, *Campus ſceleratus*, à cauſe de ces funeſtes cérémonies. La litière s'arrêtoit alors. Le Pontife venoit l'ouvrir en prononçant quelques prières à voix baſſe. Il ôtoit à la Veſtale ſes liens, lui donnoit la main pour deſcendre, la conduiſoit ſur le tombeau, & la livroit lui-même aux Exécuteurs.

Au reſte ces exécutions ne furent pas auſſi fréquentes qu'on pourroit

ſe l'imaginer. L'ordre des Veſtales dura environ onze cens ans. Pendant ce temps, on en compte vingt qui furent convaincues d'inceſte. Treize ſeulement furent enterrées vives : les ſept autres périrent par divers genres de ſuplices à leur choix.

On vit ſouvent des Prêtreſſes injuſtement accuſées. Les Hiſtoriens païens ne manquent pas de rapporter une infinité de miracles opérés en leur faveur.

Les Veſtales étoient dédommagées de la contrainte & des devoirs pénibles de leur état par des priviléges glorieux, & des honneurs extraordinaires. Numa leur avoit accordé le pouvoir de teſter du vivant de leur père & mère. Auguſte les mit en poſſeſſion de toutes les prérogatives dont jouiſſoit dans Rome une femme qui avoit donné trois citoyens à l'Etat. Leurs biens leur appartenoient en propre à chacune. Elles en diſpoſoient à leur volonté, par vente, par donation ou autrement, ſans l'entremiſe d'un curateur. Si elles rencontroient en chemin un criminel que l'on conduiſoit au ſupplice, elles avoient le privilége de pouvoir lui ſauver la vie : ſeulement il falloit qu'elles affirmaſſent que cette rencontre s'étoit faite par un pur haſard. Hors de ce cas, elles ne juroient jamais en juſtice. Leur déclaration pure & ſimple avoit la force d'un ſerment. Quand elles marchoient par la ville, elles étoient précédées d'un Licteur, qui ſervoit en même temps & à les garantir de toute inſulte & à leur faire honneur. Dans le commencement de leur inſtitution, elles n'avoient point de Licteur. On raconte qu'un ſoir une Veſtale, ſe retirant après ſouper, ſeule, ſous des vêtemens communs, fut violée par un jeune homme dans une rue écartée. Cet accident fit ſonger à mettre la chaſteté de ces filles à l'abri d'un pareil outrage. En conſéquence le Licteur leur fut décerné. Il y avoit une loi qui défendoit ſous peine de mort d'entrer dans leur litière. Les Conſuls & les Préteurs ſe détournoient de leur chemin lorſqu'ils rencontroient une Veſtale. Si des embarras les empêchoient de s'écarter, ils s'arrêtoient juſqu'à ce qu'elles euſſent paſſé, & faiſoient baiſſer devant elles la hache & les faiſceaux. Les Romains leur accordoient une ſépulture dans le ſein même de leur ville : honneur rare qu'elles ne partageoient qu'avec un petit nombre de familles illuſtres. Les Veſtales condamnées en jouiſſoient elles-mêmes. Le *Campus Sceleratus* étoit dans l'intérieur de Rome. Tous les ans, à certains jours, le peuple ſe rendoit en foule ſur ce tombeau, & y faiſoit des prières pour appaiſer leurs manes. Les Veſtales avoient dans la ville tout le crédit que donnent la ſageſſe & la religion. On les employoit ſouvent pour rétablir la paix dans les familles, pour réconcilier des ennemis, pour protéger le foible & déſarmer l'oppreſſeur. Tous les ans elles ſe rendoient chez le Roi des Sacrifices, qui étoit la première perſonne de la Religion après le Grand Pontife, pour l'exhorter à obſerver exactement ſes devoirs. On dépoſoit entre leurs mains les actes les plus ſecrets & les plus importans. Les premiers citoyens leur remettoient quelquefois leur teſtament. Elles acceptèrent la garde de celui d'Antoine. Auguſte leur confia auſſi ſes dernières volontés qu'elles portèrent elles-mêmes au Sénat après ſa mort.

L'habillement de ces Prêtreſſes, diſtingué de celui des autres femmes, n'avoit rien de trop lugubre ni de trop auſtère. Leur coiffure, ainſi qu'on le voit dans quelques médailles, étoit compoſée de bandelettes qui faiſoient pluſieurs tours autour de leur tête. Elles portoient des robes blanches avec une eſpèce de rochet de la même couleur. Leur manteau étoit couleur de pourpre. Il leur tomboit ſur une épaule & leur laiſſoit l'autre bras demi-nud. Leurs vêtemens furent très-ſimples, dans les commencemens, parce que Numa, en les dotant des deniers publics, n'avoit pu ſonger à les enrichir. Mais dans la ſuite elles acquirent d'immenſes revenus, grâces aux pieuſes libéralités de pluſieurs illuſtres Romains, & alors tout changea de face. Elles ſubſtituèrent à leur première ſimplicité le luxe le plus recherché. Elles employèrent, pour ſe faire des robes, les étoffes les plus précieuſes. Elles laiſſèrent croître leurs cheveux que d'abord elles portèrent coupés & leur donnèrent tous les ornemens de l'art. Leurs litières devinrent ſuperbes. On les vit promener le faſte dans les rues, marcher au Capitole dans un char magnifique, environnées d'une foule de femmes & d'eſclaves.

Les ſpectacles ne leur étoient point interdits. Elles aſſiſtoient librement à tous les jeux : Auguſte leur donna même un banc ſéparé au théâtre, en face de celui du Préteur. Ce lieu étoit ſans doute le plus diſtingué, puiſque le Sénat crut honorer Livie en lui aſſignant une place dans le banc des Veſtales.

Cet ordre célèbre ſe maintint long-temps dans un état de luſtre & de ſplendeur. Il étoit à ſon plus haut degré d'élévation ſous les Empereurs. Il ſubſiſta quelque temps encore ſous les Princes chrétiens, & paroît n'avoir été aboli que ſous le règne de Théodoſe, lorſque cet Empereur fit fermer tous les temples des faux Dieux en 389.

VESTALE, ſe dit figurément parmi nous, pour ſignifier, une femme, une fille d'une chaſteté exemplaire. *C'eſt une veſtale. Elle fait la veſtale.*

VESTALIES; ſubſtantif féminin pluriel, & terme de Mythologie. Fête que les Romains célébroient le 5 avant les Ides de Juin, c'eſt-à-dire le 9 de ce mois, en l'honneur de la Déeſſe Veſta. On faiſoit ce jour là des feſtins dans les rues, & on choiſiſſoit des mets, qu'on portoit aux Veſtales pour les offrir à la Déeſſe. On ornoit les moulins de bouquets & de couronnes; c'étoit la fête des boulangers. Les dames romaines ſe rendoient à pied au temple de Veſta & au Capitole, où il y avoit un autel conſacré à Jupiter *Piſtor*, c'eſt-à dire protecteur des grains de la terre. On remarque dans l'hiſtoire que Brutus ſe rendit maître de l'Eſpagne le jour de cette fête, & que M. Craſſus fut défait par les Parthes ce même jour.

VESTE; ſubſtantif féminin. Vêtement qui ſe porte ſous le juſtaucorps ou l'habit; il a des manches, des baſques & des poches & ſe boutonne; mais il ne deſcend que juſqu'au milieu de la cuiſſe. *Il eſt en veſte.*

VESTE, ſe dit auſſi d'une ſorte d'habillement long que les Orientaux portent ſous leur robe. *Une veſte de drap d'or.*

VESTERAS; ville de Suède, capitale de la Veſtmanie, à treize lieues, ſud-oueſt, d'Upſal. C'eſt là où Guſtave le Grand défit en 1520 le Roi de

de Dannemarck, Chriſtiern II.

VESTERBOURG; bourg, château & comté d'Allemagne, en Vétéravie, dans le Veſtervald, à huit lieues, nord, de Naſſau. Il donne ſon nom à une branche de la maiſon de Linange, à laquelle il appartient. Il ne faut pas le confondre avec un château & bailliage de même nom, ſitué ſur le Bruch, dans la principauté de Halberſtadt.

VESTERNES; (les) îles d'Ecoſſe qui ſont en grand nombre & de différente grandeur. Ce ſont les *Hebrides* ou *Ebudæ* des Anciens. On les diſtingue en trois claſſes, relativement à leur grandeur, & l'on en compte en total quarante quatre.

Le ſol des îles Veſternes eſt fort varié, quoique l'air y ſoit en général pur & ſalutaire. Les habitans parlent la langue Irlandoiſe, mais un peu différemment de la manière dont on la parle en Irlande. Ils reſſemblent beaucoup aux Montagnards du continent d'Ecoſſe dans leurs habits, leurs coutumes & leurs façons de vivre.

Les plus remarquables de toutes ces îles ſont celles de Jona & de Saint-Kilda. La première qu'on appelle à préſent *Columbhill*, proche de l'île de Mull, eſt remarquable en ce qu'elle étoit anciennement le lieu de la ſépulture des Rois d'Ecoſſe. L'autre eſt appelée par les Inſulaires *Hirt*, par Buchanam *Hirta*, & enſuite *Kilda*. C'eſt la plus éloignée de toutes les îles Veſternes, & elle eſt fameuſe tant par quelques ſingularités qu'on y rencontre que par les coutumes qui ſont particulières à ceux qui l'habitent.

VESTERVALD; contrée d'Allemagne dans la Vétéravie, dont elle fait partie. Elle eſt bornée au nord par la Veſtphalie, au midi par le Lohn, au levant par la haute Hée, & au couchant par le Rhin. Elle comprend une petite portion des Etats de Cologne & de Trèves, les Comtés d'Iſembourg, de Sigen, de Dillenbourg, & la Principauté d'Hademar.

VESTERVICK; ville de Suède, dans la Province de Smalande, ſur la mer Baltique, à 32 lieues, ſud-oueſt, de Stokholm.

VESTERVOLDT; contrée des Pays-Bas dans la Province de Groningue, & l'une des Ommelandes qui ne contiennent que des villages. Son territoire eſt rempli de marais, de bruyères & de prairies.

VESTFRISE; *Voyez* HOLLANDE.

VESTIAIRE; ſubſtantif maſculin. On appelle ainſi en certains couvens, le lieu où l'on ſerre les habits deſtinés aux Religieux & aux Religieuſes.

VESTIAIRE, ſe dit auſſi de la dépenſe que l'on fait pour les habits des Religieux & des Religieuſes, ou de l'argent qu'on leur donne pour s'habiller.

VESTIBULE; ſubſtantif maſculin. *Veſtibulum.* La pièce du bâtiment qui s'offre la première à ceux qui entrent, & qui ſert de paſſage pour aller aux autres pièces. *Un grand veſtibule. Un veſtibule orné de colonnes. S'aſſeoir dans le veſtibule.*

VESTIGE; ſubſtantif maſculin. *Veſtigium.* Empreinte du pied d'un homme ou d'un animal, marquée dans l'endroit où il a marché. *Je n'y ai vu aucun veſtige.* En ce ſens il ne ſe dit guère qu'au pluriel. *Ce ſont des veſtiges d'homme.* Il s'emploie particulièrement dans le ſtyle ſoutenu.

On dit figurément, *ſuivre les veſtiges de quelqu'un*; pour dire, l'imiter. *Il ſuit les veſtiges de ſes ancêtres.*

VESTIGES, ſe dit auſſi de certaines marques qui reſtent ſur la terre, & qui montrent qu'il y a eu dans ce lieu là des maiſons, des fortifications, un camp, une ville, &c. *Il y avoit un château ſur cette montagne, il en reſte encore pluſieurs veſtiges. Les Grecs ont détruit la ville de Troye de façon qu'il n'en eſt pas reſte le moindre veſtige.*

On dit auſſi, qu'*on ne trouve aucun veſtige d'une choſe dans l'hiſtoire;* pour dire, qu'on n'y en trouve aucune trace, aucun témoignage.

On dit même, *on trouve dans ce pays là des veſtiges de cette religion, de cette coutume, de cette opinion;* pour dire, un reſte de.....

En Chirurgie, on appelle *veſtige*, une eſpèce de fracture des os plats.

Différences relatives entre *veſtiges, traces.*

Les *veſtiges* ſont les reſtes de ce qui a été dans un lieu. Les *traces* ſont des marques de ce qui y a paſſé. On connoit les *veſtiges*. On ſuit les *traces*.

On voit les *veſtiges* d'un vieux château. On remarque les *traces* d'un cerf ou d'un ſanglier.

VESTMANIE; province de Suède, bornée au nord par la Dalécarlie, au midi par la Sudermanie & la Néricie, au levant par l'Uplande, & au couchant par le Vermeland. On lui donne 30 lieues de long ſur 17 de large; mais c'eſt une contré ſtérile & qui n'a que quelques mines d'argent. Veſtéras en eſt la capitale.

VESTMEATH; Comté d'Irlande, dans la Province de Leinſter, au couchant du Comté d'Eſtméath, au midi de celui de Cavan & au nord de Kingscounty. Il a vingt milles de longueur & quatre de largeur. On le diviſe en onze Baronies. La capitale s'appelle *Molingal*, & a droit de députer au Parlement de Dublin & de tenir marché public.

Les deux Comtés de Veſtméath & d'Eſtméath, n'étoient autrefois réputés que pour un, & ce ne fut que vers le milieu du quatorzième ſiècle, ſous le règne de Henri VIII, qu'ils furent diviſés en deux.

VESTMINSTER; ville d'Angleterre dans le Comté de Middleſex, au bord de la Tamiſe, & à l'occident de Londres, avec laquelle elle ne fait plus qu'une même ville. Mais quoique Veſtminſter ſoit jointe à Londres par une ſuite de Maiſons & d'Hôtels ſans interruption, & qu'on la comprenne ordinairement ſous le nom de *Londres*, cependant elle fait un corps de ville qui a ſes priviléges & ſes droits ſéparés auſſi bien que ſa Juriſdiction.

Dans le commencement du dix-ſeptième ſiècle, il y avoit encore un mille de diſtance entre l'une & l'autre de ces villes, & cet eſpace étoit rempli par des champs & par des prairies, mais les habitans de Londres s'étant multipliés d'année en année depuis le règne de Charles I, cet eſpace de terrein a été rempli peu-à peu par de belles & magnifiques rues qu'on y a bâties, de ſorte que les deux villes ſont jointes aujourd'hui comme le Fauxbourg Saint-Germain & Paris, & ſans la différence de Juridiction, elles ſeroient parfaitement confondues.

Anciennement Veſtminſter s'appeloit *Thorney* du Dieu *Thor* que l'on y adoroit avant la converſion des Saxons. Elle prit enſuite le nom de *Veſtminſter*, à cauſe d'un Monaſtère bâti dans cet endroit, à l'oueſt de la ville de Londres. Les trois principales choſes qu'on y remarque, ſont l'Égliſe, l'Abbaye,

& les reſtes d'un vieux Palais Royal.

Le gouvernement de Veſtminſter s'étend non-ſeulement ſur la Cité de ce nom, mais encore ſur les fauxbourgs qui avancent du côté de Londres juſqu'à Templebar. Quoique la Cité n'ait qu'une Paroiſſe appelée *Sainte-Marguerite*, cette Paroiſſe eſt d'une grande étendue, & ſes dépendances conſiſtent en cinq autres Paroiſſes.

Il n'y a pour le gouvernement de Veſtminſter, ni Maire, ni Échevins, ni Shérifs; c'eſt le Chapitre qui eſt revêtu de toute la juridiction civile & eccléſiaſtique. Il eſt vrai que le gouvernement civil a été mis entre les mains de Laïques choiſis ou confirmés par le Chapitre. Le Chef de tous les Magiſtrats s'appelle *Highſtevard*; c'eſt d'ordinaire un noble du premier rang, nommé par le Chapitre. Il poſſède cette Charge pendant ſa vie, & en fait exercer les fonctions par un homme bien verſé dans les lois. Cet homme choiſi par le Highſtévard, doit être confirmé par le Chapitre, & pour lors il tient avec les autres Magiſtrats la Cour qu'on appelle *Léet*.

Après lui eſt le Bailli ou le Shériff, car il convoque les Jurés. Tous les Sergens de Veſtminſter lui ſont ſoumis; il règle les formalités au ſujet de l'élection des Membres du Parlement pour la Cité de Veſtminſter qui a droit de nommer deux Députés. Toutes les amendes & les confiſcations appartiennent au Bailli, ce qui rend ſa Charge très-lucrative: il y a de plus un grand Connétable, choiſi par la Cour de Léet, & ce Magiſtrat a ſous ſes ordres tous les autres Connétables. Il eſt ordinairement deux ans en charge.

Enfin cette Juridiction eſt compoſée de quatorze des principaux Bourgeois qu'on appelle *Burgeſſes*, & dont ſept ſont pour la Cité, & ſept pour ſes dépendances: leur office a beaucoup de rapport à celui des Échevins de Londres, car ils ont chacun un *vard* ou quartier particulier ſous leur juridiction. De ces quatorze *Burgeſſes*, il y en a deux qui ſont élus ſous le nom de *Héed Burgeſſes*, ou Chefs des Bourgeois; l'un d'eux eſt pour la Cité, & l'autre pour ſes dépendances auxquelles dépendances on donne les noms de *libertés* & de *franchiſes*.

VESTMORLAND; province d'Angleterre qui eſt bornée au ſud & au ſud-eſt, par le Duché de Lancaſtre; à l'oueſt & au nord par le Cumberland; à l'orient par le Duché d'York. Son nom lui vient de ſes terres incultes, que les habitans des provinces ſeptentrionales de l'Angleterre, appellent en leur langue *Mores*; de ſorte que Veſtmorland ſignifie un pays de terres en friche à l'oueſt. En effet, ce comté eſt preſque tout couvert de hautes montagnes, & par conſéquent ſec & peu habité: car quoiqu'il ait trente milles de longueur du nord au ſud, vingt-quatre de largeur de l'eſt à l'oueſt, & cent douze de circuit, on n'y compte qu'une ville, Aggleby capitale, huit bourgs & vingt-ſix Paroiſſes. *Robinſon* a donné l'hiſtoire naturelle de cette province, *London*, 1709, *in* 8°. L'air qu'on y reſpire eſt pur, ſubtil, un peu froid. L'Éden, le Kent, le Lon & l'Éamon ſont les principales rivières du Veſtmorland.

VESTPHALIE; cercle d'Allemagne qu'on diviſe en province & en duché. Les États du cercle de Veſtphalie ſont les Évêques de Pader-

born, de Liége, de Munſter, d'Oſnabrug, les Abbés de Munſter, de Stablo & de Corvey; les Abbeſſes d'Herforden & d'Effen: les Ducs de Juliers, de Cleves & de Berg: les principautés de Ferden, de Minden, d'Oſtfriſe, de Naſſau d'Illenbourg & pluſieurs Comtés. Les villes de Cologne, d'Aix-la-Chapelle, de Dormund & de Hesford, entrent dans ce cercle. L'Evêque de Munſter & les Duc de Juliers & de Cléves ſont Directeurs du cercle de Veſtphalie dont le contingent eſt de 304 Cavaliers & 1282 Fantaſſins, ou de 8164 florins par mois.

La province de Veſtphalie comprend le Duché de Veſtphalie, l'Évêché de Munſter, l'Évêché d'Oſnabrug, l'Évêché de Paderborn, l'Abbaye de Corvey, la principauté de Minden & pluſieurs comtés.

Le duché de Veſtphalie confine avec les Évêchés de Munſter & de Paderborn, le comté de la Mark, le Landgraviat de Heſſe & le comté de Valdeck. Ce duché qu'on nomme auſſi le *Saurland*, & qui appartient à l'Electeur de Cologne, renferme pluſieurs Bailliages. Le commerce de ſes habitans conſiſte en bière & en jambons, qu'on nomme mal-à-propos *jambons de Mayence*, parceque le plus grand débit s'en faiſoit aux foires de Mayence & de Francfort.

Les bornes de la Veſtphalie priſe dans toute ſon étendue, étoient autrefois plus reculées qu'elles ne le ſont aujourd hui. Le Rhin la borne du côté de l'occident; depuis ce fleuve juſqu'à la ville de Brême, ſa partie ſeptentrionale étoit bornée par la Friſe; le Véſer lui ſervoit de bornes du côté de l'occident, depuis la ville de Brême juſqu'aux montagnes appelées *Montes Mœlibei*, par Ptolémée; & du côté du midi elle étoit bornée par le pays de Heſſe.

Toute cette étendue de pays fut habitée anciennement par les Bructères, par les Sicambres, & par les Chamaves, qui ſuccédèrent aux Bructères du temps de Trajan, par les Angrivariens, par les Lombards ou Longobards, par les Angles ou *Angili*, qui paſſèrent enſuite en Angleterre, par les Chérusques, par les Cattes, par les *Chauci*, ou *Cayci*, & par les Francs ou *Franci*, qui prirent la place des Sicambres & des Teuctères. Les Francs étant enfin paſſés dans la Gaule, les Saxons qui s'étoient déjà avancés depuis l'Elbe juſqu'à l'Ems occupèrent le reſte de la Veſtphalie; cette portion de pays devint auſſi une partie de la Saxe, & donna ſon nom aux Saxons, qui habitèrent depuis le Véſer juſqu'au Rhin.

Les plus anciens Princes de la Veſtphalie & de la Saxe, dont il ſoit fait mention dans l'Hiſtoire, ſont Dieteric, fils de Sighard, qui eut la guerre avec Charles Martel; Vernechind, fils de Diereric, Duc des Angrivariens; & de Vittikind, fils de Vernechind.

La Veſtphalie moderne a pour bornes au nord la mer d'Allemagne, au midi le cercle du haut Rhin, au levant la baſſe Saxe, & au couchant les Pays-bas.

Cette province d'Allemagne eſt généralement fertile. L'Ems, le Véſer, la Lippe & la Roër l'arroſent. Il y a de gras pâturages; on y élève dans les forêts de bons chevaux & quantité de cochons.

VESTRA; île au nord de l'Écoſſe, & celle de toutes les Orcades qui eſt

la plus avancée à l'oueſt d'où lui vient ſon nom. Elle a cinq ou ſix milles de longueur ſur trois ou quatre dans ſa plus grande largeur.

VESTROGOTHIE; c'eſt la partie occidentale de la Gothie. *Voyez* GOTHIE.

VESI-SEX; ancien royaume d'Angleterre à l'occident de Suſſex, & au midi de la Tamiſe. Cerdick ayant gagné en 519, une bataille qui fit perdre aux Bretons l'eſpérance de chaſſer les Saxons de chez eux, Arthur s'accommoda avec lui. Le Roi Breton céda au Saxon un pays qui comprenoit les provinces de Hant & de Sommerſet. Le Saxon âgé & las d'une longue guerre, fut content de ce partage.

Il érigea ce pays en royaume, ſous le nom de *Veſt-Sex*, & s'en fit couronner Roi vingt-cinq ans après ſon arrivée en Bretagne. Il ſe trouva alors dans l'Heptarchie, trois royaumes plus grands & plus puiſſans que les autres, ſavoir, deux Anglois & un Saxon. Les Anglois étoient le Northumberland & la Mercie. Le Saxon étoit le *Veſtſex*, & avoit pour principales villes Vincheſter, Salisburi, Southampton, Dorcheſter, Portſmouth, Shereburn, Exceſter. Il y avoit dans ces villes pluſieurs Bretons mêlés avec les Saxons, & l'île de Vight habitée par les Jutes, dépendoit auſſi du Veſtſex.

Chacun des royaumes de l'Heptarchie avoit pris ſon nom des peuples qui l'habitoient, & de ſa poſition. Celui de Veſtſex fut nommé le *royaume des Veſt-Saxons*, ou *des Saxons Occidentaux*, parcequ'il étoit ſitué à l'occident des Saxons de Suſſex, de Kent & d'Eſſex. Il étoit outre cela conſidérable par ſa ſituation, étant borné au nord par la Tamiſe, au midi par la mer, à l'orient par le petit royaume de Suſſex, & à l'occident par les Bretons de Cornouaille, tellement ſéparés du reſte des Bretons du pays de Galles par l'embouchure de la Saverne, qu'il ne leur étoit pas poſſible de ſe ſecourir les uns les autres.

Ce fut vers l'an 634 que les Saxons occidentaux reçurent l'Évangile par le miniſtère de Birinus, à qui le Pape avoit donné cette miſſion, après l'avoir ſacré Évêque; il aborda dans le Veſtſex, baptiſa Sinigiſil qui en étoit le Roi, convertit auſſi ſon frère Quicelin, & à leur exemple ſe forma un troupeau conſidérable, qu'on diſtribua en deux Diocèſes, ſavoir, celui de Vincheſter, & celui de Dorcheſter.

VÉSUVE; ſubſtantif maſculin. Nom d'une fameuſe montagne enflammée d'environ trois cens toiſes de hauteur & d'une forme pyramidale ſituée à trois lieues de Naples, à une lieue de la mer, & à l'orient du Cratéré ou baſſin de Naples dont elle fait la partie la plus ſingulière. Elle eſt ſéparée du reſte de l'Apennin ayant environ trois lieues de tour à ſa baſe ſi l'on n'y comprend pas les montagnes voiſines, & huit cens cinquante toiſes ſeulement à ſon ſommet, ſuivant la meſure que M. Bélicard en fit en 1750.

Lucrèce, Diodore de Sicile, Strabon & Vitruve nous apprennent que de temps immémorial cette montagne avoit jeté des flammes. Vitruve ſur-tout, après avoir parlé de la pouzolane qui faiſoit le ciment le plus eſtimé des Romains pour bâtir dans l'eau, attribue ſa vertu aux parties minérales & aux feux ſouterrains dont on voyoit des veſtiges autour de Cumes & de

Baies; il ajoute qu'il y avoit auſſi du feu ſous le Véſuve.

Il ne reſtoit de cet ancien embrâſement du Véſuve qu'une tradition obſcure & des veſtiges preſque oubliés. Les peuples de ce rivage vivoient dans la plus profonde ſécurité lorſque le Véſuve s'ouvrit avec un horrible fracas le 24 Août de l'an 79 de J. C. couvrit de cendres & de pierres les villes d'Herculanum & de Pompeïa, étouffa Pline le naturaliſte, qui s'étoit avancé de trop près, & fit déſerter toute la côte. Pline le jeune écrivit les détails de cette première éruption à Tacite, qui les lui avoit demandés pour en parler dans ſon hiſtoire.

Le Véſuve eut encore de grandes éruptions dans les années 203, 472, 512, 685, 993, 1036. Charles Sigonius parlant de celle de 472 va juſqu'à dire qu'elle couvrit toute l'Europe de cendres, & qu'à Conſtantinople même la terreur fut ſi grande, que l'Empereur Léon quitta la ville, quoiqu'il y ait deux cens cinquante lieues du Véſuve à Conſtantinople. Celle de 1036 eſt rapportée dans la Chronique de l'Anonyme du mont Caſſin, & Scot dans ſon Itinéraire d'Italie dit avoir vu dans les Annales d'Italie que les côtés de la montagne ſe rompirent, & qu'il en ſortit un torrent de feu qui alla juſqu'à la mer. On n'avoit parlé juſqu'alors que des cendres, des pierres, des flammes & de la fumée; il paroît qu'en 1036 le Véſuve commença à vomir de ces torrens de laves ou de matières fondues & preſque vitrifiées que l'on trouve maintenant en ſi grande abondance dans toutes les campagnes voiſines du Véſuve, & qui coulent comme des torrens dans toutes ſes éruptions.

Il y en eut d'autres en 1049, 1138, 1139, 1305, 1590; mais celle de 1631, la treizième dans l'ordre des dates, fut la plus violente de toutes, & même la plus terrible qu'on eut vue depuis l'an 75. Le 16 Décembre 1631 au matin après une vingtaine de ſecouſſes ou de tremblemens de terre qu'il y avoit eu pendant la nuit, le Véſuve commença de jeter une épaiſſe fumée avec beaucoup de cendres & de ſables qui couvrirent tous les environs; la fumée ſortoit par tourbillons ſemblables à des montagnes entaſſées, & couvroit tout le baſſin de Naples. On y appercevoit de temps en temps des feux qui s'élançoient au travers de la fumée; on entendoit des éclats ſemblables à ceux du tonnerre & un bruit ſourd de retentiſſement intérieur; il en partit enſuite des blocs de pierre; mais ce fut le 17 vers le midi que le flanc de la montagne ſe rompit avec éclat & vomit du côté de Naples, vers *S. Giovanni à Teduccio*, qui eſt à moitié chemin de Naples à Portici, un torrent de laves ſemblables à une pierre noirâtre en partie bitumineuſe & en partie vitrifiée qui ſe diviſa en ſept branches & coula vers ſept endroits différens de la côte, à S. Jorio, à Portici, à Reſina, à Torre del Greco, à Torre del l'Anunnziata & à la Madonna del l'Arco; les belles maiſons de campagne dont la côte étoit couverte furent conſumées; les villages de Saint Georges, de Cremano & de Reſina furent entièrement détruits. Il ne reſta pas un tiers de ceux de Torre del Greco & de Torre del l'Annunziata. Il ſortit encore de la montagne des

torrens d'eau qui achevèrent de ravager les campagnes. Les tremblemens de terre furent preſque continuels juſqu'au milieu de Janvier 1632, & ce ne fut que le 25 de Février que l'éruption ceſſa & que les habitans commencèrent à retourner dans leurs poſſeſſions.

Les eaux qui ſortirent du Véſuve, ſur-tout le 28 Décembre, étoient en ſi grande abondance, qu'elles formèrent pluſieurs torrens qui s'étant répandus de tous côtés ravagèrent les campagnes, déracinèrent les arbres, détruiſirent les édifices, engloutirent plus de cinq cens perſonnes qui étoient en proceſſion vers la tour du Grec, en noyèrent un grand nombre d'autres dans les environs du Véſuve, & portèrent la déſolation juſqu'auprès de Naples, ayant entraîné dans la mer une foule de gens qui s'y retiroient. L'Abbé Braccini fait monter à trois mille le nombre des perſonnes qui y périrent, & d'autres Auteurs le font monter juſqu'à dix mille. Les années 1660, 1682, 1694, 1698, 1707 furent marquées par des éruptions moins conſidérables; & depuis 1701 juſqu'en 1737 il y eut peu d'années où le Véſuve ne jetât des laves ou du moins de la fumée. Sorrentini en donne un catalogue depuis 1660 juſqu'en 1734.

L'éruption de 1737, qui eſt la vingt-deuxième dans le catalogue du Père de la Torre, fut une des plus remarquables, & il n'y en a aucune qui ait laiſſé des traces plus viſibles & qui ait été mieux décrite, ayant fait la matière du livre que donna M. le Docteur Serrao, & qui a été traduit en françois. Cette éruption commença le 15 de Mai; le 20 la montagne s'ouvrit par le côté; il en ſortit un torrent de laves; le 21 au ſoir ce torrent s'arrêta près du rivage de la mer; il avoit trois mille huit cens toiſes de long ſur cent cinquante pieds de large & vingt-quatre pieds de hauteur. On eſtime qu'il en ſortit la valeur d'un cube de laves qui auroit cent treize toiſes en tout ſens.

Ce torrent parut enflammé extérieurement juſqu'au 25 de Mai, & en dedans juſqu'à la moitié du mois de Juillet. La cime du volcan continua de jeter une fumée ardente avec des cendres & des pierres juſqu'au 23 Mai. Les eaux corroſives mêlées de cendres qui tombèrent en forme de pluie très-fine ſur la belle plaine de Nola deſſéchèrent juſqu'à la racine les arbres & les plantes de la campagne.

L'éruption de 1751 a été obſervée par le Père de la Torre, & il en a donné une deſcription fort circonſtanciée dans ſon excellente hiſtoire du Véſuve, qui a été traduite en françois par M. l'Abbé Peyton. Le 25 Octobre 1751 à dix heures du ſoir la montagne créva un peu au-deſſus de l'*Atrio del Cavallo*, qui eſt ce terrain inculte couvert de pierres & de laves qui règne au pied du Véſuve du côté de la mer, & qui retourne même du côté d'Ottaiano. Il ſe fit un éclat conſidérable; l'ancienne lave fut ſoulevée & retournée; il ſortit un nouveau torrent de matière preſque liquide qui ſe dirigea d'abord vers *Boſcotre Caſe*, mais qui à la rencontre d'un vallon changea de route, & s'en alla vers le *Mauro*, terrain inculte & couvert de bois qui ſont au Prince d'Ottaiano, au midi du Véſuve. En huit heures de temps il fit quatre milles de chemin; cette maſſe ardente avançoit tout d'une pièce com-

me un mur de verre preſque liquide. Le Père de la Torre l'alla voir le 16 au matin; il s'avança même juſqu'à douze ou treize pieds de diſtance, de manière à en ſentir la chaleur; elle étoit toute couverte de pierres, dont les unes étoient de couleur naturelle, les autres noires, quelques-unes calcinées, d'autres en forme de briques qui auroient été long-temps dans un four; il y en avoit qui reſſembloient à des ſcories de fer, & c'eſt à quoi reſſemble encore toute la partie extérieure & ſpongieuſe de ces laves que l'on voit à préſent; il y avoit auſſi du ſable, des branches d'arbres, les unes sèches, les autres vertes que cette lave ramaſſoit en chemin; cette matière s'élevoit, s'abaiſſoit, ſe rétréciſſoit ſuivant la largeur du terrain où elle couloit, & ſe détournoit quelquefois à la rencontre des obſtacles.

Quoiqu'elle fût arrêtée le 29 Novembre, elle conſerva ſa chaleur ſi long-temps, que le 23 Mai 1752, en ſe promenant ſur la ſurface, on ſentoit s'exhaler par les crevaſſes une chaleur inſupportable & une vapeur qui ôtoit la reſpiration; c'étoit, dit le Père de la Torre, une odeur de ſel ammoniac, de nitre & de vitriol mêlés enſemble; ce ſont ces vapeurs qu'on appelle *moffetes*, *moſete* dans le langage du pays; on trouva enſuite à la ſurface beaucoup de matières ſalines, partie en criſtaux & partie en pouſſière.

L'éruption du 2 Décembre 1754 commença ſans bruit & ſans tremblement de terre par deux ouvertures qui ſe firent à deux ou trois cens pieds de ſon ſommet, l'une du côté de *Boſcotre Caſe*, l'autre vers *Ottaiano*, & il ſe forma deux torrens qui continuèrent à couler juſqu'au 20 Janvier. On voit encore un étang de laves qui coulèrent alors, quand on va au Véſuve par la partie ſeptentrionale, c'eſt à dire par S. Sébaſtien & par le vallon qui ſépare les montagnes de Somma & du Véſuve; un de ces torrens formoit une caſcade preſque perpendiculaire de plus de cent pieds de hauteur qui reſſembloit à un mur de criſtal, derrière lequel il y auroit eu des tourbillons du feu le plus vif & le plus ardent. La bouche du Véſuve commença enſuite à lancer au-deſſus du ſommet des maſſes ardentes, des ſcories, qui faiſoient pendant la nuit le ſpectacle le plus ſingulier; elles s'élevoient ſi haut, qu'il leur falloit huit ſecondes de temps pour retomber; cela ſuppoſeroit cent ſoixante toiſes de hauteur ſi leur mouvement eût été accéléré comme la chute des corps peſans; mais la fumée & la réſiſtance que l'air oppoſoit à des corps auſſi légers devoient rendre leur mouvement plus lent. Ce fut alors que ſe forma la petite montagne d'environ quatre vingts pieds de haut que l'on voit encore ſur la plate forme du Véſuve; on entendoit de Naples un bruit ſemblable à des coups de canons tirés au loin; & quand on étoit près de la montagne, on croyoit entendre les éclats du tonnerre au-dedans de ſa concavité.

Le Père de la Torre donne un détail de cette éruption; & M. d'Arthenay, qui étoit alors Secrétaire d'ambaſſade à Naples, envoya ſes obſervations à l'Académie des Sciences; elles ſont imprimées dans le quatrième volume des Mémoires préſentés par des Savans étrangers.

Le 6 Mars 1759 une partie de la petite montagne tomba & entraîna une

une partie de l'ancienne, & depuis ce jour là juſqu'au mois de Février de l'année ſuivante le Véſuve vomit preſque continuellement des laves par l'ouverture qui s'étoit faite en 1751 du côté d'Ottaiano.

L'éruption de 1760 ſe fit au pied même du Véſuve, un mille au midi de la petite colline des Camaldules, à deux milles du chemin qui va à *Torre dell'Annunziata* & dans l'endroit appelé *li Monticelli*. On vit pendant preſque toute l'année du feu au ſommet du Véſuve & des pierres embraſées qui étoient lancées en l'air; les côtés de la bouche ſe rompirent; il en ſortit de temps à autre des ruiſſeaux de matière vitrifiée, mais en petite quantité, & ils ne parvinrent pas juſqu'aux campagnes cultivées. Le 21 & le 22 Décembre il y eut quelques ſecouſſes de tremblement de terre; mais le 23 Décembre à midi il s'ouvrit au pied de la montagne douze bouches à feu avec des éclats ſemblables à ceux d'une batterie; il en ſortit beaucoup de pierres, de ſable, de cendres & de fumée, & enſuite un torrent de laves qui ſe dirigea vers le grand chemin qui conduit à *Torre dell'Annunziata*. Après avoir fait environ quatre à cinq cens toiſes dans le reſte de la journée, cette lave s'arrêta, & il ſe forma dans l'endroit où elle étoit trois nouvelles ouvertures avec un grand bruit & des ſecouſſes répétées; il en ſortit une lave qui le 24 au matin étoit déjà arrivée au grand chemin qu'elle traverſa, comme on le voit encore, pour aller du côté de la mer. Ce torrent avoit environ trois cens pieds de largeur & quinze pieds de hauteur. Le 25 la lave arriva juſqu'à un demi-mille de la côte, & le premier de Janvier elle s'arrêta environ à deux cens toiſes de la mer. Après avoir renverſé quelques maiſons, dont on voit encore les ruines ſur le chemin qui va de Portici à Pompeïa, à Torre dell'Annunziata & à Salerne. Rien de plus ſingulier que de voir cette lave aux approches de quelque grand bâtiment. Le Père de la Torre raconte que ce torrent s'arrêtoit lorſqu'il n'étoit plus qu'à huit ou neuf pouces des murs; il ſe gonfloit ſenſiblement, enſuite il couloit par les côtés & entouroit la maiſon ſans y toucher, ſans doute à cauſe de la réſiſtance que la vapeur du feu lui oppoſoit par ſa condenſation entre la lave & les murailles; mais ſi elle rencontroit quelque porte fermée, alors le bois s'échauffoit, ſe brûloit, ſe convertiſſoit en charbon, & la lave entroit dans la maiſon, qu'elle ne pouvoit manquer alors de ravager. Pendant que la lave de 1760 s'avançoit vers la mer, & même juſqu'au 3 de Janvier on ne ceſſa d'entendre le bruit & les ſecouſſes du Véſuve, & de voir s'élever une fumée conſidérable; mais le 6 Janvier la fumée parut ceſſer entièrement.

Le 25 Décembre 1765 le Véſuve commença à jeter du feu après avoir été pendant quelques jours couvert d'une épaiſſe fumée; cette exploſion dura quelques jours. Elle recommença au mois de Janvier 1766, mais ſans être fort conſidérable.

Au mois d'Août 1766 le Véſuve continuoit de jeter de la lave, ſans cependant endommager les héritages voiſins, les vignes & les fermes; mais il n'y avoit eu depuis long-temps d'éruption auſſi effrayante que celle du 19 Octobre 1767. Ce jour là le Roi fut

obligé de quitter Portici à deux heures du matin, & le tremblement ſe fit ſentir juſqu'à ſept lieues de diſtance. Il y eut juſqu'à Naples une pluie de ſables & de cendres, & l'on ne voyoit dans la ville que des proceſſions de Pénitens. Le dommage fut conſidérable dans les campagnes; & ſi la lave n'avoit pris ſon cours par un ravin très profond qu'elle combla, il y en auroit eu bien davantage; la lave avoit trois cens vingt pieds de largeur & vingt-quatre de hauteur.

VÊTEMENT; ſubſtantif maſculin. *Veſtimentum.* Habillement. Son plus grand uſage eſt dans la poëſie & dans le ſtyle ſoutenu. *De ſuperbes vêtemens. Les vêtemens pontificaux.*

La première ſyllabe eſt longue, la ſeconde très-brève, & la troiſième moyenne au ſingulier; mais celle-ci eſt longue au pluriel.

Différences relatives entre *vêtement, habillement, habit.*

Vêtement exprime ſimplement ce qui ſert à couvrir le corps, & il comprend tout ce qui eſt à cet uſage, même la coiffure & la chauſſure, & rien au-delà; voilà pourquoi l'on s'en ſert avec grâce en diſant que tout le néceſſaire conſiſte dans la nourriture, le *vêtement* & le logement. *Habillement* a une ſignification plus compoſée; outre l'eſſentiel de vêtir, il renferme dans ſon idée un rapport à la forme & à la façon dont on eſt vêtu, & ſon diſtrict s'étend non-ſeulement à tout ce qui ſert à couvrir le corps, mais encore à la parure & à tout ce qui n'eſt que pur ornement, comme les rubans, les colliers, les pierreries; c'eſt par cette raiſon qu'on dit, la deſcription d'un *habillement* de cérémonie & de théâtre. *Habit* a un ſens bien plus reſtreint que les deux autres mots; il ne ſignifie que ce qui eſt robe ou ce qui tient de la robe; enſorte que le linge, le chapeau & les ſouliers ne ſont pas compris ſous l'idée de ce mot; ainſi l'on ne s'en ſert que pour marquer ce qui eſt l'ouvrage du Tailleur ou de la Couturière; le juſte-au-corps, la veſte, la culotte, la robe, la jupe, le corſet ſont des *habits;* mais la chemiſe & la cravate ne le ſont point, quoiqu'ils ſoient *vêtemens;* & l'épée n'eſt ni *habit* ni *vêtement*, quoiqu'elle ſoit de l'*habillement* du cavalier.

VÉTER; lac de Suède dans la Gothie. Il ſépare la Veſtrogothie de l'Oſtrogothie, s'étend du nord au ſud depuis la Néricie juſqu'à Smalande, & mouille une partie de chacune de ces deux Provinces. Le fleuve de Motala par lequel il ſe décharge dans la mer, traverſe toute l'Oſtrogothie d'occident en orient. Il y a quelques îles dans le lac Véter, & cinq villes ou bourgs ſur ſes bords.

VÉTÉRAN; ſubſtantif maſculin. *Veteranus.* Il ſe dit des anciens Officiers de magiſtrature, qui après avoir ſervi un certain temps jouiſſent encore, en vertu des lettres du Prince, d'une partie des prérogatives de leurs charges, quoiqu'ils ne les poſſedent plus. *Un Conſeiller vétéran a voix ou ſéance aux audiences, mais non dans les procès par écrit. Jouir des droits de Vétéran.*

On dit d'un Écolier, que *c'eſt un Vétéran de Rhétorique, de Seconde*, &c. pour dire, qu'il étudie une ſeconde année en Rhétorique, en Seconde, *&c.*

Les Romains appeloient *Vétérans*, les ſoldats qui après avoir ſervi un certain temps, les uns plus, les

autres moins, obtenoient leur congé & les récompenſes dues à leurs ſervices.

Chaque Romain étoit obligé de ſervir pendant un nombre déterminé de campagnes, après leſquelles il étoit déclaré Vétéran, & ne pouvoit être contraint à reprendre les armes que dans les plus preſſans beſoins de la République.

Mais l'amour du butin, les liaiſons d'amitié, les relations de dépendance ou de clientele, les eſpérances de protection, la reconnoiſſance des bienfaits, les ſollicitations des Commandans rappeloient ſouvent les Vétérans du ſein de leur retraite aux armées, & leur faiſoient entreprendre encore pluſieurs campagnes de ſurérogation. Ces Vétérans qui reprenoient auſſi le métier de la guerre ſont appelés par les Écrivains du bon ſiècle *Evocati*; ils avoient leurs étendards & leurs Commandans particuliers.

Les récompenſes des Vétérans étoient peu de choſe dans les premiers temps de la République romaine. Ce n'étoit que quelques arpens de terre dans un pays étranger, qui ſous le nom de *Colonies* éloignoient un homme pour toujours de ſa patrie, de ſa famille, de ſes amis. Auſſi étoit-ce un préſent qui ne ſe faiſoit pas moins à ceux qui n'étoient jamais ſortis de Rome, & qui n'avoient jamais ceint le baudrier qu'à ceux qui avoient dévoué toute leur jeuneſſe à la défenſe ou à la gloire de l'État; mais par la ſuite les récompenſes des Vétérans devinrent immenſes. Tibérius Gracchus leur fit diſtribuer les tréſors d'Attale, qui avoit nommé le peuple romain ſon héritier. Auguſte voulant ſe les concilier fit un réglement pour aſſurer leur fortune par des récompenſes pécuniaires, & preſque tous ſes ſucceſſeurs augmentèrent leurs privilèges.

Les trois ſyllabes ſont brèves au ſingulier, mais la dernière eſt longue au pluriel.

VÉTÉRANCE; ſubſtantif féminin. *Veterani jus.* Qualité, état de vétéran. *Le Roi lui a accordé des lettres de vétérance.*

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, la troiſième longue & la quatrième très-brève.

VÉTÉRINAIRE; adjectif. Qui a rapport aux chevaux, aux animaux. On appelle *Médecine véterinaire*, *Art vétérinaire*, l'Art de guérir les chevaux & autres animaux. Et *Ecoles vétérinaires*, les Écoles où l'on enſeigne cet Art.

VÉTILLARD, ARDE; ſubſtantif. *Voyez* VÉTILLEUR.

VÉTILLE; ſubſtantif féminin. *Res nihili.* Bagatelle, choſe de rien ou de peu de conſéquence. *Il n'eſt occupé que de vétilles. Je ne m'amuſe pas à des vétilles.*

On mouille les *ll.*

VÉTILLER; verbe neutre de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Nugari.* S'occuper à des choſes frivoles, s'amuſer à des vétilles. *Vous ne faites que vétiller?*

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, & la troiſième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

On prononce *vétilier.*

VÉTILLEUR, EUSE; ſubſtantif. Celui, celle qui s'amuſe à des vétilles. *C'eſt un vétilleur, une vétilleuſe.*

VÉTILLEUX, EUSE; adjectif. Qui demande qu'on ait ſoin des moindres choſes. *Ouvrage vétilleux.*

VÊTIR; verbe actif irrégulier de la ſeconde conjugaiſon. *Veſtire.* Ha-

billet, donner des habits à quelqu'un. *Il étoit vêtu à la mode des Turcs. Il faut qu'il travaille pour nourrir & pour vêtir ſa famille. Cet enfant a froid, il faut le vêtir.*

On dit auſſi, *vêtir un enfant;* pour dire, lui donner ſa première robe. *Il ſera bientôt temps de vêtir cet enfant*

On dit, *vêtir une robe, une ſoutane, une redingote*, &c. pour dire, mettre ſur ſoi une robe, une ſoutane, une redingote, *&c.*

VÊTIR, s'emploie plus ordinairement avec les pronoms perſonnels, & ſignifie, prendre ſon habillement ſur ſoi, s'habiller. *Il va ſe vêtir. Il s'eſt bien vêtu pour ſortir. Vous vous vêtez fort mal.*

On dit, *ſe vêtir à la Françoiſe, à l'Allemande;* pour dire, ſuivre la mode des François, des Allemands dans ſes habillemens.

Les deux ſyllabes ſont longues, le *r* final ſe faiſant ſentir.

CONJUGAISON & quantité proſodique des autres temps.

INDICATIF. *Préſent. Singulier.* Je vêts, tu vêts, il vêt.

Pluriel. Nous vêtons, nous vêtez, ils vêtent.

Le monoſyllabe du ſingulier eſt longue & de peu d'uſage. Les deux premières perſonnes du pluriel ont les deux ſyllabes longues : la troiſième perſonne a la première ſyllabe longue & la ſeconde très brève.

Imparfait. Singulier. Je vêtois, tu vêtois, il vêtoit.

Pluriel. Nous vêtions, vous vêtiez, ils vêtoient.

Tout eſt long, excepté la ſeconde ſyllabe de la troiſième perſonne du ſingulier qui eſt moyenne.

Prétérit défini. Singulier. Je vêtis, tu vêtis, il vêtit.

Pluriel. Nous vêtîmes, vous vêtîtes, ils vêtîrent.

Les deux premières perſonnes du ſingulier ont les deux ſyllabes longues; la troiſième perſonne a la première ſyllabe longue & la ſeconde brève. Les trois perſonnes du pluriel ont les deux premières ſyllabes longues & la troiſième très brève.

Futur. Singulier. Je vêtirai, tu vêtiras, il vêtira.

Pluriel. Nous vêtirons, vous vêtirez, ils vêtiront.

La première & la troiſième perſonne du ſingulier ont la première ſyllabe longue & les autres brèves : la ſeconde perſonne du ſingulier & les trois du pluriel, ont la première ſyllabe longue, la ſeconde brève, & la troiſième longue.

Conditionnel préſent. Singulier. Je vêtirois, tu vêtirois, il vêtiroit.

Pluriel. Nous vêtirions, vous vêtiriez, ils vêtiroient.

Toutes les perſonnes des deux nombres ont la première ſyllabe longue, la ſeconde brève, & la dernière longue, excepté la troiſième perſonne du ſingulier qui a ſa dernière ſyllabe moyenne.

IMPÉRATIF. *Singulier.* Vêts, qu'il vête.

Pluriel. Vêtons, vêtez, qu'ils vêtent.

SUBJONCTIF. *Préſent. Singulier.* Que je vête, que tu vêtes, qu'il vête.

Pluriel. Que nous vêtions, que vous vêtiez, qu'ils vêtent.

Imparfait. Singulier. Que je vêtiſſe, que tu vêtiſſes, qu'il vêtît.

Pluriel. Que nous vêtiſſions, que vous vêtiſſiez, qu'ils vêtiſſent.

Les deux premières perſonnes du ſingulier, & la troiſième du pluriel ont les deux premières ſyllabes longues & la troiſième très-brève. La

troiſième perſonne du ſingulier a ſes deux ſyllabes longues. Les deux premières perſonnes du pluriel ont la première ſyllabe longue, la ſeconde brève, & la troiſième longue.

PARTICIPE ACTIF & GÉRONDIF. Vêtant.

Les deux ſyllabes ſont longues.

PARTICIPE PASSIF. Vêtu, ue.

La première ſyllabe eſt longue & la ſeconde brève au ſingulier maſculin, mais celle-ci eſt longue au pluriel & au féminin.

On dit proverbialement de quelqu'un qui a pluſieurs vêtemens l'un ſur l'autre, qu'*il eſt vêtu comme un oignon.*

VÊTU, en termes de Blaſon, ſe dit de l'écu chargé d'une figure qui en occupe le champ, & dont elle laiſſe voir les quatre angles.

BENTOUX, dans le Gapençois, d'or a un trèfle de ſinople, vêtu de gueules.

VETTENHAUSEN; Abbaye d'Allemagne, de l'Ordre de Saint Auguſtin, en Souabe, à quelque diſtance de la ville de Burgaw. L'Abbé eſt Prince d'Empire.

VETTIN; petite ville ou bourg d'Allemagne, dans le duché de Magdebourg, ſur la Sala, près des frontières du comté de Mansfeld & de la principauté d'Anhalt.

VETTINGEN; bourg & abbaye de Suiſſe, dans le comté de Bade, à une demi lieue au-deſſus de Bade.

VETTÉRAVIE; province d'Allemagne, d'environ vingt-quatre lieues en carré, entre le pays de Heſſe, le Bas Rhin, la Weſtphalie & la Franconie. On croit que ſon nom lui vient de la petite rivière de Wetter, qui prend ſa ſource dans le comté de Solms. La rivière de Lahn ou Lohn, traverſe la Vettéravie, en coulant de l'eſt à l'oueſt, & la partage en deux parties aſſez égales, ſavoir, en ſeptentrionale & en méridionale. La Vettéravie ſeptentrionale ſe nomme auſſi *Weſterwald*, & les Princes qui y ont des terres, *Princes du Weſterwald*; elle dépend du cercle de Weſtphalie. Mais la Vettéravie méridionale dépend du cercle du Haut-Rhin. Les Princes qui ont des terres en Vettéravie, ſont l'Électeur de Mayence, celui de Trèves, la Maiſon de Heſſe-Darmſtadt, la Maiſon de Naſſau, celle de Heſſe-Caſſel, le Comte de Waldeck, le Comte de Solms, la Maiſon des Comtes d'Iſenbourg, les Comtes de Wied, le Comte de Wittgenſtein, le Roi de Pruſſe, la Maiſon de Linange, la Maiſon des Bourggraves de Kirchberg & la Maiſon de Stolberg: il y a auſſi quatre villes Impériales, ſavoir, Francfort, Wetzlar, Gellenhauſen & Frideberg.

VÊTURE; ſubſtantif féminin. Cérémonie qui ſe fait dans les Couvens en donnant l'habit à un Religieux, à une Religieuſe.

Suivant la déclaration du 9 Avril 1716, il doit y avoir dans les Maiſons religieuſes deux regiſtres pour inſérer les actes de vêture, noviciat & profeſſion. Ces regiſtres doivent être cotés & paraphés ſur chaque feuille par le Supérieur ou la Supérieure, leſquels doivent être autoriſés à cet effet par un acte capitulaire, qui doit être inſéré au commencement du regiſtre.

Les actes de *vêture* doivent être en François, écrits de ſuite & ſans aucun blanc, & ſignés ſur les deux regiſtres par tous ceux qui les doivent ſigner, & cela en même temps qu'ils ſont faits.

On doit y faire mention du nom, du ſurnom & âge de celui ou celle

qui prend l'habit, de la profeſſion, noms, qualités & domicile de ſon père & de ſa mère, du lieu de ſon origine & du jour de l'acte, lequel doit être ſigné, tant par celui ou celle qui prend l'habit, que par le Supérieur ou la Supérieure, par l'Évêque ou autre perſonne Eccléſiaſtique qui fait la cérémonie, & par deux des plus proches parens ou amis qui y ont aſſiſté.

Les regiſtres de vêtures, noviciats & profeſſions doivent ſervir pendant cinq années, au bout deſquels on apporte un des doubles du regiſtre au Greffe du Siége royal du reſſort.

Il eſt au choix des parties intéreſſées de lever des extraits de ces actes ſur le regiſtre qui eſt au Greffe, ou ſur celui qui demeure entre les mains du Supérieur ou de la Supérieure.

Les deux premières ſyllabes ſont longues, & la troiſième très-brève.

VÉTUSTÉ; ſubſtantif féminin. *Vetuſtas.* Ancienneté. Il ne ſe dit qu'en parlant des édifices que le laps de temps a fait dépérir. *Ce château tombe de vétuſté.*

VETZLAR; ville libre & impériale d'Allemagne, dans la Vettéravie, au confluent du Lohn & de la Diſſe, à neuf lieues au nord de Francfort, & à ſix au ſud-oueſt de Marbourg. La Chambre impériale qui étoit à Spire, y a été transférée, & lui donne tout le luſtre qu'elle peut avoir. La Prévôté de cette ville appartient au Landgrave de Heſſe-Darmſtad, qui nomme le Prévôt pour préſider à la Juſtice en ſon nom.

VEVAY; ville de Suiſſe, au pays Romand, dans le canton de Berne, ſur le lac de Genève, à quinze lieues, ſud oueſt, de Berne.

VEUDRE; (le) petite ville de France, dans le Bourbonnois, ſur l'Allier, à ſept lieues, nord-oueſt, de Moulins.

VEUF, EUVE; adjectif. *Viduus.* Celui dont la femme eſt morte & qui n'eſt point remarié; celle dont le mari eſt mort & qui n'eſt point remariée. *Un homme veuf. Une femme veuve. Il eſt veuf depuis un an. Elle ſera bientôt veuve.*

Il s'emploie auſſi ſubſtantivement, ſur-tout au féminin. *Il fait l'amour à cette veuve. L'Avocat doit défendre la veuve & l'orphelin.*

On diſtinguoit chez les Hébreux deux ſortes de *veuves*: les unes par la mort de leurs maris, & les autres par le divorce. Il étoit permis aux ſimples Sacrificateurs d'épouſer des *veuves*, pourvu qu'elles fuſſent *veuves* par la mort de leurs maris, mais non par le divorce. La raiſon que Philon en allegue, c'eſt que la loi ne veut pas que les Sacrificateurs aient des occaſions de procès & de querelles, & qu'en épouſant des *veuves* dont les maris ſont vivans, on ne peut guère éviter leur mécontentement, leur jalouſie.

Quant à ce qui regarde les *veuves* des laïques, la loi avoit réglé que la femme qui n'avoit point eu d'enfans de ſon mari, épouſeroit le frère de l'époux décédé, afin de lui ſuſciter des enfans qui héritaſſent de ſes biens, & qui fiſſent paſſer ſon nom & ſa mémoire à la poſtérité. Si cet homme refuſoit d'épouſer la *veuve* de ſon frère, celle-ci s'en alloit à la porte de la ville s'en plaindre aux anciens qui faiſoient appeller le beau-frère, & lui propoſoient de la prendre pour femme; s'il perſiſtoit dans ſon refus, la *veuve* s'approchoit de lui & en préſence de tout le monde, elle lui ôtoit ſon ſoulier & lui crachoit au viſage,

en diſant : c'eſt ainſi que ſera traité celui qui ne veut pas rétablir la maiſon de ſon frère.

On appelle *droit de veuve*, dans quelques coutumes, les effets que la veuve a droit d'emporter pour ſon uſage, tels que ſes habits, ſes bijoux, ſon lit, ſa chambre.

La *veuve* qui vit impudiquement pendant l'année du deuil, perd ſon douaire ; & même ſi elle convole à des ſecondes nôces pendant cette première année du veuvage, elle perd les avantages qu'elle tenoit de ſon premier mari.

On appelle *Égliſe veuve*, une Collégiale qui a été Cathédrale, dans laquelle il y avoit anciennement un Évêque. *L'Égliſe de Saint-Quentin eſt une Égliſe veuve.*

Parmi les Fleuriſtes, on appelle *veuve*, une ſorte de tulipe panachée de blanc & de violet.

Le *f* final du maſculin ſe fait toujours ſentir.

VEULE ; adjectif des deux genres. *Debilis.* Terme du ſtyle familier, qui ſignifie, mou, foible. Il ſe dit en termes de Jardinage, d'une terre trop légère & des branches longues & foibles.

VEULES ; bourg maritime de France, en Normandie, à quatre lieues, oueſt, de Dieppe.

VEUVAGE ; ſubſtantif maſculin. *Viduitas.* État de l'homme dont la femme eſt morte & qui n'eſt point remarié ; ou de la femme dont le mari eſt mort & qui n'eſt point remariée. *Elle demeure à la campagne depuis ſon veuvage.*

VEXATION ; ſubſtantif féminin. *Vexatio.* Action de vexer. *L'Arrêt l'a puni de ſes vexations.*

La première ſyllabe eſt brève, la ſeconde longue & les autres brèves au ſingulier, mais la dernière eſt longue au pluriel.

VEXÉ, ÉE ; participe paſſif. *Voyez* VEXER.

VEXER ; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Vexare.* Tourmenter, faire de la peine injuſtement à quelqu'un. *Ce Procureur vexe les gens qui ont affaire à lui. Les payſans de ce canton ſont fort vexés par les Officiers du Seigneur.*

VEXFORD ; ville maritime d'Irlande, capitale d'un Comté de même nom, dans la province de Leinſter, à vingt lieues, ſud, de Dublin. Elle a deux députés au Parlement.

Le *Comté de Vexford* eſt borné au nord par le Comté de Vaterford, au levant par l'Océan, & au couchant par les Comtés de Catherlagh & de Kilkenny. On donne à ce Comté quarante-ſept milles de longueur, & vingt-ſept de largeur. Il eſt fertile en grains & en pâturages ; on le diviſe en huit Baronnies. *Vexford* eſt la capitale. Il contient huit villes qui députent au Parlement d'Irlande.

VEXIN ; (le) province qui s'étend depuis la rivière d'Andelle en Normandie juſqu'à l'Oiſe, dans le gouvernement général de l'île de France. Elle peut avoir ſeize lieues dans ſa plus grande longueur, que l'on prend du couchant au levant, & huit dans ſa plus grande largeur du ſeptentrion au midi. Ce pays eſt très-fertile. La rivière d'Epte le diviſe en deux parties, en Vexin François & en Vexin Normand.

Cette diviſion ſe fit ſous la fin de la ſeconde race, lorſque Charles le ſimple fut obligé d'abandonner à Rollon, l'un des principaux Chefs des Normands, une partie de la Neuſtrie qui fut appelée *Norman-*

die du nom de ſa nation. Le Vexin ne fit pas d'abord partie de cette nouvelle principauté ; mais peu d'années après, Rollon ſe fit encore donner la moitié de ce même reſte ; c'eſt-à-dire, tout le terrein qui s'étendoit entre les deux rivières d'Epte & d'Andelle, & cette partie fut appelée le *Vexin Normand*, & l'autre partie qui demeura aux François fut appelée *Vexin François*.

Le Vexin Normand eſt la partie la moins conſidérable, mais la plus fertile. Il fait partie du gouvernement général de la province de Normandie, & ſe trouve borné au levant par l'Epte, au midi par la Seine, au couchant par l'Andelle & au Septentrion par le pays de Bray. Il n'y a outre les rivières que nous venons de nommer, que quelques petits ruiſſeaux. Giſors en eſt la Capitale, les autres villes principales ſont Lyons, les Andelys & Vernon. Ce pays, conſidéré dans ſon entier, fait laplus grande partie du Diocèſe de Rouen.

Le Vexin François s'étend depuis l'Epte juſqu'à l'Oiſe, & fait la plus conſidérable partie de ce pays. Cette contrée, quoique toute entière du Diocèſe de Rouen, eſt ſous le gouvernement général de l'île de France, dont elle fait partie. Pontoiſe en eſt le principal lieu, les autres villes ſont Magni & Chaumont.

VEXIO ; ville de Suède, dans la Gothie méridionale, à dix-neuf lieues, oueſt, de Calmar.

VEY ; rivière d'Angleterre dans la province de Dorſet. Elle ſe jette dans la mer près de la ville de Veymouth.

VEYGATS ; *voyez* VAIGATS.

VEYMOUTH ; ville maritime d'Angleterre, dans la province de Dorſet, près de l'embouchure de la rivière de Vey, à trente-cinq lieues, ſud-oueſt, de Londres. Elle a deux Députés au Parlement.

VEZEL ; *voyez* VÉSEL.

VÉZELAI ; ville de France dans le Nivernois, à huit lieues, ſud, d'Auxerre. On recueille d'aſſez bon vin dans le voiſinage.

VÉZELISE ; ville & Bailliage royal de France en Lorraine, au centre du comté de Vaudemont, à gauche du Brenon, dans un lieu enfoncé & fort reſſerré par des côteaux ; à cinq lieues de Nancy, de Luneville & de Toul, & à quatre de Mirecourt. Elle eſt conſidérée comme le chef-lieu du comté, depuis la ruine de Vaudemont en 1639. Le château eſt démoli. Il y a une Égliſe Paroiſſiale. Les Minimes fondés en 1614 s'y établirent en 1619. Les Religieuſes de la Congrégation y furent reçues en 1629. Le Couvent des Capucins fut bâti en 1633.

VEZÈRE ; (la) rivière de France qui a ſa ſource aux frontières du bas Limouſin & de la Marche, & ſon embouchure dans la Dordogne, près de Limeil, après un cours d'environ trente lieues. Elle commence à être navigable à Terraſſon, à trois lieues de Brive.

VHITERN ; ville d'Écoſſe dans la province de Gallovai, à trente-trois lieues, ſud, d'Édimbourg.

VIABLE ; adjectif des deux genres. Terme de Médecine & de Juriſprudence. Qui eſt aſſez fort, aſſez formé pour faire eſpérer qu'il vivra. *Les enfans qui naiſſent après le ſeptième mois ſont viables.*

VIADANA ; petite ville ou bourg d'Italie dans le Mantouan, ſur le Pô, à trois lieues, nord, de Parme.

VIAGE ; vieux terme de coutume qui ſignifie quelquefois la vie, & quelquefois

quefois l'uſufruit ou jouiſſance que quelqu'un a d'une choſe ſa vie durant.

VIAGER, ÈRE; adjectif. Qui eſt à vie, dont on ne doit jouir que durant ſa vie. *Tout ſon revenu eſt viager. Il jouit d'une rente viagère de ſix mille francs.*

Il s'emploie auſſi ſubſtantivement. *Cet homme n'a que du viager.*

VIANA; ville d'Eſpagne dans le royaume de Navarre, ſur l'Ebre, à treize lieues, ſud-oueſt, de Pampelune.

VIANA DE FOZ DE LIMA; ville forte de Portugal, dans la province d'entre Duero & Minho, près de l'embouchure de la rivière de Lima, à ſix lieues, oueſt, de Braga.

VIANDE; ſubſtantif féminin. *Cibus.* La chair des animaux terreſtres & des oiſeaux dont on ſe nourrit. *L'uſage de cette viande eſt défendu le vendredi & le ſamedi. La viande de mouton eſt nourriſſante. Il préfère la viande d'agneau à celle de veau. Il ne mange que des viandes rôties. J'aime les viandes froides. C'eſt une viande difficile à digérer.*

On appelle *viande neuve*, de la viande qui eſt ſervie pour la première fois. *Un hachis de viande neuve.*

On appelle *viande blanche*, la viande de volaille. Et *viande noire*, la viande de lièvre, bécaſſe, ſanglier, *&c.*

On appelle *groſſe viande*, ou *viande de boucherie*, le bœuf, le mouton, le veau. Et *menue viande*, la volaille, le gibier, *&c.*

On dit, *viande faiſandée, haſardée;* pour dire, viande qui eſt prête à ſe gâter.

VIANDE, ſe dit auſſi quelquefois généralement de toutes les chairs, ſoit des animaux terreſtres & des oiſeaux, ſoit des poiſſons qui ſervent à la nourriture. *Le ſaumon n'eſt pas une viande de malade.*

En ce ſens on appelle *viandes de Carême*, le poiſſon ſalé, la morue, le hareng, le ſaumon, *&c.* même le riz, les fruits ſecs comme figues, raiſins, *&c.* Les légumes & autres choſes qu'on ne mange ordinairement qu'en ce temps là. *Faire proviſion de viandes de carême.*

On dit chez le Roi les jours maigres comme les jours gras, *la viande eſt ſervie.* Et l'on dit, *aller à la viande*; pour dire, aller chercher les plats qu'on doit ſervir ſur table.

On dit proverbialement, que *la viande prie les gens*; pour dire, qu'il n'eſt point néceſſaire de preſſer de manger, quand on a ſervi de quoi faire bonne chère.

On dit figurément *viande creuſe*, par oppoſition à nourriture véritable & ſolide. *La crème fouettée eſt une viande creuſe pour un homme de bon appétit.* Il ſe dit auſſi, en parlant des divertiſſemens qu'on propoſe à un homme qui a beſoin de manger. *La muſique eſt une viande creuſe pour un homme qui a faim.* Et en parlant d'un homme qui ſe remplit d'imaginations chimériques & d'eſpérances mal fondées, on dit, qu'*il ſe repaît de viandes creuſes.*

On dit proverbialement d'une choſe qu'on attend, qu'on eſpère, & que cependant on ne peut pas avoir ſi-tôt, que *ce n'eſt pas viande prête;* d'un homme pareſſeux qui n'aime point à travailler, que *c'eſt un mangeur de viandes apprêtées;* & d'une choſe à laquelle un homme ne peut pas prétendre, que *ce n'eſt pas viande pour ſes oiſeaux.*

La première ſyllabe qui eſt une diphtongue, eſt longue, & la ſeconde très-brève.

Différences relatives entre *viande*, *chair*.

Le mot de *viande* porte avec lui une idée de nourriture, que n'a pas celui de *chair*: mais ce dernier a un rapport à la compoſition phyſique de l'animal, que n'a pas le premier. Ainſi l'on dit, que le poiſſon & les légumes ſont *viandes* de carême; que la perdrix a la *chair* courte & tendre.

VIANDEN; ville des Pays Bas dans le duché de Luxembourg, à neuf lieues, nord oueſt, de Trèves.

VIANDER; verbe neutre de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Terme de Vénerie qui ſignifie, pâturer. Il ne ſe dit que des cerfs & autres bêtes fauves. *Le cerf a viandé dans cet endroit la nuit paſſée.*

VIANDIS; ſubſtantif maſculin & terme de Vénerie. Pâture du cerf & d'autres bêtes fauves. *Nous vîmes des cerfs qui étoient au viandis dans ce canton.*

VIANE; petite ville de France en Languedoc, à ſix lieues, eſt, de Caſtres.

VIANE, eſt auſſi le nom d'une ville des Provinces-Unies dans la Hollande, ſur le Leck, à deux lieues, ſud, d'Utrecht.

VIAS, (Balthaſar de) Poëte latin, né à Marſeille l'an 1587, mourut dans la même ville en 1657. Il marqua dès ſon enfance une inclination particulière pour les muſes latines qu'il cultiva dans toutes les ſituations de ſa vie. En 1627, il fut fait Conſul de la nation françoiſe à Alger; emploi qu'occupoit ſon père, & qu'il remplit avec le plus grand applaudiſſement. Le Roi le récompenſa de ſon zèle par les places de Gentilhomme ordinaire & de Conſeiller d'État. Ses Ouvrages ſont, 1. un long *Panégyrique de Henri le Grand* 2. Des vers élégiaques. 3. Des Pièces intitulées *Les Grâces*. 4. *Des Sylves*. 5. *Poëme* ſur le Pape *Urbain VIII*, &c. Il y a dans ces différentes pièces de l'eſprit, du goût, de la facilité; ſon ſtyle eſt quelquefois obſcur par un uſage trop fréquent de la fable, & l'Auteur ne ſait pas s'arrêter où il faudroit. A la qualité de Poëte, il joignit celle de Juriſconſulte & d'Aſtronome; il avoit formé un cabinet curieux de médailles & d'antiques, qui lui donna la réputation d'*amateur*.

VIATEUR; ſubſtantif maſculin & terme d'Antiquité. *Viator*. On donnoit ce nom chez les Romains à de bas Officiers qui étoient des eſpèces de meſſagers d'État que le Sénat envoyoit dans les maiſons de campagne, pour avertir les Sénateurs des jours où il devoit s'aſſembler extraordinairement. Ils ſervoient encore à cet uſage les Conſuls, les Préteurs & les Tribuns du peuple en particulier.

VIATIQUE; ſubſtantif maſculin. C'étoit chez les Romains, non-ſeulement la ſomme ou les appointemens que la République donnoit aux Magiſtrats qu'elle envoyoit dans les provinces pour ſubvenir aux frais de leur voyage; mais encore on donnoit ce nom aux habits, eſclaves, meubles que l'État leur fourniſſoit pour paroître avec dignité. Du temps d'Auguſte, on convertit le tout en une ſomme d'argent, ſur laquelle les Magiſtrats étoient eux-mêmes obligés de pourvoir à toute la dépenſe.

VIATIQUE, ſe dit parmi les Religieux, de la ſomme que la règle de l'Ordre accorde à chacun d'eux lorſ-

qu'ils ſont en voyage, ou qu'ils vont en miſſion.

Quelques-uns ont encore nommé *Viatique* le denier, pièce d'or, d'argent, ou de cuivre, que les Anciens avoient coutume de mettre dans la bouche des morts, pour payer le paſſage à Caron.

VIATIQUE, ſe dit auſſi du Sacrement de l'Euchariſtie quand on l'adminiſtre aux malades qui ſont en péril de mort. *Sa femme vient de recevoir le Viatique. En France on n'accorde pas le Viatique aux criminels condamnés à mort.*

On dit, *communier en Viatique*; pour dire, ſans être obligé d'être à jeun.

Les trois premières ſyllabes ſont brèves, & la quatrième très-brève.

VIATKA; ville de Ruſſie, capitale d'une province de même nom, à ſoixante-dix lieues, nord-eſt, de Moſcou.

La province de Viatka eſt bornée au nord par la Permie, au midi par le royaume de Caſan, au levant par la contrée de Sloutka, au couchant par le pays des Czerémiſſes & la Grande Forêt des Ziranni. Cette province abonde en miel & en cire. On en tire auſſi quantité de pelleteries.

VIBORD; ſubſtantif maſculin & terme de Marine. Groſſe planche poſée de champ, qui borde & embraſſe le dernier pont d'un vaiſſeau, & qui lui ſert de parapet.

VIBOURG; ville de Dannemarck, capitale du Nord-Jutland, ſur le lac Vater, à quarante-quatre lieues, nord-oueſt de Copenhague.

VIBOURG, eſt auſſi le nom d'une ville de Ruſſie, capitale de la Carelie, au fond d'un golfe, à trente-ſix lieues, nord-eſt, de Narva.

VIBRATION; ſubſtantif féminin & terme de Phyſique. *Vibratio.* Mouvement régulier & réciproque d'un corps, par exemple, d'un pendule, qui étant ſuſpendu en liberté, balance, tantôt d'un côté, tantôt d'un autre.

Si on éloigne le poids d'un pendule de ſon repos il retombe par ſa peſanteur, & avec la vîteſſe qu'il a acquiſe, il monte de l'autre côté juſqu'à la même hauteur, d'où ſa même peſanteur le fait retomber encore, & ainſi de ſuite.

Les auteurs Mécaniciens ſe ſervent du mot *oſcillation* au lieu de *vibration.*

Les *vibrations* du même pendule ſont toutes à peu près iſochrones, c'eſt-à-dire, ſe font en des temps égaux, du moins ſous le même climat; car du côté de l'équateur, on trouve qu'elles ſont un peu plus lentes.

Les *vibrations* d'un pendule plus long, durent plus de temps que celles d'un plus court, & cette différence eſt en raiſon ſoudoublée de leurs longueurs. Ainſi un pendule de trois pieds de long, fera dix *vibrations*, tandis qu'un autre de neuf pouces de longueur en fera vingt; car les longueurs de ces deux pendules ſont entre elles comme trente-ſix pouces, à neuf pouces, c'eſt-à-dire, comme quatre à un, & la raiſon ſoudoublée de ces longueurs, ou ce qui eſt la même choſe le rapport des racines carrées eſt celui de deux à un; donc les temps des *vibrations* ſeront comme deux eſt à un. Ainſi le premier pendule mettra une fois plus de temps que le ſecond à faire une *vibration*; par conſéquent il ne fera que dix *vibrations*, tandis que l'autre en fera 20.

On exprime la même choſe d'une

autre manière, en disant que le nombre des *vibrations* des pendules dans un temps donné, est en raison réciproque sous-doublée de leurs longueurs. Ainsi dans l'exemple précédent, le nombre des *vibrations* du premier pendule, dans un certain temps, est au nombre des *vibrations* du second pendule dans le même temps comme un est à deux, c'est-à-dire, comme la racine de neuf longueur du second pendule, est à la racine de trente six longueur du premier pendule.

M. Mouton, Prêtre de Lyon, a fait un traité pour montrer qu'au moyen du nombre connu des *vibrations* d'un pendule donné dans un certain temps, on pourroit établir par tout le monde une mesure commune, & fixer les différentes mesures qui sont en usage parmi nous, de manière qu'on pourroit les recouvrer, si par hasard il arrivoit un temps où elles fussent perdues, comme il est arrivé à la plupart des anciennes mesures, que nous ne connoissons que par conjecture.

On se sert aussi du mot de *vibrations*, pour exprimer en général tout mouvement d'un corps qui va alternativement en sens contraire; par exemple, une corde à boyau tendue, étant frappée avec un archet, fait des *vibrations*; le ressort spiral des montres fait des *vibrations*, *&c.* En général tout corps fait des *vibrations* lorsqu'il est éloigné par quelque agent d'un point où il est retenu en repos par quelqu'autre agent; car quand le corps est éloigné de son point de repos, l'action du premier agent tend à l'y faire revenir; & quand il est arrivé à ce point de repos, la vîtesse qu'il a acquise, le fait passer au-delà, jusqu'à ce que l'action réitérée du premier agent, lui a fait perdre toute sa vîtesse, après quoi il revient à son repos, repasse au-delà de ce même point, en vertu de la vîtesse qu'il a acquise pour y revenir ensuite, & ainsi de suite, de manière que sans la résistance de l'air & les frottemens, ces *vibrations*, ou ces allées & venues alternatives dureroient toujours.

Les *vibrations* d'une corde tendue, ou d'un ressort, viennent de leur élasticité. Les *vibrations* de la même corde également tendue, quoique d'une longueur inégale, sont isocrones, c'est-à-dire, se font en des temps égaux, & les carrés des temps des *vibrations*, sont entre eux en raison inverse des puissances par lesquelles elles sont également tendues.

Les *vibrations* d'un ressort sont aussi proportionelles aux puissances par lesquelles il est bandé; elles suivent les mêmes lois que celles de la corde & du pendule, & par conséquent sont isocrones.

VIBRER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Terme de Physique. Faire des vibrations. Il est particulièrement usité dans cette phrase, *corde vibrante*, pour signifier une corde sonore mise en vibration.

VIC; ville de France dans le Pays Messin, à quatre lieues, nord, de Luneville, & à dix lieues, sud-est, de Metz. C'est le siége d'un Bailliage seigneurial, d'une Maîtrise particulière des Eaux & Forêts, &c.

La ville de Vic est rappelée dans le titre de fondation de l'Abbaye de Saint-Mihiel de l'année 709, sous le nom de *Vigo* & dans un titre de l'Abbaye de Gorze de 933, sous ce-

lui de *Bodeſius Vicus*. Elle étoit la capitale de l'Etat temporel de l'Evêché de Metz, lorſque les Evêques jouiſſoient des droits régaliens : ils y avoient un Conſeil privé, un Chancelier & tous les Officiers néceſſaires pour l'adminiſtration de la juſtice & celle de leurs domaines ; ils y ont fait battre monnoie : on y conſerve encore un balancier du temps de Henri de Bourbon, Marquis de Verneuil, Evêque de Metz.

Il y a dans cette ville une égliſe collégiale, une Paroiſſe, un Prieuré ſous l'invocation de Saint Chriſtophe, des Capucins, des Carmes, des Cordeliers, une Communauté de Religieuſes de la Congrégation des Prêchereſſes, un Collége & un Hôpital bourgeois.

Le Chapitre de l'Egliſe Collégiale de Vic fut fondé vers l'an 1240 par Jacques de Lorraine, Evêque de Metz. Les regiſtres prouvent qu'il étoit autrefois compoſé d'un Doyen & de douze Chanoines ; mais les guerres que ce pays a eſſuyées, lui ayant fait perdre une partie de ſes biens, il a fallu réduire le nombre des prébendes à ſix, malgré la réunion faite à cette collégiale, d'une portion des revenus du Monaſtère de Saint-Nicolas-de-Munſter, dans la Lorraine allemande ; enſorte que ce Chapitre n'eſt plus aujourd'hui compoſé que d'un Doyen, d'un Écolâtre & de quatre Chanoines. L'Evêque de Metz nomme à la dignité de Doyen & aux Prébendes.

On fabrique dans cette ville des bas drapés qui ont de la réputation & dont il ſe fait un aſſez grand débit.

VIC ou VICH, eſt auſſi le nom d'une ville épiſcopale d'Eſpagne dans la Catalogne, à onze lieues, nord-eſt, de Barcelonne.

VICAIRE ; ſubſtantif maſculin. *Vicarius*. Celui qui eſt établi ſous un ſupérieur pour tenir ſa place en certaines fonctions. Il ſe dit particuliérement dans l'Ordre Eccléſiaſtique. Ainſi,

VICAIRES APOSTOLIQUES, ſe dit des Vicaires du Saint Siége qui font les fonctions du Pape dans les Egliſes ou Provinces éloignées que le Saint Père à commiſes à leur direction. L'établiſſement de ces ſortes de Vicaires eſt fort ancien.

Avant l'inſtitution de ces Vicaires, le Pape envoyoit quelquefois des Légats dans les Provinces éloignées pour voir ce qui s'y paſſoit contre la diſcipline eccléſiaſtique & pour lui en faire leur rapport ; mais le pouvoir de ces Légats étoit fort borné ; l'autorité des légations qu'on appela *Vicariats apoſtoliques*, étoit plus étendue.

L'Evêque de Theſſalonique, en qualité de Vicaire ou de Légat du Saint-Siége, gouvernoit onze Provinces, il confirmoit les Métropolitains, aſſembloit les Conciles, & décidoit toutes les affaires difficiles.

Le reſſort de ce Vicariat fut beaucoup reſtreint lorſque l'Empereur Juſtinien eût obtenu du Pape Vigile un Vicariat du Saint Siége en faveur de l'Evêque d'Acride, ville à laquelle il fit porter ſon nom ; ce Vicariat fut entièrement ſupprimé lorſque Léon l'Iſaurien eut ſoumis toute l'Illyrie au Patriarche d'Antioche.

Le Pape Symmaque accorda de même à Saint Céſaire, Archevêque d'Arles, la qualité de Vicaire & l'autorité de la Légation ſur toutes les Gaules.

Cinquante ans après, le Pape Vigile donna le même pouvoir à

Auxanius & à Aurélien, tous deux Archevêques d'Arles.

Pélage I le continua à Sabandus.

S. Grégoire le Grand le donna de même à Virgile, Evêque d'Arles, ſur tous les Etats du Roi Childebert, & ſpécialement le droit de donner des lettres aux Evêques qui auroient un voyage à faire hors de leur pays, de juger les cauſes difficiles, avec douze Évêques, & de convoquer les Évêques de ſon Vicariat.

Les Archevêques de Reims prétendent que Saint Remi a été établi Vicaire apoſtolique ſur tous les Etats de Clovis; mais ils ne ſont point en poſſeſſion d'exercer cette fonction.

Les Légats du Pape, quelque pouvoir qu'ils ayent reçu de lui, ne ſont toujours regardés en France que comme des Vicaires du Pape, qui ne peuvent rien décider ſur certaines affaires importantes, ſans un pouvoir ſpécial exprimé dans les bulles de leur légation.

Le Pape donne le titre de *Vicaire Apoſtolique*, aux Évêques qu'il envoye dans les miſſions orientales, tels que les Évêques françois qui ſont préſentement dans les Royaumes de Tunquin, de la Cochinchine, Siam & autres.

VICAIRE GÉNÉRAL, ou GRAND VICAIRE, ſe dit de celui qui fait les fonctions d'un Évêque ou autre Prélat.

Les grands Vicaires ou Vicaires généraux des Évêques ſont des Prêtres qu'ils établiſſent pour exercer en leur nom leur juridiction volontaire, & pour les ſoulager dans cette partie des fonctions de l'Épiſcopat.

Il eſt parlé dans le ſexte des Vicaires généraux de l'Évêque ſous le titre *de officio Vicarii*. Boniface VIII les confond avec les officiaux, comme on fait encore dans pluſieurs pays: auſſi ſuppoſe-t-on dans le ſexte que la juridiction volontaire & la contentieuſe ſont réunies en la perſonne du Vicaire général de l'Évêque.

Mais en France, les Évêques ſont dans l'uſage de confier leur juridiction contentieuſe à des Officiaux, & la volontaire à des grands Vicaires.

Quand la commiſſion du grand Vicaire s'étend ſur tout le Diocèſe ſans reſtriction, on l'appelle *Vicaire général;* mais quand il n'a reçu de pouvoir que pour gouverner certaines parties du Diocèſe, on l'appelle *Vicaire général forain.*

L'Évêque n'eſt pas obligé de nommer des grands Vicaires, ſi ce n'eſt en cas d'abſence, hors de ſon Évêché, ou en cas de maladie ou autre empêchement légitime, ou bien à cauſe de l'éloignement de la ville épiſcopale; & enfin s'il y a diverſité d'idiômes dans différentes parties de ſon diocèſe.

La Commiſſion de grand Vicaire doit être par écrit, ſignée de l'Évêque & de deux témoins, & inſinuée au Greffe des Inſinuations Eccléſiaſtiques du Diocèſe, à peine de nullité des actes que feroit le grand Vicaire.

Pour être grand Vicaire, il faut être Prêtre gradué, naturel françois ou naturaliſé.

Les réguliers peuvent être grands Vicaires, pourvu que ce ſoit du conſentement de leur Supérieur.

L'Ordonnance de Blois défend aux Officiers des Cours Souveraines & autres Tribunaux, d'exercer la fonction de grand Vicaire.

Il y a néanmoins un cas où l'Évêque peut & même doit nommer

pour ſon grand Vicaire, *ad hoc*, un Conſeiller Clerc du Parlement; ſavoir, lorſqu'on y fait le procès à un Eccléſiaſtique, afin que ce Vicaire procède à l'inſtruction, conjointement avec le Conſeiller Laïque qui en eſt chargé.

L'Évêque ne peut établir de grand Vicaire qu'après avoir obtenu ſes bulles & avoir pris poſſeſſion; mais il n'eſt pas néceſſaire qu'il ſoit déjà ſacré.

Il eſt libre à l'Évêque d'établir un ou pluſieurs grands Vicaires. Quelques-uns en ont quatre & même plus. L'Archevêque de Lyon en a juſqu'à douze.

Les grands Vicaires ont tous concurremment l'exercice de la juridiction volontaire, comme délégués de l'Évêque; il y a cependant certaines affaires importantes qu'ils ne peuvent décider ſans l'autorité de l'Évêque, telle que la collation des bénéfices dont ils ne peuvent diſpoſer, à moins que leurs lettres n'en contiennent un pouvoir ſpécial.

L'Évêque peut limiter le pouvoir de ſes grands Vicaires, & leur interdire la connoiſſance de certaines affaires pour leſquelles ils ſeroient naturellement compétens.

Le grand Vicaire ne peut pas déléguer quelqu'un pour exercer ſa place.

On ne peut pas appeler du grand Vicaire à l'Évêque, parceque c'eſt la même Juridiction; mais ſi le grand Vicaire excède ſon pouvoir ou en a abuſé, l'Évêque peut le déſavouer: par exemple, ſi le grand Vicaire a conféré un bénéfice à une perſonne indigne, l'Évêque peut le conférer à un autre dans les ſix mois.

Il eſt libre à l'Évêque de révoquer ſon grand Vicaire quand il le juge à propos, & ſans qu'il ſoit obligé de rendre raiſon de la révocation, il faut ſeulement qu'elle ſoit par écrit & inſinuée au Greffe du Diocèſe. Juſques-là les actes faits par le grand Vicaire ſont valables à l'égard de ceux qui les obtiennent; mais le grand Vicaire doit s'abſtenir de toute fonction dès que la révocation lui eſt connue.

La Juridiction du grand Vicaire finit auſſi par la mort de l'Évêque, ou lorſque l'Évêque eſt transféré d'un Siége à un autre, ou lorſqu'il a donné ſa démiſſion entre les mains du Pape.

S'il ſurvient une excommunication, ſuſpenſe ou interdit contre l'Évêque, les pouvoirs du grand Vicaire ſont ſuſpendus juſqu'à ce que la cenſure ſoit levée.

VICAIRE GÉNÉRAL DE RÉGULIERS, ſe dit de celui qui eſt commis par l'Abbé ou Supérieur Général d'un Ordre Religieux. Les Abbés ou Supérieurs Généraux ſont obligés, en France, d'établir de grands Vicaires naturels françois lorſqu'ils ſont étrangers & qu'ils réſident hors du Royaume; & lorſqu'ils ſont Chefs d'Ordre, & que dans l'Ordre il y a des réformes, parceque chaque réforme doit être régie par un Chef ou Vicaire Général qui ſoit de cette réforme.

VICAIRE DE PAROISSE OU DE CURÉ, ſe dit d'un Prêtre deſtiné à ſoulager le Curé d'une Paroiſſe dans ſes fonctions, & à les ſuppléer en cas d'abſence, maladie ou autre empêchement.

La première inſtitution de ces ſortes de Vicaires, eſt preſque auſſi ancienne que celle des Cures.

L'hiſtoire des ſixième & ſeptième ſiècles de l'Egliſe, nous apprend que quand les Évêques appeloient auprès

d'eux, dans la ville Epiſcopale, les Curés de la Campagne diſtingués par leur mérite, pour en compoſer le Clergé de leur Cathédrale; en ce cas les Curés commettoient eux-mêmes des Vicaires à ces Paroiſſes dont ils étoient abſens, & cet uſage étoit autoriſé par les Conciles.

Le ſecond canon du Concile de Mende, tenu vers le milieu du ſeptième ſiècle, en a une diſpoſition préciſe.

Le Concile de Latran en 1215, canon 32, dit, en parlant d'un Curé ainſi appelé dans l'Egliſe Cathédrale : *Idoneum ſtudeat habere Vicarium canonicè inſtitutum.*

Les différentes cauſes pour leſquelles on peut établir des Vicaires dans les Paroiſſes, ſont 1°. quand le Curé eſt abſent; l'Évêque en ce cas eſt autoriſé par le droit des Décrétales à commettre un Vicaire. L'Ordonnance d'Orléans confirme cette diſpoſition. 2°. Quand le Curé n'eſt pas en état de deſſervir ſa cure, ſoit à cauſe de quelque infirmité ou de ſon inſuffiſance, le Concile de Trente autoriſe l'Évêque à commettre un Vicaire. 3°. Quand la Paroiſſe eſt de ſi grande étendue & tellement peuplée, qu'un ſeul Prêtre ne ſuffit pas pour l'adminiſtration des Sacremens & du Service Divin; le même Concile de Trente autoriſe l'Évêque à établir dans une telle Paroiſſe le nombre de Prêtres qui ſera néceſſaire.

C'eſt aux Évêques qu'il appartient d'inſtituer de nouveaux Vicaires dans les lieux où il n'y en a pas; ils peuvent en établir un ou pluſieurs, ſelon l'étendue de la Paroiſſe & le nombre des Habitans.

Pour ce qui eſt des places de Vicaires *déjà* établies, lorſqu'il y en a une vacante, c'eſt au Curé à ſe choiſir un Vicaire entre les Prêtres approuvés par l'Évêque, & à l'Évêque à lui donner les pouvoirs néceſſaires pour prêcher, confeſſer; il peut les limiter pour le temps & le lieu & les lui retirer lorſqu'il le juge à propos. Le Curé peut auſſi renvoyer un Vicaire qui ne lui convient pas.

La portion congrue des Vicaires eſt de 150 livres lorſqu'ils ne ſont pas fondés.

Les Vicaires avoient autrefois, dans certaines coutumes le pouvoir de recevoir les teſtamens concurremment avec les Curés; mais ce pouvoir leur a été ôté par la nouvelle Ordonnance des Teſtamens.

VICAIRE PERPÉTUEL, ſe dit d'un Curé qui a au-deſſus de lui quelqu'un qui a le titre & les droits de Curé primitif.

L'établiſſement des *Vicaires perpétuels* des Curés primitifs eſt fort ancien; les lois de l'Égliſe & de l'état l'ont ſouvent confirmé.

Avant le Concile de Latran, qui fut tenu ſous Alexandre III, les Moines auxquels on avoit abandonné la régie de la plupart des Paroiſſes, ceſsèrent de les deſſervir en perſonne, s'efforçant d'y mettre des Prêtres à gage.

A leur exemple les autres Curés titulaires donnèrent leurs Cures à ferme à des Chapelains ou Vicaires amovibles, comme ſi c'euſſent été des biens profanes, à la charge de certaines preſtations & coutumes annuelles, & de prendre d'eux tous les ans une nouvelle inſtitution.

Ces eſpèces de vicariats amovibles furent défendus par le ſecond Concile d'Aix ſous Louis le Débonnaire, par le Concile romain, par Grégoire VII, par celui de Tours ſous Alexandre III, par celui de

de Latran ſous Innocent III, & par pluſieurs autres Papes & Conciles, qui ordonnent que les Vicaires choiſis pour gouverner les Paroiſſes ſoient perpétuels, & ne puiſſent être inſtitués & deſtitués que par l'Évêque; ce qui s'entend des Vicaires qui ſont nommés aux Cures dans leſquelles il n'y a point d'autre Curé qu'un Curé primitif qui ne deſſert point lui-même ſa Cure.

Le Concile de Trente laiſſe à la prudence des Évêques de nommer des Vicaires perpétuels, ou des Vicaires amovibles dans les Paroiſſes unies aux Chapitres ou Monaſtères; il leur laiſſe auſſi le ſoin de fixer la portion congrue de ces Vicaires.

L'article 24 du réglement des réguliers veut que toutes les Communautés régulières exemptes qui poſsèdent des Cures, comme Curés primitifs, ſoient tenues d'y ſouffrir des Vicaires perpétuels, leſquels ſeront établis en titre par les Évêques, auxquels Vicaires il eſt dit qu'il ſera aſſigné une portion congrue, telle que la qualité du bénéfice & le nombre du peuple le requerront.

Les ordonnances de nos Rois ſont auſſi formelles pour l'établiſſement des vicaires perpétuels, notamment la déclaration du mois de Janvier 1686, celle de Juillet 1690, & l'art. 24 de l'édit du mois d'Avril 1695.

Les Vicaires perpétuels peuvent prendre en tout acte la qualité de Curé, ſi ce n'eſt vis-à-vis du Curé primitif.

La nomination des Vicaires amovibles, Chapelains & autres Prêtres appartient au Vicaire perpétuel, & non au Curé primitif.

On appelle dans certaines Communautés, *le Père Vicaire*, le Religieux qui en l'abſence du Supérieur en fait les fonctions.

On appelle le Pape, *Vicaire de Jeſus-Chriſt.*

VICAIRES DE L'EMPIRE, ſe dit des Princes qui repréſentent l'Empereur d'Allemagne, & qui exercent ſes fonctions en cas d'abſence ou autres empêchemens, ou après ſa mort en cas d'interregne.

Anciennement les Empereurs & les Rois des Romains nommoient ces Vicaires dont les fonctions n'étoient qu'à vie, & quelquefois même limitées à un certain temps & à une certaine étendue de pays.

Mais par ſucceſſion de temps, ces dignités & fonctions ſont devenues héréditaires.

La fonction de Vicaire de l'Empire n'a lieu que quand il n'y a pas de Roi des Romains; en effet le Roi des Romains, lorſqu'il y en a un, eſt le Vicaire général & perpétuel de l'Empire.

Il y a trois autres Princes qui au défaut du Roi des Romains, exercent les fonctions de Vicaires de l'Empire; ſavoir, l'Electeur Palatin, l'Electeur de Bavière & l'Electeur de Saxe; mais les deux premiers n'ont entre eux deux qu'un même Vicariat qu'ils ſont convenus d'exercer alternativement.

Le Vicariat de Bavière ou du Palatin s'étend dans la Souabe, la Franconie, la Bavière & tous les pays où paſſe le Rhin, & dans les provinces d'Italie & autres qui ſont ſoumiſes à l'Empire.

Le Vicariat de Saxe comprend les provinces où le droit Saxon eſt obſervé, les Duchés de Brunſwick & de Lunebourg, de Poméranie, de Mékelbourg & de Brême, & tous les autres pays ſitués dans les

cercles de la haute & baſſe Saxe, quoique le droit commun y ſoit en uſage.

Les Vicaires de l'Empire exercent leur pouvoir chacun ſéparément dans les provinces de leur diſtrict, ſi ce n'eſt dans la Chambre impériale de Vetzlar, où l'on met dans les actes les noms des deux Vicaires enſemble, à cauſe que la juſtice y eſt adminiſtrée au nom de tous les États de l'Empire.

Les Vicaires de l'Empire font les fonctions des anciens Comtes Palatins qui adminiſtroient la juſtice de l'Empire au nom de l'Empereur; ſavoir, le Comte Palatin du Rhin & le Comte Palatin de Saxe.

Leurs principales fonctions conſiſtent à nommer aux bénéfices dont la nomination appartient à l'Empereur, à préſenter aux Chapitres des Egliſes cathédrales ou collégiales & aux Abbayes, des perſonnes capables pour remplir le premier canonicat ou dignité vacante; c'eſt ce que l'on appelle en Allemagne *droit de premières prières*, & qui revient à-peu-près à ce qu'on appelle en France, *droit de joyeux avénement.*

Ce ſont eux auſſi qui adminiſtrent les revenus de l'Empire, & qui en diſpoſent pour les affaires publiques; ils reçoivent les foi & hommages des vaſſaux de l'Empire, donnent l'inveſtiture des fiefs, excepté des principautés & autres grands états dont l'inveſtiture eſt réſervée à l'Empereur ſeul, lequel à ſon avénement confirme tout ce que les Vicaires ont fait pendant l'interregne; néanmoins ceux qui ont fait la foi & hommage à un des Vicaires de l'Empire ſont obligés de la renouveler à l'Empereur.

Le Roi de Bohême, l'Electeur de Bavière, ceux de Saxe, de Brandebourg & le Comte Palatin, ont auſſi chacun des Vicaires nés héréditaires pour les grandes charges de la Couronne impériale qui ſont attachées à leur électorat. Ces Vicaires font les fonctions à la place de ceux qu'ils repréſentent, à l'excluſion de leurs Ambaſſadeurs; ils ſont inveſtis de ces vicariats par l'Empereur.

La première ſyllabe eſt brève, la ſeconde longue & la troiſième très-brève.

VICAIRIE; ſubſtantif féminin. La fonction du Vicaire d'une Paroiſſe. Il ſignifie la même choſe que *vicariat*, & eſt moins en uſage. Il y a auſſi dans certaines Egliſes cathédrales des bénéfices qui s'appellent *Vicairies.*

VICARIAL, ALE; adjectif. Qui a rapport au Vicariat. *Fonctions Vicariales.*

VICARIAT; ſubſtantif maſculin. Fonction, emploi du Vicaire. *Le Vicariat de la paroiſſe. Il a obtenu le grand Vicariat du Diocèſe. Le Vicariat de l'Empire.*

On appelle, *Lettres de Vicariat*, la commiſſion d'un Evêque à ſon grand Vicaire, d'un Collateur à ſon Vicaire, ou celle que l'Evêque Diocéſain donne à un Prêtre pour s'acquitter des fonctions de Vicaire dans une paroiſſe du Diocèſe.

Lettres de Vicariat, ſe dit plus particulièrement de la commiſſion qu'un Évêque ou autre Prélat donne à un Eccléſiaſtique, pour qu'il faſſe le procès conjointement avec un Juge Royal, à un autre Eccléſiaſtique qui a commis un délit où il y a du cas privilégié.

Suivant les Ordonnances, les Evêques ne ſont point obligés de donner des Lettres de Vicariat pour

l'inſtruction & jugement des Procès criminels des Eccléſiaſtiques qui s'inſtruiſent dans les Parlemens, ſi ce n'eſt que ces Cours l'aient ordonné pour éviter l'évaſion des accuſés durant leur tranſlation, & pour quelques raiſons importantes à l'ordre & au bien de la Juſtice dans les procès qui s'y inſtruiſent, & en ce cas, les Prélats choiſiſſent tels Conſeillers-Clercs de ces Cours qu'ils jugent à propos.

VICARIAT, ſe prend auſſi quelquefois pour le territoire ſur lequel s'étend le pouvoir du Vicaire, ſoit ſéculier, ſoit eccléſiaſtique. *Le Vicariat de l'Electeur de Saxe s'étend dans tous les pays ſitués dans les cercles de la haute & de la baſſe Saxe. Les Curés du grand Vicariat de Pontoiſe.*

VICARIER; verbe neutre de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Faire les fonctions de Vicaire dans une paroiſſe. *Il vicarie depuis quatre ans dans ce village.*

Les trois premières ſyllabes ſont brèves, & la quatrième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

L'*e* féminin qui termine le ſingulier du préſent de l'indicatif, *&c.* s'unit à la pénultième ſyllabe, & la rend longue.

VICE; ſubſtantif maſculin. *Defectus.* Défaut, imperfection. *On ne doit pas reprocher aux hommes les vices de nature ou de conformation, comme d'être ſourds, muets, &c. Ce cheval n'a point de vices. Il y a un vice remarquable dans ce diſcours.*

VICE, ſignifie auſſi faute, comme dans cette phraſe, *c'eſt un vice de Clerc.*

VICE, ſignifie auſſi dans l'homme une habitude de l'ame qui porte au mal, & en ce ſens il eſt oppoſé à vertu.

Les gens livrés au vice n'ont point proſcrit ouvertement la vertu, & ne la combattent jamais ſous ſes véritables noms. Pour avoir droit de la perſécuter, ils lui en ſubſtituent d'odieux; affectent de la méconnoître, & canoniſent les vices décorés de ſes livrées. Ils nomment imbécillité, la droiture & la bonne foi; lâcheté, le pardon des injures; gravité pédanteſque, la ſage circonſpection; le mépris de l'or, folie; la généroſité, foibleſſe. L'ambition au contraire eſt transformée dans leur bouche en noble émulation; la ruſe & les tromperies ſont de l'induſtrie, de l'adreſſe; l'hypocriſie prend le nom de piété; la duplicité, celui de fine politique; la feinte, les détours & la diſſimulation ſont des chefs-d'œuvres de prudence; l'emportement n'eſt que vivacité; l'orgueil, grandeur de ſentiment; l'ardeur de ſe venger, un point d'honneur indiſpenſable; & la férocité, bravoure.

On dit proverbialement, *nul ſans vice.* On dit auſſi, *pauvreté n'eſt pas vice.*

VICE, ſignifie dans un ſens plus étroit, l'impureté. *Croupir dans le vice.*

On dit de quelqu'un qui conſerve ſes inclinations vicieuſes, quoiqu'il ne puiſſe les ſatisfaire, *le vice l'a quitté, mais il n'a pas quitté le vice.*

La première ſyllabe eſt brève, & la ſeconde très-brève.

Voyez FAUTE pour les différences relatives qui en diſtinguent *Vice, &c.*

VICE-AMIRAL; ſubſtantif maſculin. Qui commande une armée navale en l'abſence de l'Amiral, & ſous ſes ordres quand il eſt préſent. Nous avons en France deux Vice-Amiraux, l'un du Ponant, & l'autre du Levant: le premier commande ſur l'Océan, & l'autre ſur la Méditerranée.

VICE-AMIRAL, ſe dit auſſi du ſecond vaiſſeau d'une flotte. *Il ſervoit dans le Vice-Amiral.*

VICE-AMIRAUTÉ; ſubſtantif féminin. Charge de Vice-Amiral. *La Vice-Amirauté du Ponant.*

VICE-BAILLI; ſubſtantif maſculin. Officier de Robe-courte, qui fait la fonction de Prevôt des Maréchaux, & qui prend connoiſſance des cauſes criminelles contre les voleurs, les faux-monnoyeurs & les vagabonds.

VICE-CHANCELIER; ſubſtantif maſculin. Officier qui fait la fonction de Chancelier en l'abſence de ce Magiſtrat. *Dans les Univerſités d'Angleterre, le Vice-Chancelier eſt un membre diſtingué qu'on élit tous les ans pour gouverner les affaires en l'abſence du Chancelier. Le Vice-Chancelier de Lithuanie. La Cardinal qui gouverne la Chancellerie de Rome a le titre de Vice-Chancelier.*

VICECOMES, (Joſeph) né à Milan vers la fin du ſeizième ſiècle, fut choiſi par le Cardinal *Frédéric Borromée*, pour travailler dans la fameuſe Bibliothèque Ambroiſiene, fondée à Milan par ce ſavant Prélat. *Vicecomes, Ruſca, Collius*, &c. avoient mérité par leur capacité, ſon eſtime, il diſtribua à chacun les matières qu'il devoit traiter. Le premier eut pour lot les Rits Eccléſiaſtiques. Il remplit ſa tâche avec érudition, par un ouvrage imprimé à Milan en 4 vol. *in*-4°. ſous ce titre: *Obſervationes Eccleſiaſtica, de baptiſmo, confirmatione & de Miſſa.* Cet ouvrage rare, ainſi que tous ceux appelés Ambroiſiens, parut en différentes années. Le premier en 1615, le ſecond en 1618, le troiſième en 1620, & le quatrième en 1626. Le premier contient ce qui regarde les cérémonies de la Meſſe. L'Auteur a eu ſoin de raſſembler dans cet ouvrage tout ce qu'on peut dire de plus curieux ſur cette matière. Les anciens Rits uſités pendant le Sacrifice, & ceux qui leur ſervent de préparation, y ſont détaillés avec étendue. Il eſt Auteur de quelques autres ouvrages moins conſidérables.

VICE-CONSUL; ſubſtantif maſculin. Celui qui tient la place de Conſul, & qui eſt établi dans les Ports ou Echelles, & autres lieux de commerce chez les Étrangers, pour juger les différens qui arrivent entre ceux de ſa nation, & pour les protéger contre les Étrangers. *Il étoit Vice-Conſul de France à Salé.*

VICE-CONSULAT; ſubſtantif maſculin. Emploi de Vice-Conſul. *Il exerçoit alors le Vice-Conſulat à Portovénéré.*

VICE-DOGE; ſubſtantif maſculin. Conſeiller ou Sénateur, noble Vénitien, qui repréſente le Doge, lorſque celui-ci eſt malade ou abſent, & qu'on choiſit afin que la République ne demeure jamais ſans chef. Mais ce Vice Doge n'occupe jamais le Siége Ducal, ne porte point la couronne, & n'eſt point traité de Séréniſſime. Cependant les Miniſtres Étrangers en haranguant le corps des Sénateurs, donnent au Vice-Doge le titre de *Prince ſéréniſſime.* Il fait toutes les fonctions du Doge, & répond aux Ambaſſadeurs en demeurant couvert comme le Chef de la République.

VICE-GERENT; ſubſtantif maſculin. Juge Eccléſiaſtique établi pour être en quelque ſorte le Lieutenant de l'Official, pour lui ſervir de conſeil, & le remplacer en cas d'abſence. Comme il remplit dans pluſieurs circonſtances la fonction de l'Official, il doit avoir les qualités que

les Règlemens exigent dans les Officiaux Il peut être établi & révoqué de la même manière.

Pluſieurs Auteurs eſtiment qu'une diſpenſe de la Cour de Rome étant adreſſée à l'Official, le Vice-Gérent ne peut pas l'entériner à ſon défaut, à moins que l'Evêque ne crée le Vice-Gérent Official *ad hoc.*

VICEGRAD, ou VIZEGRADE; ville forte de la baſſe Hongrie, ſur le Danube, à huit lieues, nord, de Bude.

VICE LÉGAT; ſubſtantif maſculin. Officier que le Pape envoie dans quelque ville pour y faire la fonction de Gouverneur ſpirituel & temporel, quand il n'y a point de Légat ou de Cardinal qui y commande. Toute la Gaule Narbonnoiſe, comme le Dauphiné, la Provence, *&c.* a recours au Vice-Légat d'Avignon pour toutes les expéditions Eccléſiaſtiques, de la même manière que les autres Provinces de France s'adreſſent à Rome.

VICE-LÉGATION; ſubſtantif féminin. L'emploi du Vice-Légat. *La Vice-légation d'Urbin, de la Romagne, d'Avignon.*

VIC *en Bigorre*; ville de France au pays de Bigorre en Gaſcogne, à quatre lieues, nord, de Tarbes.

VIC *en Carladès*; petite ville de France dans la haute Auvergne, à deux lieues, nord-eſt, d'Aurillac; il il y a des eaux minérales qu'on dit bonnes contre les obſtructions, & pour débarraſſer les reins de toutes ſortes de graviers.

VICENCE; ville Epiſcopale & conſidérable d'Italie, Capitale du Vicentin, à dix lieues, nord-eſt, de Vérone, & à quinze lieues, oueſt, de Veniſe. On y compte environ trente mille habitans.

Cette ville fut fondée, ou du moins agrandie par les Gaulois Senonois, 392 ans avant J. C. auſſi-bien que Vienne, & tomba comme elle dans la puiſſance des Romains; il en eſt parlé dans Ciceron. A l'arrivée des Goths, cette ville fut ſaccagée par Attila, ſoumiſe enſuite aux Lombards, puis aux Rois d'Italie; mais elle ſecoua le joug, & forma quelque temps une République particulière. Elle fut brûlée par l'Empereur Frédéric II, dans le temps qu'il faiſoit la guerre au Pape Grégoire IX en 1240, guerre cruelle dont l'Empereur fut la victime, & qui donna naiſſance aux longues diviſions des Gibelins & des Guelfes.

Les Carares de Pavie, les Scaligers de Vérone, les Gaulois de Milan poſſédèrent Vicence ſucceſſivement; enfin laſſée, comme tant d'autres villes, des diviſions inteſtines, & des tyrannies particulières, elle ſe donna aux Vénitiens en 1404, ſous la garantie de ſes Lois, de ſon gouvernement & de ſes priviléges dont elle jouit encore actuellement. L'Empereur Maximilien la prit en 1509, mais il la rendit aux Vénitiens en 1516.

Cette ville qui eſt d'une figure irrégulière, a plus d'une lieue de tour. Elle eſt traverſée par deux rivières, *Bachilione* & *Retrone*; ce ſont des eſpèces de torrens qui la déſolent par des inondations; il y a trois ponts dans la ville, l'un deſquels appelé *le Pont S. Michel*, eſt de Palladio, & remarquable par ſa grandeur, & forme un grand & bel arc de cercle, à peu près comme celui de Rialto: il y a ſur les parapets une baluſtrade de marbre, comme celle du Luxembourg à Paris.

Les bâtimens particuliers de Vicence ſont plus remarquables que les Egliſes. Le célèbre Architecte

Palladio mort en 1580, qui étoit né dans cette ville, y a déployé ſes talens d'une manière brillante. On compte plus de vingt palais de ſa façon, qui appartiennent à différens particuliers.

Vicence a le privilége d'être gouvernée par la Nobleſſe du pays, diviſée en deux corps, *Collegio de dottori*, & *conſiglio*, qui choiſiſſent les Juges & les membres du Conſulat, leſquels décident toutes les cauſes ſans appel, auſſi la Nobleſſe de Vicence eſt-elle en grande conſidération : on dit en Italie, *Conti de Vicenze*, *Marcheſi de Mantova*.

Le Podeſtat qui eſt nommé par la République, préſide au Conſulat & au Conſeil ; les particuliers ſont les maîtres de le prendre pour Juge à la place des Magiſtrats ordinaires, mais c'eſt à la charge de l'appel à Veniſe. Les Sentences de mort doivent être ſoumiſes à la réviſion du Conſeil des dix à Veniſe. Le *Capitano* a dans ſon département le militaire & l'adminiſtration économique.

VICENTE, (Gilles) fameux Dramatique du ſeizième ſiècle, qu'on regarde comme le Plaute de Portugal, eut la facilité du Poëte latin. Il a ſervi de modèle à Lopès de Vega, & à Quevedo. Ses ouvages Dramatiques virent le jour à Lisbonne en 1562, *in-folio*, par les ſoins de ſes enfans, héritiers des talens poëtiques de leur père. Cette collection partagée en cinq Livres, comprend dans le premier toutes les pièces de l'Auteur dans le génie pieux ; dans le ſecond, les Comédies, dans le troiſième les Tragi-Comédies, dans le quatrième les Farces, & dans le cinquième, les Pantomimes Vicente écrivoit facilement, mais ſans correction & ſans goût. Son ſel étoit fade pour tout ce qui n'étoit pas peuple. On prétend néanmoins qu'Eraſme apprit exprès le Portugais, pour lire les ouvrages de ce Poëte.

VICENTIN ; pays d'Italie, dans l'État de Veniſe, & dont Vicence eſt la Capitale. Il eſt borné au nord par le Trentin & le Feltrin, à l'eſt par le Tréviſan & le Padouan, au ſud par le Padouan, & à l'oueſt par le Véronèſe. Il a environ 14 lieues de long ſur onze de large. C'eſt un pays des plus agréables & des plus fertiles. On y compte environ cent ſoixante mille ames. Il produit d'excellent vin, & une quantité prodigieuſe de mûriers, qui ſervent à nourrir une infinité de vers à ſoie. Il y a des mines d'argent & de fer, & des carrières de pierres preſqu'auſſi belles que le marbre.

VICE-PRÉSIDENT ; ſubſtantif maſculin. Celui qui exerce la fonction du Préſident en ſon abſence. *Vice-Préſident du Conſeil aulique.*

VICE-REINE ; ſubſtantif féminin. La femme du Viceroi. *Vice-Reine d'Irlande.*

On le dit auſſi d'une Princeſſe qui gouverne avec l'autorité d'un Viceroi. *Il y avoit en Portugal une Vice-Reine lors de la révolution de 1640.*

VICEROI ; ſubſtantif maſculin. Gouverneur d'un Etat qui a eu le titre de royaume. Dans le temps que Naples & la Sicile étoient ſoumiſes à l'Eſpagne, elle y envoyoit des Vicerois. La Cour de Vienne lorſqu'elle étoit en poſſeſſion de ces pays, les gouvernoit auſſi par des Vicerois. Le Gouverneur Général d'Irlande a le titre de Viceroi, & l'Eſpagne le donne auſſi à ceux qui gouvernent en ſon nom le Mexique & le Pérou.

VICEROI, ſe dit auſſi de quelques Pro-

vinces, quoiqu'elles n'aient point eu le titre de Royaume. *Viceroi de Catalogne.*

VICE-ROYAUTÉ; ſubſtantif maſculin. Dignité de Viceroi. *Il vient d'obtenir la Vice-Royauté d'Irlande.*

Il ſe prend auſſi pour le pays qui eſt gouverné par un Viceroi. *La vice-royauté du Mexique.*

VICE SÉNÉCHAL; ſubſtantif maſculin. Officier de Robe-courte, qui fait la fonction de Prevôt des Maréchaux, & qui prend connoiſſance des cauſes criminelles contre les voleurs, les faux monnoyeurs, les vagabonds, &c. C'eſt dans quelques Provinces la même fonction que celle de Vice-Bailli en d'autres.

VIC-FÉZENSAC : petite ville de France, dans le bas Armagnac, ſur la Douze, à quatre lieues, eſt, de Leictoure.

VICHI; petite ville de France, dans le Bourbonnois, ſur l'Allier, à quinze lieues, ſud-eſt, de Moulins. Il y a des eaux minérales eſtimées & fréquentées.

VICIÉ, ÉE; participe paſſif. *Voyez* VICIER.

VICIÉ, en termes de Médecine, ſignifie, gâté, corrompu. *Les ſucs viciés ont produit cette maladie.*

VICIER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Vitiare.* Il n'eſt guère uſité qu'en certaines phraſes de pratique, où il eſt employé abſolument, & où il ſignifie, rendre nul, rendre défectueux. *Les clauſes inutiles dans un acte ne vicient pas. Le défaut de certaines formalités vicie un teſtament. C'eſt une maxime de droit, que ce qui abonde ne vicie pas.*

VICIEUSEMENT; adverbe. D'une manière vicieuſe.

VICIEUX, EUSE; adjectif. *Vitioſus.* Qui a quelque vice.

Il ſe dit principalement des chevaux, mulets & autres bêtes de voiture, qui mordent & ruent, qui ſont ombrageux ou rétifs. *Ses chevaux ſont vicieux. Il nourrit un cheval vicieux. Les mules ſont ſouvent vicieuſes.*

VICIEUX, ſe dit auſſi des contrats où il y a des clauſes contre le droit ou contre les formes. *Le défaut de cette formalité a rendu le teſtament vicieux. Une donation vicieuſe.*

VICIEUX, ſignifie auſſi, qui a quelque habitude portant au mal, & particulièrement à l'impureté. *C'eſt un homme vicieux, adonné au vin, aux femmes, au libertinage.*

Il s'emploie quelquefois ſubſtantivement. *C'eſt un vicieux que vous ne devez pas fréquenter.*

On dit, *façon de parler vicieuſe*; pour dire, une conſtruction qui eſt contre les règles de la Grammaire, contre l'uſage.

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, la troiſième longue & la quatrième du féminin très brève.

VICISSITUDE; ſubſtantif féminin. *Viciſſitudo.* Révolution réglée, changement des choſes qui ſe ſuccèdent régulièrement les unes aux autres. *La viciſſitude des ſaiſons.*

VICISSITUDE, ſignifie auſſi, l'inſtabilité, la mutabilité des choſes humaines, c'eſt-à-dire, la diſpoſition qu'elles ont à changer très-promptement de mal en bien, ou de bien en mal. *Les affaires du monde ſont dans une continuelle viciſſitude.* Il ſe dit auſſi de ces changemens mêmes. *On voit, par de biſarres viciſſitudes, les uns précipités du ſommet de la gloire dans l'abîme du néant, & les autres ſortis de la terre s'élever juſqu'aux nues. Voilà une terrible viciſ-*

ſitude. En ce ſens il s'emploie d'ordinaire au pluriel, & il ſe dit plutôt pour un changement de bien en mal, que pour un changement de mal en bien.

VICK; ville forte des Pays-Bas hollandois, dans le duché de Limbourg, ſur la Meuſe, vis-à-vis de Maſtricht.

VICKLOW; ville d'Irlande, capitale d'un comté de même nom, près de l'embouchure de la rivière de Letrim, à huit lieues, ſud, de Dublin.

Le comté de Vicklow eſt borné au nord par celui de Dublin, au midi par celui de Vexford, au levant par le canal de Saint-George, & à l'occident par les comtés de Kildare & de Caterlagh. Il a trente-ſix milles de longueur & vingt-huit de largeur.

VICLECOMTE; petite ville de France, en Auvergne, ſur l'Allier, près d'Iſſoire. C'eſt le ſiége d'un Bailliage.

VICLÉFITES; (les) Secte d'Hérétiques qui prit naiſſance en Angleterre dans le quatorzième ſiècle, & tira ſon nom de Jean Viclef, Profeſſeur en Théologie dans l'Univerſité d'Oxford, & Curé de Luthervorth dans le Diocèſe de Lincoln.

Lors des diviſions qui arrivèrent dans cette Univerſité entre les Moines & les Séculiers, Viclef ayant été forcé de céder aux premiers qui étoient appuyés de l'autorité du Pape & des Évêques, médita de s'en venger contre les Prélats de l'Égliſe Romaine. A cet effet il avança pluſieurs propoſitions contraires au droit qu'ont les Eccléſiaſtiques de poſſéder des biens temporels, afin de ſe concilier par là l'affection des Seigneurs Laïques. La vieilleſſe & la caducité d'Édouard III jointe à la minorité de ſon ſucceſſeur Richard II, furent des occaſions favorables à cet Héréſiarque pour ſemer ſes dogmes pernicieux. Il enſeigna d'abord que l'Égliſe Romaine n'eſt point chef des autres Égliſes; que le Pape, les Archevêques ou Évêques, n'ont nul avantage, nulle ſupériorité ſur les Prêtres; que le Clergé ni les Moines, ſelon la loi de Dieu, ne peuvent poſſéder aucun bien temporel; que lorſqu'ils vivent mal ils perdent tout leur pouvoir ſpirituel; que les Princes & les Seigneurs ſont obligés de les dépouiller de leurs biens temporels; qu'on ne doit pas ſouffrir qu'ils agiſſent par voie de juſtice contre les Chrétiens, ce droit n'appartenant qu'aux Princes & aux Magiſtrats.

Simon de Sudbury, Archevêque de Cantorbéry, aſſembla au mois de Février 1377 un concile à Londres, auquel il fit citer Viclef, qui par la protection du peuple & des Grands n'y eſſuya aucune condamnation. Cette impunité l'enhardit, & il ſema de nouvelles opinions, où il aboliſſoit les cérémonies, les vœux monaſtiques, le culte des Saints, la liberté de l'homme, les déciſions des conciles & l'autorité des Pères de l'Égliſe. Il oſa même envoyer ſes propoſitions à Urbain VI pour le prévenir & le conſulter deſſus. Grégoire XI en ayant condamné dix-neuf, les envoya aux Évêques d'Angleterre, qui tinrent un concile à Lembeth, où Viclef, ſoutenu comme la première fois, évita encore d'être condamné.

Guillaume de Courtenai, Archevêque de Cantorbéry, aſſembla un nouveau concile à Londres en 1382, & l'on y condamna vingt-quatre propoſitions de Viclef, dix comme

hérétiques

hérétiques & quatorze comme erronnées & contraires à la définition de l'Égliſe. Celles-là attaquoient la préſence réelle, l'Euchariſtie, la Meſſe, la confeſſion; celles-ci l'excommunication, le droit de prêcher la parole de Dieu, les dixmes, les prières, la vie religieuſe & autres pratiques de l'Égliſe. Le Roi Richard ſoutint les déciſions de ce concile de ſon autorité, & commanda à l'Univerſité d'Oxfort de retrancher de ſon Corps Jean Viclef & tous ſes diſciples. Elle obéit, & l'on ajoute que ce Prince bannit cet héréſiarque de ſon Royaume; mais il fut rappelé, & mourut en 1387, après avoir donné, ſelon quelques-uns, une confeſſion de foi dans laquelle il rétractoit ſes erreurs, & reconnoiſſoit la préſence réelle de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie.

Il eſt probable que cette rétractation n'étoit pas ſincère, puiſqu'après ſa mort il laiſſa divers écrits, entr'autres deux gros volumes intitulés *la Vérité*, & un troiſième ſous le titre de *Trialogue*, remplis de ſes erreurs, & d'où Jean Hus tira une partie des ſiennes. Elles furent condamnées de nouveau dans un concile tenu à Londres en 1396, ou, ſelon d'autres, en 1410, & enfin dans le concile de Conſtance au nombre de quarante-cinq articles: en conſéquence ſon corps fut exhumé & brûlé.

VICOAQUENSE, ou VICO DI SORRENTO; petite ville épiſcopale d'Italie au royaume de Naples dans la Terre de Labour, près de la mer. Elle fut preſque entièrement ruinée en 1694 par un tremblement de terre.

VICOMTE; ſubſtantif maſculin. *Vicecomes*. Titre d'office & de dignité. Les Comtes qui avoient anciennement le gouvernement des villes étant chargés tout-à-la-fois du commandement des armées & de l'adminiſtration de la juſtice, & étant par leur état beaucoup plus verſés dans l'Art militaire que dans la connoiſſance des Lettres & des Lois, ſe déchargeoient des menues affaires de la juſtice ſur des Vicaires ou Lieutenans que l'on appela *Vicomtes* ou *Viguiers*, *quaſi Vicarii*, & auſſi *Châtelains*, ſelon l'uſage de chaque Province.

Il y a apparence que l'on donna le titre de *Vicomte* ſingulièrement à ceux qui tenoient dans les villes la place du Comte, ſoit que ces villes n'euſſent point de Comtes particuliers, ſoit que les Comtes de ces villes n'y fiſſent pas leur demeure ordinaire, ou enfin pour ſuppléer en l'abſence & au défaut du Comte; auſſi ces ſortes de Vicomtes tenoient-ils à peu près le même rang que les Comtes, & étoient beaucoup plus que les autres Vicaires ou Lieutenans des Comtes que l'on appeloit *Viguiers*, *Prévôts* ou *Châtelains*.

De ces Vicomtes les uns étoient mis dans les villes par le Roi même comme gardiens des comtés, ſoit en attendant qu'il y eût mis un Comte, ſoit pour y veiller indéfiniment en l'abſence & au défaut du Comte qui n'y réſidoit pas; les autres étoient mis dans les villes par les Ducs ou Comtes de la Province, comme dans toutes les villes de Normandie où il y a eu des Vicomtes établis par les Ducs.

L'inſtitution des Vicomtes remonte juſqu'au temps de la première race; il en eſt fait mention dans le chapitre 36 de la Loi des Allemands, laquelle fut, comme

l'on ſait, publiée pour la première fois par Thierry ou Théodoric, fils de Clovis, & Roi de Metz & de Thuringe; ils y ſont nommés *Miſſi Comitum*, parceque c'étoient des Commiſſaires nommés par les Comtes pour gouverner en leur place, ſoit en leur abſence, ſoit dans des lieux où ils ne réſidoient pas; on les ſurnommoit *Miſſi Comitum* pour les diſtinguer des Commiſſaires envoyés directement par le Roi dans les Provinces & grandes Villes, que l'on appeloit *Miſſi Dominici*. Dans la Loi des Lombards ils ſont nommés *Miniſtri Comitum*; ils tenoient la place des Comtes dans les plaids ordinaires & aux grandes aſſiſes ou plaids généraux.

Dans les Capitulaires de Charlemagne ces mêmes Officiers ſont nommés *Vicarii Comitum*, comme qui diroit *Lieutenans des Comtes*; ils étoient au-deſſus des Centeniers.

On les appela auſſi *Vice-Comites*, d'où l'on a fait en françois le titre de *Vicomte*.

Ils étoient d'abord élus par les Comtes mêmes, & le Comte de chaque Ville étoit obligé d'avoir ſon Vicomte ou Lieutenant; & comme le pouvoir du Comte s'étendoit non-ſeulement dans la Ville, mais auſſi dans tout le canton ou territoire dépendant de cette ville, le pouvoir que le Vicomte avoit en cette qualité s'étendoit auſſi dans la ville & dans tout ſon territoire.

Cependant en général la compétence des Comtes étoit diſtincte de celle de leurs Vicomtes ou Lieutenans. Les premiers connoiſſoient des cauſes majeures; les Vicomtes jugeoient en perſonne les affaires légères; de-là vient ſans doute qu'encore en pluſieurs lieux la juſtice vicomtière ne s'entend que de la moyenne juſtice, & qu'en Normandie les Juges appelés *Vicomtes*, qui tiennent la place des Prévôts, ne connoiſſent pas des matières criminelles.

Mais en l'abſence ou autre empêchement du Comte, le Vicomte tenoit les plaids ordinaires du Comte, & même préſidoit aux plaids généraux.

La fonction du Comte embraſſant le gouvernement & le commandement militaire auſſi-bien que l'adminiſtration de la juſtice, celle du Vicomte s'étendoit auſſi à tous les mêmes objets au défaut du Comte.

Vers la fin de la ſeconde race & vers le commencement de la troiſième, les Ducs & Comtes s'étant rendus propriétaires de leurs gouvernemens, qui n'étoient auparavant que de ſimples commiſſions, les Vicomtes à leur exemple firent la même choſe.

Les offices des Vicomtes furent inféodés, de même que les offices de Ducs, de Comtes & autres; les uns furent inféodés par le Roi directement, les autres ſous-inféodés par les Comtes.

Les Comtes de Paris qui avoient ſous eux un Prévôt pour rendre la juſtice, avoient auſſi un Vicomte, mais pour un objet différent; ils ſous-inféodèrent une partie de leur comté à d'autres Seigneurs qu'on appela *Vicomtes*, & leur abandonnèrent le reſſort ſur les juſtices enclavées dans la vicomté, & qui reſſortiſſoient auparavant à la prévôté. Une des fonctions de ces Vicomtes étoit de commander les gens de guerre dans la vicomté, droit dont le Prévôt de Paris jouit en partie lorſqu'il commande la nobleſſe de l'arrière ban.

Le Vicomte de Paris avoit auſſi ſon Prévôt pour rendre la juſtice dans la vicomté; mais on croit que s'il exerçoit la juſtice, c'étoit militairement, c'eſt-à-dire ſur le champ, & par rapport à des délits qui ſe commettoient en ſa préſence; dans la ſuite la vicomté fut réunie à la prévôté.

Préſentement en France les Vicomtes ſont des Seigneurs dont les terres ſont érigées ſous le titre de Vicomté.

En Normandie les Vicomtes ſont des Juges ſubordonnés aux Baillis, & qui tiennent communément la place des Prévôts. Loyſeau prétend que ces Vicomtes ſont les Juges primitifs des Villes; mais Baſnage fait voir qu'en Normandie, comme ailleurs, les Comtes furent les premiers Juges, qu'ils avoient leurs Vicomtes ou Lieutenans, & que quand les Comtes ceſsèrent de faire la fonction de Juge, les Ducs de Normandie établirent à leur place des Baillis, auxquels les Vicomtes ſe trouvèrent ſubordonnés de même qu'ils l'étoient aux Comtes; il croit pourtant que les Vicomtes furent ainſi appelés *tanquam Vicorum Comites*, comme étant les Juges des Villes.

En quelques Villes de Normandie l'office de Maire eſt réuni à celui de Vicomte, comme à Falaiſe & à Bayeux.

En quelques autres il y a des Prévôts avec les Vicomtes, comme dans le Bailliage de Giſors.

VICOMTÉ; ſubſtantif féminin. Titre attaché à une terre. *Terre érigée en Vicomté.*

VICOMTÉ, ſignifie auſſi le reſſort & l'étendue de la Juridiction des Juges qu'on appelle Vicomtes.

VICOMTESSE; ſubſtantif féminin. La femme d'un Vicomte, ou celle qui de ſon chef poſsède une Vicomté.

VICOMTIER, IÈRE; adjectif & terme de Coutume. Qui appartient au Vicomte, à la Vicomté. *Juge Vicomtier. Juſtice Vicomtière.*

VICQUEFORT, écrivain Hollandois, plut par ſon eſprit à l'Electeur de Brandebourg, qui l'envoya à la Cour de France, où il fut ſon réſident pendant trente-deux ans. Le Cardinal Mazarin lui marqua d'abord une conſidération diſtinguée. Mais ſes ennemis l'ayant accuſé auprès de ce Miniſtre d'avoir écrit en Hollande pluſieurs hiſtoriettes de la Cour, il le fit mettre à la Baſtille en 1658. Son plus grand crime étoit ſon attachement aux *Conlés*, que le Cardinal n'aimoit pas. Vicquefort ne ſortit de ſa priſon que ſous la promeſſe qu'il quitteroit le royaume. Mais Mazarin ayant eu beſoin de lui le rappela trois mois après, & lui accorda une penſion de mille écus. La guerre qui s'alluma entre la France & la Hollande, l'obligea de retourner dans ſa patrie, où il fut utile au miniſtère François. Accuſé d'une correſpondance ſecrette avec les Anglois, il fut condamné à une priſon perpétuelle, d'où une de ſes filles le délivra. Il ſe réfugia alors à la Cour du Duc de Zell, qu'il quitta en 1685 pour retourner en Hollande. Il y vécut libre, mais privé des places qu'il occupoit auparavant. Ces places étoient celles de Réſident des Ducs de Brunſwick-Lunebourg, & de Sécretaire interprète des Etats généraux. Vicquefort avoit de l'activité dans le génie; mais ſa conduite ſouvent équivoque prouve qu'il n'avoit pas au-

tant de prudence dans le caractère. On a de lui, 1°. l'*Ambaſſadeur & ſes fonctions*, dont la meilleure édition eſt celle de la Haye en 1681, en 2 vol. *in*-4°. ouvrage méthodique, intéreſſant & plein de faits curieux. 2°. *Traduction Françoiſe du voyage de Moſcovie & de Perſe*, écrit en Allemand par *Adam Oléarius*, dont la meilleure édition eſt celle de Hollande en 1726, en 2 vol. *in-folio*. 3°. *Traduction françoiſe de la Relation Allemande du voyage de Jean Albert de Mandeſlo, aux Indes Orientales*. 4°. Celle du *voyage de Perſe & des Indes Orientales, par Thomas Herbert*. 5°. Enfin celle de l'*Ambaſſade de Dom Garcias de Silva Figueroa en Perſe*.

VICTIMAIRE; ſubſtantif maſculin, & terme d'antiquité. On appeloit ainſi un Miniſtre ou Officier des Sacrifices, dont la fonction étoit d'amener & de délier les victimes, de préparer l'eau, le couteau, les gâteaux, & toutes les autres choſes néceſſaires pour les Sacrifices.

C'étoit auſſi à ces miniſtres qu'il appartenoit de terraſſer, d'aſſommer ou d'égorger les victimes: pour cet effet ils ſe plaçoient auprès de l'autel, nus juſqu'à la ceinture, & n'ayant ſur la tête qu'une couronne de laurier. Ils tenoient une hache ſur l'épaule, ou un couteau à la main; & quand le ſacrificateur leur avoit donné le ſignal, ils tuoient la victime ou en l'aſſommant avec le dos de leur hache, ou en lui plongeant le couteau dans la gorge; enſuite ils la dépouilloient, & après l'avoir lavée & parſemée de fleurs, ils la mettoient ſur l'autel; ils avoient pour eux la portion miſe en réſerve pour les Dieux dont ils faiſoient leur profit, l'expoſant publiquement en vente à quiconque vouloit l'acheter. Ce ſont ces viandes offertes aux Idoles dont il eſt parlé dans les Épîtres de S. Paul, ſous le nom d'*Idolothyta*, & qu'il étoit défendu aux Chrétiens de manger.

VICTIME; ſubſtantif féminin. *Victima*. On appeloit ainſi dans l'ancienne Loi les animaux que l'on immoloit, & que l'on offroit en ſacrifice. *Victime d'expiation. Victime propitiatoire. Le ſang des victimes.*

Victime, ſe dit auſſi des animaux, & même des hommes que les Païens offroient en ſacrifice à leurs Dieux. Le bouc étoit la victime de Bacchus, le cheval de Neptune, *&c.*

La pratique d'immoler des victimes humaines a été en uſage chez la plupart des peuples. Les Phéniciens, les Egyptiens, les Arabes, les Cananéens, les habitans de Tyr & de Carthage, les Perſes, les Athéniens, les Lacédémoniens, les Ioniens, tous les Grecs du continent & des iſles, les Romains, les Scythes, les Albanois, les Germains, les anciens Bretons, les Eſpagnols, les Gaulois; & pour paſſer dans le nouveau monde, les habitans du Mexique ont été également plongés dans cette affreuſe ſuperſtition.

On ne ſait pas qui le premier oſa conſeiller cette barbarie; que ce ſoit Saturne, comme on le trouve dans le fragment de Sanchoniaton; que ce ſoit Lycaon, comme Pauſanias ſemble l'inſinuer, ou quelqu'autre enfin qu'on voudra, il eſt toujours ſûr que cette horrible idée fit fortune.

L'immolation des victimes humaines faiſoit déjà partie des abominations que Moyſe reproche aux Amorrhéens. On lit auſſi dans le Lévitique, que les Moabites ſacrifioient leurs enfans à leur Dieu Moloch.

On ne peut douter que cette Coutume ſanguinaire ne fût établie chez les Tyriens & les Phéniciens. Les Juifs eux mêmes l'avoient empruntée de leurs voiſins : c'eſt un reproche que leur font les Prophètes ; & les Livres hiſtoriques de l'Ancien Teſtament fourniſſent plus d'un fait de ce genre. C'eſt de la Phénicie que cet uſage paſſa dans la Grèce, & de la Grèce, les Pélaſges la portèrent en Italie.

On pratiquoit à Rome ces affreux Sacrifices dans des occaſions extraordinaires, comme il paroît par le témoignage de Pline. Entre pluſieurs exemples que l'Hiſtoire Romaine nous fournit, un des plus frappans arriva dans le cours de la ſeconde guerre punique. Rome conſternée par la défaite de Cannes, regarda ce revers comme un ſigne manifeſte de la colère des Dieux, & ne crut pouvoir les appaiſer que par un ſacrifice humain. Après avoir conſulté les Livres ſacrés, dit Tite-Live, on immola les victimes preſcrites en pareil cas. Un Gaulois & une Gauloiſe, un Grec & une Grecque furent enterrés vifs dans une place publique, deſtinée depuis long-temps à ce genre de Sacrifices ſi contraires à la religion de Numa. Voici l'explication de ce fait ſingulier.

Les Décemvirs ayant vu dans les Livres Sibyllins que les Gaulois & les Grecs s'empareroient de la ville, on imagina que pour détourner l'effet de cette prédiction, il falloit enterrer vif dans la place publique un homme & une femme de chacune de ces deux nations, & leur faire prendre ainſi poſſeſſion de la ville. Toute puérile qu'étoit cette interprétation, un très-grand nombre d'exemples nous montrent que les principes de l'art divinatoire admettoient ces ſortes d'accommodemens avec la deſtinée.

Tite-Live nomme ce barbare Sacrifice *Sacrum minimè romanum ;* cependant il ſe répéta ſouvent dans la ſuite. Pline aſſure que l'uſage d'immoler des victimes humaines au nom du Public, ſubſiſta juſqu'à l'an 95 de Jeſus-Chriſt, dans lequel il fut aboli par un Senatus-Conſulte, de l'an 657 de Rome ; mais on a des preuves qu'il continua dans les Sacrifices de quelques Divinités, par exemple, de Bellone. Les Edits renouvelés en différens temps par les Empereurs, ne purent mettre un frein à cette fureur ſuperſtitieuſe ; & à l'égard du Sacrifice de victimes humaines preſcrit en conſéquence des vers Sibyllins, Pline avoue qu'il ſubſiſtoit toujours, & aſſure qu'on en avoit vu de ſon temps des exemples.

Les ſacrifices de victimes humaines furent moins communs chez les Grecs Cependant on en trouve l'uſage établi dans quelques cantons ; & le ſacrifice d'Iphigénie prouve qu'ils furent pratiqués dans les temps héroïques, où l'on ſe perſuada que la fille d'Agamemnon déchargeroit par ſa mort, l'armée des Grecs des fautes qu'ils avoient commiſes.

» Cette chaſte Princeſſe, dit » Lucrèce, tremblante au pied des » autels, y fut cruellement immo- » lée dans la fleur de ſon âge, par » l'ordre de ſon propre père. »

Les habitans de Pella ſacrifioient alors un homme à Pélée ; & ceux de Ténuſe, ſi l'on en croit Pauſanias, offroient tous les ans en Sacrifice, une fille vierge au génie d'un des compagnons d'Ulyſſe qu'ils avoient lapidé.

On peut aſſurer ſur la parole de

Théophraſte, que les Arcadiens immoloient de ſon temps des victimes humaines, dans les fêtes nommées *Lycæa*. Ces victimes étoient preſque toujours des enfans. Parmi les inſcriptions rapportées de Grèce par M. l'abbé Fourmont, eſt le deſſein d'un bas-relief trouvé en Arcadie, qui a un rapport évident à ces Sacrifices.

Carthage, colonie Phénicienne, avoit adopté l'uſage de ſacrifier des victimes humaines, & elle ne le conſerva que trop long-temps. Platon Sophocle & Diodore de Sicile le déclarent en termes formels. N'auroit-il pas mieux valu pour les Carthaginois, dit Plutarque, avoir Critias ou Diagoras pour Légiſlateurs, que de faire à Saturne les Sacrifices de leurs propres enfans, par leſquels ils prétendent l'honorer? La ſuperſtition, continue-t-il, armoit le père contre ſon fils, & lui mettoit en main le couteau dont il devoit l'égorger. Ceux qui étoient ſans enfans, achetoient d'une mère pauvre la victime du Sacrifice; la mère de l'enfant qu'on immoloit, devoit ſoutenir la vue d'un ſi affreux ſpectacle ſans verſer des larmes; ſi la douleur lui en arrachoit, elle perdoit le prix dont on étoit convenu, & l'enfant n'en étoit pas plus épargné. Pendant ce temps tout retentiſſoit du bruit des inſtrumens & des tambours; ils craignoient que les lamentations de ces fêtes ne fuſſent entendues.

Gélon, Roi de Syracuſe, après la défaite des Carthaginois en Sicile, ne leur accorda la paix qu'à condition qu'ils renonceroient à ces Sacrifices odieux de leurs enfans. C'eſt-là ſans doute le plus beau traité de paix dont l'hiſtoire ait parlé. Choſe admirable! dit M. de Monteſquieu; après avoir défait trois cens mille Carthaginois, il exigeoit une condition qui n'étoit utile qu'à eux, ou plutôt il ſtipuloit pour le genre humain.

Remarquons cependant que cet article du traité ne pouvoit regarder que les Carthaginois établis dans l'île, & maîtres de la partie occidentale du pays; car les Sacrifices humains ſubſiſtoient toujours à Carthage. Comme ils faiſoient partie de la religion Phénicienne, les Loix Romaines qui les proſcrivirent long-temps après, ne purent les abolir entièrement. Envain Tibère fit périr dans les ſupplices les Miniſtres inhumains de ces barbares cérémonies, Saturne continua d'avoir des adorateurs en Afrique, & tant qu'il en eut, le ſang des hommes coula ſecrettement ſur ſes autels.

Enfin les témoignages poſitifs de Céſar, de Pline, de Tacite, & de pluſieurs autres Ecrivains exacts ne permettent pas de douter, que les Germains & les Gaulois n'aient immolé des victimes humaines, non-ſeulement dans des Sacrifices publics, mais encore dans ceux qui s'offroient pour la guériſon des particuliers. C'eſt inutilement que nous voudrions laver nos ancêtres d'un crime dont trop de monumens s'accordent à les charger. La néceſſité de ces Sacrifices étoit un des dogmes établis par les Druides, fondé ſur ce principe qu'on ne pouvoit ſatisfaire les Dieux que par un échange, & que la vie d'un homme étoit le ſeul prix capable de racheter celle d'un autre. Dans les Sacrifices publics, au défaut de malfaiteurs, on immoloit des innocens; dans les Sacrifices particuliers, on égorgeoit ſouvent des hommes qui

s'étoient dévoués volontairement à ce genre de mort.

Il eſt vrai que les Païens ouvrirent enfin les yeux ſur l'inhumanité de pareils Sacrifices. Un Oracle, dit Plutarque, ayant ordonné aux Lacédémoniens d'immoler une vierge, & le ſort étant tombé ſur une jeune fille nommée *Hélene*, un aigle enleva le couteau ſacré, & le poſa ſur la tête d'une géniſſe, qui fut ſacrifiée à ſa place.

Le même Plutarque rapporte que Pelopidas, chef des Thébains, ayant été averti en ſonge la veille d'une bataille contre les Spartiates, d'immoler une vierge blonde aux manes des filles de Scedaſus, qui avoient été violées & maſſacrées dans ce même lieu, ce commandement lui parut cruel & barbare; la plupart des Officiers de l'armée en jugèrent de même, & ſoutinrent qu'une pareille oblation ne pouvoit être agréable au père des Dieux & des hommes; & que s'il y avoit des intelligences qui priſſent plaiſir à l'effuſion du ſang humain, c'étoient des eſprits malins qui ne méritoient aucun égard. Une jeune cavale rouſſe s'étant alors offerte à eux, le Devin Théocrite décida que c'étoit là l'hoſtie que les Dieux demandoient. Elle fut immolée, & le Sacrifice fut ſuivi d'une victoire complette.

En Égypte, Amaſis ordonna qu'au lieu d'hommes on offrît ſeulement des figures humaines. Dans l'île de Chypre, Diphilus ſubſtitua des Sacrifices de bœufs aux Sacrifices d'hommes.

Au reſte cette Coutume de l'immolation des victimes humaines, qui ſubſiſta ſi long-temps, ne doit pas plus nous étonner de la part des peuples d'Amérique, où les Eſpagnols la trouvèrent établie. Dans cette partie de la Floride voiſine de la Virginie, les habitans offroient au Soleil des enfans en Sacrifice.

Quelques peuples du Mexique ayant été battus par Fernand Cortez, lui envoyèrent des Députés avec trois ſortes de préſens pour obtenir la paix. Seigneur, lui dirent ces Députés, voilà cinq eſclaves que nous t'offrons; ſi tu es un Dieu qui te nourriſſe de chair & de ſang, ſacrifie-les; ſi tu es un Dieu débonnaire, voilà de l'encens & des plumes; ſi tu es un homme, prens ces oiſeaux & ces fruits.

Les Voyageurs nous aſſurent que les Sacrifices humains ſubſiſtent encore en quelques endroits de l'Aſie. Il y a des Inſulaires dans la mer orientale, dit le P. du Halde, qui vont tous les ans pendant la ſeptième lune noyer une jeune vierge en l'honneur de leur principale Idole.

On appelle Notre Seigneur JESUS-CHRIST, *la victime offerte pour le ſalut des hommes.*

On dit figurément, qu'*un homme a été la victime d'un accommodement*, pour dire, qu'on a ſacrifié, abandonné ſes intérêts, qu'on s'eſt accommodé à ſes dépens; & qu'*il a été la victime du reſſentiment d'un tel*, pour dire, qu'un tel par reſſentiment lui a cauſé quelque grand dommage, ou même l'a fait périr.

On dit auſſi qu'*un homme a été victime de ſa bonne foi, de ſa généroſité*, pour dire, que ſa bonne foi, ſa généroſité, ont été la cauſe de ſes diſgrâces, de ſa perte.

VICTOIRE; ſubſtantif féminin. *Victoria.* Avantage qu'on remporte en guerre ſur les ennemis, dans une bataille, un combat.

Ce qui fait le prix & la gloire d'une *victoire*, ce ſont les obſtacles

qu'il a fallu ſurmonter pour l'obtenir. *Ce ne ſont pas toujours*, dit M. de Folard, *les victoires du plus grand éclat qui produiſent les plus grandes gloires, & qui illuſtrent le plus la réputation des grands Capitaines, mais la manière de vaincre*, c'eſt-à-dire, l'art avec lequel on a fait combattre les troupes, le nombre & la valeur de celles de l'ennemi, & les talens du Général que l'on a vaincu. Lorſque la *victoire* n'eſt dûe qu'à la ſupériorité du nombre des troupes, à leur bravoure, & au peu d'art & d'intelligence du Général oppoſé, elle ne peut produire qu'une gloire médiocre; *à vaincre ſans péril on triomphe ſans gloire.* Il faut donc que la *victoire*, pour illuſtrer véritablement le général, ſoit attribuée à ſes bonnes diſpoſitions, à la ſcience de ſes manœuvres, à la manière dont il a ſu employer ſes troupes, & que d'ailleurs il ait eu en tête un général habile, & à-peu-près égal en force. Comme ces circonſtances concourent rarement enſemble, il s'enſuit que toutes les *victoires* ne ſont pas également glorieuſes. Auſſi n'eſt-ce point le gain d'une ſeule bataille qui fait la réputation des Généraux; mais la continuité des ſuccès heureux; parcequ'on ſuppoſe qu'ils ſont le fruit des talens & de la ſcience militaire. Il y a eu des Généraux, tels que le fameux Amiral de Coligny & le Prince d'Orange Guillaume III, Roi d'Angleterre, qui, ſans avoir gagné de batailles, n'en ont pas moins été regardés comme de grands Capitaines, & qui l'étoient effectivement. Ils commandoient, au moins le premier, des troupes dont ils n'étoient point abſolument les maîtres, ils avoient différens intérêts à concilier, différens chefs avec leſquels il falloit ſe concerter; ce qui eſt ſuſceptible de bien des inconvéniens dans le commandement des armées; mais la manière dont ils ſe tiroient de leurs défaites, mettoit leurs talens militaires dans le plus grand jour; de-là cette réputation juſtement acquiſe & méritée de grands Capitaines.

Ce qui peut, ſuivant M. le Maréchal de Puyſégur, contribuer à la *victoire*, c'eſt l'avantage de la ſituation des lieux pour attaquer & pour ſe défendre; la ſupériorité du nombre; la force dans l'ordre de bataille; le ſecret de faire combattre à la fois un plus grand nombre de troupes que l'ennemi ne peut le faire; le plus de courage dans les troupes, & le plus d'art pour combattre. *Quand ces différentes parties ſe trouvent réunies*, on peut, dit cet illuſtre Maréchal, *être aſſuré de la victoire:* mais elles ſe trouvent ſouvent partagées; d'ailleurs il eſt peu de Généraux qui ne faſſent des fautes plus ou moins importantes, leſquelles donnent beaucoup d'avantage à l'ennemi qui ſait en profiter, ce qui décide quelquefois *de la victoire.* En effet, ſelon M. de Turenne, *il arrive ſouvent à la guerre aux Capitaines les plus expérimentés, des accidens ſur leſquels on auroit raiſon de diſcourir beaucoup, ſi l'expérience ne faiſoit pas voir que les plus habiles ſont ceux qui font le moins de fautes;* fautes que, comme il l'obſerve, il eſt plus aiſé de remarquer que de prévenir. Céſar lui même n'en eſt pas toujours exempt; c'eſt ce que le Maréchal de Puyſégur entreprend de démontrer dans ſon Livre de l'Art de la Guerre, *tome II, chap. XI.*

Il n'eſt pas rare de voir des *victoires* équivoques, ou que les deux partis s'attribuent également; mais le

le temps & les ſuites font bientôt découvrir quel eſt le parti qui eſt véritablement victorieux. Chez les Grecs le ſuccès des batailles n'étoit pas également incertain. L'armée qui redemandoit ſes morts s'avouoit vaincue ; alors l'autre avoit le droit d'élever un trophée pour ſervir de monument de ſa *victoire*.

Lorſque la *victoire* eſt acquiſe, il y a un art de ſavoir en profiter, & d'en tirer tous les avantages qui peuvent en réſulter. Peu de Généraux ſavent cet art ou veulent en profiter. Tout le monde ſait ce que Adherbal dit à Annibal, voyant que ce grand homme ne marchoit point à Rome après la bataille des Cannes. *Vincere ſcis, Annibal, ſed victoriâ uti neſcis.* On a fait le même reproche à Guſtave Adolphe, après le gain de la bataille de Leipzic, de n'avoir pas marché à Vienne dans l'étonnement où cette bataille avoit jeté la Cour Impériale.

Il eſt certain que pour peu qu'on donne de loiſir à l'ennemi vaincu, il peut avec des ſoins & de la diligence, réparer ſes pertes, faire revenir le courage à ſes ſoldats, à ſes alliés, & trouver le moyen de reparoître pour arrêter ou ſuſpendre les progrès du vainqueur. Mais il eſt vraiſemblable que dans le moment de ſatisfaction que produit une *victoire*, on s'en trouve, pour ainſi dire, enivré ; que comme on n'a pu compter abſolument ſur cet événement, les meſures qu'il faut prendre pour en tirer tout le fruit poſſible, ne ſe préſentent pas d'abord à l'eſprit. D'ailleurs, on ignore ſouvent la grandeur & l'importance de la *victoire*, la perte qu'elle a cauſée à l'ennemi, & quel eſt le découragement & la diſperſion de ſon armée. On vient d'acquérir une très-grande gloire ; on craint de la compromettre par de nouvelles entrepriſes, dont le ſuccès ne paroît pas aſſuré. Telles ſont peut-être, les différentes conſidérations qui empêchent quelquefois de tirer des *victoires*, tous les avantages qui devroient en réſulter. Lorſqu'on eſt bien informé de tout ce qui concerne l'ennemi, & qu'on veut agir contre lui, on trouve qu'il n'eſt plus temps. Les eſprits ſont revenus de leur première frayeur, l'ennemi a reçu de nouveaux ſecours ; ſes ſoldats diſperſés ſont raſſemblés ſous leurs drapeaux. Alors, s'il n'eſt pas aſſez fort pour tenter de nouveau l'événement d'un combat, au moins peut-il le ſoutenir dans un bon poſte, ou ſous la protection du canon de l'une de ſes places. Par là, on ſe trouve arrêté & gêné dans toutes les opérations qu'on voudroit faire, & il arrive que la *victoire* ne produit guère d'autre avantage que le gain du champ de bataille, & la gloire, ſi l'on veut, d'avoir battu l'ennemi. On n'éprouve point cet inconvénient lorſqu'on pourſuit, comme le dit M. le Maréchal de Saxe, l'armée ennemie à toute outrance, & qu'on s'en défait pour une bonne fois ; *mais bien des Généraux*, dit-il, *ne ſe ſoucient pas de finir la guerre ſi-tôt.*

Immédiatement après la bataille, ou dès que la *victoire* eſt aſſurée, le Général fait partir un Officier de marque avec une lettre, pour apprendre au Souverain l'heureux ſuccès du combat, & l'inſtruire fort en gros, des principales circonſtances de l'action. Vingt ou trente heures après, on fait partir un ſecond Officier avec une relation plus détaillée, où l'on marque la perte qu'on a faite & celle de l'ennemi.

La politique ne permet pas toujours d'employer l'exacte vérité à cet égard dans les relations que l'on rend publiques. Il eſt aſſez ordinaire d'y diminuer ſa perte & d'augmenter celle de l'ennemi ; mais comme chaque parti publie des relations du même combat, il eſt aiſé en les comparant les unes avec les autres, de juger à peu près de la vérité.

On dit proverbialement, *il ne faut pas chanter victoire avant le temps* ; pour dire, qu'il ne faut pas ſe glorifier d'un ſuccès avant qu'il ſoit bien aſſuré. On dit dans le même ſens, *il ne faut pas encore chanter victoire.*

VICTOIRE, ſe dit auſſi de tout avantage qu'on remporte ſur un rival, ſur un concurrent, *&c. Elles diſputèrent long-temps enſemble ; enfin la plus jeune remporta la victoire.*

On dit figurément, *remporter la victoire ſur ſes paſſions, ſur ſoi-même.*

VICTOIRE, en termes de Mythologie, ſe dit d'une divinité qu'Héſiode dit être fille du Styx & de Pallante, & à laquelle les anciens Païens conſacrèrent des temples, des ſtatues & des autels.

Les Athéniens érigèrent dans leur capitale un temple à la *Victoire*, & y placèrent ſa ſtatue ſans aîles, afin qu'elle ne pût s'envoler hors de leurs murs ; ainſi que les Lacédémoniens avoient peint Mars enchaîné, afin, dit Pauſanias, qu'il demeurât toujours avec eux. A ce même propos, on lit dans l'Anthologie, deux vers qui ſont écrits ſur la ſtatue de la *Victoire*, dont les aîles furent brûlées par un coup de foudre. Voici le ſens de ces vers : « Rome, Reine du monde, ta » gloire ne ſauroit périr, puiſque » la *Victoire* n'ayant plus d'aîles, » ne peut plus te quitter ».

Les Romains lui bâtirent le premier temple durant la guerre des Samnites, ſous le Conſulat de L. Poſthumius, & de M. Attilius Régulus. Ils lui dédièrent encore, ſelon Tite-Live, un temple de Jupiter très-bon, après la déroute de Cannes, pour ſe la rendre propice ; enfin dans le ſuccès de leurs armes contre les Carthaginois & les autres Peuples, ils multiplièrent dans Rome & dans toute l'Italie le nombre des Autels à ſa gloire. Sylla victorieux, établit des Jeux publics en l'honneur de cette divinité.

On la repréſentoit ordinairement comme une jeune Déeſſe avec des aîles, tenant d'une main une couronne de laurier, & de l'autre une palme ; quelquefois elle eſt montée ſur un globe, pour apprendre qu'elle domine ſur toute la terre. Domitien la fit repréſenter avec une corne d'abondance. Les Égyptiens la figuroient ſous l'emblême d'un aigle, oiſeau toujours victorieux dans les combats qu'il livre aux autres oiſeaux.

VICTORIEUSEMENT ; adverbe. D'une manière victorieuſe. Il ne ſe dit guère qu'au figuré. *L'éloquence agit victorieuſement ſur les eſprits.*

VICTORIEUX, EUSE ; adjectif. *Victor.* Qui a remporté la victoire. *Le parti victorieux. Les troupes victorieuſes.*

VICTORIEUX, ſe dit auſſi figurément. *Nous avons beau combattre nos paſſions, nous ſommes plus ſouvent vaincus que victorieux. La grâce victorieuſe eſt la grâce efficace.*

Les trois premières ſyllabes ſont brèves, la quatrième longue & la

cinquième du féminin très-brève.

VICTORIUS, (Pierre) ſavant Florentin, très habile dans les belles-lettres grecques & latines, fut choiſi par Côme de Médicis, pour être Profeſſeur en morale & en éloquence. *Victorius* s'acquit une grande réputation par ſes leçons & par ſes ouvrages. Il forma d'illuſtres diſciples, entr'autres le Cardinal Farnèſe & le Duc d'Urbin, qui le comblèrent de bienfaits. *Victorius* ne bornoit pas ſes connoiſſances à la littérature, il avoit l'eſprit des affaires. Côme de Médicis l'employa utilement dans pluſieurs ambaſſades, & Jules III le fit Chevalier, & lui donna le titre de Comte. Il mourut comblé de biens & d'honneurs en 1581, à 87 ans. Sa réputation étoit ſi étendue, qu'on venoit exprès à Florence pour le voir. Pluſieur Princes de l'Europe tentèrent de l'attirer chez eux par les offres les plus avantageuſes; mais il leur préféra ſa patrie. On le regarde comme l'un des principaux reſtaurateurs des belles-lettres en Italie. Il avoit un talent particulier pour corriger le texte des Auteurs anciens; il en eſt peu ſur leſquels il n'ait porté le flambeau de la critique. On a de lui, 1°. des *Notes critiques* & des *Préfaces* ſur *Cicéron* & ſur ce qui nous reſte de *Caton*, de *Varron* & de *Columelle*. 2°. Trente-huit livres de *diverſes leçons*, ouvrage dans lequel il compile ce que lui ont offert ſes lectures. 3°. Des *Commentaires* ſur les politiques, la rhétorique & la philoſophie d'*Ariſtote*. 4°. Un *Traité de la culture des oliviers*. 5°. Un *Recueil d'épîtres* & de *harangues latines*. 6°. Une *Traduction* & des *Commentaires* ſur le traité de l'élocution de *Démétrius* de *Phalere*.

VICTUAILLE; ſubſtantif féminin & terme collectif. Vivres ſervant à la nourriture des hommes. Il ne ſe dit guère qu'au pluriel & en parlant des vivres qu'on charge ſur des vaiſſeaux. *La flotte commençoit à manquer de victuailles.*

VICTUAILLEUR; ſubſtantif maſculin & terme de commerce de mer. Celui qui fournit les victuailles qu'on charge ſur un vaiſſeau.

VIDA, (Marc-Jerôme) né à Crémone en 1740, entra fort jeune dans la congrégation des Chanoines réguliers de St. Marc à Mantoue; il en ſortit quelque temps après & ſe rendit à Rome, où il fut reçu dans celle des Chanoines réguliers de Latran. Son talent pour la poëſie l'ayant fait connoître à Léon X, ce Pape lui donna le prieuré de St. Sylveſtre à Tivoli. Ce fut là qu'il travailla à ſa *Chriſtiade* que le Pape lui avoit demandée. Ce Pontife étant mort en 1521, Clément VII voulut auſſi être ſon protecteur, & le nomma à l'Évêché d'Albe ſur le Tanaro. *Vida* ſe retira dans ſon diocèſe, où il ſe ſignala par ſa vigilance paſtorale, & où il inſtruiſit ſon peuple autant par ſon éloquence que par l'exemple de ſes vertus. Ce prélat mourut en 1566, à 96 ans. Parmi les différens morceaux de poëſie que nous lui devons, on diſtingue, 1°. *l'Art poëtique*, qui parut à Rome l'an 1527, *in*-4°. & qui a été réimprimé à Oxford dans le même format, en 1723. Une imagination riante, un ſtyle léger & facile rendent ce poëme très-agréable; on y trouve des détails pleins de juſteſſe & de gout ſur les études du poëte, ſur ſon travail, ſur les modèles qu'il doit ſuivre: ce qu'il dit ſur l'élocution poëtique eſt rendu

avec autant de force que d'élégance; mais ſon ouvrage, ainſi que la poëtique de Scaliger, eſt plutôt l'art d'imiter Virgile que l'art d'imiter la nature. 2°. Un *poëme ſur les vers à ſoie*, imprimé à Lyon en 1537, & à Bâle la même année. C'eſt le meilleur ouvrage de *Vida*. Il eſt plus correct & plus châtié que ſes autres productions, & on y trouve plus de poëſie. 3°. Un *poëme ſur les échecs*, *ſcacchia ludus*, qui tient le ſecond rang parmi ſes poëſies. On le trouve dans l'édition de ſa poëtique faite à Rome en 1527. 4°. *Hymni de rebus divinis*, imprimées à Louvain, *in*-4°. en 1552. 5°. *Chriſtiados libri ſex*, à Crémone en 1535, *in*-4°. Ce poëme a été fort applaudi; mais on a reproché à l'auteur d'avoir mêlé trop ſouvent le ſacré avec le profane, & les fictions de la mythologie avec les Oracles des Prophêtes. Ses écrits en proſe ſont, 1°. Des *Dialogues*. 2°. Des *Conſtitutions ſynodales*. 3°. Des *Lettres* peu intéreſſantes. La proſe de *Vida* eſt au-deſſous de ſes vers.

VIDAME; ſubſtantif maſculin. Celui qui tenoit autrefois des terres d'un Évêché, à condition de défendre le temporel de l'Évêque, de rendre la juſtice en ſon nom & de commander ſes troupes.

Les Vidames étoient à l'égard des Évêques à-peu-près ce que les Vicomtes étoient à l'égard des Comtes, avec cette différence, que ſous un même Comte il y avoit pluſieurs Vicomtes, & que ceux-ci n'avoient pas la plénitude de l'adminiſtration de la juſtice; au lieu que dans chaque Évêché il n'y avoit qu'un ſeul Vidame.

Comme les Vicomtes de ſimples officiers qu'ils étoient ſe firent ſeigneurs, les Vidames en conſervant ce titre que quelques-uns portent encore aujourd'hui, changèrent auſſi leur office en fief relevant de leur Évêque.

En effet on ne connoît point de Vidamé en France qui ne relève de quelque Évêque, comme le Vidamé de Beauvais appelé préſentement le *Vidamé de Gerbevoy*, qui a été réuni à l'Évêché de Beauvais.

Il eſt même à remarquer que la plupart des *Vidames* ont pris leur nom de villes épiſcopales, quoique leurs ſeigneuries en ſoient ſouvent fort éloignées, tels que les Vidames de Reims, d'Amiens, du Mans, de Chartres & autres.

VIDAMÉ; ſubſtantif maſculin, ou VIDAMIE; ſubſtantif féminin. Dignité de Vidame. *Le Vidamé d'Amiens. La Vidamie de Chartres.*

Les trois ſyllabes ſont brèves au ſingulier maſculin; mais la troiſième eſt longue au pluriel & au féminin.

VIDANGE; ſubſtantif féminin. Action de vider. *Travailler à la vidange des terres.*

En termes d'eaux & forêts, on appelle *vidange des ventes*, l'enlèvement des bois vendus dans une forêt.

Les temps de vidange des ventes doivent être réglés par les grands Maîtres, ſuivant la poſſibilité des forêts, ſans que les officiers des maîtriſes puiſſent accorder de nouveaux délais pour coupe & vidange, &c.

Lorſque les marchands ſont obligés par de juſtes conſidérations, de demander du temps pour couper & vider leurs ventes, ils doivent ſe pourvoir au Conſeil pour l'obtenir de Sa Majeſté.

Les temps de coupe & de vidange étant expirés, s'il ſe trouve dans les ventes des bois ſur pied ou abattus, ils doivent être confiſqués au profit du Roi, & celui qui eſt coupé tranſporté ſans délai hors la forêt.

Les recolemens ſe doivent faire pour le plus tard ſix ſemaines après le temps des vidanges expiré.

La vidange ou enlèvement des chablis doit ſe faire dans le mois du jour de l'adjudication, à peine de confiſcation des bois, ſans que les officiers puiſſent accorder aucun autre délai.

Le temps des vidanges des ventes de bois appartenans aux Eccléſiaſtiques doit être réglé par l'adjudication; & auſſi-tôt après l'expiration les adjudicataires ſont tenus de faire procéder au recollement, à peine d'amende arbitraire, & de demeurer chargés des délits commis depuis dans les ventes & dans les réponſes ſans recours ni modération.

VIDANGE, ſignifie auſſi l'état d'une choſe qui ſe vide. Ainſi l'on dit d'un tonneau qui n'eſt pas plein, qu'*il eſt en vidange.*

VIDANGE, ſe dit encore des immondices, des ordures qu'on ôte d'un lieu qu'on vide ou qu'on nettoie. En ce ſens il ne ſe dit guère qu'au pluriel. *Les vidanges d'une foſſe.*

VIDANGE, en termes de médecine, ſe dit des évacuations que les femmes ont après l'acouchement.

La première ſyllabe eſt brève, la ſeconde longue & la troiſième très-brève.

VIDANGEUR; ſubſtantif maſculin. Celui qui vide les foſſes des privés. *Il faut payer les vidangeurs qui ont nettoyé ces lieux.*

VIDE; adjectif des deux genres. *Vacuus.* Qui n'eſt rempli que d'air au lieu de ce qui a coutume d'y être, ou qui ne contient pas ce qu'il a accoutumé de contenir. *La bouteille eſt vide. Un ſac vide. Un tonneau vide. Avoir le ventre vide, l'eſtomac vide. La maiſon eſt vide.*

On appelle figurément, *cerveau vide, tête vide*, un homme qui n'a point de ſens. *Il ne faut pas l'écouter, c'eſt un cerveau vide.*

En parlant des ouvrages de broderie & d'autres ornemens ſur les habits & ſur les meubles, on dit, *un habit brodé tant plein que vide, des meubles chamarés tant plein que vide*, pour faire entendre que ce qui eſt brodé ou chamaré occupe autant d'eſpace que ce qui ne l'eſt pas.

On dit figurément qu'*un diſcours*, qu'*un ouvrage eſt vide de ſens, de raiſon*; pour dire, qu'il n'y a ni ſens ni raiſon, qu'il n'y a rien de ſolide.

En parlant des pièces dramatiques, on dit que *le théâtre eſt vide*, lorſque dans le cours d'un acte les acteurs qui étoient ſur la ſcène étant ſortis, ceux qui leur ſuccèdent commencent une ſcène qui n'a aucune liaiſon avec celle qui vient de finir.

VIDE, eſt auſſi ſubſtantif maſculin & ſignifie, eſpace vide. *Il y a dans ce verger un grand vide où l'on peut mettre des cériſiers. Les Notaires ne doivent laiſſer aucun vide dans les actes qu'ils paſſent.*

VIDE, ſe dit figurément dans les choſes morales, par rapport aux perſonnes ou aux occupations dont on vient d'être privé. *La mort de cette Dame a fait un grand vide dans notre ſociété. Il s'eſt défait de ſa charge, cela fait un grand vide dans ſa vie.*

VIDE, ſignifie auſſi dans le didactique

un eſpace tellement vide, qu'il n'y ait aucun corps, pas même de l'air.

Les Philoſophes ont beaucoup diſputé dans tous les temps ſur l'exiſtence du vide, les uns voulant que tout l'univers fût entièrement plein, les autres ſoutenant qu'il y avoit du vide.

Les anciens diſtinguoient le vide en deux eſpeces; *vacuum coacervatum & vacuum diſſeminatum*; ils entendoient par le premier un eſpace privé de toute matière, tel que ſeroit l'eſpace renfermé par les murailles d'une chambre, ſi Dieu anéantiſſoit l'air & tous les autres corps qui y ſont. L'exiſtence de ce vide a été ſoutenue par les Pythagoriciens, par les Épicuriens, par les Atomiſtes ou Corpuſculaires dont la plupart ont ſoutenu que le vide exiſtoit actuellement & indépendamment des limites du monde ſenſible; mais les Philoſophes Corpuſculaires de ces derniers temps, leſquels admettent le *vacuum coacervatum*, nient cette aſſertion, en *tant que ce vide devroit être infini, éternel & non créé.*

Suivant ces derniers, le *vacuum coacervatum*, indépendamment des limites du monde ſenſible & le vide que Dieu feroit en anéantiſſant les corps contigus, ne ſeroit qu'une pure privation ou néant. Les dimenſions de l'eſpace qui, ſelon les premiers, étoient quelque choſe de réel, ne ſont plus, dans le ſentiment des derniers, que de pures privations, que la négation de la longueur, de la largeur & de la profondeur qu'auroit le corps qui rempliroit cet eſpace. Dire qu'une chambre dont toute la matière ſeroit anéantie, conſerveroit des dimenſions réelles, c'eſt ſuivant ces Philoſophes, dire cette abſurdité, *que ce qui n'eſt pas corps, peut avoir des dimenſions corporelles.*

Quant aux Cartéſiens, ils nient toute eſpèce de *vacuum coacervatum*, & ils ſoutiennent que ſi Dieu anéantiſſoit toute la matière d'une chambre, & qu'il empêchât l'introduction d'aucune autre matière, il s'enſuivroit que les murailles deviendroient contiguës, & ne renfermeroient plus aucun eſpace entr'elles; ils prétendent que des corps qui ne renferment rien entr'eux, ſont la même choſe que des corps contigus, que dès qu'il n'y a point de matière entre deux corps, il n'y a point d'étendue qui les ſépare. *Etendue & corps*, diſent-ils, ſignifient la même choſe. Or s'il n'y a point d'étendue entre deux corps, ils ſont donc contigus, & le vide n'eſt qu'une chimère; mais tout ce raiſonnement porte ſur une mépriſe, en ce que ces Philoſophes confondent la matière avec l'étendue.

Le vide diſſéminé eſt celui qu'on ſuppoſe être naturellement placé entre les corps & dans leurs interſtices.

C'eſt ſur cette eſpèce de vide que diſputent principalement les Philoſophes modernes. Les Corpuſculaires le ſoutiennent; les Péripatéticiens & les Cartéſiens le rejettent.

Le grand argument des Péripatéticiens contre le vide diſſéminé, c'eſt qu'on voit différentes ſortes de corps qui ſe meuvent dans certains cas, d'une manière contraire à leur direction & inclination naturelle, ſans autre raiſon apparente que pour éviter le vide; ils concluent de-là que la nature l'abhorre, & ils font une claſſe de mouvemens qu'ils attribuent tous à cette cauſe. Telle eſt, par exemple, l'aſcenſion de l'eau

dans les ſeringues & dans les pompes.

Mais comme le poids & l'élaſticité de l'air ont été prouvés par des expériences inconteſtables, tous ces mouvemens ſont attribués avec raiſon à la preſſion cauſée par le poids de l'air.

Les Cartéſiens ne nient pas ſeulement l'exiſtence actuelle du vide, mais ſa poſſibilité, & cela ſur ce principe que l'étendue étant l'eſſence de la matière ou des corps, tout ce qui eſt étendu, eſt matière; l'eſpace pur & vide qu'on ſuppoſe étendu doit être matériel, ſelon eux. Quiconque, diſent-ils, admet un eſpace vide, concoit des dimenſions dans cet eſpace, c'eſt-à-dire, une ſubſtance étendue, & par conſéquent il nie le vide en même temps qu'il l'admet.

D'un autre côté, les Phyſiciens Corpuſculaires prouvent par pluſieurs conſidérations, non-ſeulement la poſſibilité, mais l'exiſtence actuelle du vide; ils la déduiſent du mouvement en général, & en particulier du mouvement des planètes & des comètes, de la chûte des corps, de la raréfaction & de la condenſation, des différentes gravités ſpécifiques des corps & de la diviſibilité de la matière.

1°. On prouve d'abord que le mouvement ne ſauroit être effectué ſans vide. C'eſt ce que Lucrece a ſi bien rendu dans ſon poëme:

Principium quonium cedendi nulla daret res;
Undiquè materies quondam ſtipata fuiſſet.

La force de cet argument eſt augmentée par les conſidérations ſuivantes;

Premièrement tout mouvement doit ſe faire en ligne droite ou dans une courbe qui rentre en elle-même, comme le cercle & l'ellipſe, ou dans une courbe qui s'étende à l'infini, comme la parabole, &c.

En ſecond lieu la force mouvante doit toujours être plus grande que la réſiſtance.

Car de là il ſuit qu'aucune force même infinie ne ſauroit produire un mouvement dont la réſiſtance eſt infinie, & par conſéquent que le mouvement en ligne droite ou dans une courbe qui ne rentre point en elle-même, ſeroit impoſſible dans le cas où il n'y auroit point de vide à cauſe que dans ces deux cas la maſſe à mouvoir & par conſéquent la réſiſtance doit être infinie. De plus de tous les mouvemens curvilignes, les ſeuls qui puiſſent ſe perpétuer dans le plein, ſont ou le mouvement circulaire autour d'un point fixe, & non le mouvement elliptique, ou d'une autre courbure, ou le mouvement de rotation d'un corps autour de ſon axe, pourvu encore que le corps qui fait ſa révolution, ſoit un globe parfait ou un ſphéroïde ou autre figure de cette eſpèce; or de tels corps ni de telles courbes n'exiſtent point dans la nature; donc dans le plein abſolu il n'y a point de mouvement: donc il y a du vide.

2°. Les mouvemens des planètes & des comètes démontrent le vide. » Les cieux, dit M. Newton, ne » ſont point remplis de milieux » fluides, à moins que ces milieux » ne ſoient extrêmement rares: c'eſt » ce qui eſt prouvé par les mouve- » mens réguliers & conſtans des » planètes & des comètes qui vont » en tout ſens au travers des cieux. » Il s'enſuit évidemment de là que » les eſpaces céleſtes ſont privés de

» toute réſiſtance ſenſible & par » conſéquent de toute matière ſenſible ; car la réſiſtance des milieux » fluides vient en partie de l'attrition des parties du milieu, & en » partie de la force de la matière » qu'on nomme *force d'inertie.* » Or cette partie de la réſiſtance » d'un milieu quelconque, laquelle » provient de la ténacité, du frottement ou de l'attrition des parties du milieu, peut être diminuée en diviſant la matière en » de plus petites parcelles plus polies & plus gliſſantes. Mais la » partie de la réſiſtance qui vient » de la force d'inertie, eſt proportionnelle à la denſité de la matière, & ne peut être diminuée » par la diviſion de la matière en » plus petites parcelles, ni par » aucun moyen que par la denſité » du milieu ; & par conſéquent ſi » les eſpaces céleſtes étoient auſſi » denſes que l'eau, leur réſiſtance » ne ſeroit guère moindre que celle » de l'eau ; s'ils étoient auſſi denſes » que le vif argent, leur réſiſtance » ne ſeroit guère moindre que celle » du vif-argent ; & s'ils étoient » abſolument denſes ou pleins de » matière ſans aucun vide, quelque » ſubtile & fluide que fût cette » matière, leur réſiſtance ſeroit plus » grande que celle du vif-argent. » Un globe ſolide perdroit dans un » tel milieu plus de la moitié de ſon » mouvement, en parcourant trois » fois la longueur de ſon diamètre, » & un globe qui ne ſeroit pas entièrement ſolide, telles que ſont » les planètes, s'arrêteroit en moins » de temps. Donc pour aſſurer les » mouvemens réguliers & durables » des planètes & des comètes, il » eſt abſolument néceſſaire que les » cieux ſoient vides de toute matière, excepté peut-être quelques » vapeurs ou exhalaiſons qui viennent des atmoſphères de la terre, » des planètes & des comètes, & » les rayons de lumière.

3°. Newton déduit encore le vide de la conſidération du poids des corps. « Tous les corps, dit-il, qui » ſont ici bas peſent vers la terre, » & le poids de tous ces corps, » lorſqu'ils ſont à égale diſtance » du centre de la terre, ſont comme les quantités de matière de » ces corps. Si donc l'éther ou » quelque matière ſubtile étoit entièrement privée de gravité, ou » qu'elle peſât moins que les autres à raiſon de ſa quantité de » matière, il arriveroit ſuivant » Ariſtote, Deſcartes & tous ceux » qui veulent que cette matière ne » diffère des autres corps que par » le changement de la forme, que » le même corps pourroit, en changeant de forme, être graduellement changé en un corps de même conſtitution que ceux qui peſent plus que lui à raiſon de leur » quantité de matière, & de même les corps les plus peſans pourroient perdre par degrés leur gravité en changeant de forme, en » ſorte que les poids dépendroient » uniquement des formes des corps, » & changeroient en même temps » que ces formes, ce qui eſt contraire à toute expérience.

4°. La chûte des corps prouve encore, ſuivant M. Newton, que tous les eſpaces ne ſont pas également pleins. « Si tous les eſpaces » étoient également pleins, la gravité ſpécifique du fluide dont l'air » ſeroit rempli, ne ſeroit pas moindre que la gravité ſpécifique des » corps les plus peſans, comme le » vif argent & l'or, & par conſéquent

» quent aucun de ces corps ne de-
» vroit tomber ; car les corps ne
» deſcendent dans un fluide que
» lorſqu'ils ſont ſpécifiquement plus
» peſans que ce fluide. Or ſi par
» le moyen de la machine pneu-
» matique, on parvient à tirer
» l'air d'un vaiſſeau au point qu'une
» plume y tombe auſſi vîte que
» l'or dans l'air libre, il faut que
» le milieu qui occupe alors le
» vaiſſeau ſoit beaucoup plus rare
» que l'air. Puis donc que la quan-
» tité de matière peut être dimi-
» nuée dans un eſpace donné par
» la raréfaction, pourquoi cette
» diminution ne pourroit-elle pas
» aller juſqu'à l'infini ? Ajoutez à
» cela que nous regardons les par-
» ticules ſolides de tous les corps
» comme étant de même denſité,
» & comme ne pouvant ſe raréfier
» qu'au moyen des pores qui ſont
» entr'elles, & que de là le vide ſuit
» néceſſairement.

5°. Les vibrations des pendules prouvent encore l'exiſtence du vide ; car puiſque ces corps n'éprouvent point de réſiſtance qui retarde leur mouvement ou qui raccourciſſe leurs vibrations, il faut qu'il n'y ait pas de matière ſenſible dans ces eſpaces, ni dans les interſtices des particules de ces corps.

Quant à ce que Deſcartes a dit, que la matière peut être atténuée au point de rendre ſa réſiſtance inſenſible, & qu'un petit corps en en frappant un grand ne ſauroit ni lui réſiſter ni altérer ſon mouvement, mais qu'il doit retourner en arrière avec toute ſa force, c'eſt ce qui eſt contraire à l'expérience. Car Newton a fait voir que la denſité des fluides étoit proportionnelle à leur réſiſtance à très-peu de choſe près, & c'eſt une mépriſe bien groſſière que de croire que la réſiſtance qu'éprouvent les projectiles eſt diminuée à l'infini, en diviſant juſqu'à l'infini les parties de ce fluide. Puiſqu'au contraire il eſt clair que la réſiſtance eſt fort peu diminuée par la ſouſdiviſion des parties, & que les forces réſiſtantes de tous les fluides ſont à-peu-près comme leurs denſités ; & pourquoi la même quantité de matière diviſée en un grand nombre de parties très-petites, ou en un petit nombre de parties plus grandes ne produiroit-elle pas la même réſiſtance ? S'il n'y avoit donc pas de vide, il s'enſuivroit qu'un projectile mû dans l'air ou même dans un eſpace purgé d'air, éprouveroit autant de réſiſtance que s'il ſe mouvoit dans le vif argent.

6°. La diviſibilité actuelle de la matière & la diverſité de la figure de ſes parties prouve le vide diſſéminé. Car dans la ſuppoſition du plein abſolu, nous ne concevons pas plus qu'une partie de matière puiſſe être actuellement ſéparée d'un autre, que nous ne pouvons comprendre la diviſion des parties de l'eſpace abſolu. Lorſqu'on imagine la diviſion ou ſéparation de deux parties unies, on ne ſauroit imaginer autre choſe que l'éloignement de ces parties à une certaine diſtance. Or de telles diviſions demandent néceſſairement du vide entre les parties.

7°. Quant aux figures des corps, elles devroient toutes être dans la ſuppoſition du plein ou abſolument rectilignes, ou concaves-convexes, autrement elles ne pourroient jamais remplir exactement l'eſpace ; or tous les corps n'ont pas ces figures.

8°. Ceux qui nient le vide ſuppo-

ſent ce qu'il eſt impoſſible de prouver, que le monde matériel n'a point de limite.

Puiſque l'eſſence de la matière ne conſiſte pas dans l'étendue, mais dans la ſolidité ou dans l'impénétrabilité, on peut dire que l'univers eſt compoſé de corps ſolides qui ſe meuvent dans le vide : & l'on ne doit craindre en aucune manière que les phénomènes, qui s'expliquent dans le ſyſtême du plein, ſe refuſent au ſyſtême de ceux qui admettent le vide ; les principaux de ces phénomènes, tels que le flux & reflux, la ſuſpenſion du mercure dans le baromètre, le mouvement des corps céleſtes, de la lumière, &c. s'expliquent d'une manière bien plus ſatisfaiſante dans ce dernier ſyſtême.

VIDE, ſe dit auſſi de l'eſpace de milieu rare qui ſe trouve dans la machine pneumatique, & qui approche ſi fort du vide parfait. Cet eſpace n'eſt pourtant pas abſolument vide ; car la lumière au moins y entre & le pénètre, & la matière de la lumière eſt corporelle. Les Cartéſiens prétendent qu'à meſure qu'on pompe l'air, le récipient de la machine ſe remplit de matière ſubtile. Quoi qu'il en ſoit, l'expérience prouve que la matière qui remplit alors le récipient n'a aucune réſiſtance par elle-même, & c'eſt pour cela qu'on regarde le récipient comme vide.

Les principaux phénomènes obſervés dans le vide ſont que les corps les plus peſans & les plus légers, comme un louis & une plume, y tombent également vîte ; que les fruits, comme les grappes de raiſin, les pêches, les pommes, &c. gardés quelque temps dans le vide conſervent leur fraîcheur, leur couleur, &c. & que ces fruits fanés & ridés dans l'air libre deviennent fermes & tendus dans le vide. Toute eſpèce de feu & de lumière s'éteint dans le vide.

La collifion d'un caillou & de l'acier ne donne point d'étincelles. Le ſon ne ſe propage pas dans le vide.

Une phiole carrée remplie d'air commun ſe briſe dans le vide ; une ronde ne s'y briſe pas. Une veſſie à demi-pleine d'air peut ſupporter plus de quarante livres dans le vide. Les chats & la plûpart des autres animaux meurent dans le vide.

Par des expériences faites en 1704, M. Derham a trouvé que les animaux qui avoient deux ventricules, & qui n'avoient point de trou ovale, mouroient en moins d'une demi minute. Une taupe y meurt en une minute, une chauve-ſouris en ſept ou huit. Les inſectes, comme guêpes, abeilles, ſauterelles, ſemblent morts au bout de deux minutes ; mais après avoir été vingt-quatre heures dans le vide, ils revivent lorſqu'on vient à les mettre dans l'air libre. Les limaçons peuvent être vingt heures dans le vide ſans en paroître incommodés.

Les graines ſemées dans le vide ne croiſſent point. La petite bière s'évente & perd tout ſon goût dans le vide. L'eau tiède y bout très-violemment.

La machine pneumatique ne peut jamais donner un vide parfait, comme il eſt évident par ſa ſtructure & par la manière de l'employer. En effet chaque exhauſtion n'enlève jamais qu'une partie de l'air qui reſte dans le récipient, enſorte qu'après quelque nombre que ce ſoit d'exhauſtions, il reſte toujours un peu

d'air. Ajoutez à cela que la machine pneumatique n'a d'effet qu'autant que l'air du récipient eſt capable de lever la ſoupape, & que quand la raréfaction eſt venue au point qu'il ne peut plus la ſoulever, on a approché du vide autant qu'il eſt poſſible.

M. Newton ayant remarqué qu'un thermomètre placé dans le vide du récipient hauſſoit & baiſſoit ſuivant que l'air de la chambre s'échauffoit ou ſe refroidiſſoit; a conjecturé que la chaleur de l'air extérieur ſe communiquoit dans l'intérieur du récipient par les vibrations de quelque milieu beaucoup plus ſubtil que l'air qui y étoit reſté.

A VIDE, ſe dit adverbialement pour ſignifier, que ce dont on parle ne contient rien. *Le coche eſt parti à vide.*

VIDÉ, ÉE; participe paſſif. *Voyez* VIDER.

On dit en parlant d'un cheval, *des jarrets bien vidés*; pour dire, que les jarrets d'un cheval ne ſont pas pleins, ne ſont pas gras.

VIDÉ, en termes de Blaſon, ſe dit d'une pièce principale dont la partie intérieure eſt vide, & dont il ne reſte que les bords pour en faire connoître la forme, deſorte que le champ paroît au travers; il n'eſt pas néceſſaire d'exprimer la couleur ou le métal de la partie vidée, puiſque c'eſt naturellement la couleur du champ.

La croix vidée eſt différente de la croix engrêlée en ce que cette dernière ne fait pas voir le champ au travers d'elle, comme fait la première.

La même choſe a lieu pour les autres pièces.

BUSSI VIENE en Dauphiné, d'azur à la croix clechée, vidée & fleuronnée d'argent.

VIDE-BOUTEILLE; ſubſtantif maſculin du ſtyle familier. Petite maiſon avec un jardin près de la ville. *Il vient d'acheter un joli vide-bouteille.*

VIDER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Vacuare.* Rendre vide, ôter d'un ſac, d'un vaiſſeau & de quelque lieu que ce ſoit ce qui y étoit contenu. *Vider un ſac. Vider un muid. Vider un vaſe. Vider une maiſon.*

On dit figurément & familièrement, *vider les bouteilles, vider les pots & les verres*; pour dire, boire beaucoup, faire la débauche.

On dit, *vider une volaille, du gibier, du poiſſon*; pour dire, en tirer ce qui n'eſt pas bon à manger.

Vider un cheval, en termes de Maréchallerie, c'eſt paſſer la main dans ſon fondement pour en retirer le crotin. *Il faut vider ce cheval avant de lui donner ce lavement.*

En termes de Fauconnerie, on dit, *vider un oiſeau*; pour dire, le purger.

On dit, qu'*une médecine a fait vider de la bile, de la pituite*; pour dire, qu'elle a fait rendre de la bile, de la pituite par les voies ordinaires.

On dit, qu'*un chien ſe vide*; pour dire, qu'il rend ſes excrémens.

On dit, *vider une clef*; pour dire, la creuſer par le bout. Et dans le même ſens on dit, *vider un canon d'arquebuſe, de piſtolet.*

On dit, *vider les lieux, vider la province, le royaume*, &c. pour dire, ſortir des lieux, de la province, du royaume, &c. par crainte, par force ou par autorité de juſtice.

On dit auſſi d'un homme entre

les mains de qui on a ſaiſi, qu'*il a été condamné à vider ſes mains*; pour dire, qu'il a été condamné à remettre les deniers qu'il avoit en dépôt ou les autres choſes ſaiſies, à celui à qui la Juſtice a ordonné qu'il les remettroit.

VIDER, ſe dit figurément des affaires, & ſignifie, les terminer, les finir par jugement, par accommodement ou d'une autre manière. *Ce Rapporteur vide bien des procès. Nous avons bien vidé des affaires.*

On dit, *vider ſes comptes*; pour dire, les terminer.

On dit dans la même acception, *vider un différend. Nous viderons la querelle l'épée à la main.*

La première ſyllabe eſt brève, & la ſeconde longue ou brève. *Voyez* VERBE.

VIDIMÉ, ÉE; participe paſſif. *Voyez* VIDIMER.

VIDIMER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Terme de Palais. Il ſe dit de la copie d'un acte qui a été collationnée ſur ſon original par un Juge ou autre qui a droit de certifier la collation. *Le Juge a vidimé l'acte.*

VIDIMUS; ſubſtantif maſculin. Terme pris du latin, & dont on ne ſe ſert qu'en ſtyle de Pratique, pour dire, qu'un acte a été collationné ſur l'original. *Le Prévôt de Paris mettoit autrefois ſon vidimus aux expéditions des lettres royaux qui étoient enregiſtrées au regiſtre des Bannières, & ce vidimus avoit le même effet qu'aujourd'hui la collation des Secrétaires du Roi.*

VIDRECOME; ſubſtantif maſculin. Mot emprunté de l'allemand, qui ſignifie un grand verre à boire.

VIDUITÉ; ſubſtantif féminin. *Viduitas.* Veuvage. L'état du mari dont la femme eſt morte, & qui n'eſt pas remarié, & celui de la femme dont le mari eſt mort, & qui n'eſt pas remariée.

La condition de demeurer en viduité peut être impoſée à quelqu'un par celui qui fait une libéralité; mais elle n'empêche pas abſolument celui à qui elle eſt impoſée de ſe remarier; il eſt ſeulement déchu en ce cas des avantages qui ne lui étoient faits que ſous la condition de demeurer en viduité.

Année de viduité ſe prend quelquefois pour l'an du deuil que les femmes ſont obligées de garder après la mort de leurs maris ſous peine d'être déchues des avantages qu'ils leur ont faits.

On entend auſſi par *année* ou *droit de viduité* en pays de droit écrit, un droit établi en faveur de la femme ſurvivante, lequel conſiſte en une certaine ſomme d'argent qu'on lui adjuge tant pour les intérêts de ſa dot mobiliaire que pour les alimens qui lui ſont dus aux dépens de la ſucceſſion de ſon mari pendant l'année du deuil.

Dans la coutume de Normandie il y a une autre ſorte de droit de viduité qui eſt particulier à cette Province; il conſiſte en ce que ſuivant l'article 382 de cette coutume le mari ayant un enfant né vif de ſa femme jouit par uſufruit tant qu'il ſe tient en viduité de tout le revenu qui appartenoit à ſa femme lors de ſon décès, encore que l'enfant ſoit mort avant la diſſolution du mariage; mais ſi le père ſe remarie, il ne jouit plus que du tiers du revenu de ſa femme décédée.

VIE; ſubſtantif féminin. *Vita.* L'état où eſt l'homme quand ſon ame eſt unie à ſon corps. *Il étoit encore en vie la ſemaine paſſée. Il oſa attenter*

à la vie de ſon maître. Les gens de guerre ſont obligés d'expoſer leur vie pour le ſalut de l'Etat. Ce remède lui a conſervé la vie. Sa vie eſt en danger. Les excès abrègent la vie. J'eus le bonheur de lui ſauver la vie. Nous réſolûmes de leur vendre bien cher notre vie.

On dit, *recommander quelque choſe à quelqu'un ſur la vie;* pour dire, le recommander avec la dernière inſtance.

On dit, *être entre la vie & la mort;* pour dire, être dans un extrême péril, ſoit par maladie, ſoit par quelqu'autre accident.

On dit familièrement, *revenir de mort à vie;* pour dire, revenir contre toute eſpérance d'une maladie très-périlleuſe. Et, *aller de vie à trépas;* pour dire, mourir. Cette dernière phraſe vieillit.

On dit, qu'*un homme a donné la vie à ſon ennemi;* pour dire, que le pouvant tuer, il ne l'a pas voulu faire. Et, qu'*un Prince a donné la vie, a accordé la vie, a fait grâce de la vie à un criminel;* pour dire, qu'il a empêché par l'autorité ſouveraine que l'arrêt qui condamnoit le criminel à mort ne fût exécuté.

Demander la vie, ſe dit d'un homme qui prie ſon ennemi de ne le pas tuer. *Il lui demanda la vie. Il cria : la vie, la vie.* Celui qui a l'avantage ſur quelqu'un dans un combat, lui crie auſſi : *la vie, la vie;* mais alors c'eſt pour l'avertir de la demander.

On dit de celui à qui un homme a ſauvé ou conſervé la vie, qu'*il doit la vie à cet homme*, qu'*il lui eſt obligé de la vie, qu'après Dieu il ne tient ſa vie que de lui.* Et l'on dit figurément d'une bonne nouvelle ou de quelqu'autre choſe agréable qui arrive à quelqu'un lorſqu'il étoit dans une grande inquiétude, qu'*elle lui a redonné, qu'elle lui a rendu la vie.*

On dit figurément, qu'*il y a bien de la vie dans un homme;* pour dire, qu'il eſt fort vif, & qu'il a beaucoup de feu. Et on dit de même, qu'*il y a bien de la vie dans un tableau;* pour dire, que l'action eſt vive, & que les figures ſont fort animées. On dit auſſi, qu'*un diſcours eſt ſans vie;* pour dire, qu'il eſt ſans force, ſans énergie.

En ſtyle de dévotion, on dit de la grâce, qu'*elle eſt la vie de l'ame.* On dit auſſi en Théologie, *que Dieu eſt eſprit & vie.* Et Jeſus-Chriſt a dit de lui dans l'Evangile, *je ſuis la voie, la vérité & la vie.*

VIE, ſe prend encore pour la durée de l'union de l'ame avec le corps, pour tout l'eſpace de temps qui s'écoule depuis la naiſſance juſqu'à la mort.

Quoiqu'on puiſſe dire en général que la durée de la vie de l'homme eſt plus longue que celle de la vie de preſque tous les animaux, on ne peut pas nier qu'elle ne ſoit en même temps plus incertaine & plus variable. On a cherché dans ces derniers temps à connoître les degrés de ces variations, & à établir par des obſervations quelque choſe de fixe ſur la mortalité des hommes à différens âges; ſi ces obſervations étoient aſſez exactes & aſſez multipliées, elles ſeroient d'une très-grande utilité pour la connoiſſance de la quantité du peuple, de ſa multiplication, de la conſommation des denrées, de la répartition des impôts, &c. pluſieurs perſonnes habiles ont travaillé ſur cette matière, & en dernier lieu M. de Parcieux de l'Académie des Sciences nous a donné un excellent ouvrage qui ſer-

vira de règle à l'avenir au ſujet des tontines & des rentes viagères; mais comme ſon projet principal a été de calculer la mortalité des Rentiers, & qu'en général les Rentiers à vie ſont des hommes d'élite dans un État, on ne peut pas en conclure pour la mortalité du genre humain en entier; les tables qu'il a données dans le même ouvrage ſur la mortalité dans les différens Ordres religieux ſont auſſi très-curieuſes; mais étant bornées à un certain nombre d'hommes qui vivent différemment des autres, elles ne ſont pas encore ſuffiſantes pour fonder des probabilités exactes ſur la durée générale de la vie. Meſſieurs Halley, Grannt, Kersboom, Sympſon, *&c.* ont auſſi donné des tables de la mortalité du genre humain, & ils les ont fondées ſur le dépouillement des regiſtres mortuaires de quelques Paroiſſes de Londres, de Breſlau, *&c.* mais il paroît que leurs recherches, quoique très-amples & d'un très-long travail, ne peuvent donner que des approximations aſſez éloignées ſur la mortalité du genre humain en général. Pour faire une bonne table de cette eſpèce il faut dépouiller non-ſeulement les regiſtres des Paroiſſes d'une ville comme Londres, Paris, *&c.* où il entre des Étrangers, & d'où il ſort des natifs, mais encore ceux des campagnes, afin qu'ajoutant enſemble tous les réſultats, les uns compenſent les autres; c'eſt ce que M. Dupré de Saint-Maur de l'Académie françoiſe a commencé d'exécuter ſur douze Paroiſſes de la campagne & trois Paroiſſes de Paris; il a communiqué ces tables à M. de Buffon, qui en a fait uſage pour calculer les probabilités de la durée de la vie comme il ſuit.

Âge.	Durée de la vie.	
Ans.	*Années.*	*Mois.*
0.	8.	0.
1.	93.	0.
2.	58.	0.
3.	40.	0.
4.	41.	0.
5.	41.	6.
6.	42.	0.
7.	42.	3.
8.	41.	6.
9.	40.	10.
10.	40.	2.
11.	39.	6.
12.	38.	9.
13.	38.	1.
14.	37.	5.
15.	36.	9.
16.	36.	0.
17.	35.	4.
18.	34.	8.
19.	34.	0.
20.	83.	5.
21.	32.	11.
22.	32.	4.
23.	31.	10.
24.	31.	5.
25.	30.	0.
26.	30.	2.
27.	29.	7.
28.	29.	0.
29.	28.	6.
30.	28.	0.
31.	27.	6.
32.	26.	11.
33.	26.	3.
34.	25.	7.
35.	25.	0.
36.	24.	5.
37.	23.	10.
38.	23.	3.
39.	22.	8.
40.	22.	1.
41.	21.	6.
42.	30.	11.

Âge.	Durée de la vie.	
Ans.	*Années.*	*Mois.*
43.	20.	4.
44.	19.	9.
45.	19.	3.
46.	18.	9.
47.	18.	2.
48.	17.	8.
49.	17.	2.
50.	16.	7.
51.	16.	0.
52.	15.	6.
53.	15.	0.
54.	14.	6.
55.	14.	0.
56.	13.	5.
57.	12.	10.
58.	12.	3.
59.	11.	8.
60.	11.	1.
61.	10.	6.
62.	10.	0.
63.	9.	6.
64.	9.	0.
65.	8.	6.
66.	8.	0.
67.	7.	6.
68.	7.	0.
69.	6.	7.
70.	6.	2.
71.	5.	8.
72.	5.	4.
73.	5.	0.
74.	4.	9.
75.	4.	6.
76.	4.	3.
77.	4.	1.
78.	3.	12.
79.	3.	9.
80.	3.	7.
81.	3.	5.
82.	3.	3.
83.	3.	2.
84.	3.	1.
85.	3.	0.

On voit par cette table qu'on peut eſpérer raiſonnablement, c'eſt-à-dire parier un contre un, qu'un enfant qui vient de naître ou qui a zéro d'âge, vivra huit ans, qu'un enfant qui a déjà vécu un an, ou qui a un an d'âge, vivra encore trente-trois ans, qu'un enfant de deux ans révolus, vivra encore trente-huit ans, qu'un homme de vingt-huit ans révolus, vivra encore trente-trois ans, cinq mois; qu'un homme de trente ans, vivra encore vingt-huit ans, & ainſi de tous les autres âges.

On obſervera 1°. que l'âge auquel on peut eſpérer une plus longue durée de vie eſt l'âge de ſept ans, puiſqu'on peut parier un contre un, qu'un enfant de cet âge, vivra encore quarante-deux ans trois mois; 2°. qu'à l'âge de douze ans, on a vécu le quart de ſa vie, puiſqu'on ne peut légitimement eſpérer que trente huit ou trente-neuf ans de plus; & de même qu'à l'âge de vingt-huit ou vingt-neuf ans, on a vécu la moitié de ſa vie, puiſqu'on n'a plus que vingt-huit ans à vivre; & enfin qu'à cinquante ans on a vécu les trois quarts de ſa vie, puiſqu'on n'a plus que ſeize ou dix-ſept ans à vivre. Mais ces vérités phyſiques, ſi mortifiantes en elles-mêmes, peuvent ſe compenſer par des conſidérations morales; un homme doit regarder comme nulles les quinze premières années de ſa vie; tout ce qui lui eſt arrivé, tout ce qui s'eſt paſſé dans ce long intervalle de tems, eſt effacé de ſa mémoire, ou du moins a ſi peu de rapport avec les objets & les choſes qui l'ont occupé depuis, qu'il ne s'y intéreſſe en aucune façon; ce n'eſt pas la même ſucceſſion d'idées, ni pour ainſi-dire, la même vie; nous ne commençons à vivre moralement que quand nous commen-

çons à ordonner nos penſées, à les tourner vers un certain avenir, & à prendre une eſpèce de conſiſtance, un état relatif à ce que nous devons être dans la ſuite. En conſidérant la durée de la vie ſous ce point de vue qui eſt le plus réel, nous trouverons dans la table qu'à l'âge de vingt-cinq ans, on n'a vécu que le quart de ſa vie, qu'à l'âge de trente-huit ans, on n'en a vécu que la moitié, & que ce n'eſt qu'à l'âge de cinquante-ſix ans, qu'on a vécu les trois quarts de ſa vie.

VIE, ſe dit auſſi d'une partie conſidérable de l'eſpace de temps qui s'écoule depuis la naiſſance juſqu'à la mort. *Il paſſe ſa vie à voyager. Elle a paſſé ſa vie à la Cour. J'avois réſolu de paſſer ma vie au ſervice. Je n'ai rien ouï de ma vie qui m'ait fait plus de plaiſir.*

On dit dans le ſtyle familier, *de ma vie vivante je n'ai vu pareille choſe*; pour dire, depuis que je ſuis au monde je n'ai jamais vu . . .

On dit d'un homme moribond, que *ſa vie ne tient plus qu'à un filet*; & d'un homme infirme & qui n'a point de vigueur, qu'*il n'a qu'un filet de vie.* On dit au contraire, qu'*un homme a la vie dure*; pour dire, qu'il eſt difficile de le tuer, de le faire mourir. *Cet homme tout percé de coups, a vécu encore fort long-temps, il avoit la vie dure.*

On dit de deux perſonnes qui ſont unies étroitement, qu'*elles ſont unies à la vie & à la mort.* Et l'on dit adverbialement, *à vie*; pour dire, pendant tout le temps qu'on a à vivre. *Une penſion à vie. Bail à vie. Contrat à vie. Acheter une maiſon à vie.*

On dit proverbialement, *plus de biens que de vie*; pour dire, que la vie manquera plutôt que les biens.

VIE, ſe dit auſſi en parlant de l'état de l'ame quand elle eſt ſéparée du corps; & l'on appelle *la vie future, l'autre vie*, par oppoſition à la vie préſente. Ainſi on dit, *les biens de la vie future. L'eſpérance d'une autre vie fait toute la conſolation d'un chrétien.*

On appelle *la vie éternelle*, l'état des bienheureux dans le ciel. *Dieu nous donne ſa paix en cette vie, & après la mort, la vie éternelle.*

VIE, ſe prend encore pour tout ce qui regarde la nourriture & la ſubſiſtance. *Il n'eſt pas riche, mais il a la vie & le vêtement. Il travaille pour gagner ſa vie.*

On dit, *mendier ſa vie, demander ſa vie*; pour dire, demander l'aumône.

On dit proverbialement, *être de grande vie*; pour dire, manger beaucoup; & *de petite vie*; pour dire, manger peu.

VIE, ſe prend auſſi pour la manière dont on ſe nourrit, dont on ſe traite. *Faire bonne vie, joyeuſe vie.* Il eſt du ſtyle familier. On dit abſolument & familièrement, *faire la vie*; pour dire, faire bonne chère, ſe réjouir. Et l'on dit proverbialement, qu'*il faut faire vie qui dure*; pour dire, qu'il faut ménager ſon bien de telle ſorte qu'on ne le dépenſe pas tout d'un coup ſoit en bonne chère, ſoit autrement.

VIE ſe prend encore pour ce qui regarde l'uſage, les commodités ou incommodités de la vie. *Il mène une vie douce & tranquille. Traîner une vie triſte & malheureuſe. Il ne ſe refuſe aucun des plaiſirs de la vie.*

On dit, *tourmenter ſa vie*; pour dire, ſe donner beaucoup de mouvement, s'agiter.

On

On dit, *rendre la vie dure à quelqu'un ;* pour dire, lui faire de la peine, le chagriner à tout propos.

On dit familièrement, *faire vie de garçon ;* pour dire, mener une vie libre & dégagée de toutes sortes de dépendances & de soins.

VIE, se dit aussi de ce qui regarde la conduite & les mœurs. *Elle a toujours mené une vie réglée. Personne n'est plus malheureux que les femmes de mauvaise vie. Il mène une vie oisive. Cela ne me fera pas changer mon train de vie.*

On dit dans le style familier, *mener une vie de Bohème ;* pour dire, vivre comme un bandit, comme un homme qui n'a ni feu ni lieu ; *mener une vie de cochon ;* pour dire, vivre dans la crapule, dans la débauche. Et l'on dit proverbialement, *vie de cochon courte & bonne ;* pour dire, une vie passée dans la crapule, & qui s'abrège par les excès.

On dit proverbialement, *telle vie telle fin ;* pour dire, qu'on meurt ordinairement de la même manière qu'on a vécu. *Il a toujours vécu en bon Chrétien, & il est mort de même ; telle vie, telle fin. Il ne vivoit qu'avec des scélérats, il a été tué misérablement ; telle vie, telle fin.*

VIE, se dit par rapport aux occupations & aux professions différentes de la vie. *Il faut que chacun choisisse un genre de vie. Elle veut embrasser la vie religieuse. Voilà le genre de vie auquel je veux m'attacher.*

On dit familièrement d'une chose où un homme se plaît extrêmement, & dont il fait sa principale occupation, que *c'est sa vie. Il aime à voyager, c'est sa vie.*

On appelle *vie civile*, l'état que tient dans l'ordre politique, celui qui n'en est pas déchu par quelque changement arrivé dans sa personne : ce changement arrive ou en entrant en religion, ou par quelque peine qui emporte mort civile. C'est en conséquence de la *vie civile* que le citoyen jouit des droits qui sont émanés de la loi, & dont cesse de jouir celui qui est mort civilement.

VIE, se dit aussi de l'histoire, du récit des choses remarquables de la vie d'un homme. *La vie du grand Condé. La vie de Cromvel. Les vies des Grands Capitaines de la Grèce.*

VIE, se dit aussi des animaux tandis qu'ils ont en eux un principe de sensation & de mouvement ; & des plantes, pendant qu'elles ont un principe de végétation. *La vie des poissons est ordinairement plus longue que celle des animaux terrestres. La vie d'un cheval est d'environ vingt ans. Ce pêcher est encore en vie. Les animaux ont une vie sensitive, & les plantes une vie végétative.*

On dit, *cet animal a la vie dure ;* pour dire, qu'il est difficile de lui ôter la vie. *Les chats ont la vie dure.*

On appelle *eau de vie*, une liqueur forte tirée du vin par distillation. On fait aussi des eaux de vie de cidre, de blé, de ris & autres choses semblables. *Il s'est gâté l'estomac à force de boire de l'eau de vie.*

VIE, signifie populairement crierie qui se fait en querelant quelqu'un, en lui reprochant quelque chose, en le réprimandant. *Quand il revint, sa femme lui fit une belle vie. Ils se querellent continuellement dans cette maison, ce sont des vies enragées.*

Ce monosyllabe est long.

VIED, comté libre & immédiat d'Empire, dans le Cercle de Vestphalie, près du Rhin, entre Coblentz & Andernach.

VIÉD'ASE ; substantif masculin. Terme injurieux qui dans son origine

ſignifioit viſage d'âne. Il eſt devenu libre.

VIEIL, ou VIEUX, VIEILLE; adjectif. *Vetus.* Qui eſt fort avancé en âge. Quand cet adjectif employé au maſculin, ne précède pas le ſubſtantif, on dit toujours *vieux*. On dit de même toujours *vieux*, quand il précède le ſubſtantif, ſi le ſubſtantif commence par une conſone; mais s'il commence par une voyelle, on dit plus ordinairement *vieil*. *Son père eſt vieux. Un vieux mari. Un vieil amant. Un vieil oiſeau. Un vieux ſanglier. Il épouſa une vieille femme qui jouiſſoit de vingt mille livres de rente.*

On dit proverbialement d'un homme fort vieux, qu'*il eſt auſſi vieux que les rues.*

On dit familièrement qu'*un homme ne fera pas de vieux os;* pour dire, qu'il ne vivra pas juſqu'à la vieilleſſe.

En parlant de calendrier, *vieux ſtyle* ſe dit de la manière de compter qui étoit en uſage avant la réformation du calendrier par Grégoire XIII.

Le vieux ſtyle & le nouveau diffèrent d'onze jours; en ſorte que quand on compte dans le nouveau ſtyle le 21 du mois, on ne compte dans le vieux ſtyle, que le 10 du même mois.

VIEIL & VIEUX, ſe dit auſſi ſans aucun rapport à l'âge. *Un vieil ami. Un vieux libertin*, c'eſt-à-dire, un ami qui eſt ami depuis long-tems, un libertin qui l'eſt depuis long-tems.

On dit proverbialement que *les vieux amis & les vieux écus ſont les meilleurs*, ou plus brièvement, *vieux amis, vieux écus.*

Il s'emploie ſouvent avec les adverbes *plus* & *moins*, & autres ſemblables, pour marquer la différence d'âge entre deux perſonnes. *Je ſuis plus vieux que vous. Elle n'eſt pas ſi vieille que lui. Vous êtes plus vieux que moi de deux ans.*

Il ſignifie auſſi ancien, antique, qui eſt depuis long-tems. *Un vieil édifice. De vieilles maſures. Le vieux temps. De vieux papiers. Un vieux proverbe.*

On appelle *turquoiſe de la vieille roche*, une turquoiſe tirée d'une ancienne mine qui eſt épuiſée; & de là on dit figurément *ami de la vieille roche*; pour dire, un ami tel qu'on n'en trouve plus. On dit auſſi, *un homme de la vieille roche*; pour dire, un homme d'une probité antique & rare.

On appelle *vieux corps*, les ſix plus anciens Régimens d'infanterie de France. Et l'on appelle *petits vieux* abſolument, ſans ajouter *corps*, ſix autres Régimens d'infanterie qui ont rang après les ſix premiers. *Les Régimens de Picardie, Piémont, Navarre, Champagne, Normandie & la Marine compoſent ce qu'on appelle dans l'infanterie françoiſe les vieux corps; & les ſix petits vieux ſont la Tour du Pin, Bourbonnois, Auvergne, Belſunce, Mailly & le Régiment du Roi.*

VIEUX, ſe dit de certaines choſes par comparaiſon & par oppoſition à nouveau. *Il n'y a plus guère de vin vieux dans cette cave. Nancy eſt diviſé en deux parties dont l'une eſt appelée la vieille ville, & l'autre, la ville neuve. Les vieilles dettes doivent être payées avant les nouvelles.*

On dit, en ſtyle de l'Écriture, *le vieil homme*; pour dire, l'homme qui ſe livre aux mouvemens de la concupiſcence, par oppoſition à celui qui ſuit les impulſions de la grâce. *Dépouiller le vieil homme.*

On appelle *vieux teſtament*, l'ancien

teſtament par oppoſition au nouveau teſtament.

VIEUX, ſe dit encore en parlant d'un homme qui fait une profeſſion, un métier, qui mène un certain genre de vie depuis long-temps. *Vieil Avocat. Vieux Miniſtre. Vieux Curé.* Il ſert auſſi à marquer les anciennes habitudes. *Vieil ivrogne. Vieux pécheur.*

Il s'emploie quelquefois dans des phraſes de dénigrement. *Vieil avare. Vieux fou. Vieux radoteur. Vieille folle. Vieille ſorcière.*

VIEUX, ſe dit auſſi des choſes qui ſont uſées, principalement des habits, hardes & meubles. *Vieux manteau. Vieille perruque. Vieux ſouliers. Vieille tapiſſerie*, à la différence des anciennes tapiſſeries qui ſont les plus eſtimées.

VIEILLE, eſt auſſi ſubſtantif. *Une pauvre vieille. Une bonne vieille. Une méchante vieille. Des contes de vieilles.*

Voyez ANCIEN, pour les différences relatives qui en diſtinguent *vieux*, &c.

VIEILLARD; ſubſtantif maſculin *Senex.* Homme qui eſt dans le dernier âge de la vie. *On doit du reſpect aux vieillards. L'avarice tourmente ſouvent les vieillards. Le ridicule des vieillards eſt de faire de perpétuelles leçons aux jeunes gens, & d'être des Panégyriſtes ennuyeux du temps paſſé. Un vieillard qui épouſe une jeune fille, s'expoſe à tous les malheurs du mariage.*

Ne faites point parler vos Héros au haſard,
Un vieillard en jeune homme, un jeune homme en vieillard.

BOILEAU.

VIEILLERIE; ſubſtantif féminin. Vieilles hardes, vieux meubles. *Il n'eſt meublé que de vieilleries. Ce Fripier ne vend que de la vieillerie.*

VIEILLESSE; ſubſtantif féminin. *Senectus.* Le dernier âge de la vie. *Une grande vieilleſſe. Une belle vieilleſſe. Reſpecter la vieilleſſe. Une vieilleſſe douce & tranquille. M. de Voltaire peint ainſi la vieilleſſe.*

C'eſt l'âge où les humains ſont morts pour les plaiſirs,
Où le cœur eſt ſurpris de ſe voir ſans deſirs.
Dans cet état il ne nous reſte
Qu'un aſſemblage vain de ſentimens confus,
Un préſent douloureux, un avenir funeſte,
Un triſte ſouvenir d'un bonheur qui n'eſt plus.
Pour comble de malheurs, on ſent de la penſée
Se déranger tous les reſſorts:
L'eſprit nous abandonne; & notre ame éclipſée
Perd en nous de ſon être, & meurt avant le corps.

Mais comment arrive cet affreux dépériſſement de notre machine. Il eſt d'abord inſenſible; il ſe paſſe même un long terme avant que nous nous appercevions d'un changement conſidérable; cependant nous devrions ſentir le poids de nos années, mieux que les autres ne peuvent en compter le nombre; & comme ils ne ſe trompent pas de beaucoup ſur notre âge, en le jugeant par les changemens extérieurs, nous devrions nous tromper encore moins ſur l'effet intérieur qui les produit, ſi nous nous obſervions mieux, ſi nous nous flattions moins, & ſi tous les autres ne nous jugeoient pas toujours beaucoup mieux que nous nous jugeons nous-mêmes.

Lorſque le corps a acquis toute ſon étendue en hauteur & en largeur par le développement entier de toutes ſes parties, il augmente en épaiſſeur ; le commencement de cette augmentation eſt le premier point de ſon dépériſſement, car cette extenſion n'eſt pas une continuation de développement ou d'accroiſſement intérieur de chaque partie, par leſquels le corps continueroit de prendre plus d'étendue dans toutes ſes parties organiques, & par conſéquent plus de force & d'activité ; mais c'eſt une ſimple addition de matière ſurabondante qui enfle le volume du corps & le charge d'un poids inutile. Cette matière eſt la graiſſe qui ſurvient ordinairement à 35 ou 40 ans, & à meſure qu'elle augmente, le corps a moins de légèreté & de liberté dans ſes mouvemens ; il n'acquiert de l'étendue qu'en perdant de la force & de l'activité.

Les os & les autres parties ſolides du corps ayant pris toute leur extenſion en longueur & en groſſeur, continuent d'augmenter en ſolidité ; les ſucs nourriciers qui y arrivent, & qui étoient auparavant employés à en augmenter le volume par le développement, ne ſervent plus qu'à l'augmentation de la maſſe ; les membranes deviennent cartilagineuſes, les cartilages deviennent oſſeux, toutes les fibres plus dures, & la peau ſe deſſeche, les rides ſe ſuccèdent peu à peu, les cheveux blanchiſſent, les dents tombent, le viſage ſe déforme, le corps ſe courbe, *&c.*

Les premières nuances de cet état ſe font appercevoir avant 40 ans ; elles croiſſent par degrés juſqu'à 60, par degrés plus rapides juſqu'à 70. La caducité commence à cet âge de 70 ans ; elle va toujours en augmentant ; la décrépitude ſuit, & la mort termine ordinairement avant l'âge de 90 ans la *vieilleſſe* & la vie.

Lorſque l'os eſt arrivé à ſon dernier période, lorſque les périoſtes ne fourniſſent plus de matière ductile, alors les ſucs nourriciers ſe dépoſent dans l'intérieur de l'os, il devient plus ſolide, plus maſſif & ſpécifiquement plus peſant ; enfin la ſubſtance de l'os eſt avec le temps ſi compacte, qu'elle ne peut plus admettre les ſucs néceſſaires à cette eſpèce de circulation qui fait la nutrition de ſes parties ; dès lors cette ſubſtance de l'os doit s'altérer, comme le bois d'un vieil arbre s'altère, lorſqu'il a une fois acquis toute ſa ſolidité. Cette altération dans la ſubſtance même des os eſt une des premières cauſes qui rendent néceſſaire le dépériſſement de notre corps.

Plus la force du cœur eſt grande & agit long-temps, plus le nombre des vaiſſeaux diminue, & plus les ſolides ſont forts : d'où il arrive que la force des ſolides devient immenſe dans l'extrême *vieilleſſe* ; enfin les canaux trop réſiſtans ne pouvant être étendus davantage par les liquides, toutes les parties doivent tomber dans une oſſification ſans remède. On a bien raiſon de ſe moquer de ces charlatans, qui ſe vantent de pouvoir écarter cette oſſification par des élixirs fortifians. La méthode de Médée qui, par des alimens & des bains émolliens, nourriſſoit, humectoit les corps deſſéchés, étoit au moins une idée plus raiſonnable.

Les cartilages qu'on peut regarder comme des os mous, reçoivent ainſi que les os, des ſucs nourriciers qui en augmentent peu à peu la den-

ſité, à meſure qu'on avance en âge; & dans la *vieilleſſe*, ils ſe durciſſent preſque juſqu'à l'oſſification, ce qui rend les mouvemens des jointures du corps très-difficiles, & doit enfin nous priver de l'uſage de nos membres extérieurs.

Les membranes dont la ſubſtance a bien des choſes communes avec celle des cartilages, prennent auſſi à meſure qu'on avance en âge plus de denſité & de ſéchereſſe; celles, par exemple, qui environnent les os, ceſſent d'être ductiles dès que l'accroiſſement du corps eſt achevé, c'eſt-à dire, dès l'âge de 18 à 20 ans; elles ne peuvent plus s'étendre, elles commencent à augmenter en ſolidité qui s'accroît à meſure qu'on vieillit; il en eſt de même des fibres qui compoſent les muſcles & la chair; plus on vit, plus la chair devient dure.

Il eſt donc vrai qu'à meſure qu'on avance en âge, les os, les cartilages, les membranes, la chair & toutes les fibres du corps acquièrent de la ſéchereſſe & de la ſolidité: toutes les parties ſe retirent, tous les mouvemens deviennent plus lents, plus difficiles; la circulation des fluides ſe fait avec moins de liberté, la tranſpiration diminue, la digeſtion devient lente & laborieuſe, les ſucs nourriciers ſont moins abondans, & ne pouvant être reçus dans la plupart des fibres devenues trop ſolides, ils ne ſervent plus à la nutrition. Ainſi la sève de l'homme manque aux lieux qu'elle arroſoit.

La *vieilleſſe* arrive encore néceſſairement par la dégénération des fluides contenus dans le corps humain, & dont l'influence ſur ſon économie n'eſt pas une vérité douteuſe; ces liqueurs n'étant que des parties paſſives & diviſées, ne font qu'obéir à l'impulſion des ſolides, dont leur mouvement, leur qualité, & même leur quantité dépendent. Dans la *vieil'eſſe*, le calibre des vaiſſeaux ſe reſſerre, les filtres ſecrétoires s'obſtruent, le ſang, la lymphe & les autres humeurs doivent par conſéquent s'épaiſſir, s'altérer, s'extravaſer, & produire tous les vices des liqueurs qui mènent à la deſtruction. Telles ſont les cauſes du dépériſſement naturel de la machine. Les muſcles perdent leur reſſort, la tête vacille, la main tremble, les jambes chancelent; l'ouie, la vue, l'odorat s'affoibliſſent, & le toucher même s'émouſſe.

Impitoyablement flétrie, reconnoiſſez-vous dans cet état cette beauté raviſſante, à qui tous les cœurs adreſſoient autrefois leurs vœux? Triſte à l'aſpect d'un ſang glacé dans ſes veines, comme les Poëtes peignent les Nayades dans le cours arrêté de leurs eaux! Combien d'autres raiſons de gémir pour celle chez qui la beauté eſt le ſeul préſent des Dieux! Une tête griſe a ſuccédé à ces cheveux d'un noir de geai, naturellement bouclés, qui tantôt flottoient ſur des épaules d'albâtre, & tantôt ſe jouoient ſur une belle gorge qui n'eſt plus. Ces yeux qui diſoient tant de choſes ſont ternes & muets. Le corail de ces lèvres a changé de couleur; la bouche eſt dépouillée de ſon plus bel ornement; aucune trace de cette taille légère, ſi bien proportionnée; de ce teint qui le diſputoit aux lys & aux roſes; cette peau ſi douce, ſi fine, ſi blanche, n'offre aux regards qu'une foule d'écailles, de plis & de replis tortueux. Hélas, tout chez elle s'eſt changé en rides preſque effrayantes! Le cerveau affaiſſé ſur lui-même ne laiſſe paſſer

que lentement ces rayons d'intelligence & de génie qui cauſoient votre admiration ! Telle eſt la décrépitude du dernier âge.

Cependant que ce triſte hiver n'allarme point ceux dont la vie s'eſt paſſée dans la culture de l'eſprit, dans la bienfaiſance & dans la pratique de la vertu ! Leurs cheveux blancs ſont reſpectables. Leurs écrits, leurs belles actions le ſont encore davantage. C'eſt à ces gens là, ſi rares ſur la terre, que la brillante & floriſſante jeuneſſe doit des égards, des hommages & des autels.

On dit familièrement, qu'*une maiſon*, qu'*un bâtiment tombe de vieilleſſe.*

On le dit quelquefois, pour ſignifier les vieilles gens. *La vieilleſſe eſt chagrine, eſt avare, eſt ſoupçonneuſe, &c.* Et dans ce ſens, on dit proverbialement, *ſi jeuneſſe ſavoit & vieilleſſe pouvoit.*

VIEILLESSE, s'emploie quelquefois en parlant des animaux. *La vieilleſſe d'un éléphant. La vieilleſſe d'un corbeau.*

Il ſe dit auſſi des arbres. *Des cèdres d'une extrême vieilleſſe.*

VIEILLI, IE; participe paſſif. *Voyez* VIEILLIR.

VIEILLIR; verbe neutre de la ſeconde conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme RAVIR. *Seneſcere.* Devenir vieux. *Il a vieilli dans le miniſtère. Vieillir ſous le harnois.*

On dit, *nous vieilliſſons tous les jours;* pour dire, tous les jours nous avançons en âge.

VIEILLIR, ſignifie auſſi, paroître vieux. *Cette femme paroît rajeunir au lieu de vieillir. Je trouve qu'il a bien vieilli depuis trois ans.*

On dit, qu'*une façon de parler*, qu'*une mode vieillit;* pour dire, qu'elle commence à n'être plus d'uſage.

On dit que *certaines affaires, ſurtout les affaires criminelles, amendent en vieilliſſant;* pour dire, que le temps y apporte des adouciſſemens, qu'elles deviennent moins dangereuſes, qu'on s'en tire plus aiſément.

VIEILLIR, ſignifie encore, rendre vieux, faire paroître vieux avant le temps. *Cette maladie l'a bien vieilli. Cet accident l'a vieilli de quinze ans.*

VIEILLOT, OTTE; ſubſtantif du ſtyle familier. Celui, celle qui commence à avoir l'air vieux, à paroître vieux. *Il eſt déjà vieillot. Elle commence à être vieillotte. Avoir l'air vieillot.* Il ne ſe dit qu'en plaiſanterie, & particulièrement des gens de petite taille.

VIELIKIELOKI; ville de Ruſſie, dans la partie occidentale du duché de Rzeva, ſur la rivière de Lovaſt.

VIELLE; ſubſtantif féminin. Inſtrument de muſique à cordes de boyau, que l'on fait ſonner par le moyen de quelques touches, & d'une petite roue qu'on tourne avec une manivelle.

Les inſtrumens à vent ont leur coup de langue; les inſtrumens à archet leur coup d'archet; la *vielle* ſon coup de poignet, qui ſe donne ſur la première croche de deux en deux; les notes d'agrément s'exécutent ſur le même tour de roue, de la valeur de la note avec laquelle elles ſont liées.

Dans les cas où la ronde forme la meſure, il y a deux tours de roue ou quatre tours; les tours de roue varient ſelon la meſure, les mouvemens, le caractère de l'air, & la nature des notes qui ſe trouvent dans le courant de la pièce.

Il y a des *vielles* faites en corps

de luth, & d'autres en corps de guitarre; les prémières ont plus de force; les ſecondes ont plus de douceur.

Le clavier eſt compoſé de treize touches noires, & de dix blanches; ſon étendue ordinaire eſt de deux octaves, du *ſol* à vide, au *ſol* d'enhaut.

L'inſtrument s'accorde en *c ſol ut* & en *g ré ſol*, les deux ſeuls tons dans leſquels il joue.

On dit proverbialement & populairement d'un homme qui eſt long dans tout ce qu'il fait, qu'*il eſt long comme une vielle*. On dit auſſi proverbialement & populairement, *il eſt de tous bons accords, il eſt du bois dont on fait les vielles*.

VIELLÉ, ÉE; participe paſſif & adjectif uſité ſeulement dans cette phraſe populaire, *le bœuf vielle*, qui ſe dit du bœuf que les Bouchers promènent dans la ville le jeudi gras au ſon d'une vielle, ou de quelques autres inſtrumens.

VIELLER; verbe neutre de la prémière conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Jouer de la vielle. *Ces jeunes filles vont vieller dans les auberges pour gagner leur vie.*

VIELLER, ſe dit figurément & populairement, pour ſignifier, uſer de longueurs inutiles dans une affaire, dans un ouvrage. *C'eſt un mauvais ouvrier qui n'achève rien, & qui ne fait que vieller.*

VIELLEUR, EUSE; ſubſtantif. Celui, celle qui joue de la vielle. On appelle populairement *piſtoles de vielleur*, la plus petite monnoie.

VIELUN; ville de Pologne, dans le Palatinat de Siradie, près des frontières de la Siléſie, à huit lieues de Siradie.

VIENNE; ville forte & archiépiſcopale d'Allemagne, capitale de l'Autriche, ſur le Danube, à huit lieues, oueſt, de Presbourg, cent quatre-vingt, nord-eſt, de Rome, & deux cent cinquante, ſud-eſt, de Paris, ſous le trente-quatrième degré, trente-deux minutes de longitude, & le quarante-huitième, quatorze minutes de latitude.

Cette ville a été connue autrefois ſous les noms d'*Ala Flaviana*, *Caſtra Flaviana*, *Juliobona*, *Vindobona*, & enſuite *Vindum*. Elle peut en quelque façon être regardée comme la capitale de l'Allemagne, car elle eſt depuis long-temps la réſidence ordinaire des Empereurs; elle n'oubliera pas ſi-tôt le ſiége mémorable qu'elle eſſuya en 1683. Il fut entrepris par Kara Muſtapha, Général des forces ottomanes. Toujours aimé de la Sultane Validé, après avoir auſſi gagné le cœur de Mahomet IV, il avoit épouſé ſa fille. Jamais l'ambition & l'orgueil, deux paſſions qui dévoroient Kara Muſtapha, ne trouvèrent un champ plus vaſte pour être aſſouvies. Il ne ſe propoſoit pas moins, après s'être rendu maître de Vienne, que de pourſuivre la conquête de l'Occident, ayant ſous ſes ordres plus de trois cens mille hommes, trente-un Bachas, cinq Souverains, & trois cens pièces de canon.

Il s'avance par la rive droite du Danube, paſſe la Save & la Drave, fait mine d'en vouloir à Raab, tandis qu'il détache cinquante mille Tartares ſur la route de Vienne. Le Duc de Lorraine Charles V, dont le nom doit être cité parmi ceux des grands Capitaines, & qui commandoit les troupes impériales, eſſuie un échec à Pétronel, & à peine a-t-il le temps de gagner Vienne, où il jette une partie de

On s'occupoit ſans ceſſe à éteindre le feu que les bombes & les boulets rouges portoient dans la ville, tandis que les dehors tomboient en éclats.

Dans cette conjoncture déſeſpérée Sobieski arrive avec ſon armée à cinq lieues au-deſſus de Vienne. L'Électeur de Bavière âgé de dix-huit ans, amenoit douze mille hommes, l'Électeur de Saxe en conduiſoit dix mille. Toute l'armée chrétienne compoſoit environ ſoixante & quatorze mille hommes; Sobieski délivra l'ordre de bataille &, après avoir examiné les diſpoſitions de Kara Muſtapha, il dit aux Généraux Allemands : » cet » homme eſt mal campé, c'eſt un » ignorant dans le métier de la » guerre; nous le battrons certai» nement ». Il prophétiſa juſte : la plaine qu'occupoient les Turcs devint le théâtre d'un triomphe que la poſtérité aura peine à croire. Le butin fut immenſe; les Allemands & les Polonois s'enrichirent. On retourna contre les Janiſſaires qui étoient reſtés dans les travaux du ſiége, on ne les trouva plus, & Vienne fut libre.

VIENNE, eſt auſſi le nom d'une ville Archiépiſcopale de France, dans le Dauphiné, capitale du Viennois, ſur le Rhône, à ſix lieues, ſud, de Lyon, ſous le vingt-deuxième degré, trente-deux minutes de longitude, & le quarante-cinquième, trente-deux minutes de latitude. C'eſt le ſiége d'un Bailliage, d'une Élection, *&c.* Les rues y ſont étroites & mal percées.

La métropole eſt un ouvrage gothique. L'Archevêque prend le titre de Primat des Gaules. Le Chapitre eſt compoſé de vingt Chanoines, en y comprenant le Doyen, le Précenteur, le Chantre, le Capiſcol, le Sacriſtain, les quatre Archidiacres & le Chancelier : l'Archevêque confère les offices de Sacriſtain, de Chancelier, des quatre Archidiacres & deux petites chapelles. Le Doyen confère la dignité de Capiſcol, la Cure de l'Egliſe, & dix-huit places de Clercs : le Capiſcol pourvoit à celles des Clergeons. Ce n'eſt que par ces places de Clercs & de Clergeons, qu'on peut entrer dans ce Chapitre; & qu'on eſt capable d'en poſſéder les bénéfices. Le Chapitre confère toutes les dignités, Canonicats & Offices.

Les Dauphins ſe faiſoient autrefois honneur d'être reçus Chanoines de l'Egliſe Métropolitaine de Vienne, & y ſiégeoient. Une cérémonie qui ſe pratique encore aujourd'hui tous les ans, en a conſervé la mémoire : le Juge de Vienne préſente la veille de Saint-Maurice un cierge jaune au nom du Roi, en proteſtant, que *ce n'eſt que par dévotion*; le Chapitre répond, par la bouche de celui qui reçoit le cierge, que *c'eſt par hommage.*

Outre le Chapitre de l'Egliſe Métropolitaine, il y en a trois autres à Vienne; celui de S. Pierre eſt compoſé d'un Abbé & de vingt-quatre Chanoines, qui ſont obligés de faire preuve de nobleſſe de trois générations. Vienne ne manque pas d'autres Égliſes ni de Couvens. Les Peres de l'Oratoire ont le Séminaire.

Le quinzième Concile Général s'eſt tenu dans cette ville l'an 1311 par ordre de Clément V, pour la ſuppreſſion de l'ordre des Templiers. Philippe le Bel qui pourſui-

voit cette ſuppreſſion, ſe rendit à Vienne accompagné de ſon frère & de ſes trois fils, dont l'aîné étoit Roi de Navarre.

Le commerce de cette ville conſiſte en vins & en ſoies.

VIENNE, eſt encore le nom d'une rivière de France qui a ſa ſource ſur les frontières du bas Limouſin & de la Marche, à quelques lieues au-deſſus de Farnac, & ſon embouchure dans la Loire à Cande en Touraine, après un cours d'environ quarante lieues.

VIENNERVALD; on donne ce nom à la partie méridionale de la baſſe Autriche, que le Danube ſépare du Manhartsberg, qui eſt la partie ſeptentrionale. Le *Vienner-Vald* comprend ainſi tout le pays qui ſe trouve entre le Danube au nord, la Hongrie, à l'orient, le Duché de Styrie au midi, & la haute Autriche au couchant.

VIENNOIS; (le) pays de France, en Dauphiné, ainſi appelé de Vienne, ſa Capitale. Il eſt borné au nord par la Breſſe & par le Bugey, dont il eſt ſéparé par le Rhône, au levant par la Savoie, au midi par le Valentinois, & au couchant par le Rhône. Ce pays forme un des plus grands Bailliages du reſſort de Grenoble, & renferme les Bailliages particuliers de Vienne, de Grenoble, de Saint-Marcellin, & la juridiction royale de Romans.

VIER; petite île d'Écoſſe, l'une des Orcades. Elle eſt ſituée entre l'île d'Égli au nord oriental, l'île des Grès à l'orient méridional, celle de Mainland au midi, & celle de Rous au couchant. Cette petite île eſt fertile en blés. Les îles voiſines lui fourniſſent les mottes de terre dont elle manque, & dont on ſe ſert au lieu de bois dans les Orcades.

VIERGE; ſubſtantif féminin. *Virgo.* Fille qui a vécu dans une continence parfaite. *Il y a dans l'Evangile la parabole des cinq Vierges ſages & des cinq Vierges folles. C'eſt une Vierge. Le Bréviaire a un Office particulier pour les Vierges.*

On appelle par excellence Marie mère de Dieu, *la Vierge*, *la Sainte-Vierge*, *la Vierge-Marie. Dire l'Office de la Vierge. La Nativité*, *l'Aſſomption ſont des fêtes de la Vierge.*

VIERGE, eſt quelquefois adjectif, & ſe dit des hommes qui ont vécu dans une continence parfaite. *Son fils vécut & mourut Vierge.*

On appelle *métaux vierges*, ceux qui ſe trouvent purs & ſans mélange dans le ſein de la terre. On dit, *de l'argent vierge*, *de l'or vierge*, *du mercure vierge*, *&c.* pour dire, de l'argent, de l'or, du mercure, qui n'ont point paſſé par le feu.

On appelle *cire vierge*, la cire préparée, ordinairement miſe en pain, & qui n'a encore été employée à aucun ouvrage. *Huile vierge*, la première huile qui ſort des olives, ſans qu'on les ait encore preſſées. *Parchemin vierge*, le parchemin qui eſt fait de la peau des petits agneaux ou chevraux mort-nés. Et *vigne-vierge*, une ſorte de plante qui ne porte qu'une petite graine inutile, qui a des feuilles ſemblables à celles de la vigne, & qui ſert à paliſſader & à couvrir des murailles.

VIERGE, en termes d'Aſtronomie, ſe dit d'une conſtellation qui eſt le ſixième ſigne du zodiaque, à commencer par le Bélier.

Le ſoleil entre dans le ſigne de la Vierge au commencement d'Août. Les étoiles de cette conſtellation, ſuivant le catalogue de Ptolémée, ſont au nombre de 32, ſuivant celui de Tycho, au nombre de 39, & ſuivant le catalogue britannique, au nombre de 89.

La Vierge chez les Égyptiens, étoit conſacrée à Iſis, comme le lion à ſon mari Oſiris : Avienus le rapporte parmi les différentes opinions des anciens ſur ce ſigne. Le Sphinx compoſé d'un Lion & d'une Vierge, s'employoit pour déſigner le débordement du Nil ; ce qui s'accorde très-bien avec la réunion de ces deux ſignes que parcouroit le Soleil pendant l'inondation.

La Vierge eſt appelée auſſi *Cerès*, *Érigone*, *la Fortune*, *la Concorde*, *Aſtrée*, *Thémis*. Les anciens auteurs ne ſont point d'accord ſur l'origine du nom de cette conſtellation. Au reſte, comme Cerès étoit quelquefois priſe pour la déeſſe des moiſſons, de la juſtice & des lois, rien n'empêche qu'on ne la regarde comme étant celle que les premiers Aſtronomes Grecs ont prétendu déifier.

VIERZON ; ville de France en Berri, au confluent du Cher & de l'Eure, à ſept lieues, nord-oueſt de Bourges. C'eſt le ſiége d'un Bailliage. On y fabrique des draps & des ſerges.

VIESENBOURG ; petite ville d'Allemagne dans la partie ſeptentrionale du duché de Saxe, près des frontières de la principauté d'Anhalt & du Margraviat de Brandebourg.

VIESTI ; ville épiſcopale d'Italie, au Royaume de Naples, dans la Capitanate, ſur le golfe de Veniſe, à dix lieues, nord-eſt, de Manfredonia.

VIETE, (François) Maître des Requêtes de la Reine Marguerite, né à Fontenai en Poitou, en 1540, s'eſt fait un nom immortel par ſon talent pour les mathématiques. Il eſt le premier qui ſe ſoit ſervi dans l'algèbre des lettres de l'alphabet pour déſigner les quantités connues. Il trouva que les ſolutions, de propres qu'elles étoient à un cas particulier, devenoient générales ; parce que les lettres pouvoient exprimer toutes ſortes de nombres. Cet avantage étant reconnu, il s'attacha à faciliter l'opération de la comparaiſon des quantités inconnues avec les quantités connues, en les arrangeant d'une certaine manière, & en faiſant évanouir les fractions. Il inventa une règle pour extraire la racine de toutes les équations arithmétiques : cette découverte le conduiſit à une autre ; ce fut d'extraire la racine des équations littérales par approximation, ainſi qu'il le faiſoit pour les nombres. Il fit plus, comme l'algèbre, par la nouvelle forme qu'il venoit de lui donner, étoit extrêmement ſimplifiée en examinant les problèmes de près, il découvrit l'art de trouver des quantités ou des racines inconnues par le moyen des lignes ; ce qu'on appelle *conſtruction géométrique*. Toutes ces inventions donnèrent une nouvelle forme à l'algèbre & l'enrichirent extrêmement. On lui doit encore la géométrie des ſections angulaires, par laquelle on donne la raiſon des angles par la raiſon des côtés. Il méditoit avec tant d'application, qu'on le voyoit ſouvent demeurer trois jours entiers dans ſon cabinet, ſans manger & même ſans dormir. Adrien Romain ayant propoſé à tous les Mathématiciens de l'Europe un problème difficile à réſoudre, Viete en donna d'abord la ſolution & le lui renvoya

avec des corrections & une augmentation. Il propoſa à ſon tour un problême à Romain qui ne put le réſoudre que mécaniquement. Le Mathématicien Allemand ſurpris de ſa ſagacité, partit auſſi-tôt de Wurtzbourg en Franconie où il demeuroit, & vint en France pour le connoître & lui demander ſon amitié. Viete ayant reconnu que dans le calendrier grégorien il y avoit pluſieurs fautes qui avoient été déjà remarquées par d'autres, en fit un nouveau accommodé aux fêtes & aux rits de l'Égliſe Romaine. Il le mit au jour en 1600, & le préſenta dans la ville de Lyon au Cardinal Aldobrandin qui avoit été envoyé en France par le Pape pour terminer les différends qui étoient entre le Roi & le Duc de Savoye. L'habile Mathématicien ſe ſignala bientôt par des découvertes plus utiles que ſon calendrier qui étoit rempli d'erreurs. Comme les États du Roi d'Eſpagne étoient fort éloignés les uns des autres, lorſqu'il s'agiſſoit de communiquer des deſſeins ſecrets, on écrivoit en chiffres & en caractères inconnus, pendant les déſordres de la ligue; ce chiffre étoit compoſé de plus de cinq cens caractères différens, & quoique l'on eût ſouvent intercepté des lettres, on n'avoit jamais pu venir à bout de les déchiffrer. Il n'y eut que Viete qui eut ce talent. Son habileté déconcerta d'une telle manière les Eſpagnols pendant deux ans, qu'ils publièrent à Rome & dans une partie de l'Europe que le Roi n'avoit découvert leurs chiffres que par le ſecours de la magie. Ce grand homme mourut en 1603. Il a donné un traité de Géométrie d'Apollonius de Perge, avec ſes commentaires, ſous le nom d'*Apollonius Gallus*, *in*-4°. Ses ouvrages furent réunis en 1646 en un volume *in-fol.* par François Schooten.

VIEUX; *voyez* VIEIL.

VIF, IVE; adjectif. *Vivus.* Qui eſt en vie. *Il y eut ordre de le prendre mort ou vif. Chez les Romains on enterroit vives les Veſtales qui avoient violé leur vœu de chaſteté.*

On dit, *une carpe vive. Cette carpe eſt encore vive.*

En parlant d'un corps vivant, on dit *chair vive* par oppoſition à *chair morte. Le Chirurgien a coupé juſqu'à la chair vive.*

On dit en termes de Juriſprudence, *le mort ſaiſit le vif;* pour dire, que dès qu'un homme eſt mort, ſes biens & ſes droits paſſent à ſon héritier, ſans qu'il ait beſoin d'aucune formalité de Juſtice.

On appelle *cheveux vifs*, les cheveux tels qu'on les a coupés ſur la tête d'une perſonne vivante ou morte, lorſqu'on les emploie dans une perruque, ſans qu'ils ayent été bouillis ou mis au four. On ne ſe ſert guère de ce mot, & l'on dit plus ordinairement, *cheveux naturels.*

VIF, ſignifie auſſi qui a beaucoup de vigueur & d'activité. *J'aime qu'un enfant ſoit vif. Les chats ſont des animaux vifs & alertes.*

On dit qu'*une perſonne a les yeux vifs*; pour dire, qu'elle a les yeux brillans & pleins de feu. Et qu'*elle a le regard vif & perçant*; pour dire, qu'elle ſaiſit promptement les objets, & qu'elle les pénètre, pour ainſi dire.

On dit, *avoir le ſentiment vif & les ſens vifs*; pour dire, être fort ſenſible à l'impreſſion des objets extérieurs. *Il a l'odorat vif.* On dit de même, *avoir les paſſions vives, les ſentimens vifs*; pour dire, avoir l'ame extrêmement ſenſible, avoir les paſſions violentes. On dit en ce

ſens, qu'*un homme eſt vif*, qu'*il eſt fort vif*; pour dire, qu'il ſent vivement.

On dit, *avoir l'eſprit vif*, *l'imagination vive*; pour dire, avoir un eſprit, une imagination qui conçoit & qui produit promptement & facilement.

On dit *expreſſions vives*, *traits vifs*. *Il y a dans cet ouvrage des traits fort vifs, des expreſſions vives*; & l'on entend ou le feu de l'imagination, ou des traits piquans.

On appelle *couleur vive*, une couleur fort éclatante. *Cette femme porte des couleurs trop vives pour ſon âge.*

On dit, *un teint vif*; pour dire, un teint blanc & d'un vermeil éclatant.

VIF, ſe dit auſſi de certaines choſes, ſoit naturelles ſoit morales, pour marquer la violence de l'impreſſion qu'elles font ſur nous. *Un froid vif. Une douleur vive. De vifs regrets. Il lui en témoigna la reconnoiſſance la plus vive. Son amitié eſt vive & agiſſante. Elle a pour lui l'amour le plus vif. Les paſſions des dévots ſont vives & violentes.*

On dit, *attaque vive*; pour dire, une attaque violente.

On dit en termes de guerre, *ils firent un feu fort vif*; pour dire, qu'ils tirèrent beaucoup & près à près.

On appelle *foi vive*, la foi qui eſt accompagnée des œuvres. Et l'on appelle auſſi quelquefois *foi vive*, une foi ardente & que rien n'ébranle.

On appelle *bois à vive arrête*, *poutre à vive arrête*, du bois dont on a ôté l'écorce & l'aubier pour l'équarrir, & dont les angles ne ſont ni écornés ni mutilés.

On dit, qu'*un attelier eſt vif*, quand il y a beaucoup d'ouvriers; & qu'*une forêt eſt vive*, quand il y a de beaux & grands arbres. Les chaſſeurs diſent auſſi qu'*une forêt eſt vive*; pour dire, qu'il y a beaucoup de bêtes fauves; qu'*une garenne eſt vive*; pour dire, qu'elle eſt bien peuplée de lapins; & qu'*une plaine eſt vive*; pour dire, qu'il y a beaucoup de gibier.

On appelle *eau vive*, de l'eau qui coule de ſource, & quelquefois une eau qui eſt trop crue. *Les eaux trop vives ſont mal ſaines.*

On appelle *roche vive*, une roche qui a ſes racines fort profondes en terre, qui n'eſt point mêlée de terre, & qui n'eſt point par couches comme les carrières Et l'on appelle *haie vive*, une haie plantée d'arbres vivans, ordinairement d'épines.

On appelle *chaux vive*, de la chaux qu'on n'a pas encore miſe dans l'eau pour l'éteindre.

On appelle *dartre vive*, une dartre qui revient toujours & qui paroît extrêmement enflammée.

VIF, eſt auſſi ſubſtantif maſculin, & ſignifie chair vive. *Le Chirurgien doit couper les chairs juſqu'au vif. En ferrant ce cheval on l'a piqué au vif. Il faut couper dans le vif.*

On dit figurément, *couper dans le vif*; pour dire, ſe priver d'une choſe qui fait beaucoup de plaiſir & à laquelle on eſt très-ſenſible. *C'étoit le cas de couper dans le vif.*

On dit figurément, *être piqué au vif*, *être touché au vif*, en parlant de quelqu'un qui a reçu un déplaiſir ou une offenſe très-ſenſible, qui eſt ſenſiblement touché de quelque choſe.

VIF-ARGENT; ſubſtantif maſculin. Sorte de métal liquide que l'on nomme autrement mercure. *On ſe ſert de vif-argent pour donner le tain aux glaces.*

On dit figurément & familièrement, qu'*un homme a du vif-argent dans la tête*; pour dire, qu'il eſt d'une telle vivacité, d'une telle légereté d'eſprit, qu'il dit, qu'il fait ſouvent des étourderies.

VIGAN; ville d'Angleterre dans la province de Lancaſtre, ſur la rivière de Dugleſs, à cinquante lieues, nord-oueſt, de Londres. Elle envoye deux Députés au Parlement.

VIGAN; (le) ville de France dans les Cevennes, à dix lieues, oueſt, d'Alais. C'eſt le ſiége d'une Juſtice royale, & la ſeconde des quatre villes du diocèſe d'Alais, qui envoyent alternativement un Député aux aſſemblées de la province.

VIGEOIS; (le) bourg de France dans le Haut Limouſin, à deux lieues, ſud-oueſt, d'Uzerches.

VIGEVANO, ou VIGÈVE; ville épiſcopale d'Italie, dans le Milanez, près du Teſin, à ſix lieues, ſud-oueſt, de Milan.

VIGH; ſubſtantif maſculin. Nom qu'on donne en Angleterre à ceux qui ſont du parti oppoſé à celui des Torys.

L'origine du nom des Vighs & des Torys, quoique peu ancienne, eſt très obſcure. Si dans la naiſſance d'un parti on a fait peu d'attention à quelque aventure commune, ou à quelque circonſtance frivole qui a ſervi à le nommer, en vain ce parti devenu fameux par la ſuite, excitera-t'il la curioſité des ſavans pour trouver la véritable raiſon du nom qu'on lui a donné; ils formeront mille conjectures & ſe tourmenteront ſans ſuccès pour en découvrir l'étymologie, au moins pourront-ils rarement ſe flatter de l'avoir ſaiſie au juſte. C'eſt ainſi qu'on appelle en France les Calviniſtes *Huguenots*, ſans qu'on puiſſe décider ſûrement d'où vient ce nom.

Vigh eſt un mot écoſſois, & ſelon quelques-uns il eſt auſſi en uſage en Irlande pour ſignifier du petit lait. *Tory* eſt un autre mot irlandois qui veut dire brigand & voleur de grand chemin.

Pendant que le Duc d'York, frère du Roi Charles II, s'étoit réfugié en Écoſſe, ce pays fut agité par deux partis dont l'un tenoit pour le Duc & l'autre pour le Roi. Les partiſans du Duc étant les plus forts, perſécutoient leurs adverſaires & les obligeoient ſouvent à ſe retirer dans les montagnes & dans les forêts où ils ne vivoient que de lait, ce qui fut cauſe que les premiers les appelèrent par dériſion *Vighs* ou *mangeurs de lait*. Ces fugitifs donnèrent à leurs perſécuteurs le nom de *Torys* ou de *brigands*. Suivant cette conjecture, les noms de Torys & de Vighs ſeroient venus d'Écoſſe avec le Duc d'York.

D'autres en donnent une étymologie qui remonte plus haut. Ils diſent que durant les troubles qui causèrent la mort tragique du Roi Charles I, les partiſans de ce Prince étoient nommés *Cavaliers*, & ceux du Parlement *Roundheads*, têtes rondes, parcequ'ils portoient des cheveux extrêmement courts. Or comme les ennemis du Roi l'accusèrent de favoriſer la rébellion d'Irlande qui éclata dans ce temps là, les Parlementaires changèrent le nom de *Cavaliers* en celui de *Torys* qu'on avoit donné aux brigands d'Irlande, & réciproquement les Cavaliers ou partiſans du Roi donnèrent aux Parlementaires, parcequ'ils étoient ligués avec les Écoſſois, le nom de *Vighs*, qui eſt celui d'une eſpèce de fanatiques d'Écoſſe qui vivent en

pleine campagne, & qui ne ſe nourriſſent communément que de lait.

M. Burnet prétend que le nom de Vigh eſt dérivé du mot écoſſois *Viggham* qui en ſoi-même ne ſignifie rien, & n'eſt qu'un cri dont les charretiers Écoſſois ſe ſervent pour animer leurs chevaux : que ce nom fut donné pour la première fois aux Presbytériens d'Écoſſe en 1648, lorſque le Roi Charles I étant déjà priſonnier entre les mains du Parlement, ils prirent les armes, attaquèrent les Royaliſtes & s'emparèrent enfin du pouvoir ſuprême ; que le parti du Roi donna alors le nom de Vighs aux Presbytériens Écoſſois, parceque la plupart n'étoient que des payſans, des charretiers ; que dans la ſuite ce nom devint commun à tout le parti, & que l'uſage s'en établit ainſi en Angleterre.

Les principes des Vighs ſont : que les ſujets doivent toutes ſortes de reſpect & d'obéiſſance à leurs ſupérieurs, tant que ceux-ci obſervent les conditions tacites ou expreſſes ſous leſquelles on leur a remis la ſouveraine autorité : que ſi un Prince prétendoit gouverner deſpotiquement la conſcience, la vie & les biens de ſes ſujets, & qu'il violât pour cet effet les lois fondamentales, il ſeroit du devoir des ſujets, tant pour leur propre conſervation, que pour celle de leurs deſcendans, de refuſer l'obéiſſance que l'on exige d'eux, & de prendre les meſures les plus convenables pour faire qu'à l'avenir ils ne puſſent être gouvernés que ſelon leurs lois. Il n'eſt pas difficile de ſentir que ces principes interprétés ſuivant les circonſtances, par ceux qui les ſoutiennent, anéantiroient le pouvoir du Roi d'Angleterre, & que ce ſont eux qui ont conduit ſur l'échafaud l'infortuné Charles I.

Quoique les Vighs ſoient extrêmement oppoſés au parti de la Cour, cependant, ſoit ménagement, ſoit autre vue de politique, la Cour ne laiſſe pas de les employer & de les mettre ſouvent dans les plus hautes places. Sous Guillaume III, & les premières années de la Reine Anne, le miniſtère étoit *Vigh* ; il devint tout à coup *Tory* ſur la fin du règne de cette Princeſſe ; mais dès que Georges I fut monté ſur le trône, les Vighs reprirent l'avantage.

VIGHT ; île ſur la côte méridionale de l'Angleterre, compriſe dans le comté de Hant, au ſud-oueſt de Portſmouth. Elle a environ ſoixante milles de tour & renferme trente-ſix Paroiſſes & trois bourgs à marché ; ſavoir Neuport, Yarmouth & Cows, dont les deux premiers députent au Parlement.

Cette île eſt remarquable par l'honneur qu'elle a eu autrefois de porter le titre de Royaume. Ce fut Henri VI qui l'érigea en Royaume en faveur de Henri Beau-Champ, Comte de Varvick ſon favori, qui fut couronné Roi de Vight & des îles de Jerſey & Guerneſey en 1445. Il mourut deux ans après, & par ſa mort l'île de Vight perdit le titre de Royaume. Edouard IV qui ſuccéda à Henri VI, donna cette île à ſon beau-père Richard Voodville, Comte de Rivers, avec le titre de *Seigneur de Vight*.

L'île de Vight eſt extrêmement fertile. Elle abonde en prés & en pâturages ; la laine de ſes brebis eſt preſque auſſi fine que celle de Lempſter dans la province de Hereford. Le blé n'y manque pas, non plus que la pêche & la chaſſe ; mais elle n'a point de bois.

VIGHTOVN; ville maritime d'Écoſſe, dans le comté de Gallovai, à 23 lieues, ſud-oueſt, d'Edimbourg.

VIGIE; ſubſtantif féminin. On dit en termes de Marine, *être en vigie;* pour dire, être en ſentinelle.

VIGILAMMENT; adverbe. Avec vigilance.

VIGILANCE; ſubſtantif féminin. *Vigilantia.* Attention ſur quelque choſe ou ſur quelqu'un, accompagnée de diligence & d'activité. *Un Général d'armée ne doit pas manquer de vigilance. Il n'a pas pu tromper la vigilance du mari. Ce Prince a beaucoup de vigilance.*

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, la troiſième longue & la quatrième très-brève.

Voyez ATTENTION pour les différences relatives qui en diſtinguent *vigilance*, &c.

VIGILANT, ANTE; adjectif. *Vigilans.* Attentif, ſoigneux, appliqué, qui veille avec beaucoup de ſoin à ce qu'il doit faire. *Un domeſtique vigilant. Une femme vigilante. Il faut qu'un négociant ſoit vigilant dans ſes affaires.*

VIGILE; ſubſtantif féminin. *Vigilia.* Veille de certaines fêtes.

On attribue l'origine des Vigiles à une coutume de l'ancienne Égliſe, ſuivant laquelle les fidelles de l'un & de l'autre ſexe s'aſſembloient la veille de Pâques pour prier & veiller enſemble, en attendant l'office qu'on faiſoit de grand matin, en mémoire de la réſurrection de J. C. Cette pratique eſt encore en uſage en France dans pluſieurs diocèſes.

Tertulien, dans le livre qu'il adreſſe à ſa femme, obſerve que dans la ſuite les Chrétiens firent la même choſe à d'autres fêtes; mais comme il s'y étoit gliſſé des abus, ces veilles furent défendues par un Concile tenu en 1322, & à leur place on inſtitua des jeûnes qui juſqu'à préſent ont retenu le nom de *vigiles.* Ce ſont les jours qui précèdent immédiatement les fêtes ſolennelles, celles des Apôtres & de quelques Martyrs; ce qui varie ſuivant les divers uſages des Diocèſes.

On appelle *vigiles des morts*, les matines & les laudes de l'office que l'on dit ordinairement la veille d'un ſervice pour un mort, pour les morts.

VIGINTIVIRAT; ſubſtantif maſculin. *Vigintiviratus.* Terme d'Antiquité. On comprenoit ſous ce nom. les emplois de vingt Officiers chargés reſpectivement de la monnoie, du ſoin des priſons & de l'exécution des criminels, de la police des rues, & du jugement de quelques affaires civiles. Perſonne ne pouvoit être exempt de ces emplois, ſans une diſpenſe du Sénat. Quand Auguſte monta ſur le trône, il voulut auſſi qu'avant d'obtenir la queſture qui étoit le premier pas dans la carrière des honneurs, on eût rempli les fonctions du Vigintivirat; mais on fut bien plus curieux de ſe trouver dans l'antichambre de l'Empereur, que d'exercer la queſture; & le Vigintivirat devint l'Office de gens du commun.

VIGNAGE; ſubſtantif maſculin. Ancien terme qui ſignifioit un droit que le Seigneur percevoit ſur les marchandiſes & beſtiaux qui paſſoient dans ſa Seigneurie. Il en eſt parlé dans la Somme rurale au chapitre *du fiſc & des amendes.*

VIGNE, (Anne de la) de l'Academie des Ricovrati de Padoue, mourut à Paris en 1684, à la fleur de ſon âge, des douleurs de la pierre que ſon application lui avoit procurée. Cette demoiſelle fit éclater, dès

ſa

ſa plus tendre enfance, ſon goût & ſes talens pour la poëſie. On remarque dans ſes vers de la nobleſſe; mais ils manquent un peu d'imagination. Ses principales pieces ſont, 1°. Une Ode intitulée : *Monſeigneur le Dauphin au Roi.* Un inconnu lui envoya pour récompenſe une boîte de coco, où étoit une lyre d'or émaillée avec des vers à ſa louange. 2°. Une autre *Ode à Mademoiſelle de Scudery.* 3°. Une *Réponſe à Mademoiſelle Deſcartes*, niéce du célèbre Philoſophe. Mademoiſelle de la Vigne en goûtoit beaucoup les principes. 4°. Quelques autres petites pièces de vers qu'on a recueillis à Paris dans un petit *in*-8°.

VIGNE; ſubſtantif féminin. *Vitis.* Plante dont la racine eſt longue, ligneuſe & vivace : elle s'élève quelquefois à la hauteur d'un arbre : ſa tige eſt tortue, d'une écorce brune, rougeâtre & crevaſſée, portant pluſieurs ſarmens longs, munis de mains ou vrilles qui s'attachent aux arbres voiſins. Ses feuilles ſont grandes, belles, larges, inciſées, vertes, mais de forme un peu différente dans pluſieurs eſpèces; ſes fleurs naiſſent dans les aiſſelles des feuilles : elles ſont petites, compoſées chacune de cinq pétales diſpoſés en rond, de couleur jaunâtre, avec autant d'étamines droites à ſommet ſimple. Lorſque les fleurs ſont tombées, il leur ſuccède des baies rondes ou ovales, ramaſſées & preſſées les unes contre les autres, vertes & aigres au commencement; mais en mûriſſant elles prennent une couleur blanche, rouge ou noire; c'eſt le fruit qu'on nomme *raiſin*, & qui eſt plein d'un ſuc doux & agréable. Cette plante s'élève en peu de temps à une très-grande hauteur, ſi l'on n'a ſoin de l'arrêter en la taillant; elle croît même juſqu'à ſurmonter les plus grands ormes; elle fleurit en été, & ſes fruits ou raiſins mûriſſent en automne.

La manière de cultiver la vigne, les ſoins & les attentions que l'on prend pour préparer le vin, joints à la bonne qualité du territoire & à la bonne expoſition, ſont les conditions néceſſaires pour ſe procurer des vins d'excellentes qualités. De toutes les diverſes provinces de France, on n'en voit aucune où l'on approche des ſoins & des précautions que prennent les Champenois depuis un certain temps. Auparavant leur vin étoit déjà très fin & très-eſtimé; mais ſe ſoutenoit peu & ne ſe tranſportoit pas loin. Par la méthode qu'une longue expérience leur a ſuggérée, ils ſont parvenus à le rendre à volonté, couleur de cériſe, œil de perdrix, de la dernière blancheur ou parfaitement rouge, & de l'affermir au point que, ſans rien perdre de ſon agrément, il ſe ſoutient ſix ou ſept années & ſouvent beaucoup plus. Cette même méthode, exactement obſervée, a réuſſi à Perpignan & dans d'autres cantons du Laonnois en Picardie, & y produit des vins que la Flandre eſtime preſque autant que ceux de Bourgogne & de Champagne. Enfin cette même méthode portée, en différens endroits de Bourgogne, tire de temps en temps de l'obſcurité & met en vogue des vins qu'on ne connoiſſoit pas auparavant.

L'expoſition au midi eſt en général la plus avantageuſe, quoique l'expérience ait appris qu'en certains cantons, comme le long de la montagne de Reims, les terroirs expoſés au nord & au levant, produiſent des vins plus parfaits, que ceux qui ſont expoſés au midi;

d'où l'on peut inférer que l'expoſition au midi, n'eſt pas la ſeule cauſe qui donne au vin ſon excellente qualité, mais plutôt le grain de terre : car chaque vignoble a un grain de terre qui lui eſt propre ; auſſi dans les pays de vignobles, y a-t-il des vins de certaines côtes plus renommés que d'autres. L'aſſiette la plus heureuſe pour la vigne, eſt celle d'une colline un peu élevée, applatie & un peu arrondie au-deſſus, parceque le ſoleil la voit de tous côtés, & que l'eau en deſcend facilement ; car l'eau abondante eſt toujours défavorable à la vigne, & c'eſt par cette raiſon que les années pluvieuſes ne donnent jamais de bon vin. Les côteaux moyennement élevés & expoſés à des vents doux, & qui reçoivent obliquement, & non perpendiculairement, les rayons du ſoleil, produiſent du vin ferme, chaud & durable.

Il réſulte de ces principes, que les cauſes principales de la bonté du vin, ſont la qualité du terrein & la bonne aſſiette du vignoble. A ces cauſes ſe joint l'état de l'atmoſphère : le vent de nord-oueſt eſt le plus pernicieux à la vigne, parcequ'il eſt chargé d'humidité, & qu'il amene les pluies froides. Le vent qui lui eſt le plus favorable eſt celui du nord, parcequ'il en éloigne tout ce qui lui eſt nuiſible, comme les nuages, les pluies, les brouillards qui lui ſont mortels. On doit remarquer à cette occaſion que dans les années abondantes en fruit, le vin eſt de moindre qualité que les années ſtériles.

On plante la vigne ou de bouture ou de plants enracinés : on peut la renouveler auſſi en tout ou en partie, par le moyen des provins & des marcottes.

Les provins ſont des branches ou brins des plus vigoureux de la vigne, que l'on couche à droite & à gauche, & dont on enterre un ou deux yeux pour y reſter, & ſans rien couper juſqu'au temps de la taille ; c'eſt à ces yeux que ſe forment les chévelures : on doit ne coucher que des branches qui ayent du bois de trois ans. Lorſque la partie couchée a pris racine, on en coupe trois ou quatre boutons au temps de la taille : on la coupe auſſi ſous les racines, & l'on tranſplante les nouveaux ceps où l'on veut.

Les marcottes ſe font des meilleurs brins de la vigne : on paſſe ces brins à travers un panier rempli de terre, ou à ſon défaut au travers d'une motte de gazon en terre, & lorſque la marcotte a pris racine, on la tranſplante avec le gazon. On plante chaque marcotte à trois ou quatre pieds de diſtance l'une de l'autre ; ce plant porte ſon fruit au bout de deux ans, & en cela il eſt préférable aux autres : on s'en ſert pour regarnir les vignes. L'avantage de cette méthode eſt que l'on tranſporte le plant avec la terre qui l'environne. On doit choiſir le plant qui a crû dans un terrein de pareille nature, c'eſt-à-dire, de même climat & de même expoſition, que celui dans lequel on veut planter. Il faut prendre le plant d'une vigne qui n'ait que ſept à huit ans au plus : car ſi elle eſt vieille, elle ne pouſſera que des jets foibles & languiſſans ; en général le plant de raiſin noir & vigoureux, eſt celui qui réuſſit le mieux.

Selon l'auteur de la nouvelle méthode de cultiver la vigne, il réſulte toutes ſortes d'avantages à eſpacer beaucoup le plant, & à laiſſer quatre pieds de diſtance entre chaque cep. Les racines étant les

principaux organes de la nutrition des plantes & de leur fructification, elles doivent être le premier objet de la culture, & il eſt certain que les racines des ceps ainſi éloignées, ne ſe trouvent point affamées par les pieds voiſins, & fourniſſent à leur cep une nourriture plus abondante. La vigne doit naturellement rapporter plus ou moins à raiſon de ce que ſes racines ſont plus ou moins fortes, plus ou moins longues; enfin de ce qu'elles ont plus ou moins de terre pour s'étendre, & parconſéquent plus ou moins de ſuc a pomper du ſein de la terre. Dans cette manière de planter, les racines ayant quatre fois plus d'eſpace que dans la manière ordinaire, elles doivent fournir à leur cep quatre fois autant de nourriture, & par la ſuite quatre fois autant de fruit; la ſéve qui auroit été employée à former le bois des ceps ſurabondans, tourne au profit de la récolte du fruit; de plus, la tranſpiration étant à raiſon de la ſurface des plantes, y ayant moitié moins de ceps, il y a moitié moins de tranſpiration, & parconſéquent plus de moitié moins de perte de ſéve.

Il y a donc tout à gagner à écarter les ceps, & tout à perdre à les rapprocher. En vain objecteroit-on, dit cet Auteur, que ſi leur écartement convient dans certaines terres, il peut être nuiſible dans d'autres. Les vignes de Provence, les graves de Bordeaux, & quelques autres endroits où les ceps ſont encore plus éloignées que nous ne le demandons, détruiſent entiérement cette objection. Les vignes plantées de cette manière, donnent de fortes tiges, il eſt vrai, mais on peut les rabattre, & même étendre les branches de droite & de gauche, comme en contre-eſpalier, de la manière que cela ſe pratique en quelques vignobles de Franche-Comté.

Les autres avantages qui réſultent de cette nouvelle méthode, c'eſt que les ceps ne ſont preſque point ſuſceptibles de la gelée, parce que l'air circulant librement, chaſſe l'humidité. D'ailleurs la vigne étant moins chargée d'humidité, elle eſt moins ſujette à couler, & ſes grappes moins ſujettes à pourrir.

Les travaux néceſſaires à la vigne, conſiſtent dans la taille & dans les labours: la taille doit dépendre de la vigueur de la vigne; ſi elle eſt foible, il faut la tailler courte; ſi elle eſt forte, il faut la tailler à vin, c'eſt-à-dire, y laiſſer de longs bois. Il faut retrancher rigoureuſement ſur chaque cep tous les vieux bois, toutes les têtes qu'on n'y juge pas abſolument néceſſaires, ſauf à conſerver de longs bois, & à donner plus de taille aux brins qu'on a laiſſés. La ſaiſon la plus favorable pour tailler la vigne, eſt l'automne. On taille la vigne, 1°. afin qu'elle pouſſe un plus gros bois: 2°. pour empêcher qu'elle ne porte trop de fruit, & qu'ainſi elle ne s'épuiſe en peu d'années: 3°. pour faire mûrir le raiſin: 4°. pour lui faire produire de nouveaux rejetons au-deſſus de la tête.

On doit donner à la vigne trois labours chaque année; le premier en Mars, le ſecond quinze jours avant la fleur, & jamais dans ce temps; le troiſième ſe fait quand le fruit eſt formé, & qu'il eſt en verjus, c'eſt-à-dire, dans le mois de Juin, & par un temps couvert; on peut en donner encore un quatrième en automne, lequel eſt très-utile parce qu'il ouvre les pores de

la terre, & les met en état de recevoir les influences de l'air.

C'eſt dès le mois de Mars, ou du moins au commencement d'Avril, qu'on doit ficher les échalas: on doit obſerver de les placer à l'orient des ceps. Cette attention en abritant une partie du cep des premiers rayons du Soleil levant, ſert ſouvent à le préſerver de la gelée; c'eſt auſſi dans ce temps qu'il faut lier le vieux bois à l'échalas: le bois vert ne ſe lie qu'après l'extinction de la fleur. L'ébourgeonnement ſe fait ordinairement en Mai, & quelquefois en Juin: on ne peut le faire trop tôt; il conſiſte à retrancher tous les nouveaux rejetons qui croiſſent au-deſſous de la tête du cep, & qui ſortent du tronc: on ſupprime auſſi tous les bourgeons qui pouſſent ſur le bois de la dernière taille lorſqu'ils n'ont point de grappes, & qu'ils ne ſont pas néceſſaires. Quelque temps après que la fleur de la vigne eſt paſſée, il eſt néceſſaire de la rogner, c'eſt-à-dire, d'arrêter ou couper le bout des branches, & de retrancher les menus rejetons qui ſortent du bas des côtés de la ſouche: ce ſoin aſſure une ſéve abondante aux fruits qui ſe ſont déclarés, & facilite aux rayons du Soleil les moyens de mûrir les raiſins. A l'égard des ceps qui pouſſent beaucoup, ce ſoin n'eſt pas néceſſaire, parce qu'il n'eſt propre qu'à faire naître ſur le brin qui a été pincé, de foibles jets dont on ne peut faire uſage.

La fécondité de la terre devant néceſſairement s'épuiſer par ſes productions ſucceſſives, il paroît néceſſaire de renouveler les ſucs de temps en temps; mais ſi cela eſt indiſpenſable, ce doit être principalement dans les terres plantées, ſoit en arbres, ſoit en vignes, où les labours ne pouvant pénétrer auſſi avant que les racines, il ſemble qu'il n'y a que les engrais qui puiſſent reſtituer à ces terres les ſels & la fertilité qu'elles ont perdus. Dans la méthode que nous avons indiquée, les engrais ne ſont preſque pas néceſſaires, parce que dans ces plants, les racines de la vigne étant plus fortes, plus longues & plus vigoureuſes qu'elles ne peuvent l'être dans l'uſage ordinaire, elles doivent toujours donner une ſéve abondante à leur cep.

La méthode ordinaire eſt d'amender les vignes au moins tous les ſept ans au mois de Novembre; le fumier de vache & de bœuf eſt le meilleur pour les terres maigres & légères; celui de cheval, de mouton, de pigeon, de poule, eſt bon pour les terres fortes, humides & peſantes. Pour bien fumer, on doit déchauſſer les pieds des ceps, & y faire une petite foſſe profonde d'un pied, dans laquelle on met le fumier; mais il ne faut pas que le fumier touche aux racines, de peur qu'il n'altère la qualité du vin.

Dans certains endroits de Champagne, au lieu de fumer les vignes, on y apporte des gazons, parce que les végétaux dont ils ſont compoſés, fourniſſent, en ſe détruiſant, d'excellens engrais, qui ne peuvent nullement altérer la qualité des vins: en effet, on dit que le fumier fait graiſſer le vin blanc, & donne un mauvais goût au vin rouge. Un des meilleurs engrais eſt celui que les habitans du pays Meſſin ont trouvé, & dont ils font uſage. Cet engrais n'eſt autre choſe que les ongles des pieds des moutons, qu'ils nomment *ingliottes*. Ce ſont les ergots du der-

rière des pieds de moutons. Lorſqu'ils provignent, ils mettent une poignée de ces ongles ſur chaque provin. Cet engrais ne communique au raiſin aucun goût, ni aucune mauvaiſe qualité ; il produit ſon effet dès la première année, & procure pendant ſix ou ſept ans une fécondité ſuffiſante.

On ravale tous les quinze ans les vignes hautes au mois de Novembre, c'eſt-à-dire, qu'on les abaiſſe, & qu'on les couche dans une foſſe de deux pieds de large, & preſqu'auſſi profonde que le pied du cep. Quand le pied du cep eſt couvert de terre, on étend de côté & d'autre les trois ou quatre plus beaux jets qui y tiennent, & on les couche dans de petits foſſés de ſix pouces de profondeur, pour faire autant de provins. Le vieux bois travaillant ainſi dans une nouvelle terre, reprend une nouvelle vigueur.

Il n'en eſt pas de même des baſſes vignes où on recueille le meilleur vin : c'eſt tous les ans qu'on les ravale, ou qu'on les enterre quelque peu en les labourant, de ſorte qu'un cep de vigne occupe ſous terre un eſpace de pluſieurs pas, ſouvent de pluſieurs toiſes, après un nombre d'années. On prend la précaution d'abaiſſer le cep toujours également, & d'empêcher qu'il ne faſſe le coude, ce qui l'expoſeroit à être coupé par le travail de l'année ſuivante.

Quand on s'apperçoit que les vignes ſont vieilles, il faut les arracher ou les greffer. Lorſque la vigne jette encore un bois vigoureux, mais ſans fruit, on la greffe. On prend alors la précaution de coucher fortement en terre tous les vieux bois, & on ne laiſſe ſortir que deux ou trois jets de l'année, ſur leſquels la greffe réuſſit mieux que ſur le vieux bois, qui ſe fend difficilement, & qui par ſa groſſeur a peu de proportion avec la greffe.

Le ravalement profond qu'on donne aux vignes hautes diſpenſe de les terrer, c'eſt-à-dire, d'y rapporter de nouvelles terres. Mais tous les quinze ans, dans les terres les plus nourriſſantes, on rapporte de nouvelle terre au pied des vignes hautes. Il n'en faut qu'une médiocre quantité, & la règle eſt de mettre toujours un pied de diſtance entre une hottée & une autre. Au reſte quelque travail qu'on ait à faire à la vigne, on n'y doit point entrer après la pluie, ni après les gelées : rien ne fait plus jaunir la vigne.

La vigne a parmi les inſectes trois dangereux ennemis : ce ſont le *gribouri*, la *beche* & le *limaçon*. Le gribouri eſt de la couleur & de la figure d'un hanneton, mais beaucoup plus petit. Il paſſe l'hiver en terre, attaché au pied des ceps, ſurtout des jeunes vignes, dont il ronge les racines les plus tendres, & les fait ſouvent périr. Il ſort de terre en Mai, & ſe jette ſur le feuillage. Il s'en nourrit & pique les boutons à fruit & les jeunes jets, ce qui fait ſouvent mourir tout le nouveau bois. On donne utilement le change au gribouri en ſemant des féves en bonne quantité dans pluſieurs endroits de la vigne. Il quitte la vigne pour ce nouveau feuillage, qu'il eſt facile de multiplier en peu de temps. On enlève à propos ce feuillage inutile, & l'inſecte qui y loge, pour bruler le tout au pied de la vigne. On prévient par cela, autant qu'il eſt poſſible, le dommage qu'il pourroit faire, & un autre encore pire que

le premier. Ces inſectes piquent le raiſin quand il eſt mûr, pour y inſérer leurs œufs, d'où ſortent des légions de vers qui cauſent la pourriture des raiſins, & détruiſent tout à la veille de la vendange. Le ſoleil pompe fort vîte tout le ſuc d'un raiſin attaqué, & le réduit en poudre. Les vers repus cherchent une retraite pour ſe changer en chryſalides, & puis en gribouris. S'ils trouvent du fumier, ils s'y logent, bien des propriétaires ont ſoin en conſéquence d'en faire mettre au pied de la vigne. Ce fumier eſt le rendez-vous de ces inſectes, & de bien d'autres. On y met le feu à la fin de l'hiver, & on extermine à coup ſûr bien des animaux malfaiſans. Les cendres de ce fumier ſont un engrais preſque auſſi bon que le fumier même.

La beche eſt une autre eſpèce de petit ſcarabée moins gros qu'une mouche ordinaire, revêtu d'une écaille verte, qui eſt relevée d'un bout à l'autre par l'or le plus éclatant. Il a au-devant de la tête une eſpèce de trompe dure, fort longue, armée de pluſieurs ſcies, avec leſquelles il fait beaucoup de tort aux raiſins: il n'en fait pas moins aux feuilles encore tendres, qu'il roule autour de lui comme un cornet, & qu'il tapiſſe d'une ſorte de toile ou duvet, pour y dépoſer ſes œufs. En hiver, il ſe retire ſous terre ou dans les fumiers, où il demeure endormi. On s'applique à rechercher les cornets qui renferment les œufs, & on les brûle au pied de la vigne.

Les limaçons ou eſcargots font un tort conſidérable à la vigne. On choiſit le temps de la roſée ou de la fraîcheur du matin pour leur faire la guerre, parce qu'ils ſe cachent durant la chaleur qui les deſſeche trop. L'uſage où l'on eſt en Languedoc d'en faire des ragouts, y rend cette recherche plus animée. Mais envain un particulier laborieux travaillera-t-il ſeul à délivrer ſa vigne de ces inſectes. Il faut que tous les habitans du canton s'entendent, & concourent à employer les mêmes moyens, autrement on ſe fatiguera beaucoup pour tuer cent ennemis dans une vigne, tandis qu'il y en a deux mille en marche, & près d'y paſſer des vignes voiſines.

La vigne eſt ſujette à pluſieurs accidens: il ſe fait quelquefois une trop grande effuſion de ſéve hors du bois au printemps; ce qu'on reconnoît aiſément, parce que les feuilles ſe fanent: on doit alors faire des entailles aux groſſes racines, & y mettre de la lie d'huile. Lorſque la ſéve eſt trop abondante par l'exceſſive nourriture du terrein, la vigne ne pouſſe qu'en bois; le remedè eſt de découvrir la ſouche & d'y répandre du ſable de rivière. Les pluies trop abondantes nuiſent au bois de la vigne. La gelée lui nuit auſſi beaucoup, ſur-tout la gelée blanche, lorſque le bois eſt mouillé; car alors ſi le ſoleil paroît, il brûle le nouveau ſarment qui a crû après la taille. Lorſque la grêle frappe le raiſin, il ſe deſſéche & contracte de l'âcreté; mais ſi elle eſt groſſe, & qu'elle ſoit pouſſée par un grand vent, elle prive la vigne de ſon fruit, brite le bois, & lui fait un tort conſidérable pour pluſieurs années. La fleur de la vigne eſt auſſi ſujette à *couler*, c'eſt-à-dire, que les pouſſiéres des étamines ſont emportées, & ne peuvent par conſéquent féconder les piſtils, lorſqu'il ſurvient des pluies dans le temps que la vigne eſt en fleur.

Les vignes durent plus ou moins long temps. 1°. Selon leur eſpèce : la vigne blanche dure plus que la noire ; 2°. ſelon la qualité de la terre : elles durent plus dans les terres fortes que dans les terres légères ; 3°. ſelon le climat : elles durent plus dans les pays voiſins du nord, que dans ceux qui ſont au midi ; 4°. ſelon la manière dont elles ſont traitées ; ainſi, par exemple, les vignes rabaiſſées en terre chaque année durent plus long-temps que celles auxquelles on ne fait point cette opération. Quand la vigne a atteint l'âge de ſoixante ans, elle doit paſſer pour vieille & uſée.

Il faut remarquer que le nom de vigne ne ſe donne pas à un ſep ſeul, & qu'on ne dit pas, *voilà une belle vigne*, pour dire, voilà un beau cep de vigne.

On appelle *vigne vierge*, une plante dont les feuilles ſont ſemblables à celles de la vigne. Elle ne porte point de fruit bon à manger, & ſert à paliſſader des murailles.

On appelle *vignes*, les maiſons de plaiſance aux environs de Rome & de quelques autres villes d'Italie. *Vigne Aldobrandine. Vigne Borghèſe.*

On dit, *travailler à la vigne du Seigneur ;* pour dire, s'employer à l'inſtruction, à la converſion des ames.

On dit proverbialement, *un mariage de Jean des Vignes, tant tenu, tant payé*, ou ſimplement, *le mariage de Jean des Vignes*, pour ſignifier un concubinage couvert de l'apparence d'un mariage.

On dit proverbialement & populairement, *il eſt dans les vignes*, pour dire, il eſt ivre.

On dit proverbialement, *quand nous ſerons morts, ſera les vignes qui pourra*, pour faire entendre, qu'on ne s'embarraſſe point de ce qui arrivera quand on ſera mort.

VIGNERON ; ſubſtantif maſculin. *Vineæ cultor.* Payſan qui cultive la vigne. *Les campagnes ſont particuliérement peuplées de Laboureurs & de Vignerons.*

VIGNES, (Pierre des) s'éleva de la naiſſance la plus baſſe, à la charge de Chancelier de l'Empereur *Frédéric II.* On ignore qui étoit ſon père ; ſa mère mendioit ſon pain pour elle & pour ſon fils. Le haſard l'ayant conduit auprès de l'Empereur, il plut par ſon génie, obtint une place dans le palais, & ne tarda pas à s'avancer. Devenu habile dans la juriſprudence & dans l'art de manier les affaires, il gagna entièrement les bonnes graces de ſon maître. Son élévation fut rapide ; il fut Protonotaire, Conſeiller, Chancelier, & entra dans toutes les affaires ſecrettes de *Frédéric.* Il ſervit avec zèle ce Prince dans les différens qu'il eut avec les Papes *Grégoire IX* & *Innocent IV*, & fut député en 1245, au Concile de Lyon, pour empêcher que ce Prince n'y fût condamné. Il jouit long-temps d'une faveur diſtinguée, qui lui fit beaucoup de jaloux. Ils l'accuſerent d'avoir voulu empoiſonner l'Empereur par les mains de ſon Médecin. Les Hiſtoriens varient ſur l'année de cet événement, & cette variété peut cauſer quelque ſoupçon. Quelques-uns croient que *Pierre des Vignes* étoit véritablement coupable. Eſt-il croyable que le premier des Magiſtrats de l'Europe, vieillard vénérable, le conſeil, l'ami de ſon maître, ait tramé un auſſi abominable complot ? & pourquoi ? pour plaire au Pape ſon ennemi ! ou pouvoit-il eſpérer une plus grande fortune ? Quel meilleur

poſte le Médecin pouvoit-il avoir que celui de Médecin de l'Empereur ? Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que *Pierre des Vignes* eut les yeux crevés. Ce n'eſt pas là le ſupplice d'un empoiſonneur de ſon maître. Pluſieurs Auteurs Italiens prétendent qu'une intrigue de Cour fut la cauſe de ſa diſgrace, & porta *Frédéric II* à cette cruauté ; ce qui eſt plus vraiſemblable. L'infortuné Chancelier, las de ſe voir dans une dure priſon, s'y donna la mort en 1249. On a de lui, 1. *Epiſtolæ*, dont la meilleure édition eſt celle de Bâle, par *Iſelin*, en 3 vol. *in*-8°. 2. Un Traité *de poteſtate Imperiali*. 3. Un autre de *Conſolatione*, &c.

VIGNETTE ; ſubſtantif maſculin. On appelle ainſi de petits ornemens de gravûre que l'on met au commencement des livres & au haut des pages, dans certaines parties d'un livre, comme le commencement d'une Section, d'un Chapitre, &c. *Les vignettes ſont en uſage aujourd'hui dans la plupart des livres qu'on imprime. Il y a de belles vignettes dans l'Hiſtoire de la Maiſon de Bourbon.*

VIGNOBLE ; ſubſtantif maſc. Étendue de pays planté de vignes. *Le clos Vougeot eſt un des meilleurs vignobles de Bourgogne.*

VIGNOLE, (Jacques Barrozio, ſurnommé) ſavant Architecte, vit le jour en 1507 à *Vignole* dans le territoire de Bologne. Il s'adonna d'abord à la Peinture ; ce fut cet art qui le fit ſubſiſter dans ſa jeuneſſe. Entraîné par ſon inclination pour l'Architecture, il alla à Rome pour y étudier les plus beaux reſtes de l'antiquité. Son travail & les leçons qu'il prit des meilleurs Architectes de ſon temps & des amateurs éclairés, lui donnèrent une intelligence parfaite de l'art de bâtir. Il vint en France ſous le règne de François I, où il donna des plans pour pluſieurs édifices ; quelques-uns même prétendent que le château de Chambort fut conſtruit ſur ſes deſſeins. *Vignole* s'attacha à *Francois Primatice*, Architecte & Peintre Bolonnois, qui étoit au ſervice du Roi. Il le ſecourut dans tous ſes ouvrages, & l'aida à jeter en bronze les antiquités qui ſont à Fontainebleau. Le Cardinal *Farneſe* choiſit *Vignole* pour ordonner le bâtiment de ſon magnifique palais de Caprarole, à une journée de Rome. *Vignole* mourut dans cette ville en 1573, à 66 ans, après avoir reçu pluſieurs marques d'eſtime de la part des Souverains Pontifes. Outre les édifices, ſoit publics, ſoit particuliers, que *Vignole* a conduits, & qui ſont en très-grand nombre, il a encore compoſé un *Traité des cinq ordres d'Architecture*, qui lui a fait beaucoup d'honneur, & qui a été traduit & commenté par *Daviler*, en 2 vol. *in*-4°. Et un autre traité dans ſa langue ſur la perſpective pratique, commenté par le *Danti*.

VIGNOLES, (Etienne des) plus connu ſous le nom de *la Hire*, étoit de l'illuſtre maiſon des Barons de *Vignoles*, qui étant chaſſés de leurs terres par les Anglois, s'établirent en Languedoc. Il fut l'un des plus fameux Capitaines François du regne de *Charles VII*. Ce fut lui qui fit lever le ſiége de Montargis au Duc de *Bedford*, & qui accompagna la fameuſe *pucelle, Jeanne d'Arc*, au ſiége d'Orléans, où il ſe ſignala avec cette Héroïne. La *Hire* finit ſes jours à Montauban en 1447. Il tient un rang diſtingué parmi les Héros qui établirent Charles VII ſur le Trône.

VIGNOLES, (Alphonſe des) fils d'un Maréchal de Camp d'une famille ancienne, naquit au Château d'Aubais en Languedoc, en 1649, dans le ſein du Calviniſme. Après avoir porté les armes pendant quelque temps il étudia à Saumur pour pouvoir exercer le miniſtère à Aubais, puis à Cailar, où il reſta juſqu'à la révocation de l'Edit de Nantes en 1685. Réfugié dans le Brandebourg, il fut bien accueilli par l'Electeur, & devint ſucceſſivement Miniſtre de Schwedt, de Halle & de Brandebourg, près de Berlin. Son ſavoir profond le fit mettre dans la liſte des membres de l'Académie des Sciences de Berlin, lors de l'établiſſement de cette compagnie en 1701. Le célèbre *Leibnitz*, ami de *Vignoles*, dont il étoit capable de ſentir le mérite, engagea le Roi de Pruſſe à le faire venir à Berlin. Il s'y rendit en 1703, & il y demeura les quarante dernières années de ſa vie, auſſi eſtimé pour les talens de l'eſprit, qu'aimé pour les qualités du cœur. Il fut élu Directeur de l'Académie Royale des Sciences de Berlin, en 1727, place qu'il remplit avec diſtinction. *Vignoles* s'étoit annoncé dans la république des Lettres par pluſieurs ouvrages. Le plus connu eſt la *Chronologie de l'Hiſtoire Sainte & des Hiſtoires étrangères qui la concernent, depuis la ſortie d'Egypte, juſqu'à la captivité de Babylone.* Berlin, 1738, en 2 vol. *in*-4°. Ce livre ſuppoſe une lecture prodigieuſe, un travail incroyable, & les plus profondes recherches. On en trouve des extraits dans la nouvelle édition des *Tablettes* de l'Abbé *Langlet du Freſnoy*. On a encore de *Vignoles* un grand nombre d'écrits & de *Diſſertations* dans la *Bibliothèque Germanique*, dans les *Mémoires* de la Société Royale de Berlin, dans *l'Hiſtoire critique de la République des Lettres*, par *Maſſon*, &c. On eſtime ſurtout ſon *Epiſtola chronologica adverſùs Harduinum*, & ſes *Conjectures* ſur la quatrième Eglogue de *Virgile*, intitulée *Pollion*. Cet illuſtre Savant mourut à Berlin en 1744, après avoir fourni une carrière de 95 ans. Quoiqu'il n'eût que des revenus modiques, il trouva dans une ſage économie le moyen de ſecourir les indigens. La frugalité étoit ſon tréſor. Le précieux don de la tranquillité d'eſprit contribua ſans doute à prolonger ſes jours.

VIGNORY; bourg de France en Champagne, près de la marne, ſur les frontières du Baſſigni, à trois lieues, nord, de Chaumont.

VIGO; ville d'eſpagne, dans la Galice, ſur l'Océan, à trois lieues, ſud-oueſt, de Redondella, & à 102 lieues, nord-oueſt, de Madrid.

VIGOGNE; ſubſtantif féminin. Sorte d'animal quadrupede du Pérou, qu'on appelle auſſi *Pacos*, & qui eſt couvert d'une laine longue & très-fine. Les vigognes domeſtiques ſont ſouvent toutes noires & quelquefois d'un brun mêlé de fauve. Les vigognes ou pacos ſauvages ſont de couleur de roſe sèche, & cette couleur naturelle eſt ſi fixe qu'elle ne s'altère point ſous la main de l'ouvrier : on fait de très-beaux gants, de très-beaux bas avec cette laine de vigogne ; on en fait d'excellentes couvertures & des tapis de très-grand prix. Cette denrée ſeule forme une branche dans le commerce des Indes Eſpagnoles : le caſtor du Canada, la brebis de Calmouquie, la chèvre de Syrie ne fourniſſent pas un plus beau poil ; celui de la

vigogne eſt auſſi clair que la ſoie. Cet animal a beaucoup de choſes communes avec le lama. Il eſt du même pays & comme lui il en eſt excluſivement, car on ne le trouve nulle part ailleurs que ſur les Cordillières; il a auſſi le même naturel & à peu près les mêmes mœurs, le même tempérament. Cependant comme ſa laine eſt beaucoup plus longue & plus touffue que celle du lama, il paroît craindre encore moins le froid; il ſe tient plus volontiers dans la neige, ſur les glaces & dans les contrées les plus froides; on le trouve en grande quantité dans les terres Magellaniques.

Les vigognes reſſemblent auſſi par la figure aux lamas, mais elles ſont plus petites, leurs jambes ſont plus courtes & leur muffle plus ramaſſé; elles ont la laine de couleur de roſe sèche un peu claire; elles n'ont point de cornes; elles habitent & paiſſent dans les endroits les plus élevés des montagnes: la neige & la glace ſemblent plutôt les récréer que les incommoder; elles vont en troupe & courent très-légèrement; elles ſont timides, & dès qu'elles apperçoivent quelqu'un elles s'enfuient en chaſſant leurs petits devant elles. Les anciens Rois du Pérou en avoient rigoureuſement défendu la chaſſe parce qu'elles ne multiplient pas beaucoup; & aujourd'hui il y en a infiniment moins que dans le temps de l'arrivée des Eſpagnols. La chair de ces animaux n'eſt pas ſi bonne que celle des huanacus; on ne les recherche que pour leur toiſon & pour les bezoards qu'ils produiſent. La manière dont on les prend prouve leur extrême timidité, ou ſi l'on veut leur imbécillité.

Pluſieurs hommes s'aſſemblent pour les faire fuir & les engager dans quelques paſſages étroits où l'on a tendu des cordes à trois ou quatre pieds de haut, le long deſquelles on laiſſe pendre des morceaux de linge ou de drap; les vigognes qui arrivent à ces paſſages ſont tellement intimidées par les mouvemens de ces lambeaux agités par le vent, qu'elles n'oſent paſſer au-delà, & qu'elles s'attroupent & demeurent en foule, enſorte qu'il eſt facile de les tuer en grand nombre; mais s'il ſe trouve dans la troupe quelques huanacus, comme ils ſont plus hauts de corps & moins timides que les vigognes, ils ſautent par-deſſus les cordes, & dès qu'ils ont donné l'exemple, les vigognes ſautent de même & échappent aux chaſſeurs.

A l'égard des vigognes domeſtiques ou pacos, on s'en ſert comme des lamas pour porter des fardeaux; mais indépendamment de ce qu'étant plus petites ou plus foibles elles portent beaucoup moins, elles ſont encore plus ſujetes à des caprices d'obſtination; lorſqu'une fois elles ſe couchent avec leur charge, elles ſe laiſſeroient plutôt hacher que de ſe relever. Les Indiens n'ont jamais fait uſage du lait de ces animaux, parcequ'ils n'en ont qu'autant qu'il en faut pour nourrir leurs petits. Le grand profit que l'on tire de leur laine, avoit engagé les Eſpagnols à tâcher de les naturaliſer en Europe; ils en ont tranſporté en Eſpagne pour les faire peupler, mais le climat ſe trouva ſi peu convenable, qu'ils y périrent tous. Cependant M. de Buffon obſerve très-judicieuſement à ce ſujet, que ces animaux plus précieux encore que les lamas, pourroient réuſſir dans

nos montagnes, & ſurtout dans les Pyrénées; ceux qui les ont tranſportés en Eſpagne n'ont pas fait attention qu'au Pérou même les vigognes ne ſubſiſtent que dans la région froide, c'eſt-à-dire, dans la partie la plus élevée des montagnes; ils n'ont pas fait attention qu'on ne les trouve jamais dans les terres baſſes, & qu'elles meurent dans les pays chauds; qu'au contraire, elles ſont encore aujourd'hui très-nombreuſes dans les terres voiſines du détroit de Magellan, où le froid eſt beaucoup plus grand que dans notre Europe méridionale, & que par conſéquent il falloit pour les conſerver les débarquer, non pas en Eſpagne, mais en Ecoſſe ou même en Norvège, & plus ſûrement aux pieds des Pyrénées, des Alpes, &c. où elles euſſent pu grimper & atteindre la région qui leur convient.

VIGOGNE, ſignifie auſſi la laine de cet animal. *Des bas de vigogne.* Et l'on appelle abſolument *vigogne*, un chapeau fait de laine de vigogne. *Un bon vigogne.*

VIGOUREUSEMENT; adverbe. *Fortiter.* Avec vigueur. *Ils ſe défendirent vigoureuſement. La place fut vigoureuſement attaquée. Il ſoutint vigoureuſement ſon opinion.*

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, la troiſième longue, la quatrième très-brève & la dernière moyenne.

VIGOUREUX, EUSE; adjectif. *Validus.* Qui a de la vigueur. *Un homme fort & vigoureux. Etre d'une ſanté vigoureuſe. Une jument vigoureuſe.*

VIGOUREUX, ſe dit auſſi des choſes qui ſe font avec vigueur. *Faire une vigoureuſe réſiſtance. L'attaque fut vigoureuſe. De vigoureux efforts.*

En termes de Peinture, on appelle *tableau vigoureux*, celui où les lumières ſont fortes, où les ombres arrondiſſent bien les objets, & où l'oppoſition des unes & des autres eſt ménagée de manière qu'en faiſant une grande impreſſion ſur l'œil, elle ne le frappe point avec dureté.

Il faut diſtinguer un tableau pouſſé au noir, d'un tableau *vigoureux*. Le premier eſt une mauvaiſe peinture, devenue telle par le défaut du choix, de la rupture ou mélange des couleurs; c'eſt alors une négligence du Peintre, lorſque le tableau eſt d'un grand maître. Ce noir peut venir auſſi de l'inhabileté, tant dans le mêlange que dans l'application des couleurs; les couleurs tourmentées y ſont aſſez ſujettes. Les ignorans prennent communément des tableaux noirs pour des tableaux *vigoureux*, parce qu'ils regardent ce noir comme des ombres fortes. Bien des Peintres Flamands tombent dans le défaut du noir, au point même de ne pouvoir preſque rien diſtinguer dans les ombres. Les Italiens donnent dans le brun; cette manière rend ſouvent leurs tableaux plus *vigoureux*, & leurs touches plus moëlleuſes; mais la nature n'eſt ni noire ni brune par excès, & la *vigueur* d'un tableau n'a point ſon principe dans une couleur outrée, laquelle ne peut s'excuſer dans aucun cas, même dans les tableaux qui doivent repréſenter des clairs de lune, ou des actions qui ſe paſſent la nuit à la lueur du flambeau: le Peintre doit alors ménager habilement & ſagement des refflets, au moyen deſquels le ſpectateur puiſſe ſaiſir les contours des objets.

La plupart des tableaux, même des plus grands maîtres, ont perdu leur harmonie par le noir que le laps du temps y a fondu. A peine jugeons-nous aujourd'hui dans beau-

coup de leurs ouvrages du trait & de la beauté du pinceau dans les clairs. On eſt preſque toujours dans la néceſſité de ſuppoſer cette harmonie.

Une peinture tenue claire rend les lumières avec plus de vérité; les ombres ſont vraies ſans être chargées, l'œil s'y promène avec plaiſir. Cette manière plus communément en uſage ches les Peintres François que chez ceux des autres Écoles, eſt la plus propre à faire éviter le noir ſi funeſte à la Peinture.

L'huile brunit les couleurs même ſur la palette, & les rembrunit toujours de plus en plus après qu'elles ſont employées. Un habile homme ne riſque donc rien de tenir ſa peinture haute, claire, & de faire ſes tableaux lumineux. La force & la *vigueur* n'y perdront rien entre ſes mains, & l'harmonie ſe conſervera plus long temps dans ſes ouvrages.

Voyez ROBUSTE, pour les différences relatives qui en diſtinguent *vigoureux*, &c.

VIGUERIE; ſubſtantif féminin. Charge de Viguier. Il ſe dit auſſi du territoire qui dépend de la Juridiction du Viguier.

Le titre de Viguier eſt un mot corrompu du latin *Vicarius*. Ces Vicaires ou Viguiers, qui étoient les Lieutenans des Comtes, furent par ſucceſſion de tems appelés dans certains pays *Vicomtes*; ailleurs ils retinrent le nom de *Vicarii*, & en François *Viguiers*, d'où leur juridiction a été appelée *Viguerie*.

Il y avoit pourtant, à ce que l'on croit, quelque différence entre les Viguiers & les Vicomtes, en ce que les Viguiers n'ayant pas le commandement des armées, & ne s'étant pas rendus ſeigneurs & propriétaires de leurs vigueries ou diſtricts, ils demeurèrent ſimples officiers, de manière qu'ils ne tiennent d'autre rang que celui des Prévôts & Châtelains.

Il y a encore pluſieurs *Vigueries* dans le reſſort du Parlement de Toulouſe.

VIGUEUR; ſubſtantif féminin. *Vigor*. Force pour agir. *Tout vieux qu'il eſt il a encore de la vigueur. Il eſt dans la vigueur de l'âge. Des chevaux pleins de vigueur.*

VIGUEUR, ſe dit auſſi des plantes. *Ces pêchers n'ont plus guère de vigueur. En arroſant ces plantes on leur fera reprendre vigueur.*

On appelle *vigueur d'eſprit*, la force d'eſprit qui rend capable d'entreprendre des choſes grandes, hardies, difficiles, & de les ſoutenir.

VIGUEUR, ſe dit auſſi de cette force d'eſprit qui ne s'affoiblit point avec l'âge. *Ce Magiſtrat conſervoit à 80 ans la même vigueur d'eſprit qu'il avoit à la fleur de ſon âge.*

VIGUEUR, ſignifie encore, cette qualité de l'eſprit qui rend capable de ſoutenir de grands travaux, ſans s'épuiſer, & de pénétrer les choſes les plus abſtraites & les plus difficiles.

VIGUEUR, ſe dit figurément de l'ardeur jointe à la fermeté qu'on apporte dans les affaires. *Il ſe propoſe de pourſuivre ce procès avec vigueur. Il leur parla avec vigueur.*

On dit, qu'*une loi*, que *des lois ſont en vigueur*; pour dire, qu'elles ſubſiſtent, qu'elles ne ſont point abrogées, & que les Magiſtrats les ſuivent dans leurs jugemens.

La première ſyllabe eſt brève, & la ſeconde longue.

VIGUIER; ſubſtantif maſculin. Juge

qui en Languedoc & en Provence, fait les mêmes fonctions que les Prévôts royaux dans les autres provinces de France.

VIHIERS; petite ville de France, en Anjou, à cinq lieues, oueſt, de Montreuil Bellay.

VIHITZ; ville forte de la Turquie d'Europe, dans la Croatie, à quinze lieues, nord, de Zara.

VIL, ILE; adjectif. *Vilis.* Bas, abject, mépriſable, ſoit par la baſſeſſe de la naiſſance, ſoit par celle des ſentimens. *Un vil eſclave. Il eſt d'une condition vile. Embraſſer une profeſſion vile. C'eſt une ame vile & baſſe. L'avarice rend les hommes vils & mépriſables. Tacite appelle les Juifs la partie la plus vile de tous les peuples d'orient. Dans la loi 4, au digeſte* de Decurionibus, *l'état de Procureur eſt appelé la plus vile des profeſſions.*

On dit, qu'*une choſe eſt de vil prix*; pour dire, qu'elle eſt de peu de valeur. *Le plomb eſt un métal de vil prix.*

On dit, qu'*une marchandiſe eſt à vil prix*; pour dire, qu'elle eſt à beaucoup meilleur marché qu'à l'ordinaire. *Dans ce temps, le vin étoit à vil prix.*

On dit auſſi, qu'*une choſe a été vendue à vil prix*; pour dire, qu'elle a été vendue au-deſſous de ſa juſte valeur. *Cette terre fut vendue à vil prix. Ses meubles ont été vendus à vil prix.*

VILAIN; ſubſtantif maſculin, qui ſignifioit autrefois payſan, roturier, homme de néant. Et dans ce ſens on dit encore proverbialement, *peine de vilain n'eſt à rien comptée*; & *oignez vilain il vous poindra*; *poignez vilain, il vous oindra*, pour ſignifier, careſſez un homme de néant il vous fera du mal; faites-lui du mal il vous careſſera. Ces deux proverbes s'emploient quelquefois au figuré; le premier, en parlant de gens de peu de mérite, & que l'on mépriſe; le ſecond, en parlant des ames baſſes.

On dit proverbialement, *jeux de main, jeux de vilain*; pour dire, qu'il n'y a que les gens de la lie du peuple qui ſe divertiſſent à s'entre frapper, à ſe donner des coups.

VILAIN, AINE; adjectif. Qui n'eſt pas beau, qui déplaît à la vue. *Un vilain appartement. Un vilain lit. Une vilaine robe. Une vilaine rue.*

VILAIN, ſignifie auſſi, incommode, fâcheux, déſagréable. *Il fait un vilain temps. Il lui a vendu fort cher une vilaine berline. Vous avez un bien vilain jeu. Je n'ai que de vilaines cartes.*

VILAIN, ſe dit auſſi des perſonnes, des paroles & des actions, & ſignifie, ſale, déshonnête, impur, méchant, infâme. *Il a une vilaine femme. Voilà de vilains propos. Elle fait un vilain métier. On lui joua un vilain tour. Ce procédé eſt bien vilain.*

On dit proverbialement, *tous vilains cas ſont reniables.*

On dit familièrement d'un homme ſale & déshonnête en paroles, en actions, que *c'eſt un vilain*; & d'une femme proſtituée, que *c'eſt une vilaine.* Alors vilain & vilaine ſont pris ſubſtantivement.

VILAIN, ſe prend pour dangereux. *Voilà un vilain rhume.*

VILAIN, ſignifie quelquefois avare, qui vit meſquinement; & l'on dit proverbialement & populairement, *il eſt vilain comme lard jaune.*

Dans cette acception, il eſt auſſi ſubſtantif. *C'eſt un vilain.* Et en ce ſens on dit proverbialement, *il n'eſt chère que de vilain*; pour dire, que quand un avare ſe réſout à donner

un repas à quelqu'un, il le fait avec plus de profuſion qu'un autre.

On dit auſſi proverbialement au ſubſtantif, *graiſſez les bottes d'un vilain, il dira qu'on les lui brûle;* pour dire, qu'un avare pour ſe diſpenſer de la reconnoiſſance, ſe plaint même des ſervices qu'on lui rend.

On dit proverbialement, *c'eſt la fille au vilain;* pour dire, que la choſe dont on parle, charge, emploi, grâce, *&c.* ſe donne à celui qui en offre le plus.

VILAINE; (la) rivière de France, qui a ſa ſource dans le Maine, près de Juvigny, & ſon embouchure dans l'Océan, au-deſſous de la Roche-Bernard, vis-à-vis de Belle-Iſle, après un cours d'environ cinquante lieues.

VILAINEMENT; adverbe. *Turpiter.* D'une vilaine manière. Il s'emploie dans preſque toutes les ſignifications du mot de *vilain. Il fut vilainement battu;* pour dire, outrageuſement. *Il s'enfuit vilainement;* pour dire, honteuſement & lâchement. *Il m'a vilainement trahi, vilainement trompé. Il nous a vilainement abandonnés;* pour dire, d'une manière infâme. *Il fait toutes choſes vilainement;* pour dire, ſordidement. *Il s'eſt logé vilainement;* pour dire, déſagréablement. Et, *il mange vilainement;* pour dire, mal-proprement.

VILDEMAN; petite ville d'Allemagne, dans la Principauté de Grubenhagen, près de Goſlar.

VILDENS, (Jean) Peintre, né à Anvers en 1600, mort vers 1644, eſt un des plus fameux Payſagiſtes. *Rubens* employoit ſouvent ſon pinceau. Ses payſages ſont précieux par les fêtes agréables, les belles fabriques, les animaux, & les figures dont ils ſont la plupart ornés. Il a repréſenté les douze mois de l'année d'une manière ingénieuſe & élégante. Ces ſujets ont été gravés par pluſieurs Artiſtes. On eſtime auſſi beaucoup ſes deſſeins faits ordinairement à la pierre noire, enſuite arrêtés à la plume, & lavés à l'encre de la Chine.

VILDHAUSEN, ou VILDSHUSEN; petite ville d'Allemagne, dans le duché de Brême, à ſept lieues d'Oldenbourg. Elle appartient à l'Électeur de Hanovre.

VILEBREQUIN; ſubſtantif maſculin. Outil d'artiſan, qui ſert à trouer, percer du bois, de la pierre, du métal, par le moyen d'un petit fer qui a un taillant arrondi, & qu'on fait entrer en le tournant. *Le vilebrequin eſt particulièrement en uſage parmi les Charpentiers, les Menuiſiers & les Serruriers.*

VILEMENT; adverbe. *Sordidè.* D'une manière vile. *Ramper vilement.* Il eſt peu uſité.

VILENÉ; adjectif & terme de Blaſon. Il ſe dit du lion dont on voit le ſexe.

VILENIE; ſubſtantif féminin. *Sordes.* Ordure, ſaleté. *Un jardin plein de vilenie. Il y a toujours des vilenies dans cette rue.*

VILENIE, ſignifie auſſi, paroles injurieuſes. *Il prétend que vous ne lui avez répondu que des vilenies.*

VILENIE, ſe prend encore pour obſcénité. *Il y a bien des vilenies dans les ouvrages de cet Auteur.*

VILENIE, ſignifie auſſi, avarice ſordide. *On le mépriſe à cauſe de ſon extrême vilenie.*

VILENIE, ſignifie encore, mauvaiſe nourriture, une nourriture mal ſaine pour celui dont on parle. *Il étoit convaleſcent, mais les vilenies qu'il a mangées lui ont occaſionné une rechute.*

La première ſyllabe eſt brève, la ſeconde très-brève, & la troiſième longue.

VILETÉ; ſubſtantif féminin. *Vilitas.* Bas prix d'une choſe. *La vileté du prix eſt un moyen pour faire réſoudre la vente d'un immeuble. La vileté des denrées.*

VILETÉ, ſignifie auſſi, le peu d'importance d'une choſe. *La vileté de la matière.*

VILIPENDÉ, ÉE; participe paſſif. *Voyez* VILIPENDER.

VILIPENDER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Terme du ſtyle familier, qui ſignifie, traiter de vil, déprimer, traiter avec beaucoup de mépris. Il ſe dit des perſonnes & des choſes. *Il vilipende ſes parens. Pourquoi vilipendez-vous cette terre.*

VILKOMIR; ville de Pologne, au Palatinat de Vilna, dans la Lithuanie, à quatorze lieues, nord-oueſt, de Vilna.

VILLACE; ſubſtantif féminin. Grande ville mal peuplée & mal bâtie.

On ne mouille pas les *ll*, & l'on prononce *vilace.*

VILLACH; ville & bailliage d'Allemagne, au cercle d'Autriche, dans la haute Carinthie, à ſix lieues, ſud-oueſt, de Clagenfurt.

VILLA DE CONDÉ; ville de Portugal, dans la province d'entre Duero & Minho, près de l'embouchure de la rivière d'Ave, à quatre lieues, ſud-eſt, de Barcelos.

VILLA DEL REY; ville d'Eſpagne, dans l'Eſtramadure, ſur la Guadiana, à ſept lieues, nord-oueſt, de Badajoz.

VILLA DE MOSE; ville de l'Amérique ſeptentrionale, dans la Nouvelle Eſpagne, ſur la rivière & au gouvernement de Tabaſco, environ à douze lieues de la mer.

VILLA-FLOR; petite ville de Portugal, dans la province de Tra Los Montes, entre Mirandela & Torre de Moncorvo.

VILLA FRANCA; nom de trois villes d'Eſpagne, dont l'une eſt ſituée dans la vieille Caſtille, ſur la Tormès, au voiſinage de Pegnaranda; la ſeconde au royaume de Léon, près des frontières de la Galice; & la troiſième dans le Guipuſcoa, ſur l'Oria, entre Ségura & Toloſa.

VILLA FRANCA DE PANADÈS; ville d'Eſpagne, dans la Catalogne, à neuf lieues, nord-eſt, de Tarragone.

VILLAGE; ſubſtantif maſculin. *Pagus.* Lieu qui n'eſt point fermé de murailles, & qui eſt compoſé de maiſons de payſans. *Le Curé du village. Il va demeurer au village. Il y a de gros villages aux environs de cette ville. Il eſt Seigneur d'un petit village.*

On appelle *le coq du village*, celui qui a le plus de crédit dans le *village.* Il eſt familier.

On dit proverbialement & figurément, *à gens de village trompette de bois;* pour dire, qu'il ne faut aux ignorans, aux gens groſſiers, que des choſes proportionnées à leur état, à leur goût, à leur intelligence.

On dit proverbialement & figurément, qu'*il ne faut point ſe moquer des chiens qu'on ne ſoit hors du village;* pour dire, qu'il ne faut point mépriſer ſon ennemi tant qu'on eſt en lieu, en ſituation où il peut nuire.

On dit proverbialement, qu'*un homme eſt bien de ſon village;* pour dire, qu'il eſt bien mal inſtruit de ce qui ſe paſſe.

La première ſyllabe eſt brève, la ſeconde longue & la troiſième très-brève.

On ne mouille pas les *ll*, & l'on prononce *vilaje*.

VILLAGEOIS, OISE ; ſubſtantif. Habitant de village. *Un pauvre villageois. Une jolie villageoiſe.* Il eſt moins dénigrant que payſan.

Il s'emploie auſſi adjectivement. *Un air villageois. Des manières villageoiſes.*

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, la troiſième longue, & la quatrième du féminin très-brève.

On ne mouille pas les *ll*, & l'on prononce *vilajois*.

VILLAHERMOSA ; ville d'Eſpagne, au royaume de Valence, près de la rivière de Millas ; à 21 lieues, nord-oueſt, de Valence.

VILLALPANDA ; petite ville d'Eſpagne, au royaume de Léon, à 5 lieues de Toro.

VILLANELLE ; ſubſtantif féminin. Sorte de Poëſie paſtorale, dont tous les couplets finiſſent par le même refrain. Voici une *villanelle* de Jean Paſſerat :

J'ai perdu ma tourterelle,
Et-ce point celle que j'oi !
Je veux aller après elle.

Tu regrettes ta femelle,
Hélas ! auſſi fai-je moi,
J'ai perdu ma tourterelle.

Si ton amour eſt fidelle,
Auſſi eſt ferme ma foi,
Je veux aller après elle.

Ta plainte ſe renouvelle :
Toujours plaindre je me doi :
J'ai perdu ma tourterelle.

En ne voyant plus la belle,
Plus rien de beau je ne voi :
Je veux aller après elle.

Mort que tant de fois j'appelle,
Prend ce qui ſe donne à toi :
J'ai perdu ma tourterelle,
Je veux aller après elle.

On ne fait plus guère de *villanelles* aujourd'hui.

VILLANELLE, ſe dit auſſi d'une ſorte de danſe ruſtique, dont l'air doit être gai, marqué, d'une meſure très-ſenſible. Le fond de cet air eſt ordinairement un couplet aſſez ſimple, ſur lequel on fait enſuite des doubles ou variations.

VILLA NOVA ; ville de Portugal dans la Province d'entre Duero & Minho, vis-à-vis de Porto, dont elle dépend.

VILLA RÉAL ; ville de Portugal dans la Province de Tra los Montes, à dix huit lieues, ſud-eſt, de Brague.

VILLARET, (Claude) né à Paris en 1715 de parens honnêtes, fit de bonnes études. Les paſſions de la jeuneſſe qui l'agitèrent aſſez long-temps l'empêchèrent d'abord d'en profiter ; il débuta dans le monde littéraire par un Roman très-médiocre intitulé *la belle Allemande*. Il fit enſuite en ſociété une pièce qui fut jouée ſans ſuccès au Théâtre françois. Des affaires domeſtiques l'obligèrent en 1748 de s'éloigner de Paris & de prendre le parti du Théâtre. Il alla à Rouen, où ſous le nom de d'Orval il débuta par les rôles amoureux ; il y joua enſuite le Glorieux, le Miſantrope, l'Enfant prodigue, *&c.* Il fut ſouvent applaudi à Compiégne pendant les voyages de la Cour. Il ſentit bientôt les dégoûts d'un état pour lequel il n'étoit pas né, & qu'il n'avoit embraſſé que par néceſſité. En 1756 il renonça au Théâtre à Liége, où il étoit à la tête d'une troupe de Comédiens, qui ne ſe ſoutenoit que par ſes talens, & il ſe retira à Paris, où il avoit arrangé les affaires qui l'avoient obligé de s'en éloigner. Il fut nommé premier Commis de la Chambre des Comptes, & contri-

bua

bua beaucoup à mettre de l'ordre dans cet intéreſſant dépôt, qui avoit été la proie des flammes en 1738. Ce travail l'arracha à ſes diſſipations, & lui fit connoître les vraies ſources de l'hiſtoire de France. L'Abbé Velly étant mort en 1759, Villaret fut choiſi pour continuer ſon ouvrage. On le nomma preſque en même temps Secrétaire de la Pairie & des Pairs. Ces diverſes occupations affoiblirent entièrement ſa complexion, naturellement délicate. Une maladie de l'utètre dont il étoit affligé l'emporta au mois de Mars 1766. Son caractère étoit excellent. Quoiqu'il fût extrêmement timide, & par conſéquent un peu ſombre, il étoit avec ſes amis doux, honnête, poli & d'un bon commerce. Sa continuation de l'hiſtoire de France commence au huitième volume par le règne de Philippe VI, & finit à la trois cens quarante-huitième page du dix-ſeptième. Elle eſt pleine de recherches intéreſſantes & d'anecdotes curieuſes; mais il n'eſt pas aſſez concis. Son ſtyle élégant & plein de feu eſt quelquefois trop abondant, trop poëtique, & s'écarte de temps en temps de la grave ſimplicité de l'hiſtoire.

VILLA-RICA; ville de l'Amérique méridionale dans le Chili, à vingt-cinq lieues de la mer du ſud, & à quarante lieues, eſt, de Valdivia.

VILLARS, (Louis-Hector Duc de) Pair & Maréchal de France, Grand d'Eſpagne, Chevalier des Ordres du Roi & de la Toiſon d'or, Gouverneur de Provence, *&c.* naquit à Moulins en Bourbonnois en 1653 d'une Maiſon illuſtre. Il porta les armes fort jeune; ſon courage & ſa capacité annoncèrent dès-lors à la France un défenſeur. Il fut d'abord Aide de camp du Maréchal de Beleſons ſon couſin. Il ſervit enſuite en 1672 en Hollande, & ſe trouva au paſſage du Rhin. Il ſe ſignala l'année d'après au ſiége de Maſtricht. Louis XIV charmé de ſon ardeur naiſſante l'honora de ſes éloges. *Il ſemble*, dit ce Monarque, *que dès que l'on tire en quelque endroit, ce petit garçon ſorte de terre pour s'y trouver.* La valeur qu'il montra au combat de Senef en 1674, où il fut bleſſé, lui valut un régiment de Cavalerie. Après s'être trouvé à pluſieurs ſiéges & à différens combats, il attaqua ſous les ordres du Maréchal de Créqui l'arrière-garde de l'armée de l'Empereur dans la vallée de Quekembacq au paſſage de Kinche en 1678. Il fit de ſi belles choſes dans cette campagne, que Créqui lui dit devant tout le monde: *Jeune homme, ſi Dieu te laiſſe vivre, tu auras ma place plutôt que perſonne.* Il ſe trouva la même année au ſiége & à la priſe du fort de Kell, où il juſtifia cet éloge. Honoré du titre de Maréchal de camp en 1690, il ſe diſtingua l'année d'après à Leuſe, où vingt-huit de nos eſcadrons triomphèrent de ſoixante, & l'année ſuivante à Phortſien, où le Duc de Wirtemberg fut pris & ſon armée défaite. Après la paix de Ryswick il fut à Vienne en qualité d'Envoyé extraordinaire; mais il en fut rappelé en 1701. On l'envoya en Italie, où dès ſon arrivée il ſe ſignala par la défaite d'un corps de troupes qui vouloit l'enlever. De là il paſſa en Allemagne. A peine eſt-il arrivé qu'il paſſe le Rhin à la vue des ennemis, s'empare de Neubourg, & remporte à Fridelinghen par un mouvement habile le 14 Octobre 1702 une victoire complette ſur le Prince de Bade, qui y perdit trois

mille hommes tués ſur la place. L'année d'après il gagna une bataille à Hochſtet de concert avec l'Electeur de Bavière. Cet Electeur n'avoit pas voulu d'abord combattre. Il vouloit conférer avec ſes Généraux & avec ſes Miniſtres. *C'eſt moi qui ſuis votre Miniſtre & votre Général*, lui dit Villars, *vous faut-il d'autre conſeil quand il s'agit de donner bataille?* Il la donna en effet, & fut vainqueur. De retour en France il fut envoyé au mois de Mars 1704 commander en Languedoc, où depuis deux ans les fanatiques, appuyés par des puiſſances étrangères, avoient pris les armes, & commettoient des violences extrêmes. Le Maréchal de Villars eut le bonheur de réduire ces malheureux, partie par la force, partie par la prudence, & ſortit de cette Province au commencement de 1705 avec la ſatisfaction d'y avoir remis le calme. Villars néceſſaire en Allemagne pour réſiſter à Marborough victorieux eut le commandement des troupes qui étoient ſur la Moſelle, où il déconcerta tous les projets des ennemis. Après les avoir obligés de lever le blocus du fort Louis, il remporta une victoire en 1707 à Stolhoffen, & y trouva cent ſoixante-ſix pièces de canon. Il traverſa enſuite toutes les gorges des montagnes, & tira de l'Empire plus de dix-huit millions de contribution. Le Dauphiné fut en 1708 le théâtre de ſes exploits; l'habile Général fit échouer tous les deſſeins du Duc de Savoye. *Il faut*, dit un jour ce Prince éclairé, *que le Maréchal ſoit ſorcier pour ſavoir tout ce que je dois faire; jamais homme ne m'a donné plus de peine ni plus de chagrin.* Rappelé en Flandre, il battoit les ennemis à Malplaquet lorſqu'il fut bleſſé aſſez dangereuſement pour ſe faire adminiſtrer le Viatique. On propoſa de faire cette cérémonie en ſecret. *Non*, dit le Maréchal, *puiſque l'armée n'a pas pu voir mourir Villars en brave, il eſt bon qu'elle le voye mourir en Chrétien.* On prétend que lorſqu'il partit pour rétablir les affaires de la France, Madame la Ducheſſe de Villars voulut le diſſuader de ſe charger d'un fardeau ſi dangereux. Le Maréchal rejeta ce conſeil timide. *Si j'ai*, dit-il, *le malheur d'être battu, j'aurai cela de commun avec les Généraux qui ont commandé en Flandre avant moi; ſi je reviens vainqueur, ce ſera une gloire que je ne partagerai avec perſonne.* Il eut bientôt cette gloire ſi flatteuſe. Il tomba inopinément le 24 Juillet 1712 ſur un camp de dix-ſept bataillons retranchés à Denain ſur l'Eſcaut pour le forcer. La choſe étoit difficile; mais Villars ne déſeſpéra pas d'en venir à bout. *Meſſieurs*, dit-il à ceux qui étoient autour de lui, *les ennemis ſont plus forts que nous; ils ſont même retranchés: mais nous ſommes françois; il y va de l'honneur de la nation; il faut aujourd'hui vaincre ou mourir, & je vais moi-même vous en donner l'exemple.* Après avoir ainſi parlé, il ſe met à la tête des troupes, qui excitées par ſon exemple font des prodiges, & battent les Alliés commandés par le Prince Eugène. Villars ſut vaincre & profiter de ſa victoire. Il emporta avec la plus grande célérité Marchiennes, le fort de Scarpe, Douay, le Queſnoy, Bouchain. Les progrès du vainqueur de Denain hâtèrent la paix. Elle fut conclue à Raſtadt le 6 Mai 1714, & le Maréchal y fut Plénipotentaire. Le vainqueur de Denain jouit tranquil-

lement du repos que lui méritoient tant de ſuccès juſqu'en 1733 qu'il fut envoyé en Italie après avoir été déclaré Général des camps & armées du Roi. Ce titre n'avoit point été accordé depuis le Maréchal de Turenne, qui paroît en avoir été honoré le premier. Le 11 Novembre de cette année il arriva au camp de Pizzighitone, & ſe rendit maître de cette Place par capitulation après douze jours de tranchée ouverte. Un Officier conſidérable lui repréſentant pendant ce ſiége qu'il s'expoſoit trop : *Vous auriez raiſon ſi j'étois à votre âge*, répondit le Maréchal ; *mais à l'âge où je ſuis, j'ai ſi peu de jours à vivre, que je ne dois pas les ménager ni négliger les occaſions qui pourroient me procurer une mort glorieuſe.* L'affoibliſſement de ſes forces ne lui permit de faire qu'une campagne ; mais cette campagne fraya le chemin de la victoire. Comme il s'en retournoit en France une maladie mortelle l'arrêta à Turin. Son Confeſſeur l'exhortant à la mort, lui dit, que Dieu lui avoit fait de plus grandes grâces qu'au Maréchal de Barwick, qui venoit d'être tué d'un coup de canon au ſiége de Philisbourg. *Quoi !* répondit le Héros mourant, *il a fini de cette manière ! Je l'ai toujours dit qu'il étoit plus heureux que moi.* Il expira peu de temps après, le 17 Juin 1734 à quatre-vingt-deux ans. C'eſt un bruit populaire qu'il ſoit né & qu'il ſoit mort dans la même ville & dans le même appartement. Lorſque le Prince Eugène apprit cette mort, il dit : *La France vient de faire une grande perte qu'elle ne réparera pas de long-temps.* Le Maréchal de Villars étoit un homme plein d'audace & de confiance, & d'un génie fait pour la guerre. Il avoit été l'artiſan de ſa fortune par ſon opiniâtreté à faire au-delà de ſon devoir. Il déplut quelquefois à Louis XIV, & ce qui étoit plus dangereux, à Louvois, parcequ'il leur parloit avec la même hardieſſe qu'il ſervoit. On lui reprochoit de n'avoir pas eu une modeſtie digne de ſa valeur. Il parloit de lui-même comme il méritoit que les autres en parlaſſent. Il dit un jour au Roi devant toute la Cour lorſqu'il prenoit congé pour aller commander toute l'armée : « Sire, je vais combattre » les ennemis de Votre Majeſté, & » je vous laiſſe au milieu des » miens ». Il dit aux courtiſans du Duc d'Orléans, Régent du royaume, devenus riches par le bouleverſement de l'État appelé *ſyſtême* : « Pour moi je n'ai jamais rien ga» gné que ſur les ennemis de l'É» tat ». Ses diſcours, où il mettoit le même courage que dans ſes actions, rabaiſſoient trop les autres hommes déjà aſſez irrités par ſon bonheur ; auſſi avec de la probité & de l'eſprit il n'eut jamais l'art de ſe faire des amis. Dès l'entrée au ſervice il s'étoit fait remarquer par une bravoure à toute épreuve. On le preſſoit inutilement en 1677 de prendre une cuiraſſe pour une action qui, ſelon toutes les apparences, devoit être vive & meurtrière. *Je ne crois pas*, répondit-il tout haut en préſence de ſon régiment, *ma vie plus précieuſe que celle de ces braves gens-là.* Villars regarda toujours comme un devoir de ſe trouver aux endroits les plus dangereux pour encourager les autres par ſon exemple. Il dit en 1703 à quelqu'un qui l'exhortoit à ſe ménager, qu'un Général devoit s'expoſer autant qu'il expoſoit les autres. Le Maréchal de Villars étoit

de l'Académie françoiſe, où il fut reçu en 1714. Il avoit été Préſident du Conſeil de guerre ſous la Régence.

VILLA-VICIOSA; ville forte de Portugal dans l'Alentejo, à onze lieues, nord-eſt, d'Évora, & trente-trois, ſud-eſt, de Lisbonne.

VILLE; ſubſtantif féminin. *Urbs.* Aſſemblage de pluſieurs maiſons diſpoſées par rues, & ordinairement fermées d'une clôture commune, telle que des murs & des foſſés. *Paris, Londres, Rome ſont de grandes villes. Metz eſt une ville de guerre. Marſeille eſt une ville maritime. Lyon eſt une ville de commerce. Montpellier eſt une ville épiſcopale. Nançy eſt une des belles villes de l'Europe. Cette ville eſt petite. Il eſt le premier de la ville. Pour poſſéder cette charge il faut être enfant de la ville. Il va par la ville vendre ſes chanſons. Je vais faire un tour en ville.*

VILLE, ſe prend auſſi pour le Corps des Officiers de ville. *La Ville s'aſſembla pour élire des Députés. Le Corps de ville ſe rendit à Verſailles.*

On dit, qu'*un homme a une partie de ſon bien ſur la Ville;* pour dire, qu'il a une partie de ſon bien en rentes ſur l'Hôtel de-Ville de Paris.

VILLE, ſe prend auſſi pour les habitans de la ville. *Toute la Ville lui témoigna de l'indignation. Toute la Ville eſt inſtruite de votre arrivée.*

On dit communément, *que la ville eſt bonne;* pour dire, qu'on y trouve aiſément tout ce dont on a beſoin.

On dit, qu'*un homme eſt à la ville;* pour dire, qu'il n'eſt point à la campagne. Et qu'*il eſt en ville;* pour dire, qu'il n'eſt pas actuellement chez lui. Dans ce dernier ſens on dit, qu'*un homme eſt allé dîner, ſouper en ville;* pour dire, hors de chez lui. Il eſt du ſtyle familier.

On dit figurément & proverbialement, *ville qui parlemente eſt à moitié rendue;* pour dire, qu'une perſonne qui écoute les propoſitions qu'on lui fait n'eſt pas éloignée d'accorder ce qu'on lui demande.

On dit figurément de toute difficulté vaincue, ſurmontée, *avoir ville gagnée.*

La première ſyllabe eſt brève, & la ſeconde très-brève.

On ne mouille pas les *ll*, & l'on prononce *vile.*

VILLE-AUX-CLERCS; (la) bourg de France, dans la Beauce, environ à quatre lieues, nord, de Vendôme.

VILLEBOURG; bourg de France en Touraine, à ſix lieues, eſt, de Tours.

VILLE-DIEU; bourg de France en Normandie, à ſix lieues, oueſt, de Vire.

VILLEFLEUR; bourg de France en Normandie, ſur la rivière de Durdan, à deux lieues, ſud-oueſt, de Saint-Vallery.

VILLEFORE, (Joſeph François Bourgoin de) d'une famille noble de Paris, vit le jour en 1652. Pour ſe livrer plus librement à ſon goût pour la vie tranquille & pour l'étude, il paſſa quelques années dans la Communauté des Gentilshommes établie ſur la Paroiſſe de Saint Sulpice; mais ſon mérite le décéla, & il fut admis en 1606 dans l'Académie des Inſcriptions. Il s'en retira de lui-même en 1708, ſous prétexte que ſon tempérament ne lui permettoit pas d'en ſuivre les exercices; mais réellement parceque ces exercices le gênoient. Il alla enſuite ſe cacher dans un petit appartement

du cloître de l'Egliſe métropolitaine, où il paſſa le reſte de ſa vie, qu'il termina en 1737 à 85 ans. On a de lui un grand nombre d'ouvrages hiſtoriques, des traductions, des opuſcules. Ses ouvrages hiſtoriques ſont, 1°. *la Vie de St. Bernard*, *in*-4°. Elle eſt écrite avec une ſimplicité noble. 2°. *Les Vies des SS. Pères des déſerts d'Orient*, en deux vol. puis en trois *in*-12. 3°. *Les Vies des SS. Pères des déſerts d'Occident*, en deux volumes *in*-12. Ces deux ouvrages n'ont pas éclipſé celui d'*Arnauld d'Andilly* dans le même genre. 4°. *La Vie de Sainte Thérèſe*, avec des lettres choiſies de la même Sainte, *in*-4°. & en deux vol. *in*-12. 5°. *Anecdotes* ou *Mémoires ſecrets ſur la Conſtitution Unigenitus*, vol. *in* 12. Cet ouvrage entrepris à la prière du Cardinal de Noailles, eſt ſemé de portraits tracés avec aſſez de fidélité. Les menées du Jeſuite *le Tellier* & de ſa cabale y ſont bien dévoilées. Le ſtyle quoiqu'un peu négligé, eſt en général agréable & coulant. Il y a quelques faits qui paroiſſent hazardés, d'autres trop ſatyriques; auſſi ces mémoires furent-ils ſupprimés par arrêt du Conſeil, de même que la *Réfutation* qui en fut faite par *Laſiteau*, Evêque de Siſteron. 6°. *La Vie d'Anne Geneviève de Bourbon, Ducheſſe de Longueville*, dont la meilleure édition eſt celle d'Amſterdam en 1739, en deux vol. *in* 8°. Les traductions de Villefore ſont, 1°. celles de pluſieurs ouvrages de *St. Auguſtin*; des *livres de la Doctrine chrétiénne*, *in*-8°. de ceux de *l'ordre & du libre arbitre*, *in*-8°. des *trois livres contre les Philoſophes académiciens*; du *Traité de la Grâce & du libre arbitre*, *in*-12. & du *Traité de la Vie heureuſe*, *in*-12. 2°. Celles de pluſieurs ouvrages de *St. Bernard*; des *Lettres*, deux vol. *in*-8°. & des *Sermons choiſis*, *in*-8°. avec des notes qui ſervent à éclaircir le texte. 3°. Celles de pluſieurs ouvrages de *Cicéron*; des *Entretiens ſur les Orateurs illuſtres*, *in*-12. & de toutes les *Oraiſons*, en huit vol. *in*-12. Ces différentes verſions ont été bien accueillies. Elles ont preſque toujours le mérite de la fidélité & de l'élégance; mais on reproche au traducteur des négligences dans la diction & des periphraſes languiſſantes.

VILLEFRANCHE; jolie ville de France, capitale du Beaujolois, à cinq lieues, nord-oueſt, de Lyon, ſous le vingt-deuxième degré, 23 minutes, 28 ſecondes de longitude, & le quarante-cinquième, 59 minutes, 44 ſecondes de latitude. C'eſt le ſiége d'un Bailliage, d'une Election, d'une Maîtriſe particulière des eaux & forêts, &c. On y compte environ huit mille habitans. Il y a une Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts, dont M. le Duc d'Orléans eſt protecteur. Il y a auſſi une Egliſe paroiſſiale & collégiale deſſervie par un chapitre compoſé d'un Doyen, d'un Chantre, d'un Curé-ſacriſtain & de onze autres Chanoines. Le Doyen eſt à la nomination du Roi, le Chantre à celle de l'Archevêque diocéſain, & le Sacriſtain-Curé à celle du Prieur de Salles. Le chapitre nomme toujours aux canonicats vacans; mais il ne peut nommer que des ſujets originaires de Villefranche. Les habitans conſentirent à l'érection du chapitre ſous cette condition, & l'arrêt du Parlement du 29 Avril 1741, leur confirma ce droit.

Les autres égliſes ou chapelles

ſont celles des Cordeliers, des Capucins, des Urſulines, des Viſitandines, des Pénitens blancs & des Pénitens noirs.

Les fabriques de cette ville conſiſtent en bonneterie, bas de laine & chapeaux.

VILLEFRANCHE, eſt auſſi le nom d'une ville de France dans le Rouergue, ſur l'Aveirou, à huit lieues, oueſt, de Rhodez. C'eſt la deuxième ville du Rouergue, & la plus peuplée après Rhodez. Il y a un chapitre compoſé d'un Prévôt, d'un Sacriſtain & de douze Chanoines, qui n'ont que 100 livres chacun. Les Pères de la Doctrine chrétienne y ont un beau collége; les Cordeliers, les Dominicains & les Capucins y ont auſſi des couvens. La Chartreuſe qui eſt hors de la ville eſt très-agréablement ſituée, & a 4000 livres de revenu. Cette ville qui n'eſt pas bien ancienne, & dans laquelle on compte environ 6000 habitans, doit ſon origine à Alphonſe, Comte de Toulouſe, & s'eſt accrûe par le commerce du cuivre dont on a découvert des mines aux environs. Il eſt même certifié par les regiſtres de cette ville qu'il y a eu des mines d'argent aſſez riches dans le voiſinage; & la tradition porte qu'on a ceſſé de les exploiter depuis un ſiècle, ſans qu'on en diſe la raiſon.

Le commerce ordinaire de cette ville conſiſte en toiles, en fruits & en porcs.

VILLEFRANCHE, eſt encore le nom d'une ville forte de France dans le Rouſſillon, ſur le Tet, à neuf lieues, nord-eſt, de Perpignan. C'eſt le ſiége d'une Viguerie.

VILLEFRANCHE, eſt auſſi le nom de deux bourgs de France, dont l'un eſt ſitué dans le Périgord, à cinq lieues, ſud, de Sarlat, & l'autre dans l'Argonne, ſur la Meuſe, à deux lieues, ſud, de Stenay.

VILLEFRANCHE, eſt encore le nom d'une ville des états du Roi de Sardaigne, dans le comté de Nice, ſur la Méditerranée, à deux lieues, ſud-oueſt, de Monaco.

VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS; petite ville de France dans le Languedoc, à cinq lieues, ſud-eſt, de Toulouſe.

VILLE-LOING; bourg de France en Touraine, à trois lieues, eſt, de Loches.

VILLE-LONGUE; bourg de France en Languedoc, à deux lieues, oueſt, de Limoux.

Il y a une Abbaye de même nom, de l'Ordre de Cîteaux, au diocèſe de Carcaſſonne, laquelle eſt en commende, & vaut au titulaire environ 1500 livres de rente.

VILLEMAUR; petite ville de France en Champagne, à cinq lieues, oueſt, de Troyes.

VILLEMSTADT, ville forte des Pays-Bas, dans le Brabant Hollandois, avec un havre très-fréquenté, à ſix lieues, nord-eſt, de Bergopzom. Elle fut bâtie en 1583 par Guillaume I, Prince d'Orange.

VILLEMUR; petite ville de France, dans le haut Languedoc, ſur le Tarn, à cinq lieues, nord-eſt, de Toulouſe.

VILLENA; ville d'Eſpagne au royaume de Murcie, ſur les frontières de la nouvelle Caſtille, à vingt lieues, nord-eſt, de Murcie, & 22, ſud-oueſt, de Valence.

VILLENEUVE D'AGÉNOIS; petite ville de France, dans l'Agé-

nois, ſur le Lot, à ſix lieues, nord, d'Agen.

VILLENEUVE D'AVIGNON; petite ville de France dans le Languedoc, ſur le Rhône, preſque vis-à-vis d'Avignon.

VILLENEUVE DE BERG; petite ville de France dans le Vivarais, à quatre lieues, nord-oueſt, de Viviers. Il y a une maîtriſe particulière des Eaux & Forêts.

VILLENEUVE LA GUYART; petite ville de France en Champagne, à trois lieues, ſud-eſt, de Montereau.

VILLENEUVE L'ARCHEVÊQUE; ville de France, dans le Senonois, à cinq lieues, eſt, de Sens. C'eſt le ſiége d'une Prevôté.

VILLENEUVE LE ROI; ville de France dans le Senonois, ſur l'Yonne, à quatre lieues, nord de Joigny. C'eſt le ſiége d'un Bailliage.

VILLENOXE; petite ville de France en Champagne, à cinq lieues, nord-eſt, de Provins.

VILLERS; bourg de France en Normandie, à cinq lieues, ſud-oueſt, de Caën.

VILLERS-COTTERETS; ville de France, dans le Valois, à cinq lieues, ſud-eſt, de Compiegne. Elle appartient à M. le Duc d'Orléans, qui y a un beau château.

VILLETTE; ſubſtantif féminin. Diminutif. Petite ville.

On ne mouille pas les deux *ll*, & l'on prononce *Vilète*.

VILLINGEN; ville d'Allemagne dans le Briſgaw, entre les ſources du Danube & du Necker. Elle appartient à la maiſon d'Autriche.

VILLISAC; petite ville de Suiſſe, au canton de Lucerne, ſur la rivière de Viger, entre de hautes montagnes.

VILLONNER; vieux mot qui ſignifioit autrefois tromper.

VILLONNERIE, vieux mot qui ſignifioit autrefois tromperie.

VILLUGHBI, (François) Naturaliſte Anglois du dix-ſeptième ſiècle, s'eſt fait connoître par deux bons Traités d'Hiſtoire Naturelle. Le premier eſt intitulé: *Ornithologiæ libri tres*, Londres, 1676, *in-folio*; le ſecond: *De Hiſtoria piſcium libri quatuor*, Oxford, 1676, *in-fol.* Ces deux Traités qui ſont peu communs & ornés de figures bien exécutées, ont été publiés par Rai.

VILNA; ville Epiſcopale & conſidérable de Pologne, Capitale d'un Palatinat de même nom, & du grand Duché de Lithuanie, à 52 lieues, ſud-eſt, de Riga, & 80 lieues, nord-eſt, de Varſovie.

Le Palatinat de Vilna eſt ſitué entre la Livonie & la Samogitie, & les Palatinats de Poloczki, Vitepsk, Minski & Troki.

VILS; rivière d'Allemagne en Bavière, qui a ſa ſource près de l'Iſer, & ſon embouchure dans le Danube, à Vilshoven.

VILSHOVEN; petite ville d'Allemagne, dans la Bavière, au confluent de la Vils & du Danube.

VILSNACH; petite ville d'Allemagne, au Marquiſat de Brandebourg, dans la Seigneurie de Prégnitz, près de l'Elbe.

VILT; (le Comté de) Province d'Angleterre, bornée au nord par le Duché de Gloceſter, au midi, par la Province de Dorſet, au levant, par le Berkshire & Hampshire, & au couchant, par la Province de Sommerſet. On lui donne 40 milles de longueur, & 30 de largeur. Il renferme outre Salisbury Capitale, vingt villes ou bourgs à marché, & trois cent quatre Egliſes paroiſſiales.

Entre ces villes & bourgs à marché, il y en a douze qui ont droit de députer au Parlement, & quatre autres qui ont le même privilége, mais qui n'ont pas celui de marché. Il y a outre cela neuf bourgs qui ne députent point au Parlement, & qui ont néanmoins droit de marché. Chaque place qui a droit de députation au Parlement, envoyant deux Députés, & le corps de la Province ayant auſſi droit d'en envoyer deux, il ſe trouve que le Comté de Vilt nomme trente-quatre Députés, ce qui eſt plus qu'aucune autre Province d'Angleterre, & même de toute la Grande Bretagne, à la réſerve de la Province de Cornouailles, qui en envoie quarante-quatre.

Cette Province eſt arroſée de diverſes rivières, dont les principales ſont l'Iſis, le Kennet, l'Avon, le Villy & le Nadder. On la diviſe en ſeptentrionale & méridionale: la ſeptentrionale eſt entrecoupée de montagnes & de collines, & couverte de quelques forêts; la méridionale eſt une grande & vaſte plaine, à perte de vue, couverte en partie de bruyères, & en partie de pâturages qu'on nomme *Campagne de Salisbury*.

Le Comté de Vilt eſt une des plus agréable Province de la Grande Bretagne. L'air y eſt doux & ſain, le terroir y eſt parſemé de forêts, de parcs & de champs fertiles: ajoutez-y ſes vaſtes campagnes, où l'on nourrit une infinité de troupeaux, dont la laine fait la plus grande richeſſe des habitans.

VILTON; ville d'Angleterre dans le Comté de Vilt, à quatorze lieues, ſud-oueſt, de Londres. Elle a deux Députés au Parlement.

VILVORDE; ville des Pays-Bas dans le Brabant, à deux lieues, nord-eſt, de Bruxelles.

VIMAIRE; ſubſtantif féminin, & terme d'Eaux & Forêts, qui ſe dit du dégât cauſé dans les forêts par les ouragans.

VIMEUX; (le) petit pays de France en Picardie, dont Saint-Valery eſt le principal lieu.

VIMONTIER, ou VIMOUTIER, bourg de France, en Normandie, ſur la Vie, à ſix lieues, ſud-oueſt, de Liſieux. On y fait un commerce de toiles & de cuirs.

VIMPFERT; ville libre & impériale d'Allemagne, dans la Souabe, ſur le Necker, à cinq lieues, eſt, d'Heidelberg.

VIN; ſubſtantif maſculin. *Vinum*. Les Chimiſtes donnent en général le nom de *Vin* à toutes les liqueurs qui ont acquis du ſpiritueux par la fermentation; mais dans l'uſage ordinaire, ce mot eſt particulièrement affecté pour déſigner cette liqueur propre à boire que l'on tire du raiſin.

Toutes les matières végétales ou animales qui ont une ſaveur douce, agréable, plus ou moins ſucrée, en un mot, qui ſont nutritives, ſont ſuſceptibles de fermentation ſpiritueuſe; ainſi on peut faire du vin avec tous ceux des ſucs des plantes, des féves des arbres, des infuſions ou décoctions des farines, des laits mêmes des animaux frugivores, qui ont ces qualités, enfin avec les ſucs de tous les fruits ſucculens, parvenus à leur maturité, qui les ont auſſi; mais toutes ces ſubſtances ne ſont pas également propres à ſe transformer en un vin également bon & agréable.

Comme le réſultat de la fermentation ſpiritueuſe eſt la production de l'eſprit ardent, on doit regarder comme le vin eſſentiellement le meilleur,

meilleur, celui qui contient le plus de cet eſprit : or de toutes les ſubſtances ſuſceptibles de fermentation ſpiritueuſes, il n'y en a aucune qui puiſſe faire d'auſſi bon vin dans ce ſens que le ſuc des raiſins de France, ou des autres pays qui ſont à-peu près à la même température. Les raiſins des pays les plus chauds, & même ceux des Provinces les plus méridionales de France, ſont à la vérité des vins d'une ſaveur plus agréable à certains égards, c'eſt-à-dire, en ce qu'elle a quelque choſe de plus ſucré ; mais ces vins quoique d'ailleurs aſſez forts, ſont proportion gardée, eſſentiellement moins ſpiritueux que ceux des Provinces du milieu de la France, du moins c'eſt de ces derniers qu'on tire les vinaigres & les eaux-de-vie les meilleurs & les plus eſtimés qu'il y ait dans le monde ; & il eſt conſtant d'ailleurs que ce ſont toujours les vins les plus ſpiritueux, & les plus forts qui font les meilleures vinaigres, & les meilleures eaux-de-vie. Ce ſera donc le ſuc des raiſins de France, parvenus à leur juſte maturité, dont la fermentation nous ſervira d'exemple pour la fermentation ſpiritueuſe en général.

Ce ſuc lorſqu'il eſt nouvellement exprimé, & avant qu'il ait commencé à fermenter, ſe nomme *moût*, & en langage vulgaire, *vin doux* ; il eſt trouble, il a une ſaveur très-agréable, & aſſez conſidérablement ſucrée ; il eſt fort laxatif, & occaſionne des cours de ventre, & même des ſuperpurgations à ceux qui en boivent trop, ou qui ſont mal diſpoſés ; ſa conſiſtance eſt un peu moins fluide que celle de l'eau, & il devient poiſſant en ſe ſéchant.

Lorſque le moût a été exprimé des raiſins, & qu'il a été placé en repos dans un vaiſſeau, & dans un lieu convenable, à une température depuis dix à douze degrés, juſqu'à quinze ou ſeize, après un certain temps plus ou moins long, ſuivant la nature de cette liqueur, & la température du lieu, on commence à y appercevoir des effets ſenſibles : elle ſe gonfle & ſe raréfie, enſorte que ſi le vaiſſeau qui la contient eſt entièrement plein, elle déborde & s'extravaſe en partie. Il s'excite entre ſes parties un mouvement inteſtin ; ce mouvement à meſure qu'il augmente, eſt accompagné d'un petit bruit ou frémiſſement, d'un bouillonnement manifeſte : on voit des bulles s'élever à la ſurface : il s'en dégage en même temps une vapeur vraiſemblablement de nature phlogiſtique ; mais ſi ſubtile & ſi dangereuſe, qu'elle eſt capable de faire périr en uninſtant les hommes & les animaux qui y ſont expoſés dans un endroit où l'air n'eſt pas ſuffiſamment renouvelé : elle fait à cet égard le même effet que le charbon. On apperçoit en même temps dans cette liqueur qui fermente, les parties groſſières, telles que les pepins, pelures & autres, pouſſées par le mouvement de la fermentation, & rendues plus légères par les bulles d'air qui s'y attachent, s'agiter en différens ſens, & s'élever à la ſurface où elles forment une écume, ou eſpèce de croute molle & ſpongieuſe qui couvre exactement la liqueur. Le mouvement de la fermentation continuant toujours, cette croute ſe ſoulève, & ſe fend de temps en temps pour donner paſſage à de l'air qui ſe dégage, & à des vapeurs qui s'échappent, après quoi elle ſe referme comme auparavant.

Tous ces effets continuent juſ-

qu'à ce que la fermentation venant à diminuer, ils ceſſent peu à peu. Alors la croute qui n'eſt plus ſoutenue, ſe diviſe en pluſieurs pièces qui tombent ſucceſſivement au fond de la liqueur : c'eſt-là le temps qu'il faut ſaiſir, lorſqu'on veut avoir un vin fort & ſpiritueux, pour favoriſer la ceſſation de la fermentation ſenſible : on y parvient en enfermant le vin dans des vaiſſeaux qu'on bouche, & qu'on tranſporte dans une cave ou autre lieu plus frais que celui où s'eſt faite la fermentation.

La nature après cette première opération, tend d'elle-même à un point de repos qu'elle indique par la ceſſation des effets ſenſibles de la fermentation ſpiritueuſe, & ſemble inviter les hommes à profiter de ce temps pour conſerver une liqueur auſſi agréable par ſa ſaveur, qu'utile par ſa qualité fortifiante & nutritive, quand elle eſt priſe ſobrement & en petite quantité. Si l'on examine les qualités du vin qui a ſubi le premier mouvement de fermentation que nous venons de décrire, on trouvera qu'il diffère totalement & eſſentiellement du ſuc des raiſins non fermentés ; il n'a plus la même ſaveur douce & ſucrée ; celle qu'il a eſt à la vérité encore très-agréable, mais elle eſt d'un genre tout différent, elle a quelque choſe de relevé, & même de piquant. Au lieu de produire un effet laxatif comme le moût, le vin porte au contraire à la tête, quand il eſt pris en une certaine quantité, & occaſionne, comme tout le monde ſait, l'état qu'on nomme ivreſſe. Enfin ſi on le ſoumet à la diſtillation, au lieu de n'en retirer au degré de chaleur qui n'excède point celui de l'eau bouillante, qu'une eau inſipide que fournit le moût, on en obtient au contraire la liqueur volatile, ſpiritueuſe & inflammable qu'on nomme *eſprit de vin* ou *eſprit ardent*. Cet eſprit eſt par conſéquent un nouvel être : c'eſt le produit de la fermentation que nous venons de décrire, & qui porte le nom de *fermentation ſpiritueuſe*.

Comme d'une part les liqueurs ſuſceptibles de fermentation ſpiritueuſe contiennent principalement une huile douce rendue parfaitement miſcible avec l'eau par l'intermède d'un acide, & que d'un autre part, la liqueur réſultante de la fermentation ſpiritueuſe eſt inflammable, & néanmoins miſcible avec l'eau, compoſée par conſéquent d'un principe aqueux, & d'un principe inflammable, on conçoit facilement en général que le travail de la nature pendant la fermentation ſpiritueuſe, conſiſte principalement à atténuer, à diviſer, à volatiliſer la partie huileuſe des matières fermentatives, & à la combiner d'une manière intime & toute particulière avec le principe aqueux. Mais par quel mécaniſme la nature opère-t-elle cette métamorphoſe ? Quelle eſt au juſte l'eſpèce d'atténuation qu'elle fait ſubir à cette partie huileuſe ? Dans quelle proportion, & de quelle manière la combine-t-elle, elle, ou ſeulement ſon principe inflammable, avec le principe aqueux, pour en compoſer l'eſprit ardent ? Ce ſont là de ces myſtères de la nature, qui nous ſont entièrement inconnus, & qui paroiſſent bien difficiles à pénétrer ; nous n'en ſommes pour le préſent qu'à obſerver ſa marche le plus exactement qu'il eſt poſſible : nous nous abſtiendrons donc de toute ſpéculation ultérieure ſur la production de l'eſprit ardent, pour achever l'hiſ-

toire de la fermentation ſpiritueuſe.

Il paroît certain que lorſqu'une liqueur quelconque éprouve la fermentation ſpiritueuſe, toutes ſes parties ne fermentent pas à la fois & en même temps, autrement il eſt très-vraiſemblable que la fermentation ſeroit achevée en un inſtant, & les phénomènes dont elle eſt accompagnée, ſeroient infiniment plus ſenſibles & plus marqués: il ſuit delà que dans une liqueur bien diſpoſée à la fermentation, ce mouvement eſt beaucoup plus prompt & plus ſimultanée, que dans une autre qui y eſt moins diſpoſée; l'expérience a appris d'ailleurs qu'un vin dont la fermentation eſt trop lente & traîne en longueur, n'eſt jamais bon, & manque ſur-tout de ſpiritueux, auſſi les Vignerons ſont-ils dans l'uſage, lorſque la ſaiſon eſt trop froide, d'échauffer un peu l'endroit où l'on fait le vin; & un Citoyen qui a de très-bonnes vûes ſur les objets économiques, a propoſé d'employer le même moyen d'une chaleur un peu plus grande pour accélérer la fermentation du vin, dans les années où les raiſins n'ayant point acquis toute la maturité convenable, fourniſſent un ſuc trop peu diſpoſé à la fermentation, & qui ſans cet expédient, la ſubiroit avec trop de lenteur.

C'eſt peut-être auſſi un inconvénient que la fermentation ſe faſſe avec une très-grande rapidité & une ſorte de précipitation; & s'il en eſt ainſi, car cela ne paroît pas certain, ce ne pourroit être que parce qu'il s'enſuivroit une diſſipation & déperdition des parties ſpiritueuſes. Quoi qu'il en ſoit, dans la méthode ordinaire de faire les vins de raiſins & autres, il paroît qu'on doit diſtinguer deux temps dans la fermentation: le premier eſt celui pendant lequel durent les phénomènes ſenſibles dont on a parlé; c'eſt pendant ce temps que ſe fait le fort du travail, ou que fermentent le plus grand nombre des parties fermentatives. Après ce premier effort de la fermentation, ces phénomènes diminuent ſenſiblement, & il eſt même bien eſſentiel, comme on l'a dit, d'en favoriſer à propos la ceſſation, par les raiſons dont nous parlerons inceſſamment. La liqueur devient donc alors tranquille; il n'y paroît plus aucun mouvement de fermentation; les parties hétérogènes qui étoient ſuſpendues dans le vin par ce mouvement & qui le troubloient, ſe ſéparent, forment un premier dépôt qu'on nomme la *lie*, & le vin devient clair. Mais quoiqu'alors le vin ſoit réputé fait, & que la fermentation ſoit finie en apparence, elle ne l'eſt cependant pas réellement, & ne doit pas l'être entièrement, ſi l'on veut avoir un vin de bonne qualité. Il reſte dans ce vin nouveau une certaine quantité de parties qui n'ont point eu le temps de fermenter avec les premières, & qui ſubiſſent après coup la fermentation, mais d'une manière lente, ſucceſſive & incapable par cette raiſon d'occaſionner des phénomènes bien ſenſibles de fermentation comme les premières. La fermentation ſe continue donc encore dans le vin pendant un temps plus ou moins long, quoique d'une manière inſenſible, & c'eſt-là la ſeconde période de la fermentation ſpiritueuſe: on peut la nommer *fermentation inſenſible*. On conçoit facilement que l'effet de cette fermentation inſenſible eſt d'augmenter peu-à-peu la quantité de ſpiritueux dans le vin; mais elle en a

encore un autre qui n'eſt pas moins avantageux ; c'eſt de ſéparer du vin une matière acide & terreuſe qu'on nomme *tartre ;* cette matière forme donc un ſecond dépôt dans le vin, & s'attache aux parois des vaiſſeaux dans leſquels on le conſerve. Comme la ſaveur du tartre eſt dure & déſagréable, il eſt évident que le vin qui par l'effet de la fermentation inſenſible, a gagné du ſpiritueux, & s'eſt débarraſſé de la plus grande partie de ſon tartre, doit être infiniment meilleur & plus agréable, & c'eſt à cela qu'eſt due principalement la ſupériorité reconnue de tout le monde, qu'a le vin vieux ſur le nouveau.

Mais ſi la fermentation inſenſible mûrit, améliore & perfectionne le vin, ce n'eſt qu'autant que la fermentation ſenſible a été faite régulièrement, & qu'elle a été arrêtée à propos. Il eſt bien certain que ſi on ne lui a pas donné le temps de parcourir en entier ſa première période ; comme alors il reſtera dans le vin une bien plus grande quantité de parties qui n'auront pas encore ſubi la fermentation, ces parties venant à fermenter après coup dans les bouteilles ou autres vaiſſeaux clos, dans leſquels on conſerve le vin, occaſionneront des phénomènes de fermentation d'autant plus ſenſibles, que la première fermentation aura été interceptée plutôt. Auſſi il arrive toujours que ces vins ſe troublent, bouillonnent dans les bouteilles, & en font même caſſer un grand nombre, à cauſe de la grande quantité d'air & de vapeurs qui ſe dégagent pendant la fermentation. On a un exemple de ces effets dans les vins qu'on nomme *mouſſeux*, tels que le vin blanc de Champagne & autres de cette eſpèce. On intercepte, ou même on ſupprime à deſſein la fermentation ſenſible de ces vins, pour leur donner cette qualité mouſſeuſe ; tout le monde ſait que ces vins font ſauter avec bruit les bouchons de leurs bouteilles, qu'ils ſont pétillans & ſe réduiſent tout en mouſſe blanche quand on les verſe dans les verres, & qu'enfin ils ont une ſaveur infiniment plus vive & plus piquante que celle des vins non mouſſeux. Or, cette qualité mouſſeuſe de ces vins & tous les effets qui en dépendent, ne ſont dûs qu'à une quantité conſidérable d'air qui s'eſt dégagé pendant l'eſpèce de fermentation ſuffoquée qu'ils ont ſubie dans les vaiſſeaux clos ; cet air n'ayant pu ſe diſſiper à meſure qu'il ſe dégageoit, & s'étant interpoſé ſucceſſivement entre toutes les parties du vin, y eſt à demi combiné & adhérent juſqu'à un certain point, à peu près comme il l'eſt dans les eaux minérales qu'on nomme ſpiritueuſes ; auſſi produit-il exactement les mêmes effets, & quand il eſt totalement dégagé de ces ſortes de vins, non ſeulement ils ne ſont plus mouſſeux, mais encore leur ſaveur, d'abord ſi vive & ſi piquante, devient beaucoup plus douce & même preſque fade.

Telles ſont les qualités qu'acquiert le vin avec le temps, quand ſa première fermentation ſenſible n'a pas eu lieu, ou qu'elle n'a pas duré aſſez long-temps. Ces qualités ne ſont point mauvaiſes à certains égards, puiſqu'on les donne exprès à pluſieurs eſpèces de vins ; mais elles ne ſervent qu'à ſatisfaire le goût & le caprice de certaines gens, elles ne doivent point être celles d'un bon vin deſtiné à être bu habituellement. Ce dernier doit avoir ſubi d'abord une fermentation ſenſible,

aſſez complette pour que la ſuite de cette fermentation qui ſe fait avec le temps dans les vaiſſeaux clos ſoit inſenſible, ou du moins ne ſoit qu'infiniment peu ſenſible. Mais ſi le vin qui n'a pas aſſez fementé d'abord, eſt ſujet aux accidens dont nous venons de parler, celui dont la première fermentation a été pouſſée trop loin, en éprouve encore de bien plus fâcheux. Toute liqueur fermentative eſt par ſa nature dans un mouvement de fermentation, plus ou moins fort, ſuivant les circonſtances; mais continuel depuis le premier inſtant de la fermentation ſpiritueuſe juſqu'à la putréfaction la plus entière. Il ſuit de là que dès que la fermentation ſpiritueuſe eſt parfaitement finie, & même quelquefois avant, le vin commence à ſubir la fermentation acide : cette ſeconde fermentation eſt très-lente & inſenſible, quand le vin eſt dans des vaiſſeaux bien clos & dans un lieu frais; mais elle ſe fait ſans interruption & gagne peu à peu, en ſorte qu'après un certain temps, le vin au lieu de s'être amélioré, ſe trouve à la fin tourné à l'aigre & ce mal eſt ſans remède, parceque la fermentation peut bien avancer, mais jamais rétrograder. Auſſi les Marchands de vin qui ont des vins qui tournent ainſi à l'aigre, ſont-ils dans le plus grand embarras; ils y ajoutent différentes drogues pour maſquer & abſorber cette aigreur; les alcalis & les terres abſorbantes peuvent produire cet effet; mais ces matières ont l'inconvénient de donner au vin une couleur ſombre, verdâtre, & une ſaveur qui ſans être aigre, n'en eſt pas plus agréable; d'ailleurs les terres calcaires en accélèrent conſidérablement le dépériſſement total, & le font tomber dans une eſpèce de putréfaction. Les chaux de plomb ayant la propriété de former avec l'acide du vinaigre un ſel d'une ſaveur ſucrée aſſez agréable, qui n'altère en rien la couleur du vin, & qui d'ailleurs a la propriété d'arrêter la fermentation & la putréfaction, ſeroit très-propre à remédier à l'aigreur du vin, ſi le plomb & tout ce qui en provient n'étoient pas des drogues pernicieuſes qui occaſionnent immanquablement les coliques les plus terribles, & la mort même à ceux qui ont le malheur d'en prendre intérieurement. Il n'eſt pas croyable qu'aucun Marchand de vin, connoiſſant tout le mal que peuvent faire de pareilles drogues, ſoit capable de les employer, par l'appât du gain; mais s'il y en avoit de tels, on ne pourroit les traiter autrement que comme des empoiſonneurs publics.

On reconnoît que le vin eſt altéré par la litharge & autres chaux de plomb, en faiſant évaporer quelques pintes juſqu'à ſiccité; & fondant enſuite le réſidu dans un creuſet, on retrouve dans ce cas un petit culot de plomb réduit au fond du creuſet après la fonte. Mais une épreuve plus facile & plus prompte, c'eſt de verſer dans le vin un peu de foie de ſoufre en liqueur : ſi le précipité que ce foie de ſoufre occaſionne toujours eſt blanc ou n'eſt coloré que par le vin; c'eſt une marque que ce vin n'eſt point altéré par le plomb : ſi au contraire le même précipité eſt ſombre, brun ou noirâtre, c'eſt une preuve qu'il en contient.

Les ſeules ſubſtances qui puiſſent donc, non pas abſorber & détruire, mais maſquer un peu & rendre ſupportable l'aigreur du vin ſans aucun inconvénient, ce ſont le ſucre, le miel & autres matières alimenteu-

ſes ſucrées ; mais elles ne peuvent réuſſir qu'autant que le vin n'eſt encore que fort peu acide, & qu'on n'eſt obligé que d'en mettre une quantité infiniment petite : autrement le vin auroit une ſaveur aigre douce qui ne ſeroit point du tout agréable.

Il réſulte de tout ce que nous venons de dire ſur le vin qui tourne à l'aigre, que quand cet accident arrive, il n'y a aucun bon moyen d'y remédier, & que le ſeul expédient qu'il y ait de s'en débarraſſer, c'eſt de le vendre aux Vinaigriers, comme le font tous les honnêtes Marchands de vin. Il eſt bon d'obſerver au reſte que la première fermentation ſenſible pouſſée trop loin, n'eſt pas la ſeule cauſe qui faſſe tourner le vin à l'aigre ; la chaleur eſt encore très-capable de produire le même effet ; ainſi du vin qui ſe ſeroit conſervé fort long-temps en bon état, s'il eût été gardé dans des endroits très-frais, s'aigrit quelquefois très-promptement pour avoir ſéjourné, ſurtout pendant l'été, dans une mauvaiſe cave ; & même comme les meilleures caves ont pendant tout l'hiver un degré de chaleur fort ſupérieur à celui de l'athmoſphère, il ſeroit très-à propos, quand on veut conſerver du vin très-fait & diſpoſé à s'aigrir, de le tirer de la cave au commencement de l'hiver, & de le laiſſer plutôt expoſé à l'air pendant toute cette ſaiſon.

Le vin eſt encore expoſé à éprouver pluſieurs autres altérations, comme de devenir filant & mucilagineux, ce qu'on appelle *tourner à la graiſſe*, &c. par l'effet de la ſuite de ſon mouvement fermentatif continué.

Au reſte le vin & tous les produits du vin tels que l'eau-de-vie, l'eſprit de vin, *&c.* ont des uſages très-importans & très-étendus. Tout le monde ſait que de toutes les liqueurs qui peuvent ſervir de boiſſon habituelle alimenteuſe, le vin eſt celle que les hommes de tous les pays, ont toujours trouvée la plus agréable, & à laquelle ils donnent conſtamment la préférence ſur les autres boiſſons quelconques. On peut dire en général que celle-ci eſt bonne & ſalutaire, quand elle eſt priſe ſobrement & en petite quantité, & qu'aucontraire elle eſt nuiſible & pernicieuſe quand on en uſe habituellement en grande quantité & avec excès : le vin eſt alors un vrai poiſon lent, d'autant plus dangereux qu'il eſt plus agréable, & qu'il eſt preſque ſans exemple qu'un amateur de vin qui en a contracté l'habitude, *s'en ſoit jamais corrigé.* Mais ſi l'on obſerve avec plus de détail les effets que produit le vin ſur les hommes en général, on verra qu'il y a à cet égard de très-grandes différences qui dépendent de celles de leurs conſtitutions & de leurs tempéramens. Il y en a qui en boivent habituellement, même de pur & en quantité aſſez grande, ſans en reſſentir d'incommodité ſenſible, & ſans que cela leur occaſionne par la ſuite aucune maladie ou paroiſſe abréger leurs jours ; mais beaucoup d'autres auſſi détruiſent entièrement leur ſanté & abrègent leur vie par l'uſage habituel d'une quantité de vin moindre & même mêlé avec de l'eau. Quoiqu'il ſoit toujours très-prudent & beaucoup plus ſûr pour tout le monde de n'en prendre que fort peu à ſon ordinaire, cela devient indiſpenſablement néceſſaire à ceux dont le tempérament ne ſe prête point naturellement à cette boiſſon.

Comme les mauvais effets & les maladies qu'occaſionne un trop grand uſage du vin viennent par

degrés, & ſont inſenſibles, quelquefois même pendant bien des années, beaucoup de perſonnes & ſurtout des hommes, quoique d'ailleurs aſſez ſobres & aſſez attentifs à leur ſanté, ſont tous les jours trompés ſur cet article, prennent habituellement plus de vin qu'il ne leur en faut, eu égard à leur tempérament, & ruinent peu à peu leur ſanté ſans s'en appercevoir; il eſt donc important d'indiquer les ſignes auxquels on peut reconnoître que le vin eſt contraire ou devient contraire à ceux qui en uſent, afin qu'ils puiſſent ſe tenir en garde. On peut être aſſuré que cette liqueur eſt capable de nuire, lorſqu'après en avoir pris une quantité médiocre, l'haleine prend une odeur vineuſe, lorſqu'il occaſionne quelques rapports aigres, de légères douleurs de tête; lorſque pris en quantité un peu plus grande qu'à l'ordinaire, il procure des étourdiſſemens, des nauſées & l'ivreſſe; enfin lorſque cette ivreſſe eſt ſombre, chagrine, querelleuſe, & portée à la colère ou à la fureur. Malheur à quiconque le vin fait ces effets, & qui malgré cela contracte l'habitude d'en boire une certaine quantité & y perſiſte, ainſi que cela n'eſt que trop ordinaire, car cette habitude eſt très-forte. Ces hommes imprudens & infortunés ne manquent jamais de périr miſérablement en langueur & d'une mort prématurée, c'eſt-à-dire vers l'âge de cinquante & quelques années. Leur maladie la plus ordinaire eſt des obſtructions dans le foie, dans les glandes du méſentère, & dans d'autres viſcères du bas-ventre; ces obſtructions occaſionnent preſque toujours une hydropiſie incurable. Ceux qui digèrent bien le vin, n'éprouvent point, ou du moins n'éprouvent que d'une manière bien moins ſenſible, les ſymptômes dont nous venons de parler; leur ivreſſe eſt ſpirituelle, babillarde & joyeuſe: il eſt rare qu'ils périſſent par les obſtructions & l'hydropiſie dont nous venons de parler: mais malgré cela le vin eſt d'autant plus dangereux pour eux, que n'en éprouvant que des effets bons & agréables en apparence, ils ſont encore plus ſujets que les autres à s'y livrer & à contracter l'habitude d'en boire trop: les buveurs de cette ſeconde eſpèce vivent ordinairement un peu plus long-temps que ceux de la première; mais il eſt extrêmement rare que leur tempérament ne commence à s'altérer avant l'âge de ſoixante ans; & le partage de leur vieilleſſe, lorſqu'ils y parviennent, eſt ou une goute cruelle ou la paralyſie, la ſtupidité, l'imbécillité, & ſouvent tous ces maux accumulés enſemble. Il eſt bien évident d'ailleurs, ſans qu'il ſoit beſoin d'y inſiſter, que l'uſage de l'eau-de-vie, des ratafiats & autres liqueurs ſpiritueuſes, eſt encore infiniment plus pernicieux & plus meurtrier que celui du vin.

On ſe ſert du vin en médecine, en qualité d'excipient dans la compoſition d'un aſſez grand nombre de médicamens tant internes qu'externes. Cette liqueur étant compoſée d'eſprit ardent, d'eau, de matière ſavonneuſe extractive, & d'acide tartareux, eſt très-propre à extraire en même temps preſque tous les principes prochains & par conſéquent auſſi preſque toutes les parties médicamenteuſes des végétaux. On fait par cette raiſon pluſieurs extraits avec le vin, & l'on peut même regarder ces extraits comme plus complets que ceux qui ſont faits par l'eau: mais les Médecins qui les ordonnent doivent ſe reſſouvenir que

ces extraits contiennent avec les principes du végétal, la partie extractive même du vin, c'eſt-à-dire, tous les principes de ce mixte, à l'exception de ſon eſprit ardent, lequel eſt trop volatil pour demeurer dans un extrait.

Comme le vin peut ſe conſerver pendant un aſſez long-temps ſans altération, lorſqu'il eſt bon, on tient dans les pharmacies différens vins médicamenteux preſcrits dans les diſpenſaires, tels que les vins aſtringens, anti-ſcorbutiques, fébrifuges, de quinquina, d'abſinthe, le vin calibé, &c. Il y a des cas où le vin étant indiqué dans pluſieurs maladies chroniques, comme tonique, fortifiant, cordial & excitant, les Médecins préfèrent de l'employer plutôt que l'eau, comme excipient; ils preſcrivent alors de faire infuſer dans le vin les purgatifs, les apéritifs, & autres médicamens propres à remplir leurs vues.

Le baume Samaritain, fort recommandé pour les plaies n'eſt que du vin & de l'huile d'olive battus enſemble, & réduits à moitié ſur le feu.

Le vin tiéde eſt tout ce qu'on peut employer de mieux pour baſſiner les bleſſures & nettoyer les vieilles plaies.

On dit, *porter bien ſon vin*; pour dire, boire beaucoup ſans qu'il y paroiſſe.

On appelle, *vin de deux feuilles*, *de trois feuilles*, *de quatre feuilles*, du vin qui a deux ans, trois ans, quatre ans.

On appelle, *vin de copeau*, le vin que l'on a fait paſſer ſur les copeaux, c'eſt-à-dire dans lequel on a fait tremper des copeaux pour l'éclaircir & le rendre plus prompt à boire. *Vin doux*, du vin qui n'a point encore cuvé. *Vin bourru*, du vin blanc nouveau qui n'a guère cuvé & qui ſe conſerve doux. *Vin de veille*, du vin qu'on met dans la chambre du Roi & des Princes, en cas qu'ils en ayent beſoin durant la nuit. *Vin de ville*, le vin que les Officiers de la ville donnent en préſent à quelque perſonne de conſidération. *Vin de l'étrier*, le vin que l'on donne au départ, lorſque quelqu'un eſt près de monter à cheval. *Vin coupé*, du vin mêlé avec d'autre vin. Et *vin de cerneaux*, du vin roſé qui eſt bon à boire dans la ſaiſon des cerneaux.

On dit figurément & populairement d'un vin excellent, *que c'eſt du vin d'une oreille*, parceque ceux qui en boivent penchent une oreille en ſigne d'approbation. Et l'on dit au contraire d'un mauvais vin, *que c'eſt du vin de deux oreilles*, parceque ceux qui en boivent ſecouent la tête pour marquer qu'ils ne le trouvent pas bon.

On dit, qu'*un homme eſt en pointe de vin*; pour dire, que le vin commence à le mettre en gaieté; qu'*il eſt chaud de vin*; pour dire, qu'il commence à être ivre; & qu'*il eſt pris de vin*; pour dire, qu'il eſt déjà ivre.

On dit, *être entre deux vins*; pour dire, approcher de l'ivreſſe.

On dit figurément, *cuver ſon vin*; pour dire, dormir pour laiſſer paſſer ſon ivreſſe.

On dit d'un grand ivrogne, que *c'eſt un ſac à vin*; & d'un homme qui eſt extrêmement ivre, que *le vin lui ſort par les yeux*.

On dit figurément d'un homme, qu'*il a le vin mauvais*; pour dire, qu'il eſt querelleur quand il a bu; & qu'*il a le vin gai*, *le vin triſte*; &c. pour dire, qu'il eſt gai, qu'il eſt triſte.

On dit figurément, *s'enivrer de ſon vin*; pour dire, ſe faire illuſion, s'entêter de ſes propres idées.

On dit proverbialement, *après bon vin, bon cheval;* pour dire, qu'on eſt plus hardi quand on a bien bu. Et l'on dit, *faire jambes de vin;* pour dire, bien boire pour être en état de marcher plus délibérément.

On dit figurément, *mettre de l'eau dans ſon vin;* pour dire, ſe modérer ſur quelque affaire, ſur quelque prétention, marquer moins de chaleur, d'animoſité, &c.

On appelle *tache de vin*, une tache rouge que quelques gens apportent en naiſſant ſur le viſage, ou ſur quelqu'autre partie du corps. *Il a une tache de vin ſur la joue.*

On appelle *vin de prunelle*, une boiſſon que font les payſans avec des prunelles ou prunes ſauvages. Et figurément on dit, *vin de prunelles;* pour dire, de mauvais vin, du vin qui eſt foible & aigre.

VIN, ſe prend quelquefois pour la force du vin même. Ainſi on dit d'un vin qui a peu de force, qu'*il a peu de vin;* & d'un vin qui a beaucoup de force, qu'*il a beaucoup de vin.*

On appelle *pot de vin*, ce qui ſe donne par manière de préſent au delà du prix qui a été arrêté entre deux perſonnes pour un marché, ſoit vente, ſoit bail à ferme, &c. *Il a vendu ſa terre pour cent mille écus & vingt mille francs de pot de vin. En louant les terres du Prince, il s'eſt fait donner cent louis de pot de vin.*

On dit auſſi, *boire le vin du marché*, en parlant de deux perſonnes, dont l'une donne à manger à l'autre, après avoir conclu enſemble quelqu'affaire conſidérable. *Ils ſont allés boire le vin du marché.*

On appelle au Palais, *vin de meſſager*, une ſomme que l'on alloue à celui qui a gagné ſon procès avec dépens lorſqu'il eſt demeurant hors du lieu ou de la Juridiction, pour l'indemniſer des frais de port de lettres.

VINADE; ſubſtantif féminin & terme de Coutume. Droit dû au Seigneur par ſes vaſſaux pour voiturer ſon vin.

VINAGE; ſubſtantif maſculin & terme de Coutume qui a différentes ſignifications.

Il ſe prend quelquefois pour un droit dû au lieu du cens ſur les vignes, lequel ſe paye à bord de cuve, & le détenteur ne peut tirer ſon vin ſans avoir payé le droit. A Angers & dans quelques autres lieux, ce droit a été converti en argent.

Quelquefois *vinage* ſignifie le *paſſage* d'une denrée ou marchandiſe par la terre ou ſeigneurie d'autrui.

Il ſe prend auſſi pour un droit qui ſe paye au Seigneur par des communautés & territoires en blé, vin ou argent, en conſéquence de quoi les Seigneurs font réparer les ponts & paſſages : le Roi en a pluſieurs de cette eſpèce au Comté de Marle.

Il ſe prend encore pour un droit qui ſe lève ſur les vins, & pour les redevances en vin, & quelquefois ſpécialement pour un droit ſur le vin preſſuré.

Enfin dans quelques anciens titres ce terme ſignifie, *réjouiſſance & bonne chère.*

VINAÏAGUIEN; nom d'un des dieux que révèrent les Indiens idolâtres. Sa naiſſance eſt des plus ſinguliè-res. Parvardi, femme d'Ixora, un des principaux Dieux de l'Inde, étant un jour dans le bain, conçut un ſi violent deſir d'avoir un enfant, qu'il s'en forma un auſſi-tôt de la ſueur qu'elle ramaſſa ſur ſon

ſein; &, ce qui n'eſt pas moins extraordinaire, cet enfant, dès ſa naiſſance parut grand comme un jenne homme de vingt ans. Cependant Ixora, qui étoit alors abſent, revint au logis, ne ſachant pas que ſa famille s'étoit augmentée. Il fut ſurpris de voir un jeune homme s'entretenir avec ſa femme aſſez familièrement, & il commençoit à faire éclater ſa jalouſie lorſque Parvardi l'appaiſa, en lui racontant le fait. Quelque temps après, le Père de Parvardi, qui étoit un Roi puiſſant, donna un feſtin ſolennel pour célébrer la naiſſance de ſon petit-fils, que ſa mère avoit nommé *Vinaïaguien*. Tous les Dieux y furent invités, à l'exception d'Ixora, qui ſembloit avoir droit d'y tenir la première place. Senſiblement piqué de cet affront, il vint tranſporté de fureur, au milieu du feſtin, troubler la joie des Convives. Après avoir exhalé ſa rage en mille imprécations, il s'arracha une poignée de cheveux, & en frappa le plancher, dont il ſortit tout-à-coup un énorme Géant. Ce monſtre ſe jeta d'abord avec furie ſur les Dieux qui étoient du feſtin. Il maltraita particulièrement le ſoleil & la lune. D'un ſoufflet il caſſa toutes les dents au premier, & meurtrit le viſage de l'autre à coups de pieds. Elle en a toujours depuis conſervé des taches, diſent les Indiens. Le beau-père d'Ixora, qui étoit le plus coupable, fut mis en pièces par le Géant; & le malheureux Vinaïaguien eut la tête coupée. Lorſque le reſſentiment d'Ixora fut aſſouvi, il eut un vif regret de la mort de ſon fils. Il entreprit de le reſſuſciter; mais ſa tête ayant été briſée, & ne pouvant plus être réunie à ſon corps, Ixora coupa la tête d'un éléphant, qu'il ajuſta ſur le corps de Vinaïaguien. Après lui avoir ainſi rendu la vie, il lui donna le nom de *Pulléjar*, & l'envoya chercher une femme, lui recommandant expreſſément de la choiſir auſſi belle que ſa mère Parvardi. Les Indiens diſent que le fils d'Ixora n'a pas été heureux dans ſes recherches, & qu'il n'a point encore pu trouver de femme, dont la beauté fût égale à celle de Parvardi. Les idoles de Vinaïaguien ou Pulléjar ont toutes une tête d'éléphant. On les place ordinairement ſur les grands chemins & dans les lieux les plus fréquentés, afin que le Dieu voyant paſſer une grande quantité de femmes, puiſſe plus aiſément en trouver une qui ſoit auſſi belle que ſa mère.

VINAIGRE; ſubſtant. maſculin. *Acetum*. Sorte de liqueur produite par le ſecond genre de fermentation propre aux ſubſtances qui ſont ſuſceptibles de fermenter.

On fait du vinaigre avec du vin, du cidre, de la bière, & généralement avec tous les ſucs des végétaux qui ont ſubi d'abord la fermentation ſpiritueuſe; le petit lait eſt pareillement propre à faire du vinaigre. M. Baumé a remarqué que cette liqueur paſſe d'abord à la fermentation ſpiritueuſe, & produit un vin paſſable: pluſieurs peuples font même encore uſage de cette boiſſon. Le vin de petit lait eſt ſuſceptible de paſſer à la fermentation acide, & de produire un fort bon vinaigre riche en acide. Néanmoins de toutes les liqueurs fermentées, c'eſt le vin qui produit le meilleur vinaigre.

Le vin & le vinaigre ſont compoſés des mêmes principes; la liqueur ſpiritueuſe & inflammable

qui étoit originairement contenue dans le vin, reſte dans le vinaigre, & fait un de ſes principes conſtituans; elle eſt ſeulement mieux combinée, & elle l'eſt même d'une manière ſi intime, qu'elle ne ſe ſépare plus du vinaigre par la diſtillation, comme cela arrive au vin: mais par des moyens recherchés, les Chimiſtes parviennent à faire reparoître cette partie ſpiritueuſe & inflammable du vinaigre.

La partie ſpiritueuſe du vin eſt une choſe eſſentielle dans la préparation du vinaigre: ſi on la ſépare par la diſtillation, comme le font pluſieurs Vinaigriers de Paris, dans le deſſein de tirer plus de bénéfice des vins qu'ils emploient à faire du vinaigre; ce qui reſte au fond de l'alambic, ne produit plus qu'un très mauvais vinaigre; il eſt ordinairement plat, & n'eſt pas de garde; tandis qu'au contraire on fait de bien meilleur vinaigre, en employant du vin fort & ſpiritueux; c'eſt pourquoi on dit communément, que *le bon vin fait le bon vinaigre.*

Quelques Chimiſtes pour appuyer cette théorie, ont fait du vinaigre ſans vin, en n'employant que de l'eſprit de vin mêlé avec une petite quantité de mucilage & d'eau. Nous ne prétendons point donner ici toutes les méthodes de préparer du vinaigre avec les différentes liqueurs qui ont ſubi la fermentation ſpiritueuſe: il y a d'ailleurs ſi peu de différence dans les manipulations, qu'un ſeul exemple ſuffit: nous rapporterons d'abord le procédé que Boerrhaave a décrit dans ſes élémens de Chimie pour faire du vinaigre avec du vin.

On conſtruit deux grands tonneaux ou cuves de bois de chêne. On place dans ces tonneaux une grille de bois ou claie à la diſtance d'un pied du fond inférieur. Le tonneau étant dans une ſituation verticale, on met ſur cette claie un lit médiocrement ſerré de branches de vigne verte, & nouvellement coupées. On achève d'emplir le tonneau avec des grappes de raiſins dont on a ôté les grains, & qu'on appelle communément *raffles*; on obſerve de laiſſer l'eſpace d'un pied ſeulement de vide à la partie ſupérieure du tonneau qui doit être entièrement ouvert par-en-haut.

Lorſque les deux cuves ſont ainſi diſpoſées, on y met le vin dont on veut faire du vinaigre, en obſervant qu'il y en ait une des deux entièrement pleine, & l'autre ſeulement à moitié: on les laiſſe de cette manière pendant vingt quatre heures, après quoi on remplit le tonneau demi-plein avec la liqueur de celui qui étoit plein, & qui par conſéquent demeure à ſon tour à moitié plein. Vingt quatre heures après on fait encore le même changement dans l'un & dans l'autre vaiſſeau, & l'on continue à les tenir ainſi, & alternativement, l'un plein, & l'autre demi plein, pendant 24 heures, juſqu'à ce que le vinaigre ſoit fait. Le ſecond ou le troiſième jour il s'excite dans la cuve demi-pleine un mouvement de fermentation accompagné d'une chaleur ſenſible qui augmente de jour en jour. Il n'en eſt pas de même de la cuve pleine, le mouvement de fermention y eſt preſque inſenſible; & comme les deux cuves ſont alternativement pleines & demi pleines, cela eſt cauſe que la fermentation eſt en quelque ſorte interrompue, & ne ſe fait que de deux jours l'un

dans chaque tonneau. Lorſqu'on n'apperçoit plus aucun mouvement, même dans la cuve demi-pleine, c'eſt une marque que la fermentation eſt achevée, & que le vin eſt entièrement converti en vinaigre.

La chaleur plus ou moins grande accélère ou ralentit cette fermentation, de même que celle du vin; elle s'achève en France dans l'eſpace d'environ quinze jours pendant l'été : mais ſi la chaleur de l'air eſt trop forte, & qu'elle paſſe le vingt-cinquième degré du thermomètre de M. de Réaumur, alors on remplit de douze heures en douze heures le tonneau demi-plein; parceque ſi l'on n'interrompoit point la fermentation au bout de ce temps, elle deviendroit ſi vive, & la liqueur s'échaufferoit à un tel point, qu'une grande quantité des parties ſpiritueuſes deſquelles dépend la force du vinaigre ſe perdroit, & qu'on n'auroit après la fermentation qu'une matière aigre à la vérité, mais ſans force. On prend auſſi la précaution, pour empêcher la diſſipation de ces mêmes parties, de couvrir la cuve demi-pleine où ſe fait la fermentation avec un couvercle de bois de chêne. A l'égard de la cuve pleine, on la laiſſe découverte, afin que l'air puiſſe agir librement ſur la liqueur qu'elle contient, pour laquelle il n'y a pas les mêmes inconvéniens à craindre, parceque la liqueur n'y fermente que très-lentement.

Les raſles & les ſarmens que quelques Vinaigriers emploient, ſervent à introduire dans le vinaigre un principe acerbe & aſtringent qui peut accélérer la combinaiſon de la partie ſpiritueuſe avec les autres principes du vin. Ces matières contiennent elles-mêmes un acide développé qui eſt très-ſenſible; elles ſervent auſſi de ferment, c'eſt-à-dire, qu'elles diſpoſent le vin à ſe tourner à l'aigre plus promptement & d'une manière plus vigoureuſe. Quand elles ont une fois ſervi, elles ſont encore meilleures & plus efficaces, parcequ'elles ſont toutes pénétrées de l'acide fermenté; auſſi les Vinaigriers les conſervent-ils pour ſervir à de nouveau vinaigre, après les avoir lavées promptement dans un courant d'eau pour emporter ſeulement une matière gluante & mucilagineuſe qui s'eſt dépoſée deſſus pendant la fermentation. Il eſt néceſſaire d'emporter ce dépôt, parcequ'il eſt diſpoſé à la moiſiſſure *& à la putréfaction : ainſi il ne* pourroit être que nuiſible à la liqueur dans laquelle on le mettroit.

Dans le procédé que nous venons de décrire, on s'apperçoit que le contact de l'air & l'agitation de la liqueur à propos paroiſſent abſolument néceſſaires; du moins cela accélère conſidérablement la préparation.

Quelques Chimiſtes & ſingulièrement *Sthaal* ont fait du vinaigre dans des vaiſſeaux de verre hermétiquement bouchés, & qui, toutes choſes égales d'ailleurs, s'eſt trouvé infiniment meilleur que celui qu'on prépare dans les vaiſſeaux où l'air a un libre accès; Sthaal avoit employé pour cela la chaleur du fumier.

Après que le vinaigre eſt préparé, on le met dans des tonneaux qu'on tranſporte dans un endroit frais. Le vinaigre s'éclaircit, il dépoſe ſa lie, on le ſoutire enſuite, & on met la lie dans des toiles que l'on ſoumet à la preſſe, pour en ſéparer, le plus qu'il eſt poſſible,

le vinaigre dont elle eſt encore imprégnée.

Il règne dans le public un préjugé qui eſt que les Vinaigriers ont un ſecret pour faire le vinaigre, & que ce ſecret n'eſt communiqué aux apprentis que lors de leur réception à la maîtriſe. Cette idée eſt peut-être fondée ſur ce que pluſieurs Vinaigriers ajoutent dans la préparation de leur vinaigre, pour lui donner plus de force, certaines matières âcres & piquantes, telles que ſont le poivre de Guinée, le poivre long, le poivre noir en grain, le gingembre, & d'autres ſubſtances à-peu-près de même nature.

La plupart des Vinaigriers de Paris préparent très-bien leur vinaigre, & le font d'une meilleure qualité que celui qu'on fait à Orléans, qui jouit auſſi d'une certaine réputation. On reproche cependant aux Vinaigriers de Paris de préparer leur vinaigre avec des lies de vin. Mais ſi l'on examine cette matière ſans prévention, on verra que la liqueur qu'on tire de la lie avant d'en faire le vinaigre, eſt pour le moins auſſi bonne que les vins gâtés qu'on emploie ordinairement. D'ailleurs il eſt certain que le vinaigre qu'on prépare avec la lie, eſt même meilleur & plus acide que celui qui eſt fait avec le vin, duquel on a ſéparé la lie. Mais une faute grave, qui mériteroit punition, & qu'on eſt en droit de reprocher à quelques Vinaigriers de Paris, eſt de mêler à de mauvais vinaigre plat & ſans qualité, une certaine quantité d'eau forte pour lui donner la ſaveur acide & la force qui lui manquent. Cette fraude eſt difficile à découvrir au premier abord & par la ſimple dégustation, même par un Chimiſte, à moins qu'il n'en faſſe un examen particulier.

Voici la méthode qu'on ſuit à Paris pour préparer le vinaigre.

On ramaſſe la quantité que l'on veut de lie de bon vin. On la met dans une cuve de bois. On la délaie avec une ſuffiſante quantité de vin, & l'on introduit ce mélange dans des ſacs de toile forte. On arrange ces ſacs dans un très-grand baquet de bois très-fort, dont le fond fait fonction de la partie inférieure d'une preſſe. On poſe des planches par-deſſus les ſacs, on fait agir la vis d'une bonne preſſe, & on la ſerre de temps en temps pour faire ſortir le vin que la lie contient; cette opération dure ordinairement huit jours. On met ce vin dans des tonneaux qui tiennent un muid & demi. (On ſe ſert ordinairement des buſes d'eau-de-vie.) On place les tonneaux verticalement ſur leur fond, & on pratique à la partie ſupérieure un trou d'environ deux pouces de diamètre, qu'on laiſſe toujours ouvert, afin que la liqueur ait communication avec l'air extérieur. Le vinaigre eſt ordinairement quinze jours à ſe faire pendant les chaleurs de l'été; mais lorſqu'on le prépare en hiver, il faut un mois: on eſt même obligé de mettre des poîles pour accélérer par la chaleur artificielle le mouvement de la fermentation acide. Lorſque la liqueur eſt parvenue à un certain degré de fermentation, elle s'échauffe beaucoup, & quelquefois ſi conſidérablement, qu'à peine on y peut tenir les mains. Dans ce cas on arrête le progrès de la fermentation, en rafraîchiſſant la liqueur par l'addition d'une certaine quantité de vin. On la laiſſe

fermenter de nouveau, juſqu'à ce que le vinaigre ſoit ſuffiſamment fait. Alors on met ce vinaigre dans des tonneaux, au fond deſquels il y a une bonne quantité de copeaux de bois de hêtre. Les Vinaigriers emploient à cet uſage, autant qu'il leur eſt poſſible, les rapés qui ont ſervi aux marchands de vin. On laiſſe le vinaigre s'éclaircir ſur ces rapés où il reſte pendant environ quinze jours; on le tire enſuite au clair, & on le conſerve dans de grands tonneaux.

Le point principal de l'art du Vinaigrier conſiſte à arrêter à propos la fermentation; ſi on la laiſſoit aller trop loin, le vinaigre paſſeroit très-promptement à une ſorte de putréfaction. Les copeaux des Vinaigriers leur ſervent très-long-temps, quelquefois même juſqu'à quinze années de ſuite.

La lie eſt le dépôt ou le ſédiment qui ſe forme dans le vin après la fermentation ſpiritueuſe, mais elle retient toujours du vin: on la délaie, comme on a dit, avant de la mettre à la preſſe, afin de rendre l'expreſſion plus facile, en diminuant la viſcoſité de cette matière. Lorſque la lie eſt très-liquide, comme il s'en trouve quelquefois, mais rarement, il n'eſt pas néceſſaire de la délayer avant de la mettre à la preſſe. Par cette opération on ſépare la partie terreuſe de la lie qui nuiroit & embarraſſeroit dans la préparation du vinaigre. S'il étoit poſſible de faire cette expreſſion très-promptement, & dans des vaiſſeaux clos, ce que l'on en tireroit ſeroit du vin preſqu'auſſi bon que celui qu'on tire du tonneau, mais ces précautions ne ſont pas uſitées pour le vin que l'on veut convertir en vinaigre.

Les Vinaigriers qui n'ont pas intention de faire du vinaigre parfait, délaent la lie avec partie égale d'eau & de vin; mais le vinaigre qui en réſulte, n'eſt pas à beaucoup près auſſi bon. Pour lui donner la même qualité en apparence, ils y font infuſer une certaine quantité des ingrédiens âcres dont nous avons parlé plus haut: ces ſubſtances lui procurent une ſaveur âcre & piquante, que bien des perſonnes confondent avec la ſaveur fraîche, acide, forte & pénétrante que doit avoir le bon vinaigre.

Dans toutes ces opérations le vin qu'on tire de la lie, & celui qu'on emploie perdent conſidérablement de leur couleur: le vinaigre, après qu'il eſt fait, n'a qu'une couleur rouge très-foible, tirant ſur celle de feuille morte. Mais comme on aime à voir au vinaigre une couleur rouge décidée, les Vinaigriers la lui donnent par l'addition d'une ſuffiſante quantité de ſuc de baies de ſureau ou d'yèble.

Le marc qui reſte dans les ſacs, eſt la partie terreuſe de la lie: on le prive de liquide le plus qu'il eſt poſſible, en l'exprimant très-fortement; & dans cet état il ſe vend aux Chapeliers qui s'en ſervent pour le foulage des chapeaux.

La toile qui ſert à faire les ſacs pour cette expreſſion doit être très-forte, parcequ'elle ſupporte des efforts très-conſidérables qui la font ſouvent crever: les Vinaigriers ont remarqué que la meilleure de toutes eſt une eſpèce de toile qui ne ſe fabrique que dans le Barrois, & qu'on ne prépare, pour ainſi dire, que pour eux.

Le baquet dans lequel on arrange la preſſée de matière, eſt très-grand & cerclé de pluſieurs cercles

de fer très-forts : les douves ont deux pouces d'épaiſſeur, & le fond pareillement : le fond eſt exactement gaudronné par-deſſous, & les joints ſont garnis de maſtic fait de brique pilée & de poix réſine : on fait poſer le fond de ce baquet à terre, afin qu'il ait plus de ſolidité, & qu'il ne ſoit pas expoſé à être enfoncé par l'effort de la preſſe : à l'un des côtés de ce fond on a pratiqué un trou par où s'écoule la liqueur qui ſort des ſacs, & qui tombe dans un baquet qu'on a placé au-deſſous dans une foſſe que l'on a creuſée en terre.

Nous avons dit que lorſque le vinaigre eſt fait, on le tire au clair pour le ſéparer de ſa lie. Les Vinaigriers mettent toutes ces lies de vinaigre à part, ils les expriment pour en ſéparer ce qui peut y reſter de vinaigre, & le marc ſe vend aux Imprimeurs pour leur encre.

Le vinaigre blanc ſe fait comme le rouge ; mais le marc qui reſte dans les ſacs après l'expreſſion, n'eſt point propre aux Chapeliers, il ne ſert que pour l'encre des Imprimeurs. Les marcs de l'une & de l'autre lie ſe nomment *gravelle*, & fourniſſent après leur combuſtion à l'air libre, une cendre très-alcaline qu'on nomme *cendre gravelée*.

Quelques Vinaigriers mêlent avec la lie de vin des lies de bière ou de cidre ; mais le vinaigre qui en provient, n'eſt jamais auſſi parfait que celui qui eſt fait avec les lies de vin pures.

Les vins qui entrent à Paris, deſtinés à faire du vinaigre, payent des droits d'entrée beaucoup moindres que les autres ; ils ſont conduits à l'hôtel de Bretonvilliers, où l'on ajoute aux dépens du propriétaire du vin, dans chaque demi-muid, ſeize pintes de vinaigre fait, afin d'ôter à ces vins leur qualité potable ; mais ils n'en ſont pas moins bons pour faire du vinaigre.

Les Vinaigriers font auſſi conjointement avec les Apothicaires, différens *vinaigres compoſés*. 1°. En faiſant infuſer dans du vinaigre ordinaire des ſubſtances végétales, telles que les fleurs de ſureau, les feuilles d'eſtragon, les roſes, les framboiſes, l'ail, *&c.* Ces eſpèces de vinaigres s'emploient dans les alimens. 2°. Ils préparent par la diſtillation, des *vinaigres aromatiques* qui ſervent pour la toilette ; tels ſont le vinaigre à la lavande, le vinaigre à la bergamotte, au citron, au cédra, au thim, au romarin, *&c.*

La préparation de ces vinaigres conſiſte à mettre dans un alambic de grès ou de verre, du vinaigre avec une ou pluſieurs de ces ſubſtances, ſuivant qu'on le juge à propos, & à diſtiller le mélange au bain-marie. On peut par ce moyen ſe procurer les différentes eſpèces de vinaigres aromatiques qu'on déſire.

Le commerce du vinaigre eſt conſidérable en France ; outre la conſommation du Royaume, & particulièrement de Paris, qui eſt très-grande, il en va quantité à l'étranger. Les Anglois, Écoſſois, Irlandois & Hollandois en enlevent beaucoup de celui de Guienne par Bordeaux, de ceux de l'Orléanois, du Blaiſois, de l'Anjou, du pays d'Aunis, & de la Bretagne, par la Rochelle, Nantes & Saint Malo. Cette exportation peut aller, année commune, à mille ou douze cens barriques qu'ils tranſportent, ou dans leurs propres pays, ou dans le reſte

de l'Europe, & même juſques dans l'Amérique.

Il s'en tranſporte preſque autant par les vaiſſeaux marchands François qui font le commerce du Nord & de la mer Baltique.

On dit proverbialement & figurément, *on prend plus de mouches avec une cuillerée de miel, qu'avec un tonneau de vinaigre*; pour dire, que l'on réuſſit ſouvent mieux par la douceur, que par la hauteur & par la fierté.

On appelle figurément & populairement un habit trop mince, trop léger pour la ſaiſon, *habit de vinaigre.*

La première ſyllabe eſt brève, la ſeconde longue & la troiſième très-brève.

VINAIGRÉ, ÉE; adjectif & participe paſſif. *Sauce vinaigrée.* Voyez VINAIGRER.

VINAIGRER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Aſſaiſonner avec du vinaigre. *On a trop vinaigré cette ſalade.*

VINAIGRETTE; ſubſtantif maſculin. Sorte de ſauce froide faite avec du vinaigre, de l'huile, du perſil & de la ciboule. *Manger du veau à la vinaigrette.*

VINAIGRETTE, ſe dit auſſi d'une brouette ou petite chaiſe à deux roues, traînée par un homme, telles que ſont celles qu'on a établies pour la commodité du public. *Je la rencontrai dans une vinaigrette auprès des Tuileries.*

VINAIGRIER; ſubſtantif maſculin. Artiſan qui fait & vend du vinaigre.

La Communauté des maîtres Vinaigriers eſt aſſez ancienne à Paris; elle y fut érigée en corps de jurande dans le quatorzième ſiécle, ſous le règne de Charles VI; & ſes premiers ſtatuts, qui lui furent donnés par le Prévôt de Paris, furent homologués & enregiſtrés au Châtelet, par Sentence du 28 Octobre 1394.

Ils furent dans la ſuite changés & augmentés ſur-tout par les Lettres de Louis XII, du mois de Septembre 1514; celles de Henri II, de Janvier 1548; celles de Charles IX, d'Avril 1567; & celles de Henri IV, de 1594. Ils le furent en dernier lieu par Louis XIV, en 1658; l'Arrêt d'enregiſtrement eſt du 14 Mai 1661.

Quatre Jurés gouvernent la Communauté; l'élection de deux nouveaux ſe fait tous les ans.

Nul n'eſt admis à la Jurande qu'il n'ait au moins dix ans de réception. Les viſites générales que les Jurés ſont tenus de faire, ſont au nombre de ſix par an.

L'apprentiſſage eſt de quatre ans, & le compagnonage de deux. Il n'y a que les maîtres de ſept années de de réception qui puiſſent obliger un apprenti.

Tout aſpirant doit faire chef-d'œuvre, à l'exception des fils de maître qui ne doivent qu'une ſimple expérience; & l'on ne peut être aſpirant qu'on ne ſoit apprenti de Paris.

Les veuves jouiſſent de tous les priviléges des maîtres, excepté qu'elles ne peuvent avoir qu'un ſeul compagnon criant par la ville.

Les ouvrages & marchandiſes que les maîtres peuvent faire & vendre, ſont les vinaigres de toutes ſortes, la moutarde, le verjus, & les lies ſéches & liquides. A l'égard des eaux de vie & des eſprits de vin qu'il leur eſt permis de diſtiller, cela leur eſt commun avec

les

les maîtres Diſtillateurs d'eau forte, les maîtres Limonadiers & quelques autres.

Il y a quelques années que les Vinaigriers ont perdu un procès qu'ils avoient intenté aux Apothicaires & aux Épiciers, à l'effet de leur faire interdire la vente du vinaigre ordinaire, & des vinaigres compoſés aromatiques : mais comme ces préparations ſe trouvent dans les Diſpenſaires de Pharmacie, les Apothicaires ſont obligés d'en être fournis. Il a donc été ſtatué par Arrêt du Parlement, qu'il ſeroit permis aux Apothicaires de faire & débiter tant en gros qu'en détail, tous les vinaigres compoſés, de s'approviſionner, comme ils le jugeront à propos, de vinaigre ordinaire, pourvu qu'ils n'en vendiſſent pas, à peine de 3000 livres d'amende; & il a été défendu aux Épiciers d'avoir chez eux en proviſion plus de quarante pintes de vinaigre, & d'en vendre plus d'une pinte à la fois; il leur eſt fait défenſe de vendre aucun vinaigre compoſé.

VINAIGRIER, ſe dit auſſi d'un petit vaſe à mettre du vinaigre. *Un vinaigrier de porcelaine. Un vinaigrier de criſtal.*

VINAIGRIER, eſt encore le nom d'un arbriſſeau qu'on appelle autrement *ſumac des jardins* ou *de Virginie*, Voyez SUMAC.

VINALES; ſubſtantif féminin pluriel. *Vinalia.* Terme de Mythologie. Fêtes très-célèbres inſtituées par les anciens Latins, & qu'on faiſoit à Rome deux fois l'année en l'honneur de Jupiter, pour obtenir une vendange abondante.

La première ſe célébroit au commencement de Mai, & la ſeconde le 19 Août. Celle-ci s'appelloit *Vinalia ruſtica.* Elle avoit été inſtituée à l'occaſion de la guerre des Latins contre Mezence, dans le cours de laquelle ce peuple voua à Jupiter une libation de tout le vin qu'on recueilleroit cette année là. Comme au temps de la ſeconde on célébroit auſſi à Rome la Dédicace d'un temple de Vénus, quelques Auteurs ont prétendu que les *Vinales* ſe faiſoient auſſi en l'honneur de cette Déeſſe; mais Varron & Feſtus diſtinguent ces deux cérémonies, & diſent expreſſément que les *vinales* étoient un jour conſacré à Jupiter & non à Vénus.

VINCENNES; Maiſon Royale dans l'Île de France, à une lieue de Paris, du côté de l'orient, avec un parc qui a plus de 1500 arpens d'étendue, & qui eſt en face du Château.

La tour de Vincennes fut commencée ſous Philippe de Valois l'an 1337, & Charles V l'acheva. François I & Henri II firent élever une autre tour vis-à vis du donjon. Enfin Louis XIII commença le nouveau bâtiment, qui ne fut achevé qu'au commencement du règne de Louis XIV. Le tout eſt compoſé de pluſieurs tours carrées, dont la plus haute appelée le *donjon*, deſtinée aux Priſonniers d'Etat, a ſon foſſé particulier & ſon pont levis.

Quelques-uns de nos Rois Louis X, dit le *Hutin*, Charles le Bel, Charles V, & Charles IX ont fini leurs jours au Château de Vincennes.

VINCHELSEY; ville d'Angleterre dans le Comté de Suſſex, près de l'embouchure de la Rye, à ſeize lieues, ſud, de Londres.

VINCHESTER; ville conſidérable d'Angleterre capitale du Comté de Hant, ſur l'Irching, à ſept lieues,

ſud-eſt, de Salisburi, & à 20, ſud-oueſt, de Londres.

Cette ville eſt fort ancienne. Ce fut là qu'en 407, le tyran Conſtantin fut proclamé Empereur par ſes ſoldats, contre l'obéiſſance qu'ils devoient à Honorius, & il tira ſon fils Conſtant d'un Monaſtère de cette même ville, pour le faire revêtir de la pourpre; mais ils périrent bientôt tous deux, après avoir eu quelques heureux ſuccès.

Les Saxons à leur arrivée dans le pays trouvèrent *Vincheſter* ſi conſidérable, que les Rois de *Veſtſex* la choiſirent pour le lieu de leur réſidence, y établirent un ſiége épiſcopal, une monnoie, & y bâtirent un grand nombre d'égliſes.

Après la conquête des Normands, les archives de la province furent miſes à *Vincheſter*. Le Roi Edouard III y établit une étape pour le commerce des laines & des draperies, ce qui la rendit encore plus floriſſante.

Elle n'a point perdu de ſon luſtre; c'eſt une grande ville fermée de murailles, contenant huit Paroiſſes, un Palais Epiſcopal, un Château, une Egliſe Cathédrale ſuperbe, & un Hôtel de Ville où l'on montre une grande table ronde, qu'on dit être celle du fameux Arthur, tant chanté par les vieux Romanciers.

Il ſe tint à *Vincheſter* un Concile l'an 957, en préſence de trois Rois.

L'évêché de *Vincheſter* eſt un des plus riches bénéfices du Royaume, car il vaut huit mille livres ſterling de rente. L'Evêque a ſous ſa juridiction ſpirituelle, les deux provinces de Hampshire & de Surrey, avec les îles de Jerſey & de Guerneſey. Un Evêque de *Vincheſter* nommé Guillaume Vickham, a fondé dans cette ville un beau & illuſtre Collége où l'on entretient un Principal, dix Fellows ou Aſſociés, deux Scolarques & ſoixante & dix Ecoliers, qu'on tire de là quand ils ſont avancés pour les envoyer à Oxford, au Collége neuf qui a été fondé par le même Prélat.

VINCI, (Léonard de) Peintre, naquit de parens nobles, dans le château de Vinci, près de Florence, vers 1444. Les ſciences & les arts étoient familiers à ce Peintre; il avoit inventé une ſorte de lyre dont il touchoit parfaitement. Il connoiſſoit l'Architecture & l'Hydraulique. Peu de temps après avoir commencé à étudier la Peinture, Verrachio, *ſon maître*, le crut en état de travailler à un Ange qui reſtoit à peindre dans un de ſes tableaux, dont le ſujet étoit le Baptême de Notre Seigneur. Le jeune *Léonard* le fit avec tant d'art, que cette figure effaçoit toutes les autres. *Verrachio* piqué de ſe voir ainſi ſurpaſſé, ne voulut plus manier le pinceau. Un des plus magnifiques ouvrages de *Léonard*, eſt la repréſentation de la Cêne de Notre Seigneur, qu'il peignit dans le réfectoire des Dominicains à Milan. Il avoit commencé par les Apôtres, mais s'étant épuiſé par l'expreſſion qu'il leur donna dans les airs de tête, il ne trouva rien d'aſſez beau pour le Chriſt, & le laiſſa ébauché, cependant le Prieur du Couvent, homme inquiet, le tourmentoit ſans ceſſe. *Léonard*, pour ſe venger de ce Moine impatient, le peignit à la place de *Judas*, dont la figure reſtoit auſſi à finir. Ce fut avec ce Peintre que *Michel-Ange* travailla, par l'ordre du Sénat, à orner la grande ſalle du Conſeil de Floren-

ce, & ils firent enſemble ces cartons qui ſont devenus depuis ſi fameux. Il eſt rare que la jalouſie ne détruiſe point l'union qui ſembleroit devoir règner entre les perſonnes à talent. Cette cruelle paſſion força *Léonard* de quitter l'Italie, où *Michel-Ange* partageoit avec lui l'admiration publique. Il vint donc en France, à la Cour de *François I*, mais étant déjà vieux & infirme, il n'y fit aucun ouvrage. Il mourut vers l'an 1520, à Fontainebleau, entre les bras du Roi, qui l'étoit venu viſiter dans ſa dernière maladie. Le coloris de ce Peintre eſt foible, ſes carnations ſont d'un rouge de lie. Il finiſſoit tellement ce qu'il faiſoit, que ſouvent ſon ouvrage en devenoit ſec. Il avoit auſſi une exactitude trop ſervile à ſuivre la nature juſque dans ſes minuties; mais il a excellé à donner à chaque choſe le caractère qui lui convenoit. Il avoit fait une étude particulière des mouvemens produits par les paſſions. Il y a beaucoup de correction & de goût dans ſon deſſein. On remarque auſſi beaucoup de nobleſſe; d'eſprit & de ſageſſe dans ſes compoſitions. *Le Traité de la Peinture*, en Italien, que ce Peintre a laiſſé, eſt eſtimé. *Trichet du Freſne* en a donné une bonne édition, à laquelle il a joint la vie de l'Auteur, Paris, 1651, *in-fol.* Nous en avons une traduction Françoiſe donnée par *Chambray*, Paris, 1651, *in-fol.*

VINDAS; ſubſtantif maſculin. Machine compoſée d'un treuil perpendiculaire à l'horiſon, ſur lequel s'enveloppe un cable. On le fait tourner avec deux leviers que des hommes pouſſent. Le vindas ſert à remonter des bateaux, à tirer des pierres & autres gros fardeaux. On l'appelle auſſi *cabeſtan*, ſur-tout en termes de marine.

Le *s* final ſe fait ſentir.

VINDAU; ville du Duché de Courlande, avec un château & un port à l'embouchure de la rivière de Veta dans la mer Baltique, à 28 lieues, nord, de Memel.

VINDÉLICIE; nom d'une ancienne contrée de l'Europe, qui avoit le Danube au nord; du côté de l'orient l'Inn la ſéparoit du Norique; du côté de l'occident, elle s'étendoit depuis le lac de Conſtance juſqu'au Danube; du côté du midi, les *Vindéliciens* poſſédoient des plaines montueuſes à l'extrémité des Alpes, & les Rhétiens habitoient les plus hautes Alpes juſqu'à l'Italie. Augsbourg (*Auguſta Vindelicorum*) étoit une des principales villes des *Vindéliciens*. L'Hiſtoire Romaine nous apprend que ces peuples ayant préſenté la bataille à Druſus l'an de Rome 739, il les défit, & reçut pour cette victoire les honneurs de la Preture. Velſer place cette action dans les campagnes du Leck.

Lorſque la *Vindélicie* eut été ſubjuguée par les Romains, cette contrée ne forma plus une province particulière, mais fut jointe à la Rhétie; & depuis lors toute la contrée qui ſe trouve renfermée entre le lac de Conſtance, le Danube, l'Inn & les pays des *Carni*, des Venetes & des Inſubres, fut preſque toujours appelée *Rhætia* ou *provincia Rhætiæ*, de façon néanmoins que les Rhétiens & les *Vindéliciens* demeuroient deux peuples ſéparés, quoique dans une même province.

VINDÉLICIENS; (les) anciens peuples qui habitoient la Vindélicie. *Voyez* VINDÉLICIE.

VINDICATIF, IVE; adjectif. *Ultio*;

nis cupidus. Qui aime la vengeance, qui eſt porté à la vengeance. *Les dévots ſont ſouvent implacables & vindicatifs. Une femme vindicative. Un eſprit vindicatif.* Il ſe prend toujours en mauvaiſe part.

On appelle *Juſtice vindicative*, la Juſtice qui punit les crimes.

VINDICTE; ſubſtantif féminin. *Vindicta.* On a ainſi appelé une des manières d'affranchir les eſclaves, uſitée chez les Romains; c'étoit lorſque l'affranchiſſement ſe faiſoit devant un Magiſtrat, tel qu'un Préteur, un Conſul ou un Proconſul. Cette manumiſſion *per vindictam* étoit la plus pleine & la plus parfaite de toutes. Elle prenoit ſon nom de ce que le Magiſtrat ou un Licteur frappoit deux ou trois fois la tête de l'eſclave avec une petite baguette appelée *vindicta*, du nom d'un eſclave nommé *Vindicius* ou *Vindex*, le même qui découvrit aux Romains la conſpiration des fils de Brutus pour le rétabliſſement des Tarquins. D'autres prétendent que *vindicta* étoit le terme propre pour exprimer une baguette telle que celle dont on ſe ſervoit pour cette manumiſſion.

VINDICTE; ſubſtantif féminin & terme de Juriſprudence qui n'eſt uſité qu'en cette phraſe, *la vindicte publique*; pour dire, la pourſuite d'un crime.

En France la vindicte publique n'appartient qu'au Miniſtère Public, c'eſt-à-dire qu'il n'appartient qu'aux Gens du Roi ou aux Avocats & Procureurs Fiſcaux des Seigneurs, de conclure à la peine due au crime. Les particuliers qui ont été offenſés ne peuvent que ſe porter dénonciateurs ou ſe rendre parties civiles; & en cette dernière qualité ils ne peuvent conclure qu'à des dommages-intérêts.

VINDSOR; bourg d'Angleterre dans le Comté de Berck, à ſept lieues de Londres. Il y a une Maiſon Royale.

VINÉE; ſubſtantif féminin. Récolte de vin. *On aura pleine vinée en Bourgogne.*

La première ſyllabe eſt brève, la ſeconde longue & la troiſième très-brève.

VINET, (Elie) naquit auprès de Barbeſieux en Saintonge. André Govéa, Principal du Collége de Bordeaux, l'appela dans cette ville où il lui ſuccéda. Après avoir fait un voyage en Portugal, il remplit cette place avec un ſuccès diſtingué, & mourut à Bordeaux en 1587, à 78 ans, regardé comme un ſavant profond & un critique habile. Ses principaux ouvrages ſont 1°. des éditions de *Theognis*, de *Sidoine Apollinaire*, *des Grammairiens*, & *des Rhéteurs*, *de Suétone*, *de Florus*, &c. avec des notes pleines d'érudition. 2°. *L'antiquité de Bordeaux & de Bourg.* 3°. *L'antiquité de Xaintes & de Barbeſieux.*

VINEUX, EUSE; adjectif. *Vinoſus.* Il ſe dit proprement du vin qui a beaucoup de force. *Les vins de Bordeaux ſont fort vineux.*

VINEUX, ſignifie auſſi, qui a un goût, une odeur de vin. *Un fruit vineux. On peut tirer de beaucoup de plantes une liqueur vineuſe.*

VINEUX, ſignifie encore qui eſt de couleur rouge comme le vin roſé. *Un taffetas de couleur vineuſe. Ce drap eſt d'un rouge vineux.*

On appelle *rouan vineux*, un cheval rouan mêlé d'alezan & de bai doré.

La première ſyllabe eſt brève,

la ſeconde longue & la troiſième du féminin très-brève.

VINGT ; adjectif numéral des deux genres. *Viginti.* deux fois dix. *Cette montre m'a coûté vingt louis. C'eſt du drap à vingt livres l'aune. Il y avoit plus de vingt perſonnes à table.*

Il eſt à remarquer que dans la manière ordinaire de compter, on dit, *quatre vingts*, *ſix vingts*, & même quelquefois *ſept vingts*, *huit vingts* ; mais qu'on ne dit jamais, *deux vingts*, *trois vingts*, *cinq vingts ni dix vingts.*

Il eſt auſſi à remarquer, que *quinze-vingts* ne ſe dit ordinairement qu'en parlant de l'hôpital qui a été fondé par Saint Louis pour trois cents aveugles, qu'on appelle *les quinze-vingts*. Il eſt encore à remarquer, que lorſque *vingt*, multiplié par un autre nombre, précède immédiatement un ſubſtantif, on ajoute toujours *s* à la fin *de vingt*. Ainſi on dit, *cent quatre vingts piſtoles*, *cent quatre vingts chevaux*, *ſix vingts hommes*, *quatre vingts ans.* Mais on ne l'ajoute point, quand il précède un autre nombre auquel il eſt joint. Ainſi on dit, *quatre vingt deux*, *quatre-vingt trois*, *quatre-vingt quatre*, *quatre-vingt dix*, *&c.*

VINGT, ſe prend quelquefois ſubſtantivement pour le nombre d'ordre qu'il forme ; & alors on dit preſqu'indifféremment, *le vingt* ou *le vingtième du mois. C'eſt aujourd'hui le vingt de ſa maladie.*

Ce monoſyllabe eſt long.

Le *g* ne ſe fait jamais ſentir.

VINGTAINE ; ſubſtantif féminin. Nom collectif qui ſe dit d'un tout compoſé de vingt choſes ou de vingt perſonnes. *Cela vaut une vingtaine de louis. Il y avoit une vingtaine d'Officiers chez le Gouverneur. On peut mettre dans ce jardin une vingtaine d'eſpaliers.*

La première ſyllabe eſt moyenne, la ſeconde longue, & la troiſième très-brève.

On prononce *vintaine.*

VINGTIÈME ; adjectif des deux genres. *Vigeſimus.* Nombre d'ordre qui eſt immédiatement après le dix-neuvième. *Elle eſt dans ſa vingtième année. Le vingtième Empereur des Romains. On imprime le vingtième volume.*

Il s'emploie auſſi ſubſtantivement. *Il a un vingtième dans cette manufacture. L'impôt du vingtième.*

On dit auſſi, *le vingt & unième du mois.* On dit & on écrit, *le vingt-deuxième*, *le vingt-troiſième*, *&c.* ſans la conjonction, *&.*

La première ſyllabe eſt moyenne, la ſeconde longue & la troiſième très brève.

VINGURLA ; ville des Indes orientales au royaume de Viſapour, ſur la mer, dans le voiſinage & au nord de Goa.

VINNICZA ; ville forte de Pologne, dans la Podolie, au Palatinat de Braclav, ſur le Bog, à treize lieues de Braclav.

VINOT, (Modeſte) Prêtre de l'Oratoire, né à Nogent-ſur-Aube, d'un Avocat, profeſſa la rhétorique à Marſeille, où il ſe diſtingua par ſes harangues & par ſes poëſies latines. La littérature n'étoit pas ſon ſeul talent. Ses Supérieurs l'ayant envoyé à Tours pour y faire des conférences publiques ſur l'hiſtoire eccléſiaſtique, il mérita que l'Archevêque de cette ville le nommât à un canonicat. Le Père Vinot conſerva ce bénéfice le reſte de ſes jours, ſans ſortir de ſa Congrégation qui le regarda toujours comme un de ſes plus illuſtres membres. On a de lui,

1°. Une *traduction*, en beaux vers latins, *des Fables choiſies de la Fontaine*, conjointement avec le Père Tiſſard & d'autres poëſies latines, imprimées à Troyes, en deux petits vol. *in*-12, & réimprimées à Rouen ſous le nom d'Anvers, par les ſoins de M. l'Abbé Saas, en 1738, *in*-12. 2°. *Une Dénonciation raiſonnée d'une Thèſe de Théologie, ſoutenue à Tours le* 10 *Mai* 1717. Le Père Vinot mourut à Tours en 1731 à 59 ans. Il avoit de l'eſprit, de l'imagination & le génie de la ſatyre. Quelques Ecrivains lui ont attribué le Philotanus de l'Abbé Grécourt.

VINSCHOTE; petite ville des Provinces-Unies des Pays-Bas, dans la Seigneurie de Groningue & à cinq lieues de la ville de Groningue.

VINSEN; petite ville d'Allemagne, dans la principauté de Zell, à quatre lieues, oueſt, de Lunebourg.

VINSHEIM; *Voyez* VEINSHEIM.

VINSLOV, Danois, & petit neveu du célèbre Stenon, ſoutint la réputation de ſon oncle. Il naquit en 1669 à Odenzée dans la Fionie d'un Miniſtre Luthérien. L'envie de ſe perfectionner le conduiſit à Paris, où il étudia ſous le célèbre du Verney, Maître habile, qui trouva dans ce jeune homme un diſciple digne de lui. Vinſlov étoit Proteſtant, & il dut au célèbre Boſſuet ſa converſion. Sa réputation ſe répandant de plus en plus, il devint Médecin de la Faculté de Paris, Démonſtrateur au Jardin du Roi, Interprète de la langue teutonique à la Bibliothèque du Roi, & Membre de l'Académie des Sciences. Ses ouvrages ſont, 1°. un *Cours d'Anatomie* ſous ce titre : *Expoſition anatomique du corps humain*, à Paris 1766, *in*-12 en trois volumes : livre élémentaire qui eſt très-recherché. 2°. une *Diſſertation ſur l'incertitude des ſignes de la mort* : elle eſt très-bien raiſonnée. 3°. Une *Lettre ſur un Traité des maladies des os.* 4°. Des *Remarques ſur la mâchoire.* 5°. *Pluſieurs ſavans Ecrits dans les Mémoires de l'Académie des Sciences.* Vinſlov mourut en 1760 à quatre-vingt-onze ans, avec la réputation d'un des plus honnêtes hommes & un des plus habiles Anatomiſtes de la France.

VINTERTHOUR; ville de Suiſſe au canton de Zurich, ſur la petite rivière d'Eulach, dans une plaine à huit lieues au nord-eſt de Zurich. Elle eſt remarquable par ſon antiquité, par ſes grands priviléges & par un bain d'eaux minérales. On a trouvé dans les environs de Vinterthour des monumens d'antiquités romaines, & entr'autres des médailles des Empereurs Domitien, Conſtance & Conſtantin.

VINTIMILLE; ville épiſcopale d'Italie dans l'État de Gênes, ſur la Méditerranée, à trois lieues, nord-eſt, de Monaco.

VIO, (Thomas de) célèbre Cardinal, plus connu ſous le nom de Cajetan, naquit à Gaïete dans le royaume de Naples en 1469. L'Ordre de S. Dominique le reçut en 1484. Il y brilla par ſon eſprit & ſon ſavoir, devint Docteur & Profeſſeur en Théologie, puis Procureur Général de ſon Ordre, & enfin Général en 1508. Il rendit des ſervices importans au Pape Jules II & à Léon X, qui l'honora de la Pourpre en 1517, & le fit l'année ſuivante ſon Légat en Allemagne. Le Cardinal Cajetan eut pluſieurs conférences avec Luther; mais ſon zèle & ſon éloquence ne purent ramener dans le bercail cette brebis égarée. Élevé en 1519 à l'Évêché de Gaïete, il fut envoyé

Légat en Hongrie en 1523. Après y avoir fait beaucoup de bien, il retourna à Rome, où il mourut en 1534 à ſoixante-cinq ans. Malgré les affaires importantes dont il étoit chargé, il s'étoit fait un devoir de ne laiſſer jamais paſſer aucun jour ſans donner quelques heures à l'étude. C'eſt ce qui lui fit compoſer un ſi grand nombre d'ouvrages. Les principaux ſont, 1°. des *Commentaires ſur l'Ecriture Sainte* imprimés à Lyon en 1619 en cinq volumes *in-folio*. 2°. Des *Traités ſur diverſes matières*. 3°. Des *Commentaires ſur la ſomme de S. Thomas*. Ces différens ouvrages ſont une ſource d'érudition.

VIOL; ſubſtantif maſculin. *Violatio*. Violence que l'on fait à une fille, à une femme que l'on prend à force.

Pour caractériſer le viol, il faut que la violence ſoit employée contre la perſonne même, & non pas ſeulement contre les obſtacles intermédiaires, tels qu'une porte que l'on auroit briſée pour arriver juſqu'à elle.

Il faut auſſi que la réſiſtance ait été perſévérante juſqu'à la fin; car s'il n'y avoit eu que les premiers efforts, ce ne ſeroit pas le cas du viol ni de la peine attachée à ce crime. Cette peine eſt plus ou moins rigoureuſe ſelon les circonſtances.

Lorſque le crime eſt commis envers une vierge, il eſt puni de mort, & même du ſupplice de la roue ſi cette fille n'étoit pas nubile. Chorier ſur Guypape rapporte un Arrêt du Parlement de Grenoble qui condamna à cette peine un Particulier pour avoir violé une fille âgée ſeulement de quatre ans huit mois.

Quand le viol eſt joint à l'inceſte, c'eſt-à-dire qu'il ſe trouve commis envers une parente ou une Religieuſe profeſſe, il eſt puni du feu.

Si le viol eſt commis envers une femme mariée, il eſt puni de mort, quand même la femme ſeroit de mauvaiſe vie; cependant quelques Auteurs exigent pour cela que trois circonſtances concourent, 1°. que le crime ait été commis dans la maiſon du mari, & non dans un lieu de débauche; 2°. que le mari n'ait point eu part à la proſtitution de ſa femme; 3°. que l'auteur du crime n'ait point ignoré que la femme étoit mariée.

Lorſque le viol eſt joint à l'abus de confiance, comme du tuteur envers ſa pupille ou autre à qui la loi donnoit une autorité ſur la perſonne qu'il a violée, il y a lieu à la peine de mort s'il eſt prouvé que le crime a été conſommé, & à celle des galères ou du banniſſement perpétuel s'il n'y a eu ſimplement que des efforts.

On n'écouteroit pas une fille proſtituée qui ſe plaindroit d'avoir été violée, ſi c'étoit dans un lieu de débauche: ſi le fait s'étoit paſſé ailleurs, on pourroit prononcer quelque peine infamante, & même la peine de mort naturelle ou civile, telle que le banniſſement ou les galères perpétuelles ſi cette fille avoit changé de conduite avant le viol.

Boerius & quelques autres Auteurs prétendent qu'une femme qui devient groſſe n'eſt point préſumée avoir été violée, parceque le concours reſpectif eſt néceſſaire pour la génération.

La déclaration d'une femme qui ſe plaint d'avoir été violée ne fait pas une preuve ſuffiſante; il faut

qu'elle ſoit accompagnée d'autres indices, comme ſi cette femme a fait de grands cris, qu'elle ait appelé des voiſins à ſon ſecours, ou qu'il ſoit reſté quelque trace de la violence ſur ſa perſonne, comme des contuſions ou bleſſures faites avec armes offenſives; mais ſi elle s'eſt tue à l'inſtant, ou qu'elle ait tardé quelque temps à rendre plainte, elle n'y eſt plus recevable.

Bruneau rapporte un trait ſingulier qui prouve combien les preuves ſont équivoques en cette matière Un Juge ayant condamné un jeune homme qu'une femme accuſoit de viol à lui donner une ſomme d'argent par forme de dommages & intérêts, il permit en même temps à ce jeune homme de reprendre l'argent qu'il venoit de donner; c'eſt ce que ce jeune homme ne put faire par rapport à la vigoureuſe réſiſtance que lui oppoſa cette femme, à laquelle le Juge ordonna en conſéquence de reſtituer l'argent, ſur le fondement qu'il lui eût été encore plus facile de défendre ſon honneur que ſon argent, ſi elle l'eût voulu.

VIOLAT; adjectif. Il n'a d'uſage qu'en ces phraſes, *ſirop violat*, qui ſignifie, le ſirop fait avec des violettes. Et *miel violat*, qui ſignifie, du miel où l'on a mis infuſer des violettes.

VIOLATEUR, TRICE; ſubſtantif. *Violator.* Celui, celle qui viole les droits, les lois, &c. *Les Princes violateurs des droits de leurs ſujets ſe rendent odieux.*

VIOLATION; ſubſtantif féminin. *Tranſgreſſio.* Action de violer, d'enfreindre un engagement. *La violation du ſerment.*

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, la troiſième longue, & les autres brèves.

VIOLE; ſubſtantif féminin. Inſtrument de muſique à ſept cordes de boyau, & dont on joue avec un archet. *Jouer de la viole. Accompagner la voix avec la viole. Baſſe de viole. Deſſus de viole. Voyez* BASSE & DESSUS.

VIOLE, ſe dit dans la Muſique italienne de cette partie de remplifſage qu'on appelle dans la Muſique françoiſe *quinte* ou *taille*; car les François doublent ſouvent cette partie, c'eſt-à-dire en font deux pour une, ce que ne font jamais les Italiens. La viole ſert à lier les deſſus aux baſſes, & à remplir d'une manière harmonieuſe le trop grand vide qui reſteroit entre deux. C'eſt pourquoi la viole eſt toujours néceſſaire pour l'accord du tout, même quand elle ne fait que jouer la baſſe à l'octave, comme il arrive ſouvent dans la Muſique italienne.

VIOLÉ, ÉE; participe paſſif. *Voyez* VIOLER.

VIOLEMENT; ſubſtantif maſculin. *Infractio.* Infraction, contravention à ce qu'on doit obſerver. *Le violement des lois. Le violement de la paix. Le violement des priviléges de la Province occaſionna une révolte.*

VIOLEMMENT; adverbe. *Violenter.* Avec violence, avec force, avec impétuoſité, avec ardeur. *Le tyran agiſſoit violemment en toutes choſes. Le vent ſouffloit violemment. L'émétique purge violemment. Voilà ce qu'elle déſire violemment.*

Les trois premières ſyllabes ſont brèves, & la quatrième moyenne.

On prononce *violamant.*

VIOLENCE; ſubſtantif féminin. Qualité de ce qui eſt violent. *La flotte ne put pas réſiſter à la violence de la tempête. Il fut emporté par la violence*

lence du torrent. La violence du mal ne lui laiſſe point de relâche. C'eſt un purgatif dont il faut redouter la violence. Être entraîné par la violence des paſſions.

VIOLENCE, ſignifie auſſi la force dont on uſe contre le droit commun, contre les lois, contre la liberté publique. *Il ſoutient ſon uſurpation par la violence. On s'oppoſa à la violence dont le tyran vouloit uſer pour opprimer le peuple. On leur fit toutes ſortes de violences pour leur faire avouer un crime dont ils étoient innocens.*

On dit figurément, *faire violence à la loi*; pour dire, lui donner un ſens forcé & contraire à l'intention du Légiſlateur.

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, la troiſième longue, & la quatrième très-brève.

On prononce *violanſe.*

VIOLENT, ENTE; adjectif. *Violentus.* Impétueux, qui agit avec force, avec impétuoſité. *Le vent étoit violent. Nous eſſuyâmes une tempête violente. Mouvement violent.*

Il ſe dit auſſi d'une douleur grande & aiguë. *Il reſſent une douleur violente. Elle a une fièvre violente.*

On dit proverbialement, *cela eſt trop violent, cela ne durera pas. Son amour eſt trop violent, il ne durera pas.*

VIOLENT, ſe dit auſſi des perſonnes, des ſentimens & des actions. *Il a le caractère violent. C'eſt une femme violente. Le gouvernement violent & tyrannique des Eſpagnols fit ſecouer le joug à la Hollande. L'amour & l'ambition ſont les plus violentes de toutes les paſſions.*

On appelle *mort violente*, une mort cauſée par quelque accident, & non par une cauſe naturelle & ordinaire. *Mourir de mort violente.*

Lorſqu'il s'agit de quelque choſe d'injuſte, de trop rude, de trop difficile, &c. on répond familièrement, *cela eſt trop violent. Cela eſt violent. La répétition qu'il m'a faite eſt violente. Il prétend que je lui dois mille écus, cela eſt violent.*

On prononce *violant.*

Différences relatives entre *violent*, *emporté.*

Il ſemble que le *violent* va juſqu'à l'action, & que l'*emporté* s'arrête ordinairement aux diſcours.

Un homme *violent* eſt prompt à lever la main; il frappe auſſi-tôt qu'il menace. Un homme *emporté* eſt prompt à dire des injures; il ſe fâche aiſément.

Les *Emportés* n'ont quelquefois que le premier feu de mauvais; les *Violens* ſont plus dangereux.

Il faut ſe tenir ſur ſes gardes avec les perſonnes *violentes*, & il ne faut ſouvent que de la patience avec les perſonnes *emportées.*

VIOLENTÉ, ÉE; participe paſſif. *Voyez* VIOLENTER.

VIOLENTER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Vim inferre.* Contraindre, uſer de force, faire faire par force. *Les Religieux & les Religieuſes peuvent réclamer contre leurs vœux lorſqu'on les a violentés. Tous les actes faits par ceux qu'on violente doivent être annullés.*

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, la troiſième moyenne, & la quatrième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Les temps ou perſonnes qui ſe terminent par un *e* féminin ont la pénultième ſyllabe longue.

Voyez FORCER pour les différences relatives qui en diſtinguent *violenter*, &c.

VIOLER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Violare.* Enfreindre, agir contre. *Ne fais-tu des ſermens que pour les violer? Paris viola les lois de l'hoſpitalité en raviſſant la belle Hélène. Violer les droits ſacrés de l'amitié. Il viola le Traité de paix.*

On dit, *violer un aſyle;* pour dire, violer les droits & les privilèges d'un aſyle.

VIOLER, ſignifie auſſi, faire violence à une fille, à une femme, la prendre de force. *Ammon, fils de David, viola ſa ſœur. Térée viola Philomèle.*

On le dit auſſi abſolument. *Les ſoldats entrèrent dans la ville, pillèrent & violèrent.*

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, & la troiſième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

VIOLET, ETTE; adjectif. *Violaceus.* De couleur de la fleur qu'on appelle violette. *Un taffetas violet. Une robe violette. Un carreau de velours violet. Le froid m'a rendu les mains violettes.*

On dit figurément & familièrement, *faire du feu violet, faire feu violet*, pour dire, faire quelque choſe qui éclate d'abord, où il paroît de la vivacité, & qui ſe dément dans la ſuite. Et *voir des Anges violets*, pour dire, avoir des viſions creuſes.

VIOLET, eſt auſſi ſubſtantif maſculin, & ſignifie, couleur violette. *Les Evêques ſont vêtus de violet dans leurs Diocèſes.*

VIOLETTE; ſubſt. féminin. Plante qui croît par touffes en terre graſſe, dans les foſſés, le long des haies, contre les murailles, à la campagne & dans les jardins, où elle ſe multiplie aiſément par des filets longs & rampans, qui prennent racine çà & là: on doit la replanter tous les trois ans, & l'arroſer dans les temps de ſéchereſſe.

La racine de la violette eſt fibrée, touffue & vivace: elle pouſſe beaucoup de feuilles preſque rondes, larges comme celles de la mauve commune, dentelées en leurs bords, vertes & attachées à de longues queues: il s'éleve d'entr'elles des pédicules grêles, qui, au commencement du printemps, portent chacun une petite fleur très-agréable à la vue, d'une belle couleur pourprée ou bleue, tirant ſur le noir, d'une odeur fort douce & très-agréable, d'un goût viſqueux & un peu âcre; cette fleur eſt compoſée de cinq petites feuilles, avec autant d'étamines à ſommets obtus, & d'une eſpèce d'éperon; le tout ſoutenu par un calice, diviſé juſqu'à la baſe en cinq parties. A cette fleur ſuccède une coque ovale, qui, dans la maturité, s'ouvre en trois quartiers, laiſſant voir pluſieurs petites ſemences, arrondies & blanchâtres.

On cultive cette plante dans les jardins: elle ne perd point ſes feuilles, ni ſa verdure pendant l'hiver; elle donne une jolie variété à fleur tantôt bleue & tantôt blanche, plus rare que la précédente: mais il y a un inconvénient qui fait tort à ces dernières; c'eſt que les queues étant trop foibles pour les ſoutenir, & les laiſſant traîner par terre, elles ſont très-ſouvent ſalies, ſur-tout après la pluie.

La racine de violette eſt un peu ſalée, gluante & déterſive: ſes feuilles ſont fades, gluantes & émollientes; ſes fleurs ſont rafraîchiſſantes, un peu laxatives, & du nom-

bre des quatre fleurs cordiales. On en tire une teinture par l'eau bouillante, qu'on édulcore enſuite avec du ſucre pour en faire un ſyrop, qu'on nomme *ſyrop violat*, & qui eſt très-agréable au goût, & convient pour les maladies de poitrine. Les Confiſeurs & les Pharmaciens font auſſi une conſerve avec les fleurs pilées & le ſucre : elle a les mêmes propriétés que le ſyrop, & convient à ceux qui ont le ventre pareſſeux. La doſe eſt d'une demi-once : on fait encore un miel de fleurs de violettes, dont on ſe ſert dans les lavemens rafraîchiſſans & émolliens. Les ſemences de violettes ſont purgatives & diurétiques.

VIOLIER; ſubſtantif maſculin. Plante qui produit la fleur odorante & agréable qu'on appelle *giroflée*. Voy. GIROFLÉE.

VIOLON; ſubſtantif maſculin. Inſtrument de muſique à cordes, & dont on joue avec un archet.

Le violon réunit en lui ſeul tant d'avantages & de propriétés qu'on l'appelle avec raiſon le Roi des inſtrumens. Il n'y en a pas, en effet, qui ſoit plus ſimple dans ſa conſtruction, d'autant qu'il n'a que quatre cordes, & qu'il n'a point de touches ſur ſon manche. On peut faire, ſur cet inſtrument, toutes les conſonances auſſi juſtes qu'avec la voix, parceque le Muſicien le touche où il veut, au lieu que dans la plupart des autres inſtrumens à touches, on eſt contraint d'uſer de tempérament, d'affoiblir ou d'augmenter la plus grande partie des conſonances, enfin d'altérer tous les intervalles de muſique. Le violon enfin entre les mains d'un Artiſte habile, produit des effets admirables, & forme, pour ainſi dire, ſeul un concert qui fait à l'ame & aux ſens l'illuſion la plus agréable.

Le violon a, comme on l'a dit, quatre cordes : la plus petite, qu'on nomme la chanterelle, fait l'*E-ſi-mi*; la ſeconde eſt une quinte au-deſſous de la chanterelle, & fait l'*A-mi-la*; la troiſième, eſt une quinte au-deſſous de la ſeconde, & fait le *D-la-re*; enfin la quatrième, qu'on nomme *bourdon*, eſt une quinte au-deſſous de la troiſième, & fait le *G-re-ſol*. La clef de G-re-ſol ſur la première & la ſeconde ligne, eſt celle qui lui eſt propre.

On dit, *donner les violons*; pour dire, payer les violons du bal, donner une ſérénade, &c. Et l'on dit figurément & familièrement, qu'*un homme ſe donne les violons*, pour dire, qu'il eſt content de lui, qu'il s'applaudit de tout, qu'il ſe vante à tout propos.

On dit figurément & familièrement, *les autres ont danſé, & il a payé les violons*; pour dire, il a payé tous les frais d'une choſe dont les autres ont eu tout l'honneur, tout le profit ou tout le plaiſir. On dit auſſi ſimplement, *il a payé les violons*.

VIOLON, ſignifie auſſi celui qui joue du violon.

Dans un orcheſtre, les violons ſe diviſent ordinairement en premiers, qui jouent le premier deſſus, & en ſeconds, qui jouent le ſecond deſſus. Chacune des deux parties à ſon chef ou guide, qui s'appelle auſſi le premier, le premier des premiers, le premier des ſeconds. Le premier des premiers *violons* s'appelle auſſi *premier violon* tout court; il eſt le chef de tout l'orcheſtre; c'eſt lui qui donne l'accord, qui guide tous les ſymphoniſtes, qui les remet quand ils manquent, & ſur lequel ils doivent tous ſe régler.

On dit populairement par injure & par mépris, *c'eſt un plaiſant violon.*

Les trois ſyllabes ſont brèves au ſingulier, mais la dernière eſt longue au pluriel.

VIOLONCELLE; ſubſtantif maſculin. Inſtrument de muſique qui ne diffère du violon que parce qu'il eſt beaucoup plus grand.

Le violoncelle a été inventé par Bonocini, Maître de Chapelle du Roi de Portugal, & apporté en France, ou du moins mis en vogue par les ſieurs Batiſtin Struck & l'Abbé, tous les deux excellens Artiſtes. Préſentement le *violoncelle* joue la baſſe continue, à la muſique du Roi, à l'Opéra & dans les concerts; enfin il a fait preſque abandonner la groſſe baſſe de violon. En effet, le *violoncelle* eſt l'inſtrument de baſſe le plus ſonore; il articule parfaitement ſes ſons, & il rend toute ſorte de muſique pleine, ſimple, figurée, &c. Cet inſtrument eſt très-favorable pour les voix qu'il accompagne, il ſe lie auſſi parfaitement bien avec la flûte traverſière; à l'égard du violon, il eſt ſa véritable baſſe, étant de même genre d'harmonie.

On prononce *violonchelle.*

VIORNE; ſubſtantif féminin. *Viburnum.* Arbriſſeau qui croît dans les haies, dans les buiſſons, dans les bois taillis, aux lieux incultes & montagneux. Sa racine, qui court à fleur de terre, pouſſe des verges ou branches longues d'environ trois pieds, groſſes comme le doigt, très-flexibles, & propres à lier des fagots & des paquets d'herbes; l'écorce en eſt blanchâtre, comme farineuſe, & le bois moëlleux. Ses feuilles ſont preſque ſemblables à celles de l'orme, mais veluës, crenelées en leurs bords, blanchâtres quand elles ſont en vigueur, & rougeâtres lorſqu'elles ſont prêtes à tomber: elles ont un goût aſtringent; ſes fleurs naiſſent en été au bout des branches: elles ſont en ombelles, blanches, odorantes; chacune d'elles eſt un baſſin coupé en cinq crénelures. A ces fleurs ſuccédent des baies molles preſque ovales, aſſez groſſes, vertes en Juillet, puis rouges en Août, & enfin noires en Septembre, temps de leur entière maturité. Ces baies ſont d'un goût doux, viſqueux, peu agréable. Elles contiennent chacune une ſemence fort applatie, large, canelée & preſque oſſeuſe.

Les feuilles & les baies de cette plante ſont rafraîchiſſantes & aſtringentes: on les emploie en gargariſmes dans les inflammations de la bouche & du goſier pour raffermir les gencives. On s'en ſert auſſi en décoction pour arrêter le flux de ventre, & celui des hémorrhoïdes. On prépare avec ſes racines macérées dans la terre, puis pilées, une glu aſſez bonne.

Fin du vingt-neuvième Volume.

De l'Imprimerie de D'HOURY. 1773.